

*

J

103

H7

33-1

F552

A1

no. 15-28

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 15

Monday, May 5, 1986

Chairman: Don Blenkarn

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule n° 15

Le lundi 5 mai 1986

Président: Don Blenkarn

*Minutes of Proceedings and Evidence
of the Standing Committee on*

*Procès-verbaux et témoignages
du Comité permanent des*

Finance and Economic Affairs

Finances et des affaires économiques

RESPECTING:

Main Estimates 1986-87: Votes 1, 5, 15 and 35 under
FINANCE

CONCERNANT:

Budget des dépenses principal 1986-1987: crédits 1, 5,
15 et 35 sous la rubrique FINANCES

APPEARING:

The Honourable Barbara MacDougall,
Minister of State (Finance)

COMPARAÎT:

L'honorable Barbara MacDougall,
Ministre d'État (Finances)

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

First Session of the
Thirty-third Parliament, 1984-85-86

Première session de la
trente-troisième législature, 1984-1985-1986

STANDING COMMITTEE ON FINANCE AND
ECONOMIC AFFAIRS

Chairman: Don Blenkarn

Vice-Chairman: Geoff Wilson

COMITÉ PERMANENT DES FINANCES ET DES
AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Président: Don Blenkarn

Vice-président: Geoff Wilson

MEMBERS/MEMBRES

Bill Attewell
Simon de Jong
Murray Dorin
Raymond Garneau
Paul McCrossan

George Minaker
Aideen Nicholson
Nelson A. Riis
Norman Warner

(Quorum 6)

Le greffier du Comité

Marie Carrière

Clerk of the Committee

MINUTES OF PROCEEDINGS

MONDAY, MAY 5, 1986

(16)

[Text]

The Standing Committee on Finance and Economic Affairs met at 7:38 o'clock p.m. this day, the Chairman, Don Blenkarn, presiding.

Members of the Committee present: Bill Attewell, Don Blenkarn, George Minaker, Aideen Nicholson and Norman Warner.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Terrence J. Thomas and Laurent Desbois, Research Officers.

Appearing: The Honourable Barbara MacDougall, Minister of State (Finance).

Witnesses: From the Department of Finance: Gordon King, Director, Financial Sector Policy. *From the Office of the Inspector General of Banks:* Neville Grant, Director, Inspection Division.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated Thursday, February 27, 1986, in relation to the Main Estimates for the fiscal year ending March 31, 1987. (See *Minutes of Proceedings and Evidence, Monday, April 7, 1986, Issue No. 1*).

The Chairman called Votes 1 and 5 under FINANCE.

The Minister made an opening statement and with the other witnesses answered questions.

By unanimous consent, the Chairman called Votes 15 and 35 under FINANCE.

Questioning of the witnesses resumed.

At 8:51 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

PROCÈS-VERBAL

LE LUNDI 5 MAI 1986

(16)

[Traduction]

Le Comité permanent des finances et des questions économiques se réunit, aujourd'hui à 19 h 38, sous la présidence de Don Blenkarn, (président).

Membres du Comité présents: Bill Attewell, Don Blenkarn, George Minaker, Aideen Nicholson, Norman Warner.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Terrence J. Thomas, Laurent Desbois, attachés de recherche.

Comparaît: L'honorable Barbara MacDougall, ministre d'État (Finances).

Témoins: Du ministère des Finances: Gordon King, directeur, Direction de la politique du secteur financier. *Du Bureau de l'Inspecteur général des banques:* Neville Grant, directeur, Division de l'inspection.

Le Comité reprend l'étude de son ordre de renvoi du jeudi 27 février 1986 relatif au budget des dépenses principal pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1987. (Voir *Procès-verbaux et témoignages du lundi 7 avril 1986, fascicule n° 1*).

Le président met en délibération les crédits 1 et 5, inscrits sous la rubrique FINANCES.

Le Ministre fait une déclaration préliminaire, puis lui-même et les autres témoins répondent aux questions.

Par consentement unanime, le président met en délibération les crédits 15 et 35 inscrits sous la rubrique FINANCES.

Le Comité poursuit l'interrogation des témoins.

A 20 h 51, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Marie Carrière

Clerk of the Committee

EVIDENCE

(Recorded by Electronic Apparatus)

[Texte]

Monday, May 5, 1986

• 1930

The Chairman: I think we might as well start. We have everybody here.

• 1935

Our witness this evening is the Hon. Barbara McDougall, the Minister of State for Finance. Appearing with Mrs. McDougall are Mr. John Sargent, Assistant Deputy Minister of Financial Sector Policy; Gordon King, Director of Financial Sector Policy; Robert Hammond, Superintendent of Insurance; and Neville Grant of the Office of the Inspector General of Banks.

Mrs. McDougall, do you have a statement you want to make?

Hon. Barbara Jean McDougall (Minister of State (Finance)): I always start with good words.

The Chairman: I am told that copies are being run off right now and will be delivered in due course, but there is no reason why you cannot commence.

Mrs. McDougall: Mr. Chairman, for the record, Mr. John Sargent is not here.

The Chairman: Mr. John Sargent is not here. Okay. I just went by my clerk's list.

Mrs. McDougall: I am pleased to be here, because I will be talking about the four agencies with which I am primarily concerned. I would like to set the estimates for this group of agencies within the context of the economic policies generally of this government, without duplicating what the Minister of Finance said to you last week. I do want to emphasize that these estimates reflect the same concern to increase efficiency and reduce spending that is reflected in the main estimates as a whole.

This policy has been implemented fairly steadily throughout the government over the period that we have been in office, based on the basic principles that were laid out in the November 1984 economic agenda, and subsequent budgets have been consistent with that. I think the appropriateness of those policies is becoming clear when we look at the results in the economy. Recent developments have been good and we are optimistic that we will be staying on the same path and that future economic trends will reflect that. The employment picture is favourable. The inflation picture is good. Most major economic indicators seem to be set in the direction of growth and progress for the rest of the year, and hopefully into the medium term.

Let me draw your attention particularly to recent developments in interest rates. Last week's decline in the bank rate and the consequent decline in the prime lending rate, also in mortgage rates, I think are very important. They reflect the

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

[Traduction]

Le lundi 5 mai 1986

Le président: Tout le monde est là, nous pouvons donc commencer.

Notre témoin ce soir est l'honorable Barbara McDougall, ministre d'État aux Finances. M^{me} McDougall est accompagnée de M. John Sargent, sous-ministre adjoint, Politique du secteur financier, Gordon King, directeur de la Politique du secteur financier, Robert Hammond, surintendant des Assurances et Neville Grant du bureau de l'Inspecteur général des banques.

Madame McDougall, avez-vous une déclaration à faire?

L'honorable Barbara Jean McDougall (ministre d'État (Finances)): Je commence toujours par de bonnes paroles.

Le président: J'apprends que l'on fait actuellement des copies qui vous seront remises en temps utile, mais rien ne vous empêche de commencer.

Mme McDougall: Monsieur le président, je tiens à préciser que M. John Sargent n'est pas ici.

Le président: M. John Sargent n'est pas ici. D'accord. Je me fais simplement à la liste du greffier.

Mme McDougall: Je suis heureuse d'être ici pour vous parler des quatre organismes dont j'ai la responsabilité. J'aimerais replacer les prévisions budgétaires de ce groupe d'organismes dans le contexte des politiques économiques générales de notre gouvernement, sans pour autant répéter ce que le ministre des Finances vous a dit la semaine dernière. J'insiste sur le fait que ces prévisions budgétaires ont une orientation commune, celle d'accroître l'efficacité et de réduire les dépenses, ce que le budget principal reflète dans son ensemble.

Cette politique, fondée sur les principes de base énoncés en novembre 1984 dans le programme de renouveau économique, s'est appliquée assez uniformément partout au gouvernement depuis que nous sommes au pouvoir. Les budgets subséquents en ont aussi tenu compte. Je crois que son à-propos devient de plus en plus clair lorsque nous examinons la situation économique dont l'évolution récente est bonne. Nous avons bon espoir qu'elle demeurera sur la même voie et que les futures tendances en feront foi. La situation de l'emploi est favorable. Celle de l'inflation est bonne. La plupart des grands indices économiques semblent pointer vers la croissance et le progrès pour le reste de l'année et, espérons-nous, pour l'avenir à moyen terme.

Laissez-moi attirer particulièrement votre attention sur la récente évolution des taux d'intérêt. La chute la semaine passée des taux bancaires et la chute subséquente des taux de base des prêts, de même que des taux hypothécaires ont été, je

[Texte]

increasing steadiness of the dollar and increasing confidence in the ability of the government to do what it says it is going to do.

In addition, of course, as interest rates go down, this helps us meet our deficit reduction targets. Lower interest rates also mean increased economic activity, which is good for all sectors of the economy. This holds out the prospect of progressive declines in unemployment.

I mentioned that interest rates will help us to meet our deficit targets. I want to make it clear, as I do at every opportunity, that we are firmly committed to reducing the burden of the debt on the economy. It is abundantly clear that there are problems that have come out of deficits and the accumulation of debt, and dealing with them is urgent. I am very happy that we are making progress on this; we project that public debt charges will rise only 7% in 1986-87, after rising 14% last year, and an average of more than 20% a year in previous years.

Last year we achieved a decrease in spending in real terms as nominal spending rose by less than the rate of inflation. Program spending fell about 4% in real terms and non-statutory spending fell by about 5.5% in real terms.

The main estimates indicate we will be persevering on this course, and the estimates before this committee tonight reflect this. The estimates for the Canadian Import Tribunal project a modest decrease in spending and a decline of one person-year from the level in 1985-86. There is a decline in the estimate for the Tariff Board. Person-years there will also fall and this is taking place at a time when the workload is expected to remain about the same, so increased productivity is expected. However, if additional inquiries and petitions are required, the board will seek the funds to do the work by way of supplementary estimates.

• 1940

Mr. Hammond, the Superintendent of Insurance, has already appeared before you to discuss his estimates. I will only point out, therefore, that again this year there is no increase in person-years and that the increase in regular program spending is less than the expected inflation rate.

The fourth agency is the Office of the Inspector General of Banks. This year it has been necessary to budget for substantial increases in both person-years and expenditures for this office. In doing this we are responding to a clear need with which this committee is very familiar, I think, but overall these estimates reflect the concerns of the government and I think are additional grounds for optimism when we look to the future.

As a government, we have been meeting our targets and the evidence is that the economy has been responding. We have

[Traduction]

crois, très révélatrices. Ces baisses sont le reflet de la stabilité croissante du dollar et de la confiance accrue en l'aptitude du gouvernement à tenir ses promesses.

Et, bien sûr, à mesure que les taux d'intérêt baissent, nous sommes de plus en plus en mesure de réaliser nos objectifs de réduction du déficit. Des taux d'intérêt moins élevés traduisent également une activité économique accrue, ce qui est bon pour tous les secteurs de l'économie. En retour, nous pouvons compter sur un déclin progressif des taux de chômage.

J'ai mentionné que les taux d'intérêt nous aideront à réduire le déficit. Je veux qu'il soit clair, comme j'essaie de le faire comprendre à chaque fois que j'en ai l'occasion, que nous sommes fermement déterminés à réduire le fardeau de la dette. Il est assez évident qu'il existe des problèmes qui découlent des déficits et de l'accumulation de la dette et il est urgent que nous nous en occupions. Je suis très heureuse de constater que nous faisons des progrès à cet égard; nous prévoyons que le service de la dette publique sera seulement de 7 p. 100 en 1986-1987 après s'être établi à 14 p. 100 l'an passé et en moyenne à plus de 20 p. 100 par an au cours des années précédentes.

L'an dernier, nous avons réduit les dépenses en termes réels lorsque les dépenses nominales nettes ont augmenté à un taux inférieur à celui de l'inflation. Les dépenses consacrées aux programmes ont baissé d'environ 4 p. 100 en termes réels et les dépenses non statutaires, d'environ 5,5 p. 100 en termes réels.

Le budget principal indique que nous continuerons dans cette voie et les prévisions budgétaires présentées à votre comité ce soir en sont le reflet. Les prévisions établies à l'égard du Tribunal canadien des importations prévoient une modeste réduction des dépenses et une réduction d'une année-personne comparativement à 1985-1986. Il y a une diminution dans les prévisions pour la Commission du tarif. Les années-personnes seront réduites, à un moment où la charge de travail devrait demeurer à peu près la même; par conséquent, la productivité devra augmenter. Cependant, s'il y a des demandes additionnelles, la Commission recourra au Budget des dépenses supplémentaire pour obtenir les crédits nécessaires.

M. Hammond, le Surintendant des assurances, a déjà comparu devant vous pour discuter de ses prévisions. Je me contenterai donc de signaler que, cette année encore, il n'y a aucun accroissement des années-personnes et que l'augmentation des dépenses ordinaires au titre des programmes est inférieure au taux d'inflation prévu.

Le quatrième organisme est le bureau de l'inspecteur général des banques. Cette année, il a fallu prévoir au budget une augmentation substantielle des années-personnes et des dépenses pour ce bureau. Ce faisant, nous répondons à un besoin évident que ce comité connaît bien, je pense, mais dans l'ensemble ces prévisions tiennent compte des préoccupations du gouvernement et constituent, à mon avis, des raisons supplémentaires d'être optimistes face à l'avenir.

Comme gouvernement, nous avons atteint nos objectifs et l'économie a manifestement réagi. Nous avons établi des

[Text]

now set clear targets for 1986-87 and I am confident we will meet them. Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Thank you very much, Mrs. McDougall. Miss Nicholson.

Miss Nicholson: Thank you, Mr. Chairman. I would like to direct my questions to vote 5, the payments in accordance with the Bretton Woods Agreements and related agreements to the International Bank for Reconstruction and Development and the International Finance Corporation. As all members here know, this is the first year when we will not have a debate in the House on those payments; instead, the authority for the expenditure is being sought through the estimates, whereas in times past when the government brought in an amending act this afforded an opportunity for discussion of all these issues.

Therefore, I would like to ask if we could have more details about these payments, not only where there are any changes from last year, but also if the Minister could outline for us where the government is going in its relationship with the World Bank. Specifically, one of the strengths of the World Bank, as I see it, has been that they have been in a position to tie moneys to performance and to enter into macro-economic discussions with the recipient or client country in a way that does not happen with aid, because obviously a sovereign country is not going to accept well-meant suggestions from another sovereign country, even if that is a donor country. The international flavour or the international role of the IBRD has meant that it could have conditions and also assist the recipient country to meet the conditions.

Is this kind of thing . . . ? How are the responsibilities divided between your department, Madam Minister, and perhaps External Affairs?

Mrs. McDougall: I think in terms of the World Bank that is the Minister of Finance, is it not?

Mr. Gordon King (Director, Financial Sector Policy, Department of Finance): Subscriptions would be, but . . .

Mrs. McDougall: Yes, but the . . . I did not bring a lot of detail on this with me, and I apologize, Mr. Chairman. This falls more into the bailiwick of the Minister of Finance than the Minister of State. I would be happy to take note of any questions we cannot deal with here and get back to you.

The Chairman: May I interrupt for a moment?

Miss Nicholson: Yes.

The Chairman: Is there any definition or agreement between you and Mr. Wilson with respect to definitely what are your responsibilities and definitely what are his, so that I could make sure that members here confine their remarks to matters that between you and Mr. Wilson are your responsibilities and leave his responsibilities to one side? Obviously, the Department of Finance covers a great host of responsibilities. Could you perhaps do that for us now?

[Translation]

objectifs précis pour 1986-1987 et je suis confiante que nous allons les atteindre. Merci, monsieur le président.

Le président: Je vous remercie beaucoup, Madame McDougall. Mademoiselle Nicholson.

Mme Nicholson: Merci, monsieur le président. J'aimerais faire porter mes questions sur le crédit 5, c'est-à-dire les paiements versés à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et à la Société financière internationale en vertu des accords de Bretton Woods et d'autres accords connexes. Comme tous les députés le savent, c'est la première année où nous n'aurons pas de débat en Chambre sur ces paiements; il a plutôt été décidé de demander l'autorisation de cette dépense par le biais du Budget de dépenses, alors que, dans le passé, lorsque le gouvernement présentait une loi modificatrice, toutes ces questions pouvaient faire l'objet d'une discussion.

Par conséquent, j'aimerais savoir si nous pourrions avoir plus de détails sur ces paiements, non seulement sur les changements par rapport à l'année dernière, mais également sur l'état des rapports du gouvernement avec la Banque mondiale. Plus précisément, l'un des points forts de la Banque mondiale, à mon avis, a été qu'elle a pu lier les sommes d'argent à la performance et engager une discussion macro-économique avec le pays récipiendaire ou client, d'une façon qui n'est pas possible dans le cas d'une aide, car manifestement un pays souverain ne va pas accepter des suggestions bien intentionnées d'un autre pays souverain, même s'il s'agit d'un pays donateur. Grâce à son rôle international, la BIRD a pu imposer des conditions et également aider le pays récipiendaire à satisfaire à ces conditions.

De quelle façon les responsabilités sont-elles réparties entre votre ministère, madame la ministre, et peut-être les Affaires extérieures?

Mme McDougall: Je pense que tout ce qui touche la Banque mondiale relève du ministre des Finances, n'est-ce pas?

M. Gordon King (Directeur, Politique du secteur financier, ministère des Finances): Les souscriptions en relèvent mais . . .

Mme McDougall: Oui, mais . . . Je n'ai pas apporté beaucoup de renseignements là-dessus et je m'en excuse, monsieur le président. Cette question relève davantage du ministre des Finances que du ministre d'État. Je serais heureuse de prendre note de toutes les questions auxquelles nous n'avons pas de réponse ici et d'y revenir plus tard.

Le président: Est-ce que je peux vous interrompre un instant?

Mme Nicholson: Oui.

Le président: Est-ce que vos responsabilités et celles de M. Wilson ont été clairement définies, pour que je puisse m'assurer que les députés confinent leurs remarques aux questions qui relèvent de vous et laissent de côté celles qui s'adressent à M. Wilson? De toute évidence, le ministère des Finances assume une foule de responsabilités. Pourriez-vous nous préciser tout cela maintenant?

[Texte]

• 1945

Mrs. McDougall: My responsibilities include the four agencies I mentioned. I work with Michael on debt management and on some particular customs issues, the ones that fall into the bailiwick of . . .

The Chairman: Your four agencies are the Inspector General . . .

Mrs. McDougall: The Department of Insurance, the Canadian Import Tribunal, and the Tariff Board. International finance is in Michael's area.

The Chairman: You do not handle the Bank of Canada?

Mrs. McDougall: No. Nor the international financial aspects.

The Chairman: Or the IMF or anything of that nature?

Mrs. McDougall: No.

The Chairman: The IMF and the Bank of Canada and the World Bank and that kind of thing are all Michael's problems?

Mrs. McDougall: Yes.

The Chairman: So if we confine ourselves to the Department of Insurance, the Inspector General of Banks, the Tariff Board and the Import Tribunal then you can answer the questions on those things, better than Mike perhaps.

Mrs. McDougall: Yes.

The Chairman: But if we go beyond that then we get into other areas where you have to give sort of a second-best answer.

Mrs. McDougall: I would have to check, yes.

Miss Nicholson: Well, Mr. Chairman, could somebody explain to me then why, since the order of today puts down very clearly votes 1 and 5 under Finance and vote 5 includes . . .

The Chairman: Miss Nicholson, the answer to that is that unfortunately . . .

Miss Nicholson: You do not know what I was going to ask.

The Chairman: —with a Minister of State, the Minister of State's budget comes under that of the Minister. So here we have a Minister of State who is, in a sense, subordinate to the Minister of Finance, and her budget, in terms of everything she does, in the general sense comes under the Minister of Finance. So he is the responsible Minister, but obviously in order to inquire of the Minister of State for Finance we have to list those votes. I do not know how else you would do it.

Miss Nicholson: Mr. Chairman, since you interrupted me before I had finished asking my question, with all due respect I do not see how you can claim to have an answer for me. But here is the question.

[Traduction]

Mme McDougall: Mes responsabilités incluent les quatre organismes que j'ai mentionnés. Je travaille avec M. Wilson en ce qui concerne la gestion de la dette et certaines questions relatives aux douanes, celles qui relèvent de . . .

Le président: Vos quatre organismes sont l'Inspecteur général . . .

Mme McDougall: Le Département des assurances, le Tribunal canadien des importations et la Commission du tarif. Les finances internationales relèvent de M. Wilson.

Le président: Vous ne vous occupez pas de la Banque du Canada?

Mme McDougall: Non. Ni des questions financières internationales.

Le président: Ou du FMI, ou des choses de ce genre?

Mme McDougall: Non.

Le président: Le FMI, la Banque du Canada, la Banque mondiale et les choses de ce genre sont tous des problèmes de M. Wilson?

Mme McDougall: Oui.

Le président: Alors, si nous nous limitons au Département des assurances, à l'Inspecteur général des banques, à la Commission du tarif et au Tribunal des importations, vous pouvez répondre aux questions qui les touchent, peut-être mieux que M. Wilson?

Mme McDougall: Oui.

Le président: Mais si nous allons plus loin, nous touchons des domaines où vous pourriez donner une réponse mais sans garantie.

Mme McDougall: Il me faudrait vérifier, en effet.

Mme Nicholson: Eh bien, monsieur le président, est-ce que quelqu'un pourrait m'expliquer alors pourquoi, étant donné que le feuilleton d'aujourd'hui place les crédits 1 et 5 avec les Finances et que le crédit 5 comprend . . .

Le président: Mademoiselle Nicholson, la réponse à cette question est malheureusement . . .

Mme Nicholson: Vous ne savez pas ce que j'allais demander.

Le président: . . . le budget d'un ministre d'État tombe sous celui du ministre. Nous avons donc ici un ministre d'État qui est, en un certain sens, subordonné au ministre des Finances et son budget, comme tout ce qu'elle fait, relève en général de la compétence du ministre des Finances. Il est donc le ministre responsable mais, de toute évidence, pour pouvoir interroger le ministre d'État aux Finances, nous devons mentionner ces crédits. Je ne sais pas de quelle autre façon nous pourrions procéder.

Mme Nicholson: Monsieur le président, étant donné que vous m'avez interrompue avant que j'aie eu le temps de finir ma question, je ne vois pas très bien comment, sauf votre respect, vous pouvez prétendre m'avoir répondu. Mais voici ma question.

[Text]

The Chairman: Intuition.

Miss Nicholson: I will not make a big issue of this, but it is annoying to arrive on the basis of the notice . . . The notice states very clearly votes 1 and 5 under Finance; now we find that under vote 5 the Minister has said she will take notice of the questions but has not come prepared to deal with them.

When the Minister's staff received this notice of the meeting why did they not make a suggestion that we change to another vote that would have been more apropos?

Mrs. McDougall: All I can do is apologize, Mr. Chairman. I am sorry; I did not come prepared to talk about those things.

The Chairman: We had the Minister last week. I think the problem we have when we have a Minister of State is that it is very difficult for the Minister really to handle things that are not her responsibility directly. That is why I wanted to clarify the responsibilities.

Miss Nicholson: Yes. Well, Mr. Chairman, I just make the point again that I think it is bad staff work. I am not criticizing the Minister; I am criticizing both the officials in the Department of Finance and the Minister's personal staff, who should have seen this and been in touch with you so we could change the order of business.

Mrs. McDougall: I claim full responsibility for the department and for my staff.

The Chairman: Yes. I think, Miss Nicholson, in fairness that the clerk sent out the notice of motion. Really it is a motion we have from the House. Obviously we are looking at today's order of business, which includes a whole host of Finance votes.

Miss Nicholson: Well, both . . .

The Chairman: If you also take a look at it, it is the National Revenue votes and the Privy Council votes.

Miss Nicholson: Well, the notice . . .

The Chairman: That is my note anyway, and I have it here. On the agenda it says it is ordered that Finance votes 1, 5, 6, L6, 10, 15, 20, L25, 35 and 40; National Revenue votes 1, 5, 10 and 15; Privy Council vote 20 . . .

Miss Nicholson: Mr. Chairman, none of that is on the notice that went out to Ministers. What went out to members?

The Chairman: It is votes 1 and 5.

Miss Nicholson: Well, we have votes 1 and 5. I am happy to change my questioning, but I just wanted to make it clear that the notice I received said votes 1 and 5. So I will now switch and ask questions in another area. In the meantime, perhaps somebody else would like to proceed.

• 1950

The Chairman: Mr. Attewell.

Mr. Attewell: Thank you, Mr. Chairman. I might just mention that, as the Minister was saying, economically things

[Translation]

Le président: L'intuition.

Mme Nicholson: Je ne veux pas monter cette question en épingle mais l'avis inscrit très clairement les crédits 1 et 5 avec les Finances; nous constatons maintenant que, dans le cas du crédit 5, la ministre a affirmé qu'elle prendrait connaissance des questions mais qu'elle n'est pas prête à y répondre.

Lorsqu'ils ont reçu cet avis de réunion, pourquoi les collaborateurs de la ministre n'ont-ils pas suggéré que nous passions à un crédit plus approprié?

Mme McDougall: Je ne peux qu'offrir des excuses, monsieur le président. Je regrette; je ne me suis pas préparée à parler de ces questions.

Le président: Nous avons eu le ministre, la semaine dernière. À mon avis, lorsqu'il y a un ministre d'État, il est très difficile pour le ministre de s'occuper de choses qui ne sont pas directement de sa compétence. C'est pourquoi j'ai voulu faire préciser les responsabilités.

Mme Nicholson: Oui. Eh bien, monsieur le président, je dois dire encore qu'à mon avis le personnel n'a pas fait son travail. Je ne critique pas le ministre; je critique les fonctionnaires du ministère des Finances et le personnel du ministre, qui auraient dû s'apercevoir de cette erreur et communiquer avec vous pour changer l'ordre du jour.

Mme McDougall: J'assume toute la responsabilité pour le ministère et pour mon personnel.

Le président: Oui. Je pense, mademoiselle Nicholson, pour être juste, que le greffier a expédié l'avis de motion. En fait, c'est une motion que nous avons reçue de la Chambre. De toute évidence, nous regardons l'ordre du jour d'aujourd'hui, qui comprend toute une série de crédits des Finances.

Mme Nicholson: Eh bien, les deux . . .

Le président: Si vous regardez bien, ce sont des crédits du Revenu national et des crédits du Conseil privé.

Mme Nicholson: Eh bien, l'avis . . .

Le président: C'est une note que j'ai prise et je l'ai ici. L'ordre du jour indique qu'il est ordonné que les crédits 1, 5, 6, L6, 10, 15, 20, L25, 35 et 40 des Finances; les crédits 1, 5, 10 et 15 du Revenu national; le crédit 20 du Conseil privé . . .

Mme Nicholson: Monsieur le président, rien de ce qui apparaît dans l'avis n'a été envoyé aux ministres. Qu'est-ce qui a été envoyé aux députés?

Le président: Ce sont les crédits 1 et 5.

Mme Nicholson: Eh bien, nous avons les crédits 1 et 5. Je vais volontiers changer mes questions mais je voulais tout simplement indiquer clairement que l'avis que j'ai reçu mentionnait les crédits 1 et 5. Je vais donc poser des questions dans un autre domaine. Dans l'intervalle, quelqu'un d'autre voudrait peut-être continuer.

Le président: Monsieur Attewell.

M. Attewell: Merci, monsieur le président. J'aimerais tout simplement dire, comme l'a fait le Ministre, que les choses

[Texte]

are really moving ahead. I attended a sod-turning ceremony on Friday at lunch-time for the IKEA furniture people. I was very excited about this, Mr. Chairman. It is the first major building that has gone up in my riding. There is very little land left. It has 225,000 square feet and it will be their largest of 76 stores in North America. They will employ between 150 and 200 new jobs, full-time and part-time. I wanted to mention that I can speak of that economy as booming, even in Don Valley East, which is almost a totally built-up area.

Madam Minister, I wanted to ask you a few questions. I know all the reports are not in yet as far as the review of the financial structure of the various financial institutions that are under your supervision is concerned. I guess the main one you have not received yet would be the Estey report. Do you have some idea of when that will be left with you?

Mrs. McDougall: I do not like to be too specific since it is not something I am driving through. They are hearing final arguments in May, and I think they are starting very soon, in the middle of May. My hope is that it would be before the end of June, but I have no way of really knowing that because there has not been much information given to us about what the process will be. But from the little bit I know, it would be the end of June.

Mr. Attewell: I believe you have made the statement or commitment to have some sort of ownership reform brought before Parliament; I think you said in October or November. Would that tie into, at the latest, the end of summer? You would have all the reports in in order to do that.

Mrs. McDougall: Yes, the Estey report will be the last report, and we will be dealing with any structural changes in the industry as soon thereafter as possible. I said we would have it in the fall; that is my story and I am sticking to it. I am very anxious to move on with this, as I know you are.

The Chairman: Can I ask a supplementary here? Can you outline to this committee the instructions to Estey that were there and the reason the government feels it cannot produce financial legislation dealing with, for example, insurance, trust companies, credit unions or that type of thing without Estey, who originally as far as the public was concerned, was to enquire into the defalcations of the Northland and CCB? Why are the whole financial industry and the whole regulation of these industries held up because of the Estey report?

Mrs. McDougall: First of all, I do not think the whole thing has been held up. There are two bills in the House at the moment that come out of this. There is also in the drafting stage—and hopefully it will be in the House before the end of June—something on property and casualty companies. But the reference to the commission, which was to look into the reasons for the bank failures and relate them as well to the regulatory climate in which the banks dealt... The line of

[Traduction]

avancent vraiment sur le plan économique. Vendredi, à l'heure du déjeuner, j'ai assisté à la cérémonie de la première pelletée de terre pour la société des ameublements IKEA. J'étais très excité, monsieur le président. C'est la première construction importante qui est érigée dans ma circonscription. Il reste très peu de terrains disponibles. Le bâtiment aura 225,000 pieds carrés et sera un des plus gros parmi leurs 76 magasins en Amérique du nord. Il y aura entre 150 et 200 nouveaux emplois, à plein temps et à temps partiel. Je tenais à dire que cette économie est en pleine expansion, même dans Don Valley-Est, secteur qui est pourtant presque entièrement construit.

Madame la Ministre, je voulais vous poser quelques questions. Je sais que vous n'avez pas encore reçu tous les rapports concernant l'examen de la structure financière des diverses institutions financières qui relèvent de votre compétence. Je suppose que le principal rapport que vous n'avez pas encore reçu est le rapport Estey. Avez-vous une idée de la date à laquelle il vous sera remis?

Mme McDougall: Je n'aime pas être trop précise puisque ce n'est pas quelque chose que je pilote moi-même. Les dernières audiences auront lieu en mai et je pense qu'ils commencent très bientôt, au milieu du mois de mai. J'espère que le rapport sera déposé avant la fin de juin, mais je ne peux pas vraiment le savoir car on ne nous a pas communiqué beaucoup de renseignements sur le processus. D'après le peu que j'en sais, il sera déposé d'ici la fin de juin.

M. Attewell: Je crois que vous avez déclaré que vous déposeriez ou que vous vous êtes engagée à déposer devant le Parlement une sorte de réforme sur la propriété, en octobre ou novembre si ma mémoire est bonne. Est-ce que cela va durer pour le moins jusqu'à la fin de l'été? Vous disposerez alors de tous les rapports pour pouvoir le faire.

Mme McDougall: Oui, le rapport Estey sera le dernier et nous aborderons les éventuels changements structurels dans l'industrie le plus tôt possible après son dépôt. J'ai déclaré que nous l'aurions à l'automne; c'est ce que j'ai dit et je m'y tiens. Tout comme vous, je désire vraiment poursuivre ce projet.

Le président: Puis-je poser une question supplémentaire? Pouvez-vous préciser au Comité les instructions données au groupe Estey et la raison pour laquelle le gouvernement pense ne pas pouvoir déposer une législation financière traitant, par exemple, de l'assurance, des compagnies de fiducie, des coopératives de crédit ou de ce genre de choses, sans le rapport Estey qui, initialement, en ce qui concernait le public, devait porter sur les détournements de fonds de la Northland et de la CCB? Pourquoi l'ensemble du secteur financier et toute la réglementation de ces industries sont-ils retardés à cause du rapport Estey?

Mme McDougall: Tout d'abord, je ne pense que toute la chose soit retardée. Deux projets de loi en découlant sont actuellement devant la Chambre. On est également en train de rédiger une ébauche sur les compagnies d'assurance de biens et risques divers et j'espère que tout sera déposé devant la Chambre avant la fin de juin. Mais le mandat de la Commission, qui consiste à étudier les raisons des faillites bancaires et à établir un lien avec le climat réglementaire dans lequel les

[Text]

questioning in the commission has included seeking recommendations from many of the participants around what their recommendations are for regulation and supervision of institutions.

Now, both in our green paper and in your own report, we have seen an effort in one way or another to alter the structure and the relationship among the government institutions that deal with regulation and deal with financial sector institutions. So it would be very difficult to do it in bites when I think the general thrust of what has been talked about both in Parliament and by government has been that there should be some co-ordinated, cohesive regulatory environment.

• 1955

The Chairman: So your basic thrust is that when we get down to the total legislation affecting these intermediaries, you cannot do anything until Estey comes through.

Mrs. McDougall: I think we have done a great deal. We have certainly done . . .

The Chairman: Do you really call the two bills that are before the House at the present time a great deal?

Mrs. McDougall: It is a lot more than has been done for many years. We have never had three financial institution bills in the House in one session in living memory.

There is a lot more we would like to do. I have expressed some sympathy with the question because I get very frustrated with how long everything seems to take. But this is a very complex issue as well. We are trying to devise a structure that I think will be very important to the whole financial intermediary sector for many years. So it is important that we do it right and that we have all the pieces of the puzzle in front of us before we try to put it together.

The Chairman: Without belabouring the point, the Minister will know that the insurance industry is most upset. The trust industry, which claims it has not had a piece of legislation since 1911 or 1913, or whatever it is, is most upset. Both of them do not see any reason why they should wait to have their alleged wrongs redressed, or whatever. The Minister will know that Mr. Slater, the past president of the Economic Council, is presenting his report in public tomorrow—some 1,200 pages, I understand, on this matter. The Senate has already presented its report. So the whole business is crying for some attention. I guess we all are concerned why we are waiting.

Mr. Attewell: I would like to pursue this issue of corporate concentration, but particularly the ownership of financial institutions by non-financial institutions. It seems to me, at least—and I would think members of this committee would share the view—that the degree of public concern on that particular issue, namely the latter, has grown tremendously over the last few months. When we think back . . . what was the date of your green paper? I have forgotten.

[Translation]

banques opéraient . . . Parmi les questions qu'elle a posées, la Commission a recherché, auprès de nombreux participants, des recommandations concernant la réglementation et la surveillance des institutions.

A présent, dans notre Livre vert et dans votre propre rapport, nous avons constaté que des efforts sont déployés pour modifier la structure et la relation entre les institutions gouvernementales qui s'occupent de la réglementation et des institutions du secteur financier. Il serait donc très difficile de le faire par petites étapes alors que l'orientation générale qui est ressortie des discussions à la fois au Parlement et au sein du gouvernement parlait d'une sorte de milieu réglementaire coordonné et cohérent.

Le président: Vous voulez donc dire que lorsque nous arrivons à l'ensemble de la législation concernant ces intermédiaires, vous ne pouvez rien faire avant d'avoir en main le rapport Estey.

Mme McDougall: Je pense que nous avons déjà fait beaucoup. Nous avons certainement . . .

Le président: Les deux projets de loi qui sont devant la Chambre actuellement, appelez-vous vraiment cela beaucoup?

Mme McDougall: C'est beaucoup plus que ce qui été fait depuis de nombreuses années. Nous n'avons jamais eu trois projets de loi portant sur les institutions financières, devant la Chambre au cours d'une même session.

Mais nous aimerions faire bien davantage. J'ai exprimé un certain soutien à l'égard de la question car je suis très frustrée par la lenteur des événements. Il ne faut cependant pas oublier que c'est une question très complexe. Nous essayons de concevoir une structure qui sera très importante pour l'ensemble du secteur des intermédiaires financiers pendant de nombreuses années. Il importe donc de le faire comme il faut et de disposer de toutes les pièces du casse-tête avant d'essayer de l'assembler.

Le président: Sans insister sur la question, le Ministre sait que le secteur des assurances est très ennuyé. Le secteur des fiducies, qui prétend n'avoir pas eu de projet de loi depuis 1911 ou 1913, ou une autre date quelconque, est très contrarié. Ces deux secteurs ne voient pas pourquoi ils devraient attendre pour que l'on répare les injustices qu'ils allèguent. La Ministre sait parfaitement bien que M. Slater, ancien président du Conseil économique, rend public demain son rapport qui comporte, je crois, 1,200 pages sur cette question. Le Sénat a déjà présenté son rapport. Tout le secteur demande donc notre attention. Je pense que nous sommes tous préoccupés par cette attente.

M. Attewell: J'aimerais poursuivre sur la question de la concentration des sociétés, et surtout sur la possession d'institutions financières par des institutions non financières. Il me semble, et je pense que les membres du Comité partageront mon point de vue, que les préoccupations du public à l'égard de cette question en particulier, à savoir la dernière, ont augmenté considérablement au cours des derniers mois. Si nous revenons

[Texte]

Mrs. McDougall: April 15, 1985, I think was when we released it.

Mr. Attewell: So in just a year, really, that subject has loomed so large. I know it has affected members of our own Finance committee, including myself, and I would hope it has affected the staff who work for you. It has almost in some ways become one of the number 1 issues, if not the number 1 issue. I understand the Senate committee's report recommends no ownership whatsoever by non-financial institutions of financial, other than that they can have non-financial subs, such as a data-processing company or that sort of thing.

Could you maybe share . . . ? I know you have not made up your mind on this whole subject, but have you moved . . . ? Let us say you were at square one last April 1985; have you moved at all in your view on this issue?

Mrs. McDougall: First of all, let me make it clear again that the green paper was a discussion paper, so that this was not something that went into the public domain for me to fall on my sword either for or against. It was to trigger the discussion, which I think it did very successfully. You had what, 136 submissions?

The Chairman: Yes, and 36 witnesses.

Mrs. McDougall: That was the whole purpose: first of all, of course, having the House committee look at it and having those submissions, which I made very clear in the beginning were not to come to me, they were to go to the committee, because I wanted the whole discussion public. Certainly there were some people who appeared before your committee at my suggestion. So I did not have a stand-or-fall argument a year ago.

Let me say that in that particular area what we did do in drafting the green paper . . . I am a marketplace person. I think probably some of the people on this committee are. What we were trying to do was look at where the marketplace had taken financial institutions, not just in Canada but in other countries as well, and try to harness that into the regulatory regime in a way that would work for us, and in public policy terms. Now that has certainly emerged as a very large issue, which does not surprise me. Whatever the final outcome of all this will be, I would not want to prejudge at this point, but I agree with you that it has been the emerging issue throughout the whole discussion.

• 2000

I might say as well that non-financial relates to the provinces as well as to federal institutions. We have been very successful. One of the areas we have made a lot of progress in is the harmonization of regulation among the provinces and

[Traduction]

en arrière . . . quelle était la date de votre Livre vert? J'ai oublié.

Mme McDougall: Je pense que nous l'avons publié le 15 avril 1985.

M. Attewell: Ce sujet est véritablement venu au premier plan en un an à peine. Je sais qu'il a touché les membres de notre propre Comité des finances, y compris moi-même, et j'ose espérer qu'il a touché tous les employés qui travaillent pour vous. À certains égards, c'est presque devenu l'une des questions principales, si ce n'est la question n° 1. Je crois savoir que le rapport du Comité du Sénat recommande que les institutions non financières ne puissent aucunement posséder des institutions financières, en dehors de filiales non financières, comme une compagnie de traitement des données ou quelque chose de ce genre.

Pourriez-vous peut-être nous dire . . . ? Je sais que vous n'avez pas encore pris de décision sur l'ensemble du sujet, mais avez-vous avancé . . . ? Disons que vous étiez à la case départ en avril 1985; à votre avis, avez-vous fait quelques progrès sur cette question?

Mme McDougall: Tout d'abord, permettez-moi de dire très clairement que le Livre vert était un document de travail, si bien que je n'ai pas dû me prononcer publiquement pour ou contre au risque d'en assumer les conséquences. Ce document était destiné à lancer la discussion, ce qui a été une très grande réussite. Vous avez eu 136 mémoires, je crois?

Le président: Oui et 36 témoins.

Mme McDougall: C'était là l'objectif: tout d'abord, évidemment, de faire étudier la question par le Comité de la Chambre et de recevoir les mémoires, qui devaient être adressés au Comité, et je l'avais annoncé très clairement dès le départ qu'ils ne me seraient pas adressés, car je voulais que tout le débat soit public. Bien sûr, certaines personnes ont comparu devant votre Comité sur mes conseils. Il y a un an, je n'avais donc pas de dossier solide sur la question.

Laissez-moi vous dire que, dans ce secteur particulier, ce que nous avons fait lors de la rédaction du Livre vert . . . Je suis une personne qui laisse jouer le marché et je pense que certains des membres du Comité le font probablement. Ce que nous avons essayé d'étudier, c'est jusqu'où le marché avait amené les institutions financières, pas seulement au Canada mais également dans d'autres pays, et d'essayer d'introduire cela dans le système réglementaire d'une façon qui marcherait pour nous et en termes de politique publique. Maintenant, cela est devenu une question de très grande envergure et cela ne me surprend pas. Quel que soit le résultat final de tout cela, je ne voudrais pas préjuger de cette question mais je suis d'accord avec vous que c'est la question qui a fait surface pendant toute la discussion.

Je voudrais également dire que les questions non financières se rapportent aux provinces autant qu'aux institutions fédérales. Nous avons obtenu beaucoup de succès. L'un des domaines dans lesquels nous avons réalisé de gros progrès touche l'harmonisation de la réglementation entre les provinces

[Text]

the federal government. That is something nobody has tried before.

We have had three meetings with provincial Ministers. We have an ongoing group of officials meeting. We are hoping to meet again in June, although I am not just sure we will be able to do it before the end of the session.

If we do not meet in June, we will be meeting probably before the House opens in the fall to drive that a little further. And that would certainly be something that should be the subject of discussion with provincial Ministers because there is no point in our doing it if they are making any change in financial and non-financial, if they are not prepared to do that.

Mr. Attewell: What is your main lever, in your opinion, with the provinces as far as this negotiating? Is it deposit insurance?

Mrs. McDougall: That is certainly a lever. I am not sure I like to deal at this stage in those terms because we have had very positive discussions with the provinces. There has not been any need for levers. I am not running around carrying a big stick.

Everyone thinks that financial institutions are an area of primary importance. Every province and the federal government recognizes how serious it is that we do this right. So there has been no need to kind of wade in and say if you do not do it my way I am going to hit you over the head.

Deposit insurance is certainly something that falls into the federal domain. We have reached a fair accommodation with the provinces on how the CDIC deals with provincial institutions. I see no reason why we cannot retain that co-operative attitude.

Mr. Attewell: In the letter of undertaking with Imasco, or whatever it was called, I understand that if, for instance, the final legislation you proposed and whatever was adopted by Parliament, let us say it had in it a provision that a non-financial institution could not own a financial institution, I understand you have an agreement that Imasco would, without appeal, sell down to whatever level, whether it was a graduated level like our recommendation of the committee, or in the extreme, to be out totally. Is that understanding correct, that they would abide by your ruling without a ten-year court battle or whatever?

Mrs. McDougall: Yes. That is why that was a very important undertaking.

Mr. Attewell: Since we are so unique in Canada . . . As you well know, you get by with just less than a handful of major trust companies. If a given rule like that does not apply to all of them, it would seem to me, or certainly all the so-called majors who take in anything over \$1 billion in assets, would

[Translation]

et le gouvernement fédéral. Personne n'avait jamais essayé de le faire auparavant.

Nous avons tenu trois réunions avec les ministres provinciaux. Nous avons un groupe permanent de fonctionnaires qui se réunit. Nous espérons pouvoir nous réunir à nouveau en juin, mais je ne suis pas absolument certaine que nous pourrions le faire avant la fin de la session.

Si nous ne nous réunissons pas en juin, nous le feront probablement avant la rentrée parlementaire, à l'automne, afin de faire avancer un petit peu le dossier. C'est certainement quelque chose qui devrait faire l'objet de discussions avec les ministres provinciaux car il ne servirait à rien pour nous de le faire s'ils n'apportent pas des modifications touchant les secteurs financiers et non financiers, s'ils ne sont pas disposés à le faire.

M. Attewell: Quel est votre principal levier, à votre avis, en ce qui concerne les négociations avec les provinces? Est-ce l'assurance-dépôts?

Mme McDougall: C'est certainement un levier. Je n'aime pas trop parler en ces termes à ce stade-ci car nous avons eu des discussions très positives avec les provinces. Il n'y a pas eu besoin de leviers. Je ne me promène pas avec un gros bâton.

Tout le monde pense que les institutions financières sont un secteur de grande importance. Toutes les provinces et le gouvernement fédéral reconnaissent l'importance de bien faire ce travail. Il n'a donc pas été nécessaire de se mettre de la partie et de déclarer: si vous n'agissez pas à ma façon, je vais vous frapper sur la tête.

L'assurance-dépôts est certes quelque chose qui relève du domaine fédéral. Nous sommes parvenus à un bon arrangement avec les provinces sur la façon dont la SADC traite avec les institutions provinciales. Je ne vois aucune raison pour ne pas conserver cette attitude coopérative.

M. Attewell: Dans la lettre d'engagement avec Imasco, ou quel que soit le nom que vous lui avez donné, j'ai cru comprendre que si, par exemple, la législation finale que vous proposez est celle qui sera adoptée par le Parlement—disons qu'elle contiendrait une disposition stipulant qu'une institution non financière ne pourrait pas posséder une institution financière—je crois savoir que vous avez eu une entente selon laquelle Imasco pourrait revendre, sans appel, jusqu'à un pourcentage quelconque, qu'il s'agisse ou non d'un pourcentage fixé comme dans la recommandation de notre comité, ou, à l'extrême, pourrait se retirer complètement. Cette interprétation est-elle correcte, est-il vrai qu'ils se conformeraient à votre décision sans qu'il y ait une bataille juridique pendant dix ans ou quelque chose d'autre?

Mme McDougall: Oui. C'est pourquoi c'était un engagement très important.

M. Attewell: Puisque nous sommes si uniques au Canada . . . Comme vous le savez très bien, vous vous en tirez avec tout juste une poignée de compagnies de fiducie importantes. Si une règle donnée comme celle-ci ne s'applique pas à toutes, il me semblerait, ou très certainement à toutes les plus grosses

[Texte]

you be prepared to apply the same rule to Trilon, which has a major shareholder like BrasCan, for instance? In other words, would you . . .

Mrs. McDougall: You mean if they made any change in their structure, or would I . . .

Mr. Attewell: No. Would you be proposing some sort of rollback on those cases as well? In other words, get the thing totally turned around.

Mrs. McDougall: You know, I think you are prejudging a little bit where all this is going to come out.

Mr. Attewell: I am just giving a for instance.

Mrs. McDougall: I would rather not deal in for instances, because I do not want to name particular institutions.

Mr. Attewell: Madam Minister, with great respect, I am just trying to find out what givens are on your mind, or what things you intend not to consider.

I would hope you would consider, if a rule comes down of financial institutions not being controlled by non-financial, that you would really have to, in my view, figure out a way that it would apply to all of them. It is not as if we have 300 companies.

Mrs. McDougall: Okay. I am sorry. I guess I missed what you were getting at. I thought you meant that if Trilon were trying to buy another institution or increase their ownership in an institution now. But you are talking about a general policy, given where they are now. The question would essentially be then: Would we grandfather or not? At this point, I cannot tell you that. Part of it would depend on how far we get with the provinces. Part of it would depend on whether that is ultimately where we go. I do not really want to prejudge that at this stage.

• 2005

Mr. Attewell: But you are at least not ruling it out?

Mrs. McDougall: Not ruling it out, no.

Mr. Attewell: There has been, I think, an increasing awareness and identification by a good number of the top people of the problems. You have said right from the start, not these words, necessarily, that you cannot legislate honesty. It is just clearer and clearer, especially when you hear some of the top executives like Mr. Lahn of Canada Trust. Last week when we were discussing with him, for instance, the idea of the Chinese wall, he said that in his company three people see over him. There is something like \$28 billion in that company alone in their ET and A, and it is not hard to think of instances where just a word could be passed along either to take a position in such and such a stock or get out of this one. There is just so much clout that is possible with indiscriminate people in those roles.

I am coming more and more to the conclusion that the best rule would be the one they have in the U.S., where you

[Traduction]

compagnies qui ont des actifs supérieurs à 1 milliard de dollars, seriez-vous disposée à appliquer la même règle à Trilon, qui a un actionnaire principal comme BrasCan, par exemple? Autrement dit, seriez-vous . . .

Mme McDougall: Vous voulez dire s'ils faisaient des modifications à leur structure, ou bien . . .

M. Attewell: Non. Proposeriez-vous également une sorte de marche arrière dans ces cas? Autrement dit, feriez-vous complètement volte-face?

Mme McDougall: Vous savez, je pense que vous préjugez un peu de ce qui va se passer.

M. Attewell: Je donne simplement un exemple.

Mme McDougall: Je préférerais ne pas parler d'exemples car je ne veux pas nommer d'institutions particulières.

M. Attewell: Madame la Ministre, avec tout le respect qui vous est dû, j'essaie simplement de savoir quelles sont les données que vous avez à l'esprit ou quelles sont les choses que vous n'avez pas l'intention de prendre en considération.

Si une règle stipule que des institutions financières ne pourront pas être contrôlées par des institutions non financières, j'ose espérer que vous envisageriez vraiment de trouver, à mon avis, un moyen de l'appliquer à toutes les institutions. Ce n'est pas comme si nous avions 300 sociétés.

Mme McDougall: D'accord. Je suis désolée. Je pense que je n'avais pas compris où vous vouliez en venir. Je pensais que vous vouliez dire si Trilon essayait d'acheter une autre institution ou d'accroître sa participation dans une institution actuellement. Mais vous parlez d'une politique générale, à partir de la situation actuelle. La question serait donc essentiellement la suivante: appliquerions-nous ou non la clause des droits acquis? À l'heure actuelle, je ne suis pas en mesure de vous le dire. Cela dépendrait en partie de nos relations avec les provinces, et en partie de notre objectif final. Je ne veux vraiment pas préjuger des résultats à l'heure actuelle.

M. Attewell: Mais vous ne l'excluez pas au moins?

Mme McDougall: L'exclure, non.

M. Attewell: À mon avis, bon nombre des principaux intervenants sont de plus en plus conscients des problèmes. Vous avez déclaré au début, pas forcément en ces termes, que vous ne pouvez présenter une loi sur l'honnêteté. C'est de plus en plus clair, surtout lorsque vous entendez parler certains cadres supérieurs comme M. Lahn de Canada Trust. La semaine dernière, lorsque nous parlions avec lui, de l'idée du cloisonnement par exemple, il a déclaré que, dans sa compagnie, trois personnes ont droit de regard sur lui. Cette seule compagnie a environ 28 milliards de dollars dans son fonds de fiducie (ET and A) et il n'est pas difficile de penser à des cas où il suffirait de se passer le mot pour prendre position pour ou contre telle action. Avec des gens pris au hasard pour jouer ces rôles, la pression que l'on peut exercer est limitée.

J'en viens de plus en plus à la conclusion que la meilleure règle serait celle qui est en vigueur aux États-Unis où vous

[Text]

basically keep non-financial institutions out of that arena, not just on a direct parent-to-sub basis, but even on any see-through basis, so that your intermediaries, like Trilon or others, you look through for who really owns that company, and if it is non-financial they are barred from activities. It seems to me it is a lot easier than trying to have rule upon rule, legislation upon legislation, to prevent those possible abuses. It just takes a couple to bring great disrepute to the whole system.

Mrs. McDougall: I will take that as a representation if I may, Mr. Attewell.

Mr. Attewell: I will pass for the moment, Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Warner.

Mr. Warner: Thank you, Mr. Chairman. You mentioned how the economic indicators were certainly going along very well and the economies seem to be on target, generally. Certain areas in Ontario appear to be growing very quickly, as evidenced by a tremendous shortage of tradesmen in the construction industry. I am sure our chairman and his riding would be experiencing some problems there.

Assuming that the recovery is stronger than is projected, and also that interest rates continue to decline and end up perhaps substantially below the projections in your estimates, how would this affect the overall estimates? How much of a change in projections would there have to be for this to have a very positive effect?

Mrs. McDougall: I could not give you dollar for dollar. Gordon, do you have some numbers on that?

There are, as always, of course, offsetting pressures, one of them being in the farm belt. I cannot tell you, unless Gordon has the numbers, precisely what a 1% drop below the average interest rate would be. I should say, though, that the important time for interest rates for us is in the fall, the time of the CSB campaign. That is the time when the interest rate level is the most critical for us. So if we get a further decline between now and then—at the time of the CSB campaign, we were, I guess, 1% below—it would have a material effect on that particular expenditure sector, at least in the short term. But once again, interest payments are paid out over a period of time. But that is when it is most critical for us. That gives us a fix really on where we would be by the end of the year.

Mr. G. King: Quoting from memory, a 1% lower rate right across the interest rate spectrum decreases debt charges by something over \$1 billion. I cannot come up immediately with the sensitivity to a change in the economic growth, although that would feed mainly into the revenue side. I think we could get some numbers on them and make them available to you.

[Translation]

maintenez dans le fonds les institutions non financières hors de la scène, pas seulement sur la base d'un lien direct entre la société mère et sa filiale, mais même pour toute assistance, afin de pouvoir examiner vos intermédiaires, comme Trilon ou d'autres, pour savoir qui possède vraiment cette compagnie, et s'il s'agit d'une institution non financière, elle est exclue des activités. Cela me semble beaucoup plus facile que d'essayer d'adopter une règle après l'autre, une loi après l'autre, pour empêcher de tels abus éventuels. Il suffit de quelques entreprises pour faire porter le discrédit sur tout le système.

Mme McDougall: Si vous le permettez, monsieur Attewell, je prendrai cela comme une observation.

M. Attewell: Monsieur le président, je passerai mon tour pour l'instant.

Le président: Monsieur Warner.

M. Warner: Merci, monsieur le président. Vous avez mentionné que les indicateurs économiques se portent très bien et que les économies semblent, en règle générale, suivre la trajectoire prévue. En Ontario, certaines régions semblent connaître une croissance très rapide, comme le démontre la formidable pénurie de gens de métier dans l'industrie de la construction. Je suis certain que notre président et sa circonscription connaissent certains problèmes dans ce domaine.

En supposant que la reprise est plus forte que les prévisions et aussi que les taux d'intérêt continueront à baisser et arriveront à des niveaux peut-être nettement inférieurs aux prévisions contenues dans vos estimations, quelle sera l'incidence sur les estimations globales? Quel changement dans les prévisions faudra-t-il pour que cela ait un effet très positif?

Mme McDougall: Je ne peux pas vous donner de chiffres. Gordon, avez-vous des chiffres à ce sujet?

Évidemment, il y a comme toujours des pressions compensatoires, l'un d'elles se situant dans la ceinture agricole. Je ne puis vous dire, à moins que Gordon ait les chiffres, ce qu'une baisse de 1 p. 100 au-dessous du taux d'intérêt moyen aurait précisément comme conséquence. Je tiens cependant à dire que le moment important pour nous dans le domaine des taux d'intérêt se situe à l'automne, à l'époque de la campagne des obligations d'épargne du Canada. C'est l'époque où le taux d'intérêt a le plus d'importance pour nous. Si nous assistons donc à une nouvelle baisse entre aujourd'hui et l'automne—au moment de la campagne des obligations d'épargne du Canada, nous étions je pense à 1 p. 100 au-dessous—cela aurait une influence importante sur ce secteur particulier des dépenses, tout au moins à court terme. Mais, je tiens à le rappeler, les versements d'intérêt sont faits payés sur une certaine période. Mais c'est là le moment le plus important pour nous. Cela nous donne vraiment une idée pour savoir où nous en serons à la fin de l'année.

M. G. King: Si ma mémoire est bonne, une baisse de 1 p. 100 des taux d'intérêt diminue le fardeau de la dette d'environ 1 milliard de dollars. Je ne veux pas vous dire immédiatement quelle sera la réaction à un changement de la croissance économique, bien que cela aurait surtout un impact du côté des recettes. Je pense que nous pourrions obtenir des chiffres à ce sujet et vous les faire parvenir.

[Texte]

Mr. Warner: In the Inspector General of Bank's department, obviously we can look back over the last five or six years and see the devastating effect the high interest rates have had on the financial institutions, particularly the banks. Hopefully in the next five years we can project some stability and a considerably lower level of interest rates.

• 2010

I would hope this would bring some stability to the industry. Hopefully the workload of the Office of the Inspector General of Banks will be considerably less burdensome than it was in the previous year or two. How do you project your estimates in the long-term in your departments? Do you project a fairly low growth rate? I know you are not concerned with it right now, but can you generally project a fairly low growth rate in your departments in the next three or four years?

Mrs. McDougall: The short answer is yes, but let me give you a caveat. I am not sure that the expenditures will be—to use your phrase—less burdensome. I think they will be burdensome for a while, but I hope they will be less crisis-ridden.

Part of our effort in this area, as you know, will be directed to beefing up some of the activities. So there might be, say, a one-shot increase at some stage, should we go the route of a combined operation such as was suggested by this committee or in the green paper. There would be some costs connected with it.

One of the things we said in the green paper was that we have an interest in improving the technology and the training, as well as whether we add more people or few people or whatever the right number of people is. Those things, I think, will be ongoing.

I would raise one other caveat. The financial sector is becoming so much more international that—and I am just sort of guessing; I do not have anything in particular in mind, but I think it is happening. Anyway, the interrelationship among financial institutions in the world may at some point involve some additional expenditures. I think if we can get a really good regulatory structure up and running, beyond it you would see some stability in those costs.

Mr. Warner: At the present time, are you considering any restructuring of the management of your departments? If so, when do you think you would be announcing such changes?

Mrs. McDougall: I would hope we would have an announcement. Don Macpherson is the Acting Inspector General of Banks. I would hope we would have an announcement—I keep saying shortly—on what will be a more permanent arrangement there. Beyond that, I do not see any particular need for any management changes at this time, which of course is due to the retirement of Mr. Kennett. I see more potential for structural changes if we do get involved in some form of better

[Traduction]

M. Warner: Au département de l'inspecteur général des banques, nous pouvons de toute évidence jeter un regard sur les cinq ou six dernières années et constater l'incidence dévastatrice que les taux d'intérêts élevés ont eu sur les institutions financières, en particulier les banques. J'espère qu'au cours des cinq prochaines années, nous pourrions prévoir une certaine stabilité et un niveau nettement plus bas des taux d'intérêt.

J'ose espérer que tout cela apportera une certaine stabilité à ce secteur. Il faut espérer que la charge de travail du Bureau de l'inspecteur général des banques sera beaucoup moins écrasante qu'au cours de la dernière ou des deux dernières années. Quelles sont vos prévisions à long terme dans vos ministères ou départements? Prévoyez-vous un taux de croissance assez bas? Je sais que cela ne vous préoccupe pas maintenant, mais pouvez-vous, en règle générale, prévoir un taux de croissance assez faible dans vos ministères et départements au cours des trois ou quatre prochaines années?

Mme McDougall: En bref, la réponse est oui, mais permettez-moi une mise en garde. Je ne suis pas certaine que les dépenses seront moins écrasantes, pour reprendre votre terme. Je pense qu'elles seront moins écrasantes pendant un moment mais j'espère qu'elles seront moins marquées par la crise.

Comme vous le savez, une partie de nos efforts dans ce domaine seront axés sur le renforcement de certaines activités. On pourrait donc assister, disons, à une augmentation d'un seul coup à un certain moment si nous choisissons la voie d'une opération combinée comme l'a suggéré le comité ou le livre vert. Cela impliquerait certaines dépenses.

Dans le livre vert, nous avons déclaré, entre autres, que nous sommes intéressés à améliorer la technologie et la formation, et aussi à ajouter beaucoup ou peu de gens ou le nombre d'employés qui conviendra. Je pense que ces choses seront permanentes.

Je ferai une autre mise en garde. Le secteur financier atteint une stature tellement plus internationale que—ce n'est qu'une sorte d'hypothèse; je n'ai rien de particulier à l'esprit, mais je pense que c'est ce qui se passe. De toute façon, l'interrelation entre les institutions financières dans le monde pourra impliquer à un certain moment des dépenses supplémentaires. Si nous pouvons mettre sur pied et faire fonctionner une structure réglementaire vraiment bonne, je crois qu'après nous constaterons une certaine stabilité des coûts.

M. Warner: À l'heure actuelle, envisagez-vous une restructuration de la gestion de vos ministères et départements? Dans l'affirmative, quand pensez-vous pouvoir annoncer de tels changements.

Mme McDougall: J'ose espérer que nous ferons une annonce. Don MacPherson est l'inspecteur général des banques par intérim. J'espère que nous pourrions annoncer—je dis toujours d'ici peu—une entente plus permanente dans ce domaine. En dehors de cela, je ne vois pas la nécessité d'effectuer d'autres changements au niveau de la direction maintenant, ce qui est évidemment dû au départ en retraite de M. Kennett. Je vois davantage de possibilités pour des change-

[Text]

co-ordination or some form of integration of the different supervisory agencies. This would then involve a whole new organizational structure. There would still be a statutory need for an Inspector General of Banks and for a Superintendent of Insurance and so on, but there might be some changes in this.

Mr. Warner: Your thoughts right now are towards centralization or co-ordination of the various departments.

Mrs. McDougall: I think almost everybody who has looked at this area from the public policy perspective has suggested some form of greater integration or some form of greater co-operation at the very least. This will involve some real examination and how it fits together. My own view is that I would like to see more co-ordination.

Mr. Warner: Thank you.

The Chairman: I will carry on from those questions, Madam Minister.

Mr. Hammond suggested he had 266 people working for him, of which 71 work out of Ottawa. Can you tell us why any of them work out of Ottawa other than those required for doing the regulatory work with Government of Canada pensions? Since there are no financial institutions with head offices in Ottawa and only one life insurance company, why do we have the Office of the Superintendent of Insurance in Ottawa, as far away as possible from the action in the street?

• 2015

Mrs. McDougall: The reason they are there is that is where I found them.

The Chairman: I see. We all found this terrible government. What are we doing about it?

Mrs. McDougall: I think Mr. Hammond explained to you that there are 70 people in the field at any given time. The point about having people located in other places is well taken. It is one I have suggested myself on more than one occasion.

The Chairman: Will you be directing his department over the next year to put their people in the field where they can do the work, rather than in Ottawa where they can read reports?

Mrs. McDougall: I think it is important that there be as much connection with the real market as possible. The Auditor General of Canada, even as we speak, is doing a comprehensive review of the operation there. This may be something he would comment on, too.

I am not moving down the road towards having people in other markets. There have been steps made in this direction and I would think they would continue, but whether we pick up the whole thing and plunk it somewhere else or whether the

[Translation]

ments structurels si nous ne participons pas à une certaine forme de coordination améliorée ou à une certaine forme d'intégration des divers organismes de surveillance. Cela impliquerait alors toute une nouvelle structure organisationnelle. Sur le plan réglementaire, nous aurions toujours besoin d'un Inspecteur général des banques et d'un Surintendant des assurances, etc., mais on pourrait assister à certains changements.

M. Warner: À l'heure actuelle, envisagez-vous une centralisation ou une coordination des divers ministères et départements.

Mme McDougall: Je pense que presque tous ceux qui ont étudié ce secteur dans la perspective de la politique publique ont suggéré une certaine amélioration de l'intégration ou une plus grande coopération tout au moins. Il faudra étudier vraiment la situation et voir comment le tout fonctionne. À mon avis, j'aimerais une meilleure coordination.

M. Warner: Merci.

Le président: Madame la ministre, je vais poursuivre dans cette même veine.

M. Hammond a laissé entendre que 266 personnes travaillaient pour lui, dont 71 à l'extérieur d'Ottawa. Pouvez-vous nous dire pourquoi ces dernières travaillent à l'extérieur d'Ottawa, en dehors de celles qui doivent s'occuper des travaux réglementaires avec les pensions du gouvernement du Canada? Puisqu'il n'y a pas d'institutions financières ayant leur siège social à Ottawa et qu'il y a une seule compagnie d'assurance-vie, pourquoi le Bureau du Surintendant des assurances est-il situé à Ottawa, si loin des endroits où se déroulent toutes les activités?

Mme McDougall: S'ils sont là, c'est parce que c'est là que je les ai trouvés.

Le président: Je vois. Nous avons tous trouvé cet effroyable gouvernement. Que faisons-nous à ce sujet?

Mme McDougall: Je pense que M. Hammond vous a expliqué que 70 personnes sont en permanence sur le terrain. Je prends bonne note de votre suggestion d'avoir des gens à d'autres endroits. C'est une suggestion que j'ai présentée moi-même à plusieurs occasions.

Le président: Au cours de la prochaine année, allez-vous ordonner à son département d'envoyer ses gens sur place où ils peuvent effectuer le travail au lieu d'être à Ottawa où ils peuvent lire des rapports?

Mme McDougall: Je pense qu'il est important d'avoir la meilleure relation possible avec le marché. Pendant que nous parlons, le Vérificateur général du Canada effectue une étude exhaustive de leurs activités. Il fera peut-être également des commentaires à ce sujet.

Mon cheminement ne vise pas à avoir des gens sur d'autres marchés. Des mesures ont été prises dans cette voie et je pense qu'elles se poursuivront, mais je ne sais pas si nous allons prendre tout l'ensemble et le poser ailleurs ou si l'autre

[Texte]

other route is simply to have more people on the road all the time, I do not know. We will see.

The Chairman: The Office of the Inspector General of Banks has 70 people working for it, and in his testimony before us Mr. Macpherson said maybe three of them might be out of Ottawa. But there are no head offices of any banks in any place other than Ottawa.

Ottawa is certainly not a major national banking centre. People do not work out of Ottawa to control the money supply of the country—other than the Bank of Canada, and these people do not inspect the Bank of Canada. Is there any reason why we have the Office of the Inspector General of Banks in Ottawa at all?

Mrs. McDougall: Perhaps I could ask Mr. Grant to correct the record as to the actual numbers, and then I will answer the principle of the question.

Mr. Neville Grant (Director, Inspection Division, Office of the Inspector General of Banks): Mr. Chairman, at present there are 42 individuals in the Office of the Inspector General of Banks, not 70. Seventy is the projected number of person-years at the end of this fiscal year.

The Chairman: Mr. Grant, this is interesting, but if you recall, in your testimony before this committee last fall on supplementary estimates in December you increased your authorized person-years to 70. Are you telling me you do not have those in place yet?

Mr. Grant: We have not been able to hire 70 yet, Mr. Chairman.

The Chairman: In other words, you did not use your last year's budget.

Mr. Grant: We are in the process of hiring . . .

The Chairman: Do you need the whole of this year's budget which you required, then?

Mrs. McDougall: Mr. Chairman, I think if we are going to get qualified people it is important to do this in some kind of orderly way. I know the Office of the Inspector General of Banks has been working very hard on this.

Back to your original question, the Office of the Inspector General of Banks is also looking for space in Toronto in which to put some of their personnel. They say they have found a space and I suggested they could find something cheaper.

The Chairman: Why would they not have a place in co-ordination with the Superintendent of Insurance? After all, it is no question that the trust companies in this company carry on exactly the same business as the banks. Certainly that is the terms of the advertising of the Canada Trust Company, who say they do everything your bank can do for you. They are as large as all of the banks and they are bigger than most of the banks.

[Traduction]

solution consiste simplement à avoir en tout temps un plus grand nombre de gens sur le terrain. Nous verrons.

Le président: Le Bureau de l'Inspecteur général des banques dispose de 70 employés et, lors de son témoignage devant notre comité, M. Macpherson a déclaré que peut-être trois d'entre eux pouvaient se trouver en dehors d'Ottawa. Mais il n'y a aucun siège social d'aucune banque à aucun endroit autre qu'à Ottawa.

Ottawa n'est certainement pas un grand centre bancaire national. Les gens ne travaillent pas à partir d'Ottawa pour contrôler la masse monétaire du pays—en dehors de la Banque du Canada, et ces gens n'inspectent pas la Banque du Canada. Y a-t-il une raison pour laquelle le Bureau de l'Inspecteur général des banques est situé à Ottawa?

Mme McDougall: Je demanderai peut-être à M. Grant de donner les chiffres réels et ensuite je répondrai au principe de la question.

M. Neville Grant (directeur, division de l'inspection, Bureau de l'Inspecteur général des banques): Monsieur le président, il y a actuellement 42 personnes au Bureau de l'Inspecteur général des banques et pas 70. Soixante-dix est le nombre prévu d'années-personnes à la fin du présent exercice financier.

Le président: Monsieur Grant, tout cela est intéressant, mais si vous vous rappelez, dans votre témoignage devant notre comité à l'automne dernier à propos du budget supplémentaire en décembre, vous avez augmenté vos années-personnes autorisées à 70. Êtes-vous en train de me dire que ces personnes ne sont pas encore au travail?

M. Grant: Monsieur le président, nous n'avons pas pu en engager 70 jusqu'à présent.

Le président: Autrement dit, vous n'avez pas utilisé votre budget de l'an dernier.

M. Grant: Nous sommes en train d'embaucher . . .

Le président: Dans ce cas, avez-vous besoin de la totalité du budget de cette année que vous avez demandé?

Mme McDougall: Monsieur le président, je pense que si nous voulons embaucher des personnes compétentes, il est important de le faire d'une façon un tant soit peu ordonnée. Je sais que le Bureau de l'Inspecteur général des banques déploie beaucoup d'efforts dans ce sens.

Pour revenir à votre question initiale, le Bureau de l'Inspecteur général des banques cherche également des locaux à Toronto pour y installer une partie de son personnel. On a trouvé des locaux et j'ai suggéré d'en trouver de moins coûteux.

Le président: Pourquoi ne pas trouver un endroit en collaboration avec le Surintendant des assurances? Après tout, il ne fait aucun doute que les compagnies de fiducie dans notre pays ont exactement les mêmes activités que les banques. Ce sont en tout cas les termes de la publicité de la compagnie Canada Trust qui déclare qu'elle fait tout ce que votre banque peut faire pour vous. Elle est aussi importante que toutes les banques et elle est plus grosse que la plupart des banques.

[Text]

Why would we not have the Office of the Inspector General of Banks tied in with the Superintendent of Insurance so that we would at least save some overhead and use the same people because after all, they are doing the same thing?

Mrs. McDougall: Some of the things they do may be the same. Let me just say also for the record that there is one trust company which is bigger than some banks. There is not a whole industry out there that is bigger than the banks. This is what we will be examining if we do integrate the two departments.

First of all, where should it be? Secondly, how many should there be, and should we have specialists looking at particular kinds of deals in both? We are not just all the way there with that.

The Chairman: The report of the Senate suggested that non-financial companies not be allowed to be involved with financial companies. What is your view of this?

Mrs. McDougall: I think I have given my view of this in an answer to Mr. Attewell. I have not had time to go through the Senate report in detail. I have looked at it, but I do not have a detailed response on the report.

The Chairman: In your view, will the decline in interest rates materially help the province with the banks that are obviously in trouble and have relatively large draws on the Bank of Canada at the present time? Could you sort of explain to the committee and for the record how the decline in interest rates would probably help those institutions?

• 2020

Mrs. McDougall: Well, I think the spread is important to institutions. I will not comment on particular institutions, but it is the spread that is important. Lower interests rates normally induce a higher level of financial activity, in terms of lending on mortgages and this sort of thing. An expanded business base, provided that the institutions have the capital, will normally help them, so long as they do the right kind of business.

The Chairman: I also presume that when they are carrying a non-interest-bearing debt, if they have to pay less money for the money that is required to carry non-interest-bearing debt, their losses will be substantially less. Their financial position would therefore substantially improve as interest rates decline.

Mrs. McDougall: Well, it would certainly help any borrowers who are carrying burdensome loans. That helps the institution as well to that extent. But the spread is critical.

Miss Nicholson: Thank you. The Minister mentioned that there are three bills about financial institutions before the House. I assume one of these would be the bill to increase the premiums for the CDIC.

[Translation]

Pourquoi ne pas avoir sous le même toit le Bureau de l'Inspecteur général des banques et le Surintendant des assurances afin au moins d'économiser certains frais généraux et d'utiliser les mêmes personnes car, après tout, ils font la même chose?

Mme McDougall: Certaines de leurs activités sont peut-être identiques. Permettez-moi également de souligner qu'il existe une compagnie de fiducie qui est plus grosse que certaines banques. Ce n'est pas tout le secteur qui est plus gros que les banques. C'est ce que nos étudierons si nous intégrons les deux départements.

Tout d'abord, où devrait-il être situé? Ensuite, combien devrait-il y avoir d'employés et devrait-on avoir des spécialistes qui étudient des types particuliers d'activités dans les deux? Nous n'en sommes pas encore rendus là.

Le président: Le rapport du Sénat suggère de ne pas permettre aux compagnies non financières de s'impliquer avec des compagnies financières. Quel est votre point de vue à ce sujet?

Mme McDougall: Je pense avoir donné mon point de vue à ce sujet dans une réponse à M. Attewell. Je n'ai pas eu le temps d'étudier en détail le rapport du Sénat. Je l'ai parcouru, mais je n'ai pas de réponse détaillée à ce rapport.

Le président: À votre avis, la baisse des taux d'intérêt aidera-t-elle beaucoup la province avec les banques qui sont de toute évidence en difficulté et ont des tirages relativement importants sur la Banque du Canada à l'heure actuelle? Pourriez-vous expliquer au Comité et de façon officielle comment la baisse des taux d'intérêt aiderait vraisemblablement ces institutions?

Mme McDougall: Eh bien, je pense que l'écart est important pour les institutions. Je ne ferai pas de commentaires à propos d'institutions en particulier, mais c'est l'écart qui est important. La baisse des taux d'intérêt provoque normalement un accroissement du volume des activités financières en termes de prêts sur hypothèques et autres choses de ce genre. En supposant que les institutions ont les capitaux nécessaires, l'élargissement de leur base d'activités les aidera normalement, dans la mesure où elles exécutent les activités qui conviennent.

Le président: Je présume également que lorsqu'elles ont une dette non productive d'intérêts, leurs pertes seront nettement inférieures si elles doivent payer moins pour l'argent nécessaire pour supporter la dette non productive d'intérêts. Leur situation financière s'améliorerait donc considérablement avec une baisse des taux d'intérêt.

Mme McDougall: Eh bien, cela aiderait certainement les emprunteurs qui supportent des prêts importants. Cela aide également l'institution dans cette mesure. Cependant, l'écart est primordial.

Mme Nicholson: Merci. La ministre a mentionné que trois projets de loi concernant les institutions financières étaient devant la Chambre. Je suppose que l'un d'eux doit être le projet de loi visant à augmenter les primes pour la SADC.

[Texte]

Mrs. McDougall: Yes, it is.

Miss Nicholson: The second would be Bill C-103. What is the third?

Mrs. McDougall: Well I said—or at least I meant to say—that there are two in the House now, and we are still hoping to produce the property and casualty before the end of the year, so three would be introduced in this session.

Miss Nicholson: May I go back to some of the questions that were asked about the Estey commission? I think the government's legal bills there were really very high. The Department of Finance had lawyers, the Bank of Canada had lawyers, and then the Inspector General of Banks came before us with a request for supplementary estimates of a half-million dollars for legal fees. Can you explain this? I know we have had an explanation, but I find it less than convincing. Why, when the Department of Finance had lawyers, was it also necessary for the Inspector General of Banks to expend an additional half-million dollars on legal fees?

Mrs. McDougall: First of all, the Department of Justice recommended that we should have outside legal counsel, and secondly that we should have separate legal counsel with the Department of Finance and the Inspector General of Banks. I will go into those numbers a little bit, if you would like me to, as well.

Miss Nicholson: Yes, I would appreciate that.

Mrs. McDougall: I think the number getting bandied about is \$2.1 million. That was put into the estimates at a time when this was just gearing up and we had no idea how long the inquiry would go on. We tried to make some sort of ballpark estimate of what a full year's cost would be if this commission did go on throughout the year. The estimate also included not just legal fees, but some of the support and outside advice that we were seeking from various financial people as well.

I do not think that the expenditures are going to be anywhere near the estimate. I think the estimate was something like \$1.5 million for legal fees to prepare for the inquiry.

The Chairman: Whose legal fees were those?

Mrs. McDougall: They were from Osler, Hoskins & Harcourt. And it is not going to be . . .

The Chairman: All right, those legal fees are from Osler, Hoskins & Harcourt. How about the Inspector General of Banks legal fees?

Mrs. McDougall: All right. Now, let me just do this one at a time. The Inspector General's estimate was therefore about \$500,000 for legal fees.

Now if we are right that the inquiry will be over towards the end of June, then we expect that the fees for the Inspector

[Traduction]

Mme McDougall: Oui, c'est cela.

Mme Nicholson: Le second doit être le Bill C-103. Quel est le troisième?

Mme McDougall: Eh bien j'ai dit—ou du moins j'ai voulu dire—que deux sont actuellement devant la Chambre et que nous espérons encore pouvoir en présenter un sur l'assurance de biens et risques divers avant la fin de l'année, si bien que trois seraient déposés au cours de cette session.

Mme Nicholson: Puis-je revenir à certaines des questions qui ont été posées à propos de la commission Estey? Je pense que les frais juridiques la concernant ont été très élevés. Le ministère des Finances avait des avocats, la Banque du Canada avait des avocats et ensuite l'Inspecteur général des banques s'est présenté devant nous avec une demande de budget supplémentaire d'un demi-million de dollars pour des frais juridiques. Pouvez-vous expliquer cela? Je sais que nous avons eu une explication mais je la trouve loin d'être convaincante. Pourquoi, alors que le ministère des Finances avait des avocats, a-t-il également fallu que l'Inspecteur général des banques dépense un demi-million de dollars supplémentaires en honoraires juridiques?

Mme McDougall: Tout d'abord, le ministère de la Justice nous a recommandé d'obtenir des conseils juridiques de l'extérieur et ensuite d'avoir des conseils juridiques séparés entre le ministère des Finances et l'Inspecteur général des banques. Je préciserai un peu ces chiffres si vous le souhaitez également.

Mme Nicholson: Oui, j'apprécierais beaucoup.

Mme McDougall: Je pense que le chiffre dont nous discutons est de 2.1 millions de dollars. Il a été inclus dans le budget à une époque où l'on se préparait seulement et où l'on n'avait aucune idée de la durée de la commission d'enquête. Nous avons essayé de faire une estimation très approximative des coûts pour une année complète si la commission se prolongeait pendant toute l'année. Le budget comportait non seulement des honoraires juridiques, mais également des frais pour le soutien administratif et les conseils extérieurs que nous recherchions également auprès de diverses personnes du secteur financier.

Je ne pense pas que les dépenses seront proches de l'estimation. Je pense que l'estimation donnait environ 1.5 millions de dollars pour les honoraires juridiques en vue de se préparer pour l'enquête.

Le président: Les honoraires juridiques de qui?

Mme McDougall: De la firme Osler, Hoskins & Harcourt. Et cela n'atteindra pas . . .

Le président: Très bien, il s'agit des honoraires juridiques de la firme Osler, Hoskins & Harcourt. Qu'en est-il des honoraires juridiques de l'Inspecteur général des banques?

Mme McDougall: Très bien. Laissez-moi aborder une seule chose à la fois. Le budget pour l'Inspecteur général était donc d'environ 500,000\$ pour les honoraires juridiques.

Maintenant, si c'est exact que l'enquête sera terminée vers la fin de juin, nous prévoyons alors que les honoraires pour le

[Text]

General of Banks department will be slightly higher than the \$500,000. Ours, in the Department of Finance, will be considerably lower. The actual expenditures for both in fact are going to come in at about the same amount, around \$600,000 each—possibly.

• 2025

I might also say that this was not just for the purpose of sort of appearances before the commission by the Ministers and by the Inspector General of Banks, because the basic documents for the Estey commission were prepared by the Department of Finance and by the Office of the Inspector General of Banks, which then came through the Department of Finance. There was an enormous amount of work to be done in going through all the documents, all the notes and so on that have been tabled at the commission, and the commission did not develop its own background documents except in a marginal way. All that came from us. Therefore, it was not just a case of preparing an argument before the commission.

The Chairman: How much was the bank getting paid?

Mrs. McDougall: I do not know what the bank was getting paid. The actual cost of the . . .

The Chairman: John W. Sopinka, Estey, clerks and all the rest of it—what is that going to cost?

Mrs. McDougall: Well, that is not in our . . .

The Chairman: Who pays that one?

Mrs. McDougall: Are you asking who pays for that? This is not from our department.

The Chairman: This is then in addition to what you are talking about.

Mrs. McDougall: Yes, but all I am saying . . .

The Chairman: In other words, you are at \$1.2 million and Sopinka, Estey and all the rest of it are on top, or plus.

Mrs. McDougall: Yes.

The Chairman: They go on somebody else's bill of costs.

Mrs. McDougall: Yes. I believe it is the Privy Council Office which pays, but I do not what their estimates are . . .

The Chairman: Well, does anybody else from the government have expensive lawyers and . . .

Mrs. McDougall: The Bank of Canada has its own legal counsel.

The Chairman: Their costs are then on top, too. We have the Bank of Canada, the Privy Council and \$1.2 million for the Department of Finance—directly or indirectly.

Mrs. McDougall: The CDIC has its own counsel as well.

The Chairman: Oh, okay. Do you have any idea for how much the CDIC is in there?

[Translation]

département de l'Inspecteur général des banques seront légèrement supérieurs aux 500,000\$. Nos honoraires, au ministère des Finances, seront nettement inférieurs. Les dépenses réelles pour les deux atteindront en fait environ le même montant, soit à peu près 600,000\$ chacun.

Je pourrais également ajouter que ce n'était pas simplement dans le but de faire comparaître les ministres et l'Inspecteur général des banques devant la Commission, car les documents de base pour la commission Estey étaient préparés par le ministère des Finances et par le bureau de l'Inspecteur général des banques, et sont ensuite parvenus par l'intermédiaire du ministère des Finances. Il y avait un travail énorme à exécuter pour parcourir tous les documents, toutes les notes, etc., qui ont été déposés devant la Commission et cette dernière n'a pas élaboré ses propres documents de base, sauf de temps à autre. Tout est venu de chez nous. Par conséquent, il ne s'agissait pas simplement de préparer un débat devant la Commission.

Le président: Combien la banque recevait-elle?

Mme McDougall: Je ne sais pas combien la banque était payée. Le coût réel de . . .

Le président: John W. Sopinka, Estey, les greffiers et tout le reste—combien cela coûtera-t-il?

Mme McDougall: Eh bien, ce n'est pas dans notre . . .

Le président: Qui paie cela?

Mme McDougall: Demandez-vous qui paie pour cela? Ce n'est pas notre ministère.

Le président: Cela vient donc en plus de ce que vous dites.

Mme McDougall: Oui, mais tout ce que je dis . . .

Le président: Autrement dit, vous arrivez à 1,2 million de dollars et Sopinka, Estey et tout le reste viennent en supplément.

Mme McDougall: Oui.

Le président: Ils viennent sur la facture de dépenses de quelqu'un d'autre.

Mme McDougall: Oui. Je pense que c'est le Bureau du Conseil privé qui paie, mais je ne sais pas quel est leur budget . . .

Le président: Très bien, y a-t-il quelqu'un d'autre du gouvernement qui a des avocats coûteux et . . .

Mme McDougall: La Banque du Canada a ses propres conseillers juridiques.

Le président: Leurs frais viennent donc également en plus. Nous avons la Banque du Canada, le Conseil privé et 1,2 millions de dollars pour le ministère des Finances—directement ou indirectement.

Mme McDougall: La SADC a également ses propres conseillers juridiques.

Le président: Oh, d'accord. Avez-vous une idée du montant pour la SADC?

[Texte]

Mrs. McDougall: I do not know.

The Chairman: You asked for it.

Mrs. McDougall: That will be in their annual report, I think. Will it not?

The Chairman: I think they are a half million, too.

Mrs. McDougall: Yes, I think they are about that much. I believe they use their regular counsel, as does the Bank of Canada.

Miss Nicholson: Would CDIC...

Mrs. McDougall: They have ongoing legal counsel in a lot of things. However, I do not believe they have separated their expenditure from Estey.

Miss Nicholson: Would the CDIC legal fees have been their responsibility?

Mrs. McDougall: Yes, they would have been.

Miss Nicholson: There would be no government contribution to that.

Mrs. McDougall: No, there would not have been.

The Chairman: Is it possible, Madam Minister, to get a breakdown from your department to determine the true costs of the Estey commission?

Mrs. McDougall: We would not have it.

The Chairman: In other words, what we have is a here, there, and everywhere in little bits and pieces. If you have \$1.2 million, CDIC has a half million, and Sopinka's and Mr. Justice Estey's charges are all against the Privy Council Office...

Miss Nicholson: The Bank of Canada...

The Chairman: Yes, the Bank of Canada is in there with another half million dollars for other lawyers. How much is this all costing us? In other words, what are we paying for and what are we getting for our money? It sounds to me as though you have the best part of \$5 million going down the tube to pay lawyers. I wonder if we are going to get \$5 million worth of advice, because that is a lot of advice.

This committee sat and determined what the cost of the bail-out of the CCB was in four meetings, and came up with some pretty stinging recommendations with respect to the Office of the Inspector General of Banks. We recommended exactly what the Senate recommended—that there be two auditors for banks. I do not know how many more people have to say that to you. We said something about accountants not being on the ball. I do not know what is going to happen with Mr. Justice Estey, but I expect he might say the same thing. How much do we have to pay to do all this all over again?

Mrs. McDougall: You might recall, Mr. Chairman, that there were a number of people in every party who called for a commission of enquiry into the bank failure. Royal commis-

[Traduction]

Mme McDougall: Je ne sais pas.

Le président: Vous l'avez demandé.

Mme McDougall: Ce sera dans le rapport annuel, je crois. N'est-ce pas?

Le président: Je crois que c'est également un demi-million de dollars.

Mme McDougall: Oui, je pense qu'ils atteignent à peu près ce chiffre. Je crois qu'ils ont recours à leurs conseillers juridiques habituels, comme la Banque du Canada.

Mme Nicholson: Est-ce que la SADC...

Mme McDougall: Ils ont des conseillers juridiques permanents pour un tas de choses. Toutefois, je ne crois pas qu'ils ont séparé leurs dépenses de la commission Estey.

Mme Nicholson: Les honoraires juridiques de la SADC auraient-ils été à leur charge?

Mme McDougall: Oui, ils l'auraient été.

Mme Nicholson: Il n'y aurait pas de contribution gouvernementale à ce sujet.

Mme McDougall: Non, il n'y en aurait pas eu.

Le président: Est-il possible, madame le ministre, d'obtenir une ventilation de votre Ministère pour déterminer les coûts véritables de la commission Estey?

Mme McDougall: Nous ne l'aurions pas.

Le président: Autrement dit, tout ce que nous avons, c'est un peu ici, là et partout en petits morceaux. Si vous avez 1,2 million de dollars, la SADC un demi-million et si les frais de Sopinka et du juge Estey sont facturés au Bureau du Conseil privé...

Mme Nicholson: La Banque du Canada...

Le président: Oui, la Banque du Canada est également présente avec un autre demi-million de dollars pour d'autres avocats. Combien tout cela nous coûte-t-il? Autrement dit, pourquoi payons-nous et qu'obtenons-nous pour notre argent? Il me semble que le plus gros des 5 millions de dollars est dépensé pour payer les avocats. Je me demande si nous allons obtenir des conseils d'une valeur de 5 millions de dollars, parce que cela représente beaucoup de conseils.

Notre comité s'est réuni et a déterminé en quatre réunions quel était le coût du cautionnement de la CCB et en est arrivé avec des recommandations plutôt cinglantes à propos du Bureau de l'inspecteur général des banques. Nous avons recommandé exactement la même chose que le Sénat, à savoir qu'il y ait deux vérificateurs pour les banques. Je ne sais pas combien d'autres personnes devront vous dire cela. Nous avons déclaré que les comptables ne sont pas à la hauteur. Je ne sais pas ce qui va se passer avec le juge Estey, mais je m'attend à ce qu'il dise la même chose. Combien devons-nous encore payer pour refaire encore tout le travail?

Mme McDougall: Vous vous souviendrez sans doute, monsieur le président, qu'un certain nombre de personnes de chaque côté ont demandé une commission d'enquête sur la faillite de la banque. Les commissions royales d'enquête ne

[Text]

sions do not come cheap; although this is not a royal commission, it is certainly a pretty major judicial commission.

In terms of the overall costs, I think I would suggest that since commissions of this nature are set up by the Prime Minister, the PCO is the place where this should all be pulled together.

The Chairman: Is it then the Prime Minister's fault that we spent \$5 million?

• 2030

Mrs. McDougall: No, it is not. First of all, we do not know that is what we spent; we are reading a lot of numbers into the record that may or may not be valid. So I would suggest that before you say that it would be worth an inquiry from the PCO as to the total cost. I am sure that will come out; there is no attempt to hide it.

The Chairman: Is it the PCO we should go to for the total cost then? Or can the Department of Finance give us the total cost? Or do we have to go through one agency after another until we get their figure, and then add them all together to come up with the cost?

Mrs. McDougall: I am quite prepared to check with the PCO. I just want to make it very clear where the lines are on this. I am quite happy to ask the department to check with the PCO as to what kinds of numbers we could come up with.

The Chairman: It seems to me, frankly, as chairman of this committee, that the whole financial institution legislation is held up pending the Estey commission. It looks as though we have spent \$5 million and do not have an answer so far. While Mr. Justice Estey may be very much respected, and I respect the Supreme Court of Canada and all the rest of it, somewhere along the line public business has to be done and it has to be done reasonably. I would like to know where we are going.

Mrs. McDougall: Mr. Chairman, first of all . . .

The Chairman: Certainly the life insurance and trust company industry would like to know where we are going.

Mrs. McDougall: First of all, Mr. Chairman, I think I will have to object again to your reference to \$5 million, because we do not know that. If you are going to keep reading it in, I will keep saying that until we have the numbers there is no point in saying that.

The Chairman: Very well.

Mrs. McDougall: The other thing is that there was a specific reference to the commission around regulation of banks and so on, so that it would be most inappropriate to ask a Justice of the Supreme Court of Canada to commence and complete a commission of inquiry and then go ahead without his recommendations.

[Translation]

sont pas bon marché; bien qu'il ne s'agisse pas d'une commission royale d'enquête, il s'agit certainement d'une importante commission judiciaire.

Pour ce qui est des coûts globaux, étant donné que les commissions de cette nature sont créées par le premier ministre, je suggérerais que le BCP est l'endroit tout indiqué où toutes les données devraient être rassemblées.

Le président: C'est donc de la faute du premier ministre si nous avons dépensé 5 millions de dollars?

Mme McDougall: Non, ce n'est pas de sa faute. Tout d'abord, nous ne savons pas si c'est le montant que nous avons dépensé; nous lisons un tas de chiffres pour le compte rendu officiel qui ne seront peut-être pas valables. Avant de dire cela, je suggérerais donc de faire une enquête auprès du BCP pour connaître le coût total. Je suis sûre que l'on pourra trouver le chiffre; ce n'est pas une tentative pour le cacher.

Le président: Nous devrions donc nous adresser au BCP pour connaître le coût total? Ou bien le ministère des Finances peut-il nous donner le coût total? Ou bien devons-nous faire le tour d'un tas d'organismes avant d'obtenir leurs chiffres et de les additionner ensuite pour trouver le coût?

Mme McDougall: Je suis tout à fait disposée à vérifier auprès du BCP. Je tiens simplement à délimiter clairement les choses à ce propos. Je suis tout à fait disposée à demander à mon ministère de vérifier auprès du BCP pour voir à quels chiffres nous pourrions arriver.

Le président: Franchement, à titre de président de ce Comité, il me semble que toute la législation concernant les institutions financières est retardée en attendant la commission Estey. Il me semble que nous avons dépensé 5 millions de dollars et que nous n'avons pas encore de réponse. Le juge Estey peut très bien être un personnage très respecté, et je respecte la Cour suprême du Canada et tout le reste, mais quelque part il faut que les affaires publiques soient exécutées et de façon raisonnable. J'aimerais savoir où nous allons.

Mme McDougall: Monsieur le président, tout d'abord . . .

Le président: Le secteur de l'assurance-vie et des compagnies de fiducie aimerait certainement savoir où nous allons.

Mme McDougall: Tout d'abord, monsieur le président, je dois à nouveau m'objecter contre le chiffre de 5 millions de dollars que vous mentionnez car nous n'en savons rien. Si nous continuons à le mentionner, je continuerai à dire qu'en attendant d'avoir les chiffres, il est inutile d'en parler.

Le président: Très bien.

Mme McDougall: L'autre chose, c'est que la commission a reçu un mandat précis à propos de la réglementation des banques, etc., si bien qu'il serait tout à fait hors de propos de demander à un juge de la Cour suprême du Canada de commencer et d'achever les travaux d'une commission d'enquête et ensuite d'aller de l'avant avec ses recommandations.

[Texte]

Miss Nicholson: Now, the government declined to pay for counsel for the Official Opposition to be represented at the Estey commission, although there were precedents. It has been done in other royal commissions. So we have struggled as best we can to keep abreast of this situation, and our request for transcripts of the Estey commission was also not met. Yet I understand that every lawyer appearing before the Estey commission is provided with daily transcripts. So the government must have in its possession somewhere . . . it must get each day a set of transcripts. A set of transcripts were provided to the Inspector General of Bank's lawyers, a set of transcripts were provided to the Department of Finance's lawyers, and a set of transcripts were provided to the Bank of Canada.

Why would it have been so difficult to send some of those over to the Official Opposition and let us also keep a watching brief on what was going on, since we did not have counsel there? Since we were not able to cross-examine, it would have been helpful to examine the transcripts each day.

Mrs. McDougall: As I recall, the documents do not belong to us and there was . . . You did ask me about this and I did inquire. There is something about . . . except for people who have standing, that we are not . . . I am hesitating now, because I just cannot remember precisely what it was. But there is some reason that copies cannot be made and circulated except for people who . . . It is not our choice whether we can distribute copies around. I have forgotten just what it is, but there is some legal thing in there.

Miss Nicholson: I can . . . Mr. Chairman--

The Chairman: Are these other people getting their transcripts for free, or are they paying for them?

Mrs. McDougall: I think if people have standing . . . I do not know. I would have to inquire about the terms.

The Chairman: If they have standing they get it for free; otherwise, they can buy the transcripts.

Mrs. McDougall: I am guessing.

The Chairman: Because it is obviously a public hearing.

Mrs. McDougall: Yes. I am guessing, but I think that is the way it works.

The Chairman: Well, if they have standing . . .

Mrs. McDougall: I would be happy to look into that.

• 2035

The Chairman: —they get them for free and obviously it costs a fair amount of money. Would it be in the PCO budget?

Mrs. McDougall: It would be in the cost of the commission, I would think. I would have to inquire about it.

[Traduction]

Mme Nicholson: Maintenant, le gouvernement a refusé de payer pour que des conseillers juridiques de l'Opposition officielle soient représentés à la commission Estey, bien qu'il y eût des précédents. Cela s'est fait dans d'autres commissions royales d'enquête. Nous nous sommes donc battus de notre mieux pour être tenus au courant de cette situation et notre requête concernant les transcriptions de la commission Estey n'a pas non plus été acceptée. Or, je crois savoir que chaque avocat qui comparaît devant la commission Estey reçoit les transcriptions de la journée. Le gouvernement doit donc avoir en sa possession quelque part . . . il doit obtenir une série des transcriptions de chaque journée. Une série des transcriptions a été fournie aux avocats de l'Inspecteur général des banques, une série aux avocats du ministère des finances et une série à la banque du Canada.

Pourquoi aurait-il été si difficile d'en envoyer une série à l'Opposition officielle et de nous laisser également veiller aux intérêts de ce qui se passait, puisque nous n'avions pas de conseillers juridiques là-bas? Puisque nous ne pouvions pas faire de contre-interrogatoires, il aurait été utile pour nous d'examiner les transcriptions de chaque journée.

Mme McDougall: Si je me souviens bien, les documents ne nous appartiennent pas et il y avait . . . vous m'avez posé la question à ce sujet et je me suis renseignée. Il y a quelque chose à propos . . . sauf pour les gens qui sont accrédités, que nous ne pouvons pas . . . j'hésite à présent car je ne me rappelle pas précisément ce que c'était. Toutefois, il existe une raison pour laquelle on ne peut pas faire de copies et les faire circuler sauf aux gens . . . Ce n'est pas notre choix de pouvoir distribuer ou non des copies. J'ai oublié ce que c'est, mais il y a une raison juridique à cela.

Mme Nicholson: Je peux . . . Monsieur le président . . .

Le président: Ces autres personnes reçoivent-elles leurs transcriptions gratuitement ou doivent-elles les payer?

Mme McDougall: Je pense que si les personnes sont accréditées . . . je ne sais pas. Il faudrait que je me renseigne sur les conditions.

Le président: Si elles sont accréditées, elles peuvent les avoir gratuitement; sinon, elles peuvent acheter les transcriptions.

Mme McDougall: Je suppose.

Le président: Parce qu'il s'agit de toute évidence d'une audience publique.

Mme McDougall: Oui. Je suppose, mais je pense que c'est ainsi que cela marche.

Le président: Très bien, si elles sont accréditées . . .

Mme McDougall: J'aimerais étudier la question.

Le président: . . . ils les obtiennent gratuitement et cela coûte de toute évidence beaucoup d'argent. Cela entre-t-il dans le budget du BCP?

Mme McDougall: Je pense que cela devrait entrer dans le budget de la Commission. Je devrai me renseigner à ce sujet.

[Text]

Miss Nicholson: I think the Minister was referring to documents which might be tabled before the Estey commission, but I was referring to the transcript of public hearings.

Mrs. McDougall: I believe the answer stands. I will have to check into it, because it has been a while since I looked at it.

Miss Nicholson: Maybe the real problem is that the Official Opposition is so large numerically we allowed . . .

The Chairman: You are probably right, but I would think you have more members than you know what to do with. Maybe you have more members of the quality who speak.

Miss Nicholson: I do not dispense with it. Following on this line, in the past there were certain courtesies government used to extend to members of opposition parties which this government does not seem to be prepared to continue. It would be interesting to know why. One of them is providing the critic with access to the clipping service of the department. Is there some reason why this is not happening now?

Mrs. McDougall: This is the first time it has been brought to my attention. I will be happy to look into it.

Miss Nicholson: I have written to you twice about it.

Mrs. McDougall: I will look into it and get back to you.

Miss Nicholson: All right. And then . . .

The Chairman: Madam Minister, does the department still have a clipping service?

Mrs. McDougall: I do not even know that, I am ashamed to say. I will have to . . .

The Chairman: My understanding was that the department had terminated its clipping service, but if it has one it . . .

Mrs. McDougall: Do we have a clipping service?

Mr. G. King: There are some clippings, but I am not sure how elaborate it is.

The Chairman: We used to have a clipping service distributed daily.

Mrs. McDougall: I do not think I get clippings daily.

Mr. G. King: Your office would know if you do.

Mrs. McDougall: We do. How come I never see them? I will check into it and find out what is going on.

The Chairman: Do we have one or do we not?

Mrs. McDougall: Jack says we do. I never see it, so I will have to . . .

The Chairman: Is there any reason why it cannot be made generally available to the opposition as well as the government members?

[Translation]

Mme Nicholson: Je pense que le ministre parlait de documents qui pourraient être déposés devant la commission Estey, mais je parlais de la transcription des audiences publiques.

Mme McDougall: Je crois que la réponse demeure valable. Je devrai vérifier car cela fait un bon moment que j'ai étudié la question.

Mme Nicholson: Le vrai problème, c'est peut-être que l'Opposition officielle est si nombreuse que nous avons permis . . .

Le président: Vous avez probablement raison, mais je penserais que vous avez tellement de députés que vous ne savez pas quoi en faire.

Mme Nicholson: En poursuivant sur cette voie, dans le passé le gouvernement avait l'habitude d'accorder certains égards aux députés des partis d'opposition, ce que le gouvernement actuel ne semble pas disposé à continuer. Il serait intéressant de savoir pourquoi. L'un d'entre eux consiste à donner au critique de l'Opposition accès au service de coupures de presse du ministère. Y a-t-il une raison pour laquelle ce n'est plus le cas maintenant?

Mme McDougall: C'est la première fois que la question est portée à mon attention. Cela me fera plaisir de l'étudier.

Mme Nicholson: Je vous ai écrit deux fois à ce sujet.

Mme McDougall: J'étudierai la question et je vous donnerai une réponse.

Mme Nicholson: Très bien. Et ensuite . . .

Le président: Madame le ministre, le ministère a-t-il encore un service de coupures de presse?

Mme McDougall: Je n'en sais même rien et j'ai honte de l'avouer. Je devrais . . .

Le président: J'avais l'impression que le ministère avait supprimé son service de coupures de presse, mais s'il en a un, il . . .

Mme McDougall: Avons-nous un service de revue de presse?

M. G. King: Il y a des coupures de presse, mais je ne sais pas jusqu'à quel point elles sont détaillées.

Le président: Il y avait un service de revue de presse en circulation tous les jours.

Mme McDougall: Je ne pense pas recevoir des coupures de presse tous les jours.

M. G. King: Votre cabinet devrait savoir si vous en avez.

Mme McDougall: Nous en avons. Comment se fait-il que je ne les vois jamais? Je vais vérifier cela et voir ce qui se passe.

Le président: Avons-nous un service de revue de presse ou non?

Mme McDougall: Jack dit que oui. Je ne les vois jamais et je devrai donc . . .

Le président: Y a-t-il une raison pour laquelle ce service ne peut être mis à la disposition des députés de l'Opposition au même titre qu'à ceux du gouvernement?

[Texte]

Mrs. McDougall: Not to my knowledge. I will be happy to look into it.

Miss Nicholson: Thank you. My last question is for you, Mr. Chairman. When will you be scheduling a hearing on vote 5?

The Chairman: These are hearings with respect to vote 5 right now. We have had the Minister of Finance here on vote 5, and now we have had the Minister of State for Finance on vote 5. Whether we should have any further hearings on vote 5 I think is really up to us to discuss in a steering committee type of meeting, but . . .

Miss Nicholson: Do you ever call them?

The Chairman: We have not called them because we use the whole general committee as a steering committee, as you are aware, rather than calling a special steering committee, but we could call a meeting of agenda and procedure. Do you have a motion to make on it? I would be delighted to receive it and we could then get a general meeting organized.

Miss Nicholson: A motion?

The Chairman: Yes. If you have a motion you could put, then while we do not have a quorum here, we would certainly put the motion to a committee when we have a quorum.

Miss Nicholson: Certainly.

The Chairman: I thought it would be an easier way of doing it. Since we have only 11 members on the committee, we could call a general meeting and have a motion. All of our motions so far have been with a quorum. Tonight we do not have one, but we are pretty close to it. Secondly, tonight is a meeting where a quorum is not required, so we can organize to have a meeting where a quorum is required by a special notice.

• 2040

Miss Nicholson: Mr. Chairman, may I ask you to look at the notice of the last meeting when we had the Minister of Finance? I did not see vote 5 on it.

The Chairman: I will have to check my chart. The clerk does not have a copy of the notice. We will look into it.

Miss Nicholson: Vote 5 was on for today, but then the Minister of Finance said it was not her area. The point I wanted to make is that in March 1985 the Official Opposition agreed very readily to this change whereby future amendments . . . We did not hold up the legislation; we gave up in effect the opportunity of an annual debate in the House on the IMF. The understanding was that there would be an opportunity to debate it in committee.

The Chairman: You are absolutely right. Vote 5 is the Bretton Woods or related agreements in the IMF. If the

[Traduction]

Mme McDougall: Pas à ma connaissance. C'est avec plaisir que j'étudierai la question.

Mme Nicholson: Merci. Ma dernière question s'adresse à vous, monsieur le président. Quand organiserez-vous une audience sur le crédit 5?

Le président: Les audiences qui se déroulent actuellement concernent le crédit 5. Nous avons eu le ministre des Finances à propos du crédit 5 et maintenant, nous venons d'avoir le ministre d'État aux Finances sur le crédit 5. Avons-nous besoin d'autres audiences sur le crédit 5? Je pense qu'il nous incombe vraiment d'en discuter lors d'une réunion en sous-comité directeur, mais . . .

Mme Nicholson: En convoquez-vous?

Le président: Nous n'en avons pas convoquées parce que nous faisons appel à l'ensemble du comité comme sous-comité directeur, vous le savez bien, au lieu de convoquer une réunion spéciale d'un sous-comité directeur, mais nous pourrions convoquer une réunion du sous-comité du programme et de la procédure. Avez-vous une motion à proposer à ce sujet? Je serai très heureux de la recevoir et nous pourrions alors organiser une réunion générale.

Mme Nicholson: Une motion?

Le président: Oui. Si vous aviez une motion à présenter, même si nous n'avons pas le quorum présentement, nous pourrions certainement présenter la motion à un comité lorsque nous aurons un quorum.

Mme Nicholson: Certainement.

Le président: Je pensais que ce serait un moyen plus facile d'y parvenir. Puisque le comité comporte seulement 11 membres, nous pourrions convoquer une réunion générale et présenter une motion. Jusqu'à présent, toutes nos motions ont été présentées avec le quorum. Ce soir, nous ne l'avons pas, mais nous n'en sommes pas loin. En outre, la réunion de ce soir n'exige pas un quorum, si bien que nous pouvons organiser une réunion exigeant un quorum en envoyant un avis spécial.

Mme Nicholson: Monsieur le président, puis-je vous demander de regarder l'avis de la dernière réunion lorsque le ministre des Finances était présent? Je n'ai pas vu qu'on y mentionnait le crédit 5.

Le président: Je devrai vérifier mon tableau. Le greffier n'a pas de copie de l'avis. Nous allons vérifier.

Mme Nicholson: Le crédit 5 était prévu pour aujourd'hui, mais ensuite, le ministre des Finances a déclaré que ce n'était pas son domaine. Je voulais en venir au fait qu'en mars 1985, l'Opposition officielle avait accepté très facilement cette modification par laquelle les amendements futurs . . . Nous n'avons pas retardé la législation; nous avons en fait renoncé à la possibilité d'avoir un débat annuel en Chambre sur le FMI. Il était bien entendu que l'on aurait la possibilité d'en débattre en comité.

Le président: Vous avez tout à fait raison. Le crédit 5 concerne les accords de Bretton Woods ou autres accords

[Text]

committee agrees, I think before the end of the month we will have to call back the Minister of Finance or someone who can answer to the Bretton Woods Agreements and the IMF and this type of thing, where we have \$9.1 million involved. The clerk will organize a vote and meeting on vote 5.

Mr. Attewell: I just want to ask the Minister what data you have about the seriousness of the situation in Alberta and Saskatchewan. I am thinking in terms of the drop in oil prices. You hear quotations that something like 95% of the rigs, if not higher, are not active now. Of course, I am thinking of the value of the assets we are trying to sell of the Canadian Commercial Bank and Northlands Bank. What is your current reading on this situation out there?

Mrs. McDougall: I do not know if we have any particular numbers. Let me just say at the moment—because it is very early in the fiscal year—I have made a couple of trips to Alberta for various reasons. We are dealing with an industry which is already pretty lean. We made some efforts and there was an announcement by the Prime Minister last week to attempt to cushion the worst of the impact for small producers and on the big tar sands plants.

I could not give you a particular figure on what the impact would be. I could not give you any hard data. Much will obviously depend on how long this goes on. But it is a regional problem, as you know, not just an industry problem. It is something we are watching very closely. Personally, I do not have any hard numbers on it. In terms of the return on the CCB and the Northland, the liquidators are committed to there not being a fire sale. I think they will have to try to manage through this.

I cannot tell you the impact in terms of cents per dollar on assets. I have not heard of any particular problems. Nobody has been raising alarm bells, but I am sure there are some out there.

Mr. Attewell: Yes. I guess I was really thinking of what direction you were giving the liquidators in light of the falling off out there. For instance, have you directed them a different strategy? You mentioned fire sale. This was in place all along. But have you told them to back off completely in terms of sales for the time being?

Mrs. McDougall: No, I have not. First of all, they now belong to the courts and not to me, although they know that I have very strong views on managing this in the most appropriate way, and in the most sensitive way for the regional economy, not just for the region and particular towns affected. I can reiterate this message, but I can only ask, because they are officers of the court.

[Translation]

connexes au sein du FMI. Si le Comité est d'accord, je pense que nous devons, avant la fin du mois, rappeler le ministre des Finances ou quelqu'un qui peut répondre aux questions portant sur les accords de Bretton Woods et le FMI ou à des questions du genre, car une somme de 9,1 millions de dollars est en jeu. Le greffier organisera un vote et une réunion sur le crédit 5.

M. Attewell: Je voudrais seulement demander au ministre si elle dispose de données sur la gravité de la situation en Alberta et en Saskatchewan. Je veux parler de la chute du prix du pétrole. On entend dire qu'environ 95 p. 100 des puits, sinon plus, ne sont pas en activité. Je pense évidemment à la valeur des actifs de la Banque commerciale canadienne et de la Banque Northlands que nous essayons de vendre. Quelle est votre interprétation actuelle de la situation là-bas?

Mme McDougall: Je ne sais pas si nous disposons de chiffres précis. Permettez-moi simplement de déclarer pour l'instant—étant donné que nous en sommes seulement au début de l'année financière—que j'ai fait quelques voyages en Alberta pour diverses raisons. Nous abordons une industrie qui est déjà en assez mauvaise posture. Nous avons fait des efforts et le Premier ministre a fait une annonce la semaine dernière pour essayer d'amortir en grande partie les répercussions pour les petits producteurs et sur les grosses usines installées dans les sables bitumineux.

Je ne pourrais pas vous donner de chiffres précis sur les répercussions futures. Je ne pourrais pas vous communiquer des données solides. Tout dépendra évidemment, en grande partie, de la durée de la situation. Toutefois, c'est un problème régional, comme vous le savez, et pas seulement un problème au niveau de l'industrie. Nous surveillons la chose très attentivement. Personnellement, je ne dispose pas de chiffres solides à ce sujet. Pour ce qui est des rentrées concernant la CCB et la Northland, les liquidateurs se sont engagés à ne pas faire une vente en catastrophe. Je pense qu'ils devront essayer de faire au mieux vu la situation.

Je ne peux pas vous chiffrer l'impact en cents par dollar d'actif. Je n'ai pas entendu parler de problèmes particuliers. Personne n'a tiré les sonnettes d'alarme, mais je suis certaine qu'il doit y en avoir là-bas.

M. Attewell: Oui. Je pensais en réalité aux directives que vous avez données aux liquidateurs étant donné la chute des prix que l'on constate là-bas. Par exemple, leur avez-vous dicté une stratégie différente? Vous avez parlé d'une vente en catastrophe. Cette stratégie a toujours été en place. Mais leur avez-vous dit de se retirer complètement du marché pour ce qui est de vendre à l'heure actuelle?

Mme McDougall: Non, je ne l'ai pas fait. Tout d'abord, ils appartiennent maintenant aux tribunaux mais pas à moi, même si les liquidateurs connaissent très bien mes points de vue très fermes à propos de la gestion des actifs de la façon la plus appropriée et aussi de la façon la plus délicate pour l'économie régionale, pas seulement pour la région et pour les villes touchées. Je peux réitérer ce message mais je ne peux que demander car ce sont des agents des tribunaux.

[Texte]

• 2045

Mr. Attewell: Yes. Thank you.

The Chairman: Miss Nicholson, before I go to you, vote 5 was on the notice for Mr. Wilson's meeting when he was here a week ago. I think you were here for a short while during that meeting. I do not think you asked any questions with respect to the matter. I do not think, indeed, anybody asked any questions with respect to vote 5. I think the point is well taken, particularly in view of what transpired a year ago, that perhaps we see what we can do to have a special hearing on vote 5 alone, concerning our status with the Bretton Woods Agreements.

Personally, I am quite concerned about underdeveloped countries and so on who are over the hill in debt, and particularly about the attitude of the government. I am going to a meeting with an association of political risk analysts in New York on Thursday. My view is that we ought to be looking at some sort of international bankruptcy court, where we can put some of these countries in bankruptcy and start them all over again, because there is no way they can ever bail themselves out with the debt they have. They are long since gone. Of course, there is a problem of how that affects our own institutions.

Mrs. McDougall: I saw a very good article on that, Mr. Chairman, which, if you are going to New York, I would be very happy to send to you.

The Chairman: Could you? I do not know what your feeling is, Madam Minister, but it seems to me that in a domestic economy when a debtor gets to the point where there is no bloody way he can pay it off, we put him in bankruptcy and let him start from scratch and hope that he can become a good citizen again.

Mrs. McDougall: This is a very thoughtful piece, so it would be helpful.

The Chairman: It seems to me that when we wind up in the international field, something similar has to be done. Our problem, of course, is our own banks, which are in many cases . . . I suppose the assets become liabilities here, but there are assets involved in foreign debts where there is not likely any chance of recovery. I was wondering if you could make a comment to this committee with respect to that problem.

Mrs. McDougall: Well, obviously this is something that is . . . I would not say that it is of concern so much as something that we are very sensitive to.

I might say that I believe there was some evidence brought by the Inspector General of Banks when he was here on that subject. Our Inspector General of Banks department is very involved with the Basel meetings of supervisors around the world in an effort to keep on top of just this very thing.

[Traduction]

M. Attewell: Oui. Merci.

Le président: Mademoiselle Nicholson, avant de passer à vous, le crédit 5 figurait sur l'avis pour la rencontre avec M. Wilson lorsqu'il s'est présenté il y a une semaine. Je pense que vous avez assisté à cette réunion pendant quelques instants. Je ne pense pas que vous ayez posé de questions à ce propos. En fait, je ne pense pas que quiconque ait posé de questions se rapportant au crédit 5. Nous prenons bonne note de votre remarque, surtout étant donné ce qui s'est passé il y a un an, et nous devrions peut-être voir ce que nous pouvons faire pour tenir une audience spéciale sur le seul crédit 5 qui concerne notre position dans le cadre des accords de *Bretton Woods*.

Personnellement, je suis plutôt préoccupé par les pays sous-développés et autres qui sont endettés par-dessus la tête, et surtout par l'attitude du gouvernement. Jeudi, j'assisterai à New York à une réunion avec une association d'analystes des risques politiques. À mon avis, nous devrions envisager une sorte de tribunal international des faillites grâce auquel nous pourrions mettre certains de ces pays en faillite et leur permettre de redémarrer car, avec la dette qu'ils ont, il leur est impossible de s'en sortir un jour. Ils sont perdus depuis longtemps. Il y a évidemment un problème, c'est celui de savoir comment cela affecte nos propres institutions.

Mme McDougall: Monsieur le président, j'ai lu un très bon article à ce sujet et, si vous allez à New York, cela me fera plaisir de vous l'envoyer.

Le président: Pourriez-vous le faire? Je ne sais pas quel est votre sentiment, madame le ministre, mais il me semble que, dans une économie nationale, lorsqu'un débiteur en arrive au point où il lui est impossible de pouvoir rembourser, nous le mettons en faillite et nous le laissons repartir de zéro en espérant qu'il peut redevenir un bon citoyen.

Mme McDougall: C'est là une pensée très gentille et cela serait utile.

Le président: Il me semble que, lorsque nous nous retrouvons sur la scène internationale, nous pourrions faire quelque chose de semblable. Le problème, c'est évidemment nos propres banques, qui sont dans de nombreux cas . . . Je suppose que, dans ce cas, l'actif devient passif mais il y a des éléments d'actif impliqués dans des dettes étrangères pour lesquelles il n'y a pas beaucoup de chance de récupération. Je me demandais si vous pourriez faire un commentaire à ce sujet devant le Comité.

Mme McDougall: Eh bien, c'est évidemment quelque chose qui est . . . Je n'irai pas jusqu'à dire que c'est quelque chose qui nous préoccupe beaucoup, mais plutôt une chose à laquelle nous sommes très sensibles.

À mon avis, je crois que l'Inspecteur général des banques a fourni certains témoignages lorsqu'il est venu comparaître ici à ce sujet. Notre bureau de l'Inspecteur général des banques est très impliqué dans les réunions de surveillants venant du monde entier, organisées à Bâle, dans le but de se tenir au courant de tout cela.

[Text]

Foreign operations obviously account for a more significant share of assets in some banks than others. But they are not all in Third World countries; some of them are in the United States. In our discussions with the banks, they themselves are aware of some of these difficulties with sovereign loans. I think there has been an attempt to build up capital and so on, in an effort to deal with any problems that may come down the pike. I think there has been a responsible approach on behalf of both the Inspector General of Banks and the institutions involved.

The Chairman: I think it is fair to say that the dropping in oil prices probably helps a number of the Third World countries dramatically, in the sense that they do not have to pay for the huge import costs of petroleum. So the problem is essentially with oil-producing countries that are in trouble.

Mrs. McDougall: That is why it is very difficult . . .

The Chairman: That is not very many of them.

Mrs. McDougall: —to generalize about the banking system, and particularly without getting into particular institutions, because the impact is obviously very uneven, both in Third World countries and within our own institutions.

The Chairman: Are there any other members who have any questions? Well, I have no further questions at this point. I want to thank you for coming and for an excellent presentation.

Mrs. McDougall: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: We commence again tomorrow evening with Mr. Harry Rogers from the Department of National Revenue on tax simplification, and the system whereby we do not require anybody to file tax returns, which is always intriguing.

The meeting is adjourned.

[Translation]

Il est évident que les opérations avec l'étranger représentent une part plus importante de l'actif dans certaines banques que dans d'autres. Mais elles ne sont pas toutes effectuées dans des pays du Tiers monde, certaines le sont aux États-Unis. Lors de nos discussions avec les banques, elles se sont elles-mêmes déclarées au courant de certaines de ces difficultés avec les prêts gouvernementaux. Je pense que l'on s'est efforcé d'accumuler du capital, etc., dans le but de s'attaquer aux problèmes qui pourraient éventuellement surgir. Je pense que l'Inspecteur général des banques et les institutions concernées ont adopté une démarche responsable.

Le président: À mon avis, il est juste de dire que la chute du prix du pétrole aide probablement un certain nombre de pays du Tiers monde de façon considérable, par le fait qu'ils n'ont pas à payer le coût énorme des importations de pétrole. Le problème concerne donc principalement les pays producteurs de pétrole qui éprouvent des difficultés.

Mme McDougall: C'est pourquoi il est très difficile . . .

Le président: Ce n'est pas un très grand nombre de pays.

Mme McDougall: . . . de généraliser à propos du système bancaire, et surtout de parler de certaines institutions en particulier, car l'impact est de toute évidence très inégal, à la fois dans les pays du Tiers monde et au sein de nos propres institutions.

Le président: D'autres membres ont-ils des questions à poser? Eh bien, je n'ai pas d'autres questions pour l'instant. Je tiens à vous remercier pour votre présence et votre excellent exposé.

Mme McDougall: Merci, monsieur le président.

Le président: Nous reprendrons demain soir avec M. Harry Rogers du ministère du Revenu national à propos de la simplification des impôts et du système par lequel nous ne demandons à personne de présenter des déclarations d'impôt, ce qui est toujours fascinant.

La séance est levée.



[Text]

Foreign operations obviously account for a more significant share of assets in some banks than others. But they are not all in Third World countries; some of them are in the United States. In any negotiation with the banks, they themselves are aware of some of these difficulties with sovereign loans. I think there has been an attempt to build up capital and so on, in an attempt to deal with any problems that may come down the pipe. I think there has been a responsible approach on behalf of both the Governor General of Banks and the institutions involved.

Mr. McDonald: I think it is fair to say that the dropping in of money certainly helps a number of the Third World countries, in the sense that they do not have to pay for the huge import costs of petroleum. So the problem is limited to some oil-producing countries that are in trouble.

Mr. McDonald: That is why it is very difficult to do anything. I think we've got very many of them.

The worldwide oil companies about the banking system, and especially the banks, giving less particular institutions, because the interest is obviously very uneven, both in Third World and in the industrialized world.

The Chairman: Are there any other members who have any questions? Well, I have no further questions at this point. I have to thank you for coming and for an excellent presentation.

Mr. McDonald: Thank you, Mr. Chairman.

From the Department of Finance:

Gordon King, Director, Financial Sector Policy.

From the Office of the Inspector General of Banks:

Neville Grant, Director, Inspection Division.

[Translation]

Il est évident que les opérations étrangères représentent une part plus importante des actifs de certaines banques que dans d'autres. Certaines de ces banques ont des opérations dans des pays de Troisième Monde. Elles sont conscientes de certaines de ces difficultés avec les prêts souverains. Je pense qu'il y a eu une tentative de constituer du capital et ainsi de suite, dans une tentative de résoudre les problèmes qui pourraient survenir. Je pense qu'il y a eu une approche responsable de la part de la gouverneuse des banques et des institutions concernées.

Le président: Il est juste de dire que la chute du prix du pétrole aide probablement un certain nombre de pays du Tiers monde de façon considérable, par le fait qu'ils n'ont pas à payer le coût énorme des importations de pétrole. Le problème concerne donc principalement les pays producteurs de pétrole qui éprouvent des difficultés.

Mais McDonald: C'est pourquoi il est très difficile de faire quelque chose. Je pense que nous avons beaucoup de ces problèmes. Les compagnies pétrolières mondiales, et surtout les banques, donnent moins de fonds à certaines institutions, parce que les intérêts sont évidemment très inégaux, à la fois dans le pays du Tiers monde et au sein de nos propres institutions.

Le président: D'autres membres ont-ils des questions à poser? En bien, je n'ai pas d'autres questions pour l'instant. Je tiens à vous remercier pour votre présence et votre excellent exposé.

Mme McDougall: Merci, monsieur le président.

Le président: Nous remercions demain soir avec M. Harry Gordon King, directeur, Direction de la politique du secteur financier.

Du Bureau de l'Inspecteur général des banques: Neville Grant, directeur, Division de l'inspection.

WITNESSES—TÉMOINS

Du ministère des Finances:

Gordon King, directeur, Direction de la politique du secteur financier.

Du Bureau de l'Inspecteur général des banques:

Neville Grant, directeur, Division de l'inspection.

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 16

Tuesday, May 6, 1986

Chairman: Don Blenkarn

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule n° 16

Le mardi 6 mai 1986

Président: Don Blenkarn

*Minutes of Proceedings and Evidence
of the Standing Committee on*

Finance and Economic Affairs

*Procès-verbaux et témoignages
du Comité permanent des*

Finances et des affaires économiques

RESPECTING:

Pursuant to S.O. 96(2), study of the document of the Department of Finance—"Account of the Cost of Selective Tax Measures"

CONCERNANT:

En vertu de l'article 96(2) du Règlement, étude du document du ministère des Finances—"Compte du coût des mesures fiscales sélectives"

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

First Session of the
Thirty-third Parliament, 1984-85-86

Première session de la
trente-troisième législature, 1984-1985-1986

STANDING COMMITTEE ON FINANCE AND
ECONOMIC AFFAIRS

Chairman: Don Blenkarn

Vice-Chairman: Geoff Wilson

COMITÉ PERMANENT DES FINANCES ET DES
AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Président: Don Blenkarn

Vice-président: Geoff Wilson

MEMBERS/MEMBRES

Bill Attewell
Simon de Jong
Murray Dorin
Raymond Garneau
Paul McCrossan

George Minaker
Aideen Nicholson
Nelson A. Riis
Norman Warner

(Quorum 6)

Le greffier du Comité

Marie Carrière

Clerk of the Committee

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and
Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnement et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, MAY 6, 1986
(17)

[Text]

The Standing Committee on Finance and Economic Affairs met at 8:01 o'clock p.m. this day, the Chairman, Don Blenkarn, presiding.

Members of the Committee present: Bill Attewell, Don Blenkarn, Simon de Jong, Raymond Garneau, W. Paul McCrossan, Nelson A. Riis and Norman Warner.

Acting Members: Felix Holtmann for George Minaker, Jim Jepson for Geoff Wilson.

Other Member present: Sid Fraleigh.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Terrence J. Thomas, Research Officer.

Witnesses: From the Department of National Revenue: Harry G. Rogers, Deputy Minister, Taxation; Hervé Diguier, Assistant Deputy Minister, Policy and Systems Branch; Don Brooks, Director General, Legislative Affairs Directorate.

In accordance with its mandate under S.O. 96(2), the Committee resumed consideration of the Department of Finance 1985 document entitled "Account of the Cost of Selective Tax Measures". (See *Minutes of Proceedings and Evidence, Tuesday, April 8, 1986, Issue No. 2*)

Harry Rogers made a statement and with the other witnesses answered questions.

At 9:59 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

PROCÈS-VERBAL

LE MARDI 6 MAI 1986
(17)

[Traduction]

Le Comité permanent des finances et des affaires économiques se réunit, aujourd'hui à 20 h 01, sous la présidence de Don Blenkarn, (président).

Membres du Comité présents: Bill Attewell, Don Blenkarn, Simon de Jong, Raymond Garneau, W. Paul McCrossan, Nelson A. Riis, Norman Warner.

Membres suppléants présents: Felix Holtmann remplace George Minaker; Jim Jepson remplace Geoff Wilson.

Autre député présent: Sid Fraleigh.

Aussi présent: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Terrence J. Thomas, attaché de recherche.

Témoins: Du ministère du Revenu national: Harry G. Rogers, sous-ministre, Impôt; Hervé Diguier, sous-ministre adjoint, Systèmes et politiques; Don Brooks, directeur général, Affaires législatives.

Conformément aux pouvoirs que lui confère l'article 96(2) du Règlement, le Comité reprend l'étude du document paru au ministère des Finances, en 1985, et intitulé «Compte du coût des mesures fiscales sélectives». (Voir *Procès-verbaux et témoignages du mardi 8 avril 1986, fascicule n° 2*)

Harry Rogers fait une déclaration, puis lui-même et les autres témoins répondent aux questions.

A 21 h 59, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Marie Carrière

Clerk of the Committee

EVIDENCE

(Recorded by Electronic Apparatus)

[Texte]

Tuesday, May 6, 1986

• 2000

The Chairman: I call the meeting to order. We have a quorum for the purpose of taking evidence. We have Harry G. Rogers, Deputy Minister of Taxation, before us in our examination of the income tax system this evening. Maybe you could introduce your officials, Mr. Rogers.

Mr. Harry G. Rogers (Deputy Minister, Taxation, Department of National Revenue): Thank you, Mr. Chairman. This is Hervé Diguier, Assistant Deputy Minister for Policy and Systems; Don Brooks, Director General of Assessing and Collections; and Claude McDonald, Director General of current amendments in the Legislation Branch, who deals primarily on the interface with Finance on tax policy matters.

The Chairman: Our inquiry really is the question of simplification of the Income Tax Act. When you were before us with your last estimates, we got into a brief discussion with respect to the problems we, and presumably your department, face.

We have all had the simplified system of calculating our 1985 tax return circulated to us in this small, handy-dandy booklet. We are told by one of our witnesses this is 86 pages, even though it only says 31 pages, because there are series of unnumbered pages. Perhaps you could go ahead.

Mr. Rogers: We did not come with an opening statement, on the basis we believed you wished a relatively free-form open dialogue on this subject to start. I have a few remarks of a general nature on the subject—five minutes, no more. I thought it might be helpful for us to tell you something of the type of tax return we receive back from the taxpayer.

As you know, we have a T1 Special and a T1 General. What you held up was the guide to the T1 General. We receive 5 million T1 Special returns from taxpayers each year of a total of 15 million relating to T1s.

The T1 Special is a four-page return, of which two pages are a tax computation accompanied by a four-page guide. We find 83% of the taxpayers who use the return do not use the services of tax preparers; that is, over 4.2 million people who use the simple return do so without assistance.

As comparison, the 1040EZ in the United States is accompanied by a 44-page guide and is used by 16% of their tax filers. It is a common form across all the United States. Of course, in our personalized form, we have 28 versions, 2 per province and territory in 2 official languages, incorporating a range of over 30 special provisions of provincial taxation which have been negotiated between Finance and the various taxing administrations in the provinces regarding the specific

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

[Traduction]

Le mardi 6 mai 1986

Le président: La séance est ouverte. Nous avons atteint le quorum exigé pour recevoir des témoignages. Nous accueillons ce soir, pour nous aider dans notre étude du régime fiscal, le sous-ministre du Revenu, M. Harry G. Rogers. Vous aurez sans doute l'obligeance de nous présenter vos collaborateurs, monsieur Rogers.

M. Harry G. Rogers (sous-ministre, Impôt, ministère du Revenu national): Merci, monsieur le président. Je vous présente le sous-ministre adjoint chargé de la politique et des systèmes, Hervé Diguier, le directeur général de la validation et des recouvrements, Don Brooks, et enfin le directeur général chargé des modifications courantes à la Direction de la législation, Claude McDonald, qui s'occupe surtout des communications avec le ministère des Finances à propos des questions de politique fiscale.

Le président: Notre étude porte en fait sur la simplification de la Loi de l'impôt sur le revenu. Lorsque nous vous avons accueilli pour l'étude de vos prévisions budgétaires, il a été vaguement question des problèmes que nous avons et que, probablement, votre ministère a également.

Nous avons tous eu en main cette belle petite brochure sur la formule simplifiée de déclaration de 1985. Un de nos témoins nous a dit qu'elle comprenait 86 pages, même si la brochure elle-même dit 31, parce que bon nombre de pages ne sont pas numérotées. Peut-être pourriez-vous prendre la parole dès maintenant.

M. Rogers: Nous n'avons pas préparé d'exposé parce que nous croyons que vous souhaitiez des échanges plutôt libres sur la question. J'ai quelques observations générale à faire, mais il me faudra cinq minutes tout au plus. Il me semblerait utile de vous donner une idée de la nature des déclarations que nous recevons des contribuables.

Comme vous le savez, nous avons une formule T1 spéciale et une formule T1 générale. La brochure dont vous avez parlé est le guide de la formule T1 générale. Nous recevons chaque année, sur 15 millions de formules T1, 5 millions de déclarations produites sur formule T1 spéciale.

La formule T1 spéciale est une déclaration de quatre pages, dont deux servent au calcul de l'impôt et sont accompagnées d'un guide de quatre pages. Nous constatons que 83 p. 100 des contribuables, c'est-à-dire 4,2 millions, établissent eux-mêmes leur déclaration sans les services de spécialistes.

À titre de comparaison, la formule 1040EZ des États-Unis est accompagnée d'un guide de 44 pages et est utilisée par 16 p. 100 des contribuables. C'est une formule commune employée dans tous les États-Unis. Évidemment, nous avons 28 versions de notre formule personnalisée, soit deux par province ou territoire dans chacune des deux langues officielles. Nous y tenons compte de plus d'une trentaine de dispositions fiscales particulières des provinces. Il y a eu négociation entre le

[Texte]

provisions for which we are expected to collect tax. This excludes the Province of Quebec, which has its own tax administration system.

I thought maybe it would be helpful to put our current performance in this context. Obviously, a one-third take-up rate on the specialized form is not as much as one would like. It does seem to balance between the tax circumstances of the broad base of people we know to be out there with relatively simple tax affairs, while carefully not omitting from the form certain minimum items which might preclude them from identifying them as available deductions, for example.

• 2005

It is not a case for tax simplification per se; it is merely the historic response of this department to do what it can in this admittedly very complex law which we have responsibility to administer.

Perhaps later, in response to questions, I can talk of some of our actions proposed for the next two filing seasons, or maybe it is better to leave it in context. I can also respond to some of the other questions touched on in our estimate's hearing, on comparisons with other technical advances in the United States or elsewhere which I think we are a little bit better prepared to discuss with you than we were in the last meeting.

The Chairman: Thank you, Mr. Garneau.

M. Garneau: Vous nous avez donné quelques indications sur le nombre de payeurs de taxes canadiens qui utilisent la formule simplifiée. Vous avez parlé de cinq millions sur un total de 15 millions de Canadiens qui font parvenir des rapports d'impôts et vous avez dit que, sur ces cinq millions, 83 p. 100 font leur rapport seuls. Ensuite, vous avez fait une comparaison avec les Américains, et je ne suis pas sûr d'avoir bien compris parce que, dans le cas présent, on aurait au Canada 4.2 millions qui feraient leur rapport d'impôts seuls et, sur les 15 millions, cela représente près de 30 p. 100 comparativement aux États-Unis où la formule simplifiée ne serait utilisée que par 16 p. 100. Est-ce que j'ai bien compris?

Mr. Rogers: Mr. Garneau, I think our comparisons are even more favourable than that. The total usage by Canadians of the T1 special is 5 million out of a total of 15 million. This represents, as you point out, about 30%. It is that 30% which is compared with the 16% in the United States. It is 83%, or the 4.2 million, of those 5 million who do so without assistance. I do not know what portion of the U.S. tax filers using the 1040EZ might use or not use the tax-preparer assistance. So the 5 million and 30% is really compared directly to the 16% in the U.S.

M. Garneau: J'ai lu le document que vous nous avez fait parvenir et qui émanait de l'Institut des comptables agréés. Quand on examine leurs recommandations—et un certain nombre ont déjà été acceptées—la simplification qu'on

[Traduction]

ministère des Finances et les divers services d'impôt des provinces au sujet des dispositions exigeant des mesures de perception. Cela ne comprend pas le Québec, qui a son propre service d'impôt.

Il m'a semblé utile de replacer la question dans ce contexte plus large. De toute évidence, nous voudrions rejoindre plus du tiers des contribuables au moyen de la formule spécialisée. Il me semble que nous avons tenu compte de la majorité des contribuables dont la situation fiscale est relativement simple sans toutefois faire disparaître de la formule un certain minimum d'éléments, ce qui risquerait de les empêcher par exemple de réclamer certaines déductions.

Ce n'est pas, à proprement parler, une simplification du régime fiscal; c'est tout simplement la façon dont mon ministère a toujours cherché à aborder sa mission, c'est-à-dire l'application d'une loi qui est très complexe, il faut le reconnaître.

Tout à l'heure sans doute, en répondant aux questions, je pourrai parler des mesures que nous envisageons pour les deux prochaines années, mais il est peut-être préférable de tenir compte du contexte. Je pourrai peut-être aussi revenir sur certaines autres questions soulevées lors des audiences sur nos prévisions budgétaires en faisant des comparaisons avec les progrès accomplis aux États-Unis ou ailleurs; je crois que nous sommes maintenant mieux préparés pour en discuter que nous ne l'étions à la dernière séance.

Le président: Merci, Monsieur Garneau.

Mr. Graneau: You just gave us a few indications on the number of Canadian taxpayers using the simplified form. You told us that out of 15 millions tax filers, 5 millions or one third use those forms and that 83% of them complete the form without any specialized help. You then made a comparison with the United States, but I am not sure I understood very well. Apparently, 4.2 million taxpayers fill their return without any help, which represents 30% of 15 million compared to the United States where the simplified form is used by only 16% of taxpayers. Did I understand you well?

M. Rogers: Monsieur le président, je crois que les comparaisons nous sont encore plus favorables. Il y a en tout 5 millions de contribuables sur 15 millions qui se servent de la formule T1 spéciale. Comme vous l'avez dit, cela représente 30 p. 100, alors que le pourcentage comparable aux États Unis n'est que de 16 p. 100. De ces 5 millions de contribuables, 83 p. 100, ou 4,2 millions font leur déclaration seuls. Parmi les contribuables américains qui se servent de la formule 1040EZ, j'ignore combien se débrouillent seuls. Il faut donc mettre, d'une part, en regard les 5 millions et les 30 p. 100 et, de l'autre, les 16 p. 100 des États-Unis.

Mr. Garneau: I read the document from the Chartered Accountants Association which you sent us. When you consider their recommendations, of which a number has already been agreed to, any further simplification of the

[Text]

pourrait apporter à ce document ou à la formule abrégée nécessiterait des modifications quant à la façon dont les lois fiscales sont bâties. Est-ce une observation juste?

Mr. Rogers: I believe you are absolutely right, Mr. Garneau. I hope, Mr. Chairman, you will not take offence to my referring to your earlier study and submission to the PC task force which we have, of course, gone over very carefully, not just this time but in the previous reviews.

It demonstrated, I think very substantially, what would have to happen to the underlying tax law in order to radically eliminate whole sections of the existing return. There, of course, you were using the reference primarily of the T1 general.

The Chairman: I was, yes.

Mr. Garneau: When I refer to the T1 special, you and your predecessor have been working on that for years, I guess. Would you think it is still possible to simplify it without any fiscal changes?

Mr. Rogers: Yes, we do. Just before I answer that question . . . You said we had been working on it for many years. In fact, the T1 Special was only reintroduced in 1978, following the passage of the child tax credit, I think. There had been an earlier two-form system, simple and more complex, before tax reform in 1972. With tax reform, nobody could tell which taxpayer groups would benefit from what set of amendments in the law, so they went to one form which was in existence for the period 1972-78. Therefore, in its current version, the T1 Special is relatively new.

• 2010

We do think there is additional room to simplify that form . . .

The Chairman: How much difference is there between the T1 Special and the T1 General?

Mr. Rogers: We have copies of both here.

The Chairman: Do you have the T1 Special, which you could perhaps circulate?

Mr. Rogers: I have one right here if you would like to see it.

The Chairman: Yes.

Mr. Rogers: There are four pages, of which two pages are instructions and tax calculations and two pages are really a tax return.

The Chairman: Yes, but is the tax return not the same tax return?

Mr. Rogers: No, it is very different. You will find that the guide itself is a four-page fold-out. There are two copies. This is the guide. We have 5 million Canadian taxpayers who use this guide. We mail it out to more, but . . .

[Translation]

abridged form would require changes in the structure of our tax legislation. Am I right?

M. Rogers: Vous avez parfaitement raison, monsieur Garneau. J'ose espérer, monsieur le président, que vous ne verrez aucune objection à ce que je me reporte à l'étude que vous avez faite, au mémoire soumis au groupe de travail du Parti conservateur. Nous avons réétudié soigneusement ce document, non pas seulement cette fois-ci mais également à d'autres occasions.

On y montre, de façon très nette me semble-t-il, ce qu'il faudrait modifier dans la législation fiscale si l'on veut éliminer radicalement des sections entières de la formule actuelle de déclaration. Évidemment, vous vous reportiez surtout à la formule T1 générale.

Le président: Effectivement.

M. Garneau: Je présume que vous et votre prédécesseur travaillez à la question de la formule T1 spéciale depuis des années. Croyez-vous qu'il soit possible de simplifier encore plus sans modifier la législation fiscale?

M. Rogers: Oui. Avant de répondre à la question . . . Vous dites que nous y travaillons depuis des années. En fait, la formule T1 spéciale n'a été remise en usage qu'en 1978 après l'adoption du crédit d'impôt-enfants. Avant la réforme fiscale de 1972, on avait également deux formules, l'une simple et l'autre plus complexe. Au moment de la réforme, personne ne pouvait dire quels groupes de contribuables profiteraient de telle série de modifications, si bien qu'on a utilisé une seule formule de 1972 à 1978. Dans sa version actuelle, la formule T1 spéciale est donc relativement récente.

Nous croyons qu'il est encore possible de simplifier davantage . . .

Le président: Y a-t-il beaucoup de différence entre les formules spéciale et générale?

M. Rogers: Nous en avons ici des exemplaires.

Le président: Auriez-vous la formule T1 spéciale, que nous pourrions faire circuler?

M. Rogers: En voici une, si voulez la voir.

Le président: D'accord.

M. Rogers: Elle comprend quatre pages. Il y en a deux d'instructions et de calcul; la déclaration proprement dite ne comprend que deux pages.

Le président: Mais la déclaration n'est-elle pas la même?

M. Rogers: Non, c'est tout à fait différent. Vous constaterez que le guide lui-même est un dépliant de quatre pages. Il y a deux exemplaires. Voici le guide. Il y a 5 millions de canadiens qui s'en servent. Nous l'adressons à un plus grand nombre, mais . . .

[Texte]

Mr. Riis: Who uses this? I will get more specific; that is an unfair way to ask a question. What kind of people are these 5 million? Who are they?

Mr. Rogers: It says who may use... who may not use the T1 Special—typically bureaucracy. We tell you who cannot use it as opposed to who can, but it really says if you have any of those income items or any of those deduction items, you are advised to use the T1 General because you may miss a tax benefit. You will notice that the deduction items exceed the income items by a significant number. We point out to people that they had better get the other form so they do not miss anything.

Mr. Garneau: I understand that you are still working on the T1 Special?

Mr. Rogers: We have two thoughts at the moment—and here I am taking you into some of our current planning for the 1986 tax season. We think there may be a basis to take some of the things off here, possibly the whole statement of interest income. We think we might be able to simplify that, by not requiring all that detail. Admittedly, we may be taking a chance on not getting some of those numbers reported correctly, but we think it would be an accurate enough portrayal by taxpayers.

The Chairman: Is this on line 121 of that form?

Mr. Rogers: This is paragraph 4(s). We also think we might eliminate the whole page 3 on calculation of federal tax and provincial tax, because we are increasing the tables to \$40,000. Now, our experience says that this is going to cover the vast majority of people who now use it. The reason that we have not, in the past, been able to extend on the tables has been something of a logistic problem. We are changing the size and format of the tables so they will be 8-1/2X11. That is going to give us some additional flexibility. We think we could do away with that page and then go right to the table. Of course, there would be a provincial variant for everyone, but that is normal.

Mr. Garneau: Even though you increase the table up to \$40,000 from \$30,000, it will not change the number of people you referred to in this little part of the sheet who could use a simplified T1.

Mr. Rogers: It would be a very small drop-off; it would number in the few thousands.

• 2015

Mr. Garneau: How is it going to affect the statistics the Department of Finance wanted to have for their calculation for the change in the fiscal legislation if you do?

Mr. Rogers: Not at all really. Without getting into the details of it, we think the very severe restriction on the statement of interest income, the stuff we would eliminate, is not the statistical stuff they pick up anyway. They are really picking up the few lines on what is the net claim.

[Traduction]

M. Riis: Qui s'en sert? Soyons plus précis. Ce n'est pas une façon de poser une question. De quel genre de contribuables s'agit-il? Qui sont-ils?

M. Rogers: La formule précise... qui peut s'en servir... qui peut utiliser la formule spéciale T1, essentiellement des employés. Nous disons qui ne peut s'en servir et non le contraire. Ce qu'on dit en fait, c'est que, si vous avez tel ou tel type de revenu ou de déduction, il est préférable de vous servir de la formule générale, car tel ou tel avantage risque de vous échapper. Vous remarquerez que la liste des déductions est bien plus longue que celle des revenus. Nous conseillons aux contribuables de se servir de l'autre formule s'ils veulent profiter de tous les avantages.

M. Garneau: Je crois comprendre que vous travaillez toujours à la formule spéciale.

M. Rogers: Pour le moment, nos réflexions vont dans deux directions. Je vous fais part ici de certains éléments de notre planification pour l'année d'imposition 1986. Nous croyons pouvoir supprimer certains passages, tout ce qui se rapporte aux revenus d'intérêts, par exemple, qu'il devrait être possible de simplifier sans exiger tous ces détails. Il est vrai qu'il y a un risque; certains éléments risquent de ne pas être déclarés correctement, mais nous pensons que cela pourrait correspondre d'assez près à la situation des contribuables.

Le président: C'est à la ligne 121 de la formule?

M. Rogers: Il s'agit du paragraphe 4 s). Nous songeons également à éliminer toute la page 3, c'est-à-dire les calculs de l'impôt fédéral et provincial, puisque nous publierons des tables d'impôt qui iront jusqu'à 40,000\$. D'après ce que nous avons constaté, cela suffira pour la très grande majorité des contribuables qui se servent maintenant de cette formule. Si nous n'avons pas modifié les tables par le passé, c'est en quelque sorte à cause d'un problème de logistique. Nous modifions le format des tables pour qu'elles tiennent sur des feuilles 8 1/2 sur 11. Cela nous laissera un peu plus de latitude. Nous pourrions donc éliminer la page des calculs et nous contenter des tables. Évidemment, il y aura des variantes pour toutes les provinces, mais c'est normal.

M. Garneau: Même si vous portez le maximum des revenus des tables de 30,000\$ à 40,000\$, cela ne changera rien au nombre des personnes qui pourraient utiliser la formule simplifiée.

M. Rogers: Il y aura une diminution infime; quelques milliers peut-être.

M. Garneau: Quelle sera l'incidence sur les statistiques que le ministère des Finances veut obtenir pour prévoir les résultats des modifications du régime fiscal?

M. Rogers: Aucune, au fond. Sans entrer dans les détails, prenons, par exemple, la déclaration des revenus d'intérêts, que nous allons éliminer. Ce n'est pas le genre de donnée qui intéresse le ministère de toute façon. Il lui suffit des quelques lignes indiquant le montant net qui est réclamé.

[Text]

So we will not distort or change the statistical series in that. We are really saying we think less numbers are required in all those boxes to ask the taxpayer to complete his return accurately. He could do it on the back of an envelope and put one or two of the numbers in and we will accept it. We do not have to see the whole statement.

Mr. Garneau: For an individual who has only salaries or a few dollars interest, it will be possible for that individual to file his income tax return on two pages.

Mr. Rogers: We are not sure yet, but we may be able also to simplify the summary of tax and credits so there would be less lineage there as well. I did not mention that and I should have before you summarized.

Basically, your answer is you would have it on two pages. As an addition to the form, we are faced with the refundable sales tax credit. That would go in. Of course, that is important because it is aimed at these very same taxpayers who this return is prepared for or available for.

Mr. Garneau: Would you say the five million who are using the simplified form now could be increased?

Mr. Rogers: Yes, it will. The refundable sales tax credit will add some number of new taxpayers.

Mr. Garneau: Are the five million using this simplified form because it is the total number who can use that? Or could we increase the number of five million by another one or two million at the margin by adding just a few lines here and there?

Mr. Rogers: There is the rub, because you can go both ways. We could cut down the number of items and thereby reduce the number of people who could use the form which would force them back to the T1 General, or we could increase the number of lines, capture some more taxpayers but make it more complex.

Mr. Riis: An alternative would be if we eliminated a number of the expenditures presently in place. That would then accomplish both of those presumably.

Mr. Garneau: What do you have in mind, Mr. Riis, when you say expenditures?

Mr. Riis: In other words, when you start looking at these tax credits and all of the other programs and identify a variety of these which we can recommend be eliminated, we will be able to get down to this page and a half and so on.

The Chairman: It is a whole lot of things in here which could be wiped out. For example, the employment income expense forms are all sent out to people who are wage earners. They are not anything else. You cannot be anything but a wage earner. There is no reason why the employment expense cannot then be interpolated into the tables of tax itself.

There is no reasons why the surtax, for example, could not be interpolated into the table itself.

Mr. Rogers: The law would have to be changed.

[Translation]

Nous n'allons donc modifier en rien la série des données statistiques. Nous disons en fait que le contribuable n'a pas besoin d'inscrire tant de chiffres dans toutes ces cases pour faire une déclaration exacte. Il pourrait inscrire quelques chiffres à l'endos d'une enveloppe et nous l'accepterions. Nous n'avons pas à voir toute la déclaration.

M. Garneau: Celui qui a pour tout revenu un salaire et quelques dollars d'intérêt pourrait faire sa déclaration sur deux pages?

M. Rogers: Nous n'en avons pas encore la certitude, mais il n'est pas impossible qu'on arrive à simplifier le sommaire de l'impôt et des crédits, ce qui abrégérait d'autant la déclaration. J'aurais dû ajouter ce détail avant que vous ne résumiez la situation.

En somme, la déclaration tiendrait sur deux pages. Il faudra toutefois tenir compte du crédit remboursable au titre de la taxe de vente. Cela doit trouver place, d'autant plus qu'il est destiné précisément aux contribuables pour qui cette déclaration simplifiée est conçue.

M. Garneau: Serait-il possible de faire en sorte que plus de cinq millions de contribuables se servent de cette formule?

M. Rogers: Oui. Le crédit remboursable au titre de la taxe de vente fera augmenter le nombre de ses utilisateurs.

M. Garneau: Le groupe qui peut utiliser la formule simplifiée est-il limité à cinq millions? Ou serait-il possible que un ou deux millions de plus se joignent à eux pourvu qu'on ajoute quelques lignes ici ou là?

M. Rogers: C'est tout le dilemme, car il est possible de faire l'un ou l'autre. Nous pourrions retrancher d'autres éléments, quitte à ce qu'un plus grand nombre de contribuables soient obligés de reprendre la formule générale, ou bien ajouter quelques lignes pour rejoindre plus de contribuables, mais en rendant la formule plus complexe.

M. Riis: Une autre solution consisterait à éliminer un certain nombre de dépenses. Les deux objectifs seraient atteints simultanément.

M. Garneau: De quelles dépenses s'agit-il, monsieur Riis?

M. Riis: Examinons tous ces crédits d'impôt et autres programmes. Il y en a dont nous pourrions recommander l'élimination. Nous pourrions alors nous contenter d'une déclaration d'une page et demie.

Le président: Il y a beaucoup de choses dont nous pourrions nous défaire. Par exemple, les formules de dépenses pour revenus tirés d'un emploi sont adressées à des contribuables qui sont des salariés. On ne peut pas être autre chose qu'un salarié. Il n'y a pas de raison pour que les dépenses afférentes à un emploi ne soient pas prises en considération dans l'établissement des tables d'impôt.

Même chose pour la surtaxe. On pourrait en tenir compte dans les tables d'impôt.

M. Rogers: Il faudrait modifier la loi.

[Texte]

The Chairman: Well, we have a ways and means motion today. You know, you can do that in three shakes of a lamb's tail. I am sure none of us here would do anything except applaud.

In your calculation, there is no reason why a whole host of minor amendments to the statute, a calculation system dramatically simpler than we have, could not be made to enable you to prepare for wage earners. You would obviously have to change the law.

Mr. Rogers: I agree you have come up with a good example, Mr. Chairman.

• 2020

We would have to maybe clarify a preferred process, but for example we could take that item and maintain a shopping list of changes in consultation with Finance. They are generally speaking technical changes, and we review those and they accept those when they can in the legislative process. Last year, you may recall, there was something called a technical omnibus bill and that bill was really generated largely from input from our department. So a similar kind of process could be followed.

We could take the advice of this committee back and discuss it with Finance or it could indeed be in response to your own committee's report, in which case government is obviously mandated to undertake it and respond. But I would certainly take that one under advisement now in anticipation that your report might include it.

The Chairman: So you are really saying that you agree with me that you could impute these deductions—employment deductions and the tax credits and and so on—into the basic tax guide or the federal tax somewhere right in the table so that if you follow this form when determining the table, all of those deductions would be included in what you have paid.

Mr. Rogers: Yes, it is the same as the standard claim for charities that we used to have.

The Chairman: Okay, Mr. Garneau, I am sorry to interfere with you.

Mr. Garneau: No, no, that is okay. In that regard, on page four of the Canadian Institute of Chartered Accountants brief they refer to this employment expense. They said it could be eliminated in its entirety or made less complicated by eliminating the 20% threshold but you say that it could be incorporated into the tax . . .

The Chairman: It could be incorporated into the tax guide, yes. For people who file this form, which is strictly an employment income form . . . In other words, you cannot file this form unless it is all employment income, there is no reason why the employment expense could not be imputed right into the table itself.

Mr. Garneau: It cannot be because it never reached 20%.

The Chairman: Well, it would.

[Traduction]

Le président: Nous avons une motion des voies et moyens à l'étude aujourd'hui. Cela peut se faire en deux temps trois mouvements. Tout le monde applaudirait.

Il n'y a aucune raison pour qu'une multitude de modifications mineures à la loi, permettant un calcul infiniment plus simple, ne soient pas apportées afin de faciliter la tâche des contribuables salariés. Il faudrait évidemment modifier la loi.

M. Rogers: Je suis d'accord. Vous avez donné un excellent exemple, monsieur le président.

Il nous faudrait peut-être préciser la démarche que nous préférons, mais nous pourrions par exemple prendre ce dossier en main et tenir une liste des modifications, de concert avec les Finances. De façon générale, il s'agit de modifications d'ordre technique; nous les examinons et elles sont acceptées lorsqu'il est possible de leur trouver place dans le processus législatif. Vous vous rappellerez que, l'année dernière, il y a eu un projet d'ensemble composé de modifications de forme; cette mesure comprenait essentiellement des propositions de notre ministère. Nous pourrions suivre la même démarche.

Nous pourrions recueillir l'opinion du Comité et en discuter avec le ministère des Finances ou simplement réagir au rapport du Comité, auquel cas le gouvernement est obligé d'étudier le rapport et d'y répondre. Je vais certainement réfléchir à cette question, sachant que le Comité en parlera peut-être dans son rapport.

Le président: En somme, vous êtes d'accord avec moi. Vous pourriez tenir compte de ces déductions—déductions pour emploi, crédits d'impôt et ainsi de suite—directement dans l'impôt de base ou l'impôt fédéral, dans les tables d'impôt, de sorte que, si vous adoptez cette formule pour établir les tables, toutes les déductions seront prises en considération.

M. Rogers: Oui, c'est la même chose que la déduction uniforme pour les dons de charité que nous avions autrefois.

Le président: Allez-y, monsieur Garneau, je suis désolé de vous avoir interrompu.

M. Garneau: Ce n'est rien. À la page 4 du mémoire de l'Institut canadien des comptables agréés, il est question des dépenses pour emploi. Selon les auteurs, on pourrait éliminer entièrement cet élément ou le simplifier en supprimant le seuil de 20 p. 100, mais vous dites, quant à vous, qu'on pourrait en tenir compte dans l'impôt . . .

Le président: On pourrait en tenir compte dans le guide d'impôt, effectivement. Les contribuables utilisant cette formule, prévue strictement pour les revenus tirés d'un emploi . . . En d'autres termes, on ne peut utiliser cette formule que si tous les revenus sont tirés d'un emploi. Dans ces conditions, il est parfaitement possible d'en tenir compte directement dans les tables d'impôt.

M. Garneau: C'est impossible, parce qu'on n'atteint jamais 20 p. 100.

Le président: Ce le serait.

[Text]

Mr. Garneau: Would it reach, even at \$40,000?

Mr. Rogers: The tables would graduate it on the 20% basis . . .

The Chairman: Sure, it would work right into the table. You would never see it.

Mr. Rogers: —to the threshold and then it would be 20% of the excess. It would actually be table controlled quite accurately.

The Chairman: Was there another comment on that, Mr. Rogers?

Mr. Rogers: Well, we just noted on the side here that net income might be affected. We would have to figure out how we would deal with that.

The Chairman: It is net income for the purpose of what?

Mr. Rogers: It is on line 224 at the bottom of the first page.

Mr. Don Brooks (Director General, Legislative Affairs Directorate, Revenue Canada): Net income is a factor in computing the deduction for exemptions that one person may be claiming for the other. If the spouse had for instance some employment income, her net income calculation would be affected by the employment expense deduction as would a dependent child . . .

The Chairman: If you really want to go the whole way, I think I made some suggestions at one point that . . .

Mr. Brooks: Yes, indeed you did.

The Chairman: That would clean that all up too.

Mr. Brooks: That would fix that problem all right.

The Chairman: We would even get rid of the allowance for spouses. We would just cut the rate down and do it proportionately.

Mr. Garneau: It is a domino effect.

The Chairman: Go ahead, Mr. Garneau.

Mr. Garneau: No, it is okay for me.

Mr. Holtmann: Yes, thank you, Mr. Chairman. I am here to replace George Minaker as an alternate; as you noticed, this system is working. I have never sat in a finance committee before. I guess I did one time, as a matter of fact.

Mr. Jepson: This ought to be good.

Mr. Holtmann: From time to time, I try to get around to all these different committees. I have not been here as long as some of those members across the way.

The Chairman: Okay, your time is up.

Mr. Holtmann: What do you mean, my time is up?

Mr. de Jong: I thought you were going to give a speech.

Mr. Holtmann: Listen, just take it cool, you guys. I want to address page 41 on scientific research tax credit in this book *Account of Cost of Selective Tax Measures*. There is a Cabinet Minister in Manitoba who is under a heck of a lot of

[Translation]

M. Garneau: Est-ce qu'on l'atteindrait, même avec un revenu de 40,000\$?

M. Rogers: Les tables tiendraient compte de ces 20 p. 100.

Le président: Exactement. La déduction serait calculée dans les tables. On n'en verrait plus aucune trace.

M. Rogers: . . . jusqu'au seuil, après quoi ce serait 20 p. 100 de l'excédent. En fait, les tables assureraient un contrôle très exact.

Le président: Y a-t-il autre chose à ajouter là-dessus, monsieur Rogers.

M. Rogers: Nous avons simplement noté qu'il pourrait y avoir une incidence sur le revenu net. Il faudrait voir comment régler ce problème.

Le président: Le revenu net à quelle fin?

M. Rogers: C'est à la ligne 224, au bas de la première page.

M. Don Brooks (directeur général, Direction de la législation, Revenu Canada): Le revenu net est un facteur à prendre en compte pour calculer la déduction des exemptions qu'un contribuable peut réclamer pour une autre personne. Par exemple, si le conjoint tire des revenus d'un emploi, le calcul de son revenu net serait modifié par la déduction pour dépenses d'emploi, comme un enfant à charge . . .

Le président: Si vous voulez vider la question, je crois avoir fait des propositions, à un moment donné . . .

M. Brooks: Effectivement.

Le président: Tout ce problème serait liquidé lui aussi.

M. Brooks: Le problème serait effectivement réglé.

Le président: Nous nous débarrasserions également de l'allocation pour conjoint. Nous abaisserions simplement le taux et nous le ferions de façon proportionnelle.

M. Garneau: L'effet domino.

Le président: Allez-y, monsieur Garneau.

M. Garneau: Non, j'ai terminé.

M. Holtmann: Merci, monsieur le président. Je suis ici à titre de substitut de George Minaker. Vous avez remarqué que cette formule marche bien. Je n'ai jamais siégé au comité des finances auparavant, sauf une fois peut-être.

M. Jepson: Excellent sans doute.

M. Holtmann: De temps à autre, j'essaie d'aller à tous les comités. Je ne suis pas ici depuis aussi longtemps que d'autres députés en face.

Le président: Voilà. Votre période est écoulée.

M. Holtmann: Que voulez-vous dire, ma période est écoulée?

M. de Jong: Je croyais que vous alliez faire un discours.

M. Holtmann: Un peu de calme, s'il vous plaît. Je voudrais parler du crédit d'impôt à la recherche scientifique, dont il est question à la page 41 du document *Compte du coût des mesures fiscales sélectives*. Il y a un ministre néo-démocrate

[Texte]

controversy right now in the NDP government for taking advantage of this scientific research tax credit. From time to time you would believe the NDP would not do a thing like this, but it has actually happened. This takes us up to 1983 with \$85 million.

• 2025

The Chairman: Felix, with due respect, we are on the tax form. This is the Department of National Revenue, not the Department of Finance. We are not dealing with the account on special . . .

Mr. Holtmann: I was given this book which pertained to the committee.

The Chairman: Fine, but we are not dealing with it tonight, because this is the Department of Revenue, not the Department of Finance. We are dealing with a general reference. These witnesses are not competent to talk about . . .

Mr. Holtmann: They are not competent, Mr. Chairman?

The Chairman: Not competent to answer those questions.

Mr. Holtmann: Then we are dealing with the tax return we fill in, right? On the personal tax return you could fill in scientific research tax credits, could you not?

Mr. de Jong: Where?

Mr. Holtmann: I believe you could at one time on your personal income tax, could you not?

Mr. de Jong: Where?

Mr. Holtmann: Is this right? It is right. So we have discontinued it.

Mr. Brooks: You cannot claim it on the special . . .

The Chairman: I do not see it on my form.

Mr. Holtmann: One person said we could and the other person said we could not.

Mr. Rogers: You can claim it on the T1 General, Mr. Chairman, the long form.

Mr. Riis: You have not done away with it; it still exists.

Mr. Holtmann: This is my question: How much of it still exists in order to claim it as an exemption?

Mr. Rogers: I can answer the question, Mr. Chairman. The total tax consequences available to investors is a net number of \$2.7 billion. A large portion of it will be claimed by investors in this fiscal year, and some will roll over into the next two fiscal years. This is because under the law that was in effect the research can be executed over a period of years, generally three.

We are beginning to see the tax consequences in the returns being filed. I think I mentioned at this committee in my last appearance we are subjecting those returns, not only the

[Traduction]

du gouvernement manitobain qui est maintenant au centre d'une chaude controverse parce qu'il a profité de ce crédit d'impôt. De temps à autre, on est porté à croire que les néo-démocrates sont incapables de ce genre de comportement, mais c'est arrivé. Cela remonte à 1983 et c'est 85 millions de dollars qui sont en jeu.

Le président: Félix, je vous signale respectueusement que nous étudions la formule de déclaration d'impôt. Il s'agit du ministère du Revenu national et non du ministère des Finances. Nous n'étudions pas le coût des mesures spéciales . . .

M. Holtmann: Ce document m'a été remis pour les délibérations du Comité.

Le président: Peut-être, mais ce n'est pas ce que nous étudions ce soir, car nous avons les représentants du ministère du Revenu national et non des Finances. Il s'agit d'un renvoi général. Ces témoins n'ont pas compétence pour . . .

M. Holtmann: Ils ne sont pas compétents, monsieur le président?

Le président: Ils n'ont pas compétence pour répondre à ces questions.

M. Holtmann: Alors nous étudions la déclaration d'impôt, n'est-ce pas? Dans cette déclaration, on peut réclamer le crédit d'impôt pour recherche scientifique, sauf erreur?

M. de Jong: Où ça?

M. Holtmann: Je crois qu'on pouvait le faire dans sa déclaration à une époque.

M. de Jong: Où?

M. Holtmann: Ai-je raison? Je crois. Alors cela a été supprimé.

M. Brooks: On ne peut le réclamer dans la formule spéciale . . .

Le président: Je ne vois pas cela dans ma formule.

M. Holtmann: L'un dit oui et l'autre non.

M. Rogers: On peut le réclamer dans la formule T1 générale, monsieur le président, dans la formule longue.

M. Riis: Vous n'avez pas éliminé ce crédit; il existe toujours.

M. Holtmann: Voici ma question. Dans quelle mesure ce crédit subsiste-t-il, pour que les contribuables puissent réclamer des exemptions?

M. Rogers: Je puis répondre, monsieur le président. L'incidence nette totale sur les recettes fiscales est de 2,7 milliards de dollars. Une bonne partie est réclamée par les investisseurs pendant l'exercice en cours, et le reste au cours des deux exercices subséquents. C'est que, aux termes de la loi, les recherches pouvaient s'échelonner sur quelques années, généralement trois.

Nous commençons à mesurer les conséquences de cette disposition dans les déclarations qui nous parviennent. Je crois avoir dit au Comité lors de ma dernière comparution que nous

[Text]

promoters and the companies but also the investors, to extremely close scrutiny to establish the veracity to the extent we can of those claims.

Mr. Riis: Could I ask you for a clarification of this? Does it mean the department is examining every SRTC program which has been submitted?

Mr. Rogers: There are 1,800 companies involved in the scientific research program. They undertook 8,800 plus research projects. We are auditing every one of them, stem to gudgeon. We are also looking at the investors—with reference to certain large investors to start, but progressively major investors—to satisfy ourselves they have exercised due diligence before we refund large amounts of money, in some instances.

Mr. Riis: All of us around the table presumably are aware or have been informed of what have been described as almost fraudulent set-ups and phony research projects, so what you are saying is that your department will identify those which are illegitimate and appropriate action will be taken.

Mr. Rogers: When I appeared at the Public Accounts Committee I reported we had 55 companies under investigation in what we call our special investigations unit. This is our fraud squad, so to speak. The number today is 80, and I suppose if I were at this committee a month from now I would have another number, probably higher than 80. We cannot predict what this problem is going to be. We can only use it as we conclude the investigations, audit by audit. When they get to a stage where we see very questionable practice, they are transferred to the fraud unit and they then take over the investigation from that point. Once the investigation is complete, it is reviewed internally to establish whether or not we believe we have a case to refer to Justice. Justice would review the evidence and decide whether or not—Justice, not us—it would be prosecuted and they would undertake the prosecution formally in the courts.

• 2030

The Chairman: A supplementary, Mr. de Jong, and then back to Mr. Holtmann.

Mr. de Jong: In a sense, we have opened up this . . .

Mr. Holtmann: I opened up the question; you take over.

Mr. de Jong: All right. Since we have opened up this line of questioning, I have three questions on it.

Of the anticipated loss of public revenues because of this tax measure originally introduced by our Liberal friends, what is your estimate of the loss to the public treasury incurred since the Conservatives issued their—it was in November, I believe, or October of 1984 when they imposed the moratorium—how much do you estimate was lost since the placement of the moratorium under the Conservatives?

Mr. Rogers: I do not have that segregation with me. What I can tell you is of the \$2.8 billion, which is the tax consequences

[Translation]

examinions avec le plus de soin possible ces déclarations, non seulement celles des promoteurs et des sociétés mais aussi celles des investisseurs, afin de voir si les demandes sont fondées.

M. Riis: Un éclaircissement. Cela veut-il dire que le ministère examine toutes les propositions qui ont été présentées au titre du CIRIS?

M. Rogers: Il y a 1,800 sociétés qui se sont prévaluées du programme de recherche scientifique. Il y a plus de 8,800 projets de recherche en cause. Nous les vérifions intégralement l'un après l'autre. Nous examinons également la situation des investisseurs, en commençant par les plus grands, pour nous assurer qu'ils n'ont pas manqué à leurs obligations avant de rembourser des montants qui, dans certains cas, peuvent être considérables.

M. Riis: Tous ceux qui sont ici présents sont au courant ou ont entendu parler de propositions qui sont presque de la fraude et de faux projets de recherche. Vous nous dites donc que votre ministère tente de dépister les cas indéfendables afin de prendre les mesures qui s'imposent.

M. Rogers: Lorsque j'ai comparu au Comité des comptes publics, j'ai déclaré que notre service spécial d'enquête, qui est notre équipe chargée des fraudes, en quelque sorte, étudiait le cas de 55 sociétés. Nous en sommes maintenant à 80, et si je comparaisais ici dans un mois, je devrais probablement annoncer un chiffre encore plus élevé. Nous ne pouvons prévoir comment le problème évoluera. Il faut attendre de conclure les enquêtes, l'une après l'autre. Quand on décèle des pratiques très contestables, les cas sont renvoyés au service chargé des fraudes, qui poursuit l'enquête. Celle-ci terminée, nous faisons une révision dans nos propres services, pour voir s'il y a lieu de renvoyer le cas au ministère de la Justice, qui examine les preuves et décide s'il y a lieu d'intenter des poursuites. C'est ce ministère qui saisit les tribunaux des différentes causes.

Le président: Une question de M. de Jong et nous revenons ensuite à M. Holtmann.

M. de Jong: D'une certaine manière, nous avons soulevé cette question . . .

M. Holtmann: C'est moi qui l'ai fait; vous prenez la suite.

M. de Jong: D'accord. Puisque nous nous sommes lancés sur cette piste, j'aurais trois questions à poser.

Sur les pertes de recettes fiscales prévues à cause de cette mesure de nos amis libéraux, quelle est la proportion correspondant à la période écoulée depuis que les conservateurs ont imposé un moratoire, en octobre ou novembre 1984? À quelle proportion estimez-vous les pertes depuis l'imposition de ce moratoire?

M. Rogers: Je n'ai pas de chiffres là-dessus sous la main. Ce que je puis vous dire, c'est que, sur la baisse de 2,8 milliards des recettes attribuable à cette mesure, nous devons considé-

[Texte]

of this, we think we will write off as uncollectable or as not legitimate research some \$900 million.

The Chairman: So the loss is about \$900 million?

Mr. Rogers: Yes.

The Chairman: There was some research.

Mr. Rogers: The only other general conclusion or statement I can give you right now is that when the moratorium went on there was a trainload of things in process which largely died by December 31, 1984. Let me see if I have it. The moratorium was imposed on October 10, 1984. By Christmas, we had really seen the huge bow wave pass and the stuff which came in after that was proportionately quite small, really.

Mr. de Jong: Would you care to comment about the role the RCMP could or should be playing in this? I understand you are restricted in your investigations to just dealing with companies in Canada. The RCMP, I understand, could have some ability to follow a track outside the country. Do you use the RCMP often in investigations, and what are the pros and cons of using them regarding the SRTCs?

Mr. Rogers: We use the RCMP as peace officers, at the department's request, to exercise search and seizure in the limited number of instances each year where we take those actions. In the case of the SRTCs or any other tax case where fraud is involved, and therefore prosecution under the Criminal Code in addition to prosecution under the Income Tax Act is in prospect, I believe rather uniformly we call in the RCMP. Mr. Diguier, is that our practice?

Mr. Hervé Diguier (Assistant Deputy Minister, Policy and Systems Branch, Department of National Revenue): Actually, within our own statute we have a provision which enables us to take criminal prosecution action for tax evasion. In its wisdom, Parliament has always given us that power within our own statute. It has worked very well for us and our performance rate in terms of the cases we bring to criminal court is high. Our conviction rate is between 90%, 95%, 100% on the cases we bring to criminal court.

We use the RCMP, as Mr. Rogers has said, as peace officers in the conduct of our investigations, to assist us in the conduct of warrants. We have historically used the RCMP on organized-crime issues, where we are trying to pursue a person involved in illegal income-earning activities. We have done some of that.

Our relationship with other countries is good in terms of those developed countries where there is a modern tax administration. There is an exchange of information on fraud cases if provided by treaty. It works well with the Americans, the British, and other countries like that.

I think Mr. de Jong is probably alluding to the extradition concerns with respect to taxpayers who commit a tax evasion offence in Canada and leave the country and escape our actions.

[Traduction]

rer comme irrécupérables ou comme recherche non justifiable quelque 900 millions de dollars.

Le président: La perte sera donc d'environ 900 millions?

M. Rogers: C'est exact.

Le président: Il y a eu des recherches.

M. Rogers: La seule autre conclusion générale dont je puisse vous faire part, c'est que, lorsque le moratoire a été imposé, le 10 octobre 1984, il y avait beaucoup de choses en train qui ont été réglées, dans l'ensemble, avant le 31 décembre 1984. Vers la Noël, le gros de la vague était passé, et ce qui est venu par la suite se résumait à fort peu de chose.

M. de Jong: À votre avis, quel rôle la GRC peut-elle ou doit-elle jouer dans ce dossier? Je crois savoir que vos enquêtes doivent se limiter aux sociétés implantées au Canada. Par contre, la GRC, à moins que je ne fasse erreur, aurait les moyens de poursuivre les enquêtes à l'étranger. Faites-vous souvent appel à la GRC pour vos enquêtes? Quels avantages ou inconvénients y a-t-il à le faire à propos du crédit à la recherche scientifique?

M. Rogers: Le ministère fait appel à la GRC à titre d'agents de la paix pour effectuer des saisies dans les cas fort peu nombreux où ce genre de mesure est nécessaire. Pour ce qui est du CIRS et toute autre question de fraude fiscale, lorsqu'il y a possibilité de poursuites aux termes du Code criminel, en plus de la Loi de l'impôt sur le revenu, je crois que nous faisons régulièrement appel à la GRC. Est-ce bien ce que vous faites, monsieur Diguier?

M. Hervé Diguier (sous-ministre adjoint, Direction de la politique et des systèmes, ministère du Revenu national): En fait, notre propre loi nous autorise à tenter des poursuites au criminel pour fraude fiscale. Dans sa sagesse, le Parlement a toujours prévu ce pouvoir dans notre propre loi. Cela a donné d'excellents résultats et nous avons une bonne performance, pour ce qui est des causes portées devant les tribunaux de juridiction criminelle. Le taux de condamnation varie entre 90, 95 et 100 p. 100.

Nous faisons appel à la GRC, comme M. Rogers l'a dit, à titre d'agents de la paix pour procéder à des saisies dans le cadre de nos enquêtes. Nous avons toujours eu recours à ses services pour les questions mettant en cause le crime organisé, lorsqu'il s'agit de poursuivre une personne qui trempe dans des activités rémunératrices illégales. Cela s'est fait.

Nos relations sont excellentes avec les autres pays développés dotés d'une administration fiscale moderne. Il y a échange d'information sur les cas de fraude lorsque les traités le prévoient. Cela marche bien avec les États-Unis, la Grande-Bretagne et d'autres pays semblables.

M. de Jong fait sans doute allusion à l'extradition de contribuables qui se sont rendus coupables de fraude fiscale au Canada et se sont enfuis à l'étranger pour échapper aux conséquences.

[Text]

• 2035

Under the Criminal Code, the extradition possibilities for other offences are not guaranteed. A similar problem exists under the code. I think we have read a number of cases in the news which were not tax evasion cases; they were for murder cases, for example. There are great problems in extraditing people from certain countries, but we have no extradition powers in the code or in the Income Tax Act for a tax evasion offence. The taxpayer who escapes Canada is convicted *in absentia* and an attempt is made to extradite the person. We have no legal powers to do this, so we try to move quickly on those cases.

Mr. Holtmann: I did not know I yielded all my time to the questioning of the opposition.

The Chairman: There is no opposition.

Mr. Holtmann: The members across the way. Yes, they are not opposition; they are all on our side.

I have one more question to get this correct. You said, sir, in two more years this capability of drawing a research tax credit will end. Does this mean 1987 and 1988, or are you including 1986?

Mr. Rogers: I include this tax-filing season, which is 1985, 1986 and 1987, which would be filed in 1988.

Mr. Holtmann: I see. It will take until that time to find out what the total costs will be.

Mr. Rogers: No. We know what the total cost is now.

Mr. Holtmann: Despite the fact there are some 50 or 70 or 80 cases—I am not sure of the figure you used—which might be under review, investigation, etc.?

Mr. Rogers: Let me elaborate a bit. We know what the tax cost is, because we know it is 50% of the total designations made for scientific research. The number is fixed. There are no more designations coming in.

Mr. Holtmann: What is it?

Mr. Rogers: It is \$2.7 billion. I do not want to confuse you, but the total designations are \$7 billion. Companies have committed to do \$7 billion of research. The gross tax is \$3.5 billion, half of that. There are what we call roll-downs, double counting in the \$3.5 billion, which reduce the number to \$2.7 billion. We know this cost.

From knowing this whole universe and having auditors and people monitoring it for a year and a half, we have exercised some judgment on what is going to go sour, in total. Our judgment is that \$900 million of it is going to go sour. We think there are some 350 firms out of 1800 which are questionable, and we have brought 80 of them into the fraud unit review now. I think the total in trouble is about right, and we will have to see how much of it . . .

Mr. Holtmann: Thank you, Mr. Chairman.

[Translation]

Aux termes du Code criminel, les possibilités d'extradition pour d'autres délits ne sont pas garanties. Il y a un problème semblable à l'égard du code. Les journalistes ont rapporté un certain nombre de cas qui n'avaient rien à voir avec la fraude fiscale. Il s'agissait de meurtres, par exemple. Avec certains pays, l'extradition pose de graves difficultés, mais ni le code ni la Loi de l'impôt sur le revenu ne confèrent des pouvoirs d'extradition pour fraude fiscale. Le contribuable qui s'enfuit à l'étranger est condamné *in absentia*, et nous tentons d'obtenir son extradition. Comme la loi ne nous donne aucun pouvoir à cet égard, nous tentons de faire vite.

M. Holtmann: Je ne savais pas que j'avais cédé tout mon temps de parole à l'opposition.

Le président: Il n'y a pas d'opposition.

M. Holtmann: Les gens d'en face. Ils ne sont pas de l'opposition, effectivement, ils sont tous de notre côté.

Une autre question pour tirer les choses au clair. Vous avez dit que, d'ici à deux ans, on ne pourra plus profiter du crédit d'impôt pour recherche scientifique. Cela veut-il dire 1987 et 1988? Cela comprend-t-il 1986?

M. Rogers: Cela comprend cette année d'imposition, c'est-à-dire 1985, 1986 et 1987.

M. Holtmann: Je vois. Il faudra attendre la déclaration de ce dernier exercice pour voir quels seront les coûts.

M. Rogers: Non. Nous le savons dès maintenant.

M. Holtmann: Même s'il y a 50, 70 ou 80 p. 100 des cas, je ne me souviens plus des chiffres, qui font l'objet d'un examen, d'une enquête?

M. Rogers: Je vais m'expliquer. Nous savons de combien les recettes fiscales diminueront, car il s'agit de 50 p. 100 des montants consacrés à la recherche scientifique. Le total est connu. Rien d'autre ne s'y ajoutera.

M. Holtmann: De combien s'agit-il?

M. Rogers: De 2,7 milliards. je ne veux pas semer la confusion, mais le total des sommes prévues est de 7 milliards. Les sociétés se sont engagées à faire des recherches pour 7 milliards. L'impôt brut est de 3,5 milliards, soit la moitié. Mais il faut tenir compte aussi de certains éléments qui sont comptabilisés deux fois, des réductions, si bien que le résultat final est de 2,7 milliards de dollars. Le coût est bien connu.

Connaissant l'ensemble de la question et ayant eu des vérificateurs et d'autres personnes chargés d'étudier la question depuis un an et demi, nous avons pu nous faire une idée de tout ce qui risque de ne pas aller très bien, dans l'ensemble. À notre avis, cela représente environ 900 millions de dollars. Il y a 350 sociétés dont la situation nous semble douteuse, et nous avons confié 80 cas à notre service d'enquête sur les fraudes. Je crois que le total des cas qui présentent des difficultés est à peu près exact, et nous devons voir quelle proportion . . .

M. Holtmann: Merci, monsieur le président.

[Texte]

The Chairman: In other words, it is not as bad as we had originally thought. You have about \$7 billion of research. You have about a \$1 billion loss in tax revenue by fraud.

Mr. Rogers: Yes, I guess you could say that. It is \$2 billion of research which is not going to get done.

The Chairman: It is \$2 billion of research, but we have at least \$5 billion in research out of it.

Mr. Rogers: Maybe.

The Chairman: Some of it is doubtful research, but it is qualified.

Mr. Rogers: Yes.

The Chairman: Does anybody else have any questions on this issue? I want to get off this issue if we can.

Mr. de Jong: I have one more question on it. It will not take very long. You had mentioned the department is going in and doing the checking before they file their returns.

Mr. Rogers: We are checking those for which we have received returns from taxpayers who are claiming a scientific research tax credit deduction against parameters which we have established internally, which I really do not feel at liberty to disclose. We have criteria, let me say, which says we are looking at a lot of them right away, and we are going back to the investor for further explanations before we give him his refund.

• 2040

Mr. de Jong: There was a notice of the ways and means motion tabled on March 26, which would in essence allow you to initiate assessment prior to the filing of returns.

Mr. Rogers: The two sides of this equation are the company which files the return and says it has discharged its tax liability and the investor who says he is claiming his part of the credit against his other taxable income. The ways and means motion was intended to bring certainty to the fact that if a company has declared it is doing the research and we have reason to doubt it is going to execute it, we can go in and assess immediately, before it actually files the return at the end of the year.

Mr. de Jong: It does fly in the face of the taxpayer's bill of rights in a sense, but you are saying the abuse has been so widespread in this particular area you are going to need a special procedure just to nail down and prevent some mammoth losses.

Mr. Rogers: I do not think it is in conflict with the declaration of rights for this reason: it is like a source deduction. We have the government's money up front. We are saying we have given you the 50¢ tax dollars, now you prove you have spent it. I think this is different from a case where a taxpayer says: I have earned this income and I have an honest dispute with you about the amount of tax I owe you in addition to what I have already paid you.

[Traduction]

Le président: En d'autres termes, ce n'est pas aussi déplorable que nous le croyions au départ. Il y a des recherches d'environ 7 milliards et des pertes de recettes fiscales d'environ un milliard à cause des fraudes.

M. Rogers: Oui, je crois que vous avez raison. Il y aura donc deux milliards qui ne seront pas consacrés aux recherches.

Le président: Oui, mais nous avons au moins 5 milliards de recherches.

M. Rogers: Peut-être.

Le président: C'est douteux dans certains cas, mais les recherches sont admissibles.

M. Rogers: Exact.

Le président: D'autres questions là-dessus? Je voudrais que nous passions à autre chose si possible.

M. de Jong: Une autre question. Ce ne sera pas long. Vous avez dit que le ministère procède à des vérifications avant que les déclarations ne soient produites.

M. Rogers: Nous vérifions dans les cas où nous avons reçu des déclarations de contribuables qui réclament une déduction au titre du crédit pour recherche scientifique en nous servant de critères que je ne me crois pas en droit de divulguer. Mais nous avons des critères. Nous examinons les cas et nous communiquons avec l'investisseur pour obtenir un complément d'information avant d'accorder le remboursement.

M. de Jong: Un avis de motion de voies et moyens a été déposé le 26 mars, ce qui, en fait, vous permet de commencer à établir les cotisations avant que les déclarations ne soient produites.

M. Rogers: Les deux membres de l'équation sont les suivants: la société qui produit la déclaration et soutient s'être acquittée de ses obligations fiscales et l'investisseur qui réclame sa part du crédit en déduction de ses autres revenus imposables. Le but poursuivi en déposant une motion de voies et moyens est de donner un certain degré de certitude: si une entreprise a déclaré qu'elle faisait des recherches et que nous avons des raisons d'en douter, nous pouvons intervenir sans tarder et examiner la situation avant même que la déclaration ne soit produite, à la fin de l'année.

M. de Jong: En un sens, cela va à l'encontre des droits du contribuable, mais vous soutenez que les abus ont été si fréquents qu'il vous faudra une méthode spéciale pour repérer des pertes gigantesques et les prévenir.

M. Rogers: Je ne crois pas que cela aille à l'encontre des droits des contribuables pour la bonne raison que c'est semblable à une déduction à la source. Nous pouvons mettre la main sur les recettes du gouvernement. Nous disons: vous avez reçu 50c. en économie d'impôt, prouvez que vous avez dépensé cet argent. C'est différent du cas du contribuable qui a gagné un certain revenu et conteste honnêtement la cotisation qui lui est réclamée en sus de ce qu'il a déjà payé.

[Text]

If a taxpayer is using the money he has withheld from his employees—which is a trust fund in the act—to run his business, we have a very different view about those people under the declaration of rights than we do when a taxpayer has an honest dispute with us.

In fact, I laboured over this very point as we proposed this amendment: were we really taking away something we have I think worked very hard to see take place? I satisfied myself it was similar to source-deduction funds. It is unique in the sense we are giving up the government's money first, and we are trying to get it back. I make this distinction in my mind.

Mr. de Jong: That is interesting.

The Chairman: Mr. Riis, one short question.

Mr. Riis: To help in our deliberations, Mr. Rogers, in retrospect, what steps would have had to have been taken to avoid this SRTC business evolving into the sort of fiasco it did? Where along the line ought we to have identified the problem? Or is it simply impossible to identify these in advance?

Mr. de Jong: Finance Department.

Mr. Rogers: In a general way, if there had been a holding period specified for the investor, so the investor was always at risk, we would not have gotten into the quick-flip problem which is basically where all our problems were.

Mr. Riis: Can you elaborate on this? I do not understand what you are saying.

Mr. Rogers: In the instance of the SRTC, it was possible for you to tell me you were going to do \$100 worth of research and ask me for \$100. Then you could immediately redeem \$55 and leave yourself with \$45 cash. I have \$55 of it back, and I have a \$50 tax credit; I make a \$5 profit. You have \$45 to do \$100 research. Somewhere, you have to get the other \$55. It was possible for a promoter to do the same thing and simply re-sell those interests, so the original holder was never at risk. If I give you \$100 in a normal transaction and I had to hold the investment in order to qualify for my \$50 rebate, I am still at risk for \$50 of my investment and I am going to be very careful to know you are going to be a reliable person who is going to do that \$100 worth of research.

• 2045

Mr. Fraleigh: Well, can we stay on that for just a minute?

The Chairman: All right, I will let you go ahead.

Mr. Fraleigh: There have been some allegations with the Dreamstreet project. They actually bought that tax credit from an oil company. Is that a possibility? Could they have done that?

[Translation]

Si un contribuable se sert de l'argent qu'il a retiré à ses employés—ce qui constitue un fonds en fiducie aux termes de la loi—pour exploiter son entreprise, nous concevons différemment l'application des droits du contribuable; ce n'est pas la même chose que le contribuable qui a un litige véritable avec le fisc.

En fait, j'ai étudié cette question en long et en large lorsque nous avons proposé cette modification: n'étions-nous pas en train de retirer quelque chose que nous avons réussi à instaurer par un travail acharné? J'ai acquis la conviction que la situation se comparait à celle des déductions à la source. Le cas a ceci de particulier que le gouvernement verse de l'argent au départ, que nous essayons ensuite de récupérer. Je fais cette distinction dans mon esprit.

M. de Jong: Intéressant.

Le président: Monsieur Riis. Une brève question.

M. Riis: Il serait utile pour nos délibérations, monsieur Rogers, de savoir quelles mesures, après coup, auraient dû être prises pour éviter que cette histoire de CIRS ne tourne au fiasco. À quel moment aurions-nous dû déceler le problème? Est-il carrément impossible de les prévoir?

M. de Jong: C'est le ministère des Finances.

M. Rogers: De façon générale, si nous avons précisé la période pendant laquelle l'investisseur devait détenir ses valeurs, pour qu'il soit exposé à certains risques, nous n'aurions pas eu ce problème de transactions éclaircies, qui ont été la source de presque toutes les difficultés.

M. Riis: Pouvez-vous expliquer davantage? Je ne comprends pas ce que vous voulez dire.

M. Rogers: Dans le cas du crédit d'impôt pour recherche scientifique, vous pouviez me dire que vous alliez faire des recherches pour 100\$ et me réclamer ce montant. Vous pouviez ensuite immédiatement racheter pour 55\$, ce qui vous laissait 45\$ d'argent liquide. Je récupère 55\$, et j'ai un crédit d'impôt de 50\$; c'est donc un profit de 5\$. Vous vous retrouvez avec 45\$ pour faire des recherches. Il faut trouver les 55\$ restants ailleurs. Les promoteurs pouvaient faire la même chose et revendre tout simplement leurs intérêts, si bien que le détenteur initial ne courait aucun risque. Si, dans une transaction normale, je vous remets 100\$ et que je dois détenir l'investissement pour avoir droit à mon remboursement de 50\$, je cours toujours un risque pour l'autre moitié de mon placement et je vais donc prendre grand soin de veiller à ce que vous soyez une personne sûre qui fera effectivement ces 100\$ de recherches.

M. Fraleigh: Pouvons-nous continuer là-dessus encore un moment?

Le président: D'accord, je vous laisse faire.

M. Fraleigh: Il y a eu des allégations de lancées à propos du projet Dreamstreet. Le crédit d'impôt a été racheté à une société pétrolière. Est-ce possible?

[Texte]

Mr. Rogers: Yes. I cannot comment on that case.

Mr. Fraleigh: But that is a possibility.

The Chairman: It is essentially no different from Gulf buying de Havilland's tax credits and research, or Imperial Oil buying Canadair's credit. I presume those were legitimate credits, but those companies would never have paid tax anyway, so it was just a problem for the company.

Mr. Rogers: I have a proper blank look on my face, Mr. Chairman.

The Chairman: I think if you check those out, you will find those were some of the scandals were raised at the time. Now, are there any other questions on this issue, because I would like to carry on with what we have really brought the deputy minister here for?

Mr. Riis: On the simplified form, if we could get Mr. Rogers to shed some light for us on the possibility of filing no form for a lot of people... Have you had a chance to reflect on the discussion we had the other day in terms of the application of the U.K. system to Canada?

Mr. Rogers: Well, may I just come to talk about what we will call a no-calculations form. We think there is a possibility of taking that T1, experimenting with a form which would simply give certain items of income and deductions, and doing the tax computation for the taxpayer. This is very similar to the Québec experiment, which I am sure you are familiar with.

It has some downsides. I do not want to stress the downsides, but there are considerations. Let me say we are actively working to run a pilot on this. We are hopeful we could do it in the 1986 tax filing season, but we are not sure we can get all the stuff done on it to do it. It may be 1987, but we are trying very hard to see if we cannot in fact do that for 1986 as a pilot. A pilot means we would select a profile of taxpayers, perhaps all the taxpayers in British Columbia.

I say British Columbia because it is one province and we have a tax centre out there which services one province. I have other problems in the tax centre in Winnipeg which handles the Prairies, or in the tax centres in Ontario and Québec where we have two in each.

So we might pick British Columbia. We know the taxpayers we would target would be a portion of this population of the T1 and maybe some of the new tax filers under the sales tax credit. We would give them a quick form to give us certain information which is on a basic return, do the tax computation for them, compute the refund, and send it to them.

So it takes all the tax calculation off. It reduces the form to a few items, far fewer than we have, and probably puts it on one or two pages, back and front.

[Traduction]

M. Rogers: Oui. Je ne puis commenter cette affaire.

M. Fraleigh: Mais c'est possible.

Le président: Au fond, ce n'est guère différent de la situation où Gulf achète les crédits d'impôt de *de Havilland* et *Imperial Oil*, ceux de *Canadair*. Je suppose que ce sont des crédits bien légitimes, mais ces sociétés n'auraient jamais payé d'impôt de toute façon, si bien qu'il s'agit d'un problème strictement limité à la société.

M. Rogers: Je demeure impassible comme il se doit, monsieur le président.

Le président: Si vous faites une petite vérification, vous constaterez qu'il y a là certains scandales qui ont été signalés à l'époque. Y a-t-il d'autres questions là-dessus? Je voudrais que nous en revenions à l'objet premier de la comparution du sous-ministre.

M. Riis: Au sujet de la formule simplifiée, M. Rogers pourrait sans doute nous renseigner, à propos de la possibilité qu'un grand nombre de contribuables n'aient aucune formule à remplir... Avez-vous eu l'occasion de réfléchir à la discussion que nous avons eue l'autre jour sur l'application du système britannique au Canada?

M. Rogers: Je pourrais peut-être vous parler simplement de ce que nous appelons la formule sans calcul. Il semble possible de mettre à l'essai une formule qui donnerait simplement quelques chiffres sur les revenus et les déductions; c'est nous qui ferions les calculs pour le contribuable. Cela ressemble beaucoup à l'expérience tentée au Québec et dont vous êtes sûrement au courant.

Il y a des inconvénients. Je ne veux pas insister là-dessus, mais il y a des facteurs dont il faut tenir compte. Nous travaillons très fort à la préparation d'un projet pilote là-dessus. Nous espérons pouvoir le réaliser pour l'année d'imposition 1986, mais nous ne sommes pas sûrs d'arriver à réunir tout ce qu'il faut pour le faire. Ce sera peut-être en 1987, mais nous ne ménageons aucun effort pour réaliser un projet pilote en 1986. Par là, je veux dire que nous choisirons un certain groupe de contribuables, par exemple tous ceux de la Colombie-Britannique.

Je choisis l'exemple de la Colombie-Britannique parce que c'est une province et que nous y avons un centre fiscal qui s'occupe de cette seule province. Il y a d'autres problèmes au centre fiscal de Winnipeg, qui s'occupe des Prairies, ou dans les centres fiscaux de l'Ontario et du Québec, puisqu'il y en a deux dans chaque province.

Nous choisirons peut-être la Colombie-Britannique. Nous savons que les contribuables visés seraient parmi ceux qui ont un T1 et peut-être ceux qui demandent un crédit d'impôt au titre de la taxe de vente. Nous leur remettrions une formule rapide qui nous donnerait certains renseignements de base, nous ferions les calculs, établirions le remboursement, qui serait ensuite envoyé.

On supprime donc tous les calculs. La formule se résume à quelques chiffres, bien moins que maintenant; elle tiendrait probablement sur une page ou deux, recto verso.

[Text]

Mr. Riis: You are saying they would not file a return, but would simply provide some information.

The Chairman: They would file a questionnaire, would they not?

Mr. Rogers: Yes, that is right, and the calculations on it would be done by the department.

We heard what you said the other night. We have an awful lot of this stuff on our file, and we will move to your suggestion really of the U.K. system in a minute. But at least we could start with a certified return, a certified set of facts, to confirm what we basically know. The issues are whether the taxpayer is going to want to wait until he sends it in before he knows what his refund is. He may get so curious by the time he has done that he will do the tax calculation.

• 2050

Will he be satisfied to deal with the question of the interest he is due? We also believe we have a cashflow problem in the sense that of the T1 filers, we have about \$100 million of cheques that come in with the T1 special forms. So we will not get that cashflow. They will obviously wait until . . . those will probably be the ones that send it in because we will do the computations six or eight weeks later. They will be charged interest, but it is like an involuntary loan from the government. I suppose the cash cost to government should wash. I mean we will charge and the government will presumably pay interest on \$100 million afloat.

Mr. Riis: In that calculation, what would be done so there that there would be no interest charge?

The Chairman: It would have to be filed prior to April 30.

Mr. Riis: In other words, could the information be provided January 1 and then the calculation be done in February?

Mr. Rogers: Absolutely, tax filers who met some kind of inf February date or March 15 could ensure that it was through by April 30. I guess that could in fact be an incentive. You are quite right. You blew my argument out of the water. So no, that is not . . .

Mr. Riis: You then have an incentive to provide the data earlier.

Mr. Rogers: You actually just provided an interesting suggestion that answers part of a problem we were dealing with. What incentive is there? The take-up rate in Quebec has been about 15% to 16%. That may be because it is the first year. It may also be, and the deputy minister down there did mention to me that he wished you guys were doing it for the same profile of taxpayers because it is not much of an incentive when they still have to fill out your form. Another example would be to harmonize with Quebec.

Mr. Riis: I see. So in the Quebec example they still have to fill out a tax return anyway.

[Translation]

M. Riis: En fait, ils ne produiraient pas une déclaration, mais simplement quelques renseignements.

Le président: Ils rempliraient un questionnaire, en quelque sorte?

M. Rogers: Exact. Le ministère ferait les calculs.

Nous sommes au courant de ce que vous avez dit l'autre soir. Nous avons beaucoup de données là-dessus dans nos dossiers. Nous parlerons à l'instant de votre proposition à propos de ce qui se fait en Grande-Bretagne. Nous pourrions au moins commencer par une déclaration certifiée, une série de données certifiées pour confirmer nos renseignements. Reste à savoir si le contribuable sera disposé à attendre notre réponse avant de connaître le montant de son remboursement. Sa curiosité le portera peut-être à faire le calcul lui-même.

Acceptera-t-il l'intérêt qu'il doit? Nous croyons aussi que nous avons un problème de trésorerie en ce sens que nous avons environ 100 millions de dollars de chèques qui nous arrivent avec les formulaires spéciaux T1. C'est donc un flux de trésorerie que nous n'obtiendrons pas. Ils vont évidemment attendre . . . Ce sont probablement eux qui l'enverront parce que nous allons faire les calculs six à huit semaines plus tard. On leur imposera un intérêt, mais c'est comme un prêt involontaire du gouvernement. J'imagine que cela va s'équilibrer. Nous allons imposer ces frais, et le gouvernement va sans doute payer de l'intérêt sur les 100 millions de dollars.

M. Riis: Dans ce calcul, que ferait-on pour qu'il n'y ait pas de frais en intérêt?

Le président: Il faudrait envoyer le rapport avant le 30 avril.

M. Riis: En d'autres termes, le renseignement pourrait-il être fourni le 1^{er} janvier et le calcul fait en février?

M. Rogers: Absolument. Les auteurs des rapports se conformant à une date en février ou au 15 mars s'assureraient que tout soit fini pour le 30 avril. Je pense que cela pourrait constituer effectivement un encouragement. Vous avez bien raison. Vous avez démolé mon argument. Par conséquent, non, ce n'est pas . . .

M. Riis: Vous êtes ainsi encouragé à fournir les renseignements plus tôt.

M. Rogers: Vous venez en fait d'offrir une suggestion intéressante qui résoud à une partie du problème qui se présente à nous. Quel est l'encouragement ainsi créé? Au Québec, on en a profité dans une proportion de 15 à 16 p. 100. Peut-être parce que c'est la première année. C'est peut-être aussi pour une autre raison. Le sous-ministre a effectivement dit qu'il souhaitait pouvoir le faire pour un groupe analogue de contribuables, car ce n'est pas un bien grand encouragement lorsqu'ils doivent remplir votre formulaire. Un autre exemple serait d'harmoniser le travail avec le Québec.

M. Riis: Je vois. Dans l'exemple du Québec, de toute manière ils doivent toujours remplir un rapport d'impôt.

[Texte]

Mr. Rogers: It is 11 items of information. It is pretty nifty.

Mr. Riis: No, I was thinking in provincial terms. But still when the federal . . . they still have to come through and do that anyway. So one way or the other, you are going to fill out a tax return, so there is not much incentive to do it only for the provincial.

Mr. Rogers: Yes. So that is a next thought. I guess we are really starting to talk about a different set of principles when we come to the U.K. system, moving away from what we describe in Canada as a self-assessment system. It really represents a very significant policy shift to say that the onus of establishing the liability has shifted from the individual to the government, or to a combination of government and the employer, for taxpayers or certain groups of taxpayers. I think that needs to be carefully weighed. I am not suggesting that it should not be adopted, but I am saying it certainly represents a shift of somewhat significant proportions.

I have looked at the PAYE system in England at some length in each of the past two years. Mr. Beatty, my previous Minister, and I spent a week there—or just about a week—last summer. When I first came to the department the Woods Gordon Consulting group was doing a major review of Revenue Canada, and I accompanied them to England on that occasion.

Their system is extremely burdensome. They have some 400 codes which take every variation of a taxpayer's situation and codes it. If you are unmarried you have a code. If you are married you have another code. If you have one child you have another code. If you live in council housing you have another code, and if you have a meal allowance you have yet another code.

• 2055

They build up this whole superstructure on a series of numeric codes which then generate the withholding by the employer of the precise amount of tax. If the circumstances change during the course of the year, there has to be a re-filing by the employer and he has to recompute the code. If some of these adjustments are prorated over the year and the wrong amount of tax has been withheld, they have a credit system which computes the tax on this code formula for the year and carries forward an additional debit, or the credit, which is offset in the next calendar period.

This is what they call an in-year assessing system. All the adjustments are to take place in the taxation year to which they relate. It is an extraordinarily complex system.

The Chairman: Complex for whom?

Mr. Rogers: Complex for certainly . . .

The Chairman: The ordinary guy on the street who drives a truck, is it complicated for him?

[Traduction]

M. Rogers: Il y a là 11 renseignements. C'est assez considérable.

M. Riis: Non, je pensais au point de vue de la province. Mais même au niveau fédéral . . . on doit continuer de le faire. De toute manière, il faut remplir une formule de rapport d'impôt; ce n'est donc pas très encourageant de le faire seulement au palier provincial.

M. Rogers: Oui. C'est le point suivant. Je pense que nous en venons vraiment à un ensemble de principes différents lorsque nous nous éloignons de ce que nous décrivons au Canada comme un système d'auto-évaluation, et que nous passons au système du Royaume-Uni. Cela représente vraiment un changement de politique important de dire que le fardeau de la détermination de la dette est passé du particulier au gouvernement ou à une combinaison du gouvernement et de l'employeur, pour les contribuables ou pour certains groupes de contribuables. Je pense que c'est là quelque chose qu'il faut examiner avec soin. Je ne dis pas que cela ne devrait pas être adopté, mais cela représente certes un changement important.

J'ai examiné en détail le système anglais PAYE au cours des deux dernières années. Monsieur Beatty, mon ancien ministre et moi-même y avons passé une semaine—l'été dernier. Lorsque je suis arrivé au ministère, le groupe Woods Gordon Consulting avait déjà entrepris une grande analyse de Revenu Canada, et j'ai accompagné le groupe en Angleterre à cette occasion.

Leur système est extrêmement difficile à utiliser. Ils ont environ 400 codes qui décrivent toutes les modalités de la situation d'un contribuable. Si vous n'êtes pas marié, vous avez un code. Si vous êtes marié, vous avez un autre code. Si vous avez un enfant, vous avez un autre code encore. Si vous habitez un logement fourni par le conseil, vous avez un autre code et si vous recevez une allocation pour les repas, un autre code encore.

Ils établissent toute une formule à partir d'une série de codes numériques, qui détermine ensuite le montant d'impôt exact que retient l'employeur. Si la situation change durant l'année, l'employeur doit remplir un nouveau rapport et faire de nouveaux calculs fondés sur les nouveaux codes. Si certains de ces rajustements ont été répartis proportionnellement durant l'année et qu'on ne retient pas le bon montant d'impôt, il existe un système de crédits qui calcule l'impôt selon cette formule de codes pour l'année, et cela est reporté au titre d'un débit ou d'un crédit additionnel que l'on corrige au cours de l'année civile qui suit.

C'est ce qu'ils appellent le système de la cotisation durant l'année. Tous les rajustements doivent se faire durant l'année d'imposition à laquelle ils se rapportent. C'est un système extrêmement complexe.

Le président: Complexe pour qui?

M. Rogers: Complexe, certes, pour . . .

Le président: Le camionneur moyen, est-ce compliqué pour lui?

[Text]

Mr. Rogers: Absolutely not; 17 million of their 25 million taxpayers never have to bother about a tax return.

The Chairman: They do not have to do a damn thing.

Mr. Rogers: No. It is complex for the employer and complex for the tax administrators. There is just an enormous amount of work between the local office, the employer and the employee. He has to go in and report these things, and if he does not report them he is picked up by the employer. There is an enormous administrative triangle, which is very labour intensive. I mentioned that before.

While they are not as advanced in terms of computer technology and methodology in many ways, this system certainly has, at the very best of times, enormous administrative handwork associated with it.

They also have very few deductions. I think there are only about three or four deductions, if I am not mistaken on that.

Mr. Riis: This is the U.K.?

Mr. Rogers: The U.K. system. While I say it is complex, it is really quite simple on the deduction side. It is all the variations on income and benefits which make the system complex.

I do not know how to answer your question in terms of saying how we go. My own view is, it may happen that for certain classes and types of taxpayers it is the only answer to tax simplification really, unless there is going to be some application of your paper, Mr. Chairman, taking that as an example. The alternative to that is to say we have to take as much calculation out of the system as possible, for as many taxpayers as possible. Perhaps one of the ways to go is to start here and see how far we can go down the road, not having a form.

We have the additional complication that the very people we would like to eliminate the return for, are very often the people where increasingly the tax system is being used to deliver social programs, or to provide improved equity through the child tax credit, through the new refundable sales tax credit and a whole variety of provincial tax credits, for which the tax return is a vehicle. In many of those cases . . .

The Chairman: The system, though, could be just as effective in creating that distribution of the tax-filing system, could it not?

Mr. Rogers: Yes, to answer your question.

The Chairman: In other words, you find the answer and then put the questionnaire, and if it is simple enough, through your automatic reading system it does a computation?

• 2100

Mr. Rogers: Yes, we have a number of tax filers who do not work. I suppose I only raise that because it represents an

[Translation]

M. Rogers: Absolument pas. Dix-sept millions, sur leurs 25 millions de contribuables, n'ont jamais à se soucier de présenter un rapport d'impôt.

Le président: Ils n'ont absolument rien à faire.

M. Rogers: Non. C'est complexe pour l'employeur et complexe pour les administrateurs fiscaux. Il y a une quantité énorme de travail qui se fait entre le bureau local, l'employeur et l'employé. Il lui faut faire rapport sur tout cela et, s'il ne le fait pas, l'employeur s'en charge. Cela constitue un énorme triangle administratif qui fait appel à une main-d'oeuvre abondante. C'est quelque chose que j'ai déjà dit.

A bien des points de vue, ils ne sont pas aussi avancés en matière de technologie informatique et de méthodologie, mais ce système comporte certes, même dans les meilleures circonstances, un énorme travail administratif manuel.

Ils ont aussi très peu de déductions. Je crois que c'est seulement trois ou quatre déductions, si je ne m'abuse.

M. Riis: Cela, c'est au Royaume-Uni?

M. Rogers: C'est le système du Royaume-Uni. J'affirme que c'est complexe, mais c'est vraiment assez simple au point de vue de la déduction. Ce sont toutes les variations du revenu et des prestations qui rendent le système complexe.

Je ne sais comment répondre à votre question de savoir ce que nous devrions faire. À mon point de vue, il se peut que, pour certaines catégories et certains types de contribuables, ce soit vraiment le seul moyen de simplification de l'impôt, à moins qu'on n'applique une partie de votre document, monsieur le président, si l'on prend cela comme exemple. L'autre solution, c'est de retirer le plus de calculs possible du système, pour le plus de contribuables possible. On pourrait peut-être commencer par là et voir jusqu'où il est possible d'aller sans formulaire.

Une autre complication se présente: Les gens dont nous voudrions qu'ils n'aient pas de rapport à soumettre sont souvent les gens mêmes pour qui le système fiscal sert de plus en plus à l'application de programmes sociaux ou à la réalisation d'une meilleure égalité, par le crédit d'impôt enfant, par le nouveau crédit remboursable sur la taxe de vente et par tout un ensemble de crédits fiscaux provinciaux pour lesquels le rapport d'impôt sert de véhicule. Dans beaucoup de cas de ce genre . . .

Le président: Le système pourrait cependant se révéler tout aussi efficace dans ce système, n'est-ce pas?

M. Rogers: Oui, pour répondre à votre question.

Le président: En d'autres termes, vous trouvez la réponse puis vous préparez le questionnaire et, si c'est suffisamment simple, le calcul se fait par votre système de lecture automatique?

M. Rogers: Oui, plusieurs contribuables n'ont simplement rien à faire pour remplir leur rapport d'impôt. Je le mentionne tout simplement parce que cela représente une complication

[Texte]

additional complication, but it does not necessarily deny your point.

The Chairman: Supposing they do not work. Does it really matter? They fill in the questionnaire and ship it in. You immediately create a computer file for them and zero it through with your computer accesses, relating any other money they may have earned but did not know about, or did not tell you about. You then proceed to assess them or to ship them out a cheque, as the case may be.

Mr. Brooks: I guess we generally agree with that. I just thought it was being raised in the context of the British PAYE system. I think one of the difficulties we have with the PAYE system is the fact that a lot of these people are not on anybody's employment role. That is the problem.

The Chairman: The other problem with the British PAYE system is you throw too much of a burden on the employer. Also, you do not have the employee seeing that he is participating in self-assessment. Instead of having him fill in a tax form, you have him check off a whole series of blocks in a questionnaire. On a one-page questionnaire, you might conceivably run that one-page questionnaire through an automatic reading machine which would pick up the lines and relate it through the computer to create a tax refund or a tax assessment.

Mr. Rogers: I hope at some point we can talk about OCR—I mean sometime tonight—but in principle . . .

The Chairman: Okay.

Mr. Rogers: By OCR, I mean optical character reading, the automatic reading of returns. There is no question about the concept and the principle you are enunciating. It has lots of work to do on it, but it is something we do intend to make very substantial progress on this year. I am not sure how far we can get, but I am listening very carefully to some of the thoughts you have here, because if it confirms that we are going in a direction which politicians, representatives and Canadians think is appropriate, then you encourage us to refine that work.

The Chairman: Mr. Warner.

Mr. Warner: Thank you, Mr. Chairman. Mr. Rogers, on the possible questionnaire you could be sending out, I assume you would probably be sending it to a target group, as the T1 Special was sent to a target group. I think you could probably assume that most of those people are going to have a return similar to the previous year. It could be very useful in expanding your target group. It might be that there are people who are not receiving the T1 Special now, who could receive a questionnaire. I would suggest one form that could be considered might be an outline of the previous year's return, with question such as are there any changes on this form, and if there are changes, please enter these changes. They would be entering a change in their income and possibly two or three other things. It would be fairly simple for a lot of people to fill

[Traduction]

additionnelle, mais cela ne prouve pas nécessairement que vous avez tort.

Le président: Supposons qu'ils sont chômeurs. Cela importe-t-il vraiment? Ils remplissent le questionnaire et l'envoient. Vous créez immédiatement leur fichier informatique, dont vous alimentez votre ordinateur, pour établir le lien avec d'autres sommes qu'ils ont pu gagner, ce qu'ils ne savaient pas ou ce qu'ils ne vous ont pas dit. Vous entreprenez alors soit d'établir leurs cotisations soit de leur envoyer un chèque, selon le cas.

M. Brooks: Je pense que, en général, nous ne nous y opposerions pas. Je pensais que la question était soulevée tout simplement au sujet du système britannique PAYE. Je pense qu'une des difficultés du système PAYE, c'est que beaucoup de ces gens ne sont inscrits sur aucune liste d'employés. C'est là le problème.

Le président: L'autre problème créé par le système britannique PAYE, c'est que vous imposez un fardeau trop lourd à l'employeur. De plus, l'employé ne voit pas qu'il participe à une autoévaluation. Plutôt que de lui faire remplir un formulaire d'impôt, vous lui demandez de cocher un grand nombre de cases dans un questionnaire. Dans le cas d'un questionnaire d'une seule page, vous pourriez vraisemblablement confier ce questionnaire d'une page à une machine de lecture automatique, qui établirait les correspondances par ordinateur pour créer un remboursement ou réclamer une cotisation.

M. Rogers: J'espère que, à un certain moment—je veux dire ce soir—nous pourrions parler de la LOC, mais en principe . . .

Le président: D'accord.

M. Rogers: J'entends par là la lecture optique des caractères appliquée à la lecture des rapports d'impôt. Le concept et le principe que vous formulez ne sont pas contestables. Il reste beaucoup de travail à faire à ce sujet, mais nous avons l'intention d'enregistrer des progrès importants dans ce domaine cette année. Je ne sais pas jusqu'où nous pourrions nous rendre, mais je vous écoute très attentivement, car ce que vous dites confirme que les hommes politiques, les représentants et les Canadiens approuvent la voie que nous avons choisie, cela veut dire que vous nous encouragez à perfectionner ce travail.

Le président: Monsieur Warner.

M. Warner: Merci, monsieur le président. Monsieur Rogers, au sujet du questionnaire que vous envisagez de soumettre, je suppose que vous l'enverriez probablement à un groupe choisi, tout comme le T1 spécial a été envoyé à un groupe choisi. Je pense que vous pourriez probablement supposer que la plupart de ces gens vont avoir un rapport semblable à celui de l'année précédente. Cela pourrait être très utile pour l'expansion de votre groupe visé. Il se pourrait que des personnes ne recevant pas actuellement le T1 spécial puissent recevoir un questionnaire. Selon moi, une des formules qu'on pourrait envisager serait de présenter un résumé du rapport de l'année précédente, et de demander aux intéressés s'il y a des changements; on les prierait alors d'indiquer ces changements, le cas échéant. Les contribuables indiqueraient un changement de leur revenu et fourniraient deux ou trois autres renseignements. Beaucoup

[Text]

in a form like that. It might be that there would be a lot of people who would qualify for that type of form.

I would think if you could simplify it in that way, it would be possible for many people to fill in the questionnaire almost immediately after the year end. I think it would be useful for us in many ways and fairly useful for the public. Would you care to comment on this?

Mr. Rogers: Just administratively—and I have my printing and mailing expert sitting back there—giving him a copy of what he sent last year is administratively very expensive, compared to the printing and distribution of a blank form. There is retrieval and security. If it gets mailed to the wrong place today, it is a blank form. It gets returned by the Post Office, of course, but if somebody knew there might be something in there, there would be other kinds of hazards. I really think on a cost basis, even though the facts may be similar, we would have to look at it.

• 2105

Mr. Warner: Would it be possible, perhaps, for a person who has not changed employers to do something like this, where a copy would be retained by the employer and the employer might assist in completing the questionnaire?

Mr. Rogers: We would have to profile some other things. We have 25% address changes, and we have . . .

The Chairman: Have you not got something else going for you, though, in that every employer has to file or have the employee fill out a form when he starts taking deductions from the employee? Does the filing not come to your office and is it not somehow programmed against the employee's tax number in your computers?

Mr. Brooks: The TD1, which I think is the form you are referring to, is the one each employee fills out with the employer when he joins. TD1s are not filed with us; they are filed with the employer. We do not get the TD1s.

The Chairman: Does the employer not advise you when he starts deducting?

Mr. Brooks: No, the only advice we get from the employer is when we get a copy of his T4 and he reflects thereon the deductions appropriate to the exemptions the employee said he had when he joined the firm. We do not get details of the TD1s filed with us. We get the details on the T1 return when he files with us.

The Chairman: What would be the consequence if the employer filed the new TD1s he had completed for new

[Translation]

de gens trouveraient assez simple de remplir un formulaire de ce genre. Peut-être beaucoup pourraient-ils être visés par un tel formulaire.

Si vous pouviez simplifier le questionnaire de cette manière, beaucoup de gens pourraient le remplir immédiatement après la fin de l'année. Ce serait utile pour nous à bien des égards et passablement utile pour le public. Qu'en pensez-vous?

M. Rogers: Sur le plan administratif—j'ai ici mon expert en impression et en expédition—remettre au contribuable une copie de ce qu'il a envoyé l'année dernière est une solution très dispendieuse sur le plan administratif, comparativement à l'impression et à la distribution d'un formulaire vierge. Il y a le recouvrement et la sécurité. Si cela est expédié au mauvais endroit aujourd'hui, il ne s'agit que d'un formulaire vierge. Bien sûr, cela retourne au bureau de poste, mais si quelqu'un savait qu'il peut y avoir quelque chose là-dedans, de nouveaux risques seraient créés. Mais je pense surtout au coût: même si les faits étaient semblables, mais il nous faudrait examiner cela de plus près.

M. Warner: Serait-il possible de faire quelque chose du genre, dans le cas, par exemple, de quelqu'un qui n'a pas changé d'employeur; une copie ne pourrait-elle pas être conservée par l'employeur et celui-ci pourrait aider à remplir le questionnaire?

M. Rogers: Il nous faudrait tenir compte d'autres facteurs. Nous comptons 25 p. 100 de changements d'adresse et nous avons . . .

Le président: N'y a-t-il pas un facteur qui joue à votre avantage, pourtant? Chaque employeur ne doit-il pas remplir un formulaire ou le faire remplir par l'employé lorsqu'il commence à prélever des sommes sur la rémunération de l'employé au nom de celui-ci? Ce renseignement ne parvient-il pas à votre bureau et n'est-il pas d'une certaine manière programmé au numéro fiscal de l'employé dans vos ordinateurs?

M. Brooks: La formule TD1, qui est, je crois, celle à laquelle vous faites allusion, est la seule que chaque employé remplit chez l'employeur lorsqu'il est au service de celui-ci. Les TD1 ne sont pas conservés chez nous; ils le sont chez l'employeur. Nous ne recevons pas les TD1.

Le président: L'employeur ne vous dit-il pas à quel moment il commence les déductions?

M. Brooks: Non, la seule communication que nous recevons de l'employeur, c'est la copie de sa formule T4, où sont inscrites les déductions conformes aux exemptions auxquelles l'employé a dit avoir droit lorsqu'il est entré au service de l'entreprise. Les renseignements inscrits au formulaire TD1 ne nous sont pas communiqués. Nous recevons ces renseignements sur la formule T1 lorsque l'employé nous envoie son rapport.

Le président: Quelles seraient les conséquences si l'employeur vous envoyait chaque mois les nouvelles formules TD1 qu'il a remplies pour ses nouveaux employés, s'il vous les

[Texte]

employees monthly, when he made his remittances of total deductions from his employees?

Mr. Brooks: There are not only the ones he would have to complete for the new employees; there are the changes reflected during the year in which the employee can request the TD1 be changed, because there is a . . .

The Chairman: When he made his remittance to you—because he makes a remittance monthly on the 15th of the month following, I believe . . .

Mr. Brooks: Quite frankly, I think if you were going to consider an approach like this, one might be better to lean toward the kind of experiment the IRS is playing with right now and for roughly 1988 or 1989, which is really a half-way step between the payee system and what they have now, where they define a profile of a population. It is generally a single taxpayer who has nothing but the standard deduction in the United States, which is a problem in this country because we do not have a standard deduction. When the W2, which is the equivalent of our T4, is filed—since they are filed with us—the return is generated from the W2.

If you were going to think of that kind of an approach, this would be more practical but very difficult under the system we have because of all the deductions.

Mr. Warner: Would it be possible for the employer to submit the questionnaire when the employer submits his T4? Presumably, this would allow you to then issue the refund or the assessment.

Mr. Rogers: All . . .

Mr. Warner: Simplify the process somewhat.

Mr. Rogers: I am concerned about some of the other comments. Let me go back to the discussion just before your question, Mr. Warner, if I might. If we had the employer submit the equivalent of a TD1 which says “here are my new employees; here are the employees who changed their withholding codes—we do not know what for—here are the employees who left me”, you are dealing with some 14 million taxpayers who have something withheld. Once a month, we are going to get a whole raft of filings . . .

The Chairman: You do anyway. Every time an employer pays a cheque to you, he gives you one cheque, but . . .

Mr. Rogers: Yes, but we do not . . .

The Chairman: —he gives you a list of people for whom he deducted, does he not?

• 2110

Mr. Rogers: No, he does not. He gives us a cheque with a total amount and we reconcile that annually, by employee, when he issues the annual T4. There is no monthly record of

[Traduction]

envoyait au moment où il remet le total des sommes prélevées sur la rémunération de ces employés?

M. Brooks: Il n'y a pas seulement les formules à remplir pour les nouveaux employés; il y a les changements qui surviennent durant l'année lorsque l'employé peut demander de modifier la formule TD1 parce que . . .

Le président: Lorsqu'il vous remet les sommes d'argent—car n'est-ce pas, il vous remet cette somme tous les mois, le 15 du mois qui suit . . .

M. Brooks: En réalité, je crois que si l'on devait envisager une approche de ce genre, il serait peut-être préférable de tenter l'expérience que l'IRS applique actuellement, et pour 1988 ou 1989, je pense; il s'agit en réalité d'une mesure de compromis entre le système fondé sur le contribuable et le système actuel de l'organisation, selon lequel on définit le profil d'une population donnée. Il s'agit en général d'un contribuable unique qui n'a que la déduction de base aux États-Unis, ce qui constitue un problème chez nous puisque nous n'avons pas la déduction ordinaire unique. Lorsqu'est présentée la formule W2, qui équivaut à notre T4—car cette formule serait conservée chez nous—le rapport d'impôt est créé à partir de la formule W2.

Si nous devons envisager une approche de ce genre, ce serait plus pratique, mais en même temps très difficile en vertu de notre système, à cause de toutes les déductions qui s'appliquent.

M. Warner: Serait-il possible que l'employeur soumette le questionnaire lorsqu'il présente sa formule T4? On peut supposer que cela vous permettrait d'effectuer le remboursement ou de réclamer un paiement à ce moment-là.

M. Rogers: Tout . . .

M. Warner: Cela simplifierait quelque peu le processus.

M. Rogers: Certains autres commentaires m'inquiètent. Revenons à la discussion qui a précédé votre question, monsieur Warner, si vous le voulez bien. L'employeur pourrait nous envoyer une formule équivalant à un T1 pour nous transmettre le message suivant: «Voici mes nouveaux employés; voici les employés qui ont changé de code de retenue—nous ne savons pas pour quelle raison—voici les employés qui nous ont quittés.» Il s'agit ici d'environ 14 millions de contribuables dont une partie du salaire est retenue. Une fois par mois, nous allons recevoir une masse de rapports.

Le président: Mais c'est déjà le cas. Chaque fois qu'un employeur vous paye un chèque, il vous remet un seul chèque, mais . . .

M. Rogers: Oui, mais nous ne . . .

Le président: . . . il vous donne la liste des personnes pour lesquelles il a prélevé des montants, n'est-ce pas?

M. Rogers: Non, ce n'est pas ce qu'il fait. Il nous donne un chèque au montant total et nous faisons la comparaison une fois par année à l'égard de chaque employé, lorsque

[Text]

what he has withheld by employee, until the end of the year. It is a very efficient system. It saves us just *beaucoup* person-years.

The Chairman: You have no idea who paid income tax during the year until you actually get a filing?

Mr. Rogers: That is right. We closely follow up and do what we call payroll audits to ensure the employer is remitting what he should be remitting. That is, we go out and make sure he has got all those employees on the roll at those salaries for which he has made withholdings at those rates and that we are getting a total cheque from him, that he is not holding back something. This is a very common practice, by the way. Then, at the end of the year there is a finite reconciliation against the T4s and the employer remittance.

The Chairman: If the employer has not bothered doing the computations or remitting properly . . .

Mr. Rogers: He is subject . . .

The Chairman: —and by February 28 in the following year is out of business and has left the country, what do the employees do who thought they paid income tax?

Mr. Rogers: We hold the employee harmless. The government will set up the employee's withholding as if it had been received.

The Chairman: All right.

Mr. Rogers: Our argument is with the employer who failed to remit.

The Chairman: How does the employee prove what he should have paid or thought he was having withheld?

Mr. Rogers: If he does not have a T4 we do it from his paystubs.

The Chairman: I see.

Mr. de Jong: When a group of us visited Washington we had an interesting chat with some of the people at the IRS. They stated they had started to use the public relations forum and some of the technology and the techniques that public relations firms use, to create proper wording and explanations in the income tax form. They often found what made sense and seemed simple to the people in the IRS, when they took it out into the field and tested it on people, on the actual population, what was simple to them was not simple to the folks out there. By using this technique, they felt they had been able to not only simplify the form visually as well as in terms of details, but also the wording in it. The wording was simpler, and more people understood it than they had the wording originally on the form. Has that been considered here?

Mr. Rogers: You are right on. That is a major priority with us now, and it should be. We did a readability test last year on the T1 guide and found while our reading levels are all over the lot, they are certainly not low enough for high-level

[Translation]

l'employeur émet la formule T4 annuelle. Il n'y a pas de document mensuel établissant quelle est la somme qu'il a retenue pour chaque employé; cela se fait seulement à la fin de l'année. C'est un système très efficace. Cela nous épargne beaucoup d'années-personnes.

Le président: Vous ne savez pas qui a payé de l'impôt durant l'année, tant que vous ne recevez pas un rapport d'impôt?

M. Rogers: C'est cela. Nous suivons les choses de près et effectuons des vérifications de la paye pour nous assurer que l'employeur remet bien les sommes qu'il devrait remettre. En d'autres termes, nous vérifions que son effectif comprend les employés qu'il prétend, que ceux-ci reçoivent les salaires pour lesquels il a fait des retenues aux taux indiqués et que nous recevons de lui un chèque global, qu'il ne retient rien de ce qu'il devrait nous envoyer. C'est là une pratique très courante, je le signale en passant. Puis, à la fin de l'année, nous faisons une comparaison détaillée entre les T4 et les remises de l'employeur.

Le président: Si l'employeur ne s'est pas donné la peine de faire les calculs ou de remettre les montants corrects . . .

M. Rogers: Il est possible . . .

Le président: . . . et que, le 28 février de l'année suivante, il n'est plus en affaires et a quitté le pays, que font les employés qui croyaient avoir payé leur impôt?

M. Rogers: Nous exonérons l'employé. Le gouvernement fixe la retenue de l'employé au montant qui aurait dû être reçu.

Le président: Très bien.

M. Rogers: Celui à qui nous nous en prenons, c'est l'employeur qui n'a pas fait de remise.

Le président: Comment l'employé fait-il la preuve du montant qu'il aurait dû payer ou qu'il croyait retenu?

M. Rogers: S'il n'a pas de T4, nous le faisons à partir des talons de ses chèques de paye.

Le président: Je vois.

M. de Jong: Quelques-uns d'entre nous se sont rendus à Washington et ont eu un entretien intéressant avec des gens du IRS. Ils nous ont dit qu'ils avaient commencé à utiliser les relations publiques et certaines techniques qu'utilisent les sociétés de relations publiques pour en arriver à une bonne formulation et de bonnes explications dans la formule d'impôt. Ils ont constaté souvent que ce qui semblait simple et facile à comprendre pour les gens de l'IRS, lorsqu'ils en faisaient l'essai sur le terrain, auprès des gens, dans la population réelle, ce qui leur semblait simple ne l'était pas tellement. Grâce à cette technique, ils ont eu l'impression de pouvoir simplifier non seulement l'allure générale et les détails de la formule, mais aussi la terminologie utilisée. Le libellé était plus simple et plus de gens qu'antérieurement le comprendraient. Cela a-t-il été envisagé ici?

M. Rogers: Vous avez visé juste. C'est là une tâche prioritaire pour nous actuellement, comme il se doit. L'an dernier, nous avons réalisé une épreuve de lisibilité à l'égard du guide du T1 et nous avons constaté que, si nos niveaux de lecture

[Texte]

comprehension. So for 1986 we have a major revision under way on the wording of the existing guide to bring the reading level down to between grade 6 and grade 8 where it can; where it cannot—such as some of the complex provisions on forward averaging—we will do what we can, but we realize it is less significant there than it is for a whole range of other explanations in the guide.

I have looked at some of the rewrites, just in draft, and they are incredibly finer. They are just so pleasant—not that the tax form is ever pleasant to read, but it is a joy in comparison to the existing T1 guide.

We are going to do a major piece of work on it—I am quite excited about it, as I think all people at this table are—and that will be in effect. We are looking ahead and saying if we can do that piece of work and we are going to focus test it to be sure of all of that... just exactly what you said, get it out there and test it with experts in the field as well as plain, ordinary folk. We will do that.

• 2115

We are also then looking a little nervously at the idea of taking the guide and the tax form and converting it into a workbook and this is where you compute your income. Here is everything you should know about your income. If you do not have any of these items, go through and skip all the intervening stuff. Provide work spaces to allow the taxpayer to do some rough computations, and then he could produce one copy.

We are nervous about the fact that you might take a two-page tax form and suddenly end up with something that is more formidable than what we have by putting the guide instructions in the middle of it. So we want to focus test that one, and that is a kind of an '87 idea.

If we did something like this, we could consider a modular system of tax returns so that we could be sure we had the right form and all the other bells and whistles going to a farmer, to a fisherman, to a trapper, to a dry wall contractor, to a retail store and to somebody who is babysitting or what have you, and put additional materials in that package for those kinds of taxpayers. But the plain language idea you have just raised is terribly important, I think. It is terribly important.

Mr. de Jong: My other question is a broad general one. You might be able to introduce what you wanted to talk about as well in answering it.

Regarding the newer technologies, it would seem to me that the newer things happening in computers and so forth can really revolutionize tax collection in this country and in any modern industrial state.

I assume that there are people within the department who are sort of keeping atop and abreast of the newer technologies and the implications that they would have for the department.

[Traduction]

varient beaucoup, ils ne sont certes pas suffisamment bas pour une compréhension de niveau élevé. C'est pourquoi, pour 1986, nous avons entrepris une révision importante du libellé du guide existant, en vue de situer autant que possible le niveau de lecture entre la sixième année et la septième année; lorsque c'est impossible—dans le cas, par exemple, des dispositions complexes qui portent sur les moyennes anticipées, nous allons faire de notre mieux, mais nous comprenons que c'est moins important à cet égard que pour l'ensemble des autres explications que contient le guide.

J'ai examiné certains des nouveaux textes, encore sous la forme d'avant-projet, et ils sont incroyablement préférables. C'est tellement agréable, non pas que le formulaire de l'impôt soit jamais agréable à lire, mais c'est une merveille si l'on compare cela au guide existant de la formule T1.

Nous allons y travailler beaucoup—j'en suis tout enthousiaste, comme toutes les personnes réunies autour de cette table, j'en suis sûr—et cela va entrer en vigueur. Nous nous réjouissons à la pensée de pouvoir finir ce travail et de le mettre à l'essai. C'est exactement comme vous avez dit: produisez ce texte, essayez-le auprès d'experts sur le terrain et aussi auprès de gens simples et ordinaires. C'est ce que nous allons faire.

Nous sommes donc aussi un peu nerveux à l'idée de prendre le guide et le formulaire d'impôt pour les transformer en un livre de travail à partir duquel les contribuables calculent leur impôt. Voici tout ce qu'il vous faut savoir au sujet de votre impôt. Si ces articles ne s'appliquent pas à vous, passez outre. Il faut prévoir des espaces où le contribuable pourra faire ses premiers calculs, après quoi il pourrait présenter un exemplaire unique.

Cela nous rend nerveux de penser qu'on pourrait prendre une formule de deux pages pour aboutir à quelque chose de pire que ce que nous avons déjà parce que les instructions du guide y seraient incorporées. Nous voulons donc faire l'essai de cette idée, et c'est ce que nous envisageons pour 1987.

Si nous devons agir de la sorte, nous pourrions envisager un système modulaire de rapports d'impôt pour être sûrs d'envoyer le bon formulaire et tout ce qu'il faut à un agriculteur, à un pêcheur, à un trappeur, à un entrepreneur en finition de murs, à un détaillant, à une gardienne d'enfants ou que sais-je, en ajoutant des documents pour chaque type de contribuable. Mais cette idée d'un langage clair que vous venez de soulever est une chose extrêmement importante, je crois.

M. de Jong: Mon autre question est plus générale. En y répondant, vous pourrez ajouter ce dont vous vouliez parler.

Au sujet des technologies nouvelles, il me semble que les innovations des ordinateurs peuvent vraiment révolutionner la perception de l'impôt dans notre pays et dans n'importe quel État industriel.

Je suppose qu'il y a, au ministère, des gens qui se tiennent au courant des technologies nouvelles et des incidences possibles de ces innovations sur le ministère. Pouvez-vous nous parler un

[Text]

Can you tell us something about what is happening in that part of the shop?

Mr. Rogers: You bet I can. We are proud of what we have done and what we are planning to do. If I might, I would ask Mr. Brooks who oversees many of the changes here our systems people implement to comment if he will on where we are and what some of the short-term things we have going are.

Mr. Brooks: At the present time I think we probably have one of the most efficient processes of capturing and validating tax returns in the self-assessment type system countries. The IRS and us are so close we obviously have a lot of exchanges and I think it is safe to say that we are fairly well ahead of them in that respect.

It is clear to us though that other things are coming. We are examining them at the present time. Clearly, the two most promising things on the horizon right now in my view are electronic filing and imaging.

The Chairman: What do you mean by imaging?

Mr. Brooks: I think we are talking about image technology in the sense that documents can be scanned and burned to optical disc.

The Chairman: Oh, you mean optical reading.

Mr. Brooks: Right, I do. But it is not optical reading in the sense of the kind of reading that you generally think about where somebody fills out the form and you read those characters and the problems inherent in reading those characters. Optical character recognition today is obviously better than it was 10 years ago, but it is still a very, very weak process. You still cannot read any alpha, you still cannot read any black and white and you still have a tremendous number of misreads with it.

For instance, with Mr. Rogers's pilot operation that he talked about in B.C. with respect to a no-cal return, it is my view that OCR technology would be very weak in that area because there is no way to balance the return to ensure that you do not have a misread. So that kind of technology on that kind of form would be very poor whereas it is actually a picture with image technology; it is really a photograph of it burned to disc. It is very, very promising, but a bit expensive at this present time, which is really one of the problems we have with it. It is really costly. But we are on top of that.

• 2120

Electronic filing is of course the other issue we are dealing with, and that is the ability to accept, transmitted over communication lines to us from accountants, tax preparers, etc., the exact digitized data they have prepared on the form. The Americans have a very small pilot on electronic filing right now, which we will be reviewing within the next three weeks in their Covington Centre in Kentucky. One of Mr.

[Translation]

peu de ce qui se passe dans cette partie-là de votre organisation?

M. Rogers: Avec grand plaisir. Nous sommes fiers de ce que nous avons fait ou de ce que nous envisageons de faire. Si vous le permettez, je demanderai à M. Brooks, qui surveille beaucoup de changements réalisés par nos spécialistes des systèmes, de commenter, s'il le veut bien, la situation actuelle et certaines choses que nous voulons faire à court terme.

M. Brook: À l'heure actuelle, je pense que nous possédons probablement un des processus les plus efficaces de saisie et d'approbation des rapports d'impôt utilisés dans les pays qui se fondent sur l'autoévaluation. L'IRS et nous sommes tellement proches que nous réalisons manifestement beaucoup d'échanges, et je pense que l'on peut dire sans risque d'erreur que nous les devançons passablement à cet égard à l'heure actuelle.

Mais il nous apparaît que d'autres innovations sont en route. Nous les examinons à l'heure actuelle. Manifestement, les deux innovations les plus prometteuses de l'heure sont, selon moi, les rapports électroniques et le traitement des images.

Le président: Qu'entendez-vous par le traitement des images?

M. Brooks: Nous parlons, je pense, de la technologie des images en ce sens que des documents peuvent être examinés et enregistrés sur disque optique.

Le président: Oh, vous voulez parler de la lecture optique.

M. Brooks: Tout juste. Mais il ne s'agit pas de la lecture optique dans le sens de la lecture à laquelle on pense habituellement: quelqu'un remplit le formulaire et quelqu'un d'autre lit les caractères, cette lecture comportant des problèmes. La reconnaissance optique des caractères est manifestement bien meilleure aujourd'hui qu'il y a dix ans, mais cela demeure un processus très, très faible. On ne peut toujours pas lire les caractères alphabétiques, on ne peut toujours pas lire le noir sur blanc et le nombre des erreurs de lecture demeure énorme.

Par exemple, au sujet de l'opération pilote de la Colombie-Britannique, dont M. Rogers a parlé, je pense que, dans le cas de certains rapports, la technologie de la lecture optique des caractères serait très faible puisqu'il n'existe aucun moyen de vérifier s'il n'y a pas d'erreur de lecture. Cette technologie s'appliquerait mal à ce genre de formule, alors que c'est effectivement une technique de traitement des images; c'est en réalité une photographie de la formule, enregistrée sur disque. C'est très prometteur, mais encore un peu cher à l'heure actuelle, et c'est là un des problèmes qui se posent à nous à cet égard. C'est vraiment cher. Mais nous suivons la situation de près.

Les rapports électroniques constituent évidemment l'autre question dont nous nous occupons. Il s'agit de l'aptitude à accepter, lorsqu'elles nous sont transmises sur des lignes de communication en provenance des comptables, des spécialistes de la préparation des rapports d'impôt, etc., les données numériques exactes que ces personnes ont préparées sur les formules. À l'heure actuelle, les Américains exploitent un très

[Texte]

Rogers' most senior people, ADM of the western region, and I will be going to examine exactly . . . We have some problems with it right now, in our own view, in terms of the control aspects of it. You are not getting the paper with the electronic transfer and invariably you run into errors within those returns. It is a question of how they are coping with that kind of correction problem, and we want to see that. Those are the two most promising things, I think, Mr. Rogers and Mr. Chairman, we have on the scene.

We have today a very sophisticated on-line data capture, integrated error inspection routine in which we have probably reduced our data capture person-years by some 40%-45%, and our through-put substantially. It is a one-stop operation in which the operator who keys is also getting fed her errors immediately, so there is none of these incredibly long delays where you have to draw paper and reassociate with the returns.

I think we are at the forefront in that area. We are certainly at the forefront in on-line communication systems that service the tax-paying public across the country. With every file we have, every account we have, you have instantaneous access from any district office in the country. It will only take you seconds to find out about anybody's account. The taxpayer walks in to the counter; it is just a matter of seconds and you can have . . .

The Chairman: Once you have his SIN number, you can have his profile right there on the screen.

A witness: We have security controls that are . . .

Mr. Rogers: —password controls.

The Chairman: All right. Assuming you have passed the password, you can grab anybody's return and put it on your screen.

Mr. Rogers: This year, in 1986-87, we will have the capacity to accept a taxpayer's . . . We get about a million taxpayers' requested adjustments, which is where a taxpayer filed a return and then said he forgot his charitable donation slips, did not declare all his income or should have claimed something last year and forgot. Right now, if these people come into the office, call or write us a letter, we have to prepare all kinds of input documents, put them into the computer, deal with an error reject, correct the error reject and eventually get a reassessment out to them.

We will have what we call on-line reassessment, where we can take the information at the counter, from a letter, actually prepare the adjustment, verify it by remote entry from a district office which will feed out what he had before, and

[Traduction]

petit projet pilote sur les rapports électroniques, et nous allons examiner cela d'ici trois semaines au centre fiscal de Covington, au Kentucky. Un des principaux collaborateurs de M. Rogers, le sous-ministre adjoint de la région de l'Ouest et moi-même, allons nous rendre examiner très précisément . . . Des problèmes demeurent à cet égard, croyons-nous, en ce qui concerne le contrôle. Nous n'obtenons pas de document sur papier dans le cas du transfert électronique, et de tels rapports comportent presque toujours des erreurs. Il s'agit de savoir comment les Américains abordent ce problème des corrections. C'est ce que nous voulons voir. Ce sont là deux des innovations les plus prometteuses qui s'annoncent, je crois, Monsieur Rogers et monsieur le président.

Nous utilisons aujourd'hui un procédé très complexe de saisie des données en direct et d'inspection des erreurs, qui nous a sans doute permis de réduire nos années-personnes consacrées à la saisie des données de 40 à 45 p. 100 et la durée totale de nos opérations selon une proportion importante. C'est une opération en une seule fois selon laquelle l'opératrice sur clavier se fait communiquer ses erreurs immédiatement, de sorte qu'il n'y a pas de ces délais énormes qui se produisent lorsqu'il faut obtenir des données sur papier à mettre en regard des rapports.

Je crois que nous sommes à l'avant-garde dans ce domaine. Nous sommes certes à l'avant-garde des systèmes de communications en direct qui servent le public des contribuables dans tout le pays. Dans le cas de chaque dossier, de chaque compte, nous avons un accès instantané à partir de n'importe quel bureau de district du pays. Il suffit de quelques secondes pour trouver le compte de n'importe quel contribuable. Le contribuable se présente au comptoir, en quelques secondes vous pouvez l'obtenir . . .

Le président: Lorsque vous connaissez son numéro d'assurance sociale, vous pouvez obtenir son profil immédiatement sur l'écran.

Un témoin: Nous avons des contrôles de sécurité qui sont . . .

M. Rogers: Des contrôles par mots de passe.

Le président: D'accord. Si l'on suppose que vous avez transmis le mot de passe, vous pouvez saisir le rapport d'impôt de n'importe qui et le placer sur votre écran.

M. Rogers: Cette année, en 1986-1987, nous avons la capacité d'accepter . . . Nous obtenons environ un million d'enregistrements demandés par les contribuables. Il s'agit du cas où un contribuable a envoyé un rapport et nous annonce plus tard qu'il a oublié ses reçus pour dons de charité, qu'il n'a pas déclaré tout son revenu ou qu'il a oublié de réclamer quelque chose l'an dernier. À l'heure actuelle, si ces personnes se présentent à notre bureau, si elles téléphonent ou si elles nous écrivent, nous devons préparer toutes sortes de documents d'intrant, dont nous alimentons l'ordinateur, faire face au problème des rejets pour cause d'erreur, corriger ces rejets et enfin leur communiquer le nouveau montant de leur cotisation.

Nous aurons les nouvelles cotisations en direct, c'est-à-dire que nous pourrions prendre le renseignement au comptoir, dans une lettre, préparer effectivement le rajustement, vérifier par inscription à distance à partir d'un bureau de district qui nous

[Text]

confirm what the adjustment is on the spot. We will have a much enhanced taxpayer service which will be available to the taxpayer within hours, as opposed to days or weeks now, and it will be much more cost effective. We will not have a whole lot of people pushing paper from step to step and back again in order to get at the same transaction.

This is part of what we built into our restraint plan. As I think I mentioned, we can cope with increased volume without increasing staff and at the same time, we believe, generally speaking, improve the taxpayer's perception of the service to him. It would be more cost effective.

The Chairman: Would the questionnaire not in fact save you money? You would get the questionnaire answer from him, and presumably you would have this data in his computer file.

Mr. Rogers: It would be last year's data.

The Chairman: His current data would be up to date, would it not? In other words, you have information of what his employer deducted and what his gross income is, almost before he files.

Mr. Brooks: The employers' returns are not due until February 28, as you mentioned earlier, and . . .

The Chairman: You will not pump out a return and a refund until you have the employer data and presumably have it programmed.

Mr. Brooks: We certainly do today. The employee gets his T4 slip, which substantiates the amount of tax deductions he has, and he can file a return. In some cases he can file a return in early February because the employer has passed out his slip to him. We can have the refund out to him in early March, at a time when we probably have not even finished capturing one-tenth of all the 25 to 30 million T4 slips which are filed. Capturing individual supplementaries of about 25 million is a fairly big operation.

• 2125

The Chairman: You would put out a refund to someone, even though you have no confirmation that the T4 slip he filed with his return, the total income he was to receive, is accurate.

Mr. Brooks: That is right.

The Chairman: For example, someone could work for a logging company six months of the year, file no income for the other six months, send you one T4 slip, and recapture all his income tax paid. When you finally get around to find out the other income he received, he is long since gone. What are you going to do about it?

Mr. Brooks: It is certainly a possibility. But when you have to balance the kind of service you have to provide to the taxpayer with respect to getting his refund against waiting to get all those slips matched, and a lot of them work for one or

[Translation]

indiquera la donnée existante et confirmer instantanément le rajustement. Nous fournirons un bien meilleur service au contribuable, service que le contribuable obtiendra dans un délai de quelques heures plutôt que de plusieurs jours ou plusieurs semaines, ce qui est le cas actuellement, et le nouveau système sera beaucoup plus économique. Nous n'aurons plus besoin d'une foule de personnes faisant franchir diverses étapes à des documents sur papier pour réaliser la même transaction.

Cela fait partie de notre plan de restrictions. Je crois l'avoir déjà dit, nous pouvons absorber un volume accru sans augmenter le personnel en même temps que, croyons-nous, nous améliorerons d'une manière générale l'impression du contribuable quant aux services qui lui sont fournis. Ce serait plus économique.

Le président: Le questionnaire ne vous ferait-il pas économiser de l'argent? Vous obtiendriez la réponse du contribuable au questionnaire, et je suppose que ces données se trouveraient dans son fichier informatique.

M. Rogers: Ce seraient les données de l'année précédente.

Le président: Ces données courantes ne seraient-elles pas à jour? En d'autres termes, vous avez des renseignements sur les sommes que son employeur a retenues et sur son revenu brut, avant même, peut-être, qu'il ne présente son rapport.

M. Brooks: Les rapports des employeurs n'ont pas à être remis avant le 28 février, comme vous l'avez dit plus tôt et . . .

Le président: Vous n'aurez pas à produire de rapport et de remboursement avant de posséder les données de l'employeur et, je suppose, de les programmer.

M. Brooks: Nous le faisons certes déjà. L'employé obtient sa formule T4, qui confirme le montant de ses retenues fiscales, et il peut préparer son rapport. Dans certains cas, il peut présenter son rapport au début de février parce que l'employeur lui a remis sa formule. Nous pouvons lui remettre le remboursement au début de mars, au moment où nous n'avons probablement pas fini de recevoir le dixième des 25 à 30 millions de formules T4 qui sont envoyées. La saisie des données supplémentaires individuelles de quelque 25 millions de personnes, c'est une opération assez considérable.

Le président: Vous envoyez un remboursement, alors même que rien ne confirme l'exactitude de la formule T4 qu'il a envoyée avec son rapport, c'est-à-dire le revenu total qu'il devait recevoir.

M. Brooks: C'est exact.

Le président: Par exemple, quelqu'un pourrait travailler pour une société d'exploitation forestière pendant six mois, ne déclarer aucun revenu pour les six autres mois, vous envoyer un seul formulaire T4 et reprendre tout l'impôt qu'il a payé. Lorsque vous connaissez enfin le reste de son revenu, il est parti depuis longtemps. Qu'allez-vous faire à ce sujet?

M. Brooks: C'est certes une possibilité. Mais lorsqu'il nous faut mettre en équilibre le genre de service à fournir au contribuable pour ce qui est de lui remettre son remboursement, d'un côté et, de l'autre, attendre d'avoir pu établir la

[Texte]

two or different employers, he might not get his refund until July or August. I do not think he would be very happy about that either.

Mr. Rogers: We catch up with them eventually.

The Chairman: I was wondering if it was not possible to do that input as you went through the tax year, so that all you would have to put in at the end of the year was the final . . .

Mr. Rogers: Then you would have to have a T4 or something filed by the employer as you went along. As we say, we have 25 million of them now.

Mr. de Jong: That also becomes a technical question, does it not? I mean, the technology expands so that more larger firms have all of their payrolls on computer, including all of the union deductions, the UIC deductions and so forth. When the government gets its act together, all the UIC payments and the family allowance cheques they send out will be put on computer. At some stage, you should be able to gather all of that computer information and bring it together on one form, so you have a pretty accurate picture of what that individual's income has been throughout the year.

Mr. Rogers: But what you really just provided as an example is not what we understand in Canada today as the self-assessment system, and is not very far from what you have in England in the PAYE system. What you have is the tax department doing all the receiving and aggregation which is now done in the U.K. by the employer. It is basically about that kind of a system. I believe it would be an extraordinarily resource intensive. You are asking us to do monthly what we do annually. We are also tracking much more data from more sources, such as the family allowance, unemployment insurance, pension, employment income and multiple employers, during a year on an ongoing basis, in order to accomplish the objective of doing the assessment for the employee at the end of the year. It is a very extensive change. As I said, I think it is ground we should tread on conceptually slowly, in order to understand what is implied by the change.

Mr. de Jong: The point I was trying to make is that it is partly a question of technology. If the technology is there which would allow that on an almost automatic basis, so the new information comes in over the phones on a continuous ongoing basis, do you not think you would be doing exactly that eventually or even soon?

Mr. Brooks: I would make just one small point. As much as the community is becoming more and more mechanized and more and more people are using computers, you cannot lose sight of the fact that we have roughly 1 million employer accounts, give or take 5%. It is in that general range. We still have 680,000 employer accounts filing with fewer than 12 supplementaries. Now those people are not very mechanized.

[Traduction]

correspondance de toutes ses formules, alors que beaucoup d'entre eux travaillent pour un ou plusieurs employeurs, il pourrait bien ne recevoir son remboursement qu'en juillet ou août. Je pense qu'il ne serait pas très heureux de cela non plus.

M. Rogers: Nous finissons par les attraper.

Le président: Je me demandais s'il n'était pas possible d'avoir cet intrant durant le cours de l'année fiscale, de sorte que tout ce que vous auriez à inscrire à la fin de l'année ce serait la valeur finale . . .

M. Rogers: Il faudrait alors que l'employeur présente au fur et à mesure une formule T4 ou l'équivalent. Je le répète, nous en avons 25 millions actuellement.

M. de Jong: Cela devient aussi une question technique n'est-ce pas? Je m'explique: La technologie s'étend de sorte que de plus en plus de grandes entreprises ont toutes les données de la paye sur ordinateur, y compris les retenues syndicales, les retenues de l'assurance-chômage etc. Lorsque le gouvernement aura réussi à faire l'unité dans ses activités, tous les versements de l'assurance-chômage et tous les chèques des allocations familiales seront mis sur ordinateur. À une étape donnée, vous devriez pouvoir regrouper toute l'information présente dans la mémoire de l'ordinateur pour la présenter sur une seule formule, de sorte que vous aurez le tableau assez exact du revenu de cette personne pour l'année.

M. Rogers: Mais, ce que vous venez de décrire, ce n'est pas ce que nous interprétons aujourd'hui au Canada comme un système d'auto-évaluation; c'est assez proche du système PAYE d'Angleterre. Ce qui se passe, c'est que le service de l'impôt fait tout le travail de perception et de regroupement, qui est le fait de l'employeur au Royaume-Uni. Au fond, c'est un système de ce genre. Je pense que cela exigerait énormément de ressources. Vous nous demandez de faire tous les mois ce que nous faisons tous les ans. Nous saisissons aussi beaucoup plus de données de plus de sources, par exemple les allocations familiales, l'assurance-chômage, les pensions, le revenu d'un emploi et la pluralité des employeurs, cela en permanence durant l'année, l'objectif étant d'établir la cotisation de l'employé à la fin de l'année. C'est un changement considérable. Je l'ai déjà dit, je pense que nous devrions avancer très lentement dans cette voie, sur le plan des concepts, afin de bien comprendre ce qu'entraînerait un tel changement.

M. de Jong: Ce que je voulais dire, c'est que c'est en partie une question de technologie. Si l'on est en présence d'une technologie qui permet que cela se fasse presque automatiquement, de sorte que les nouvelles données arrivent par téléphone en permanence, ne croyez-vous pas que c'est exactement ce que vous feriez un jour ou même bientôt?

M. Brooks: J'aimerais présenter un seul bref commentaire. Bien que la collectivité soit de plus en plus mécanisée et que de plus en plus de gens se servent d'ordinateurs, on ne saurait oublier que nous comptons environ un million de comptes d'employeurs, plus ou moins 5 p. 100. C'est dans cet ordre-là. Nous avons toujours quelque 680,000 comptes d'employeurs comportant chacun moins de 12 formules supplémentaires. Ces gens-là ne sont pas très mécanisés.

[Text]

• 2130

Mr. de Jong: No, it is true they are not mechanical.

Mr. Brooks: That is one big, big chunk of our business, and there are as I say close to 700,000 who have fewer than 12 employees. We are getting handwritten slips. So there is an awful piece of the community that would not be within that . . .

Mr. de Jong: They just would not fit into that.

Mr. Garneau: We appreciate the question Mr. de Jong asked, but would it be possible to look at technology from the other end, with the computer system? I do not know if it would be less costly to have all the 5 million people who can use the simplified form to have software which they could take to a centre. It could be a trust company, a bank, a caisse populaire, or credit union . . . and go there with his slip. The woman or the man there would just complete the information and then the small computer will give the taxpayer his tax return, and he will make out a cheque or send it to the department.

It would be easier to do that. We could have the department servicing the taxpayer as H & R Block does, only with a computer system. So it could be very easy and it could be done rapidly. I do not know if it would be possible.

Mr. Rogers: I just substituted our no-cal return for the computer.

Mr. Garneau: That is it!

The Chairman: What Mr. Garneau is suggesting is that you contract out the calculations to caisses populaires, trust companies, whoever wants make a deal with you and pay. I presume you pay them to do the work for you. They just pump the whole thing right out. I mean, you will save all sorts of staff because they are in the business of serving customers . . .

Mr. Garneau: The same thing happens now with the accountant. You go and give them all your slips, and a person just puts them into the machine, and you have your return the day after.

Mr. Diguier: Can I add something, and maybe it will help? Mr. Rogers and I are saying help to each other here. We have real problems with tax calculation and the decentralization of tax calculation. We like to control that at one place and we in fact insist on tax calculations being done on one mainframe. That is the way it works in our department. We sort of insist that interest calculations, tax calculations, whether for corporations or individuals, are done on one system and on one software system that we control.

Mr. Garneau, what you are suggesting is more than decentralization within the department; you are pushing it outside the department. If it was in fact done that way, we would indeed have to recheck it once the return is filed, of course.

[Translation]

M. de Jong: C'est vrai.

M. Brooks: C'est là une très grande partie de notre activité et, je l'ai dit, c'est près de 700,000 employés qui comptent moins de 12 employés chacun. Nous recevons des formules remplies à la main. C'est donc une très grande partie de la collectivité qui ne pourrait pas s'insérer dans . . .

M. de Jong: Cela ne leur conviendrait tout simplement pas.

M. Garneau: C'est une question intéressante que M. de Jong a posée, mais serait-il possible de considérer la technologie à l'autre extrémité, du côté de l'ordinateur? Je me demande si cela coûterait moins cher si les 5 millions de gens pouvant utiliser la formule simplifiée possédaient un logiciel qu'ils puissent apporter à un centre. Cela pourrait être une compagnie de fiducie, une banque, une caisse populaire, une caisse de crédit, et ils se rendraient là avec leur formule. Le préposé inscrirait tout simplement le reste de l'information puis le petit ordinateur donnerait au contribuable son rapport d'impôt, le contribuable ferait un chèque ou enverrait l'argent au ministère.

Ce serait plus facile de cette manière. Le ministère pourrait offrir un service au contribuable, comme le fait H et R Block, mais ce serait au moyen d'un ordinateur. Ce serait très facile et cela pourrait se faire rapidement. Je me demande si ce serait possible.

M. Rogers: Je viens de remplacer l'ordinateur par notre rapport sans calcul.

M. Garneau: Voilà!

Le président: Ce que suggère M. Garneau, c'est de confier les calculs aux caisses populaires, aux sociétés de fiducie, à quiconque veut accepter ce contrat et le payer. Je suppose qu'on les paie pour faire votre travail. Ils vous fournissent tout simplement toute l'affaire. En somme, ce sera une grande économie de personnel, car leur activité consiste à servir des clients . . .

M. Garneau: C'est ce qui se produit déjà dans le cas du comptable. Vous lui soumettez toutes vos formules, quelqu'un met tout cela dans la machine et vous avez votre rapport le lendemain.

M. Diguier: J'aimerais ajouter quelque chose qui peut être utile. M. Rogers et moi, nous nous appelons l'un l'autre au secours à ce moment. Le calcul de l'impôt et la décentralisation du calcul de l'impôt créent des problèmes importants. Nous aimons contrôler cela à un endroit unique et nous insistons, en fait, pour que le calcul de l'impôt se fasse à un seul ordinateur principal. C'est ainsi que cela fonctionne à notre ministère. Nous insistons pour que les calculs de l'intérêt, les calculs de l'impôt, que ce soit pour les sociétés ou pour les particuliers, se fassent à un seul système et à un seul logiciel que nous contrôlons.

Monsieur Garneau, ce que vous suggérez est bien plus que de la décentralisation au sein du ministère; l'activité échappe au ministère. Si cela se faisait vraiment de cette manière, il nous faudrait en réalité vérifier de nouveau tout cela après avoir reçu le rapport, évidemment.

[Texte]

Mr. Garneau: If you contract with the bank or the caisse populaire or the credit union, you can control the software. They will use the same one you do.

Mr. Diguier: It would be nice if we could make sure that we control the software. I am not sure we could, but it would be interesting to explore.

Mr. Garneau: But you will not have the problem you were talking about with the typed form in terms of the reading machine, because it would be done on the proper form. It would be typed, and then the reading machine would probably be able to avoid all the mistakes or the errors you were talking about when you have a handwritten form. The accountants are doing this today. We pay for that, but it is very rapid. They certainly have a computer somewhere in the centre where they have the software, and they just fill out the form and you receive all the documentation.

Mr. Rogers: Could I suggest we take this under advisement? It is a radical option for a certain category of taxpayer. There is no reason why . . . It does not sound extraordinary.

• 2135

Mr. Garneau: A few years ago when I was in the private sector I thought we could offer this type of service to our customers but at that time the computer was too cumbersome. Now we can use a small one, particularly for the individual, and it would be very rapid.

Mr. Diguier: That service is offered by a lot of practitioners, as you well know.

Mr. Garneau: Yes, but normally the service is offered to more complicated taxpayers; it is a different type of revenue.

Mr. Diguier: Yes.

Mr. Garneau: What I am talking about is for individuals.

The Chairman: He is talking about the small banker, the caisse populaire, for the ordinary worker who would just walk in and get his refund on the spot, presumably.

Mr. Rogers: We are partly there now. We have approved a number of software packages and now accept from tax preparers their computer generated input on a paper form. They submit it on behalf of taxpayers in lieu of our form. I guess you are just talking about another extension of that.

Mr. Holtmann: I have a question, Mr. Chairman.

I want to come back to the tax forms, a little bit off the subject, having to do with tax credits from federal political contributions. Very often all political parties, and candidates during election, ask for contributions in terms of telling someone if they come to a dinner for \$100 a ticket it will actually only cost them \$25. From the tax point of view, is it legal to solicit funds this way if they do not go any further than I have just stated?

[Traduction]

M. Garneau: Si vous vous liez par contrat avec la banque, la caisse populaire ou la caisse de crédit, vous pouvez contrôler le logiciel. On utilisera le même que vous.

M. Diguier: Il serait bien que nous puissions contrôler à coup sûr le logiciel. Je ne suis pas certain que nous le pourrions, mais ce serait intéressant à explorer.

M. Garneau: Mais vous ne subirez pas le problème dont vous parliez, soit celui de la formule dactylographiée pour la machine à lecture optique, car cela serait fait sur la formule qu'il faut. Ce serait dactylographié puis la machine à lire serait probablement en mesure d'éviter toutes les erreurs dont vous parliez et qui se présentent dans le cas d'une formule manuscrite. Nous payons ce service, mais c'est très rapide. Ils ont certainement, quelque part, au centre, un ordinateur et le logiciel nécessaires; ils ne font que remplir le formulaire et vous recevez toute la documentation.

M. Rogers: Puis-je suggérer que nous mettions cette option à l'étude? C'est une option radicale pour une certaine catégorie de contribuables. Il n'y a pas de raison que . . . Cela ne semble pas extraordinaire.

M. Garneau: Il y a quelques années, lorsque j'étais dans le secteur privé, j'ai pensé que nous pourrions offrir ce genre de service à nos clients, mais, à ce moment-là, l'ordinateur était trop encombrant. Nous pouvons maintenant utiliser un petit ordinateur, particulièrement dans le cas des particuliers, et ce serait très rapide.

M. Diguier: Ce service est offert par une foule d'entreprises de service, comme vous le savez très bien.

M. Garneau: Oui, mais habituellement, le service est offert aux contribuables dont le cas est plus complexe; c'est un revenu d'un type différent.

M. Diguier: Oui.

M. Garneau: Ce dont je parle s'applique aux particuliers.

Le président: Il parle du petit banquier, de la caisse populaire, du travailleur ordinaire qui entre dans l'établissement et qui obtient son rapport immédiatement, je suppose.

M. Rogers: Nous en sommes déjà là, en partie. Nous avons approuvé divers logiciels et nous acceptons maintenant des rapports d'impôt créés par un ordinateur sur une formule imprimée sur papier. C'est cette formule qui nous est présentée au nom des contribuables au lieu de la nôtre. Je pense que ce dont vous parlez n'est qu'une simple extension de cela.

M. Holtmann: J'ai une question à poser, monsieur le président.

J'aimerais revenir aux formules d'impôt, ce qui est un peu à l'écart du sujet dont nous traitons actuellement; je veux parler des crédits d'impôt pour contributions aux partis politiques fédéraux. Très souvent, les partis politiques et les candidats en temps d'élection demandent des contributions en disant aux gens que s'ils assistent à un dîner à 100\$ le billet, cela ne va leur coûter en fait que 25\$. Du point de vue fiscal, est-ce légal

[Text]

Mr. Rogers: Yes.

Mr. Holtmann: So in other words you are saying a lot of people could be very easily misled. If last week or last month they gave a contribution to a political party and were told if they gave \$100 it would only cost them \$25 if they pay any federal income tax, and then three months later they are told again if they buy this \$100 ticket to this political party it will only cost them \$25, they are actually being misled, are they not?

The Chairman: You would not do that, would you?

Mr. Holtmann: Well, I am just asking if that is misleading advertising.

Mr. Jean-Claude McDonald (Director General, Legislative Affairs Directorate, Department of National Revenue): The amount of the contribution would be net of the cost of the dinner, for an answer. In other words, if the ticket was \$100 and the cost of the meal was \$20, there should be an \$80 donation.

Mr. Holtmann: Let us say you just contributed \$100. Say you contribute \$100—forget what the dinner was—they say it will only cost you \$25.

The Chairman: It will only cost you \$25 in the small print if you do not . . .

Mr. Holtmann: Just a minute. It would only cost you \$25 because on the first \$100 it is 75% of it. Then three months later they turn around and ask for another \$100 contribution and say it is only going to cost you \$25. That is actually misleading, is it not?

Mr. McDonald: Yes.

Mr. Holtmann: So you admit it is a misleading statement to do this again and again and again. I just wonder, Mr. Chairman, how many people in this country are misled by political parties to solicit funds. It happens all the time.

The Chairman: I do not know that. Nobody is misled, Felix.

Mr. Holtmann: Well, if you have not told the whole story . . .

The Chairman: Felix, you know after all . . .

Mr. Attewell: Come on, Felix, you do not know whether they have given. If they have not given, it is true.

The Chairman: Certainly it is true. I just wonder, does this thing come out of the taxation department, what you can tell somebody in order . . . ? It has nothing to do with . . . I beg your pardon?

Mr. Riis: Talk to your fund-raisers and tell them to be more honest.

Mr. Holtmann: I was basically referring to the ones I keep getting from the NDP party, not thinking that I would ever

[Translation]

de solliciter des fonds de cette manière si cela ne vas pas plus loin que ce que je viens de dire?

M. Rogers: Oui.

M. Holtmann: En d'autres termes, vous admettez que beaucoup de gens pourraient facilement être trompés. Si, la semaine dernière ou le mois dernier, ils ont fait une contribution à un parti politique et si on leur a dit que s'ils donnaient 100\$, il ne leur en coûterait que 25\$ à condition qu'ils paient de l'impôt au niveau fédéral et que, trois mois plus tard, on leur dit de nouveau que s'ils achètent ce billet de 100\$ pour tel parti politique, ils ne leur en coûtera que 25\$, on les trompe, n'est-ce pas?

Le président: Vous ne feriez rien de tel, n'est-ce pas?

M. Holtmann: Je veux seulement savoir si c'est de la publicité trompeuse.

M. Jean-Claude McDonald (directeur général, Direction des affaires législatives, ministère du Revenu national): Il faudrait déduire le coût du repas du montant de la contribution, voilà une première réponse. En d'autres termes, si le billet est de 100\$ et que le repas coûte 20\$, c'est un don de 80\$.

M. Holtmann: Supposons que vous avez contribué 100\$. Oublions le repas lui-même. On vous dit que cela ne va vous coûter que 25\$.

Le président: Cela vous coûtera seulement 25\$ d'après ce qui est écrit en petit caractère si vous ne . . .

M. Holtmann: Un instant, cela vous coûterait seulement 25\$ parce que, à l'égard de la première tranche de 100\$, c'est 75 p. 100 de cette somme. Puis, trois mois plus tard, on revient vous demander une autre contribution de 100\$ en vous disant que cela ne vous coûtera que 25\$. C'est un renseignement trompeur, n'est-ce pas?

M. McDonald: Oui.

M. Holtmann: Vous admettez donc que c'est faire une déclaration trompeuse de répéter plusieurs fois cette opération. Je me demande, monsieur le président, combien de personnes au pays sont trompées par les partis politiques qui sollicitent des fonds. Cela se produit constamment.

Le président: Je n'en sais rien. Personne n'est trompé, Félix.

M. Holtmann: Eh bien, si vous n'avez pas dit toute la vérité . . .

Le président: Félix, vous savez bien, après tout . . .

M. Attewell: Allons Félix, vous ne savez pas si l'on a donné. Si l'on n'a pas donné, c'est vrai.

Le président: Bien sûr, c'est vrai. Je me demande: cela vient-il du ministère de l'Impôt, ce que l'on peut dire à quelqu'un afin de . . . ? Cela n'a rien à voir avec . . . Pardon?

M. Riis: Parlez à vos organisateurs des campagnes de souscription et dites-leur d'être plus honnêtes.

M. Holtmann: Je songeais, au fond, aux demandes que je reçois constamment du parti NPD, sans penser que je leur

[Texte]

give them any money. I am just wondering why, or if there are any rules and regulations for that in the taxation department.

Mr. Riis: If you call it the NDP party you probably cannot figure this out either.

Mr. Holtmann: Let me put it to you this way, then: How many complaints do you get from taxpayers saying they thought they would get all these deductions and they did not?

The Chairman: But . . .

Mr. Holtmann: I am asking the officials, not you, Mr. Chairman.

Mr. Rogers: I have not had one cross my desk on the federal political contributions, no.

Mr. Riis: You are unique—a unique Canadian.

Mr. Garneau: The chairman will have a bunch of questions to ask you.

• 2140

From what I have understood from the beginning of this discussion, the simplified form you are working on . . . you will probably scrap at least page three, which can be simplified or completely scratched. Is the bottom of page 2 also going to be simplified? What is the back page?

Mr. Rogers: It is a statement of interest income.

Mr. Garneau: The number of people who use that part must be fewer than . . . Anyway, even if you keep it, this simplified form will be quite easy to fill out. I am not sure it would be easier to file a questionnaire, because the questionnaire will have to contain all those questions. What would be the difference for the taxpayer to fill out lines 101, 104, etc., instead of filing a questionnaire?

Mr. Riis: Would not the difference be that once you have filled in your questionnaire, presumably you would just have to update it, you would not have to continue to fill it in every year? If your circumstances did not change and so on for many years, you would not even have to fill in a questionnaire.

Mr. Garneau: Then they will need all the information that they do not have because the employers do not give a monthly report. This is what I understood. Otherwise, we would have to change the principle of the system and . . .

Mr. Rogers: First of all, I think we are shifting gears—not you, I mean us. What I have described is a variant on this form and I have described another variant on a no-calculation form, which is what I think we have coined here. I like the idea of a questionnaire.

The extent to which we can move through a simplified form to a questionnaire is a matter of more extensive work by us.

[Traduction]

donnerais un jour de l'argent. Je me demande pourquoi ou s'il y a des règlements à ce sujet au ministère de l'Impôt.

M. Riis: Si vous l'appellez le parti NPD, vous ne verrez probablement pas clair là-dedans non plus.

M. Holtmann: Je vais formuler ma demande autrement: combien de griefs recevez-vous des contribuables qui vous disent qu'ils pensaient obtenir toutes ces déductions, mais ne les ont pas obtenues?

Le président: Mais . . .

M. Holtmann: Je le demande aux fonctionnaires, pas à vous, monsieur le président.

M. Rogers: Pas une seule demande de ce genre n'est parvenue à mon bureau au sujet des contributions politiques fédérales, non.

M. Riis: Vous êtes un cas unique—un Canadien sans équivalent.

M. Garneau: Le président va avoir une foule de questions à vous poser.

Si je comprends bien d'après le début de cette discussion, la formule simplifiée à laquelle vous travaillez . . . vous allez probablement enlever la page 3, qui peut être simplifiée ou entièrement abolie. Le bas de la page 2 va-t-il aussi être simplifié? Qu'est-ce que la dernière page?

M. Rogers: C'est une déclaration sur l'intérêt qui constitue un revenu.

M. Garneau: Le nombre de gens qui utilisent cette partie doit être inférieur à . . . De toute manière, même si vous la gardez, cette formule simplifiée sera assez facile à remplir. Je ne suis pas certain qu'il serait plus facile de remplir un questionnaire, car le questionnaire devra contenir toutes ces questions. Quelle serait la différence si le contribuable devrait remplir les lignes 101, 104, etc., au lieu de répondre à un questionnaire?

M. Riis: La différence ne serait-elle pas qu'après avoir rempli votre questionnaire, il suffirait probablement de le tenir à jour et vous n'auriez pas à continuer de le remplir chaque année. Si votre situation ne changeait pas pendant de nombreuses années, vous n'auriez même pas besoin de remplir un questionnaire.

M. Garneau: Dans ce cas, il va leur falloir tous les renseignements qu'ils n'obtiennent pas du fait que les employeurs ne fournissent pas de rapport mensuel. C'est ce que je croyais comprendre. Sinon, il nous faudrait modifier le principe du système et . . .

M. Rogers: Je pense que nous avons changé de sujet—pas vous, je veux dire nous. Ce que j'ai décrit est une variation de cette formule, et j'ai décrit une autre variation s'exprimant par une formule sans calcul, que nous avons inventée ici, je pense. J'aime la suggestion d'un questionnaire.

Le passage d'une formule simplifiée à un questionnaire dépend essentiellement de notre capacité de fournir plus de

[Text]

What we can do in what year and how quickly, I think is a matter of preparation. I think there is some other data the committee might find useful in its deliberations, which I promise you would be mercifully brief. I think we should provide you a profile of what happens to this T1 Special taxpayer population. It has just struck me. How many change their address? How many change their employers? What kind of experience do we have from year to year in terms of what changes do we know of in their personal circumstance in aggregate? How many new claims for what kind of deductions came in and what kind of things dropped out?

We have to deal, as we will, with how we can do this. We have to deal with the dynamics and understand more about what they look like. If you found that 80% of everything on a return changed, I think you might have another observation if we came back and told you that only 25% of this data changes every year. If you would be interested in that . . . because we will certainly have to generate that data to understand better what those people look like in aggregate. Perhaps that same information might be useful to you in the next portion of your deliberations. I will be pleased to go to work to try to . . .

Mr. Garneau: That would certainly be interesting; but if you succeed in simplifying this form, the task of our committee would be to help you to define what changes could be adopted by Parliament to simplify even more the formula. Here we have a series of proposals made by the chartered accountants. Do you have such a list of . . .

The Chairman: Did you get a copy of a certain letter written by the Canadian Institute of Chartered Accountants to Michael Wilson, October 29, 1985?

Mr. Rogers: I am sure we have. I did not realize that . . .

Mr. Garneau: Mine is dated March 29.

The Chairman: It is March 29, 1985; yes.

Mr. Rogers: I am sure we do. I do not have it with me.

The Chairman: I see. It is quite a comprehensive letter. It goes on for a number of pages and sets out a whole host of suggestions, one of which includes this question of questionnaires.

• 2145

Mr. Garneau: I do not know if you have that or if your list would be longer than this one. We have 52 items on this one.

The Chairman: That is right.

Mr. Garneau: I went through those proposals. Some are more than a technical change. It is a question of principle.

The Chairman: There are actual changes in the act. This is what they do in some cases.

Mr. Garneau: Some are questionable. I mean, we may agree or disagree on the changes. Do you have a list of changes in the act which could help to simplify the form, and would not

[Translation]

travail. La quantité de travail exécuté en une année et la rapidité d'exécution sont liées à notre préparation. Je pense qu'il y a d'autres données que le Comité pourrait trouver utiles dans ses libérations et je vous promets d'être très bref dans mon exposé. Je pense que nous devrions vous fournir un profil de la population des contribuables qui utilisent le T1 spécial. Cela vient de me frapper. Combien changent d'adresse? Combien changent d'employeur? Que savons-nous d'année en année sur le changement global de la situation de chacun? Combien de demandes avons-nous reçues à l'égard de quels types de déduction et qu'est-ce qui a cessé?

Nous devons déterminer, et nous le ferons, comment nous pouvons réaliser cela. Nous devons tenir compte de la dynamique de la situation et comprendre notre population davantage. Si nous constatons le changement de 80 p. 100 de tout ce que contient un rapport, je pense que ce serait bien différent d'une situation où seulement 25 p. 100 des données seraient changées chaque année. Si cela vous intéresse . . . car nous devons certes créer ces données pour mieux comprendre la nature de cette population. Ces mêmes renseignements vous seraient peut-être utiles pour la suite de vos délibérations. Je me ferais un plaisir de me mettre au travail pour essayer de . . .

M. Garneau: Ce serait intéressant; mais si vous réussissez à simplifier cette formule, la tâche de notre comité serait de vous aider à définir les changements que le Parlement pourrait adopter pour simplifier la formule encore davantage. Nous avons devant nous une série de propositions qui ont été faites par les comptables agréés. Avez-vous une telle liste de . . .

Le président: Avez-vous reçu une copie d'une certaine lettre écrite par l'Institut canadien des comptables agréés à Michael Wilson, le 29 octobre 1985?

M. Rogers: Je suis sûr que nous l'avons reçue. Je ne me suis pas rendu compte que . . .

M. Garneau: La mienne est en date du 29 mars.

Le président: C'est le 29 mars 1985, oui.

M. Rogers: Je suis sûr que nous l'avons. Je ne l'ai pas apportée.

Le président: Je vois. C'est une lettre assez longue. Elle contient plusieurs pages et formule une foule de suggestions dont une sur cette question des questionnaires.

M. Garneau: Je ne sais si vous avez cela ou si votre liste serait plus longue que celle-ci. Nous avons ici 52 articles.

Le président: C'est exact.

M. Garneau: J'ai examiné ces propositions. Dans certains cas, c'est plus qu'un changement technique. C'est une question de principe.

Le président: Il y a des modifications effectives de la loi. C'est ce qui se produit dans certains cas.

M. Garneau: Certaines sont contestables. Je veux dire que nous pouvons être d'accord ou non sur ces changements. Avez-vous une liste des modifications de la loi qui contribueraient à

[Texte]

change the principle of the act? Do you have a series of technical changes, something like the chartered accountants have done, which our committee could look at?

Mr. Rogers: Most of what they have done requires changes in the law.

The Chairman: Yes, but what Mr. Garneau wants to know is whether you people have a list of minor changes in the statute. For example, what is the give or take on the 3% medical allowance? What is the problem with respect to changing the allowance for children? We have the child allowance, we have the child tax credit, and we have the family allowance. We pay the family allowance out to people, so presumably we know what we have paid them. Yet somewhere along the line we have to have taxable family allowances, a tax slip. Well, we sent them the slip in the first place. We sent them the same slip with the OAS.

Mr. Rogers: Yes, but all of those are income-tested. We have to have some place we put . . .

The Chairman: Family allowance is not.

Mr. Rogers: Yes, it is income-tested.

The Chairman: No, the family allowance is not income-tested. We pay the family allowance to everybody. We tax it back, but it is not income-tested. It is universal at this point.

Mr. Rogers: When you tax it back, I describe that as income-tested.

The Chairman: Well, we treat it as income.

Mr. Rogers: Even though we know what we paid, we have to have it there, together with whatever other income from whatever other sources the individual has. Even though I knew the amount, I cannot leave it off the form, because just looking at this T1 special, someone is computing employment income of maybe several employers, interest income he may have and the other minor items for us.

Mr. Riis: This could be included under the section T4, the child exemption. If you are claiming a child exemption, obviously they are receiving family allowance up to a certain age as well.

Mr. Rogers: Well, the law prescribes it as an income items and not as an offset against the . . .

The Chairman: You are quite right to say it does, but there is no reason why we could not make some changes in the system in determining what a person really pays for simplification purposes.

Mr. Rogers: Then you are redefining what net income is, which is fine. It takes a law change.

Mr. Riis: Mr. Rogers, to make the point of Mr. Garneau, would it be possible for your department to provide us with some areas of consideration which would help us in our

[Traduction]

simplifier le formulaire sans changer le principe de la loi? Avez-vous une série de changements techniques, dans le genre de ce qu'ont fait les comptables agréés et que notre Comité pourrait examiner?

M. Rogers: La plupart de leurs propositions exigeraient des modifications de la loi.

Le président: Oui, mais monsieur Garneau veut savoir si vous avez une liste de changements peu importants pouvant être apportés à la loi. Par exemple, jusqu'où, dans un sens ou dans l'autre, pourrions-nous modifier les 3 p. 100 en frais médicaux? Quels sont les problèmes qui seraient créés si l'on modifiait l'allocation pour enfants? Nous avons l'allocation pour enfants, nous avons le crédit d'impôt pour enfants, et nous avons les allocations familiales. Nous versons les allocations familiales aux gens; on peut donc croire que nous savons ce que nous leur avons payé. Pourtant, il nous faut, à un certain moment, ces allocations familiales imposables, un reçu à des fins d'impôt. C'est nous-mêmes qui leur envoyons le reçu d'impôt. Nous leur envoyons le même reçu dans le cas de la pension de vieillesse.

M. Rogers: Oui, mais tout cela dépend du revenu. Il nous faut un endroit où . . .

Le président: Pas les allocations familiales.

M. Rogers: Oui, elles dépendent du revenu.

Le président: Non, les allocations familiales ne dépendent pas du revenu. Nous payons les allocations familiales à tout le monde. Nous y appliquons l'impôt, mais elles ne dépendent pas du revenu. Elles demeurent universelles.

M. Rogers: Lorsqu'on y applique l'impôt, c'est ce que je décris comme dépendant du revenu.

Le président: Nous les traitons comme un revenu.

M. Rogers: Bien que nous sachions ce que nous avons payé, il faut que ce soit indiqué là, avec tous les revenus d'autres sources du particulier. Bien que je connaisse le montant, je ne peux pas le laisser hors du formulaire, car, si l'on examine ce formulaire T1 spécial, quelqu'un calcule le revenu de l'emploi versé par plusieurs employeurs, peut-être, le revenu sous forme d'intérêt et les autres éléments de revenu moins importants.

M. Riis: Cela pourrait faire partie de la section T4, c'est-à-dire l'exemption au titre des enfants. Si l'on réclame cette exemption, c'est manifestement qu'on reçoit aussi les allocations familiales jusqu'à un certain âge.

M. Rogers: La loi veut que ce soit un article du revenu et non pas une déduction par rapport à . . .

Le président: Vous avez raison, mais rien ne nous empêcherait d'apporter certains changements dans le système lorsqu'il s'agit de déterminer ce que quelqu'un paie vraiment, pour simplifier les choses.

M. Rogers: Vous redéfinissez alors ce qui constitue le revenu net, ce qui est bien. Cela exige une modification de la loi.

M. Riis: Monsieur Rogers, pour reprendre la question de M. Garneau, votre ministère pourrait-il délimiter pour nous certains secteurs qui nous aideraient dans nos délibérations

[Text]

deliberations for tax simplification? Could you provide us with general areas where we might look at two or three options in terms of simplification? For example, would your department be able to recommend another way of handling employment expenses, such as doing away with the 20% or whatever?

Mr. Rogers: Interestingly, you have picked the one item I can pick up off the form where we could do it in the tables with a change in the law and not change the policy. If I look at all the others carefully, they are a change in tax policy which really involves discussion between you and finance. Do you want to allow tuition fees claimable by student only? I mean, if they do not want to do that, then we can take that off and save a whole lot of taxpayer inquiries each year and a whole bunch of filings of T22As for universities and a bunch of other things. But I would be constrained by being able to put that on the table. It is not within our mandate.

• 2150

The Chairman: Surely it is in your mandate to try to maximize the revenue collected for the minimum amount of cost. If there is really not much of a saving... Is there not another way to give the taxpayer the same kind of a benefit we have already given him in this, and save a hell of a lot of red tape, forms, computer spaces, and so on?

Mr. Rogers: We have discussed...

The Chairman: We can throw some of this stuff out, which really, if you can down to it, does not mean a hill of beans to anybody, and give them the same net tax they are paying now. Surely that is what we ought to be doing.

Mr. Rogers: I am not trying not to be responsive. I am trying to be responsive, but I just know that in the way in which the bureaucracy works, if we take off on a different tangent from where finance is, in a form outside our two departments, I know it will not be welcome any more than I would welcome their intervention in how I administer the taxes. I would welcome intervention from the political level, or from Canadians generally.

The Chairman: Are you suggesting that we have you fellows there and Finance over here, that we fire the questions out, so you can both...

Mr. Rogers: Well, they are going to give you the answers that say yes or no. We are going to follow that. In the final analysis, it is they who will tell us what they have accepted. We will try to figure out the most administratively simple way to do it.

The Chairman: I see.

Mr. Rogers: If they agree to something that takes a line off, no one will stand up and cheer more than we will.

[Translation]

visant à simplifier l'impôt? Pourriez-vous nous indiquer des secteurs généraux où nous examinerions deux ou trois options visant la simplification? Par exemple, votre ministère pourrait-il recommander une autre manière de traiter les dépenses liées à l'emploi, en faisant disparaître les 20 p. 100 ou de quelque autre manière?

M. Rogers: C'est intéressant: Vous avez choisi l'article même que je peux prendre dans le formulaire et à propos duquel nous pourrions faire ce travail dans les tables par un changement de la loi, sans changement de la politique. Si j'examine soigneusement tous les autres articles, ils appellent un changement de la politique fiscale qui suppose de discussions entre vous et les Finances. Voulez-vous autoriser les frais de scolarité que peuvent réclamer les étudiants seulement? Je veux dire que s'ils ne veulent pas le faire, nous pouvons alors retirer cela et éviter chaque année une foule de demandes de renseignements des contribuables, beaucoup de travail dans les universités pour remplir les formulaires T22 et une foule d'autres choses encore. Mais ce sont des choses que je suis empêché de vous présenter. Ce n'est pas conforme à notre mandat.

Le président: C'est certes conforme à votre mandat d'essayer de porter le revenu au maximum à un coût minimum. Si l'économie n'est vraiment pas importante... N'y a-t-il pas un autre moyen de donner au contribuable le même genre d'avantage que nous lui avons déjà donné de cette manière et de lui épargner énormément de paperasserie, de formules, d'espace dans les ordinateurs et le reste?

M. Rogers: Nous avons examiné...

Le président: Nous pouvons nous débarrasser d'une partie de tout cela—car, en somme, cela n'apporte pas grand-chose à personne—et leur fournir le même avantage fiscal qu'à l'heure actuelle. C'est sûrement cela que nous devrions faire.

M. Rogers: Je n'essaie pas de me fermer à vos suggestions. J'essaie de les accepter, mais je sais comment les choses se passent dans la Fonction publique; je sais que, si nous adoptons une orientation différente de celle des Finances, si nous acceptons un formulaire qui n'est pas celui de nos deux ministères, cela va être aussi mal accueilli que si les Finances intervenaient dans la manière dont j'administre les impôts. J'accueillerais bien volontiers une intervention au niveau politique, ou venant des Canadiens en général.

Le président: Voulez-vous dire que nous semons la division entre vous, d'un côté, et les Finances, de l'autre, que nous posons les questions, de sorte que vous pouvez tous deux...

M. Rogers: Les Finances vont vous donner des réponses positives ou négatives. Nous allons y donner suite. En dernière analyse, ce sont eux qui nous disent ce qu'ils ont accepté. Nous allons essayer de trouver le moyen d'agir en conséquence de la manière la plus simple sur le plan administratif.

Le président: Je vois.

M. Rogers: S'ils acceptent une solution qui fasse disparaître une ligne, personne ne s'en réjouira plus que nous.

[Texte]

Mr. Riis: Would you be able to identify, Mr. Rogers, those lines where you would find the most creative accounting in support of the deductions?

Mr. Rogers: Frankly, there is not much on the T1 Special.

Mr. Riis: No, there is not.

Mr. Rogers: There really is not.

Mr. Riis: I was thinking of the general. For example, in the general, what sorts of gifts would be the gifts to Canada or a province?

Mr. Rogers: Well, gifts to Canada . . . Canadians donate art objects to the Governor General, to the National Gallery, or . . .

Mr. Riis: Would there be many people who do that?

Mr. Rogers: Oh, yes. I think, in fact, Mr. Riis . . . I do not where the piece of paper is, but do you remember you asked for the content of the other deductions?

Mr. Riis: Yes.

Mr. Rogers: I remember—and I do not know where that schedule is—\$27 million of that is for gifts to Canada. I had it. We are going to file it in writing to the committee. I just thought I had brought it along here.

Mr. Riis: I see. It was \$27 million.

Mr. Rogers: I can tell you that in 1985 . . . Was that schedule 1985?

Mr. Brooks: It was the 1984 tax year.

Mr. Rogers: Yes. In the 1984 tax year, \$27 million was gifts to Canada.

Mr. Riis: Therefore, a lot of people do that. I mean, the \$27 million would not come from 200 people.

Mr. Rogers: No, it would not. I guess we could even establish how many taxpayers were involved, who claimed \$27 million.

Mr. Riis: Would you do that, if it is not too troublesome?

Mr. Rogers: Sure. It is not troublesome at all.

Mr. Garneau: If Mr. Riis retired from politics and gave all his files to the archives . . .

Mr. Riis: I would have to pay them.

Mr. Garneau: No, it will give him a . . . I have been involved in that. The former Minister I worked with died, and intended to give all that. The estate received a certain amount—not of the money—of tax deductions which could be used against the further tax that would have otherwise been paid. They used that line.

In this simplified form, if you increase the amount to \$40,000, are you also going to take into account the minimum tax, or at that level is it . . .

[Traduction]

M. Riis: Pouvez-vous identifier, monsieur Rogers, les lignes où vous trouvez la comptabilité la plus créatrice qui appuie les déductions?

M. Rogers: En réalité, il n'y a pas grand-chose dans le formulaire T1 spécial.

M. Riis: Vous avez bien raison.

M. Rogers: Il n'y en a pas, en réalité.

M. Riis: Je songeais au formulaire général. Par exemple, dans le formulaire général, quel est le genre de cadeaux qui seraient des cadeaux au Canada ou à une province?

M. Rogers: Des cadeaux au Canada . . . Les Canadiens font don d'objets d'art au gouverneur général, au Musée des beaux-arts, ou . . .

M. Riis: Y a-t-il beaucoup de gens qui le font?

M. Rogers: Mais oui. Je pense même, monsieur Riis . . . Je ne retrouve pas le document en question, mais vous vous souvenez sans doute d'avoir demandé quel était le contenu des autres déductions.

M. Riis: Oui.

M. Rogers: Je me souviens—et je ne retrouve pas cette annexe—que 27 millions de dollars de cette somme consistent en cadeaux au Canada. Je l'avais. Nous allons soumettre cela par écrit au Comité. Je croyais l'avoir apporté.

M. Riis: Je vois. C'est 27 millions de dollars.

M. Rogers: Je peux vous dire qu'en 1985 . . . Était-ce l'annexe pour 1985?

M. Brooks: C'était pour l'année fiscale 1984.

M. Rogers: Oui. Pour l'année fiscale 1984, 27 millions de dollars ont été en cadeaux au Canada.

M. Riis: Par conséquent, beaucoup de gens le font. Je veux dire que ces 27 millions de dollars ne viendraient pas de 200 personnes.

M. Rogers: Oh non! Je crois même que nous pourrions établir le nombre des contribuables qui, globalement, ont réclamé 27 millions de dollars.

M. Riis: Le feriez-vous, si cela ne vous dérange pas trop?

M. Rogers: Avec plaisir. Cela ne nous dérange pas du tout.

M. Garneau: Si M. Riis se retirait de la politique pour donner tous ses dossiers aux Archives . . .

M. Riis: C'est moi qui devrait les payer.

M. Garneau: Non, cela va lui donner un . . . J'ai été mêlé à cela. L'ancien ministre avec qui je travaillais est décédé, et il avait eu l'intention de donner tout cela. La succession a reçu un certain montant—non pas d'argent—mais des déductions fiscales pouvant être appliquées à de l'impôt additionnel qui aurait dû être payé autrement. On a utilisé cette ligne.

Selon ce formulaire simplifié, si vous portez le montant à 40,000\$ allez-vous aussi tenir compte de la taxe minimum ou bien, à ce niveau, est-ce que . . .

[Text]

The Chairman: There would be no minimum tax at that level.

Mr. Garneau: There would be no minimum tax.

Mr. Rogers: In the guide—that little four pointer, you will see you have a blue part. If you have a minimum tax computation, you cannot not use this form.

Mr. Garneau: It will not affect this form.

Mr. Rogers: No, it will not.

The Chairman: Can I make a suggestion to the committee at this point? I have a number of questions I would like to go over with the witness. As Mr. Rogers has said, I did a paper on this matter for the Progressive Conservative Party when we were in opposition for whatever we might do when we took over the government. I think Mr. Rogers has made reference to that.

• 2155

There is also a letter we have had from the Canadian Institute of Chartered Accountants, and I would like to make sure a copy of it got to Mr. Rogers. I was wondering if we could perhaps have you back again on the 13th, if that would be possible, which I believe is a week tonight.

Mr. Rogers: With pleasure.

The Chairman: We could carry on the discussion then, because I think we are starting to make some headway. I note we have not really gotten into, for example, things like the child care expenses. That is schedule 5 on the big form. Now, some gal who is single, is supporting a child and is working, maybe even getting welfare help to pay for this, but only partially, has to fill in this form. If anybody has taken a look at it, you would have to be a Philadelphia lawyer to figure it out. This is the one, "child care expenses, see line 214 in guide". It goes for a whole blasted page.

What I am asking is if perhaps we could get on to this and have a meeting next week on it and carry on.

Mr. Rogers: So next week we will page the T1 General guide. You would like to go through that?

The Chairman: Yes. I thought maybe we might do the T1 General guide and some of the other things in the T1 General guide, and see how far we go.

Mr. Rogers: Sure.

The Chairman: All right?

Mr. Rogers: We would be pleased to do that.

The Chairman: I am going to call an adjournment then.

[Translation]

Le président: Il n'y aurait pas de taxe minimum à ce niveau.

M. Garneau: Il n'y aurait pas de taxe minimum.

M. Rogers: Dans le guide—dans cette partie qui comporte quatre points, vous pouvez voir une partie en bleu. Si vous faites le calcul de la taxe minimum, vous ne pouvez pas utiliser ce formulaire.

M. Garneau: Cela ne change rien dans ce formulaire.

M. Rogers: Non.

Le président: J'aimerais ici présenter une suggestion au Comité. Il y a un certain nombre de questions que j'aimerais examiner avec le témoin. Comme l'a dit M. Rogers, j'ai préparé un document sur cette question pour le Parti progressiste-conservateur lorsque nous faisons partie de l'opposition en vue de ce que nous pourrions faire lorsque nous formerions le gouvernement. Je pense que M. Rogers y a fait allusion.

Il y a aussi une lettre que nous avons reçue de l'Institut canadien des comptables agréés, et j'aimerais m'assurer que M. Rogers en recevra une copie. J'ai pensé que vous pourriez peut-être revenir ici le 13, si c'est possible, c'est-à-dire, je pense dans une semaine exactement.

M. Rogers: Avec plaisir.

Le président: Nous pourrions reprendre les discussions là où nous les avons laissées, car je pense que nous commençons à progresser. Je remarque que nous n'avons pas abordé, par exemple, la question des dépenses pour la garde des enfants. C'est l'article 5 du grand formulaire. Or cette formule doit être remplie, par exemple, par une jeune mère célibataire qui travaille et qui reçoit peut-être des prestations de bien-être social, mais une partie seulement, pour faire ce travail. Lorsqu'on examine ce formulaire, on s'aperçoit qu'il faut être un fin avocat pour s'y retrouver. La voici: «Dépenses pour la garde des enfants, voir la ligne 214 du guide». Cela se continue pendant toute une page.

Je me demande si nous ne pourrions pas nous attaquer à cela, avoir une réunion la semaine prochaine et continuer à partir de là.

M. Rogers: La semaine prochaine, nous allons donc examiner le guide du formulaire général T1. Voudriez-vous en terminer avec cela?

Le président: Oui. J'ai pensé que nous pourrions étudier le guide du formulaire général T1 et certaines autres choses que contient ce guide, puis voir alors où nous en sommes rendus.

M. Rogers: Bien sûr.

Le président: D'accord.

M. Rogers: Nous ferons cela avec plaisir.

Le président: Je déclare donc que la séance est levée.

	Canada Post	Postes Canada
	Postage paid	Port payé
Book Tariff rate des livres		
K1A 0S9 OTTAWA		

Chairman: There would be no minimum tax at that level.

Mr. Rogers: There would be no minimum tax.

Mr. Rogers: In the guide—that little four pointer, you will see you have a blue part. If you have a minimum tax computation, you should not use this form.

Mr. Rogers: It will not affect this form.

Mr. Rogers: No, it will not.

The Chairman: Can I make a suggestion to the committee at this point? I have a number of questions I would like to go over with the witness. As Mr. Rogers has said, I did a paper on this matter for the Progressive Conservative Party when we were in opposition for whatever we might do when we took over the government. I think Mr. Rogers has made reference to that.

There is also a letter we have had from the Canadian Institute of Chartered Accountants, and I would like to make sure a copy of it goes to Mr. Rogers. I was wondering if we could perhaps have one look again on the 13th, if that would

Le président: Il y a un certain nombre de questions que j'aimerais examiner avec le témoin. Comme ça dit M. Rogers, j'ai préparé un document sur cette question pour le Parti progressiste-conservateur lorsque nous faisons partie de l'opposition en vue de ce que nous pourrions faire lorsque nous formons le gouvernement. Je pense que M. Rogers y a fait allusion.

M. Rogers: Avec plaisir.

Le président: J'aimerais ici présenter une suggestion au Comité. Il y a un certain nombre de questions que j'aimerais examiner avec le témoin. Comme ça dit M. Rogers, j'ai préparé un document sur cette question pour le Parti progressiste-conservateur lorsque nous faisons partie de l'opposition en vue de ce que nous pourrions faire lorsque nous formons le gouvernement. Je pense que M. Rogers y a fait allusion.

Il y a aussi une lettre que nous avons reçue de l'Institut canadien des comptables agréés, et j'aimerais m'assurer que M. Rogers en recevra une copie. J'ai pensé que vous pourriez peut-être revenir ici le 13, si c'est possible, c'est-à-dire, je pense

Il y a aussi une lettre que nous avons reçue de l'Institut canadien des comptables agréés, et j'aimerais m'assurer que M. Rogers en recevra une copie. J'ai pensé que vous pourriez peut-être revenir ici le 13, si c'est possible, c'est-à-dire, je pense

WITNESSES—TÉMOINS

From the Department of National Revenue:
 Harry G. Rogers, Deputy Minister, Taxation;
 Hervé Diguier, Assistant Deputy Minister, Policy and Systems Branch;
 Don Brooks, Director General, Legislative Affairs Directorate.

Du ministère du Revenu national:
 Harry G. Rogers, sous-ministre, Impôt;
 Hervé Diguier, sous-ministre adjoint, Systèmes et politiques;
 Don Brooks, directeur général, Affaires législatives.

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 17

Monday, May 12, 1986

Chairman: Don Blenkarn

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule n° 17

Le lundi 12 mai 1986

Président: Don Blenkarn

*Minutes of Proceedings and Evidence
of the Standing Committee on*

Finance and Economic Affairs

*Procès-verbaux et témoignages
du Comité permanent des*

Finances et des affaires économiques

RESPECTING:

Main Estimates 1986-87: Vote 20 under PRIVY
COUNCIL

CONCERNANT:

Budget des dépenses principal 1986-1987: Crédit 20
sous la rubrique CONSEIL PRIVÉ

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

First Session of the
Thirty-third Parliament, 1984-85-86

Première session de la
trente-troisième législature, 1984-1985-1986

STANDING COMMITTEE ON FINANCE AND
ECONOMIC AFFAIRS

Chairman: Don Blenkarn
Vice-Chairman: Geoff Wilson

COMITÉ PERMANENT DES FINANCES ET DES
AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Président: Don Blenkarn
Vice-président: Geoff Wilson

MEMBERS/MEMBRES

Bill Attewell
Simon de Jong
Murray Dorin
Raymond Garneau
Paul McCrossan

George Minaker
Aideen Nicholson
Nelson A. Riis
Norman Warner

(Quorum 6)

Le greffier du Comité

Marie Carrière

Clerk of the Committee

From the Department of National Revenue:
Harry G. Rogers, Deputy Minister, Taxation;
Harold Dignar, Assistant Deputy Minister, Policy and
Systems Research;
Don Brooks, Director General, Legislative Affairs Director
etc.

du ministère du Revenu national:
Harry G. Rogers, sous-ministre, Impôt;
Harold Dignar, sous-ministre adjoint, Systèmes et politiques;
Don Brooks, directeur général, Affaires législatives
etc.

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and
Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnement et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

MONDAY, MAY 12, 1986

(18)

[Text]

The Standing Committee on Finance and Economic Affairs met at 7:34 o'clock p.m. this day, the Chairman, Don Blenkarn, presiding.

Members of the Committee present: Bill Attewell, Don Blenkarn, W. Paul McCrossan, George Minaker, Aideen Nicholson, Nelson A. Riis and Norman Warner.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Terrence J. Thomas and Laurent Desbois, Research Officers.

Witness: From the Economic Council of Canada: Judith W. Maxwell, Chairman.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated Thursday, February 27, 1986, in relation to the Main Estimates for the fiscal year ending March 31, 1987. (See *Minutes of Proceedings and Evidence, Monday, April 7, 1986, Issue No. 1*)

The Chairman called Voted 20 under PRIVY COUNCIL.

Judith W. Maxwell made an opening statement and answered questions.

At 9:27 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

PROCÈS-VERBAL

LE LUNDI 12 MAI 1986

(18)

[Traduction]

Le Comité permanent des finances et des affaires économiques se réunit, aujourd'hui à 19 h 34, sous la présidence de Don Blenkarn, (*président*).

Membres du Comité présents: Bill Attewell, Don Blenkarn, W. Paul McCrossan, George Minaker, Aideen Nicholson, Nelson A. Riis, Norman Warner.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Terrence J. Thomas et Laurent Desbois, attachés de recherche.

Témoin: Du Conseil économique du Canada: Judith W. Maxwell, présidente.

Le Comité reprend l'étude de son ordre de renvoi du jeudi 27 février 1986 relatif au budget des dépenses principal pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1987. (*Voir Procès-verbaux et témoignages du lundi 7 avril 1986, fascicule n° 1*)

Le président met en délibération le crédit 20 inscrit sous la rubrique CONSEIL PRIVÉ.

Judith W. Maxwell fait une déclaration préliminaire et répond aux questions.

A 21 h 27, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Marie Carrière

Clerk of the Committee

EVIDENCE

(Recorded by Electronic Apparatus)

[Texte]

Monday, May 12, 1986

• 1932

The Chairman: Our reference tonight is the votes with respect to the Economic Council of Canada.

PRIVY COUNCIL

Economic Council of Canada

Vote 20—Program expenditures.....\$7,992,000

The Chairman: We have, as our chief witness, Judith Maxwell, Chairman of the Economic Council of Canada. Mrs. Maxwell, would you like to introduce your group?

Mrs. Judith Maxwell (Chairman, Economic Council of Canada): Yes, Mr. Chairman, I would be glad to. With me are Peter Cornell, Director of the Economic Council, and the person on the staff who is responsible for our work on free trade; Someshmar Rao, who is the director of our economic forecasting group, the CANDIDE group; and Warren Maidens, Corporate Secretary of the Economic Council.

The Chairman: I think you have a short presentation and opening remarks. Would you like to carry on with those?

Mrs. Maxwell: Thank you, yes. I promise to take only about five minutes so there will be lots of time for questions.

It is a pleasure for me to appear before your committee again, this time to discuss the council's main estimates. I have tabled an updated version of the council's current activities, and you have before you as well copies of Part III of our estimates. Because the plan had to be prepared before the end of the last calendar year, it reflects only some of the recent changes affecting our expenditures for fiscal 1986-87. However, it does take account of the down-sizing requirements set in train up to December 1985 as they apply to the current fiscal year.

On the other hand, the plan does not reflect the February-March freeze on discretionary expenditures that resulted in an additional lapse of \$233,000—

The Chairman: Three cheers!

Mrs. Maxwell: It hurts, you know.

—raising the total lapse on non-wage operating budgets to \$350,000, or nearly 16% of the approved main estimates for 1985. Nor do they reflect further internal reallocation of resources for the present fiscal year to implement some procedural changes we have introduced since I became chairman.

In these remarks, I would like to focus first on some of the longer run implications of changes in the council's budget,

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

[Traduction]

Le lundi 12 mai 1986

Le président: L'ordre de renvoi de ce soir concerne le Conseil économique du Canada.

CONSEIL PRIVÉ

Conseil économique du Canada

Crédit 20—Dépenses du programme\$7,992,000

Le président: Le témoin principal est M^{me} Judith Maxwell, présidente du Conseil économique du Canada. M^{me} Maxwell, voulez-vous nous présenter votre groupe.

Mme Judith Maxwell (présidente, Conseil économique du Canada): Je serai heureuse de le faire, monsieur le président. Je suis accompagnée de M. Peter Cornell, directeur du Conseil économique, de M. Someshmar Rao, chargé des questions de libre-échange et directeur de notre groupe de projections économiques, autrement appelé le groupe CANDIDE, ainsi que de M. Warren Maidens, secrétaire du Conseil.

Le président: Vous avez, je crois, un rapide exposé à faire et quelques remarques liminaires à formuler. Voulez-vous commencer par cela?

Mme Maxwell: Oui, merci! Je vous promets de ne prendre que cinq minutes, environ de sorte à vous laisser beaucoup de temps pour les questions.

C'est avec beaucoup de plaisir que je recomparais devant votre Comité, cette fois pour parler du Budget des dépenses principal du Conseil. J'ai déposé une version à jour des activités courantes du Conseil, que vous avez en votre possession, de même que des exemplaires de la troisième partie de notre budget des dépenses. Le plan ayant été préparé avant la fin de la dernière année civile, on n'y trouve qu'une partie seulement des derniers changements survenus dans nos dépenses au cours de l'exercice financier 1986-1987. Pourtant, ce budget des dépenses tient compte des compressions arrêtées avant le mois de décembre 1985 pour le présent exercice financier.

D'un autre côté, il ne tient pas compte du gel des dépenses discrétionnaires, survenu en février et en mars, qui ont donné lieu à un montant périmé additionnel de 233,000\$. . .

Le président: Bravo!

Mme Maxwell: Oui, mais c'est dur, vous savez!

. . . ce qui amène le budget de fonctionnement hors-salaire à 350,000\$, soit à près de 16 p. 100 du budget principal approuvé pour 1985. Le budget ne tient pas compte, non plus, des réaffectations effectuées pour le présent exercice financier afin de permettre la mise en pratique des changements de procédures que nous avons adoptés depuis ma prise de fonction.

Je voudrais surtout traiter des incidences à long terme que ces changements pourront avoir sur le budget du Conseil,

[Texte]

then I would like to comment briefly on the impact of implementing the new procedures.

The council is very much aware of the need for all departments and agencies to contribute to the down-sizing process. We are all going to have to try to produce more with fewer resources. In fact, the most recent reductions in the council's resource base mark the continuation of a long-term trend; and I have a couple of charts that are attached to the copy of the opening remarks that have been circulated to members. If you look at Chart 1, you will see the trend in expenditures by major category adjusted for inflation. You will see that the main burden of the reductions has fallen on other operating expenditures, which includes our contracted out research.

• 1935

Total employee compensation, including severance pay, has declined slightly in real terms over the past five years as a result of the person-year reduction. Indeed, in terms of person-years, if you turn to Table 1 which is the last page in the hand-out, you will see that the Council is now back below the levels of the mid-1970s at 128 person-years. The last time we were at that level was in 1973-74.

Je ne puis nier, du moins pour le moment, que ces changements à plus long terme ont réduit notre marge de manoeuvre. Nous nous employons encore à trouver d'autres moyens de réaliser des économies pour les prochains mois. Néanmoins, le Conseil a produit deux rapports importants chaque année depuis 1980 et a publié un nombre accru de titres dans ses collections *Etudes* et *Documents*. Si nous avons pu réaliser tout cela et, en même temps, consacrer plus de ressources à notre fonction consultative, c'est que nous avons rationalisé les procédures internes et utilisé de façon plus efficace les technologies modernes du traitement de textes et de l'information en général.

Permettez-moi de vous faire remarquer en outre que, contrairement à de nombreuses institutions privées de recherche économique, tous les documents majeurs et les études du Conseil sont publiés dans les deux langues officielles. Une enquête menée il y a plusieurs années a même démontré que les documents du Conseil étaient généralement mieux connus du public canadien que ceux des organismes de recherche du secteur privé, et encore plus au Québec que dans les autres régions du pays.

I should also explain that we try to reduce the amount of overlapping work through regular twice yearly meetings of organizations engaged in economic research in Canada. And last year the Council resumed responsibility for administration of the activities of this body known as the Economic Research Groups, or ERG.

We have also begun to take concrete steps toward implementing the procedures which I mentioned to you in February. For example, the Council launched a major program on adaptation of the Canadian economy to change in 1985. This

[Traduction]

avant de parler brièvement des conséquences que pourra avoir la mise en oeuvre de ces nouvelles procédures.

Le Conseil n'ignore pas que tous les ministères et organismes gouvernementaux doivent participer au processus de compression et de réduction. Nous devons donc tous essayer de faire plus avec moins. En fait, les dernières compressions effectuées dans les ressources du Conseil ne sont que la suite d'un processus engagé de longue date, ce que prouvent les quelques graphiques joints à l'exemplaire des notes liminaires que vous avez reçues. Le tableau montre la variation des dépenses, par grandes catégories, corrigées en fonction de l'inflation. Vous constaterez que la réduction a été concentrée sur les autres dépenses de fonctionnement, dont celles effectuées au titre de la recherche confiée à contrat.

Pour les cinq dernières années, on note une légère diminution de la masse des avantages sociaux, notamment des indemnités de départ, en termes réels, laquelle diminution est due à une réduction du nombre d'années-personnes. D'ailleurs, au sujet des années-personnes, vous constaterez à la lecture du tableau 1, en dernière page du document qui vous a été remis, que l'effectif du Conseil est revenu à ce qu'il était au milieu des années 1970, soit à 128 années-personnes. Il faut en effet remonter à 1973-1974 pour retrouver le même niveau.

I cannot deny that these longer-term changes have proved somewhat constraining, at least for the time being, and we are seeking additional cost-cutting measures for the next few months. Still, the Council has managed to put out two major publications every year since 1980 while increasing the number of titles in its "Research Studies" and "Discussion Papers" Collections. We have been able to accomplish all this and allocate yet more and more resources to our consultative role because we have streamlined internal procedures and made better use of modern word and data processing technologies.

I should also like to point out that the Council, in contrast with many private economic research institutions, publishes all major reports and studies in both official languages. A survey conducted some years ago showed that Council publications were generally better known to Canadians than private research organization publications, and nowhere more so than in Quebec.

Je me dois également de vous expliquer que nous cherchons à réduire la duplication des efforts, par le biais de réunions régulières biannuelles des organisations spécialisées dans la recherche économique au Canada. L'an dernier, le Conseil a repris à sa charge l'administration des activités de cet organisme qu'on appelle «Groupes de recherches économiques» ou GRE.

De plus, nous avons pris certaines mesures concrètes en vue d'adopter les procédures dont je vous ai parlées en février. Par exemple, en 1985, le Conseil a mis sur pied un important programme sur l'adaptation de l'économie canadienne aux

[Text]

big program of studies has been broken down into three separate but related projects, and these projects have been designed with shorter time horizons than many of the Council's earlier projects. As a result, we hope to provide both earlier Council consensus reports and a flow of interim documents for the public domain.

By issuing interim documents, we hope to be an active contributor to the public debates on both the Canada-U.S. negotiations and on the new round of GATT talks. At the same time, advisory committees consisting of both Council members and outside experts representing a variety of views have begun to make a considerable contribution to our projects on government enterprise, taxation, the impact of technology on labour markets and financial institutions. We are in the process of setting up further advisory committees for our adaptation project.

Members of these committees and our own Council members serve without remuneration. They are reimbursed only for actual travel expenses. Nevertheless, one of the results is that we are now allocating more funds internally to this function than appears in the expenditure plan. This has been accomplished through reductions in other areas of expenditures. My feeling is that this redirection of resources will make a very considerable contribution to the relevance, realism and topical nature of the Council's work.

You will notice in the briefing notes on our current activities that the Council's work is spread over a wide spectrum of economic and social issues that fall into six main categories. They are: industrial policy, resources, labour and social policy, international trade and finance, public finance and economic performance.

In the industrial policy area, for example, we are looking at the role of government enterprise, the regulation of financial institutions and the manufacturing sector's response to changing market structure. We have teams of researchers on each subject backed up by highly respected economists on contract. Together, they have an in-depth knowledge of regulation, industrial organization and policy evaluation. It is this rich array of analytical skills which will enable us to build a council that is productive in two senses. First, we will be efficient in the way we use our resources, but more importantly, we will be a center of excellence, productive in generating new ideas, perspectives and coherent advice. I intend to make that output directly relevant to the deliberations of this committee.

• 1940

Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Thank you very much.

[Translation]

changements. Ce volumineux programme d'étude a été fractionné en trois projets distincts, mais néanmoins liés, ayant une portée à plus court terme que la plupart des premiers projets conduits par le Conseil. Ce faisant, nous espérons produire plus tôt les rapports du consensus du Conseil, de même qu'un certain nombre de documents intérimaires destinés au public.

D'ailleurs, par la production de documents intérimaires, nous visons à contribuer activement aux débats publics, à la fois sur les négociations Canada-Etats-Unis et sur les nouveaux entretiens GATT. Dans la même veine, nos comités consultatifs—composés de membres du Conseil et d'experts indépendants qui représentent toute une diversité de points de vue—ont commencé à contribuer de façon notoire à la réalisation de tous nos projets sur les entreprises du gouvernement, sur la fiscalité, sur l'incidence qu'a la technologie sur le marché du travail et, enfin, sur les institutions financières. Nous sommes en train de créer d'autres comités consultatifs dans le cadre de notre projet sur l'adaptation de l'économie canadienne.

Les membres de ces comités, et ceux du Conseil, ne sont pas rémunérés. Seules les dépenses de voyage leur sont remboursées. Il n'en demeure pas moins qu'à cause de cette nouvelle structure, nous consacrons plus de fonds à cette fonction qu'il n'apparaît dans le budget des dépenses. Nous avons pu effectuer ce financement interne en réduisant nos dépenses dans d'autres secteurs. Selon moi, cette réallocation des ressources devrait contribuer grandement à rehausser l'utilité et l'à-propos du travail du Conseil.

Vous remarquerez, dans les notes sur les activités courantes, que le Conseil travaille sur tout un éventail de questions économiques et sociales, que nous avons regroupées en six grandes catégories, à savoir: la politique industrielle, les ressources, le marché du travail et la politique sociale, les communications internationales et les finances, les finances publiques et la surveillance de la performance.

Dans la catégorie politique industrielle, par exemple, nous analysons l'ampleur de l'intervention gouvernementale dans la vie économique, la question de la réglementation des institutions financières et l'adaptation des entreprises manufacturières à un marché en pleine évolution. Chacun de ces sujets est couvert par une équipe de chercheurs appuyés par des économistes de renom travaillant à contrat. A eux tous, ils possèdent une connaissance intime de la législation en vigueur, de l'organisation de l'industrie et de l'évaluation des politiques. Ils constituent un réseau de talents qui nous permettra de bâtir un conseil qui sera à la fois productif et efficace. Nous serons efficaces dans l'utilisation de nos ressources mais, plus important encore, nous voulons être productifs, nous voulons devenir un centre d'excellence capable de formuler de nouvelles idées, d'énoncer de nouvelles perspectives et de donner des conseils faciles à suivre. Et j'entends bien que ce résultat ait un lien direct avec les délibérations de ce Comité.

Merci, monsieur le président.

Le président: Merci beaucoup.

[Texte]

I want to ask you two questions before I turn the matter over to my colleagues. First of all, I have a copy of your 1984-85 annual report, dated June 30, 1985, signed by David Slater; and I see an excellent picture of Mr. Slater and excellent pictures of all sorts of people working for the council. It is a tremendous photograph album. Are you going to produce the same kind of photographic album this year, and if you are, will you cut your budget by that amount?

Mrs. Maxwell: Did you not find the report or the pictures useful, Mr. Chairman?

The Chairman: Well, the report is not very useful and the pictures are of little use.

Mrs. Maxwell: I must say that we have an annual report on a very similar format in the final stages of preparation at this point.

The Chairman: Could you cut the cost of that report down to a more reasonable amount? After all, this council reports to the Government of Canada. The Government of Canada is capable of reading English or French. It does not need pictures. It does not need displays. I do not see any reason for an Economic Council report having anything more than just a straight report on... Why can you not put it on mimeographed paper, typed in the normal fashion that this finance committee produces its reports to the public? If you can tell us any reason that it should be multi-coloured and all the rest of it, I would like to hear it, because I cannot understand why we would have a report that would be any different from the one this committee produced in terms of financial services.

I may remind you that we produce 5,000 copies in English and 1,000 copies in French. We have already reprinted the English copies. The demand has been excellent. We have not had people say that it should have coloured pictures in it. It does not have any graphs in it. It does not have any charts in it. It does not have anything in it except ordinary recommendations—some of them heavy printed, I must admit, but that is about the extent of the change in the printing.

I was wondering why your committee has to have a report quality in excess of what this committee, in its report to the public, would have.

Mrs. Maxwell: We use that annual report not only to communicate to Parliament, but also to communicate to quite a wide public.

The Chairman: I am coming to that. That is my next question. You might then explain what the earthly use of *Au Courant* is and why the House of Commons or the Government of Canada should pay for this magazine, which is, with due respect, less than useful. In my personal view—I could ask my colleagues and I am sure they will bring the matter up in questioning—perhaps you could explain, at the outset, how we can afford, in a government that must get at the hard-nosed cost of running its affairs, the purpose of this magazine.

[Traduction]

Je voudrais vous poser deux questions avant de donner la parole à mes collègues. Tout d'abord, j'ai devant moi un exemplaire de votre rapport annuel de 1984-1985, daté du 30 juin 1985 et signé par David Slater. J'y vois une excellente photographie de M. Slater, ainsi que de toutes les personnes travaillant pour le Conseil. C'est un fort bel album de photos. Allez-vous produire le même type d'album photographique cette année et, le cas échéant, allez-vous réduire votre budget d'un montant égal à la production d'une telle brochure?

Mme Maxwell: Vous n'avez pas trouvé que le rapport ou les photographies qu'il contenait était utile, monsieur le président?

Le président: Eh bien, le rapport n'est pas très utile, quant aux photographies, elles ne servent pas à grand-chose.

Mme Maxwell: Je dois vous avouer que notre prochain rapport annuel, auquel nous sommes en train d'apporter une touche finale, suit à peu près la même présentation.

Le président: Ne pourriez-vous pas ramener les coûts de production de votre rapport annuel à quelque chose de plus raisonnable? Après tout, le Conseil ne fait que rendre compte au gouvernement du Canada. Or, le gouvernement du Canada est parfaitement capable de lire l'anglais ou le français. Il n'a pas besoin de photos. Il n'a pas besoin d'enluminures. Je ne vois pas pour quelle raison le rapport du Conseil économique devrait être beaucoup plus qu'un simple rapport sur... Pourquoi ne l'imprimez-vous pas sur papier stencil, imprimé de la même façon que les rapports du Comité des finances au public? J'aimerais que vous nous expliquiez pourquoi ce rapport devrait être produit en plusieurs couleurs, et tout et tout, parce que je ne vois vraiment pas en quoi il diffère de ceux produits par notre Comité, sur le plan des services financiers.

Permettez-moi de vous rappeler que nous produisons 5,000 exemplaires de notre rapport en anglais et 1,000 en français. Nous avons déjà réimprimé les exemplaires anglais. La demande a été excellente. Personne ne nous a dit qu'il devrait contenir des photos en couleur. On n'y trouve pas de graphique, ni de tableau. Il ne contient rien d'autre que des recommandations ordinaires, certaines en caractère gras je dois l'admettre, mais c'est à peu près la seule fantaisie qu'on se soit permis dans l'imprimerie.

Je me demande en fait pourquoi votre Comité estime devoir produire un rapport d'une qualité supérieure à celle des rapports que notre Comité produit pour le public.

Mme Maxwell: Ce rapport annuel ne nous sert pas qu'à rendre compte au Parlement, il est également diffusé à un vaste public.

Le président: J'allais y venir dans ma prochaine question. Peut-être pourriez-vous nous expliquer à quoi peut bien servir le magazine *Au Courant* et nous dire pourquoi la Chambre des communes devrait payer pour sa production qui, à mes yeux, et sauf votre respect, est loin d'être justifiée. Je pourrais peut-être poser la question à mes collègues, mais je suis sûr qu'ils en parleront eux-mêmes... Mais peut-être pouvez-vous nous expliquer, d'entrée de jeu, comment, selon vous, un gouvernement qui doit veiller de près à la conduite de ses affaires, peut se permettre une telle publication.

[Text]

Mrs. Maxwell: That magazine has a circulation list of 40,000 people.

The Chairman: How many pay for this magazine?

Mrs. Maxwell: None of them pay. It is circulated for free.

The Chairman: Good. Let us charge \$5 a copy and see how many pay.

Mrs. Maxwell: Well, if you—

The Chairman: Then, once you have enough prepaid subscriptions to pay for the production, let us do it.

Mrs. Maxwell: One of our problems is that we are not allowed to collect any revenue from the sale of our books. That revenue is collected by the Department of Supply and Services.

The Chairman: How much does Supply and Services get for it?

Mrs. Maxwell: For a publication such as the annual review, or something of that sort, the charge varies between \$5 and \$10, depending—

The Chairman: How many thousands of dollars do we spend on producing *Au Courant*?

Mrs. Maxwell: That does not come . . . Oh, I am sorry. For *Au Courant*, we spend . . .

The Chairman: How many person-years are involved in the production of this magazine?

Mrs. Maxwell: It is about one person-year in total.

The Chairman: What would that mean? Would it be \$35,000 or \$45,000?

Mrs. Maxwell: It would be in that range, yes.

The Chairman: Well, is it \$35,000 or \$45,000?

Mrs. Maxwell: This is the range we would pay for someone in that IS category, for the person who does the writing.

• 1945

The Chairman: How much do we pay?

Mrs. Maxwell: We do not keep direct contact of the people up—

The Chairman: Are you saying as president of this council that you do not know what it costs to produce it?

Mrs. Maxwell: No, sir, I am not saying that.

The Chairman: How much does it cost to produce it then?

Mrs. Maxwell: We can provide you with that information very promptly after the meeting, Mr. Chairman.

The Chairman: Okay. Can you get somebody working on it during the meeting?

[Translation]

Mme Maxwell: Ce magazine est adressé à quelque 40,000 personnes.

Le président: Combien d'entre elles paient pour le recevoir?

Mme Maxwell: Aucune. Le magazine est distribué gratuitement.

Le président: Bien! Alors demandons 5\$ par numéro et voyons combien paieront.

Mme Maxwell: Eh bien, si vous . . .

Le président: Puis, une fois que vous aurez récupéré suffisamment par le biais des abonnements, vous pourrez passer à la production.

Mme Maxwell: L'un des problèmes auxquels nous avons à faire face, c'est justement que nous ne pouvons retirer aucun revenu de la vente de nos publications. C'est le ministère des Approvisionnement et Services qui vend nos ouvrages.

Le président: Et à combien Approvisionnement et Services vend-il ces publications?

Mme Maxwell: Pour le rapport annuel, ou pour une publication du même genre, le prix varie entre 5\$ et 10\$, selon . . .

Le président: Combien de milliers de dollars vous coûte la production de *Au Courant*?

Mme Maxwell: Cela n'est pas . . . Oh! Excusez-moi! En ce qui concerne *Au Courant*, nous dépensons . . .

Le président: Combien d'années-personnes sont engagées dans la production de ce magazine?

Mme Maxwell: Environ une année-personne en tout.

Le président: Qu'est-ce que cela donne? Environ 35,000\$ ou 45,000\$?

Mme Maxwell: Oui, cela se situerait dans ces environs.

Le président: Eh bien, s'agit-il de 35,000\$ ou de 45,000\$?

Mme Maxwell: Cela correspond à la fourchette de salaire que nous accorderions à une personne même de la catégorie IS, chargée de la rédaction.

Le président: combien payons-nous ?

Mme Maxwell: Nous ne gardons pas le détail de . . .

Le président: Êtes-vous en train de nous dire que vous ne savez pas, vous la présidente du Conseil, ce que coûte la production de ce magazine ?

Mme Maxwell: Non monsieur, ce n'est pas ce que je dis.

Le président: Alors, combien coûte la production de ce magazine ?

Mme Maxwell: Nous pourrions vous communiquer ce renseignement tout de suite après la réunion, Monsieur le président.

Le président: Parfait! Pouvez-vous demander à quelqu'un d'y travailler pendant la réunion?

[Texte]

Mrs. Maxwell: Yes.

The Chairman: Because I would not be at all surprised, from my personal knowledge of the members of this committee and their attitude towards this kind of expenditure, that they will reduce your estimate by that amount and also by any costs of production of an annual statement in excess of a paper, black-and-white, printed-on-white copy, without pictures and without demonstration, without anything else. I may be presuming something, but I would say that if our committee, when we are producing a report on financial services, can produce a report without anything in colour or the rest, then we think the Economic Council of Canada probably could too.

I am going to leave the matter and turn it over to Mr. Riis.

Mr. Riis: Thank you, Mr. Chairman.

Mrs. Maxwell, I notice that the request is for \$8.8 million in this vote. First, what kind of evaluative process do you have in place as chairman of the council to ensure that the taxpayers of Canada are getting good value for the money? The members of this committee have to go back to their constituencies now and explain why we should pay \$8.8 million for the existence of the Economic Council of Canada. Can you give us a clear indication of how you evaluate the effectiveness—not what you do, because we can always do all kinds of things, but how you evaluate its effectiveness?

Second, could you provide us with a list of recommendations, now or later, from the Economic Council, of this administration and perhaps previous administrations, where advice has been given and advice has been received and followed to ensure that the advice you are giving is actually being recognized and used? The implication of course is that if you are giving advice to the Government of Canada that is being largely ignored then we have to ask why we have you in existence.

Mrs. Maxwell: I would like to reply to that question in three parts, if I could.

First, we do provide advice to the government and to Parliament about economic policy issues, and in that case it is quite difficult to evaluate our impact because it is not the practice of governments to provide footnotes indicating where they have received the source of their ideas.

Mr. Riis: Surely, though, you can identify the advice you have offered in the past and examples of where that advice was followed. I appreciate that they are not going to footnote where they obtained their advice, but you can certainly link up (a) your advice given—

Mrs. Maxwell: Yes.

Mr. Riis: —and (b) the advice then that was eventually implemented in terms of government policy.

Mrs. Maxwell: Well, I can link those up, but I think it would be dangerous to conclude that we were solely responsible for the result. I can give you an example of this, and maybe I am being too modest on behalf of the council.

[Traduction]

Mme Maxwell: Oui!

Le président: ... Parce que je serais pas du tout surpris, sachant ce que je sais des membres de ce Comité et de leur attitude vis-à-vis de ce genre de dépense, que ces derniers réduisent votre budget d'un montant correspondant aux frais de production dépassant les coûts d'impression d'un document en noir et blanc, sur papier blanc, sans photographie et sans chichi. Je m'avancerais peut-être en disant que, selon moi, si notre comité, quand il produit un rapport sur les services financiers, est à même de sortir un document en noir et blanc, sans fioritures, alors, le Conseil économique du Canada devrait pouvoir faire la même chose.

Mais je vais m'arrêter là et donner la parole à M. Riis.

M. Riis: Merci, Monsieur le président.

Madame Maxwell, je constate que le crédit demandé est de 8,8 millions de dollars. Alors, avant toute chose, pouvez-vous nous dire sur quelle méthode d'évaluation vous vous appuyez, en tant que présidente du Conseil, pour garantir au contribuable canadien qu'il obtient bien les services pour lesquels il paye ? Vous savez, les membres de ce Comité devront expliquer à leurs électeurs pourquoi ils devront payer 8,8 millions de dollars pour le Conseil économique du Canada. Pouvez-vous nous préciser la façon dont vous évaluez l'efficacité... non pas ce que vous faites, parce qu'on peut toujours trouver toutes sortes de raisons... mais bien nous dire comment vous évaluez votre efficacité ?

Deuxièmement, pourriez-vous maintenant ou plus tard, nous dresser la liste des recommandations formulées par le Conseil économique du Canada, à ce gouvernement ou à ceux qui ont précédé, et nous préciser les cas où vous avez donné des conseils et ceux où les conseils ont été suivis, afin d'établir si l'on reconnaît votre rôle et si celui-ci est véritablement utile ? Bien sûr, si le gouvernement du Canada ne tient quasiment pas compte des conseils que vous lui donnez, nous devons alors nous demander pourquoi nous maintenons votre existence.

Mme Maxwell: Ma réponse à votre question comportera trois parties.

Premièrement, nous conseillons le gouvernement et le Parlement en matière de politiques économiques et il est dès lors difficile d'évaluer l'importance de notre intervention étant donné que les gouvernements n'ont pas pour habitude de préciser en base de page la source de leur inspiration.

M. Riis: J'entends bien; pourtant, vous pourriez nous donner des exemples de conseils que vous avez donnés dans le passé et qui ont été suivis. Je sais bien que les gouvernements ne précisent pas les noms de ceux qui les conseillent, mais vous pouvez très certainement établir le lien entre, d'une part, les conseils que vous formulez...

Mme Maxwell: Oui!

M. Riis: ... et, d'autre part, ceux qui ont effectivement été repris sous la forme de politiques gouvernementales.

Mme Maxwell: Certes, je peux établir ce lien, mais il serait dangereux pour moi de conclure que nous sommes les seuls à la base des décisions prises. Laissez-moi vous donner un exemple,

[Text]

We issued a report on energy, called *Connections*, in January 1985, which made a number of recommendations about the direction the government should take with respect to the pricing of energy and the taxation of the oil and gas sector. In fact, the Western Accord subsequently went ahead and took a number of those measures.

Now, I think it would be presumptuous of me to claim that the council could claim prime responsibility for that, but I think the analytical work the council did over a period of two or three years certainly contributed to public understanding of those issues and led to a certain amount of debate here in Ottawa with departmental officials and that sort of thing on the issues involved. I think the council made a strong contribution in that particular area.

I think, though, that, if we stand back, that is the policy advice side, and I think we could give you a long list of examples where there have been linkages.

Mr. Riis: Perhaps tonight you could give us a single example of policy offered and policy followed.

• 1950

Mrs. Maxwell: There were also lots of recommendations made by the council in the regulation reference that was published in the early 1970s, which was advice to both federal and provincial governments.

Mr. Riis: I am just asking you, as the chairman, to be precise. Give us an example of policy you have offered that the government obviously has followed.

Mrs. Maxwell: Another example would be that the council's recent annual reviews have put pressure on the government to reduce the budget deficit, but to do that through a combination of both tax increases and expenditure cuts. That advice arose out of a major project we have on taxation.

Mr. Riis: You are justifying your existence on that recommendation? That was a recommendation given by virtually every decision-making group in the country.

Mrs. Maxwell: That is the point I am trying to make to you. What is unique about the council is its capacity to undertake independent analytical work in an area such as taxation, which puts information in the public domain that would not otherwise be available because all the work is done otherwise within the Department of Finance.

Mr. Riis: What would an example of that be?

Mrs. Maxwell: On the taxation project, to continue with that example, we have done an analysis of effective tax rates on investment in Canada that shows very wide differences in levels of taxation between different industries, between

[Translation]

et je vais peut-être souffrir d'un excès de modestie au nom du Conseil.

Au mois de janvier 1985, nous avons émis un rapport sur les questions énergétiques, appelé *Interconnections*, qui contenait un certain nombre de recommandations quant aux orientations que devrait prendre le gouvernement en matière de fixation des prix de l'énergie et de fiscalité; dans le secteur du pétrole et du gaz. En fait, un certain nombre de ces mesures ont été reprises dans le cadre de l'Accord de l'Ouest qui a suivi.

Cela étant posé, je crois qu'il serait très présomptueux de ma part de prétendre que le Conseil est le seul à la base de cette décision, ce qui n'empêche que le travail d'analyse auquel il s'est livré, sur une période de deux ou trois ans, a certainement permis au public de comprendre toutes ces questions et à provoquer, dans une certaine mesure, le débat qui s'est déroulé ici, Ottawa, sur ces questions, au niveau des hauts fonctionnaires. Je pense, que dans ce cas particulier, la contribution du Conseil a été assez importante.

Avec le recul cependant, si l'on considère l'aspect des conseils en matière de politique, je crois que nous pourrions vous donner une longue liste d'exemples.

M. Riis: Peut-être ce soir pourriez-vous essayer de nous donner un seul exemple d'une politique qui aurait été retenue sur votre proposition.

Mme Maxwell: Il y a également un grand nombre de recommandations du Conseil qui sont contenues dans la Référence réglementaire publiée au début des années 1970 à l'intention des gouvernements provinciaux et fédéral.

M. Riis: J'aimerais que vous soyez plus précise, en votre qualité de présidente. Donnez-nous un exemple de politique que vous auriez proposée au gouvernement et que celui-ci aurait adoptée.

Mme Maxwell: Je pourrais également vous parler des révisions annuelles récentes effectuées par le Conseil qui ont forcé le gouvernement à réduire son déficit budgétaire, par le biais de l'augmentation des impôts et d'une diminution des dépenses publiques. Ces recommandations découlaient d'un projet important que nous menons sur la fiscalité.

M. Riis: Justifiez-vous votre existence sur le seul fait de cette recommandation? En fait, celle-ci a été formulée par la quasi-totalité des groupes chargés de prendre des décisions dans le pays.

Mme Maxwell: C'est exactement ce que j'essaie de vous dire. Le Conseil a cette particularité de pouvoir entreprendre des analyses indépendantes, dans des domaines tels que la fiscalité, et de rendre public le résultat de ces travaux qui, autrement, ne serait pas disponible, car les données se trouvent concentrées au niveau du ministère des Finances.

M. Riis: Pouvez-vous nous donner un exemple?

Mme Maxwell: Pour en revenir au projet sur la fiscalité, nous avons analysé les taux d'imposition réels sur l'investissement au Canada et constaté l'existence d'importants écarts dans les niveaux de taxation, d'une industrie à l'autre, d'un

[Texte]

different types of assets, depending on whether the financing was by debt or by equity. Now, this is the first time it has been documented in Canada that some industries are paying more than 50% tax and that others are paying either zero or actually on a net basis taking cash from the treasury rather than contributing to it over the life of an investment.

Mr. Riis: Your recommendation in that case was what?

Mrs. Maxwell: We have put that analytical work out in the public domain. The council itself has not yet had a chance to review that and decide what its recommendations will be.

Mr. Riis: What I would hold is that this information, if requested by this committee, could be provided to us from Finance or other sources as well in terms of the effective tax rates paid by various sectors of the economy. We look to you, as I say, for advice, for recommendations. You see, you are costing \$8.8 million. The information you are providing is available from a variety of sources. Why should we support the Economic Council of Canada? What advice have you given any government that has been followed in terms of policy?

Mrs. Maxwell: If I could, Mr. Chairman, I would like to go back to the point I started to make earlier about the fact that we are providing three different kinds of output. One is the direct policy advice we have been discussing; another is the analytical work that basically adds to public information, and there is no other research group on an independent basis that has the capacity to do that kind of work in Canada; and third, we play a major role in helping to forge national consensus on economic issues.

Now, to continue with the same example, I do not think it is widely understood in Canada just how bad the distortions in our tax system are. It is very important to get that message across in an objective, analytical way. If that information is there in the public domain, available for general use and communicated not only through the main consensus report but through speeches and interviews and whatever other mechanisms we have for communication, I think we are making a much more solid foundation for governments than to pick their direction for policy and bring the public along with them.

Mr. Riis: So, Mrs. Maxwell, you are saying your major contribution has been to point out to the members of the committee and the government that there are differential effective tax rates in various sectors of the economy, and that is a major contribution you have made. I doubt if there is a person around this table who is not aware of that, and yet you figure this is some sort of new revelation.

In terms of forging national consensus, the role you play in that, what national consensus have you been part of in terms of forging?

Mrs. Maxwell: I think it is important to look back on documents such as *Looking Outward*, for example, which the

[Traduction]

type d'actif à l'autre, selon que le financement se fait par endettement ou par capitaux propres. Eh bien, c'est la première fois au Canada qu'on établit, de façon tangible, que certaines industries paient plus de 50 p. 100 d'impôt alors que d'autres n'en paient pas ou versent un impôt, calculé sur les bénéfices nets, grâce à des fonds recueillis par appel de capitaux, ce qui leur évite de toucher à leurs placements.

M. Riis: Qu'avez-vous recommandé dans ce cas?

Mme Maxwell: Eh bien, nous avons rendu notre analyse publique. Le Conseil lui-même n'a pas eu la possibilité de revoir celle-ci et d'arrêter ses recommandations.

M. Riis: Pour moi, ce genre de renseignement, si le Comité en avait besoin, pourrait nous être fourni par le ministère des Finances ou par tout autre organisme qui pourrait également nous préciser le taux d'imposition réel appliqué aux différents secteurs économiques. Ce que nous attendons de vous, comme je l'ai dit, ce sont des conseils, des recommandations. Voyez vous-même, vous nous coûtez 8,8 millions de dollars. Et les renseignements que vous nous fournissez sont disponibles auprès de bien d'autres sources. Pourquoi devrions-nous subventionner le Conseil économique du Canada? Lequel de vos conseils, donné à quelque gouvernement que ce soit, a-t-il effectivement débouché sur l'adoption d'une politique?

Mme Maxwell: Monsieur le président, j'aimerais revenir sur ce que je disais un peu plus tôt, à savoir que nous travaillons en fait sur trois plans. Tout d'abord, il y a les conseils directs en matière de politique dont nous avons parlé; il y a également notre travail d'analyse qui vient compléter l'information au public, et aucun autre groupe de recherche au Canada ne peut effectuer ce genre de travail de façon indépendante; troisièmement, nous assumons un rôle déterminant en ce sens que nous participons à l'établissement d'un consensus national sur les questions économiques.

Et je ne sais pas jusqu'à quel point, au Canada, on est conscient des distorsions que présente notre système fiscal. Il est très important que nous parvenions à communiquer ce message, de façon objective, analytique. Si les renseignements recueillis à ce sujet sont rendus publics et que tout le monde y ait accès, pas seulement par le biais du principal rapport de consensus, mais par des discours et des interviews, ou tout autre mécanisme de communication dont nous disposons, alors je pense que nous fournissons aux gouvernements des bases beaucoup plus solides sur lesquelles s'appuyer pour orienter leurs politiques et se garantir l'appui du public.

M. Riis: Donc, madame Maxwell, vous nous dites que votre principale contribution a été d'indiquer aux membres du Comité et au gouvernement qu'il existait, au sein d'un même secteur économique, des taux différentiels d'imposition... C'est là votre principale contribution. Je doute que quiconque autour de cette table ignore ce phénomène et pourtant vous vous figurez avoir fait une révélation.

Mais quel rôle avez-vous joué dans l'élaboration d'un consensus national?

Mme Maxwell: À cet égard, je crois qu'il est important de revenir sur des documents tels que *Looking Outward* par

[Text]

council published in 1975, which was the first serious analytical work on trade liberalization.

• 1955

Mr. Riis: That was 11 years ago. Can we get something a little more recent in terms of national consensus which members of this committee might be able to get their teeth into.

Mrs. Maxwell: A recent project was the one on intervention and efficiency where the council was the first organization to recognize the equity problem of Canadian business, particularly of small businesses.

Mr. Riis: You were the first to recognize that?

Mrs. Maxwell: We were the first.

Mr. Riis: John Bulloch and so on . . . I can remember him being before this committee years ago and saying the biggest problem in terms of small business was the equity ratios and so on they have to deal with. You are saying the Economic Council of Canada was the first to present this nationally.

Mrs. Maxwell: What I can tell you for sure is the Government of Quebec responded very positively to this report, and so did a number of federal departments, in the sense it provided an analytical basis from which to respond to the problem of small business. Therefore the council did make a contribution in that area.

Mr. Riis: Mr. Chairman, I do not think there is any question to suggest there are not contributions the Economic Council of Canada has made in terms of understanding of a variety of issues. The point I would like to make is it is costing the taxpayers of Canada \$8.8 million to obtain this information, this data. I cannot help but think there must be more effective or more efficient ways to get this. You have 128 person years at work. Presumably, there are contracts on top of that.

Mrs. Maxwell: Yes.

Mr. Riis: I have to ask what 128 people—

Mrs. Maxwell: There are not contracts on top of that.

Mr. Riis: That includes contracts.

Mrs. Maxwell: The budget includes a lot of contracted research.

Mr. Riis: We have 128 people. So far, I have not heard anything in terms of providing us with information on national consensus development or public information on the fact there are different effective tax rates for different sectors of the economy. Is this really the kind of unique contribution you are making to Canada which would justify us in saying we are getting \$8.8 million worth of value from the Economic Council of Canada when we go back to our constituency?

[Translation]

exemple, publié par le Conseil en 1975 et qui a été le premier véritable travail d'analyse effectué sur la libéralisation du commerce.

M. Riis: C'était il y a 11 ans. N'y a-t-il rien d'un peu plus nouveau à nous mettre sous la dent, sur cette question de consensus national?

Mme Maxwell: Parmi les projets récents, je peux citer celui sur l'intervention et la rentabilité, qui a permis au Conseil d'être le premier organisme à reconnaître l'existence du problème des capitaux propres dans l'entreprise canadienne, surtout dans les petites entreprises.

M. Riis: Et vous avez été les premiers à reconnaître cela?

Mme Maxwell: Nous avons été les premiers.

M. Riis: Et John Bulloch, et les autres . . . Je le vois encore, devant ce Comité, il y a des années nous dire que le ratio d'endettement était le plus grave problème auquel les petites entreprises canadiennes avaient affaire. Vous nous dites que le Conseil économique du Canada a été le premier à exposer cette situation au plan national.

Mme Maxwell: Je puis vous garantir que le gouvernement du Québec, a réagi de façon très positive à ce rapport ainsi qu'un certain nombre de ministères fédéraux, en ce sens qu'il s'agissait d'une analyse de base sur laquelle on pouvait s'appuyer pour essayer de résoudre ce problème. Ainsi, le Conseil a bel et bien apporté sa contribution dans ce domaine.

M. Riis: Monsieur le président, personne ne met en doute le fait que le Conseil économique du Canada a apporté un certain éclairage sur plusieurs questions. Ce que je veux faire ressortir, c'est qu'il en coûte 8,8 millions de dollars aux contribuables canadiens pour obtenir ce renseignement, ce genre de donnée. Je ne puis m'empêcher de penser qu'il existe des façons beaucoup plus rentables, beaucoup plus efficaces de parvenir à ce résultat. Après tout, vous disposez d'un effectif de 128 personnes, auxquelles viennent sans doute s'ajouter celles qui travaillent à contrat.

Mme Maxwell: Oui!

M. Riis: Alors je dois vous demander ce que ces 128 personnes . . .

Mme Maxwell: Le personnel à contrat ne vient pas s'ajouter à ce nombre.

M. Riis: Il est compris dans cet effectif.

Mme Maxwell: Il est prévu dans notre budget qu'un grand nombre de recherches soient effectuées à contrat.

M. Riis: Votre effectif est de 128 personnes. Jusqu'à présent, vous ne nous avez rien dit de votre participation à l'élaboration d'un consensus national. Nous en restons aux renseignements que vous avez communiqués sur le fait que le taux d'imposition réel diffère d'un secteur de l'économie à l'autre. Est-ce que ce seul genre de contribution peut nous permettre d'expliquer à nos électeurs que le Conseil économique du Canada vaut 8,8 millions de dollars?

[Texte]

Mrs. Maxwell: As you know, I have only been Chairman of the council for six months. I have been doing a very serious evaluation of the situation myself. What I find, looking at the research community here in Canada, is the council is the only organization in the country which has the critical mass to undertake analytical work. It is the only one outside government departments. It plays a unique role in terms of the research function in Canada and the competition of ideas. I would contrast it quite strongly with the situation in the United States where you have a number of very strong think tanks, people who are constantly generating ideas and bringing to the Congress—

The Chairman: Do you not think we have that here in Canada, with every bank in the country producing something, with a whole series of think tanks from conference board to Informetrica carrying on data resources?

Mrs. Maxwell: We do have all of those organizations. That is true. But when you look at those organizations, most of them have to operate on the basis of private funding—

The Chairman: Profit you mean.

Mrs. Maxwell:—where they are operating to a large extent on a shoestring. They really do not have the critical mass of resources at their disposal which allows them to do in depth research; nor do they have the consensus function.

The Chairman: Mr. Riis, carry on.

Mr. Riis: A last question, then a quick observation. Mrs. Maxwell, can you tell us, as committee members concerned about how we are spending taxpayers' money, how you as Chairperson evaluate whether or not the Economic Council of Canada is effective? How do you evaluate the work you do so we can ensure our constituents we are getting good value for the \$8.8 million we are spending?

Mrs. Maxwell: We have evaluations undertaken internally through our own internal audit procedures, through the Auditor General. We get constant—

Mr. Riis: What does that mean?

Mrs. Maxwell: They are making sure we are spending our money properly. We also have—

Mr. Riis: I want to ask what properly means. I mean we have been looking at various tax expenditures where we are simply spending money. The answer so far has been a lot of it is justified by causing activity. Somebody said, I think in the media the other day, if you toss money out the window it would create activity as people are grabbing the dollars. When you talk about the way you evaluate the work being done by your 128 people, how do you know it is being done in terms of the people of Canada obtaining good value for that investment?

[Traduction]

Mme Maxwell: Comme vous le savez, je ne suis présidente du Conseil que depuis six mois. Je suis moi-même livrée à une évaluation très sérieuse de la situation. J'en suis arrivée à la conclusion, après avoir considéré le secteur de la recherche économique au Canada, que le Conseil est le seul organisme au pays réunissant toutes les qualités voulues pour entreprendre un véritable travail d'analyse. C'est le seul qui soit extérieur aux ministères. Il occupe une place unique dans le domaine de la recherche au Canada et dans celui de la mise en commun d'idées. Notre situation contraste nettement par rapport à celle des Etats-Unis où il existe un grand nombre de cellules de réflexion bien établies, composées de personnes qui ont constamment des idées nouvelles et qui les amènent au Congrès...

Le président: Ne pensez-vous pas que nous avons cela au Canada? Avec toutes les banques du pays qui produisent quelque chose, avec tous ces groupes de réflexion, du *Conference Board* à *Informetrica* qui produisent toutes sortes de données?

Mme Maxwell: C'est bien vrai que nous disposons de tous ces organismes! Mais tous doivent fonctionner grâce à un financement privé...

Le président: Vous voulez dire qu'ils doivent être rentables?

Mme Maxwell: ... ce qui les amène à fonctionner sur la corde raide. En fait ils ne disposent pas vraiment des ressources suffisantes pour effectuer des recherches poussées; ils n'ont pas non plus de rôle à jouer en matière d'établissement de consensus.

Le président: Monsieur Riis, poursuivez.

M. Riis: Je poserai une dernière question avant de faire une rapide remarque. Madame Maxwell, pouvez-vous nous dire, à nous membres d'un Comité qui nous préoccupons de la façon dont est dépensé l'argent du contribuable, si vous estimez, en votre qualité de présidente, que le Conseil économique du Canada est rentable? Comment évaluez-vous le travail accompli de sorte que nous puissions garantir à nos électeurs que les services rendus par le Conseil valent bien 8,8 millions de dollars?

Mme Maxwell: Nous avons nos propres procédures de vérification internes et puis il y a le vérificateur général. Nous obtenons...

M. Riis: Que voulez-vous dire?

Mme Maxwell: Ces vérificateurs s'assurent que nous dépensons notre argent de façon raisonnable. De plus nous avons...

M. Riis: Je veux savoir ce que cela signifie exactement. J'entends par là que nous avons examiné différents postes de dépenses fiscales qui ne font que nous coûter de l'argent. On peut conclure jusqu'ici qu'une grande partie de ces dépenses se justifient par le simple fait qu'elles provoquent une certaine activité. L'autre jour, un journaliste a dit que si l'on jetait l'argent par les fenêtres, on créerait une certaine activité par le simple fait que des personnes essaient de l'attraper. Mais lorsque vous parlez d'évaluer le travail effectué par les 128

[Text]

[Translation]

personnes rattachées au centre, comment savez-vous si, pour les Canadiens, l'investissement en vaut la chandelle?

• 2000

Mrs. Maxwell: The first two types of audit I have mentioned to you are basically to make sure we are conforming to the administrative rules within the government in terms of spending the money the way we have promised to do so.

Mme Maxwell: Les deux premiers types de vérification dont j'ai parlé ont surtout pour objet de confirmer si oui ou non nous dépensons les fonds qui nous ont été octroyés, conformément aux règles administratives du gouvernement et suivant nos engagements.

But we get two other kinds of value for money, if you will. We get evaluation from our council members who are part-time members and who play the role of a board and an executive committee. We meet with them four or five times a year. We only publish one of our consensus reports if they have decided it is useful and it makes a contribution to the public debate in Canada.

Mais l'argent que nous dépensons nous rapporte à un double titre, si je puis m'exprimer ainsi. Nous sommes également évalués par les membres du Conseil, qui travaillent à temps partiel, et qui jouent le rôle de membres du Conseil et du comité exécutif. Nous les rencontrons quatre ou cinq fois par an. Nous ne publions nos rapports de consensus que si ces personnes estiment qu'ils sont utiles et qu'ils ont un rapport avec les débats publics qui se déroulent sur la scène canadienne.

Mr. Riis: As long as it makes a contribution to the public debate, it satisfies you that this is an appropriate way to spend money. I suspect we could be having dozens, maybe hundreds, of groups before us at this committee saying that they, too, would agree this kind of research is adding to the public debate on whatever the issue is. It seems to me it is a little light in terms of an evaluation.

M. Riis: Donc, tant que le Conseil contribue aux débats publics, vous estimez que vous dépensez bien votre argent. Mais je suis certain que des douzaines, peut-être des centaines d'autres groupes pourraient venir dire à ce Comité qu'ils estiment, eux aussi, que ce genre de recherche contribue à alimenter le débat, quelle que soit la question. Mais en guise d'évaluation, cela me semble un peu léger.

Mrs. Maxwell: I would be happy to discuss this issue in a few month's time when we have had a chance to release two very important studies, one on financial institutions and another on taxation. I think you will be—

Mme Maxwell: Je serais très heureuse de venir rediscuter de cette question dans quelques mois, lorsque nous aurons eu l'occasion de publier deux études très importantes, l'une sur les institutions financières et l'autre sur la fiscalité. Je pense que vous serez...

Mr. Riis: Again with all due respect, Mr. Chairman, we are deeply involved in evaluating the situation regarding financial institutions. I mean, now is the time the decision making is going on, not many months from now. We are bringing in legislation now and drafting legislation and it seems to me the Economic Council of Canada is a little off the mark in terms of timing.

M. Riis: Là encore, monsieur le président, je me dois de faire respectueusement remarquer que nous sommes en train d'évaluer en détail la situation des institutions financières. Ce que je veux dire par là, c'est que les décisions doivent se prendre maintenant, et pas dans plusieurs mois. C'est maintenant que nous préparons la législation et il me semble que le Conseil économique du Canada est quelque peu en retard.

To allow other questioning, Mr. Chairman, I would like to say I personally feel it would be inappropriate for us as a committee to approve \$8.8 million tonight, to vote on this. I feel the explanations we have received are inadequate in terms of ensuring we are getting good taxpayers' value for money. We should vote to delete \$2 million off the main estimates. If the chairman can come back with a detailed explanation as to how we are receiving good value for the full \$8.8 million, perhaps in the estimates later we could revise it. I for one would be very reluctant tonight to say I feel confident in saying to the people of Canada that we feel the Economic Council of Canada is doing the job and giving us \$8.8 million in value.

Histoire de relancer le débat, monsieur le président, permettez-moi de vous faire part de mon point de vue. J'estime que notre Comité ne devrait pas, ce soit, approuver un budget de 8,8 millions de dollars. Je ne pense pas que les explications qu'on nous a fournies suffisent à prouver à nos électeurs que l'investissement en vaut la chandelle. Nous devrions déduire 2 millions de dollars du budget des dépenses principales. Plus tard, peut-être, pourrions-nous réviser ce budget si la présidente peut nous démontrer que le Conseil nous offre des services d'une valeur de 8,8 millions de dollars. Quant à moi, j'hésiterais beaucoup à déclarer aux Canadiens que le Conseil économique du Canada effectue un travail valant 8,8 millions de dollars.

The Chairman: Mrs. Maxwell, before we go on, I want to read you statements from the finance committee reports of April 28 when we had before us the Minister of Finance. I am going to read you two comments by members:

Le président: Madame Maxwell, avant que nous poursuivions, je voudrais vous lire un extrait du procès-verbal de la réunion du Comité des finances du 28 avril, réunion au cours de laquelle nous avons reçu le ministre des Finances. Voici les deux interventions en question:

[Texte]

Mr. Attewell: And we have the Economic Council of Canada. Could I ask a direct question? Could you name an instance where you have benefited from the advice of the Economic Council of Canada? One instance.

Mr. McCrossan: Just one.

And then later Mr. McCrossan says about Mr. Wilson coming back:

Maybe we could ask him to come back with one instance where the Economic Council has actually influenced a policy decision—the next time he comes back.

Mr. Riis: He may never come back.

Mr. McCrossan, it is your turn.

Mr. McCrossan: My turn. This makes me sort of like the heavy, Mrs. Maxwell, and I can give you an example if the rest of the committee cannot where the Economic Council did fabulous work, which I am willing to praise. The advice was not followed; it was right. It had to do with the study in 1978 on unemployment insurance policy options. This brings me to the type of studies you are doing. When I look at the spending in Canada, we are spending something like 42% to 44% of our federal budget on social programs. When I look at your current activities under labour and social policies, I do not see much happening in terms of analysing social program efficiencies or alternatives or things like this. And yet obviously, this is going to be a major debate within the next year leading up to the next budget.

I am looking at the reports you are doing now. I recognize that most of these were probably started before you were on the scene. For example, the Economic Council was asked to make a submission last summer on the financial institutions, which indeed they did when we were having our hearings, and quite frankly, it did not add much to the debate at the time. Yet to then continue with a major study—past the likely implementation date of the policy decisions—does not seem to me to be contributing to the debate.

• 2005

My question is this: should you not be trying to anticipate where the public debate is going and trying to get out preliminary and then eventually detailed analyses of public policy options in those areas? It would seem to me this is a very valuable function. I go back to the 1978 study. I was in charge of redesigning unemployment insurance in 1979 during the brief Clark government, and I found the study very useful. As it turns out, it was never adopted; indeed, contrary measures were adopted, but I thought the work was very good.

[Traduction]

M. Attewell: Ajoutons à cela le Conseil économique du Canada. Vous me permettez une question directe? Pouvez-vous me citer l'exemple d'un cas où les conseils du Conseil économique du Canada vous ont été utiles?

M. McCrossan: Un seul.

Un peu plus tard, faisant allusion à une nouvelle comparaison de M. Wilson, voici ce que rajoute M. McCrossan:

Eh bien, quand il reviendra, j'aimerais qu'il nous parle d'une situation où le Conseil économique a vraiment influencé la politique.

M. Riis: Il ne reviendra peut-être jamais.

Monsieur McCrossan, c'est à vous.

M. McCrossan: C'est à moi. Madame Maxwell, je vais vous citer un exemple prouvant que le Conseil économique du Canada a effectué un merveilleux travail, même si cela échappe aux autres membres du Comité, et pour lequel je dois le féliciter. Le conseil qu'il a formulé n'a pas été suivi, pourtant votre organisme avait raison. Il s'agissait d'une étude, effectuée en 1978, sur les différentes options qui s'offraient à nous en matière d'assurance-chômage. Et cela m'amène à parler des études que vous effectuez actuellement. Si l'on s'arrête à ce qui est dépensé au Canada, on constate que 42 p. 100 à 44 p. 100 de notre budget fédéral est consacré aux programmes sociaux. Or, à l'analyse de vos activités actuelles sous la rubrique marché du travail et politiques sociales, force nous esst de constater que vous ne vous arrêtez pas à analyser l'efficacité des programmes sociaux ni les solutions de remplacement que nous pourrions envisager. Pourtant il est évident, cette question fera l'objet d'un vaste débat au cours de l'année prochaine, avant le prochain budget.

Quant aux rapports dont vous parlez, j'admets qu'un grand nombre d'entre eux ont sans doute été entamés avant votre arrivée au Conseil. L'été dernier, par exemple, nous avons demandé au Conseil économique de nous préparer un exposé sur les institutions financières, pendant que nous tenions nos audiences, et très honnêtement je dois dire qu'à l'époque, son rapport ne nous a pas vraiment permis de jeter un regard nouveau sur la question. Quant à faire suivre cette analyse d'une étude d'envergure—après la date probable de mise en oeuvre des décisions politiques—je ne pense pas que cela soit le moyen de contribuer aux débats.

Voici ma question: ne pourriez-vous pas anticiper les thèmes des grands débats publics et vous efforcer de produire des analyses préliminaires suivies d'analyses détaillées concernant les choix politiques qu'on pourrait poser dans les différents domaines étudiés? Ainsi, j'estime que vous rempliriez une fonction très utile. Mais revenons-en à l'étude de 1978. En 1979, j'avais été chargé, à l'époque du gouvernement fugace de Joe Clark, de repenser le régime d'assurance-chômage. J'avais alors trouvé cette étude fort utile. Par la suite, les propositions qu'elle contenait ne furent jamais adoptées; en fait, on a adopté une position diamétralement opposée, mais il n'en demeure pas moins que l'étude en elle-même était excellente.

[Text]

There was a case where you were leading, providing alternatives for the politicians in advance of the political decisions being made, whereas when I look at the things you have going now, the debate about the public ownership and performance of government-owned corporations which is due out this fall and the financial institutions, I wonder if time has not passed you by while you are doing the research. I wonder if you cannot focus, maybe change the emphasis or timing.

Secondly, I used to run an R and D outfit and the one thing I knew is that I had to get out something useful fast with a quick pay-off to intrigue people. On the basis of this, I was usually asked to do something in detail afterwards. I wondered, just looking at the recent activities of the Economic Council, if you are not going for the one big bang theory: you have to have everything all wrapped up and complete before you publish, which means you are not influencing public policy. You are lagging behind it.

Mrs. Maxwell: You have certainly put your finger on one of my major concerns when I arrived at the council in November. Indeed, to the extent I have had a chance to influence the research agenda over the past six months, the whole focus of my energy has gone into dividing projects into smaller bits, making sure interim results are put in the public domain and trying to speed up the process whereby we set priorities and then act on them.

I think we will be able to make a useful contribution on such areas as financial institutions in the sense that we will be able to put forward an analytical framework which gives a perspective from which to evaluate all of the many reports which have come out into the public domain in the last year. I think again—

Mr. McCrossan: To take you up on this, if you were publishing even an interim report this month or next month, I think you would be in time to influence the debate.

I fully expect pretty well all the decisions to be made by the government over the summer, and you will be hearing about the decisions in a Speech from the Throne. To then be publishing after the fact, it seems to me all the effort has gone into something which might have been very useful but is just meeting the deadline. Do you not have to adjust your deadlines based on what you understand is the current political reality or political timetable?

Mrs. Maxwell: I will be adjusting deadlines in the future, but I feel it is very important for the council to put out a credible, high-quality product. In order to do this, I have to make sure the project is completed to a very high standard. In that sense, I cannot put out a report making policy advice on the recommending side until it has gone through our council, a process which takes two or three months or sometimes more than that—

[Translation]

À cette époque, vous étiez en avance, vous suggériez des solutions de remplacement aux politiciens avant même que les décisions politiques ne soient prises. Par contre, si l'on regarde ce qui se passe maintenant, à savoir le débat sur la propriété publique et la performance économique des sociétés d'État, qui est annoncé pour l'automne, de même que sur les institutions financières, et je me demande si vous ne tardez pas quelque peu dans vos recherches. Ne pourriez-vous pas vous concentrer sur certains thèmes, peut-être vous pencher sur un autre thème ou adopter un nouvel échéancier?

J'avais jadis un petit bureau spécialisé en recherche et développement et je me rappelle que pour éveiller la curiosité des gens, je devais produire quelque chose d'utile, vite, présentant de brefs délais de récupération. Et il n'était pas rare, qu'on me demande d'effectuer un travail plus élaboré fondé sur ces brèves analyses. À l'analyse des récentes activités du Conseil économique, je me demande en fait si vous ne travaillez pas dans le sens de la théorie du grand bang: vous voulez avoir tout couvert et tout terminé avant de publier, ce que vous faites au moment où vous n'êtes plus en mesure d'influencer les politiques du secteur public. Vous êtes en retard par rapport à celles-ci.

Mme Maxwell: Eh bien, vous venez très clairement de mettre le doigt sur l'un des aspects qui me préoccupe le plus depuis que j'ai pris la tête du Conseil au mois de novembre. De fait, dans la mesure où j'ai pu modifier les calendriers de recherche au cours des six derniers mois, je me suis efforcée de fractionner les projets en plusieurs morceaux, de veiller qu'on rende publics les résultats intermédiaires et d'accélérer la production, en fixant des priorités et en nous y conformant.

Je crois que notre contribution s'avérera utile dans les domaines tels que les institutions financières, en ce sens que nous serons en mesure de fournir un cadre de travail d'analyse duquel nous dégagerons une perspective pour évaluer tous les rapports rendus publics au cours des dernières années. Là encore, je pense que . . .

M. McCrossan: Pour poursuivre dans la même veine, si vous publiez, ne serait-ce qu'un rapport intérimaire ce mois-ci ou le mois prochain, je crois que vous seriez encore en mesure d'influencer le débat.

On peut deviner toutes des décisions qui seront prises par le gouvernement pendant l'été, décisions qui nous seront révélées dans le discours du Trône. Quant au fait de publier après coup, j'ai l'impression que c'est ramener tous les efforts investis dans quelque chose qui aurait pu être utile, mais qui ne l'est pas à cause de délais qui ne sont pas respectés. Ne devriez-vous pas modifier vos échéanciers en fonction de ce que vous croyez savoir de la réalité politique du moment ou du calendrier politique?

Mme Maxwell: C'est ce que je ferai dans l'avenir, mais je crois qu'il est très important, pour le Conseil, de fournir un produit qui soit plausible et d'excellente qualité. À cette fin, je dois veiller à ce que les projets soient effectués selon des critères de qualité très élevés. À cet égard, je ne puis produire un rapport contenant des conseils en matière de politique tant qu'il n'a pas été examiné par les membres de notre conseil, un processus qui nécessite deux à trois mois, et parfois plus . . .

[Texte]

The Chairman: Why?

Mrs. Maxwell: First, you prepare the draft and send it to council. They need reading time. We have a discussion at a meeting. They want to demonstrate they can influence—

The Chairman: Why can you not do better than that? Why do they need two or three months to read and—

• 2010

Mrs. Maxwell: No, sorry, two or three—

The Chairman:—go through a draft? In this committee, we do not need that long; Parliament does not need that long; other committees of the House do not need that long. Why do you need that long? Why are you special?

Mrs. Maxwell: That is because you sit here in Ottawa. My council members are spread out from St. John's, Newfoundland to Vancouver, British Columbia. They are part-time people who are not paid. They meet with us four or five times a year. They need two or three weeks in advance to read a document. They do not want to simply read the document and sign it off, they want to have an impact on it.

They give us suggestions, they review it. A certain amount of vigorous debate goes on because there are many different perspectives represented on our council. It takes time, then, to introduce those—

The Chairman: Why can you not bring them all to Ottawa for a one-week crash course in discussion, understanding and response?

Mrs. Maxwell: That would be very expensive, Mr. Chairman.

The Chairman: It is not as expensive as they had thought.

Mr. Riis: In support of the point Paul is making, to get the report months after the fact will be of marginal relevance. Mr. McCrossan is very strongly making this case. We need some input very shortly. We will be making decisions on financial institutions. Ms Maxwell, the Economic Council of Canada can assist us in this. Is it impossible to have at least an interim report on some critical recommendations? Again, if we are to have it months after the fact, why bother with it?

Mrs. Maxwell: I do not have anything I could table with you at this point. I must say that I was expecting that this committee would be holding hearings once the legislation was tabled, and that you would be planning to have considerable influence on that legislation. I can assure you that by then we will be ready to participate and have advice to give you.

[Traduction]

Le président: Pourquoi?

Mme Maxwell: Tout d'abord, on prépare l'ébauche et on l'adresse au conseil. Les membres doivent prendre le temps de la lire. Puis, nous en discutons au cours d'une réunion. Les membres veulent être certains qu'ils peuvent influencer ...

Le président: Pourquoi ne pouvez-vous pas faire mieux que cela? Pourquoi avez-vous besoin de deux ou trois mois pour la lecture et ...

Mme Maxwell: Non, excusez-moi, deux ou trois ...

Le président: ... pour lire une ébauche? Les membres de notre Comité n'ont pas besoin d'autant de temps; le Parlement non plus, les autres comités de la Chambre non plus. Alors pourquoi vous faut-il autant de temps à vous? Qu'avez-vous de particulier?

Mme Maxwell: Mais ça, c'est parce que vous siégez à Ottawa. Les membres de mon conseil sont dispersés à St. John's, à Terre-Neuve, jusqu'à Vancouver en Colombie-Britannique. Ils travaillent à temps partiel et ne sont pas rémunérés. Ils viennent nous rencontrer quatre à cinq fois par an. Et avant ces réunions, il leur faut deux à trois semaines pour lire un document. Ils ne se contentent pas de le parcourir et de l'approuver, ils veulent avoir leur mot à dire.

Ils nous font des suggestions et ils examinent les documents. Parfois, cela donne lieu à des débats animés parce que tous les points de vue sont représentés à notre conseil. Donc, il nous faut du temps pour adopter ces ...

Le président: Pourquoi ne pouvez-vous pas tous les réunir à Ottawa pour une séance de discussion et d'échange d'une semaine?

Mme Maxwell: Ca nous coûtrait très cher, monsieur le président.

Le président: Ce n'est pas aussi cher que ce qu'ils auraient cru.

M. Riis: Et, pour poursuivre dans la même veine que ce que disait Paul, pour produire un rapport qui, des mois après l'événement, n'aurait presque plus d'à-propos. M. McCrossan a mis les choses noir sur blanc. Il nous faut quelque chose très bientôt. Nous aurons à prendre des décisions au sujet des institutions financières. Et sachez, madame Maxwell, que le Conseil économique du Canada peut nous aider dans notre tâche. N'est-il pas possible d'obtenir ne serait-ce qu'un rapport intérimaire contenant certaines recommandations importantes? Encore une fois, si nous ne devons l'obtenir que plusieurs mois après, alors pourquoi s'inquiéter?

Mme Maxwell: Je ne suis pas en mesure de vous remettre quoi que ce soit pour l'instant. Je croyais que ce Comité allait tenir ses audiences une fois le projet de loi déposé et je croyais que vous comptiez intervenir de façon massive sur ce projet de loi. Je vous vous assure que d'ici là, nous serons prêts à participer aux débats et que nous aurons des conseils à vous formuler.

[Text]

Mr. McCrossan: It can only change detail; it cannot change policy.

Mrs. Maxwell: If I could, I would like to refer to some of the projects that have been getting started since I took over as chairman.

Regarding your interest in the social policy area, we have a project that will look at labour market adjustment. What we mean there is this: What happens to workers who are laid off in a major lay-off or a plant shut-down? We have a new data base which will allow us to track individuals and see what their experience has been. Did their unemployment insurance benefits expire? What did they do after that? Did they need retraining? Did they have to move? We will be able to—

The Chairman: Is that at all relevant across the whole country? It depends where they come from in the country.

Mrs. Maxwell: I think it is—

The Chairman: In other words, if somebody gets laid off today in Mississauga, they are going to have a job tomorrow. If they get laid off in Sudbury, it may be another matter. I do not know how that is even a relevant study.

Mr. McCrossan: Mr. Chairman, it is relevant, because the 1978 study traced what happened, for example, to benefit exhaustees. One of the things I recall was that in those days, 75% of benefit exhaustees had jobs within two weeks, which indicates something about the design of unemployment insurance. It is relevant.

As I recall the study, the perceived rate of exhaustion versus job take-up, the so-called anti-selection, was much worst in the low unemployment areas than in the high unemployment areas. It is important.

Mrs. Maxwell, you came from the C.D. Howe Research Institute, as I recall; I do not know if it was directly or not. They were always very keenly aware of the importance of timeliness. At least they seemed to be out there when public policy issues were being debated with comments which were relevant to the debate.

When I look at the time frames that are suggested for the major projects you have right now, it seems that they are just falling beyond the scope of likely action. I do not feel, as Mr. Riis does, that you should have your budget deleted. Six months in any position is not enough to turn anything around.

• 2015

But I do really seriously question the objectives in trying to produce fine academic pieces of work which stand up to the high standards you want but which are produced too late for

[Translation]

M. McCrossan: Mais alors, on ne pourra intervenir que sur les détails, pas sur la politique.

Mme Maxwell: Permettez-moi de faire allusion à certains projets entrepris par le Conseil depuis que j'en suis la présidente.

Dans le domaine de la politique sociale, je dois vous préciser que nous avons entrepris un projet qui porte sur l'adaptation du marché du travail aux changements structurels. Il est question d'étudier ce qu'il advient des travailleurs qui perdent leur emploi, à cause de la fermeture d'une usine ou d'un congédiement massif. Nous disposons d'une nouvelle base de données qui nous permet de suivre la trace des travailleurs et de déterminer ce qu'il est advenu d'eux. Ont-ils épuisé leur droit à l'assurance-chômage? Et qu'ont-ils fait après cela? Ont-ils dû se recycler? Ont-ils dû déménager? Nous serons donc en mesure de . . .

Le président: Cette étude est-elle applicable à l'ensemble du pays? La situation ne varie-t-elle pas d'une région à une autre?

Mme Maxwell: Je crois que . . .

Le président: En d'autres termes, celui qui se fait congédier aujourd'hui à Mississauga a des chances de retrouver un emploi demain. Par contre, à Sudbury, c'est peut-être autre chose. Je ne vois vraiment pas en quoi cette étude peut être utile.

M. McCrossan: Monsieur le président, elle est utile, parce que l'étude de 1978 nous a permis de savoir ce qu'il advenait, par exemple, d'une personne n'ayant plus droit aux prestations d'assurance-chômage. Et je me souviens qu'à cette époque, 75 p. 100 des travailleurs dans cette situation avaient retrouvé un emploi dans les deux semaines, ce qui est révélateur de la façon dont fonctionne l'assurance-chômage. Oui, c'est utile.

Toujours dans l'étude de 1978, je me souviens que le rapport du nombre de personnes ayant épuisé leur droit à l'assurance-chômage au nombre de celles ayant trouvé un emploi, ce qu'on a appelé l'anti-sélection, était bien plus faible dans les régions à faible taux de chômage que dans celles où le taux de chômage était élevé. Cela c'est très important.

Je crois savoir, madame Maxwell, que vous venez de l'Institut de recherche C.D. Howe; mais je ne sais si vous avez fait un détour avant d'arriver au conseil. Eh bien l'Institut a toujours été parfaitement conscient du facteur temps. Du moins, j'avais l'impression que l'Institut parvenait toujours à temps à formuler des commentaires pertinents aux débats qui se déroulaient sur les questions de politique du secteur public.

Et pourtant, à l'examen des calendriers que vous proposez pour vos grands projets, j'ai l'impression que vous êtes en retard par rapport à l'action. Je ne suis pas du même avis que M. Riis, à savoir que nous devrions couper votre budget. Six mois dans un poste, ce n'est pas assez pour faire quoi que ce soit.

Mais je questionne sérieusement les objectifs qui visent à produire de bons travaux théoriques, qui satisfont les normes élevées souhaitées, mais qui sont produits trop tard pour le

[Texte]

the public policy debate. I guess if I had anything to say, it would be can we not get interim reports out which would be useful and which would be relevant, rather than waiting for the final version of these things late in the fall on some of these issues which are boiling hot now.

Mrs. Maxwell: Mr. Chairman, I must say that both Mr. Riis and Mr. McCrossan have identified problems I was aware of when I joined the council, and I feel that is the whole—

The Chairman: We knew you were aware of those things.

Mrs. Maxwell: —focus of my efforts at reorienting the council over the next few years. Indeed, as I pointed out to you in February when we were appearing before you, the whole objective over the next few years now is to give the council that quicker response time.

However, I do not think we can throw away all that good analytical work that is there on the agenda at the moment. I think we have a lot to contribute in the short term, and I can assure you you will be observing a pertinent, a relevant, a timely council over the next few years, sharing information as it becomes available to us on an interim basis, and at the same time somewhat further down the road bringing you consensus reports that will take a more comprehensive look at each issue.

Mr. Attewell: A supplementary question, further to Mr. McCrossan's remarks. Mrs. Maxwell, I believe you stated that this labour market adjustment project... that is a fairly recent one, is it, that you initiated since coming on board?

Mrs. Maxwell: Yes, it was part of a much bigger project. I decided that since it was so relevant to the current set of issues facing Canada, going into the trade negotiations with the United States, it should be given an independent life of its own so that we could push it ahead and get it out faster.

Mr. Attewell: It would seem to me when we are talking timeliness here, the possible link that should have with the Forget commission, for instance... Here we have one of the most major comprehensive studies ever undertaken on unemployment insurance—that is, I gather, Mr. Chairman, going to be finished by the summer—

The Chairman: September.

Mr. Attewell: —and with the government by the fall, and you have a report coming out that might have been some help to that process, perhaps eight or nine months after the results of the Forget commission. Is it possible to subdivide that study a little further, once again, to be relevant; to be part of that study?

Mrs. Maxwell: I think that is a very good suggestion, and certainly it would be my intention. As soon as we have a good, solid analysis of this new data base—we already have the data—then we will be able to put it out in discussion paper form so that all interested parties can have access to it.

[Traduction]

débat de politique publique. Je pense que si j'avais mon mot à dire, ce serait: ne pouvons-nous pas avoir des rapports provisoires utiles et adéquats, plutôt qu'attendre fin automne la version finale de ces rapports, sur certaines de ces questions qui nous préoccupent à l'heure actuelle?

Mme Maxwell: Monsieur le président, je dois dire que M. Riis, aussi bien que M. McCrossan, ont identifié des problèmes dont j'avais conscience en entrant au conseil, et je pense que c'est...

Le président: Nous savions que vous aviez conscience de ces problèmes.

Mme Maxwell: ... la raison pour laquelle je vais m'efforcer de réorienter le conseil au cours des dix prochaines années. En fait, comme je vous l'ai fait remarquer en février quand nous comparaissons devant vous, mon seul objectif, pour les prochaines années, est de donner au conseil cette plus grande rapidité de réponse.

Cependant, je ne pense pas que nous puissions rejeter tout ce bon travail d'analyse qui est au programme à l'heure actuelle. Je pense que nous avons beaucoup à contribuer à court terme, et je peux vous assurer que vous pourrez observer un conseil pertinent, adéquat et rapide au cours des prochaines années, communiquant l'information à mesure qu'il la reçoit, sur une base provisoire, tout en produisant pour vous, un peu plus tard, des rapports de consensus qui donneront un point de vue global sur chaque question.

M. Attewell: Une question supplémentaire à la remarque de M. McCrossan. Madame Maxwell, je crois que vous avez parlé de ce projet d'ajustement du marché du travail... qui est très récent, n'est-ce pas, que vous avez commencé après votre entrée au conseil?

Mme Maxwell: Oui, il faisait partie d'un projet beaucoup plus vaste. J'ai décidé que comme il s'appliquait tellement aux problèmes auxquels le Canada doit faire face à l'heure actuelle, l'ouverture de négociations commerciales avec les États-Unis, il fallait lui donner une vie indépendante afin de pouvoir le pousser et le terminer plus rapidement.

M. Attewell: Il me semble, quand vous parlez de rapidité ici, que vous devriez être en contact avec la Commission Forget, par exemple... Elle fait l'une des études les plus complètes jamais entreprises sur l'assurance chômage—qu'elle doit, je pense, monsieur le président, terminer cet été...

Le président: En septembre.

M. Attewell: ... et soumettre au gouvernement cet automne, et vous allez publier un rapport qui aurait pu aider cette Commission Forget, peut-être huit ou neuf mois après qu'elle aura communiqué ses résultats. Serait-il possible de diviser votre étude encore plus, pour lui permettre d'être adéquate, d'être intégrée dans l'étude Forget?

Mme Maxwell: Je pense que c'est une très bonne suggestion, et j'en ai certainement l'intention. Aussitôt que nous aurons une bonne analyse solide de cette nouvelle base de données—nous avons déjà les données—nous pourrions la publier sous

[Text]

The Chairman: Here we have, on financial institutions for a moment, a situation where the Estey report is virtually due. The Minister and the government have been holding up legislation pending Estey. That legislation is in the process of being produced. It will likely be produced before your financial institutions report is here. Now, you might as well forget your financial institutions report, because once the legislation is produced, it will be in position. You can say what you want, but the most you are going to do is influence the terms of specific clauses, maybe, and probably not at all. In effect, what you are doing is just down the drain. If, on the other hand, we had an interim report from you in June, you would have a real influence on public policy.

On what Mr. Attewell is talking about, Forget is going to report. We all know the unemployment insurance cost in the country is enormous. It is a great disincentive to work and so on. Your committee previously has indicated that. A report in 1987 is after the event. There is no point in doing it. It is over the hill. It is gone. You are not part of the debate.

So really, if you have people working on that and they are not going to be part of the debate, maybe they ought to look at some other employment. I guess that is really what my people are saying to you. I do not know, maybe I am wrong. Mr. McCrossan, excuse me for interfering with you.

• 2020

Mrs. Maxwell: Could I just reply to that? I think that when the Forget Commission report comes out in the fall we will be in a very good position to evaluate that report because of the work we have already done on the question of labour market adjustment, and because of work we have done in the 1970s which Mr. McCrossan has referred to.

Mr. Riis: That is . . . the point made by the chairman.

The Chairman: The real point I am making to you is that the government has been evaluating that material already. The government has an urgent priority here of getting at the disincentives to work in the unemployment insurance scheme. The business community is absolutely annoyed about the quantum of premium it is paying.

There are situations where people are on unemployment insurance and where businesses cannot get employees. They are demanding new immigrants into the country in my constituency, for example. And there are people collecting unemployment insurance. So they are really upset, and they are not going to put up with that. So the Forget Commission is the government's current reason for not having the legislation there. But there is not going to be a year or a year and a half for you to evaluate it. It is going to be in legislation very quickly. And you know, either you are going to be relevant or you are going to be somewhere out in the back field.

[Translation]

forme d'un document de discussion, de manière à ce que toutes les parties intéressées puissent y avoir accès.

Le président: Quant aux institutions financières, nous attendons pour le moment le rapport Estey, qui est presque prêt. Le ministre et le gouvernement ont retardé leur législation en attendant le rapport Estey. La production de cette nouvelle législation est en cours. Les nouvelles lois seront probablement produites avant que votre rapport sur les institutions financières nous parvienne. Maintenant, vous pourriez aussi bien oublier votre rapport sur les institutions financières, parce qu'une fois que les nouvelles lois seront produites, elles seront mises en vigueur. Vous pouvez dire ce que vous voulez, mais tout ce que vous pourrez peut-être faire sera influencer des modalités de détail, peut-être, et probablement même pas. En fait, votre ouvrage sera perdu. Si, au contraire, nous avons un rapport provisoire en juin, vous aurez une influence réelle sur la politique publique.

Sur le sujet abordé par M. Attewell, M. Forget va soumettre son rapport. Nous savons tous que le coût de l'assurance-chômage dans le pays est énorme. C'est une grande incitation à ne pas travailler, etc . . . Votre Comité a déjà indiqué cela. Un rapport produit en 1987 est après la bataille. Il est inutile. Il est perdu. Il est fini. Vous ne participez pas au débat.

Aussi, réellement, si vous avez du personnel qui travaille sur ce sujet et qui ne participe pas au débat, il vaudrait peut-être mieux qu'il se trouve un autre emploi. Je pense que c'est vraiment ce qu'on veut vous dire. Je ne sais pas, il est possible que j'aie tort. Monsieur McCrossan, excusez-moi de vous avoir interrompu.

Mme Maxwell: Puis-je simplement répondre à cela? Je pense que quand le rapport de la Commission Forget sortira à l'automne, nous serons tout à fait capables de l'évaluer, grâce au travail que nous aurons déjà fait sur la question des ajustements sur le marché du travail, et grâce au travail que nous avons fait en 1970, que M. McCrossan a mentionné.

M. Riis: C'est . . . ce qu'a dit le président.

Le président: Ce que je vous dis vraiment, c'est que le gouvernement a déjà évalué ces documents. Le gouvernement a pour priorité urgente de liquider les incitations à ne pas travailler contenues dans le système d'assurance-chômage. Le monde des affaires en a absolument assez de la quantité de primes qu'il paie.

Il existe des situations où les gens reçoivent leurs prestations d'assurance-chômage, tandis que les entreprises sont incapables de trouver des employés. Elles demandent qu'on laisse entrer de nouveaux immigrants dans le pays, dans ma circonscription, par exemple. Et, en même temps, il y a des gens qui touchent l'assurance-chômage. Aussi, les entreprises sont vraiment fâchées, elles ne veulent pas que cela continue. Or, le gouvernement n'a pas encore introduit sa nouvelle législation parce qu'il attend le rapport de la Commission Forget. Mais vous n'aurez pas un an ou un an et demi pour l'évaluer. On doit avoir très rapidement une nouvelle législation. Et vous

[Texte]

Mrs. Maxwell: Well, no. I can tell you that we will be ready and we will be relevant on that issue. But I would like to point out that given that all those resources have been committed to that commission, it would not be appropriate for the Economic Council to duplicate all of the analytical work that is being done. What we have identified here is a database which was not available to the commission, which we feel will provide valuable new insights and which combined with our expertise in social policy and in past work in this area, will make us useful commentators.

The Chairman: Mr. McCrossan.

Mr. McCrossan: I do have one little question I was trying to get in. I was not sure if I should ask the supplementary on the supplementary on the supplementary, or whether it was still my question. But with respect to the—

Mr. Attewell: Sorry, you just ran out of time.

Some hon. members: Oh, oh!

Mr. McCrossan: With respect to the trade policy options which are being produced in early 1988, you say that interim results will be released in late 1986 and in 1987. Can I assume that your interim results will deal with the bilateral trade aspects and that you are holding the full report, that you are holding the multilateral later?

Mrs. Maxwell: That is right. We hope to have the preliminary work on the bilateral impacts out this fall in a discussion paper form.

Mr. McCrossan: Strictly U.S.-Canada, bilateral.

Mrs. Maxwell: Yes, U.S.-Canada. Again, we are doing that by stages so we can be relevant. First, we are doing tariff reductions, Canada-U.S. Then we are going to add in extra work on non-tariff barriers. Then we will go to the multilateral because we feel that is a longer-time horizon and do the same two-stage approach there.

Mr. McCrossan: Terrific. It sounds like you are on time there. Thank you very much.

The Chairman: Miss Nicholson.

Miss Nicholson: Mr. Chairman, I am going to have to take issue with you a little on the unemployment insurance matter, because it may be in your riding that people who lose a job get one the next week. I wish my constituents were as fortunate. And it is not for want of trying.

The Chairman: With 32 pages of want ads in the major papers every day, I do not how your constituents could be without work.

[Traduction]

savez, ou bien vous allez être adéquats, ou bien vous allez être complètement perdus.

Mme Maxwell: Eh bien, non. Je peux vous dire que nous serons prêts et que nous serons adéquats sur cette question. Mais j'aimerais faire remarquer que, compte tenu du montant élevé de ressources dont dispose cette commission, il ne serait pas approprié que le Conseil économique refasse tout le travail d'analyse en cours. Nous avons identifié, dans ce domaine, une base de données dont la commission ne disposait pas, et qui, d'après nous, fournira une connaissance nouvelle précieuse; combinée à notre expertise en politique sociale et à notre travail passé dans ce domaine, cette base de données nous permettra de faire des commentaires utiles.

Le président: Monsieur McCrossan.

M. McCrossan: Il y a une petite question que j'aimerais poser. Je ne sais pas si c'est la supplémentaire de la supplémentaire de la supplémentaire, ou si c'était toujours ma question. Mais en matière . . .

M. Attewell: Désolé, vous venez d'épuiser votre temps.

Des voix: Oh, oh.

M. McCrossan: En matière d'options de politique commerciale que l'on va produire au début de l'année 1988, vous dites que vous publierez vos résultats provisoires à la fin de l'année 1986 et en 1987. Est-ce que je peux déduire que ces résultats provisoires traiteront des aspects bilatéraux du commerce extérieur et que dans le rapport final, que vous publierez plus tard, il y aura les aspects multilatéraux?

Mme Maxwell: Nous espérons publier le travail préliminaire sur les effets bilatéraux cet automne, sous forme de document de discussion.

M. McCrossan: Strictement commerce bilatéral États-Unis-Canada.

Mme Maxwell: Oui, États-Unis-Canada. Dans cette étude, nous procédons également par étapes afin d'être adéquats. Premièrement, nous étudions les réductions de tarifs douaniers, Canada-États-Unis. Puis, nous allons faire des travaux supplémentaires sur les barrières non tarifaires. Ensuite, nous allons traiter des échanges multilatéraux, parce que nous pensons qu'ils intéressent à plus long terme et nous procéderons de la même manière, en deux temps, pour ce sujet.

M. McCrossan: Fantastique. Pour cette étude, vous semblez être à temps. Merci beaucoup.

Le président: Mademoiselle Nicholson.

Mme Nicholson: Monsieur le président, je ne suis pas tellement d'accord avec vous au sujet de l'assurance-chômage. Il est possible que dans votre circonscription, les gens qui perdent leur travail en trouvent un autre la semaine suivante. J'aimerais que mes électeurs aient cette chance. Et ce n'est pas faute d'essayer.

Le président: Avec, chaque jour, 32 pages d'offres d'emploi dans les grands quotidiens, je ne vois pas comment vos électeurs peuvent être sans travail.

[Text]

Miss Nicholson: I think a careful study of the labour force would be very helpful, just as an antedote to these clichés, because there are certain parts of our labour force that are in real difficulties. There are others who are mobile who are fine, but the older workers are having problems. The older construction worker, particularly the person who relied on his physical strength and who when that has gone is in some difficulty. One could go on.

I certainly think that before any changes are made to unemployment insurance, we need a very careful analysis of who is using it and how. And that includes, of course, a good look at the firms that are misusing it, because there are firms that rely on temporary labour and on the subsidy of the U.I. to then keep their trained labour available when they want them. Before we seem to criticize the workers, let us keep it even-handed and criticize employers who may be—

• 2025

The Chairman: Let us not criticize the workers at all. Let us criticize the people who abuse the system and that is largely employers.

Miss Nicholson: Yes, with the digression aside, let me go on to other things. Of course, the Economic Council of Canada has had a very long history, has it not? Was it established during the last war?

Mrs. Maxwell: No, it was established in 1963.

Miss Nicholson: Anyway, it is a long time. I am sure its role has changed and shifted from time to time in response to changing needs and this is obviously another time when there is a great need for change. The 60s and 70s were times of rapid expansion, and governments generally, not only in Canada, liked to have their own research capabilities and so on and so forth. We are now in times where everybody looks twice at every expenditure and wants to know if it can be done in some other way.

So I am sure the questions we are asking, Miss Maxwell, are the same questions you were asking as you took over six months ago. A couple of questions occurred to me.

In your opening statement, you point out that the Economic Council of Canada, unlike other agencies, has always published in both official languages and that your publications are particularly well used in Quebec. Is this then a distinctive feature of the Economic Council of Canada that would justify its retention?

Mrs. Maxwell: We are indeed the only economic research organization in Canada that consistently publishes in both languages and we therefore have higher costs of publication because of the need to produce two books for each study and because of the translation costs.

[Translation]

Mme Nicholson: Je pense qu'une étude approfondie de la population active serait très utile, juste comme antidote à ces clichés, parce qu'il y a des éléments de notre population active qui sont en réelle difficulté. Ceux qui sont mobiles n'ont pas de problèmes d'emploi, mais les travailleurs plus âgés en ont. Les travailleurs de la construction les plus âgés, en particulier les personnes qui ont besoin de force physique pour travailler, sont en difficulté quand ils n'en ont plus. On pourrait continuer.

Je pense certainement qu'avant d'introduire des modifications dans l'assurance-chômage, on doit faire une étude approfondie, afin de trouver qui l'utilise, et comment. Et cette étude doit, naturellement, comprendre un bon examen des entreprises qui en abusent, parce qu'il y a des entreprises qui comptent sur les travailleurs temporaires, et sur les prestations d'assurance-chômage pour garder leurs travailleurs qualifiés à leur disposition quand elles en ont besoin. Avant de sembler critiquer les travailleurs, il faut rester neutres et critiquer les employeurs qui peuvent être...

Le président: Ne critiquons pas du tout les travailleurs. Critiquons les gens qui abusent du système, et il y en a beaucoup qui sont des employeurs.

Mme Nicholson: Oui. Je termine cette digression, laissez-moi passer à autre chose. Naturellement, le Conseil économique du Canada a une très longue histoire, n'est-ce pas? A-t-il été créé pendant la dernière guerre?

Mme Maxwell: Non, il a été créé en 1963.

Mme Nicholson: En tout cas, il y a longtemps. Je suis sûre que son rôle a changé et s'est modifié de temps en temps pour répondre aux changements de besoins; il s'agit maintenant d'une autre époque, où nous avons vraiment besoin de changements. Les années 60 et 70 étaient des années d'expansion rapide, et les gouvernements en général, et pas seulement au Canada, aimaient avoir leur propre capacité de recherche, etc... Nous sommes maintenant à une époque où tout le monde regarde à deux fois chaque dépense et veut savoir si l'on peut faire le travail d'une autre manière.

Ainsi, je suis sûre que les questions que nous vous posons, mademoiselle Maxwell, sont les mêmes que vous posiez quand vous avez été nommée il y a plus de six mois. Deux de ces questions me sont revenues en mémoire.

Dans votre déclaration d'ouverture, vous avez fait remarquer que le Conseil économique du Canada, contrairement à d'autres groupes, a toujours publié dans les deux langues officielles et que vos publications sont beaucoup lues au Québec. Cette caractéristique unique du Conseil économique du Canada mérite-t-elle qu'on la conserve?

Mme Maxwell: Nous sommes en fait la seule organisation de recherches économiques du Canada qui publie toujours dans les deux langues officielles, et nous avons par conséquent les coûts de publication les plus élevés à cause de l'obligation de produire deux livres pour chaque étude, et à cause des coûts de traduction.

[Texte]

Miss Nicholson: Are your papers considered particularly valuable resources in Quebec?

Mrs. Maxwell: Well, we find that we have a very strong readership of *Au Courant* in Quebec and also in surveys that were done a few years ago where awareness of our organization was compared with other groups in Canada. We came out well ahead of the others nationally, but with an extra margin of advantage in Quebec.

Miss Nicholson: One of the things that changed very much in Quebec in recent years is their system of education and there is a much greater interest in economics and business issues as opposed to the old classical philosophical kind of education. So do you now find that perhaps the Quebec universities are themselves producing a lot of this kind of material? Are you satisfied the need for yours is as great as it was 10 to 15 years ago?

Mrs. Maxwell: Oh, I think there is still a great need there. First of all, the Council focuses on national economic problems whereas there is a tendency for people in the Quebec universities to give a lot of emphasis to regional focus.

I think we complement each other. For example, we are in close touch at the moment with academics at Laval University who have been doing important innovative work in modelling social policy programs. We are trying to build on their work and take it further than they could afford to do and also extend the work so that it applies to other provinces as well.

Miss Nicholson: Thank you. I have just a couple of other questions. You comment that the council has now assumed responsibility for administration of a body which will try to reduce overlapping work. To come back to the financial institutions, in just this year we have had the Dupré Commission, the House of Commons examination of financial institutions, the Senate Report and we will shortly have the Estey Report. What is it about the study the Economic Council is doing that will add to these, or is the Economic Council study more an attempt to compile all this together?

• 2030

Mrs. Maxwell: We play both roles, Mr. Chairman, in the sense that we will provide an analysis in this study of all of the different reports, including the one from this committee. We will compare and contrast the recommendations so that people will be able to understand the different approaches adopted in the different reports.

It is important, for example, to look at these reports in some detail because each of them tended to focus on a different issue specific to the financial institution's problem. What we would hope to do would be to stand back, look at all of the issues and try to provide a comprehensive framework for making choices on the new regulatory apparatus.

We are also doing some in-depth analytical work. For example, we think it is important to make a distinction

[Traduction]

Mme Nicholson: Vos publications sont-elles considérées comme des ressources particulièrement valables au Québec?

Mme Maxwell: Eh bien, nous trouvons que nous avons beaucoup de lecteurs de *Au Courant* au Québec. Également, des études que nous avons faites il y a quelques années, où l'on comparait la connaissance de notre organisation par le public à celle des autres groupes au Canada, montrent que nous devançons beaucoup les autres sur le plan national, mais avec une marge supplémentaire au Québec.

Mme Nicholson: Au Québec, l'une des choses qui a beaucoup changé ces dernières années est le système d'éducation. Il se consacre beaucoup plus aux questions économiques et commerciales que l'ancien cours classique. Aussi trouvez-vous que les universités du Québec produisent elles-mêmes une grande quantité de documents du même genre que vous? Trouvez-vous la demande de vos documents aussi élevée qu'il y a dix ou quinze ans?

Mme Maxwell: Oh, je pense qu'il existe encore un grand besoin au Québec. Premièrement, le conseil met l'accent sur les problèmes économiques nationaux, alors que les gens des universités du Québec ont tendance à donner beaucoup d'importance aux aspects régionaux.

Je pense que nous nous complétons. Par exemple, nous sommes en contact étroit à l'heure actuelle avec des gens de l'Université Laval, qui ont accompli un important travail d'innovation dans le domaine des modèles de politique sociale. Nous essayons de bâtir sur leur travail et de le continuer, plus loin qu'ils peuvent se le permettre, ainsi que de l'élargir pour l'appliquer également aux autres provinces.

Mme Nicholson: Merci. J'ai juste deux autres questions. Vous avez dit que le conseil administrait maintenant un organisme qui essaiera de réduire le chevauchement des travaux. Pour revenir aux institutions financières, juste cette année, nous avons eu la Commission Dupré, l'examen, par la Chambre des communes, des institutions financières, le rapport du Sénat, et nous allons bientôt avoir le rapport Estey. Est-ce que l'étude du Conseil économique ajoutera quelque chose à toutes ces autres études, ou est-ce que l'étude du Conseil économique consistera plus en une tentative de compilation?

Mme Maxwell: Nous ferons les deux, monsieur le président, c'est-à-dire que nous fournirons, dans cette étude, une analyse de tous les différents rapports, y compris de ceux de votre Comité. Nous comparerons et opposerons les recommandations, de manière à ce que les gens puissent comprendre les différentes méthodes adoptées dans les différents rapports.

Ainsi, il est important d'examiner en détail ces rapports, parce que chacun d'entre eux tend à se concentrer sur une question spécifique du problème des institutions financières. Nous voulons prendre du recul, examiner toutes ces questions et essayer de fournir un cadre global permettant de faire des choix pour un nouveau système réglementaire.

Nous entreprenons également des travaux d'analyse en profondeur. Par exemple, nous pensons qu'il est important de

[Text]

between concentration of markets—that is, the number of firms offering services in a particular product area—and the concentration of ownership, which cuts across all markets. This will be an area where I think we will be bringing new information which will be useful to the debate.

We have also looked at the ability of all the financial institutions in Canada to provide services across all regions and in small communities, looking at the institutions from the point of view of the many different types of users there are. I think you will find some interesting results there as well.

Miss Nicholson: Thank you very much.

Mr. Riis: Can I ask a supplementary—

The Chairman: A supplementary, Mr. Riis.

Mr. Riis: —to Miss Nicholson's. Mrs. Maxwell, do you think the publication, *Au Courant* would sell well in Red Deer, Alberta?

Mrs. Maxwell: I cannot tell you right at the moment but I could tell you later how many readers we have in smaller towns in western Canada. It is important to think there are 40,000 readers. We get the impression from surveys we have done of those readers that there is a high degree of interest, because it popularizes what would otherwise be, in some cases, rather difficult documents to read.

Mr. Riis: You say it gets wide recognition and appreciation in Quebec and I appreciate that. I was just thinking that perhaps if you had a different title it might sell differently in English-speaking Canada. I wonder how something like the "Empire Economist" would sell in Quebec.

It just seems to me to be self-evident that a French title, particularly in certain parts of English-speaking Canada, would not be as attractive as if the title were simply stated in English. It is not a big deal but I am not surprised it gets better coverage, perhaps, in French-speaking Canada than English-speaking Canada.

Mrs. Maxwell: I am surprised to hear you say that. I felt, when I arrived at the Council, that it was a rather nice play on words which might give an extra attraction to the document. I will enquire as to whether we have received any negative feedback from it.

Mr. Riis: I doubt if you have received negative feedback. I suspect you do not receive any feedback because again, I think there are some realities in this country. I am not thinking of Red Deer for any particular reason but I suspect we could—

The Chairman: It is a Tory riding; I know that is why!

Mr. Riis: It is not even because it is a Tory riding. I suspect I could pick places in my own constituency where *Au Courant* would not be the first title people would notice on the magazine rack.

[Translation]

faire une distinction entre la concentration des marchés—c'est-à-dire le nombre d'entreprises qui offrent des services dans un secteur particulier de produits—et la concentration de la propriété, qui se fait sentir sur tous les marchés. Je pense que, dans ce domaine, nos conclusions nouvelles seront utiles au débat.

Nous avons également examiné la capacité qu'ont toutes les institutions financières au Canada de fournir des services dans toutes les régions et dans les petites communautés, en nous plaçant sous l'angle des nombreuses catégories d'utilisateurs. Je pense que cette étude fournira également des résultats intéressants.

Mme Nicholson: Merci beaucoup.

M. Riis: Puis-je poser une question supplémentaire . . .

Le président: Une question supplémentaire, monsieur Riis.

M. Riis: . . . à celle de M^{lle} Nicholson. Madame Maxwell, pensez-vous que le magazine *Au Courant* se vendrait bien à Red Deer, en Alberta?

Mme Maxwell: Je ne peux pas vous répondre immédiatement, mais je pourrais vous dire plus tard combien de lecteurs nous avons dans des petites villes de l'Ouest du Canada. Ce qui est important, c'est que nous avons 40,000 lecteurs. Des études que nous avons faites de ces lecteurs démontrent que ce magazine soulève beaucoup d'intérêt, parce qu'il vulgarise des documents qui, autrement, seraient dans certains cas difficiles à lire.

M. Riis: Vous dites qu'il est très connu et apprécié au Québec et je comprends cela. Je pensais simplement que, peut-être, si vous aviez un titre différent, il pourrait se vendre différemment au Canada de langue anglaise. Je me demande comment une publication appelée *The Empire Economist* se vendrait au Québec.

Il me semble évident qu'un titre français, surtout dans certaines parties du Canada de langue anglaise, tente moins le lecteur qu'un titre simplement en anglais. Ce n'est pas un gros problème, mais je ne suis pas surpris que ce magazine soit peut-être plus lu au Canada de langue française qu'au Canada de langue anglaise.

Mme Maxwell: Ce que vous dites me surprend. Je pensais, à mon entrée au conseil, que c'était un jeu de mots plutôt amusant, qui pouvait donner un attrait supplémentaire au document. Je demanderai si nous avons reçu des commentaires négatifs sur le titre.

M. Riis: Je doute que vous ayez reçu des commentaires négatifs. Je pense que vous n'avez reçu aucun commentaire, parce que, là encore, je pense qu'il existe certaines réalités dans ce pays. Je n'ai pas choisi Red Deer pour une raison particulière, mais je pense que je pourrais . . .

Le président: C'est une circonscription conservatrice. Je sais que c'est pour cela!

M. Riis: Ce n'est absolument pas parce que c'est une circonscription conservatrice. Je pense que je pourrais trouver des endroits dans ma propre circonscription où *Au Courant* ne

[Texte]

Mrs. Maxwell: My colleague has just reminded me that when we were working there on energy, in fact the publication was widely quoted in *The Edmonton Journal* and *The Calgary Herald*. In fact, when the content is of interest it gets the currency.

The Chairman: Mr. Warner.

Mr. Warner: Thank you, Mr. Chairman.

Perhaps just a few more comments on the same topic. Right now the circulation is 40,000 to 42,000, I believe. How does one subscribe to this and who is on the list at the present time?

Mrs. Maxwell: I could give you a breakdown of the readership on fairly short notice. I do not have it with me at the moment. It is made available free of charge. In fact there have been a number of efforts by the Council to try to expand the readership by making a selected mailing list of people we felt we wanted to be in touch with, if you want; people we thought would have a strong interest in our activities. We mailed it to them on the basis that if they wished to continue to receive it we would be glad to provide it. In fact, we did have a good take-up rate from that offer.

• 2035

Mr. Warner: Is the mailing list reviewed periodically?

Mrs. Maxwell: Yes, it certainly is.

Mr. Warner: How often would it be reviewed?

Mrs. Maxwell: In fact, there are efforts made to ensure that the people who continue to get it still want it. We are not simply mailing them out into a vacuum.

Mr. Warner: What people want your publications? Is there a general category?

Mrs. Maxwell: I am actually impressed, in the short time that I have been chairman, by the number of people—I can think of chief executives in the business sector, academics whom I have met at conferences who have said, oh, I saw the article about your plans for the council in the December issue. I found it very interesting. I have had a lot of feedback from that particular interview—some people disagreed with me and many others did not. I got the clear impression that there were people out there noticing.

Mr. Warner: It is lumped under the category of policy advice and public education, for which there is 21 person-years and \$1.462 million. You were going to try to break out the costs of this.

Mrs. Maxwell: Yes, in fact I have the costs now.

In the current fiscal year, it will cost \$130,000 to publish *Au Courant* in the two languages. It takes 1.5 person-years; I was

[Traduction]

serait pas le premier titre que les gens remarqueraient au comptoir des magazines.

Mme Maxwell: Mon collègue vient de me rappeler que quand on travaillait dans l'Ouest sur l'énergie, notre magazine fut abondamment cité dans *The Edmonton Journal* et *The Calgary Herald*. En fait, quand son contenu intéresse, un magazine circule.

Le président: Monsieur Warner.

M. Warner: Merci, monsieur le président.

Juste quelques commentaires sur le même sujet. À l'heure actuelle, le tirage est de 40,000 à 42,000 exemplaires, je pense. Comment peut-on s'abonner à cette revue, et qui est sur la liste des abonnés à l'heure actuelle?

Mme Maxwell: Je pourrais vous donner une ventilation des lecteurs assez rapidement. Je ne l'ai pas avec moi aujourd'hui. Le magazine est envoyé gratuitement. En fait, le conseil fait beaucoup d'efforts pour augmenter le nombre de lecteurs en l'envoyant à une liste de gens sélectionnés, avec qui nous espérons être en relation, si vous voulez; des gens qui, d'après nous, devraient normalement s'intéresser fortement à nos activités. Nous leur avons envoyé le magazine en leur disant que s'ils voulaient continuer à le recevoir, nous serions heureux de le leur envoyer. En fait, nous avons obtenu beaucoup de lecteurs à la suite de cette offre.

M. Warner: Révisiez-vous périodiquement votre liste de lecteurs?

Mme Maxwell: Oui, certainement.

M. Warner: Avec quelle périodicité?

Mme Maxwell: En fait, on s'efforce de s'assurer que nos lecteurs continuent à recevoir le magazine s'ils le désirent. Nous ne nous limitons pas à le leur expédier dans le vide.

M. Warner: Qui désire recevoir vos publications? Vos lecteurs appartiennent-ils à une catégorie générale?

Mme Maxwell: En fait, j'ai été impressionnée, pendant la courte période au cours de laquelle j'ai été présidente, par le nombre de personnes... par exemple, par le nombre de cadres supérieurs dans le monde des affaires, d'universitaires que j'ai rencontrés à des conférences, qui m'ont dit: oh, j'ai lu l'article sur vos plans pour le conseil dans le numéro de décembre. Je les ai trouvés très intéressants. J'ai eu énormément de commentaires sur cette entrevue particulière—certains lecteurs n'étaient pas d'accord avec moi, beaucoup d'autres étaient d'accord. J'ai eu la nette impression qu'il y avait des gens qui lisaient notre magazine avec attention.

M. Warner: Cette publication figure dans la catégorie avis de politique et éducation du public, pour laquelle il y a 21 années-personnes et 1,462 million. Vous alliez tenter de ventiler ces coûts.

Mme Maxwell: Oui, en fait, j'ai les coûts maintenant.

Pour l'exercice financier en cours, la publication de «*Au Courant*» dans les deux langues coûtera 130,000\$. Elle

[Text]

wrong when I estimated 1 person-year earlier. That is a cut-back of \$15,000 from last year.

Mr. Warner: Is it included in your mandate that you are not allowed to charge for this publication?

Mrs. Maxwell: Yes. As a Crown corporation, we are not allowed to charge for any of our services. The revenue from any of the books that do have a market price goes to the Department of Supply and Services.

Mr. Warner: Some of the services that you provide are given to certain groups or certain individuals; you provide advice to some provincial people as well as federal people. Do you receive any compensation from the provinces for this?

Mrs. Maxwell: Not when you are called to appear before a select committee of a provincial legislature. But there has been a couple of occasions in the past where the council has received a reference to undertake a major study. Those references come to us through the Prime Minister's office.

In the early 1980s, for example, we did a study of the Newfoundland economy, which was separate funding and which produced a major report about the Newfoundland economy. We have subsequently updated this for a royal commission that is active in Newfoundland at the moment.

Mr. Warner: I suppose there is a device for you to be able to charge for your services or publications. As you mentioned, some of your larger publications are sold and distributed through Supply and Services. You could probably distribute *Au Courant* in the same way. Is that right?

Mrs. Maxwell: I must say that is high on my list, to find out whether there is not some way that we could change the arrangement. But at the moment, we are conforming to a general regulation in the federal government. I plan to raise the issue, because I think we could become a more cost-effective organization if we could have that chance to raise some revenue from some of the work that we do. I cannot tell you, at this point, the kind of reception I will receive when I raise that issue.

Mr. Warner: There seems to be some debate here as to the merit of the magazine, just how well it is being received. I know there are certainly two sides to it but, judging from your costs, it would require less than \$4 per subscriber to pay for that magazine.

Mrs. Maxwell: Yes, it would.

Mr. Warner: If there really is an interest in the magazine, I would suggest that they would probably be willing to pay \$4 for the subscription.

Mrs. Maxwell: I might point out to members also that the magazine has earned two awards of honour for its ability to contribute public education in the sense of popularizing articles in difficult subject areas.

[Translation]

utilisera 1,5 année-personne; j'ai eu tort de donner, plus tôt, une estimation d'une année-personne. Cela représente une économie de 15,000\$ par rapport à l'an dernier.

M. Warner: Votre mandat spécifie-t-il que vous n'avez pas le droit de recevoir de l'argent pour cette publication?

Mme Maxwell: Oui. En tant que société de la Couronne, nous n'avons le droit de nous faire payer pour aucun de nos services. La recette de nos livres qui ont un prix de vente va au ministère des Approvisionnements et Services.

M. Warner: Vous fournissez certains services à des groupes ou des individus; vous donnez des conseils à des organismes provinciaux, aussi bien que fédéraux. Les provinces vous paient-elles pour vos services?

Mme Maxwell: Pas quand elles nous demandent de comparaître devant un comité d'une assemblée législative provinciale. Mais il y a eu une ou deux occasions, dans le passé, où l'on a demandé au conseil d'entreprendre une étude majeure. Ces demandes ont été formulées par le bureau du premier ministre.

Au début des années 80, par exemple, nous avons fait une étude de l'économie de Terre-Neuve, qui a été financée séparément et qui nous a permis de produire un rapport majeur sur l'économie de Terre-Neuve. Nous avons par la suite mis à jour ce rapport pour une commission royale qui fonctionne en ce moment à Terre-Neuve.

M. Warner: Je suppose qu'il existe un processus qui vous permet de facturer vos services ou vos publications. Comme vous l'avez mentionné, certaines de vos publications les plus importantes sont vendues et distribuées par Approvisionnement et Services Canada. Vous pourriez probablement distribuer «*Au Courant*» de la même manière. N'est-ce pas?

Mme Maxwell: Je dois dire que l'objectif de trouver si l'on peut changer cette procédure figure en bonne place sur ma liste de priorités. Mais pour le moment, nous nous conformons au règlement général du gouvernement fédéral. J'ai l'intention de soulever la question, parce que je pense que nous deviendrions un organisme plus efficace sur le plan des coûts si nous pouvions percevoir des recettes pour certains de nos travaux. Je ne peux pas vous dire, maintenant, le genre de réception que je recevrai quand je soulèverai cette question.

M. Warner: Il semble que l'on discute ici le mérite de ce magazine, comment il est reçu. Je pense que cette question a certainement deux aspects, mais, si l'on peut en juger par vos coûts, il suffirait que chaque abonné paye moins de 4\$ pour que le coût de ce magazine soit couvert.

Mme Maxwell: Oui.

M. Warner: Si vos lecteurs sont vraiment intéressés par votre magazine, je pense qu'ils seront probablement disposés à payer 4\$ pour s'abonner.

Mme Maxwell: Je voudrais faire remarquer aux membres que cette revue a gagné deux prix pour sa capacité à contribuer à l'éducation du public en vulgarisant des articles dans des domaines difficiles.

[Texte]

• 2040

The Chairman: Where are those awards? And who made the awards?

Mrs. Maxwell: It is on page 16 of our Part III of the estimates. The last one on the page.

Mr. Warner: Of all the areas of... Do you want to continue, Mr. Chairman?

The Chairman: I just want to know... the Information Services Institute, who are they?

Mrs. Maxwell: It is an organization evaluating magazines that are put out, I believe in the federal government.

The Chairman: Is it a federal government organization?

Mrs. Maxwell: It is a private organization, Mr. Chairman.

The Chairman: And where is it located?

Mrs. Maxwell: It is located in Ottawa, Mr. Chairman.

The Chairman: And what other publications does it review other than Ottawa publications?

Mrs. Maxwell: I can find out for you, Mr. Chairman.

The Chairman: Go ahead, Mr. Warner.

Mr. Warner: Thank you, Mr. Chairman.

Some of the committee members have mentioned their concern about the timing of the release of your reports. I must say I share that concern, but I do appreciate the fact that you are going to be making very timely interim reports, and I think this is probably an initiative you have brought in. I realize you have only been in this position for a very short time, but we could probably expect other improvements and changes.

If we were to follow Mr. Riis' suggestion that your budget be reduced by \$2 million, what area would you look to to reduce your expenditures?

The Chairman: I do not think he has that. Yes, Mr. Riis, has produced for me a motion that talks about removing seven management person-years, totalling \$526,561.

Mr. Warner: Would you care to comment on my question?

Mrs. Maxwell: I have gone through the exercise of cutting, as a result of the freeze, \$233,000 out of the budget, and I found that rather difficult, I must say. It is certainly my intention to work hard to increase our efficiency in every way I can, but I do not think I could sit here and tell you how I could suddenly cut away a quarter of the total resources of the council.

Mr. Warner: Do you look at certain areas of your work as having more importance than other areas?

[Traduction]

Le président: Où sont ces prix? Et qui les a décernés?

Mme Maxwell: Ils se trouvent à la page 16 de la troisième partie de notre budget des dépenses. Le dernier article de la page.

M. Warner: De tous les domaines de... Voulez-vous continuer, monsieur le président?

Le président: Je veux juste savoir. Le *Information Services Institute*, qui est-ce?

Mme Maxwell: C'est un organisme qui évalue les magazines qui paraissent, je pense, au gouvernement fédéral.

Le président: Est-ce un organisme du gouvernement fédéral?

Mme Maxwell: C'est un organisme privé, monsieur le président.

Le président: Et où est-il situé?

Mme Maxwell: Il est situé à Ottawa, monsieur le président.

Le président: Et quelles publications autres que des publications d'Ottawa examine-t-il?

Mme Maxwell: Je peux trouver cela pour vous, monsieur le président.

Le président: Allez-y, monsieur Warner.

M. Warner: Merci, monsieur le président.

Certains membres du Comité ont mentionné qu'ils étaient préoccupés par l'échéancier de publication de vos rapports. Je dois dire que je partage cette préoccupation, mais je comprends que vous allez faire des rapports provisoires à temps, et je pense que c'est probablement une initiative que vous avez introduite. Je réalise que vous n'occupez ce poste que depuis très peu de temps, mais nous pouvions probablement espérer d'autres améliorations et d'autres changements.

Si nous devons adopter la suggestion de M. Riis, d'une réduction de 2 millions de dollars de votre budget, dans quels domaines chercheriez-vous à réduire vos dépenses?

Le président: Je ne pense pas qu'il ait fait cette suggestion. Oui, M. Riis a produit pour moi une motion qui parle de supprimer sept années-personnes de gestion, ce qui équivaut à un total de 526,561\$.

M. Warner: Pourriez-vous faire des commentaires sur ma question?

Mme Maxwell: J'ai fait l'exercice de couper, à la suite du gel, 233,000\$ de mon budget et, je dois l'avouer, j'ai trouvé cet exercice plutôt difficile. J'ai certainement l'intention de travailler dur pour augmenter notre efficacité de toutes les manières que je pourrai, mais je ne pense pas pouvoir vous dire, ici, comment je pourrais soudainement couper le quart de l'ensemble des ressources du conseil.

M. Warner: Considérez-vous que certains aspects de votre travail ont moins d'importance que d'autres?

[Text]

Mrs. Maxwell: The way to cut would be to simply stop doing projects, because you have to be able to do the research; you have to be able to write it up and translate it. And then it is no good just to leave it there; you have to publish it and get it out the public and communicate it well. So there is no point in saying I will drop one particular unit, or one particular type of activity in the council. If we, indeed, had to shrink so drastically, it would be a question of basically not taking any new initiatives for a period of several years, because there would be no free resources to do that, which would not allow us to demonstrate what we can do as we go through the process of reorienting the council.

Mr. Warner: Do you feel that in the last few years the council has been attempting too many services or too many reports, and that perhaps with less demands they would have been able to produce some of the reports within a shorter time period?

Mrs. Maxwell: On the contrary. I would interpret the problem quite differently. It is that we have tried to do what I call mega-projects. We have tried to do too much in one bundle. There are what I call "diseconomies" of scale, both in the start-up part of the process . . . And then once you have a mountain of research, it is very difficult to condense it into a good solid report.

• 2045

So my whole approach is to say: Let us have much more focused research that is looking at a particular policy problem, see what we can generate in a much shorter time horizon, perhaps 12 to 18 months for the total project but with interim reports along the way, so that from our point of view we can demonstrate that we have the work going on, that in fact we have some territory there in terms of being part of the public debate. That is my concept of the council, and that is what I am going to be trying to do over the next few years.

Mr. Warner: I have one last question. The last time you were here, you mentioned you felt that the purchasing power of the Canadian dollar was more like 80¢ than the level it was at then, when it was around 70¢. How do you feel that value is today? I know it is not relating to this topic.

Mrs. Maxwell: I will be happy to talk about the economy if you want to.

The Chairman: A hell of a lot better.

Mrs. Maxwell: Our estimate of the purchasing power parity value of the Canadian dollar would not change over such a short period of time because basically what you are doing is comparing inflation rates in Canada vis-à-vis inflation in its major trading partners. But as I said when we talked in February, 80¢ is a long-term target, and it does not take into account a lot of the short-term and perhaps more immediate problems we face as a country in terms of lower commodity prices both for oil and for agricultural products, in terms of international concern about the trend in our fiscal policy, or in

[Translation]

Mme Maxwell: Pour couper, le seul moyen est de s'arrêter d'entreprendre des projets, parce qu'autrement, il faut pouvoir faire les recherches; il faut pouvoir écrire le rapport et le traduire. Ensuite, il ne faut pas juste le laisser de côté, il faut le publier et l'envoyer au public, et bien le faire connaître. Aussi, je ne peux pas dire que je vais supprimer une unité particulière, ou un type particulier d'activité au conseil. Si l'on devait, en fait, diminuer tellement de taille, on devrait absolument s'arrêter d'entreprendre toute nouvelle initiative pendant une période de plusieurs années, parce qu'on n'aurait pas les ressources nécessaires, et il nous sera impossible de démontrer ce qu'on peut faire grâce à ce processus de réorientation du conseil.

M. Warner: Pensez-vous que ces dernières années, le conseil ait tenté de fournir trop de services ou de publier trop de rapports, et que peut-être avec moins de demandes, il aurait été capable de produire certains de ses rapports plus rapidement?

Mme Maxwell: Au contraire. J'ai une explication entièrement différente de la situation. Le problème vient du fait que nous avons essayé d'entreprendre ce que j'appelle des méga-projets. Nous avons essayé de faire trop pour chaque projet. Il y a ce que j'appelle des «déséconomies» d'échelle, à la fois dans la partie préparatoire du processus . . . Puis, lorsqu'on a une montagne de recherches, il est très difficile de la condenser en un bon rapport solide.

Aussi, ma politique, c'est de dire: faisons des recherches beaucoup plus concentrées, qui examinent un problème de politique particulier; voyons ce qu'on peut produire en un temps beaucoup plus court, peut-être 12 à 18 mois pour l'ensemble du projet, mais avec des rapports provisoires dans l'intervalle, de manière à démontrer que, chez nous, le travail se poursuit, et à être, en fait, présents dans le débat public. C'est ainsi que je conçois le conseil, et c'est ce que je vais essayer de faire les prochaines années.

M. Warner: J'ai une dernière question. La dernière fois que vous étiez ici, vous avez mentionné que vous pensiez que le pouvoir d'achat du dollar canadien se rapprochait plus de 80c. américains que du niveau où il se trouvait à l'époque, qui était d'environ 70c. Que pensez-vous de sa valeur actuelle? Je sais que cela n'a pas de rapport avec ce sujet.

Mme Maxwell: Je serais heureuse de parler de l'économie, si vous le voulez.

Le président: Beaucoup plus.

Mme Maxwell: Notre estimation de la valeur à parité du pouvoir d'achat du dollar canadien ne devrait pas changer au cours d'une période tellement courte, parce que, fondamentalement, on compare le taux d'inflation du Canada à celui de ses grands partenaires commerciaux. Mais quand nous parlions en février, je disais que 80c. était un objectif à long terme, qui ne tient pas compte d'un grand nombre de facteurs à court terme et de problèmes peut-être plus immédiats auxquels le pays fait face: la baisse du prix des matières premières, du pétrole aussi bien que des produits agricoles, les préoccupations internatio-

[Texte]

terms of the turn-around we have seen in our current account and in our capital account over the last six months, which basically reflects different patterns of growth in Canada as opposed to its major trading partners.

Now, all those things have contributed to the value of the dollar we see now. It has certainly firmed up since we were talking in February, but at the cost of much higher interest rates than we would have liked to see at this stage in the game.

Mr. Warner: Thank you.

The Chairman: Mr. Attewell.

Mr. Attewell: Thank you, Mr. Chairman. Through you, I would like to ask a few different questions.

First, Mrs. Maxwell, assuming a normal process or approach, you have been at the council now for a little over six months. I assume you have gone through a process of looking at the mandate of the council and injecting some of your views and preferences on that. Could you share briefly with us what changes or redirections you have identified that you wanted to make and are about to make in the council's mandate?

Mrs. Maxwell: I have spent a lot of time in the last few months recruiting some new staff who will be part of my new team, if I could put it that way, and I am still in the process of searching for a director to be a sidekick to Peter Cornell.

Mr. Attewell: Would it be one of the roles of the staff to help you set objectives?

Mrs. Maxwell: They are to help me set the objectives and to help me fulfil them. It is a process of building the team for the reorientation of the council.

Mr. Attewell: I would have thought the sequence might have been in reverse, that you set some goals and objectives, the type of people you need, and then you go out and recruit. I am puzzled at your sequence of steps there.

Mrs. Maxwell: The two certainly go hand in hand. I certainly have done a lot of thinking about the strategic mandate of the Economic Council and I have been consulting with a lot of people in the private sector and in the public sector.

What I see having to emerge in the council is an ability to be responsive to the public debate. Also, we have to build a centre of excellence at the council, a place where we are recognized for the high quality of the work we do, a place where economists in the private sector and in universities will be keen to come for a year or two to participate in our deliberations and to help us generate reports.

I am also working on an aspect of the strategic plan that would improve the quality of our communications with the public in general and with Parliament and its committees in particular.

[Traduction]

nales relatives aux tendances de notre politique fiscale, ou la rotation dans notre compte courant et dans notre compte de capital depuis six mois, qui reflètent fondamentalement le modèle de croissance du Canada, par opposition à celui de ses grands partenaires commerciaux.

Maintenant, tous ces facteurs contribuent à établir la valeur actuelle du dollar. Celle-ci s'est certainement renforcée depuis notre entretien de février, mais au détriment de taux d'intérêt beaucoup plus élevés que ceux que nous aurions aimé voir en ce moment.

M. Warner: Merci.

Le président: Monsieur Attewell.

M. Attewell: Merci, monsieur le président. Par votre intermédiaire, j'aimerais poser quelques questions différentes.

Premièrement, madame Maxwell, si l'on suppose un processus normal, vous faites partie du conseil depuis un peu plus de six mois. Je suppose que vous avez fait l'exercice d'étudier le mandat du conseil et de l'adapter à certaines de vos opinions et de vos préférences. Pourriez-vous nous dire brièvement les réaménagements ou les changements que vous avez identifiés, que vous aimeriez faire, et êtes sur le point de faire, dans le mandat du conseil?

Mme Maxwell: J'ai passé beaucoup de temps, ces derniers mois, à recruter de nouveaux collaborateurs, qui feront partie de ma nouvelle équipe, si nous pouvons l'appeler ainsi, et je suis encore en train de recruter un directeur, qui sera le pendant de Peter Cornell.

M. Attewell: L'un des rôles du personnel est-il de vous aider à établir vos objectifs?

Mme Maxwell: Le personnel doit m'aider à établir mes objectifs et à les remplir. C'est un processus de constitution d'une équipe pour réorienter le conseil.

M. Attewell: J'aurais pensé que le processus était inverse, que l'on devait définir les buts et les objectifs, le genre de personnes dont on avait besoin, et puis seulement recruter. Je ne sais que penser de votre procédure.

Mme Maxwell: Les deux vont certainement de concert. J'ai certainement beaucoup réfléchi au mandat stratégique du Conseil économique, et j'ai consulté beaucoup de personnes dans le secteur public et dans le secteur privé.

Ce que je vois apparaître au conseil, c'est la capacité d'être réceptif aux débats publics. Aussi, nous devons transformer le conseil en centre d'excellence, en endroit où nous serons reconnus pour la haute qualité de notre travail, en endroit où les économistes du secteur privé et des universités voudront venir passer un an ou deux, pour participer à nos délibérations et nous aider à produire nos rapports.

Je travaille également à un aspect du plan stratégique qui améliorerait la qualité de nos communications avec le public en général et avec le Parlement et ses comités en particulier.

[Text]

• 2050

I see the newly evolving committees of the House of Commons as being a forum where the council would be able to bring forward the results of its work and go through the challenging process that occurs in this type of a hearing and through regular consultations with the committees get a stronger sense of how the public policy agenda in the country is proceeding so that I make sure that when we set the research priorities we have the right subjects on the agenda.

Mr. Attewell: Thank you. How would you list what I would think of in business terms as your major clients? How would you describe those?

Mrs. Maxwell: That is exactly the word I have been using in my internal analysis.

I think we have a private sector clientele of people who are concerned about policy issues, people who are submitting briefs to governments who do not have access to in-depth analytical work and are anxious to make use of the kinds of resources we have where we are doing objective independent analytical work. We also in terms of our advice are communicating directly with the House of Commons and its committees and departments of government.

Mr. Attewell: So you have outlined three clients in a sense, the way I have heard you: private sector, committees of government and departments?

Mrs. Maxwell: Yes.

Mr. Attewell: Do you have any sense of ranking those?

Mrs. Maxwell: I am going through that process of ranking now, but I do not think I am ready yet to put my views out in the public.

Mr. Attewell: But you would see a process evolving where you will end up with a ranking—

Mrs. Maxwell: Yes, because I think we need very targeted output if we are going to be successful.

Mr. Attewell: Your mandate uses the word "independence". Have you reflected on that in terms of this whole process of clients, the ranking of them and so on? Could you just share with us what that means to you?

Mrs. Maxwell: Independence is vital to the council in fact, and it is obviously a—

Mr. Attewell: May I ask if you have studied it from this direction? Do you intend to be less independent or more independent? I assume that you cannot be the same as in the past. Which way do you see yourself moving?

Mrs. Maxwell: You have to recognize that I come from a private sector background, and it is my very strong commitment to enhance the independence of the council by demonstrating its objectivity on a continuing basis.

Mr. Attewell: It seems to me there is a correlation: the more independent you become, the more isolated you might become from government and therefore less relevant. Maybe you will close that gap when you do your ranking, but I would suspect

[Translation]

Je considère les nouveaux Comités des communes comme un forum où le Conseil pourra présenter les résultats de ses travaux et participer en processus stimulant que constitue ce genre d'audience; de plus, grâce à des consultations régulières avec les comités, il pourra mieux suivre l'évolution des différentes questions de politique publique du pays, de façon à ce que nos priorités de recherche soient établies en fonction de sujets d'actualité.

M. Attewell: Merci. Comment établiriez-vous la liste de ceux que j'appellerais, en jargon commercial, vos principaux clients? Comment les décririez-vous?

Mme Maxwell: C'est exactement le terme que j'ai utilisé dans mon analyse intérieure.

Je pense que nous avons, dans le secteur privé, une clientèle de gens qui se préoccupent des questions de politique, de gens qui veulent soumettre des mémoires aux gouvernements mais qui, n'ayant pas accès à des analyses approfondies, désirent bénéficier du genre de ressources dont nous disposons pour faire des analyses objectives. En outre, donnant suite à votre suggestion, nous communiquons directement avec la Chambre des communes et ses comités, ainsi qu'avec les ministères,

M. Attewell: Si je vous comprends bien, vous avez donc trois grands clients: le secteur privé, les comités et les ministères.

Mme Maxwell: Oui.

M. Attewell: Pourriez-vous les classer?

Mme Maxwell: Je suis en train de les classer, mais je ne pense pas être en mesure pour le moment de donner publiquement mon opinion.

M. Attewell: Mais pensez-vous pouvoir en arriver à un classement...

Mme Maxwell: Oui, parce que je pense que, si nous voulons réussir, il nous faut des résultats précis.

M. Attewell: Dans votre mandat, on trouve le mot «indépendance». Avez-vous pensé à ce mot relativement à ce processus de clientèle, à son classement, etc...? Pourriez-vous nous faire part de sa signification pour vous?

Mme Maxwell: L'indépendance est fondamentale au Conseil et elle est évidemment...

M. Attewell: Permettez-moi de vous demander si vous avez étudié comment cette notion s'appliquait à votre orientation? Avez-vous l'intention d'être moins indépendants ou plus indépendants? Je suppose que vous devez changer. Dans quelle direction pensez-vous vous diriger?

Mme Maxwell: Vous devez réaliser que je viens du secteur privé, et que je me suis vraiment engagé à augmenter l'indépendance du Conseil en démontrant son objectivité permanente.

M. Attewell: Il me semble qu'il y a corrélation: plus vous devenez indépendants, plus vous risquez de vous isoler du gouvernement et par conséquent de devenir moins adéquats. Il est possible que vous franchissiez ce fossé quand vous ferez

[Texte]

that some of the problems of the past might have been a goal of too much academic independence and therefore a loss of relevance in helping with public policy formulation.

Mrs. Maxwell: I think the way you establish your credibility in the community is by the quality of the work you do and the quality of the subjects you chose. If in fact we can continuously demonstrate that we are picking the right subjects and getting the work out at a time that is useful in the public debate, then I think we will lose that risk of being isolated in an ivory tower.

Mr. Attewell: Have you had a chance in six months to have a meeting with Mr. Wilson, the Minister of Finance, to discuss the topics we are talking about, some of the priorities of the Finance department? What input have you sought from him and what have you obtained?

Mrs. Maxwell: I have only had a very brief conversation with him so far, although I have a request in for a meeting with him.

Mr. Attewell: And in six months—I see the subject of trade policy options here—have you met with Mr. Kelleher or Mr. Clark on what focus or what input they might have on shaping the objectives of this study, which I see is due in 1988?

• 2055

Mrs. Maxwell: Remember we will be issuing a lot of interim results. Again, I have had very brief conversations with Mr. Clark and Mr. Kelleher. But we have been in close touch with Mr. Reisman's office and have gone through an intensive process of providing them with documents that reflect the research the council has done in the past. We certainly will be discussing intensively the interim results when they are made available.

Mr. Attewell: Is this project on government enterprise going to deal with privatization?

Mrs. Maxwell: Yes, it deals with the question of when it is appropriate to use government enterprise as an instrument of economic policy. It also deals quite extensively with the problems of accountability and control for commercial Crown corporations that remain in the public sector.

Mr. Attewell: Have you had ministerial discussions of any consequence on the project?

Mrs. Maxwell: No, we have not had ministerial discussions.

Mr. Attewell: One of the things you mentioned there when we first started talking is making your council a centre of excellence, which is a very worthy objective. You also talked about response time. I would think it is very important. For instance, have you responded to the Bill C-91? We have a competition bill out now, which is going to have some very significant impact on this country. Have you asked or have you an interest in this bill to share with the government? It seems

[Traduction]

vosre classement, mais je pense que certains de vos problèmes du passé viennent peut-être du fait que vous avez été trop indépendants sur le plan académique et par conséquent pas assez adéquats pour aider à formuler les politiques gouvernementales.

Mme Maxwell: Je pense que l'on établit sa crédibilité dans la communauté par la qualité du travail accompli et des sujets de recherches choisis. Si, en fait, nous arrivons à démontrer constamment que nous choisissons les bons sujets et nous terminons nos travaux à un moment où ils sont utiles au débat public, nous ne courrons plus, à mon avis, ce risque de nous isoler dans une tour d'ivoire.

M. Attewell: Avez-vous eu une chance, en six mois, de rencontrer M. Wilson, le ministre des Finances, pour examiner avec lui les sujets dont nous discutons, certaines des priorités du ministère des Finances? Que lui avez-vous demandé, et qu'avez-vous obtenu?

Mme Maxwell: Je n'ai eu avec lui, jusqu'à présent, qu'une très brève conversation, mais j'ai demandé un rendez-vous avec lui.

M. Attewell: Et pendant ces six mois—je vois le sujet des options de politique commerciale ici—avez-vous rencontré M. Kelleher ou M. Clark, afin de leur demander leurs priorités ou obtenir des renseignements pour établir les objectifs de cette étude, que vous devez terminer en 1988?

Mme Maxwell: Rappelez-vous que nous publierons beaucoup de résultats provisoires. J'ai également eu une très brève conversation avec M. Clark et M. Kelleher. Mais nous avons été en contact étroit avec le bureau de M. Reisman et avons entrepris de lui fournir des documents qui reflètent les recherches entreprises par le Conseil dans le passé. Nous discuterons certainement intensivement les résultats provisoires dès leur publication.

M. Attewell: Le projet sur l'entreprise du gouvernement va-t-il traiter de la privatisation?

Mme Maxwell: Oui, il traite de la question de savoir quand il est approprié d'utiliser l'entreprise gouvernementale comme instrument de politique économique. Il traite également extensivement des problèmes d'imputabilité et de contrôle dans les sociétés de la Couronne qui demeurent dans le secteur public.

M. Attewell: Avez-vous eu des discussions, avec les ministères, qui ont influé sur ce projet?

Mme Maxwell: Non, nous n'avons pas eu de discussions avec les ministères.

M. Attewell: L'une des choses que vous avez mentionnée plus haut est la possibilité de transformer votre Conseil en un centre d'excellence, ce qui est un objectif très valable. Vous avez également parlé de temps de réponse. Je pense que c'est très important. Par exemple, avez-vous fait une réponse au projet de loi C-91? Nous avons maintenant un projet de loi sur la concurrence, qui va avoir des effets très importants sur ce pays. Avez-vous posé des questions, ou avez-vous manifesté un

[Text]

to me an economic perspective would be very valuable to the committee. I am just wondering whether you had planned to respond to it, or whether you have the response time to help the government on it.

Mrs. Maxwell: You have hit me on a sore point there. I was invited by the committee to appear on a one-week time horizon. After consulting with my staff, I decided we really could not put together a good solid brief and I would rather not appear until I was sure we had a first-class product.

Mr. Attewell: Twenty years from now.

Mrs. Maxwell: The council did a lot of work on competition policy, but it was a long time ago. At the moment, we do not have those people remaining on our staff and we have not—I regret to say—done recent work that would have provided the comprehensive look we felt was appropriate. This is an example of the kind of problem I am trying to overcome, as I explained to the clerk of the committee at the time.

Mr. Attewell: I see this year and next year you have not allocated any project time and therefore dollars to the subject of energy. You touched on a while ago the problem of falling commodity prices. I know you have to deal with things very short term, like Bill C-91, mid-term like some of the other projects and some longer-term issues. Was it because of budgetary constraints that you chose to ignore the topic?

Mrs. Maxwell: We are actually carrying on work on energy in our economic performance group, the CANDIDE group, because it is such an important element of the country's growth and development. So we have done a lot of simulations of the impact of different oil prices on the economy. The results, when you look at the regional effects, are rather distressing. It is my intention, as soon as I can find the resources, to put an energy of our own into the question of making a contribution in terms of the growing regional disparities in the country and what policy options are open both to the federal government and the Alberta government in responding to this problem.

Mr. Attewell: Mr. Chairman, I am just about near the end here. Do you feel you have any sort of obligation under your mandate to be reasonably in harmony with certain government objectives and programs?

Mrs. Maxwell: I think it is my responsibility not to take cheap shots at the government. But I also have a responsibility, when the analysis that we do leads us in a different direction, to speak out and say so.

Mr. Attewell: Last question, Mr. Chairman, and I would appreciate a non-political answer, not that you have given those before. But with your extensive background, I am sure you have a well thought out opinion on the subject of freer trade with the U.S. I would like to know where your bias is on the topic, bias being maybe a compliment. It is not a . . .

[Translation]

intérêt pour ce projet de loi, dont vous voudriez parler au gouvernement? Il me semble que votre perspective économique aurait beaucoup de valeur pour le Comité. Je me demande simplement si vous avez l'intention, ou le temps, de formuler, à ce sujet, une réponse pour aider le gouvernement.

Mme Maxwell: Vous m'avez touchée à un point sensible. Le Comité m'a invitée à comparaître avec une semaine de préavis. Après avoir consulté mon personnel, j'ai décidé qu'il nous était vraiment impossible de produire un bon mémoire et que je ferais mieux de ne pas comparaître avant d'être certaine d'avoir un produit de première classe.

M. Attewell: Dans vingt ans.

Mme Maxwell: Le Conseil a fait beaucoup de travail sur la politique de la concurrence, mais il y a longtemps. À l'heure actuelle, nous n'avons pas conservé le personnel qui l'avait fait et nous n'avons pas—je regrette de le dire—fait des travaux récents qui pourraient fournir la perspective globale qui, à notre avis, serait appropriée. C'est un exemple du genre de problèmes que j'essaie de résoudre, comme je l'ai expliqué, à l'époque, au greffier du Comité.

M. Attewell: Je vois que pour cette année et pour l'année prochaine vous n'avez pas alloué de temps, ni donc de dollars, à un projet sur la question de l'énergie. Vous avez abordé il y a longtemps le problème de la baisse du prix des marchandises. Je sais que vous devez traiter de sujets à très court terme, comme le projet de loi C-91, à moyen terme comme certains des autres projets et de quelques questions à plus long terme. Est-ce à cause de contraintes budgétaires que vous avez choisi d'ignorer le sujet?

Mme Maxwell: Nous sommes actuellement en train de faire des travaux sur l'énergie dans notre groupe sur la performance économique, le groupe CANDIDE, parce que c'est un élément extrêmement important de croissance et de développement pour ce pays. Nous avons également fait beaucoup de simulations sur l'impact de différents prix du pétrole sur l'économie. Les résultats, en matière d'effets régionaux, sont plutôt angoissants. J'ai l'intention, aussitôt que je pourrais trouver des ressources, de consacrer notre propre énergie aux problèmes d'accroissement des disparités régionales dans le pays et aux options de politique qui sont ouvertes au gouvernement fédéral aussi bien qu'au gouvernement de l'Alberta pour résoudre ce problème.

M. Attewell: Monsieur le président, j'ai presque fini maintenant. Pensez-vous que vous avez une obligation, en vertu de votre mandat, d'être raisonnablement en harmonie avec certains objectifs et programmes du gouvernement?

Mme Maxwell: Je pense que j'ai la responsabilité de ne pas tirer sur le gouvernement. Mais j'ai également la responsabilité, quand l'analyse que nous faisons nous amène à des conclusions différentes, de parler et de le signaler.

M. Attewell: Dernière question, monsieur le président, et j'aimerais recevoir une réponse apolitique, non pas que vous ayez donné des réponses politiques auparavant. Mais, avec votre expérience, je suis sûr que vous avez une bonne opinion sur le sujet de la libération des échanges avec les États-Unis. J'aimerais savoir quelles sont vos préférences à ce sujet,

[Texte]

Mrs. Maxwell: My position is that . . .

• 2100

Mr. Attwell: Because you well know the government's position on it.

Mrs. Maxwell: Yes, and certainly I do. My position on it is that it is very important for Canada to turn outward, to reach out for access to new markets; that it is important to enter these negotiations and see what kind of deal can be struck, and that once we see that deal we will have to evaluate the trade-offs and decide whether that is what we want for the country.

Mr. Attwell: So you are not with Shirley Carr?

Mrs. Maxwell: No. Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Riis is after me, but I have a couple of supplementaries to Mr. Attwell.

Is your group prepared to testify before the legislative committee with respect to Bill C-96, concerning fiscal arrangements with the provinces?

Mrs. Maxwell: We have a lot of expertise in that area, Mr. Chairman. If an invitation came to us I would certainly do my very best to muster a good, strong brief.

The Chairman: Okay. Mr. Ryba is quoted in your magazine *Au Courant* asking the question: How will the Council's report differ from the other studies that have been carried out recently? Mr. Ryba says:

nonp Most of these studies have failed to look at some of the basic questions in a broad frame-work.

Is it your group's opinion that the House of Commons' Finance committee failed to look at the basic questions in a broad frame-work?

Mrs. Maxwell: I believe your report, Mr. Chairman, was very focussed on the question of solvency as being the predominant consideration. While that is certainly an important subject to keep our eyes on, we feel we also need to look at the workings of competition in the marketplace and achieve some balance between the two.

The Chairman: Would we be able to call, then, your committee before us before the end of June in connection with several concerns this committee has with respect to ownership policy, which of course, as you know, is the key issue concerning competition. As you know, this committee has made very strong presentations on that and did in our report. So, indeed, I am surprised at your statement there.

Mrs. Maxwell: If you wish to call us again on that subject by the end of June, I think we would be able to be responsive. Yes.

The Chairman: Well, we did call your committee before we made our report, in the course of our analysis, and found you,

[Traduction]

«préférences» étant peut-être un terme trop fort. Ce n'est pas un . . .

Mme Maxwell: Ma position est que . . .

M. Attwell: Parce que vous connaissez bien la position du gouvernement sur ce sujet.

Mme Maxwell: Oui, je la connais bien. Ma position sur ce sujet est qu'il est très important pour le Canada de se tourner vers l'extérieur et d'essayer d'accéder à de nouveaux marchés; qu'il est important de participer à ces négociations et de voir le genre d'accord que nous pouvons conclure, et une fois que nous aurons vu le genre d'accord, nous devons évaluer le pour et le contre, et décider si c'est ce que nous voulons pour le pays.

M. Attwell: Ainsi vous n'êtes pas d'accord avec Shirley Carr?

Mme Maxwell: Non. Merci, monsieur le président.

Le président: M. Riis est après moi, mais j'ai une ou deux questions qui font suite à celle de M. Attwell.

Votre groupe est-il prêt à témoigner devant le Comité législatif sur le projet de loi C-56, qui concerne les accords financiers avec les provinces?

Mme Maxwell: Nous avons beaucoup d'expertise dans ce domaine, monsieur le président. Si l'on nous invitait, je ferais certainement de mon mieux pour produire un bon mémoire.

Le président: Bien. On cite, dans votre magazine *Au Courant*, la question suivante de M. Ryba: Comment le rapport du Conseil diffèrera-t-il des autres études qui ont été entreprises récemment? M. Ryba ajoute:

nonp La plupart de ces études n'ont pas examiné certaines des questions fondamentales dans un cadre large.

Votre groupe pense-t-il que le Comité des finances de la Chambre des communes n'a pas examiné les questions fondamentales dans un cadre large?

Mme Maxwell: Je crois que votre rapport, monsieur le président, traitait surtout de la question de solvabilité comme étant la question primordiale. C'est certainement un sujet important à examiner, mais nous pensons qu'il faut également examiner le fonctionnement de la concurrence sur le marché et faire un équilibre entre les deux sujets.

Le président: Pourrions-nous alors demander à votre Comité de comparaître devant nous avant la fin juin, relativement à de nombreuses questions qui se pose le présent Comité sur la politique de propriété qui, naturellement, comme vous le savez, est la question clé en matière de concurrence. Comme vous le savez, le présent Comité a fait d'importantes présentations sur ce sujet dans son rapport. Aussi, en fait, votre déclaration là-bas m'a surpris.

Mme Maxwell: Si vous voulez nous rappeler sur ce sujet fin juin, je pense que je serai capable de répondre. Oui.

Le président: Eh bien, en fait, nous avons appelé votre comité avant de faire rapport, pendant que nous faisons notre

[Text]

frankly, most unhelpful. Do you think your committee is now in a position to be helpful before the end of June, with respect to the whole question of financial institutions?

Mrs. Maxwell: We are still in the process of putting together a first draft of our report. We have now finished the research. We will be taking that research to the advisory committee which is composed partly of Council members and partly of outside experts. We are hoping to meet with that committee during the first week in July. At that stage we would then, I think, have sufficient development of our work, to be able to make a good contribution.

The Chairman: Would your report be different from the views of Messrs. Sargent, King and company in the Department of Finance?

Mrs. Maxwell: Yes.

The Chairman: Mr. Riis.

Mr. Riis: Ms Maxwell, you are not an economist are you?

Mrs. Maxwell: Well, sort of. Yes.

Some hon. members: Oh, oh!

Mrs. Maxwell: I have a Bachelor of Commerce degree, but I have worked in economics for 22 or 23 years, so yes, I am an economist, but I do not have any graduate degrees in economics.

Mr. Riis: You are a professional economist in terms of training.

Mrs. Maxwell: Yes.

Mr. Riis: Do you consider that to be a help or a hindrance in your role as chairperson?

Mrs. Maxwell: Well, I think it is a help, frankly. I have spent six years as a journalist and I spent eight years at the Howe Institute. I learned a lot about economics in both those jobs, but I also learned a lot about communicating with people. I also met people across the country in both the private and the public sector, and I think that network of contacts is very useful to me in my current position.

Mr. Riis: Taking up on the points that Mr. Attwell was making, is the Council looking into the rather tragic consequences facing the agricultural sector at the moment?

• 2105

Mrs. Maxwell: Yes, we are. We have a discussion paper to be released this summer which looks at it primarily as a financial problem. We also have one of our researchers putting together some material to take to our council meeting in June, which I hope will be incorporated in our annual review of the economy, which will be published in October. This second work looks at it from a broader global perspective about what is happening to our export markets and what the longer term

[Translation]

analyse, et nous avons trouvé, franchement, que vous ne nous aidiez pas du tout. Pensez-vous que votre comité soit maintenant en mesure de nous aider avant la fin juin, sur l'ensemble de la question des institutions financières?

Mme Maxwell: Nous sommes encore en train d'écrire la première ébauche de notre rapport. Nous avons maintenant terminé nos recherches. Nous présenterons ces recherches au Comité consultatif, qui est composé en partie de membres du conseil et en partie d'experts de l'extérieur. Nous espérons rencontrer ce Comité au cours de la première semaine de juillet. À ce moment là, nos travaux seront, je pense, suffisamment avancés pour nous permettre d'apporter une bonne contribution.

Le président: Votre rapport sera-t-il différent de celui de MM. Sargent, King et compagnie, du ministère des Finances?

Mme Maxwell: Oui.

Le président: M. Riis.

M. Riis: Madame Maxwell, vous n'êtes pas économiste, n'est-ce pas?

Mme Maxwell: Eh bien, en quelque sorte. Oui.

Des voix: Oh, oh!

Mme Maxwell: J'ai un Baccalauréat en commerce, mais je fais de l'économie depuis 22 ou 23 ans, aussi, oui, je suis économiste, mais je n'ai pas de diplôme d'économie.

M. Riis: Vous êtes économiste professionnelle formée sur le tas.

Mme Maxwell: Oui.

M. Riis: Pensez-vous que cela vous aide ou que cela vous gêne dans vos fonctions de présidente?

Mme Maxwell: Eh bien, je crois que cela m'aide, franchement. J'ai été journaliste pendant six ans et j'ai passé huit ans au Howe Institute. Ces deux métiers m'ont appris beaucoup sur l'économie, mais également beaucoup sur les communications avec les gens. J'ai également rencontré des gens dans tout le pays, dans le secteur privé aussi bien que public, et je pense que ce réseau de contacts m'aide beaucoup dans mon poste actuel.

M. Riis: Pour reprendre la question de M. Attwell, est-ce que le Conseil étudie les conditions plutôt tragiques où se trouve le secteur agricole à l'heure actuelle?

Mme Maxwell: Oui. Nous devons publier cet été un document de discussion qui examine ces conditions principalement sous un angle financier. L'un de nos chercheurs rassemble également, pour notre réunion de juin du Conseil, des documents qui, je l'espère, figureront dans notre revue annuelle de l'économie, qui sera publiée en octobre. Ce deuxième travail considère le secteur agricole sous un angle plus large, celui de l'évolution de nos marchés d'exportation et

[Texte]

trends are in global supply and demand for agricultural products.

Mr. Riis: Last year's *Steering the Course* report indicated, to quote from the portion of the report on taxation:

Business tax concessions have been greatly overused in this country and have not produced much in the way of results in real economic terms.

Do you support that general principle about business tax concessions as we know them in Canada?

Mrs. Maxwell: Yes, I do. The work we have done is really quite persuasive on that account, and it shows that those tax concessions have created very serious distortions in the tax system, which means businessmen are making decisions more on the basis of tax considerations than they are on the basis of the basic economics of an investment project.

Mr. Riis: Do the Canadian Chamber of Commerce agree with that point you have just made, that business people are making economic decisions based on the tax system, as opposed to the economic viability of a proposal?

Mrs. Maxwell: I think they would agree with the statement in its general principle, but then they might get into an argument when we began to talk about whether or not to eliminate specific tax concessions.

Mr. Riis: I would be curious to know your view on accelerated capital cost allowance. That is a major expenditure for the government, a significant expenditure on an annual basis. I would be interested in your view of the appropriateness of that tax expenditure.

Mrs. Maxwell: In our view it contributes a large measure of the distortion in tax rates that we have observed. The whole thrust of our analytical work says we should now move to a more neutral tax system, with a broad tax base and lower tax rates. What we have observed with the accelerated depreciation is that it not only creates differences among industries, but it also . . . thinking back to the fact that it was introduced as in a sense an ad hoc adjustment for inflation, now we are in a period of much lower rates of inflation, and in fact it means that accelerated depreciation is eroding the tax base. We are exempting income that should otherwise be taxed.

Mr. Riis: You mentioned the area of free trade, and today we were witness to the beginning, I guess, of a process of the imposition of a countervail on softwood in the United States. It seems to me that with free trade, which we have, of course, in softwood, we are being asked now one of two things: either to accept a countervail initiative or to come up with a set of concessions that would appease our friends to the south in that particular industry. To me it seems that on either of those two options Canada loses. I cannot help but think if this is what is happening in this one area of "free trade" . . .

[Traduction]

des tendances, à long terme, de l'offre et de la demande de produits agricoles.

M. Riis: Votre rapport de l'année dernière, «Les Relais de la reprise», disait, dans sa partie sur la fiscalité:

Les concessions fiscales aux entreprises ont été surutilisées dans ce pays et n'ont pas produit beaucoup de résultats en termes économiques réels.

Etes-vous d'accord avec ce jugement général sur les concessions fiscales aux entreprises, telles que nous les connaissons au Canada?

Mme Maxwell: Oui. Nos travaux nous en ont vraiment persuadés. Ils démontrent que ces concessions fiscales ont créé des distorsions très sérieuses du système fiscal, qui font que les hommes d'affaires prennent leurs décisions d'investir en se basant plutôt sur des considérations fiscales que sur des considérations économiques.

M. Riis: Est-ce que la Chambre de commerce canadienne est d'accord avec l'argument que vous venez de donner, que les entrepreneurs prennent leurs décisions en se basant sur le système fiscal plutôt que sur la viabilité économique d'une proposition?

Mme Maxwell: Je pense qu'elle serait d'accord avec le principe général contenu dans ma déclaration, mais qu'elle commencerait à discuter au moment d'identifier les concessions spécifiques à éliminer.

M. Riis: Je serais curieux de connaître votre opinion sur la déduction pour amortissement accéléré. Elle représente une dépense majeure pour le gouvernement, une dépense importante sur une base annuelle. J'aimerais connaître votre opinion sur la valeur de cette dépense fiscale.

Mme Maxwell: À notre avis, elle contribue dans une large mesure à la distorsion que nous avons observée dans les taux d'imposition. Tous nos travaux analytiques nous disent que nous devrions maintenant évoluer vers un système fiscal plus neutre, avec une assiette fiscale plus large et des taux d'imposition plus bas. Nous avons observé, avec l'amortissement accéléré, que non seulement il crée des différences entre industries, mais encore il . . . si l'on se souvient du fait qu'on l'a introduit dans un sens comme ajustement empirique contre l'inflation, et que, maintenant, nous nous trouvons dans une période de taux d'inflation beaucoup plus bas, en fait cela signifie que l'amortissement accéléré attaque l'assiette d'imposition. Nous exonérons un revenu qui autrement devrait être imposé.

M. Riis: Vous avez mentionné le sujet du libre-échange, et aujourd'hui nous sommes témoins du début, je pense, d'un processus d'imposition d'un droit compensatoire sur les bois tendres aux États-Unis. Il me semble qu'avec le libre-échange, qui existe, naturellement, pour les bois tendres, on nous donne maintenant un choix: ou bien accepter l'initiative de droit compensatoire, ou bien proposer un ensemble de concessions qui apaiseront nos amis du Sud dans cette industrie particulière. Il me semble que, quel que soit le choix, le Canada est perdant. Je ne peux m'empêcher de penser: si c'est ce qui se produit dans un domaine où il y a «libre-échange» . . .

[Text]

First of all, do you agree with that analysis that we are going to lose on this, either in terms of a countervail imposition or in giving some concessions to the American forest industry; and is this indicative, I wonder, of other areas where people have indicated some concern?

Mrs. Maxwell: Yes, I am very concerned that that softwood lumber question has been reopened. I would guess the industry feels it has a better chance this time because of their interpretation of recent judgments that have been made by the Department of Commerce.

I think the softwood lumber case is a symptom of what happens to Canada in its current status, without access to wider markets. In a sense it describes the very problem we have to address in this free trade debate. You cannot assume our option is to stay with the *status quo*, because the *status quo* is eroding on us on a weekly basis. There is a very protectionist mood in the United States, and we risk losing access to markets on a piece-by-piece basis like this, which is really potentially very disturbing for Canada.

• 2110

So our option is not to stay with the current situation or possibly to have a free trade agreement with the United States. Rather, the option is to drift further in this direction of losing access or to set up a new framework from which presumably, we could operate as more effective trading partners.

Mr. Riis: Presumably, the new framework would have to include, then, the United States agreeing to withdraw their countervail process which they have in place now.

Mrs. Maxwell: Well, that would be attractive, but my reading of the situation in Washington is that it is quite unlikely the U.S. will give us an exemption from the trade laws, so I think the direction of the negotiations will have to be in the direction of dispute settlement.

In other words, there would be some kind of bilateral agency set up to review these cases before they are submitted to section 201 of the U.S. Trade Law.

Mr. Riis: Mr. Chairman, I want to say in closing that I have appreciated the discussion which has occurred tonight with the Economic Council and in spite of the motion I have submitted, it is in no way a reflection on the work that has been done or is being done by the council.

But I do feel that we as a committee have an obligation to send a very clear signal to the taxpayers of Canada that we are in fact concerned about the way their tax dollars are expended, and it is in this spirit, in terms of . . .

It is the Economic Council, and there has been a whole list of other groups and departments which have come before us. The question has always been put, how do you evaluate your effectiveness? And quite frankly, it has been very loosey-

[Translation]

Premièrement, êtes-vous d'accord avec cette analyse, que nous allons être perdants dans ce secteur, soit à cause de l'imposition d'un droit compensatoire, soit parce qu'on accordera des concessions à l'industrie forestière américaine; et est-ce significatif, je me le demande, d'autres secteurs où les gens ont indiqué des inquiétudes?

Mme Maxwell: Oui, le fait que la question du bois tendre ait été réouverte me préoccupe beaucoup. Je crois que l'industrie pense qu'elle a une meilleure chance cette fois-ci, à cause de son interprétation de jugements rendus récemment par le *Department of Commerce*.

Je pense que le cas du bois tendre est symptomatique de ce qui arrive au Canada à cause de son statut actuel, de son manque d'accès à des marchés plus larges. Dans un sens il démontre bien l'essence du problème que nous avons à résoudre dans ce débat du libre-échange. Il est impossible d'accepter, comme option, de rester dans le statu quo, parce que le statu quo nous affaiblit chaque semaine un peu plus. Il y a une atmosphère très protectionniste aux États-Unis, et nous risquons ainsi de perdre notre accès aux marchés particuliers, ce qui risque vraiment de nuire au Canada.

Aussi, notre opinion est qu'il ne faut pas demeurer dans la situation actuelle, ou peut-être conclure un accord de libre-échange avec les États-Unis. L'option que nous préconisons est plutôt d'aller encore plus dans la direction de perdre l'accès ou d'établir un nouveau cadre dans lequel on pourrait fonctionner comme partenaires commerciaux plus efficaces.

M. Riis: On doit supposer que le nouveau cadre devrait comprendre, alors, les États-Unis, qui accepteraient de ne plus imposer les droits compensatoires qu'ils ont en vigueur maintenant.

Mme Maxwell: Eh bien, cette solution serait intéressante, mais mon diagnostic de la situation à Washington est qu'il est très improbable que les États-Unis nous exemptent de leurs lois commerciales, aussi je pense que les négociations devraient s'orienter vers la résolution des conflits.

En d'autres termes, on créerait une sorte d'agence bilatérale pour examiner les cas avant que l'article 201 de la *U.S. Trade Law* s'applique.

M. Riis: Monsieur le président, je voudrais dire en terminant que j'ai aimé la discussion de ce soir avec le Conseil économique, en dépit de la motion que j'ai soumise, qui ne reflète absolument par le travail accompli ou en cours d'accomplissement par le Conseil.

Mais je pense que nous avons, en tant que Comité, l'obligation d'envoyer clairement aux contribuables du Canada le message suivant: nous nous préoccupons vraiment de la manière dont leurs dollars d'impôts sont dépensés; et c'est dans cet esprit, en matière de . . .

C'est le Conseil économique, et il y a eu toute une liste d'autres groupes et ministères qui ont comparu devant nous. La question a toujours été posée: comment évaluez-vous votre efficacité? Et, très franchement, nous avons toujours été

[Texte]

goosey in terms of the kinds of responses, in terms of how the department heads actually evaluate whether the taxpayers of Canada are getting good value for the money they are expending.

It is in this spirit—and I expect we would have you back if this motion passes—that I am suggesting seven of your management positions be cut, at least on a temporary basis, to the tune of \$526,000, until we have some indication of how you plan to fulfil your responsibility in terms of evaluating and demonstrating to us that we are getting good value for the money the Economic Council is costing us.

So it is not a reflection as much on yourself or the council but hopefully, a signal that other groups and other agencies can expect a similar set of questioning when they appear before our committee.

Miss Nicholson: I have to leave in a few minutes to hear the latest from the Minister of Finance, instead.

The Chairman: Mr. Attewell.

Mr. Attewell: Thank you, Mr. Chairman. When we talked to the Finance Minister a week or so ago when he was here, we inquired as to the number of economists with his department and I think the answer was approximately 100, after a little huddle, and the Bank of Canada have something like 200 economists. Of your 128 person-years, how many of those people would be economists?

Mrs. Maxwell: Approximately 40.

Mr. Attewell: About 40. So on the Hill here, we have about 340 economists.

The Chairman: Well, you have missed a couple of other branches, though. There are other agencies which have economists.

Mr. Attewell: How many?

The Chairman: The Library of Parliament has economists.

Mr. Attewell: Well, we may get up to 400, then. But I would estimate that in direct salaries, as a government, we are likely spending taxpayers' money on salaries of something in the order of \$16 million here on the Hill. It is likely, if you bring in other overhead and staff assistants . . . I could well imagine the total cost being \$30 million to \$40 million for economists on the Hill.

The Chairman: My I interrupt you for a moment, Mr. Attewell?

Mr. Attewell: You are going to anyway, Mr. Chairman.

The Chairman: I know.

Mr. Attewell: I will be gracious. Yes, go ahead. Is it a supplementary you have, or a point of order?

The Chairman: It is a point of order, I suppose, but I am advised by Terry that the Bank of Canada has just over 100

[Traduction]

beaucoup déçus par la réponse des responsables des ministères, quand on leur a demandé s'ils estimaient que les contribuables du Canada en avaient pour leur argent.

C'est dans cet esprit—et je m'attends à ce que vous reveniez parmi nous si cette motion est acceptée—que je suggère que sept de vos postes de gestion, soit l'équivalent de 526,000\$, soient coupés, au moins sur une base temporaire, jusqu'à ce que vous nous indiquiez la manière dont vous comptez vous acquitter de votre responsabilité d'évaluer et de nous démontrer que nous obtenons une bonne valeur en échange de l'argent que nous coûte le Conseil économique.

Aussi cette motion n'est pas dirigée contre vous ou contre le Conseil, mais, je l'espère, elle donne un signal aux autres agences et aux autres groupes, qu'ils doivent s'attendre à une série de questions comparables quand ils comparaitront devant notre Comité.

Mme Nicholson: Je dois m'en aller dans quelques minutes entendre les dernières nouvelles du ministre des Finances.

Le président: Monsieur Attewell.

M. Attewell: Merci, monsieur le président. Quand nous avons parlé au ministre des Finances il y a environ une semaine, quand il était ici, nous lui avons demandé combien d'économistes il y avait dans son ministère; je pense que la réponse était une centaine, après un peu de confusion. La Banque du Canada a quelque chose comme 200 économistes. Sur vos 128 années-personnes, combien y a-t-il d'économistes?

Mme Maxwell: Approximativement 40.

M. Attewell: Environ 40. Par conséquent ici, sur la Colline, nous avons environ 340 économistes.

Le président: Eh bien, vous avez oublié un ou deux autres ministères. Il y a d'autres agences qui ont des économistes.

M. Attewell: Combien?

Le président: La bibliothèque du Parlement a des économistes.

M. Attewell: Eh bien, nous allons arriver à 400, dans ce cas. Mais j'estime qu'en salaires directs, le gouvernement paye probablement, à partir de l'argent des contribuables, un montant de l'ordre de 16 millions de dollars, ici, sur la Colline. Il est probable, si l'on inclut d'autres frais généraux et les adjoints . . . Je pourrais bien m'imaginer que le coût total des économistes sur la Colline est de 30 à 40 millions de dollars.

Le président: Puis-je vous interrompre un moment, monsieur Attewell?

M. Attewell: Vous allez le faire de toute manière, monsieur le président.

Le président: Je sais.

M. Attewell: Je serais gentil. Oui, interrompez. Est-ce une supplémentaire que vous avez, ou un rappel au Règlement.

Le président: C'est un rappel au Règlement, je pense. Terry me signale que la Banque du Canada a juste un peu plus de

[Text]

economists, not 200. He used to be an economist there and he is an economist with us now.

Mr. Attewell: Well, maybe it is 200 with Finance, but we had a 100 and a 200 answer.

The Chairman: That is right.

Mr. Attewell: There were 300 in the—

The Chairman: We have more economists than we can count.

Mr. Attewell: Mr. Riis, do you recall that? But to be serious, I know most of us around here, whether we have experience with a trust company or a bank or a life insurance company . . . not many companies have five or six departments bulging with economists. You normally try to centralize some of those things to the best degree possible or, at the very least, consult with them. One wonders what the Bank of Canada would study. They might be entertaining about financial institutions; that is one of your projects. Have you done any consulting—and when I say consulting, I mean consultations—through those major agencies as far as what projects they might have on the go and how they might interface with your deliberations and strategic planning?

• 2115

Mrs. Maxwell: Yes. I am in regular consultation with the people in charge of research in the bank and the Department of Finance, and also with other government agencies that have a strong economic interest in their portfolios. I talk to them, not only about the current research agenda, but about how they manage their research resources. I feel that it is important for us to look at alternate approaches to managing the resources at our disposal.

Mr. Attewell: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: I want to wrap up the meeting. I want somebody else . . . I do not think there are any more questions to be asked; I think we have done with that.

I have a motion from Mr. Riis, which under our agreement is not to be voted on until we have a meeting called for the purpose of votes. I am, therefore, going to call a meeting on May 26 for a vote on the estimates. I am asking the clerk to call a full meeting of the committee for that time. This will be the necessary three days before the end of the period; conceivably, we can look after issues then.

In any event, Ms Maxwell, we have a motion by Mr. Riis to reduce the vote by \$526,561. Prior to that time, anything you could distribute to members towards that consideration of the vote, would be appreciated.

Mr. McCrossan: On a point of order, Mr. Chairman.

The Chairman: Yes.

Mr. McCrossan: We have received the motion as if it is in order. My understanding is that a motion has to be seconded to be in order.

The Chairman: No, it does not, not in a committee.

[Translation]

100 économistes, et pas 200. Il y était économiste, avant de devenir économiste chez nous.

M. Attewell: Bien, peut-être qu'il y en a 200 aux Finances, mais nous avons une réponse de 100 et une réponse de 200.

Le président: C'est juste.

M. Attewell: Il y avait 300 dans le . . .

Le président: Nous avons plus d'économistes que nous pouvons compter.

M. Attewell: Monsieur Riis, vous en souvenez-vous? Mais soyons sérieux. Je sais que la plupart d'entre nous, ici, savons comment fonctionne une société de fiducie ou une banque ou une compagnie d'assurance sur la vie . . . pas beaucoup de sociétés ont cinq ou six départements pleins d'économistes. On essaye normalement de centraliser le mieux qu'on peut, ou, au moins, avoir un bon système de consultation. On se demande ce que la Banque du Canada peut étudier. Elle s'amuse peut-être avec les institutions financières; c'est l'un de vos projets. Avez-vous consulté—et quand je dis consulter, je veux dire consulter—ces agences majeures pour leur demander quels projets elles peuvent avoir en cours et combien elles interfèrent avec vos délibérations et votre planification stratégique?

Mme Maxwell: Oui. Je suis en contact régulier avec les gens responsable de la recherche à la Banque et au ministère des Finances, ainsi qu'avec les autres agences gouvernementales qui ont un portefeuille à vocation économique. Je leur parle, non seulement de notre programme actuel de recherches, mais de la manière dont elles gèrent leurs ressources de recherches. Je pense qu'il est important que nous explorions des méthodes différentes de gérer nos ressources.

M. Attewell: Merci, monsieur le président.

Le président: Je veux conclure la réunion. Je veux quelqu'un d'autre . . . Je ne pense pas qu'il y a d'autres questions à poser; je pense que nous avons terminé avec cela.

J'ai une motion de M. Riis, qui, en vertu de notre accord, ne doit faire l'objet d'un vote que lors d'une réunion convoquée à cette fin. Je vais, par conséquent, convoquer une réunion le 26 mai, pour un vote sur le budget des dépenses. Je demande au greffier de convoquer pour cette date une séance plénière du Comité. Ce sera nécessairement trois jours avant la fin de la période; on pourra probablement examiner alors les questions.

De toutes manières, madame Maxwell, nous avons une motion, de M. Riis, de réduire le vote de 526,561\$. Avant son vote, tout ce que vous pourrez envoyer aux membres pour leur permettre de voter, sera apprécié.

M. McCrossan: J'invoque le Règlement, monsieur le président.

Le président: Oui.

M. McCrossan: Nous avons reçu une motion conformément au Règlement. Je crois comprendre qu'une motion doit être secondée pour être en règle.

Le président: Non, pas en Comité.

[Texte]

Mr. McCrossan: Okay.

The Chairman: I am receiving it as in order, but I am tabling it until May 26.

I raised earlier the question of the cost of annual reports. I know a number of our members, on previous occasions, have spoken about this. I really so no particular merit in a picture gallery of you wonderful people, and members have raised the question of *Au Courant*. In your note to the committee, you might perhaps go over that. I think you have made one pitch, that *Au Courant* is at least readable to the ordinary person and perhaps has more influence than we might think. Clearly, though, members are concerned that publications which are free are pretty hard to justify unless you really know how many people would pay to read them. When you mail out something for free, how many of those publications go from desk to round receptacle beside desk, where it is carted out in the morning or evening, depending on the time the office is cleaned?

Mr. Attewell: Mr. Chairman.

The Chairman: Yes.

Mr. Attewell: On a point of order, you say that we have a meeting in two weeks. To do justice to Mr. Riis' motion, I would like to suggest that if Ms Maxwell and her team have time, they pursue this subject from the terms of my colleague's suggestion about ranking. Indeed, if they had to cut by \$526,000, or whatever it is, what would be cut? I suggest this in a serious way. It is a little bit of a mini zero-based budgeting approach. However, if we are to discuss a reduction, I think we would benefit from the idea of what would be cut and what the harm would be in cutting these items. I put that forth as a suggestion, Mr. Chairman.

The Chairman: Yes. Go ahead, Mr. Riis, if you have a supplementary to that point.

Mr. Riis: Just as a supplementary to the point made by Mr. Attewell, I agree that this would be useful. I do not know how others around the table feel, but I feel at the moment that I would have difficulty explaining to my constituents that \$8.8 million of their money is being wisely spent. I can go back to the point made by Miss Nicholson, that while in Mississauga things might be booming and jobs plentiful, the unemployment rate in the constituency I represent is probably closer to 25% to 30%, with little if any hope of the situation improving.

• 2120

People who are paying taxes in that kind of an economic milieu want to ask questions as to how their monies are being spent. And perhaps in that spirit, if we were to receive information before May 26, that would indicate our ability to take a message back to our constituents that in fact this is an excellent expenditure of their tax money. It might even encourage one to retract the vote, or the motion. But again it is

[Traduction]

M. McCrossan: Bien.

Le président: Je la reçois conformément au Règlement, mais ne la déposerai que le 26 mai.

J'ai plus tôt soulevé la question du coût des rapports annuels. Je sais qu'un certain nombre de nos membres ont précédemment parlé de ce sujet. Je n'ai vu aucun besoin particulier à ce que vous me présentiez une galerie de tableaux de vos gens merveilleux, et des membres ont soulevé la question de «Au Courant». Dans votre note au Comité, vous pourriez peut-être examiner cela. Je pense que vous avez présenté un bon argument: Au Courant peut au moins être compris par une personne ordinaire, et a peut-être plus d'influence qu'on le penserait. Il est néanmoins évident que les membres pensent que les publications gratuites sont très difficiles à justifier, à moins que l'on sache vraiment combien de personnes paieraient pour les lire. Quand ces publications sont envoyées gratuitement, combien d'entre elles finissent directement dans le réceptacle rond qui se trouve sous le bureau, d'où elles sont enlevées le lendemain matin ou soir, selon l'heure où l'on fait le ménage!

M. Attewell: Monsieur le président.

Le président: Oui.

M. Attewell: J'invoque le Règlement, vous dites que nous aurons une réunion dans deux semaines. Pour rendre justice à la motion de M. Riis, j'aimerais suggérer que, si madame Maxwell et son équipe ont le temps, ils pensent à la suggestion de mon collègue relative à un classement. En fait, si on coupe leur budget de 526,000\$, ou de tout autre montant, que doivent-ils couper? Ma suggestion est sérieuse. C'est un peu la méthode utilisée dans un exercice de mini-budget de base zéro. Cependant, si nous devons discuter une réduction de budget, il me semble que des idées sur ce qu'on devrait couper et sur le mal que l'on ferait si l'on coupe certains articles, seraient utiles. Je propose cela à titre de suggestion, monsieur le président.

Le président: Oui. Allez-y, monsieur Riis, si vous avez une supplémentaire sur ce point.

M. Riis: Juste une supplémentaire sur le point fait par M. Attewell. Je suis d'accord que ce serait utile. Je ne sais pas ce que pensent les autres, autour de la table, mais moi, je pense qu'en ce moment j'aurais de la difficulté à dire à mes électeurs que 8,8 millions de dollars de leur argent sont bien dépensés. Je désirerais revenir sur le point soulevé par M^{lle} Nicholson: alors qu'à Mississauga les affaires marchent bien et qu'il y a plein d'emplois, le taux de chômage dans la circonscription que je représente est probablement plus proche de 25 p. 100 à 30 p. 100, avec peu, ou pas, d'espoir pour que la situation s'améliore.

Les gens qui payent des impôts dans ce genre de situation économique veulent poser des questions sur la manière dont leur argent est dépensé. Et peut-être dans cet esprit, si nous pouvions recevoir des renseignements avant le 26 mai, cela nous permettrait de transmettre à nos constituants le message qu'en fait, leur argent d'impôts est très bien dépensé. Cela pourrait même nous inciter à ne pas voter, ou à retirer la

[Text]

offered in that spirit, and I think as a finance committee we have an obligation to play that kind of evaluative role on any department and also on the various tax expenditures.

The Chairman: Mr. Riis, may I tell you that where people are working and paying taxes as they are in my constituency, they even more reason for concern. The other members have not asked about the people you have employed. On what basis are they employed? Are they long-term employees of the council? Can they be discharged? What is the cost of separation? What are the terms of employment?

Mrs. Maxwell: Mr. Chairman, that was something I wanted to raise in response to some of the comments that have just been made. About 75% of our budget is actually wages, salaries, and benefits. We are an independent employer but we feel it is necessary to match public service conditions of employment and salaries in order to be competitive with the major employer here in town.

We therefore have a very high proportion of our people who are permanent employees under the Public Service Staff Relations Act and so we would have to conform to all the rules flowing from that.

The Chairman: They would have to be laid off then on the basis of seniority rather than on productivity to the council.

Mrs. Maxwell: Well yes, we would have to follow the rules, yes.

The Chairman: In other words, you would have to pay them extensive separation pay if you were going to lay off people, if they are no longer appropriate to the council's new aims and objectives.

Mrs. Maxwell: That is correct.

The Chairman: I think you have heard the views of this committee and I am sure you have heard views directly from the government. In view of the fact that the council will have to change its aims and objectives, have you taken a look at that matter, or are you just going to wait until the people who are really not contributing too much eventually roll and fall off the end of the age 65 spectrum?

Mrs. Maxwell: Well, Mr. Chairman, a cut now would increase the pressure on what is already a very rigorous review. I think it is important to recognize the service that many of these people have given to the Economic Council of Canada and to the Government of Canada.

Clearly we have to build more flexibility over to time into our staffing so that we can engage in what I discussed earlier with you as the competition of ideas. I think though that we have to review that in the light of the strategic plan we are developing at this point for the Economic Council of Canada.

I would like to make a further footnote to the discussion tonight if I could, in the sense that I have already expressed to you my interest in working more closely with the agenda of this committee and other committees of the House. I think

[Translation]

motion. Mais, encore, je suggère cela dans cet esprit, et je pense qu'en tant de Comité des finances, nous avons l'obligation d'exercer ce rôle d'évaluation sur tous les ministères, ainsi que sur les diverses dépenses fiscales.

Le président: M. Riis, puis-je vous dire que, lorsque des gens travaillent et payent leurs impôts, comme il y en a dans ma circonscription, ils ont encore plus le droit de s'inquiéter. Les autres membres n'ont pas posé de questions sur vos employés. Sur quelle base sont-ils employés? Sont-ils des employés à long terme du Conseil? Peut-on les renvoyer? Quel serait le coût de leur renvoi? Quelles sont les conditions d'emploi?

Mme Maxwell: Monsieur le président, c'est un point que je désirais soulever pour répondre à certains des commentaires précédents. Environ 75 p. 100 de notre budget consiste en honoraires, salaires et avantages sociaux. Nous sommes un employeur indépendant, mais nous pensons devoir égaler les conditions d'emploi et de salaires de la Fonction publique, pour concurrencer l'employeur majeur de la ville.

Par conséquent, nous avons une proportion très élevée de nos employés qui sont employés permanents en vertu de la Loi sur les relations du travail dans la Fonction publique, et nous devons nous conformer à toutes les règles en résultat.

Le président: Alors, il faudrait les renvoyer sur une base d'ancienneté plutôt que sur une base de productivité pour le Conseil.

Mme Maxwell: Eh bien oui, il faudra suivre les règles, oui.

Le président: En d'autres termes, vous devrez payer des indemnités de licenciement importantes, si vous renvoyez du personnel, s'ils ne conviennent plus aux objectifs et aux buts du Conseil.

Mme Maxwell: C'est juste.

Le président: Je pense que vous avez entendu l'opinion du présent Comité, et je suis persuadé que vous avez entendu directement l'opinion du gouvernement. Étant donné le fait que le Conseil devra changer de buts et d'objectifs, avez-vous examiné cette question, ou allez-vous simplement attendre jusqu'à ce que les employés qui ne collaborent pas trop s'en aillent et disparaissent à 65 ans?

Mme Maxwell: Eh bien, M. le président, une réduction maintenant augmenterait la pression sur ce qui est déjà une révision très sérieuse. Je pense qu'il est important que l'on se rende compte des services que beaucoup de ces personnes ont rendu au Conseil économique du Canada et au Gouvernement du Canada.

Il est évident que nous devons introduire plus de souplesse dans la dotation de notre personnel, de manière à pouvoir entreprendre ce que je discutais plus tôt sous le nom de concurrence des idées. Je pense que nous devons examiner cela dans le cadre du plan stratégique que nous développons actuellement pour le Conseil économique du Canada.

J'aimerais ajouter quelque chose à la discussion de cette nuit, si vous me le permettez: je vous ai déjà exprimé mon intérêt à travailler plus étroitement avec l'ordre du jour du présent Comité et des autres comités de la Chambre. Je pense

[Texte]

your message to us tonight has been very clear. I had already started a rigorous review; you are giving me the message that I must sustain that process.

But I would like to say to you that I am convinced of the potential of the Economic Council of Canada. I am committed to explore all possible avenues to achieve it, and that includes a critical review of the resource base, but I must say that I also feel it is very important to focus on the content of the research. As I said earlier, that means picking the right topics, making the reports relevant, getting them out on a timely basis. So that is my overall objective.

The Chairman: Are the new people you are employing all being employed on a contract basis; the one, two, or three-year contract that leaves them no grounds for permanence, as it is in parts of the public service?

• 2125

It seems to me the kind of people we need in this council are people with fresh ideas and people who continue to contribute. This is not a long-term career for a person.

Mrs. Maxwell: All the people who have been hired by the council since I took over as chairman have been hired on a term basis.

The Chairman: Thank you. Are there any other questions anyone has on this issue?

I would like call a meeting of members after the adjournment of this meeting to discuss our other references, if this is all right with everyone. The meeting is now adjourned.

[Traduction]

que le message que vous nous avez transmis ce soir est très clair. J'ai déjà commencé une révision sévère; vous m'avez clairement indiqué que je devais continuer ce processus.

Mais j'aimerais vous dire que je suis convaincue du potentiel du Conseil économique du Canada. Je me suis engagée à explorer toutes les avenues possibles pour le réaliser, et celles-ci comprennent un examen critique de la base des ressources, mais je dois dire que je considère qu'il est également important de se concentrer sur le contenu de la recherche. Comme je l'ai dit plus tôt, cela signifie choisir les bons sujets, faire des rapports adéquats, les produire à temps. C'est mon objectif global.

Le président: Est-ce que votre personnel nouveau est employé sur une base de contrats, contrats de 1, 2 ou 3 ans qui ne donnent pas la permanence, comme dans certains secteurs de la Fonction publique?

Il me semble que, dans ce Conseil, nous avons besoin de personnes qui ont des idées nouvelles et qui continuent à contribuer. On ne parle pas de carrière à long terme.

Mme Maxwell: Toutes les personnes qui ont été embauchées par le Conseil depuis que j'en suis devenue la présidente l'ont été à terme.

Le président: Merci. Y a-t-il d'autres questions sur ce sujet?

J'aimerais convoquer une réunion des membres après l'ajournement de la présente réunion, pour examiner nos autres références, si tout le monde est d'accord. La réunion est ajournée.



If undelivered, return COVER ONLY to:
Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnement et Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

WITNESSES/TÉMOINS

From the Economic Council of Canada:

Judith Maxwell, Chairman;
Peter Cornell, Director;
Warren Maidens, Corporate Secretary;
Someshmar Rao, Acting Director.

Du Conseil économique du Canada

Judith W. Maxwell, présidente;
Peter Cornell, directeur;
Warren Maidens, secrétaire;
Someshmar Rao, directeur suppléant.

HOUSE OF COMMONS

CHAMBRE DES COMMUNES

Issue No. 18

Fascicule n° 18

Tuesday, May 13, 1986

Le mardi 13 mai 1986

Chairman: Don Blenkarn

Président: Don Blenkarn

*Minutes of Proceedings and Evidence
of the Standing Committee on*

*Procès-verbaux et témoignages du
Comité permanent des*

Finance and Economic Affairs

Finances et des Affaires économiques

RESPECTING:

CONCERNANT:

Pursuant to S.O. 96(2), study of the document of the
Department of Finance—"Account of the Cost of
Selective Tax Measures" (Tax Simplification)

En vertu de l'article 96(2) du Règlement, étude du
document du ministère des Finances—"Compte du coût
des mesures fiscales sélectives" (impôt simplifié)

WITNESSES:

TÉMOINS:

(See back cover)

(Voir à l'endos)

First Session of the
Thirty-third Parliament, 1984-85-86

Première session de la
trente-troisième législature, 1984-1985-1986

STANDING COMMITTEE ON FINANCE AND
ECONOMIC AFFAIRS

Chairman: Don Blenkarn

Vice-Chairman: Geoff Wilson

COMITÉ PERMANENT DES FINANCES ET DES
AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Président: Don Blenkarn

Vice-président: Geoff Wilson

MEMBERS/MEMBRES

Bill Attewell
Simon de Jong
Murray Dorin
Raymond Garneau
Paul McCrossan

George Minaker
Aideen Nicholson
Nelson A. Riis
Norman Warner

(Quorum 6)

Le greffier du Comité

Marie Carrière

Clerk of the Committee

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, MAY 13, 1986
(20)

[Text]

The Standing Committee on Finance and Economic Affairs met at 7:40 o'clock p.m. this day, the Chairman, Don Blenkarn, presiding.

Members of the Committee present: Don Blenkarn, Simon de Jong, Murray Dorin and George Minaker.

Acting Member: Jim Jepson for Geoff Wilson.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Terrence J. Thomas, Research Officer.

Witnesses: From the Canadian Institute of Chartered Accountants: David Devine, C.A., McGavin Food Limited (Vancouver); Larry Murray, C.A., Thorne Riddell (Toronto).

In accordance with its mandate under S.O. 96(2), the Committee resumed consideration of the Department of Finance, August 1985 document, entitled "Account of the Cost of Selective Tax Measures" in regards to tax simplification.

David Devine made an opening statement and with the other witness answered questions.

The Chairman authorized that the brief submitted by the Canadian Institute of Chartered Accountants be appended to this day's Minutes of Proceedings and Evidence (See Appendix "FNCE-3".)

At 9:26 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

PROCÈS-VERBAL

LE MARDI 13 MAI 1986
(20)

[Traduction]

Le Comité permanent des finances et des affaires économiques se réunit, aujourd'hui à 19 h 40, sous la présidence de Don Blenkarn, (président).

Membres du Comité présents: Don Blenkarn, Simon de Jong, Murray Dorin, George Minaker.

Membre suppléant: Jim Jepson remplace Geoff Wilson.

Aussi présent: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Terrence J. Thomas, attaché de recherche.

Témoins: De l'Institut canadien des comptables agréés: David Devine, c.a., McGavin Food Limited (Vancouver); Larry Murray, c.a., Thorne Riddell (Toronto).

Conformément aux pouvoirs que lui confère l'article 96(2) du Règlement, le Comité reprend l'étude du document publié, en août 1985, au ministère des Finances, intitulé «Compte du coût des mesures fiscales sélectives» en ce qui a trait à l'impôt simplifié.

David Devine fait une déclaration préliminaire, puis lui-même et l'autre témoin répondent aux questions.

Le président permet que le mémoire soumis par l'Institut canadien des comptables agréés figure en appendice aux Procès-verbaux et témoignages d'aujourd'hui (Voir Appendice «FNCE-3»).

A 21 h 26, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Marie Carrière

Clerk of the Committee

EVIDENCE

(Recorded by Electronic Apparatus)

[Texte]

Tuesday, May 13, 1986

• 1939

The Chairman: Order, please.

We are continuing our work on the tax simplification.

We have David Devine from McGavin Foods Ltd., a chartered accountant from Vancouver, and Larry Murray from Thorne Riddell in Toronto.

The Canadian Institute of Chartered Accountants produced a very extensive letter, which I circulated to members.

The letter is dated March 29, 1985, addressed to the Hon. Michael Wilson. It has a whole series of suggestions about simplification of the income tax system.

• 1940

Mr. Devine, are you leading off?

Mr. David Devine (Chairman, Public Affairs Committee, Canadian Institute of Chartered Accountants): Yes.

The Chairman: If you could lead off for us to sort of put the thing in context then perhaps we could organize some questions.

Mr. Devine: Thank you, sir.

Mr. Chairman, ladies and gentlemen, first of all we appreciate the opportunity to appear before this committee today. I am here wearing my hat as Chairman of the Public Affairs Committee of CICA. My colleague, Larry Murray, is a member of the Ad Hoc Tax Committee of that committee.

I should perhaps give you a bit of background. We are pleased indeed to see that this committee is taking the initiative on tax simplification and I will explain to you why.

Two years ago the Board of Governors of CICA set up this Public Affairs Committee and I was asked to be Chairman of it. It is a small committee of seven members. They are not all chartered accountants. We have lay members, such as Jim Gillies, whom many of you would know, and we intend always to have lay members on it. When we looked at ourselves and what our mandate was from the board of governors, it was to identify present and emerging issues of concern to CICA and its 40,000 members across Canada. We prepared, in effect, a shopping list, and high on that list was tax simplification. Not unrelated to it was another one, productivity, but I will deal today solely with tax simplification.

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

[Traduction]

Le mardi 13 mai 1986

Le président: À l'ordre, s'il vous plaît.

Nous allons poursuivre nos travaux sur la simplification du système fiscal.

Sont présents M. David Devine, comptable agréé de Vancouver qui représente McGavin Foods Ltd., et M. Larry Murray de Thorne Riddell, à Toronto.

L'Institut canadien des comptables agréés a rédigé une longue lettre que j'ai fait circuler parmi les membres.

Cette lettre, datée du 29 mars 1985, est adressée à l'honorable Michael Wilson. On y trouve de nombreuses suggestions concernant la simplification du système d'impôt sur le revenu.

Monsieur Devine, voulez-vous commencer.

M. David Devine (président, comité des affaires publiques, Institut canadien des comptables agréés): D'accord.

Le président: Tout d'abord, auriez-vous l'obligeance de nous mettre en situation, ensuite nous pourrions peut-être vous poser quelques questions.

M. Devine: Merci, monsieur.

Monsieur le président, mesdames et messieurs, tout d'abord je tiens à vous remercier de l'occasion qui m'est donnée aujourd'hui de me présenter à vous. Je suis ici à titre de président du comité des affaires publiques de l'ICCA. Mon collègue, Larry Murray, fait partie du comité spécial chargé du système fiscal, qui relève de ce comité.

Je devrais peut-être commencer par vous fournir quelques éléments de base. Nous sommes très heureux que le Comité ait décidé d'entendre une simplification du système fiscal, et voici pourquoi.

Il y a deux ans, le conseil d'administration de l'ICCA a créé le comité des affaires publiques dont on m'a confié la présidence. Ce petit comité composé de sept personnes, ne regroupe pas uniquement des comptables agréés. En effet, certains membres sont des profanes en la matière, notamment Jim Gillies, que beaucoup d'entre vous connaissez; nous voulons que le comité compte toujours des spécialistes autres que des comptables agréés. Nous avons examiné notre situation et le mandat qui nous a été confié par le conseil d'administration en vue de déterminer les problèmes actuels et futurs qui préoccupent l'ICCA et ses 40,000 membres répartis un peu partout au Canada. Nous avons dressé une liste des problèmes à examiner et placé la simplification du système fiscal parmi nos premières priorités. La productivité est une autre question qui n'est pas totalement étrangère à la simplification du système fiscal, mais je m'en tiendrai uniquement à ce dernier problème aujourd'hui.

[Texte]

We at CICA and others have talked about it for years, it being, like motherhood, a good thing. But it is going to need the political judgment to determine what is desirable in the way of reform and then the political will to carry out those reforms. We are concerned that the tax system, not because anybody has been trying to torment the taxpayer, has become unnecessarily complex, and this is particularly true for the ordinary taxpayer. We have the preposterous situation now where Canadians earning income from comparatively simple sources, earned income reported on T4s and so on, are finding it impossible, as they did in the past, to prepare their returns on the kitchen table. They have to go to tax services of various sorts. This in turn is leading to the discounting of refunds and so forth and it is really hurting very modest earners.

We set up an ad hoc committee, of which my colleague is a member, and that committee produced the document to which your chairman has referred; namely, the letter of March 29, 1985 to Michael Wilson signed by our president of that year, Bill Grace. This in effect sets out what our findings were.

I should just explain that that ad hoc committee was not the standing committee of CICA and the Canadian Bar Association, which works through the Canadian Tax Foundation. They were a number of hands-on tax experts, men who are dealing with the less esoteric aspects of taxation—in other words, they are in the trenches. We feel that document is an excellent foundation for action, and we are pleased indeed that in fact one of the recommendations with respect to the Registered Home Ownership Plan has already been implemented.

The Chairman: That was not because of desire but because of lack of funds to . . .

Mr. Devine: So be it.

Another thing is happening which concerns us very much. I should explain that part of the mandate of our Public Affairs Committee was to be apolitical and to speak without fear or favour.

• 1945

We are very determined that we are not simply doing what is perceived to be best for chartered accountants as a profession, because you could well say: the more complex the Income Tax Act, the more business, the more fees. That again comes back to our second issue that we identified on productivity. It is a non-productive use of my profession's time. It is absurd.

The second effect of the complicated tax system is the disrespect—in fact, bordering on contempt—for the tax system because it has become incomprehensible to many people, even professional people. They are inclined to discard it and perhaps not to do as we expect them to do, which is to abide honestly—it is a self-assessing system, as you know—by the rule of law.

[Traduction]

A l'ICCA et ailleurs, on parle de la simplification du système fiscal depuis des années; il va sans dire que c'est une bonne chose. Toutefois, il faudra que des décisions soient prises, au niveau gouvernemental, au sujet des réformes souhaitables et il faudra que le gouvernement manifeste la volonté de réaliser les réformes jugées nécessaires. Nous nous inquiétons parce que le système fiscal est devenu inutilement complexe, notamment pour le simple contribuable, et non pas à cause des nombreux tourments infligés aux contribuables. C'est ridicule; de nombreux Canadiens dont les sources de revenu sont relativement simples, par exemple, ceux qui n'ont que des T4, ne sont plus capables de remplir seuls leur déclaration d'impôt sur le revenu, comme avant. Ils doivent faire appel à des spécialistes de toutes sortes. Certains d'entre eux offrent un remboursement immédiat, moyennant un certain pourcentage et, finalement, ce sont les très petits salariés qui souffrent le plus de la situation.

Le comité spécial que nous avons créé, et dont mon collègue fait partie, a rédigé le document mentionné tout à l'heure par le président, à savoir la lettre du 29 mars 1985 adressée à Michael Wilson et portant la signature de notre président de l'an dernier, Bill Grace. Ce document fait état des conclusions de nos travaux.

Je me dois de préciser que le comité spécial diffère du comité permanent de l'ICCA et de l'Association du Barreau canadien qui est associée au Bureau canadien d'études fiscales. Le comité se compose de plusieurs spécialistes en matière fiscale qui s'occupent des aspects les plus terre-à-terre du système. Nous considérons cette lettre comme un excellent document d'appui et nous sommes heureux que l'un des recommandations formulées concernant le régime enregistré d'épargne-logement ait été mise en oeuvre.

Le président: Ce n'est pas par envie mais plutôt à cause d'un manque de fonds pour . . .

M. Devine: Soit.

Il y a autre chose qui nous préoccupe beaucoup. Tout d'abord, je devrais préciser que le comité des affaires publiques se veut apolitique et impartial.

Nous n'agissons pas uniquement dans le meilleur intérêt des comptables agréés; s'il en était ainsi, nous voudrions que la Loi de l'impôt sur le revenu demeure compliquée parce que, plus elle sera compliquée, plus les comptables agréés feront de bonnes affaires et gagneront de l'argent. Voilà qui m'amène encore à parler du deuxième point soulevé, à savoir la productivité. Ce serait là une façon improductive d'utiliser le temps des comptables agréés. C'est absurde.

Les gens manifestent peu de respect à l'égard du système fiscal actuel—en fait, on pourrait même parler de mépris—qui, à cause de sa complexité, est devenu incompréhensible, même pour des spécialistes. Ils sont portés à se débarrasser de tout ce qui touche à l'impôt et peut-être à ne pas faire ce qu'ils devraient faire, c'est-à-dire se conformer honnêtement—c'est

[Text]

That also leads on to the fact that so many decisions are made by individuals as well as businesses—and I know today, Mr. Chairman, you are dealing with individuals—based on tax savings. We have all seen the incredible mess that a lot of professional men and women and others have gotten into by pursuing tax shelters, with their eye on how much tax they are saving and forgetting that sound investments should be their first consideration.

Now, we have made these specific proposals, and we are very willing . . . I know our president, John MacDonald, has met frequently with the Minister, Michael Wilson. You recently heard from one of the members of our ad hoc committee, Don Huggett, at one of your hearings, although Don was not appearing as a member of this ad hoc committee. He was wearing another hat.

Mr. Chairman, those are my opening remarks, and then my colleague would take up some of the more technical aspects of our suggestions. But if you or your colleagues have any questions, Mr. Chairman, I would be happy to try to answer them for you.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Devine. Do I take it that Mr. Murray will be going over the very specific items in your letter of March 29, which I am going to treat as a brief?

Mr. Devine: He will, sir, yes.

The Chairman: May I ask the indulgence of the committee to have the letter of March 29 appended to the minutes of the meeting so it could be referred to through the meeting by the numbers on the paragraphs? I was wondering if in the course of night's proceeding we could go over the letter of March 29 as a basis of discussion and refer to paragraph numbers in that letter, so we would at least keep some semblance of order. One of the problems I find when I am doing these things is that we tend to go all over the map sometimes if we do not have some sort of guide post.

With that in mind, I note you have essentially covered the first item with the number of chartered accountants involved in this association and the guide and so on. But would Mr. Murray want to comment on the third item with respect to the rule of law and the number of people in his field who perhaps are not obeying the Income Tax Act because of its inordinate complication.

Mr. Larry Murray (Member, Public Affairs Committee, Canadian Institute of Chartered Accountants): Thank you very much, Mr. Chairman. Do you mean dealing specifically with the third paragraph?

The Chairman: Yes.

Mr. Murray: In order for taxpayers in Canada, as worldwide, to deal effectively and to pay their fair share of tax, I think clearly they must have some appreciation of the tax system. It must be a tax system they can readily understand. The majority of the taxpayers you are dealing with in Canada are those who are employed or who have other sources of

[Translation]

un système basé sur l'auto-évaluation, comme vous le savez—aux règles de droit.

Cette situation a également pour effet d'inciter les particuliers et les entreprises, monsieur le président, je sais que vous vous occupez aujourd'hui de l'impôt des particuliers, à fonder bon nombre de décisions sur les moyens de réduire leur impôt. Nous savons que de nombreux spécialistes, entre autres, se sont mis dans le pétrin à cause des abris fiscaux; ils s'occupaient plus de l'impôt économisé que de la sûreté de leurs investissements, alors que ce devrait être le contraire.

Nous avons donc fait des propositions précises et nous voulons . . . Je suis au courant que notre président, John MacDonald, a rencontré à plusieurs reprises le ministre Michael Wilson. L'un des membres du comité spécial, Don Huggett, s'est présenté dernièrement devant vous, mais pas à ce titre, je dois le préciser.

Monsieur le président, j'ai terminé ma déclaration d'ouverture; mon collègue se chargera des aspects un peu plus techniques de nos propositions. Monsieur le président, si vous ou vos collègues avez des questions, je me ferai un plaisir d'y répondre de mon mieux.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Devine. Dois-je comprendre que M. Murray passera en revue les différents points exposés dans votre lettre du 29 mars, que je dois considérer comme un mémoire?

M. Devine: C'est cela monsieur.

Le président: Puis-je demander aux membres du Comité d'annexer la lettre du 29 mars au procès-verbal de la réunion; ainsi nous pourrions renvoyer aux numéros des paragraphes au cours de la réunion. Je me demande si l'examen de cette lettre ne pourrait pas se faire en suivant l'ordre des paragraphes, de façon que nous puissions au moins garder un semblant d'ordre. J'ai constaté que nous sommes portés à aller à droite et à gauche si, au départ, nous n'établissons pas certains points de repère.

Je remarque donc que vous avez traité le premier point lorsque vous avez parlé du nombre de comptables agréés membres de votre association, du guide, etc. M. Murray aurait peut-être quelques mots à dire au sujet du troisième point, c'est-à-dire les règles de droit et le nombre de spécialistes du domaine qui, peut-être, ne respectent pas la Loi de l'impôt sur le revenu à cause de sa trop grande complexité.

M. Larry Murray (membre, comité des affaires publiques, Institut canadien des comptables agréés): Merci beaucoup, monsieur le président. Voulez-vous dire que je dois m'en tenir spécifiquement au troisième paragraphe?

Le président: Oui.

M. Murray: Selon moi, pour que les contribuables canadiens, comme tous les autres contribuables, puissent s'occuper efficacement des questions fiscales et paient leur juste part, il faut qu'ils comprennent, dans une certaine mesure, le système fiscal. En fait, il faut que le système fiscal soit facile à comprendre. La majorité des contribuables canadiens sont des

[Texte]

income, maybe some investment income. You are dealing with the elderly who may have only an old age security, a Canada Pension. Those individuals would, in all fairness, pay the fair amount of tax that they feel is owing. However, I think when it comes to tax time, as everyone is concerned about, it is that a taxpayer is facing in this case the 1985 T1 tax return; and one of our main recommendations, and that recommendation is noted in item number 10, is—

• 1950

The Chairman: We are dealing with number 10, then?

Mr. Murray: Yes. I am moving sort of on to item number 10. I think clearly this is our first major concern, and I think the first thrust—

The Chairman: What would you think about the provision by the government, which has a T1 they call Short, and it is sent out to a limited number of taxpayers albeit, but it is a relatively short form? You have undoubtedly seen it. It is, of course, complicated by the Ontario Tax Credit, but the thing is a relatively short thing that they mail out.

Mr. Murray: I think the majority of taxpayers could probably deal effectively with their sources of income on a T1 Short.

The Chairman: But you say reintroducing the T1 Short. There is a T1 Short, so to speak, by the government. It is called an individual income tax return. You may have seen a T1 Special... is really what it amounts to. It is this thing, without any schedules. It is relatively simple. What would you say about it? Is it far too complicated?

Mr. Murray: No. Hopefully you could reduce it to less than... That is four pages, if I am not mistaken.

The Chairman: That is right.

Mr. Murray: I think that if you could reduce it to two pages, and have one or two of the major schedules, such as child care expenses, so that clearly what you have is something they can understand... Quebec also has a T1 Short, which it is two pages long and has two schedules.

The Chairman: So in other words what you are saying is this form is just twice too long?

Mr. Murray: I think so.

The Chairman: I do, too. I happen to agree with you. I think it is far too long, far too complicated, and far too many items in it. I think it could be designed to reduce it dramatically. I was wondering if you want to expand, then, on how you might think it might be reduced dramatically; and then I am going to stop and ask members to ask questions.

Mr. Minaker: I have a question on the short form.

The Chairman: Go ahead, Mr. Minaker.

[Traduction]

employés ou ont d'autres sources de revenu, peut-être des revenus de placements. Il y a les personnes âgées qui ont pour seuls revenus les prestations au Régime de pensions du Canada. Ces personnes devraient payer, en toute justice, des impôts équitables. Cependant, lorsque arrive la fin de l'année fiscale, le contribuable doit se débattre avec la déclaration d'impôt sur le revenu, en l'occurrence, la déclaration d'impôt T1 de 1985. L'une de nos principales recommandations, qui figure à l'article 10,...

Le président: Donc, on parle de l'article 10?

M. Murray: Oui. Je passe directement à l'article 10; selon moi, il exprime l'une de nos principales préoccupations, et je pense que l'impulsion de départ...

Le président: Que diriez-vous si le gouvernement envoyait son formulaire T1 abrégé à un nombre limité de contribuables? Il s'agit d'un formulaire relativement bref. Vous le connaissez sans doute. Et la situation est compliquée par le crédit d'impôt de l'Ontario; de toute façon, c'est un petit formulaire envoyé par la poste.

M. Murray: Je pense que la majorité des contribuables pourraient probablement se satisfaire d'un formulaire abrégé.

Le président: Mais vous semblez préconiser la réintroduction du formulaire abrégé. Or, le gouvernement fournit déjà un genre de T1 abrégé appelé déclaration d'impôt sur le revenu des particuliers. Peut-être avez-vous déjà vu le T1 spécial... c'est la même chose, sans les annexes. Il est relativement simple. Qu'en pensez-vous? Serait-il encore beaucoup trop compliqué?

M. Murray: Non. Et on espère pouvoir le réduire à moins de... Actuellement, il compte quatre pages, n'est-ce pas?

Le président: C'est exact.

M. Murray: Oui, si on pouvait le réduire à deux pages et conserver une ou deux annexes importantes, comme celle qui contient les frais de garde d'enfants, on aurait quelque chose de facile à comprendre... Le gouvernement du Québec envoie aussi un formulaire abrégé qui comporte deux pages et deux annexes.

Le président: En d'autres mots, vous dites que le formulaire actuel est deux fois trop long?

M. Murray: C'est ce que je pense.

Le président: C'est également mon opinion. Je suis d'accord avec vous. Oui, je pense qu'il est beaucoup trop long, beaucoup trop compliqué et qu'il contient bien trop de détails. Selon moi, il serait possible de l'organiser de façon énormément plus concise. Pourriez-vous nous dire de quelle façon on pourrait réduire le contenu et la complexité de ce formulaire? Après, je laisserai les membres poser des questions.

M. Minaker: J'ai une question à poser au sujet du formulaire abrégé.

Le président: Allez-y, monsieur Minaker.

[Text]

Mr. Minaker: But maybe I should wait if you are going to get into number 11. I think number 10 and 11 tie together, Mr. Chairman. That is why I was going to raise the question to Mr. Murray.

Mr. Murray: There is also the option of maybe some sort of questionnaire that the government—

Mr. Minaker: That is what I wanted to raise the question on, if I could, of, then you could maybe expand on what you feel the form should be like.

I perceive that someday we will have a short form where it would be almost similar to the Lotto 6/49 card you get to pick the numbers; that you would ask the question of the taxpayer, their name and their number, and then how many dollars they earned, and they would write that in. Then they would start to answer yes or no by filling in the little squares as to whether they received interest, how many dollars, and they would fill that in.

Now could I ask you, as being involved in an accounting firm, would it be feasible if you had two or three of these cards that the taxpayer took it to maybe your firm and they would just pop it into the machine? Right now I get my income tax done by an accountant, and I—

Mr. Murray: But you should be able to do your own.

Mr. Minaker: Even they made mistakes, by the way. Even the accountant made a mistake on mine this time.

Mr. Murray: But it was not his fault.

Mr. Minaker: But what I am leading up to is would it be feasible—

The Chairman: You mean even the—

Mr. Minaker: The chartered accountant made an error on mine.

The Chairman: Well, he did not make a mistake, of course, it was the computer.

Mr. Minaker: Yes, they deducted \$500 expense income, which I cannot claim.

But anyway, what I wanted to raise with you, would it be feasible and legal for you to take these, and you would have your machine set up, and it would automatically type it out like it does now for me on a word processor form, and that would become the tax form for that income tax payer? Does it seem feasible that could happen some day?

• 1955

Mr. Murray: But are you suggesting that all taxpayers would take this card?

Mr. Minaker: They could either forward it to the Tax Data Centre or, if they chose, they could take it to you, and you would have your receiving machine set up so it would automatically feed it into your computer. It would type up—

[Translation]

M. Minaker: Peut-être devrais-je attendre que vous passiez au point numéro 11. Je pense que les points 10 et 11 sont reliés, monsieur le président. C'est pourquoi je voulais poser la question à M. Murray.

M. Murray: On pourrait aussi envisager de concevoir un genre de questionnaire que le gouvernement . . .

M. Minaker: C'est exactement ce dont je voulais vous parler; si vous le permettez, je vous expose mon point de vue, après quoi vous pourrez nous dire en détail comment vous envisagez ce formulaire.

Selon moi, un jour, le formulaire abrégé ressemblera à quelque chose comme la fiche de Lotto 6/49; le gouvernement posera des questions au contribuable,—nom, numéro d'assurance sociale, revenu, etc.—détails que ce dernier n'aura qu'à inscrire. Suivrait une partie objective que remplirait le contribuable,—revenu d'intérêts, montant, etc.

Je vous demande, en tant que comptable, serait-il possible que le contribuable se présente chez vous avec deux ou trois de ces cartes qu'il vous suffirait de passer dans une machine? Je fais faire ma déclaration d'impôt par un comptable et je . . .

M. Murray: Mais vous seriez censé pouvoir la faire vous-même.

M. Minaker: En passant, même la firme de comptables a commis des erreurs. Cette année, même le comptable a fait une erreur dans mon cas.

M. Murray: Mais ce n'était pas de sa faute.

M. Minaker: Je veux simplement savoir si cela serait possible . . .

Le président: Vous voulez dire que même le . . .

M. Minaker: Le comptable agréé a fait une erreur dans ma déclaration.

Le président: C'est évident qu'il n'est pas fautif; c'est le fait de l'ordinateur.

M. Minaker: Oui, on a déduit 500\$ en revenus de dépenses que je ne pourrai réclamer.

De toute façon la question est de savoir si cela serait possible pour les firmes de comptables de préparer une machine et d'y introduire ces cartes, qui en sortiraient toutes remplies, comme pour le traitement de texte? Croyez-vous que cela pourrait devenir le formulaire de l'avenir? Est-ce possible?

M. Murray: Voulez-vous dire que tous les contribuables utiliseraient cette fiche?

M. Minaker: Les contribuables auraient le choix de l'envoyer au centre des données fiscales ou de se présenter chez vous où, votre machine ayant été préparée, les données seraient automatiquement transférées dans votre ordinateur. Elle dactylographierait . . .

[Texte]

Mr. Murray: It would just type it out.

Mr. Minaker: Yes. It would just type it out automatically.

Mr. Murray: That is right, because there are computer programs. All you have to do is put in—

Mr. Minaker: So what I am saying is we could simplify the card input for the taxpayer.

Mr. Murray: That is right.

Mr. Minaker: Do you think that might be the approach that would eventually come about?

Mr. Murray: I think the one thing you have to keep in mind is that for a fill-in-the-blank type form, when you are dealing with employees they all have source deductions, so that most of their tax is paid. If they happen to have some modest investment income, there is a \$1,000 investment deduction which they could claim in arriving at taxable income. So most taxpayers will either, assuming that is their only income and assuming the source of deductions were done correctly, what you have is either a small plus or a small minus.

The question is, if you just fill in the fill-in form, if you happen to owe money, when would the interest start to run? It could be that what would happen is that maybe the interest would start to run at the time in which the individual, or 30 days after he has received a notice of assessment, based upon his sort of fill-in form. But, clearly, I think a lot of taxpayers are somewhat overwhelmed with having to fill in all kinds of lines, particularly if they use the general tax guide with their 11 schedules and pages and pages. I think you have to simplify it. Having simplified it, then I think you would get more by way of compliance. And you may not have as many delinquent taxpayers.

Mr. Minaker: Yes. You could get a simple square fill-in relating to interest that you receive on bank accounts, or whatever.

Mr. Murray: That is right.

Mr. Minaker: If you fill in that one, that would trigger that schedule in your machine, is that not right?

Mr. Murray: That is right.

Mr. Minaker: But the individual would just have one line to fill in on the form, instead of a whole bunch of lines.

Mr. Devine: Is it not correct to say too, Mr. Murray, that Revenue Canada has a very impressive computer system? It is very impressive. They can kick out all manner of statistics and so on. You can readily determine how many taxpayers could probably use the questionnaire of a T1 short. I do not think it is being... at least I have the impression it is not being utilized in that way.

The Chairman: What would your impression be about a questionnaire? Supposing, for example, for all salary-earning taxpayers where deductions are made at source to a large extent they were all forwarded just a questionnaire with their name, address and SIN number on it, and they proceeded to

[Traduction]

M. Murray: Elle ne ferait qu'inscrire les informations.

M. Minaker: Oui, elle les inscrirait automatiquement.

M. Murray: Oui; il existe des programmes informatiques grâce auxquels vous n'avez qu'à...

M. Minaker: Ce que je veux dire, c'est que l'on pourrait simplifier le remplissage de la fiche.

M. Murray: C'est vrai.

M. Minaker: Croyez-vous que cela pourrait devenir le moyen de l'avenir?

M. Murray: Il faut bien se rappeler que la fiche objective intéresse des employés qui ont des retenues à la source et donc que la majeure partie de leur impôt a déjà été payée. Il peut arriver qu'ils aient de petits revenus en intérêts de placement, auquel cas une déduction maximale de 1000\$ peut être faite à l'étape du revenu imposable. Donc, dans la plupart des cas, vous aurez soit un petit remboursement d'impôt soit un modeste paiement à faire, en supposant que le revenu déclaré soit le seul et que le calcul des déductions soit fait correctement.

Reste à savoir, par exemple, à quel moment commencent à courir les intérêts dans le cas d'un paiement dû? Le calcul pourrait commencer au moment où le particulier reçoit un avis d'évaluation fondé sur les informations fournies sur sa fiche, ou 30 jours après. Mais je suis persuadé qu'un grand nombre de contribuables voient comme une montagne la tâche de remplir toutes les lignes et les 11 annexes et de lire quantité de pages, surtout s'ils utilisent la déclaration et le guide généraux. Il faut simplifier tous ces formulaires et, ce faisant, vous constaterez que les gens seront plus respectueux de la loi. Vous n'aurez peut-être pas autant de contribuables qui ne feront pas de déclarations d'impôt.

M. Minaker: Oui. On pourrait recevoir une simple feuille à remplir au sujet des intérêts touchés de comptes en banque, etc...

M. Murray: C'est cela.

M. Minaker: Et en voyant cette feuille remplie, votre machine émettrait une annexe, n'est-ce pas?

M. Murray: C'est exact.

M. Minaker: Mais, dans ce cas, le particulier n'aurait qu'une ligne à remplir, pas une série.

M. Devine: N'est-il pas vrai aussi, monsieur Murray, que Revenu Canada possède un système informatisé des plus puissants? Il est très impressionnant. On peut en tirer toutes sortes de statistiques et de données. Par exemple, il est possible de déterminer très rapidement le nombre approximatif de contribuables susceptibles d'utiliser le questionnaire relatif à une déclaration abrégée. Or, je ne pense pas que l'on utilise ces ordinateurs à ces fins; c'est l'impression que j'ai.

Le président: Que diriez-vous d'un questionnaire? Supposons que l'on envoie aux contribuables salariés dont la majeure partie des retenues sont faites à la source un simple questionnaire portant leur nom, adresse et NAS; il leur suffirait d'y répondre. Est-ce que Revenu Canada ne posséderait pas déjà,

[Text]

answer some questions. Would not Revenue Canada have in its computer bank, in terms of references back from employers and so on, enough information on which to determine the taxpayer's position, and either send the taxpayer a refund or send the taxpayer a demand?

Mr. Devine: I would think, Mr. Chairman, they know now. I think they can go back for about five years, but they will know now how many of the returns filed in Canada in the last five years were earned income, with no complications, how many were simply earned in Canada with no interest, no other sources of income.

That is one. And those people are a natural, it would seem to me, Murray, for this sort of treatment. I should explain one of the things we are trying to do in this exercise at CICA, Mr. Chairman. We have the men, like my colleague, who work in this tax field all the time, every day. But we are also trying to sort of level it with people like myself who have been out of the profession for 25 years—I have been in general business—so that we can perhaps get a more balanced and usable objective. I think somebody once said that war is too important to be left to the generals. Well, perhaps taxation is too important to be left exclusively, exclusively to the people who specialize in it; with respect, Murray.

• 2000

Mr. de Jong: First of all, it might be an interesting bit of information for us to ask Revenue Canada how many people, according to their computers, should be able to use the T1 short form and how many actually do.

The Chairman: We have asked that question. I think it is on our record. Surprisingly it is only about one-third of the people to whom they send out the short form. That is this thing here. That is a surprisingly low turnout. Now, they send them out early in January, and it may be that by the time the people get their T4 slip from their employer late in February, they have lost their form. I suspect that may well be the case. So what do the people do? Well they go to a tax office, or they go to the Post Office and get this thing and that sends them up the moon.

Mr. de Jong: Then maybe Revenue Canada can begin advertising the fact that it does have the T1 Short and make people more curious whether they would be able and eligible to use the short form.

I think Mr. Murray mentioned that even the T1 short form is too long and that you would like to see it reduced to two pages rather than four. Any suggestions on which items you would like to take out of the short form?

Mr. Murray: Well, we do address some of those items in items 12 to 18.

The Chairman: We are now dealing with items 12 to 18, and those are "Directions for Change in Taxation of Ordinary Taxpayers".

[Translation]

en banque informatique, sous forme de données fournies antérieurement par l'employeur, etc., suffisamment d'informations pour prendre une décision? Envoyer un remboursement ou exiger un paiement.

M. Devine: Oui, monsieur le président, je pense que les employés de Revenu Canada possèdent les outils pour faire cela. Je pense qu'ils peuvent reculer d'environ cinq ans et savoir la proportion de déclarations qui se rapportaient à des revenus de salaires, sans complication, le nombre de déclarations se rapportant à des gains sans intérêts, sans autre source de revenu, etc.

Cela est une possibilité. Et pour moi, ces gens sont tout indiqués pour ce genre de traitement. Si vous le permettez, monsieur le président, je vais vous expliquer une expérience que nous tentons à l'ICCA. Des gens, comme mon collègue, passent leurs journées dans le système fiscal. Ce que nous essayons de faire, c'est de doser les connaissances en faisant entrer en jeu des gens comme moi qui ont quitté le métier depuis 25 ans—je suis dans les affaires—de manière à avoir une vision plus équilibrée et plus pratique. On a dit que la guerre est une affaire trop grave pour être laissée entre les mains des généraux; sauf votre respect, M. Murray, peut-être que la fiscalité est une chose trop importante pour être laissée exclusivement entre les mains de spécialistes.

M. de Jong: Avant tout, il pourrait être intéressant de demander à Revenu Canada le nombre de contribuables qui pourraient utiliser le formulaire abrégé et combien l'utilisent effectivement, selon les renseignements contenus dans les banques de données.

Le président: Nous avons déjà posé cette question. Cela doit être inscrit dans le procès-verbal. Il est surprenant de voir qu'environ un tiers seulement des gens qui en reçoivent l'utilisent. Ce petit formulaire que voici. C'est un taux de retour extrêmement bas. On le leur envoie au début de janvier; peut-être que, lorsque les contribuables finissent par recevoir leur T4 de l'employeur, fin février, ils ont égaré leur formulaire abrégé. C'est probablement ce qui se passe. Que font-ils dans ce cas? Ils se rendent à un bureau de l'impôt ou au bureau de poste pour prendre le formulaire général dans lequel ils risquent de perdre leur latin.

M. de Jong: Alors, Revenu Canada pourrait peut-être commencer à faire savoir qu'il dispose de formulaires abrégés et inciter les gens à se renseigner sur son utilisation.

Je pense, monsieur Murray, que vous trouvez le formulaire abrégé trop long, que vous aimeriez qu'il passe de quatre à deux pages. Qu'en retrancheriez-vous pour y arriver?

M. Murray: Il est question de ces détails dans les points 12 à 18.

Le président: Nous passons maintenant aux points 12 à 18, qui traitent des mesures à prendre afin de modifier l'imposition des revenus des contribuables ordinaires.

[Texte]

Mr. Dorin: Mr. Chairman, Could I still ask one question on item 11?

The Chairman: Sure, yes.

Mr. Dorin: coming back to this questionnaire, which sounds very good, do you think the public would accept that? Would they have confidence or would they trust filling in a questionnaire and then being sent a bill for what they owe? One of the things is that when you send in your return to Revenue Canada, and they take exception to something, you get a little computer-type piece of paper saying that they changed it and that this is difference in tax you owe, or whatever, but there is no recalculation; there is no explanation, and if you actually try to trace that through yourself, it is very difficult sometimes to figure out what it was that they changed and how that ended up in the end number changing the way it did.

Mr. Murray: I think if you were going to sort of fill in the numbers, before you did that on a national-wide scale you might want to do it on sort of a test basis. I will make two comments on that. One is that I think the taxpayer should sign it because it is a self-assessing system, so he or she has to attest to the fact that this all the sources of income because of the information slips that would be sent in, and you have to match them up. I will deal later with a difficulty with respect to the fill-in form.

The second point is that I think if you did have a fill-in form, and to address your issue, what would happen if Revenue Canada actually returned to the taxpayer along with the assessment, a filled-in copy of the two-page T1 short?

Mr. Dorin: Well, I suppose they would have to change their policy. I believe when errors are made in their favour, they do not come back and tell you that fact. Has that not been the history? If the error is in their favour, they tell you and reassess you, and if it is in your favour, they somehow ignore it.

Mr. Murray: Well, I am not so sure that is a universal concept. You know I have dealt with assessors who are saying: Well, you blew it; you should not have done it this way. I think maybe a lot of those problems arise because you put it on the wrong line, and therefore they just cannot be bothered addressing the issue that there is a problem there. He or she cannot be bothered dealing with it.

The Chairman: Well, are you saying then that the return form that you are talking about in paragraph 11 would be in effect the filing of a tax return, and that, after that was filed, you could have the department mail back to the taxpayer his tax return filled in together with his assessment or rebate, for his confirmation.

• 2005

Mr. Murray: I think that is just to address the concern that the public as a whole might feel that if all they do is get a piece of paper saying that they owe \$1,000 or they get a refund of \$500 that may not be acceptable, and you might have individuals preferring only because they do not have any record. I think that obviously requires a change in policy, needless to

[Traduction]

M. Dorin: Monsieur le président, puis-je poser une dernière question au sujet du point 11?

Le président: Certainement, je vous en prie.

M. Dorin: Pour revenir au questionnaire, qui semble être une idée très intéressante, pensez-vous qu'il serait accepté par le public? Pensez-vous que les gens auraient confiance en cette petite feuille qu'ils rempliraient et pour laquelle ils recevraient une facture d'impôt? Lorsque vous envoyez votre déclaration à Revenu Canada et qu'un employé de ce ministère relève une erreur ou une irrégularité, on vous envoie une petite note informatisée vous disant que l'on a changé telle et telle chose et vous indiquant la différence entre son résultat et le vôtre; mais on ne refait pas les calculs. On ne donne pas d'explication et si vous essayez de retracer votre erreur, vous pourrez avoir beaucoup de mal à trouver la modification du ministère ou à expliquer le résultat final.

M. Murray: Oui, avant d'établir ce système au niveau national, il faudrait sans doute en faire l'expérience à une échelle restreinte. Deux remarques à ce propos. Premièrement, je pense que ce nouveau formulaire devrait être signé par le contribuable, puisqu'il s'agirait d'un système d'auto-cotisation; le contribuable confirmerait ainsi que les revenus inscrits sont les seuls qui ont été touchés, sur la foi des documents joints, lesquels doivent être comparés. Je reviendrai sur la difficulté inhérente au formulaire objectif.

Deuxièmement, dans le cas d'un tel formulaire, pour répondre à votre question, qu'arriverait-il si Revenu Canada renvoyait au contribuable, avec son évaluation, un exemplaire rempli du formulaire abrégé de deux pages?

M. Dorin: Eh bien, je suppose que le ministère devrait modifier sa politique. Je suppose que, lorsque l'erreur vous favorise, il ne se préoccupe pas de courir après vous. N'est-ce pas une coutume établie? Si l'erreur le favorise, il vous l'indique et calcul le nouvel impôt; dans le cas contraire, il ne s'en occupe pas.

M. Murray: Je ne suis pas aussi sûr que ce soit fait de façon générale. Vous savez, j'ai eu affaire à des contrôleurs qui m'ont dit: «C'est votre faute; vous n'auriez pas dû faire cela de cette façon». Beaucoup d'erreurs se produisent simplement parce que des inscriptions sont faites à la mauvaise ligne; comment voulez-vous que le contrôleur s'emploie à retracer toutes ces erreurs? C'est impossible.

Le président: Ce que vous dites, c'est que le formulaire dont vous parlez au paragraphe 11 constituerait une déclaration de revenu et que, une fois rempli et envoyé par le contribuable, le ministère pourrait renvoyer à ce dernier son remboursement accompagné de sa cotisation ou de sa décharge, à des fins de confirmation. C'est bien cela?

M. Murray: Je crois que cela est uniquement destiné à répondre aux préoccupations des contribuables qui peuvent estimer insuffisant le fait d'avoir un bout de papier leur disant qu'ils doivent 1,000\$ ou qu'ils vont obtenir un remboursement de 500\$; certains pourraient même aller jusqu'à porter plainte pour la simple raison qu'ils n'ont reçu aucune plainte pour la

[Text]

say; but the key there is that this questionnaire is basically the tax return.

The Chairman: All right, but remember that we are dealing with two things here.

First, we are dealing with the change in policy, which is relatively simple. In other words, there is nothing in the Income Tax Act that says we have to send out these or questionnaires or even these.

Mr. Murray: Right.

The Chairman: This is all a question really of policy, and none of this is law. You could send out almost any form you wanted. I presume you may have to have some Orders in Council to cover it, but essentially there is no change in the statute. That is on the one hand.

Now, there are obviously a number of things we are going to talk about later tonight which will require a change in the statute which would very much, even more dramatically, simplify it. But, as long as you just send out a questionnaire and then Revenue Canada would use its own best ability to create a taxpayer's own return, no statute amendments would be required.

Mr. Minaker: Could I ask one question, Mr. Chairman?

The Chairman: Yes, Mr. Minaker.

Mr. Minaker: Relating further to this, do you think it would be feasible if when the employer filled out the T4 there was a common card that would tie back into this questionnaire for the computer and, like the banks when they send out the form for your interest, they would have again, when you ripped off 'keep your receipt, the one card that went in, so you might end up with three or four cards with your questionnaire that would just go zip, zip, zip, like it does in the 649, and then that automatically fills in the information?

Mr. Murray: That is right, as long as the information returns are sent in, the T5s and the T4s—

Mr. Minaker: Yes. But this would be just automatic. Your scanner or whatever you are going to use would be compatible with all of these other forms you would receive as a taxpayer.

Mr. Murray: Right, but I am saying that this questionnaire has basically to ensure that the taxpayer . . . this is his or her tax return.

Mr. Minaker: Yes.

Mr. Murray: In other words, it is a self-assessing system. I do not think Revenue Canada or anyone can say "This is your employment income and this is your investment income" because only the taxpayer knows what his—

[Translation]

simple raison qu'ils n'ont reçu aucune pièce justificative. À mon avis, une réforme s'impose pour remédier à cette situation; mais, pour l'instant, il ne faut pas oublier que ce questionnaire est en fait la déclaration d'impôt elle-même.

Le président: Je suis d'accord, mais n'oubliez pas que nous parlons de deux choses différentes.

D'une part, il y a la question de la réforme, qui est relativement simple. Je veux dire qu'il n'y a rien dans la Loi sur l'impôt sur le revenu qui nous oblige à envoyer tel ou tel type de questionnaire.

M. Murray: C'est exact.

Le président: En réalité, il s'agit plutôt d'un problème de procédure, et non de loi. Vous pourriez envoyer le formulaire qui vous convient. Je suppose qu'il vous faudrait des décrets du conseil, mais il n'est pas vraiment nécessaire de modifier la loi.

Et puis, il y a de toute évidence un certain nombre d'autres points, que nous aborderons plus tard dans la soirée, qui eux vont nécessiter une réforme de la loi, et qui auraient pour effet de la simplifier encore davantage. Mais tant que vous vous contenterez d'envoyer un simple questionnaire, en laissant à Revenu Canada le soin d'établir lui-même la déclaration personnelle de chaque contribuable, il ne sera pas nécessaire de modifier la loi.

M. Minaker: Puis-je poser une autre question, monsieur le président?

Le président: Oui, monsieur Minaker.

M. Minaker: Dans le même ordre d'idées, pensez-vous qu'il serait possible d'instituer un système de cartes à volets multiples, sur lesquelles les renseignements du questionnaire seraient transcrits automatiquement pour le traitement informatique, au moment où l'employeur remplit le feuillet T4; ainsi, le contribuable récupérerait la carte qu'il nous aurait d'abord fait parvenir, après l'avoir détachée, à titre de reçu (comme les formulaires que nous envoyons les banques pour nos relevés d'intérêts); en fin de compte, on aurait trois ou quatre cartes en plus de son questionnaire, un peu comme à la 6/49?

M. Murray: Cela serait possible, dans la mesure où les déclarations de renseignements, je veux dire les T5 et les T4, sont effectivement envoyées.

M. Minaker: Certes, ça serait automatique. Le scanner ou l'appareil utilisé pourrait accepter tous les autres formulaires que vous recevriez en tant que contribuable.

M. Murray: C'est exact, mais je crois que ce questionnaire doit surtout servir à s'assurer que le contribuable . . . Il s'agit en fait de sa déclaration d'impôt.

M. Minaker: Oui.

M. Murray: En d'autres mots, il s'agit d'un système d'auto-cotisation. Je ne crois pas que ni Revenu Canada ou qui que ce soit d'autre, puisse déterminer quelle part du revenu d'un contribuable correspond à son emploi et laquelle correspond à ses placements. Seul le contribuable peut le dire . . .

[Texte]

Mr. Minaker: They would still fundamentally have to total that up.

Mr. Murray: That is right, and I think the one area in which—I am ahead of myself . . . is the whole area of accrual of income, which I am going to deal with in paragraph 22.

Mr. Minaker: Yes.

Mr. Murray: But, clearly, it is the taxpayer's responsibility to file on time a tax return, whether it be a fill-in questionnaire, whether it be T1 Short, T1 Long. Clearly, you would have to delineate as to who can fill in what forms.

The Chairman: Why?

Mr. Murray: Well—

The Chairman: Obviously, anybody ought to be able to fill in any form they want to. The fact is that some forms will not recognize (a) classes of income or (b) sources of deduction. So if you are a wage-earner as well as a major investor and you fill in a short form all of your investment income will be put in but none of your investment expenses will be deductible. That is all that would happen to you. You can fill it in if you want; you are going to get clobbered, that is all.

Mr. Murray: That is right, but I think that I would, on the return—

Mr. Dorin: But that brings us back to the original problem, which is that in the Income Tax Act it is not so much that the tax is necessarily unfair but it is that the perception of taxpayers is that they are missing something because they do not know it. So if you have a short form and a long form it is the taxpayer who fills out the short form who gets penalized, if you like . . . A great concern will build among taxpayers that because they are not going to the long form they are missing something. That is why I come back to the question of the questionnaire.

Again, I am not sure that the public would have confidence in Revenue Canada to assess them in the best interest of the taxpayer, and one of the motivations for people going to accountants is they believe that they are on their side, as opposed to Revenue Canada who is on the other side. So I think it is more than just technical capability, which I believe is there. There is a psychology, I think, that is important.

The Chairman: What would happen if you had a different tax rate; in other words, if the tax deduction rates that are sent out to taxpayers that calculate the tax payable per dollar of taxable income were tilted so that if you filed with a short form in many cases you would do better? That is not hard to do, by the way. All you have to do is take employment expense, for example, and work it into the form.

[Traduction]

M. Minaker: Il faudra tout de même additionner ces sommes.

M. Murray: C'est exact. Nous abordons là la question des déclarations d'impôt, que je connais particulièrement bien et dont je traiterai au paragraphe 22.

M. Minaker: Oui.

M. Murray: Mais il reste que c'est au contribuable d'envoyer à temps sa déclaration d'impôt, qu'il s'agisse d'un questionnaire à remplir ou du feuillet T1 en version abrégée ou intégrale. Il faut déterminer qui doit remplir quoi.

Le président: Pourquoi?

M. Murray: Eh bien . . .

Le président: N'importe qui devrait pouvoir remplir n'importe quel formulaire. Mais certains formulaires ne prennent pas en compte certaines catégories de revenu ou certains types de déductions. Si vous êtes à la fois un salarié et un gros investisseur et si vous choisissez le formulaire abrégé, vous pourrez y faire figurer tous vos revenus de placement, mais vous ne pourrez alors déduire aucune de vos dépenses de placement. C'est là ce que vous risquez. C'est donc vous qui allez y perdre si vous choisissez ce formulaire.

M. Murray: C'est exact, mais je pense que, sur la déclaration, je . . .

M. Dorin: Mais cela nous ramène au problème initial, à savoir non pas tant l'injustice de l'impôt, mais plutôt le fait que les contribuables ont l'impression que quelque chose leur échappe parce qu'ils ne connaissent pas certains aspects de la Loi sur l'impôt sur le revenu. Par exemple, ils ne savent peut-être pas que le contribuable qui choisit de remplir le formulaire abrégé plutôt que la version complète sera pénalisé . . . Les contribuables qui ne remplissent pas le formulaire dans sa version intégrale auront véritablement l'impression de manquer quelque chose. C'est la raison pour laquelle je reviens au problème du questionnaire.

Une fois de plus, je ne suis pas certain que Revenu Canada parvienne à convaincre le public qu'il agit dans l'intérêt du contribuable, et c'est en partie parce qu'ils considèrent que les comptables sont de leur côté et que Revenu Canada ne l'est pas, que les gens s'adressent à ces spécialistes. Je crois donc qu'il ne s'agit pas simplement de compétences techniques . . . que je ne mets d'ailleurs pas en doute. Il y a également un important phénomène psychologique qui, à mon avis, est important.

Le président: Que se passerait-il si la structure fiscale était différente? Je m'explique: qu'advierait-il si les taux de déduction fiscale dont se servent les contribuables pour calculer leur impôt à partir du revenu imposable étaient modifiés de manière que le contribuable optant pour un formulaire abrégé se trouve favorisé dans la plupart des cas? Ce n'est d'ailleurs pas très difficile à faire. Il vous suffit par exemple de prendre les déductions pour emploi et de les intégrer au formulaire.

[Text]

[Translation]

• 2010

Mr. Murray: Is that a first step towards class acts?

M. Murray: Sommes-nous en train de nous acheminer vers un système de classe?

The Chairman: In other words, you take a number of deductions and compress them into the table. If you fill in the table, you do pretty well, unless you have a lot of deductions, in which case you file a grey, long return.

Le président: En d'autres mots, vous suggérez de faire apparaître un certain nombre de déductions directement dans le tableau. La majorité des contribuables y trouvera sans doute son compte; quant à ceux qui auront droit à un plus grand nombre de déductions, ils devront opter pour la version plus longue de la déclaration d'impôt.

Mr. Murray: That is right.

M. Murray: C'est exact.

The Chairman: I do not know how that hits you, Murray. You are an accountant.

Le président: Je ne sais pas ce que vous en pensez, Murray. Après tout, vous êtes comptable.

Mr. Dorin: I agree that it makes no sense, for example, having the number of deductions that are there. They could be compressed into the table, like the employment expense deduction, very easily, no real change in revenue. I just do not believe it is politically acceptable, because the day people see that employment expense deduction . . . You can give them the same tax payable, but if they do not see it on the form, the year after you change it, they are going to say, I have expenses and do not get to deduct mine and that guy does. There is psychology here more than technology, and as I keep saying—I am a CA, by the way; the only one on the committee—tax has more to do with politics than it has to do with either economics or raising of revenue. I full well believe that and that is why I believe we are fighting a losing battle here.

M. Dorin: J'admets que cela ne rime à rien de faire figurer un si grand nombre de déductions. Certaines d'entre elles pourraient très facilement être intégrées au tableau, comme par exemple les déductions pour emploi, sans qu'il y ait pour autant une véritable modification du revenu. Mais je ne crois pas que cette solution soit politiquement acceptable, car le jour où les contribuables verront que la déduction pour emploi . . . L'année où cette déduction ne figurera plus sur le formulaire, ils vont se demander pourquoi ils ne peuvent plus déduire certaines de leurs dépenses arguant que leur voisin le fait encore, et ce, même si le montant de l'impôt qu'ils ont à payer n'a pas changé. La chose est beaucoup plus psychologique que technique, et comme je le répète sans arrêt—après tout, je suis bien placé pour le dire, étant le seul comptable dans ce comité—la fiscalité est bien plus un problème politique qu'une question d'économie ou de recettes publiques. J'en suis intimement convaincu, et c'est pourquoi je pense que la bataille est perdue d'avance.

Mr. Devine: Mr. Chairman, bearing in mind that we do have and always have had a self-assessing system, surely it is not beyond our imagination and ingenuity to come up with, if you have a questionnaire, the T1 Short and the T1 Long. It is an option to the taxpayer, which one of those he uses. We cannot do everything, we cannot babysit them; eventually they have to make some judgment themselves. So surely if that is the route that, in your political judgment, you think we should take—

M. Devine: Compte tenu du fait, monsieur le président, que nous avons toujours eu et que nous avons encore un système d'auto-cotisation, nous pourrions parfaitement imaginer de proposer, à partir du questionnaire, deux versions de la T1, une longue et une abrégée. Il appartiendrait aux contribuables de choisir celle qui leur convient. Nous ne pouvons tout de même tout faire à leur place et leur tenir la main sans arrêt; il faudra bien qu'ils finissent par prendre eux-mêmes leurs décisions. Donc, si telle est la solution qui vous paraît politiquement préférable . . .

The Chairman: Why can we not babysit them? The U.K. babysits 80% of its taxpayers.

Le président: Pourquoi ne pourrions-nous pas leur tenir la main? Le gouvernement britannique le fait bien pour 80 p. 100 de ses contribuables.

Mr. Devine: Yes, I know it does.

M. Devine: Oui, je le sais!

The Chairman: We could babysit them all.

Le président: Nous pourrions parfaitement adopter cette attitude pour tous nos contribuables.

Mr. Devine: Thank you. That was a—

M. Devine: Merci. C'était un . . .

Mr. Murray: I do not think David is going to comment on the babysitting in the U.K.

M. Murray: Je ne pense pas que David souhaite s'étendre sur le paternalisme du gouvernement britannique.

Mr. Devine: I do not know enough about it. I have not lived there for 34 years.

M. Devine: Je ne serais pas en mesure de le faire. Il y a 34 ans que je n'y suis plus.

Mr. Murray: In our submission, on item 11, we did say that if a taxpayer elected to use the questionnaire, then he or she would have to rely on the calculation of Revenue Canada. But

M. Murray: Au paragraphe 11 de votre soumission, nous avons mentionné que le contribuable ayant choisi d'utiliser le questionnaire devrait se fier aux calculs de Revenu Canada.

[Texte]

I think it is like anything—the hon. gentleman raised the question as to the \$500 employment deduction. The \$100 standard deduction was eliminated in 1984 and some people said, oh, it is not there any more. In 1985, the subject really does not come up. I think you would get flak for a year or so, but after that . . . It depends on how well you can basically broadcast what is happening, particularly if you change maybe the personal exemptions or the rate structure.

The Chairman: Are there any more questions on this issue? Then we are going to let Mr. Murray carry on.

Mr. Murray: We are now on paragraphs 12 to 18.

Mr. de Jong: Reduce to two pages the T1 Short.

Mr. Murray: Revenue Canada undoubtedly has the statistics. They determine what kind of deduction they claim, what kind of income they have. To the extent that you can simplify some of the deductions, we have suggested in paragraphs 12 to 18 that basically some of these could be eliminated, and I think the elimination could take into consideration the fact that you want a T1 Short.

Look at, for instance, the \$1,000 pension income deduction. If you increased the old age deduction for anyone over the age of 65, in lieu of the \$1,000 pension income deduction, obviously there would be some winners. There would be no losers. But there would be some winners, those who do not have a private pension. But clearly what we are dealing with is the simplification. It does not treat all taxpayers equally. If you are looking for a perfect system, I think you have to accept complexities. You are trying to simplify it, but by simplifying it you are obviously giving a benefit of some sort to one or the other group of taxpayers. Clearly, if you decide to eliminate a deduction, I think initially you should at least ensure that it is neutral on everyone; maybe that some people are better off, but that it is neutral on the vast majority.

• 2015

Dealing with the employment expense deduction of \$500, for instance, Members of Parliament are not entitled to it; directors of companies are not entitled to it; and it could be less than \$500, depending upon 20%. Clearly, the vast majority of employees obtain the \$500, so possibly just eliminate it.

The Chairman: It could be worked into the calculations.

Mr. Murray: Eliminate it and work it into the calculations.

The Chairman: Sure.

Mr. Murray: The Registered Home Ownership Savings Plan, paragraph 15: It is now history. The May 1985 budget eliminated that, and there may well be other deductions. We have indicated just some deductions. You will have to appreci-

[Traduction]

Nous nous retrouvons dans ce cas face au même problème; mon honorable collègue a soulevé la question de la déduction d'emploi de 500\$. Déjà en 1984, on avait supprimé la déduction normale de 100\$ et à cette époque, certains contribuables s'étaient étonnés de cette disparition. En 1985, la question ne se pose pas vraiment. Je crois que vous auriez des réactions pendant une année environ, mais pas plus . . . Tout dépend en fait de la façon dont vous présentez les changements apportés, notamment ceux qui pourraient modifier les exemptions personnelles ou la structure fiscale.

Le président: Y a-t-il d'autres questions? Dans ce cas, nous allons demander à M. Murray de poursuivre.

M. Murray: Nous abordons maintenant les paragraphes 12 à 18.

M. de Jong: Il s'agit de faire tenir la T1 abrégée en deux pages.

M. Murray: Revenu Canada dispose sans doute de statistiques en la matière. Les contribuables déterminent les déductions auxquelles ils ont droit et le type de revenu qu'ils touchent. Dans la mesure où certaines déductions pourraient être simplifiées, nous avons suggéré aux paragraphes 12 à 18 d'en éliminer carrément quelques-unes, ce qui permettrait à mon avis de nous acheminer vers une T1 abrégée.

Prenez par exemple la déduction de 1,000\$ relative aux revenus de pension. Si l'on décidait de la supprimer et de la remplacer par une augmentation de l'exemption en raison d'âge pour les plus de 65 ans, aucun contribuable ne serait pénalisé. Au contraire, ceux qui ne reçoivent pas de pension de source privée seraient même favorisés. Mais il s'agit là d'une simplification qui aboutirait à un régime fiscal inéquitable. Si l'on veut instaurer un système parfait, il faut accepter un certain degré de complexité. En essayant de la simplifier, vous favorisez inévitablement un groupe de contribuables ou l'autre. Si vous décidez de supprimer une déduction, je pense qu'il faut d'abord vous assurer que cette mesure n'aura pas de conséquence négative pour la grande majorité des contribuables, même si certains s'en trouveront avantagés.

En ce qui concerne par exemple la déduction pour emploi de 500\$, les membres du Parlement n'y ont pas droit, par plus que les directeurs de sociétés; et ce plafond de 500\$, qui représente 20 p. 100 des revenus d'emploi, pourrait bien être diminué. Il est évident que la grande majorité des salariés obtiennent plus que 500\$; on pourrait donc tout simplement éliminer cette déduction.

Le président: On pourrait par exemple l'intégrer au calcul.

M. Murray: Donc, je reprends, l'éliminer pour l'intégrer aux calculs.

Le président: Exactement.

M. Murray: Le Régime enregistré d'épargne-logement, paragraphe 15: c'est maintenant de l'histoire ancienne. Depuis le budget du mois de mai 1985, les contributions faites à ce type de régime ne sont plus déductibles et il pourrait bien y avoir d'autres déductions à éliminer. Nous n'en avons men-

[Text]

ate that this submission was made in March 1985, prior to both the May 1985 and the February 1986 budgets.

The Chairman: The pension income deduction, paragraph 16: What do you have to say about it?

Mr. Murray: I think maybe you just increase the personal exemption for those above the age of 65.

The Chairman: What about those people who are not 65 who are living on pensions?

Mr. Minaker: Above 60, then.

The Chairman: Or 55.

Mr. Dorin: What justification is there for them to get a special deduction?

The Chairman: Why should people on pensions get any deduction over and above the regular deductions anyway?

Mr. Murray: Because they have had it in the past.

The Chairman: Seriously, why should they get the deduction? Is there any justification that someone who happens to have pension income can get a deduction, whereas somebody who has no pension income does not get it?

Mr. Murray: I think there was a policy decision made many years ago that it would be given.

The Chairman: In your experience as a chartered accountant, can you see any social reason for giving people who happen to receive pension income as opposed to dividend income, earned income, fishermen's income or something a special \$1,000 freebie?

Mr. Murray: To a certain extent I think it is discriminatory in that, if you choose or are forced to invest outside a pension plan, you can get the \$1,000 investment deduction. But everyone gets that. In that regard, I think it is discriminatory.

The Chairman: It is discriminatory.

Mr. Minaker: I want to debate you on that one because I think in some cases—it might not be the case now—in the past where people were tied into a pension plan whether they liked it or not, they lost the buying power of that dollar. By the time they receive it, it does not have the buying power of the dollars they put into the plan. So that might be the reason—

The Chairman: Yes, but that is the same as a person who puts his money in a bank account—

Mr. Dorin: Or a Government of Canada bond.

[Translation]

tionné que quelques-unes. Il ne faut pas oublier que cette soumission a été faite en mars 1985, avant la publication des budgets de mai 1985 et de février 1986.

Le président: La déduction relative aux revenus de pension, paragraphe 16: que pouvez-vous nous dire à son sujet?

M. Murray: Je pense qu'on pourrait peut-être envisager d'augmenter l'exemption personnelle pour les personnes âgées de plus de 65 ans.

Le président: Que faites-vous des personnes qui n'ont pas 65 ans et qui vivent de revenus de pension?

M. Minaker: Vous voulez dire les personnes qui ont plus de 60 ans?

Le président: Ou plus de 55 ans.

M. Dorin: Pour quelle raison ces personnes devraient-elles bénéficier d'une déduction spéciale?

Le président: De toute façon, pourquoi ces personnes devraient-elles bénéficier de déductions plus avantageuses que les autres?

M. Murray: Tout simplement parce qu'elles en ont bénéficié dans le passé.

Le président: Je ne vois vraiment pas en quel honneur elles devraient profiter de cette déduction? Pour quelles raisons une personne touchant des revenus provenant d'un fonds de pension devrait-elle bénéficier d'une déduction, alors que celles qui n'ont pas ces revenus ne peuvent s'en prévaloir?

M. Murray: Je crois que cette déduction a été accordée à la suite d'une décision prise il y a de nombreuses années.

Le président: En tant que comptable agréé, comment expliquez-vous que les personnes percevant des revenus de pension bénéficient d'une exonération de 1000\$, alors que celles qui ne touchent que des revenus de dividendes, des revenus d'emplois, des revenus de pêche ou autres, n'y ont pas droit?

M. Murray: C'est en effet une règle qui me paraît discriminatoire, dans la mesure où celui qui choisit, ou se voit contraint, d'investir en-dehors d'un fonds de retraite, peut prétendre à la déduction pour placement de 1,000\$. Mais tout le monde en bénéficie. C'est pourquoi je pense que cette mesure est relativement discriminatoire.

Le président: Je suis d'accord.

M. Minaker: À ce sujet, je tiens à préciser la chose suivante: à l'époque où cette déduction a été introduite, les gens devaient, qu'ils le veuillent ou non, cotiser à un régime de pension; les sommes qu'ils touchaient par la suite avaient inévitablement perdu une partie de leur pouvoir d'achat par rapport à la date de l'investissement—je ne veux pas dire que tel est encore le cas aujourd'hui. C'est peut-être là une des raisons d'être de cette déduction.

Le président: Certes, mais c'est la même chose pour celui ou celle qui décide de mettre son argent dans un compte en banque.

M. Dorin: Ou encore d'acheter une Obligation d'épargne du Canada.

[Texte]

The Chairman: —and is getting bank interest, or who puts his money in perpetual bonds. Government of Canada annuities: How does that one hit you? That is not a pension plan, either.

An hon. member: I will debate you for a long time about pensions.

Mr. de Jong: Many of the deductions, particularly in personal income tax, are put there for social purposes. The question really is: Do you accomplish your social purposes best through the income tax system or through other government programs? If you have an income tax system that is based purely on generating revenue and you implement your social programs through other means, you would certainly get a much simpler income tax system, would you not? Now, is that offset by the complexity you would have to create in terms of the bureaucracy to administer those offsetting programs?

Mr. Murray: Basically, the question would be how you would administer them. Rather than getting a child tax credit, what you are saying is: What happens if we set up a department that basically hands out these cheques, maybe monthly?

Mr. de Jong: Which in part is already happening with—

The Chairman: We have a baby bonus system. Why would we not hand out the child tax credit with the baby bonus?

• 2020

Mr. Murray: Yes, you just push another button and—

The Chairman: Sure.

Mr. de Jong: I am sure a fair number of recipients of the child tax credit would rather have the money coming in on a monthly basis, rather than going through the process of filling out the form.

The Chairman: There has been a test of that at one that time and they say they do not. They like the big hunk, but that is because they like to put a down payment on a car or something like that.

Mr. Murray: From a social point of view, I think they should get the cheque monthly because if they get it all at once it may be spent relatively quickly as opposed to over the year.

The Chairman: Sure. On the whole question of a pension deduction, we have the argument for universality of the old age pension. Now, assuming we have a universal old age pension, why would we not have a universal deduction of personal expense? In other words, why should people over 65 get a larger personal deduction expense than those under 65? Why do we all of a sudden break the universal treatment at that point?

[Traduction]

Le président: ... et qui reçoit des intérêts, ou qui investit dans des obligations à échéance indéterminée. Qui plus est, que pensez-vous des paiements de rentes du gouvernement du Canada? Il ne s'agit pas non plus d'un fonds de pension?

Une voix: Il y aurait beaucoup de choses à dire sur la question des pensions.

M. de Jong: Nombre de déductions actuelles, notamment en matière d'impôt sur le revenu des particuliers, répondent à des motivations d'ordre social. La véritable question est de savoir s'il est préférable, pour atteindre les objectifs sociaux, d'utiliser la fiscalité (par le biais de l'impôt sur le revenu) ou plutôt les autres programmes gouvernementaux? Il est certain que le régime d'impôt sur le revenu serait beaucoup plus simple s'il avait pour seule fonction de générer des recettes, les objectifs sociaux étant assurés par un certain nombre d'autres programmes gouvernementaux. Mais les bénéfices de cette simplification ne seraient-ils pas annihilés par la bureaucratie à mettre en place pour gérer ces programmes?

M. Murray: La question de fond serait: comment gérer ces programmes? En fait, vous vous demandez ce qui se passerait si, par exemple, on décidait de supprimer le crédit d'impôt pour enfants et de créer un ministère chargé de distribuer des chèques à ce titre, peut-être sur une base mensuelle?

M. de Jong: D'ailleurs, nous avons déjà une formule un peu similaire, avec ...

Le président: Nous avons un système d'allocation-bébé. Pourquoi ne pas verser l'équivalent du crédit d'impôt pour enfants en même temps que cette allocation?

M. Murray: Oui, il suffit de pousser un autre bouton et ...

Le président: Exactement.

M. de Jong: Je suis certain que bon nombre de bénéficiaires du crédit d'impôt pour enfants préféreraient recevoir cette somme tous les mois, plutôt que d'avoir à remplir le formulaire.

Le président: Des sondages ont déjà été effectués à ce sujet et les résultats ont été plutôt négatifs. Les contribuables semblent préférer toucher une somme importante, qui leur permet de faire un premier versement pour l'achat d'une voiture ou d'un autre bien.

M. Murray: D'un point de vue social, je crois qu'il serait préférable d'opter pour le chèque mensuel, le chèque annuel étant souvent dépensé plus vite.

Le président: Je suis tout à fait d'accord. Pour ce qui est de la question de la déduction des revenus de pension, nous pourrions envisager une pension universelle de sécurité - vieillesse. Le cas échéant, pourquoi n'aurions-nous pas en même temps une déduction universelle des dépenses personnelles? En d'autres termes, pourquoi les personnes de plus de 65 ans devraient-elles bénéficier d'une déduction plus importante que celles de moins de 65 ans? Comment expliquer un tel manquement au principe de l'universalité?

[Text]

Mr. Murray: I think essentially because, you know, traditionally we have favoured the retired, and that is age 65.

Mr. de Jong: It is also an unfair question to ask these people. I mean, what we are asking them—

The Chairman: Oh, oh! I wanted to stir you up, Simon.

Mr. de Jong: What we are asking them to do is to justify and explain social policy in this country and—

Mr. Murray: If you want my personal view, I favour giving the retired a little more than those who are still working. But that is a personal view. It is not a—

The Chairman: Yes, but would you not do better doing that in terms of a distribution in cash for the retired, rather than a distribution in terms of tax allowances that essentially favour the most wealthy retired as opposed to the least wealthy retired?

Mr. Murray: Yes.

The Chairman: In other words, right now we give the retired, those over 65, \$2,580 as a special deduction. We give those who retire that get pensions, a \$1,000 deduction. Well, what about those who retire but do not get pensions? They are out of luck. And those who are retired and have lots of income, they get this big deduction which is worth up to 50¢ on the \$1—

Mr. Murray: That is right.

The Chairman:—whereas for somebody who has no income, you know, the deduction is not really worth a hell of a lot.

Mr. Murray: But you can also solve that problem by changing the old age exemption to a tax credit, at 50¢ on the \$1 or 40¢ on \$1—

The Chairman: Except that the problem in our country is that if we change it to a tax credit, we have not got an arrangement with the provinces to share the tax credit.

Mr. Murray: Speak nicely to the treasurers.

The Chairman: You might deal with that as you go along. Can you carry on?

Mr. Murray: Are there any other questions on items 12 to 18? If not—

The Chairman: What about the investment income credit? One of the reasons for the investment income credit staying there is the feeling that it essentially goes to senior citizens. In other words, most of the people who have investment income tend to be relatively old. Most of that deduction seems to go to people who are older and therefore it is another benefit to the seniors.

Mr. Murray: I think another reason could well be that if you have a \$1,000 which is tax free, it ensures compliance by those taxpayers who happen to have a couple of hundred dollars of

[Translation]

M. Murray: À mon avis, la raison essentielle tient au fait que nous avons eu tendance, comme vous le savez, à favoriser les retraités, donc les personnes de plus de 65 ans.

M. de Jong: Il faut dire également qu'il n'est pas très équitable de poser cette question à ces gens. Je veux dire que nous leur demandons . . .

Le président: Eh! Eh! Je savais bien que vous ne resteriez pas insensible à ce problème, Simon.

M. de Jong: Nous leur demandons en fait de justifier et d'expliquer la politique sociale menée dans ce pays et . . .

M. Murray: Si vous voulez mon avis, je pense que les retraités doivent bénéficier de certains avantages par rapport à ceux qui travaillent encore. Mais il ne s'agit que de mon opinion personnelle. Ce n'est pas une . . .

Le président: Certes, mais ne serait-il pas préférable de faire bénéficier les retraités de paiements en espèces plutôt que de leur accorder des dégrèvements d'impôt, lesquels favorisent surtout les retraités plus fortunés?

M. Murray: Oui, je le crois.

Le président: Actuellement, les retraités de plus de 65 ans bénéficient d'une déduction spéciale de 2,580\$. Les retraités qui perçoivent des revenus de pension ont droit quant à eux à une déduction de 1,000\$. Mais qu'en est-il de ceux qui sont à la retraite et qui n'ont pas la chance de toucher des revenus de pension? Ils sont beaucoup plus défavorisés que les retraités qui ont de nombreuses sources de revenu et qui peuvent se prévaloir d'une déduction pouvant aller jusqu'à 50 p. 100 . . .

M. Murray: C'est exact.

Le président: . . . alors que pour celui qui n'a aucun revenu, la déduction est plutôt négligeable.

M. Murray: Mais on peut également résoudre ce problème en transformant l'exemption pour personnes âgées en un crédit d'impôt correspondant à 50 p. 100 ou à 40 p. 100 du revenu.

Le président: La difficulté au Canada, c'est que si nous transformons cette exemption en crédit d'impôt, nous n'avons pas d'entente avec les provinces pour le partager.

M. Murray: Il vous suffit d'en parler aux trésoriers.

Le président: Vous pourriez aborder ce problème plus tard. Pouvez-vous continuer?

M. Murray: Y a-t-il d'autres questions sur les paragraphes 12 à 18? S'il n'y en a pas . . .

Le président: Que faites-vous du crédit d'impôt pour les revenus de placement? Ils semblent essentiellement bénéficier aux contribuables du troisième âge. En d'autres termes, la moyenne d'âge des personnes qui touchent des revenus de placement semble être relativement élevée. Par conséquent, la déduction profite surtout à des personnes plutôt âgées, ce qui est perçu comme un avantage supplémentaire consenti au troisième âge.

M. Murray: Je pense qu'on peut également émettre l'hypothèse que ce plafond de 1,000\$ imposé à l'exonération d'impôt aura un effet dissuasif sur les contribuables qui

[Texte]

interest income. They know they are going to get a maximum \$1,000 deduction, so at least it ensures compliance, rather than if they fill out the return and say, well if I put my \$300 from the bank of such and such, I am going to have to pay tax on that. The \$1,000 would ensure that there is compliance.

The Chairman: I suppose if you made it \$10,000, you would get better compliance.

Some hon members: Oh, oh!

The Chairman: I just throw that compliance argument right back at you in that fashion, and I am wondering what you have to say about that.

Mr. Murray: No. I think, you know, we are dealing with the average taxpayer and we are dealing with the compliance. We are not dealing with—

The Chairman: Why should someone be able to have \$10,000 in the bank and pay no tax on that income?

Mr. Murray: Yes, assuming a 10%—

• 2025

The Chairman: For someone who rakes asphalt with three kids, and has to pay tax on every bloody cent he gets, will you tell me the social policy advantage in that? Why do we advantage investors to the opposition of labour?

Some hon. members: Hear, hear!

Mr. Murray: I think that is a question you should address to the government of the day.

Mr. Devine: I think, Mr. Chairman, if I may, and again we are straying, one of the hon. members asked what the purpose is of income taxes or taxation in general, and suggested it is not to raise revenue. With respect, I think it is to do two things, but increasingly it has gotten mixed up with social policy. But I think it is worthwhile reminding ourselves that over half of all Canadians over age 65 are getting the guaranteed income supplement; slightly over half. It is about 51.2%, something like that. Now that tells us a story in itself. And coming back to Revenue Canada and its formidable statistics, surely you can gather from them just what is being filed in the way of tax returns by the people over age 65. But a lot of Canadians over age 65 are certainly not in a position to have a \$1,000 . . . It does not mean a thing to them at all.

Mr. Dorin: I guess that is the basis of the argument here, and I do not know if you meant me by saying that taxes are not to raise revenue. I guess they are to raise revenue. It is the tax rules that in my view are designed for political purposes for the most part because people like getting deductions, as opposed to the ultimate goal of raising revenue in the most efficient way. Maybe all these deductions should be sort of . . . The question is do we want to have deductions at all? I mean, is there any reason to have a basic personal deduction, if you want to start from that point? Or maybe there should be one flat deduction for every individual, and that is it. Do we have

[Traduction]

touchent quelques centaines de dollars sous forme de revenus en intérêts et qui seraient tentés de chercher le moyen de contourner la loi. En effet, ils savent que la déduction maximale dont ils pourront se prévaloir sera toujours de 1,000\$, quelle que soit leur déclaration.

Le président: Je suppose que si vous fixiez ce plafond à 10,000\$ vous auriez encore plus de succès.

Des voix: Ah! Ah!

Le président: Je voulais simplement vous renvoyer cet argument du respect de la loi et je me demande ce que vous en pensez.

M. Murray: Nous parlons en fait du contribuable moyen et du respect de la loi. Il ne s'agit pas ici de . . .

Le président: À quel titre un contribuable pourrait-il avoir 10,000\$ en banque et ne pas payer d'impôt sur cette somme?

M. Murray: Effectivement, si l'on tient compte de 10 p. 100 . . .

Le président: Allons donc! Où voyez-vous une politique d'avantage social dans le cas d'une personne qui a trois enfants et qui doit payer l'impôt sur chaque sou rapporté à la maison? Pourquoi avantage-t-on les investisseurs et non les travailleurs?

Des voix: Bravo!

M. Murray: Je crois que vous devriez poser cette question au gouvernement actuel.

M. Devine: Puis-je me permettre, monsieur le président? On s'égare une fois de plus. Après s'être demandé à quoi devaient servir les impôts sur le revenu, ou la fiscalité en général, un des honorables membres du Comité a conclu que l'objet n'était pas de faire des recettes. Selon moi, la fiscalité doit répondre à deux objectifs, même si on la confond de plus en plus avec la politique sociale. Il convient certainement de se rappeler que plus de la moitié des Canadiens âgés de plus de 65 ans bénéficient du supplément de revenu garanti . . . disons un peu plus de la moitié, 51,2 p. 100, ou dans ces eaux-là. Tout s'explique. Quant à Revenu Canada et à ses merveilleuses statistiques, il est certain que vous pouvez obtenir des renseignements sur ce que contiennent les déclarations d'impôt des personnes de plus de 65 ans. Mais n'oublions pas qu'un grand nombre de Canadiens de plus de 65 ans ne peuvent peut-être même pas bénéficier de l'exemption de 1,000\$. . . Ils ignorent tout de celle-ci.

M. Dorin: Certes, c'est toute la base de l'argument. Et je ne sais pas si c'est ce que vous entendiez par là, en déclarant que les impôts ne doivent pas servir à réaliser des recettes. Par contre, la réglementation fiscale, elle, doit servir en grande partie à des fins politiques—la plupart des gens aimant à bénéficier de déductions—, et non à nous permettre de récupérer de l'argent de la façon la plus efficace. Quant à toutes ces déductions, peut-être devrions-nous . . . La question qui se pose est la suivante: voulons-nous garder ces déductions? On pourrait commencer par se demander si la déduction personnelle de base est justifiée? Ou alors, si l'on ne devrait

[Text]

any technical reason that you can think of, or is it strictly a social policy decision, which we politicians have to argue about? Is there any real good reason why we would have anything more than a single deduction per individual?

Mr. Murray: Are we talking there—

Mr. Dorin: In these personal income deductions, I mean, whether age exemption, pension exemption, and I suppose the investment \$1,000 deduction as well. I am just wondering if any of those really stand on their own in merit, in your viewpoint.

Mr. Murray: I think the ones that would stand on their own merit would obviously be those expenses that clearly relate to the earning of that income. In other words, if you are an employee and pay your own expenses you are on commission and you pay your own expenses, clearly you should only be taxed on the net. But if you are dealing with the optional ones, you know the \$500 employment deduction, the \$1,000 pension deduction, the \$1,000 investment deduction, those have all been policy decisions for one reason or another. We could make submissions, but the government of the day has to decide which stays and which does not.

The Chairman: Carry on to spousal transfers, items 19 to 21.

Mr. Murray: Items 19 to 21: we have suggested in our submission that basically the present spousal transfer provisions be eliminated. And if you want anything, I think what you should consider is joint returns, which is going to introduce some complexity. But joint returns are used in the U.S. and the U.K.. However, if someone wants to use a joint return, that person should be well aware they are more complex than the simple.

The Chairman: You make up your mind. If two people want to declare single, they declare single.

Mr. Murray: That is right.

The Chairman: Or if they want to declare a joint return, they declare a joint return, in which case they put all the income together, and the tax rates are roughly doubled, I suppose. Are they?

Mr. Murray: It depends upon what the system would be, but—

The Chairman: Has your group done any preliminary work in terms of roughing out the concept of a joint return to be revenue neutral.

Mr. Murray: Not that I am aware of, Mr. Chairman.

• 2030

The Chairman: Could it be possible for the high-powered group you have, certainly the most senior accountants in the country, to prepare a presentation that would indicate how we

[Translation]

pas avoir une déduction forfaitaire pour tout le monde et un point c'est tout. Est-il un seul aspect technique sur lequel nous devrions nous arrêter en tant que politiciens ou ne s'agit-il que d'une décision en matière de politique sociale? Existe-t-il une seule raison justifiant le fait que nous ne retenions qu'une seule exemption par contribuable?

M. Murray: Est-ce que nous parlons . . .

M. Dorin: Et puis toutes ces déductions sur le revenu, qu'il s'agisse d'exemption pour personne âgée, d'exemption de pension, et même du crédit d'impôt sur le revenu de placement de 1,000\$. . . Je me demande s'il en est une seule qui soit justifiée. Qu'en pensez-vous?

M. Murray: D'après moi, seule serait justifiée la déduction au titre des dépenses engagées pour gagner un revenu. Autrement dit, l'employé rémunéré à la commission et payant ses propres dépenses devrait, de toute évidence, n'être imposé que sur son revenu net. Quant aux déductions facultatives, vous savez, celle de 500\$ au titre du revenu d'emploi, l'exemption de 1,000\$ sur les revenus de pension, celle de 1,000\$ sur les revenus de placement, toutes découlent de décisions politiques prises pour une raison ou pour une autre. Nous pouvons toujours faire des propositions, mais il appartient au gouvernement d'aujourd'hui de décider ce que nous devons conserver et ce que nous devons abandonner.

Le président: Transferts entre conjoints, points 19 à 21.

M. Murray: Points 19 à 21: nous avons suggéré, dans notre mémoire, d'éliminer les dispositions actuelles concernant les transferts entre conjoints. Et si vous voulez garder quelque chose à cet égard, je crois que vous devriez songer à la déclaration commune, qui ne va pas sans compliquer quelque peu les choses. Je rappellerai cependant que les déclarations communes ont été retenues aux États-Unis et au Royaume-Uni. Mais toute personne désireuse de se prévaloir de ce genre de déclaration devrait savoir qu'elle est relativement complexe.

Le président: Autrement dit, à chacun de choisir. Si deux personnes veulent déclarer leurs revenus séparément, elles peuvent le faire.

M. Murray: C'est cela!

Le président: Ou si elles veulent remplir une déclaration commune, elles mettent tous leurs revenus en commun et, dès lors, je suppose que le taux d'imposition se trouve doublé, ou à peu près. N'est-ce pas?

M. Murray: Cela dépendra du système en place, mais . . .

Le président: Votre groupe s'est-il livré à un quelconque travail préliminaire sur ce que devrait être une déclaration commune pour qu'elle ne modifie pas le taux d'imposition.

M. Murray: Pas que je sache, monsieur le président.

Le président: Serait-il possible, pour un groupe très puissant comme le vôtre, ou du moins pour le plus ancien des organismes de comptables au pays, de nous préparer un exposé nous

[Texte]

would offer to people who are married the opportunity of a joint return?

Mr. Murray: I think that if we made such a submission it would have to be obviously conceptual because all of—

The Chairman: Obviously.

Mr. Murray: Because Revenue Canada has all the statistics, it would be based on the system—

The Chairman: They have and they have not. They produce statistics every year.

Mr. Murray: That is right; they do.

The Chairman: You have the 1983 statistics now. I appreciate that those are not as up to date as you might want, but . . .

Mr. Devine: Mr. Chairman, if you wish and so direct us or request of us at the end of this meeting this evening to flesh out in any way suggestions that were made in this—

The Chairman: Yes.

Mr. Devine:—brief of March 29—

The Chairman: That is what I am getting at.

Mr. Devine:—we would be happy to do it.

The Chairman: This whole question of a joint return, Mr. Devine, has been touted by a number of people for a long time. The real question is where you go as you do it. What are the criteria on which you allow a joint return?

My view is that the sensible thing for married people to do, since we have community of property in most provinces today with new family law reform legislation, is to comply with that concept with joint returns because, after all, what is yours is mine and what is mine is mine or yours or whatever.

Mr. Devine: Yes.

The Chairman: In any event, just try separating from your wife and see what happens to you, or vice versa, I guess.

So, that being the case, surely the tax department ought to recognize it and ought to provide for a voluntary declaration of joint returns.

Mr. Devine: If it would be helpful to you, Mr. Chairman, I think, Larry, we could take this back and send you a supplementary—

The Chairman: Would you be prepared to do that?

Mr. Devine: We would be prepared to do it—

The Chairman: I think the rest of the committee would be very happy if that was available.

Mr. Devine:—if that is the wish of the committee, yes, sir.

[Traduction]

indiquant ce que nous pourrions proposer aux personnes mariées voulant remplir une déclaration commune?

M. Murray: De toute évidence, si nous avions à travailler sur une telle présentation, nous devrions nous en tenir au niveau conceptuel, parce que toutes les . . .

Le président: De toute évidence!

M. Murray: . . . parce que Revenu Canada disposant de toutes les statistiques, notre exposé s'appuierait sur le système . . .

Le président: Toutes? Oui et non! Revenu Canada produit des statistiques tous les ans.

M. Murray: Oui, c'est exact!

Le président: On a maintenant les statistiques de 1983. Je me rends bien compte que celles-ci ne sont pas aussi récentes que vous l'aimeriez, mais . . .

M. Devine: Monsieur le président, si vous désirez—et si vous nous y invitez à la fin de la réunion de ce soir—que nous étayions l'une ou l'autres des suggestions contenues dans ce . . .

Le président: Oui!

M. Devine: . . . mémoire du 29 mars . . .

Le président: J'allais y venir.

M. Devine: . . . nous nous exécuterions avec plaisir.

Le président: Vous savez, monsieur Devine, cela fait déjà longtemps que bien des gens essayent de nous vendre cette idée de déclaration commune. Ce qu'il faut en fait, c'est définir les critères d'application. En effet, en fonction de quels critères autorisera-t-on des personnes à remplir une déclaration commune?

Selon moi, et étant donné que la plupart des provinces reconnaissent désormais la communauté de biens, après la réforme du droit de la famille, il conviendrait de retenir cette idée de déclaration commune pour les personnes mariées, parce que, après tout, dans un couple ce qui est à l'un est également à l'autre et vice versa.

M. Devine: D'accord!

Le président: Dans tous les cas, on peut toujours faire le calcul séparément, et voir ce que devient le revenu de l'un et de l'autre.

Cela étant posé, il convient très certainement que le ministère reconnaisse cette réalité et envisage que la déclaration commune puisse se faire de façon volontaire.

M. Devine: Si ça peut vous être utile, monsieur le président, je crois que nous pourrions remporter cela—n'est-ce pas, Larry?—et vous faire parvenir un autre . . .

Le président: Vous seriez disposé à faire cela?

M. Devine: Oui, nous pourrions . . .

Le président: Je crois que les autres membres du Comité seraient très heureux de l'obtenir.

M. Devine: . . . si c'est là le désir des membres du Comité, nous nous y conformerons.

[Text]

The Chairman: Does anybody have any other questions on the question of spousal transfers in accordance with the letter on page 4?

Okay. We go on to the whole problem of accrual income.

Mr. Murray: On accrual of income, if you are going to have a self-assessing system and you want to make it relatively simple for the individuals, to complicate it by insisting that there be an accrual of income at least every three years, if not annually, I think is just a bit much. You might want to extend it from three years to five years and I think—

The Chairman: Why would you do that? Why do you not just treat all income as income when received only? If people want to do accrual, that is their business, but why do we not go back and let the professionals and everybody else go on the cash basis?

Mr. Murray: I think the concern—and again it is a policy concern obviously—is that in theory someone could say that they do not want the interest or the investment income for 30 years.

The Chairman: Yes, okay.

Mr. Murray: I think the policy decision is a valid one. The question is whether three years is the right number of years. I guess one of my personal concerns is that when you have Canada Savings Bonds that stretch out for seven years and they are compounding you are then saying: Invest; we will not pay you the money for seven years, but in the meantime we want you to pay your tax every three years. I think if you could extend it to five years and maybe even consider Canada Savings Bonds not being longer than five years that may be helpful because again you are dealing with a lot of individuals—

The Chairman: Why would you do it anyway? Do you see any revenue at all obtained by the government this way? In other words, what they did in 1981 in that MacEachen iniquitous effort was to drive out of the country all the concepts of savings behind life insurance policies or annuities.

• 2035

I suspect what happened is people just decided not to have any more paid-up annuities or paid-up life insurance policies by purchasing those contracts from Canadian companies. Instead, they went overseas or abroad, if they wanted such coverage, and bought the coverage somewhere else from some other market. I suspect there is absolutely no revenue obtained. What you do in effect is to drive people away from making those kind of savings plans. Would this be your presumption?

Mr. Murray: With all due respect, I think it is an oversimplification.

The Chairman: I usually oversimplify.

Mr. Murray: Being a self-assessing system, if individuals were to go offshore and not declare investment incomes that they should with the system we now have on foreign accrual

[Translation]

Le président: Y a-t-il d'autres questions au sujet du transfert entre conjoints, dans la lignée de ce qui est dit à la page 4 de la lettre?

Parfait! Passons donc à la question du report d'impôt.

M. Murray: Pour ce qui est du report d'impôt, et si vous voulez favoriser un système d'auto-évaluation qui soit relativement simple pour les particuliers, je crois que vous ne pourrez pas vous en tenir à un calcul tous les trois ans, et encore moins à un calcul annuel. Peut-être devriez-vous le porter de trois ans à cinq ans et je crois . . .

Le président: Pourquoi ferions-nous cela? Pourquoi ne devrions-nous pas traiter tous les revenus en tant que tels qu'au moment où ils sont perçus? Si certains veulent reporter l'impôt, c'est leur affaire, mais pourquoi ne demanderions-nous pas aux professionnels et aux autres de fonctionner sur la base des montants effectivement perçus?

M. Murray: Je crois qu'il faut s'attarder—et là encore c'est une question politique—au fait qu'en théorie, un contribuable pourrait déclarer ne pas vouloir toucher les intérêts ou ses revenus de placement avant une trentaine d'années.

Le président: Oui! Fort bien.

M. Murray: J'estime qu'il est tout à fait valable de prendre une décision politique. La question demeure de savoir si le terme de trois ans représente une période raisonnable. Ce qui me préoccupe, c'est qu'il est possible d'étirer les obligations d'épargne du Canada sur sept ans, lesquelles rapportent des intérêts composés, alors que d'un autre côté, on doit payer ses impôts tous les trois ans. Il serait possible de contourner le problème si vous envisagiez de porter la période de report à cinq ans, ou même de fixer à cinq ans la période d'échéance des obligations d'épargne du Canada, parce que, une fois de plus, vous vous trouvez à traiter avec un grand nombre de personnes . . .

Le président: Mais pour qui le ferait-on? Le gouvernement récupère-t-il de l'argent de cette façon? Autrement dit, en 1981, avec ces mesures monstrueusement injustes, MacEachen a simplement réussi à bannir, chez nous, la notion d'épargne dans l'assurance-vie ou dans les annuités.

D'après moi, ce qui s'est passé en fait, c'est que les gens ont décidé de ne plus souscrire à des rentes libérées ni à des assurances-vie libérées auprès de compagnies canadiennes. Ceux qui voulaient bénéficier de telles couvertures se sont adressés aux compagnies étrangères et ont donc acheté sur un autre marché. Je doute que nous récupérions quoi que ce soit sur ces contrats. En fait, on a dissuadé les gens de souscrire à ce genre de régime d'épargne. Est-ce là ce que vous pensez?

M. Murray: Sauf votre respect, je dirai que vous avez un peu simplifié les choses.

Le président: J'ai cette tendance.

M. Murray: Puisque nous parlons d'un système d'auto-évaluation, si les personnes ayant investi à l'étranger ne déclareraient pas leurs revenus de placement, contrairement à ce

[Texte]

property income rules and investments in offshore mutual funds—

The Chairman: Mr. Murray, you are in the practice of accounting. Do you suspect there might be clients of yours who have offshore income they do not tell you about?

Mr. Murray: It is possible.

The Chairman: Would it be fair to suggest to you that, if they were to ask you what would happen to them if they had offshore income and did not declare it, you would tell them that, as long as you did not know about it, maybe they would not have to declare it?

Mr. Murray: I would not say so. I would say if they were found out they may not be too pleased.

The Chairman: You would say to just make sure they keep quiet about it. Is this what you would say?

Mr. Murray: No, I would not say that. I would say it is income and they—

The Chairman: You would say to them, if you knew they had this offshore income, it would be income and you would be forced to put it in their tax returns. Is this what you would say to them?

Mr. Murray: I would trust that they would not bring up the subject. I think to answer your question—

The Chairman: Is it fair to say that anybody who is intelligent enough to get offshore income like this is likely not to bring it to your attention in the first place?

Mr. Murray: No. I think most taxpayers are basically honest. To suggest that because of this accrual rule, there is no more revenue, I think there is more revenue. I think it is more complex and what we are dealing with—

The Chairman: Do you think the government in fact collects revenue because of this accrual rule, or do you think the government by the accrual rules so discourages accrual instruments that accrual instruments do not exist other than by mistake or by error or by somebody's not understanding the game and getting caught?

Mr. Murray: I think it is fair to say they discourage the accrual instruments. But here we have Canada Savings Bonds, which are an accrual instrument.

The Chairman: How many people do you think are really going to pay any attention to this in 1987 when the first accrual comes due?

Mr. Murray: If you bought Canada Savings Bonds in 1982, 1985 was the first year.

The Chairman: Was it not 1987?

Mr. Murray: No. I think this is a grandfather provision.

The Chairman: Okay.

Mr. Dorin: With regard to this accrual question and whether or not there is more revenue, I am just wondering here

[Traduction]

que prévoient les règles actuelles sur les produits de propriété constatés par régularisation et sur les placements dans les fonds mutuels à l'étranger . . .

Le président: Monsieur Murray, vous êtes comptable. Pensez-vous que certains de vos clients taisent le fait qu'ils tirent des revenus à l'étranger?

M. Murray: C'est possible.

Le président: Et s'ils vous demandaient ce qu'ils risqueraient en ne déclarant pas ces revenus provenant de l'étranger, leur répondriez-vous que, dans la mesure où ils ne vous en parleraient pas, ils n'auraient pas à s'en soucier?

M. Murray: Non, je ne crois pas. Je leur dirais qu'ils pourraient le regretter si le gouvernement s'en apercevait.

Le président: C'est ce que vous leur diriez pour vous assurer qu'ils n'en parlent pas. Est-ce là ce que vous leur diriez?

M. Murray: Non ce n'est pas ce que je leur dirais. Je leur dirais qu'il s'agit d'un revenu et qu'ils . . .

Le président: Est-ce que vous leur diriez que, sachant qu'ils touchent des revenus de l'étranger, vous devriez en tenir compte dans leur déclaration d'impôt? C'est ça que vous leur diriez?

M. Murray: Je ne crois pas qu'ils aborderaient le sujet. Pour répondre à votre question . . .

Le président: Peut-on raisonnablement supposer que toute personne suffisamment intelligente pour tirer des revenus de l'étranger de cette façon ne se risquerait pas à vous en parler?

M. Murray: Non. Je crois que la plupart des contribuables sont parfaitement honnêtes. Mais je ne dirai pas qu'il n'y a pas de revenu à cause de la règle du report. La chose est plus complexe que cela. Il est en fait question . . .

Le président: Pensez-vous que le gouvernement perçoit des recettes grâce à cette règle du report ou, au contraire, que celle-ci est une entrave aux moyens permettant de se prévaloir du report d'impôt . . . autrement dit que ces moyens n'existent que par accident ou parce que quelqu'un n'a pas compris les règles du jeu et se fait prendre?

M. Murray: Je pense qu'on peut dire, effectivement, que cette règle est une barrière aux moyens permettant de reporter les impôts. Cependant, les obligations d'épargne du Canada sont un instrument de ce genre.

Le président: Et selon vous, combien de gens vont faire attention à cela, en 1987, au terme de la première période de report?

M. Murray: Dans le cas des obligations d'épargne achetées en 1982, c'est 1985 qui a été la première année.

Le président: Ce n'était pas 1987?

M. Murray: Non. Je crois qu'il s'agit d'une disposition de droits acquis.

Le président: Ah, bien!

M. Dorin: Au sujet de cette question de report d'impôt, quant au fait de savoir si l'on retire plus ou moins de recettes,

[Text]

whether you believe the government gets more revenue, or is it simply the timing of the revenue that is altered and, once the system was established for long enough, it really would not make any difference?

I guess the way I look at it is that the disadvantage of not accruing to an individual taxpayer is, when they get the cash, they are going to pay a higher rate of tax, because they are going to have the bulk of it in one year. Probably there is little or no loss, maybe a gain, to the government by not requiring accrual.

Mr. Murray: By the same token, we are dealing with collection. If you can have the tax in 1982 as opposed to 1992, the government has to be ahead, even if it might be even at a lower rate. Now, I am not suggesting that the option to go on an accrual basis . . . If the taxpayer wants to go on an accrual basis, the option is there. But this is a complexity of which the taxpayer is the author. What we are trying to deal with is, for those who want to keep it simple, if they want to be considerably more complex in annual accruals and the like, then clearly it is going to be more complex, and let them deal with it.

I do not think they have any cause to say the system is just too complex, because they are the author of some of the complexities.

Mr. Minaker: Mr. Murray, on accrual on a shorter-term basis, I got another three letters just this past week about senior citizens who are receiving their income from interest on investment. They have to pay the income tax every three months. What is your thoughts on this? Where they might get the interest paid once a year, so they have to either borrow money to pay the tax or . . . They are basically on an accrual system, but it is on a three-month basis.

• 2040

Mr. Murray: You are talking about those individuals who are required to pay instalments, then?

Mr. Minaker: Yes.

Mr. Murray: I cannot really comment. Again, it is . . . whether you could introduce an optional source of rules. In other words, when the interest comes, when it is remitted to the individual, whether you could have an optional source deduction at maybe a flat rate, and that would cover. In other words, 20% or something.

Mr. Minaker: You see, we always get a standard answer from the bureaucrats—that you and I pay our taxes as we go along every month.

Mr. Murray: That is right.

Mr. Minaker: But it is not quite true for the senior citizens, because they do not really have that cash yet.

Mr. Murray: I think that is a fair comment but, as I said, maybe the option is to allow the individual to win . . . assuming

[Translation]

je voudrais vous demander si le gouvernement obtient plus d'argent grâce à ce principe ou s'il s'agit simplement de la période à laquelle il perçoit ces revenus qui est modifiée. Et puis, une fois que le système aura été en place depuis assez longtemps, est-ce qu'on notera une quelconque différence?

D'un autre côté, le contribuable qui ne se prévaut pas du système de report d'impôt sera, au moment de la rentrée d'argent, imposé à un taux beaucoup plus élevé parce qu'il touchera un maximum dans une même et seule année. Donc, je crois que le gouvernement ne perd pas grand-chose, si ce n'est rien, et il réalise peut-être même un gain, en n'exigeant pas des contribuables qu'ils se prévalent du principe du report d'impôt.

M. Murray: Dans le même ordre d'idées, il y a également la question de la perception. S'il peut percevoir des impôts en 1982 plutôt qu'en 1992, le gouvernement se trouve avantagé, même si le taux est inférieur. Je n'irai cependant pas jusqu'à dire que le choix du report d'impôt . . . Si un contribuable veut se prévaloir de la formule du report, il peut le faire. La chose est complexe, mais après tout c'est lui qui le veut ainsi. On peut toujours s'efforcer de garder les choses simples, mais s'il y en a qui veulent les compliquer en ayant recours à la méthode du report annuel, alors laissons-les se débrouiller.

Je ne crois pas que ces personnes puissent prétendre que le système est trop complexe, parce qu'après tout, elles seront responsables de cette complexité.

M. Minaker: Monsieur Murray, pour ce qui est du report d'impôt à court terme, j'ai reçu trois autres lettres, la semaine dernière, signées par des personnes âgées qui perçoivent des revenus de placement. Elles doivent payer leur impôt tous les trois mois. Que pensez-vous de cela? Or, elles ne touchent leurs intérêts qu'une fois par an, de sorte qu'elles doivent soit emprunter de l'argent pour payer leur impôt soit . . . Elles fonctionnent selon un système de report d'impôt, mais sur une base trimestrielle.

M. Murray: Alors, vous parlez de ceux qui doivent verser des acomptes provisionnels?

M. Minaker: Oui!

M. Murray: Je ne puis vraiment rien dire. Là encore, cela dépend de l'adoption d'une règle prévoyant un choix. Autrement dit, la personne pourrait bénéficier d'une déduction facultative à la source, à un taux fixe, au moment où elle percevrait ses intérêts. Ce taux serait de 20 p. 100 ou à peu près.

M. Minaker: Vous savez, les bureaucrates nous servent toujours la même réponse: vous, tout comme nous, payez vos impôts chaque mois.

M. Murray: C'est exact.

M. Minaker: Mais ce n'est pas tout à fait vrai pour les personnes du troisième âge, parce que elles n'ont pas encore touché leur argent.

M. Murray: Votre remarque est parfaitement justifiée mais, comme je le disais, peut-être pourrions-nous permettre à

[Texte]

that you are on a cash basis rather than an accrual basis, he or she has an option to have an amount withheld.

I think that might have to be determined; maybe an average 20%, which would be in lieu of quarterly instalments. This would introduce some more complexity—

Mr. Minaker: But ease the load on the seniors.

Mr. Murray: It would ease the load. You can look at the senior citizen who does not actually receive the money until 1990, but is paying tax in 1985 or 1986.

Mr. Minaker: Yes, that is the worst case.

The Chairman: Anything else on accrual income? Does anybody have any other questions on accruals? Can we go on to tax shelters, then? Paragraphs 23 to 24.

Mr. Murray: Tax shelters; what we have suggested in our brief is—

The Chairman: As you know, a lot of these have been eliminated, but the May 1985 budget and the February budget have done a pretty good job.

Mr. Murray: They have done a good job, but there are still a few around.

The Chairman: Could you give us a breakdown of the ones we still have to attack, because we will probably recommend eliminating them, too.

Mr. Murray: Would you like—

The Chairman: Yes, what do we not have so far?

Mr. Murray: Well, for instance, what about flow-through shares or do you not consider them to be—

The Chairman: The flow-through shares; you invest in a company and then you are getting your investment back, really.

Mr. Murray: Right.

Mr. Dorin: —a 33% write-off in the mining industry? That is a flow-through share; it is the basis of the flow-through share.

The Chairman: Yes.

Mr. Dorin: So it flows back through at 133%, which is a tax shelter.

The Chairman: Flow-throughs? All right, what else besides flow-throughs?

Mr. Murray: Well, for instance, you could have a real estate investment. Right now, you cannot claim a loss if it is caused by capital cost allowance other than MURBs. If you happen to have carrying costs related to real estate, for instance, you can still create and you could still say it would be a tax shelter.

The Chairman: Why? You have two apartment houses, one making a profit and one making a loss, and you write one against the other. How is this a shelter, except in real estate?

[Traduction]

chaque personne . . . Supposons que le contribuable soit imposé sur les montants perçus et non d'après le principe du report; dans ce cas, il aura la possibilité de faire retenir un montant.

Je crois qu'on devrait déterminer ce montant, qui oscillerait dans les 20 p. 100, et qui remplacerait les versements trimestriels. Certes, cela compliquerait quelque peu les choses . . .

M. Minaker: Mais allégerait le fardeau qui repose sur les personnes âgées.

M. Murray: Effectivement. Imaginez la situation de la personne âgée qui ne percevra pas d'argent avant 1990, mais qui paie ses impôts depuis 1985 ou qui les paiera en 1986.

M. Minaker: Eh oui, c'est la pire des situations.

Le président: Y a-t-il quelque chose à ajouter sur cette question du report d'impôt? Quelqu'un a-t-il une question? Bien, alors nous pouvons passer aux abris fiscaux. Paragraphes 23 et 24.

M. Murray: Les abris fiscaux; dans notre mémoire, nous avons suggéré . . .

Le président: Comme vous le savez, nous avons éliminé un grand nombre de ces abris fiscaux dans nos budgets de mai 1985 et de février.

M. Murray: Oui, nous en avons éliminé une partie, mais il en reste encore.

Le président: Pourriez-vous nous donner la liste de ceux auxquels nous devons encore nous attaquer, car nous recommanderions très certainement leur élimination.

M. Murray: Aimeriez-vous . . .

Le président: C'est ça, lesquels demeurent?

M. Murray: Eh bien, par exemple, je citerai le cas des actions accréditatives à moins que vous ne les considériez . . .

Le président: Les actions accréditatives. Autrement dit le fait d'investir dans une société et de récupérer la totalité de son investissement.

M. Murray: Tout à fait.

M. Dorin: L'abattement est de 33 p. 100 dans l'industrie minière. C'est ça une action accréditative, c'est ainsi que que fonctionne ce type d'actions.

Le président: Oui.

M. Dorin: L'investissement vous revient à 133 p. 100, ce qui constitue un abri fiscal.

Le président: Les actions accréditatives? Et à part ça, qu'y a-t-il?

M. Murray: Il pourrait y avoir les placements dans l'immobilier. À l'heure actuelle, vous ne pouvez déduire les pertes d'amortissement fiscal que pour les immeubles résidentiels à logements multiples. Cependant, si vous versez des frais de crédit au titre d'un bien immobilier, vous pouvez alors créer un abri fiscal.

Le président: Pourquoi? Vous disposez de deux maisons à appartements, l'une qui rapporte des bénéfices et l'autre qui donne lieu à une perte, et vous effectuez des transferts de l'une

[Text]

Mr. Murray: You buy one tax shelter, one real estate investment in year one, which will lose money for the next five or ten years from a tax point of view, and then you buy another one in the same—

The Chairman: So, why do you treat those as a tax shelter?

Mr. Murray: Well, you are asking about possible tax shelters. You might perceive that as being a tax shelter.

The Chairman: Yes, but a tax shelter is usually an investment which enables you to reduce the tax on income you would otherwise have. Any business you are in, you are entitled to deduct your business losses, generally speaking—

Mr. Murray: That is right.

The Chairman: —from your business profits. Now, how would you segregate this particular type of activity from a business activity?

Mr. Murray: I think you would do it on the basis of activity. If you are dealing with an individual who is an investor in a real estate syndicate, as opposed to someone who has six or eight of those investments, I think clearly one is business, one is not. One is an investment.

• 2045

The Chairman: If you are an investor in a real estate syndicate you can only deduct your real estate losses from your profits. In other words, you cannot deduct your real estate losses from your other earned income.

Mr. Murray: Yes, well, you can if it is not caused by capital cost allowance. In other words, we are dealing with financing costs, upfront costs.

The Chairman: Okay. Well, then that gets into the question of the deductibility of interest.

Mr. Murray: That is correct.

The Chairman: You would say that the real gut problem we have not yet attacked is the question of deductibility of interest, particularly interest charges against property that will eventually be sold for a capital gain that may well be tax-free in itself.

Mr. Murray: We have not addressed that. We have not addressed it in the submission either. Again, it is a policy—

Mr. Dorin: For the most part, would you not define a tax shelter as resulting really from accelerated capital cost allowance, or from being able to deduct capital cost allowance which is greater than economic depreciation?

Mr. Murray: That is right.

Mr. Dorin: Things like carrying costs are therefore really still cash costs as opposed to something that is deductible

[Translation]

à l'autre. En quoi est-ce un abri fiscal, si vous n'êtes pas dans le domaine de l'immobilier?

M. Murray: D'un point de vue fiscal, vous achetez un abri fiscal en vous portant acquéreur d'un bien immobilier qui occasionnera des pertes au cours des cinq ou dix années suivant l'acquisition, puis quand vous achetez un autre . . .

Le président: Alors, pourquoi considérez-vous cela comme étant un abri fiscal?

M. Murray: Vous vouliez savoir quels étaient les abris fiscaux possibles. Eh bien, je vous en ai donné un exemple.

Le président: Oui, mais un abri fiscal, c'est habituellement un placement qui permet de diminuer l'impôt sur le revenu qu'on devrait autrement verser. Dès que vous êtes en affaires, vous avez le droit de déduire vos dépenses d'affaires, en règle générale.

M. Murray: C'est exact!

Le président: . . . vous avez le droit de les déduire de vos revenus d'exploitation. Partant, comment comptez-vous faire la différence entre ce type d'activité et une activité commerciale.

M. Murray: Je crois qu'il faudra considérer la question pour chaque activité. Entre une personne qui investit dans l'immobilier et le propriétaire de six ou huit appartements, on peut aisément conclure qu'un des deux est en affaires et que l'autre agit à titre privé. Dans ce cas il s'agit d'un investissement.

Le président: Si vous investissez dans un consortium immobilier, vous ne pouvez déduire vos pertes que de vos bénéfices. Autrement dit, vous ne pouvez déduire vos pertes de placements immobiliers de votre salaire.

M. Murray: Si, vous le pouvez, si ces pertes ne sont pas dues à un amortissement fiscal. En d'autres termes, vous avez alors affaire à des frais de financement, à des frais d'acquisition.

Le président: Parfait. On en vient donc à la question de la déductibilité des intérêts.

M. Murray: C'est exact.

Le président: Cela revient à dire que le problème viscéral auquel nous ne nous sommes pas encore attaqués est celui de la déductibilité des intérêts calculés pour une propriété qui, en fin de compte, permettra de réaliser un gain en capital au moment de la vente, bien qui peut fort bien ne pas être imposable.

M. Murray: Nous n'avons pas couvert cela. Nous n'abordons même pas cette question dans notre exposé. Là encore, il s'agit d'une politique . . .

M. Dorin: En règle générale, ne définiriez-vous pas un abri fiscal comme tenant, en fin de compte, de l'amortissement fiscal accéléré ou comme permettant de déduire un amortissement fiscal supérieur à l'amortissement économique?

M. Murray: Vous avez raison.

M. Dorin: Mais, il reste que ces amortissements fiscaux constituent des dépenses, alors que dans les autres cas, il s'agit

[Texte]

where you really have not laid out any cash, or where you have not even had an economic depreciation.

The Chairman: Well, we have attacked this to some extent. We have attacked limited partnerships. You are only entitled to deduct carrying costs if you are liable for them.

Mr. Murray: That is right, at a risk.

The Chairman: I was wondering if you people could sort of name some tax shelters still out there that were not of the interest deductibility kind or leverage capital cost allowances where nobody is at risk.

Mr. Murray: There are now fewer of them.

The Chairman: I mean, you can still have leverage capital cost allowances but you have to be at risk. If you are not at risk, you cannot do it anymore. Would you not agree with me that the majority of real tax shelters were leverage capital cost allowance systems where you were not at risk? In other words, you had limited partnership; you borrowed like hell against the building, took the full capital cost allowance and wound up in effect with a profit in excess of your investment.

Mr. Murray: That is right. You know, I think over the years the number of tax shelters have been reduced dramatically because the rules have been tightened over the years.

The Chairman: Well, are there any blatant ones that we could recommend be eliminated to the Minister at this point without getting into the horror problem of the interest deductibility and capital cost allowance system? I think those are two separate matters with a whole lot of other implications besides the tax shelter implication.

Mr. Murray: I cannot think of any right now, but we will address that issue specifically in our further submission.

The Chairman: Are you saying to us then that we have done one hell of a great job of cleaning up tax shelters?

Mr. Murray: It is an improvement over what it was five years ago.

Mr. Devine: Mr. Chairman, I think in the concluding sentence of that section, we say:

The experience with tax sheltered investments in Canada, such as MURBs and films, has not been universally beneficial and we suggest the government stop offering such shelters.

We are really saying there that you should accelerate the movement to eliminate them.

The Chairman: We have eliminated all those ones, though.

Mr. Devine: That is right, but any other questionable ones are still out.

[Traduction]

de montants qui sont déductibles sans même qu'il y ait eu de mise de fonds, ni d'amortissement économique?

Le président: Eh bien, nous nous sommes attaqués à cela dans une certaine mesure. Nous avons réglé le cas des sociétés en commandite simple. Ceux qui ont créé ce genre de société ne peuvent déduire les frais financiers que s'ils y ont droit.

M. Murray: C'est cela, s'ils courent un risque.

Le président: En fait, je me demandais si vous pouviez nous donner des exemples d'abris fiscaux qui ne touchent pas à la question de la déductibilité des intérêts ni à celle de l'amortissement fiscal par effet de levier et où personne ne court de risque.

M. Murray: Il y en a de moins en moins.

Le président: J'entends qu'il est toujours possible d'avoir des amortissements fiscaux par effet de levier, mais qu'on doit à ce moment-là courir un risque. S'il n'y a pas de risque, on ne le peut plus. Alors, serez-vous d'accord avec moi si je dis que les véritables abris fiscaux correspondaient en fait à des amortissements fiscaux par effet de levier, sans que les investisseurs aient eu à courir des risques? Je m'explique: prenons le cas d'une société en commandite simple. On pouvait emprunter un maximum sur la valeur du bâtiment, se prévaloir de l'amortissement fiscal en totalité et s'en tirer avec un bénéfice supérieur à l'investissement.

M. Murray: C'est tout à fait cela. Vous savez, je crois qu'au cours des années on a assisté à une très nette diminution du nombre d'abris fiscaux, à cause d'un resserrement des règles.

Le président: Mais, malgré tout, y en a-t-il encore d'évidents dont nous pourrions recommander l'élimination au ministre, sans avoir à tomber dans les problèmes inextricables de la déductibilité des intérêts et de l'amortissement fiscal? Il s'agit là de deux éléments tout à fait distincts, comportant nombre d'autres implications, qui dépassent la dimension des abris fiscaux.

M. Murray: Je n'en vois aucun pour l'instant, mais j'aborderai cette question de façon particulière dans notre prochain exposé.

Le président: Etes-vous en train de nous dire que nous avons effectué un excellent travail d'élimination des abris fiscaux?

M. Murray: Le progrès est net par rapport à la situation d'il y a cinq ans.

M. Devine: Monsieur le président, laissez-moi vous lire la phrase qui conclut cette partie:

L'expérience des placements dans les abris fiscaux au Canada, du genre immeubles résidentiels à logements multiples et productions cinématographiques, n'a pas été profitable à tout le monde et nous suggérons dès lors que le gouvernement ne permette plus ce genre d'abri.

En fait, nous vous recommandons d'accélérer leur élimination.

Le président: Certes, mais nous avons éliminé tout cela.

M. Devine: C'est exact, mais il en demeure encore certains.

[Text]

The Chairman: That is why I was getting at it, Mr. Devine.

Mr. Devine: Another aspect is that this is one of the areas that gives rise to suspicion about the system.

The Chairman: Oh, of course, it does.

Mr. Devine: Ordinary taxpayers are getting away with it because they are sophisticated enough, and I am not and I am paying taxes. So I think that is an important social aspect to this tax sheltering.

Mr. Dorin: But in actual fact, most of the tax shelters have been eliminated by being around for a few years, whereby the investors who had rushed in found out that they were not quite the investments they were. I would say there is no market for them.

Mr. Devine: Yes, the people who invested were obsessed with tax savings and not whether it was a sound investment or not.

• 2050

An hon. member: A good point.

The Chairman: We go on to this iniquitous thing called the minimum tax.

Mr. Murray: We are concerned that the minimum tax will just create considerably more complexity without really deriving any sort of major benefit, other than maybe politically, from the point of view that we would have a tax.

The original version of the alternative minimum tax proposed by the government suggested that under this set of rules, it would be under 100,000 taxpayers who would be affected. Since that time there have been some changes and I am not sure I know whether the Department of Finance has any numbers as to how many individuals this alternative minimum tax could affect.

I guess basically we are saying that it is just an added complexity. I do not think that basically you are going to catch too many taxpayers and, based upon the proposed present system, at best what the alternative minimum tax is is a prepayment of tax, so that taxpayers who are sophisticated will probably not pay the minimum tax, but rather will pay the normal tax and create sufficient income so the minimum tax does not come into play.

The Chairman: So the only people you are going to collect from are the unsophisticated who happen to get caught by making a mistake?

Mr. Murray: That is right. Or the sophisticated ones who cannot create income.

The Chairman: Yes, for a short period of time.

Mr. Murray: That is right.

The Chairman: If there are no tax shelters left, other than the possibility of the flow-through shares being treated as a tax

[Translation]

Le président: C'est précisément pour ça que je posais la question, monsieur Devine.

M. Devine: Et puis, il faut tenir compte du fait que leur existence même fait douter du système.

Le président: Eh oui! Bien sûr.

M. Devine: Il faut être suffisamment au courant pour profiter de ces abris fiscaux, ce n'est pas mon cas et c'est pour cela que je paie des impôts. Donc, j'estime qu'un stigmate social est rattaché à cette question des abris fiscaux.

M. Dorin: En réalité, la majorité de ces abris ont été éliminés parce que, au bout d'un certain nombre d'années, les investisseurs qui s'étaient précipités sur ces affaires se sont rendu compte qu'elles n'avaient pas une grande valeur sur le plan de l'investissement. Je prétends qu'il n'y a plus de marché pour ces abris.

M. Devine: Parfaitement, ceux qui investissaient voulaient avant tout réduire leur niveau d'imposition, peu importe que leur investissement fût bon ou non.

Une voix: Bien vu!

Le président: Bien, passons à ce monstre d'injustice qu'est l'impôt minimum de remplacement.

M. Murray: Nous craignons que l'impôt minimum ne fasse que compliquer considérablement les choses sans présenter pour autant d'avantages, autres que sur le plan politique peut-être, du moins pas sur le plan fiscal.

Après la première proposition formulée par le gouvernement, on avait prévu que cet impôt minimal toucherait moins de 100,000 contribuables. Etant donné que depuis lors les choses ont changé, je me demande si le ministère des Finances sait à présent combien de personnes seraient touchées par cet impôt minimum de remplacement.

En fait, ce que nous disons, c'est qu'il ne fait que compliquer les choses. Je ne crois pas qu'on puisse coincer un grand nombre de contribuables et, d'après le système proposé, l'impôt minimum de remplacement correspond tout au plus à un paiement anticipé de l'impôt, de sorte que les contribuables qui ne sont pas à cours de ressources parviendront très certainement à échapper à cet impôt, et à payer l'impôt normal après s'être ménagé un revenu suffisant pour échapper à cette disposition.

Le président: Donc, on ne récupérera cet impôt qu'auprès de ceux qui manquent de moyens et qui se font prendre par erreur.

M. Murray: C'est tout à fait cela. Ou encore ceux qui ne manquent pas de moyens, mais qui ne peuvent se trouver de revenus.

Le président: Oui, mais pour une brève période.

M. Murray: Vous avez raison.

Le président: Mais s'il n'y a plus d'abris fiscaux, autres que les actions accréditatives, si on les considère comme tels, quel

[Texte]

shelter, what minimum tax is likely to be paid under the current rules as of, say, February, where we have eliminated virtually every conceivable hole?

Mr. Murray: I have a hard time, Mr. Chairman, coming up with a number of examples that would clearly indicate that there are a number of taxpayers who will be paying this tax, because you have to keep in mind that there is a base exemption of \$40,000. So it is whatever your net income is, adding certain items on account of the alternative minimum tax calculation, deducting \$40,000 from that, and then you compare that to the individual tax rate. So I do not think there are going to be many taxpayers who are going to be affected by it, because—

The Chairman: Has your group taken a look at the minimum tax problem, bearing in mind the February budget that clobbered the limited partnership game and removed the dividend income from the minimum tax calculation... I should say the gross dividend from the minimum tax calculations and, of course, the question of the capital dividend account from the minimum tax calculations?

I was wondering if you could think of an instance where people were likely to have to pay minimum tax, if we did have a minimum tax system, and could you give us some idea perhaps, in your answers, as to the calibre of complexity we would be injecting into the system, bearing in mind those changes that make it perhaps not necessary in the first place?

Mr. Murray: As for the complexity that we would be introducing, it is clearly another provision or provisions in the Income Tax Act, another calculation that may well be done as a matter of course. In other words, if a taxpayer were to engage a chartered accountancy firm to do the return, that chartered accountant may do, as a matter of course, the alternative minimum tax calculation.

The Chairman: Without charge?

Mr. Murray: I will pass on that.

The Chairman: I just wanted to know. You sort of say well, we will do it as a matter of course. Would you do it as a matter of course without charge? I think that—

Mr. Murray: We would do it as a matter of course because we would be...

The Chairman: I guess the people reading these reports would like to know whether Thorne Riddell would do it as a matter of course and throw it in.

Mr. Murray: We would probably do it so that we would not be in the embarrassing position that the one time in a million when someone is caught by it, we did not tell him or her that there was a minimum tax paid.

The Chairman: In other words, you—

• 2055

Mr. Dorin: Can I give you a suggestion as to somebody who might pay? It might be somebody who had a large capital gain on the sale of farm land.

[Traduction]

impôt minimum faudra-t-il payer, conformément aux règles actuelles, disons à partir du mois de février, alors que nous avons éliminé presque toutes les échappatoires possibles?

M. Murray: Monsieur le président, j'ai de la difficulté à trouver un certain nombre d'exemples qui puissent vous prouver qu'en fait, un certain nombre de contribuables ne paieront pas cet impôt, car vous ne devez pas oublier l'exemption de base de 40,000\$. Donc, prenons un certain revenu net, augmentons-le d'une certaine somme au titre du calcul de l'impôt minimum de remplacement, déduisons 40,000\$ du tout et comparons le résultat avec ce que donne le taux d'imposition personnel. En conséquence, je ne crois pas qu'il y ait beaucoup de contribuables qui soient touchés par cet impôt, parce que...

Le président: Votre groupe a-t-il analysé la question de l'impôt minimum, compte tenu du fait que le budget du mois de février a fermé les possibilités qu'offraient les sociétés en commandite simple et a excepté les revenus de dividendes du calcul de l'impôt minimal... Je devrais dire les dividendes bruts du calcul de l'impôt minimum et, bien sûr, de même que le compte de dividendes provenant d'investissements.

Pouvez-vous nous donner des exemples de personnes qui peuvent être appelées à payer cet impôt minimum, si nous adoptions ce système, et pourriez-vous nous dire également dans quelle mesure, ce faisant, nous compliquerions le système en n'oubliant pas que ces changements ne sont peut-être pas nécessaires?

M. Murray: Pour ce qui est de la complexité, nous devrions tout d'abord prévoir une ou plusieurs dispositions dans la Loi de l'impôt, ainsi qu'un calcul supplémentaire qui pourrait être fait automatiquement. Autrement dit, le comptable établissant la formule de déclaration d'impôt d'un contribuable pourrait calculer automatiquement l'impôt minimum de remplacement.

Le président: Sans frais?

M. Murray: Permettez-moi de ne pas répondre.

Le président: Je voulais juste savoir. Vous semblez dire que ce calcul se fera automatiquement. Se fera-t-il automatiquement et sans frais? Je crois que..

M. Murray: Eh bien, nous le ferions automatiquement parce que...

Le président: J'imagine que ceux qui liront ces lignes voudront savoir si la firme Thorne Riddell ferait ce calcul automatiquement.

M. Murray: Nous le ferions peut-être automatiquement, parce que nous n'aimerions pas nous retrouver dans cette situation gênante où, une fois sur un million, un client se ferait prendre par cet impôt parce que nous ne l'aurions pas prévenu.

Le président: Autrement dit, vous...

M. Dorin: Est-ce que je peux vous donner un exemple de contribuable qui pourrait avoir à payer? Ce pourrait être

[Text]

The Chairman: Would that be the only person who would likely pay, someone who had a large capital gain on the sale of farm land?

Mr. Murray: I think another situation might be an individual who is not a member of a pension plan. Assuming these new rules come onstream with the new pension provisions, that person might have a seven year carry forward. In one particular year he may have a deduction of 20 times 7, or, say, a deduction of \$140,000 on employment income of \$160,000 or \$170,000 or professional income of \$160,000 or \$170,000, because one of the deductions not allowed is the pension deduction. Those situations, I think, are clearly unusual and—

The Chairman: Are those situations not almost like the person who has to pay a monstrous amount of alimony in one year, because of the action of a court decision requiring him to pay not only alimony but back alimony and so on?

Mr. Murray: I am not so sure, Mr. Chairman, that I get your point.

The Chairman: What I am saying is that those are situations which are contractual situations, effectively, and create income because of the definition of income.

Mr. Murray: Right.

The Chairman: They really are not income in the normal common parlance. They just happen to be receipts. Of course, he has to pay tax on it but it just so happens he collects a whole pile of money in one year.

Mr. Murray: That is right. But are we going to decide what the provisions are, based upon the unusual circumstances or based upon the general circumstances?

It is clearly politically motivated, the alternative minimum tax; it sounds good and it looks good. The point to be made here is: Are there in existence some numbers as to how much? Would we be talking about 1,000 taxpayers, 10,000 taxpayers, a million taxpayers?

The Chairman: What would you say if I told you there were 1.5 million taxpayers who earn over \$40,000 a year and, obviously, will have to make the calculations? Perhaps your group could determine, of that 1.5 million taxpayers, how many in fact under the current rules could conceivably pay minimum tax? We could then determine the complexity vis-à-vis the number of people attacked by the complexity and determine whether the egg is worth . . . or the candle is worth the match or whatever.

Mr. Murray: The only comment to that—and I do not know whether you posed the question to members of the Department of Finance—is whether it is on the revised version and do they have any idea as to how many taxpayers it would it have been?

[Translation]

quelqu'un qui a réalisé un gain en capital élevé par suite de la vente de terres agricoles.

Le président: Serait-ce là le seul cas où l'on risque de payer, en réalisant un gain en capital important après avoir vendu des terres agricoles?

M. Murray: Je pense que ce serait aussi le cas pour un particulier qui ne souscrit pas à un régime de retraite. Si l'on part du principe que les nouveaux règlements entrent en vigueur en même temps que les nouvelles dispositions relatives aux pensions, ce particulier pourrait reporter ses déductions sur sept années. La dernière année, il pourrait bénéficier d'une déduction de 20 fois 7, ou si vous voulez, de 140,000\$ sur des revenus d'emploi ou des revenus professionnels de 160,000\$ ou de 170,000\$, parce que la déduction pour les pensions est l'une de celles qui ne sont pas autorisées. Mais à mon avis, il est clair que cette situation est exceptionnelle et . . .

Le président: Est-ce que ces situations ne s'apparentent pas beaucoup à celle d'une personne qui, une année donnée, doit payer une énorme pension alimentaire parce qu'un tribunal l'oblige non seulement à payer le montant annuel, mais aussi à rembourser un certain montant pour les années antérieures, etc.?

M. Murray: Je ne suis pas très sûr de voir où vous voulez en venir, monsieur le président.

Le président: Ce que je veux dire, c'est que ce sont effectivement des situations où le contribuable est lié par contrat et qui lui apportent de nouveaux revenus à cause de la définition même du mot «revenu».

M. Murray: Je comprends.

Le président: Ce ne sont vraiment pas des revenus au sens courant du terme. En fait, ce sont simplement de rentrées de fonds. Le contribuable doit évidemment payer des impôts sur ces rentrées, mais il n'en demeure pas moins qu'il amasse de grosses sommes d'argent au cours d'une seule année.

M. Murray: C'est un fait. Mais allons-nous déterminer le contenu des dispositions en fonction des circonstances exceptionnelles ou en fonction des circonstances ordinaires?

L'impôt minimum de remplacement est manifestement dû à des considérations politiques: il semble juste aux yeux du public. Mais voici le noeud du problème: sait-on combien de contribuables seront touchés par cet impôt? Mille, dix mille, un million?

Le président: Il y a 1,5 million de contribuables qui gagnent plus de 40,000\$ par année et qui, bien entendu, auront à faire les calculs. Peut-être votre groupe pourrait-il établir combien de ces contribuables risquent de payer l'impôt minimum, selon les modalités actuelles? Nous pourrions alors évaluer la complexité de tels calculs en regard du nombre de contribuables visés et nous saurons alors si le jeu en vaut la chandelle.

M. Murray: À ce sujet, je voudrais seulement savoir—et j'ignore si vous avez posé la question au ministère des Finances—si cela apparaît dans la version révisée et si le ministère sait combien de contribuables seraient touchés.

[Texte]

The Chairman: We have not got to that with them yet, although we have given them the shots on this. I thought we might get some information from you to assist us with our cause. We are likely to be faced with a bill and the problem of dealing with this concern, so we would like to have some information in advance.

Mr. Dorin: It would be helpful to us if we can make a case. Even if we want to make a report on the work we are doing here, we might be able to come to a conclusion if we can get some political support that, due to the various changes that have been made—elimination of tax shelters, etc.—there is no longer a need for the provision and it should be eliminated.

I am not sure we will be able to go that far but any help we can get, even in describing an idiosyncrasy or how much of an idiosyncrasy one would need in order to have minimum tax payable, would be useful.

Mr. Murray: I have made a note.

The Chairman: Fine. We go on from that issue to tax credits, page 5.

Mr. Murray: In the area of tax credits, we have basically suggested they are difficult to understand in that certain credits such as political contribution tax credits might be a charitable donation, although I think you would run into some problems with the the various provincial governments.

• 2100

The Chairman: Not if we allowed them to deduct their political tax credits—

Mr. Murray: Well, they do.

The Chairman: They have their political tax credit—

Mr. Murray: That is right. Yes.

The Chairman:—system, too. So there seems to me no particular problem with respect to the deductibility if you want . . . If they are going to have it as a tax credit and we are going to have it as a tax shelter, why do we not both have it as a deduction?

Mr. Murray: I think the whole area of tax credits and the spread of them should be looked at, whether or not you could use another accelerated capital cost allowance rather than a myriad of tax credits. I think that is really the thrust of paragraphs 27 to 29.

The Chairman: Okay. Are there any other questions on that particular . . . ?

Mr. Dorin: I have one question, with regard to paragraph 29. It seems to conflict with what we have said earlier, where you say:

[Traduction]

Le président: Nous n'avons pas encore discuté de ces questions avec le représentants du ministère, mais nous leur avons fait savoir que nous voulons les aborder. Je croyais que vous pourriez nous fournir quelques informations pour nous aider dans notre tâche. Il y a un projet de loi qui se prépare, et nous aurons probablement à examiner le problème alors; c'est pourquoi nous aimerions avoir certaines informations à l'avance.

M. Dorin: Cela nous aiderait dans le cas où nous aurions à faire valoir un point de vue. Et même dans le rapport concernant nos travaux, nous pourrions ainsi, mais à condition d'obtenir un certain soutien politique, en venir à la conclusion qu'en raison des changements récents, notamment la suppression d'abris fiscaux, etc., la disposition en question n'a plus sa raison d'être et doit être éliminée.

Je doute que nous puissions aller aussi loin, mais nous avons besoin de toute l'aide possible, même si ce n'est que pour décrire un critère ou à quelle description une personne doit répondre pour devoir payer l'impôt minimum.

M. Murray: J'en prends bonne note.

Le président: Bien. Passons maintenant à la question des crédits d'impôt, à la page 5.

M. Murray: À ce sujet, nous avons essentiellement fait valoir que les crédits d'impôt sont parfois difficiles à comprendre dans leur application. Par exemple, pourquoi les contributions politiques peuvent-elles être considérées comme des dons de charité, aux fins de l'obtention d'un crédit d'impôt? À mon avis, cependant, une telle remise en question occasionnerait certains conflits avec divers gouvernements provinciaux.

Le président: Pas si nous leur permettons de déduire leurs crédits d'impôt pour contributions politiques.

M. Murray: Eh bien, ils le font déjà.

Le président: Ils ont, eux aussi, un régime de crédits d'impôt pour contributions politiques . . .

M. Murray: C'est cela, oui.

Le président: Il ne semble donc pas y avoir de problème particulier du point de vue de la déductibilité, si je puis dire . . . S'ils le considèrent comme un crédit d'impôt et nous, comme un abri fiscal, pourquoi les deux paliers ne les traiteraient-ils pas comme une déduction?

M. Murray: Je crois que nous devrions examiner toute la question des crédits d'impôt et de leur prolifération, et envisager le recours à un autre amortissement fiscal accéléré plutôt qu'à une myriade de crédits d'impôt. Je crois que c'est là ce qu'on propose aux paragraphes 27 à 29.

Le président: D'accord. Y a-t-il d'autres questions sur ce sujet?

M. Dorin: J'ai une question à propos du paragraphe 29. Ce qui y est dit semble contredire ce dont nous avons discuté. Ainsi, vous mentionnez dans ce paragraphe:

[Text]

To the extent that it is considered necessary to introduce reliefs . . . we believe it would be less complex to offer accelerated write-offs . . .

and then:

The tax credits available to investors in oil and gas syndicates are a perfect example . . .

In essence, you are sort of suggesting here that, instead of tax credits, we offer accelerated write-offs, which is what we have just said forms the basis of tax shelter. So I . . .

Mr. Murray: No one is perfect.

The Chairman: In other words, as accountants, you suffer with them at the same time

Mr. Murray: I will not comment on that. I think the point we are making is . . . Maybe as a policy decision, do you need scientific research, tax credits, share purchase . . . ?

The Chairman: You got rid of most of those.

Mr. Murray: Could it be better done by way of a cash grant of some sort?

The Chairman: Yes.

Mr. Murray: And this gentleman—

Mr. Dorin: Then you need all the bureaucracy of administration.

The Chairman: What would happen if you just got rid of it completely?

Mr. de Jong: You eliminate what completely?

The Chairman: Just eliminate share purchase, tax credits, employment tax credits, business investment tax credits, the whole ball of wax, and lower the rate.

Mr. de Jong: What effect would that have on the business community?

Mr. Murray: Which? The . . . ?

The Chairman: Special tax credits.

Mr. Murray: Well, you know—

The Chairman: We have eliminated investment tax credits in this budget. We eliminated—

Mr. Murray: That is right. They were eliminated and it is an offset on the—

The Chairman: —except for Atlantic Canada.

Mr. Murray: —decline in the corporate tax rates. I think that a lot of the well developed countries, such as the U.K. and the U.S., are reducing the amount of various incentives and basically saying, we will reduce the corporate tax rate, make it neutral, but eliminate a lot of these incentives. If you want to have these incentives, maybe you have to do it outside of the

[Translation]

Dans la mesure où l'on croit nécessaire de proposer des allègements fiscaux . . . Nous croyons qu'il serait plus simple d'offrir des amortissements accélérés . . .

Et puis:

Les crédits d'impôt offerts aux investisseurs membres de consortiums faisant affaire dans les secteurs du pétrole et du gaz naturel constituent un exemple parfait . . .

Essentiellement, vous y proposez, en quelque sorte, que nous offrions, au lieu des crédits d'impôt, des amortissements accélérés. Pourtant, ceux-ci constituent la base même des abris fiscaux, d'après ce que nous venons de dire. Alors je . . .

M. Murray: Personne n'est parfait.

Le président: En d'autres termes ils vous donnent aussi des maux de tête, à vous, les comptables.

M. Murray: Je n'ajouterai rien à cela. Je crois que ce à quoi nous voulons en venir, c'est . . . Est-ce que les crédits à la recherche scientifique, les crédits d'impôt et les crédits à l'achat d'actions vont être maintenus dans notre politique fiscale?

Le président: La plupart d'entre eux ont été éliminés.

M. Murray: Ne serait-il pas plus efficace d'accorder des subventions quelconques?

Le président: Oui.

M. Murray: Et ce monsieur . . .

M. Dorin: Alors, vous aurez besoin de toute la bureaucratie pour les administrer.

Le président: Qu'arriverait-il si nous les abolissions tous, purement et simplement?

M. de Jong: Qu'est-ce que vous proposez d'abolir complètement?

Le président: L'achat d'options, les crédits d'impôt, les crédits d'impôt à l'emploi, à l'investissement commercial, tout. En contrepartie, nous abaisserions le taux d'imposition.

M. de Jong: Quelles répercussions cette mesure aurait-elle sur les milieux d'affaires?

M. Murray: Laquelle? La . . . ?

Le président: L'abolition des crédits d'impôt spéciaux.

M. Murray: Bien, vous savez . . .

Le président: Dans le budget, nous avons aboli les crédits d'impôt à l'investissement. Nous avons aboli . . .

M. Murray: C'est vrai. Ils ont été abolis et, pour compenser, vous avez . . .

Le président: . . . sauf pour les provinces de l'Atlantique.

M. Murray: . . . abaissé le taux d'imposition des compagnies. Je crois que beaucoup de pays industrialisés, comme les États-Unis et la Grande-Bretagne, diminuent les diverses incitations fiscales et réduisent en contrepartie le taux d'imposition des compagnies; ils tentent de rendre le système neutre en éliminant beaucoup de ces incitations. Si vous voulez conserver ces dernières, il faudrait peut-être les administrer en

[Texte]

Income Tax Act; that basically all taxpayers should be treated differently.

There is no reason why a manufacturing company should get a much better rate for corporate tax, when you compare what their real tax rate is after accelerated capital cost allowance, versus a company that has absolutely no capital intensity. I think the U.S. and the U.K. are moving towards that. I think Canada, in the last budget . . . I think it is the next instalment on reducing various deductions. It will conceivably reduce capital cost allowance and a few others. They have decided to, essentially, get rid of most of the investment tax credits.

The Chairman: You brought up the CCA. Is it your view that we should reduce the CCA to something approaching a real depreciation or the kind of depreciation that you would put in generally accepted accounting principles, or whatever? Then we could eliminate one of the greatest boondoggles and jokes of all time, deferred taxation from balance sheets.

Mr. Murray: I do not believe, Mr. Chairman, that we dealt with capital cost allowance in this brief.

The Chairman: I was wondering if that was your position?

Mr. Murray: No, it is not my position, and—

The Chairman: Would you like to take a position on that in your further study on the matter?

Mr. Murray: We could.

The Chairman: Okay.

Mr. Devine: I think, Mr. Chairman, the reason we did not address it here was that the capital cost allowance system is generally very well understood in Canadian business.

The Chairman: Sure it is.

Mr. Devine: You can complain about the rates, but the whole system is well understood by businessmen, I think, in all types of business.

Mr. de Jong: Is it needed, and is it fair?

Mr. Devine: Well, that is the question you have asked us to address.

• 2105

Mr. Dorin: It is certainly needed. As you have said, the only real question would be the rates in some cases might be slightly adjusted. But the system itself is—

The Chairman: I think the unfairness is pointed out when you wind up with balance sheets showing deferred taxes. You may ask where all this money is. Every once in a while, we are told that all you have to do is collect all the deferred taxes and you can lower the income tax rate.

Mr. Devine: This approach—

[Traduction]

dehors de la Loi de l'impôt sur le revenu, en partant du principe que tous les contribuables ne peuvent être traités de la même manière.

Il n'y a pas de raison pour qu'une compagnie manufacturière bénéficie d'un bien meilleur taux d'imposition, si l'on compare le taux réel après l'amortissement fiscal accéléré à celui d'une compagnie qui n'a presque pas de capital. Je crois que les Etats-Unis et la Grande-Bretagne s'orientent dans cette direction. Quant au Canada, son dernier budget marque une étape vers la réduction des diverses déductions. Les amortissements fiscaux seront probablement réduits, de même que certaines autres déductions. On a décidé, fondamentalement, d'abolir la plupart des crédits d'impôt à l'investissement.

Le président: Vous avez parlé de l'amortissement fiscal. Croyez-vous qu'il faille le ramener à un niveau proche de celui d'une dépréciation réelle, ou de celui que vous acceptez en vertu de vos principes comptables généralement reconnus, ou de quelque chose du genre? Nous pourrions alors nous débarrasser de la plus grande farce de tous les temps, à savoir les impôts reportés dans la présentation des bilans.

M. Murray: Monsieur le président, je ne crois pas que nous ayons parlé de l'amortissement fiscal dans notre mémoire.

Le président: Je me demandais seulement si c'était là votre position.

M. Murray: Non, ce n'est pas ma position, et . . .

Le président: Aimeriez-vous prendre position sur cette question après l'avoir étudiée plus à fond?

M. Murray: Nous pourrions le faire, oui.

Le président: Très bien.

M. Devine: Je pense, monsieur le président, que la raison pour laquelle nous n'avons pas discuté de l'amortissement fiscal, c'est que ce régime est très bien compris par les milieux d'affaires canadiens.

Le président: Certes.

M. Devine: On peut critiquer les taux, mais les milieux d'affaires comprennent très bien le régime, je pense, et ce, dans tous les secteurs.

M. de Jong: Est-ce que ce régime est nécessaire, et est-ce qu'il est juste?

M. Devine: Et bien, c'est justement là la question que vous nous avez demandé d'examiner.

M. Dorin: C'est certes là un élément nécessaire. Comme vous l'avez dit, la seule véritable question résiderait dans le fait que, dans certains cas, les taux pourraient être légèrement modifiés. Mais le régime en soi est . . .

Le président: Selon moi, l'inéquité est évidente dans les cas où les bilans affichent des impôts reportés. On peut se demander où est tout cet argent. De temps à autre, on nous dit qu'il suffirait de recouvrer tous les impôts reportés pour pouvoir abaisser le taux d'imposition.

M. Devine: Cette formule . . .

[Text]

The Chairman: It is all there, as if the corporations have great bags sitting over to the side with these deferrals in there; you go there and dig out a few dollars and pump it in.

Mr. Devine: It all goes back over the years to what was perceived to be—

The Chairman: The whole concept of deferred taxes is an invention of the accounting profession. In other words, they gave it to us. In order to balance their books, they gave it to us or did it to us.

Mr. Devine: I would say *touché*.

The Chairman: All right. How would you like to go on with forward averaging for a moment?

Mr. Murray: On forward averaging, we suggested we are not in favour of the present forward averaging, which is basically to prepay the tax. If it may be advantageous in later years, you can bring it back in indexed and the like. We have suggested that you might want to consider reverting to the automatic general averaging provision, in which an individual filling out his or her tax return, would have it automatically adjusted, if there was a significant increase.

The Chairman: Or decrease.

Mr. Murray: Or decrease. Although I do not know whether—

The Chairman: Yes, it did. It did if you had a decrease, too, or had a bad year.

Mr. Murray: It goes back to 1981, but it had to be an increase over the preceding year or the average of the preceding four years. It would be done automatically.

The Chairman: I happen to agree with you. I think the forward averaging scheme currently in the act is a disaster. Secondly, I note that you have to claim it. In other words—

Mr. Murray: That is right.

The Chairman:—if you just do not get around to requesting forward averaging or ticking it off, you have had it.

Mr. Murray: That is right.

The Chairman: It is just cruel and unfair.

Mr. Murray: And also, in theory, if you do not file your tax return on time, you do not have—

The Chairman: Yes. If you are a day late filing your tax return, too bad.

Mr. Murray: That is right.

The Chairman: Okay. The next thing it says is "other matters".

Mr. Murray: Yes. This is essentially the last matter on the individuals, and this was what we were asked to address this

[Translation]

Le président: Tout l'argent est là, comme si les sociétés avaient de grands sacs contenant l'argent des impôts reportés; il suffirait de leur rendre visite, de prélever quelques dollars et de les réinjecter dans l'économie.

M. Devine: Voilà qui nous ramène des années en arrière, à ce qui était perçu comme étant . . .

Le président: Ce sont les comptables qui ont inventé le concept des impôts reportés. En d'autres termes, ils nous ont transmis ce concept. Afin d'équilibrer leurs livres, ils nous ont transmis le concept, ils nous ont fait le coup!

M. Devine: Touché!

Le président: Très bien. Nous pourrions peut-être parler pendant quelques minutes de l'étalement sur les années suivantes?

M. Murray: À ce sujet, nous avons déjà déclaré que nous sommes contre le système actuel d'étalement, lequel consiste essentiellement à payer l'impôt d'avance. Si un tel régime s'avérait utile à l'avenir, on pourrait toujours le réinstaurer sous une forme indexée ou autre. Selon nous, il y aurait peut-être avantage à revenir au régime de l'étalement général automatique, en vertu duquel tout contribuable remplissant une déclaration d'impôt bénéficierait d'un ajustement automatique advenant une augmentation importante de ses revenus.

Le président: Ou une diminution.

M. Murray: Ou une diminution. Bien que je ne sache pas si . . .

Le président: Oui, c'était bien le cas, si le particulier avait connu une baisse de revenus ou une mauvaise année.

M. Murray: Le régime remonte à 1981, mais il fallait qu'il y ait eu augmentation des revenus par rapport à l'année précédente ou à la moyenne des quatre années antérieures. Les calculs étaient faits automatiquement.

Le président: Je suis d'accord avec vous. A mon avis, le régime actuel d'étalement sur les années suivantes est un fiasco. En plus, je constate qu'il faut réclamer l'exécution des calculs. En d'autres termes . . .

M. Murray: C'est exact.

Le président: . . . si vous oubliez de demander l'étalement sur les années suivantes ou de cocher la case appropriée, c'est tant pis pour vous!

M. Murray: C'est exact.

Le président: C'est cruel et injuste.

M. Murray: De plus, en théorie, si vous ne présentez pas votre déclaration d'impôt à temps, vous n'avez pas . . .

Le président: Oui. Si vous la présentez ne serait-ce qu'une journée en retard, tant pis pour vous!

M. Murray: C'est exact.

Le président: Très bien. Nous passons maintenant aux «Autres questions».

M. Murray: Oui. C'est en fait le dernier point en ce qui concerne les particuliers, et c'est ce qu'on nous a demandé

[Texte]

evening. It has to do with the direction we are going with respect to such things as the child tax credit. Would the public be served better by not having them required to fill out a tax return in order to get the child tax credit? Rather, should a cheque be sent automatically out to them, maybe even once a month?

I think, in conclusion, what we have tried to do in this submission, as it relates to individuals, is to suggest that no system is perfect. If you want a perfect system, you are clearly going to have considerable complexity. The question really is: Do you want complexity or simplicity? If you have simplicity, then you are going to have a rough form of equity but not a perfect form. So you are into the area of the offset between a theoretical perfection versus the practical application.

I think you have to keep in mind that the Department of Finance has the responsibility for proposing the policy, drafting the legislation and ensuring that it achieves the policy objectives. It is Revenue Canada's responsibility to in fact enforce the provisions as they see them.

There is a difficulty particularly in some of the newer provisions and in particular the half-million-dollar capital gain exemption. We do have some comments briefly on this, although they are not in this material.

Our comments are essentially two. We are in the throes of finalizing our letter on those particular issues.

• 2110

The thrust of those comments in the area of the \$0.5 million capital gains exemption is that in order to arrive at a theoretically perfect system, the draftsmen of the legislation have come up with 11 anti avoidance provisions—whereas before there were no anti avoidance provisions—nine of which are of a general nature, very specific, unclear in some cases as to how wide the net is. Two of them are of course the general sort of anti avoidance, but four of those eleven have such words as, "and it is reasonable to assume that the reason for doing this is in fact to create a capital gain, subject to the \$0.5 million capital gains exemption, rather than a dividend". The difficulty with such words is that reasonableness depends upon whether you happen to be the payor or the payee, whether you are collecting the tax or whether you are paying it, whether you are dealing now or whether you are dealing three years later. We feel some consideration may be given to the possibility that perhaps you do not really need all these anti-avoidance provisions, nor in effect a perfect system in the area of the \$0.5 million life-time capital gains exemption, because the total leakage of revenue, assuming someone is in the maximum tax bracket of 50%, is \$125,000. Given that the principal residence is still exempt from tax, the normal person or the average taxpayer will not have \$0.5 million of capital gains throughout his or her lifetime.

[Traduction]

d'étudier ce soir. Nous devons examiner l'orientation de dispositions telles que celle portant sur le crédit d'impôt pour enfants. Le public serait-il mieux servi si les contribuables visés n'étaient pas obligés de remplir une déclaration d'impôt pour obtenir le crédit en question? Ne serait-il pas plus avantageux de leur envoyer un chèque automatiquement, disons une fois par mois?

Ce que nous avons essayé de faire ici, je pense, dans la mesure où les particuliers sont concernés, c'est de montrer qu'aucun régime n'est parfait. Un régime parfait serait de toute évidence incroyablement complexe. La question est donc de savoir ce que l'on veut: complexité ou simplicité? Si l'on opte pour la seconde, on obtiendra une équité approximative, mais non parfaite. Il s'agirait d'un compromis entre une perfection théorique et l'application pratique.

A mon avis, il ne faut pas oublier qu'il incombe au ministère des Finances de proposer la politique, de rédiger le projet de loi et de s'assurer que celui-ci favorise la réalisation des objectifs énoncés dans la politique? Il appartient à Revenu Canada de mettre les dispositions en oeuvre, de la façon dont il les perçoit.

Certaines des nouvelles dispositions, notamment celle qui concerne l'exemption pour gains en capital d'un demi-million de dollars, posent des difficultés. Nous avons recueilli quelques brèves opinions à cet égard, mais elles ne sont pas consignées dans ce document.

Notre opinion à ce sujet suit essentiellement deux axes. Nous sommes sur le point de terminer la rédaction de notre lettre sur ces questions.

Voici donc l'essentiel de nos observations sur l'exemption pour gains en capital de 0.5 million de dollars: afin d'en arriver à un régime théoriquement parfait, les concepteurs de la loi ont proposé 11 dispositions anti-échappatoires (il n'en existait aucune auparavant), dont neuf sont de nature générale et restent vagues, dans certains cas, sur la portée de la loi. Deux de ces dispositions entrent dans la catégorie des anti-échappatoires générales, mais quatre des onze contiennent des phrases telles que la suivante: «... et il est raisonnable de supposer que le motif de l'action est de créer un gain en capital, hormis l'exemption d'un demi-million de dollars, plutôt qu'un dividende». Une telle phraséologie pose des difficultés, en ce sens que ce qui est raisonnable aux yeux du payeur ne l'est peut-être pas à ceux de celui qui reçoit; celui qui perçoit l'impôt ne voit pas nécessairement les choses de la même manière que celui qui le paie; enfin, tout dépend du cas: s'agit-il de payer maintenant ou dans trois ans? Selon nous, il y a peut-être lieu de se demander si ces dispositions anti-échappatoires sont vraiment nécessaires, ou quant à cela, s'il est essentiel de mettre sur pied un régime parfait relatif à l'exemption pour gains en capital d'un demi-million de dollars, car le manque à percevoir maximum, à supposer que le contribuable soit dans la tranche d'imposition maximale de 50 p. 100, est de 125,000\$. Étant donné que la résidence principale est encore exclue de ces calculs, le contribuable moyen n'accumulera pas des gains en capital d'un demi-million au cours de sa vie.

[Text]

The Chairman: Would you stop there for a moment?

There is no revenue in capital gains tax; there never has been. What would happen if we were to simplify the system by just abolishing the capital gains tax and defining what was a capital gain by reversing the burden of proof?

Say, for example, if you made a gain on property and within five years you would have to prove it was a capital gain to Revenue Canada. In other words, the presumption would be that it was an income gain. Or if it was over a five-year period, that the presumption would be it was a capital gain and Revenue Canada would have to prove it was an income gain.

Mr. Murray: Are you taking five years as being the term or just any—

The Chairman: Five years is just out of the air; it could be three years. In other words some sort of rule with respect to the classification of gains being either income or capital.

Mr. Murray: If you wanted some certainty, maybe the next step would be to have short and long-term capital gains. . . .

The Chairman: Well, yes, except why would you not treat the short ones as income? After all, if I buy a crate of oranges and sell them tomorrow, I could presumably say that I bought this crate of oranges and they were my capital and I sold that capital tomorrow and that was a gain, but you know that we are all going to treat that as income.

On the other hand, if I buy a farm today and I sell that farm two days from now, I am likely to try to claim it as capital gain, and the turkeys in Revenue Canada right now would let me only pay half tax rates on it. Before this capital gains tax situation was in, I would have paid full income tax on that kind of a gain. Now, why would you not go back to those rules and collect revenue where revenue should be paid, instead of this present system which bonuses the speculators? Why would you not treat them all as income?

Mr. Murray: Within a certain timeframe.

The Chairman: Sure. Sure, if they want to hold it long enough. Of course by that time the . . .

Mr. Dorin: The market would have been reversed.

The Chairman: The market and all sorts of things have happened.

Mr. Murray: Well, I think, again it is a policy decision whether you want to tie it into a timeframe and say that if it is within five years it is presumed to be an income gain, and if it is longer . . . I think what you might find is a system whereby

[Translation]

Le président: Auriez-vous l'obligeance de vous arrêter un moment.

L'impôt sur les gains en capital n'a jamais rien rapporté. Qu'arriverait-il si nous simplifions le système en abolissant simplement l'impôt sur les gains en capital, en définissant ce que sont ces gains et en imputant le fardeau de la preuve à l'inverse?

Par exemple, si quelqu'un réalisait un gain en vendant une propriété, il devrait prouver à Revenu Canada, dans les cinq années suivantes, qu'il s'agissait d'un gain en capital. En d'autres termes, on supposerait au départ que c'était un revenu. Ou si la transaction s'était faite sur une période de cinq ans, on supposerait que c'était un gain en capital, et il incomberait à Revenu Canada de prouver que c'était un revenu.

M. Murray: Cette période de cinq ans que vous mentionnez, c'est fixe ou . . .

Le président: Non, je cite ce chiffre à titre d'exemple; ce pourrait être trois ans. En d'autres termes, il nous faut une règle quelconque pour classer les gains; s'agit-il de gains en capital ou de revenus?

M. Murray: Si c'est un degré de certitude que vous recherchez, la prochaine étape consisterait sans doute à faire la distinction entre les gains en capital à court terme et à long terme.

Le président: Oui, mais pourquoi ne pas considérer les gains à court terme comme un revenu? Après tout, si j'achète une caisse d'oranges et que je les vend demain, je pourrais dire que je me suis servi de mon capital pour acheter ces oranges et que j'ai vendu mon capital le lendemain, ce qui m'a procuré un gain. Mais vous savez bien que nous verrons tous là un revenu et non un gain en capital.

D'un autre côté, si j'achète une ferme aujourd'hui et que je la revends dans deux jours, je vais probablement essayer de faire passer le profit comme étant un gain en capital; et, à l'heure actuelle, les ignares de Revenu Canada m'autoriseraient à ne payer que la moitié de l'impôt autrement dû. Avant l'instauration de cette nouvelle exemption sur les gains en capital, j'aurais payé le plein taux d'imposition sur un tel gain. Pourquoi ne revenons-nous pas aux anciennes règles pour prélever les recettes là où il convient de les prélever, au lieu de conserver le régime actuel qui profite aux spéculateurs? Pourquoi ne pas considérer tous les gains comme étant des revenus?

M. Murray: Les gains réalisés dans une certaine période.

Le président: Bien sûr, s'ils veulent conserver la propriété assez longtemps. Évidemment, d'ici là . . .

M. Dorin: La conjoncture serait inversée sur le marché.

Le président: Le marché . . . et bien d'autres choses se seraient produites.

M. Murray: Ici encore, je crois, il s'agit de décider si l'on veut fixer une période limite et dire, par exemple, qu'il s'agira d'un revenu si la revente a lieu dans les cinq ans suivant l'achat; si elle a lieu plus tard . . . On risquerait d'aboutir à un

[Texte]

maybe someone who should never be treated as an investor, i.e. capital gains, would say, "Well, if I hold the property for four and one-half years, I have income treatment." If it is five and a half years, they will probably get away with capital gains treatment. It does add an element of certainty to the speculators.

• 2115

The Chairman: Well, it has got to be a long-term speculator then.

Mr. Murray: Let us hope that is right.

The Chairman: Those guys are all getting away with it as capital gains anyway.

Mr. Murray: I am not going to comment on that.

The Chairman: I mean, they are getting treated as capital gains.

Mr. Murray: Well, I think some of them are, but some of them undoubtedly have a good set of facts.

The Chairman: That is if they get caught.

Mr. Dorin: How many people would hold back sets longer than five years, and not be able to claim them as capital gains?

Mr. Murray: I think if that is your business, then it does not matter how long you hold another set.

The Chairman: Yes, but even in the old rules, if you were a real estate broker and you bought a building and you rented that building out as an investment for five years, then turned around and sold it, you were given capital gains treatment. You paid no tax at all. Why would you go back to those rules and get rid of all sorts of complexity?

Mr. Murray: Yes, but what would we put in this five year . . .

The Chairman: The presumption rules. I mean, obviously someone could conceivably make a capital gain by buying something today and selling it tomorrow, if they could prove to a court that was really intended to be a capital purchase, they really had to sell their capital, and it just so happened they made a gain. They might not be able to do it very easily, but conceivably they could.

Mr. Murray: As I said, the concern I would have is that Revenue Canada would perceive the taxability of a gain is either income or capital and is dependent upon whether you meet the five year rule or not. If that is the case, I think the public as a whole might perceive that speculators, as long as they hold it for more than five years, will get capital gains treatment.

The Chairman: You would not be a speculator though, if you held it for five years. Would you? I mean, would you treat someone who held a net capital asset for five years as a

[Traduction]

régime en vertu duquel quelqu'un qui ne devrait jamais être considéré comme un investisseur, ce qui veut dire gains en capital, dirait: «Eh bien, si je conserve la propriété pendant quatre ans et demi, mon profit sera considéré comme un revenu». Mais si la période est de cinq ans et demi, les profits seront probablement considérés comme étant un gain en capital. Voilà qui ajoute un élément de certitude aux yeux des spéculateurs.

Le président: Eh bien, il s'agira alors d'un spéculateur transigeant à long terme.

M. Murray: Espérons que ce soit exact.

Le président: Ces investisseurs s'en tirent tous avec des gains en capital, de toute façon.

M. Murray: Je n'ai rien à dire à ce sujet.

Le président: Ce que je veux dire, c'est que leurs profits sont bel et bien considérés comme des gains en capital.

M. Murray: Cela est vrai dans bien des cas, c'est sûr, mais certains investisseurs sont bien organisés.

Le président: Vous voulez dire, au cas où ils se feraient prendre.

M. Dorin: Combien de personnes conserveraient un investissement plus de cinq ans et ne pourraient pas faire valoir que leurs profits sont des gains en capital?

M. Murray: Si vous êtes un investisseur «professionnel», la durée de l'investissement importe peu, je crois.

Le président: Je vois, mais même en vertu des anciennes règles, un agent d'immobilier qui achetait un bâtiment, le louait pendant cinq ans en guise d'investissement, puis le vendait, pouvait dire que son profit était un gain en capital. Pourquoi ne pas revenir à l'ancien régime et se débarrasser de toute une gamme de dispositions complexes?

M. Murray: D'accord, mais quelles règles appliquerait-on à l'égard de ces cinq années . . .

Le président: Les règles de la présomption. De toute évidence, quelqu'un pourrait bien réaliser un gain en capital en achetant un bien aujourd'hui et en le revendant demain, à condition de pouvoir prouver à un tribunal qu'il avait vraiment l'intention d'investir, mais qu'il a dû vendre et qu'il a eu la chance de faire un profit, ce faisant. Ce ne serait sans doute pas facile à faire, mais ce serait possible.

M. Murray: Comme je l'ai dit, je craindrais que Revenu Canada décide de l'imposabilité d'un gain en établissant d'abord s'il s'agit d'un revenu ou de capital, puis en examinant si l'investisseur satisfait à la règle des cinq ans ou non. Si tel était le cas, le public en déduirait que, tant qu'ils conserveraient leurs investissements pendant au moins cinq ans, les spéculateurs pourraient bénéficier des dispositions sur les gains en capital.

Le président: Mais vous ne seriez pas un spéculateur, si vous gardiez votre investissement pendant cinq ans, n'est-ce pas? Estimeriez-vous qu'une personne ayant conservé une immobili-

[Text]

speculator? My definition of a speculator is somebody who buys something and turns around and sells it relatively quickly.

Mr. Murray: No. I . . .

The Chairman: It is somebody who buys it for a long period of time.

Mr. Dorin: They have got to realize a pretty good capital gain to get a 15% annual rate of return over five years.

Mr. Murray: The point I am making is that there may well be some real estate developers who may want to be treated for everything, or maybe they should be treated with respect to every disposition, as an income item.

The Chairman: Yes, they might be because they want to deduct their losses and their profits.

Mr. Murray: Eventual losses, too.

The Chairman: Sure, they are entitled to right now. If you want to declare your real estate as an inventory item, you are entitled to pay full tax on all your profits and deduct the losses. So what would be the problem? You have to either treat it as all capital, or you have to treat it as all income.

Mr. Murray: That is right.

The Chairman: In other words, you cannot say this one is an income property and I lost money on it, so I am deducting the cost of it, and that one over there is of course a capital one. I do not see any problem. Do you?

Mr. Murray: You could have a real estate developer who sells the asset within a two year period, when clearly the asset is an investment asset. The onus would now be on him, because Revenue Canada could challenge it in any case.

The Chairman: Sure, it is on him to prove it is a capital deal.

Mr. de Jong: There is a situation of a real estate developer who buys a building, rents it low so his costs are deductible on his income tax, and charges the loss of rents five years later when he sells the building at a high price and benefits from the capital gains.

Mr. Murray: Yes, that is possible. You may question the deductibility of the carry costs, which the Chairman referred to earlier this evening, and whether that interest should be fully deductible if it is in fact a loss leader.

The Chairman: Would you be prepared to make some recommendations to us, with respect to this question of deductibility of interest, particularly interest expended in the acquisition of capital? You borrow money to buy a capital property and you therefore deduct the interest from your other income. Then after a period of time, you sell that capital property either tax free or subject to capital gains tax, which has happened.

[Translation]

sation nette pendant cinq ans est un spéculateur? Pour moi, un spéculateur, c'est quelqu'un qui achète un bien et le revend sans attendre très longtemps.

M. Murray: Non. Je . . .

Le président: Est-ce quelqu'un qui achète un bien pour une longue période de temps?

M. Dorin: Ils doivent réaliser un gain en capital assez considérable pour obtenir un taux annuel de rendement de 15 p. 100 sur une période de cinq ans.

M. Murray: Ce que j'essaie d'expliquer, c'est qu'il pourrait bien y avoir des promoteurs fonciers désireux de présenter tous leurs profits comme des revenus. Ou peut-être qu'il faudrait les traiter de cette façon à tous les égards.

Le président: Oui, ce pourrait bien être le cas, car ils veulent déduire leurs pertes et leurs profits.

M. Murray: Et leurs pertes éventuelles, aussi.

Le président: Bien sûr, ils ont déjà le droit de le faire. Si vous voulez faire de vos biens immobiliers des éléments comptables, vous avez le droit de payer l'impôt au taux maximal sur tous vos profits et de déduire les pertes. Quel serait donc le problème? Il faut considérer tous les profits comme des capitaux, ou comme des revenus.

M. Murray: C'est exact.

Le président: En d'autres termes, l'investisseur ne pourrait dire: «Ceci est un bien productif de revenus; or, j'ai subi des pertes à cause d'elles et je les déduis; mais cette autre propriété là-bas constitue une immobilisation de capital». Je ne vois pas où est le problème. Et vous?

M. Murray: Un promoteur foncier pourrait vendre un bien dans les deux ans qui suivraient l'achat, même si de toute évidence il s'agissait d'une immobilisation. En vertu du nouveau régime, il lui incomberait de justifier ses dires, car Revenu Canada pourrait les contester de toute façon.

Le président: Bien sûr, il lui incomberait de prouver qu'il s'agissait bien d'une immobilisation.

M. de Jong: Il y a aussi le cas du promoteur foncier qui achète un immeuble, le loue à un prix modique de façon à déduire ses coûts aux fins de l'impôt, puis réclame la perte de loyers cinq ans plus tard quand il vend l'immeuble à un prix élevé et bénéficie alors des gains en capital.

M. Murray: Oui, c'est possible. On pourrait mettre en doute la déductibilité des frais reportés, sujet que le président a abordé plus tôt ce soir, et s'interroger quant à savoir si l'intérêt est totalement déductible si la transaction est effectivement un élément de réclame.

Le président: Seriez-vous disposé à nous présenter des recommandations sur la déductibilité des intérêts, notamment des intérêts qu'on subit pour acquérir des immobilisations? Vous empruntez de l'argent pour acheter un bien en immobilisations et vous déduisez donc les intérêts de vos autres revenus. Puis, après une certaine période de temps, vous vendez ce bien, soit sans payer d'impôt, soit en payant l'impôt sur les gains en capital. C'est là une situation qui s'est déjà produite.

[Texte]

• 2120

That is clearly one of the great losses in the system, and I guess we have to bear in mind that the Americans allow the deductibility of interest. So we might have to continue to allow the deductibility of interest, too, in order to keep business competitive. But surely that is one of the problems we have to deal with before doing any simplification.

Mr. Murray: That is right. Now, that proposal was in the famous November 12, 1981, budget, the restriction on the deductibility of interest. Politically it did not go very far, but we will address that in our further submission.

The Chairman: Thank you. Are there any other questions? I think we have finished with the personal taxation system unless there is something else.

Mr. de Jong: Then we have only 10 minutes left for the corporate sector?

The Chairman: We are going to leave the corporate sector alone at this point. We have not finished, but let us bite off one cherry at a time.

Does anybody have other questions of the witnesses? If not, I want to thank you very much for coming. It has been most helpful and really informative, and we would really appreciate anything further that you could submit to us. We want to be able to try to make a report to the House before the end of June with respect to the personal tax system; in particular, the problems individuals face in terms of filing individual tax returns. You are most helpful.

Mr. Devine: Mr. Chairman, I would like to reiterate that I appreciate very much your invitation to appear before you and your colleagues this evening. As I said in my opening remarks, this ad hoc committee is the offspring of the public affairs committee of CICA. We are apolitical; what we are trying to do and state is without fear or favour, and we will be very happy to respond to the further questions you have raised tonight. We will have this submission in to you as soon as we possibly can.

We really applaud the initiative the standing committee has taken in setting up this division of itself simply to address what we perceive to be a serious problem, the simplification of the tax system. Without going back and going through another Carter commission exercise, a lot can be done within the existing system.

The Chairman: We think so, and I want to point out to you that you may think there are not many members here, but actually there are only five members on this particular panel and we have four here. We are missing Mr. Garneau, I think, and then there are other members who sometimes drop in. So you can see that you are getting a number of us here. The total committee is only 11, and we have two panels. One deals with matters of budgets and financial institutions and all those wierd and wonderful matters such as banks, and this one deals with tax.

[Traduction]

De toute évidence, c'est une des principales causes de pertes dans le régime; je suppose qu'il faut se rappeler qu'aux États-Unis, il est possible de déduire les frais d'intérêts. C'est pourquoi nous devons peut-être maintenir cette déduction aussi, de façon que nos entreprises demeurent compétitives. Mais c'est sûrement là un des problèmes qu'il nous faut régler avant de chercher à simplifier le régime.

M. Murray: C'est exact. L'idée de réduire la déductibilité des intérêts a été mentionnée dans le fameux budget du 12 novembre 1981. Elle n'a pas fait long feu sur le plan politique, mais nous nous pencherons sur la question dans notre prochain mémoire.

Le président: Je vous remercie. Y a-t-il d'autres questions? Je pense que nous avons fini d'étudier le régime d'imposition des particuliers.

M. de Jong: Il ne nous reste que 10 minutes pour le régime des sociétés.

Le président: Nous n'allons pas parler des sociétés à ce stade-ci. Nous n'avons pas fini, mais tenons-nous en à un sujet à la fois.

Quelqu'un a-t-il d'autres questions à poser aux témoins? Sinon, je tiens à les remercier d'être venus. Leurs propos nous ont été très utiles et nous ont bien renseignés; nous comptons bien que ces messieurs n'hésiteront pas à nous communiquer d'autres mémoires. Nous espérons pouvoir présenter à la Chambre, d'ici la fin de juin, un rapport sur le régime d'imposition des particuliers, rapport qui parlera notamment des difficultés auxquelles le contribuable se heurte pour sa déclaration d'impôt. Messieurs, vous nous avez été très utiles.

M. Devine: Monsieur le président, je tiens à vous redire à quel point j'ai été heureux de me présenter devant vous et vos collègues ce soir, après y avoir été invité par votre Comité. Comme je l'ai dit dans mon allocution d'ouverture, notre comité spécial est le rejeton du Comité des affaires publiques de l'ICCA. L'Institut est un organisme apolittique qui essaie d'agir dans la plus stricte objectivité; nous serons très heureux de répondre aux autres questions que vous avez soulevées ce soir. Nous vous présenterons ce mémoire aussitôt que possible.

Nous applaudissons vraiment à l'initiative du Comité permanent qui a décidé de créer ce sous-comité expressément pour étudier ce qui, à notre avis, constitue un problème grave, à savoir la simplification du régime fiscal. Sans qu'il soit nécessaire de mettre sur pied une autre commission Carter, nous pouvons grandement améliorer le système actuel.

Le président: Nous sommes d'accord avec vous. Peut-être pensez-vous que nous ne sommes pas très nombreux ici ce soir, mais notre sous-comité compte cinq membres seulement. Or, quatre sont présents ce soir. Je crois que M. Garneau est absent; par ailleurs, d'autres députés viennent parfois assister aux délibérations. Donc, vous avez eu un bon auditoire, ce soir. Le Comité compte 11 membres en tout, et il y a deux-sous-comités. L'un d'eux s'occupe des budgets, des institutions financières et de toutes les questions merveilleuses et farfelues

[Text]

Mr. Devine: Thank you very much. Your experience is probably like mine: Small committees are the best anyway.

The Chairman: Mr. de Jong, did you have a question?

Mr. de Jong: Yes. Would you need a motion to append this letter?

The Chairman: Yes, I thought I had that before. We will make sure the letter and its translation is appended to the meeting from Quebec.

Mr. de Jong: Good, then we do not need a formal motion.

The Chairman: The meeting is adjourned.

[Translation]

se rapportant à ce secteur, les banques, par exemple. Le nôtre s'intéresse à la fiscalité.

M. Devine: Je vous remercie beaucoup. Vous avez sans doute la même opinion que moi, à savoir que les petits comités sont toujours les meilleurs.

Le président: Monsieur de Jong, aviez-vous une question à poser?

M. de Jong: Oui. Faut-il une motion pour annexer la lettre?

Le président: Oui, je pensais l'avoir demandée. Nous assurerons que la lettre et sa traduction sont annexées au compte rendu de la réunion de Québec.

M. de Jong: Bien, dans ce cas, nous n'avons pas besoin d'une motion officielle.

Le président: La séance est levée.

APPENDIX "FNCE-3"



March 29, 1985.

The Hon. Michael Wilson, P.C., M.P.
 Minister of Finance
 House of Commons
 Room 515-S Centre Block
 Ottawa, Canada K1A 0A6

Dear Mr. Minister:

- 1 The Canadian Institute of Chartered Accountants (CICA), the professional association of Canada's 40,000 chartered accountants, welcomes the emphasis your government is placing on consultation prior to changes in our income tax system.

THE PROBLEM: THE TAX SYSTEM IS TOO COMPLEX

- 2 The Income Tax Act is too complex. As you have noted, simplicity must be a key component of an effective self-assessing system. At present, even the "man-in-the-street" taxpayer is directed by the Guide to refer to pamphlets and Interpretation Bulletins on a number of points. The dramatic growth of commercial tax preparation services bears testimony to the fact that more and more taxpayers are finding individual tax returns too complex to complete themselves. As for the professionals, some of our members who devote their entire careers to taxation confess that certain sections of the tax law are unclear to them.
- 3 Although simplification was not within the terms of reference of the Progressive Conservative Task Force on Revenue Canada, it felt sufficient concern to comment in the preamble to its Report that "problems in administering the Act will continue to grow until a major simplification is achieved." We agree with the Task Force when it said, "If the rule of law is to survive, citizens must understand the laws they are expected to obey. When legislation becomes so complicated that few people within the government can claim to understand it fully, public confidence in its fairness breaks down."
- 4 The notion that a new method or type of tax would simplify the system immeasurably and still provide equity or rough justice has already produced suggestions for a flat tax or a minimum tax. We are not persuaded that a flat tax upon gross income would achieve these ends, but we are convinced that the system could be simplified greatly without fundamental tax reform. We believe our members could be of particular assistance to you and your officials in setting a framework for simplification of the tax system, a topic identified as having high priority in your Agenda for Economic Renewal.

The Canadian Institute of Chartered Accountants
 L'Institut Canadien des Comptables Agréés

150 Bloor Street West 150, rue Bloor ouest
 Toronto, Canada M5S 2Y2
 Tel: (416) 962-1242 Telex: 06-22835
 Cable Télégraphe: Canchart

Office of the President / Bureau du Président

WHY THE CICA?

- 5 Our Institute is committed to the improvement of tax legislation. The CICA is a co-founder of the Canadian Tax Foundation. We have joined annually with the Canadian Bar Association for more than 30 years to present a Joint Tax Brief to the Ministers of Finance and National Revenue, and we are currently consulting closely with officials of the Departments of Finance and Revenue Canada on changes to the commodity tax system. Our initiatives are directed towards providing technical assistance to eliminate anomalies and inequities in legislation or regulations, and providing a tax practitioner's viewpoint on the administration of taxing legislation. Many spokesmen for the profession, including previous CICA presidents, have commented publicly on the need for simplification of the tax system.

A SOLUTION: A FRAMEWORK FOR TAX SIMPLIFICATION

- 6 We recognize that tax simplification is a complex task. Most of the complexity now in the tax system results from good intentions, from either incentives or advantages provided, or restrictive rules to prevent their unintended application. In addition, there is an inherent conflict between simplification on one hand and, on the other, the need for equity and the use of the tax system to provide incentives or disincentives.
- 7 Nevertheless, a group of our members who are experienced tax practitioners has developed a framework for simplification with ideas and suggestions under the following headings:
- o **Simplifying Compliance for the Ordinary Taxpayer**
 - o **Directions for Change in the Taxation of Ordinary Taxpayers**
 - o **Complementary Directions for Change in Corporate Taxation**
 - o **Changes in the Style in Which Tax Legislation is Drafted.**
- These have not been endorsed by our membership at large, but have been approved by the Executive Committee of the CICA.
- 8 We feel that the thrust of modifications should be in the direction of reducing or eliminating many tax deductions and credits either by combining some or eliminating others. We strongly believe that deductions or exemptions must be retained for those in need.
- 9 Our considerations and suggestions are identified for review and implementation either in the short term, i.e. within an initial year, or to be phased in during one or more of the years that follow. A chart setting out this process, and keyed to the numbers of paragraphs of this letter, is attached.

Simplifying Compliance for the Ordinary Taxpayer

- 10 Compliance by ordinary taxpayers could be simplified, without any changes to the Act itself, by re-introducing the T-1 short form that dealt only with items of income and deductions reported by a majority of taxpayers. We believe that an enormous number, indeed more than half the number of individual taxpayers, would welcome such a system.

- 11 Government might even consider allowing some taxpayers an option of filing a return in the form of a questionnaire which elicits answers concerning income and the most common deductions. Those using the questionnaire would elect to rely upon a calculation of tax liability by federal government computers.

Directions for Change in the Taxation of Ordinary Taxpayers

Simplifying Deductions

- 12 Compliance with the system also could be made simpler for the ordinary taxpayer by eliminating complexity from the present T-1 return. There is little that can be done with respect to the reporting of income, but much that can be done with respect to deductions. Not only are the computations somewhat difficult at times, but a number of them seem to convince taxpayers either that they have forgotten to claim a deduction to which they are entitled, or that other taxpayers are obtaining benefits that are not open to them. In either case, dissatisfaction grows.
- 13 Savings It would simplify the system if certain registered plans--the Registered Retirement Savings Plan, the Registered Pension Plan and Deferred Profit Sharing Plans--were consolidated into one scheme that would provide a consistent overall deduction aggregating employer and employee contributions with one set of rules to prescribe investments eligible for such a plan.
- 14 As the February 1984 paper, Building Better Pensions for Canadians, demonstrated, the administration of a retirement account would be difficult for the administrators. If, however, the system evolves to the point where the individual has only one set of limits and is dealing with one portable savings account, then the individual taxpayer's position would be greatly simplified.
- 15 The Registered Home Ownership Savings Plan This could be eliminated, since it is not working as anticipated.
- 16 \$1,000 pension income deduction The T-1 return could be simplified by removing the \$1,000 deduction for pension income and increasing by that amount the additional exemption for persons 65 years of age. This would benefit those retired persons receiving only investment income and would be basically neutral to those persons receiving pension income.
- 17 The revenue impact of extending the \$1,000 deduction to persons receiving investment income would seem small. It would also seem justified since they are having to provide for their retirement income with savings generated through after-tax investment, whereas persons in receipt of pension income have benefitted from the deferral available under the registered pension system which allowed accumulation of investment income free of tax during their working years.

- 18 Employment expenses The deduction for employment expenses is in reality an increased exemption for most taxpayers. It could be eliminated in its entirety, or made less complicated by eliminating the 20% threshold. Many individual taxpayers in the lower bracket have trouble with this deduction and its elimination (or incorporation into the tax rate schedule) would simplify the return for a large number of taxpayers.

Spousal Transfers

- 19 Present spousal transfer provisions could be eliminated. They contribute a complex set of provisions to the law and to the tax return.
- 20 The system is now schizophrenic in its treatment of 'family unit income.' On the one hand, attribution rules are designed to prevent the transfer of income from one spouse to another. At the same time, such transfers are encouraged by spousal RRSPs and the transferable pension and investment income deductions. The latter, in particular, are difficult to understand or compute.
- 21 An alternative means of eliminating the complicated tax planning involved in spousal transfers might be consideration of joint returns, which are now being used in the US and the UK, if the use of such returns was optional. We recognize, however, that joint returns would add an element of complexity of their own.

Accrual of Income

- 22 The accrual accounting concept is foreign to most individual taxpayers. The rules which have been introduced in the last few years to prevent the deferral of income are complex and confusing to most people. It might be practical to extend the period to five years so that the normal type of investment or savings contract used by less sophisticated taxpayers is not caught by the rules.

Tax Shelters

- 23 While there is nothing wrong with investing in a project that produces initial losses in the expectation of profits in the longer run, special provisions in the Income Tax Act to encourage investment in tax shelters appear to be of questionable value.
- 24 Incentives for investment in particular activities have not, in our experience, necessarily realized the objectives intended, partly because some investors place tax considerations before prudent investment decisions. In addition, the existence of tax shelters can engender feelings of ill will on the part of investors who lose the major part of their capital and who fail to realize that past tax savings are, in fact, a reduction of their cost. The experience with tax-sheltered investments in Canada, such as MURBs and films, has not been universally beneficial, and we suggest the government stop offering such shelters.

Minimum Tax

- 25 We are particularly concerned that the use of tax shelters appears to have contributed to the demand for a minimum tax. It is inevitable that any attempt to legislate a minimum tax will require the creation of an entirely new tax base

within the existing system. Regardless of how those rules might be drawn, they will doubtless create significant additional complexity. If tax shelters are phased out, then the need for a minimum tax is substantially reduced. However, to the extent that it is deemed advisable to continue some shelters, we would suggest consideration be given to 'capping' individual tax shelter deductions, so that taxpayers can know where they stand at the time of making an investment, rather than imposing a minimum tax on an overall basis which adds not only complexity but also uncertainty.

- 26 We do not think a minimum tax should apply to dividends because the dividend tax credit is the means to avoid taxing shareholders twice, once through their corporations and again in their own hands.

Tax Credits

- 27 The scientific research, share-purchase, employment and business investment tax credits all require a separate form and are difficult to understand. They are often not claimed by those entitled to them and contribute inordinately to the complexity of the system.
- 28 The political contribution tax credit is another one which could be simplified by allowing such contributions to be treated as a charitable donation. This would probably encourage contributions and would certainly simplify the tax forms.
- 29 To the extent that it is considered necessary to introduce reliefs for certain activities, we believe it would be less complex to offer accelerated write-offs, to confine them to certain types of business and perhaps even to have 'de minimis' rules so that those on the fringes do not have to bother with complicated calculations for very small benefits. The tax credits available to investors in oil and gas syndicates are a perfect example of inordinately complicated provisions which are not worth the trouble--in many cases--of claiming.

Forward Averaging

- 30 The forward averaging rules are uncertain, complex and often viewed as unfair. At the moment they are only used by a limited number of taxpayers in the highest marginal rate brackets and they require decisions about the future that few feel qualified to make. We do not believe it is fair to require a taxpayer to pay additional tax now in the expectation that he might get some of it back later. Conversely, taxpayers who do not elect to forward average may feel aggrieved should circumstances arise where the election would have been beneficial. It is too much to ask taxpayers to predict their financial circumstances many years hence.
- 31 We suggest government revert to a scheme of automatic general averaging. At the very least, there should be an open election by taxpayers to have the forward averaging rules apply on a retroactive basis.

Other Matters

- 32 There are other areas where tax returns could be simplified. However, it will be necessary to determine the direction in which one wants to go. For example, the

child tax credit requires the filing of a tax return by a large number of individuals who would not otherwise have to prepare a return. If the credit is a precursor to a negative income tax, then it should be retained. If not, the system would be simplified by its removal.

- 33 There may be merit in taking a 'rough justice' approach whereby scheduled tax rates are reduced in the appropriate brackets by amounts equal, on an overall basis, to the cost of deductions that are eliminated. In this manner, any outcry over the removal of a deduction might be blunted.

Complementary Directions For Change In Corporate Taxation

- 34 More significant simplification of the tax system cannot be achieved without some degree of change to the corporate income tax system. Because most business is carried on by corporations and because the corporate form of organization is available to almost any individual, it is desirable that the corporate tax system be such that it does not provide a significant inducement to incorporating business, investment or service activities while, at the same time, not establishing any roadblocks for those who wish to conduct their affairs in this manner. Ideally, the corporate tax system should be neutral.
- 35 Where particular reliefs are made on economic or political grounds, these should generally be directed towards individuals, with the corporate sector being the focus only as a last resort and only for a temporary period.
- 36 The evidence is becoming increasingly strong that incentives or inducements for particular activities either result in a misdirection of investment (or an expensive way of achieving certain ends) or a windfall profit to those who would have undertaken the activity in any event.
- 37 It is also difficult to justify differential tax treatment between public corporations and private companies controlled by Canadians. While a more favourable tax regime for the latter may be advocated on nationalistic grounds, the incentive to remain private constitutes a large roadblock to growth where additional capital is required.
- 38 We recommend that the corporate tax system should be as neutral as possible for economic reasons and because rationalization of the corporate tax system would aid greatly in the simplification process.

Tax Rates

- 39 The recent changes in the system have gone a long way to simplifying the small business tax regime. In considering how the corporate tax system could be further simplified, we suggest that it can only be done with one standard rate applicable to all corporations, reflecting integration with the dividend tax credit provided for individual shareholders. The rate is, of course, a federal rate plus a provincial rate. While the provinces would remain free to vary their own corporate rates, we do not think that wide discrepancies would continue for long if the federal rate remained constant and the advantages of the new system were ultimately understood.

- 40 The revenue consequences of adopting a single standard rate are obviously of primary concern. However, the effective rate of current tax at the corporate level is a function of both nominal rates of tax and the timing of deductions. As you have noted, at present the effective corporate tax rate is generally much lower than the nominal tax rates would suggest. Any change in the general corporate tax rate could be accompanied by compensating changes in the rates of capital cost allowances to ensure that the level of current corporate taxation is not substantially altered.
- 41 While a standard rate might well represent an increase for Canadian controlled manufacturing businesses earning less than \$200,000, there is a significant reduction for those earning more than this amount or those who do not qualify for various tax reductions. While we are concerned about increasing tax rates for small businesses and reducing them for large or non-qualifying businesses, we have concluded that a single standard rate is, ultimately, the best way to go. At the same time, it is very important to recognize the key role played by small business in Canada today. We strongly recommend that rules be provided to defer or forgive tax payable by small businesses, and particularly new businesses, for a period of several years while they are establishing or expanding their business operations.
- 42 Because our recommendation concerning corporate tax rates may represent an abrupt change and because the revenue consequences might be substantial, we suggest a policy of gradualism in arriving at the ultimate goal. We have been focussing on complexity as the major issue, but we acknowledge that continual change is almost as disconcerting to the taxpayer. A policy of gradualism might embrace, for example, the continuation of the Small Business Deduction and, perhaps, the manufacturing credit along with the Corporate Distributions Tax that ensured that the standard rate was paid on distributed profits. By the same token, the higher general rate of corporate tax could be retained, but any tax in excess of the standard rate should be refundable.
- 43 If this approach is adopted, we would suggest that the rates be increased/decreased over an extended period of time so that they eventually become one rate and the special tax/refund mechanisms are eliminated.
- 44 In order to avoid the use of corporations as shelters from personal tax, we would suggest a gradual reduction in personal rates to a maximum rate equal to the corporate rate coincidental with the elimination of preferences as previously noted.
- 45 Consideration as to what the corporate rate should be must be tempered by comparison with certain other countries. It is worth noting that the corporate rate in the United Kingdom has just been reduced, over a four year period, to 35% and that the United States Treasury has also proposed to lower the corporate tax rate.

Integration

- 46 In observing the corporate tax system in Canada, one cannot help but be struck by the fact that the integration system --which we endorse -- provides dividend tax credits to individual shareholders even if the payor corporation has not paid any

tax. We do not know the extent of this revenue loss, but believe that it may be significant. The Corporate Distributions Tax imposed under Part II of the Act attempts to rectify the situation for certain small businesses, but does not deal with the larger issue. We believe that there may be some merit in restructuring this tax so that it applies to all corporations and ensures that corporate tax (both Canadian and foreign) is paid in sufficient amounts to cover the tax credits associated with dividend payments.

Changes In The Style In Which Tax Legislation Is Drafted

- 47 It is our considered view that the language of the Income Tax Act is too complex and too difficult to understand. We realize that a taxing statute must cover complex situations and that it will never be easy to draft intricate legislation in a completely straightforward manner. On the other hand, it is unconscionable that legislation that affects so many individual Canadians cannot be understood. We strongly believe that a new drafting style must be sought.
- 48 The problem in the Act today is the requirement that each provision in a section of the Income Tax Act be expressed as one continuous sentence. There are too many examples of sentences that go on for more than a page and which contain both the prime statement or position that is being made, as well as exceptions to the general rule and in some cases anti-avoidance provisions. Each section of the Act should contain the basic provision stated in one or more sentences followed by a number of separate sentences which expand the general rule or set out exceptions thereto. Any anti-avoidance rules or further exceptions should clearly follow as additional sentences.
- 49 We understand the reluctance to consider a substantial redrafting of existing provisions in the Act, recognizing the possibility that expressing the concept in different words could result in some difference in legal interpretation and thus a subtle change in existing law. We recognize that the project cannot be achieved overnight but do believe that it is a most worthwhile project that should be started immediately. In particular, all new provisions introduced to the Act should be drafted in a clearer and more readable style. If any existing provision is to receive substantial amendment, we recommend that you redraft the entire provision in the new style. Furthermore, we would encourage the rewriting of existing provisions in the Act that are exceedingly complex and difficult for a reader to understand without rereading many times.

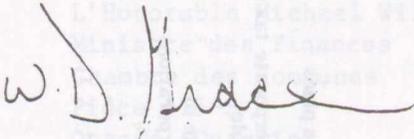
A START MUST BE MADE

- 50 We have devoted the bulk of this letter to ideas and suggestions for simplifying the tax system. We do so in the full knowledge that many of our suggestions will be criticized by those affected. We are also aware that simplification will involve a reduction in benefits, a lessening of equity, and perhaps constraints upon the use of the tax system to achieve economic goals. Nevertheless, we believe that a start must be made.
- 51 In the development of these suggestions we have been mindful that they involve important revenue implications which can only be dealt with by government. Similarly, only government can decide the political viability of the individual proposals and their timing.

52 We also recognize that simplification of the tax system is a goal that should be pursued continually. Though the goal may never be fully achieved, we believe the effort to be truly worthwhile. In particular, we strongly recommend that simplification begin with those proposals which would affect the ordinary, taxpayer. Since 55% of Canada's taxpayers are 'on profile,' a simplified T-1 would provide relief to the majority of taxpayers.

We hope this letter receives your favourable consideration. My colleagues and I would be pleased to meet with you and your officials to discuss the contents in detail.

Yours sincerely,



W. D. Grace, FCA
President

cc. The Hon. Perrin Beatty, P.C., M.P.,
Minister of National Revenue

CICA FRAMEWORK FOR TAX SIMPLIFICATION
ACTION PLAN KEYED TO PARAGRAPHS IN LETTER OF SUGGESTIONS

	<u>Individuals</u>	<u>Corporate</u>	<u>Style</u>
<u>YEAR ONE</u>	10 Re-introduce T1 short form	36-37 Review impact of incentives	47-49 Draft new provisions in the Act in new style
	11 Introduce questionnaire form	35+ Restructure Part II Corporate Distributions Tax to apply to all corporations	49 Redraft in their entirety any existing provisions which are to receive substantial amendment
	15 Eliminate RHOSPs		
	16 Simplify \$1,000 pension deduction		
	18 Simplify or eliminate employment expense deduction		
	22 Change income accrual concept		
	23-25 Consider capping tax shelters		
	30-31 End forward averaging, introduce general averaging		
<u>AFTER YEAR ONE</u>	13 Consolidate savings plans	13 Consolidate savings plans	49 Begin redrafting complex provisions
	19-21 Eliminate spousal transfers	34-38 Consider making corporate tax rate as neutral as possible	
	24 Stop offering certain tax shelters	39-45 Single standard rate of taxation for all corporations	
	27-29 Simplify tax credits		
	32-33 Other simplification		

APPENDICE "FNCE-3"



The Canadian Institute of Chartered Accountants
L'Institut Canadien des Comptables Agréés

150 Bloor Street West/150, rue Bloor ouest
Toronto, Canada M5S 2Y2

Tel: (416) 962-1242 Telex: 06-22835

Cable/Télégraphe: Canchart

Office of the President / Bureau du Président

Le 4 avril 1985

L'Honorable Michael Wilson, C.P., Député
Ministre des Finances
Chambre des communes
Pièce 515-S
Ottawa (Ontario)
H1A 0A7

Monsieur le Ministre,

- 1 L'Institut canadien des comptables agréés (I.C.C.A.), association professionnelle regroupant les 40 000 comptables agréés du Canada, se réjouit de l'importance que votre gouvernement accorde au processus de consultation qui doit précéder la révision de notre système fiscal.

NATURE DU PROBLÈME: LE SYSTÈME FISCAL EST TROP COMPLEXE

- 2 La Loi de l'impôt sur le revenu est trop complexe. Comme vous l'avez souligné, un système fondé sur l'auto-évaluation doit être simple pour être efficace. À l'heure actuelle, le contribuable moyen s'aperçoit en consultant son guide qu'il doit se référer à divers bulletins d'interprétation et brochures pour clarifier certains points. L'accroissement spectaculaire des services commerciaux offerts pour la préparation des déclarations d'impôt prouve bien qu'un nombre grandissant de contribuables estiment trop difficile de remplir eux-mêmes les formules. Même les professionnels, notamment certains de nos membres qui consacrent toute leur carrière au domaine de la fiscalité, avouent que certains articles de la loi de l'impôt demeurent obscurs à leurs yeux.
- 3 Certes, le mandat confié au Groupe d'étude progressiste-conservateur sur les activités de Revenu Canada ne visait pas un objectif de simplification, mais les membres du groupe ont jugé utile de faire remarquer dans l'introduction de leur rapport que l'application de la loi "restera semée d'embûches tant qu'on n'aura pas radicalement clarifié ses dispositions". Nous sommes bien d'accord avec le groupe d'étude quand il dit: "Si le droit doit continuer à prévaloir dans ce pays, il faut que les citoyens puissent comprendre les lois auxquelles ils sont censés obéir. Lorsque l'une d'elles devient si confuse que presque personne au sein du gouvernement n'arrive à la comprendre vraiment, il n'est pas surprenant que la confiance des citoyens dans son équité s'en trouve ébranlée..."

- 4 Certains ont avancé qu'une nouvelle méthode d'imposition pourrait grandement simplifier le système tout en permettant le respect des principes d'équité et de justice; leurs suggestions étaient axées sur la notion d'impôt minimal ou uniforme (flat tax). Nous ne sommes pas certains que l'adoption d'un taux uniforme d'imposition du revenu brut permettrait d'atteindre ces objectifs, mais nous sommes convaincus qu'il est possible de simplifier considérablement le système sans procéder à une réforme fiscale radicale. Nous pensons également que les membres de notre profession pourraient vous être particulièrement utiles, à vous et aux fonctionnaires de votre ministère, pour établir les grandes lignes d'une simplification du système fiscal, sujet qui constitue l'une des grandes priorités de votre Programme de renouveau économique.

EN QUOI L'I.C.C.A. PEUT-IL ÊTRE UTILE?

- 5 L'I.C.C.A. travaille déjà à l'amélioration de la législation fiscale. Il est cofondateur de l'Association canadienne d'études fiscales. Chaque année, depuis 30 ans, nous présentons aux ministres des Finances et du Revenu national un mémoire préparé avec la collaboration de l'Association du Barreau canadien; nous maintenons aussi des liens de consultation étroits avec les représentants de ces ministères en ce qui concerne les changements à apporter au système des impôts indirects. Notre rôle consiste à fournir une aide technique visant à éliminer les anomalies et inéquités des lois et règlements, et à présenter le point de vue du praticien sur l'administration de la législation fiscale. De nombreux porte-parole de la profession, et notamment d'anciens présidents de l'I.C.C.A., ont eu l'occasion de s'exprimer en public sur la nécessité de simplifier le système fiscal.

LES GRANDES LIGNES D'UNE SOLUTION POSSIBLE

- 6 Nous reconnaissons que la simplification du système fiscal constitue une tâche difficile. La complexité actuelle du système découle en grande partie de bonnes intentions, qu'il s'agisse d'encouragements ou d'avantages offerts aux contribuables, ou de règles restrictives destinées à empêcher les abus. Nous reconnaissons aussi que toute tentative de simplification risque d'aller à l'encontre du principe de l'équité et d'empêcher la création de stimulants ou d'obstacles fiscaux.
- 7 Un groupe de C.A. chevronnés oeuvrant dans le domaine de la fiscalité ont cependant mis au point des lignes directrices, en regroupant leurs idées et suggestions sous les rubriques suivantes:
- o **Mesures visant à faciliter l'observation de la loi par les contribuables moyens**
 - o **Principaux changements à apporter au système d'imposition des contribuables moyens**
 - o **Changements supplémentaires à apporter au système d'imposition des sociétés**

o Améliorations de style à apporter au texte de la loi

Ces suggestions ne constituent pas une position unanime de nos membres, mais elles ont été approuvées par le Comité administratif de l'I.C.C.A.

- 8 A notre avis, les modifications devraient consister surtout à réduire ou à éliminer un grand nombre de déductions ou de crédits fiscaux, dont certains pourraient être combinés et d'autres annulés. Nous sommes fermement convaincus que les déductions ou exemptions ne doivent s'appliquer qu'à ceux qui en ont besoin.
- 9 L'examen et la mise en oeuvre de nos remarques et suggestions peuvent être envisagés à court terme - soit une année - ou couvrir plusieurs années consécutives. Vous trouverez ci-joint un tableau illustrant le processus; ce tableau comporte des renvois aux paragraphes de la présente lettre.

Mesures visant à faciliter l'observation de la loi par les contribuables moyens

- 10 Il serait possible de simplifier la déclaration d'impôt soumise par le contribuable moyen, sans toutefois modifier la loi elle-même, en réintroduisant la formule abrégée T-1 qui ne porte que sur les sources de revenu et les déductions les plus courantes. À notre avis, une très grande proportion des contribuables, c'est-à-dire plus de la moitié des particuliers, accueilleraient cette mesure avec joie.
- 11 Le gouvernement pourrait même envisager d'offrir à certains contribuables la possibilité de remplir une déclaration rédigée sous forme de questionnaire, qui porterait sur les sources de revenus et les déductions les plus courantes. Les contribuables qui choisiraient d'utiliser le questionnaire devraient s'en remettre aux ordinateurs du gouvernement fédéral pour le calcul de l'impôt exigible.

Principaux changements à apporter au système d'imposition des contribuables moyens**Une simplification des déductions**

- 12 Il serait également possible de faciliter l'observation de la loi par le contribuable moyen en éliminant certaines complexités des déclarations T-1 actuellement en vigueur. S'il n'est pas possible de simplifier le mode de présentation des sources de revenu, la présentation des déductions pourrait cependant être considérablement allégée. En effet, les calculs s'avèrent difficiles dans certains cas; dans d'autres cas, la formulation est telle que le contribuable a l'impression qu'il a oublié de réclamer une déduction à laquelle il a droit, ou que d'autres contribuables obtiennent des avantages qui ne lui sont pas offerts. De toute façon, ce sont là des sujets de mécontentement.

- 13 L'épargne - Le système serait plus simple si certains régimes enregistrés - le Régime enregistré d'épargne-retraite, le Régime enregistré de pensions et les Régimes de participation différée aux bénéfices - pouvaient être consolidés en un système qui comporterait une déduction uniforme et globale regroupant les cotisations de l'employeur et de l'employé, ainsi qu'un ensemble unique de règles applicables au calcul des investissements admissibles.
- 14 Comme le montre le document intitulé De meilleures pensions pour les Canadiens qui a été publié en février 1984, la gestion d'un compte de retraite peut s'avérer difficile. Toutefois, si l'on réussit à faire évoluer le système de façon que les particuliers n'aient à respecter qu'un seul ensemble de limites et ne disposent que d'un seul compte d'épargne transférable, leur situation fiscale serait grandement simplifiée.
- 15 Le Régime enregistré d'épargne-logement - Celui-ci pourrait être supprimé, car il n'a pas donné les résultats prévus.
- 16 La déduction de 1 000 \$ relative au revenu de pensions - La formule T-1 pourrait être simplifiée si l'on supprimait la déduction de 1 000 \$ relative au revenu de pensions, et que l'on ajoutait ce montant aux exemptions accordées aux personnes âgées de 65 ans et plus. Cette mesure serait favorable aux retraités qui ne reçoivent qu'un revenu de placements et n'aurait fondamentalement aucun effet sur les personnes qui reçoivent un revenu de pensions.
- 17 Cette déduction supplémentaire de 1 000 \$ accordée aux retraités qui reçoivent un revenu de placements n'aurait pas une incidence trop grande; elle représenterait en fait un avantage justifié, étant donné que le revenu de ces retraités provient d'une épargne générée par des placements après impôt, tandis que les retraités qui reçoivent un revenu de pensions ont bénéficié du report dans le cadre du système des régimes enregistrés, lequel autorise l'accumulation de placements non imposables au cours des années actives des contribuables.
- 18 Les dépenses relatives à un emploi - La déduction accordée au titre des dépenses relatives à un emploi n'est en réalité qu'une exemption de plus pour la plupart des contribuables. On pourrait l'éliminer complètement, ou du moins la simplifier, en supprimant le seuil de 20 %. De nombreux particuliers dont le revenu imposable est faible rencontrent des difficultés dans l'application de cette déduction. Si l'on décidait de l'annuler (ou de l'intégrer au barème d'imposition), on pourrait simplifier la déclaration d'un grand nombre de contribuables.

Les déductions transférables au conjoint

- 19 Il serait possible d'annuler les dispositions qui s'appliquent actuellement à de tels transferts. Il s'agit en effet d'un ensemble très complexe de clauses qui surchargent la loi et compliquent les déclarations d'impôt.
- 20 A l'heure actuelle, les dispositions applicables au traitement du "revenu familial" sont vraiment démentielles. D'une part, les règles d'attribution du revenu sont conçues de façon à empêcher les transferts entre conjoints; mais d'autre part, ces transferts sont favorisés par les dispositions applicables au R.E.É.R. du conjoint et aux déductions relatives au revenu de pensions et au revenu de placements. Dans ce dernier cas, les calculs sont particulièrement difficiles à comprendre et à appliquer.
- 21 Il y aurait une autre solution à envisager pour simplifier la planification fiscale relative aux transferts entre époux: elle consisterait dans la possibilité pour ces derniers de remplir une formule de déclaration conjointe facultative, comme cela se fait actuellement aux États-Unis et en Grande-Bretagne. Nous reconnaissons toutefois qu'une déclaration conjointe présenterait d'autres types de complexités.

La comptabilisation du revenu

- 22 La notion de comptabilité d'exercice est inconnue de la plupart des particuliers. Les règles qui ont été adoptées ces dernières années pour empêcher le report du revenu sont complexes et ambiguës pour la majorité des contribuables. Il serait bon d'étendre à cinq ans la période prévue, afin que les contrats de placement ou d'épargne ordinaires utilisés par les contribuables qui n'effectuent pas d'opérations financières complexes puissent échapper à l'application de ces règles.

Les abris fiscaux

- 23 Il n'y a sans doute rien de répréhensible au fait qu'une personne investisse des fonds dans un projet pouvant donner lieu à des pertes au cours de la phase initiale, en attendant la réalisation d'un bénéfice à plus long terme; on peut cependant se poser des questions sur la valeur de certaines dispositions de la loi de l'impôt destinées à encourager les investissements dans les abris fiscaux.

- 24 Selon notre expérience, les encouragements qui sont dispensés en vue de favoriser les investissements dans certains secteurs d'activité ne permettent pas nécessairement d'atteindre les objectifs visés au départ; l'une des raisons en est que certains investisseurs accordent aux considérations fiscales une plus grande importance qu'à la prudence dans le choix des investissements. En outre, l'existence d'abris fiscaux peut susciter une certaine rancoeur chez les investisseurs qui en viennent à perdre la plus grande partie de leur capital, car ceux-ci oublient que l'épargne fiscale dont ils ont bénéficié par le passé compense une partie de leur perte. L'expérience acquise dans le domaine des abris fiscaux au Canada - notamment, les immeubles résidentiels à logements multiples et l'industrie cinématographique - ne nous permet pas de conclure que les avantages en sont universels. Nous proposons donc que le gouvernement cesse d'offrir de tels abris.

L'impôt minimal

- 25 Nous sommes particulièrement inquiets de constater que le recours aux abris fiscaux semble avoir contribué à rendre nécessaire l'impôt minimal. Il est évident que si la notion d'"impôt minimal" se trouve incluse dans la loi, elle nécessitera la création d'un mode d'établissement de l'assiette fiscale complètement différent. De telles règles, quelle qu'en soit la formulation, seraient inévitablement source de nouvelles difficultés. Si les abris fiscaux étaient supprimés, la nécessité de l'impôt minimal serait considérablement moindre. Quoi qu'il en soit, et si l'on juge utile de conserver certains abris, nous proposons d'envisager le plafonnement des déductions admissibles pour chaque abri fiscal - afin que les contribuables puissent évaluer leur situation quand ils décident d'investir - plutôt que de mettre en vigueur un impôt minimal calculé sur l'ensemble des investissements, impôt qui non seulement ajouterait à la complexité du système, mais qui susciterait aussi de l'incertitude pour le contribuable concerné.
- 26 Nous ne pensons pas que l'impôt minimal devrait s'appliquer aux dividendes; en effet, en accordant un dégrèvement pour les dividendes on évite que les actionnaires soient doublement imposés, une fois par le biais des sociétés et une autre fois dans le cadre du calcul de l'impôt sur le revenu des particuliers.

Les crédits d'impôt

- 27 Les crédits d'impôt à la recherche scientifique, à l'achat d'actions, à l'emploi et à l'investissement nécessitent tous la présentation d'une formule distincte et sont difficiles à comprendre. Ils contribuent à la complexité du système et il arrive souvent que les contribuables qui y ont droit ne les réclament pas.

28 Le crédit d'impôt pour contributions politiques pourrait lui aussi être simplifié si les contributions pouvaient être traitées comme des donations à des organismes de bienfaisance. Cette mesure encouragerait sans doute le versement des contributions et faciliterait certainement une simplification des formules.

29 Si l'on juge que la mise en vigueur d'allègements fiscaux est nécessaire dans certains secteurs d'activité, nous pensons qu'il serait plus simple de permettre l'application de l'amortissement accéléré dans certaines catégories d'entreprises, et même peut-être de déterminer des valeurs minimales admissibles, afin que dans les cas limites les contribuables n'aient pas à se livrer à des calculs très compliqués dont les avantages seraient faibles. Les crédits d'impôt offerts pour les investissements dans le secteur du pétrole et du gaz sont un parfait exemple de ces dispositions de la loi qui sont si complexes que le contribuable juge bien souvent inutile de s'en prévaloir.

L'étalement du revenu sur les années suivantes

30 Les dispositions relatives au calcul de l'impôt sur le revenu étalé sont ambiguës, complexes et souvent jugées non équitables. À l'heure actuelle, elles ne sont appliquées que par un nombre restreint de contribuables assujettis à un taux d'imposition marginal très élevé; ces règles appellent des décisions touchant l'avenir et peu de contribuables se sentent assez compétents pour les prendre. Nous ne pensons pas qu'il soit juste d'exiger d'un contribuable qu'il paie aujourd'hui un impôt supplémentaire dans l'espoir qu'il puisse en récupérer une partie plus tard. Du point de vue du contribuable, lorsque celui-ci décide de ne pas se prévaloir de ces dispositions, il peut ressentir par la suite une certaine colère si les circonstances prouvent que le calcul de l'impôt sur le revenu étalé aurait été avantageux pour lui. Il n'est pas raisonnable de demander aux contribuables de prévoir leur situation financière très longtemps à l'avance.

31 Nous suggérons que le gouvernement recoure à une méthode d'établissement automatique de la moyenne générale du revenu, ou du moins qu'il offre aux contribuables la possibilité de faire appliquer rétroactivement la règle de l'étalement du revenu.

Autres questions

32 Les déclarations d'impôt pourraient être simplifiées sur bien d'autres points, mais il faut d'abord savoir dans quelle voie on veut s'engager.

C'est ainsi par exemple qu'un grand nombre de personnes qui ne sont pas obligées de remplir une déclaration d'impôt doivent quand même le faire à cause du crédit d'impôt pour enfants. De fait, si ce crédit peut entraîner un impôt négatif, il doit être appliqué. Mais dans le cas contraire, il serait beaucoup plus simple de l'annuler.

- 33 On aurait intérêt à appliquer un esprit de justice rigoureux en réduisant, pour les tranches d'imposition pertinentes, les taux prévus au barème dans une proportion correspondant globalement au coût des déductions éliminées. De cette manière, on pourrait répondre à toute protestation suscitée par l'annulation d'une déduction.

Les changements supplémentaires à apporter au système d'imposition des sociétés

- 34 Si l'on veut aller plus loin dans la simplification du système fiscal, il sera nécessaire d'apporter certains changements au système d'imposition des sociétés commerciales. La plupart des entreprises sont constituées en sociétés, et pratiquement n'importe quelle personne peut se prévaloir des modalités de constitution en société. Il est toutefois souhaitable que le système d'imposition ne comporte ni des avantages qui incitent les entreprises commerciales, d'investissement ou de service à se constituer en société, ni des obstacles qui découragent toute intention de mener des activités dans un tel cadre. Théoriquement, il faudrait que le système d'imposition des sociétés soit neutre.
- 35 Lorsqu'on souhaite appliquer des allègements fiscaux pour des raisons économiques ou politiques, ces allègements devraient être offerts directement aux particuliers; les sociétés commerciales ne devraient en faire l'objet qu'en dernier recours et seulement pour une durée limitée.
- 36 Il devient de plus en plus évident que les encouragements et stimulants offerts dans certains secteurs d'activité entraînent une mauvaise orientation des investissements (ou un acheminement très coûteux vers certains objectifs), ou encore un profit inespéré pour des personnes qui de toute façon se seraient engagées dans ces activités.
- 37 Il est également difficile de justifier les différences entre le traitement fiscal des sociétés ouvertes et celui des sociétés fermées contrôlées par des Canadiens. S'il est vrai que l'on peut préconiser l'application d'un régime plus favorable à ces dernières en invoquant un point de vue nationaliste, les encouragements offerts aux sociétés afin qu'elle demeurent fermées constituent un grave obstacle à leur expansion lorsqu'elles ont besoin de capital supplémentaire.

38 Nous recommandons que le système d'imposition des sociétés commerciales soit aussi neutre que possible, pour des raisons économiques et du fait que la rationalisation de ce système contribuerait grandement au processus de simplification.

Les taux d'imposition

39 Les récents changements adoptés ont permis une très grande simplification du régime fiscal de la petite entreprise. Si l'on souhaite réaliser une plus grande simplification du système d'imposition des sociétés, cela ne sera possible -- à notre avis -- qu'avec l'application d'un taux d'imposition normal unique (standard rate) à toutes les entreprises. On rejoindrait ainsi le principe du crédit d'impôt au titre des dividendes, qui est accordé aux actionnaires dans le calcul de l'impôt sur le revenu des particuliers. Ce taux d'imposition représenterait, bien entendu, le total des taux fédéral et provincial. Les provinces seraient sans doute libres de déterminer les variations de l'impôt exigible des sociétés, mais nous ne pensons pas que les écarts importants pourraient persister longtemps si le taux de l'impôt fédéral demeurait constant et si les avantages du nouveau système étaient finalement reconnus.

40 Il est bien évident que l'incidence sur les recettes fiscales de l'adoption d'un taux d'imposition normal unique est un grave sujet de préoccupation. Cependant, il ne faut pas oublier qu'actuellement le taux d'imposition effectif des sociétés dépend à la fois du taux nominal et du moment où les déductions sont appliquées. Dans la situation présente, comme vous l'avez remarqué, le taux d'imposition effectif des sociétés est généralement très inférieur au taux nominal. Tout changement du taux d'imposition des sociétés pourrait s'accompagner d'un changement proportionnel du taux de l'amortissement fiscal, ce qui permettrait de maintenir constant le niveau courant d'imposition.

41 L'adoption d'un taux normal pourrait entraîner une augmentation de l'impôt exigible des entreprises de fabrication dont le contrôle est canadien et qui réalisent un bénéfice inférieur à 200 000 \$; par contre, les entreprises ayant un bénéfice supérieur et celles qui n'ont pas droit aux diverses déductions verraient leur impôt réduit. Certes, nous ne sommes pas sans nous préoccuper des conséquences de cette mesure -- augmentation de l'impôt des petites entreprises et réduction de celui des entreprises plus importantes ou qui n'ont pas droit aux déductions -- mais tout bien pesé, nous jugeons que l'adoption d'un taux normal unique constituerait finalement la meilleure solution. Nous insistons en même temps sur le fait qu'il est primordial de reconnaître le rôle que la petite entreprise joue actuellement au Canada. En conséquence, nous recommandons vivement l'adoption de règles visant le report ou la remise de l'impôt exigible des petites entreprises -- notamment, les nouvelles entreprises -- durant une période de plusieurs années, afin de permettre la mise en marche ou l'expansion de leurs activités commerciales.

- 42 Étant donné que nos recommandations touchant le taux d'imposition des sociétés représentent un changement radical, et compte tenu de leur incidence importante sur les recettes fiscales, nous proposons que les changements soient introduits progressivement pour la réalisation des objectifs ultimes. Certes, nous avons présenté la complexité du système fiscal comme le problème majeur; nous reconnaissons toutefois que l'apport continu de changements est presque aussi déroutant pour le contribuable. Dans une politique de changements progressifs, on pourrait par exemple conserver la déduction accordée aux petites entreprises, et peut-être le crédit d'impôt accordé aux entreprises de fabrication, ainsi que l'impôt sur les dividendes versés grâce auquel on pourra s'assurer que le taux d'imposition normal s'applique aux dividendes. On pourrait aussi maintenir le taux le plus élevé de l'impôt général sur le revenu des sociétés, mais tout impôt qui excéderait le taux normal devrait être remboursé.
- 43 Si ce principe est adopté, nous suggérons que les taux d'imposition soient progressivement augmentés (ou diminués) au cours d'une période assez longue, au bout de laquelle on finirait par appliquer un taux unique, les dispositions relatives aux taux spéciaux et aux remboursements étant supprimées.
- 44 Afin d'empêcher les particuliers de s'abriter de l'impôt en ayant recours à la constitution de sociétés commerciales, nous proposons que le taux d'imposition des particuliers soit progressivement réduit de façon que leur taux d'imposition maximal soit égal au taux applicable aux sociétés, ce qui permettrait d'éliminer les préférences, comme nous l'avons signalé précédemment.
- 45 Pour déterminer le taux d'imposition des sociétés, on devrait se référer aux taux en vigueur dans d'autres pays. Il convient de noter que le taux d'imposition des sociétés commerciales au Royaume-Uni vient d'être réduit à 35 %, réduction qui a été étalée sur une période de quatre ans. Aux États-Unis, le Conseil du Trésor a également proposé une réduction du taux d'imposition des sociétés.

Le système d'intégration

- 46 Si on analyse l'impôt sur le revenu des sociétés commerciales canadiennes, on est nécessairement frappé par le fait que le système d'intégration -- en faveur duquel nous nous sommes prononcés -- offre aux actionnaires (dans le cadre du calcul de l'impôt sur le revenu des particuliers) des crédits d'impôt au titre des dividendes versés, même quand la société en cause n'a payé aucun impôt. Nous ne connaissons pas l'ampleur des pertes que ces dispositions entraînent pour le gouvernement, mais nous pensons qu'elle est importante. L'impôt sur les dividendes versés exigible en vertu de la Partie II de la loi permet de rectifier quelque peu la situation en ce qui concerne les petites

entreprises, mais cela ne règle pas l'ensemble du problème. Nous pensons qu'il pourrait être utile de redéfinir cet impôt afin qu'il puisse s'appliquer à toutes les sociétés commerciales et que l'impôt versé par les sociétés (aussi bien canadiennes qu'étrangères) soit suffisant pour compenser les crédits d'impôt relatifs aux dividendes.

Améliorations de style à apporter au texte de la loi

- 47 Nous déclarons en toute connaissance de cause que le libellé de la Loi de l'impôt sur le revenu est trop complexe et trop difficile à comprendre. Nous savons bien que cette loi porte sur des situations complexes et qu'il n'est jamais facile d'exprimer des dispositions légales subtiles dans une forme tout à fait directe. Mais il n'est pas raisonnable qu'une loi qui touche un si grand nombre de Canadiens ne puisse être comprise, et nous sommes convaincus qu'il est nécessaire de procéder à une nouvelle rédaction du texte.
- 48 Dans la version actuelle de la Loi de l'impôt sur le revenu, la difficulté réside dans la nécessité d'exprimer en une seule phrase chaque disposition d'un article de la loi. Trop souvent, une même phrase se poursuit au-delà d'une page et contient à la fois la déclaration ou prescription de base ainsi que les exceptions à la règle générale et, dans certains cas, les dispositions prises pour contrecarrer l'évitement de l'impôt. Nous pensons que chaque article de la loi devrait contenir la disposition de base formulée en une ou plusieurs phrases, qui seraient suivies d'un certain nombre de phrases distinctes explicitant la règle générale ou établissant les exceptions. Toute règle contre l'évitement ou toutes autres exceptions devraient être présentées clairement à la suite, dans des phrases distinctes.
- 49 Nous comprenons qu'on puisse hésiter devant d'importants changements de style et une reformulation des dispositions de la loi, et nous reconnaissons qu'il serait possible que l'expression des mêmes notions dans des mots différents entraîne une certaine différence dans l'interprétation juridique et, par conséquent, une modification subtile de la loi actuelle. Nous savons bien aussi qu'un tel objectif ne saurait être réalisé du jour au lendemain, mais nous pensons qu'il s'agit d'un projet des plus valables, qui devrait être mis en oeuvre immédiatement. En particulier, toute nouvelle disposition qui serait adoptée devrait être rédigée dans un style clair et facile à comprendre. Si une disposition actuelle devait subir des modifications importantes, nous recommandons qu'elle soit rédigée à nouveau et intégralement, dans un style plus simple. En outre, nous serions en faveur d'une nouvelle rédaction des dispositions actuelles de la loi qui sont particulièrement complexes et que le lecteur ne peut comprendre sans être obligé de les relire maintes fois.

IL FAUT BIEN COMMENCER...

- 50 Nous avons consacré le corps de cette lettre à la présentation de suggestions visant la simplification du système fiscal. Nous avons décidé de le faire bien que nous sachions qu'un grand nombre de ces suggestions seront critiquées par les entités visées. Nous sommes également conscients du fait que toute simplification entraînera pour les contribuables une réduction des avantages et un amoindrissement des capitaux propres, et pour le gouvernement une certaine difficulté à recourir au système fiscal pour tenter d'atteindre ses objectifs économiques. Quoi qu'il en soit, nous pensons qu'il faut bien commencer à agir.
- 51 En mettant au point nos recommandations, nous savions que seul le gouvernement pourrait évaluer l'importance de leur incidence sur les recettes fiscales. De même, seul le gouvernement jugera de la viabilité politique de chaque proposition et du moment propice à son adoption.
- 52 Nous reconnaissons aussi que la simplification du système fiscal représente un objectif qu'on devra poursuivre sans cesse. Cet objectif ne sera peut être jamais parfaitement réalisé, mais nous pensons qu'il s'agit d'un projet extrêmement valable et que les efforts déployés en ce sens ne seront pas perdus. En particulier, nous recommandons vivement que l'on entreprenne le processus de simplification, en commençant par les suggestions portant sur les déclarations du contribuable moyen. Étant donné que 55 % des contribuables canadiens sont inclus dans cette catégorie, une formule T-1 simplifiée pourrait déjà soulager une grande partie du public.

Nous espérons que vous voudrez bien accorder une attention favorable à notre lettre. Mes collègues et moi-même serions heureux de vous rencontrer, ainsi que les hauts fonctionnaires de votre ministère, afin de discuter en détail de ces questions.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre considération distinguée.

Le président,

W.D. Grace, F.C.A.

c.c. L'hon. Perrin Beatty, C.P., Député,
Ministre du Revenu national

I.C.C.A. LES GRANDES LIGNES D'UNE SIMPLIFICATION DU SYSTÈME FISCAL
(PLAN D'ACTION - LES NUMÉROS RENVOIENT AUX PARAGRAPHES DE LA LETTRE)

	<u>Particuliers</u>	<u>Sociétés</u>	<u>Améliorations de style</u>
<u>PREMIÈRE ANNÉE</u>	10-25 Remettre en vigueur la formule T-1 abrégée	36-37 Revoir l'incidence des stimulants	47-49 Rédiger de nouvelles clauses dans un style simplifié
	11 Mettre en vigueur une formule-questionnaire	35+ Réviser l'impôt sur les dividendes versés (Partie II de la loi) afin qu'il puisse s'appliquer à toutes les sociétés	49 Rédiger à nouveau et intégralement toute clause actuelle touchée par une modification importante
	15 Éliminer les R.E.É.L.		
	16 Simplifier l'application de la déduction de 1 000 \$ relative au revenu de pensions		
	18 Simplifier ou éliminer la déduction pour dépenses relatives à un emploi		
	22 Changer la façon de comptabiliser le revenu		
	23-25 Envisager de plafonner les déductions relatives aux investissements dans des abris fiscaux		
	30-31 Mettre fin à la méthode de l'étalement sur les années suivantes et adopter la méthode de l'étalement général		
<u>ANNÉES SUBSÉQUENTES</u>	13 Consolider les régimes d'épargne	13 Consolider les régimes d'épargne	49 Commencer à reformuler les clauses complexes
	19-21 Éliminer les transferts entre conjoints	34-38 Envisager de rendre le taux d'imposition des sociétés commerciales aussi neutre que possible	
	24 Cesser d'offrir certains abris fiscaux	39-45 Appliquer un seul taux normal d'imposition à toutes les sociétés	
	27-29 Simplifier les crédits d'impôt		
	32-33 Envisager d'autres mesures de simplification		


Canada Post
 Postage paid


Postes Canada
 Port payé

Book Tarf
rate des livres
K1A 0S9
OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to:
 Canadian Government Publishing Centre,
 Supply and Services Canada,
 Ottawa, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
 retourner cette **COUVERTURE SEULEMENT** à:
 Centre d'édition du gouvernement du Canada,
 Approvisionnement et Services Canada,
 Ottawa, Canada, K1A 0S9

WITNESSES/TÉMOINS

From the Canada Institute of Chartered Accountants:
 David Denive, C.A., McGavin Food Limited—Vancouver;
 Larry Murray, C.A., Thorne Riddell—Toronto.

De l'Institut canadien des comptables agréés:
 David Devine, c.a., McGavin Food Limited (Vancouver);
 Larry Murray, c.a., Thorne Riddell (Toronto).

Issue No. 19

Fascicule n° 19

Wednesday, May 14, 1986

Le mercredi 14 mai 1986

Chairman: Don Blenkarn

Président: Don Blenkarn

*Minutes of Proceedings and Evidence
of the Standing Committee on*

*Procès-verbaux et témoignages
du Comité permanent des*

Finance and Economic Affairs

Finances et des affaires économiques

RESPECTING:

CONCERNANT:

Main Estimates 1986-87: Votes 5 and L6 under
FINANCE

Budget des dépenses principal 1986-1987: crédits 5 et
L6 sous la rubrique FINANCES

APPEARING:

COMPARAÎT:

Pierre H. Vincent,
Parliamentary Secretary to the Minister of Finance

Pierre H. Vincent,
Secrétaire parlementaire du Ministre des Finances

WITNESSES:

TÉMOINS:

(See back cover)

(Voir à l'endos)

*Le greffier du Comité
Marie Carrière
Clerk of the Committee*

First Session of the
Thirty-third Parliament, 1984-85-86

Première session de la
trente-troisième législature, 1984-1985-1986

STANDING COMMITTEE ON FINANCE AND
ECONOMIC AFFAIRS

Chairman: Don Blenkarn

Vice-Chairman: Geoff Wilson

COMITÉ PERMANENT DES FINANCES ET DES
AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Président: Don Blenkarn

Vice-président: Geoff Wilson

MEMBERS/MEMBRES

Bill Attewell
Simon de Jong
Murray Dorin
Raymond Garneau
Paul McCrossan

George Minaker
Aideen Nicholson
Nelson A. Riis
Norman Warner

(Quorum 6)

Le greffier du Comité

Marie Carrière

Clerk of the Committee

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and
Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnement et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

WEDNESDAY, MAY 14, 1986
(21)

[Text]

The Standing Committee on Finance and Economic Affairs met at 7:35 o'clock p.m. this day, the Chairman, Don Blenkarn, presiding.

Members of the Committee present: Bill Attewell, Don Blenkarn, Aideen Nicholson, Nelson Riis and Norman Warner.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Terrence J. Thomas and Laurent Desbois, Research Officers.

Appearing: Pierre H. Vincent, Parliamentary Secretary to the Minister of Finance.

Witnesses: From the Department of Finance: Guy Glorieux, General Director, International Trade and Development Division; Richard Davis, Chief, International Finance; Brian Hunter, Chief, International Development.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated Thursday, February 27, 1986, in relation to the Main Estimates for the fiscal year ending March 31, 1987. (See *Minutes of Proceedings and Evidence, Monday, April 7, 1986, Issue No. 1*)

The Committee resumed consideration of Votes 5 and L6 under FINANCE.

The Parliamentary Secretary made an opening statement and with the other witnesses answered questions.

At 9:41 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

PROCÈS-VERBAL

LE MERCREDI 14 MAI 1986
(21)

[Traduction]

Le Comité permanent des finances et des affaires économiques se réunit, aujourd'hui à 19 h 35, sous la présidence de Don Blenkarn, (*président*).

Membres du Comité présents: Bill Attewell, Don Blenkarn, Aideen Nicholson, Nelson Riis, Norman Warner.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Terrence J. Thomas et Laurent Desbois, attachés de recherche.

Comparait: Pierre H. Vincent, secrétaire parlementaire du ministre des Finances.

Témoins: Du ministère des Finances: Guy Glorieux, directeur général, Division des finances et du développement internationaux; Richard Davis, chef, Division des finances internationales; Brian Hunter, chef, Division du développement international.

Le Comité reprend l'étude de son ordre de renvoi du jeudi 27 février 1986 relatif au budget des dépenses principal pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1987. (*Voir Procès-verbaux et témoignages du lundi 7 avril 1986, fascicule n° 1*).

Le Comité reprend l'étude des crédits 5 et L6 inscrits sous la rubrique FINANCES.

Le secrétaire parlementaire fait une déclaration préliminaire, puis lui-même et les autres témoins répondent aux questions.

A 21 h 41, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Marie Carrière

Clerk of the Committee

EVIDENCE

(Recorded by Electronic Apparatus)

[Texte]

Wednesday, May 14, 1986

• 1932

The Chairman: We are going to start the meeting, because we have a quorum. Tonight we are going to resume consideration of votes 5 and L6 under Finance.

FINANCE

E—Financial and Economic Policies Program

Vote 5—Payments in accordance with the Bretton Woods and Related Agreements Act to the International Bank for Reconstruction and Development and the International Finance Corporation.....\$9,100,000

Vote L6—Issuance of demand notes in accordance with the Bretton Woods and Related Agreements Act.....\$1...

The Chairman: Appearing is Pierre H. Vincent, the Parliamentary Secretary to the Minister of Finance; Guy Glorieux, Director General of the International Trade and Finance Branch; Mr. Richard Davis, Chief, International Finance Division; and Brian Hunter, Chief, International Development Division. Pierre, could you sort of introduce who you have with you?

M. Pierre H. Vincent (député, secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Merci, monsieur le président.

Je vous présente M. Guy Glorieux, M. Brian Hunter, M. Dick Davis, responsable pour les institutions financières et M. Blake MacKenzie du Fonds monétaire international.

The Chairman: All right. I think I have a point of order from my colleague.

Mr. Riis: It is a very small point of order, Mr. Chairman. It is more to seek guidance. We have been made aware recently that the Minister being represented in front of the Estey commission has run up quite a bill.

The Chairman: It certainly is a large bill. It is more than \$2 million.

Mr. Riis: It has taken more than \$2 million to represent the government. I suspect there will be other bills coming in as well.

The Chairman: Indeed. Aside from that, you will appreciate there is at least half a million dollars for the Inspector General of Banks. That was the figure prior to Christmas. But if you take a look at the transcript, I think you will find the Inspector General of Banks indicated it would be more than that. We have not had the Bank of Canada here, and they are also represented. I suspect that if the Inspector General has spent half a million dollars, they probably have too, because that is a nice round figure, and that is of course what you would have to pay for lawyers from Toronto.

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

[Traduction]

Le mercredi 14 mai 1986

Le président: Nous allons ouvrir la séance puisque nous avons le quorum. Ce soir, nous reprenons l'examen des crédits 5 et L6 sous la rubrique Finance.

FINANCE

E-Programme des politiques financières et économiques

Crédit 5—Paiements conformément à la Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et à la Société financière internationale.....\$9,100,000.

Crédit L6—Délivrance de billets à vue conformément à la Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes.....\$1...

Le président: Comparaisent ce soir M. Pierre H. Vincent, secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Guy Glorieux, directeur général, Direction des finances et commerces internationaux, M. Richard Davis, chef, Division des finances internationales; et M. Brian Hunter, chef, Division du développement international. Pierre, voulez-vous bien nous présenter les personnes qui vous accompagnent?

Mr. Pierre H. Vincent (MP, Parliamentary Secretary to the Minister of Finance): Thank you, Mr. Chairman.

I would like to introduce Mr. Guy Glorieux, Mr. Brian Hunter, Mr. Dick Davis, who is in charge of financial institutions and Mr. Blake MacKenzie from the International Monetary Fund.

Le président: D'accord. Je crois que mon collègue voulait invoquer le Règlement.

M. Riis: Un tout petit rappel au Règlement, monsieur le président. Il s'agit plutôt d'une demande de renseignements. Il semblerait que les représentants du ministre devant la commission Estey auraient laissé accumuler une grosse facture, d'après ce que l'on nous a dit dernièrement.

Le président: C'est effectivement un compte assez important. Il s'élève à plus de 2 millions de dollars.

M. Riis: Il a fallu plus de 2 millions de dollars pour faire représenter le gouvernement. Je serais fondé à croire qu'il y aura encore d'autres factures.

Le président: En effet. De plus, vous serez heureux d'apprendre que l'inspecteur général des banques en a pour un demi-million de dollars, selon les chiffres que nous avons reçus avant Noël. Toutefois, si vous lisez les fascicules pertinents, vous verrez que l'inspecteur général des banques avait indiqué que les frais de représentation dépasseraient ce chiffre. Nous n'avons toujours pas entendu les représentants de la Banque du Canada qui, elle aussi, comparaît devant la Commission. Je soupçonne que si l'inspecteur général a dépensé 500,000\$ la Banque du Canada aurait dépensé autant car c'est un chiffre

[Texte]

• 1935

I understand Mr. Justice Estey has made some claims as to cost. Perhaps he ought to be aware that there are, I understand, 14 lawyers or various people affected, and all of these lawyers are presumably being paid. I expect most of these lawyers are coming as a result of the deduction from taxable income of members of their association, or for their own particular accounting firm or law firm or whatever. So I suspect the implicit cost to the Government of Canada resulting from tax deductions as a result of the legal expenses of individuals is well in excess of \$5 million, if you add in what Mr. Justice Estey himself is spending. So I think your point is well taken. It ought to be made pretty clear that is getting a bit ridiculous.

Mr. Riis: The reason I raise it again is not, of course, to take up time tonight. Perhaps we could refer this to our steering committee to determine the most appropriate way to deal with this rather extravagant . . .

The Chairman: I agree with you. We have, as you know, Mr. Riis, a meeting on May 21 to go over all the estimate figures of all the departments. It may be that the only way we can bring attention to this matter is to reduce estimates of departments that are paying lawyers before the Estey commission and draw attention to the issue in a report to the House.

Now I think my colleague Pierre has a statement to make.

M. Vincent: Monsieur le président, je suis très heureux de me retrouver devant vous et devant notre collègue de la Chambre. On m'avait dit qu'une autre collègue du Parti libéral avait demandé la réunion; malheureusement, elle n'est pas ici.

Je voudrais vous entretenir des activités des diverses institutions nées de Bretton Woods, du Fonds monétaire international et le groupe de la Banque mondiale qui comprend la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, l'Association internationale et de développement et la Société financière internationale. Certains documents d'information sur ces différentes institutions vous ont été remis. J'espère qu'ils seront utiles.

Lorsque le FMI et la BIRD ont été établis, en 1944, à la suite de la Conférence de Bretton Woods, le FMI avait pour mandat de favoriser l'établissement d'un système monétaire international fonctionnant librement. Il cherchait à empêcher les dépréciations concurrentielles des changes et l'utilisation des contrôles des changes qui avaient caractérisé les années 1930.

Pour sa part, la BIRD avait reçu pour mandat de participer au financement de la reconstruction des pays d'Europe déchirés par la guerre. Le FMI est devenu l'institution centrale chargée de contrôler les politiques et pratiques internationales en matière de taux de change, des questions financières et les politiques économiques en général qui influent sur les positions de balance des paiements.

[Traduction]

bien rond qui correspond parfaitement aux frais qu'il faudrait mettre pour embaucher des avocats à Toronto.

Monsieur le juge Estey aurait également demandé des frais. Peut-être faudrait-il lui apprendre que les 14 avocats et experts doivent quand même toucher des honoraires. Qui plus est, les associations, cabinets ou études d'avocats en question pourront déduire ces honoraires de leur revenu imposable. Par conséquent, les coûts implicites découlant de ces déductions d'impôt des honoraires d'avocats peuvent facilement dépasser les 5 millions de dollars si l'on y ajoute les dépenses du juge Estey lui-même. Vous avez soulevé un point excellent. Il faudrait signaler que cela devient ridicule.

M. Riis: Si j'ai soulevé cette question à nouveau, ce n'était pas pour faire perdre du temps au Comité. Nous pourrions renvoyer la question pour examen par le Comité directeur afin de décider comment il faut s'y prendre.

Le président: Je suis d'accord avec vous. Comme vous le savez, Monsieur Riis, une réunion est prévue pour le 21 mai afin d'étudier les prévisions budgétaires de tous les ministères. Elles représentera peut-être la seule occasion pour nous de diminuer les prévisions des ministères qui se font représenter par des avocats devant la Commission Estey et de signaler la question dans un rapport destiné à la Chambre.

Je crois que mon collègue Pierre a une déclaration à faire maintenant.

Mr. Vincent: Mr. Chairman, I am pleased to appear before you and our colleague from the House this evening. I had understood that another colleague, from the Liberal Party, had requested this meeting. Unfortunately, she is not here.

I am here this evening to speak on the role and operations of the various Bretton Woods Institutions: the International Monetary Fund and the World Bank group, consisting of the International Bank for Reconstruction and Development, the International Development Agency and the International Finance Corporation. I have asked that some background material on this institutions be circulated to you which I hope you will find helpful.

When then IMF and IBRD were established in 1944 as a result of the Bretton Woods Conference, the IMF's mandate was to encourage the establishment of a freely operating international monetary system which would prevent the competitive devaluations and use of currency controls which had characterized the 1930s.

For its part, the IBRD was established to assist in financing the rebuilding of war-torn Europe. The IMF has become the central institution overseeing international policies and practices on exchange rates, financial matters and economic policies generally which affect balance of payments positions.

[Text]

La Banque s'est occupée de stimuler le développement des pays du Tiers monde. Aujourd'hui, avec un capital souscrit de plus de 86 milliards de dollars et 149 membres, la Banque mondiale est l'organisme de développement le plus important au monde. Les deux institutions jouent des rôles de premier plan en favorisant et en maintenant la croissance économique et la stabilité financière à l'échelle mondiale.

Les rôles opérationnels du FMI et de la Banque mondiale ont été bien définis au fil des ans même s'il existe, à l'occasion, certains chevauchements. Le FMI accorde une aide à court terme au titre de la balance des paiements, habituellement pour trois ans, à des pays pendant qu'ils entreprennent des ajustements importants de leurs politiques monétaire, budgétaire et de change, afin de résoudre un problème de balance des paiements. La Banque mondiale, pour sa part, consent des prêts à long terme, jusqu'à 50 ans, aux fins de la réalisation d'importants projets d'investissements, comme la construction, l'installation hydro-électrique, de routes ou de ports qui stimulent la croissance et le développement économique.

Dans le cas du FMI les chevauchements se produisent parce que certains problèmes de balance des paiements doivent être réglés sur des périodes plus longues et de concert avec des programmes d'investissements. Dans le cas de la Banque Mondiale, parce que les projets de développements ne peuvent souvent réussir que si l'on peut assurer la stabilité économique en général et établir une balance des paiements soutenable.

• 1940

Le FMI finance ses activités en effectuant des tirages sur les ressources en monnaie des pays dont les positions de balance des paiements sont saines et prête ces sommes à des pays qui ont besoin d'aide à court terme. Ces tirages sont habituellement remboursés sur une période de trois à cinq ans.

Les besoins de financement de la Banque mondiale sont beaucoup plus importants et ses prêts sont remboursés sur des échéances beaucoup plus longues. La Banque finance, en grande partie, les prêts qu'elle consent en contractant elle-même des emprunts à long terme sur les marchés financiers mondiaux, en s'appuyant sur les garanties de souscription des membres. Ces ressources sont ensuite prêtées à des pays en voie de développement selon les modalités qui permettent à la Banque de couvrir tous ses coûts et de constituer des réserves prudentes.

Je crois savoir que vous vous posez des questions au sujet des postes traitant de la Banque mondiale dans le budget des dépenses. Je vous donnerai donc plus de détails au sujet de ses activités financières.

La Banque reçoit l'aide de ses membres par le biais de deux types de contributions. Un faible montant, environ 8.7 p. 100 du capital est versé par les membres sous la forme de paiements au comptant ou de billets à vue. Le reste, 91.3 p. 100 constitue du capital exigible qui est une garantie des membres que la Banque pourra répondre à ses obligations. La Banque mondiale contracte des emprunts sur les marchés d'obligations à long terme en s'appuyant sur ses garanties et la valeur de ses prêts.

[Translation]

The bank has turned its attention to fostering development in the Third World. Today with over \$86 billion in subscribed capital and 149 members, the World Bank is the largest single development agency in the world. Both institutions play central roles in encouraging and maintaining world economic growth and financial stability.

The operational roles of the IMF and World Bank have been well defined over the years even though there is occasionally some overlap. The IMF provides short-term balance of payments financing, usually for three years, to countries while they undertake broad adjustments in the monetary, fiscal and exchange rate policies to correct the source of a balance of payments problem. The World Bank makes long-term loans of up to fifty years for major investment projects such as hydro electric facilities, roads or ports, in aid of increasing economic growth and development.

Overlap occurs in the IMF because certain balance of payments problems need to be addressed over longer periods and in conjunction with investment programs. And, for the World Bank, because development projects can often only succeed if general economic stability and a sustainable balance of payments can be established.

The IMF finances its operations by drawing the currencies of countries in sound balance of payment positions and lending these to countries which need short-term assistance. These drawings are usually repaid over a three to five year period.

The World Bank has much financing needs and its loans are outstanding for much longer. For the most part, it finances lending by borrowing long-term itself on world financial markets using the guarantees of members' capital subscriptions. These resources are then lent to developing countries on terms which allow the Bank to cover all of its costs and provide for a prudent level of reserve.

I understand that you have questions related to the items in the Estimates on the World Bank. I shall therefore expand on its financial operations.

The Bank receives support from its members through two types of contributions. A small amount, around 8.7% of capital, is paid-in by members in the form of cash or demand notes. The remainder, 91.3%, is provided as callable capital, which is a guarantee of members that the Bank will be able to meet its obligations. The World Bank borrows money on long-term bond markets on the strength of these guarantees and the value of its loans.

[Texte]

Depuis son adhésion à la Banque mondiale, le Canada a souscrit près de 21,782 actions dont la valeur comptable s'établit à près de 2 milliards de dollars américains.

Le poste du budget des dépenses a trait à la négociation en 1984 d'une augmentation sélective du capital de la BIRD en vue de laquelle le Canada a le droit de souscrire d'autres actions. Le coût total des actions supplémentaires devrait s'établir à près de 342 millions de dollars canadiens, courants. Toutefois, seulement 8.75 p. 100 de la valeur nominale des actions, soit environ 29 milliards de dollars canadiens, doivent réellement être souscrits d'ici le 1^{er} janvier 1987. Le solde de notre souscription est exigible et représente un passif éventuel pour le gouvernement canadien.

Une telle souscription permet au Canada de maintenir 2.92 p. 100 du capital total de la BIRD et son droit de nommer un représentant sur le conseil d'administration de la Banque mondiale. De cette façon, nous pouvons examiner minutieusement les politiques et les projets de la Banque mondiale et nous assurer du maintien de la grande réputation financière dont elle jouit actuellement.

Même si les prêts consentis par la Banque mondiale sont assortis des meilleures modalités offertes sur le marché, un certain nombre de pays en voie de développement trouvent que même ces modalités dépassent leur capacité de remboursement.

En conséquence, en 1960, afin d'élargir le champ d'activités de la Banque mondiale dans les pays les plus pauvres du monde, les pays membres de la Banque ont établi l'Association internationale de développement ou AID. Contrairement à la Banque mondiale, les ressources de l'AID sont fournies directement par ses membres grâce à des reconstitutions régulières des ressources. L'AID utilise ensuite ces fonds pour consentir des prêts à long terme presque sans intérêt à des pays en voie de développement dont les revenus annuels par habitant sont inférieurs à 790\$.

En 1985, l'AID a approuvé 103 prêts d'une valeur approximative de 3.3 milliards de dollars. De ce montant, près du tiers a été consenti aux pays de l'Afrique subsaharienne. À l'avenir, la part accaparée par l'Afrique des prêts consentis par l'AID augmentera à près de 37 p. 100 alors que la Banque mondiale porte encore plus son attention sur les problèmes particulièrement graves que connaît cette région.

Les ressources de l'AID sont de plus en plus consacrées à l'appui de la réforme des politiques et des institutions qui permettra d'assurer que les ressources que le Canada et d'autres pays donateurs fournissent au titre du financement du secours d'urgence et de développement à long terme soient utilisées le plus efficacement possible.

Ainsi, près de 1.3 milliard de dollars seront fournis, sur trois ans, par l'entremise de l'AID dans le cadre du mécanisme spécial mis en place à l'intention de l'Afrique subsaharienne afin de soutenir des réformes, des politiques visant à stimuler la croissance dans les pays de cette région. Le Canada a contribué pour 100 millions de dollars à ce programme. Depuis 1960, le Canada a contribué pour près de 2 milliards de dollars américains à l'AID.

[Traduction]

Since joining, Canada has subscribed to some 21,782 World Bank shares with a book value of about \$2 billion U.S.

The Estimates items relate to the 1984 negotiation of a selective capital increase of the IDRD under which Canada is entitled to subscribe to additional shares. The total cost of the additional shares should be approximately \$342 million current Canadian. However, only 8.75% of the face value of the shares or some \$29 million Canadian must actually be paid in January 1, 1987. The remainder of our subscription is callable and represents a contingent liability for the Canadian government.

In taking up a subscription share at this level, Canada is able to maintain 2.92% of the IBRD total capital and its right to appoint a Canadian on the Board of Directors of the World Bank. In this way, we are able to carefully scrutinize World Bank policies and projects and ensure maintenance of its current high financial reputation.

Although the World Bank's loans carry the best commercial terms available, there are a number of countries at early stages of development who find that even these terms are beyond their ability to repay.

Therefore, in 1960, in order to expand the work of the World Bank in the very poorest countries of the world, the member countries of the Bank established the International Development Association or IDA. Unlike the World Bank, the resources of IDA are provided directly by its member government through regular replenishment. IDA then uses these funds to provide long-term, virtually interest free loans to developing countries with annual per capita incomes below \$790.00.

In 1985, IDA approved 103 loans valued at over \$3.3 billion. Of that amount, approximately 1/3 went to the countries of sub-Saharan Africa. In the future, Africa's share of IDA's lending will rise to about 37% as the World Bank focusses even more of its attention on a particularly severe problems of this region.

Increasingly, IDA's resources are being directed to support policy and institutional reform which to help ensure that the resources that Canada and the other donors are providing to emergency relief and long-term development financing are used as effectively as possible.

As part of this, around \$1.3 billion will be provided over three years through IDA as part of the special facility for sub-Saharan Africa to support growth enhancing policy reforms in the countries of that region. In support of this program, Canada has contributed \$100 million. Since 1960, Canada has contributed almost U.S. \$2 billion to IDA.

[Text]

• 1945

La septième reconstitution des ressources de l'AID a été négocié en 1984. Elle s'établissait à 9 milliards de dollars américains sur la période 1985-1988. Le Canada a convenu de contribuer pour 4.5 p. 100 de cette reconstitution, soit 500 millions de dollars canadiens. Les postes figurant dans le Budget des dépenses ont trait aux paiements relatifs à la plus récente reconstitution des ressources de l'AID et reconstitutions antérieures, ainsi qu'aux titres du mécanisme visant l'Afrique subsaharienne.

Les négociations sont actuellement en cours au sujet de la huitième reconstitution des ressources de l'AID. Cette reconstitution sera probablement de l'ordre de 12 milliards de dollars américains.

La SFI a été établie par la Banque mondiale en 1956; elle a reçu un mandat spécial de stimuler les investissements du secteur privé dans les pays moins développés, en créant des possibilités d'investissements et en les portant à l'attention des investisseurs locaux et étrangers. À l'aide de son propre personnel et de ses consultants, la SFI effectue et favorise des investissements qui sont non seulement rentables sur le plan économique, mais qui contribuent également au développement économique global du pays en cause.

Ainsi, la SFI constitue un complément important aux activités de développement de la Banque mondiale. Avec un capital de 1.3 milliard de dollars, la SFI prévoit investir 4.5 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années dans des projets dont la valeur totale s'établit à près de 30 milliards de dollars. Même si la participation de la SFI s'effectuera en grande partie sous la forme de prêts, la Société consacre également une partie de ses ressources à la prise de participation lorsque le capital de risque du secteur privé se fait rare. La capacité de la SFI de partager les risques d'investissements a contribué à la mise en place de coentreprises et a aidé les investisseurs à obtenir des prêts de sources commerciales.

En vertu de l'accord récemment conclu visant à doubler le capital de la SFI, dont la totalité est versée, le Canada a droit de souscrire suffisamment d'actions pour maintenir sa part actuelle à 3.85 p. 100. Le coût total pour le Canada de cette augmentation serait de 25 millions de dollars américains payables au cours des cinq prochaines années. La majorité des paiements versés à la BIRD, à la SFI et à l'AID se fait sous la forme de billets à vue, non productifs d'intérêt, émis par le ministre des Finances au cours des quatre années suivantes. Toutefois, les encaissements des billets se font sur une période plus longue, au fur et à mesure que ces institutions consacrent des dépenses à des projets et à des programmes dans les pays en voie de développement.

Sur le plan budgétaire, ces reconstitutions des ressources et ces augmentations de capital au cours d'une année donnée ont trait aux billets à vue émis sur un certain nombre d'années. Il en a été tenu compte dans les prévisions budgétaires du gouvernement, soumises à l'approbation annuelle du Parlement dans le Budget des dépenses.

[Translation]

The seventh replenishment of IDA was negotiated in 1984 for U.S. \$9 billion to run over the period 1985-1988. Canada agreed to contribute 4.5% or Canadian \$500 million. Estimates items relate to payments both for the most recent IDA and to past replenishments as well as the African facility.

Negotiations are currently under way for the eighth IDA replenishment. It will likely be in the U.S. \$12 billion range.

The IFC was established by the World Bank in 1956. It has a special mandate to stimulate the private sector in the less developed countries by developing potential investment opportunities and bringing them to the attention of both local and foreign investors. Using its own staff and consultants, the IFC develops and promotes investments which are not only commercially viable but which also contribute the overall economic development of the country concerned.

As such, the IFC provides an important complement to the developing activities of the World Bank. With a capital base of \$1.3 billion, the IFC plans to invest \$4.5 billion over the next five years in projects with a total value of about \$30 billion. While the bulk of the IFC's participation will be in the form of loans, the IFC also uses part of its resources to take equity positions where private risk capital is scarce. The IFC's ability to share the investment risks has been instrumental in putting together joint ventures and in helping the investors obtain loans from commercial sources.

Under the recently concluded agreement to double the IFC's capital, all of which is paid-in, Canada is entitled to subscribe to sufficient shares to maintain its current share of 3.85%. The total cost to Canada of this increase would be U.S. \$25 million payable over the next five years. The bulk of the payments to the IBRD, IFC and IDA are made in the form of non-interest bearing demand notes issued by the Minister of Finance over the next four years. Encashments of the notes, however, take place over a longer period of years as these institutions make disbursements on projects and programs in the developing countries.

The budgetary implications of these replenishments and capital increases in any one year relate to demand notes issued over a number of years. They have been taken into account in the government's budgetary forecasts subject to annual approval by Parliament through the estimates.

[Texte]

Les institutions nées de Bretton Woods jouent et continueront de jouer des rôles uniques à l'appui d'un système économique et financier international stable et à l'appui de la croissance et du développement.

Il me ferait maintenant plaisir, monsieur le président, de répondre à toutes les questions que vous voudrez bien me poser ainsi qu'à ma collègue.

The Chairman: Mr. Riis, do you want to go first?

Mr. Riis: To Mr. Vincent, perhaps to be redirected to whomever . . . The whole matter of the Baker proposal causes me a lot of concern. I see it primarily as a major shift in World Bank involvement. I see it, again, as a bit of a blind adherence to supply side economics now approached to developing countries, Third World countries. Recognizing that there are so many criticisms of the plan and asking debtor countries to go into even significantly larger debt, I guess in kind of a back door way trying to support our own banking system. I wonder if one of our witnesses could not comment on how Canada is viewing that particular proposal.

• 1950

I suggest this in light of the vote we are looking at today, as one that has some real questions about what that means in terms of our influencing internal economic development programs by bringing some real pressure to bear on these countries in such heavy debt. It would make me think twice about approving and voting in favour of the vote that is before us. So I would be curious to know how Canada is viewing that proposal. How supportive is Canada? And perhaps I will get into some other questions with my colleague after that.

Mr. Guy Glorieux (Director General, International Trade and Finance Branch, Department of Finance): Yes, I can answer this question by perhaps referring to the nature of the Baker proposal as it was developed last fall at the Seoul meeting; the annual meeting of the IMF and the World Bank. The gist of the proposal is to try to get the World Bank, the IMF, and the private commercial banks to work together in support of the heavily indebted developing countries, to undertake substantial adjustment measures in their economy and to consider that over a period of several years, in recognition that the debt problem will really require some growth in the developing countries for them to be able to generate the kind of structural adjustment they need to . . .

The Chairman: Let us be blunt about it. There is no way they are ever going to pay the debt back. This system is merely lined up to keep our own banks solvent and satisfy the problem of the Inspector General of Banks and bank shareholders in Canada. When is the government going to take responsibility here?

Mr. Riis: Mr. Chairman, just as a supplementary to your interjection, which I think is appropriate, is it possible to get beyond just the general flowery discussion that we would tend

[Traduction]

The Bretton Woods Institutions have and will continue to play unique roles in supporting a stable international economic and financial system and in fostering growth and development.

I shall not be happy, Mr. Chairman, to answer any question you or your colleagues may wish to ask.

Le président: Monsieur Riis, voulez-vous commencer?

M. Riis: Je vais d'abord m'adresser à M. Vincent et il pourrait, le cas échéant, renvoyer ma question à la personne compétente. Toute la question de la proposition Baker m'inquiète énormément. Elle vise, d'abord et avant tout, à modifier les modalités des participations de la Banque mondiale. Pour moi, il s'agit d'une adhésion aveugle à la théorie de la gestion de l'offre que l'on commence à appliquer aux pays en voie de développement, aux pays du Tiers monde. Vu le nombre élevé de critiques et le fait que l'on demande aux pays débiteurs de s'endetter davantage, nous ne faisons finalement qu'appuyer notre propre système bancaire en passant par la bande. Je demanderais à l'un des témoins de commenter la position du Canada sur cette proposition.

Je vous en parle dans le cadre du crédit dont nous sommes saisis aujourd'hui, car je me demande dans quelle mesure cela va nous permettre d'influer sur les programmes de développement économique de ces pays fortement endettés. Franchement, cela me fait réfléchir plutôt deux fois qu'une avant d'approuver ce crédit. J'aimerais donc savoir ce que le Canada pense de cette proposition. L'appuie-t-il? Ensuite, j'aurais d'autres questions à vous poser.

M. Guy Glorieux (directeur général, Direction des finances et commerce internationaux, ministère des Finances): Permettez-moi de vous donner quelques précisions sur le contenu de la proposition Baker, telle qu'elle a été énoncée l'automne dernier à la réunion annuelle du FMI et de la Banque mondiale, à Séoul. En substance, la Banque mondiale, le FMI et les banques privées vont essayer, ensemble, d'aider les pays en développement fortement endettés en les encourageant à modifier radicalement leur politique économique, car il est bien évident que ces pays ne pourront rembourser leur dette que s'ils restructurent leur économie afin de garantir une certaine croissance . . .

Le président: Ce n'est pas la peine de tourner autour du pot. Soyons francs. Ces pays ne vont jamais rembourser leur dette. Cette proposition a uniquement pour but de préserver la solvabilité de nos propres banques et de rassurer l'inspecteur général des banques et les actionnaires des banques canadiennes. Quand le gouvernement va-t-il assumer ses responsabilités dans ce domaine?

M. Riis: Monsieur le président, je suis tout à fait d'accord avec vous, et c'est pour cela que j'aimerais bien que nous entamions une discussion sérieuse de cette question, plutôt que

[Text]

to be in on this topic? Obviously we are not going to sit here and listen to general discussion with our witness.

Specifically, does Canada support the Baker proposal? Are we saying we believe those countries are going to generate their economies sufficiently to start debt repayment without any serious write-downs? And if that is the case, are we prepared to spend the amount of money we are voting on now in support of that proposal?

Mr. Glorieux: I think I can refer the members to the speech Mr. Wilson, the Minister of Finance, made in the interim in the development committee. It was clearly in support of the Baker initiative. I wonder if you have received a copy of that speech. We certainly can distribute it.

He has been very supportive. I think he has expressed a general degree of support of a proposal which is essentially geared to restoring credit-worthiness in these countries. It is a recognition that the debt problem will not be solved in a matter of one or two years. The approach will require a lot of exercise and structural adjustment in the policy of the developing countries. It recognizes that it is a medium-term problem. It also recognizes they will require additional resources from all the participants involved in these countries.

The banks are heavily involved and will continue to be participants in this plan, this initiative. The World Bank and the IMF will also try to work jointly in a more co-ordinated fashion in addressing both the short-term requirement for financial resources and the long-term requirement for bringing about more adjustment and bringing about the right kind of policies that will foster development and that will foster the ability to generate the debt service incapacity. It is not a short-term policy. It is a policy geared to the medium term.

Mr. Riis: I understand, then, the role the bank will play, and therefore the taxpayers of Canada will play, in assisting these countries with debt problems to get back on their feet. What sacrifices are the banks making, the private-sector banks?

• 1955

Mr. Glorieux: I think the private sector banks are involved in continuing to provide financing to the developing countries, to Brazil and to Mexico, in the context of sound policy adjustment programs that would be framed up and discussed with individual countries jointly.

Mr. Riis: So, just so I will understand the point, they are continuing to make loans as they have always made . . .

The Chairman: No, that is not the case. You know that. They are not making loans; they are making loans sufficient to cover their own interests while they hope that somewhere along the line they will be able to generate enough revenue to provide enough reserves so they can write off the loans they have already made. That is what is really happening, is it not?

Mr. Glorieux: If I can try to put the problem in a slightly different perspective, I think from the point of view of the

[Translation]

de rester à un niveau très général, ce qui est une pure perte de temps.

J'aimerais donc savoir précisément si le Canada appuie la proposition Baker. Sommes-nous convaincus que ces pays vont pouvoir assurer une reprise suffisante de leur économie pour pouvoir rembourser leur dette intégrale? Si c'est le cas, sommes-nous disposés à consacrer les crédits dont nous sommes saisis aujourd'hui à l'exécution de cette proposition?

M. Glorieux: Permettez-moi de vous rappeler que dans le discours qu'il a prononcé, depuis, devant le Comité du développement, M. Wilson, ministre des Finances, a publiquement appuyé la proposition Baker. Je ne sais pas si vous avez reçu le texte de ce discours, et si vous le voulez, nous pourrions vous le faire parvenir.

Je peux vous dire en tous cas que M. Wilson a fermement appuyé cette proposition, dont le but consiste essentiellement à restaurer la solvabilité de ces pays. On y reconnaît parfaitement que le problème de la dette ne sera pas résolu en l'espace d'un ou deux ans, et qu'il faudra, pour ce faire, procéder à une restructuration radicale de la politique économique des pays en développement. La proposition Baker reconnaît donc que ce problème sera résolu à moyen terme, et que tous ceux qui sont concernés par le problème de la dette des pays en développement devront fournir une contribution supplémentaire.

Les banques continueront, dans le cadre de cette initiative, de jouer un rôle très important. La Banque mondiale et le FMI essaieront, pour leur part, de mieux coordonner leurs efforts dans le but de fournir les ressources financières que nécessitera, à court terme et à long terme, la restructuration des politiques économiques de ces pays. Cette proposition Baker ne vise donc pas le court terme, mais bien plutôt le moyen terme.

M. Riis: J'en conclus que les banques, et par conséquent les contribuables du Canada, vont aider ces pays endettés à se remettre sur pied. Quels sacrifices vont faire les banques privées?

M. Glorieux: Je crois que les banques du secteur privé vont continuer d'offrir des prêts aux pays en développement, notamment au Brésil et au Mexique, dans le cadre des programmes de restructuration économique qui seront mis sur pied dans chaque pays.

M. Riis: Donc, si je comprends bien, les banques vont continuer de consentir des prêts à ces pays . . .

Le président: Non, vous savez très bien que ce n'est pas le cas. Les banques ne consentent pas des prêts à ces pays, elles leur prêtent l'argent nécessaire pour qu'ils puissent payer les intérêts qu'ils doivent, car elles espèrent qu'un jour ou l'autre, elles auront suffisamment de réserves pour pouvoir radier complètement les prêts consentis à ces pays. C'est bien cela, non?

M. Glorieux: Essayons plutôt de nous mettre à la place des pays en développement qui, s'il n'avaient pas l'appui financier

[Texte]

developing countries that if the support of the private banks and the support of the IMF and the World Bank were not there then it would be a complete stop of financing and a very serious situation developing in these countries. I think it is important from the point of view of the . . .

The Chairman: In these countries or in Canada?

Mr. Glorieux: I am sorry; I did not . . .

The Chairman: Let us face it. If Jamaica, for example, or Mexico, said they are not going to pay their debts, there is not that much fresh capital being supplied anyway. It would not make much difference to them, but it sure as heck would make a tremendous difference to the financial position of our commercial banks.

Mr. Riis: What commercial Canadian banks are involved in the Baker proposal as a start?

Mr. Glorieux: I think the Canadian commercial banks have expressed their support for the Baker initiative after it was prepared. I think it is a recognition that from their perspective if indeed countries are willing to undertake adjustment in their own economy and follow difficult policy and take difficult policy decisions then these countries on the one hand have a sense that they have support from the international community, both the multilateral development banks, the IMF, and also the private banks.

From the point of view of the banks, I think it is also important for them to continue to participate in the financing in support of these countries, inasmuch as the adjustment measures are taking place that will make their existing investment more sound and the country eventually moves back to credit-worthiness over time.

So it is a difficult exercise of co-ordination between four participants, the developing country government trying to take hard and difficult decisions to bring order into their economy and to bring it back to a pace of development that is sustainable over the medium term and that provides the resources to face up to their debt-servicing obligations.

It is also a contribution from the private sector banks, who might otherwise feel that they would rather withdraw and not support further lending to these countries, the IMF and the World Bank in the process playing a critical role of being the institutions that help countries design sound adjustment programs for their economy. This is a process that will over time bring a better chance of success in what is a difficult international debt situation.

Mr. Riis: I do not have any more questions on that particular matter.

The Chairman: I want to know why Jamaica does not comply with the IMF if it is such a great deal.

Mr. Glorieux: Do you want to talk about Jamaica?

[Traduction]

des banques privés, du FMI et de la Banque mondiale, se retrouveraient privés de toute source de financement et par conséquent, dans une situation très grave. Il est très important du point de vue de . . .

Le président: Où aurait-on une situation très grave? Dans ces pays ou au Canada?

M. Glorieux: Excusez-moi, je n'ai pas . . .

Le président: Soyons francs. Si la Jamaïque, par exemple, ou le Mexique, déclaraient qu'ils n'allaient pas rembourser leur dette, cela ne changerait pas grand-chose pour eux car, de toute façon, ils ne reçoivent plus beaucoup de capitaux. Par contre, pour nos banques commerciales, le risque financier serait très grand.

M. Riis: Quelles sont les banques privées du Canada qui ont participé à l'élaboration de la proposition Baker?

M. Glorieux: Je crois que les banques canadiennes ont appuyé la proposition Baker une fois qu'elle a été énoncée. À mon avis, les banques reconnaissent par là que, si ces pays sont vraiment décidés à restructurer leur propre économie et à prendre les décisions difficiles qui s'imposent, ils pourront compter sur la communauté internationale, y compris les banques de développement multilatérales, le FMI et les banques privées.

Quant aux banques elles-mêmes, je pense qu'il est aussi important qu'elles continuent à prêter de l'argent à ces pays, dans la mesure où ces derniers acceptent de procéder à la restructuration nécessaire de leur économie, ce qui leur permettra de recouvrer, avec le temps, une certaine solvabilité.

Il va donc être difficile de coordonner les efforts des quatre participants, car le gouvernement du pays en développement va devoir prendre des décisions difficiles pour restructurer son économie de façon à garantir un certain taux d'expansion à moyen terme, expansion qui lui permettra de rembourser sa dette.

Les banques du secteur privé vont également y contribuer, alors que sans cette initiative, elles préféreraient peut-être cesser de prêter de l'argent à ces pays; le FMI et la Banque mondiale vont donc jouer un rôle décisif pour aider ces pays endettés à restructurer efficacement leur économie. Avec le temps, ce programme devrait faciliter le règlement de ce grave problème qu'est la dette extérieure de ces pays.

M. Riis: Je n'ai pas d'autres questions là-dessus.

Le président: J'aimerais savoir pourquoi la Jamaïque refuse de se soumettre aux exigences du FMI si c'est une aussi bonne affaire.

M. Glorieux: Voulez-vous parler de la Jamaïque?

[Text]

• 2000

The Chairman: We have a right-wing government under Mr. Seaga, who will probably go down to defeat because he cannot supply any of the goodies or free lunches that his people have been used to receiving. And you tell me it is a great deal. We are voting money here to keep presumably red government... keep an influence out of Jamaica. Mr. Seaga's government would not dare join the IMF or the Baker plan or anybody else's plan, because they know that they cannot conceivably meet the requirements. Now, tell me about it.

Mr. Richard Davis (Chief, International Finance Division, Department of Finance): Mr. Chairman, Jamaica has been one country that over the past few years has attempted to toe the IMF line very closely. It has had fund programs regularly over the past few years. It introduced, at the fund's request, an auction system for its currency. It introduced program after program. It has been one of those countries that has also been most severely affected by the world collapse of sugar prices; that is one of the obvious problems it has faced. The other thing is the collapse of world bauxite prices. Its major sources of export earnings have just disappeared.

The Chairman: I would like to ask you the question, then: Why do we spend this money on the World Bank? Why do we not spend the money directly and get the credit for it, to help Jamaica get its economy back in shape?

Mr. Davis: The World Bank and the IMF can mobilize far vaster resources than we can in support of programs. They can mobilize teams of experts in...

The Chairman: They are not mobilizing anything in Jamaica, because Jamaica refuses to go along with IMF restrictions and strictures and therefore it is out in the cold.

Mr. Davis: Jamaica has been attempting to meet various fund restrictions.

The Chairman: Sure. But the fact of the matter is that the strictures imposed are so bad that no democratically elected leader in Jamaica could ever afford to sign his country up to those strictures. The fact is, they will not sign up to them and nobody can blame them for that, yet we continue to support the IMF. Why do we do it?

Mr. Davis: Well, we have...

The Chairman: What are we doing with our representative on the board of directors?

Mr. Davis: Our representative on the board of directors, for one thing, is also representing the Jamaicans. It puts us in a little bit of a... Mr. Massé, the executive director for Canada, also represents Jamaica on the executive board of the IMF, so we find ourselves in something of a conflicting position from time to time on this particular issue.

The Chairman: What have we done about that conflicting position, then?

[Translation]

Le président: Ce pays est dirigé par un gouvernement de droite, avec M. Seaga, lequel sera certainement battu aux prochaines élections pour la simple raison qu'il ne peut pas distribuer les pots de vin auxquels son peuple est habitué. Et vous me dites que c'est une bonne affaire! Nous examinons des crédits qui sont censés tenir certaines influences communistes à l'écart de la Jamaïque... or le gouvernement de M. Seaga refuse l'aide du FMI, de la proposition Baker ou de qui que ce soit parce qu'il sait très bien qu'il n'a aucune chance de pouvoir répondre aux exigences qui lui seront imposées. Qu'avez-vous à dire à cela?

M. Richard Davis (chef, Division des finances et du développement international, ministère des Finances): Monsieur le président, depuis quelques années, la Jamaïque essaie de respecter scrupuleusement les exigences du FMI; elle a bénéficié de plusieurs programmes du FMI, et, à la demande de ce dernier, elle a instauré un système d'enchères pour sa monnaie. Malheureusement, elle a été particulièrement touchée par l'effondrement des prix mondiaux du sucre et de la boxite, ce qui a pratiquement tari ses principales sources de revenu d'exportation.

Le président: Dans ce cas, pourquoi donnons-nous cet argent à la Banque mondiale, plutôt que de le donner directement à la Jamaïque? Nous en tirerions ainsi un certain crédit.

M. Davis: La Banque mondiale et le FMI peuvent mobiliser beaucoup plus de ressources que nous, qu'il s'agisse d'experts...

Le président: Ils ne mobilisent rien du tout en Jamaïque, étant donné que ce pays refuse de se soumettre aux strictes exigences du FMI et qu'on le laisse se débrouiller tout seul.

M. Davis: La Jamaïque a essayé de respecter les exigences du FMI.

Le président: Bien sûr, mais ces exigences étaient tellement draconiennes qu'aucun dirigeant jamaïcain démocratiquement élu n'aurait jamais pu se permettre d'engager son pays dans un tel calvaire. Il est donc bien évident que la Jamaïque ne veut plus s'y soumettre, et personne ne peut l'en blâmer; et pourtant, nous continuons de verser notre contribution au FMI. Pourquoi?

M. Davis: Nous avons...

Le président: Que fait notre représentant au conseil d'administration?

M. Davis: Justement, notre représentant au conseil d'administration représente également la Jamaïque. Cela nous met dans une situation un peu... M. Massé, directeur exécutif pour le Canada, représente également la Jamaïque au conseil d'administratif du FMI, si bien que nous nous trouvons dans une situation parfois délicate.

Le président: Qu'avons-nous fait pour en sortir?

[Texte]

Mr. Davis: As you know, Mr. Chairman, we have supported Jamaica ourselves through various direct loans over recent years.

The Chairman: Why have we not insisted that the IMF support Jamaica and reduce the requirements on that country, so that at least the government can operate there?

Mr. Davis: We do attempt to find programs that can be done by countries. We do attempt to find the right balance between the need to adjust. But basically in the IMF, if a country cannot pay its bills, something has to be done; that situation cannot be allowed to persist. The IMF is not an aid agency. It is a short term . . .

Mr. Riis: Could I expand the discussion, Mr. Chairman, to Nicaragua and ask the current state of lending to Nicaragua in terms of its economic development?

Mr. Davis: I do not believe that Nicaragua has a fund program right now. I am not sure about its World Bank position, but my . . .

Mr. Riis: And presumably with the Baker position, it will not be getting any either. It would not be eligible, presumably.

• 2005

Mr. Davis: No. On the contrary, if it comes to the fund for stand-by and requests a stand-by, it would be eligible for a drawing. No, it does not have a stand-by.

Mr. Glorieux: Sir, on this point, both in the IMF and the World Bank, the analysis will be undertaken strictly on the merits of economic analysis. And in terms of the IMF program, if Nicaragua requires a program from the IMF, it would be undertaken on the basis of economic analysis and the possibility of the country to undertake adjustment. In the case of project lending by the World Bank in Nicaragua, the projects would be analysed by the board and the executive directors on the board case by case on the basis of their economic merits.

I do not think we could very well comment on American positions on the board with this particular country. Typically the Canadian position has been to examine country requirements on the basis of the benefits for the country and the benefits for development of the projects, and to exercise its influence on the board or during the phase where the project is being put together so as to bring an economically sound project that will come in support of their country.

The Chairman: Can I interfere for a moment and say this? Canadian banks have roughly \$20 billion outstanding to countries where the credit rating is not worthy. One of the advantages to Canada in belonging to the IMF is an attempt to protect our banking institutions from the problems of complete defalcation. That essentially is a Baker proposal to work out a system to keep the money moving so that countries that would otherwise go bankrupt will not go bankrupt and will be able to stay out of the bankruptcy courts.

[Traduction]

M. Davis: Vous savez bien que nous avons récemment consenti plusieurs prêts directs à la Jamaïque.

Le président: Pourquoi n'avons-nous pas insisté pour que le FMI aide la Jamaïque et atténue ses exigences à l'égard de ce pays, ne serait-ce que pour permettre à son gouvernement de fonctionner?

M. Davis: Nous essayons de mettre sur pied des programmes qui conviennent à la situation particulière de chaque pays, mais en règle générale, pour le FMI, si un pays ne peut pas rembourser ses dettes, il faut intervenir car cela ne peut pas durer éternellement. Le FMI n'est pas un organisme à vocation humanitaire, il vise des résultats à court terme . . .

M. Riis: Permettez-moi, monsieur le président, de demander à nos témoins de qu'il en est du Nicaragua et de l'aide dont bénéficie ce pays?

M. Davis: Je ne pense pas que le Nicaragua bénéficie à l'heure actuelle d'un programme du FMI. Peut-être qu'avec la Banque mondiale . . .

M. Riis: Il n'en aura certainement pas plus avec la proposition Baker. Il ne sera certainement pas admissible à un programme quelconque, je suppose.

M. Davis: Non, au contraire, si le Nicaragua demande un crédit au FMI, il bénéficiera de droits de tirage. Non, il n'a pas de crédit.

M. Glorieux: Permettez-moi de vous dire qu'à ce sujet, le FMI et la Banque mondiale fondront strictement leur décision sur la situation économique de ce pays. Pour ce qui est d'un programme du FMI, si le Nicaragua en demande un, la décision sera fondée sur la situation économique de ce pays et sur la possibilité de ce dernier de procéder à certains ajustements. Si le Nicaragua s'adresse à la Banque mondiale pour financer un projet, le conseil d'administration de cette banque fondera sa décision sur une analyse économique du projet en question.

Je ne suis pas en mesure de vous parler de la position du représentant américain à ce conseil d'administration vis-à-vis de ce pays, mais pour ce qui est de la position du Canada, nous tenons compte de la situation économique du pays en question, des avantages que représenterait le projet en question, et nous essayons d'influencer les autres membres du conseil d'administration ou d'intervenir au niveau de la phase d'élaboration du projet, afin de donner à ce dernier le maximum de potentiel économique.

Le président: Permettez-moi de vous interrompre quelques instants. Les banques canadiennes ont jusqu'à présent prêté une vingtaine de milliards de dollars à des pays dont la solvabilité est pratiquement nulle. Si le Canada est membre du FMI, c'est notamment pour protéger ses établissements bancaires contre un défaut de paiement total. La proposition Baker vise essentiellement à s'assurer que les capitaux vont continuer de circuler, de sorte que des pays qui, normalement, devraient faire faillite en seront épargnés.

[Text]

Having said that, which is a pretty valid position, and certainly a position that a Minister of Finance would certainly have to support, what are we getting out of these contributions in terms of aid development? I suggest to you we are getting very, very little out of it. We are really using our contributions to make sure our banking institutions are indirectly protected. And if that is the real reason for the contribution, would we not be better to guarantee our bank loans directly and do what we can directly on an aid basis, and perhaps directly take over some of the loans that some of our banks have that cannot be paid and will never be paid and write them off on a national basis, much the same as we have written off development and financing assistance to Tanzania, for example? I was wondering what the government had to say about that.

Mr. Davis: Mr. Chairman, there is a short-term problem right now, which is the debt problem. We have been strong supporters of these Bretton Woods institutions since 1944. The philosophy behind setting them up was to avoid the kind of damaging behaviour that had gone on during the 1930s.

The Chairman: Right, but that is no longer the philosophy behind them.

Mr. Davis: No, it is still the . . .

The Chairman: The philosophy now behind them is to bail ourselves out.

Mr. Davis: No, no. That happens to be a problem that exists in the financial system today, but the fund and the bank responded just as well in the mid-1970s to the oil crisis, to the problem that existed at that time. They responded to the gold crisis in the late 1960s. They responded when the British were facing balanced payments problems.

The Chairman: How do you mean they responded? Do they ever bail anybody out?

Mr. Davis: Yes, they . . .

The Chairman: Or do they just keep on advancing funds?

Mr. Davis: No, no. The way I . . .

The Chairman: Did anybody ever pay their debts off?

Mr. Davis: Yes. Yes, indeed. People do pay their debts off. The fund has been a success. There are obvious criticisms one can make at any given point in time.

• 2010

The Chairman: How would you like to tell us about some of the successes?

Mr. Davis: In retrospect, you could say that the institution has made . . .

The Chairman: How about one success?

Mr. Davis: They did manage to mobilize financing in the balance of payments crisis that followed both the oil crises.

The Chairman: Which country was bailed out and which country is more prosperous because of them? Can you tell us

[Translation]

Voilà ce que je pense, et j'ai loin d'avoir tort; cela dit, il me semble qu'un ministre des Finances doit chercher à savoir ce que notre pays obtient en échange de ses contributions; à mon avis, pas grand-chose. Nos contributions servent essentiellement à protéger nos établissements bancaires, de façon indirecte. Or, si c'est là la seule utilité de ces contributions, ne vaudrait-il pas mieux garantir nos prêts bancaires directement et les verser directement aux pays qui en ont besoin? Le gouvernement pourrait également reprendre à son compte certains des prêts consentis par nos banques mais qui ne pourront jamais être remboursés, et les radier complètement des comptes nationaux, comme nous l'avons fait dans le cas de la Tanzanie, par exemple? J'aimerais bien savoir ce que le gouvernement en pense.

M. Davis: Monsieur le président, nous avons à l'heure actuelle un problème à court terme, et c'est celui de la dette. Depuis 1944, nous avons toujours appuyé les institutions nées des accords de Bretton Woods, car leur objectif était d'éviter que la situation des années 30 ne se reproduise.

Le président: Peut-être, mais ce n'est plus là leur vocation principale.

M. Davis: Si, elles ont toujours . . .

Le président: Aujourd'hui, ces institutions servent essentiellement à nous empêcher de faire faillite.

M. Davis: Pas du tout. Il se trouve que nous nous heurtons aujourd'hui à un problème de remboursement de la dette, mais le FMI et la Banque mondiale ont très bien su réagir au milieu des années 70, lors de la crise du pétrole, à la fin des années 60, avec la hausse du prix de l'or, et à l'époque où l'Angleterre avait de graves problèmes de balance des paiements.

Le président: Vous dites qu'elles ont su réagir, mais n'ont-elles jamais empêché un pays de faire faillite?

M. Davis: Oui, . . .

Le président: Ou se contentent-elles d'avancer des fonds?

M. Davis: Non. À mon avis, . . .

Le président: Certains pays remboursent-ils leurs dettes complètement?

M. Davis: Oui, bien sûr. Et dans ce sens, le FMI est un succès. Certes, on peut toujours faire des critiques, à un moment ou à un autre . . .

Le président: Vous dites que c'est un succès; pourriez-vous nous donner des exemples?

M. Davis: Avec du recul, on peut dire que cette institution a fait . . .

Le président: Donnez-moi un seul exemple?

M. Davis: Cette institution a réussi à mobiliser les ressources financières nécessaires pour résoudre les problèmes de balance des paiements qu'avait causés la crise du pétrole.

Le président: À quel pays a-t-on épargné la faillite et quel pays en a tiré le plus d'avantages? Qui a le plus bénéficié de

[Texte]

which one is a winner as a result of this massive infusion of cash? Give us one, just one you know.

Mr. Davis: The U.S. was one that . . .

The Chairman: Oh, the U.S. is a winner.

Mr. Davis: —used the . . .

The Chairman: Oh yes, I understand that. Maybe Canada is a winner in that we have not had our banks go bankrupt because we have been able to keep the whole system going, keep the ball in the air. But can you tell me in a developing country the success that is a result of this great manoeuvre?

Mr. Glorieux: Sir, if I may comment on the situation in Mexico, I think Mexico has been clearly a . . .

The Chairman: That is a success, sure. Yes.

Mr. Glorieux: —success story through the period which immediately followed the debt crisis. It is currently undergoing tremendous difficulties because of the decline in the oil price.

The Chairman: Why do you think Mexico is successful? I am just delighted to hear about this, but how many devaluations . . . ? I remember when you used to get eight pesos to the buck. That was a U.S. dollar. I do not know how many you get now. I suspect it is closer to 800.

Mr. Glorieux: Mr. Chairman, if I may say, the extent of the adjustment in the Mexican economy has been extremely severe and has been extremely difficult since 1982. It has been difficult, but it really reflected accumulation over time of policies which were clearly not sustainable in the light of developments in the international economy.

By 1984 and into 1985, Mexico was able to re-establish credit worthiness to the point that banks were willing to loan to Mexico and continue to expand their exposure in Mexico on a voluntary basis, as opposed to the forced lending operation . . .

The Chairman: How many Canadian banks expanded their lending to Mexico on a voluntary basis?

Mr. Glorieux: I cannot talk about the Canadian banks.

The Chairman: Could you get me those figures? Obviously you have those figures on hand.

Mr. Glorieux: There has been some international lending. I do not believe the Canadian banks were involved . . .

The Chairman: I would suggest to you that there has been international lending sufficient to cover the interest payable on the current account, and very little beyond that. Is that correct, or am I wrong?

Mr. Glorieux: I do not have the exact figures with me. I think what I find striking in the case of the Mexican situation is that the voluntary lending actually resumed. The situation in 1986 is somewhat different, of course, because of the declining oil prices. But I think the importance of the two institutions is that in a very difficult period, at a time when the world economy and the world financial system were undertaking

[Traduction]

cette injection massive de capitaux? Donnez-nous un seul exemple.

M. Davis: Les États-Unis . . .

Le président: Ce sont les États-Unis qui en ont le plus bénéficié.

M. Davis: . . . étaient . . .

Le président: Je comprends. On peut dire aussi que le Canada en a bénéficié puisque ses banques n'ont pas fait faillite et qu'on a réussi à préserver tout le système, ou plutôt à reculer pour mieux sauter. Mais pour quel pays en développement la magnifique intervention du FMI a été un succès?

M. Glorieux: Le Mexique est manifestement . . .

Le président: Un succès, bien sûr . . .

M. Glorieux: . . . a manifestement été un succès pendant la période qui a suivi immédiatement le problème de la dette. À l'heure actuelle, il connaît de graves difficultés à cause de la chute des prix du pétrole.

Le président: Pourquoi dites-vous que le Mexique est un succès? J'aimerais bien le savoir, étant donné le nombre de dévaluation . . . je me souviens de l'époque où on pouvait avoir huit pesos pour 1\$, 1\$ américain, j'entends. Combien en obtenez-vous aujourd'hui, certainement près de 800.

M. Glorieux: Monsieur le président, l'économie mexicaine a subi de graves revers depuis 1982. Toutefois, ces difficultés sont le résultat de politiques inadaptées à l'évolution de l'économie internationale.

En 1984 et 1985, le Mexique a réussi à recouvrer une certaine solvabilité, à tel point que les banques ont accepté de lui consentir des prêts, et ce, de par leur propre initiative, par opposition aux prêts forcés . . .

Le président: Combien de banques canadiennes ont augmenté volontairement leurs prêts au Mexique?

M. Glorieux: Je ne sais pas ce qu'il en est des banques canadiennes.

Le président: Pourriez-vous me donner ces chiffres car vous les avez certainement apportés.

M. Glorieux: Le Mexique a reçu des prêts internationaux, mais je ne crois pas que des banques canadiennes aient participé . . .

Le président: Je suis convaincu que les prêts internationaux dont vous parlez suffisaient tout juste à couvrir les intérêts payables sur le compte courant. Jes me trompe?

M. Glorieux: Je n'ai pas ces chiffres avec moi. Ce que j'ai trouvé surprenant dans le cas du Mexique, c'est que les banques ont recommencé, délibérément, à consentir des prêts à ce pays. Aujourd'hui, en 1986, la situation est un peu différente à cause de la chute des prix du pétrole. Toutefois, au sujet de ces deux institutions, je pense qu'il est important de dire que dans des périodes difficiles, lorsque l'économie mondiale et le système

[Text]

tremendously serious shocks, it was able to indeed rally the support . . .

The Chairman: I say, then, that your answer to this, Mr. Glorieux, is the country that you treat as a success is Mexico, because that is the one that you have mentioned. Is there any other country that you would say was a great success story?

Mr. Glorieux: I believe Turkey was also a very great success. I think it is a success which you may . . .

The Chairman: Turkey is now credit-worthy?

Mr. Glorieux: Yes, indeed, sir.

The Chairman: Is that the reason why we cannot finance a CANDU reactor there, and is that the reason why nobody will lend any money for any development there? Is that the reason why the Minister of Finance will not support the development and sale of a CANDU reactor in Turkey? It is because it is such a success?

Mr. Glorieux: Mr. Chairman, I do not think I can answer this question in this particular . . .

The Chairman: You mentioned Turkey, I did not.

Mr. Glorieux: I mentioned Turkey as an example of the success of the two institutions working together in re-establishing credit-worthiness and sound . . .

The Chairman: I asked you this question at the beginning: Which developing country in the world . . . ? We can sit back and say, with this great financial system, we have rescued . . . You have given me Mexico and Turkey. You have to do better than that.

• 2015

Mr. Davis: Mr. Chairman, a number of countries have had IMF loans and a number of countries have had World Bank loans. The most spectacular success these institutions have had is of course Japan, which took enormous amounts of World Bank lending in its early stage and has used IMF over the years as well. We do not even think of it today as a developing country. Other countries that have made extensive use of these institutions over their history are countries such as Korea and India. Turkey was a recent example that was . . .

Mr. Riis: Let us go back to the good example of Japan. If the Baker plan had been in effect in those days, how would that have influenced the development of Japan? I am thinking about the liberalized trade policies in the Baker plan and so on, and I am thinking of the early build-up of the Japanese economy.

Mr. Davis: It is hard to make that analogy because the situations were different. There was not a general flight of investment from developing countries as a result of problems in one or two major ones.

Mr. Riis: But you use that as a good example presumably to convince us that there are good examples of how these

[Translation]

financier mondial sont fortement perturbés, le FMI et la Banque mondiale réussissent à mobiliser . . .

Le président: J'en conclus donc, monsieur Glorieux, que le Mexique est, pour vous, un succès. Pourriez-vous nommer un autre pays qui soit aussi un succès à vos yeux?

M. Glorieux: Je crois que la Turquie entre dans cette catégorie . . .

Le président: La Turquie est aujourd'hui solvable?

M. Glorieux: Assurément.

Le président: Est-ce la raison pour laquelle nous ne pouvons pas y financer un réacteur CANDU? Est-ce la raison pour laquelle personne ne veut prêter d'argent pour financer des projets dans ce pays? Est-ce la raison pour laquelle le ministre des Finances ne veut pas financer la mise au point et la vente d'un réacteur CANDU à la Turquie? Vous dites pourtant que c'est un tel succès?

M. Glorieux: Monsieur le président, je ne pense pas pouvoir répondre à cette question . . .

Le président: C'est vous qui avez mentionné la Turquie, pas moi.

M. Glorieux: J'ai dit que la Turquie était un succès en ce sens que les deux institutions avaient réussi, ensemble, à restaurer la solvabilité de ce pays et à améliorer . . .

Le président: Je vous ai demandé tout à l'heure quel pays en développement . . . ? On pourrait fort bien dire que, grâce à ce magnifique système financier, nous avons sauvé . . . vous m'avez cité le Mexique et la Turquie, mais il faudrait d'autres exemples.

M. Davis: Monsieur le président, un certain nombre de pays ont obtenu des prêts du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale. Ces établissements ont connu un succès spectaculaire dans des pays comme la Japon par exemple, qui a beaucoup emprunté de la Banque mondiale au tout début et par la suite auprès du Fonds monétaire international. Nous ne voyons pas du tout ce pays aujourd'hui comme étant un pays en voie de développement. La Corée et l'Inde comptent parmi les autres pays qui ont souvent fait appel à ces établissements au cours de leur histoire. La Turquie est un exemple récent . . .

M. Riis: Revenons à ce bon exemple qu'est le Japon. Si le plan Baker avait été en vigueur à cette époque, comment aurait-il pu influencer le développement du Japon à votre avis? Je songe aux politiques commerciales libéralisées comprises dans le plan Baker, par exemple, et aussi au tout début de l'expansion économique du Japon.

M. Davis: Étant donné que les situations sont différentes, il m'est difficile de faire cette analogie. Même s'il y a eu des problèmes dans une ou deux situations importantes, de façon on n'a pas retiré d'investissements des pays en voie de développement.

M. Riis: Toutefois, vous le citez comme étant un bon exemple pour nous convaincre probablement qu'il y a eu des

[Texte]

institutions have been making successful initiatives in these countries, and yet you say that circumstances are different, the times are different. The Baker plan was not in effect, quite frankly. The World Bank and IMF played quite a different role.

Mr. Davis: That is right, because we did not have a debt situation like we have right now. This is a new situation, and the institutions are responding as well as they can to the particular situation. This is a really unique . . .

Mr. Riis: So you are saying that we do not have any evidence then, and this new phenomenon that we are trying to address . . .

Mr. Davis: We have . . .

Mr. Riis: I think we will have to admit that there have been some changes in the emphasis in both the World Bank and the IMF as a result of the Baker initiative, and changes over the last number of years, particularly because of the American, I think, influence. We are convinced now that these countries are going to do much better by the kind of programs we are supporting.

Mr. Davis: Again, I want to draw on the historical evidence that growth rates in the developing countries in the 1960s and 1970s vastly exceeded those in the industrialized countries. The extent to which that was due to the efforts of these institutions is something that is hard to separate out from the general economic growth that was taking place, but we do see that growth rates for these countries were higher than those experienced in the big developed countries.

The Chairman: Did you ever have the opportunity to read or take a look at Mike McCracken's remarks to the Conference Board forum in New York in February—the remarks are entitled "Looking Back from the Year 2000"—where he gives the bliss scenario, the *déjà vu* scenario and the collapse scenario? It would seem to me, looking at the current program with handling the developing countries, that we are operating in the collapse scenario. Did you read the material or did you have anybody from the organization at that forum, and just how are these organizations doing such a great job pumping the dough in and handling matters the way we are doing to get these developing countries going again?

Mr. Glorieux: I do not think I have seen the McCracken piece, so it would be difficult for us to comment on it. I think again the essence of the Baker initiative is to recognize that the developing countries . . . the large debtor countries have followed over time policies that were clearly not sustainable in the light of the international environment.

The Chairman: Basically, McCracken says that. He says that as long as you continue to keep these guys alive by pumping more dollars to them and then keeping IMF restrictions on them so they have to use every nickel and dime they earn on their export sales to pay your damn debts back they will never be successful. And you will never sell them any new goods, and you will never have any development there, and

[Traduction]

situations où les établissements ont pris des initiatives heureuses dans ces pays, et pourtant vous soulignez que les circonstances et les époques sont différentes. Le plan Baker n'était pas en vigueur, c'est très vrai. La Banque mondiale et le Fonds monétaire international ont joué un rôle bien différent.

M. Davis: C'est exact, puisque la dette à cette époque n'était pas ce qu'elle est maintenant. Nous connaissons maintenant une situation tout à fait nouvelle, et les établissements répondent du mieux qu'elles peuvent à cette situation. En réalité, il s'agit d'une situation unique . . .

M. Riis: Vous prétendez que nous n'avons pas de preuves et que ce nouveau phénomène auquel nous essayons de répondre . . .

M. Davis: Nous avons . . .

M. Riis: Il nous faudra admettre, je crois, que la Banque mondiale et le Fonds monétaire international ont mis l'accent ailleurs, depuis quelques années, suite à l'initiative Baker, à cause surtout de l'influence américaine. Nous sommes convaincus maintenant que ces pays s'en tireront beaucoup mieux à cause du genre de programmes que nous appuyons.

M. Davis: De nouveau, je reviens sur la preuve historique que les taux de croissance dans des pays en voie de développement au cours des années 1960 et 1970 ont dépassé de beaucoup ceux des pays industrialisés. Il est difficile de dire dans quelle mesure c'était le résultat des efforts de ces établissements et de dissocier de la croissance économique générale qui avait cours, mais nous avons réalisé que les taux de croissance de ces pays étaient plus élevés que ceux des pays industrialisés importants.

Le président: Avez-vous eu l'occasion de lire ou d'étudier les remarques de Mike McCracken lors de la réunion du *Conference Board* à New York en février—ces remarques étaient intitulées: *Looking Back from the Year 2000*—où il brosse un scénario idyllique, un scénario de déjà vu et un scénario d'effondrement? J'ai l'impression, en étudiant le programme actuel concernant les pays en voie de développement, que nous nous acheminons vers un scénario d'effondrement. Avez-vous lu ce document, quelqu'un de votre organisation était-il à cette réunion, et comment ces organisations qui font un travail exceptionnel de prêts et d'administration des affaires, comme c'est le cas actuellement, peuvent-elles relancer l'économie de ces pays en voie de développement?

M. Glorieux: Je n'ai pas vu ce document de M. McCracken, par conséquent il m'est difficile de vous répondre. Essentiellement, l'initiative Baker visait à reconnaître que les pays en voie de développement . . . Les pays où la dette est élevée ont adopté au cours des ans des politiques qu'ils ne pouvaient poursuivre étant donné la situation internationale.

Le président: Voici fondamentalement ce que dit M. McCracken. Il prétend que si on continue à soutenir ces gens en investissant davantage de dollars et en leur imposant des restrictions du Fonds monétaire international pour qu'ils utilisent chaque cent qu'ils gagnent de leurs exportations pour rembourser vos satanés prêts, ils n'y arriveront jamais. On ne pourra plus jamais leur vendre des nouveaux produits, il n'y

[Text]

they will always be poor, and they will always be beholden to you because they will be using every nickel and dime they have to pay their debt. So we will never sell them anything new; there will never be any development and it will always be poverty, poverty, poverty *ad nauseam*.

• 2020

On the other hand, he says if you go and bail your banks out or do something to get your own banks out, and refinance these guys by just wiping the debt out and starting all over again . . . And by saying okay, we will buy your goods and we will only sell to you for cash and we will go back on a straight cash deal and no debt deal and no big fancy banking deal, then all of a sudden they will start producing things and you will start having markets for your products and we will all be more prosperous.

The current philosophy you guys seem to have is let us just keep dumping dough in and keep playing around with the financial system and playing with the IMF and World Bank and the rest of it, and you are keeping everybody bankrupt.

Mr. Glorieux: Sir, I suppose if the countries were completely incapable of paying their debts it would be a situation where one would approach the problem in a different perspective. What the Baker initiative has tried to recognize is that belt tightening cannot be sustained indefinitely and that there was need for providing growth in these countries over time if they are indeed to be able to build up their producing capacity to sustain domestic income growth and debt servicing capacity. This requires financing, much as we in Canada require financing in support of our growth, domestic and international financing. The essence of the Baker initiative is to recognize this need for growth and to recognize the need for additional lending, however . . .

Mr. Riis: That is the problem; you mentioned belt tightening.

Mr. Glorieux: Both belt tightening, some degree of belt tightening, and cleaning up the fiscal accounts, looking at fiscal deficits and seeing we cannot sustain large fiscal deficits indefinitely.

Mr. Riis: But the basic assumption to all of this is the assumption that these countries will pay back these loans to the international banks and the private banks.

Mr. Glorieux: Re-establish a debt servicing capacity that brings them back to credit worthiness.

Mr. Riis: It is almost like a global Dome, right? I mean in a sense. It is not Dome in Canada that is the problem; it is the banks that are in Canada and others that have loaned to Dome. And it seems to me that is the point you were making, Mr. Chairman.

The Chairman: Sure.

[Translation]

aura jamais de développement dans ces pays, ils demeureront toujours pauvres, et ils vous seront toujours redevables puisqu'ils devront se servir de chaque cent dont ils disposent pour payer leur dette. Par conséquent, nous nous leur vendrons rien de nouveau, il n'y aura pas de développement mais il y aura toujours de la pauvreté, de la pauvreté et encore de la pauvreté.

Par ailleurs, et voici ce qu'il dit, si on renfloue nos banques et qu'on doit refinancer ces gens en effaçant leur dette pour recommencer à neuf . . . Ce faisant, nous allons acheter leurs produits et nous allons leur vendre pour de l'argent comptant seulement et nous ne ferons que des transactions en espèces il n'y aura plus de dettes et de transactions bancaires fantaisistes. Soudainement tous ces pays commenceront à produire et on pourra de cette façon avoir des marchés pour nos produits et nous deviendrons tous prospères.

D'après vos théories, vous semblez dire qu'il faut continuer à prêter à se servir du système financier et de la Banque Mondiale et du fonds monétaire international, entre'autres, mais tout le monde est en faillite.

M. Glorieux: Monsieur, j'estime que si les pays étaient tout à fait incapables de payer leur dette, on pourrait aborder cette situation de façon différente. D'après le plan Baker, on ne peut indéfiniment se serrer la ceinture, et il faut prévoir éventuellement une croissance de ces pays si ces derniers veulent pouvoir devenir productifs pour maintenir la croissance du revenu interne et les services de la dette. Il faut pour ça un financement, de la même façon qu'au Canada nous avons besoin de financement pour maintenir notre croissance, le financement national et international. L'initiative Baker vise fondamentalement à reconnaître ce besoin de croissance et la nécessité de prêts supplémentaires, cependant . . .

M. Riis: Voilà le problème, vous avez parlé de se serrer la ceinture.

M. Glorieux: Il faut à la fois se serrer la ceinture, se la serrer jusqu'à un certain point, et assainir les finances, voir quels sont les déficits fiscaux et se rendre compte si on peut conserver indéfiniment d'importants déficits fiscaux.

M. Riis: L'hypothèse fondamentale qu'on évoque dans ce cas c'est que les pays rembourseront les prêts consentis par les banques internationales et les banques privées.

M. Glorieux: Il faut rétablir la capacité du service de la dette qui pourra à nouveau conférer à ces pays leur crédibilité en matière de crédit.

M. Riis: C'est un peu comme la question générale concernant Dome n'est-ce pas? Jusqu'à un certain point. Il ne s'agit pas de Dome au Canada, là n'est pas le problème, le problème ce sont les banques qui au Canada ou ailleurs ont prêté à Dome. Il me semble que c'est bien ce que vous voulez dire monsieur le président.

Le président: Certainement.

[Texte]

Mr Riis: Basically what we are saying here is that we are trying to find ways and means of essentially keeping the banks on track and asking poor Mexico to tighten its belt. I cannot imagine asking those people to do that, quite frankly, under these conditions. And still believe that things are going to then pick up and we are going to see those loans repaid.

Mr. Glorieux: I think that what is important is the debt servicing capacity, rather than the actual amount of outstanding debt. To the extent that countries are able to service their debt. Canada has a very substantial domestic debt, some developing countries . . .

The Chairman: I have a cousin who used to work for Peoples Credit Jewellers. Every time somebody got down to the point where they had a little more credit left on their card, the object of the manager of Peoples Credit Jewellers was to try to sell them another watch or another ring or another whatever, so you could get them back on the payroll. And you make money not by selling goods really, but by keeping them on the system of coming in every month and paying their payment. As I say, as soon as they start getting down too much, you had better sell them something new so that they are back on the payroll. Is that what you are suggesting?

Mr. Glorieux: The essence, again, of the Baker initiative is that the financing will come in support of policy adjustment. Adjustment to remove subsidies in the economy that hold back producers that are not competitive, adjustment in support of restructuring of industry, consolidation of inefficient producers into more efficient producers.

• 2025

It is conditional financing, financing that will take place if countries are willing to take the right kind of policies, the policies that will take them back on a sustainable growth path, as opposed to an unsustainable path, as occurred during the late 1970s.

Miss Nicholson: I am sorry I was detained at another meeting. I hope I do not repeat questions that have already been asked. If I do, just tell me.

When I came in, I came in on a discussion about the ordinary commercial lending by commercial banks. It seems to me one of the reasons that has not been very successful in the less developed countries is that the loans made by the commercial banks were short-term loans and often inadequately buttressed by conditions. Well, perhaps a commercial bank cannot easily make conditions, and the loan was made perhaps in a policy vacuum, without much knowledge of the conditions of the country.

I thought one of the strengths of the World Bank and its affiliates was that they are able—and I understand they are increasingly doing this—to enter into a dialogue with the recipient country to examine the whole macro-economic picture, to require certain conditions, and try to ensure that it

[Traduction]

M. Riis: Nous prétendons surtout qu'il nous faut trouver des moyens de garder les banques dans la bonne voie et de demander au pauvre Mexique de se serrer la ceinture. Je ne puis imaginer qu'on demande à ces gens de faire cela, très franchement, dans les circonstances, et croire quand même que les choses vont s'arranger et que les prêts seront remboursés.

M. Glorieux: Ce qui est important, à mon avis, c'est cette capacité du service de la dette, plutôt que le montant réel de la dette en souffrance. Dans la mesure, cependant, où les pays peuvent maintenir le service de la dette. Le Canada a une dette nationale très importante, certains pays en voie de développement . . .

Le président: J'ai un cousin qui a déjà travaillé pour *Peoples Credit Jewellers*. Chaque fois qu'un client avait encore un petit peu de crédit à sa carte, le gérant de *Peoples Credit Jewellers* essayait de lui vendre une autre montre ou une autre bague ou quelque chose d'autre, afin de le conserver sur la liste de paye. On ne fait pas vraiment de l'argent en vendant des biens, mais en conservant les gens dans le système pour que chaque mois ils effectuent leur paiement. Je le répète, chaque fois que le montant baisse, on essaie de vendre quelque chose de nouveau pour les conserver sur la liste de paye. Est-ce bien ce que vous proposez?

M. Glorieux: L'initiative Baker cherchait surtout à souligner que le financement s'associe aux rajustements des politiques. Le rajustement qui vise à retirer de l'économie les subventions qui retiennent des producteurs qui ne sont pas concurrentiels, un rajustement à l'appui de la restructuration de l'industrie, à la consolidation des producteurs inefficaces en producteurs plus efficaces.

Il s'agit de financement conditionnel, d'un financement qui pourra se faire si tous les pays veulent bien adopter les bonnes politiques, les politiques les feront revenir à une trajectoire de croissance soutenue par opposition à une trajectoire de croissance non soutenue, comme ça a été le cas pendant la fin des années 70.

Mme Nicholson: Excusez-moi, j'ai été retenu à une autre réunion. J'espère ne pas répéter des questions qui ont déjà été soulevées. Si c'est le cas, dites-le moi.

Lorsque je suis arrivée, on discutait des prêts commerciaux ordinaires consentis par les banques commerciales. À mon avis, une des raisons pour lesquelles ça n'a pas très bien réussi dans les pays moins industrialisés c'est que les prêts consentis par les banques commerciales étaient des prêts à court terme qui bien souvent n'étaient pas assortis de conditions faciles. Peut-être qu'une banque commerciale ne peut pas facilement consentir ces commissions, et le prêt n'était peut-être pas accompagné de politiques; on connaissait peut-être également mal les conditions régnant dans le pays.

J'étais d'avis qu'une des forces de la Banque mondiale et de ses associés c'était qu'ils pouvaient—et si j'ai bien compris c'est de plus en plus le cas—dialoguer avec le pays bénéficiaire pour évaluer l'ensemble du tableau macro-économique, pour exiger certaines conditions et pour tenter de s'assurer qu'il ne

[Text]

is not just a matter of handing out money but there is also some expertise and some planning and the country itself is encouraged to do such planning. Again, I have thought one of the strengths of having moneys go via the World Bank or via a multilateral organization is precisely that they are able to have this kind of dialogue and agree on conditions and then assist with meeting the conditions, whereas a commercial bank cannot do that, and if it is bilateral aid, a sovereign country cannot dictate to another sovereign country how to handle its economy. Could I ask you from your experience if you would comment on this notion?

Mr. Glorieux: Yes, I think you have very well summarized the view of the bank that Canada has, as being an institution that can, through its authority and its knowledge and its ability, manage to bring a lot more to individual developing countries than each country could do individually. It has considerable expertise developed over the years in development economics; in project developments. It has over time, and increasingly during the current period, placed emphasis on what we call "program lending", which is lending not geared to the development of infrastructure, roads, or hydroelectric power dams, and the broad project lending it has specialized in over time. But it has increasingly moved in that direction of program lending, where experts from the World Bank talk with developing-country governments to look at the particular situation of each sector and how it can restructure it and make it more efficient; bring more efficiency.

This is something which has developed over time and which is still a small part of its lending, but it is something that has gained, I think, considerable acceptance on the part of recipient countries as well, because they can draw on the expertise of the bank and they obtain financing in support of these adjustments. This is something Canada also views with considerable support, as a natural evolution for the bank to go through over time.

• 2030

It is also an area that can certainly bring its expertise close to the policy dialogue undertaken by the IMF. Therefore this kind of program lending is very well suited for discussion and co-operation between the two institutions.

Miss Nicholson: You may not wish to comment on this, but would you agree that whereas the World Bank and its affiliates have tried to link capital flows with performance requirements that the commercial banks very often did not monitor how the moneys were spent, or the country's long-term policies and prospects, before making large loans?

Mr. Glorieux: It is not easy for me to comment on the commercial banks. Nonetheless, where I may comment is to say that the commercial banks have not quite the same access and the same ability to discuss with governments on the broad macro-picture, or the broad sectoral picture, that the IMF or the World Bank have, because the commercial banks are

[Translation]

s'agit pas simplement de donner de l'argent mais qu'il y a dans le pays une certaine compétence, une certaine planification et qu'on encourage le pays à faire cette planification. Je croyais que des avantages de remettre l'argent par le biais de la Banque mondiale ou d'une organisation multilatérale c'était précisément qu'on permettait ce genre de dialogue et qu'on acceptait des conditions pour aider ensuite les pays à respecter ces conditions, alors qu'une banque commerciale ne peut pas le faire. S'il s'agit d'aide bilatérale, le pays souverain ne peut dicter à un autre pays souverain la façon de gouverner son pays. En vous fondant sur votre expérience, pouvez-vous me dire ce que vous pensez de cette notion?

M. Glorieux: Oui, je crois que vous avez très bien résumé les perceptions qu'a le Canada de la banque, un établissement qui peut, à cause de son autorité, ses connaissances et ses capacités, apporter beaucoup plus à des pays en voie de développement que ne peut le faire un pays seul. Au cours des ans, la banque a acquis énormément d'expérience et de compétence en matière d'économie, et du déroulement des projets. Au cours des ans, et de plus en plus pendant la période actuelle, on a mis l'accent sur ce que nous appelons «le prêt dans le cadre d'un programme» c'est-à-dire le prêt qui n'est pas axé sur le développement d'une infrastructure, de routes ou de barrages hydro-électrique, le genre de prêt important qui s'est fait au cours des années passées, mais plutôt de prêt de programme. Dans ce dernier cas, des experts de la banque mondiale discute avec les gouvernements des pays en voie de développement pour étudier la situation particulière de chaque secteur afin de voir comment on peut la restructurer, la rendre plus efficace et obtenir ainsi plus d'efficience.

C'est un concept qui s'est élaboré au cours des années, c'est une petite partie seulement des prêts consentis, mais c'est une notion qui de plus en plus est bien acceptée des pays bénéficiaires également, car ils peuvent faire appel aux compétences de la banque et obtenir un financement pour les aider à faire ces rajustements. Le Canada voit cette perspective comme étant une évolution naturelle du rôle de la banque ces années-ci.

Il s'agit également d'un domaine où ses compétences ne joignent la politique de dialogue préconisée par le F.M.I. Par conséquent, ce genre de prêts convient très bien à la discussion et à la coopération entre les deux établissements.

Mme Nicholson: Vous ne souhaitez peut-être pas vous prononcer à ce sujet, mais n'est-il pas vrai que, si la Banque mondiale et ses institutions ont cherché à lier l'offre de capitaux à certaines exigences de rendement, les banques commerciales très souvent n'ont pas contrôlé la façon dont l'argent était dépensé, ni les politiques et les perspectives à long terme du pays, avant de consentir de gros prêts?

M. Glorieux: Il ne m'est pas facile de parler des banques commerciales. Néanmoins, je peux vous dire qu'elles n'ont pas tout à fait la même facilité ni la même capacité pour discuter avec les gouvernements des perspectives macroéconomiques ou d'un large tableau sectoriel, alors que le Fonds monétaire international ou la Banque mondiale ont ces possibilités, car

[Texte]

essentially commercially oriented entities; whereas recipient countries are members of the World Bank, recipient countries are members of the IMF. They are multilateral institutions.

The banks have nonetheless created in the past several years the Institute for International Finance, an institute where they try to work together to exchange information and to get a better sense of the individual country situation. I think that is a clear recognition that they are, indeed, anxious to know more about the broad picture of the countries in which they have exposure, that there is a need, indeed, to monitor the evolving situation in these countries.

Miss Nicholson: The Bretton Woods Agreement, and all the other things that flowed from it—all these international agreements—were subject to great stress following the energy shocks and the associated balance of payments problems, and then the recession. So you had perhaps what was originally an imperfect system then exposed to great new pressures. How do you see it now?

Mr. Glorieux: In terms of the broad economic environment there has been considerable progress during the past several years to address the issues that strain the international financial system and the international economic system. I would say that both the IMF and the World Bank were important key contributors to keeping the problem in a manageable framework, at a manageable level. Although there has been a lot of progress, it is probably fair to say that the problems are not over.

The debt problem is a problem that governments and all participants in the debt situation have recognized to be a problem that will be with us for several years which will need continued and careful monitoring and support. There has been considerable progress during the past couple of years in the industrial countries towards greater co-ordination of their policies, with a view to reducing some of the large external imbalances—balance of payments and balances—that had developed.

Any forecast, any outlook of the world economy, is always very uncertain, of course. There are a lot of positive elements in the present situation, and I may say that the governing bodies of the IMF and the World Bank—the interim committee and the development committee—have been important elements in helping the dialogue between all countries to take place and to prevent the problems from becoming larger and rather to evolve in a favourable direction.

• 2035

Miss Nicholson: Some of the financial journals that stress the concern about money being poured into developing countries do not seem to recognize that this can be a two-way street, that as the developing country becomes more prosperous there are more opportunities for trade between it and the more developed countries.

A figure that I would like to try on you was produced by the North-South Institute here some time ago. They estimated

[Traduction]

les banques commerciales sont surtout axées vers le commerce, alors que les pays bénéficiaires font partie de la Banque mondiale, du fonds d'intérêt international. Ce sont des institutions multilatérales.

Néanmoins, les banques ont créé au cours des dernières années un Institut pour le financement international, qui leur permet de se regrouper pour échanger des renseignements et avoir une meilleure idée de la situation d'un pays donné. C'est la preuve, je crois, qu'elles veulent obtenir une vue d'ensemble des pays où elles travaillent, savoir s'il y a un besoin, afin de contrôler la situation changeante de ces pays.

Mme Nicholson: Les accords de Bretton Woods et tous les accords internationaux qui en ont découlé ont été très ébranlés par les chocs pétroliers, les problèmes connexes de balances de paiement et la récession. On avait au départ un système imparfait, qui a été exposé à d'autres fortes pressions. Où en sont les choses actuellement?

M. Glorieux: Au cours des dernières années, l'ensemble du milieu économique a fait beaucoup de progrès pour résoudre les problèmes qui pèsent sur le système financier international et le système économique international. Je dirais que le Fonds monétaire international et la Banque mondiale ont tous les deux contribué de façon importante à ce que ce problème soit maintenu dans des limites acceptables. Même si on a réalisé beaucoup de progrès, il faut probablement admettre que les problèmes ne sont pas résolus.

La dette de certains pays est un problème qui de leur avis et de l'avis des gouvernements, nous accompagnera encore pendant plusieurs années et exigera de notre part un contrôle et un soin permanents. Les pays industrialisés ont réussi depuis quelques années à mieux coordonner leurs politiques, afin de réduire certains gros déséquilibres externes—balance de paiements et soldes—qui se sont présentés.

Bien sûr, les prévisions et les perspectives en matière d'économie mondiale sont toujours très incertaines. La situation actuelle présente de nombreux éléments positifs, et je peux dire que les conseils d'administration du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale—le comité provisoire et le comité d'expansion—sont des éléments importants qui facilitent le dialogue entre tous les pays et permettent aux problèmes d'évoluer favorablement, plutôt que de s'aggraver.

Mme Nicholson: Les journaux financiers qui s'inquiètent des grosses sommes d'argent qu'on continue à accorder aux pays en voie de développement ne semblent pas reconnaître qu'il peut y avoir un trafic dans les deux sens, qu'au fur et à mesure que les pays en voie de développement deviennent plus prospères, il y a plus de possibilités de commerce entre ces pays et les pays plus industrialisés.

L'Institut Nord-Sud a publié, il y a quelque temps, un chiffre dont je vous fais part. Il estimait que le malaise

[Text]

that the economic malaise in Third World countries had played a large part in a drop-off of Canadian exports and a loss of up to 135,000 jobs here. What would you think of that figure?

Mr. Glorieux: I would not be able to comment on it. It is no doubt the case that the difficult situation that Latin American and African countries, the large debtor countries, have gone through, has indeed affected export opportunities for all countries—exporting and trade opportunities for Canada as well as other industrial countries. I could not comment on the particular figure on jobs affected by this.

Mr. Davis: If I might add something, a number like that would be purely speculative. It would come out of some model . . .

Miss Nicholson: Yes.

Mr. Davis: —or some economist's imagination. If you look at the number of jobs that have appeared in the Canadian economy over the past few years, the net, the growth in jobs as a result of some jobs disappearing and other jobs appearing, we have had, I guess, strong demand for exports to the U.S. over the past few years. There may have been some decline from Europe and developing countries. But trying to pick out a number, how many jobs were lost because Brazil or Mexico was in financial difficulty, how much the job growth would have been if these countries . . . It is a next-to-impossible task.

Miss Nicholson: It is fairly hypothetical.

Mr. Glorieux: I think it highlights the point, though, that we stand to gain a lot in supporting these countries over time rather than letting them face their own difficulties on their own. I think the industrial world, and Canada in particular, stands to gain a lot in being supportive of these countries.

Miss Nicholson: Yes. That, I think, is the point.

Again coming back to the difference between commercial bank lending, which simply assesses the credit-worthiness, gives the loan and stops there, as against the World Bank with its project lending, which tries to ensure that the money is part and parcel of a major reform in a developing country, which may take years to implement and which will require monitoring, performance monitoring and assistance to meet requirements . . .

• 2040

Mr. Glorieux: I will let Mr. Hunter talk a little about the co-financing operations of the World Bank, because this is certainly an element that is very close to what you are talking about.

Mr. Brian Hunter (Chief, International Development Division, Department of Finance): The World Bank has been very active in trying to act as a catalyst for increased commercial bank lending through co-financing with their own loans in order to attract commercial funds into direct investment in the developing countries, and also to support the adjustment programs.

[Translation]

économique dans les pays du Tiers monde avait joué un rôle important dans la baisse des exportations canadiennes et la perte au Canada de près de 135,000 emplois. Que pensez-vous de ce chiffre?

M. Glorieux: Je ne saurais vous répondre. Il n'y a pas de doute que la situation difficile qu'ont connue l'Amérique latine et les pays africains, pays débiteurs les plus importants, a une incidence sur les possibilités d'exportation de tous les pays—sur les exportations et les perspectives commerciales pour le Canada et pour les autres pays industrialisés. Je ne peux rien dire au sujet du chiffre d'emplois touchés, que vous avez cité.

M. Davis: Permettez-moi d'ajouter qu'un chiffre de cet ordre serait purement spéculatif. Il est tiré d'un modèle . . .

Mme Nicholson: Oui.

M. Davis: . . . ou de l'imagination d'un économiste. Si on tient compte du nombre d'emplois créé dans l'économie canadienne depuis quelques années, il y a eu en définitive des emplois qui ont disparu et d'autres qui ont été créés, et nous avons connu depuis quelques années une forte demande de la part des États-Unis pour nos exportations. Il y a peut-être eu une diminution vers l'Europe et vers les pays en voie de développement. Quant à dire combien d'emplois ont été perdus parce que le Brésil et le Mexique éprouvaient des difficultés financières, quelle aurait été la croissance des emplois si ces deux pays . . . C'est un travail presque impossible.

Mme Nicholson: C'est tout à fait hypothétique.

M. Glorieux: La question souligne bien cependant que nous avons beaucoup à gagner à appuyer ces pays à l'avenir plutôt qu'à les laisser faire face à leurs propres difficultés tous seuls. Je crois que le monde industriel, le Canada en particulier, a beaucoup à gagner à aider ces pays.

Mme Nicholson: Oui. Là est vraiment la question.

Je reviens à la différence qui existe entre le prêt consenti par une banque commerciale, qui évalue simplement la capacité de crédit et consent un prêt, sans plus, et la Banque mondiale, qui consent des prêts de programmes, essaie de s'assurer que l'argent est vraiment consacré à une réforme importante d'un pays en voie de développement, étendue sur des années et exigeant un contrôle et une aide pour que le pays satisfasse aux exigences . . .

M. Glorieux: Je demanderai à M. Hunter de parler des opérations de co-financement de la Banque mondiale, car cela se rapporte certainement à ce dont vous parlez.

M. Brian Hunter (chef, division du développement international, ministère des Finances): La Banque mondiale a essayé très activement d'agir comme catalyseur afin d'inciter les banques commerciales à co-financer les prêts avec elle, afin d'attirer des fonds commerciaux en vue d'un investissement direct dans les pays en voie de développement et d'appuyer également les programmes de restructuration.

[Texte]

If I can go back a minute to an allusion the chairman made to putting in money and enticing people to borrow more to consume more and building up the debt scheme once the credit-worthiness covers the debt, I think that is exactly the situation we are trying to avoid in the developing countries. Just putting money in and attracting more commercial bank money to the developing countries will not help them in the long term. It will simply increase their debts. What we are doing is purchasing a bit of time, and it is what we do with the time that is going to mean whether or not we are successful in the entire exercise. I think that is the importance of including the World Bank with the IMF in looking at adjustment.

The Chairman: Well, going back on that, in 1985 we had 21 reschedulings; in 1984, 14 reschedulings; in 1983, 16 reschedulings; in 1982, 5 reschedulings; in 1981, 8 reschedulings; in 1980, 3 reschedulings. We have gotten better on our reschedulings as time goes on. What is your forecast for reschedulings in 1986?

Miss Nicholson: It depends on whether they have a recession or a monetary crisis.

Mr. Hunter: I do not think anyone would want to speculate on what numbers might come out in the future, but the trend is encouraging. I think what we are looking at is trying to enter into a second stage of adjustment of looking at longer-term adjustment, of looking to investment and growth in the developing countries. If the World Bank is successful in its efforts—and given their past record, we trust they will be, and that is why we are encouraging increased support for the World Bank—then I think there is reason for optimism.

I would like to make one other comment about what we are talking about, the Baker initiative and role of the bank. We are talking about increased use of the bank for support of adjustment. But adjustment loans or lending for adjustment will be about 20% of the total lending by the World Bank in the next few years. The other 80% will be for basically traditional programs. The World Bank will not be giving up its emphasis on basic human needs and assurance that the people in the country are supported as best as possible. It is the marrying of the two, trying to make sure the people do not suffer while you are trying to tighten the belts to adjust to the current situation that is the balancing act.

Mr. Warner: I am going to talk briefly about our own chartered banks' involvement here. Are all of our Schedule A banks participating in loans to these countries?

Mr. Glorieux: I believe so. I am afraid I am not a bank-by-bank specialist. From the particular angle in which we participate in the Baker initiative, we focus more on the broad Canadian banking system participation.

[Traduction]

Je pourrais peut-être revenir un instant à une allusion faite par le président au sujet de l'injection de fonds, incitant les pays à emprunter davantage pour consommer davantage, ce qui augmenterait la dette, pourvu que celle-ci puisse être remboursée. C'est précisément la situation que nous essayons d'éviter dans les pays en voie de développement. Augmenter le montant prêté par les banques commerciales aux pays de développement n'aidera pas ces pays à long terme; au contraire, cela augmentera leur dette. Ce que nous faisons, c'est temporiser, afin de voir s'il est possible ou non de redresser la situation. C'est la raison pour laquelle il est important que la Banque mondiale et le Fonds monétaire international participent à cette restructuration.

Le président: À cet égard, en 1985 il y a eu 21 rééchelonnements de la dette, en 1984, 14, en 1983, 16, en 1982, 5, en 1981, 8, et en 1980, 3. Nous avons fait des progrès en matière de rééchelonnements au cours des années. Que prévoyez-vous pour 1986?

Mme Nicholson: Tout dépendra de la situation économique: récession ou crise monétaire.

M. Hunter: Je ne crois pas que quiconque voudrait spéculer, mais la tendance est encourageante. Nous essayons d'envisager une seconde restructuration, à plus long terme et nous étudions l'investissement et la croissance dans les pays en voie de développement précisément dans ce contexte. Si les efforts de la Banque mondiale sont couronnés de succès—et étant donné les réalisations passées de cette organisation, nous pensons qu'ils devraient l'être, et c'est là précisément la raison pour laquelle nous encourageons sa plus grande participation—si ces efforts donc sont couronnés de succès, je crois qu'il y a de bonnes raisons d'être optimiste.

J'aimerais faire un autre commentaire au sujet de l'initiative Baker et du rôle de la banque, ce qui est précisément notre propos. Nous préconisons d'avoir davantage recours à la banque pour que celle-ci nous appuie dans les efforts de restructuration. Cependant, les prêts en vue de cette restructuration ne représenteront qu'environ 20 p. 100 des prêts totaux de la Banque mondiale au cours des quelques prochaines années, les 80 autres p. 100 servant à des programmes traditionnels. La Banque mondiale ne cessera pas de mettre l'accent sur les besoins humains fondamentaux, et elle veillera à ce que les populations de ces pays reçoivent un appui adéquat. Il faudra évidemment maintenir un équilibre entre les deux responsabilités et veiller à ce que les populations ne souffrent pas pendant une période de restrictions destinée à la restructuration de l'économie, étant donné la situation actuelle.

M. Warner: J'aimerais parler brièvement de la participation des banques à charte canadiennes. Toutes les banques relevant de l'annexe A participent-elles à des prêts à ces pays?

M. Glorieux: Je crois bien. Cependant, je ne suis pas spécialiste en la matière. De notre point de vue, alors que nous participons à cette initiative Baker, nous nous concentrons davantage sur tout le système bancaire canadien et la participation de celui-ci.

[Text]

The Chairman: I am going to ask our researchers to get a breakdown of the major-problem-country, country-by-country foreign loans for each of our major banks.

Mr. Warner: That will certainly be useful.

The Chairman: I think it will be helpful when we vote on these appropriations.

Mr. Warner: In the Baker proposal they are indicating that the large commercial banks would increase their new loans by \$20 billion to \$25 billion over the next three years. I also note that during the same period these commercial banks will receive about \$30 billion annually in interest from these countries. I think Mr. Riis referred to this a while ago. There appears to be a scenario in place where we are putting more money in and taking even more out. This would appear to be a bit of a contradiction. And at the same time, it appears that we seem to be benefiting our large banks, perhaps more so than we are the countries that are involved. I know that this is an easy thing to say and it is hard to prove or disprove. I guess we have to hope that you are on the right track.

• 2045

I think we all have to be concerned about the debt to these countries. It is a massive debt. In some cases, I am sure that you are receiving indications and certainly what we perceive of these countries and their political and economic activities . . . I certainly would not be betting on their short-term or medium-term successes. You have gone along with the Baker proposal. Do you share some of this apprehension? Do you feel that we are on thin ice and are in a very risky area? Or do you feel that we are going to resolve our problems and things are going to go ahead, as the optimistic scenario would indicate?

Mr. Glorieux: Sir, if you read the speech that Mr. Wilson, the Minister of Finance, made at the International Development Committee, he certainly did not express any complacency about this situation. I think he is concerned about the same broad territory and the same broad range of issues that you have highlighted. I think this is something that has concerned Ministers of Finance around the world for the past several years—really since the start of the debt problem in 1982.

The Williamsburg Summit laid down the basis of a broad strategy for handling the debt problem, which focused on continuing growth in industrial countries, on keeping markets open for developing country exports into industrial countries and maintaining an open international trading system. There is continued support on the part of the international banking community. The IMF and the World Bank have the continued financial support of the debtor countries.

That was in 1983 in Williamsburg. That strategy has certainly helped the worst from happening, which is the complete default of one or two or three large developing countries. The strategy has evolved over time as the international environment was evolving. There has been quite a significant pickup in the growth of exports from the major

[Translation]

Le président: Je vais demander à nos chercheurs de nous donner le détail des prêts pour chacune de nos grandes banques aux différents pays qui causent des problèmes.

M. Warner: Ce serait certainement utile.

Le président: Ce sera certainement utile pour adopter les crédits.

M. Warner: D'après la proposition Baker, les grandes banques commerciales augmenteraient les nouveaux prêts de 20 à 25 milliards de dollars au cours des trois prochaines années. Au cours de la même période, ces mêmes banques commerciales recevront environ 30 milliards de dollars d'intérêts de ces pays. Je crois que M. Riis y a d'ailleurs fait allusion il y a quelques instants. Il semble que dans la situation actuelle, on investisse davantage tout en retirant cependant encore davantage. Cela paraît un peu contradictoire. Pourtant, il semble également que cette situation soit davantage bénéfique à nos grandes banques qu'aux pays en cause. Je sais que c'est facile à dire mais il est plus difficile de le prouver. Tout ce que l'on peut espérer, c'est d'être dans la bonne voie.

Je crois que nous devons tous nous préoccuper de l'endettement de ces pays, car la dette est massive. Dans certains cas, ce que nous entendons dire de ces pays et de leurs systèmes politique et économique, et je suis sûr que vous en recevez des échos également . . . Je ne serais certainement pas prêt à parier que ces pays vont remporter un succès à court ou moyen terme. Vous qui acceptez la proposition Baker, avez-vous certaines appréhensions? Estimez-vous que la situation est en effet très précaire ou que l'on pourra résoudre nos problèmes parce que la situation va s'améliorer?

M. Glorieux: Il vous suffira de lire le discours prononcé par le ministre des Finances M. Wilson devant le comité de l'Association internationale de développement. Il est certain qu'il n'a pas été tendre. Il se préoccupe des mêmes questions que celles que vous avez soulignées. Il s'agit d'ailleurs là d'un problème qui a préoccupé les ministres des finances du monde au cours des quelques dernières années, en fait, depuis le début de ce problème d'endettement, en 1982.

Le sommet de Williamsburg a établi la base d'une stratégie d'envergure permettant de s'attaquer à ce problème de l'endettement, stratégie qui préconisait une croissance soutenue dans les pays industrialisés, l'exportation des pays en voie de développement vers les pays industrialisés ainsi que le maintien d'un système commercial ouvert au niveau international. La communauté bancaire internationale appuie cette stratégie depuis lors. Le Fonds monétaire international et la Banque mondiale bénéficient de l'appui financier soutenu des pays débiteurs.

Depuis 1983 à Williamsburg, cette stratégie a certainement empêché le pire, soit le défaut complet de paiement d'un deux ou trois grands pays en voie de développement. Cette stratégie a évolué au cours des années pour tenir compte de l'environnement international. Il y a eu une reprise considérable de la croissance des exportations des principaux pays en voie de

[Texte]

developing countries to the industrial countries, which has generated some income capacity. There has been, admittedly, a substantial scaling down in investment in the debtor country. And this is one of the sources of preoccupation of Ministers of Finance, I believe, at this stage. In the long run, there has to be some additional investment, some recovery in investment in these countries, if they are indeed to be able to generate the long-term sustainable growth that they require.

Strategy has been evolving. It was readjusted again in Seoul last fall, at the annual meetings of the IMF and the World Bank. It recognizes the need for growth. It recognizes and continues to recognize the important and critical role of the IMF and the World Bank in this strategy. And it continues to put emphasis on the commercial banks and export credit governments, export credit agencies, to be supportive of these countries.

As my colleague was saying, it is not lending money for consumption. But it is lending money for adjustment toward a sustainable growth path over time, as opposed to unsustainable growth.

• 2050

Mr. Warner: I guess what you are saying we can all agree with. But when I go over the list of these 15 countries with total external debt of over \$400 billion, and heading the list is Brazil with over \$100 billion, and I go on down, Mexico, Argentina, Venezuela, Philippines, Chile, Yugoslavia, Nigeria, Morocco... I can go on down to the last ones—Colombia, Peru. With my limited knowledge of how these countries operate, none of these countries I would have great confidence in.

The Chairman: Even their own nationals take their money and put it in Switzerland.

Mr. Warner: Certainly, you have a lot of problems that are built into the systems in those countries. You would have to be completely blind and deaf not to realize that some of these countries will probably, under their existing way of operating and probably in a medium term, never ever have the responsibility you would like to hope that they would have. And I am not too sure that more new money going into some of these countries is going to help them change their style of operations.

I think that perhaps we can hope that it will, but in reality I would be quite concerned. I think there is \$437 billion approximately of debt. There is \$275 billion approximately of bank debt. I just would have to be very concerned about new money going into some of those countries. I know that we are committed to doing that now, but I am wondering what type of review will take place and when? Would you reach a decision that some of these countries are not going to pay their debt and you are going to have to write it down or write it off or trade it in a different manner? I would think right now that many of these loans are for all intents and purposes written off. You hope that they may come back. But what type of...?

[Traduction]

développement vers les pays industrialisés, ce qui a représenté une augmentation de leurs recettes. Évidemment, tout le monde convient qu'il y a eu une diminution importante des investissements dans les pays débiteurs. C'est une source de préoccupation pour les ministres des finances à l'heure actuelle. Car, à long terme, ces pays devront pouvoir bénéficier d'investissements supplémentaires si l'on veut qu'ils connaissent la croissance soutenue à long terme qui leur est nécessaire.

Cette stratégie a donc évolué au cours des années pour être réévaluée à nouveau à Séoul l'automne dernier au cours des réunions annuelles du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale. Au cours de ces réunions, on a reconnu le besoin de croissance ainsi que le rôle important et critique du Fond monétaire international et de la Banque mondiale dans la stratégie. L'accent continue à être mis sur les banques commerciales et les organismes de crédit aux exportations dans le cadre de l'aide à apporter à ces pays.

Comme mon collègue le disait, il ne s'agit pas de prêter des fonds pour la consommation. Il s'agit de fonds destinés à la restructuration qui permettra d'en arriver à une situation de croissance continue après un certain temps.

M. Warner: Nous sommes sans doute tous d'accord avec ce que vous dites. Cependant quand je regarde la liste de ces 15 pays dont la dette étrangère totale est de plus de 400 milliards, le Brésil venant en tête avec 100 milliards, devant le Mexique, l'Argentine, le Venezuela, les Philippines, le Chili, la Yougoslavie, le Nigéria, le Maroc, etc., la Colombie, le Pérou... Je ne peux pas dire que je sois particulièrement au courant de la façon dont ces pays fonctionnent, mais il est certain que je ne placerais pas une confiance excessive en aucun de ceux-ci.

Le président: Et même leurs propres ressortissants trouvent bon de placer leur argent dans les banques suisses.

M. Warner: Il est certain que les systèmes de ces pays connaissent pas mal de problèmes. Il faudrait être tout à fait naïfs pour ne pas se rendre compte que certains en fonctionnant comme ils le font à l'heure actuelle et probablement à moyen terme ne feront jamais preuve du sens des responsabilités que l'on voudrait leur voir déployer. Je ne suis pas très sûr non plus que les prêts que l'on consentira à certains les aidera à changer leur façon de fonctionner.

Nous pouvons toujours l'espérer, mais en fait c'est une question qui me préoccupe. Il existe environ 437 milliards de dettes, 275 milliards de dettes bancaires; c'est pourquoi je me poserais de sérieuses questions avant de prêter des fonds supplémentaires à certains de ces pays. Je sais que nous nous sommes engagés à le faire, mais y aura-t-il des contrôles? Décidera-t-on que certains pays ne sont pas tenus de rembourser, d'où la nécessité alors d'effacer la dette ou de procéder autrement. Je suppose qu'à l'heure actuelle beaucoup de ces emprunts ont été pour ainsi dire radiés.

[Text]

I know you have revised your strategy in dealing with these debts from time to time, but when do you change the way you deal with some of these loans?

Mr. Glorieux: I think it is a process which evolves over time, as my colleague was saying just a moment ago. The extent to which program lending is now occupying a larger place in the World Bank's operation is up to about 20% of total lending. That is a very positive sign in the sense that the institution, the World Bank and its broad expertise in development, is recognizing that this is not necessarily the time for making full concentration on large development projects. But there is a need for looking at the performance of an individual sector and trying to promote structural adjustment, much as we are doing in our own economy in Canada, and much as the other industrial countries or European countries and other countries are trying to do with their own sectoral approach to their difficulty.

I think it is a question of not throwing out the baby with the bathwater, not giving up. If the international community had given up on Mexico in 1982 when the debt situation really started, if the international community had given up on Brazil, we would . . .

The Chairman: What would have happened then?

Mr. Glorieux: We would be in a very, very difficult situation. I cannot . . .

The Chairman: How badly off would our banks have been if we had done that?

Mr. Glorieux: I think the international . . .

The Chairman: We would have written the loan off and Mexico would not have had to pay the interest on the loan. We put them into bankruptcy, for example, the same as when the local boot and shoe company cannot pay its debts as they come due, you put it into bankruptcy. And the next day, or two weeks later, the proprietor of the company goes down the street and around the corner and organizes a new line of credit and starts a new boot and shoe company.

• 2055

Mr. Warner: I would think some of the other countries would certainly be better off, Mr. Chairman, if they were considered bankrupt as well.

Mr. Glorieux: I suppose this is one alternative for some countries not to repay their debts.

Mr. Riis: Could you help us with this scenario? You had indicated that had that not occurred with Mexico it would have been a much more problematic situation.

The Chairman: A better situation. Mexico would have been better off if we had not refinanced it. Would you tell us how . . .

Mr. Riis: No. Our witness, Mr. Chairman, says that is not the case. I would like to ask the witness to run through the

[Translation]

Je sais que vous avez réétudié votre stratégie à l'égard de ces dettes de temps en temps, mais comment peut-on changer tout à fait la perspective?

M. Glorieux: Comme mon collègue le disait il y a quelques instants, il s'agit là d'une situation en évolution. À l'heure actuelle, les prêts consentis par la Banque mondiale pour des programmes déterminés n'atteignent que 20 p. 100 des prêts totaux. Il s'agit là de quelque chose de très positif puisque la Banque mondiale, qui dispose de tant de compétence en matière de développement, reconnaît que le temps n'est peut-être pas propice pour se concentrer complètement sur les grands projets de développement. Elle veut au contraire étudier certains secteurs individuels afin de promouvoir une restructuration, à l'instar de ce que nous faisons à l'heure actuelle au Canada dans le domaine économique. La situation n'est d'ailleurs pas différente dans d'autres pays industrialisés ou dans les pays européens, où l'on envisage les difficultés économiques par secteurs.

Il ne faudrait cependant pas rejeter tout en même temps, si la communauté internationale avait décidé de tourner le dos au Mexique en 1982, alors que la situation d'endettement commençait dans ce pays, ou si elle avait décidé de laisser tomber les bras devant l'endettement du Brésil, nous aurions . . .

Le président: Que se serait-il passé vraiment?

M. Glorieux: Nous nous trouverions dans une situation extrêmement difficile. Je ne pourrais pas . . .

Le président: La situation aurait-elle été désastreuse pour les banques si nous avions procédé de la sorte?

M. Glorieux: Je crois que la situation internationale . . .

Le président: Nous aurions tout simplement radié la dette, et le Mexique n'aurait pas dû payer l'intérêt sur ces emprunts. Ce pays aurait donc été en faillite, et ce n'aurait pas été très différent de ce qui se passe pour un petit commerçant par exemple lorsque celui-ci se déclare en faillite. En effet, le jour suivant ou deux semaines plus tard, le propriétaire essaie tout simplement d'obtenir de nouveaux crédits pour se remettre en affaires.

M. Warner: Je pense que certains autres pays se trouveraient dans une meilleure situation, monsieur le président, s'ils étaient déclarés en faillite.

M. Glorieux: C'est une possibilité que de ne pas rembourser ses dettes.

M. Riis: Pourriez-vous nous aider à mieux comprendre ce qu'aurait été la situation? Vous avez dit que dans le cas du Mexique, la situation aurait été problématique.

Le président: En fait la situation du Mexique aurait été bien meilleure qu'elle ne l'est actuellement s'il n'y avait pas eu de rééchelonnement de la dette.

M. Riis: Monsieur le président, notre témoin nous dit exactement le contraire. J'aimerais qu'il nous explique quelle

[Texte]

scenario of what would have happened had we not intervened as we had at that point.

Mr. Glorieux: I suppose one can envisage a broad range of outcomes involving a complete collapse of the international financial system at the extreme, and the world coming back to a barter economy at the extreme. I think it is extremely difficult to . . .

Mr. Riis: You have convinced yourself. You are convinced that Mexico would have been much worse off.

Mr. Glorieux: Definitely.

Mr. Riis: Could you explain the scenario? I am not trying to make life miserable for you, I am trying to get to the kind of scenario that you see would have happened in Mexico if that had not taken place.

Mr. Glorieux: There are very few cases in history of countries that have repudiated their debt. I believe North Korea might have been . . .

An hon. member: How about Germany, for one?

Mr. Glorieux: Germany in the 1930s indeed experienced a very difficult situation. I am afraid my . . .

The Chairman: How about Russia?

Mr. Glorieux: I am afraid I could not comment on those two countries.

Mr. Riis: Let us give the witness an opportunity to do the Mexican scenario.

Mr. Glorieux: I think what might have happened in the case of Mexico is they would have found themselves completely cut off from access to the international capital market and would have therefore to tighten their belts even more in a much more rapid and much more difficult fashion than they have otherwise.

The Chairman: I now have the figures. The total debt of Mexico in 1982 was \$88.8 billion. It had at that point a current account trade deficit, or a trade balance in its favour, of \$7.6 billion, but a current account deficit of minus \$6.2 billion. Its debt to private banks was \$72.2 billion. The projection at the end of 1985 showed a current account surplus of \$2.1 billion, and a total debt of \$97 billion; In other words, a debt up \$10 billion; its debt to the banks up \$5 billion; a current account deficit still; and a trade balance of basically the same. In other words, all the restructuring by the end of 1985 had put it further in debt. I think there is a song, is there not, another day older and deeper in debt. Maybe you can tell us just how wonderful we have been to Mexico.

Mr. Glorieux: Again, I think what you want to do is look over time what has happened . . .

[Traduction]

aurait été la situation si nous n'étions pas intervenus comme nous l'avons fait à l'époque.

M. Glorieux: Je suppose que l'on pourrait envisager toutes sortes de possibilités, depuis un effondrement total du système financier international jusqu'au retour à une économie de troc. Je crois qu'il est extrêmement difficile de . . .

M. Riis: Vous êtes vraiment sûr que le Mexique se serait trouvé dans une situation bien plus difficile que celle dans laquelle il se trouve à l'heure actuelle?

M. Glorieux: Certainement.

M. Riis: Pourriez-vous nous expliquer ce qui se serait passé? Je n'essaie pas de vous rendre la vie difficile, je voudrais simplement que vous nous expliquiez ce qui se serait passé pour le Mexique.

M. Glorieux: Il y a très peu d'exemples de pays qui, au cours de l'histoire, ont décidé de ne pas honorer leurs dettes. Je crois que la Corée du Nord est peut-être . . .

Une voix: Et l'Allemagne.

M. Glorieux: L'Allemagne au cours des années trente s'est retrouvée dans une situation extrêmement difficile. Mais je ne pourrais . . .

Le président: Et la Russie?

M. Glorieux: Je ne pourrais faire de commentaires au sujet de ces deux pays.

M. Riis: Nous devrions donner la possibilité à notre témoin de nous expliquer ce qui se serait passé au Mexique.

M. Glorieux: À mon avis, ce qui se serait passé au Mexique, c'est que ce pays se serait trouvé complètement coupé de l'accès aux marchés de capitaux internationaux, il aurait par conséquent dû se serrer la ceinture encore davantage et de façon encore plus rapide qu'il n'a dû le faire autrement.

Le président: J'ai maintenant les chiffres. La dette totale du Mexique en 1982 s'élevait à 88.8 milliards de dollars. À cette époque, le déficit commercial du compte courant . . . Sa balance commerciale était excédentaire de l'ordre de 7.6 milliards de dollars, mais le déficit du compte courant s'élevait à 6.2 milliards de dollars. La dette envers les banques privées s'élevait à 72.2 milliards de dollars. Les prévisions à la fin de 1985 montraient un excédent du compte courant de 2.1 milliards de dollars et une dette totale de 97 milliards de dollars. En d'autres termes, la dette avait augmenté de 10 milliards de dollars, la dette envers les banques de 5 milliards de dollars, et ce pays connaissait encore un déficit de son compte courant. Quant à sa balance commerciale, elle était restée sensiblement la même. En d'autres termes, toute cette restructuration n'avait eu pour effet vers la fin de 1985 que d'augmenter encore davantage la dette du pays. Cela semble confirmer la chanson selon laquelle la dette augmente avec le temps. Vous pourriez peut-être alors nous dire comment notre contribution a tellement aidé le Mexique?

M. Glorieux: Ce qu'il faut faire, c'est évaluer la situation au cours des années.

[Text]

The Chairman: You mentioned 1982. I am mentioning 1982 and 1985 figures. For 1986, we know what is likely to happen at \$15- or \$10-a-barrel oil.

Mr. Glorieux: Through the period from 1982 to 1985, I believe Mexican imports have indeed been restrained, but there has been continued growth in exports.

The Chairman: Massive inflation.

Mr. Glorieux: In 1985 there was a very substantial earthquake, a devastating earthquake, which certainly did not help the Mexican economy. And at the end of 1985 into 1986 there has been a precipitous drop in oil prices. These are situations that are not easy to forecast. Earthquakes are quite difficult to anticipate. And the oil price situation has been one which had indeed not been forecast by anyone in the industry or elsewhere.

• 2100

These are developments that hurt countries whether they like it or not. The question is whether you try to provide breathing space for these countries to help them make the adjustment through that difficult period or whether you turn your back to them and say: Sorry, there is not much the international community is willing to do to help you.

I think what the international institutions and Canada have been doing over this period is to try to support the countries in facing up to their difficulties and taking the measures of correction required by a changing world environment. They are tough measures. They are not measures where people can expect that income growth is going to continue at the pace it experienced in the past. When commodity prices drop, when there is substantial accumulated debt servicing, debt overhang, there has to be some restructuring of domestic policies and probably some income loss. But these are the facts of economics. I believe it is not just Mexico. I think a lot of the industrialized countries were hit by the 1982 recession and they have taken steps to adjust and face up to that situation.

The World Bank and the IMF try to support and provide some breathing room to the countries willing to undertake change and to put better order in their economic policies, recognizing that the change does not take place overnight, that it takes a number of years for these changes to take place and for the measures to become effective.

The Chairman: Mr. Attewell.

Mr. Attewell: If it is possible, I would like to get some idea on a macro-basis of just how much money Canada has loaned or invested—in two parts, first directly by the government and second by our own Schedule A banks. The vote tonight is on this \$285 million in total, is it? What are we now talking about as accumulated debt to the Canadian government and to the Schedule A banks?

Mr. Glorieux: I could not comment on the chartered banks' position. I may comment on the Canadian subscription which really relates directly to vote 5 of the estimates, the Canadian

[Translation]

Le président: Vous avez mentionné 1982. Je mentionne les chiffres pour 1982 et 1985. En 1986, nous savons très bien ce qui se passera quand le baril de pétrole tombera à 15\$ ou 10\$.

M. Glorieux: Au cours de la période qui va de 1982 à 1985, je crois que les importations vers le Mexique ont été restreintes, mais que les exportations ont augmenté de façon continue.

Le président: Il y a eu une inflation massive.

M. Glorieux: En 1985, ce pays a connu un tremblement de terre extrêmement dévastateur, ce qui n'a certainement pas aidé son économie. À la fin de 1985, et se poursuivant au cours de 1986, les prix du pétrole ont connu une chute. Il s'agit de choses qu'il est difficile de prévoir; le tremblement de terre ou le prix du pétrole n'avaient été prévus par personne.

Il s'agit de situations très éprouvantes. La question est de savoir si l'on est prêt à faire certains aménagements pour aider ces pays à survivre au cours de cette période difficile ou si l'on va tout simplement lui dire qu'il n'y a pas grand-chose que la communauté internationale puisse faire pour l'aider.

Ce que les institutions internationales et le Canada ont fait au cours de cette période est d'appuyer ces pays à résoudre leurs difficultés et à prendre les mesures correctives nécessaires dans un environnement mondial en évolution. Il s'agit de mesures draconiennes; en effet ces mesures touchent également au revenu de la population. Lorsque le prix des denrées chute, lorsque le service de la dette, accumulée au cours de plusieurs années, devient important, il faut évidemment repenser les politiques intérieures, ce qui provoque certainement une perte de revenu pour la population. Cependant, il s'agit d'une situation normale dans un contexte économique, et ce problème n'est pas l'apanage du Mexique. Beaucoup de pays industrialisés ont été touchés par la récession de 1982 et ils ont pris des dispositions afin de restructurer leur économie en conséquence.

La Banque mondiale et le FMI essaient de prévoir des mesures temporaires qui permettront d'aider ces pays désireux de mettre de l'ordre dans leurs politiques économiques, tout en reconnaissant que le changement ne pourra avoir lieu du jour au lendemain.

Le président: Monsieur Attewell.

M. Attewell: S'il est possible, j'aimerais savoir sur une base macro-économique combien d'argent le Canada a prêté ou investi, je veux parler du gouvernement lui-même et deuxièmement des banques relevant de l'annexe A. Le crédit que nous étudions ce soir est de l'ordre de 285 millions de dollars au total, n'est-ce pas? À combien s'élève la dette accumulée envers le gouvernement canadien et les banques de l'annexe A?

M. Glorieux: Je ne pourrais faire de commentaires sur la situation des banques à charte. Je pourrais par contre me prononcer sur la question de la souscription canadienne qui se

[Texte]

accumulated subscription to the World Bank, our contributions to IDA, the International Development Association, and to the IFC.

Canada's subscription to the World Bank is now over, accumulated, \$3.6 billion; the number for our accumulated participation over time in the International Development Association is \$2.4 billion, and our subscription to the International Finance Corporation is \$29.9 million. All these are in Canadian dollars. So these are our position in the World Bank group at the moment. Vote 5 would relate to the cash requirements associated with our ongoing participation in these institutions, either in the form of direct cash payments or in the form of encashment of notes that have been issued over time to the World Bank group.

Mr. Attewell: Are they the only three categories?

Mr. Glorieux: The World Bank and the IBRD, the International Bank for Reconstruction and Development, and its two affiliates, the International Development Association and the International Finance Corporation, would be the three institutions concerned.

• 2105

Mr. Attewell: So we are owed approximately, in those three areas, a little over \$6 billion?

Mr. Glorieux: These would be either our share of the capital of the World Bank and the IFC or our accumulated contribution to the IDA, which is not a bank per se; it is a fund which is replenished every three or four years.

Mr. Attewell: Well, if I could use the words how much "in total" we have at risk, it is a little over \$6 billion. Is that right?

Mr. Glorieux: If you consider our participation in the capital of the World Bank something at risk—which I would not quite view in the same way in the World Bank . . .

The Chairman: Do you think there is a chance of ever getting this stuff paid back?

Mr. Glorieux: The World Bank has a triple-A rating in international financial markets and can borrow at extremely low interest rates. That is through the strength of all its participating members.

Mr. Attewell: The IBRD: our contribution there, in my notes, is 3.7%.

Mr. Hunter: Our share of the IBRD's capital is 2.92%. You may have some difficulty if you are using figures from the annual reports, because as people subscribe to the capital increases, they subscribe at different rates.

Mr. Attewell: That was my second question. Are we locked into a given percentage, or can that be altered year by year?

[Traduction]

rapporte directement au crédit 5 du budget, c'est-à-dire la souscription canadienne à la Banque mondiale, nos contributions à l'IDA, Association internationale de développement et la SFI.

La souscription canadienne à la Banque mondiale s'élève à 3.6 milliards de dollars, notre contribution au cours des années à l'Association internationale de développement s'élève à 2.4 milliards, et notre souscription à la Société financière internationale est de 29.9 millions de dollars. Il s'agit de dollars canadiens évidemment. Telle est notre position en ce qui concerne le groupe de la Banque mondiale à l'heure actuelle. Le crédit 5 porte donc sur nos exigences en matière de trésorerie concernant notre participation permanente à ces institutions, soit sous la forme de versements directs ou d'encaissement de billets à vue émis régulièrement par le groupe de la Banque mondiale.

M. Attewell: S'agit-il des trois seules institutions?

M. Glorieux: La Banque mondiale ou Banque internationale pour la reconstruction et le développement, ainsi que ses deux filiales, l'Association internationale de développement et la Société financière internationale sont les trois institutions dont il est question ici.

M. Attewell: À ces trois niveaux, on nous doit donc un peu plus de 6 milliards de dollars?

M. Glorieux: Il s'agirait de notre participation au capital de la Banque mondiale et du Fond monétaire international ou de notre contribution accumulée à l'IDA, qui n'est pas une banque comme telle, mais une caisse reconstituée tous les trois ou quatre ans.

M. Attewell: Tout de même, si je vous laissais voir quel est le total de ce qui nous est dû et qui est en péril, la réponse serait un peu plus de 6 milliard de dollars.

M. Glorieux: Si vous considérez notre participation au capital de la Banque mondiale comme quelque chose qui est en péril, je ne suis pas sûr de voir cette situation de la même façon que vous . . .

Le président: Avons-nous des chances d'être remboursés de ce montant?

M. Glorieux: La Banque mondiale a la cote 3-A sur les marchés financiers internationaux et peut emprunter de l'argent à des taux d'intérêts extrêmement faibles. C'est dû à la force que représentent tous ces membres participants.

M. Attewell: Selon mes notes, notre contribution à la BIRD est de 3.7 p. 100.

M. Hunter: Notre participation en capital de la BIRD est de 2.92 p. 100. Si vous utilisez les chiffres des rapports annuels, il se peut que vous ayez quelques difficultés. En effet, pour les augmentations du capital, les souscriptions sont effectuées à des taux différents.

M. Attewell: C'était ma deuxième question. Sommes-nous obligés de contribuer un certain pourcentage, ou pouvons-nous le modifier d'année en année?

[Text]

Mr. Hunter: The World Bank uses basically U.S. corporate law. As you have a capital increase, each member is entitled to subscribe to shares equal to its existing . . .

Mr. Attewell: Entitled or obligated?

Mr. Hunter: Entitled. We can change that ourselves. We can go down. It is much harder to go up, unless you find another member who is willing to yield shares.

The Chairman: What? I would bet you everybody would yield shares if we wanted to put more money in it.

Mr. Hunter: If you talk to Japan right now, they are putting great pressure on us to have the shares increased in the World Bank.

The Chairman: We should facilitate them by letting them take out our share.

Mr. Attewell: What real say do we have in decisions about individual countries?

Mr. Glorieux: I think we have a significant presence in the World Bank and the IMF on approaches to individual countries, and particular projects are being reviewed in the World Bank.

Mr. Attewell: I meant about us. For instance, suppose we said we do not want to put another nickel into Peru. Is that feasible or practical?

Mr. Glorieux: We would not have veto power, of course. Our share in the World Bank would not provide us with veto power on this. We would of course try, through discussion in the executive court and with our fellow colleagues . . . the Minister of Finance would obviously want to discuss the issue with his colleagues in international meetings as to the best approach to the Peruvian situation. We would not be in a position to veto a project in the World Bank. I think the influence is more one through discussion, as opposed to voting on the executive board of the bank.

Mr. Attewell: Do you consider any of our Canadian funds at risk? It sounds as if you do not.

Mr. Glorieux: The World Bank has a triple-A rating on world financial markets. I would tend to consider the judgment of the financial markets as one on which to base the soundness of our risk in the capital of the bank.

The Chairman: I was wondering if the people here would agree with the following paragraph, produced by Peter Berg of the economic research branch of the parliamentary library. On page 8 he says:

The six major Canadian lenders to developing countries were estimated to have the following exposure as of October 31, 1985: Royal Bank, \$5.3 billion; the Bank of Montreal, \$5 billion; Bank of Nova Scotia, \$4.55 billion; Canadian Imperial Bank of Commerce, \$3.1 billion; Toronto-Dominion, \$2.925 billion; National Bank, \$2.225 billion. The total exposure of these Canadian chartered banks in developing countries and the percentage of bank shareholders' equity

[Translation]

M. Hunter: La Banque mondiale fonctionne essentiellement selon le droit américain des sociétés. Pour les augmentations de capital, chacun des membres peut souscrire une part qui correspond . . .

M. Attewell: Peut ou doit?

M. Hunter: Peut. Nous pouvons modifier notre part. Nous pouvons la diminuer. Il est plus difficile de l'augmenter, à moins de trouver un autre membre qui soit prêt à céder la sienne.

Le président: Je vous demande pardon? Je suis prêt à parier avec vous que n'importe qui serait prêt à nous céder des parts si nous voulions accroître notre participation.

M. Hunter: Les Japonais sont actuellement très intéressés par une augmentation de leur part dans la Banque mondiale.

Le président: Nous devrions leur rendre service et leur céder la nôtre.

M. Attewell: Avons-nous vraiment quelque chose à dire au sujet des décisions qui sont prises touchant les divers pays?

M. Glorieux: Nous avons une présence assez sentie à la Banque mondiale et au Fonds monétaire international pour ce qui est des approches à l'égard des divers pays; il y a des projets qui sont revus actuellement par la Banque mondiale.

M. Attewell: Je voulais dire nous-mêmes. Par exemple, si nous décidons que nous ne voulons plus investir un sou au Pérou, pouvons-nous donner suite à notre décision?

M. Glorieux: Nous n'avons pas de veto. Notre participation à la Banque mondiale ne nous donne pas de droit de veto. Évidemment, nous pouvons discuter avec le comité exécutif ainsi qu'avec nos collègues . . . le ministre des Finances lors des rencontres internationales avec ses homologues des autres pays peut aborder la question péruvienne. En ce qui nous concerne, nous ne pouvons pas bloquer par nous-mêmes un projet à la Banque mondiale. Notre influence s'exerce dans les discussions plutôt qu'aux votes au conseil exécutif de la banque.

M. Attewell: Vous pensez qu'il y a un danger? Vous donnez l'impression de ne pas craindre pour notre argent.

M. Glorieux: La Banque mondiale a une cote 3-A sur les marchés financiers mondiaux. Je me fie au jugement des marchés financiers pour ce qui est du degré de risque de notre capital dans la banque.

Le président: Je suis curieux de savoir si les participants à cette discussion sont d'accord sur le paragraphe suivant, dont l'auteur est Peter Berg, du service de recherche économique de la bibliothèque du Parlement. Il dit, à la page 8:

En date du 31 octobre 1985, les six principaux bailleurs de fonds canadiens avaient prêté aux pays en voie de développement les sommes suivantes: la Banque royale, 5,3 milliards de dollars; la Banque de Montréal, 5 milliards de dollars; la Banque de Nouvelle-Écosse, 4,55 milliards de dollars; la Banque de Commerce canadienne impériale, 3,1 milliards de dollars; Toronto-Dominion: 2,925 milliards de dollars et la Banque nationale, 2,225 milliards de dollars. L'ensemble des

[Texte]

equals 137%. Simply put, this result implies that the level of bank lending exceeds the amount of internal capital Canadian banks have on hand to absorb a default.

What is the Ministry of Finance's view with respect to that statement?

• 2110

Mr. Attewell: What is the date of that, Mr. Chairman?

The Chairman: The report was written by Peter Berg. It is dated September 27, 1984; reviewed April 25, 1986.

Mr. Glorieux: Sir, as an official, I could not comment on the particular numbers, on the sources. As I mentioned earlier, we in our area tend to approach the banking exposure numbers from a global perspective. I think what the global number suggests is that we as governments must continue to be indeed concerned about the international debt situation and as officials continue to provide advice to our Minister in a way that helps manage the international debt situation—away from the crisis scenario that some people have, in their analysis, considered as extreme possibilities.

The Chairman: Mr. Berg goes on to state on the same page:

Canada has already experienced the impact of the international debt problem, particularly in its relationship with roughly 30 countries currently involved in rescheduling. Whereas in 1981 Canada's exports to these countries were valued at \$3.5 billion, by 1983 the total had decreased by 40% to \$2 billion. It has been estimated that a reduction in exports of \$100 million costs this country approximately 3,500 jobs. Applying this relationship to the above figures suggests the reduction in demand from developing countries has caused the loss of 50,000 jobs in the 1981 to 1983 period.

Do you have any comment on that?

Mr. Glorieux: I could not comment on the particular numbers either, although . . .

The Chairman: Would it be possible for your department to give us your review of this paper written by Mr. Berg, which indicates the problem we are suffering? I ask you that particularly in view of the way we seem to be going—renewing these obligations to the World Bank, increasing our exposure bit by bit, losing trade and losing job opportunities bit by bit, and leaving our banking system perhaps even further exposed.

Mr. Glorieux: Sir, I think we certainly should *prendre connaissance*, read the paper. I do not know what the tradition of this committee is in terms of asking departments to provide analysis of particular reports, and if indeed the experience and

[Traduction]

créances des banques canadiennes à charte dans les pays en voie de développement et le pourcentage des fonds propres des actionnaires de banques représentent 137 p. 100. Cela revient à dire, pour simplifier, que le volume des créances bancaires dépasse les capitaux dont disposent les banques canadiennes pour couvrir une défaillance.

Que pense le ministre des Finances de cette affirmation?

M. Attewell: De quand est-ce daté, monsieur le président?

Le président: Le rapport, rédigé par Peter Berg, est daté du 27 septembre 1984 et révisé le 25 avril 1986.

M. Glorieux: En tant que fonctionnaire, Monsieur, je ne puis faire de commentaires sur les chiffres, sur les sources. Comme je l'ai dit tout à l'heure, dans notre métier, nous avons tendance à considérer les créances bancaires dans une perspective globale. Ce que donnent à penser ces chiffres globaux, c'est que nous, en tant que gouvernement, devons effectivement suivre avec vigilance la situation de la dette internationale et donner à notre ministre les conseils qui lui permettent de maîtriser cette situation en évitant la crise que certains, dans leur analyse, envisageaient comme un cas extrême.

Le président: Monsieur Berg poursuit, sur la même page:

Le Canada se ressent déjà de l'impact de la dette internationale, en particulier dans ses relations avec une trentaine de pays qui procèdent actuellement au rééchelonnement de leur dette. En 1981, les exportations du Canada à destination de ces pays s'élevaient à 3,5 milliards de dollars, alors qu'en 1983, le total avait diminué de 40 p. 100, pour s'établir à 2 milliards de dollars. Une compression des exportations de 100 millions de dollars représenterait pour notre pays, après certaines évaluations, une perte d'environ 3,500 emplois. Si l'on applique cette équation aux chiffres cités plus hauts, la diminution de la demande des pays en voie de développement a entraîné la perte de 50,000 emplois entre 1981 et 1983.

Quelle est votre opinion sur ce point?

M. Glorieux: Je n'ai pas de commentaires à faire sur ces chiffres, bien que . . .

Le président: Votre ministère pourrait-il nous donner son commentaire sur le document de M. Berg, qui cerne les difficultés auxquelles nous sommes affrontés? Je vous demande ceci compte tenu, en particulier, de la voie dans laquelle nous semblons nous engager, à savoir le renouvellement de ces obligations envers la Banque mondiale, l'augmentation progressive de nos créances, la compression de nos échanges commerciaux et l'effritement de nos emplois, et le fait que notre système bancaire risque peut-être de s'enliser dans cette situation.

M. Glorieux: Nous devrions certainement prendre connaissance de ce document, Monsieur, c'est-à-dire le lire. Je ne sais pas s'il est d'usage, au Comité, de demander aux ministères d'analyser certains rapports et s'il est d'usage que les ministères

[Text]

the tradition is that departments would provide such analysis. I believe we would follow the tradition.

• 2115

The general comment I would make on this is that certainly the broad thrust of the analysis which continues to support the need for Canada, as policy, to support the developing countries that are willing to adjust and to take measures that will bring them back on a credit-worthy path . . .

The Chairman: Yes. I think this committee views the support of developing countries very importantly. It also has concerns, of course, with the domestic banking situation in view of our responsibilities concerning financial institutions, the same as the department has. Really I guess we are raising some questions as to the way we are going with the IMF and the World Bank and the various funds and arrangements we belong to in Bretton Woods, developing since the war . . . is still serving the developing countries well and serving the business interests of Canada well. Is it time for a review of that?—because it certainly has not been serving us well the last period of time, and as you keep on getting further and further in debt are you any better off? Is our trade any better off? Do developing countries develop better, and so on?

In other words, we are asking if it is not time for a review of this whole matter as to where we are going as a country with respect to development aid and with respect to our own banks and with respect to the problem of trade and so on. I guess that is where we are coming from.

We understand the purpose of the vote and we understand that there is really, in terms of cash outlay, not that much cash outlay, although there is a huge credit outlay, and I was wondering to what extent there was a rethink going on in the department concerning all of this foreign operation that we have carried on for the last 35 or 40 years.

Mr. Glorieux: Sir, one comment on this in terms of Mr. Wilson's participation in the international discussions in the Tokyo Summit and in the past economic summits: he as governor for the IMF and the World Bank has been engaged on a continuing and a very strong basis in discussing these issues with his colleagues and in trying to shape Canada's policies for the best interests of Canada, I suppose.

The Chairman: Do you have a think-tank going in Finance, with all of your myriads of people, taking a fresh look at where we should be going with respect to these international banks and international funds? Or is all that happens every year that you say: My God, they need more dough; put it in the budget and these guys in Parliament will just rubber-stamp it and bang it through?

[Translation]

res communiquent effectivement ces analyses, mais si tel est l'usage, je pense que nous nous y plierons.

Permettez-moi de dire, d'une façon générale, que l'analyse de la situation confirme la nécessité pour le Canada de continuer à aider les pays en voie de développement désireux d'effectuer un redressement de la situation et de prendre les mesures qui leur permettent de redevenir solvables . . .

Le président: Le Comité est certainement en faveur de l'aide aux pays en voie de développement, mais il se préoccupe également, bien entendu, de la situation bancaire interne compte tenu des responsabilités que nous avons, au même titre que le ministère, envers les institutions financières. Nous nous interrogeons sur la voie adoptée dans nos relations avec le Fonds monétaire international, la Banque mondiale et les diverses institutions issues des accords de Bretton Woods, ainsi que les ententes qui en découlent depuis la guerre. Ces ententes et ces institutions servent-elles encore bien les pays en voie de développement tout en étant à l'avantage du Canada? Le moment est-il venu de revoir tout cela? Dans les derniers temps, en effet, nous n'avons pas eu lieu de nous en féliciter, et avec le gonflement de la dette, on se demande où l'on va. Nos échanges commerciaux s'en portent-ils mieux? Les pays en voie de développement font-ils des progrès? Voilà le genre de questions que nous nous posons.

Autrement dit, nous nous demandons si le moment n'est pas venu de procéder à une révision de toute cette question, de nous demander quelle voie ce pays entend suivre en ce qui concerne l'aide au développement, notre propre système bancaire, les échanges commerciaux, etc. C'est le genre de questions qui nous préoccupent à l'heure actuelle.

Nous comprenons à quoi seront affectés ces crédits, nous comprenons également que ce ne sont pas des sommes tellement considérables, bien qu'il y ait d'énormes charges de crédit, et je me demandais dans quelle mesure on se posait des questions, au ministère, sur toutes ces opérations financières à l'étranger qui ont eu lieu au cours des 35 ou 40 dernières années.

M. Glorieux: Je voudrais faire une observation à ce propos, Monsieur, en me référant à la participation de M. Wilson aux pourparlers internationaux du sommet de Tokyo et des sommets qui l'ont précédé: en tant que gouverneur du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale, il s'est constamment attaché à discuter de ces questions avec ses collègues pour déterminer l'orientation des politiques de notre pays en assurant de son mieux, j'imagine, la défense de nos intérêts.

Le président: Avec tous les gens que compte votre ministère, existe-t-il un groupe, un réservoir de matière grise qui se pose des questions sur la direction que nous devrions suivre dans nos rapports avec ces banques internationales, ces fonds internationaux? Ou bien vous redites-vous simplement chaque année: ciel, voilà qu'il leur faut encore plus d'argent! Qu'à cela ne tienne, inscrivez-le au budget et nos gars du Parlement se chargeront d'évaluer notre budget et le feront adopter sans tambour ni trompettes?

[Texte]

Mr. Glorieux: I suppose it is a continuing operation in the department as at the official level we participate in such bodies as Working Party 3 of the OECD, as we are constantly in contact with our executive directors at the World Bank and at the IMF, either on particular projects or on broad issues that are being discussed at the board, and as officials we also talk with our colleagues on these issues of very substantial significance to the country—the exercise of price rescheduling also. So it is something which is of continuing concern to officials of the international branch.

The Chairman: Yes. Well, I guess I am saying to you that I suspect that those Members of Parliament who are concerned about developing countries are very concerned that really we are just using development aid to keep our own banks alive; those of us who are concerned about our own banks get worried that all we are doing is just extending credits so that they will not foreclose tomorrow. It is almost like the Northland Bank and the Canadian Commercial Bank—powder the balance sheet so the inspector will let you pass another time.

• 2120

What we are concerned about is whether there is any fresh thinking. Are we going to get at the real issues here? We just cannot go on like this with one rescheduling after another.

Mr. Riis: I guess perhaps to understand a concern that we are attempting to register here tonight, it is not that long ago this committee went through a process, as Mr. Blenkarn has indicated, with the Northland Bank and the CCB, where the Governor of the Bank of Canada told us not to worry, everything was okay. The Inspector General of Banks said to us: We have confidence that the bank is fine. The Minister of Finance said that to us; the Minister of State (Finance) said that to us. Everyone we depend upon for their wisdom in these matters were wrong. Either they had wrong information themselves, and therefore passed along wrong information, or said things they should not have said.

And we are hearing things from you tonight. You are saying look, you must have faith that if we do these sorts of things and request these credit worthiness types of behaviour, we have confidence that things will improve and debts will begin to be repaid and so on. Well, that is why we are a little gunshy; we have heard similar things before.

My question is when the agencies now, particularly because of the Baker initiative, look at certain countries in terms of their economic behaviour to determine their credit worthiness, if they were to look at some of the European countries' subsidized agriculture and their policies, or the new U.S. farm bill and what that is going to mean to some incredible subsidies to some American farmers, would they view that and feel comfortable with what is going on in the European communities with agriculture, and now the United States, as an indication of credit-worthiness, if they were looking at a

[Traduction]

M. Glorieux: C'est certainement une préoccupation permanente au ministère, car dans le milieu officiel nous participons à des organismes comme le groupe de travail 3 de l'OCDE et sommes constamment en contact avec nos directeurs auprès de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international, soit qu'il s'agisse de projets spéciaux, soit qu'il s'agisse de questions plus générales, dont il est discuté en conseil. Dans l'exercice de notre profession, nous nous entretenons également avec nos collègues de questions de grande importance pour notre pays, par exemple, le rééchelonnement des prix. C'est donc une question dont s'occupent constamment ceux de la direction internationale.

Le président: Oui, mais j'ai l'impression que les députés qui ont à coeur les intérêts des pays en voie de développement craignent justement que nous n'utilisions l'aide au développement pour maintenir en vie nos propres banques, tandis que ceux d'entre nous qui ont à coeur les intérêts de nos propres banques pensent que nous nous contentons de consentir des prêts pour les empêcher de déposer leur bilan demain. C'est presque comme la Banque Northland et la Banque Commerciale canadienne: maquillons les états financiers, et l'inspecteur les fera passer comme lettre à la poste.

Ce que nous voudrions savoir, c'est si l'on apporte au problème une réflexion neuve. Allons-nous entrer dans le vif du sujet? Nous ne pouvons nous contenter de consentir à un rééchelonnement après l'autre.

M. Riis: Si nous paraissions tellement obsédés par cette question ce soir, c'est que tout récemment le Comité, comme le disait M. Blenkarn, s'est penché sur la situation de la Banque Northland et de la Banque Commerciale canadienne, et le gouverneur de la Banque du Canada nous a prodigué ses assurances que tout allait pour le mieux. L'inspecteur général des banques, lui aussi, nous a dit qu'il avait toute confiance dans la situation financière de la banque, et le ministre des Finances, et le secrétaire d'État des Finances, eux aussi, nous ont donné force assurances. Eh bien, tous ces pontes dont nous buvions les paroles se sont trompés, soit qu'ils aient été eux-mêmes mal informés et ont transmis une information erronée, soit qu'ils aient dit des choses qu'ils n'auraient pas dû dire.

Ce soir c'est vous que nous entendons, c'est vous qui essayez de nous convaincre de vous faire confiance, car en prenant des mesures de nature à assurer la solvabilité, vous espérez que la situation s'améliorera, que les dettes seront remboursées, et caetera. Mais si nous nous montrons un peu réticents, c'est que nous nous sommes faits échauder.

Je voudrais savoir la chose suivante: lorsque les organismes examinent le comportement économique de certains pays pour déterminer leur solvabilité, et ceci en particulier à cause de l'initiative Baker, si par exemple ils devaient examiner le système de subventions et la politique agricoles de certains pays européens, ou la nouvelle loi américaine sur les exploitations agricoles et les fantastiques subventions que celle-ci va assurer aux agriculteurs américains, considèreraient-ils toutes ces mesures comme un atout pour la solvabilité? Le pense-

[Text]

developing country and seeing those same kinds of policies introduced there to support their agricultural community?

Mr. Glorieux: I think you are raising a rather broad question in terms of an individual country's management of its domestic economic policies and the impact it has on the world economy. It is something that I believe over time has been the essence of the multilateral discussion between ministers of finance and leaders in economic summits.

Mr. Riis: Let us try perhaps a different kind of question. If the World Bank were looking at Jamaica, and saw Jamaican agricultural policies with incredibly high subsidies, such as many of the European countries have in some of their agricultural sectors, would they not look at that with concern? And would they not say that this is not the kind of policy we want to see internally? And therefore would they not hesitate, in terms of determining credit-worthiness and in terms of doing business with Jamaica, if those kinds of policies were in place? That is a question I am asking. We are doing it ourselves, yet we are saying to many of these countries: We have concerns if in fact you do what we are doing with the money that we are providing through the international banks.

Mr. Glorieux: The IMF provides, through their annual consultation, a forum for examining individual and each country's economic policies. Canada is of course part of that process where the International Monetary Fund conducts Article 4 consultation on our economic policies and our economic performance. These reports are being reviewed annually for each country by the executive board of the IMF.

Mr. Riis: At the next meeting they should analyse the French wheat industry as to its soundness, and to some of the vineyard support programs in Italy, and the United States' farm bill in terms of its support of its grain industry. I think if you looked at those internally there would be some surprising revelations.

Mr. Glorieux: It is perhaps not quite as detailed as the sectoral aspect of economic policy, but the IMF certainly looks at the broad macro-economic strategy. Canada . . . Because we are on the executive board we have our ability to comment on these economic policies, much as other countries, members of the fund, can comment on our own domestic policy.

• 2125

In the end, what is important is whether under this exercise of surveillance countries agree indeed to change their policies and recognize that their domestic policies can have important implications for the world economy at times. This process is slow and not always very successful. I think the Americans particularly have only begun to realize of late that their domestic economic policies have had important implications for the world economy and that these implications were feeding back into their domestic economy and therefore they should probably examine more closely these international aspects. It is the extent to which countries are willing to relinquish a little bit of their domestic sovereignty for the greater benefit of the world economy at large, and the feedback that has on their own performance.

[Translation]

raient-ils aussi si les pays en voie de développement adoptaient le même genre de mesures pour appuyer leur agriculture?

M. Glorieux: Vous posez là une question d'ordre très général sur la gestion économique interne d'un pays en particulier et sur les incidences que celle-ci a sur l'économie mondiale. Cette question a toujours fait l'objet des pourparlers multilatéraux dans les sommets économiques entre ministres des Finances et dirigeants.

M. Riis: Je vais donc vous poser un autre genre de question. Si la Banque mondiale, examinant le cas de la Jamaïque, constatait que l'agriculture de ce pays bénéficie de subventions phénoménales, comme c'est le cas pour de nombreux pays européens, cela ne lui causerait-il pas d'appréhension? Ne dirait-elle pas que ce n'est pas le genre de politique que nous voulons voir mise en place dans notre pays? N'hésiterait-elle pas, dans un cas pareil, à affirmer que la Jamaïque est solvable et à faire des affaires avec elle? C'est une question que je vous pose. Nous le faisons nous-mêmes, mais nous disons à beaucoup de ces pays: ne faites pas, avec l'argent que vous recevez de nous par le truchement des banques internationales, ce que nous faisons nous-mêmes.

M. Glorieux: Dans ses consultations annuelles, le FMI sert de tribune pour l'examen des politiques économiques de chaque pays. Le Canada, bien entendu, participe aux séances où le Fonds monétaire international analyse en fonction de l'article 4 nos politiques et résultats économiques. Ces rapports sont révisés chaque année, pour chaque pays, par le conseil de direction du FMI.

M. Riis: Lors de leur prochaine réunion ils devraient se faire une opinion sur la solidité du secteur français du blé, sur les subventions que l'Italie accorde aux vignobles, et sur l'aide que les États-Unis donnent aux céréaliculteurs. Si vous les examinez de près, je crois que vous auriez des surprises.

M. Glorieux: Le FMI ne procède peut-être pas à une analyse détaillée de chaque secteur de l'économie, mais il examine certainement les stratégies macro-économiques dans leur ensemble. Le Canada . . . Puisque nous sommes au conseil de direction, il nous est loisible de dire ce que nous pensons de ces politiques économiques au même titre que d'autres pays, membres du Fonds, peuvent dire ce qu'ils pensent des nôtres.

En dernier ressort, ce qui importe est de savoir si les pays, lorsque ces critiques sont émises, acceptent effectivement de modifier leur politique et reconnaissent que celles-ci ont parfois de profondes incidences sur l'économie mondiale. C'est un processus qui prend du temps et qui ne porte pas toujours de fruits. Les Américains, en particulier, viennent seulement de se rendre compte que leur politique économique interne a eu de profondes répercussions sur l'économie mondiale, répercussions qui ont fait ricochet sur leur propre économie et qu'ils devraient peut-être réfléchir un peu plus à ce qu'ils font sur la scène internationale. Cela dépend de la mesure dans laquelle les pays sont disposés à renoncer à une petite partie de leur souveraineté interne au profit de l'ensemble de l'économie

[Texte]

We live in a non-ideal world. It is a world of uncertainty. I think the debt crisis was not anticipated until it came unasked. The decline in oil prices was not anticipated until it came on us. What I think is important and the essence of these institutions is their ability to cope with change and to provide the breathing room that the system and each country need to adjust and come to terms with the situation.

Mr. Riis: Could you go back to the points Norm introduced at the beginning about the \$20 billion request and the \$30 billion in interest collected? Could you repeat that, to have our witnesses confirm what you said?

Mr. Warner: The commercial banks in the next three years are going to be increasing their loans by \$20 billion to \$25 billion, and during that same period the commercial banks will receive about \$90 billion annually in interest. This is from the 15 countries with the most external debt. So during that three-year period they are going to be receiving somewhere around \$90 billion.

So it is in the banks' interests to keep everything rolling around. But I am not entirely sure if it is in the public's best interests or in the chartered banks'—I was more interested in our own domestic banks . . .

The Chairman: Long-term.

Mr. Warner:—for them to continue to play the games—because from my perspective we appear to be playing some games here, and we may be playing with fire.

The Chairman: Mr. Riis, are you finished?

Mr. Riis: No, the question was to ask Norm to state that, and then to ask the witnesses if they could confirm that as specifically as possible, realizing we are talking about the commercial banks here and that may be difficult.

Mr. Davis: I can just say that we can play with a lot of different numbers. Right now we know the debt service ratios are starting to stabilize, which is an indication that we are getting to the end of the problem—maybe not for all countries, but some countries are facing . . . their exports are going up, their internal economic balance is going up, they are going to be better able to pay their bills, and as a result they are going to be able to attract new money voluntarily. And this is the end purpose of this. The normal situation for a developing country, as it was for Canada through its development, is to be capital-importing, use that capital for investment and to pay out interest and dividends to the older economies, the slower-growing older economies that are doing the investing in the new economies. That is the way the process should work.

• 2130

As has happened over and over again through history, you get blips in commodity prices or you get countries investing too

[Traduction]

mondiale et aux conséquences qui rejaillissent sur leur propre économie.

Nous vivons dans un monde qui n'est pas parfait, où règne l'incertitude. La crise de l'endettement a éclaté sans qu'on la voie venir. Le fléchissement des cours du pétrole, lui aussi, ne s'était pas fait annoncer. Ce qui est important, à mon avis, ce qui est la raison d'être de ces institutions, c'est leur capacité de s'adapter aux changements, de servir de tampon afin de donner à chaque pays, à chaque système le temps de reprendre souffle et de s'adapter à une nouvelle situation.

M. Riis: Pourriez-vous revenir sur les questions soulevées au début par Norm à propos de la demande de 20 milliards de dollars de crédit et des 30 milliards de dollars d'intérêts perçus? Pourriez-vous répéter cela, afin que nos témoins confirment ce que vous avez dit?

M. Warner: Au cours des trois prochaines années, les banques commerciales vont augmenter leurs prêts d'une somme de 20 à 25 milliards de dollars, et pendant la même période, les banques commerciales recevront annuellement en intérêts environ 90 milliards de dollars. Je parlais là des 15 pays qui ont la plus forte dette extérieure et qui, pendant cette période de trois ans, recevront des sommes de l'ordre de 90 milliards de dollars.

Il est donc de l'intérêt des banques de faire tourner la machine, mais je ne suis pas tout à fait certain qu'il soit de l'intérêt du public ou de celui des banques à charte—je pensais en particulier à nos propres banques nationales . . .

Le président: À long terme.

M. Warner: . . . de leur intérêt de continuer à jouer le jeu, car à la façon dont je vois les choses, nous nous livrons ici à un jeu et nous jouons peut-être avec le feu.

Le président: Monsieur Riis, avez-vous fini?

M. Riis: Non, je demandais à Norm de répéter cela et de demander ensuite aux témoins s'ils pouvaient confirmer cette possibilité, tout en tenant compte du fait que cela présente peut-être des difficultés, parlant des banques commerciales.

M. Davis: Je peux simplement vous dire que nous pouvons jouer nos cartes de toutes sortes de façons. Nous savons à l'heure actuelle que les ratios du service de la dette commencent à se stabiliser, ce qui indique que nous voyons la sortie du tunnel, peut-être pas pour tous les pays, mais pour certains . . . dont les exportations augmentent, dont l'équilibre de l'économie interne se redresse, qui seront donc mieux en mesure de payer leur facture et, par conséquent, d'attirer de l'argent neuf, ce qui est l'objectif même recherché. Pour un pays en voie de développement, comme ce fut le cas pour le Canada au temps de son expansion, il est normal d'importer des capitaux, de les investir et de verser des intérêts et des dividendes aux économies anciennement établies, économies dont la croissance est plus lente et qui investissent à leur tour dans les nouvelles économies. C'est ainsi que les choses se passent.

Mais comme cela s'est produit à maintes reprises, le prix des denrées subit des fluctuations brutales, ou un pays investit trop

[Text]

much at one time, with too optimistic forecasts of what is going on, and you have a period where you have to consolidate. There will be lower investment and lower growth for a while, while they get their economies in order, but then the purpose of the whole Baker plan, and what we have, is to try to calm the waters.

There are countries that are in reasonably good condition and they are not getting new voluntary flows, not because they have not put their affairs in order, not because their investment prospects are not good, not because they are not able to manage their affairs, but because people are skittish as a result of this.

The idea right now, the strategy is to ensure that there is growth in the industrial countries that is adequate to create the demand for the exports of these countries—they have their foreign exchange to service their things—for them to be able to take on even higher debt burdens so that they can invest in productive capacity in their economies and raise their standards of living. It is the way that the new world developed, it is the way that Japan developed, it is the way that Korea is developing, Singapore is developing and all the success stories, Indonesia and India. That is what we are aiming to achieve, generally, by the approach.

I do not deny that there are still areas of concern, but our support for these institutions is not based on a particular problem that is occurring right now. We have supported them, as I said, from 1945, when they came on, because of our view that a world where there is a higher rate of growth and higher standards of living and institutions to make loans, where countries have problems, makes for a better world generally, makes for better growth of trade, allows us to exploit our comparative advantages and achieve higher standards of living.

The Chairman: Miss Nicholson.

Miss Nicholson: Thank you. I would just like to come back to something you said earlier, Mr. Chairman, about just relying on faith and this would be all right. I think it is more than that.

I see a difference between the way the commercial banks operated and the way the IBRD and its affiliates operate. I think the commercial banks, which got into the developing countries so heavily in a particular period some years ago, often did not take into consideration sufficiently the inefficiencies of domestic policy or all the other problems, and in any case were unable to influence them, whereas I think the essence of the way the World Bank operates increasingly is the conditionality.

I have a quote here which I found quite interesting. Actually it is a speech that I heard myself in April 1984, and it was given by a vice-president of the World Bank. What he said was:

Conditionality implies hard, sometimes hot disagreements. But what makes World Bank conditionality work as well as it does is that our borrowing member countries consider the bank a friend and a partner in their development efforts.

[Translation]

à un certain moment en se fondant sur des pronostics trop optimistes, et pendant une certaine période vous devez reprendre souffle. Il y a moins d'investissements, la croissance marquera la pas pendant un certain temps jusqu'à ce que l'économie se redresse, mais le but du plan Baker et de notre propre action, c'est d'attendre que les choses rentrent dans l'ordre.

Certains pays connaissent une situation relativement bonne et ne reçoivent pourtant pas de nouveaux flux monétaires, non que leur situation financière ne se soit pas assainie, non que leurs perspectives d'investissement ne soient pas bonnes, non qu'ils n'aient pas rétabli l'ordre dans leur maison, mais parce que la confiance ne revient pas.

La stratégie actuelle consiste à assurer dans les pays industriels une croissance suffisante pour créer une demande d'exportation des pays en difficulté, qui ont des devises étrangères pour cela, afin qu'ils puissent assumer un fardeau de dettes encore plus lourd, investir de façon productive dans l'économie de leur pays et augmenter leur niveau de vie. C'est ainsi que le nouveau monde a connu son expansion, c'est ainsi que cela s'est passé au Japon, en Corée, à Singapour et dans tous les pays qui ont réussi, par exemple l'Indonésie et l'Inde. C'est la façon générale dont nous essayons de procéder.

Certes, il existe encore des questions non résolues, mais notre soutien à ces institutions n'est pas lié à un problème particulier propre à notre époque. Comme je le disais, nous soutenons ces institutions depuis 1945, depuis leur naissance parce que nous pensons qu'un monde en expansion, dont le niveau de vie augmente, où il existe des institutions qui consentent des prêts, où les pays connaissent des difficultés, est un monde meilleur, permet de meilleurs échanges commerciaux, une meilleure exploitation des ressources respectives et un niveau de vie plus élevé.

Le président: Mademoiselle Nicholson.

Mme Nicholson: Je vous remercie. Je voudrais revenir sur ce que vous disiez tout à l'heure, monsieur le président, sur le fait qu'il faut faire confiance, et tout rentrera dans l'ordre. J'y vois davantage que cela.

Je vois une différence entre la façon dont fonctionnaient les banques commerciales et celle dont fonctionnent la BIRD et les banques affiliées. Les banques commerciales qui, il y a quelques années, faisaient tant d'affaires avec les pays en voie de développement ne tenaient souvent pas suffisamment compte des tares de la politique interne ou de tous les autres problèmes, et n'étaient de toute façon pas en mesure de les influencer, alors que la Banque mondiale, de plus en plus, assortit ses prêts de conditions.

Je voudrais vous donner ici une citation que j'ai trouvée fort intéressante. C'est un discours que j'ai entendu en avril 1984, un discours fait par un vice-président de la Banque mondiale, qui disait:

Des conditions imposées à un prêt engendrent des désagréments parfois très graves. Mais dans le cas de la Banque mondiale, le fait que les pays emprunteurs tiennent la Banque pour un ami et associé contribue à l'efficacité de

[Texte]

The bank's conditions are associated with long-term finance and are a natural complement to the IMF's conditionality and its short-term finance. This is particularly true of the bank's non-project lending for structural adjustment and sectoral development, which recognizes that major reforms in developing countries can only take root if they are implemented gradually over a number of years and are financed in parallel with closely monitored implementation.

The world banks, with their size, their experience, their global perspective, I think are in a better position to know what they are doing with their money, to analyse a country's economy and so on. But I gather that other investors now, such as the regional banks and in some cases the commercial banks, are in fact using the World Bank's approach in this way. If that is the case, I think we have gone past operating on faith—that there is an attempt now to get capital flowing but buttressed with performance requirements and based on a real knowledge of the country's potential. At least I have the feeling it has gone past blind faith. I do not know if anybody here would care to add . . .

• 2135

Mr. Hunter: I think that is the essential point we are trying to make tonight: that the role of the World Bank in this process adds a different dimension to the conditionality being addressed to the developing countries; its conditionality based on the experience of the World Bank with the lending with the investment side in these developing countries and with their understanding of the various sectors, and the linkages between the sectors, and the needs of the countries in terms of export growth in the future. The conditionality, therefore, is compatible with that of the IMF, but of a different nature, which takes into account the idea that you do have to look at development, adjustment and growth as very much of a long-term problem which requires a long-term view of these economies and a staying power with respect to the international community to support them.

I would just like to say that I think that is right. I think the developing countries basically do see the World Bank as a friend. They have had 35 years or so of experience with the World Bank. I think it is often easier for an international organization like the World Bank to have frank and open discussions with countries about their policies, and to raise problems where the World Bank sees their policies working to their long-term disadvantage.

The Chairman: Thank you very much. I do not think there are any other questions anybody has. I think we have run our two hours or so. I think we have to have you back, though, not necessarily on your estimates, but later this year to take a look at where we are going.

Mr. Riis: Mr. Chairman, could we have an opportunity as a committee to reflect on what we have been discussing tonight and to . . .

The Chairman: Well, we would be doing that on the 21st.

[Traduction]

cette méthode. Les conditions de la Banque sont liées à un crédit à long terme et constituent le complément naturel des conditions imposées par le FMI et ses crédits à court terme. Ceci est particulièrement vrai des prêts de la Banque qui ne sont pas affectés à un projet, mais portent sur un réaménagement structurel, ils reviennent à admettre que les pays en voie de développement ne peuvent effectuer avec succès de réformes fondamentales que si celles-ci sont introduites progressivement, sur un certain nombre d'années et si leur mise en oeuvre n'est financée que si elle est suivie de près.

Les grandes banques, grâce à leur taille, leur expérience, leurs perspectives globales sont mieux placées pour savoir ce qu'il advient de leur argent, pour analyser l'économie d'un pays, etc. Je crois savoir que d'autres investisseurs, comme les banques régionales et même les banques commerciales parfois, ont adopté le système de la Banque mondiale. Si c'est le cas, la confiance ne suffit plus. De nos jours, on essaie quand même d'apporter du capital dans ces pays, mais on demande, en contrepartie, une certaine performance économique et avant d'agir, on veut vraiment connaître les possibilités de développement du pays récipiendaire. C'est-à-dire, j'ai l'impression que l'on ne fait plus d'actes de foi aveugles. Je ne sais pas si vous avez des commentaires.

M. Hunter: C'est justement ce que nous essayons de faire ressortir ce soir. Nous soutenons que le rôle de la Banque mondiale prête une autre dimension aux conditions dont les prêts aux pays en voie de développement sont assortis. Ce caractère conditionnel résulte des expériences de la Banque mondiale qui prête, qui investit dans ces pays en voie de développement et qui comprend les différents secteurs et les liens entre ces secteurs ainsi que les besoins futurs de ces pays en matière d'exportation. Aussi les conditions imposées par la Banque sont comparables à celles imposées par le FMI, mais d'un caractère différent. C'est-à-dire, le FMI tient compte du développement, de l'ajustement et de la croissance, en tant que problème à long terme nécessitant une perspective à long terme de l'économie ainsi qu'une volonté de persévérance de la part de la collectivité internationale.

Vous avez raison. Essentiellement, les pays en voie de développement considèrent la Banque mondiale comme un ami. Ils traitent avec elle depuis quelques 35 ans. Souvent, il est plus facile pour un organisme international comme la Banque mondiale de s'entretenir ouvertement et franchement avec ces pays au sujet de leurs politiques et de leur signaler des problèmes qui pourraient leur nuire à la longue.

Le président: Il n'y a pas d'autres questions, d'après ce que je vois. Les deux heures prévues se sont écoulées. Il faudra vous inviter à comparaître ultérieurement, pas nécessairement pour parler des prévisions mais plutôt pour parler des orientations futures.

M. Riis: Monsieur le président, peut-on permettre au Comité de réfléchir aux délibérations de ce soir?

Le président: Il en sera justement question le 21.

[Text]

Mr. Riis: On the 21st. But also perhaps, if time permits, we could consider a short discussion on the agenda tomorrow. Do we meet tomorrow morning?

The Chairman: Tomorrow morning we have a meeting. Tomorrow morning our order of reference is two order-in-council appointments, and then we have a taxation panel with Harry Rogers.

Mr. Riis: I think it would be appropriate to have some informal discussions between now and then, and perhaps make a comment at the meeting tomorrow as to how we might proceed with this vote.

The Chairman: All right.

Mr. Glorieux: Mr. Chairman, I do not know if you or the members of this committee are familiar with the latest IMF world economic outlook. This is something that is prepared twice a year by the IMF. It provides a very comprehensive review of the issues we have discussed tonight. There is a full chapter at the end on the debt situation and prospects and policy issues. The first chapter is on the world economic outlook to 1991. I wonder if it would be helpful to this committee if we sent you a copy of it. It might be of help to you in your discussions.

The Chairman: We would very much appreciate it if you would. That would be most helpful. I raised the issue of the McCormick study from Africa and the Berg statement from the Library of Parliament. You perhaps might take a look at that.

Thank you very much for coming and for a very excellent presentation. You have been most helpful in answering questions.

This meeting is adjourned until 9.30 a.m. tomorrow in this room.

[Translation]

M. Riis: Le 21. Mais si le temps nous le permet, peut-être pourrions-nous mettre cette question à l'ordre du jour demain. Est-ce qu'une réunion est prévue demain?

Le président: Une réunion est prévue pour demain matin. Nous devons alors discuter de deux nominations par décret en conseil et ensuite des questions fiscales avec Harry Rogers.

M. Riis: Il serait bon que l'on en parle informellement d'ici là pour, éventuellement, discuter lors de la réunion de demain de la façon appropriée de traiter de ces crédits.

Le président: D'accord.

M. Glorieux: Monsieur le président, je ne sais pas si les membres du Comité connaissent la dernière perspective économique mondiale publiée par le FMI. C'est un document qui est publié deux fois par an par le FMI. Il s'agit d'un rapport très complet sur les questions qui ont fait l'objet de discussions ce soir. À la fin du rapport, il y a tout un chapitre consacré à la situation de l'endettement, aux perspectives et aux questions politiques. Le premier chapitre porte sur les perspectives économiques mondiales jusqu'en 1991. Serait-il utile au Comité d'en obtenir un exemplaire? Il pourrait vous servir lors de vos délibérations.

Le président: Nous vous en saurions gré. Ce serait très utile effectivement. J'ai soulevé la question de l'étude McCormick de l'Afrique et le document Berg de la bibliothèque du Parlement. Vous pourriez peut-être penser à y jeter un coup d'oeil.

Nous vous remercions d'avoir comparu et vous félicitons d'un excellent exposé. Vos réponses ont été fort utiles.

La séance est levée jusqu'à 9h30 demain dans la même pièce.



Book Tariff rate des livres

**K1A 0S9
OTTAWA**

If undelivered, return COVER ONLY to: Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison, retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnement et Services Canada, Ottawa, Canada, K1A 0S9

[Text]

Mr. Rife: On the 21st. But also perhaps, if time permits, we could consider a short discussion on the agenda tomorrow. Do we meet tomorrow morning?

The Chairman: Tomorrow morning we have a meeting. Tomorrow morning our order of business is two under-financial appointments, and then we have a taxation panel with Harry Roges.

Mr. Rife: I think it would be appropriate to have some informal discussions between now and then, and perhaps make a comment at the meeting tomorrow as to how we might proceed with this year.

The Chairman: All right.

Mr. Glorieux: Mr. Chairman, I do not know if you or the members of the committee are familiar with the latest IMF world economic outlook. This is something that is prepared twice a year by the IMF. It provides a very comprehensive picture of the world, we have discussed tonight. There is a full chapter of the IMF on the world situation and prospects and policy issues. The IMF chapter is on the world economic outlook in 1991. I wonder if it would be helpful to this committee if we got you a copy of it. It might be of help to you in your discussions.

The Chairman: We would very much appreciate it if you would. That would be most helpful. I raised the issue of the world economic study from Africa and the Berg materials from the library of Parliament. You perhaps might wish to look at that.

Thank you very much for coming and for a very excellent presentation. You have been most helpful in answering.

From the Department of Finance:

- Guy Glorieux, General Director, International Trade and Development Division;
- Richard Davis, Chief, International Finance Division;
- Brian Hunter, Chief, International Development Division.

[Discussion]

M. Rife: Le 21. Mais aussi peut-être, si le temps le permet, pour- être positions nous discuterons demain matin. Est-ce qu'on se

Le président: Demain matin nous avons une réunion. Demain matin notre ordre de jour est deux rendez-vous financiers, et puis nous avons un panel de taxation avec Harry Roges.

M. Rife: Je pense qu'il serait approprié d'avoir des discussions informelles entre maintenant et demain, et peut-être faire un commentaire à la réunion de demain sur la façon appropriée de traiter ces crédits.

Le président: D'accord.

M. Glorieux: Monsieur le président, je ne sais pas si les membres du Comité connaissent la dernière perspective économique mondiale publiée par le FMI. C'est un document qui est publié deux fois par an par le FMI. Il s'agit d'un rapport très complet sur les questions qui ont fait l'objet de discussions ce soir. À la fin du rapport, il y a tout un chapitre consacré à la situation de l'endettement, aux perspectives et aux questions politiques. Le premier chapitre porte sur les perspectives économiques mondiales jusqu'en 1991. Serait-il utile au Comité d'en obtenir un exemplaire? Il pourrait vous servir lors de vos délibérations.

Le président: Nous vous en serions très reconnaissants. J'ai soulevé la question de l'étude McCormick de l'Afrique et le document Berg de la bibliothèque du Parlement. Vous pourriez peut-être aller jeter un coup

WITNESSES—TÉMOINS

Nous vous remercions d'avoir comparu et vous félicitons d'un excellent travail. Vos réponses ont été fort utiles.

Du ministère des Finances:

- Guy Glorieux, directeur général, Division des finances et du développement internationaux;
- Richard Davis, chef, Division des finances internationales;
- Brian Hunter, chef, Division du développement international.

Issue No. 20

Fascicule n° 20

Thursday, May 15, 1986

Le jeudi 15 mai 1986

Chairman: Don Blenkarn

Président: Don Blenkarn

*Minutes of Proceedings and Evidence
of the Standing Committee on*

*Procès-verbaux et témoignages du
Comité permanent des*

Finance and Economic Affairs

Finances et des Affaires économiques

RESPECTING:

CONCERNANT:

Pursuant to S.O. 103 & 104, review of Order-in-Council appointments to the Department of Finance and to the Economic Council of Canada

Conformément aux articles 103 et 104 du Règlement, étude de nominations par décret au ministère des Finances et au Conseil économique du Canada

Pursuant to S.O. 96(2), study of the document of the Department of Finance—"Account of the Cost of Selective Tax Measures"

En vertu de l'article 96(2) du Règlement, étude du document du ministère des Finances—"Compte du coût des mesures fiscales sélectives"

WITNESSES:

TÉMOINS:

(See back cover)

(Voir à l'endos)

First Session of the
Thirty-third Parliament, 1984-85-86

Première session de la
trente-troisième législature, 1984-1985-1986

**STANDING COMMITTEE ON FINANCE AND
ECONOMIC AFFAIRS**

Chairman: Don Blenkarn
Vice-Chairman: Geoff Wilson

**COMITÉ PERMANENT DES FINANCES ET DES
AFFAIRES ÉCONOMIQUES**

Président: Don Blenkarn
Vice-président: Geoff Wilson

MEMBERS/MEMBRES

Bill Attewell
Simon de Jong
Murray Dorin
Raymond Garneau
Paul McCrossan

George Minaker
Aideen Nicholson
Nelson A. Riis
Norman Warner

(Quorum 6)

Le greffier du Comité

Marie Carrière

Clerk of the Committee

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and
Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnement et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

ORDERS OF REFERENCE

Pursuant to Standing Order 67(5), the following Orders-in-Council were referred to the Committee:

Tuesday, April 8, 1986

—P.C. 1986-792, date March 27, 1986, appointing Constantine Passaris of Fredericton, New Brunswick, as Member of the Economic Council of Canada.—Sessional Paper No. 331-8/4G.

Tuesday, April 15, 1986

—P.C. 1986-897, dated April 11, 1986, appointing Bernard Drabble as Associate Deputy Minister of Finance—Sessional Paper No. 331-8/4K.

ORDRES DE RENVOI

Conformément aux dispositions de l'article 67(5) du Règlement, les nominations par décret suivantes ont été renvoyées au Comité:

Le mardi 8 avril 1986

—C.P. 1986-792, en date du 27 mars 1986, nommant Constantine Passaris, de Fredericton (Nouveau-Brunswick), membre du Conseil économique du Canada—Document parlementaire n° 331-8/4G.

Le mardi 15 avril 1986

—C.P. 1986-897, en date du 11 avril 1986, nommant Bernard Drabble, sous-ministre associé des Finances—Document parlementaire n° 331-8/4K.

MINUTES OF PROCEEDINGS

THURSDAY, MAY 15, 1986

(22)

[Text]

The Standing Committee on Finance and Economic Affairs met at 9:36 o'clock a.m. this day, the Chairman, Don Blenkarn, presiding.

Members of the Committee present: Don Blenkarn, Simon de Jong, Murray Dorin, George Minaker, Aileen Nicholson, Norman Warner and Geoff Wilson.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Terrence J. Thomas, Research Officer.

Witnesses: From the Department of Finance: Bernard J. Drabble, Associate Deputy Minister; *From the University of New Brunswick:* Constantine Passaris; *From the Department of National Revenue:* Harry G. Rogers, Deputy Minister, Taxation; Don Brooks, Director General, Assessing and Enquiries Directorate; Hervé Diguier, Assistant Deputy Minister, Policy and Systems Branch.

The Committee proceeded to the consideration of the Order-in-Council appointment of Bernard J. Drabble to the position of Associate Deputy Minister of Finance, for a period of twelve months, commencing on April 21, 1986.—Sessional Paper No. 331-8/4K (*Referred on Tuesday, April 15, 1986*).

Bernard Drabble answered questions.

The Committee proceeded to the consideration of the Order-in-Council appointment of Constantine Passaris as Member of the Economic Council of Canada—Sessional Paper No. 331-8/4G. (*Referred on Tuesday, April 8, 1986*).

Constantine Passaris answered questions.

At 10:14 o'clock a.m., the sitting was suspended.

At 10:20 o'clock a.m., the sitting resumed.

In accordance with its mandate under S.O. 96(2), the Committee resumed consideration of the Department of Finance 1985 document entitled "Account of the Cost of Selective Tax Measures" in relation to tax simplification. (*See Minutes of Proceedings and Evidence, Tuesday, April 8, 1986*).

Don Brooks made a presentation and with the other witnesses answered questions.

At 11:36 o'clock a.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

PROCÈS-VERBAL

LE JEUDI 15 MAI 1986

(22)

[Traduction]

Le Comité permanent des finances et des affaires économiques se réunit, aujourd'hui à 9 h 36, sous la présidence de Don Blenkarn, (*président*).

Membres du Comité présents: Don Blenkarn, Simon de Jong, Murray Dorin, George Minaker, Aileen Nicholson, Norman Warner, Geoff Wilson.

Aussi présent: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Terrence J. Thomas, attaché de recherche.

Témoins: Du ministère des Finances: Bernard J. Drabble, sous-ministre associé. *De l'université du Nouveau Brunswick:* Constantine Passaris. *Du ministère du Revenu national:* Harry G. Rogers, sous-ministre—impôt; Don Brooks, directeur général, Direction des cotisations et des demandes de renseignements; Hervé Diguier, sous-ministre adjoint, Direction de la politique et des systèmes.

Le Comité procède à l'étude de la nomination, par décret du conseil, de Bernard J. Drabble au poste de sous-ministre associé du ministère des Finances, pour une durée de douze mois à compter du 21 avril 1986.—Document parlementaire n° 331-8/4K (*Renvoyé au Comité le mardi 15 avril 1986*).

Bernard Drabble répond aux questions.

Le Comité procède à l'étude de la nomination, par décret du conseil, de Constantine Passaris au Conseil économique du Canada—Document parlementaire n° 331-8/4G. (*Renvoyé au Comité le mardi 8 avril 1986*).

Constantine Passaris répond aux questions.

A 10 h 14, le Comité interrompt les travaux.

A 10 h 20, le Comité reprend les travaux.

Conformément aux pouvoirs que lui confère l'article 96(2) du Règlement, le Comité reprend l'étude du document publié au ministère des Finances, en 1985, et intitulé *Compte du coût des mesures fiscales sélectives* relativement à la démystification de l'impôt. (*Voir Procès-verbaux et témoignages du mardi 8 avril 1986*).

Don Brooks fait une présentation, puis lui-même et les autres témoins répondent aux questions.

A 11 h 36, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Marie Carrière

Clerk of the Committee

EVIDENCE

(Recorded by Electronic Apparatus)

[Texte]

Thursday, May 15, 1986

• 0937

The Chairman: All right. Can I have the consent of members present to proceed without a quorum?

Some hon. members: Agreed.

The Chairman: We have two people with whom we may discuss appointments to Order in Council matters this morning. The first one is Bernard Drabble, who is the associate deputy minister of the Department of Finance. Mr. Drabble, welcome to the committee, and to this particular proceeding.

I believe members have a copy of Mr. Drabble's CV. He has been an associate deputy minister since May 1981. Prior to that he was with the Bank of Canada and with the IMF. He looks after the problems in connection with international funding that we were discussing last night.

Mr. Drabble, thank you for coming. I have had a chat with you. I am not quite sure why you get another Order in Council. Is this a renewal of the old appointment that ran out?

Mr. Bernard Drabble (Associate Deputy Minister, Department of Finance): It is done on an annual basis, Mr. Chairman.

The Chairman: Oh, I see. Every year, conceivably, we might have a chance to see you. Is that it?

Mr. Drabble: You will have plenty of time for second thoughts, Mr. Chairman.

The Chairman: If we were to sort of approve everything now, and things did not go too satisfactory, next year we could say that Drabble is responsible. Is that it?

Mr. Drabble: That is exactly right.

The Chairman: We would get another crack at you.

Mr. Drabble: Right.

Mr. Wilson (Swift Current—Maple Creek): What you are saying, Mr. Chairman, is that his job security is poorer than ours.

The Chairman: That is right. We have the will of the Prime Minister or maybe our constituents, I do not know. Are there any questions at all for Mr. Drabble?

Mr. Drabble, under the circumstances I think you have been effectively the assistant deputy minister for some period of time. This is really just a renewal of your existing appointment, and I do not think we really appreciated that when we scheduled you this morning. I do not really think there is much point in going ahead; just keep doing the good job you have been doing for us.

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

[Traduction]

Le jeudi 15 mai 1986

Le président: Puis-je avoir le consentement des membres du comité présents afin de poursuivre sans quorum?

Des voix: C'est d'accord.

Le président: Nous avons ici deux personnes avec lesquelles nous pouvons parler ce matin de leur nomination par décret du conseil. Le premier est Bernard Drabble, sous-ministre associé au ministère des Finances. Bienvenue au Comité, M. Drabble, et à cette séance en particulier.

Je pense que vous avez un exemplaire du curriculum vitae de M. Drabble. Il est sous-ministre associé depuis mai 1981. Avant cela, il a travaillé à la Banque du Canada et au FMI. Il s'occupe des problèmes de financement international dont nous avons parlé hier soir.

M. Drabble, merci de votre présence. J'ai déjà pu m'entretenir avec vous mais je ne suis pas tout à fait certain de savoir pourquoi vous faites l'objet d'un autre décret du conseil. S'agit-il d'un renouvellement de votre ancienne nomination qui a expiré?

M. Bernard Drabble (sous-ministre associé, ministère des Finances): C'est une nomination annuelle, monsieur le président.

Le président: Je vois. Il se peut que nous ayons la chance de vous voir chaque année, n'est-ce pas?

M. Drabble: Vous aurez tout le temps d'y penser à deux fois, monsieur le président.

Le président: Si nous approuvons votre nomination aujourd'hui et que les choses ne se passent pas à notre satisfaction, nous pourrions dire l'an prochain que M. Drabble est responsable, n'est-ce pas?

M. Drabble: C'est exact.

Le président: Nous aurons une nouvelle occasion de vous revoir.

M. Drabble: Exact.

M. Wilson (Swift Current—Maple Creek): Ce que vous voulez dire, monsieur le président, c'est que sa sécurité d'emploi est encore plus précaire que la nôtre.

Le président: C'est exact. Nous sommes là par la volonté du Premier ministre ou peut-être de nos électeurs, je ne sais pas. Y-a-t-il des questions pour M. Drabble?

M. Drabble, dans les circonstances, je pense que vous êtes sous-ministre adjoint depuis un certain temps. Il s'agit en fait uniquement d'un renouvellement de votre nomination actuelle et je ne pense pas que nous en étions vraiment conscients au moment de planifier votre témoignage ce matin. Je ne pense pas qu'il soit utile de poursuivre. Continuez tout simplement à faire le bon travail que vous réalisez pour nous.

[Text]

• 0940

Mr. Drabble: Thank you very much, Mr. Chairman. I would have been pleased to answer questions if you had any any. As I was saying to you before we got into a formal session, my areas of responsibility cover some of those areas—

The Chairman: We were on last evening.

Mr. Drabble: —which concern your committee and were being discussed in connection with the Bretton Woods Institution, but perhaps this is not the appropriate place. However, I would be glad to answer any questions if you had any in that area.

The Chairman: Indeed, if you could, we have quite a concern there as we may have indicated from our proceedings last evening. There are two concerns. Number one, the concern that the IMF is no longer acting as an aid agency for foreign or underdeveloped countries but really as a method to secure domestic bank solvency, and when that is done in the context of aid, it looks a bit wrong to a number of people.

The other concern, of course, is our very domestic bank solvency with these various, many outstanding loans, and we are pleased that the Inspector General of Banks has directed banks to start making larger reserves. But, we look at the whole thing and ask ourselves whether this is not just the same game that seemed to be played by the Canadian Commercial Bank and the Northland Bank, pretending that what are really loans that should be written off are good loans, for the purpose of solvency by successive rescheduling of debts that are not paid. You might comment on that briefly.

Mr. Drabble: I think, when one is dealing with these sovereign risk loans, these governments, there are some differences. For one thing, governments never go totally bankrupt. They may have their difficult periods and they may have their problems with—

The Chairman: Could I ask you about that? Did Germany not go effectively totally bankrupt and revoke all claims as a result of the depreciation of the Weimar Republic?

Mr. Drabble: As far as that was concerned, a large amount of the debt was effectively wiped out. Of course, that was domestic debt, and one of the problems here is that these countries now having a lot of debt-servicing problems, of course, is largely owed in U.S. dollars. In many cases, they also have domestic debt problems as well—a country like Mexico does—and that is a big budgetary problem for them. But, the part that is owed in foreign exchange . . . It is difficult, I think, to get a balance here between being too sanguine and being too pessimistic. There are countries who have not altogether had an easy time of it in the last few years, like the Republic of Korea, for example, whose borrowings from international banks approach \$50 billion—about the same as Argentina—and that makes them about number three or number four after Mexico and Brazil.

[Translation]

M. Drabble: Merci, monsieur le président. C'est avec plaisir que j'aurais répondu à vos éventuelles questions. Comme je vous le disais avant le début de cette séance officielle, mes fonctions couvrent certains des secteurs . . .

Le président: Que nous avons abordés hier soir.

M. Drabble: . . . qui préoccupent les membres de votre comité et ont fait l'objet de discussions en rapport avec les accords de Bretton Woods, mais peut-être que ce n'est pas l'endroit approprié. Toutefois, je répondrai volontiers à vos éventuelles questions dans ce domaine.

Le président: En effet, si vous le pouviez, ce domaine nous préoccupe passablement, comme nous l'avons peut-être mentionné dans nos délibérations d'hier soir. Deux questions nous préoccupent. La première, c'est que le FMI n'agit plus en tant qu'organisme d'aide aux pays étrangers ou sous-développés mais plutôt à titre d'organisme cherchant à garantir la solvabilité des banques nationales; lorsqu'il le fait dans le contexte de l'aide, un certain nombre de gens trouvent cela bizarre.

La seconde préoccupation est évidemment la solvabilité de nos banques nationales avec tous ces prêts non remboursés et nous sommes satisfaits de constater que l'inspecteur général des banques a ordonné aux banques de commencer à constituer des réserves plus importantes. Mais, si nous jetons un regard global, nous nous demandons si ce n'est pas tout simplement le même jeu que semblaient jouer la Banque Commerciale Canadienne et la Banque Northland, affirmant qu'en réalité les prêts qu'il faudrait annuler sont de bons prêts, à des fins de solvabilité, grâce à un rééchelonnement successif de la dette. Pourriez-vous faire un bref commentaire à ce sujet?

M. Drabble: À mon avis, il y a des différences lorsque l'on traite avec ces prêts gouvernementaux à risque, avec ces gouvernements. D'une part, les gouvernements ne tombent jamais complètement en faillite. Ils peuvent traverser des périodes difficiles et ils peuvent avoir des problèmes avec . . .

Le président: Puis-je vous interroger à ce sujet? L'Allemagne n'est-elle pas effectivement tombée en faillite totale et n'a-t-elle pas annulé toutes les créances par suite de la baisse de la marge de crédit de la République de Weimar?

M. Drabble: En ce qui concerne cette question, une grande partie de la dette a été effectivement effacée. Il s'agissait évidemment de la dette intérieure et l'un des problèmes que l'on rencontre aujourd'hui vient du fait que les pays où le service de la dette pose de graves problèmes doivent évidemment s'en acquitter en dollars américains. Dans de nombreux cas, ils ont également des problèmes au niveau de la dette intérieure—c'est le cas d'un pays comme le Mexique—et cela représente un gros poste budgétaire pour eux. Mais, la partie qui est due en devises étrangères . . . Je crois qu'il est difficile d'en arriver ici à un équilibre, afin de ne pas être trop optimiste ou trop pessimiste. Au cours des dernières années, certains pays n'ont pas eu du tout la vie facile, comme la République de Corée par exemple, dont les emprunts auprès des banques internationales avoisinent 50 milliards de dollars—à peu près le même montant que l'Argentine—et cela

[Texte]

Korea has not had any debt-servicing problems. They have been able to keep credit worthiness and renew loans. They have not been paying any back but they have not had to get into any rescheduling, and as I say, they have been adjusting well. If you compare them with—

The Chairman: If I could stop you there for a moment. In the case of Korea though, the proportion of domestic capital in the economy, vis-à-vis foreign capital lent to the economy, is changing dramatically. In other words, the foreign capital lent in is getting smaller and smaller as the proportion of total indebtedness, so that obviously they are not paying anything back because they are growing at such a rate. The fact is, the foreign debt is becoming a relatively small portion of the problem which is the debt concerns of the country.

Mr. Drabble: That is a very good way of putting it, Mr. Chairman, and I think, in a sense, that is what the Baker initiative approach which Secretary Baker raised at the annual meetings of the fund and bank in Seoul last fall is. This is the kind of direction he would like some of these countries who have been running into problems to pursue.

• 0945

Is there any chance the Mexicos and Argentinas and Brazils can be a little more like the Koreas? The approach is essentially one of encouraging some of these countries to go more for export-led growth, which would enable them to both generate new jobs in their economy—to develop—and at the same time gradually make their debt-servicing problems more and more manageable over time to the point where they would get back to some credit-worthy position.

It is not easy. We all recognize this, because in some of these countries they have pursued very different kinds of development strategies from countries in Southeast Asia such as Korea. What the Baker initiative would hope to do with a bit of new money but not a lot of new money is to help policy reforms which would help them to get their situation under better control over time, if these countries are willing to look at them and undertake them.

• 0950

I think there is genuine mood on the part of the governments of some of these countries, including Mexico and Argentina, to try to undertake these reforms. They are not easy; they run into a lot of political difficulties. These countries have some fairly large private sector manufacturing operations, but these have been largely geared to servicing the domestic market in the past.

Can these be turned around to make them more export-oriented? If they can, with a bit of help from the World Bank and a bit of money not only from the IMF but also from the banks to tide over some of their problems—a little new money,

[Traduction]

les classe au troisième ou quatrième rang après le Mexique ou le Brésil.

La Corée n'a pas rencontré de problèmes au niveau du service de la dette. Elle a pu conserver sa capacité d'emprunt et renouveler ses prêts. Elle n'a rien remboursé mais elle n'a pas dû recourir à un rééchelonnement de sa dette et s'est bien ajustée. Si vous comparez la Corée avec ...

Le président: Si je puis me permettre de vous interrompre quelques instants. Dans le cas de la Corée, le pourcentage des capitaux intérieurs dans l'économie, vis-à-vis des capitaux étrangers, connaît cependant des changements considérables. Autrement dit, les capitaux étrangers prêtés représentent un pourcentage de plus en plus faible de l'endettement total, si bien qu'il est évident que la Corée ne rembourse rien parce qu'elle connaît une croissance à un tel rythme. En fait, la dette étrangère devient un pourcentage relativement faible de l'endettement du pays.

M. Drabble: Monsieur le président, c'est une très bonne façon de voir la chose et je pense que, dans un sens, c'est ce que signifie l'initiative que le Secrétaire Baker a soulevée lors des réunions annuelles du FMI et de la Banque mondiale à Séoul à l'automne dernier. C'est le type d'orientation qu'il aimerait voir prendre par certains pays qui ont connu des problèmes.

Y a-t-il une chance de voir le Mexique, l'Argentine et le Brésil suivre les pas de la Corée? La méthode consiste principalement à encourager certains de ces pays à rechercher davantage une croissance basée sur les exportations, ce qui leur permettrait à la fois de créer de nouveaux emplois dans leur économie, c'est-à-dire de se développer, et de pouvoir en même temps mieux contrôler le service de la dette dans le temps, au point de revenir à une certaine position de solvabilité.

Ce n'est pas facile. Nous le reconnaissons tous parce que, dans certains de ces pays, les stratégies de développement adoptées ont été très différentes de celles des pays de l'Asie du Sud-Est comme la Corée. Avec son initiative, Baker espère que l'apport de quelques capitaux nouveaux, mais pas très abondants, permettra d'introduire une réforme des politiques qui leur permettra de mieux contrôler la situation au fil des ans, si ces pays sont disposés à les étudier et à les mettre en application.

A mon avis, les gouvernements de certains de ces pays, notamment le Mexique et l'Argentine, sont vraiment disposés à entreprendre de telles réformes. Ce n'est pas facile et ils rencontrent beaucoup de difficultés politiques. Ces pays disposent de certaines industries de fabrication assez importantes dans le secteur privé mais, dans le passé, elles ont surtout été orientées vers les marchés intérieurs.

Peut-on leur faire prendre un virage afin de les orienter davantage vers l'exportation? Dans l'affirmative, elles pourront peut-être faire volte-face, du moins certaines d'entre elles, avec un peu d'aide de la Banque mondiale et un peu de

[Text]

not a lot, because their problems are in part debts, so there is a limit to really how much additional new money they should prudently borrow—maybe they can work themselves back, or at least some of them can. These are, as I say, countries with a fairly sophisticated economy; we are not dealing with really problem developing countries which have a totally inadequate structure, such as most of the African countries.

The Chairman: Are there any other questions? Mr. de Jong.

Mr. de Jong: On the international debt and particularly the one in Latin America, I had an opportunity earlier this year to be in Mexico and a few weeks ago to be in Peru. It seems to me it is really difficult to compare Mexico and Peru to Korea. Historically, you are dealing with different societies.

The Korean society is definitely a much more “disciplined” society. Exactly how all the economic, social, cultural and political power structures operate there seems pretty well integrated, so decisions on one level mean decisions being transferred to all sorts of other levels. The people who have the political and military power would also have the economic power. They are able to work in what one can almost say is a centrally planned economy, which is certainly not true for Mexico and Peru, where they have some major problems of keeping the capital they do generate in the country.

A second concern as well, given the tide of protectionism in this country and especially in the United States, is this: how many Koreas can we see in this world? From my particular point of view, I am somewhat concerned about Korean steel coming in on a preferential tariff in this country and resulting in steel workers in my district being laid off. Heavens: if Mexico, Peru, Brazil, Argentina and Venezuela all get into the same game, how much is left? Is this not really a false panacea, saying if these countries can only export more somehow or other, this debt problem will be solved?

It seems to me the major concern—at least this is a conclusion I have reached and tell me if I am wrong—the debt problem is one of confidence. If only the international financial community can maintain some sense of confidence that the system is still working, then somehow or other, some time down the road, this problem will become less of a problem and will sort of fade away. The name of the game right now, it seems to me, is just playing for time. 950

Mr. Drabble: You have raised some very tough questions, sir, and I would just make a couple of quick observations.

On your first point about the extent of the differences, in their general approach there is no question. In southeast Asia their development strategy has largely been geared to societies—and this is true of some of the smaller ones countries like Taiwan and Singapore as well as Korea—and towards getting their whole development through rapid development of exports.

[Translation]

capitaux, non seulement du FMI mais également des banques, en vue de leur faire surmonter certains de leurs problèmes—un peu d'argent frais, pas beaucoup, car leurs problèmes proviennent en partie de leur endettement, si bien que les nouveaux capitaux supplémentaires qu'ils pourraient emprunter avec prudence sont vraiment limités. Il s'agit là, comme je l'ai dit, de pays ayant une économie assez avancée; nous ne parlons pas de pays en développement qui présentent vraiment des problèmes et ont une structure totalement inadaptée, comme c'est le cas de la plupart des pays africains.

Le président: Y a-t-il d'autres questions? M. de Jong.

M. de Jong: À propos de la dette internationale et surtout de celle de l'Amérique latine, je me suis rendu au Mexique au début de l'année puis au Pérou il y a quelques semaines. Il me semble vraiment difficile de comparer le Mexique et le Pérou à la Corée. Sur un plan historique, il s'agit de sociétés différentes.

La société coréenne est incontestablement beaucoup plus «disciplinée». De la façon dont fonctionnent toutes les structures économiques, sociales, culturelles et politiques, elle me semble très bien intégrée, si bien que les décisions prises à un niveau sont transmises à tous les autres. Les personnes qui possèdent le pouvoir politique et militaire détiennent également le pouvoir économique. Elles peuvent travailler dans ce que l'on peut presque appeler une économie centralisée, ce qui n'est certainement pas le cas pour le Mexique et le Pérou où il est très difficile de conserver les capitaux produits dans le pays.

Étant donné la vague de protectionnisme qui déferle au Canada et surtout aux États-Unis, une autre préoccupation concerne le nombre de pays comme la Corée que l'on pourrait voir dans le monde. Je suis quelque peu préoccupé par l'arrivée de l'acier coréen au Canada en vertu d'un tarif préférentiel, ce qui provoquera des licenciements de métallurgistes dans ma circonscription. Seigneur! si le Mexique, le Pérou, le Brésil, l'Argentine et le Venezuela se lancent dans le même jeu, que restera-t-il? Ne s'agit-il pas là en réalité d'une fausse panacée de dire que si ces pays peuvent simplement augmenter leurs exportations d'une façon ou d'une autre, le problème de la dette sera résolu?

Il me semble que la principale préoccupation concernant la dette—telle est du moins ma conclusion et dites-moi si j'ai tort—c'est un problème de confiance. Si le milieu financier international pouvait seulement conserver une certaine confiance à l'égard du fonctionnement du système, il est certain que ce problème diminuerait et s'évanouirait d'une façon ou d'une autre avec le temps. A mon avis, le jeu consiste pour l'instant à essayer simplement de gagner du temps.

M. Drabble: Vous avez soulevé là des questions très épineuses et je voudrais simplement faire quelques observations rapides.

À propos de votre premier point concernant l'ampleur des différences, dans l'ensemble cela ne fait aucun doute. En Asie du Sud-Est, la stratégie de développement est largement orientée vers les sociétés—et cela est vrai pour quelques-uns des petits pays comme Taiwan et Singapour, tout autant que pour la Corée—et vers l'aboutissement d'un développement global grâce à une augmentation rapide des exportations.

[Texte]

In Latin America, traditionally and in the whole period since World War II say, they have largely gone the route of import substitution. They have relied on exports of a few staples and their manufacturing industries, which are quite large in some of these countries, have nearly all been geared to small domestic markets which means they are pretty inefficient.

How do you turn these around? Is it realistic? That is question number one. As you say, it is not going to be difficult. There are differences in the social structure and their social attitudes. We will see. I think some may be able to.

There is certainly some new spirit abroad in some of these countries. I think in Mexico and Argentina they are certainly thinking more boldly on some of these issues than they have ever done in recent years, so maybe there is a will now to carry through.

If we can give them the kind of support they need to do this through the institutions and by moderate support from the banks—moderate in terms of new lending—we may be able to at least encourage some of them. There are those who have reformed a lot. Smaller countries have already taken a lot of steps. Ecuador, for one.

Your second point is a terribly important one and that is the whole trade issue. If these countries were ever to, and I do not think they will, match Korea, but if they go more in that direction, then you raise the question that they are going to have to find markets for these products. That is absolutely true.

Of course, if they get growing again, they are also going to need more imports. They are not just going to generate big services. So they will also become stronger markets again. We and other countries, particularly the United States, have been hit very hard by the decline in our exports to these countries as they have cut back and as they have had to put their economy into these very tight readjustment programs designed by the IMF. Lamentably, a lot of the impact has been on their imports, import compression, cutbacks in investment spending, cutbacks in the capital goods imports.

If they get moving again, if they can get exports going, they are also going to be needing goods. It is going to mean the demand will shift a bit, though. You are quite right. For our part, and I say we in the sense of all the industrial countries, not just Canada obviously, will have to accept their goods. That is the only other way.

If we are not prepared to let them service their debts by selling us goods, then we have to think of the alternative scenarios that involve writing down the debts, and so take it on the financial side. But those are the only two ways to do it.

The Chairman: Thank you very much. I think, unless you have got one more question—

[Traduction]

En Amérique latine, de tout temps et au cours de la période qui a suivi la Deuxième Guerre mondiale, les pays ont largement opté pour le remplacement des importations. Ils ont compté sur les exportations de quelques produits de base et leurs industries de fabrication, qui sont assez importantes dans certains cas, ont presque toutes été orientées vers de petits marchés intérieurs, si bien qu'elles sont assez inefficaces.

Comment leur faire renverser la vapeur. Est-ce réaliste? C'est la question clé. Comme vous le disiez, ce ne sera pas facile. Il existe des différences au niveau de la structure et des attitudes sociales. Nous verrons bien. Je pense que certains pays en seront capables.

Une sorte de vent de renouveau souffle de toute évidence à l'étranger dans certains de ces pays. Je suis d'avis que le Mexique et l'Argentine ont certainement des idées plus audacieuses là-dessus que durant les dernières années, si bien qu'il existe peut-être actuellement une volonté de mener l'entreprise à terme.

Si vous pouvez leur accorder l'appui dont ils ont besoin par l'intermédiaire des institutions et par un appui modéré des banques—modéré au niveau des nouveaux prêts consentis—nous pourrions peut-être au moins en encourager quelques-uns. Certains ont déjà entrepris de vastes réformes. Des petits pays ont déjà pris un certain nombre de mesures, par exemple, l'Équateur.

Votre deuxième point est extrêmement important et concerne toute la question des échanges commerciaux. Si ces pays devaient un jour égaler la Corée, mais je ne pense pas qu'ils le feront, ou s'ils s'engagent davantage dans cette voie vous soulevez la question des débouchés qu'ils devront trouver pour ces produits. C'est tout à fait vrai.

S'ils reprennent leur croissance, il leur faudra évidemment aussi importer davantage. Ils ne feront pas que produire d'importants services mais ils redeviendront également des marchés plus solides. Le Canada et d'autres pays, surtout les États-Unis, ont été très durement touchés par la baisse de leurs exportations à destination de ces pays lorsqu'ils ont dû procéder à des coupures et soumettre leur économie aux programmes de réajustement très rigoureux conçu par le FMI. Malheureusement, les répercussions ont surtout touché leurs importations, la compression des importations, les réductions des dépenses d'investissement, les réductions des importations de biens d'équipement.

S'ils repartent, s'ils arrivent à exporter de nouveau, ils auront également besoin de produits. Cela signifie aussi que la demande connaîtra un certain glissement. Vous avez tout à fait raison. Pour notre part, je veux dire pour tous les pays industrialisés et pas seulement le Canada évidemment, nous devons accepter leurs produits. C'est la seule autre solution.

Si nous ne sommes pas disposés à les laisser assurer le service de leur dette en nous vendant des produits, nous devons alors étudier les autres scénarios possibles impliquant l'annulation partielle des dettes et l'envisager sur le plan financier. Ce sont là les deux seuls moyens d'y parvenir.

Le président: Merci beaucoup. Je pense, à moins que vous ayez une autre question . . .

[Text]

Mr. de Jong: Is not sort of one of the key things in . . . When I was Peru I was really impressed by their new government. I am sympathetic to their priorities. It is a very fledgling, very fragile democracy which could turn very quickly into a military state again or result in the country being torn apart by some revolution. Their priority is, first, social and economic development.

They are committed to paying off the debt, but on their terms. I think "their terms" is officially 10% of their export earnings.

Mr. Drabble: For the first year at least, anyway.

Mr. de Jong: I think anybody in this room in that position would have to agree with them. Certainly to push a country like Peru into paying more would risk a social upheaval. I think it just does not make sense.

• 0955

Really, is it not just so important for those countries, and for countries like Canada too, that ultimately interest be reduced? The debt we have as a government is not the highest we have ever had historically. We have had higher debts in the past, but what makes it so unmanageable is the high interest rate.

Once that interest rate starts coming down, I would tend to think a lot of those countries would be in a much better position to service that debt.

Mr. Drabble: To deal with your last point first, I would certainly agree. It is very important, apart from maintaining access to our markets for their exports, to hope that we can manage to get interest rates and real rates of interest down from the recent very high levels. That will help them, as you say.

I do not want to get very far into the problems with Peru, and, like you, I have a good deal of sympathy for the problems faced by this new government, which inherited a very difficult, messy situation.

I would just say one thing. I see it, looking at it from the eyes of one of the countries that has quite a lot of outstanding . . . We have quite a lot of funds owed us by Peru, official credits. We have a rather large exposure on official credits, EDC. We are faced with a real problem if Peru is trying to do it all in a rather unilateral way.

I think there is a good deal of sympathy for the sort of problems you have outlined. The trouble is they are still trying to do this by talking individually here and there to particular governments. It puts all of us on the spot, because, for example, with official credits we have a system, the Paris Club, where countries can get their official debt rescheduled and this can only be done really if Peru is prepared to talk more

[Translation]

M. de Jong: L'un des éléments clés ne se trouve-t-il pas dans . . . Lors de mon voyage au Pérou, j'ai été vraiment impressionné par leur nouveau gouvernement. Je suis en faveur de leurs priorités. Il s'agit d'une démocratie très jeune et très fragile qui pourrait retourner très rapidement à un régime militaire ou aboutir au déchirement du pays par une révolution quelconque. La priorité porte avant tout sur le développement économique et social.

Les dirigeants s'engagent à rembourser la dette, mais selon leurs conditions. Je pense que «leurs conditions» représentent officiellement 10 p. 100 de leurs recettes d'exportation.

M. Drabble: Du moins pour la première année, en tout cas.

M. de Jong: Je pense que tout le monde dans cette salle devrait être d'accord avec eux étant donné la situation. Si l'on voulait pousser un pays comme le Pérou à rembourser davantage, on risquerait certainement un soulèvement. Je pense que ce serait tout simplement insensé.

En réalité, n'est-il pas tout aussi important pour ces pays, et aussi pour des pays comme le Canada, que l'on aboutisse en fin de compte à une baisse des taux d'intérêt? Notre dette gouvernementale n'est pas la plus élevée que nous ayons connue dans toute l'histoire. Dans le passé, nous avons connu une dette plus élevée mais ce sont les taux d'intérêt élevés qui la rendent difficile à gérer.

Une fois que les taux d'intérêt commenceront à baisser, je serais tenté de penser qu'un grand nombre de ces pays seront bien mieux en mesure d'assurer le service de leur dette.

M. Drabble: En ce qui concerne votre dernier point, je suis tout à fait d'accord. En dehors de maintenir l'accès à nos marchés pour leurs exportations, il est très important de réussir à faire baisser les taux d'intérêt, réels j'entends, par rapport aux niveaux très élevés constatés récemment. Ceci les aidera beaucoup, comme vous le disiez.

Je ne veux pas entrer dans les détails concernant les problèmes du Pérou et, comme vous, j'éprouve beaucoup de sympathie à l'égard des problèmes rencontrés par ce nouveau gouvernement qui a hérité d'une situation très délicate et très embrouillée.

J'aimerais seulement dire une chose. Je vois la situation avec les yeux d'un des pays ayant un grand nombre de prêts en cours . . . Le Pérou nous doit beaucoup d'argent, des crédits officiels. Nous avons des crédits officiels plutôt importants non remboursés, avec la SEE. Nous sommes confrontés à un véritable problème si le Pérou essaie de le faire de façon plutôt unilatérale.

Je pense que nous sommes tous pas mal d'accord avec les problèmes que vous avez soulignés. Le problème, c'est qu'ils sont encore en train d'essayer de les résoudre en s'adressant individuellement ici et là à certains gouvernements. Ceci nous met tous dans une mauvaise situation car, par exemple, avec les crédits officiels nous avons un système, le Club de Paris, permettant aux pays d'obtenir un rééchelonnement de leur dette officielle et ceci ne peut vraiment se faire que si le Pérou

[Texte]

multilaterally and get itself into some kind of better working relationship with the IMF.

If we break that line, then we are all at risk with some of the other sizeable debts outstanding we have with others. I hope the Peruvian government will see that by getting into a little more dialogue with the international community they will not be jeopardizing the things they are concerned about. They have been doing some sensible things; you are quite right. For example, they are spending a lot less on defence than the previous administration, which was one of the areas of excessive expenditure that got them into trouble.

So I think there is hope, but I think they are going to have to accept that they cannot just deal unilaterally and say they are only going to make their payments such and so, because none of us can really deal with them that way. They will have to accept a little more willingness to deal with the group. They have problems with the banks; they have to sort out their problems with the private banks, too.

They are making no progress on any of these things as long as they take this very stand-offish attitude. They have needed time, and they have been given time by the community. They have had now close to a year. I would hope that in their second year they may be willing to come now a little more to talking to us.

Mr. de Jong: Thank you.

The Chairman: Thank you very much.

Mr. Drabble: Thank you.

The Chairman: Our next appointee is Constantine Passaris. I think members have a copy of Mr. Passaris's curriculum vitae. Mr. Passaris is a naturalized Canadian of Greek origin who was educated at the American University in Cairo. He speaks English, French, Arabic, Spanish and Greek. He is single and he is from New Brunswick and he is joining one of our favourite institutions, the Economic Council of Canada. Maybe he can put some life into it, the same as their new chairman, Mrs. Maxwell, is putting life into it. So, Mr. Passaris, welcome to this terrible committee that is alleged to have used six-guns on the Economic Council of Canada the other day.

• 1000

Mr. Dorin: All I can say is if we have McGillivray against us, we must be right.

The Chairman: Yes, we have to be right. We even did a study trying to find out where the article he was talking about existed. And I do not know . . . Terry, you found it did you?

An hon. member: Where are the motor bikes and the leather jackets?

Mr. Dorin: Could I ask one question before we get started on this, because it would help me to understand why we have this witness? I guess I am surprised to find out that this is an Order in Council appointment. I guess I might have assumed that the Chairman of the Economic Council of Canada might

[Traduction]

est disposé à engager des pourparlers véritablement multilatéraux et à établir de meilleures relations de travail avec le FMI.

Si nous franchissons cette ligne, nous serons en danger avec certaines des autres dettes importantes que nous devons à d'autres pays. J'espère que le gouvernement péruvien comprendra qu'en amorçant un dialogue un peu plus ouvert avec la communauté internationale, il ne mettra pas en danger les choses qui le préoccupent. Il a fait des choses sensées, vous avez raison. Par exemple, les dépenses militaires sont nettement inférieures à celles de l'administration précédente et c'était là un des postes de dépenses excessives qui les a mis dans le pétrin.

A mon avis, il ne faut donc pas désespérer mais ils devront se faire à l'idée qu'ils ne peuvent pas traiter unilatéralement et dire qu'ils effectueront leurs paiements de telle et telle manière, car aucun pays ne peut vraiment traiter avec eux de cette façon. Ils devront se montrer un peu plus disposés à traiter avec le groupe. Ils ont des problèmes avec les banques; ils doivent régler leurs problèmes avec les banques privées également.

Tant qu'ils adopteront cette attitude très distante, ils ne réaliseront aucun progrès dans ces domaines. Ils avaient besoin de temps et la collectivité leur en a donné. Ils ont disposé maintenant de près d'un an. J'ose espérer qu'au cours de la deuxième année, ils seront plus disposés à dialoguer davantage avec nous.

M. de Jong: Merci.

Le président: Merci beaucoup.

M. Drabble: Merci.

Le président: Notre prochaine nomination concerne M. Constantin Passaris. Je pense que les membres du comité ont un exemplaire de son curriculum vitae. C'est un Canadien naturalisé d'origine grecque qui a étudié à l'université américaine du Caire. Il parle anglais, français, arabe, espagnol et grec. Il est célibataire et vient du Nouveau-Brunswick et il va travailler dans l'une de nos institutions favorites, le Conseil économique du Canada. Il pourra peut-être y amener un peu d'entrain, tout comme le fait la nouvelle présidente M^{me} Maxwell. M. Passaris, bienvenue devant ce terrible comité que l'on dit avoir utilisé l'autre jour un pistolet à six coups pour tirer sur le Conseil économique du Canada.

M. Dorin: Tout ce que je veux dire, c'est que si nous avons McGillivray contre nous, nous ferions mieux d'avoir raison.

Le président: Oui, nous devons avoir raison. Nous avons même fait enquête pour essayer de trouver l'article dont il a parlé. Et je ne sais pas . . . Terry, l'avez-vous trouvé?

Une voix: Où sont les motocyclettes et les blousons de cuir?

M. Dorin: Puis-je poser une question avant de démarrer sur ce sujet car cela m'aiderait à comprendre pourquoi le témoin est devant nous? J'avoue que je suis surpris de constater qu'il s'agit d'une nomination par décret du conseil. J'aurais pu supposer que le président du Conseil économique du Canada

[Text]

be, but I am surprised that anybody else beyond the chairman would be. Does anybody here have any information on that?

The Chairman: Yes.

Mr. Dorin: Can you inform me, Mr. Chairman?

The Chairman: The Council is made up of a number of people from across the country who sit on the Council board, and Mr. Passaris you might be able to give us a better rundown on that. When work is done by economists and so on, presentations in the Council, they are reviewed by the Council. Mr. Passaris has been appointed to the Council that reviews these and puts the Council's stamp of approval on what the Council, as a council, says. I do not know how many people in fact are aboard the Economic Council, perhaps someone could tell us. Maybe, Mr. Passaris, you could tell us.

Mr. Constantine Passaris (Member, Economic Council of Canada): Mr. Chairman, let me start off by saying that I am indeed delighted and honoured to have been called by the Prime Minister to serve my adopted country as a part-time member of the Economic Council of Canada. Just to remind you perhaps, I am indeed, as you said in your opening remarks, a naturalized Canadian of Greek origin and I am doubly pleased to have been called to participate in Canada's public policy-making.

I want to commend the Prime Minister for taking this initiative to bring in people from Canada's ethnocultural communities and minorities to serve on government boards, agencies and commissions. I think the multicultural community of Canada is about one third of the country's population right now and it is commendable that the Prime Minister is making every effort to bring in qualified and competent individuals from those communities to participate in public policy and in the formulation of the decision-making process.

My understanding of the Economic Council of Canada is that the chairman and the part-time members, as well as the two directors, are appointed by Order in Council. The chairmanship is a full-time job. The two directors are also full-time employees of the Council. The part-time people, such as myself, according to the Economic Council of Canada Act of 1963, up to 25 people can be appointed. The Minister responsible for making these appointments is the Prime Minister, to whom the Council reports in an annual report. The Council then has staff people who are full-time employees of the Council. There are economists, there are researchers, there are public administrators and people involved in public relations.

My function, as an Order in Council part-time appointee, is primarily I think to supervise the general direction of economic research and the thrust of the Council's activities by participating in about three or four annual meetings. So it is not a full-time appointment. There is no remuneration. There is not even remuneration on a per diem basis during the days when the Council is meeting. So it is a labour of love, but I think

[Translation]

pourrait être nommé ainsi, mais je suis surpris de constater que d'autres personnes en dehors du président le sont aussi. Est-ce que quelqu'un peut me renseigner à ce sujet?

Le président: Oui.

M. Dorin: Pouvez-vous me renseigner, monsieur le président?

Le président: Le Conseil est composé d'un certain nombre de gens venant de tout le pays qui siègent au conseil d'administration et M. Passaris pourrait peut-être nous informer davantage à ce sujet. Lorsque des travaux sont effectués par des économistes, présentés au Conseil, ils sont examinés par le Conseil. M. Passaris a été nommé au Conseil, qui étudie ces présentations et approuve ce que le Conseil dit en tant que conseil. Je ne sais pas combien de gens font en fait partie du Conseil économique, peut-être que quelqu'un pourrait nous le dire. M. Passaris pourrait peut-être nous le dire.

M. Constantine Passaris (membre, Conseil économique du Canada): Monsieur le président, permettez-moi de vous dire tout d'abord que je suis très heureux et très honoré d'avoir été appelé par le Premier ministre pour servir mon pays d'adoption à titre de membre à temps partiel du Conseil économique du Canada. Pour vous rafraîchir simplement un peu la mémoire, je suis en effet, comme vous l'avez mentionné dans votre présentation, un Canadien naturalisé d'origine grecque et je suis doublement heureux d'avoir été appelé à participer à l'élaboration d'une politique publique au Canada.

Je tiens à louer le Premier ministre qui a pris l'initiative d'appeler des membres des minorités ethnoculturelles du Canada pour siéger au sein de commissions, organismes et conseils gouvernementaux. La collectivité multiculturelle du Canada représente environ un tiers de notre population à l'heure actuelle et il est fort louable que le Premier ministre s'efforce d'appeler des personnes qualifiées et compétentes venant de ces milieux pour participer à l'élaboration des politiques publiques et à la formulation du processus de prise de décisions.

D'après ce que je sais du Conseil économique du Canada, le président et les membres à temps partiel, ainsi que les deux directeurs, sont nommés par décret du Conseil. La présidence est un poste à plein temps. Les deux directeurs sont également des employés à plein temps du Conseil. Selon la Loi sur le Conseil économique du Canada de 1963, jusqu'à 25 personnes comme moi-même peuvent être nommées à temps partiel. Le Ministre responsable de ces nominations est le Premier ministre auquel le Conseil rend compte dans un rapport annuel. Le Conseil possède également des employés à plein temps, qu'il s'agisse d'économistes, de chercheurs, d'administrateurs publics et de personnes travaillant dans les relations publiques.

A titre de membre à temps partiel nommé par décret du Conseil, ma fonction consiste principalement à superviser l'orientation générale des recherches économiques et le dynamisme des activités du Conseil en participant à trois ou quatre réunions annuelles. Il ne s'agit donc pas d'une nomination à plein temps et il n'y a aucune rémunération. Il n'y a même pas de rémunération sous forme d'honoraires pendant

[Texte]

that does not change my curriculum vitae in the least, because I have been doing that sort of thing for many, many years.

The Chairman: Mr. Minaker.

Mr. Minaker: Yes. Mr. Passaris, you have a very wide background in the economic field. Reading your C.V. here, I was just curious about the Centre of Conflict Studies at the University of New Brunswick. What type of studies are those?

• 1005

Mr. Passaris: This is a fairly new research institute and they have been doing a lot of work on terrorism, on refugee movements and things like that. I have not participated in any direct research activity. I merely sit on their advisory council which supervises the centre and its general philosophy and policy-making.

Mr. Minaker: Okay, thank you.

Mr. de Jong: On just glancing through your curriculum vitae, I see that you have spent a fair amount of your intellectual time directed to the role the immigrant has played in the social and economic development of Canada. Being an immigrant myself, I appreciate that work and I appreciate that somebody will be on the Council who will be knowledgeable about that aspect of Canadian society. I am happy as well to see that somebody from the Maritimes as well will be playing a role in the Council. I have no problem with your appointment. I also commend the Prime Minister for recommending you.

Mr. Passaris: If I may simply make some additional remarks, Mr. Chairman.

There are two aspects that I think I would like to underline. One is my academic interest in the area of immigration, which has recently led into a more fascinating field of endeavour. That is, how Canada can most effectively utilize those new immigrants coming in, and in the present phase, the more multicultural composition of those immigrants. I think this is a unique and very valuable aspect of our human resources that we can use very effectively in terms of trade—

The Chairman: Foreign trade particularly.

Mr. Passaris: —investment, tourism, expanding our whole approach to the world. We have a tremendous amount of talent and expertise in our multicultural community and I think we need to realize that. That has sort of come about as a result of my concern for studying immigration and writing about it.

The other thing I would like to point out to the hon. members present is that I have a very keen interest in translating, if you wish, economics to the general public. I have written articles in newspapers, I have written articles for magazines, because I see myself as having a sort of obligation to inform the public about economic issues so that they can participate in a an enlightened manner in making their ideas

[Traduction]

les journées où siège le Conseil. C'est donc un travail exécuté par plaisir mais je pense que cela ne change rien à mon curriculum vitae car je fais ce genre de travail depuis de très nombreuses années.

Le président: M. Minaker.

M. Minaker: Oui. M. Passaris, vous avez un bagage très solide dans le domaine économique, en lisant votre curriculum vitae, ma curiosité a simplement été éveillée par le Centre of Studies à l'Université du Nouveau-Brunswick. De quel genre d'études s'agit-il?

M. Passaris: Il s'agit d'un institut de recherches assez récent qui fait un certain nombre d'études sur le terrorisme, les déplacements des réfugiés et d'autres choses du genre. Je n'ai participé à aucune recherche directe. Je siège tout simplement au conseil consultatif qui supervise le Centre, ainsi que sa doctrine générale et l'élaboration de ses politiques.

M. Minaker: Très bien, je vous remercie.

M. de Jong: En jetant un coup d'oeil sur votre curriculum vitae, je remarque que vous avez consacré une partie de votre temps à étudier le rôle de l'immigrant dans le développement social et économique du Canada. Étant moi-même un immigrant, j'apprécie ce travail et j'apprécie la présence au Conseil d'une personne connaissant cet aspect de la société canadienne. Je suis également heureux de constater la présence au Conseil d'un habitant des Maritimes. Votre nomination ne pose aucun problème pour moi. Je félicite également le Premier ministre qui vous recommande.

M. Passaris: Si je puis tout simplement faire quelques remarques supplémentaires, monsieur le président.

J'aimerais mettre l'accent sur deux éléments. Le premier est mon intérêt pour le domaine de l'immigration, qui m'a conduit récemment à des travaux plus fascinants sur la façon dont le Canada peut utiliser le plus efficacement possible ces nouveaux immigrants qui arrivent et, pendant la phase actuelle, sur la composition plus multiculturelle de ces immigrants. Je pense qu'il s'agit d'un aspect unique et très valable de nos ressources humaines que nous pouvons utiliser très efficacement en matière d'échanges commerciaux . . .

Le président: D'échanges commerciaux avec l'étranger en particulier.

M. Passaris: . . . d'investissements, de tourisme, d'élargissement de notre approche du monde. Notre collectivité culturelle possède de nombreuses personnes de talent et compétentes et nous devons nous en rendre compte. Ceci est en quelque sorte le résultat de mes études et de mes écrits sur l'immigration.

L'autre point que j'aimerais souligner aux députés présents est mon intérêt très vif pour traduire l'économie, si vous voulez, à l'intention du grand public. J'ai rédigé des articles pour les journaux, pour des revues, car j'estime avoir une sorte d'obligation d'informer le public sur les questions économiques afin qu'il puisse, en connaissance de cause, faire connaître ses

[Text]

known and having an input. All too often we think of economics as something that is for economists and for the universities.

I think the Council has initiated that thrust, and I think the present chairman is very well qualified to undertake that role, to reach out and inform, articulate the economic concerns that face Canada right now for the general public, and allow for a more vivid, a more enlightened discussion of what the issues are and how collectively we can solve those challenges.

I do not believe Canada faces any major economic problems. We simply have challenges, because this is a great country with great opportunities. Together we can effectively confront those challenges and solve them for the benefit of all.

The Chairman: I was pleased to see that you were educated in Cairo. The last time I was in Cairo talking to our embassy there, we did not have a single person who was Canadian and spoke Arabic. I always wondered how a country could ever conduct trade negotiations, business activity with someone who did not know the culture, did not understand the language of business or the street and expect to do business. It just struck me as astounding and I hope you can bring that perspective to the Economic Council to bear on the Department of External Affairs in your work.

• 1010

Mr. Passaris: That is a very important comment, Mr. Chairman. Thank you for making it.

I think the importance of international trade to Canada cannot be mitigated. We are a trading nation and very dependant on trade. We have been very good at trading with the English-speaking world. We have not taken advantage of the opportunities of trading with Third World countries and new developing areas, primarily because they are not English-speaking or they do not do business the way we do in North America. I think there is no reason for us to shy away from this any more. We can use our own people. The languages they have, the psychology of doing business in different worlds, their business contacts with people in those countries can be a very effective tool for opening up new markets.

I will go one step further. Our trade with the United States is primarily in natural resources. Our manufacturing sector has not been very successful in opening up the United States market to a certain extent. By opening up new markets in Third World countries and other countries of the world, I think we can generate a lot more economic activity in the manufacturing sector. I think if there is a message coming through on the Prime Minister's current trip abroad, it relates to the selling of manufactured goods to the very large market in South East Asia that is just opening up. We want to be right there to get the business. We can do it through our multi-cultural human resources.

[Translation]

idées et apporter sa contribution. Nous pensons trop souvent que l'économie est réservée aux économistes et aux universités.

Je suis d'avis que le Conseil a lancé cette orientation et que la présidente actuelle est très qualifiée pour entreprendre ce rôle, pour atteindre et informer le public, pour expliquer les préoccupations économiques du Canada au grand public et pour permettre une discussion plus animée et plus éclairée sur les questions d'actualité et sur la façon de relever ensemble ces défis.

Je ne pense pas que le Canada fait face à des problèmes économiques importants. Nous sommes tout simplement confrontés à des défis parce que le Canada est un grand pays qui possède de grandes possibilités. Ensemble, nous pouvons faire face de façon efficace à ces défis et les résoudre pour le bien de tous.

Le président: Je constate avec plaisir que vous avez étudié au Caire. La dernière fois que j'y suis allé et que j'ai parlé aux gens de notre ambassade, pas un seul Canadien ne parlait arabe. Je me suis toujours demandé comment un pays pouvait entreprendre des négociations commerciales, faire des affaires avec quelqu'un qui ne connaît pas la culture, qui ne connaît pas le langage des affaires ou de la rue et espérer faire des affaires. J'ai trouvé cela stupéfiant et j'espère que vous pourrez faire part à cette perspective au Conseil économique afin de la porter à l'attention du ministère des Affaires extérieures lors de vos travaux.

M. Passaris: Il s'agit là d'un commentaire très important, monsieur le président, et je vous remercie de l'avoir fait.

On ne peut pas minimiser l'importance du commerce international pour le Canada. Nous sommes une nation commerçante qui dépend fortement du commerce. Nous avons très bien réussi à commercer avec les pays de langue anglaise. Nous n'avons pas profité des possibilités de commerce avec les pays du tiers monde et les nouveaux pays en développement, surtout parce qu'ils ne parlent pas anglais ou n'appliquent pas les mêmes méthodes commerciales qu'en Amérique du Nord. Je pense qu'il n'existe aucune raison pour nous d'hésiter plus longtemps. Nous pouvons utiliser nos propres gens, les langues qu'ils parlent, leur psychologie des affaires dans des mondes différents, leurs contacts commerciaux avec des gens de ces pays peuvent constituer un outil très efficace pour trouver de nouveaux débouchés.

J'irai même plus loin. Nos échanges commerciaux avec les États-Unis touchent principalement les richesses naturelles. Notre secteur manufacturier n'a pas très bien réussi à pénétrer, dans une certaine mesure, le marché américain. En trouvant de nouveaux débouchés dans les pays du tiers monde et dans d'autres pays, je pense que nous pourrions engendrer une bien plus grande activité économique dans le secteur manufacturier. Si l'actuel voyage à l'étranger du Premier ministre nous transmet un message quelconque, il touche la vente de produits manufacturés vers le très vaste marché de l'Asie du Sud-Est qui s'ouvre à peine. Nous voulons être sur place pour faire des affaires. Nous pouvons y parvenir en utilisant nos ressources humaines multiculturelles.

[Texte]

The Chairman: Are there any other questions?

I have to say that I am delighted that the Prime Minister has had the foresight to appoint someone with your capacity and ability to the board of the Economic Council of Canada. Congratulations on your appointment and thank you for the devotion of time, energy and effort this appointment will require of you in helping to build our country.

Mr. Passaris: Thank you, Mr. Chairman. I am looking forward to giving it my best.

The Chairman: We are going to have a bit of a pause. Mr. Rogers will be here in a moment.

Mr. Rogers is here.

We are bringing to the attention of members the article in the *The Globe and Mail* this morning with respect to the American tax reform in the American Senate. Before you proceed you might give us your insights into that.

Mr. Harry G. Rogers (Deputy Minister, Taxation, Department of National Revenue): I met Mr. Baker on April 22 when I was in Washington. He has both high hopes for the initiative and some concerns about the subsequent passage. The two bills still have to be reconciled between the House and the Senate, but I must say there was a mood of optimism there that was different from what I have seen on previous contacts with them. He happened to be at the farewell for Roscoe Egger, the commissioner of the Internal Revenue Service down there. That is where we had that brief conversation.

Mr. de Jong: Mr. Chairman, since what is happening in the United States is important to our work as a committee, I wonder if it is possible for us to be briefed in a bit more depth at some stage on what the U.S. bill is. I believe most of us were on the Washington trip a year ago.

• 1015

The Chairman: I was talking to Barbara Reynolds on Monday on this matter. The question is when we might make another sally forth there. Obviously, these things have to be planned and budgeted and the rest of it. It would seem to me that it might be difficult to line up anything between now and the end of June, and they have elections, as you are aware, on November 2, so . . .

Mr. de Jong: I was thinking, rather, of trying to get somebody up here who might be knowledgeable on some of the aspects of the bill, and some of the political aspects as well, in terms of informing us what the chances are and what the final bill would look like.

I would prefer not going to Washington and travelling abroad, and I think all of us have quite a few commitments for the next month and a half anyway.

The Chairman: That is right.

Mr. de Jong: But I think it is important, and if there is any expert witness we could hear in Ottawa on the subject, I think

[Traduction]

Le président: Y a-t-il d'autres questions?

Je dois dire que je suis très heureux de constater que le Premier ministre a eu la prévoyance de nommer au conseil d'administration du Conseil économique du Canada quelqu'un ayant vos capacités et votre expérience. Je vous félicite de votre nomination et je vous remercie pour le temps, l'énergie et les efforts que vous consacrerez à bâtir notre pays.

M. Passaris: Merci, monsieur le président. J'ai hâte de faire de mon mieux.

Le président: Nous allons faire une petite pause. M. Rogers sera ici d'ici peu.

M. Rogers est ici.

Nous portons à l'attention des membres l'article paru ce matin dans le «Globe and Mail» à propos de la réforme fiscale américaine au Sénat américain. Avant de poursuivre, vous pourriez peut-être nous donner votre point de vue à ce sujet.

M. Harry G. Rogers (Sous-ministre, Impôt, ministère du Revenu national): Lors de mon séjour à Washington le 22 avril, j'ai rencontré M. Baker. Il fondait de grands espoirs dans cette initiative et il était également préoccupé par son adoption ultérieure. Il faudra encore faire concorder les deux projets de loi entre la Chambre et le Sénat mais je dois dire qu'une sorte de vent d'optimisme soufflait là-bas, contrairement à ce que j'avais constaté lors des contacts précédents avec eux. Il se trouvait à la fête d'adieu organisée en l'honneur de Roscoe Egger, commissaire de l'Internal Revenue Service américain. C'est à cette occasion que nous avons eu cette brève conversation.

M. de Jong: Monsieur le président, puisque ce qui se passe aux États-Unis est important pour les travaux de notre comité, je me demande s'il serait possible que nous soyons informés davantage sur la situation du projet de loi américain. Je pense que la plupart d'entre nous étaient à Washington il y a un an.

Le président: Lundi, j'ai parlé à Barbara Reynolds à ce sujet. La question qui se pose consiste à savoir quand nous pourrions faire un autre voyage là-bas. Il est évident qu'il faut planifier et budgéter ces choses et tout le reste. Il me semble qu'il serait difficile d'organiser quelque chose d'ici la fin de juin et ils ont des élections, comme vous le savez, le 2 novembre, ainsi . . .

M. de Jong: Je voulais plutôt dire d'essayer de faire venir ici quelqu'un qui connaît très bien certains des aspects du projet de loi et aussi certains des aspects politiques, afin de nous informer des chances du projet de loi et du contenu du projet de loi final.

Je préférerais ne pas aller à Washington et ne pas voyager à l'étranger et je pense que nous avons tous des engagements pour le prochain mois et demi.

Le président: C'est exact.

M. de Jong: Mais je pense que c'est important, et si l'on pouvait faire venir à Ottawa un expert en la matière, je pense

[Text]

it would be useful for us on this committee to hear that expert witness.

The Chairman: Mr. Rogers, would you have any recommendations as to someone who could brief us extensively on what is happening?

Mr. Rogers: I certainly believe that Mr. Hartt's organization would have several key officials who are following that very closely. I think that is the department.

The Chairman: In the Department of Finance.

Mr. Rogers: Yes.

The Chairman: Terry, could you perhaps do an inquiry with Finance to find out what we might do in terms of getting a briefing on that?

What do you have there? Do you have something you are going to hand out to people?

Mr. Rogers: Yes, I have some goodies here. We took your terms of reference of the last meeting at the end when you suggested that you would like to go through the T1 General, and what we did was prepare some brief materials that may or may not be useful, but they contain the T1 General form, and we have marked those up to show some of the changes we are dealing with for 1986.

You should also be aware that the present law is going to impose some 27 line changes in the T1 General form, and we thought we should make you aware of those as we proceed, so we could both look at the substance of the existing form, which is your obvious concern, and also make you aware at the same time of the impact of the present legislative proposals and their impact on the guide.

The Chairman: Could we perhaps do that? I think that might be a very useful procedure. I was looking at my own material you referred to the last time, that you obtained from the government on the material that I did for the Conservative Party prior to the election of 1974. So let us see what you have and perhaps we can ask a number of questions.

Mr. Rogers: We have two copies in French if there is a need for those.

The Chairman: If you keep those available, the clerk will make sure that those get out.

Mr. Rogers: If you wish, I might have Mr. Brooks give a brief overview of the guide and form as an introduction—it is very brief—with your permission, Mr. Chairman.

The Chairman: Thank you. Mr. Brooks.

Mr. Don Brooks (Legislative Affairs Directorate, Department of National Revenue): Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Where do we look, at page 1?

Mr. Brooks: I just have a few opening remarks, and some of those that are in there as well.

[Translation]

qu'il serait très utile pour les membres de notre comité d'entendre cet expert.

Le président: M. Rogers, pourriez-vous nous recommander quelqu'un qui pourrait nous informer en détail sur ce qui se passe?

M. Rogers: Je suis d'avis que l'organisme de M. Hartt doit disposer de plusieurs hauts fonctionnaires qui suivent la chose de très près. Je pense que c'est le ministère tout indiqué.

Le président: Le ministère des Finances.

M. Rogers: Oui.

Le président: Terry, pourriez-vous faire une enquête auprès des Finances pour savoir ce que l'on pourrait faire pour obtenir des renseignements à ce sujet?

Qu'avez-vous là? Avez-vous quelque chose à nous distribuer?

M. Rogers: Oui, j'ai des choses intéressantes pour vous. Nous avons examiné votre mandat de la dernière réunion à la fin lorsque vous avez suggéré que vous aimeriez passer en revue la déclaration T1 Générale et nous avons tout simplement préparé certains documents d'information qui pourront s'avérer utiles. Ils contiennent la formule T1 Générale et nous avons indiqué certains des changements que nous allons apporter pour 1986.

Sache également que la législation actuelle va imposer la modification de 27 lignes sur la formule T1 Générale, qui constitue votre préoccupation évidente, et nous pensons que nous devons vous informer en même des répercussions des propositions législatives actuelles et de leur incidence sur le guide.

Le président: Nous pourrions faire cela? Je pense que cette démarche pourrait s'avérer très utile. Je regarde ma propre documentation à laquelle vous avez fait référence la dernière fois et que vous avez obtenue du gouvernement à propos des choses que j'ai faites pour le Parti conservateur avant les élections de 1974. Voyons voir ce que nous avons et nous pourrions peut-être poser quelques questions.

M. Rogers: Nous avons deux exemplaires en français si cela est nécessaire.

Le président: Si vous les tenez à notre disposition, le greffier s'assurera qu'ils seront distribués.

M. Rogers: Si vous voulez, je pourrais demander à M. Brooks de vous donner un bref aperçu du guide et de la formule en guise d'introduction—ce sera très bref—avec votre permission, monsieur le président.

Le président: Merci. M. Brooks.

M. Don Brooks (Direction des affaires législatives, ministère du Revenu national): Merci, monsieur le président.

Le président: Où en sommes-nous, à la page 1?

M. Brooks: Je voudrais faire tout d'abord quelques remarques et aussi parler de quelques modifications qui sont dans les documents.

[Texte]

The Chairman: All right, you say a few remarks and then we will start looking.

Mr. Brooks: Very briefly, the primary information tool used by the department, in any of our communications with the individual taxpayers on filing requirements, is the guide which accompanies the return.

As we discussed at the last session, there are many Canadian taxpayers who are able to use the simplified version, which we discussed in some depth the other night, and the guide, because the information they supply is pretty straightforward stuff. However, I point out in our notes here that more than half, or approximately 10 million Canadian taxpayers, still rely on the T1 General guide for details relating to the filing of their returns.

• 1020

The T1 General Guide is very comprehensive because it must comment on each of the tax situations that can be encountered by an individual taxpayer, and I think that is important to bear in mind, and for which we require information on the return.

For a number of years now we have printed the two versions of the T1 General package; namely we refer to them as the Post Office package and the personalized package. Although the content is identical, the different format of presentation is largely dictated by cost.

We direct mailed last year personalized packages to 7 million taxpayers, and 5.6 million of these were used. In total we received 10.4 million T1 Generals, and 54% were prepared by the taxpayer.

Now some brief plans we have for 1986—

The Chairman: And 46% by someone else.

Mr. Brooks: Yes.

The Chairman: And how do you know only 54% were prepared.

Mr. Brooks: That data is captured from the front of the return where there is an indication of whether or not you did or did not use a preparer or use some help to prepare the return. That is how those stats are supplied.

The Chairman: But supposing you use your father to prepare your return, if you are a young person, or your son to prepare your return, normally that would not be treated as having someone outside prepare your return.

Mr. Brooks: Exactly. Right. If you received help within the family or whatever.

Mr. Rogers: Could I interject Mr. Chairman? We also do a limited amount of surveys each year of T1 taxpayers. We ask them in some more detail, did you use assistance, and if so, was it a relative, was it a tax preparer, an accountant, or a lawyer? Those data confirm these percentages. Fifty-four per

[Traduction]

Le président: Très bien, faites vos remarques et ensuite nous commencerons l'étude.

M. Brooks: Très brièvement, le principal outil d'information qu'utilise le Ministère, dans toutes ses communications avec les contribuables à propos des exigences de production des déclarations, c'est le guide qui accompagne la déclaration.

Comme on l'a mentionné lors de la dernière séance, de nombreux contribuables canadiens peuvent utiliser la version simplifiée, dont nous avons parlé en détail l'autre soir, et le guide, car les renseignements qu'ils fournissent sont assez simples. Toutefois, je dois souligner que plus de la moitié des contribuables canadiens, soit environ 10 millions, consultent encore le guide de la déclaration T1 Générale pour obtenir des renseignements concernant la production de leur déclaration.

Le Guide de la formule T1 Générale est très complet car il doit préciser chacune des situations fiscales qu'un contribuable peut rencontrer et je pense qu'il est important de se le rappeler et de savoir pourquoi nous avons besoin de renseignements sur la déclaration.

Depuis de nombreuses années maintenant, nous imprimons les deux versions du dossier de la formule T1 Générale, à savoir le dossier pour le bureau de poste et le dossier personnalisé. Bien que le contenu soit identique, la présentation sous un format différent est largement dictée par les coûts.

L'an dernier, nous avons envoyé directement des dossiers personnalisés à 7 millions de contribuables et 5,6 millions ont été utilisés. Nous avons reçu au total 10,4 millions de déclarations T1 Générale et 54 p. 100 ont été remplies par le contribuable.

Maintenant, voici brièvement les projets que nous avons pour 1986...

Le président: Et 46 p. 100 par quelqu'un d'autre.

M. Brooks: Oui.

Le président: Et comment savez-vous que seulement 54 p. 100 ont été remplies?

M. Brooks: Ces données sont recueillies sur la première page de la déclaration où le contribuable indique si oui ou non il a eu recours à un service spécialisé ou à de l'aide pour remplir sa déclaration. C'est comme ça que nous avons ces statistiques.

Le président: Mais supposons que vous demandez l'aide de votre père pour remplir votre déclaration, si vous êtes jeune, ou de votre fils, normalement cela ne serait pas considéré comme un recours à une personne de l'extérieur pour remplir votre déclaration.

M. Brooks: C'est tout à fait exact. Si vous avez reçu de l'aide de votre famille ou autre.

M. Rogers: Puis-je intervenir, monsieur le président? Nous effectuons également chaque année une enquête limitée auprès de contribuables qui remplissent la formule T1. Nous leur demandons de façon un peu plus détaillée s'ils ont obtenu de l'aide et, dans l'affirmative, s'il s'agit d'un parent, d'un service

[Text]

cent prepare them on their own, so they say, also from the surveys, within a percentage point or two.

Mr. Brooks: Some changes for 1986 we note for you are the personalized guide will be printed in what we call an 8.5-inch by 11-inch format, similar to the current Post Office guide, which is the one you had last evening.

The Chairman: That is this one here.

Mr. Brooks: That is that one there, yes.

The tax tables are expanded from \$30,000 to \$40,000 in the guide. We will add a table column for federal sales tax, which will relieve the taxpayer from making the calculation on the return. Print size in the main text will be slightly larger, and we will include a section on the most commonly asked questions and the appropriate responses. And immediately before the guide item dealing with the calculation of income, we will have a section that is designed to determine if the taxpayer is simply filing for child tax credit, sales tax credit or provincial tax credit; and if so, he will be able to bypass the entire income and deduction area, if that is all he or she is filing for.

These changes we feel will be helpful, but the current structure of the guide still encourages the taxpayer to read pretty much the entire contents, and that is a formidable task for many taxpayers who only want information relating to their specific situation. Now we are developing a new guide format for 1987 which we feel will alleviate this problem. This involves re-designing the T1 General Guide in a format that will allow the taxpayers to find the specific information they require and bypass those areas of information that do not apply to them. The new guide will make greater use of examples and will provide work areas to facilitate calculations in cases of complex tax situations.

Mr. de Jong: Just on this. I am hoping I am picking up from my discussion the other evening that this will all be pre-tested.

Mr. Brooks: Oh, indeed.

Mr. Rogers: I was going to add that comment to Mr. Brooks' commentary. It is most important that we give this extensive testing with both experts and amateurs, a cross-section of Canadian taxpayers. The most formidable error we could make in my view is to proceed to submit something in replacement that just makes the whole 16 million Canadian taxpayers out there irate because of nothing more than its change. If we present them with a dramatically different format, it could be just absolutely terrible for us. So we will proceed very carefully. And I would hope if your committee, even after the submission of its report, continues to review this matter, we might have another opportunity to come back to this committee with a relatively final version and see how you react to it, after we have done that focus testing.

[Translation]

de préparation des déclarations d'impôt, d'un comptable ou d'un avocat. Ces données confirment les pourcentages: 54 p. 100 des contribuables les remplissent eux-mêmes et c'est la même chose d'après les enquêtes, à un ou deux pour cent près.

M. Brooks: Parmi les modifications que nous avons notées pour vous pour 1986, le guide personnalisé sera imprimé sous un format de 8,5 X 11 pouces, soit le même que l'actuel guide offert dans les bureau de poste qui est celui que vous aviez l'autre soir.

Le président: C'est celui-ci.

M. Brooks: Oui, c'est celui-là.

Dans le guide, les tables d'impôt sont prolongées de 30,000\$ à 40,000\$. Nous ajouterons une colonne pour la taxe de vente fédérale, ce qui évitera au contribuable d'en faire le calcul sur la déclaration. Le caractère d'imprimerie du texte principal sera légèrement plus gros et nous incorporerons une section concernant les questions les plus fréquentes et les réponses pertinentes. Immédiatement avant le point du guide qui traite du calcul de l'impôt, nous aurons une section destinée à déterminer si le contribuable produit simplement une déclaration pour le crédit d'impôt pour enfants, le crédit de taxe de vente ou le crédit d'impôt provincial. Si tel est le cas, il pourra sauter toute la section concernant le revenu et les déductions, si c'est tout ce qui motive la production de sa déclaration.

Nous pensons que ces modifications seront utiles, mais la structure actuelle du guide encourage toujours le contribuable à lire intégralement le contenu et cela représente un travail considérable pour de nombreux contribuables qui veulent simplement obtenir des renseignements concernant leur situation personnelle. Nous sommes actuellement en train de préparer pour 1987 un nouveau format du guide qui atténuera ce problème. Il s'agit d'une nouvelle conception du guide de la formule T1 Générale sous un format qui permettra aux contribuables de trouver les renseignements précis dont ils ont besoin et de sauter les renseignements qui ne s'appliquent pas à eux. Le nouveau guide aura davantage recours à des exemples et laissera des espaces blancs pour faciliter les calculs dans les situations fiscales compliquées.

M. de Jong: À ce sujet, j'espère pour revenir à ma discussion de l'autre soir, que tous ces changements seront testés à l'avance.

M. Brooks: Bien évidemment.

M. Rogers: J'allais ajouter ce commentaire aux remarques de M. Brooks. Il est extrêmement important de faire de nombreux essais auprès des experts et des amateurs, auprès d'un échantillon de contribuables canadiens. La plus grosse erreur que nous pourrions faire consisterait à soumettre des modifications qui rendraient tout simplement furieux les 16 millions de contribuables canadiens parce qu'il s'agirait d'un changement pour le plaisir. Si nous présentons un format complètement différent, cela pourrait être terrible pour nous. Nous avancerons donc avec beaucoup de prudence. J'ose espérer que si votre Comité continue à étudier la question, même après la présentation de son rapport, nous pourrions avoir une autre occasion de revenir devant vous avec une

[Texte]

Mr. de Jong: Right. There is still no guarantee, as Coca-Cola discovered. I think at least it would help reduce the chances of a major flop.

• 1025

Mr. Rogers: Yes.

Mr. Brooks: Just as an explanation, in your package there is a first tab. You will find a draft copy of the 1986 return highlighted to indicate the changes from the 1985 return. There is also a summary sheet outlining the reasons for the change. In the second tab you will also find a copy of the 1985 guide highlighted to indicate the areas where change will be required for 1986.

I think it is important. You will see it from these. They are just drafts. The timing of these deliberations is excellent from our point of view. We appreciate and indeed welcome your suggestions for improvement. We look forward to this exchange this morning. I am sure, from our perspective, it will prove to as thought-provoking as the one we had a couple of evenings ago.

There is a final tab in your package. You will find a copy of the 1985 T1 General highlighted to indicate how it differs from the special we discussed the other night. Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: I know members have a number of questions. I note looking at the front page . . . I always wondered why you had self-employment income broken down to business income, professional income, tuition income, farming income and fishing income. Why do you not just have self-employment income as one line? Why do we need five lines and numbers 162, 164, 166, 168, 170 brought broken over to their side and net 135, 137, 139, 141, and 143? Is there any magic in this? Is there anything which all of a sudden means people who have self-employment income are somehow treated differently?

Mr. Brooks: No, I think it is there basically from the point of view of determining the particular category of a taxpayer. Normally they only use one of the lines, one of the lines being both the gross and the net on each line.

The Chairman: Why would you not have just one line?

Mr. Rogers: We also use this information for statistical purposes. It an important tie between ourselves and the reduced amount of data collection which Statistics Canada is required to collect from the business community. We also use these categories in profiling taxpayers for compliance reviews. It is of some significance to us as to the source of income—

The Chairman: You are not going to suggest, for example, if I earn my income as commission income, you are going to go after all commission-income receivers in one year. The fact is

[Traduction]

version relativement avancée pour connaître votre réaction, après avoir tester nos groupes cibles.

M. de Jong: Très bien. Il n'y a toutefois aucune garantie, comme l'a constaté Coca-Cola. À mon sens, cela aiderait au moins à réduire les chances d'un gros échec.

M. Rogers: Oui.

M. Brooks: Le dossier dont vous disposez comporte, à titre d'éclaircissement, un certain nombre de sections signalées par des onglets. Dans la première, vous trouvez une ébauche de la déclaration de 1986 sur laquelle on a fait ressortir les modifications par rapport à celle de 1985. Vous trouvez également un sommaire des raisons de ces modifications. Dans la deuxième section, vous trouvez une copie du guide de 1985, sur laquelle on a fait ressortir les points qui devront être modifiés en 1986.

Je pense que c'est important. Vous le saurez en consultant ces documents. Ce ne sont que des ébauches. Nous estimons que ces délibérations ont lieu au moment opportun. Nous apprécions fortement les améliorations que vous proposerez et espérons les connaître ce matin même. Je suis certain que ces délibérations, à l'instar de celles qu'on a eues il y a deux ou trois jours, donneront lieu à un remue-ménings constructif.

Dans la dernière section du dossier, vous trouverez une copie de la déclaration T1 générale de 1985 où l'on fait ressortir les points qui la distinguent de la déclaration spéciale discutée l'autre soir. Merci, monsieur le président.

Le président: Je sais que les membres ont un certain nombre de questions à poser. Je le constate en regardant la première page . . . Je me suis toujours demandé pourquoi vous avez subdivisé la rubrique «Revenus d'un travail indépendant» en revenu d'entreprise, revenu de profession libérale, revenu de commissions, revenu d'agriculture et revenu de pêche. Pourquoi n'avez-vous pas consacré une seule ligne aux revenus d'un travail indépendant? Pourquoi avons-nous besoin de cinq lignes et numéros—162, 164, 166, 168 et 170—et, en face, une autre série correspondante—135, 137, 139, 141 et 143—pour les revenus nets. S'agit-il de quelque formule magique? Cela veut-il dire tout d'un coup que vous traitez différemment les gens qui ont des revenus d'un travail indépendant?

M. Brooks: Non. Je pense qu'il s'agit là de déterminer la catégorie particulière du contribuable. Normalement, le contribuable utilise uniquement une seule ligne pour indiquer à la fois le revenu brut et le revenu net.

Le président: Pourquoi ne pas prévoir une seule ligne?

M. Rogers: Nous utilisons également cette information à des fins statistiques. Il existe un lien important entre nos données et la quantité réduite de données que Statistiques Canada doit obtenir du secteur des affaires. Nous utilisons également ces catégories dans la classement des contribuables en vue des examens de conformité. Il nous importe de savoir la source des revenus.

Le président: Vous n'allez pas laisser entendre, par exemple, que si mes revenus proviennent des commissions, vous allez inspecter en un an tous les contribuables qui reçoivent des

[Text]

you go after car salesmen one year, real estate people another year, and so on in a profile review. I understand that, but it is pretty broad.

The next one is professional income. You might go after lawyers, you might go after accountants or you might go after architects. I do not understand your statistical thing being valid at all. I suppose on the fishing it might be valid.

What is the validity of statistics you try to obtain in this fashion?

Mr. Hervé Diguier (Assistant Deputy Minister, Policy and Systems Branch, Department of National Revenue): In response to what Mr. Rogers said, for example, for commission agents . . . If we have a printout which shows a commission agent has reported a \$100,000 of gross commission and expenses of \$60,000, with a net of \$40,000, it is a high rate of expenses.

The Chairman: Maybe, depending on what he is selling. In other words—

Mr. Diguier: Of course it depends on what he sells. Nevertheless it narrows down our selection methods which may merit our review. It is one of the reasons we have it. I agree you could take issue with it, but it is one of the reasons we have it. As Mr. Brooks pointed out, the taxpayer is required to complete normally—I would say in 90% of cases—only one of those lines. There are some taxpayers who have commission income and may have fishing income as well.

Mr. Rogers: It will assist us further in terms of trying to customize the sort of package we send out to selected types of taxpayers. Based on the availability of this income, we have the capacity this year to send out the farmers' guide to farmers.

• 1030

We have a fisherman's guide which is packaged and sent out with the returns for fishermen. That is a pilot we ran in the Atlantic region this year. We do not have all the results in yet, but anecdotal evidence is that it has been very well received. That particular kind of tax payer does not have to go to the district office or his post office and write in or wait for another piece of explanatory information which he will need to do his return. It is also important in our tax payer service and education efforts.

The Chairman: I just want to say the more boxes you have, the more boxes you have to fill in, and the larger the form, the more difficult the form is for people who have to read it. If you have five boxes where one would conceivably suffice, you have made the form five times more complicated than it need to be in that one particular location. It seems to me to be counter

[Translation]

commissions. En fait, vous inspectez une année donnée les vendeurs de voiture, une autre année, les agents immobiliers, et ainsi de suite. Je comprends cela, mais c'est une action de très grande envergure.

La catégorie suivante est celle de revenus de profession libérale. Vous pouvez inspecter les avocats, les comptables ou les architectes. Je ne comprends pas la validité de cette formule sur le plan des statistiques. Je suppose qu'elle serait valide par rapport à la pêche.

Quelle est la validité des statistiques que vous essayez d'obtenir de cette façon?

M. Hervé Diguier (Sous-ministre adjoint, Systèmes et politiques, Revenu Canada): En réponse à ce que disait M. Rogers. Par exemple, en ce qui concerne les agents de commission: si un agent de commission déclare des revenus bruts de 100,000\$ et des dépenses de 60,000\$, soit des revenus nets de 40,000\$, nous estimons que la proportion de dépenses est élevée.

Le président: Peut-être, mais cela dépend de ce qu'il vend? En d'autres termes . . .

M. Diguier: Bien sûr que cela dépend de ce qu'il vend. De toute façon, ces détails réduisent la marge de sélection des cas qui méritent notre inspection. C'est une des raisons pour lesquelles nous les demandons. J'admets que vous pourriez contester cette formule, mais c'est une des raisons pour lesquelles nous l'adoptons. Comme l'a indiqué M. Brooks, le contribuable remplit normalement—je dirais dans 90 pour cent des cas—une seule de ces lignes. Certains contribuables ont à la fois des revenus de commission et des revenus de pêche.

M. Rogers: Cette formule nous aide à fournir à certains contribuables des jeux de déclarations et de guides adaptés à leur situation. Grâce à ces détails, nous sommes en mesure, cette année, d'envoyer aux fermiers le guide des fermiers.

Nous avons un guide des pêcheurs qui est envoyé avec la déclaration destinée aux pêcheurs. C'est un projet pilote que nous avons mis en oeuvre cette année dans la région de l'Atlantique. Nous n'avons pas encore connu les résultats, mais il semble que cette initiative a été très bien accueillie. Ce contribuable particulier n'a pas à se rendre au bureau de district ou au bureau de poste et n'a pas besoin d'écrire et d'attendre l'arrivée des renseignements supplémentaires dont il a besoin pour remplir sa déclaration d'impôts. Cette initiative joue également un rôle important dans l'amélioration des programmes d'éducation et des services destinés aux contribuables.

Le président: Je veux dire tout simplement, que plus les rubriques sont nombreuses, plus on aura de cases à remplir, et plus les formules de déclaration sont longues, plus les gens auront de la difficulté à les lire. Si pour une rubrique donnée vous mettez cinq cases, alors qu'une seule aurait suffi, vous rendez la formule de déclaration cinq fois plus compliquée. À

[Texte]

productive. I just put it to you that we are being counter productive.

Mr. Rogers: Mr. Chairman, while we may offer you some reasoning here with respect to the comments you make, we will certainly take them under advisement, examine them further and respond to you further on them. We view anything we have discussed to date as an inventory to be examined further by us and calling for a response from us to you.

Mr. de Jong: There might be some modification. Instead of having the four or five boxes on self-employed income, you might want to have one line for income, then have in brackets business, professional, commission, farming income and get them to tick off which one is applicable. You are still getting the same information. It would definitely shorten that, but I am not certain whether it would make it simpler or more confusing. It would depend upon the wording.

Mr. Rogers: We could look at the incidence of multiple use of the lines by filers using this section, and if it was restricted, that might be a very valid thing to do.

The Chairman: With respect to income from other sources, you have interest and other investment income, rental income and then taxable capital gains. Why could you not have one line for investment income, see schedule 6 for total net outfor example? That would even include taxable dividends, because it could all be calculated on one schedule.

Mr. Dorin: You would have to fill out a schedule in any case.

Mr. Rogers: That was the reason for the inclusion here. It avoided another schedule where you found large numbers of people who only had a single line requirement. You will note we have in fact proposed an expansion in this area to include alimony or separation allowance income, because that affects a million tax payers now and has become significant unto itself. That is used in tracking the counterpart return from the person receiving or paying. We must avoid double taxation, where what is deducted on the one hand is taxed on the other and vice versa.

Mr. Dorin: A million tax payers use that.

Mr. Brooks: No, it is the carrying charges that are 1.8 million and alimony is 250,000.

Mr. Rogers: I am sorry, it is a quarter of a million. It is the interest and carrying charges which are a million.

The Chairman: You do not think you could simplify that front page even more. I mean, what you have got here is really formidable.

Mr. Diguier: May I comment, Mr. Chairman. We can look at it and I think it is feasible. If you have done it yourself and I

[Traduction]

mon sens, c'est une mesure improductive. Je vous dis que nous faisons preuve d'improductivité.

M. Rogers: Monsieur le Président, nous pourrions raisonner maintenant sur les commentaires que vous faites; de toute façon, soyez certain que nous allons les prendre en considération, les examiner plus à fond et vous communiquer notre réponse à leur sujet. Nous estimons que nous devons examiner en détail tous les points discutés jusqu'à présent et vous communiquer les résultats.

M. de Jong: On pourrait apporter certains changements. Au lieu d'avoir quatre ou cinq cases sous la rubrique des revenus d'un travail indépendant, on peut prévoir une seule ligne, mettre entre parenthèses les termes 'entreprise, profession libérale, commission et agriculture' et demander qu'on coche le terme approprié. De cette façon, on obtient les mêmes informations en réduisant nettement les espaces. Mais je me demande si cette option rend les choses plus simples ou plus compliquées. Cela dépendra des termes employés.

M. Rogers: Nous pourrions examiner l'incidence de l'usage multiple des lignes par rapport aux personnes qui utilisent cette section. Si cette incidence est restreinte, ce serait une formule très valide.

Le président: En ce qui concerne les revenus d'autres provenances, vous avez des lignes distinctes pour les intérêts et autres revenus de placement, les revenus de location, puis les gains en capital imposables. Pourquoi ne pas prévoir une seule ligne pour les revenus de placements et utiliser l'annexe 4 pour obtenir le total net par exemple? Cela couvrirait aussi les dividendes imposables, parce que le calcul se ferait sur une seule annexe.

M. Dorin: On aurait à remplir une annexe, en tout cas.

M. Rogers: C'est la raison pour laquelle on a prévu plusieurs lignes dans cette section. Cela épargne l'utilisation d'une autre annexe à un grand nombre de personnes qui n'ont besoin que d'une seule ligne. Vous remarquerez que nous avons en fait proposé l'élargissement de cette section, de manière à inclure la pension alimentaire ou les allocations de séparation, parce que ce genre de revenu concerne à présent un million de contribuables et est devenu important en lui-même. Ces renseignements servent à contrôler les déclarations correspondantes faites par la personne qui paye ou celle qui est payée. Nous devons éviter la double imposition, situation où ce qui est déduit chez l'un est imposé chez l'autre, et vice-versa.

M. Dorin: Un million de contribuables utilisent cela?

M. Brooks: Non, les frais fixes sont mentionnés par 1,8 million de contribuables, et la pension alimentaire, par 250 000.

M. Rogers: Je m'excuse, il s'agit d'un quart de million. Le million, c'est pour l'intérêt et les frais fixes.

Le président: Vous ne pensez pas pouvoir simplifier un peu plus cette première page. Je veux dire, ce que vous avez ici est formidable.

M. Diguier: Permettez-moi ce commentaire, monsieur le président. Nous pouvons envisager cela et je pense que c'est

[Text]

am sure you have, you do a schedule to determine what the gross up your dividends is and then do a calculation of the dividend tax credit. You do the same kind of complicated exercise to determine the investment income, some of which is deductible. Canadian qualifying income is another schedule. You have the capital gains which are of course now a little more complicated because there are exemption rules for the current year and more aggressive exemptions . . .

[Translation]

possible. Si vous l'avez fait vous-même, d'ailleurs je suis certain que vous l'avez fait, vous remplissez une annexe pour déterminer le total brut de vos dividendes, puis vous calculez la déduction pour revenus en dividendes. Vous faites le même calcul complexe pour déterminer les revenus de placements, dont certains donnent droit à la déduction. Les intérêts de source canadienne font l'objet d'une autre annexe. Vous avez les gains en capital dont le calcul est maintenant un peu plus complexe, étant donné qu'il existe des règles d'exemption pour l'année courante et des exemptions plus agressives . . .

• 1035

The Chairman: Oh, there are great, great complications.

Mr. Diguier: I think the point I am trying to make to you is that sure, we can take three or four lines here and put them all on one schedule. The schedule would of course be a much longer one and perhaps more formidable for the taxpayer when he looks at it, but it is something we could look at and explore.

We have tried these different devices. Do you for example put the damn thing on the form for one line, or do you take it off the form and group it with something else and put it on a schedule? As Mr. Rogers and Mr. Brooks were trying to point out, you are influenced by the number of people who may or may not use those schedules, or both those particular lines.

When you are getting into numbers of 1.8 million people, for example, you start to think that maybe we should have a special line for that and perhaps an isolated schedule for it, but it is feasible and certainly merits looking at.

Mr. Brooks: Could I just add that the data, with respect to dividends and interest income and capital gains must be separated because some of them are subject to the \$1,000 investment income deduction and others are not. Dividends are subject to the dividend tax credit and we watch during the program for people who report that kind of income and do not claim that deduction so we can allow it. The amounts must be separated one way or the other on the return to allow a check of those amounts to ensure that they do in fact avail themselves of the investment income deduction that they are entitled to.

The Chairman: So removing the investment income deduction will simplify the things. That is one of the arguments to remove the investment income deduction.

Mr. Brooks: Well, the investment income deduction happens to be there now and if it goes, fine.

Mr. Rogers: Could I raise a question that we have just recently received? I will seek your advice. It may sound small but I think it is maybe significant. We have a request from Statistics Canada to change the marital status description of

Le président: Oh, il y a énormément de complications.

M. Diguier: J'essaye de vous expliquer qu'il est certainement possible de prendre trois ou quatre lignes d'ici et de les placer toutes sur une seule annexe. Fait évident, l'annexe ainsi obtenue sera bien plus longue et probablement plus formidable pour le contribuable qui l'examine; n'empêche que c'est une chose que nous pourrions examiner et explorer.

Nous avons essayé ces différentes combinaisons. Faut-il, par exemple, placer cette sacrée rubrique sur la formule et lui réserver une ligne, ou la retirer de la formule et la mettre avec d'autres sur une annexe? Comme MM. Rogers et Brooks ont tenté de l'expliquer, on est influencé par le nombre de personnes qui utiliseraient ou n'utiliseraient pas ces annexes ou ces deux lignes particulières.

Quand on a affaire par exemple à 1,8 million de personnes, on se dit qu'il vaudrait mieux prévoir une ligne spéciale ou une annexe distincte pour une information donnée. De toute façon, c'est une chose faisable qui mérite certainement d'être examinée.

M. Brooks: Je voudrais ajouter que les données relatives aux revenus en intérêts et en dividendes et aux gains en capital doivent être séparées, parce que certains de ces revenus donnent droit à la déduction pour revenus de placements jusqu'à concurrence de 1 000 \$ et d'autres ne donnent pas ce droit. Étant donné que les dividendes donnent droit à la déduction fiscale pour revenus en dividendes, nous relevons durant l'exécution du programme les cas où les contribuables déclarent ce genre de revenus, mais ne réclament pas cette déduction, et nous faisons les ajustements nécessaires. Les montants doivent être séparés d'une façon ou d'une autre sur la déclaration pour qu'on puisse les vérifier et s'assurer que les personnes qui les déclarent bénéficient de la déduction pour revenus de placements à laquelle elles ont droit.

Le président: On peut dire alors que l'élimination de la déduction pour revenus de placements simplifiera les choses. C'est un des faits qui justifie l'élimination de la déduction pour revenus de placements.

M. Brooks: La déduction pour revenus de placements figure à présent sur la déclaration. Si on veut l'éliminer, d'accord.

M. Rogers: Puis-je soulever une question dont nous avons été récemment saisis? Je demanderai votre avis. Elle peut sembler secondaire, mais je pense qu'elle ne manque pas d'importance. Statistique Canada nous demande de remplacer le terme «célibataire» dans la section relative à l'état civil par le

[Texte]

single to never married. Does that strike you as having any particularly difficult implications?

The Chairman: I do not know why you need it, quite frankly. I mean, you are either married or you are not married. I mean, why does it matter whether you are divorced, or a widower, or what?

Mr. Rogers: According to Statistics Canada, if somebody has been divorced or is separated, they move after three or four years to a single declaration, declaring themselves single as opposed to declaring themselves in one of the other statuses. They are seeking greater precision.

The Chairman: Does anybody have some comments because I...

Mr. de Jong: Yes, I sympathize with the remarks and the questions the chairman made. I could see people who have either gone through a divorce or who are separated considering themselves after a period of time as single. I do not know, it seems to me that it is important for statistical purposes that you calculate how they describe themselves.

If they are not paying alimony or collecting alimony, particularly for income tax purposes, what is the difference? I mean, you have covered all the territory, whether the person is divorced, separated, widowed, married, or single. It is all there. You know, why add another box?

Mr. Rogers: No, it would not add another box. It would replace single with the words "never married".

The Chairman: Why would you have those things there anyway? I mean, can you give me one tax reason why you have those five blocks already?

Mr. Rogers: There are no particular tax reasons for them being there.

The Chairman: Well, if there are no tax reasons, why do we have them?

Mr. Rogers: They are statistical, they are part of the...

The Chairman: We will have a census in June. We will get all that information in June and presumably in 1991 we will get another pile of people to answer questions. Surely to goodness we do not care whether they are widowed or separated. From a tax point of view, they pay the same income tax.

Mr. Rogers: We are focusing in a general way here on some elements of these returns. Basic statistical data is collected for a variety of reasons. For example, the disaggregation of much of T1 data here, which might be used in modelling by Finance on benefits changes or, in terms of the impact on tax expenditures, for a given class and type of taxpayer whom they might be iterating against, what if we did the following?—for single family, head of households with dependants. This kind of control item is important in profiling different types of taxpayers, for their purposes. In tax planning and modelling I think you would get some other answers than we are confident to give.

[Traduction]

terme «jamais marié(e)». Croyez-vous que cette substitution créerait des problèmes particuliers?

Le président: Franchement, je ne sais pas pourquoi vous en avez besoin. Je veux dire, on est soit marié, soit non marié. Qu'importe si la personne est divorcée, veuve ou autre?

M. Rogers: Selon Statistique Canada, la personne séparée ou divorcée finit, après un intervalle de trois ou quatre ans, par faire une déclaration de célibataire, en ce sens qu'elle se déclare célibataire au lieu de déclarer un autre état civil. Statistique Canada veut plus de précision.

Le président: Quelqu'un aurait-il à commenter ce sujet, parce que je...

M. de Jong: Oui, je comprends les remarques et les questions du président. J'admets en effet que les personnes divorcées ou séparées se considèrent comme célibataires après une certaine période. Je ne sais pas; il me semble qu'il est important, pour les statistiques, de déterminer la façon dont ces personnes se présentent.

Si une personne ne verse pas ou ne reçoit pas une pension alimentaire, quelle différence cela peut-il faire sur le plan des impôts? Je veux dire, en sachant si elle est divorcée, séparée, veuve, mariée ou célibataire, on couvre toutes les situations. Pourquoi ajouter une autre case?

M. Rogers: Je ne voudrais pas ajouter une autre case. Il s'agit de remplacer le terme «célibataire» par le terme «jamais marié(e)».

Le président: De toute façon, pourquoi voulez-vous avoir ces détails? Pourriez-vous me donner une seule raison d'ordre fiscal, qui justifie la présence de ces cinq cases?

M. Rogers: Aucune raison d'ordre fiscal ne justifie leur présence.

Le président: Si aucune raison d'ordre fiscal ne justifie leur présence, pourquoi figurent-elles sur la déclaration?

M. Rogers: Pour des raisons statistiques; ces données font partie du..

Le président: Nous aurons un recensement en juin. Nous aurons tous ces renseignements en juin, et je présume qu'en 1991, d'autres groupes de personnes auront à remplir des questionnaires. Peu nous importe si telle personne est veuve ou séparée. Dans l'un ou l'autre cas, elle paye le même impôt sur le revenu.

M. Rogers: Nous nous concentrons, d'une manière générale, sur certains éléments de ces déclarations. Les données statistiques de base sont recueillies pour différentes raisons. Par exemple, la ventilation de la plupart des données du T1 peut servir à la modélisation, par les Finances, des changements relatifs aux allocations ou, pour ce qui est des répercussions sur les dépenses fiscales, des changements concernant une catégorie et un type de contribuables utilisés pour les calculs itératifs, par exemple, les familles monoparentales, les chefs de ménage avec personnes à charge, et... Les données de contrôle de ce genre sont importantes pour les Finances, car elles leur permettent de délimiter les différents types de

[Text]

• 1040

The Chairman: I have a hard time, Mr. Rogers, following that. If somebody put down widower, now I do not know how in the hell that makes any difference in tax planning.

Mr. Rogers: For example, it is possible that there was some statistical modelling done in considering changing the widow's benefit under CPP between 60 and 64. This kind of data, to determine what the impact would be, would come directly from our models.

Mr. Dorin: Mr. Chairman, I can sympathize with the witness. I guess we have to bear in mind one thing: we talk of tax being tax, the tax returns collect tax. We then would put on another hat, when we are in another room and say, in all these various government departments, there is duplication, overlap, the Nielsen Task Force. Can we not consolidate some of our efforts? So I would argue, to some degree, that the witness says it is correct in that maybe we can consolidate some of our efforts and not then have to have quite as many statisticians as Statistics Canada.

Mr. Rogers: If I can just piggyback on that, Mr. Chairman, we have a joint review between ourselves and Statistics Canada, due at the end of June, in response to the Nielsen Task Force groups' recommendations on surveys, to provide a response as to what we can do to better utilize tax information in the whole statistics arena. I just want to iterate that the current effort on that goes directly down the road that the member was talking about.

The Chairman: Does anybody else have any comment?

Miss Nicholson.

Miss Nicholson: I agree. I cannot see that it matters from the tax point of view, but since the information is being used in other ways... I guess what is important is that the government use consistent language all across every department. And I know with Immigration there have been problems, because there is a special treatment accorded to the last remaining brother or sister who has never been married. I have had cases where a family had thought it could use this for a brother or sister who has been separated or divorced. There has been great disappointment and unhappiness when the person was eventually turned down, which might have been avoided if the language had been set very clearly in the first place as "never married", because then they would at least know the rules of the game.

So if the idea in asking the tax people to use the expression "never married" instead of "single" is to have a consistent practice across government, I suppose one would say, why not?

[Translation]

contribuables. Je pense que dans la planification et la modélisation des impôts, on peut avoir d'autres réponses que celles que nous sommes certains de donner.

Le président: J'ai de la difficulté à vous suivre, Monsieur Rogers. À supposer qu'une personne déclare qu'elle est veuve, comment diable cette déclaration influe-t-elle sur la planification des impôts?

M. Rogers: Par exemple, il est possible qu'on établisse des modèles statistiques relatifs à la modification des allocations destinées au titre du RPC, aux personnes veuves âgées de 60 à 64 ans. Les données qui permettent de déterminer les répercussions de ces modifications proviendraient directement de nos modèles de planification.

M. Dorin: Monsieur le président, je comprends le point de vue du témoin. Je pense que nous devons tenir compte d'une chose: nous parlons des impôts en tant qu'impôts, et des déclarations en tant que moyen de recouvrer les impôts. Nous pourrions nous retrouver dans une autre salle, considérer les choses sous un aspect différent et dire que dans ces différents ministères, les activités se chevauchent et font double emploi, au dire du groupe de travail Nielsen. Ne pouvons-nous pas fusionner une partie de nos efforts? Ainsi, je donne raison au témoin, jusqu'à un certain point, en ce sens que nous pourrions regrouper certaines de nos tâches sans être obligés d'avoir autant de statisticiens que Statistique Canada.

M. Rogers: Je voudrais ajouter, Monsieur le président, que nous entreprenons avec Statistique Canada, en réponse aux recommandations des groupes de travail Nielsen sur les sondages, une étude mixte dont les résultats, attendus pour la fin de juin, indiqueront ce que nous pouvons faire pour mieux exploiter la valeur statistique des informations contenues dans la déclaration d'impôt. Je veux simplement confirmer que les efforts courants dans ce domaine suivent directement la voie dont parlait le membre.

Le président: Y-a-t-il d'autres commentaires?

M^{me} Nicholson.

Mme Nicholson: Je suis d'accord. Je ne vois pas que ces informations aient des incidences sur le plan fiscal. Toutefois, étant donné que ces informations servent à d'autres fins, il importe, je pense que le gouvernement utilise un langage uniforme dans tous ses ministères. Je sais qu'au ministère de l'Immigration des problèmes se sont posés, parce que la loi prévoit un traitement spécial pour le dernier frère ou la dernière soeur qui n'est pas marié(e). J'ai eu des cas où la famille concernée a pensé pouvoir appliquer ce terme au frère ou à la soeur séparé(e) ou divorcé(e). Lorsque la personne en question était refusée en fin de compte, ce refus a provoqué une déception et une frustration qui auraient pu être évitées si l'on avait indiqué clairement dès le début qu'il doit s'agir d'une personne «jamais mariée». La famille concernée aurait connu au moins les règles du jeu.

Si le remplacement, sur la déclaration d'impôts, du terme «célibataire» par le terme «jamais marié» se traduit par

[Texte]

Mr. Rogers: That is an excellent suggestion. We are following up with the Status of Women to get a reaction, but I think what you are suggesting is we may or should refer this question back to Statistics Canada to be sure that it is being examined in other departments, such as National Health and Welfare and Employment and Immigration.

The Chairman: But essentially, you can only declare one way or another; you can either declare that you have a spouse whom you are sharing deductions or whatever with or you can declare as a single individual with no spouse connection at all. The other ones, in terms of tax, do not mean anything.

Mr. Rogers: But there, I suppose—

The Chairman: That being the case I think you ought to have a real good heart to heart talk with Statistics Canada to find out if they really use that information, or is it just there because at one time somebody thought maybe it ought to be there? Does it, in fact, form anything; do they take anything off that or is it just there because it is there?

• 1045

Mr. Rogers: We will take this up with both the Department of Finance and Statistics Canada, and I appreciate your comments.

The Chairman: I have been monopolizing here. Could we go over to page 2 on the proposal for 1986? Perhaps members could take a look at that, the calculation of tax page. Does somebody want to take the lead on this?

Mr. Dorin: Mr. Chairman, I would like to ask one question about page 1. What is the difference in essence between the person who uses line 102 and the person who uses line 166? Both speak of commissions and both have a gross and a place for a deduction of employment expenses I presume; a net, to use the other line.

Mr. Brooks: The commission, Box P on all T4 slips, is usually for people who have an element of commission in their income, but who basically have an employee—employer relationship, and it is treated as employment income. In a lot of those cases you will see them with source deductions, so it is considered to be employment income for that purpose. Down in the other box, the commission income is usually the manufacturer's agent who is in business for himself. I think this is the distinction.

The Chairman: That is why it should be marked in self-employed income. The problem is if you are real estate salesman under the present UI arrangements and so on, the broker is required to deduct tax, UI, Canada Pension, all that kind of thing, even though the person is paid totally on commission.

[Traduction]

l'instauration d'une pratique uniforme dans l'ensemble des ministères, je suppose qu'on devrait répondre «pourquoi pas?».

M. Rogers: C'est une excellente suggestion. Nous essayons de connaître la réaction de Condition féminine Canada, mais vous estimez je pense, qu'il est possible ou nécessaire de renvoyer cette question à Statistique Canada pour être sûr qu'elle est examinée par d'autres ministères, notamment par Santé et Bien-Être social Canada et Emploi et Immigration Canada.

Le président: L'essentiel est que la déclaration ne comporte que deux possibilités. On peut, soit déclarer qu'on a un conjoint avec qui on partage les déductions ou autre, soit déclarer qu'on est seul sans conjoint. Les autres déclarations ne signifient rien en termes d'impôt.

M. Rogers: Mais il y a, je suppose . . .

Le président: Cela étant, je pense que vous devriez parler à coeur ouvert avec Statistique Canada pour savoir s'ils utilisent réellement ces informations, ou si ces dernières sont là simplement parce que quelqu'un, à un moment donné, a estimé qu'il serait bon de les avoir. Ces données servent-elles réellement à quelque chose? Est-ce qu'on en profite ou sont-elles là en vertu d'un fait accompli.

M. Rogers: Nous aborderons ce sujet avec le ministère des Finances et Statistique Canada, et je vous remercie beaucoup de vos commentaires.

Le président: J'ai pas mal accaparé votre temps. Pouvons-nous aller à la page 2 et discuter de la proposition pour 1986? Nous pourrions peut-être jeter un coup d'oeil à la page du calcul de l'impôt. Quelqu'un veut-il prendre la parole à ce sujet.

M. Dorin: Monsieur le Président, j'aimerais poser une question au sujet de la page 1. Quelle est la différence de base entre la ligne 102 et la ligne 166? À ces deux endroits, il est question de commissions et les deux prévoient l'inscription des revenus bruts et de la déduction au titre de l'emploi, je présume; l'autre ligne sert à consigner les revenus nets.

M. Brooks: Les commissions, qui figurent à la case P de tous les feuillets T4, s'appliquent généralement aux personnes qui tirent une partie de leurs revenus de cette source, mais qui, à la base, présentent une relation employeur-employé; on considère ces commissions comme un revenu d'emploi. Dans bon nombre de ces cas, elles comporteront des déductions à la source, ce qui explique leur inclusion dans les revenus d'emploi. La case plus bas est habituellement utilisée par le représentant du fabricant, qui est à son compte. Voilà comment j'interprète la distinction.

Le président: C'est pourquoi elles devraient figurer dans les revenus d'un travail indépendant. Le problème est que si vous êtes un agent immobilier assujéti aux règlements actuels de l'AC et ainsi de suite, le courtier doit déduire l'impôt, les cotisations au titre de l'AC et du Régime de pensions du Canada, et toutes les choses de ce genre, même si la personne est rémunérée entièrement sous forme de commissions.

[Text]

Mr. Brooks: This is of course the heading for the area; it is all self-employed income.

The Chairman: Can we go then to page 2? Do you want to lead off on page 2?

Mr. Dorin: I hate to keep coming back to page 1, but I had two more questions. One of these we beat around the bush at every meeting we have had but we did not discuss it today; the whole question of the employment expense deduction, which puts about eight lines or eight boxes on the return and really for little value.

In previous meetings, there have been a lot of suggestions that we should really take it out of there, since it is now given to virtually every taxpayer unless they have less than \$2,500 income. And in that case it would be little or no difference or impact, because they probably do not have enough income to need a deduction. It is suggested we simply take it out of there and bump up the basic personal exemption. What would your response be to this?

Mr. Brooks: If they want to delete the employment expense deduction, that is fine. It is there now and has to be handled in this manner. If you want to abolish the employment expense deduction, it is of course an issue for the Department of Finance.

Mr. Dorin: But in relative terms, for what it does, you have a lot of tax form.

The Chairman: If you try to abolish the investment tax credit for income deduction you would then immediately abolish the employment one, because one of the justifications for the employment one is investors are getting a break and vice versa.

Mr. Minaker: If we bump up the exemption for a taxpayer by \$500, then we would be accused of giving \$500 more to MPs and managers and directors, because of the way they can get their expense allowance.

Mr. Dorin: We have been over these grounds of equity and fairness and simplicity many times, and for those few of us MPs I suppose we could probably take the heat. My other question really goes to a schedule but—

• 1050

Mr. de Jong: What we could do is reduce our expense allotment by this amount as well, or the effect—

Mr. Minaker: Then you would not cover directors of companies and other people—

The Chairman: There are so few, it does not really matter. It will bet you could not figure out the marginal receipt it creates.

Mr. Dorin: There is one additional question. It really goes to a schedule more than it goes to this, but it ends up here; it is the dividend and the dividend gross-up. I have been a crusader in this regard in the sense it seems to me the number which should appear on page 1 should be the true amount of the

[Translation]

M. Brooks: Bien sûr, c'est le titre de la section; elle sert aux revenus d'un travail indépendant.

Le président: Pouvons-nous maintenant aller à la page 2? Voulez-vous commencer par la page 2?

M. Dorin: je regrette de revenir toujours à la page 1, mais j'aurais encore deux questions. Il y en a une que l'on effleure à chaque séance, mais on n'en a pas parlé aujourd'hui; c'est la déduction des frais professionnelles, qui prend à peu près huit lignes ou huit cases sur la déclaration d'impôt et qui n'apporte pas grand-chose.

Au cours des séances précédentes, beaucoup nous ont suggéré de l'enlever, puisque qu'elle vise maintenant presque tous les contribuables sauf ceux qui ont un revenu inférieur à 2,500 \$. Et même dans ce dernier cas, elle n'aurait à peu près pas de répercussions, puisque le revenu n'est probablement pas assez élevé pour qu'on bénéficie de la déduction. On suggère de l'enlever tout simplement et de majorer en conséquence l'exemption personnelle de base. Qu'en dites-vous?

M. Brooks: S'ils veulent supprimer la déduction des frais professionnels, je suis bien d'accord. Mais elle y est à l'heure actuelle et on doit en tenir compte. Pour abolir cette déduction, il faudrait, bien sûr, s'adresser au ministère des Finances.

M. Dorin: Pour l'utilité qu'elle a, elle prend bien de la place sur la déclaration d'impôt.

Le président: Si vous essayez d'abolir le crédit d'impôt à l'investissement comme déduction fiscale, vous serez alors forcés d'abolir aussitôt le crédit d'impôt à l'emploi qui se justifie, notamment, par l'allègement qu'il procure aux investisseurs, et vice versa.

M. Minaker: Si nous augmentons de 500\$ l'exemption d'un contribuable, on nous accusera alors de donner 500\$ de plus aux députés, aux administrateurs et aux directeurs, qui peuvent déduire leurs frais.

M. Dorin: Nous avons abordé maintes fois ces questions d'équité, de justice et de simplicité, et je crois que les quelques députés parmi nous seraient capables de faire face à la musique. Mon autre question se rapporte en réalité à une annexe mais . . .

M. de Jong: On pourrait soustraire ce montant de nos frais déductibles, ou l'effet . . .

M. Minaker: Vous pénaliserez alors les directeurs d'entreprises et les autres personnes . . .

Le président: Il y en a tellement peu que cela n'a pas vraiment d'importance. Je gage que vous ne pourriez pas calculer les recettes qui en découlent, car elles sont négligeables.

M. Dorin: J'ai encore une question. Elle se rapporte davantage à une annexe qu'à cette partie, mais c'est ici qu'elle aboutit; je veux parler des dividendes et des dividendes majorés. J'ai toujours fait campagne là-dessus dans le sens que le montant à la page 1 devrait être, à mon avis, le montant

[Texte]

dividend received. When we want to get into the calculation of the gross-up and the credit, we should throw it in somewhere over on page 4 or in between net income and taxable income or something like that, because it creates—as I am sure you are aware of the debate—a distortion of the net income figure—

The Chairman: The total income figure.

Mr. Dorin: —the income figure by including the gross-up in there, when the person has not received any income. My argument would be that when you do your schedule, you should bring one number, which is the actual cash amount of the dividend, forward to page 1, and then the gross-up goes somewhere following taxable income.

Mr. Diguier: Can I try? The calculation of gross-up is normally not done by the taxpayer. He or she gets a little slip from whoever pays the dividend and the slip reflects the net and also reflects the gross. It also instructs the recipient of the information return: Go to box so-and-so. This is the amount to enter on your return on line so-and-so.

We have tried to minimize the problem by passing the burden on to the payer and minimizing the problem to the recipient of the dividend in the gross-up. The law says it should be included as a gross-up amount in the income of the taxpayer. You are absolutely right: it does affect the net income of the taxpayer and of course would affect dependent exemption claims.

Mr. Dorin: Are you saying to me we would need a change in law to change this?

Mr. Diguier: I would think so, because the dividend gross-up is part of the gross income of the taxpayer as defined in law.

Mr. Dorin: I do not think it is in regulation. I think it is in law.

The Chairman: It is law. What you are getting at is how you give a dividend tax credit. Right now we have this fool gross-up and then the credit based on the gross-up and so on. You know there are a hell of a lot of other ways of doing it.

Mr. Dorin: This simple thing is not going to change the system. It is simply to change the recording of the statistics, because we get into these situations where, for whatever reason... In my view, this is one of the prime reasons the minimum tax came in. Even though there now has been some change in it, the motivation was because the total income number included a lot of things which should not have been there. Arguments were made that total income was so high and tax was so low, but really it was not total income in terms of income actually received.

Certainly I would make the same argument in terms of investment interest expense. I would like to see an investment income appearing on page 1 of the tax return, the net number, and not have—

The Chairman: The same would apply with capital gains, or why you have the total taxable capital gain there for no reason,

[Traduction]

véritable des dividendes servis. Le calcul du dividende majoré du crédit devrait figurer quelque part à la page 4 ou entre le revenu net et le revenu imposable ou quelque chose du genre, parce que cela fausse—et je suis sûr que vous êtes conscients de ce problème—le revenu net...

Le président: Le revenu total.

M. Dorin: ... le revenu en y ajoutant le dividende majoré, alors que la personne n'a pas touché le revenu en question. Je soutiens que dans le cas de l'annexe, vous devriez reporter un montant, c'est-à-dire le dividende réel en espèces, à la page 1, le dividende majoré étant alors inscrit quelque part après le revenu imposable.

M. Diguier: Puis-je essayer? Habituellement, ce n'est pas le contribuable qui calcule le dividende majoré. Il reçoit un petit feuillet de la personne qui sert le dividende, sur lequel sont indiqués le montant net ainsi que le montant majoré. Ce feuillet indique aussi au destinataire le numéro de ligne dans sa déclaration où inscrire le montant.

Nous avons essayé de d'atténuer ce problème de la majoration du dividende pour le bénéficiaire en transférant le fardeau à la personne qui sert le dividende. La loi stipule qu'il devrait être inclus comme un dividende majoré dans le revenu du contribuable. Vous avez parfaitement raison: cela influe sur le revenu net du contribuable et, bien entendu, sur les exemptions autorisées pour les personnes à charge.

M. Dorin: Êtes-vous en train de me dire qu'on devrait modifier la loi pour changer cela?

M. Diguier: Je pense que oui, parce que le dividende majoré fait partie du revenu brut du contribuable tel que le définit la loi.

M. Dorin: À mon avis, cela ne se trouve pas dans les règlements, mais dans la loi.

Le président: C'est dans la loi. Ce que vous expliquez, c'est l'abattement fiscal s'appliquant aux dividendes. En ce moment, nous avons cette majoration stupide et le crédit basé sur le dividende majoré et que sais-je encore. Vous savez qu'il existe un tas d'autres moyens de le faire.

M. Dorin: Cette seule petite chose-là ne changera pas tout le système. Il s'agit simplement de modifier l'enregistrement des statistiques, parce qu'on s'embarque dans des situations où, pour une raison quelconque... À mon avis, c'est l'une des principales raisons derrière l'institution de l'impôt minimum. Les quelques changements qu'on y a apporté jusqu'à maintenant s'expliquent du fait que le revenu total comprenait un paquet de choses qui n'auraient pas dû s'y trouver. Certains soutenaient que le revenu total était trop élevé et l'impôt trop bas, mais en fait, il ne s'agissait pas du revenu total réellement touché.

Je ferais certainement la même remarque en ce qui concerne les intérêts payés pour produire un revenu de placement. J'aimerais bien voir un revenu de placement à la page 1 de la déclaration d'impôt, le montant net, et ne pas avoir...

Le président: Ce serait la même chose avec les gains en capital; on se demande pourquoi le total des gains en capital imposables se trouve là sans raison aucune, alors qu'en réalité

[Text]

when in fact we have a provision that a person does not pay tax on certain of their personal capital gains.

Mr. Dorin: Or carrying charges on investment income appear on page 2. There is a distortion of statistics or at least perception by doing this, and it seems to be an important element. I appreciate your concern with tax, but once those statistics get created and a perception is formed, it makes your job tougher in my view. Individuals are perceiving that all these people are getting this total income and paying no tax, when in fact the guy might have had \$1 million in investment income and \$1.1 million in interest expense.

The Chairman: To earn the investment.

Mr. Dorin: To earn the income.

• 1055

Mr. Brooks: By design though, a lot of the deductions have been designed to be deductions in arriving at taxable income and not deductions in arriving at net income. The list is becoming extremely long, if you can see on page 2 where the interest and dividend income deduction, for instance, is not a deduction on arriving at net income, it is a deduction on arriving at taxable income, and the list is growing and growing, medicals, charitables, disability, all those have all been brought in as deductions in arriving at taxable income.

Mr. Dorin: Is there any reason why we have the distinction of total income versus net income? Are there any numbers that end up being—

Mr. Brooks: No, it is just an area to summarize your income and come forward to arrive at net income. Net income has a significance because it is related to a crossing over and it is—

The Chairman: Well, why would we have total income, because what you have done is treated the total of a capital gain as part of total income?

Mr. Rogers: Because it is a prescription in law.

Mr. Brooks: The capital gain exemption is a deduction in arriving at taxable income not in arriving at net income, and that is the way it is prescribed. If you change that it is a different structure of the deduction.

Mr. Dorin: Thank you.

Mr. Rogers: Mr. Chairman, this triggered in my mind whether or not, from the presentation of our statistics, while we will always want to be a Simon Pure, I suppose in an accounting sense, there are not alternative displays that we have not thought of along the lines that you were just describing. In other words, should we be looking at some of these schedules which are used extensively in lots of forums but supplement them with some other schedules that say if you took total income and you adjusted out the dividend gross-up and you did this, and so on, this would be what the profile looks like. I would be willing to go in and look at the implications—

[Translation]

nous avons une disposition soustrayant de l'impôt une partie des gains en capital sur des biens personnels.

M. Dorin: Ou dans le cas des frais financiers engagés en vue de produire un revenu de placement, inscrit à la page 2. Cette façon de faire entraîne vraiment une distorsion des statistiques ou du moins en donne l'impression, et cela me semble un élément important. Je peux comprendre vos préoccupations en matière d'impôt, mais une fois que les statistiques sont là et que les gens se font une idée, cela rend votre travail plus difficile, à mon avis. Les particuliers s'imaginent que toutes ces personnes reçoivent ce revenu total et ne paient pas d'impôt, alors qu'en fait, le bonhomme a pu toucher 1 million de dollars en revenu de placement mais déboursier 1,1 million de dollars en frais d'intérêt.

Le président: Pour gagner le placement.

M. Dorin: Pour gagner le revenu.

M. Brooks: Une foule de déductions ont été conçues pour calculer le revenu net. La liste devient de plus en plus longue, et si vous remarquez à la page 2, la déduction pour revenus en intérêts et dividendes, par exemple, n'est pas une déduction qui permet d'établir le revenu net, c'est plutôt une déduction qui sert à calculer le revenu imposable, et la liste ne cesse de s'allonger: déductions pour frais médicaux, pour dons à des oeuvres de charité, pour invalidité, toutes les déductions qui ont été instaurées pour permettre de calculer le revenu imposable.

M. Dorin: Savez-vous pourquoi on fait la distinction entre le revenu total et le revenu net? Y a-t-il des chiffres qui finissent . . .

M. Brooks: Non, c'est seulement une rubrique qui permet de récapituler votre revenu pour calculer le revenu net. Le revenu net a une importance parce qu'il est lié à un report et il est . . .

Le président: Pourquoi aurions-nous alors le revenu total, car ce que vous avez fait, c'est qu'il faut considérer un gain en capital comme une partie du revenu total?

M. Rogers: Parce que c'est une disposition de la loi.

M. Brooks: L'exemption sur le gain en capital est une déduction qui permet d'arriver au revenu imposable et non pas au revenu net, et c'est ce qui est prévu. Si vous la modifiez, on se retrouve avec une structure différente de la déduction.

M. Dorin: Merci.

M. Rogers: Monsieur le président, ces remarques me portent à me demander si, d'après nos statistiques et bien que nous voudrions toujours être des puristes sur le plan comptable, il n'y a pas d'autres façons auxquelles nous n'avons pas pensé et qui ressembleraient à ce que vous venez de décrire. En d'autres termes, devrions-nous prendre certaines de ces annexes que nous commentons à profusion sur une foule de tribunes et les compléter par d'autres annexes qui nous diraient ce qui arriverait si l'on prenait le revenu total, qu'on y retranchait le dividende majoré, et ainsi de suite. Je serais disposé à étudier les répercussions . . .

[Texte]

The Chairman: We have this whole terrible perception that there are people earning a couple of hundred thousand bucks who do not pay any income tax.

Mr. Rogers: Exactly.

The Chairman: Where do they get this perception? They get it out of your bloody green book. How do we get it out of your green book? Because of the way you put the information in the green book and you get back and you find the damn information is totally false, it is not true.

Mr. Rogers: What I am suggesting is some additional or alternate displays in the green book.

The Chairman: How about changing the green book?

Mr. Rogers: Well, this is something halfway between your struggling with possible changes in the legislation—which would, of course, require changes in the form—and dealing with what we have today and, I suppose, making some [Inaudible—Editor] of it. Are you interested in—

The Chairman: Yes, I am. I was wondering if you would like to carry on with that. I, personally feel—and I know Mr. Dorin feels—that we have been faced on the public platforms with this whole allegation of people somehow escaping their liability. Of course, when you take a look at the tax form you see all sorts of grounds whereby people can get deductions, and you take a look at the guide and it has got all sorts of funny provisions in there that the average guy does not know anything about and he assumes that the people with the smart lawyers and the smart accountants can get away with murder and he is being screwed. That is what he feels and you can talk until you are blue in the face, but he says here are so many people who earned, according to the government, \$200,000 a year and paid no tax.

Mr. Dorin: So your problem is with people not complying because they think the system is unfair; but you are also, by virtue of how you present the information or collect it, a part of the problem. I guess you see what I am trying to get at.

Mr. Rogers: I agree. You will understand that it is structured this way is because the law is structured that way.

• 1100

The Chairman: I guess what we want is your recommendations, then. If we agree there is a problem and you say, well, we cannot do anything about it because the law is structured that way, what proposals for amendment to the law do you think we should make to the Minister to clean up the mess?

Mr. Rogers: That goes a bit further than I think I am permitted to do. I will discuss it with my Minister, but making recommendations on desirable changes in tax policy is not something we have—

The Chairman: We are not talking about policy. We are talking about the display of accurate information you say you

[Traduction]

Le président: Nous avons cette terrible perception qu'il y a des gens gagnant deux cent mille dollars qui ne paient aucun impôt sur le revenu.

M. Rogers: Voilà.

Le président: D'où vient cette perception? Elle provient de votre satané livre vert. Comment cela se fait-il? À cause de la façon dont vous présentez l'information dans le livre vert, mais lorsqu'on l'étudie, on constate qu'elle est totalement fausse.

M. Rogers: Ce que je suggère, ce sont des façons additionnelles ou différentes de voir les choses dans le livre vert.

Le président: Que diriez-vous de modifier le livre vert?

M. Rogers: Et bien, c'est une solution qui se situe à mi-chemin entre vos efforts acharnés pour faire modifier la loi—ce qui, bien sûr, nécessiterait des modifications à la formule—et la situation avec laquelle il nous faut composer aujourd'hui et, je suppose, essayer de retirer quelque chose [inaudible—rédacteur] de cela. Êtes-vous intéressé à . . .

Le président: Oui, je le suis. Je me demandais si vous aimeriez poursuivre ce point. Selon moi—et je sais que M. Dorin est du même avis—on a été saisi sur les plates-formes publiques de cette allégation voulant que des gens échappent par quelque moyen à leurs obligations. Bien sûr, lorsqu'on regarde une formule d'impôt, on y voit toutes sortes de moyens permettant aux gens d'obtenir des déductions; lorsqu'on regarde le guide, on y voit toutes sortes de dispositions étranges que le contribuable moyen ignore complètement, et ce dernier suppose que ceux qui peuvent s'offrir les avocats ou les comptables les plus futés peuvent commettre les prises infractions alors que lui se fait avoir royalement. Voilà ce qu'il pense et même si vous vous époumoniez, il vous désignerait tous les gens qui gagnent, selon le gouvernement, 200,000\$ par année et qui ne paient pas d'impôt.

M. Dorin: Votre problème est donc lié aux gens qui ne respectent pas la loi parce qu'ils croient le système injuste? Mais simplement par votre méthode de présentation ou de collecte de l'information, vous contribuez au problème. Je crois que vous voyez où je veux en venir.

M. Rogers: Je suis d'accord. Vous comprendrez que l'existence d'une telle structure est dictée par la loi.

Le président: À mon avis, ce que nous voulons, ce sont vos recommandations. Si nous convenons qu'il y a un problème mais que vous nous répondez que vous n'y pouvez rien parce que la loi est ainsi faite, quelles propositions devrions-nous faire, selon vous, pour amener le ministre à nettoyer ce bourbier?

M. Rogers: À mon avis, cette question dépasse légèrement mon secteur de compétence. Je vais en discuter avec mon ministre, mais proposer des recommandations sur des modifications souhaitables à la politique fiscale n'est pas quelque chose que nous avons . . .

Le président: Nous ne parlons pas de la politique. Nous parlons de la manière de présenter des renseignements exacts

[Text]

have to present in an inaccurate fashion because of the way the law is.

Mr. Rogers: I am not suggesting it is inaccurate.

An hon. member: "Inaccurate" is the wrong word there.

The Chairman: All right, we will say "misleading".

Mr. Minaker: I just want to ask a question about what Mr. Rogers said.

Mr. Rogers, are you suggesting you will not make recommendations on changes in display etc. because that might go beyond your mandate? What I would then like to ask is what type of research or long-range plans is the department looking at at the present time to simplify this whole system? We can discuss it line by line here, but is any work being done by the department in co-ordination with existing hardware that is out there, where you can slip a card in and it will program the computer and feed the information in for a calculation; something like a 649 card, where it just goes zip zip, it is in and out, and it is a simply marking of squares? Are there any long-range plans to try to co-ordinate with the equipment that is in the field right now?

I am thinking of your T4 slips or your T1s, and so on. When the person who is issuing that particular form filled it out, he would give a standard card or something that could be utilized by the person who is making out the tax form or the taxpayer or the department itself.

Mr. Rogers: Through our previous testimony, we did cover a variety of what I think you would describe as "half-steps" we are working on, as I suggest, nudging our way towards a system that is probably a hybrid of what we have today and what you see in the U.K. That is, there will be some of the taxpayers in Canada—and we cannot tell you how many, but it could be four or five million of them—where eventually the department would be able to execute the computation of tax and determination of refund on the basis of limited, very limited, or maybe no additional input from the taxpayer . . . and a system where we would continue to have self-declaration by the taxpayer because of the complexity of his affairs.

So without repeating that testimony—

Mr. Minaker: Yes, my apologies.

Mr. Rogers: —I could just leave you with the thought that our long-range planning does embrace moving in that direction.

Mr. Minaker: What type of time frame, then, are we talking about? You are talking about the 1987 tax form already being in this format again.

Mr. Rogers: If I took the consensus of where I think we are now, a consensus internally in the department, I suppose we would think we would pushing against that seriously in about

[Translation]

que vous dites avoir, mais qui nous sont donnés de façon inexacte à cause de la structure de la loi.

M. Rogers: Je n'ai pas dit que les renseignements étaient inexacts.

Une voix: En l'occurrence, «inexact» n'est pas le mot juste.

Le président: Très bien, parlons de renseignements «trompeurs».

M. Minaker: Je désire poser une question sur ce que M. Rogers vient de dire.

Monsieur Rogers, êtes-vous en train de nous dire que vous ne ferez aucune recommandation sur la manière de publier les renseignements, etc., sous prétexte que cela pourrait dépasser votre mandat? Permettez-moi donc de vous demander alors quel genre de recherches ou de plans à long terme votre ministère fait à l'heure actuelle pour simplifier ce système? Nous pourrions aborder la question point par point ici, mais votre ministère travaille-t-il actuellement avec un ordinateur dans lequel vous n'auriez qu'à glisser une carte pour le programmer et y entrer ensuite l'information pour effectuer un calcul? Quelque chose comme une carte du type 649 qui, après quelques opérations, a simplement coché des cases? Avez-vous des plans à long terme pour essayer de coordonner le système avec le matériel qui existe à l'heure actuelle sur le marché?

Je fais référence à vos feuillets T4 ou T1, et ainsi de suite. La personne qui remplirait ces feuillets remettrait une carte standard ou quelque chose du genre qui pourrait être utilisée par l'individu qui conçoit la formule d'impôt, par le contribuable ou par le ministère lui-même.

M. Rogers: Dans nos témoignages antérieurs, nous avons touché ce que vous décriez comme des «demi-mesures» de notre part et, comme je l'ai dit, nous nous frayons un chemin vers un système qui est probablement un hybride de ce que nous avons aujourd'hui et de ce qui existe au Royaume-Uni. En d'autres termes, certains contribuables au Canada—et nous ne pouvons vous dire combien, mais ce pourrait bien être quatre ou cinq millions—le ministère pourrait à la longue être en mesure d'exécuter pour eux le calcul de l'impôt et déterminer les remboursements sur la base de renseignements limités ou très limités, voire inexistant, de la part du contribuable . . . et un deuxième système où nous exigerions toujours des contribuables qu'ils produisent eux-mêmes leur déclaration à cause de la complexité de leurs affaires.

Donc, sans répéter ce témoignage . . .

M. Minaker: Oui, excusez-moi.

M. Rogers: . . . je pourrais terminer en vous disant que nos plans à long terme prévoient quelque chose en ce sens.

M. Minaker: Quels seraient les délais d'exécution pour arriver à ces systèmes? Vous dites que les formules d'impôt pour 1987 ressembleront encore à celles de cette année.

M. Rogers: Si je tâtais le pouls du ministère sur l'état d'avancement des travaux, je crois que nous nous attendrions à déployer des efforts sérieux en ce sens vers 1989-1990, ce qui,

[Texte]

1989-90, which in our time frame for bureaucratic change is almost the speed of light.

The Chairman: But I think members ought to appreciate that you have to be preparing effectively for the printer almost immediately for the 1986 return, so obviously there is a limit to what could be done now to change the 1986 return.

Mr. Rogers: Yes. The sign-off date by me, the time the final galleys hit my desk, is August 31 of this year.

The Chairman: Sure.

• 1105

Mr. Rogers: The planning is going on apace right now in May, June, July. That is why we said this is just a perfect kind of timing.

The Chairman: Indeed, in planning for 1988 and 1989 returns. In other words, some of the input we might be making now might conceivably be reflected in the 1987 or 1988 returns—

Mr. Rogers: Exactly.

The Chairman:—simply because these changes require changes in law that presumably have to go through Finance and so on and then they have to be drafted and have to be made into statutes and we are looking at some time there.

Mr. Rogers: We would claim, with some pride, that we are able to follow very quickly, in modifications to forms and systems, relatively complex changes in the law that occur year to year, so if there were proposals adopted I think we would be very, very close behind in ensuring their implementation.

The Chairman: Miss Nicholson.

Miss Nicholson: Just one brief question. I appreciate that you are doing what you can to simplify the form, but is this as far as you can go without change in taxation law? Is the real issue that it is the law that needs to be simplified and that there is comparatively little you can do with the forms until that is done?

Mr. Rogers: I most fervently endorse what you just said, Miss Nicholson. We discussed here numbers of things we are trying to do to make the T1 Special even simpler for next year, simpler language in the guide, better materials for taxpayers, again in plainer language in the pamphlets.

But really, when we are looking at so many of these things, and as Mr. Blenkarn's very thoughtful study for the PC task force highlighted, you can just take gobs out of that return when you start to change the law and take out certain features of the law. You move with a handful of changes, as his study indicated, rapidly to a radically simplified form.

[Traduction]

dans la bureaucratie, correspond presque à la vitesse de la lumière.

Le président: Je crois, cependant, que les membres devraient tenir compte du fait que vous devez préparer l'imprimante dans les plus brefs délais pour être prêts pour l'année financière 1986, de sorte que les modifications possibles aux formules de cette année-là seraient manifestement restreintes.

M. Rogers: Oui. La date limite pour moi, c'est-à-dire le moment où les épreuves finales arrivent sur mon bureau, est le 31 août de cette année.

Le président: Je comprends.

M. Rogers: À l'heure actuelle, la planification s'effectue rapidement en mai, juin et juillet. Voilà pourquoi nous vous avons dit que le moment ne pouvait être mieux choisi.

Le président: En effet, pour planifier en vue des déclarations de 1988 et 1989. En d'autres termes, certaines des recommandations que nous vous apporterions maintenant pourraient vraisemblablement être intégrées aux déclarations de 1987 ou 1988...

M. Rogers: C'est cela.

Le président:... tout simplement parce que ces modifications nécessitent des changements à la loi qui doivent, je suppose, être adoptés par le ministère des Finances, et ainsi de suite, pour ensuite être rédigés et adoptés comme statuts, et cela prend du temps.

M. Rogers: Nous pouvons dire, avec une certaine fierté, que nous sommes en mesure de suivre de très près, sur le plan des modifications aux formules et aux systèmes, les changements législatifs relativement complexes qui surviennent d'une année à l'autre, de sorte que si des propositions étaient adoptées, je crois qu'elles seraient très rapidement mises en oeuvre.

Le président: Madame Nicholson.

Mme Nicholson: Seulement une petite question. Je reconnais que vous faites ce que vous pouvez pour simplifier la formule, mais est-ce vraiment là la limite de votre intervention sans que la Loi sur l'impôt n'ait à être modifiée? Le vrai problème n'est-il pas que la loi a besoin d'être simplifiée et qu'il n'y a, comparativement parlant, à peu près rien que vous puissiez faire avec les formules tant que la première question n'aura pas été résolue?

M. Rogers: Vous ne pourriez dire plus vrai, madame. Nous avons discuté ici des diverses modifications que nous essayons d'apporter pour rendre la T1 spéciale encore plus simple pour l'année prochaine, en simplifiant le langage du guide, en donnant de meilleurs documents aux contribuables, là encore en présentant des brochures plus simples à comprendre.

Mais réellement, lorsque nous regardons toutes ces modifications et comme l'a fait ressortir l'étude très utile de M. Blenkarn du groupe de travail du PCP, on peut seulement enlever des passages de cette déclaration lorsqu'on commence à modifier la loi et à éliminer certaines dispositions de la loi. Avec cette poignée de changements, comme son étude le

[Text]

The Chairman: You have to go at the law with a bit of an axe and clean out certain massive deductions and allowances and go with a little more rough equity or rough justice.

Page 2 you have spread out before us. Could you perhaps explain the top there? Do I understand, for example, that lines 219, 220 and 221 are brand new in there?

Mr. Brooks: Yes, they are.

The Chairman: Why would you bother...? You have moving expenses. You have always been allowed to deduct some moving expenses. Why have you all of a sudden put it in a reform?

Mr. Brooks: They have always been covered under "other deductions"—

The Chairman: That is right.

Mr. Brooks:—in the past, and the feedback we get on a number of these items from our field people is that people are asking why we do not highlight these items for them so they direct them to the guide, rather than burying them under "other deductions". Moving expenses, alimony and carrying charges represent just over 2 million claims in total on those lines.

This is a draft, by the way; this one is not cast in stone. As of this morning it is suggestions that we will be going through in the department to try to convince ourselves that these are required at this point.

At this point in time in our planning we think that those... Although moving expenses is only about 110,000 in total, it is one that has come up through our field ranks saying people want to have that in.

Another thing—

Mr. Rogers: Not bureaucrats.

Mr. Brooks: No, taxpayers.

Mr. Rogers: Taxpayers.

Mr. Brooks: The other aspect of it is that a few of these items as well often are subject to change after the taxpayer files and it enables us as well administratively to process adjustments quite quickly if we have the line isolated like this rather than in "other deductions" because there we have to get back to the physical piece of paper to determine the extent of that "other deduction" claim and what it is made up of.

When you have that amount recorded on your master files you can adjust. I think Mr. Rogers explained to you the new system we were putting in for on-line reassessments that will get us to be able to process adjustments within days rather than weeks. These kinds of items being broken out allow you to make those kinds of adjustments on the spot and that is a plus

[Translation]

révèle, on se retrouve rapidement avec une formule simplifiée à l'extrême.

Le président: Il faut tailler dans la loi à coup de hache pour y enlever certaines déductions et allocations massives et se retrouver avec une justice un peu plus grossière.

Vous nous avez exposé le contenu de la page 2. Pourriez-vous nous expliquer les rubriques au haut de cette page? Dois-je comprendre, par exemple, que les lignes 219, 220 et 221 sont entièrement nouvelles?

M. Brooks: Oui, elles le sont.

Le président: Pourquoi vous préoccuper...? On a des frais de déménagement. On a toujours été autorisé à déduire certains frais de déménagement. Pourquoi, tout d'un coup, avez-vous intégré cette question à une réforme?

M. Brooks: Ces frais ont toujours été inclus dans la rubrique «Autres déductions»...

Le président: C'est exact.

M. Brooks:... dans le passé, et si l'on se fie aux réactions que nous obtenons de notre personnel dans les régions sur certaines de ces rubriques, il semblerait que les gens nous demandent pourquoi nous ne parlons absolument pas de ces déductions dans le guide, préférant les enfouir dans un fourre-tout intitulé «Autres déductions». Les frais de déménagement, les pensions alimentaires et les frais financiers totalisent sur ces lignes tout juste un peu plus de 2 millions de dollars en demandes de remboursement.

Soit dit en passant, il s'agit d'une ébauche; il n'y a rien de gravé dans la pierre. Jusqu'à ce matin, c'étaient des propositions que le ministère étudierait pour essayer de se convaincre de leur nécessité.

A ce stade de notre planification, nous croyons que ces... Bien que les frais de déménagement constituent seulement 110,000\$ de ce total, c'est l'une des déductions que les gens veulent conserver, si l'on se fie à ce que nous dit notre personnel dans les régions.

Une autre chose...

M. Rogers: Pas les fonctionnaires.

M. Brooks: Non, les contribuables.

M. Rogers: Des contribuables.

M. Brooks: L'autre aspect de la chose, c'est qu'un très petit nombre de ces rubriques sont souvent modifiées une fois la déclaration produite par nos contribuables, ce qui nous permet sur un plan administratif, de traiter les rajustements très rapidement si la ligne est isolée au lieu d'être englobée dans les «Autres déductions», puisqu'il faut alors retourner au justificatif pour déterminer l'ampleur des «Autres déductions» réclamées et leur composition.

Lorsque ce montant figure dans les fichiers principaux le rajustement est possible. Je crois que M. Rogers vous a expliqué le nouveau système que nous mettons en place pour établir en direct les nouvelles cotisations, ce qui nous permettra de traiter les rajustements en quelques jours seulement au lieu de plusieurs semaines comme auparavant. La ventilation de ce

[Texte]

from a taxpayer's service point of view for subsequent reassessments. By the way, we do have each year over 1 million requested adjustments after filing.

Mr. Rogers: Which the taxpayer initiates.

Mr. Brooks: Which the taxpayer initiates.

• 1110

The Chairman: I guess I understand the value of making a line for every conceivable deduction. The problem you create, of course, is that you give to those persons who do not have that deduction some idea that their neighbour is getting deductions they are not getting and therefore the system is unfair.

Secondly, with every line you put in, you complicate it. You remove two lines: the RHOSPs, which were strictly as a result of a change in the act, and the ISIP. The act reduced the form by two lines and administratively increased it by three. While the Minister is here fumbling and trying to get some simplification, what you have done is just added more to it, have you not?

Mr. Rogers: We could cut it out, but we do not have a form for this, so the taxpayer has to fill out a blank piece of paper and list the items under "Other Deductions in Detail". He is doing it anyway. Taxpayers say it is less convenient, that we make them fill out another schedule they have to invent. They say that they only have two items, like carrying charges and some alimony; why do we not make it simple for them? It is only those effected, but it is taxpayers who we are trying to respond to.

The Chairman: The alimony and separation allowance is paid somewhere in the deductions, is it not?

Mr. Rogers: It is included under a section on other deductions.

The Chairman: There is a limit on that. You have to have a court order to be able to deduct that.

Mr. Rogers: Yes.

The Chairman: All sorts of people pay allowances to former spouses, and so on, without being able to deduct it simply because they made the deal that they would pay the tax.

Mr. Diguier: If it is made in a separation agreement, it is deductible expense to the payer.

The Chairman: That is right . . . unless it is specified not to be deducted.

Mr. Diguier: Can I try to answer the other question you raised just a moment ago? This relates to the issue of the person who files a very simple return being immensely concerned because the other guy has a more complicated form

[Traduction]

genre de rubrique nous permet de procéder sans délai à des rajustements, ce qui profite aux contribuables lorsque vient le moment d'établir une nouvelle cotisation. Soit dit en passant, nous devons chaque année traiter plus de 1 million de demandes de rajustement après la réception des déclarations d'impôt.

M. Rogers: Provenant des contribuables.

M. Brooks: Provenant des contribuables.

Le président: Je crois comprendre l'utilité d'une ligne distincte pour chaque déduction imaginable. Le problème que vous créez, c'est que vous donnez aux contribuables qui ne bénéficient pas de cette déduction l'impression que leurs voisins sont les seuls à profiter de certaines déductions et donc, que le système est injuste.

En deuxième lieu, chaque ligne supplémentaire que vous ajoutez complique davantage les choses. Vous enlevez deux lignes: les REEL, qui découlaient strictement d'une modification de la loi, et les RPTI. La loi a retranché deux lignes de la formule et l'a augmentée de trois sur le plan administratif. Alors que le ministre essaie par tous les moyens de simplifier les choses, vous avez simplement plus de lignes, n'est-ce pas?

M. Rogers: Nous pourrions les enlever, mais nous n'avons pas de formule pour le faire de sorte que le contribuable doit indiquer à part sur une feuille de papier le détail des frais réclamés sous la rubrique «Autres déductions». Il le fait de toute façon. Les contribuables nous disent que c'est moins pratique dès que nous leur faisons remplir une autre annexe. Ils nous disent n'avoir que deux déductions, par exemple, les frais financiers et une pension alimentaire; pourquoi ne leur simplifie-t-on les choses? Il s'agit uniquement des rubriques en cause, mais ce sont les contribuables que nous essayons de satisfaire.

Le président: La pension alimentaire et l'allocation de séparation sont prises en compte ailleurs dans les déductions, n'est-ce pas?

M. Rogers: Elles sont comprises dans une rubrique sur d'autres déductions.

Le président: Mais il y a une restriction. Vous devez avoir une ordonnance d'un tribunal pour être en mesure de bénéficier de cette déduction.

M. Rogers: Oui.

Le président: Toute sortes de gens versent une allocation à leur ancien conjoint, et ainsi de suite, sans pouvoir la déduire simplement parce qu'ils sont convenus qu'ils paieraient l'impôt.

M. Diguier: Si l'allocation fait partie d'un contrat de séparation, le contribuable peut la déduire de son revenu.

Le président: C'est vrai . . . à moins d'une indication contraire à cet effet.

M. Diguier: Puis-je répondre à l'autre question que vous avez soulevée il y a quelques instants? Elle touche la personne qui produit une déclaration très simple et qui se fait beaucoup de mauvais sang parce que son voisin remplit une formule plus

[Text]

with more stuff on there to deduct. He feels that he is missing something.

The Chairman: He feels that he is missing something somehow and is not getting treated fairly.

Mr. Diguier: We identify with that. One of the things you mentioned when you met with the CICA people was that maybe we should do more advertising of the T1 special form and explain to people that those are really customized forms. Mr. Brook's operation actually determines the people who may qualify for the special returns, so it is a restricted audience. There are people, of course, who do not have these other kinds of deductions. They are not really missing anything.

The Chairman: Further on that page, you have a provision that says: "calculation details move to page 3".

Mr. Minaker: May I go back, Mr. Chairman? This is a minor item. I might save you proof-reading. It says: "on carrying charges attached complete Schedule 4". I think you would have to change Schedule 4. If you look at Schedule 4, you have "Total Carrying Charges . . . Enter this amount as Other Deductions on line 222".

Mr. Brooks: There are drafts, that is true. This is a long way from being the final product. We tried to patch these up as quickly as we could to conceptually show you the things we were trying to change.

Mr. Rogers: We have moved some of the calculation detail on exemptions to page 3. That will shorten it. We have added the new disability—

The Chairman: Where is page 3?

Mr. Rogers: It is right behind it.

The Chairman: Move UI re-payment in political tax credit to . . .

Mr. Rogers: To the guide calculation itself.

• 1115

The Chairman: Why do we have this 1968 or earlier concept of children? That is part of the child tax credit thing is it, or child tax deduction?

Mr. Brooks: No. It is exemptions for children above and below those ages; they are different amounts by law.

You will notice there has been another one added this year and there is the change in the law of children born—the same age bracket but they are physically or mentally infirm—you will notice the deduction is different from what it is if they are not. That is a new budget item. You will notice also that the amount is not even the same; it is \$1,440 and the other one is \$1,420.

Mr. Minaker: Is that right in the act then, \$1,440?

[Translation]

complexe comportant un plus grand nombre de déductions. Elle a l'impression d'être laissée pour compte.

Le président: Elle a l'impression de ne pas profiter de toutes les déductions et de ne pas recevoir un traitement équitable.

M. Diguier: Nous comprenons cela. L'une des choses que vous avez mentionnée pendant votre rencontre avec les représentants de l'ICCA était que nous devrions peut-être expliquer davantage aux gens que la formule spéciale T1 est en réalité une formule normalisée. Le service de M. Brooks a pour tâche, en réalité, d'appliquer les critères d'admissibilité des contribuables à remplir les formules spéciales, de sorte que l'on se retrouve avec une clientèle restreinte. Bien sûr, il y a des gens qui n'ont pas ces autres déductions. Ils ne manquent pour ainsi dire rien.

Le président: Un peu plus loin sur cette page, on demande de se reporter à la page 3 pour les détails du calcul.

M. Minaker: Monsieur le président, puis-je revenir en arrière? Cette question est d'une importance secondaire. Je pourrais vous éviter une lecture d'épreuve. On dit: «pour les frais financiers ci-joints, remplissez l'annexe 4». Je crois qu'il faudrait modifier l'annexe 4. Si vous regardez cette annexe, vous avez la rubrique «total des frais financiers . . . à inscrire à la ligne 222, autres déductions».

M. Brooks: Il est vrai qu'il s'agit d'ébauches. Nous sommes encore loin du produit final. Nous avons essayé de les rapiécer aussi rapidement que nous le pouvions pour vous donner une idée des modifications que nous essayons d'apporter.

M. Rogers: Nous avons déplacé à la page 3 certains calculs touchant les exemptions. Cela raccourcira les rubriques. Nous avons ajouté la nouvelle déduction pour invalidité . . .

Le président: Où est la page 3?

M. Rogers: Elle est juste derrière.

Le président: Déplacer le remboursement des cotisations d'assurance-chômage dans les crédits d'impôt pour contributions politiques à . . .

M. Rogers: Dans les calculs du guide même.

Le président: Pourquoi avons-nous cette idée des enfants tels qu'ils étaient en 1968 ou avant? Cela fait partie de toute la question du crédit d'impôt pour enfants ou de la déduction pour enfants, n'est-ce pas?

M. Brooks: Non. Il s'agit d'exemptions pour les enfants qui se situent entre ces âges. Les montants sont différents en vertu de la loi.

Vous remarquerez qu'une nouvelle exemption a été ajoutée cette année et que la loi a été modifiée relativement aux enfants qui ont le même âge, mais qui sont handicapés physiques ou déficients mentaux . . . et que la déduction est différente de ce qu'elle serait s'ils ne l'étaient pas. C'est un nouvel élément du budget. Vous noterez aussi que les montants ne sont pas pareils: 1,440\$ et 1,420\$.

M. Minaker: Est-ce bien ce que précise la loi, 1,440\$?

[Texte]

Mr. Brooks: Yes.

The Chairman: When that was made, did you fellows not make any recommendation to the Department of National Revenue or to Finance to keep the deduction exactly the same? Why would you have one \$1,440 and one \$1,420 and just add further to the confusion?

Mr. Rogers: We did ask the question.

The Chairman: You did ask it?

Mr. Rogers: Yes.

The Chairman: They had their own reasons for that did they not?

Mr. Brooks: Yes. I do not know what they are.

The Chairman: They had no reason for it?

Mr. Brooks: I do not know what it is.

Mr. Minaker: It is \$120 a month versus \$121.50.

Mr. Brooks: You will notice, though, the reducing factor is quite different. The reducing factor for the—

The Chairman: For one child the income level is not over \$27,060 and for the other it one is \$27,040.

Mr. Brooks: Exactly. You get a much bigger deduction in the third case than you do in the second case, depending on the income.

Mr. Diguier: If you ask Finance the question, though, they will tell you it is pure modelling. What they do is find out how much it is going cost if they raise it to this figure as opposed to putting it at this figure, and they then decide how much they are willing to spend on that particular thing.

The Chairman: That is fine. But the fact of the matter is that all taxpayers have to build reforms in. The more confusion you stick in it, then you penalize all taxpayers. Whether you are benefiting anybody or not is marginal, particularly when—

Mr. Minaker: Can our committee make a recommendation to the Minister of Finance to give consideration to this when they are setting out future exemptions?

The Chairman: Yes.

Mr. Minaker: It leads to confusion.

The Chairman: Are you consulted at all before these proposals are made in the budget as to what it is likely to do the tax guide?

Mr. Rogers: Yes. We have an active, ongoing consultation at many levels on the menu of items that Finance has under consideration. Of course, some of those are known and concluded early on. Numbers of them are decided very, very close to the actual finalization date of the budget. They will all have been discussed with us and we will have made our points but the final selection process by Finance is made with reference their policy implications and to our administrative load which, as we have said before, we estimate and provide to them. They understand the implications for us.

[Traduction]

M. Brooks: C'est exact.

Le président: Au moment où cela a été établi, n'avez-vous pas fait de recommandation à Revenu Canada ou au ministère des Finances pour que la déduction ne soit pas modifiée? Pourquoi deux montants différents pour ainsi ajouter à la confusion?

M. Rogers: Nous avons posé la question.

Le président: Vous l'avez posée?

M. Rogers: Oui.

Le président: Ils avaient leurs propres raisons, n'est-ce pas?

M. Brooks: Oui. J'ignore ces raisons.

Le président: Ils n'avaient aucun motif?

M. Brooks: Je ne sais pas quel est ce motif?

M. Minaker: Il s'agit de 120\$ par mois contre 121.50\$.

M. Brooks: Remarquez toutefois que le facteur de dégrèvement est très différent. Le facteur de dégrèvement pour . . .

Le président: Pour un enfant, le revenu ne doit pas dépasser 27,060\$ et pour un autre, le revenu est de 27,040\$.

M. Brooks: C'est exact. Vous obtenez une déduction beaucoup plus importante dans le troisième cas que dans le deuxième, selon le revenu.

M. Diguier: Si vous posez la question au ministère des Finances par contre, on vous dira que c'est de la modélisation pure et simple. Ils déterminent combien il nous en coûtera s'ils portent le montant à un tel niveau comparativement à d'autres niveaux, puis ils décident combien ils sont disposés à dépenser pour ce poste en particulier.

Le président: C'est bien. Mais il n'en reste pas moins que tous les contribuables doivent s'attendre à des réformes. Plus les choses sont confuses, plus les contribuables sont pénalisés. Que vous aviez avantagez quelqu'un ou non n'a que peu d'importance, particulièrement si . . .

M. Minaker: Notre Comité peut-il faire une recommandation au ministre des Finances afin qu'il en tienne compte pour les prochaines exemptions?

Le président: Oui.

M. Minaker: Cela prête à confusion.

Le président: Est-ce qu'on vous consulte avant que ces propositions ne soient formulées pour le budget, notamment en ce qui concerne les effets éventuels pour le guide des impôts?

M. Rogers: Oui. Nous avons des consultations continues à tous les niveaux pour ce qui touche les questions à l'étude au ministère des Finances. Certaines d'entre elles bien sûr sont bien connues et réglées en peu de temps. D'autres sont décidées très peu de temps avant la date de la dernière mise au point du budget. Nous aurons été consultés tout au long du processus et aurons indiqué nos préoccupations, mais les décisions définitives qui sont prises par les Finances ont trait aux implications politiques et à notre charge de travail administrative, dont

[Text]

In the final analysis, however, if they decide this is the way they want it to come out for policy reasons, we will administer it accordingly.

I guess to best describe it, Mr. Chairman, it is an input system. We get fair hearing and we often find they modify what is proposed, for a better administrative solution. If they choose not to for policy reasons, then we are obliged to respond.

The Chairman: Have you got your proposed form with respect to the alternative minimum tax in this material you have produced for us?

Mr. Rogers: No, we are still in the throes of finalizing that.

Mr. Brooks: We assume it is going to be one page, I guess, when you say that.

The Chairman: Have you made decent representations on how it is going to be done? From the original material produced by the Minister it looked like two pages of complicated calculation. I suppose unless you use smaller print you are not going to get it on one page.

• 1120

Mr. Brooks: We do not have the federal sales tax credit schedule either.

Mr. Rogers: The refundable sales tax credit.

The Chairman: Did you have a discussion with them on how that would be handled when they created this sales tax schedule?

Mr. Rogers: Yes, the discussion was fairly straightforward. If we can do it for the child tax credit, we can refund the sales tax as well. It is a matter of putting it on the form, collecting the material and processing it in much the same way we do. We have experience with the child tax credit. We know we will have filers who will be filing only for the sales tax credit, and we have to set up to do so.

The Chairman: Is it possible to a form designed for people who are only filing for that?

Mr. Rogers: You will remember, we went over the changes with you on the T1 Special.

The Chairman: That is correct.

Mr. Rogers: We are moving things off of it and moving a sales tax credit onto that. We expect those people will invariably use the T1 Special, which is going to be three pages with a handy four page guide. It should be even simpler and more straight forward than it is today.

The Chairman: That type of thing could easily be worked into a questionnaire-type form, could it not?

Mr. Rogers: Sure.

[Translation]

nous les informons, comme je l'ai déjà dit. Ils comprennent ce que leurs décisions représentent pour nous.

En dernière analyse, cependant, s'ils décident de faire quelque chose d'une certaine façon pour des motifs politiques, nous faisons le travail administratif nécessaire.

C'est en fait un système de participation. Nos doléances sont entendues et nous avons constaté qu'ils modifient fréquemment ce qui a été proposé pour trouver une meilleure solution sur le plan administratif. S'ils décident autrement, nous sommes obligés de répondre.

Le président: Avez-vous le projet de formule relatif à l'impôt minimum dans la documentation qui nous a été remise?

M. Rogers: Non, nous sommes toujours à y mettre la dernière main.

M. Brooks: Nous supposons que ce sera un formulaire d'une page.

Le président: Avez-vous présenté vos instances quant à la manière donc ce sera fait? D'après ce qui a été présenté par le ministre, je crois que nous aurons deux pages de calculs compliqués. Je ne crois pas que vous pourriez tout imprimer sur une page, à moins que le caractère d'imprimerie ne soit réduit.

M. Brooks: Nous n'avons pas non plus l'annexe pour le crédit sur la taxe de vente fédérale.

M. Rogers: Le crédit de remboursement de la taxe de vente.

Le président: Avez-vous discuté avec eux de ce qu'impliquait la création de ce tableau pour la taxe de vente?

M. Rogers: Oui, nous avons discuté assez ouvertement. Si nous pouvons donner un remboursement pour le crédit d'impôt pour enfants, nous pouvons le faire aussi bien pour la taxe de vente. Il suffit d'imprimer ce qu'il faut sur le formulaire, de recueillir les données et de les traiter à peu près de la même façon. Nous avons l'expérience du crédit d'impôt pour enfants. Nous savons que des déclarants rempliront une déclaration uniquement pour le crédit sur la taxe de vente et qu'il faudra s'organiser en conséquence.

Le président: Est-il possible de concevoir une formule destinée à ceux qui ne demandent que ce crédit?

M. Rogers: Je vous rappelle que nous avons passé en revue les modifications du formulaire T1 spécial avec vous.

Le président: C'est exact.

M. Rogers: Nous sommes en train d'en supprimer certains éléments et d'y ajouter le crédit sur la taxe de vente. Nous nous attendons que ces personnes utiliseront toujours le formulaire spécial T1, qui comptera quatre pages et sera accompagné d'un petit guide pratique de quatre pages. Il devrait être encore plus simple qu'à l'heure actuelle.

Le président: Ce genre de chose pourrait facilement avoir la forme d'un questionnaire, n'est-ce pas?

M. Rogers: Certainement.

[Texte]

The Chairman: Obviously it only applies to people with relatively low income. You could almost work it into the tax table, because it is refundable.

Mr. Rogers: Yes, it is refundable.

The Chairman: I note from the Clerk that we have lost our quorum, which is largely because of it being Thursday. Our members are trying to get themselves organized for other activity. What have you done about that child tax prepayment on Schedule 10? What is this child tax prepayment? Is it the \$360 which is supposed to come in November?

Mr. Brooks: Yes, the child tax credit is to be distributed in advance of the filing of the return to people below a certain threshold of income. It puts them around \$15,000 now. They will get a cheque sometime in November, and they will get the rest of their child tax credit when they file the return. I gather that whole system could go to three or four cheques, or whatever, in the ensuing years. For the first time around, because of the tight deadlines for it, it will be one cheque. The balance will be claimed.

Mr. Rogers: This was introduced, as you will recall, because of the discounter.

The Chairman: It is too bad we did not have it in arrears, so you would determine whether you were entitled to this November payment when you filed your tax return. Then you would start getting payments, much the same as we do with the payments we pay to people who are on the guaranteed income supplement. It is an income tested thing. You file for it, then you start getting it, and every year you file, you get it. Nobody worries about bringing it back into income or anything. Is that not how it is handled?

Mr. Brooks: The GIS?

The Chairman: Yes. Why could you not organize with Revenue Canada, Department of Finance and Health and Welfare to pay the child tax credit advance payments, the same as you pay GIS? In other words, the qualification depended on your previous year's filing. You are paid it, then the next year you qualified for it and you are paid it, but you never brought it back into income at all.

Mr. Brooks: That was one of the options the Department of Finance considered and opted for this one. I mean, it could have simply been added to the family allowance cheque for that matter.

Mr. Minaker: Were those options were all explored?

Mr. Rogers: They were all explored. Alternative delivery other than through the tax system was explored.

The Chairman: Wait a minute. Alternate delivery other than through the tax system was explored. You in fact have alternate delivery other than the tax system; you have a payment in advance.

[Traduction]

Le président: Il n'est évidemment applicable qu'aux personnes à faible revenu. Il pourrait presque être incorporé à la table de calcul de l'impôt, parce qu'il est remboursable.

M. Rogers: Oui, il est effectivement remboursable.

Le président: Le greffier me fait signe que nous n'avons plus le quorum, surtout parce que nous sommes un jeudi. Nos membres se préparent pour une autre activité. Qu'avez-vous fait au sujet du paiement anticipé du crédit d'impôt pour enfants sur le tableau 10? En quoi consiste ce paiement anticipé? S'agit-il des 360\$ qui sont censés être versés en novembre?

M. Brooks: Oui, le crédit d'impôt pour enfants doit être distribué avant que les personnes dont le revenu est inférieur à un certain niveau n'envoient leur déclaration. Ce niveau est d'environ 15,000\$ maintenant. Elles recevront un chèque en novembre et le reste du crédit après avoir rempli leur déclaration d'impôt. Je suppose que nous pourrions envoyer trois ou quatre chèques, ou quoi que ce soit, au cours des prochaines années. Il n'y aura qu'un seul chèque la première fois, en raison de courts délais. Le solde pourra être réclamé.

M. Rogers: Rappelons que cette pratique a été introduite à cause des escompteurs.

Le président: Il est dommage qu'il n'y ait pas d'arrérages, de sorte qu'on pourrait savoir si on a droit au paiement de novembre au moment de la déclaration. On commencerait ainsi à recevoir des paiements, à peu près de la même façon que pour les bénéficiaires du supplément de revenu garanti. Tout est fonction du revenu. Vous le réclamez puis le recevez, et chaque année subséquente on procède de la même façon. Personne ne s'inquiète de l'inclure dans son revenu. N'est-ce pas ainsi qu'on procède?

M. Brooks: Pour le SRG?

Le président: Oui. Pourquoi ne pourriez-vous pas prendre des arrangements avec Revenu Canada, Finances Canada et Santé et Bien-être social pour payer le crédit d'impôt pour enfants à l'avance, comme vous le faites pour le SRG? Autrement dit, l'admissibilité serait déterminée selon la déclaration de l'année précédente. Vous le recevez et si vous êtes toujours admissible l'année suivante, vous le recevez de nouveau, mais vous n'avez jamais eu à l'inclure dans votre revenu.

M. Brooks: C'était l'une des options que le ministère des Finances avait étudié, mais il a arrêté son choix sur celle-ci. On aurait même pu simplement l'ajouter au montant du chèque d'allocations familiales.

M. Minaker: Ces options ont-elles toutes été étudiées?

M. Rogers: Oui. Les responsabilités autres que le système fiscal ont été considérées.

Le président: Attendez une minute. On a étudié d'autres moyens de verser les fonds en dehors du système fiscal. Il existe par exemple des paiements anticipés.

[Text]

Mr. Rogers: Maybe I should have been a little more articulate. I am sorry. In looking at prepayment, or payment more than once a year, it really raises the question of, if you are going to do that, why do you not deliver it as a normal benefit of some other kind, like the family allowance or like GIS. That is what I meant; we did explore, as part of looking at what is a new wrinkle for us, the pay-out in advance of a tax year of a tax benefit. We have never done this before; this is brand new. It was finally decided they would like to keep it in the tax system as a tax credit and pay it that way, administer it that way, so that is what we set up to do.

The Chairman: Does it not create a bit of a problem in terms of trying to determine the tax form?

Mr. Rogers: By putting it back in the form here, you income-test it, and if it has been overpaid, it is repaid.

Mr. Minaker: Could I ask a question, Mr. Chairman? If we start to pay it monthly, six months behind . . . In other words, you have that six-month cushion owing to the individual, let us say, so that when they file their return it could be automatically checked through and changed and if their income had gone up slightly or were cut off, you would sort of have six months of the individual's money, you might say, because you pay . . . Do you follow me?

Mr. Rogers: There is something I should tell you about the child tax credit. It is now paid a year in advance.

Mr. Minaker: It is now paid a year in advance. I did not realize that.

Mr. Rogers: What we have done is advance it again to prepay part of it in November. The child tax credit, when it was introduced, was not introduced on a lag.

Mr. Minaker: I see. I did not realize that.

Mr. Rogers: It is in, fact, a prepaid annual payment, and we have now advanced part of it from April to November.

Mr. Minaker: That is where the problem is.

Mr. Brooks: It should also be clear that this does not apply to everybody who received the child tax credit. It is, in a sense, income-tested until . . . only applied to a certain level of income from the previous year.

The Chairman: On the detailed calculation of tax, the surtax is obviously in there. Is the scientific-research tax credit still there?

Mr. Brooks: Yes.

The Chairman: Oh, yes, of course it is.

Mr. Brooks: It is just under tax adjustments. In fact, it is line 503.

The Chairman: Line 501.

Mr. Brooks: Line 503, I think.

The Chairman: We are still going to have people being able to make that claim on the transferable credit, are we, in 1986?

[Translation]

M. Rogers: J'aurais peut-être dû m'exprimer plus clairement. Je m'en excuse. Pour ce qui est du paiement anticipé, ou d'un paiement versé plus d'une fois par an, il faut se demander pourquoi les paiements ne seraient pas faits comme pour les allocations familiales ou le SRG. C'est ce que je voulais dire. Nous avons considéré, relativement aux difficultés qui surgissent, la possibilité de payer un avantage fiscal avant l'exercice financier applicable. Nous n'avons jamais fait cela, c'est tout nouveau. Il a finalement été décidé de ne pas sortir du système fiscal et nous nous sommes organisés en conséquence.

Le président: Est-ce que cela ne présente pas quelque difficulté en ce qui a trait à la formule de déclaration d'impôt?

M. Rogers: En l'incluant sur le formulaire ici, vous établissez l'admissibilité selon le revenu et s'il y a eu un trop-perçu, il y a remboursement.

M. Minaker: Pourrais-je poser une question, M. le Président? Si nous commençons à le verser chaque mois, six mois plus tard . . . Autrement dit, nous accumulerions les fonds à verser à la personne, disons, de sorte qu'on pourrait avoir une vérification automatique au moment de la déclaration et le montant pourrait être rajusté si le revenu avait augmenté ou si la personne n'était plus admissible, nous aurions en quelque sorte l'argent de la personne pendant six mois . . . Vous me suivez?

M. Rogers: J'ai une mise au point à faire au sujet du crédit d'impôt pour enfants. Il est maintenant versé un an à l'avance.

M. Minaker: Il est maintenant versé un an à l'avance. Je n'étais pas au courant.

M. Rogers: Nous en payons une partie en novembre. Ce crédit d'impôt pour enfants est entré en vigueur sans délai.

M. Minaker: Je vois. Je l'ignorais.

M. Rogers: Il s'agit en fait d'un paiement annuel versé d'avance et nous en avons avancé une partie d'avril à novembre.

M. Minaker: C'est là le problème.

M. Brooks: Sachez que cela ne s'applique pas à tous ceux qui ont reçu le crédit d'impôt pour enfants. Il est établi en fonction du revenu . . . et n'est applicable qu'à un certain niveau de revenu gagné l'année précédente.

Le président: La surtaxe apparaît évidemment dans le calcul détaillé de l'impôt. Le crédit fiscal pour la recherche scientifique existe-t-il toujours?

M. Brooks: Oui.

Le président: Oh oui, bien sûr.

M. Brooks: Se trouve-t-il juste sous les rajustements d'impôt? Il est à la ligne 503.

Le président: La ligne 501.

M. Brooks: La ligne 503 je pense.

Le président: Y aura-t-il toujours des personnes qui pourront le réclamer en vertu du crédit transférable en 1986?

[Texte]

Mr. Brooks: Two more years, I think.

The Chairman: How does that happen?

Mr. Rogers: Because there is qualifying research continuing to be executed on the program for the next two fiscal years.

The Chairman: The people are still paying money in to buy the credit?

Mr. Rogers: No. Designations filed in 1986, because the . . . They all had to be filed on December 31, 1985.

The Chairman: That is right.

Mr. Rogers: What happens, though, is the amount of research that the taxpayers . . . There will be designations filed, but there will be share issues in 1986 for a tail of the designations that were authorized or issued under the law by December 31, 1985. And they will complete their share issues in 1986, and they will be claimable in 1986 and switch in 1987, which is what this return—

Mr. Brooks: 1987 year for 1986 tax year.

Mr. Rogers: So you have one more year.

The Chairman: This is the last return that will have this horror show in it, eh?

Mr. Rogers: That is right.

The Chairman: Okay.

I am going to suggest we adjourn, and members can take this back and we will discuss it, and perhaps we can see you again.

• 1130

I think we have to do some things here, and if we keep working together we are going to wind up with some answers.

Thank you very much.

We have the Life Underwriters Association of Canada with respect to tax simplification, Tuesday, May 20, Room 253D.

The meeting is adjourned.

[Traduction]

M. Brooks: Pour deux ans encore je crois.

Le président: Pourquoi donc?

M. Rogers: Parce que des recherches admissibles se poursuivront pour deux exercices financiers.

Le président: Des gens versent toujours des fonds pour acheter ce crédit?

M. Rogers: Non. Les désignations déclarées en 1986 . . . Elles devaient toutes être déclarées le 31 décembre 1985.

Le président: C'est exact.

M. Rogers: Ce qui se passe cependant, c'est que la quantité de recherches que les contribuables . . . Des désignations seront déclarées, mais des actions seront émises en 1986 pour une série de désignations qui ont été autorisées ou émises aux termes de la Loi avant le 31 décembre 1985. Ils compléteront l'émission de leurs actions en 1986 lesquelles pourront être réclamées en 1986 et transposées à 1987, ce que cette déclaration . . .

M. Brooks: L'année 1987 pour l'exercice financier 1986.

M. Rogers: Il reste donc un an.

Le président: C'est la dernière année où nous aurons ce spectacle d'horreurs?

M. Rogers: C'est exact.

Le président: D'accord.

Je suggère que nous levions la séance et que nous en rediscutions.

Je pense que nous avons quelque chose à faire à ce sujet-là et si nous continuons à collaborer, nous finirons bien par trouver quelques réponses.

Merci beaucoup.

Le mardi 20 mai, dans la salle 253D, nous recevrons des membres de l'Association des assureurs-vie du Canada à propos de la simplification fiscale.

La séance est levée.

	Canada Post Postage paid	Postes Canada Port payé
Book Tariff rate des livres		
K1A 0S9 OTTAWA		

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnement et Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

Witnesses/Témoins

From the Department of Finance:

Bernard Drabble, Associate Deputy Minister.

From the University of New Brunswick:

Constantine Passaris.

From the Department of National Revenue:

Harry G. Rogers, Deputy Minister, Taxation;
Don Brooks, Director General, Assessing and Enquiries Directorate;
Hervé Diguier, Assistant Deputy Minister, Policy and Systems Branch.

De ministère des Finances:

Bernard Drabble, sous-ministre associé.

De l'Université du Nouveau-Brunswick:

Constantine Passaris.

De ministère du Revenu national:

Harry G. Rogers, sous-ministre—impôt;
Don Brooks, directeur général, Direction des cotisations et des demandes de renseignements;
Hervé Diguier, sous-ministre adjoint, Direction de la politique et des systèmes.

Issue No. 21

Fascicule n° 21

Tuesday, May 20, 1986

Le mardi 20 mai 1986

Chairman: Don Blenkarn

Président: Don Blenkarn

*Minutes of Proceedings and Evidence
of the Standing Committee on*

*Procès-verbaux et témoignages du
Comité permanent des*

Finance and Economic Affairs

Finances et des Affaires économiques

RESPECTING:

CONCERNANT:

Pursuant to S.O. 96(2), study of the document of the Department of Finance—"Account of the Cost of Selective Tax Measures" (Tax Simplification)

En vertu de l'article 96(2) du Règlement, étude du document du ministère des Finances—"Compte du coût des mesures fiscales sélectives" (impôt simplifié)

WITNESSES:

TÉMOINS:

(See back cover)

(Voir à l'endos)

First Session of the
Thirty-third Parliament, 1984-85-86

Première session de la
trente-troisième législature, 1984-1985-1986

STANDING COMMITTEE ON FINANCE AND ECONOMIC AFFAIRS

Chairman: Don Blenkarn
Vice-Chairman: Geoff Wilson

COMITÉ PERMANENT DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Président: Don Blenkarn
Vice-président: Geoff Wilson

MEMBERS/MEMBRES

Bill Attewell
Simon de Jong
Murray Dorin
Raymond Garneau
Paul McCrossan

George Minaker
Aideen Nicholson
Nelson A. Riis
Norman Warner

(Quorum 6)

Le greffier du Comité

Marie Carrière

Clerk of the Committee

TÉMOINS

(Voir l'annexe)

WITNESSES

(See back cover)

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnement et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, MAY 20, 1986
(23)

[Text]

The Standing Committee on Finance and Economic Affairs met at 7:38 o'clock p.m. this day, the Chairman, Don Blenkarn, presiding.

Members of the Committee present: Don Blenkarn, Simon de Jong, Murray Dorin, George Minaker, Aideen Nicholson and Geoff Wilson.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Terrence J. Thomas, Research Officer.

Witnesses: From the Life Underwriters Association of Canada: Robert B. Templeton, C.L.U., Chairman and Chief Executive Officer; John T. Humphries, C.L.U., Past President; Karl Keilhack, Director of Taxation.

In accordance with its mandate under S.O. 96(2), the Committee resumed consideration of the Department of Finance 1985 document entitled "Account of the Cost of Selective Tax Measures" in relation to tax simplification (*See Minutes of Proceedings and Evidence, Tuesday, April 8, 1986, Issue No. 2*).

Robert B. Templeton made an opening statement and with the other witnesses answered questions.

At 8:50 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Le greffier du Comité

Marie Carrière

Clerk of the Committee

PROCÈS-VERBAL

LE MARDI 20 MAI 1986
(23)

[Traduction]

Le Comité permanent des finances et des affaires économiques se réunit, aujourd'hui à 19 h 38, sous la présidence de Don Blenkarn, (*président*).

Membres du Comité présents: Don Blenkarn, Simon de Jong, Murray Dorin, George Minaker, Aideen Nicholson, Geoff Wilson.

Aussi présent: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Terrence J. Thomas, attaché de recherche.

Témoins: De l'Association des assureurs-vie du Canada: Robert B. Templeton, C.L.U., président et chef de la direction; John T. Humphries, C.L.U., président sortant; Karl Keilhack, directeur de l'impôt.

Conformément aux pouvoirs que lui confère l'article 96(2) du Règlement, le Comité reprend l'étude du document publié au ministère des Finances, en 1985, et intitulé *Compte du coût des mesures fiscales sélectives* et consacré à la démystification de l'impôt. (*Voir Procès-verbaux et témoignages du mardi 8 avril 1986, fascicule n° 2*).

Robert B. Templeton fait une déclaration préliminaire, puis lui-même et les autres témoins répondent aux questions.

A 20 h 50, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

EVIDENCE

(Recorded by Electronic Apparatus)

[Texte]

Tuesday, May 20, 1986

• 1935

The Chairman: The order of reference is The Income Tax Act. We have representatives of Canadian Life Underwriters with us tonight, Robert B. Templeton, Mr. Humphries and Mr. Keilhack.

Thank you for coming to present the matter to us. You apparently presented an extensive memorandum on tax simplification to the Hon. Michael Wilson and the Hon. Perrin Beatty, dated October 1984. I am sure you might have some updates to that now. Perhaps you would like to make your presentation, Mr. Templeton.

Mr. Robert B. Templeton (Chairman and Chief Executive Officer, Life Underwriters Association of Canada): The Life Underwriters Association of Canada welcomes the opportunity to appear before you and your committee to discuss our proposals regarding income tax simplification. As mentioned, attending with me are John Humphries, CLU, our Past Chairman and Karl Keilhack, CLU, our Director of Taxation.

LUAC, for identification purposes, is a professional association representing the 21,000 life insurance agents and agency managers who comprise over 85% of those who are active in Canada. Our members are responsible for selling and servicing the vast majority of life insurance company products protecting Canadians across the country. These products include life insurance, annuities and insured pension plans.

The complexity of the Income Tax Act is well known. LUAC's examination of negative effects of its complexity reveal the following: a general dissatisfaction among practitioners and taxpayers, various administrative errors, including errors in the issuance of reporting slips and receipts for income tax purposes, and high costs in time and money expended to comply with these complex laws, seek interpretations and correct errors.

The complexity of the act does not arise from one single cause but is a product of many different factors. Similarly, the remedy to this problem cannot be one single solution. The process of simplification can be addressed in various ways and that would include the simplification of the overall tax system, specific tax measures, such as reducing the number of rules, exceptions and conditions related to a particular tax measure, the wording of a statute, the requirements for record keeping and the filing of forms and returns.

Simplification can mean changes on a large scale, such as the well publicized changes to the taxation of small corporations. It can also mean a change to a minor rule that will never make headlines. Some changes will have revenue implications

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

[Traduction]

Le mardi 20 mai 1986

Le président: nous avons pour mandat d'étudier la Loi de l'impôt sur le revenu. Des représentants des Assureurs-vie du Canada sont avec nous ce soir. Ce sont MM. Robert B. Templeton, Humphries et Keilhack.

Merci d'être venus nous parler de cette question. Si je comprends bien, vous avez présenté à l'honorable Michael Wilson et à l'honorable Perrin Beatty un volumineux mémoire sur la simplification du système fiscal, datant d'octobre 1984. Vous voudrez sans doute faire une certaine mise à jour. Monsieur Templeton, voulez-vous prendre la parole?

M. Robert B. Templeton (président et administrateur en chef, Association des assureurs-vie du Canada): L'Association des assureurs-vie du Canada est heureuse de l'occasion qui lui est offerte de comparaître devant vous et votre comité pour présenter nos propositions concernant la simplification de l'impôt sur le revenu. Comme vous l'avez indiqué, je suis accompagné de John Humphries, AVC, notre ancien président, et de Karl Keilhack, AVC, directeur de la Fiscalité.

Pour votre information, l'Association des assureurs-vie du Canada est une association professionnelle représentant 21,000 agents et directeurs d'agences d'assurance-vie, c'est-à-dire 85% de tous ceux qui travaillent au Canada dans le domaine. Nos membres vendent et gèrent la grande majorité des services offerts par les compagnies d'assurance-vie qui protègent les Canadiens à travers le pays. Ces services comprennent l'assurance-vie, les rentes annuelles et les régimes de pensions assurés.

Chacun sait que la Loi de l'impôt sur le revenu est extrêmement complexe. L'étude des conséquences de cette complexité réalisée par notre association révèle ce qui suit: une insatisfaction généralisée chez les spécialistes professionnels et chez les contribuables, diverses erreurs administratives, y compris des erreurs dans la délivrance des bordereaux de rapport et de reçus pour fins fiscales, et ce qu'il en coûte, en temps et en argent, d'appliquer ces règlements compliqués, de les interpréter et de corriger les erreurs.

La complexité de la loi n'est pas due à une seule cause mais à des facteurs variés. De même, le problème ne pourra pas être résolu à l'aide d'une simple formule. Le processus de simplification comporte divers aspects, notamment la simplification du système fiscal dans son ensemble, des mesures fiscales particulières consistant par exemple à réduire le nombre de règles, les exceptions et conditions s'appliquant à une mesure fiscale donnée, le libellé d'un règlement, les exigences concernant la tenue des dossiers et la façon de remplir les formulaires et les déclarations d'impôts.

La simplification peut comporter des modifications d'envergure, comme dans le cas célèbre du système d'imposition des petites sociétés. Elle peut aussi porter sur une disposition sans grande importance qui ne fera jamais les manchettes des

[Texte]

for the government while others will not. Some will help the average taxpayers, others their advisers, but all in some way should simplify the work of Revenue Canada and reduce the costs of compliance and administration.

LUAC's recommendations reflect solutions to problems encountered by our members in their work with clients, other practitioners and Revenue Canada. These solutions are specifically directed at the taxation of life insurance, annuities and pensions, but it is hoped that the same principles can be applied to solve similar problems in other areas.

The changes recommended by LUAC range from clarification in the wording of the act to improvements in the budgetary process and most of these do not have significant revenue implications.

As mentioned, in October 1984, LUAC submitted its memorandum re income tax simplification to the Ministers of Finance and National Revenue. These recommendations were divided into four broad areas:

1. Consistency in language, age limits and formulas. Presently there are necessary differences in rules and the wording that implies differences where none are intended.

2. Consolidation of rules, definitions and forms, where practical. LUAC's recommendation in this area would simplify transfers of funds between deferred income plans, as well as the annuity selection at retirement.

3. Repeal of the accrual taxation of investment contracts, life insurance policies and annuity contracts. LUAC believes the accrual taxation in this area is not only excessively complex, but also is in conflict with the tax policy objectives of equity and neutrality and may have negative economic implications.

4. We would like to see improvements to the budgetary process.

• 1940

We are encouraged to see progress in the last area mentioned. The proposals in the May 1985 discussion paper on the Canadian budgetary process parallel some of LUAC's recommendations. The Department of Finance has initiated the process of preparing technical amendments to the Income Tax Act outside that budgetary process, as recommended by the LUAC.

Continuing problems in the area of RRSP transfers led LUAC to research further the difficulties involved and to develop more detailed proposals in this area. The background information and recommendations are contained in our memorandum re transfers of deferred income, which was

[Traduction]

journaux. Certains changements ont des conséquences directes sur le revenu au niveau du gouvernement, d'autres pas. Certains seront utiles au contribuable moyen, d'autres à leurs conseillers. Tous, en tout cas, devraient simplifier la tâche de Revenu Canada et réduire les coûts liés à l'application de la loi et à son administration.

Les recommandations de notre Association offrent des solutions à des problèmes que nos membres ont rencontrés dans leur travail auprès de leurs clients, d'autres spécialistes professionnels et de Revenu Canada. Ces solutions visent spécifiquement les impôts sur l'assurance-vie, les rentes annuelles et les pensions, mais on espère que les mêmes principes pourront s'appliquer dans d'autres domaines.

Qu'il s'agisse de clarifier le libellé de la loi ou d'améliorer le processus budgétaire, la plupart des changements recommandés n'auraient aucune incidence sur le revenu.

Comme il a été dit, en octobre 1984, l'Association a présenté son mémoire sur la simplification du système fiscal aux ministres des Finances et du Revenu national. Ces recommandations étaient réparties en quatre grandes rubriques:

1) Normalisation du langage utilisé, limites d'âge et formules. Actuellement, il y a des différences nécessaires dans les règlements, et certains libellés qui semblent indiquer une différence là où il n'y en a pas.

2) Regroupement des règles, des définitions et des formulaires dans la mesure du possible. La recommandation de l'Association en la matière viserait à simplifier les transferts de fonds entre les régimes de revenus différés ainsi que la sélection du régime de rentes annuelles à la retraite.

3) Abrogation des impôts accumulés sur les contrats d'investissement, polices d'assurance-vie et contrats de rentes annuelles. L'Association estime que le système d'impôts accumulés dans ce domaine est non seulement trop compliqué mais aussi contraire aux objectifs d'une politique fiscale qui se veut équitable et neutre, ce qui peut entraîner des conséquences fâcheuses sur le plan économique.

4) Nous aimerions que le processus budgétaire soit amélioré.

Nous trouvons encourageants les progrès réalisés dans ce dernier domaine. Les propositions qui figurent dans le document de travail sur le processus budgétaire canadien de mai 1985 font pendant à certaines des recommandations de notre Association. Le ministère des Finances a entrepris d'apporter des amendements techniques à la Loi de l'impôt sur le revenu en dehors de ce processus budgétaire comme l'avait recommandé l'Association.

Des problèmes incessants dans le domaine des transferts de REER ont conduit l'Association à faire une étude des difficultés en question et de formuler des propositions plus détaillées à ce sujet. Les données de base et les recommandations figurent dans notre mémoire sur les transferts de revenus différés,

[Text]

presented to the Ministers of Finance and National Revenue in March 1985.

Since our recommendations in this area are generally technical in nature and without revenue implications, we have held discussions at the staff level with officials of the Department of Finance Legislation Division and the Revenue Canada Registration Division. We have a further meeting of these two parties scheduled tomorrow.

We have reached general agreement with the officials that these problems need to be resolved, that the recommendations are appropriate, and that the timing is perfect, considering the introduction of various other tax changes in the pension area that are expected to become effective early in 1987. However, the priority of budget preparation, work on major issues, and drafting of other significant legislation appears to have left little time for the work required for this project. Our proposed changes would result in simplification in two of the areas referred to earlier, namely consistency and consolidation.

This leaves one recommendation in which we have not seen any progress, and that is the repeal of accrual taxation. It is LUAC's major area of concern in terms of its excessive complexity, unfairness, and lack of positive economic impact.

With accrual taxation of life insurance annuities now in its fourth year, and in spite of our association's educational efforts, we suspect that few insurance agents fully understand the concepts and rules involved. Unfortunately, insurance companies are still unable properly to process information on the basis of the new rules, notwithstanding the substantial expense incurred in making major changes to their computer programs. Certain problems inherent in the legislation which came to light immediately following enactment have yet to be resolved.

We believe the unfairness of accrual taxation is well documented in our memorandum on simplification. Other examples have since emerged. In some taxation years, some annuitants will be taxed on twice the amount of annuity payments received. This occurs with straightforward level-payment annuities, not some exotic tax-avoidance instrument.

As another example, the holder of an exempt life insurance policy who adheres to the rules under the act may receive a cash value in the form of an exempt annuity that is subject to taxation under the conventional rules. However, the moment the policy-holder opts for the annuity payments, the accrued policy gain is taxed like a lump-sum receipt, even though the policy-holder has not received a single dollar. Under the rules commencing in 1986, that accrued policy gain can equal the full cash value of the policy.

[Translation]

lequel a été présenté aux ministres des Finances et du Revenu national en mars 1985.

Comme nos recommandations dans ce domaine sont généralement de nature technique et sans incidence sur le revenu, nous avons eu des entretiens au niveau du personnel avec des représentants officiels de la Division de la législation du ministère des Finances ainsi que de la Division de l'enregistrement de Revenu Canada. Nous avons prévu pour demain une autre entrevue avec ces mêmes personnes.

Nous nous sommes entendus avec ces représentants gouvernementaux sur le fait qu'il est urgent de trouver des solutions à ces problèmes, que les recommandations sont pertinentes et que le temps est opportun étant donné que divers autres changements fiscaux sont prévus dans le domaine des régimes de rentes et qu'ils entreront vraisemblablement en vigueur au début de 1987. Toutefois, vu la priorité accordée à la préparation du budget, au travail engagé sur des questions urgentes et à la rédaction d'autres lois importantes, il n'y a pas beaucoup de temps à consacrer à ce projet. Les changements que nous proposons entraîneraient une simplification dans deux des domaines mentionnés tout à l'heure, à savoir l'uniformité et le regroupement.

Il reste une recommandation sur laquelle nous n'avons constaté aucun progrès, celle qui porte sur l'abrogation des impôts accumulés. Pour l'Association, c'est un sujet de grande préoccupation à cause de son excessive complexité, et parce qu'il est foncièrement inéquitable et dépourvu d'aspects positifs sur le plan économique.

Depuis quatre ans qu'existent les impôts accumulés sur les rentes annuelles dans le cadre de l'assurance-vie, et en dépit des efforts déployés par notre association, il nous semble que fort peu d'agents d'assurances en comprennent vraiment les notions et les règlements. Malheureusement, les compagnies d'assurances n'ont pas encore la capacité de traiter convenablement les données sur la base des nouveaux règlements, malgré les dépenses importantes qui ont été engagées pour modifier à cet effet les programmes d'ordinateurs. Il reste encore à résoudre certains problèmes inhérents à la loi et qui sont survenus tout de suite après sa promulgation.

Nous estimons que l'injustice du système d'impôts accumulés est bien documentée dans notre mémoire sur la simplification. D'autres exemples ont été observés depuis. Certaines années fiscales, il y aura des rentiers qui devront payer en impôts le double du montant de leurs rentes. Et il s'agit de cas de rentes tout à fait ordinaires, et non pas de quelque instrument exotique d'évasion fiscale.

Autre exemple, le détenteur d'une police d'assurance-vie exempte d'impôts qui suit les règles stipulées par la loi peut bénéficier d'une valeur de rachat sous la forme d'une rente qui serait normalement assujettie à l'impôt mais qui dans ce cas est exonérée. Toutefois, du moment où le détenteur de cette police opte pour le paiement d'une rente exempte, le gain accumulé au titre de la police d'assurance est assujéti à l'impôt comme s'il s'agissait d'une somme forfaitaire, bien que le bénéficiaire n'ait en fait pas touché le moindre dollar. D'après la règle qui entre en vigueur en 1986, ce gain accu-

[Texte]

Our memorandum refers to the growing concern about the use of foreign capital to finance investment in Canada. Referring to the Canadian balance of international payments on current account, we found that interest and dividend payments increased, while interest and dividend receipts decreased, from 1978 to 1979, the most recent year for which we have that information. In 1979 the difference between these two amounts was \$5 billion. The difference has increased to \$11 billion in 1984. LUAC believes long-term savings by Canadians should be encouraged, and at the very least should not be discouraged through inequitable and inappropriate taxation. We feel it is wrong and counterproductive to tax a person's earnings and savings before the earnings are actually received.

Since 1984 LUAC has made repeated attempts, without success, to arrange a meeting with the Minister of Finance to discuss these problems.

Despite the fact that LUAC's main recommendation is the removal of accrual taxation, the association has attempted to resolve a number of technical problems arising from the current legislation. At the direction of the Minister's office, we have discussed these problems at the staff level with officials of the department. The officials have examined these problems, agreed solutions are required, and are prepared to recommend amendments in these areas in order to remedy the most serious and unfair hardship situations under accrual taxation.

• 1945

Mr. Chairman, I would like to thank you for permitting these opening remarks. We are strongly of the opinion it is in the best interest of all concerned to repeal the accrual tax revisions of the Income Tax Act relating to investment contracts, life insurance policies and annuity contracts. We are prepared to answer your questions and obviously supply any additional information you might require.

The Chairman: Before I turn it over to my colleagues for questioning, you say since 1984 LUAC has made repeated attempts without success to arrange a meeting with the Minister of Finance to discuss these problems. Can you give this committee the details of those repeated attempts that were without success?

Mr. Templeton: I would rely on staff to provide dates but—

The Chairman: You have staff here, do you not?

Mr. Templeton: Yes, we do have staff.

[Traduction]

mulé au titre de la police peut être égal à la valeur de rachat de la police.

Notre mémoire fait état de notre inquiétude croissante due à l'utilisation de capitaux étrangers pour financer les investissements au Canada. À propos de notre balance de paiements internationaux à court terme, nous avons appris que les paiements en intérêts et en dividendes ont augmenté tandis que les recettes en intérêts et en dividendes ont diminué entre 1978 et 1979, la date la plus récente pour laquelle nous ayons pu obtenir des données. En 1979, la différence entre ces deux comptes était de 5 milliards de dollars. Elle s'élève maintenant, en 1984, à 11 milliards. L'Association des assureurs-vie estime que l'on devrait encourager les Canadiens à épargner à long terme, et le moins que l'on puisse faire, c'est de ne pas les décourager par une fiscalité inéquitable et inappropriée. Nous estimons qu'il est injuste et fondamentalement contradictoire de faire payer à quelqu'un des impôts sur le revenu et sur ses économies avant même qu'il ait perçu ce revenu.

Depuis 1984, l'Association a vainement tenté à plusieurs reprises d'obtenir une entrevue avec le ministre des Finances afin de discuter de ces problèmes.

Bien que l'abrogation des impôts accumulés constitue la recommandation principale de l'Association, nous avons essayé de résoudre un certain nombre de problèmes techniques découlant de la loi actuelle. Nous nous sommes adressés à la direction du bureau du ministre où nous avons examiné ces problèmes au niveau des services fonctionnels avec des représentants du ministère. Ils ont étudié les problèmes, ont reconnu qu'il était nécessaire de trouver des solutions, et ils sont prêts à recommander des amendements visant à régler les situations les plus graves et les plus injustes causées par les impôts accumulés.

Monsieur le président, je vous remercie de m'avoir accordé de faire ces quelques remarques préliminaires. Nous sommes d'avis que, dans l'intérêt de tous ceux que cela concerne, il est absolument nécessaire d'abroger les révisions d'impôts accumulés de la Loi de l'impôt sur le revenu, portant sur les contrats d'investissements, les polices d'assurance-vie et les contrats de rentes. Nous sommes prêts à répondre à vos questions et à vous procurer tous les renseignements dont vous aurez besoin.

Le président: Avant de donner la parole à mes collègues, vous dites que, depuis 1984, l'Association des assureurs-vie a vainement tenté d'obtenir une entrevue avec le ministre des Finances pour l'instruire de ces problèmes. Pouvez-vous nous donner plus de détails quant à ces vaines tentatives?

M. Templeton: C'est mon personnel qui pourrait vous donner les dates mais . . .

Le président: Vous avez du personnel ici, non?

M. Templeton: Oui, effectivement.

[Text]

The Chairman: Can the staff here provide the dates, times, places and detail of the refusal to meet and the refusal without success to arrange meetings and the repeated attempts?

Mr. John T. Humphries (Past Chairman, Life Underwriters Association of Canada): Mr. Chairman, may I say, just before staff answer the question, that I have been responsible for some of those attempts in arranging meetings. In fairness to the Finance Minister's office, there are times when he is not here, he is unavailable and generally not here to meet with our delegation. Today we met with the Deputy Minister of Finance, Mr. Hartt. This meeting was granted to us certainly in lieu of the meeting with the Finance Minister and we accepted it. So I think perhaps the wording in the preamble was, I think, very strongly worded. We understand the territory. People are busy. But I think this is a sufficiently important matter that the meeting should have been arranged.

The Chairman: Yes, but you said since 1984, and I quote:

... LUAC has made repeated attempts, without success, to arrange a meeting with the Minister of Finance to discuss these problems.

I want the details, because you said it and I want to know the details.

Mr. Templeton: Okay. It is quite correct—

The Chairman: I do not want any apologies. I want to know exactly the dates and exactly the times and the repeated attempts. I think these kinds of allegations are pretty serious and I want to know what it is all about. I am sure the Prime Minister wants to know, too.

Mr. Templeton: Obviously, at this point, Mr. Chairman, we are working solely from memory. We would certainly give an undertaking to provide those dates and details.

The Chairman: Do you have letters asking for appointments?

Mr. Templeton: Most of them. We have several letters referring us to other parties.

Mr. Humphries: Yes, we have letters. Staff does not have the detail with them but they will provide the detail to this committee.

Mr. Templeton: In terms of a personal—

The Chairman: I think this is a pretty serious allegation. I mean it seriously. You come here and we want to get at this issue. I happen to totally agree with you on the question of annuities. I spoke in the House when this was part of the MacEachen budget of 1981. I fought this matter all the way through committee meeting after committee meeting. I know Mike Wilson fought with me on this issue, as did other

[Translation]

Le président: Est-ce que les membres de votre personnel ici présents peuvent nous fournir les dates, les heures, les lieux et tout détail concernant le refus de vous rencontrer, vos vains efforts pour obtenir une entrevue et la répétition de ces efforts?

M. John T. Humphries (ancien président, Association des assureurs-vie du Canada): Monsieur le président, avant que le personnel ne réponde à votre question, permettez-moi de préciser que j'ai moi-même été chargé de certaines de ces tentatives en vue d'obtenir une entrevue. Pour être entièrement juste envers le bureau du ministre, il faut admettre que ce dernier n'est pas toujours ici. Il n'est pas disponible et en général il se trouve dans l'impossibilité de recevoir notre délégation. Aujourd'hui nous avons eu un entretien avec le Sous-ministre des Finances, M. Hartt. Cet entretien nous a certainement été accordé au lieu d'un entretien avec le ministre des Finances, et nous l'avons accepté. Donc, je pense que les remarques préliminaires étaient peut-être un peu trop catégoriques à cet égard. Nous comprenons bien la situation. Les gens ont beaucoup à faire. Par ailleurs, c'est une question qui me paraît de la plus haute importance, et l'entrevue aurait dû nous être accordée.

Le président: Oui, mais vous avez dit que, depuis 1984, et je cite:

... l'Association a vainement tenté à plusieurs reprises d'obtenir une entrevue avec le ministre des Finances pour discuter de ces problèmes.

Je veux des détails, parce que c'est ce que vous avez dit et je veux connaître tous les détails.

M. Templeton: Ça va, c'est correct ...

Le président: Je ne veux pas d'excuses. Je veux savoir exactement à quelles dates, et à quel moment et tout ce qui concerne ces tentatives répétées. Je pense que ce genre d'allégation est très grave et je veux savoir exactement de quoi il s'agit. Je suis certain que le Premier ministre lui aussi tient à savoir.

M. Templeton: Bien sûr mais, monsieur le président, à ce stade nous devons nous fier à notre mémoire. Nous sommes tout à fait disposés à vous fournir les dates et autres détails.

Le président: Avez-vous des lettres dans lesquelles vous demandez une entrevue?

M. Templeton: La plupart. Nous avons plusieurs lettres qui nous orientent sur d'autres personnes.

M. Humphries: Oui, nous avons des lettres. Le personnel n'a pas les détails ici même, mais ils fourniront les détails au comité.

M. Templeton: Personnellement.

Le président: Je trouve que c'est une allégation très grave, et je parle sérieusement. Vous vous présentez ici et nous voulons aller au fond de cette affaire. Il se trouve que je suis entièrement d'accord avec vous sur ce problème des rentes. J'ai parlé à la Chambre en 1981 quand cela faisait partie du budget MacEachen. Je me suis battu contre ça jusqu'au bout, à toutes les réunions de comité. Je sais que Mike Wilson s'est battu à mes côtés dans cette affaire, de même que d'autres membres

[Texte]

members of our finance caucus. I want to know when he refused to meet on this issue.

Mr. Humphries: Well, I do not think we said he has refused—

The Chairman: In two years.

Mr. Humphries: We are saying we have been unable to make an appointment with him. We have been referred back to his appointment secretary. As a specific but perhaps personal situation, I happen to know Mike from previous dealings in Toronto. I met with him coincidentally at a hockey game in March of this year. When I cited the same situation, his response was for us to deal through his appointment secretary. Staff did so and this still has not resulted in a meeting with him.

The Chairman: Okay.

Mr. Humphries: We will be more than happy to provide dates and correspondence. It may well be that he feels this area is more appropriate in other situations. We feel it is serious enough to deal directly with the Minister.

• 1950

The Chairman: I happen to agree that the whole question of the the accrual problem of a taxation of fully paid life insurance contracts, annuities and the like, creates a massive complexity, drives capital from the country, contributes to no economic benefit whatsoever to Canada, and for a host of other reasons is just wrong from the start.

I would not be unhappy if you would like to further your economic implications of this right now, because I would like to hear from you and have on the record why you think the particular type of taxation system we presently have with respect to annuities and full life contracts is wrong.

Mr. Humphries: Mr. Chairman, taking it on a very superficial but I think important level, as you recall, the life insurance contracts were divided into exempt and non-exempt. The exempt contracts were immediately the only contracts sold. First of all, there is no accrual tax on the majority of life insurance policies in force today.

The key to that is that it has also discouraged the saving or employing of that vehicle for additional moneys in today's economy. It is really transferring sources of funds from one vehicle to another. You will see with the proposal that a life insurance contract being changed into an annuity, and full taxation occurring at that time... they simply will not be transferred into annuities. There will be no revenue to the government. The policy will be held on to as a contract of life insurance forever, and the death benefit will be paid.

If you take all those small policies and multiply them, you will see there is a tremendous transfer of funds taking place in our economy. Whether that is good, bad or indifferent, I do not know, but our statistics show that there is obviously some

[Traduction]

de notre caucus financier. Je veux savoir quand il a refusé de vous rencontrer à ce sujet.

M. Humphries: Mais, je ne crois pas que nous ayons dit qu'il avait refusé...

Le président: En deux ans.

M. Humphries: Nous disons que nous n'avons pas pu obtenir un rendez-vous avec lui. On nous a renvoyés à la secrétaire chargée de ses rendez-vous. Personnellement, je connais Mike parce que j'ai eu affaire à lui à Toronto. Je l'ai rencontré par hasard à un match de hockey en mars dernier. Quand je lui ai expliqué cette situation, il m'a dit qu'il fallait passer par sa secrétaire. C'est ce qu'a fait notre personnel, et cela n'a pas encore rien donné.

Le président: Bon.

M. Humphries: Nous ne demandons pas mieux que de vous fournir les dates et la correspondance. Il est possible qu'il préfère voir cette question traitée autrement. Quant à nous, nous pensons qu'elle est suffisamment grave pour vouloir traiter directement avec le ministre.

Le président: Justement je suis entièrement d'accord quand vous dites que le problème de l'accumulation d'impôts sur des contrats d'assurance-vie entièrement payés, sur les rentes, etc. crée des complications énormes, incite les gens à investir ailleurs qu'au Canada, ne rapporte aucun bénéfice économique au pays et que, pour ces raisons et bien d'autres, il est parfaitement injustifiable.

J'aimerais assez que vous expliquiez dès maintenant votre point de vue sur les conséquences économiques, parce que j'aimerais voir consigner au procès-verbal les raisons pour lesquelles vous critiquez ce type particulier de système fiscal tel qu'il s'applique aux contrats de rentes annuelles et de rentes viagères.

M. Humphries: Monsieur le président, à un niveau superficiel mais qui me paraît néanmoins très important, comme vous le savez les contrats d'assurance-vie ont été répartis en deux catégories: exempts d'impôts et non exempts. Dès le départ, les contrats exempts sont les seuls qui se soient vendus. D'abord, il n'y a pas d'impôt accumulé sur la majorité des polices d'assurance-vie actuellement en vigueur.

L'explication, c'est que cela a aussi découragé l'utilisation de ce moyen pour investir plus d'argent dans l'économie actuelle. Cela revient en fait à transférer des fonds d'un véhicule à l'autre. Vous verrez dans notre proposition que, si un contrat d'assurance-vie est changé en une rente et que pendant tout ce temps il est assujéti à un maximum d'impôt... les gens ne vont tout simplement pas faire ce transfert. Il n'y aura pas de revenu pour le gouvernement. La police restera un contrat d'assurance-vie, et la prestation au décès sera payée.

Si vous prenez toutes ces petites polices et si vous les multipliez, vous verrez qu'il se produit un énorme transfert de fonds dans notre économie. Je ne sais pas si c'est bon ou mauvais, mais nos statistiques montrent qu'il y a de toute

[Text]

leakage here. Something is happening. Perhaps accrual taxation is discouraging investment.

The Chairman: One further question on this matter before I go to Mr. Minaker.

Is it not possible for me to go to New York Life today and buy a fully paid, one premium, life insurance contract? What would be the tax implications to me if I did that, assuming I did not report it to the Government of Canada?

Mr. Templeton: Are you assuming that New York Life would report it?

The Chairman: New York Life in New York would not report to—

Mr. Templeton: It is their responsibility.

The Chairman: —the Government of Canada; they are not required to.

Mr. Humphries: Their responsibility, though, is to T5 or . . .

Mr. Templeton: Why do we not talk about Connecticut and Mutual. New York Life happens to operate in Canada. If you talk about an American company, there would be nothing reported.

The Chairman: There would be nothing reported.

Mr. Templeton: That is right.

The Chairman: The fact is I can buy that kind of contract anywhere in the world.

Mr. Templeton: That is correct.

The Chairman: In no civilized country in the world is accrual made on that class of contract.

Mr. Templeton: That is correct.

The Chairman: It is only in Canada, you say, where we discourage the formation of long-term capital by people buying insurance contracts of that nature.

Mr. Templeton: Mr. Chairman, that is correct. I think we would like to make another observation, and that is that we are getting very mixed signals about whether or not pension planning is appropriate for Canadians, in that you accumulate with after-tax dollars money in a life insurance contract. One of the options of that contract is to take the proceeds out on an annuity base. With the accrual taxation, you pay tax on that entire lump sum. You receive no income. A month later you start to get a monthly payment.

What happens in that situation, of course, is that people are not opting to leave that money in. If you had \$30,000 of supplementary pension moneys, if you like, or money you accumulated later in life to enhance your pension plan, my guess is that if you had to pay \$14,000 in tax and take the rest as an annuity, you would not bother with the annuity, you would just take the lump sum. Money is not held in an investment manner any more, as it once was.

[Translation]

évidence une fuite quelque part. Il se passe quelque chose. Peut-être bien que les impôts accumulés dissuadent les gens d'investir.

Le président: Une dernière question avant de passer la parole à M. Minaker.

Ne me serait-il pas possible de m'adresser à la New York Life aujourd'hui même et d'acheter un contrat d'assurance-vie entièrement payé, à une seule prime? Quelle en seraient les conséquences en supposant que je n'en informe pas le gouvernement canadien?

M. Templeton: Est-ce que vous supposez que la New York Life en rendrait compte?

Le président: La New York Life à New York n'informerait pas le . . .

M. Templeton: C'est leur responsabilité.

Le président: . . . le gouvernement canadien; rien ne les y oblige.

M. Humphries: Ils ont toutefois la responsabilité d'envoyer un T5 ou . . .

M. Templeton: Pourquoi ne pas parler de Connecticut et de Mutual? La New York Life est représentée au Canada. Si vous parlez d'une compagnie américaine, ils ne communiquent rien.

Le président: Ils ne communiquent rien.

M. Templeton: Non.

Le président: Le fait est que je peux acheter ce genre de contrat n'importe où dans le monde.

M. Templeton: C'est juste.

Le président: Il n'y a pas un pays civilisé au monde où cette classe de contrat soit assujettie à des impôts accumulés.

M. Templeton: C'est juste.

Le président: D'après vous, c'est seulement au Canada que l'on dissuade les gens d'accumuler un capital à long terme en achetant des contrats d'assurance de ce type.

M. Templeton: C'est très juste, monsieur le président. Et puis, nous aimerions ajouter quelque chose, c'est que nous recevons des signaux contradictoires quant à savoir s'il est bon pour les Canadiens de prévoir des régimes de rentes ou non, en ce sens que l'on place dans les contrats d'assurance-vie de l'argent qui reste après avoir payé des impôts. Une des options du contrat est de recueillir le produit sous forme de rente annuelle. Avec les impôts accumulés, on paie l'impôt sur la somme tout entière. On ne perçoit pas de revenu. Un mois plus tard on commence à recevoir un paiement mensuel.

Ce qui se passe alors, évidemment, c'est que les gens ne choisissent pas cette option. Si vous aviez 30,000\$ de rentes supplémentaires ou, si vous voulez, si c'était de l'argent que vous avez accumulé sur le tard pour améliorer votre régime de rente, et si vous deviez payer 14,000\$ d'impôt et recevoir le reste sous forme de rente, il y a de fortes chances pour que vous choisissiez de retirer la somme d'un seul coup plutôt que

[Texte]

The Chairman: In effect, what you are saying is that the current law not only prevents the conversion of existing life insurance contracts to annuities—

Mr. Templeton: That is correct.

• 1955

The Chairman: But it in fact prevents people from even buying that type of contract in the first place, unless they of course decide to buy it in some other country.

Mr. Templeton: If they happen to live in a border city they might be more inclined—

The Chairman: You do not have to live in a border city. Money today moves faster than the twinkling of an eye. You could buy the contract in Hong Kong, you could buy it in London, you could buy it in Zurich; it does not matter.

Mr. Humphries: Canadians who holiday in Florida or Arizona or California are buying annuity contracts in the U.S. with money they have squirrelled away for the purpose of the income tax saving.

The Chairman: Do you have any figures on the amount of tax revenue this MacEachen measure of 1981 generated for the treasury?

Mr. Templeton: We would have to think it was very little. First of all, most of it has a very long tail, if you like. The projection is far into the future. It will not be for the next year or so, and so the impact is starting to be felt by Canadian taxpayers. It is at that point I think you are going to get tremendous backlash.

The Chairman: Why do you say this? Why is it for another year or so?

Mr. Templeton: Much of the accrual taxation on annuities kicks in at the end of 1987.

The Chairman: I see. So when the bill was first passed, it was not until 1987 that the people in fact had to pony up their income tax on the accrual from the date of the act being passed until that time. And from then on, it is every three years.

Mr. Templeton: Perhaps Mr. Keilhack could talk about this.

Mr. Karl Keilhack (Director of Taxation, Life Underwriters Association of Canada): Mr. Chairman, I would just like to clarify one situation. When we talk about existing contracts, they are contracts which were issued before 1981. The annuitization of those contracts is subject to old rules which continue and there is no disposition, there is no taxation at the point of annuitization. Where the annuitization is taxed is on contracts issued after 1981, which are the new exempt policies.

The Chairman: Were any contracts issued after 1981?

[Traduction]

d'opter pour la rente. L'argent ne représente plus comme autrefois un investissement.

Le président: En fait, ce que vous dites est que la loi actuelle non seulement empêche de convertir des contrats d'assurance-vie en rentes . . .

M. Templeton: C'est exact.

Le président: Mais en réalité elle dissuade au départ les gens d'acheter ce type de contrat, à moins évidemment qu'ils ne décident de l'acheter en dehors du Canada.

M. Templeton: S'ils habitent près de la frontière, c'est encore plus tentant . . .

Le président: On n'a pas besoin d'habiter près de la frontière. De nos jours l'argent circule en moins d'un clin d'oeil. On peut acheter un contrat indifféremment à Hong Kong, à Londres ou à Zurich.

M. Humphries: Les Canadiens qui vont en vacance en Floride, en Arizona ou en Californie achètent des contrats de rentes aux Etats-Unis avec de l'argent qu'ils ont mis de côté pour des raisons fiscales.

Le président: Pouvez-vous nous dire le montant des revenus que cette mesure MacEachen en 1981 a rapportés au Trésor?

M. Templeton: Sûrement très peu. D'abord, comme vous le savez, une bonne partie fonctionne à retardement. La projection se fait dans un futur assez éloigné. Ce n'est pas avant un an ou deux que les Canadiens commenceront à en ressentir les effets. C'est à ce moment-là, je pense, que l'on commencera à avoir des répercussions.

Le président: Qu'est-ce qui vous fait dire cela? Pourquoi un an ou deux?

M. Templeton: Une bonne partie des impôts accumulés sur les rentes vont rentrer en 1987.

Le président: Ah, bon. Donc quand le projet de loi a été adopté, il fallait attendre 1987 pour que les gens paient leur impôt sur le revenu accumulé depuis la date de promulgation de la loi. Et après cela, c'est tous les trois ans.

M. Templeton: Peut-être que M. Kielhack pourrait nous éclairer à ce sujet.

M. Kielhack (directeur de la Fiscalité, Association des assureurs-vie du Canada): Monsieur le président, il y a une chose que je voudrais préciser. Quand nous parlons des contrats qui existent déjà, ce sont des contrats qui ont été émis avant 1981. La transformation de ces contrats en rentes est soumise aux anciennes règles et il n'y a pas de disposition qui prévoit le prélèvement d'impôts depuis le moment où la transformation a eu lieu. Les contrats convertis en rentes annuelles qui sont assujettis à l'impôt sont ceux qui ont été émis après 1981, date à laquelle les nouvelles polices exemptes d'impôt ont vu le jour.

Le président: Des contrats ont-ils été vendus depuis 1981?

[Text]

Mr. Keilhack: Life insurance, certainly. When we talk about the annuity policies becoming subject to taxation at the end of 1987, we are talking about pre-1982 contracts. Post-1982 contracts are subject to the three-year accrual taxation from whenever they were issued.

The Chairman: But if they are pre-1981, they are all right, are they not?

Mr. Keilhack: On the life insurance policies but not on the annuity contracts. The pre-1982 annuity contracts will be subject to taxation at the end of 1987.

The Chairman: So if some poor son-of-a-gun bought an annuity in 1980 and paid \$100,000 for this annuity which he thought at the time he was going to collect 20 years hence—it would be the year 2000—they are going to say in 1987: Here is all the accrued interest you have on your contracts; pay!

Mr. Keilhack: Everything accrued after 1981—

Mr. Humphries: But he does not have any money to pay.

The Chairman: Yes. And of course he has no money because he will not get his first annuity check until 1990.

Mr. Keilhack: That is correct.

The Chairman: So this is the situation out there. How many contracts of this nature are sitting out there in the weeds?

Mr. Templeton: We would have to think non-registered annuities were a relatively popular form of retirement planning prior to the budget.

The Chairman: They sure were.

Mr. Templeton: For a number of reasons; they were used as bridging situations for perhaps the age difference between a husband and wife until her old-age security kicked in, and there were a number of other reasons. It just does not happen any more.

The Chairman: Let me tell you. I used to buy those for constituents—or clients in my law firm at the time—who would wind up inheriting \$10,000 and really want to put something aside for their old age; and they would only be 40 years old. So they would buy an annuity to kick in when they were 65. You could put \$10,000 up and not receive anything until then, but at least at that point you had a nice continuing monthly payment.

It was a rather interesting way of handling a relatively small investment to get a relatively large margin on it. This poor guy is going to wind up paying tax in 1987. Is this the situation?

Mr. Templeton: That is correct.

Mr. Humphries: He is going to call you.

The Chairman: I might have done it for somebody in 1977-78, yes. If he is going to call me, I will send him my speeches.

Mr. Templeton: In one capacity or the other I am sure he will.

[Translation]

M. Kielhack: D'assurance-vie, oui bien sûr. Quand nous parlons des polices de rentes qui seront assujetties à l'impôt en 1987, nous parlons de celles qui ont été contractées avant 1982. Les contrats datant d'après 1982 sont assujettis à l'impôt accumulé en trois ans à partir de la date à laquelle ils ont été signés, quelle qu'elle soit.

Le président: Mais s'ils ont été signés avant 1981 il n'y a pas de problème, alors?

M. Kielhack: Pour les polices d'assurance-vie, non. Mais pour les contrats de rentes c'est autre chose. Les contrats de rentes d'avant 1982 seront imposables à la fin de 1987.

Le président: Donc, si un pauvre diable a acheté une rente en 1980 et payé 100,000\$ pour une rente qu'il pensait pouvoir toucher 20 ans plus tard—c'est-à-dire en l'an 2000—en 1987 on va lui dire «Voilà, tu as accumulé tant d'intérêts sur ton contrat, c'est le moment de payer!»

M. Kielhack: Tout ce qu'il a accumulé depuis 1981...

M. Humphries: Mais il n'a pas d'argent.

Le président: C'est ça. Et naturellement il n'a pas d'argent parce qu'il ne touchera pas son premier chèque de rente avant 1990.

M. Kielhack: C'est exact.

Le président: Donc c'est comme ça. Combien existe-t-il de contrats de ce genre?

M. Templeton: Il me semble qu'avant le budget, beaucoup de gens planifiaient leur retraite sous forme de rentes non enregistrées.

Le président: C'est certain.

M. Templeton: Pour diverses raisons. C'était entre autres une façon pour deux époux d'âges très différents de combler une certaine lacune en attendant qu'ils puissent bénéficier de la sécurité de la vieillesse. Il y avait d'autres raisons, mais c'est fini maintenant.

Le président: Ecoutez. Autrefois j'achetais ces contrats pour des gens de ma circonscription—ou des clients de mon cabinet d'avocat à l'époque—qui héritaient de 10,000\$ et qui voulaient mettre quelque chose de côté pour quand ils seraient vieux. Ils avaient 40 ans à l'époque. Ils achetaient une rente qui entrerait en vigueur lorsqu'ils auraient 65 ans. On pouvait placer 10,000\$ et ne rien toucher pendant tout ce temps, mais au moins le moment venu on recevait de bonne mensualités.

C'était une façon intéressante de placer une somme relativement modeste et d'en tirer bon profit. Notre pauvre diable, lui, va payer des impôts en 1987. C'est bien ainsi, n'est-ce-pas?

M. Templeton: C'est juste.

M. Humphries: Il va vous téléphoner.

Le président: J'aurais pu aider quelqu'un 1977-1978, oui. S'il prend contact avec moi, je lui enverrai mes discours.

M. Templeton: D'une manière ou d'une autre, je suis sûr qu'il le fera.

[Texte]

[Initials]

[Traduction]

[Text]

• 2000

The Chairman: But what is your approximation, being experts in the field? How many people do you think are stuck in this situation?

Mr. Templeton: Because of the spread of companies, over 100 and some odd companies, to try and pick a number would be sheer guesswork. I am sure that we can obtain a guesstimate from the companies' organization much more appropriately than from ours, and we would be prepared to do that.

Mr. Humphries: Mr. Chairman, I do not think the number of non-registered annuities which will be affected is terribly significant at this time. For example, I do not think it is nearly as significant as what will happen when life insurance policies are changed to annuities when somebody reaches 60 or 65, and that is longer. That is further down the road. But certainly I would say that the non-registered annuities out there that are going to be subject to accrual taxation is not a tremendously significant number. It is going to be enough that it will be a problem to all of us in the business, starting next year, and I am sure that it will be a problem to those . . . I am sure people who are elected to—

The Chairman: You are really talking about things like 20-year endowment policies, are you?

Mr. Humphries: Yes.

The Chairman: Or 20-year pay life, and that type of thing that you could convert?

Mr. Humphries: They are okay because they are grandfathered, but the annuities are not. You will be hearing from the annuity people, as I will, but it is not as if . . . It is hard to pick a number but it is not a significant number. It is not 50% of the industry. It is not probably 30%. It is something less than that. But it is significant enough that we will know about it next year.

The Chairman: Mr. Minaker.

Mr. Minaker: I know the rules are such that Miss Nicholson should be maybe asking the next question, but it is on the same subject, so if you would, Mr. Chairman, I would like to ask a question regarding the accrual taxation.

You mention in your brief that there are certain problems inherent in the legislation which come to light immediately and are yet to be resolved, and you mention two of them in the following paragraph. Are there any other problems that have arisen that you have not listed here that should be acted upon relating to that very thing?

Mr. Templeton: Yes, a couple of examples.

Mr. Minaker: What are they?

Mr. Templeton: Okay, in an hour or less we will highlight on the other major ones! As we have indicated, we have ongoing discussions in the technical areas, and I do not think that in terms of the technical problems . . . There are a lot of areas that are unresolved. Joint and multi-life products, where there are multiple lives insured. After four years, there has not been any exemption test created for them. Under term conversions,

Le président: Mais d'après vous, qui êtes experts en la matière, combien de gens environ se trouvent pris dans cette situation?

M. Templeton: Étant donné le nombre de compagnies, une centaine et plus, on ne peut qu'imaginer le nombre probable. Je suis certain que l'organisme qui représente les compagnies seraient le mieux qualifié pour faire une estimation de ce genre. Nous pourrions le leur demander.

M. Humphries: Monsieur le président, je ne crois pas que le nombre de rentes non enregistrées qui seront touchées soit si élevé que ça. Par exemple, je ne pense pas que ce soit aussi important que dans les cas où les polices d'assurance-vie seront converties en rentes une fois que leur détenteur aura atteint l'âge de 60 ou 65 ans, et cela prendra plus longtemps. C'est dans un avenir plus lointain. Mais je dirais que le nombre de rentes non enregistrées qui vont être assujetties à l'impôt accumulé n'est pas terrible. Par contre, ce sera un vrai casse-tête pour nous, les agents, à partir de l'année prochaine, et je suis sûr que cela causera des problèmes pour ceux . . . Les gens qui vont être élus . . .

Le président: Là, vous parlez des polices d'assurances mixtes de 20 ans et de choses de ce genre, n'est-ce-pas?

M. Humphries: Oui.

Le président: Ou bien des assurances-vie payables en 20 ans et autres types que l'on peut convertir?

M. Humphries: Elles sont sans problème parce qu'elles sont acquises une fois pour toutes, mais les rentes ne le sont pas. Les rentiers vont nous donner de leurs nouvelles, c'est sûr, mais ce n'est pas comme si . . . J'hésite à donner un chiffre, mais en tous cas ce n'est pas un gros chiffre. Ce n'est pas 50 p. 100 de l'industrie, ni même 30 p. 100. C'est moins que ça. Mais c'est quand même un chiffre assez important pour que nous en ayons des nouvelles dès l'année prochaine.

Le président: M. Minaker.

M. Minaker: Je sais que, selon les règles, c'est M^{lle} Nicholson qui devrait poser la prochaine question, mais avec votre permission, monsieur le président, puisqu'il s'agit du même sujet, j'aimerais poser une question sur les impôts accumulés.

Vous dites dans votre mémoire que certains problèmes inhérents à la loi risquent de se faire jour dans l'immédiat, et, dans le paragraphe suivant, vous mentionnez deux de ces problèmes. Y-a-t-il sur cette question d'autres problèmes qui ne sont pas mentionnés ici et qui sont apparus depuis, et qui devraient faire l'objet de mesures spéciales?

M. Templeton: Oui, un ou deux.

M. Minaker: Lesquels?

M. Templeton: Bon, d'ici une heure ou moins nous allons souligner les plus importants. Comme nous l'avons dit, nous sommes constamment en train d'étudier les questions techniques, et je ne crois pas, pour ce qui est des problèmes techniques . . . Il y a encore beaucoup de questions à résoudre, par exemple les formules en commun et multiples, qui assurent plusieurs vies à la fois. Après quatre ans, il n'y a pas encore de

[Text]

this is a right to be able to convert a term policy. Unfortunately, there is no ruling how to convert more than one.

For the sake of argument, let us assume that you decide early in life that you need a million dollars of coverage, and then you start to convert this in a series of steps every several years into permanent contracts. Assuming that this term contract was a pre-1982 contract, once you have converted the first, there are no rules as to whether future conversions of this same base policy is allowed to be grandfathered in the same manner.

Obviously, our product has changed. There has been no way of consolidating a series of small contracts, which by today's standards are perhaps not economical, into one contract and still preserve its pre-1982 status, which is obviously a very significant benefit to consumers, to be able to take a bunch of little pieces and put it into one. It encourages them to stay in small uneconomic packages because of the tax implications.

One of the things that we also touched on is a dual interest rate annuity. We have an example, probably with us, that indicates that an annuity purchased with \$100,000 generating \$13,000 a year of income, in the 14th year generates \$25,000 of taxable income. You receive \$13,000; you have a taxable receipt for \$25,000, which just does not make a lot of sense. The reason is that peculiarity saying that, without becoming overly technical, a company creates the product by projecting current interest rate for the first 15 years, generally, and then a nominal rate thereafter.

• 2005

In a normal annuity the expectation is that you get your life expectancy divided through the capital input and pay tax on the interest. That is not the case in this situation. So you have areas of that nature.

This is even worse when you get into the overaccrual in index annuities. It would be absurd to talk of a younger disabled person buying an annuity that is not indexed, and yet that creates a worse taxation problem. There is no availability when you have this overtaxation function to have any relief from it in terms of a deduction for the overaccrual. Anyone who dies within the first 15 years of a dual interest rate annuity has been overtaxed. There is no mechanics to draw that back in.

Those are on our list of technical shopping areas. There are some other, if you like, dumbs in the piece that apply to accrual taxation.

One of the more common manners of retirement planning might be to opt for a reduced paid-up insurance so you are not paying insurance premiums from your retirement income. It is particularly useful as an option to a joint and survivor annuity. A joint and survivor annuity pays a reduced income but is payable as long as either husband or wife is alive. The reduction in that annuity payment is fairly significant, depending on age differences and so on. That reduction in income is nothing really more than an insurance premium.

[Translation]

test d'exemption pour ces cas. Avec une conversion à terme, on a le droit de convertir une police à terme. Malheureusement, il n'y a pas de règlement indiquant comment on peut en convertir plus d'une.

A titre de démonstration, supposons que vous décidez, encore jeune, que vous avez besoin d'être couvert pour un million de dollars, puis que vous vous mettez à les convertir en contrats permanents par étapes à intervalles de plusieurs années. Si ce contrat à terme avait été acheté avant 1982, une fois que vous avez fait la première conversion, il n'existe pas de règles indiquant s'il faut s'y prendre de la même manière pour les autres conversions relatives à la même police de base.

Le produit que nous vendons a changé, c'est bien évident. Il n'a pas été possible de regrouper en un seul contrat une série de petits contrats qui, de nos jours, ne sont plus tellement économiques tout en préservant leur statut d'avant 1982, ce qui serait très avantageux pour les consommateurs, évidemment. Ils sont encouragés à garder leurs petits contrats pour des raisons fiscales.

Nous avons aussi jeté un coup d'oeil aux rentes à taux d'intérêt double. Nous avons ici un exemple qui montre qu'une rente achetée avec 100,000\$ avec un revenu annuel de 13,000\$ donne au bout de la quatorzième année un revenu possible de 25,000\$. Vous recevez 13,000\$ et vous avez un revenu imposable de 25,000, ce qui n'a pas de sens. On peut dire cela parce que, sans entrer dans les détails techniques, quand une compagnie conçoit un contrat, elle projette le taux d'intérêt en cours sur 15 ans, après quoi on projette un taux nominal.

Avec une rente normale, on divise normalement la durée de vie du bénéficiaire par l'apport en capital, et il paie de l'impôt sur l'intérêt. Ce n'est pas le cas ici. Donc il y a des secteurs de cet ordre.

C'est encore pire quand on en arrive à la suraccumulation de l'impôt avec les rentes indexées. Il serait absurde d'envisager qu'un jeune handicapé achète une rente qui n'est pas indexée, et pourtant cela pose un problème fiscal encore pire. Quand on subit cette surimposition, on ne peut pas y échapper en déduisant l'excédent. Quiconque décède au cours des 15 premières années d'une rente à double taux d'intérêt a été surimposé. Il n'y a aucun processus permettant de revenir là-dessus.

Cela fait partie de notre liste de domaines techniques à creuser. Il y a d'autres idioties, si vous voulez, en ce qui concerne l'impôt sur les montants courus.

L'une des formes les plus fréquentes de planification de la retraite peut être d'opter pour une assurance libérée réduite, de sorte qu'on ne paie pas de primes d'assurance pour le revenu de pension. C'est particulièrement utile comme option pour une rente réversible. Une rente réversible donne un revenu réduit, mais qui sera versé tant que le mari ou la femme est en vie. La réduction du paiement de cette rente est assez importante selon les différences d'âge, etc. Cette réduction du revenu n'est rien de plus qu'une prime d'assurance.

[Texte]

So a good retirement planning tool is to create a pretty good piece of paid-up insurance and elect a life-only option. Then if the principal annuitant dies the insurance provides what the joint and survivorship annuity would do. There are some significant advantages to it in that if the spouse happens to die under a joint and survivor annuity then too bad, you are stuck with this reduced income forever, whereas if they die under the life insurance situation then that same impact is not there.

The regulations say, however, that if you make your contract paid up in less than 20 years it becomes a non-exempt contract and accrual taxation applies. The reason for doing that somewhat escapes us. It just does not make sense. We do not see that as being in an area in which there could be any significant abuses. It was, I think, designed as an abuse function originally, the thought being that somebody would buy a \$1-million policy so they would have a paid-up policy for \$10,000 when they drop it a year later, but that just makes no economic sense.

We talked earlier of term contracts. Interestingly enough, where an old term insurance policy is converted to a permanent policy that is of course exempt that is fine and is grandfathered on the first one. However, when it becomes annuitized it no longer is grandfathered; it falls under new rules.

We talked earlier just briefly about the transition rules or lack of transition rules for policy holders who attain age 60 after December 31, 1987. They are unable to purchase a prescribed annuity contract before that date and feel discriminated against as compared to those who attain age 60 prior to that date, and there is no transitional on it.

So that is a relatively short shopping list of areas that bother us about accrual taxation.

Mr. Minaker: You have not had the opportunity to present that to the Minister, or have you presented those views to the deputy minister?

Mr. Templeton: To be fair, at a staff level we have made significant progress in our relationships on purely technical matters, particularly non-revenue ones. The last four items issued are more of a policy type of piece. We had a brief period this afternoon with the deputy minister. This brief was originally presented by Mr. Humphries and myself to both Revenue and Finance in March of 1985.

Mr. Humphries: The really simple way of explaining the problems that come with accrual taxation is that there are very few, if any, agents who know what advice to give clients. There are very few clients or people out there who have any semblance of understanding of what is happening with this. The agent is put in a very difficult position because he or she may be giving the wrong advice and the companies cannot give the agent the answer. For example, if you have a policy that is pre-budget, should that policy be changed to a post-budget policy?

[Traduction]

Donc un bon moyen de planifier sa retraite est de se créer une bonne assurance libérée et de choisir une option «vie uniquement». Dans ce cas, si le principal bénéficiaire décède, l'assurance a le rôle qu'aurait une rente réversible. Il y a à cela un certain nombre d'avantages importants, en ce sens que, si le conjoint décède et que le ménage a une rente réversible, alors tant pis, vous en êtes réduit à tout jamais à ce revenu diminué, alors que, si le conjoint décède dans une situation d'assurance-vie, il n'y a pas les mêmes répercussions.

Les règlements précisent toutefois que si votre contrat porte sur moins de 20 ans, il devient un contrat non exonéré et tombe sous le coup de l'impôt sur les montants courus. Nous ne comprenons pas pourquoi. Cela ne tient pas debout. Nous ne voyons pas comment il doit y avoir des abus sérieux dans ce domaine. Je crois qu'au départ il s'agissait d'empêcher les abus, l'idée étant que quelqu'un achèterait une police d'un million de dollars afin d'avoir une police libérée de 10,000\$ un an après quand il l'abandonnerait, mais cela n'a aucun sens sur le plan économique.

Nous avons parlé tout à l'heure des contrats à terme. Chose intéressante, quand une ancienne assurance à terme est convertie en police permanente qui est évidemment exonérée, c'est très bien et il y a une protection des droits acquis pour la première. Toutefois, quand elle est transformée en rente, il n'y a plus de garantie des droits acquis, et elle tombe sous le coup des nouveaux règlements.

Nous avons très brièvement parlé tout à l'heure des règles de transition ou de l'absence de règles de transition pour les détenteurs de police qui auront 60 ans après le 31 décembre 1987. Ils ne peuvent pas acheter de contrats de rentes réglementaires avant cette date et ils ont l'impression d'être l'objet d'une discrimination par rapport à ceux qui auront 60 ans avant cette date, et il n'y a aucune disposition transitoire.

Voilà donc une liste relativement brève des domaines qui nous préoccupent en matière d'impôt sur les montants courus.

M. Minaker: Vous n'avez pas eu l'occasion de présenter cela au ministre, ou avez-vous pu soumettre ce point de vue au sous-ministre?

M. Templeton: Honnêtement, au niveau fonctionnel, nous avons fait des progrès importants dans nos rapports sur des questions d'ordre purement techniques, notamment celles qui ne traitaient pas des recettes. Les quatre derniers points soulevés sont plus d'ordre politique. Nous avons eu une brève rencontre cet après-midi avec le sous-ministre. Notre mémoire a été à l'origine présenté par M. Humphries et moi-même à la fois au Revenu et aux Finances en mars 1985.

M. Humphries: Il y a une façon très simple de présenter le problème de l'impôt sur les montants courus, c'est que presque aucun, sinon aucun agent ne sait quoi conseiller à ses clients. Très rares sont les clients ou les personnes qui ont la moindre idée de ce qui se passe ici. L'agent est dans une situation très délicate car il ou elle risque de donner le mauvais conseil à son client, et la société ne peut pas donner la réponse à son agent. Par exemple, si vous avez une police antérieure au budget, faut-il la transformer en police postérieure au budget?

[Text]

• 2010

Mr. Minaker: I have not changed it.

Mr. Humphries: You probably should not. The thing is, I cannot quantify the cost of that change for you because the company cannot give me the answer on quantifying it; it cannot give me a number to tell you how much more expensive it is.

Mr. Minaker: I said that because I am afraid to change it.

Mr. Humphries: Do not change it.

Mr. Templeton: I will not change [*Inaudible—Editor*]

Mr. Humphries: I guess in a short answer—and you have a huge shopping list of small technical things—the effect to the public is they are being taxed differently from people who have put money into their businesses and other areas, and they do not understand this. They do not know it is coming, but they are going to find out because the average person has an insurance policy, an annuity or something of this nature kicking around. Something different is now going to start happening to it.

The Chairman: Thank you. Miss Nicholson.

Miss Nicholson: I think the witnesses made it quite clear that the main recommendation is the removal of the accrual taxation, and you have explained that very well.

Of the other changes you would like to see, I wonder if you could just put them in some order of priority for us and explain why the nature of the impact.

Mr. Templeton: As we mentioned, I guess technically the annuitization function would be number one, along with accrual taxation.

Beyond that, we have some difficulty. We mentioned the various forms and various manners of treating deferred income transfers. I guess available in the brief on “Income Tax Simplification”, there is a fairly straightforward matrix that shows—well, it is not straightforward and I think you know the Income Tax Act is not particularly straightforward, but it gives you some indication that... It is our feeling that deferred income is deferred income is deferred income, and yet there is a total matrix of how different pieces are treated in different ways for no apparent reason.

The Chairman: That is true. Where is it? Is it in your brief?

Mr. Humphries: Yes, it is.

The Chairman: Yes, I think it is appendix 2, Karl. There are three appendices dealing with different problems.

Mr. Humphries: It is in appendix 2 and 3, and it is pretty much in middle of the “Income Tax Simplification” brief.

Mr. Templeton: Apparently everyone agrees that there is no particular difficulty and agrees that the concept of this should

[Translation]

M. Minaker: Je ne l’ai pas fait.

M. Humphries: Vous avez probablement raison. Ce qu’il y a, c’est que je ne suis pas en mesure de quantifier le coût de cette modification, car la société ne peut pas me le quantifier; elle ne peut pas me dire combien cela va coûter en plus.

M. Minaker: J’ai dit cela parce qu’en fait je n’ose pas la changer.

M. Humphries: Ne la changez pas.

M. Templeton: Je ne changerai pas [*Inaudible—Éditeur*]

M. Humphries: Je pense en bref—et il y a là toute une liste de petits problèmes techniques—que le public est imposé différemment des gens qui ont mis leur argent dans des entreprises et dans d’autres domaines, et que les gens ne comprennent pas cela. Ils ne savent pas ce qui va se passer, mais ils vont s’en apercevoir parce que l’individu moyen a une police d’assurance, une rente ou quelque chose comme ça dans ses papiers. Or il va commencer à se passer quelques chose de différent.

Le président: Merci. Mademoiselle Nicholson.

Mme Nicholson: Je pense que les témoins ont clairement montré que ce qui était surtout recommandé, c’était la suppression de l’impôt sur les montants courus, et vous avez très bien expliqué cela.

En ce qui concerne les autres changements que vous souhaitez, pourriez-vous nous les classer par ordre de priorité et nous donner une idée de la nature de l’impact?

M. Templeton: Encore une fois, je pense que, du point de vue technique, il y aurait d’abord la transformation en rente et l’impôt sur les montants courus.

Ensuite, c’est plus difficile. Nous avons parlé des diverses formes et des diverses manières de traiter les transferts de revenu différé. Je pense que le mémoire sur la simplification de l’impôt sur le revenu donne une matrice assez claire qui montre—enfin, elle n’est pas parfaitement claire et je pense que vous savez que la Loi de l’impôt sur le revenu n’est pas particulièrement claire, mais cela donne une certaine idée... Nous pensons que le revenu différé, c’est un revenu différé, et ce n’est rien d’autre, et pourtant il y a une matrice totale montrant la façon dont les divers éléments sont traités de manières différentes sans raison apparente.

Le président: C’est vrai. Où est-ce? C’est dans votre mémoire?

M. Humphries: Oui.

Le président: Oui, je crois que c’est l’Annexe 2, Karl. Il y a trois annexes qui traitent de problèmes différents.

M. Humphries: C’est dans les Annexes 2 et 3, et c’est à peu près vers le milieu du mémoire sur la simplification de l’impôt sur le revenu.

M. Templeton: Tout le monde semble convenir qu’il n’y a pas de problème particulier et qu’il faudrait changer cette

[Texte]

be changed. Unfortunately, watching it happen is similar to looking at planetary evolution. It is just not moving very quickly in terms of priority items. For instance, we have designed one form, which has met with general approval, that will replace the TD2, the 2033 and the 2037. Right now, the practitioners in the business—

The Chairman: Can you send to this committee copies of those ideal forms right away?

Mr. Templeton: Yes, I can.

The Chairman: Would you have them here tonight?

Mr. Templeton: Yes, I do.

The Chairman: Could Mr. Thomas get them so that when we prepare an interim report to the Minister, we can have them and refer to those reforms and the failure to communicate in our report?

Mr. Templeton: Yes.

We see that as a fairly straightforward thing. In terms of simplification, it is an ideal bite-size package, if you like, in terms of a recommendation that here is a way of simplifying a fairly complex area. The interesting part about the matrix is there are some areas in which there is nothing. It is a blank because there is no decision as to what to do in those areas, which makes the thing even somewhat more complex.

I guess what we will really be looking for is a staff commitment to move on it more promptly than in the past. To be fair, we have been working fairly extensively with the department and we are moving along, but certainly not very quickly.

I guess another area is the area of significant shareholders. We feel that the restrictive rules prohibit participation by significant shareholders in occupational pension plans. We feel that has made owner managers of small business less inclined to generate pension plans for their employees.

• 2015

The previous government's proposals for tax assistance would continue these restrictive rules in respect to significant shareholder participations in defined benefit plans. The rules for keyhole plans in the United States permit owner managers and significant shareholders to participate in these plans along with their employees, and therefore everyone has access to these pension plans.

So our recommendation in that area would certainly suggest that they should have full access to occupational pension plans.

Miss Nicholson: Thank you very much.

The Chairman: Mr. Keilhack.

Mr. Keilhack: Mr. Chairman, some time after we developed the simplification brief, we found there were further problems in the transfer of income area. We developed a deferred income brief and we have copies available to submit to you

[Traduction]

notion. Malheureusement, c'est un peu la même chose que de regarder l'évolution des planètes. Il n'y a pas une évolution très rapide des éléments prioritaires. Par exemple, nous avons conçu un formulaire, qui a obtenu l'approbation générale, pour remplacer le TD2, le 2033 et le 2037. Actuellement, les professionnels...

Le président: Pourriez-vous envoyer tout de suite des exemplaires de ces formulaires idéaux à notre Comité?

M. Templeton: Certainement.

Le président: Pourriez-vous les avoir pour ce soir?

M. Templeton: Oui.

Le président: Pourriez-vous les remettre à M. Thomas, de sorte que quand nous préparerons notre rapport intérimaire au ministre, nous pourrions nous en servir et mentionner ces réformes et l'absence de communication dans notre rapport?

M. Templeton: Oui.

Pour nous, c'est quelque chose d'assez clair. Au niveau de la simplification, c'est un ensemble de taille tout à fait assimilable, si vous voulez, puisque c'est une recommandation qui sert à simplifier un domaine plutôt complexe. Ce qui est intéressant dans cette matrice, c'est qu'il y a des endroits où il n'y a rien. Il n'y a rien faute de décision sur ce qu'il faudrait faire dans ces domaines, ce qui ne fait qu'accroître encore la complexité dans ces cas-là.

Je pense que ce que nous allons en fait essayer d'obtenir, c'est un engagement au niveau fonctionnel à agir plus rapidement que dans le passé. Disons honnêtement que nous avons fait un travail considérable avec le ministère et que nous progressons, mais pas très rapidement tout de même.

Je pense qu'il y a aussi le domaine des actionnaires influents. Nous pensons que les règlements restrictifs interdisent la participation d'actionnaires influents à des régimes de pension professionnels. Nous pensons que, de ce fait, les propriétaires exploitants de petites entreprises ont moins tendance à créer des régimes de pension pour leurs employés.

Les propositions du précédent gouvernement en matière d'aide fiscale maintiendraient ces règlements restrictifs pour ce qui est des participations d'actionnaires influents à des régimes de prestations définis. Les règles concernant des régimes délimités aux États-Unis permettent aux propriétaires exploitants et aux actionnaires influents de participer à ces régimes comme les employés, de sorte que tout le monde a accès aux régimes de pension.

Nous recommandons donc dans ce domaine qu'il y ait un plein accès aux régimes de pension professionnels.

Mme Nicholson: Merci beaucoup.

Le président: Monsieur Keilhack.

M. Keilhack: Monsieur le président, quelque temps après avoir élaboré notre mémoire sur la simplification, nous avons constaté qu'il y avait d'autres problèmes dans le domaine du transfert de revenu. Nous avons élaboré un mémoire sur le

[Text]

tonight. That is the one that contains the draft form we submitted to Mr. Wilson and also to Mr. Beatty, who at the time was the Minister for Revenue.

We held meetings in December with Revenue officials and with Department of Finance officials, and there was another meeting in April. We briefly talked about it today; there is going to be further discussion. We feel we are moving ahead in that particular area and we will come to a conclusion perhaps some time this year.

The Chairman: Thank you. Mr. Wilson.

Mr. Wilson (Swift Current—Maple Creek): Thank you. Mr. Chairman, I am honoured to be able to follow the president of the Trinity chapter of the "wild bunch" in these questions. That is some inside humour, gentlemen, and I apologize for it.

I wanted to raise four points. The first is that I note your remarks to the effect that the unfairness of accrual taxation is documented in your memorandum on simplification. I have been looking through it, and unfortunately, I do not find it overly simple. But if I work on it, I am sure it will become clear. It is something like our Income Tax Act in general.

I assume the essence of what you are talking about can be found on pages 6 and 7 of the memorandum on income tax simplification. You cite examples A, B, C and D, and I presume this is the heart of the matter. Is this so?

Mr. Templeton: It is a fairly graphic illustration of what happens.

Mr. Wilson (Swift Current—Maple Creek): Okay. In regard to D, if I can refer to that and the changes after 1981, can you explain to committee the logic in that proposal as it has been related to you by those who enacted it? Why was it done? What was the reasoning behind it?

Mr. Humphries: In 1981?

Mr. Wilson (Swift Current—Maple Creek): Yes.

Mr. Humphries: Mr. Chairman, through you to Mr. Wilson, the one individual who was involved right from the beginning was Karl Keilhack, and I came in at the time Mr. MacEachen moved. The portfolio then became Mr. Lalonde's.

I think the original feeling—and Karl can correct me on this—was that there was unfairness and there were abuses and that people were actually taking an annuity, for example, and dumping enormous sums of money into the annuity, having a tax deferral virtually forever and then taking a death benefit from it.

The Chairman: Perhaps I can explain the real thing to you for a moment. What was happening is that people were taking a relatively large amount of money—say \$100,000, for arguments sake—and buying a one-shot life insurance contract that they could cash in or an annuity contract that could be terminated at some time, and at the end of the period of time,

[Translation]

revenu différé et nous en avons ici des exemplaires que nous pouvons vous communiquer. C'est là-dedans que vous trouverez le projet de formulaire que nous avons soumis à M. Wilson ainsi qu'à M. Beatty qui était à l'époque ministre du Revenu.

Nous avons eu des rencontres en décembre avec les fonctionnaires de Revenu Canada et du ministère des Finances, et une autre réunion en avril. Nous en avons rapidement discuté aujourd'hui; nos entretiens vont se poursuivre. Nous pensons que nous progresserons dans ce domaine et que nous parviendrons peut-être à une conclusion d'ici la fin de l'année.

Le président: Merci. Monsieur Wilson.

M. Wilson (Swift Current—Maple Creek): Merci. Monsieur le président, c'est pour moi un honneur de suivre la présidente du chapitre de Trinity de la «horde sauvage» à l'occasion de cet interrogatoire. Excusez-moi, messieurs, c'est de l'humour entre nous.

Je voudrais soulever quatre questions. Tout d'abord, vous dites que vous développez votre argumentation sur l'injustice de l'impôt variable dans votre mémoire sur la simplification. Je l'ai parcouru, et malheureusement je ne trouve pas cela si simple. Mais si je continue à creuser la question, je pense que les choses deviendront plus claires. C'est un peu comme notre Loi de l'impôt sur le revenu d'une façon générale.

Je pense que l'essentiel de votre argumentation se trouve aux pages 6 et 7 du mémoire sur la simplification de l'impôt sur le revenu. Vous citez les exemples A, B, C et D, et je pense que c'est là le cœur de la question, n'est-ce pas?

M. Templeton: C'est un schéma qui illustre assez bien la situation.

M. Wilson (Swift Current—Maple Creek): Bon. Dans le cas de D, si nous pouvons nous reporter à ce cas et aux changements qui ont suivi 1981, pouvez-vous expliquer à notre Comité la logique de cette proposition telle qu'elle vous a été exposée par les auteurs? Pourquoi a-t-on fait cela? Quel était le raisonnement?

M. Humphries: En 1981?

M. Wilson (Swift Current—Maple Creek): Oui.

M. Humphries: Monsieur le président, je répondrai par votre intermédiaire à M. Wilson que l'unique personne qui s'en est occupée dès le début était Karl Keilhack, et que je suis arrivé au moment où M. MacEachen est parti. C'est M. Lalonde qui a repris le portefeuille.

Je pense que l'idée de départ—et Karl pourra me corriger si je me trompe—était qu'il y avait une injustice et des abus, et qu'il y avait des gens qui prenaient par exemple une rente et qui y investissaient des sommes énormes, ce qui leur permettait de bénéficier d'un report d'impôt pratiquement à l'infini et de se constituer un capital-décès.

Le président: Je pourrais peut-être expliquer cela très brièvement. Ce qui se passait, c'est que des gens prenaient des sommes relativement importantes—disons par exemple 100,000\$—pour acheter un contrat d'assurance-vie ponctuel en ayant la possibilité d'encaisser leur argent, ou un contrat de rente qui pouvait être interrompu à un moment donné, et, au

[Texte]

cashing that policy and getting their money and not paying any accrued income tax on the money earned behind the plan until they cashed it. Then they would only pay, presumably if they were caught, tax on the accrual or on the income earned during the plan. The effect was, or the feeling of the department was that the government was losing income on interest or investments made, as accrued.

• 2020

If a person had \$100,000, for example, and put it in the bank, they would pay income tax every year on the bank interest. On the other hand, if they put \$100,000 with these fellows, they would only pay tax if, as, and when they ever took it out, unless they were caught. Obviously they might move to another jurisdiction, in which case they would not pay tax. They would collect their annuity in another country.

The object was to try to collect the money every year as it was paid in, or every three years, as it turned out in settling the thing. The effect, of course, has been to legislate against these kinds of contracts. Someone who happened to have \$10,000 or \$20,000 or whatever, and wanted to make one premium payment for life insurance in their life, or one premium payment to buy an annuity some time in the far distant future, or a payment for somebody some time in the far distant future, is incapable of doing so. Under the current rules they are now stuck with paying the tax on the implicit accrued income behind the plan every three years, though as a practical matter you would really have to pay it every year. Am I making a fair . . . ?

Mr. Humphries: Yes, that is fair. The only thing you left out was that originally they planned the tax . . . or every life insurance company investment the same way and we got them to go for—

The Chairman: You beat them around until you finally settled on 20 year policies as okay. I made a mistake when I said 20 year pay life. The fact is it was 10 year pay life and you are screwed.

Mr. Templeton: Yes, absolutely.

The Chairman: All right. It took nearly nine months to get the ministry to make that one settlement. During the nine month period, very few life insurance policies were sold. The whole industry was put in a real serious mess.

Mr. Humphries: Yes.

The Chairman: You finally settled on what you have right now, but the effect was really seriously damaging to the economy. It was right at the time, of course, of the great recession—

Mr. Humphries: Yes. That is right.

The Chairman: —that caused more injury than it otherwise would have.

Mr. Humphries: That is right.

[Traduction]

terme de cette période, ils encaissaient le montant de leur police sans payer l'impôt sur les montants courus que leur avait rapportés leur régime jusqu'au moment où ils encaissaient l'argent. À ce moment-là, ils ne payaient, s'ils étaient pris j'imagine, d'impôt que sur les montants courus ou le revenu gagné durant l'appartenance au régime. La conséquence, ou l'impression du ministère, c'était que le gouvernement avait un manque à gagner à l'égard des intérêts ou des investissements réalisés.

Les gens qui avaient par exemple 100,000\$ et les mettaient à la banque, payaient tous les ans des impôts sur le revenu des intérêts bancaires. En revanche, s'ils plaçaient ces 100,000\$ chez ces gens-là, il ne payaient de l'impôt que le jour où ils retiraient leur argent, à moins de se faire prendre. Évidemment, ils avaient la possibilité d'aller s'installer ailleurs, auquel cas ils ne payaient pas d'impôt, et ils se contentaient de percevoir leur rente dans un autre pays.

L'idée était donc d'essayer de percevoir cet argent tous les ans lors du versement, ou tous les trois ans, comme on en a convenu en réglant la question. Cela a évidemment entraîné une législation hostile à ce genre de contrats. Quelqu'un qui aurait 10,000\$ ou 20,000\$ ou n'importe quoi et voudrait faire un seul versement de prime d'assurance-vie dans son existence, ou un seul versement de prime destiné à l'achat d'une rente dans un avenir lointain, ne peut plus le faire. Avec les règlements actuels, on est tenu de payer les impôts sur le revenu implicite généré par le régime tous les trois ans, encore que dans la pratique on soit en fait amené à payer cela tous les ans. Est-ce que c'est une juste . . . ?

M. Humphries: Oui, c'est une présentation valable. La seule chose que vous ayez omise, c'est qu'à l'origine, ils avaient prévu la taxe . . . ou tous les investissements de compagnies d'assurance-vie de la même façon et nous avons réussi à les faire . . .

Le président: Vous avez fini par vous mettre d'accord sur des polices sur 20 ans. J'ai commis une erreur en parlant d'une durée de paiement de 20 ans. C'est en fait 10 ans et vous êtes coincé.

M. Templeton: Oui, absolument.

Le président: Très bien. Il a fallu presque neuf mois pour amener le ministère à faire ce règlement. Au cours de ces neuf mois, il s'est vendu très peu d'assurances-vie. Toute l'industrie s'est trouvée dans le marasme.

M. Humphries: Oui.

Le président: Vous avez fini par vous mettre d'accord sur ce que vous avez maintenant, mais cela a eu des répercussions vraiment néfastes sur l'économie. C'était évidemment juste à l'époque de la grande récession . . .

M. Humphries: Oui, c'est exact.

Le président: . . . qui a fait plus de dégâts qu'il n'y en aurait eu autrement.

M. Humphries: C'est exact.

[Text]

Mr. Templeton: I guess the thing we would say is, there were probably some abuses at that time. Unfortunately, the people being hurt now are not those people who would have abused.

The normal life-cycle situation is at age 52 you got rid of your last kid; he is out of college, you are on your own and you start planning for retirement. This is when this sort of vehicle, traditionally in the past, was used. Now it is not being used. I guess our problem is the mixed signals we seem to be getting.

We understand Health and Welfare is developing retirement planning modules and advice, available through their 300 offices across the country. This is their plan. Their rationale is, they see a demographic blip in the year 2012—which is when the post-war babies hit age 65—which will significantly hit the GIS.

They feel they can reduce their GIS payments by good retirement planning on the one hand and maybe that makes sense, but if it is so, then why are we hurting other areas of potential retirement planning and limiting vehicles? Why are we charging the tax before the annuitization, so that it almost ensures it does not become a pension which would reduce the situation? We have difficulty understanding that rationale.

The Chairman: I want to say I happen to agree with you and I have from the beginning of this thing. Indeed it has been exceptionally damaging to the economy and has prevented the build-up of funds available to finance long-term mortgages or long-term bonds.

Mr. Templeton: That is right.

The Chairman: It has driven investment out of the country, investment which wanted that kind of vehicle. You could buy it anywhere in the world except in Canada. It led to a whole series of amendments to the Income Tax Act to try to catch people doing that kind of thing. They are totally redundant and totally ridiculous. What we have done with the effort has been to significantly complicate the Income Tax Act. I suspect there are at least 50 pages of income tax bump devoted to this issue.

• 2025

Mr. Templeton: I guess what is interesting is you bring in some additional pieces to the act to prevent an abuse and once you change the situation, there is no abuse, but there is also no income, because all of the non-abusers who are using it as intended do not do it any more either. So it is a negative impact from a revenue standpoint.

The Chairman: Mr. Wilson.

Mr. Wilson (Swift Current—Maple Creek): Thank you Mr. Chairman. Not only do we appreciate your expert chairmanship, your occasional questioning, but your evidence is extremely well accepted too.

[Translation]

M. Templeton: Je pense que ce que l'on peut dire, c'est qu'il y a eu probablement certains abus à l'époque. Malheureusement, les victimes aujourd'hui ne sont pas ceux qui auraient abusé du système.

Dans un cadre de vie normale, à 52 ans votre dernier enfant quitte la maison; il a fini ses études, vous êtes autonomes et vous commencez à préparer votre retraite. Traditionnellement naguère, c'est ce genre de véhicule qu'on utilisait. Maintenant, ce n'est plus le cas. Je pense que le problème est lié à l'incertitude des signaux que nous recevons.

Apparemment, le ministère de la Santé et du Bien-être social élabore des modules de planification de la retraite et un dispositif de conseils qui seront mis en place dans 300 bureaux à travers tout le pays. C'est son plan. Et l'idée, c'est qu'on prévoit en 2012 une crise démographique—les bébés de l'après-guerre auront alors 65 ans—qui affectera très sérieusement le SRG.

Le ministère pense pouvoir diminuer les paiements de SRG grâce à une bonne planification de la retraite d'un côté et cela se justifie peut-être, mais dans ce cas, pourquoi nous en prendre à d'autres secteurs de planification potentielle de la retraite et limiter les possibilités? Pourquoi imposer l'impôt avant la transformation en rente, de sorte qu'on est presque sûr d'empêcher la conversion en une pension qui améliorerait la situation? Nous avons du mal à comprendre le raisonnement ici.

Le président: Je dois dire que je suis d'accord avec vous, et que je le suis depuis le début. En fait, c'est quelque chose qui a été exceptionnellement néfaste pour l'économie et qui a empêché l'accumulation des fonds nécessaires pour financer des hypothèques à long terme ou des obligations à long terme.

M. Templeton: C'est exact.

Le président: On a ainsi détourné vers l'étranger des investissements qui recherchaient ce genre de véhicule. On pouvait en acheter partout ailleurs dans le monde sauf au Canada. Cela a entraîné toute une série de modifications de la Loi de l'impôt sur le revenu pour essayer de coincer les gens qui faisaient ce genre de chose. Ce sont des efforts parfaitement superflus et absolument ridicules. Tout ce que nous avons fait, c'est compliquer considérablement la Loi de l'impôt sur le revenu. Il doit bien y avoir une cinquantaine de pages de paperasserie administrative consacrées à la question.

M. Templeton: Je pense que ce qui est intéressant, c'est qu'on rajoute des éléments à la loi pour empêcher les abus, et qu'une fois qu'on a rectifié la situation il n'y a plus d'abus, mais il n'y a plus de revenu non plus, parce qu'on écarte en même temps tous ceux qui ne tricheraient pas. Donc, on obtient un résultat négatif sur le plan des recettes.

Le président: Monsieur Wilson.

M. Wilson (Swift Current—Maple Creek) : Merci, monsieur le président... Non seulement nous admirons votre admirable talent de président et les questions que vous posez à

[Texte]

I have one more small point. On Page 8 of your simplification memo, you state long-term savings by Canadians should be encouraged. Just referring back to the A, B, C and D examples on the preceding page, C is now somewhat changed as a result of the institution of the lifetime exemption.

Mr. Templeton: That is right. It is even better.

Mr. Wilson (Swift Current—Maple Creek): Of course, that changes the scenario around a bit, and I would like to ask you whether you would alter your memorandum relative to this new twist at this point. Does it impact, and if so, how does it affect your comment about long-term saving being encouraged?

Mr. Templeton: Obviously, if you have a choice you would probably opt for item C, if that vehicle was available to you, because there is no tax. I suggest that further enhances the economic impact in terms of interest and dividends.

Mr. Humphries: We do not quarrel with that. We are just saying the accrual taxation procedure, which is used not only on life insurance products, but on other products, is confusing and it is discouraging investment on a long-term basis. We really do not have a position on the government's planning from a point of view of where investment money should go.

Mr. Keilhack: While we appreciate that many capital gains are tax free now, we are not asking for the life insurance gains, annuity gains, to be tax free.

The Chairman: If you were, we were not ready to follow along with you. Mr. de Jong.

Mr. de Jong: I just want to explore the relationship with finance. Do they understand the problems they created? Or did it take some time to settle in and for them to realize what happened?

Mr. Humphries: I would say when Mr. Lalonde came in as the Minister of Finance, he recognized problems had been created and changes were made through his office. I do not think anybody recognized at the time that the tinkering with the Income Tax Act would continue to create additional problems. I suspect the people in Finance today recognize the problems and they are looking for some political direction as to the accrual tax issue, which is understandable. I think they know they can iron out the technical issues between our staff and themselves.

Mr. de Jong: In terms of technical matters, I assume they are ongoing and they have been ongoing over the years. Do you find you have got a good relationship with Finance, and they are responsive when you bring them new information they find useful?

[Traduction]

l'occasion, mais vos interventions sont tout à fait remarquables aussi.

J'ai encore une petite remarque. À la page 8 de votre mémoire sur la simplification, vous dites qu'il faut encourager l'épargne à long terme chez les Canadiens. Pour en revenir aux exemples A, B, C et D de la page précédente, le C a quelque peu changé maintenant avec la mise en place de l'exemption à vie.

M. Templeton: C'est exact. C'est encore mieux.

M. Wilson (Swift Current—Maple Creek): Evidemment, cela modifie légèrement le scénario, et je voudrais vous demander si cela peut vous amener à modifier votre mémoire en fonction de cette nouvelle évolution. Est-ce que cela a des répercussions et dans l'affirmative, comment cela peut-il modifier votre suggestion d'encourager l'épargne à long terme?

M. Templeton: Il est évident que, si vous avez le choix, vous allez probablement opter pour le point C, si vous pouvez vous servir de cet instrument, puisqu'il y a exonération. Je pense que cela renforce l'impact économique au niveau des intérêts et des dividendes.

M. Humphries: Nous ne contestons pas cela. Nous disons simplement que la procédure d'imposition sur les sommes courues, qui est utilisée non seulement pour les produits de l'assurance-vie, mais pour d'autres produits, est déconcertante et dissuade les investissements à long terme. Nous ignorons en fait quels sont les plans du gouvernement du point de vue de l'orientation qu'il faudrait donner aux investissements.

M. Keilhack: Bien que nous nous rendions compte que de nombreux gains en capital sont maintenant exonérés d'impôt, nous ne demandons pas que les gains de l'assurance-vie ou les gains de rentes soient exonérés.

Le président: Si vous le faisiez, il ne faudrait pas compter sur nous pour vous appuyer. Monsieur de Jong.

M. de Jong: Je voudrais simplement approfondir la question des rapports avec les Finances. Comprennent-ils les problèmes qu'ils ont créés? Ou a-t-il fallu que les choses se décantent un certain temps pour qu'ils se rendent compte de ce qui se passait?

M. Humphries: Je pense que, quand M. Lalonde est devenu ministre des Finances, il s'est rendu compte des problèmes qui avaient été créés et il a apporté certaines modifications à ses services. Je pense que les gens ne se rendaient pas compte à l'époque qu'en trafiquant la Loi de l'impôt sur le revenu ils continueraient à créer des problèmes. J'ai l'impression que les gens des Finances se rendent compte aujourd'hui des problèmes et qu'ils essaient d'obtenir des directives politiques sur la question de l'impôt variable, ce qui se comprend. Je pense qu'ils savent qu'il est possible de régler les problèmes techniques entre leur personnel et nous.

M. de Jong: Je pense que les problèmes techniques persistent depuis des années. Pensez-vous avoir de bons rapports avec les gens des Finances, et réagissent-ils positivement quand vous leur apportez des informations qui peuvent leur être utiles?

[Text]

Mr. Templeton: I will ask Karl to comment on this, since he is the one who does this, but by all means our relationship has improved immensely in terms of being able to work with the individuals in Finance.

Mr. de Jong: Since what time?

Mr. Humphries: Since 1981, since Mr. MacEachen.

• 2030

Mr. Keilhack: Mr. Chairman, as far as the understanding nu Finance is concerned, and the relationship, some of these technical issues have evolved over the years, and particularly the one that we mentioned earlier with some annuities being taxed at twice the income. That is a development we did not become aware of until I guess 1983.

It takes some time to convince Finance sometimes that there are real problems—like the dual interest rates, for example. They felt this was a new product which was created to avoid taxation, whereas it really was an old product which was developed on sound business principles. It took some while to convince them that really it was an existing product; it was based on sound business principles and not on tax avoidance.

If we look at accrual taxation, we from our association look at it from the point of view that there are some basic hardships and those are the ones you may call the intended ones. When the legislation was brought in, the government said they want to collect taxes, they want to see this money and it may create hardships, but this is intended.

Then there are also unintended side effects which create particular hardships in certain situations. When we attempted to meet the Minister, we never got an outright refusal for a meeting; what we got were promises and postponements.

At one time, it would be the pre-budget secrecy that prevented discussions; it would be being busy with preparing a budget; it would be being busy with post-budget consultations; and trips overseas to sell the budget to other countries. So it has been a matter of deferring it saying, well, we would like to see you but we can not do it right now and we hope we will find time later. And we never did.

But the message we got from the Minister's office was that we should try to resolve the unintended hardships, the technical problems that came up with staff at the ministry, and move ahead on that basis to try to solve problems.

Now, we have had tremendous co-operation from the staff and we reached a point where they are ready to make recommendations to the Minister, or perhaps as part of a technical bill later this year to solve these problems, and I am confident that some of these technical problems can be solved.

[Translation]

M. Templeton: Je vais demander à Karl de répondre à cette question, puisque c'est lui qui le fait, mais en tout cas nos rapports de travail avec les gens des Finances se sont énormément améliorés.

M. de Jong: Depuis quand?

M. Humphries: Depuis 1981, depuis M. MacEachen.

M. Keilhack: Monsieur le président, sur le plan de la compréhension des Finances et de nos rapports avec les gens des Finances, un certain nombre de questions techniques ont évolué au fil des ans, en particulier celle dont nous avons parlé tout à l'heure, la question des rentes qui sont taxées au double du revenu. C'est une évolution dont nous n'avons pris connaissance qu'en 1983 je crois.

Il faut parfois un certain temps pour convaincre les Finances qu'il y a des problèmes réels—comme par exemple les doubles taux d'intérêt. Ils avaient l'impression que c'était un nouveau produit créé pour contourner le fisc, alors que c'était en fait un ancien produit qui avait été élaboré sur de saines bases commerciales. Il a fallu un certain temps pour les convaincre que c'était vraiment un produit qui existait déjà, qui se fondait sur de sains principes commerciaux et qui ne visait pas à frauder le fisc.

En ce qui concerne l'impôt sur les montants courus, notre association considère qu'il entraîne certaines difficultés élémentaires et d'autres qu'on pourrait qualifier de délibérées. Quand la loi a été mise en place, le gouvernement a dit qu'il voulait prélever des impôts, qu'il voulait récupérer cet argent et que cela pourrait causer certaines difficultés, mais c'était voulu.

Mais il y a aussi les effets secondaires fortuits qui entraînent des difficultés particulières dans certaines situations. Quand nous avons essayé de rencontrer le ministre, il n'a jamais refusé carrément de nous rencontrer; nous avons simplement été de promesses en reports.

Une fois, c'était le secret de la période précédant le budget qui empêchait les discussions; ou alors le ministre était trop occupé par la préparation du budget; ou il était trop occupé par des consultations postbudgétaires; ou par des voyages à l'étranger pour faire la promotion de son budget. Donc les gens du ministre ont toujours reporté la chose à plus tard en nous disant qu'ils avaient bien envie de nous rencontrer mais qu'ils ne pouvaient pas le faire tout de suite et qu'ils espéraient pouvoir le faire plus tard. Et finalement ça n'est jamais arrivé.

Toutefois, ce qui nous a été suggéré par le cabinet du ministre, c'est d'essayer de résoudre les difficultés fortuites, les problèmes techniques qui se présentaient avec le personnel du ministère, et d'essayer d'aplanir ainsi les difficultés.

Nous avons eu une coopération parfaite avec le personnel du ministère et nous en sommes arrivés au point où nous pouvons présenter des recommandations au ministre, ou résoudre ces problèmes dans le cadre d'un projet de loi technique dans le courant de l'année, et je suis absolument convaincu que l'on peut résoudre un certain nombre de ces problèmes techniques.

[Texte]

Of course, if there was a repeal of the accrual taxation, then you would not have to deal with all those technical problems because you could wipe them out all at once.

Mr. Templeton: Dealing with each technical problem obviously does not make the Tax Act simpler, it makes it more complex.

The Chairman: My concern is that, really, are we collecting any tax with this measure? Because if we are not really collecting any tax as a result, then all we have done is create a hardship for people in the insurance industry, a hardship for citizens who want to buy insurance industry products—yet we have not created any revenue to justify that hardship.

Now, there is no point in a tax system which does not collect any tax. One of the big problems of the capital gains tax is it does not collect any tax. If it collected some tax, some people could sit back and say that it is unfair and all the rest of it, but we are making a lot of revenue out of it. That is why we tax dog food, you know; we make a lot of revenue out of dog food. But we do not make any revenue out of this now.

Mr. Minaker: Especially on blind dogs.

The Chairman: Simon, I brought that up because you were so interested in tax on dog food.

Mr. de Jong: It is just amazing what this government will tax and will not tax. Anyway, I am interested in the relationship, in the flow of information and how fluid it is between the industry, like yourself, and the department, because it seems to me that working close together is important to your industry, it should be important to the department. Do you have any sort of exchange programs in terms of personnel with the department, where some of you people work within the department and they have people within the department working in your industry for a period of time to acquire some understanding of your industry and what is happening out on the street?

• 2035

Mr. Templeton: This is really a two-part question. The first part is, going back as an association prior to 1981 where we were a reactive group of educators, and our function primarily was to educate our members in our Life Underwriters Association of Canada training course and CLU programs. The 1981 experience was a very, very expensive experience for us and I think we changed. We decided we would no longer be reactive and would start to pro-act. So to that end, yes, we have worked very hard at meeting with Finance on a regular basis. Mr. Keilhack is in Ottawa regularly dealing with people there.

As you mentioned, part of the problem is an ongoing change of people within the department, so it is an ongoing education for them about our business and where it is coming from and why it is different.

[Traduction]

Évidemment, si l'on annulait l'impôt sur les montants courus, on n'aurait plus à s'occuper de tous ces problèmes techniques puisqu'ils disparaîtraient d'un seul coup.

M. Templeton: Évidemment, s'occuper de chaque problème technique ne simplifie pas la Loi de l'impôt, mais ne fait au contraire que la compliquer.

Le président: Ce que je me demande, c'est si nous récupérons vraiment des taxes grâce à cette mesure? Parce que si elle ne nous rapporte pas en fait de taxes, tout ce que nous avons fait, c'est poser des problèmes aux gens des assurances, poser des problèmes aux gens qui veulent acheter les produits de l'industrie des assurances, sans pour autant créer des recettes justifiant ces problèmes.

Un régime fiscal qui ne rapporte pas de recettes n'a aucune raison d'être. L'un de gros problèmes de la taxe sur les gains en capital, c'est qu'elle ne rapporte pas. Si elle rapportait, il y aurait des gens qui pourraient dire que c'est injuste, etc., mais que ça rapporte gros. C'est pour cela que nous taxons les aliments pour chiens, vous savez; ils rapportent beaucoup. Mais ceci ne rapporte pas.

M. Minaker: Surtout avec les chiens d'aveugle.

Le président: Simon, je disais cela parce que vous vous intéressez tellement à la taxe sur les aliments pour les chiens.

M. de Jong: Il est sidérant de voir ce que ce gouvernement peut imposer ou ne pas imposer. Quoiqu'il en soit, je m'intéresse au rapport, au flux de l'information et à sa circulation entre l'industrie, des gens comme vous, et le ministère, car j'ai l'impression qu'il est important du point de vue de votre industrie que vous travailliez en étroite collaboration, et que cela devrait être important aussi pour le ministère. Avez-vous des programmes quelconques d'échange de personnel avec le ministère, où des représentants de votre industrie iraient travailler au ministère et où le ministère détacherait certains de ses agents auprès de vous pour comprendre comment fonctionne votre industrie et ce qui se passe au niveau du public?

M. Templeton: Il y a deux éléments dans cette question. Tout d'abord, il faut remonter à notre association avant 1981 où nous étions un groupe d'éducateurs qui réagissait, et où notre fonction essentielle était d'éduquer nos membres dans le cadre du cours de formation de l'Association des assureurs-vie du Canada et des programmes de formation d'assureurs-vie agréés. L'expérience de 1981 nous a coûté très très cher, et je crois que nous avons changé. Nous avons décidé de ne plus réagir et de commencer à agir en allant de l'avant. Et à cette fin, nous avons effectivement fait de gros efforts pour rencontrer régulièrement les Finances. M. Keilhack vient régulièrement à Ottawa les rencontrer.

Comme vous le disiez, le problème tient en partie au roulement du personnel du ministère. Il faut constamment familiariser ce personnel avec nos affaires, leur contexte et les raisons pour lesquelles elles sont différentes.

[Text]

The second part of your question concerns whether there is an exchange program. No, we are not a particularly wealthy organization which has gone that far down the road.

Mr. de Jong: I am sorry I was not here at the beginning of your presentation but I understand, especially from the explanation by our comrade chairman, that I was not around to hear what sort of solutions you were offering to the injustices and the effects of the accrual taxation. Are you suggesting back before 1981 and . . . ?

Mr. Templeton: That would certainly be our repeal, and going back to that position which would put us on the side of most of the countries in the free world.

Mr. de Jong: Have you thought of ways at all of eliminating or diminishing the amount of potential abuse?

Mr. Templeton: As part of the growing-up process as an organization—and that may not be good terminology—we have taken the role that as an organization we have created some problems, or our members have created some problems, and on occasion we have shot ourselves in the foot. To that end, we changed. A more recent example is that as part of the pro-active piece, we have a policy which discourages our members from entering into any scheme that appears to be an abuse.

This may only sound like words initially, but in the industry about a year ago there was the beginning of a trend to create a tax-avoidance piece to be known as a "back-to-back annuity", and what this was, quite simply, was that an insurance company would issue a life insurance contract for \$100,000 at standard rates if you gave them \$100,000 of cash. If that \$100,000 of cash came from the proceeds of an RRSP, that was fine. So what happened is they were given \$100,000 and they would start an immediate annuity in anticipation of an early death. Under normal circumstances an annuity would have a survivor benefit and the money would then pass on to the survivor, and either before or after annuitization it would be taxed in the normal flow. On this basis, tax could be avoided because obviously the death-benefit life insurance contract was not taxable.

We went to both companies and to members, and this practise stopped. We circulated our opposition to that to the department and to our members and to companies. There are several examples where we have gone to companies with the weight of our members and said we do not feel this is an appropriate manner. So, yes, we think we have cured some of the potential abuse. Obviously, we cannot legislate against our members, but we tend to use this moral suasion, if you like, to prevent abuses which perhaps cause some of the imbroglío we are presently in.

Mr. Humphries: Mr. Chairman. I think it is also important to go back, and that is a very good question because we do not come out and say there are specific abuses and these are the ways to prevent them. I think a lot of the abuses were in fact myth; they were not abuses. Essentially, advantages were being

[Translation]

La deuxième partie de votre question porte sur un éventuel programme d'échange. Non, nous ne roulons pas sur l'or et nous n'en sommes pas encore là.

M. de Jong: Je suis désolé de ne pas avoir été là au début de votre intervention, mais je crois comprendre, en particulier d'après l'explication que nous a donnée notre camarade président, que je n'étais pas là quand vous avez exposé les solutions que vous proposez aux injustices et aux répercussions de l'impôt sur les montants courus. Proposez-vous un retour à la situation d'avant 1981 et . . . ?

M. Templeton: C'est certainement ce que nous demandons, avec le retour à cette situation qui nous mettrait aux côtés de la majorité des pays du monde libre.

M. de Jong: Avez-vous réfléchi à des possibilités d'éliminer ou de diminuer la quantité d'abus potentiels?

M. Templeton: Dans le cadre de la maturation de notre organisation—le terme n'est peut-être pas bien choisi—nous avons examiné l'idée qu'en tant qu'organisation nous avons créé des problèmes, et qu'à l'occasion nous nous étions même fait un tort considérable. En ce sens, nous avons changé. À titre d'exemple assez récent, dans le cadre de notre décision d'aller de l'avant, nous avons une politique qui dissuade nos membres de s'engager dans une démarche qui semble être un abus.

Au départ, cela peut sembler n'être que des paroles, mais il y a environ un an dans l'industrie on a commencé à voir apparaître une tendance à créer un montage pour échapper à l'impôt que l'on appelait la «rente adossée»; très simplement, une compagnie d'assurances vous émettait un contrat d'assurance-vie de 100,000\$ au taux normal si vous lui versiez 100,000\$ comptant. Si ces 100,000\$ provenaient d'un REER, c'était parfait. Ce qui se passait, c'est qu'on leur donnait 100,000\$ et qu'ils faisaient débiter une rente immédiate en prévision d'un décès proche. Normalement, la rente est réversible et la rente est versée au survivant, et l'argent est imposé normalement avant ou après la transformation en rente. Mais ici, on pouvait éviter l'impôt parce qu'évidemment le contrat d'assurance-vie capital-décès n'était pas imposable.

Nous nous sommes adressés aux entreprises et aux membres, et cette pratique a pris fin. Nous avons dit notre hostilité à cette pratique au ministère, à nos membres et aux sociétés. Dans plusieurs cas, nous avons utilisé le poids de nos membres pour faire pression sur des sociétés et leur faire comprendre que nous n'étions pas d'accord avec ce procédé. Je pense donc qu'en ce sens nous avons éliminé une partie des abus potentiels. Évidemment, nous ne pouvons pas légiférer à l'encontre de nos membres, mais nous avons tendance à utiliser cette pression morale, si vous voulez, pour empêcher des abus qui sont peut-être la source d'une partie de l'imbroglío dans lequel nous sommes actuellement plongés.

M. Humphries: Monsieur le président, je pense qu'il est aussi important de retourner en arrière, et que c'est une excellente question car nous ne sommes pas ici pour dire qu'il y a des abus bien précis et des moyens de les empêcher. Je crois qu'une bonne partie de ces abus étaient en fait purement

[Texte]

taken of the fact that the product was sheltered; sooner or later, however, the government was getting its tax, it was only a question of when. If you do not have an accrual tax, everybody is treated the same, and there is therefore no particular preference, for example, to a life insurance product as opposed to a Canada savings bond or a certificate of deposit at a trust company. Yet the government in an orderly fashion will eventually get the money that is owing to them. It is only a matter of when they are going to get that money, and darn it, you cannot collect if people cannot pay. That is where the problem is.

• 2040

They will be charged the tax on some money that they do not have in their hand. I guess when you say "abuses", there is always a potential for them somewhere, but I think a lot of the things perceived as being abuses were not abuses. I mean, they talked about income averaging annuity contracts as being an abuse. But that was legislation, and that legislation was turned around a little bit, but they could easily have done away with that.

It was kind of like taking an elephant gun to a mouse, and unfortunately it has really created a complex situation within the Income Tax Act, and I know your associate Nelson Riis could read from that act forever on some of these things dealing just with this situation. I do not know where the abuses were.

The Chairman: Well, the perceived suggestion by Finance officials who appeared before the Finance committee on the Ways and Means Motion resulting from the MacEachen budget was that there were people who were using relatively large sums of money to buy one premium one-shot insurance policies or one-shot annuities. They were therefore sheltering the income potential of that money for a 10- or 15- or 20-year period, or whatever it turned out to be, and they were not paying tax on that money which was normally earning income.

You know, the same philosophy that saw the imputed rent concept with respect to the owning of single-family homes was there. I found it strange that in the same year the MacEachen budget came out, 1981, the Department of Finance was selling Canada savings bonds and recommending that you hold the bonds till maturity and double your money. If you held the bonds to maturity, you would of course be stuck with accrued taxation half-way through. But they did not tell you that in their prospectus.

Anybody else who produced a prospectus of that nature would have gone to jail. But the Minister of Finance just skated right along merrily selling a product when he knew perfectly well that anybody who bought it would wind up being nailed with taxation under his own budget issued at the same time.

Mr. Keilhack: Mr. Chairman, it all depends on what one considers an abuse. If we take for comparison a person who purchases land and holds it for 30 years and then sells it at a profit, that person is not taxed on an accrual basis as there is

[Traduction]

imaginaires; il n'y avait pas en réalité d'abus. Ce qui se passait principalement, c'est que des gens profitaient de l'exonération du produit; mais tôt ou tard, le gouvernement récupérait ses taxes, c'était une simple question de temps. Si vous n'avez pas un impôt sur les montants courus, tout le monde est traité de la même façon, et il n'y a donc pas de préférence particulière par exemple pour un produit d'assurance-vie par opposition à des obligations d'épargne du Canada ou un certificat de dépôt dans une compagnie de fiducie. Pourtant, le gouvernement va finalement obtenir de manière ordonnée l'argent qui lui est dû. La question, c'est simplement de savoir quand l'argent va rentrer, et si les gens ne peuvent pas payer, l'argent ne rentre pas, nom d'un chien. C'est là le problème.

On va les imposer sur de l'argent qu'ils n'ont pas à leur disposition. J'imagine que, quand on parle d'abus, il y a effectivement toujours un risque d'abus, mais je crois que très souvent on a qualifié d'abus des choses qui n'en étaient pas. Je veux dire qu'on a dit que les contrats de rente à versements invariables constituaient un abus. Mais c'était la loi, et elle a été quelque eu remaniée, mais ils auraient très bien pu s'en passer.

C'était à peu près comme si on avait tiré sur une souris avec un canon, et malheureusement cela donné une telle complexité dans la Loi de l'impôt sur le revenu que je sais que votre associé Nelson Riis pourrait lire indéfiniment des passages de cette loi traitant précisément de cette situation. Je ne sais pas où il y a eu des abus.

Le président: Eh bien, l'impression des fonctionnaires des Finances qui ont comparu devant le Comité des finances constitué sur une motion de voies et moyens résultant du budget MacEachen, était qu'il y avait des gens qui se servaient de sommes assez considérables pour acheter des polices d'assurance à une seule prime ou des rentes ponctuelles. Ils exonéraient ainsi le revenu potentiel de cet argent pour une période de 10, 15 ou 20 ans, ou autre, et ils ne payaient pas de taxes sur cet argent qui rapportait normalement.

Vous savez, c'est la même chose que pour la notion de loyer théorique pour les propriétaires de maisons unifamiliales. J'ai trouvé curieux que l'année où le budget MacEachen a été présenté, en 1981, le ministère des Finances ait vendu des obligations d'épargne du Canada en recommandant aux acheteurs de les conserver jusqu'à leur terme pour doubler leur investissement. Si on les conservait jusqu'à terme, évidemment on tombait sous le coup de l'impôt sur les montants courus à mi-chemin. Mais cela, ils ne le disaient pas dans leur brochure.

Quiconque d'autre aurait publié une brochure de cette nature serait allé directement en prison. Mais le ministre des Finances a allègrement vendu un produit en sachant parfaitement bien que les acheteurs finiraient pas se faire imposer en vertu du budget même qu'il sortait à la même époque.

M. Keilhack: Monsieur le président, tout dépend de ce que l'on appelle un abus. Si l'on considère par comparaison quelqu'un qui achète des terres et les conserve pendant 30 ans, puis les revend en faisant un bénéfice, cette personne n'est pas

[Text]

no taxation until the time of the disposition, and yet that is not considered an abuse.

The Chairman: You can actually determine you are going to make a gain when you cash a strip bond 20 or 30 years hence. You buy the bond at 10¢ on the dollar without any coupons on it, so you are really buying that hunk of capital coming in. In so many years, you do not pay any tax on that. That is perfectly okay. You can buy Government of Canada bonds and do it. That is okay, but you cannot put your money in an insurance company and have an annuity coming in during the same number of years.

Mr. Minaker: You might not want to answer it, but I have a question for you. If you were 25 years old right now and you wanted \$250,000 worth of 20-year whole life insurance, would you look at buying \$250,000 renewable term insurance and put the difference into buying property and then selling the property 20 years down the road if it was capital gains exempt? Would the individual be better off under the present circumstance, presuming that the land grows or whatever.

Mr. Templeton: Well, I think the product you are referring to is not as it used to be. Most products calling themselves that are now exempt contracts. The point is well made. In other words, 20 years down the road—

• 2045

Mr. Minaker: So that is kind of the damage that has been done through the accrued—

Mr. Templeton: Yes.

Mr. Humphries: Well, Mr. Chairman, the other part of that is you still have the life insurance death benefit as a tax free gain as well. It is not to the individual, though, it is to his family.

Mr. Minaker: Right. So you have covered your estate.

Mr. Humphries: Yes. So the estate still has the tax free gain.

Products have changed. That was the other thing that happened in 1981, the companies developed new products. They said, we will do universal life, and when we do universal life we will be able to put that investment portion over here, and you can measure that very easily for the purposes of taxation.

Mr. Keilhack: Mr. Chairman, one of the basic policy objectives of the Income Tax Act is neutrality. A person should be able to make an investment decision, such as the one that has been mentioned, without looking at the income tax implications. A person should say, I either like land or I like security of an insurance contract, without having to think of the implications.

Mr. Minaker: Oh, I agree with you. I am just trying to relate the kind of situation we have evolved into.

[Translation]

imposée sur la plus-value accumulée, puisqu'il n'y a pas d'imposition jusqu'au moment de la vente, et pourtant ce n'est considéré comme un abus.

Le président: On peut en fait déterminer qu'on réalisera un gain en encaissant une obligation à coupon zéro dans 20 ou 30 ans. On achète l'obligation à 10c. par dollar sans coupon, donc on achète en fait cette masse de capital qui va rentrer. Sur tant d'années, on ne paie pas de taxe là-dessus. C'est tout à fait normal. On peut acheter des obligations du gouvernement canadien et le faire. C'est très bien, mais on ne peut pas mettre son argent dans une compagnie d'assurances et avoir une rente qui rentre durant le même nombre d'années.

M. Minaker: Vous n'allez peut-être pas vouloir répondre, mais j'ai une question à vous poser. Supposons que vous ayez 25 ans et que vouliez une assurance-vie entière de 250,000\$ sur 20 ans, envisageriez-vous d'acheter une assurance avec reconduction automatique de 250,000\$ en mettant la différence dans l'achat de propriétés que vous vendriez 20 ans après s'il y a une exemption pour les gains en capital? Est-ce que ce serait plus avantageux dans les circonstances actuelles, en supposant que la terre prenne de la valeur ou je ne sais quoi.

M. Templeton: Eh bien, je pense que le produit dont vous parlez n'est plus le même que précédemment. La majorité des produits de ce genre sont maintenant des contrats exonérés. La remarque est judicieuse. Autrement dit, au bout de 20 ans . . .

M. Minaker: C'est donc le genre de dégâts entraînés par l'imposition des montants courus . . .

M. Templeton: Oui.

M. Humphries: L'autre aspect, monsieur le président, c'est que vous avez toujours les prestations de décès de l'assurance-vie qui constituent aussi un gain exonéré. Évidemment, ce n'est pas pour le particulier, mais pour sa famille.

M. Minaker: Exact. Donc votre succession est couverte.

M. Humphries: Oui. La succession réalise un gain net d'impôt.

Les produits ont changé. C'est la deuxième chose qui s'est produite en 1981, les compagnies ont élaboré de nouveaux produits. Elles ont dit, nous allons faire de la vie universelle, et en faisant de la vie universelle nous allons pouvoir mettre de ce côté la partie investissement, et ce sera très facile à calculer pour l'impôt.

M. Keilhack: Monsieur le président, l'un des objectifs fondamentaux de la Loi de l'impôt sur le revenu est la neutralité. Chaque individu doit pouvoir prendre une décision d'investissement comme celle dont nous venons de parler sans se préoccuper des questions de fiscalité. Il doit pouvoir dire soit qu'il aime la terre, soit qu'il aime la sécurité d'un contrat d'assurance, sans avoir à se préoccuper de toutes les implications.

M. Minaker: Oh, je suis tout à fait d'accord. J'essayais simplement de vous décrire le genre de situation que nous avons maintenant.

[Texte]

Mr. Templeton: Going back to an earlier comment of yours that you are hanging on to your existing contracts, in light of current product on the market they may not be still in your best interests. So you are hanging on to them perhaps for the wrong reasons, and maybe there is not the security you think there is for your family as a result of that.

Mr. Minaker: No, I have Harry Warren as my insurance agent.

Mr. Templeton: Well, I am sure you are in good hands.

Mr. Humphries: That is one of the benefits of living in Winnipeg.

Mr. Minaker: Yes.

The Chairman: Are there any other questions by members?

Mr. Dorin: I only have one comment, and it is more in the light of a comment than a question. On point 10 of your February 5 brief, I appreciate your reference to the distortion of taxation statistics, because I have been a crusader, somewhat lonely, against the minimum tax, because I believe it has been founded primarily because of distortion of statistics, and very little other reason. And so I am interested to see your examples. There are a couple I had not seen before and realized. I can add this to my list for future use.

Mr. Keilhack: Mr. Chairman, that, of course, is one of the concerns we have about the minimum tax, that some of the statistics are based on distortions, and that the minimum tax is trying to solve problems in some areas that really do not exist.

The Chairman: Any other questions?

Well, I happen, as a chairman of this, as you can appreciate, to agree with most of your brief, so I want to thank you for coming and making your presentation to us. I think it is a worthwhile presentation. We will see it perhaps gets a little more coverage than the first brief did.

Mr. Templeton: We appreciate the time that you have spent. We enjoyed being here.

The Chairman: The meeting is adjourned until tomorrow night when we go after a meeting in camera with respect to estimates.

[Traduction]

M. Templeton: Pour revenir à une remarque que vous avez faite précédemment quand vous avez dit que vous mainteniez vos contrats existants, face aux produits actuels sur le marché, ils ne sont peut-être plus ce qu'il y a de plus intéressant pour vous. Donc vous vous y accrochez peut-être pour les mauvaises raisons, et vous n'avez donc peut-être pas sécurité que vous imaginez pour votre famille.

M. Minaker: Non, c'est Harry Warren qui est mon agent d'assurances.

M. Templeton: Alors, je suis sûr que vous êtes en bonnes mains.

M. Humphries: C'est un des avantages de vivre à Winnipeg.

M. Minaker: Oui.

Le président: D'autres membres ont-ils des questions à poser?

M. Dorin: Une remarque simplement, et c'est plus un commentaire qu'une question. Au point 10 de votre mémoire du 5 février, j'ai noté avec plaisir que vous mentionnez la distorsion des statistiques fiscales, car j'ai moi-même mené une croisade quelque peu solitaire contre l'impôt minimum, parce que j'estime qu'il repose au départ sur une distorsion des statistiques et pas grand-chose d'autre. Donc vos exemples m'intéressent. Il y en a un ou deux que je ne connaissais pas auparavant et que j'ai découverts. Je pourrais les ajouter à ma liste à l'avenir.

M. Keilhack: Monsieur le président, c'est évidemment l'une de nos préoccupations en ce qui concerne l'impôt minimum, le fait que les statistiques se fondent sur des informations déformées, et que l'impôt minimum soit destiné à résoudre des problèmes qui, dans certains cas, n'existent même pas.

Le président: Y a-t-il d'autres questions?

Bon, il se trouve que moi qui suis le président, comme vous pouvez le constater, je suis d'accord avec l'essentiel de votre mémoire, et je voudrais donc vous remercier d'être venus nous présenter votre point de vue. Je pense que c'est très utile et que votre exposé fera un peu plus de chemin que le premier.

M. Templeton: Nous vous remercions du temps que vous nous avez consacré, et nous avons été heureux de venir ici.

Le président: La séance est levée jusqu'à demain soir où nous tiendrons une réunion à huis clos sur le budget des dépenses.



If undelivered, return COVER ONLY to:
Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnement et Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

WITNESSES/TÉMOINS

From the Life Underwriters Association of Canada:

Robert B. Templeton, C.L.U., Chairman and Chief
Executive Officer;

John T. Humphries, C.L.U., Past Chairman;

Karl Keilhack, Director of Taxation.

De l'Association des assureurs-vie du Canada:

Robert B. Templeton, C.L.U., président et chef de la
direction;

John T. Humphries, C.L.U., président sortant;

Karl Keilhack, directeur de l'impôt.

Issue No. 22

Fascicule n° 22

Wednesday, May 21, 1986

Le mercredi 21 mai 1986

Chairman: Don Blenkarn

Président: Don Blenkarn

*Minutes of Proceedings and Evidence
of the Standing Committee on*

*Procès-verbaux et témoignages du
Comité permanent des*

Finance and Economic Affairs

Finances et des Affaires économiques

RESPECTING:

CONCERNANT:

Main Estimates for the fiscal year ending March 31,
1987

Budget des dépenses principal pour l'année financière se
terminant le 31 mars 1987

Consideration of a draft Report to the House

Étude de l'ébauche d'un rapport à la Chambre

INCLUDING:

Y COMPRIS:

The Second Report to the House

Le Deuxième Rapport à la Chambre

First Session of the
Thirty-third Parliament, 1984-85-86

Première session de la
trente-troisième législature, 1984-1985-1986

STANDING COMMITTEE ON FINANCE AND
ECONOMIC AFFAIRS

Chairman: Don Blenkarn

Vice-Chairman: Geoff Wilson

COMITÉ PERMANENT DES FINANCES ET DES
AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Président: Don Blenkarn

Vice-président: Geoff Wilson

MEMBERS/MEMBRES

Bill Attewell
Simon de Jong
Murray Dorin
Raymond Garneau
Paul McCrossan

George Minaker
Aideen Nicholson
Nelson A. Riis
Norman Warner

(Quorum 6)

Le greffier du Comité

Marie Carrière

Clerk of the Committee

WITNESSES/TÉMOINS

From the Life Underwriters Association of Canada:
Robert B. Templeton, C.L.U., Chairman and Chief
Executive Officer;
John T. Humphries, C.L.U., Vice-Chairman;
Karl Keilhack, Director of Taxation.

De l'Association des assureurs-vie du Canada:
Robert B. Templeton, C.L.U., président et chef de la
direction;
John T. Humphries, C.L.U., président adjoint;
Karl Keilhack, directeur de l'impor-

REPORT TO THE HOUSE

Monday, May 26, 1986

The Standing Committee on Finance and Economic Affairs has the honour to present its

SECOND REPORT

In accordance with its Order of Reference of Thursday, February 27, 1986, your Committee has considered Votes 1, 5, L6, 10, 15, 20, L25, 35 and 40 under FINANCE, the Votes under NATIONAL REVENUE and Vote 20 under PRIVY COUNCIL for the fiscal year ending March 31, 1987, and reports the same.

A copy of the relevant Minutes of Proceedings and Evidence (Issues Nos. 1, 5, 11, 13, 15, 17, 19 and 22 which includes this report) is tabled.

Respectfully submitted,

Le président

DON BLENKARN

Chairman

RAPPORT À LA CHAMBRE

Le lundi 26 mai 1986

Le Comité permanent des finances et des affaires économiques a l'honneur de présenter son

DEUXIÈME RAPPORT

Conformément à son ordre de renvoi du jeudi 27 février 1986, votre Comité a étudié les crédits 1, 5, L6, 10, 15, 20, L25, 35, et 40 sous la rubrique FINANCES, les crédits sous la rubrique REVENU NATIONAL et le crédit 20 sous la rubrique CONSEIL PRIVÉ du budget des dépenses principal pour l'année financière se terminant le 31 mars 1987 et en fait rapport.

Un exemplaire des Procès-verbaux et témoignages relatifs à ce rapport (fascicules nos. 1, 5, 11, 13, 15, 17, 19 et 22 qui comprend le présent rapport) est déposé.

Respectueusement soumis,

MINUTES OF PROCEEDINGS

WEDNESDAY, MAY 21, 1986
(24)

[Text]

The Standing Committee on Finance and Economic Affairs met at 7:38 o'clock p.m. this day, the Chairman, Don Blenkarn, presiding.

Members of the Committee present: Bill Attewell, Don Blenkarn, Simon de Jong, Raymond Garneau, Paul McCrossan, Aileen Nicholson, Norman Warner and Geoff Wilson.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Terrence J. Thomas and Laurent Desbois, Research Officers.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated Thursday, February 27, 1986, in relation to the Main Estimates for the fiscal year ending March 31, 1987. (See *Minutes of Proceedings and Evidence, Monday, April 7, 1986*).

The Chairman called Vote 1 under FINANCE.

Aileen Nicholson moved,—That Vote 1 under FINANCE in the amount of \$43,278,000., less \$10,819,500. voted in Interim Supply, be reduced by \$10,000. to \$32,448,500.

After debate, the question being put on the amendment, it was, by a show of hands, negatived: Yeas: 2; Nays: 5.

Vote 1 under FINANCE carried.

Votes 5, L6, 10, 15, 20, L25, 35 and 40 under FINANCE severally carried.

The Chairman called Vote 1 under NATIONAL REVENUE.

Vote 1 carried, on division.

Vote 5 under NATIONAL REVENUE carried.

The Chairman called Vote 10 under NATIONAL REVENUE.

Vote 10 carried, on division.

Vote 15 under NATIONAL REVENUE carried.

The Chairman called Vote 20 under PRIVY COUNCIL.

Simon de Jong moved,—That Vote 20 under PRIVY COUNCIL, in the amount of \$7,992,000., less \$1,998,000. voted in Interim Supply, be reduced by \$1 to \$7,991,999.

After debate the motion was, by unanimous consent, withdrawn.

Vote 20 under PRIVY COUNCIL carried.

ORDERED,—That the Chairman report to the House Votes 1, 5, L6, 10, 15, 20, L25, 35 and 40 under FINANCE, Votes 1, 5, 10 and 15 under NATIONAL REVENUE and

PROCÈS-VERBAL

LE MERCREDI 21 MAI 1986
(24)

[Traduction]

Le Comité permanent des finances et des affaires économiques se réunit, aujourd'hui à 19 h 38, sous la présidence de Don Blenkarn, (*président*).

Membres du Comité présents: Bill Attewell, Don Blenkarn, Simon de Jong, Raymond Garneau, Paul McCrossan, Aileen Nicholson, Norman Warner, Geoff Wilson.

Aussi présent: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Terrence J. Thomas et Laurent Desbois, attachés de recherche.

Le Comité reprend l'étude de son ordre de renvoi du jeudi 27 février 1986 relatif au budget des dépenses principal pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1987. (*Voir Procès-verbaux et témoignages du lundi 7 avril 1986*).

Le président met en délibération le crédit 1 inscrit sous la rubrique FINANCES.

Aileen Nicholson propose,—Que le crédit 1, d'un montant de 43,278,000\$, inscrit sous la rubrique FINANCES, moins les 10,819,500\$ votés en crédits provisoires, soit réduit de 10,000\$ et ramené à 32,448,500\$.

Après débat, l'amendement est mis aux voix par vote à main levée et rejeté comme suit: Pour: 2; Contre: 5.

Le crédit 1, inscrit sous la rubrique FINANCES, est adopté.

Les crédits 5, L6, 10, 15, 20, L25, 35 et 40, inscrit sous la rubrique FINANCES, sont respectivement adoptés.

Le président met en délibération le crédit 1 inscrit sous la rubrique REVENU NATIONAL.

Le crédit 1 est adopté avec voix dissidente.

Le crédit 5, inscrit sous la rubrique REVENU NATIONAL, est adopté.

Le président met en délibération la crédit 10 inscrit sous la rubrique REVENU NATIONAL.

Le crédit 10 est adopté avec voix dissidente.

Le crédit 15, inscrit sous la rubrique REVENU NATIONAL, est adopté.

Le président met en délibération le crédit 20 inscrit sous la rubrique CONSEIL PRIVÉ.

Simon de Jong propose,—Que le crédit 20, d'un montant de 7,992,000\$, inscrit sous la rubrique CONSEIL PRIVÉ, moins les 1,998,000\$ votés en crédits provisoires, soit réduit de 1\$ et ramené à 7,991,999\$.

Après débat, la motion est retirée par consentement unanime.

Le crédit 20, inscrit sous la rubrique CONSEIL PRIVÉ, est adopté.

IL EST ORDONNÉ,—Que le président fasse rapport, à la Chambre, des crédits 1, 5, L6, 10, 15, 20, L25, 35 et 40 inscrits sous la rubrique FINANCES; des crédits 1, 5, 10 et 15 inscrits

Vote 20 under PRIVY COUNCIL in the Main Estimates for the fiscal year ending March 31, 1987.

By unanimous consent, it was agreed,—That the Committee resolve itself into an *in camera* meeting, with interpretation and recording to discuss the future business of the Committee.

At 9:41 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

sous la rubrique REVENU NATIONAL; et le crédit 20 inscrit sous la rubrique CONSEIL PRIVÉ, dans le budget des dépenses principal pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1987.

Par consentement unanime, il est convenu,—Que le Comité siège de nouveau à huis clos et se prévale de services d'interprétation et d'enregistrement, en vue d'élaborer ses futurs travaux.

A 21 h 41, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Marie Carrière

Clerk of the Committee

FINANCE

<p>Programme de l'aspect général des dépenses et de la dette</p> <p>Crédit 10—Dépenses de fonctionnement</p> <p>Crédit 11—Dépenses de fonctionnement</p> <p>Crédit 12—Dépenses de fonctionnement</p> <p>Crédit 13—Dépenses de fonctionnement</p> <p>Crédit 14—Dépenses de fonctionnement</p> <p>Crédit 15—Dépenses de fonctionnement</p> <p>Crédit 16—Dépenses de fonctionnement</p> <p>Crédit 17—Dépenses de fonctionnement</p> <p>Crédit 18—Dépenses de fonctionnement</p> <p>Crédit 19—Dépenses de fonctionnement</p> <p>Crédit 20—Dépenses de fonctionnement</p> <p>Crédit 21—Dépenses de fonctionnement</p> <p>Crédit 22—Dépenses de fonctionnement</p> <p>Crédit 23—Dépenses de fonctionnement</p> <p>Crédit 24—Dépenses de fonctionnement</p> <p>Crédit 25—Dépenses de fonctionnement</p> <p>Crédit 26—Dépenses de fonctionnement</p> <p>Crédit 27—Dépenses de fonctionnement</p> <p>Crédit 28—Dépenses de fonctionnement</p> <p>Crédit 29—Dépenses de fonctionnement</p> <p>Crédit 30—Dépenses de fonctionnement</p> <p>Crédit 31—Dépenses de fonctionnement</p> <p>Crédit 32—Dépenses de fonctionnement</p> <p>Crédit 33—Dépenses de fonctionnement</p> <p>Crédit 34—Dépenses de fonctionnement</p> <p>Crédit 35—Dépenses de fonctionnement</p> <p>Crédit 36—Dépenses de fonctionnement</p> <p>Crédit 37—Dépenses de fonctionnement</p> <p>Crédit 38—Dépenses de fonctionnement</p> <p>Crédit 39—Dépenses de fonctionnement</p> <p>Crédit 40—Dépenses de fonctionnement</p> <p>Crédit 41—Dépenses de fonctionnement</p> <p>Crédit 42—Dépenses de fonctionnement</p> <p>Crédit 43—Dépenses de fonctionnement</p> <p>Crédit 44—Dépenses de fonctionnement</p> <p>Crédit 45—Dépenses de fonctionnement</p> <p>Crédit 46—Dépenses de fonctionnement</p> <p>Crédit 47—Dépenses de fonctionnement</p> <p>Crédit 48—Dépenses de fonctionnement</p> <p>Crédit 49—Dépenses de fonctionnement</p> <p>Crédit 50—Dépenses de fonctionnement</p> <p>Crédit 51—Dépenses de fonctionnement</p> <p>Crédit 52—Dépenses de fonctionnement</p> <p>Crédit 53—Dépenses de fonctionnement</p> <p>Crédit 54—Dépenses de fonctionnement</p> <p>Crédit 55—Dépenses de fonctionnement</p> <p>Crédit 56—Dépenses de fonctionnement</p> <p>Crédit 57—Dépenses de fonctionnement</p> <p>Crédit 58—Dépenses de fonctionnement</p> <p>Crédit 59—Dépenses de fonctionnement</p> <p>Crédit 60—Dépenses de fonctionnement</p> <p>Crédit 61—Dépenses de fonctionnement</p> <p>Crédit 62—Dépenses de fonctionnement</p> <p>Crédit 63—Dépenses de fonctionnement</p> <p>Crédit 64—Dépenses de fonctionnement</p> <p>Crédit 65—Dépenses de fonctionnement</p> <p>Crédit 66—Dépenses de fonctionnement</p> <p>Crédit 67—Dépenses de fonctionnement</p> <p>Crédit 68—Dépenses de fonctionnement</p> <p>Crédit 69—Dépenses de fonctionnement</p> <p>Crédit 70—Dépenses de fonctionnement</p> <p>Crédit 71—Dépenses de fonctionnement</p> <p>Crédit 72—Dépenses de fonctionnement</p> <p>Crédit 73—Dépenses de fonctionnement</p> <p>Crédit 74—Dépenses de fonctionnement</p> <p>Crédit 75—Dépenses de fonctionnement</p> <p>Crédit 76—Dépenses de fonctionnement</p> <p>Crédit 77—Dépenses de fonctionnement</p> <p>Crédit 78—Dépenses de fonctionnement</p> <p>Crédit 79—Dépenses de fonctionnement</p> <p>Crédit 80—Dépenses de fonctionnement</p> <p>Crédit 81—Dépenses de fonctionnement</p> <p>Crédit 82—Dépenses de fonctionnement</p> <p>Crédit 83—Dépenses de fonctionnement</p> <p>Crédit 84—Dépenses de fonctionnement</p> <p>Crédit 85—Dépenses de fonctionnement</p> <p>Crédit 86—Dépenses de fonctionnement</p> <p>Crédit 87—Dépenses de fonctionnement</p> <p>Crédit 88—Dépenses de fonctionnement</p> <p>Crédit 89—Dépenses de fonctionnement</p> <p>Crédit 90—Dépenses de fonctionnement</p> <p>Crédit 91—Dépenses de fonctionnement</p> <p>Crédit 92—Dépenses de fonctionnement</p> <p>Crédit 93—Dépenses de fonctionnement</p> <p>Crédit 94—Dépenses de fonctionnement</p> <p>Crédit 95—Dépenses de fonctionnement</p> <p>Crédit 96—Dépenses de fonctionnement</p> <p>Crédit 97—Dépenses de fonctionnement</p> <p>Crédit 98—Dépenses de fonctionnement</p> <p>Crédit 99—Dépenses de fonctionnement</p> <p>Crédit 100—Dépenses de fonctionnement</p>	<p>Programme de l'aspect général des dépenses et de la dette</p> <p>Crédit 10—Dépenses de fonctionnement</p> <p>Crédit 11—Dépenses de fonctionnement</p> <p>Crédit 12—Dépenses de fonctionnement</p> <p>Crédit 13—Dépenses de fonctionnement</p> <p>Crédit 14—Dépenses de fonctionnement</p> <p>Crédit 15—Dépenses de fonctionnement</p> <p>Crédit 16—Dépenses de fonctionnement</p> <p>Crédit 17—Dépenses de fonctionnement</p> <p>Crédit 18—Dépenses de fonctionnement</p> <p>Crédit 19—Dépenses de fonctionnement</p> <p>Crédit 20—Dépenses de fonctionnement</p> <p>Crédit 21—Dépenses de fonctionnement</p> <p>Crédit 22—Dépenses de fonctionnement</p> <p>Crédit 23—Dépenses de fonctionnement</p> <p>Crédit 24—Dépenses de fonctionnement</p> <p>Crédit 25—Dépenses de fonctionnement</p> <p>Crédit 26—Dépenses de fonctionnement</p> <p>Crédit 27—Dépenses de fonctionnement</p> <p>Crédit 28—Dépenses de fonctionnement</p> <p>Crédit 29—Dépenses de fonctionnement</p> <p>Crédit 30—Dépenses de fonctionnement</p> <p>Crédit 31—Dépenses de fonctionnement</p> <p>Crédit 32—Dépenses de fonctionnement</p> <p>Crédit 33—Dépenses de fonctionnement</p> <p>Crédit 34—Dépenses de fonctionnement</p> <p>Crédit 35—Dépenses de fonctionnement</p> <p>Crédit 36—Dépenses de fonctionnement</p> <p>Crédit 37—Dépenses de fonctionnement</p> <p>Crédit 38—Dépenses de fonctionnement</p> <p>Crédit 39—Dépenses de fonctionnement</p> <p>Crédit 40—Dépenses de fonctionnement</p> <p>Crédit 41—Dépenses de fonctionnement</p> <p>Crédit 42—Dépenses de fonctionnement</p> <p>Crédit 43—Dépenses de fonctionnement</p> <p>Crédit 44—Dépenses de fonctionnement</p> <p>Crédit 45—Dépenses de fonctionnement</p> <p>Crédit 46—Dépenses de fonctionnement</p> <p>Crédit 47—Dépenses de fonctionnement</p> <p>Crédit 48—Dépenses de fonctionnement</p> <p>Crédit 49—Dépenses de fonctionnement</p> <p>Crédit 50—Dépenses de fonctionnement</p> <p>Crédit 51—Dépenses de fonctionnement</p> <p>Crédit 52—Dépenses de fonctionnement</p> <p>Crédit 53—Dépenses de fonctionnement</p> <p>Crédit 54—Dépenses de fonctionnement</p> <p>Crédit 55—Dépenses de fonctionnement</p> <p>Crédit 56—Dépenses de fonctionnement</p> <p>Crédit 57—Dépenses de fonctionnement</p> <p>Crédit 58—Dépenses de fonctionnement</p> <p>Crédit 59—Dépenses de fonctionnement</p> <p>Crédit 60—Dépenses de fonctionnement</p> <p>Crédit 61—Dépenses de fonctionnement</p> <p>Crédit 62—Dépenses de fonctionnement</p> <p>Crédit 63—Dépenses de fonctionnement</p> <p>Crédit 64—Dépenses de fonctionnement</p> <p>Crédit 65—Dépenses de fonctionnement</p> <p>Crédit 66—Dépenses de fonctionnement</p> <p>Crédit 67—Dépenses de fonctionnement</p> <p>Crédit 68—Dépenses de fonctionnement</p> <p>Crédit 69—Dépenses de fonctionnement</p> <p>Crédit 70—Dépenses de fonctionnement</p> <p>Crédit 71—Dépenses de fonctionnement</p> <p>Crédit 72—Dépenses de fonctionnement</p> <p>Crédit 73—Dépenses de fonctionnement</p> <p>Crédit 74—Dépenses de fonctionnement</p> <p>Crédit 75—Dépenses de fonctionnement</p> <p>Crédit 76—Dépenses de fonctionnement</p> <p>Crédit 77—Dépenses de fonctionnement</p> <p>Crédit 78—Dépenses de fonctionnement</p> <p>Crédit 79—Dépenses de fonctionnement</p> <p>Crédit 80—Dépenses de fonctionnement</p> <p>Crédit 81—Dépenses de fonctionnement</p> <p>Crédit 82—Dépenses de fonctionnement</p> <p>Crédit 83—Dépenses de fonctionnement</p> <p>Crédit 84—Dépenses de fonctionnement</p> <p>Crédit 85—Dépenses de fonctionnement</p> <p>Crédit 86—Dépenses de fonctionnement</p> <p>Crédit 87—Dépenses de fonctionnement</p> <p>Crédit 88—Dépenses de fonctionnement</p> <p>Crédit 89—Dépenses de fonctionnement</p> <p>Crédit 90—Dépenses de fonctionnement</p> <p>Crédit 91—Dépenses de fonctionnement</p> <p>Crédit 92—Dépenses de fonctionnement</p> <p>Crédit 93—Dépenses de fonctionnement</p> <p>Crédit 94—Dépenses de fonctionnement</p> <p>Crédit 95—Dépenses de fonctionnement</p> <p>Crédit 96—Dépenses de fonctionnement</p> <p>Crédit 97—Dépenses de fonctionnement</p> <p>Crédit 98—Dépenses de fonctionnement</p> <p>Crédit 99—Dépenses de fonctionnement</p> <p>Crédit 100—Dépenses de fonctionnement</p>
---	---

REVENU NATIONAL

EVIDENCE

(Recorded by Electronic Apparatus)

[Texte]

Wednesday, May 21, 1986

• 1942

The Chairman: First of all, what I want to do is go over the various votes we have had. I have a breakdown of these.

FINANCE

E—Financial and Economic Policies Program	
Vote 1—Program expenditures	\$43,278,000
Vote 5—Payments in accordance with the Bretton Woods and Related Agreements Act to the International Bank for Reconstruction and Development and the International Finance Corporation	
	\$9,100,000
Vote L6—Issuance of demand notes in accordance with the Bretton Woods and Related Agreements Act	
E—Canadian Import Tribunal Program	
Vote 10—Program expenditures	\$2,186,000
E—Inspector General of Banks Program	
Vote 15—Program expenditures	\$3,705,000
E—Special Program	
Vote 20—Foreign Claims Fund	\$45,000
Vote L25—Advances to St. John Harbour Bridge Authority	
	\$631,000
E—Insurance	
Vote 35—Program expenditures	\$26,384,000
E—Tariff Board	
Vote 40—Program expenditures	\$2,343,000

NATIONAL REVENUE

E—Customs and Excise	
Vote 1—Operating expenditures	\$386,541,000
Vote 5—Capital expenditures	\$19,878,000
E—Taxation	
Vote 10—Operating expenditures	\$655,523,000
Vote 15—Capital expenditures	\$16,800,000

The Chairman: Madam Clerk, am I correct that vote 1 on Finance is the basic vote under which the finance program of the country is run?

Mr. de Jong: I wonder, Mr. Chairman, if it is possible that vote 20 . . . I would like to present a motion here.

The Chairman: You are not going to leave us, are you, Simon?

Mr. de Jong: Yes, maybe for 15 minutes. I will try to get back as soon as I can.

The Chairman: Okay. Vote 20 under Finance happens to be the IMF in Bretton Woods.

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

[Traduction]

Le mercredi 21 mai 1986

Le président: Je voudrais d'abord que nous repassions les crédits que nous avons examinés. En voici la liste.

FINANCE

Programme des politiques financières et économiques	
Crédit 1—Dépenses du programme	\$43,278,000
Crédit 5—Paiements faits en vertu de la Loi sur les accords de Bretton Woods et des lois connexes, à la Banque internationale de développement et à la Corporation financière internationale	
	\$9,100,000
Crédit L6. Emission de billets à vue en vertu de la Loi sur les accords de Bretton Woods et des lois connexes.	
Programme du Tribunal canadien des importations	
Crédit 10—Dépenses de fonctionnement	\$2,186,000
Programme de l'Inspecteur général des banques	
Crédit 15—Dépenses de fonctionnement	\$3,705,000
Programme spécial	
Crédit 20—Fonds des réclamations étrangères	\$45,000
Crédit L25—Avances faites à l'Administration du pont du port de St-John	
	\$631,000
Assurances	
Crédit 35—Dépenses de fonctionnement	\$26,384,000
Commission du tarif	
Crédit 40—Dépenses de fonctionnement	\$2,343,000

REVENU NATIONAL

Douanes et accises	
Crédit 1—Dépenses de fonctionnement	\$386,541,000
Crédit 5—Dépenses en capital	\$19,878,000
Impôt	
Crédit 10—Dépenses de fonctionnement	\$655,523,000
Crédit 15—Dépenses en capital	\$16,800,000

Le président: Madame la greffière, est-il exact que le crédit 1 des Finances soit le crédit fondamental en vertu duquel tout le programme financier du pays est appliqué?

M. de Jong: Monsieur le président, je me demande s'il est possible que le crédit 20 . . . J'aimerais présenter une motion là-dessus.

Le président: Vous ne nous quittez pas, n'est-ce pas, Simon?

M. de Jong: Oui, pendant une quinzaine de minutes. Je vais essayer de revenir le plus vite possible.

Le président: C'est bien. Le crédit 20 des Finances touche justement le FMI de Bretton Woods.

[Texte]

Mr. de Jong: The Economic Council of Canada.

The Chairman: We already have a motion by Nelson on that, which is on the order paper for today. He did not have to have a quorum here to move it.

Mr. de Jong: Oh, I see. Okay.

The Chairman: You can move any motion you want, but you cannot vote on the goddamn thing until you have a quorum. But he moved it so I am going to take the motion as moved. Nelson's motion of May 12, was:

I move that vote 20 of the Economic Council of Canada be reduced by the equivalent of seven management person-years totalling \$526,561.

Mr. de Jong: I understand he wants to withdraw that and instead move that vote 20 under the Privy Council be reduced by \$1.

The Chairman: Reduced by \$1.

Mr. de Jong: By \$1. It is a symbolic motion indicating—

The Chairman: Are you going to leave right away? Do you have to leave?

Mr. de Jong: I will be back in 15 minutes at the longest.

The Chairman: Well, why do you not go and do your 15-minute thing and why do we not discuss the other votes? We will hold off the Economic Council of Canada vote until you get here.

Mr. de Jong: Good. Much appreciated.

Ms Nicholson: Mr. Chairman, at this point, are you asking us to give you an idea of where we might be moving?

The Chairman: I would like to have a general discussion on the estimates to start with. First of all, I could deal with the estimates, then I would like to go on and deal with the other references and material we have. For example, we have Genstar, Canada Trust and Bank of Montreal served on a subpoena.

We have certain other things that are coming along. I like to have a view as to where we ought to be going on these things. Can we first of all deal with the estimates, because I think we ought to clean that up? Then, let us get on with the rest of it.

Now, as I said, vote 1 on Finance is in connection with the Minister's basic vote. It is a program expenditure vote. When you get down to the bottom of it, the total budgetary expense is \$43,278,000. It is of course subject to the interim supply which was granted back to March 31. What is the view with respect to vote 1?

• 1945

Miss Nicholson: I would like to move an amendment. I would like to reduce it, and let me first tell you my reasons. Is this an in camera meeting, not that it really matters?

[Traduction]

M. de Jong: Le Conseil économique du Canada.

Le président: M. Nelson a déjà présenté une motion, qui est à l'ordre du jour, sur ce crédit. Le quorum n'est pas nécessaire pour la présenter.

M. de Jong: Oh, je vois. C'est bien.

Le président: Vous pouvez présenter toutes les motions que vous voulez, mais vous ne pouvez passer au vote tant que vous n'êtes pas en nombre suffisant. Mais il l'a proposée et je vais la prendre telle quelle. La motion du 12 mai de Nelson se lit comme suit:

Je propose qu'on réduise le crédit 20 du Conseil économique du Canada de l'équivalent de sept années-personnes, soit de \$526,561.

M. de Jong: Je pense qu'il veut retirer cette proposition et la remplacer par une réduction de \$1 du crédit 20 du Conseil privé.

Le président: Qu'il soit réduit d'un dollar.

M. de Jong: D'un dollar. Il s'agit d'une proposition symbolique pour indiquer . . .

Le président: Partez-vous tout de suite? Etes-vous obligé de partir?

M. de Jong: Je serai de retour dans 15 minutes, pas plus.

Le président: En ce cas, allez-y pendant 15 minutes et nous discuterons des autres crédits. Nous reporterons le crédit du Conseil économique du Canada à votre retour.

M. de Jong: Bon. Je l'apprécie beaucoup.

Mme Nicholson: Monsieur le président, voulez-vous que nous vous donnions une idée des propositions que nous pourrions faire?

Le président: J'aimerais d'abord que nous ayons une discussion générale sur les budgets. Traitons d'abord des budgets et nous passerons ensuite aux autres questions de l'ordre du jour. Nous devons discuter, par exemple, de Genstar, du Canada Trust et de la Banque de Montréal qui ont reçu une citation à comparaître.

D'autres questions suivront. J'aime avoir un aperçu de l'orientation que nous devons prendre sur ces questions. Pouvons-nous nous occuper d'abord des budgets, parce que je pense que nous devrions nous en débarrasser? Nous passerons ensuite aux autres questions.

Comme je l'ai dit, le crédit 1 des Finances est lié au crédit de base du ministre. Il s'agit d'un crédit relatif au programme des dépenses. En dernière analyse, le budget total des dépenses se chiffre à 43,278,000\$, sous réserve des crédits provisoires accordés le 31 mars. Qu'en est-il du crédit 1?

Mme Nicholson: J'aimerais proposer un amendement. J'aimerais que ce crédit soit réduit, mais laissez-moi vous dire pourquoi. Cette séance est-elle à huis clos, mais ça importe peu?

[Text]

The Chairman: It is in camera. It does not really matter. It is called in camera because there is a bunch of other things I wanted to discuss later in the meeting that should be in camera, but I would be prepared to treat this as an open meeting until we get to in camera matters. Would that be all right with the members?

Mr. Garneau: I think it has to be. We need minutes of this meeting for sure.

An hon. member: We can be in camera and still have minutes.

The Chairman: Oh, you can, I know. But I am talking in terms of the press.

Mr. Garneau: My colleague wanted to have a motion. She may have to explain that to the press. If we are in camera, she will not be able to discuss it.

The Chairman: That is exactly right. I would be delighted to accept a motion that this portion of the meeting dealing with the estimates of departments be public and open to the public, recorded, and the *Minutes of Proceedings and Evidence* produced for the public.

Motion agreed to.

Miss Nicholson: Well, Mr. Chairman, it will come as no surprise to you to know that I am not happy about the amount of money the Department of Finance has been laying out in legal fees in connection with the Estey Commission. The Inspector General of Banks came in last year with supplementary estimates for a half a million dollars for legal fees. We have now learned that the Department of Finance spent \$2.1 million on preparing the Minister of Finance and the Minister of State for Finance for their appearances before the Estey Commission.

This was stated at our own committee, but the minutes of the Senate committee of April 30 demonstrate this in more detail. Mr. Hartt, the deputy minister, said that before the Minister of Finance could appear before the commission—and he only appeared for a day, as did the Minister of State—the attorneys and others had to spend time understanding what the case was about; the facts, the circumstances, the issues and the process so they could advise the Minister as to what his testimony should be, and what his stand and recommendations should be.

So \$2.1 million was spent to brief the Minister of Finance and the Minister of State for Finance for an appearance of a day each before the Estey Commission. To my mind, that indicates that something is very wrong with the Department of Finance. Why did the officials not have information at the tips of their fingers? Why were they not able to brief the Ministers without having to call in outside assistance to the tune of \$2.1 million? So to mark my disapproval of all this, I would like to propose a symbolic cut of \$10,000 in the estimates of the Department of Finance.

[Translation]

Le président: Elle est à huis clos. Ça importe peu. Elle est faite à huis clos parce que je veux que nous discutions de nombreuses autres questions confidentielles plus tard. Mais la séance peut être ouverte jusqu'à ce que nous en venions aux questions confidentielles. Cela convient-il aux membres?

M. Garneau: Je pense que nous n'avons pas le choix. Nous avons certainement besoin du procès-verbal de cette séance.

Une voix: Nous pouvons avoir le procès-verbal de la séance à huis clos.

Le président: Oh, je sais que c'est possible. Mais je parle de la presse.

M. Garneau: Ma collègue veut faire une proposition. Elle devra s'en expliquer à la presse. Si la séance est faite à huis clos, elle n'aura pas le droit d'en parler.

Le président: C'est exact. Je serais heureux d'accepter une proposition selon laquelle la partie de la séance traitant des budgets des ministères sera rendue publique et sera enregistrée, et que le procès-verbal des procédures et témoignages sera publié.

Motion adoptée.

Mme Nicholson: Eh bien, monsieur le président, ce ne sera une surprise pour personne d'apprendre que je ne suis pas satisfaite de la somme que le ministère des Finances a déboursé en frais de justice en rapport avec la Commission Estey. L'an dernier, l'inspecteur général des banques a présenté un budget des dépenses supplémentaire de un demi million de dollars en frais de justice. Nous apprenons maintenant que le ministère des Finances a dépensé 2,1 millions de dollars en vue de préparer le ministre des Finances et le ministre d'État aux Finances à comparaître devant la Commission Estey.

Ces chiffres ont été révélés à notre propre Comité, mais le procès-verbal de la séance du 30 avril du Comité du Sénat donne plus de détails sur cette question. Le sous-ministre, M. Hartt, a déclaré qu'avant que le ministre des Finances soit prêt à comparaître devant la Commission—et il n'a comparu que pendant une journée, tout comme le ministre d'État—des avocats et d'autres ont dû se pencher sur la question pour comprendre de quoi il retournait: ils ont étudié les faits, les circonstances, les litiges et le processus afin de pouvoir conseiller le Ministre sur le témoignage à faire, sur sa position et sur ses recommandations.

Il en a donc coûté 2,1 millions de dollars pour préparer le ministre des Finances et le ministre d'État aux Finances à comparaître, pendant une journée chacun, devant la Commission Estey. À mon avis, cela révèle que quelque chose ne va pas au ministère des Finances. Comment se fait-il que ces représentants n'aient pas eu ces renseignements sur le bout des doigts? Comment se fait-il qu'ils aient été incapables de préparer les ministres sans faire appel à une aide extérieure qui se chiffre à 2,1 millions de dollars? Je propose donc que l'on réduise le budget des dépenses du ministère des Finances de 10,000\$ symboliques pour bien marquer mon mécontentement.

[Texte]

• 1950

The Chairman: I have a motion by Miss Nicholson that estimate (1) be reduced by \$10,000 as a symbolic cut, expressing the committee's displeasure of the amount of money spent by the Department of Finance on lawyers and others with respect to the Estey Commission.

Now, I just finished circulating to members the letter I received yesterday. It was addressed, "Dear Don". I decided to circulate the letter. It is signed "Barbara", which goes to show we are on a first-name basis. This is a better relationship than I have with some other Ministers.

That indicates that the Department of Finance would spend \$1.33 million, which would include both the Inspector General of Banks and the OIGB. Now, that certainly is different from the \$2.1 million in the testimony before.

I think, in deference to everybody, it is different from the testimony we received in this committee.

I would like to receive some discussion from members on this whole matter. It seems to me that if you go back in the thing, you will see on an appendix to this whole letter, which is the third to last page. It says: "Estey Commission—C-79, Bank Closures. Tory, Tory, DesLauriers & Binnington, Pillsbury, Madison & Sutro". Wow! It goes on to say that they budgeted \$140,000; they spent \$119,100. Officer Hoskins—they budgeted \$1,000,005; they spent \$686,000. McCarthy and McCarthy—they budgeted \$3,000; they spent \$27,050. For a total of all those budget bases, total legal advice, \$1.6 million and they only spent \$808,000, which means that they managed to do it for about half-price.

On financial advice, again, they budgeted \$119,000 and spent \$63,000. On management and consulting advice, they budgeted \$336,000 and spent \$335,000, showing a total of \$1.2 million instead of \$2.1 million. In other words, they say they have spent roughly half of what they budgeted.

Mr. Garneau: In the year 1985-86?

The Chairman: That is correct. There are obviously bills for 1986-87.

Mr. Attewell: There is an additional \$90,000.

The Chairman: Well, there might be more than that, because obviously there has to be a cost for . . . in other words, these lawyers budgeted for and only billed that much in 1985-86, but they have more bills to come.

Mr. Wilson (Swift Current—Maple Creek): Quite likely; that is the way it used to be.

The Chairman: It always was. It is always in arrears.

Mr. Garneau: Well, it is difficult to match those figures with what the Deputy Minister of Finance said when they referred to a question put by Senator Sinclair about the Manion report, Secretary of the Treasury Board, where he

[Traduction]

Le président: M^{lle} Nicholson propose que le crédit 1^{er} soit réduit de 10,000\$, à titre symbolique, afin de témoigner du mécontentement du Comité face à la somme déboursée en frais de justice en rapport avec la Commission Estey.

Je viens de distribuer aux membres une lettre que j'ai reçue hier. Elle est adressée à «Cher Don». J'ai décidé de la distribuer. Elle est signée «Barbara», ce qui montre que notre relation est bonne. Elle est meilleure, en tout cas, que celle avec d'autres ministres.

Cette lettre indique que le ministère des Finances a dépensé 1,33 million de dollars, y compris pour l'inspecteur général des banques et pour le Bureau de l'inspecteur général des banques. Ce chiffre est certainement différent des 2,1 millions de dollars du témoignage précédent.

Par égard pour tout le monde, je dirai que ce chiffre est différent du témoignage que le Comité a entendu.

J'aimerais que les membres discutent de cette question. Il me semble qu'à l'annexe de cette lettre, de la troisième à la dernière page, on lit: «Commission Estey—C-79, fermetures de banques. Tory, Tory, Deslauriers et Binnington, Pillsbury, Madison et Sutro». Eh bien! On poursuit en disant que le budget prévoyait 140,000\$, mais que 119,000\$ ont été dépensés. Agent Hoskins—1,000,005\$ prévus; 686,000\$ dépensés. McCarthy et McCarthy—\$3,000\$ prévus, 27,050\$ dépensés. Pour un budget total, le total des frais de justice, de 1,6 million de dollars, alors qu'ils n'ont dépensé que 808,000\$, soit une économie d'environ la moitié du budget.

Ils avaient un budget de 119,000\$ pour les conseillers financiers, mais ils n'ont dépensé que 63,000\$. Un budget de 336,000\$ était prévu pour les conseillers en gestion, mais ils n'ont dépensé que 335,000\$, ce qui porte le total à 1,2 million de dollars au lieu des 2,3 millions prévus. En d'autres termes ils disent avoir dépensé à peu près la moitié de ce qu'ils avaient prévu.

M. Garneau: Pendant l'année 1985-1986?

Le président: C'est exact. Il y a évidemment des projets de loi pour 1986-1987.

M. Attewell: Il y a 90,000\$ supplémentaires.

Le président: Peut-être plus que cela, parce qu'il doit évidemment y avoir des frais pour . . . En d'autres termes, ces avocats n'ont présenté des factures que pour ces sommes, en 1985-1986, mais d'autres suivront.

M. Wilson (Swift Current—Maple Creek): C'est probable; c'est comme cela d'habitude.

Le président: C'est toujours comme cela. Il y a toujours des arriérés.

M. Garneau: Eh bien, il est difficile d'apparier ces chiffres à ceux que le sous-ministre des Finances a donnés en réponse à une question du sénateur Sinclair sur le rapport Manion, secrétaire du Conseil du Trésor, où il parlait d'une somme de

[Text]

used the \$2.1 million figure. After that, Mr. Hartt was commenting on it, saying that it was the cost.

An hon. member: It is total budget.

Mr. Garneau: No. He referred to the Minister. I do not want to read all that, but Senator Sinclair was referring to particularly the Minister of State and Minister of Finance. Mr. Hartt answered, "No, senator, it is not a small sum of money. Far be it from the \$2.1 million. I am not trying to do so". While we are here, I am suggesting that before the Minister of Finance could be prepared to appear before the commission, and he only appeared for one day, the Minister of State, the attorney and others had to spend time understanding what the case was. I do not know who is right or who is wrong, but it seems very clear that the deputy minister was confirming this \$2.1 million cost.

• 1955

Mr. Attewell: There is obviously a conflict between the figures. There is an explanation attached to the Minister's statement.

The Chairman: There is also another conflict. There is nothing in here for Justice Estey's costs, and there is nothing in here for the costs of his lawyer. I know his lawyer well and he does not come cheap. Is that not right?

Mr. McCrossan: That is not in this vote though, is it?

The Chairman: No, I appreciate that, but it is part of the government's cost. The trouble is that a lot of this is in the vote. There is the cost of the Bank of Canada, which were represented, and they are not here in this vote, though it is mentioned in the letter. They estimate external legal fees to the Bank of Canada as \$250,000 and the Canada Deposit Insurance Corporation fee of \$120,000.

Mr. McCrossan: No matter who the government is, we are going to have inquiries from time to time. Ministers have to have adequate legal advice; it has to be beyond adequate. It has to be first rate, particularly when their personal reputations and the departments' reputations are at issue.

At first, the figures seem large. I will concede that. I do not know how they compare with inquiries which have taken place in the past. I know the service I would do as a consultant, before I would run up a bill in the order of the Osler, Hoskin, Harcourt estimated bill.

The Chairman: Osler, Hoskins, Harcourt only billed \$686,000, which is a pretty good fee.

Mr. McCrossan: It sure is. I do not have a good idea of what they did. If you have a top-flight counsel sitting through and listening to all the hearings, which often happens in these things, you are wasting a lot of high-priced talent. On the other hand, there is a big difference between getting the feel by being here in person to hear one of these things and reading it, because you can pick up a lot from body language, things you cannot pick off the written page.

[Translation]

2,1 millions de dollars. M. Hartt a ensuite confirmé ce chiffre des frais.

Une voix: Il s'agit du budget total.

M. Garneau: Non. Il parlait du ministre. Je ne veux pas lire toute cette section, mais le sénateur parlait du ministre d'État et du ministre des Finances en particulier. M. Hartt a répondu: «Non, sénateur, ce n'est pas une petite somme d'argent. Loin de moi l'idée de diminuer l'importance des 2,1 millions de dollars. Je n'essaie pas de la diminuer.» Pendant que nous y sommes, je suggère que le ministre d'État, les avocats et d'autres ont dû étudier ce cas avant de pouvoir préparer le ministre des Finances à comparaître, ne serait-ce que pendant une journée, devant la Commission. Je ne sais pas qui a raison et qui a tort, mais il me semble très clair que le sous-ministre a confirmé ces frais de 2,1 millions de dollars.

M. Attewell: Il y a évidemment une discordance entre ces chiffres. La déclaration du ministre contient une explication.

Le président: Il y a une autre discordance. On ne mentionne pas les frais du juge Estey et de son avocat. Je connais bien son avocat, et ses honoraires sont très élevés. N'est-ce pas exact?

M. McCrossan: On ne les mentionne pas dans ce crédit, n'est-ce pas?

Le président: Non, je le reconnais, mais ils font partie des frais du gouvernement. Le problème est qu'une grande partie de ces frais sont couverts par ce crédit. Il y a les frais de la Banque du Canada, qui ont été représentés, mais qui ne paraissent pas dans ce crédit, bien qu'on en parle dans la lettre. Ils estiment les frais externes de justice de la Banque du Canada à 250,000\$ et ceux de la Corporation de l'assurance-dépôt du Canada, à 120,000\$.

M. McCrossan: Nous aurons des enquêtes de temps à autre, quel que soit le gouvernement. Les ministres doivent avoir accès à des conseils juridiques appropriés, mieux qu'appropriés. Ils doivent être de premier ordre, surtout lorsque leur réputation personnelle ou la réputation du ministère est en jeu.

A première vue, ces chiffres semblent élevés. Je le reconnais. Je ne sais pas s'ils sont comparables à ceux des autres enquêtes effectuées par le passé. Je connais les services que je pourrais rendre, à titre d'expert-conseil, avant d'en arriver à une facture de l'ordre de celle de Osler, Hoskin et Harcourt.

Le président: Osler, Hoskin et Harcourt n'ont présenté qu'une facture de \$686,000, ce qui est un assez bon tarif.

M. McCrossan: Certainement. Je ne sais pas bien ce qu'ils ont fait. Si un expert-conseil de premier ordre doit assister à toutes les audiences, ce qui est courant dans ces cas, vous gaspillez beaucoup de talent à prix fort. D'autre part, il y a une énorme différence entre le fait d'assister à ces audiences et le fait d'en lire le procès-verbal, parce que le langage corporel révèle beaucoup de choses, que la page écrite ne révèle pas.

[Texte]

I do not have a good idea as to whether these are reasonable or not, but in terms of loading a \$10,000 reduction, I understand it is symbolic in nature. I view it as a condemnation of the Minister at this point in time, which I am not willing to concede to. I have questions about it and I am not sure whether the appropriate way to handle it would be in your committee, Aideen, rather than in the estimates, because whether the money was well spent or not seems to be the fundamental question you are raising.

It is not the size of the estimate. I think we would all concede that a Minister is entitled to a first rate defence. I think the question you are raising is whether the money is being well spent. It seems to me that is more of a public accounts issue than it is an estimates issue.

• 2000

Miss Nicholson: Mr. Chairman, I think there are two issues. You say that it would be a Public Accounts committee responsibility if we stay from where I stated it, which is that, if the officials were on top of things, it should not have been necessary for them to buy that much expertise to do what Mr. Hart said they were doing.

Mr. McCrossan: Well, it is now said that the banks were bankrupt in 1983. If the officials were on top of things, they would have found out about it two years ago.

Miss Nicholson: Let me just finish, though, because there are two points at issue here, you see. The way I put it was that if the officials really were on top of things in their department, they would not find it necessary to bring in outside experts to do what Mr. Hart said they did, which is to brief the Minister and deputy minister, because the attorneys and others—because I understand there were accountants in it too—had to spend time understanding the facts, the circumstances, the issues before they could advise the Minister, etc.

So if you take that literally, that says the officials did not know what they were up to. And, in that case, one's criticisms would be of the officials, and it would be a Public Accounts committee issue. But now you raised the question, Paul, that it is a vote of non-confidence in the Minister. Well, one could put it that way too. In that case, then it is a political judgment and it does not belong at all in the Public Accounts committee. And, in that case, one would come to: Why did the Ministers, including the Prime Minister, decide on the Estey Commission in the first place? Why not let this continue to be examined in the House of Commons? So I think it has to be one way or the other.

Mr. McCrossan: Well, with your rationale, I think, if you are saying this is a political vote on the Minister, then—

Miss Nicholson: You said that. That was not what I said. But it could be.

Mr. McCrossan: There is two ways to look at it. Either it is a judgment on how the money was spent, in which case it is really a Public Accounts issue; or if we were voting on it in the other sense, it has to be a political judgment of the Minister.

[Traduction]

Je ne sais vraiment pas si ces frais sont raisonnables ou non, mais je comprends que la réduction de \$10,000 est un geste symbolique. Je considère que cela constitue une condamnation du ministre et je ne suis pas prêt à concéder cela. Je me pose des questions et je ne suis pas sûr que votre Comité soit l'endroit pour en discuter, Aideen, plutôt que dans l'examen des crédits, parce que la question fondamentale que vous soulevez est de savoir si ces fonds ont été ou non bien dépensés.

Le montant du budget n'est pas en question. Je pense que nous sommes tous d'accord qu'un ministre a droit à une défense de premier ordre. Je crois que la question que vous posez touche à la validité de ces dépenses. Il me semble que c'est plus une question de comptes publics que de budget.

Mme Nicholson: Monsieur le président, je pense que deux points sont en question, ici. Vous dites que sous l'angle que j'envisage, cette question relève de la responsabilité du Comité des comptes publics, c'est-à-dire que si les autorités avaient maîtrisé la situation, il n'aurait pas été nécessaire d'engager les experts pour faire ce que M. Hart dit qu'ils ont fait.

M. McCrossan: Eh bien, on dit maintenant que les banques étaient en faillite en 1983. Si les autorités avaient maîtrisé la situation, elles l'auraient su depuis deux ans.

Mme Nicholson: Mais laissez-moi finir, parce que deux points sont en question, ici. Je dis que si les autorités avaient vraiment maîtrisé la situation dans leur ministère, il n'aurait pas été nécessaire d'avoir recours à des experts de l'extérieur pour faire ce que M. Hart dit qu'ils ont fait, c'est-à-dire pour préparer le ministre et le sous-ministre, parce que des avocats et d'autres—il me semble, en effet, que des comptables faisaient aussi partie du groupe—ont dû se pencher sur les faits, sur les litiges et sur les circonstances en vue de les comprendre avant de conseiller le ministre, etc.

Cela veut littéralement dire que les autorités ne savaient pas ce qui se passait. Dans ce cas, ce sont ces autorités qui seraient critiquées, et la question relèverait en effet du Comité des comptes publics. Mais vous dites maintenant, Paul, que ce serait un vote de censure contre le ministre. C'est une autre façon de voir les choses. Mais dans ce cas, il s'agit d'un jugement politique qui ne relève pas du tout du Comité des comptes publics. On pourrait dire dans ce cas: Pourquoi les ministres, y compris le premier ministre, ont-ils décidé de mettre la commission Estey sur pied au départ? Pourquoi la Chambre des communes ne continuerait-elle pas cet examen, comme par le passé? C'est donc une chose ou l'autre.

M. McCrossan: Eh bien, je pense que si vous dites que c'est un vote politique sur le ministre, alors . . .

Mme Nicholson: C'est vous qui avez dit cela. Pas moi. Mais ce pourrait être un vote politique.

M. McCrossan: Il y a deux façons de voir les choses. Ou bien il s'agit d'un jugement sur la manière de dépenser les fonds, et cela relève du Comité des comptes publics, ou bien il s'agit d'un jugement politique sur le ministre.

[Text]

Miss Nicholson: Yes.

Mr. McCrossan: I have real difficulties with that, particularly as the testimonies evolved that these problems predated the government. As for each group having different counsel, I am in a bit of a quandary here because I want to say something that I do not want on the record. I will say it later on.

Miss Nicholson: All right.

The Chairman: I was going to say that I do not know why we spent the kind of dough we spent on counsel for every part of the government. In other words, the Minister of Finance has to answer for the Bank of Canada in the House of Commons, and the Bank of Canada spends \$215,000 and so on, all the way through.

Mr. McCrossan: Let me put it without naming names on the record then, because it is my understanding that individual officials in the department are party to a suit by financial institutions, and that suit was lodged last week. So there is a difference between . . .

In effect you asked what separates the judgment of the officials from the judgment of the ministry and why do they all need their own defences and so on. It is my understanding that a suit was lodged last week which does name individual people as negligent. And I am not talking about politicians now; I am talking about public servants. I do not think that is—

The Chairman: I mean, somebody is going to sue them if they are Bouey, and somebody is going to sue Kennett, and somebody is going to sue whomever they can who is involved.

Mr. McCrossan: So they do have need for different teams of lawyers in effect offering them different advice and protection relative to their own positions, and that leads to an apparent duplication of legal services, because the question you raised initially, Aideen, was: Why are not the lawyers in the Department of Finance adequate, or why are the accountants adequate? Can one set of lawyers or accountants adequately defend a range of individuals, some of whom may be named in suits, some of whom may not be named in suits as a result of this?

• 2005

I would argue they cannot be and this is perhaps why the growth seemed large. There were individual counsels for the Office of the Inspector General of Banks. There were other individual counsels for the Bank of Canada, the department and the minister. I think when you ask why the people in the department are not adequate, it presupposes that they all stand or fall together.

I do not think it is a likely outcome of this, either from Judge Estey's report or from what I understand are the legal proceedings launched last week. This leaves the very action that has been taken last week by one of the major chartered banks launching this suit. It seems to me it vindicates to some extent the duplication of legal and accounting services that

[Translation]

Mme Nicholson: Oui.

M. McCrossan: Cette question me pose de véritables problèmes, surtout lorsque ces témoignages en viennent à révéler que ces problèmes prennent le gouvernement de court. Quant à la question de savoir si chaque groupe doit avoir un avocat différent, je suis un peu dans l'embarras parce que je veux dire une chose qui ne doit pas être enregistrée. Je la dirai plus tard.

Mme Nicholson: C'est bien.

Le président: J'allais dire que je ne sais pas pourquoi nous avons encouru de tels frais de justice pour chaque partie du gouvernement. En d'autres termes le ministre des Finances doit répondre de la Banque du Canada à la Chambre des communes, et la Banque du Canada engage des frais de 215,000\$ tout au long du processus.

M. McCrossan: Laissez-moi m'expliquer sans divulguer de noms: j'ai entendu dire que des institutions financières ont intenté des poursuites, la semaine dernière, contre des représentants individuels du ministère. Il y a donc une différence entre . . .

Vous demandiez en fait ce qui distingue le jugement des représentants du jugement du ministère et pourquoi chacun doit assurer sa propre défense. J'ai entendu dire qu'une poursuite pour négligence a été intentée la semaine dernière contre des personnes du ministère. Je ne parle pas de politiciens, mais de fonctionnaires. Je ne pense pas que . . .

Le président: M. Bouey est susceptible d'être poursuivi, M. Kennett aussi, comme toute autre personne mêlée à ces questions.

M. McCrossan: Ils ont donc, en effet, besoin de différentes équipes d'avocats qui leur offrent conseils et protection en rapport avec leur position, et cela mène à un dédoublement apparent des services juridiques, car la question que vous avez d'abord soulevée, Aideen, est: Pourquoi les avocats du ministère des Finances ne suffisent-ils pas, ou pourquoi les comptables de ce ministère ne suffisent-ils pas? Une équipe d'avocats ou de comptables peut-elle défendre convenablement une variété de personnes, dont certaines sont cités et d'autres pas dans de telles poursuites?

Je pense que non, et c'est sans doute pour cette raison que la croissance semble si importante, Le bureau de l'Inspecteur général des banques avait ses avocats-conseils. D'autres avocats-conseils étaient attachés à la Banque du Canada, au ministère et au ministre. Je pense que le fait de demander pourquoi le personnel du ministère ne suffit pas suppose qu'ils se tiennent ou, en l'occurrence, qu'ils tombent ensemble.

Je ne pense pas que c'est ce qui se produira dans le cas présent, soit à la suite du rapport du juge Estey, soit à la suite des poursuites intentées la semaine dernière. Cela laisse les poursuites intentées la semaine dernière par des banques à charte importantes. Il me semble que cela justifie dans une certaine mesure le dédoublement des services juridiques et comptables dont nous avons eu connaissance. Chaque personne

[Texte]

took place. The individuals have some right to their own counsel as a result of their government's service.

Miss Nicholson: I am not convinced. I do not want to belabour the discussion. Do you wish to call the vote?

Mr. Garneau: The only thing I would like to add in support of Miss Nicholson is the amount. To tell you very frankly, if it were not coming from the mouth of the deputy minister, I would not even believe the number. If you had hired five top lawyers at \$1,000 a day, they would have worked 400 days to prepare the Minister. It seems almost unbelievable. Because it comes from the mouth of the deputy minister, I hope he knew what he was saying. I have to take those facts seriously. Apparently it was also coming from a paper tabled by Mr. Manion.

So this is why I believe, and though it is necessary, I think, on certain occasions to have external counsellors, it is unbelievable the cost it represents. This is why I do not want to cast any blame on anybody but certainly the Department of Justice if not the Department of Finance would have afforded a certain amount of legal advice but it is a symbolic \$10. As my colleague said, it difficult to add more to it.

The Chairman: In the evidence we have before us, Mrs. McDougall in fact said she expected the costs to be considerably less than the \$2.1 million set out in the supplementary estimates of last year. As a matter of fact, she says it is to be \$1.5 million, which sort of confirms her letter to me on May 20. I personally think Paul's view with respect to protecting officials is there. I think it is a condition of employment that if you put people in charge of a department and they are sued, you pick up their legal costs, unless it is shown they have been fraudulent or deliberately vindictive or have taken a tort action that is beyond gross negligence. In the normal course, we would defend Bill Kennett, Bob Hammond and presumably the Minister and the deputy minister and so on in court, if they were sued.

I appreciate the view that there has been money spent here that is inappropriate. I am going to make a suggestion that we might handle some of these problems by a separate report under section 96.(2) of the estimates and let this particular estimate pass. After we have finished the estimates, perhaps we can make a report with respect to the whole conduct of things, on a number of things under S.O. 96(2) of the rules.

• 2010

I think a number of us are concerned that the Estey Commission has gone on far too long. Its references were probably far too wide. We hear from the Minister that we cannot introduce legislation because he is waiting for the Estey Commission, but we were given a mandate to produce a report on October 30. Estey had his mandate well prior to October 30, as a matter of fact, prior to September 30, or on September 30, and he still has not got his report in yet. He was only inquiring into the default of two banks.

[Traduction]

a droit à son propre avocat dans les cas en rapport à sa fonction au sein du gouvernement.

Mme Nicholson: Vous ne m'avez pas convaincue. Mais je ne veux pas que cette discussion s'éternise. Voulez-vous que nous passions au vote?

M. Garneau: La seule difficulté qui aille dans le sens de M^{lle} Nicholson est le montant. Pour dire vrai, si le chiffre avancé ne venait pas du sous-ministre, je ne le croirais même pas. Il aurait fallu que cinq avocats de premier ordre rémunérés au taux de 1,000\$ par jour travaillent pendant 400 jours pour préparer le ministre. Cela semble incroyable. Mais puisque cela vient du sous-ministre, mais j'espère qu'il était conscient de ce qu'il disait. Je dois prendre ces faits au sérieux. Apparemment, un document déposé par M. Marion mentionne les mêmes chiffres.

C'est pour cette raison que je le crois, et bien que je pense qu'il est parfois nécessaire de faire appel à des avocats de l'extérieur, les frais engagés sont incroyables. C'est pour cette raison que je ne veux blâmer personne, mais il est certain que le ministère de la Justice, sinon le ministère des Finances, aurait fourni un certain montant consacré aux conseils juridiques, mais il ne s'agit que d'un 10\$ symbolique. Comme l'a dit mon collègue, il est difficile d'ajouter à cela.

Le président: Selon les témoignages recueillis, M^{me} McDougall a dit qu'elle s'attend à ce que les frais soient de beaucoup inférieurs aux 2,1 millions de dollars prévus au budget des dépenses supplémentaires de l'an dernier. En fait, elle prétend qu'ils se chiffreront à 1,5 million de dollars, ce qui confirme la lettre qu'elle m'a envoyée le 20 mai. Je suis de l'avis de Paul qu'il faut protéger les représentants. Je pense qu'il est normal que les conditions d'emploi prévoient que si une personne responsable d'un ministère fait l'objet d'une poursuite en justice, vous preniez ces frais à votre charge, à moins qu'il s'agisse de fraude, de vindicte délibérée ou d'acte délictuel frisant la négligence grossière. Dans le cours normal des choses, nous défendrions Bill Kennett, Bob Hammond et, sans doute, le ministre et le sous-ministre devant les tribunaux s'ils faisaient l'objet d'une poursuite.

J'admets que des frais injustifiés ont été engagés dans le cas présent. Je suggère donc que nous traitions certains de ces problèmes au moyen d'un rapport distinct en vertu de l'article 96.(2) du règlement et que nous laissions passer ce budget particulier. Quand nous en aurons terminé avec les budgets, nous pourrions préparer un rapport sur l'ensemble de la ligne de conduite pour certaines questions en vertu de l'article 96(2) du Règlement.

Je pense que certains d'entre nous trouvent que la commission Estey s'éternise. Son mandat était sans doute beaucoup trop large. Le ministre nous dit que nous ne pouvons présenter la loi parce qu'il attend les résultats de la commission Estey, mais nous avons le mandat de déposer un rapport avant le 30 octobre. Le mandat de M. Estey prévoyait un rapport bien avant le 30 octobre, pas plus tard que le 30 septembre en fait, mais il ne l'a pas encore déposé. Il ne faisait enquête que sur deux banques ayant manqué à leurs engagements.

[Text]

It seems to me our concern is that this has carried on in a very expensive fashion and carried on for far too long. It has held up the ministry in terms of coming to grips with essential financial legislation dealing with intermediaries which should have been before Parliament for some period of time.

Our criticism is not necessarily of the legal bills paid, but the very delay or slowness of the process. Whether we can criticize the Minister for that or are just going to make comments that this is a costly process in terms of the whole management of everything . . .

For example, we have spent a lot of time on the Imasco matter and perhaps we would not have been on that matter had legislation been introduced timely. I guess that is my feeling on it.

I think really what we ought to be doing is tailoring all of this in part of a S.O. 96(2) report that maybe has something to do with other riders that are going to be discussed later tonight, in connection with subpoenas and so on that we have issued, and the concerns we have about our report and what has been happening to the whole financial industry.

I would like some comments from other members.

Mr. Warner: Do you want to call for a vote?

The Chairman: Are there any other comment on this motion?

The motion is before us to reduce the estimate on vote No. 1 by \$10,000.

Miss Nicholson: I think, if we were going to use S.O. 96(2) for our report, I would be prepared to withdraw the motion. Perhaps we might just let the discussion go a little further.

The Chairman: All right. The mover of the motion has suggested she would withdraw the motion if we would consider dealing with this whole issue in our S.O. 96(2) report.

Mr. McCrossan: Let us just talk about that for a second.

I do not subscribe to the chairman's view. Obviously, you have some points you want to make and I think we could probably agree that we do see eye to eye on a lot of things.

What I think you would want to know, Aideen, is that if there were a commitment to produce this report, you would at least want the right to write a minority report as part of that S.O. 96(2) report. I am not trying to sell you down the river. It is just that having accepted the vote and withdrawn your motion, you might well find that your view is not held up in a majority forum when we write the comment as well.

I am not trying to lure you into trading off something for nothing, but I think that, obviously, in reports the committee makes there are a number of things we are going to agree with. What you are asking for, in effect, is the right to make a comment in the report, which may or may not pass a majority in the committee.

[Translation]

Il me semble que nous nous préoccupons de ce que cette commission s'éternise de façon fort coûteuse. Cette situation fait obstacle aux mesures législatives essentielles que le ministère doit prendre concernant les intermédiaires et qui auraient dû être présentées au Parlement depuis un bon moment.

Notre critique ne vise pas nécessairement les factures de frais juridiques encourus, mais le retard ou la lenteur du processus même. Quant à la question de savoir si nous pouvons critiquer le ministre à ce sujet ou si nous ferons seulement des commentaires à l'effet que ce processus est très coûteux au plan de l'ensemble de la gestion générale . . .

Par exemple, nous avons consacré beaucoup de temps à l'affaire Imasco, ce qui ne se serait peut-être pas produit si la loi avait été déposée au moment opportun. Je pense que c'est là ma position.

Nous devrions donc exposer tout cela dans une partie d'un rapport en vertu de l'article 96(2), qui traiterait aussi de questions connexes dont nous discuterons dans le cours de la soirée, concernant les citations et autres que nous avons émises, et nos préoccupations sur notre rapport et sur ce qui se produit dans l'ensemble de l'industrie financière.

J'aimerais que d'autres membres fassent des commentaires.

M. Warner: Voulez-vous que nous passions au vote?

Le président: Quelqu'un a-t-il d'autres commentaires à faire sur cette motion?

Nous sommes saisis d'une motion visant à réduire le budget du crédit 1^{er} de 10,000\$.

Mlle Nicholson: Je pense que je serais prête à retirer ma motion si nous avons recours à un rapport en vertu de l'article 99(2). Nous pourrions peut-être poursuivre cette discussion.

Le président: Fort bien. Le motionnaire propose de retirer sa motion si nous traitons l'ensemble de cette question au moyen d'un rapport en vertu de l'article 96(2).

M. McCrossan: Parlons-en pendant quelques minutes.

Je ne partage pas l'avis du président. De toute évidence, vous tenez à souligner certains points, et je pense que nous sommes d'accord pour dire que nos vues sont similaires sur bien des points.

Je crois que ce qui est important pour vous, Aideen, c'est que si nous prenons l'engagement de préparer un rapport, vous voudriez avoir le droit d'y inclure un rapport minoritaire à titre de partie d'un rapport en vertu de l'article 96(2). Je ne veux pas vous trahir. Seulement il se peut qu'une fois le crédit accepté et votre motion retirée, la majorité ne partage pas votre avis au moment d'écrire le rapport.

Je ne veux pas vous flouer, mais je pense qu'il est évident que nous ne serons pas d'accord sur un certain nombre de choses quand viendra le moment de préparer le rapport du Comité. En fait, vous demandez le droit de faire un commentaire dans le rapport, qui aura ou n'aura pas la majorité des votes du Comité.

[Texte]

I am trying to be fair to both sides, here, because I do not agree with the comment. If you are in the majority, then I will be in the minority report, but I think we can agree that the matter you have raised deserves comment.

• 2015

The Chairman: We can treat it exactly that way, Mr. McCrossan. What we can say in a S.O 96.(2) report is that the committee discussed in detail the question of reducing the estimate, number one, with respect to the cost of the Estey Commission. The committee is of the view that the Estey Commission has been unduly costly to the department and to the various agencies of the government, and while the committee appreciates that public officials are entitled to have legal assistance, the committee has grave doubt as to the propriety of the totality of the cost.

Mr. McCrossan: I cannot subscribe to that particular view, but if that is the view of the committee... Having been involved in analysing some failures in the United States and possible rescues in the United States, I think we are going to get our money's worth out of the Estey Commission, because I think we are going to learn a lot that is going to be useful.

Whether it could have been produced in a more timely fashion is difficult to say, given the nature of the inquiry, where, as I understand it, virtually every protagonist, if that is the right word, has the right to cross-examine everybody else. And so when you have the auditors worried that they are going to be sued, and the Inspector General worried that they are going to be sued, and the Minister is worried, and so on, everybody is cross-examining everybody else. That tends to bring out a lot of detail. It also tends to run on much longer than necessary to bring out that detail. But then that is how lawyers make their money and not actuaries.

Mr. Attewell: One of the sciences.

Mr. McCrossan: That is right.

Mr. Attewell: I will not tell you which one.

Mr. McCrossan: If they are all trying to protect their own positions, they all have to have the right to cross-examine. That is the nature of these blessed inquiries, everybody is in there.

Miss Nicholson: Mr. Chairman, it seems as though we do have different points of view which we are not going to reconcile. Maybe you should just put the question.

The Chairman: All right. The question is: Should vote 1 be reduced by the sum of \$10,000?

Motion negatived

Mr. McCrossan: Mr. Chairman, do we not have to vote for the vote? If you defeat an amendment, is the vote assumed to be carried? I think it might be a good thing to actually vote and—

Vote 1 agreed to on division

The Chairman: I said we would hold off vote 5 until Simon got back, which is the Bretton Woods thing, unless somebody

[Traduction]

J'essaie d'être juste pour les deux côtés, parce que je ne suis pas d'accord avec ce commentaire. Si vous faites partie du rapport majoritaire, je ferai partie du rapport minoritaire, mais je pense que nous pouvons convenir que la question que vous avez soulevée mérite un commentaire.

Le président: C'est exactement ce que nous ferons, monsieur McCrossan. Nous pouvons indiquer dans un rapport en vertu de l'article 96(2) que le Comité a longuement discuté de la question de réduire le crédit 1^{er} quant au coût de la commission Estey. Le Comité est d'avis que la commission a provoqué des frais indûs au ministère et à diverses agences du gouvernement et, bien que le Comité reconnaisse le droit des représentants officiels à une aide juridique, il a de sérieux doutes sur le bien-fondé de la totalité de ces frais.

M. McCrossan: Je ne peux souscrire à cette opinion, mais si c'est l'opinion du Comité... Comme j'ai été impliqué dans certaines faillites et dans certains sauvetages possibles aux États-Unis, je pense que la commission Estey nous en donnera pour notre argent parce que je pense que nous apprendrons beaucoup de choses utiles.

Il est difficile de dire si ces résultats auraient pu être produits plus rapidement étant donné la nature de l'enquête. Dans ces cas, il me semble que chaque protagoniste, si c'est bien là le mot, a le droit de contre-interroger tous les autres. Lorsque tous les vérificateurs craignent d'être poursuivis, que l'inspecteur général craint d'être poursuivi, que le ministre et tous les autres craignent d'être poursuivis, chacun contre-interroge tous les autres. Cela fait ressortir beaucoup de détails. Cela prolonge aussi la durée des audiences justement pour faire ressortir ces détails. C'est ainsi que les avocats gagnent leur vie, mais pas les actuaires.

M. Attewell: Une des sciences.

M. McCrossan: C'est exact.

M. Attewell: Je ne vous dirai pas laquelle.

M. McCrossan: Si chacun essaie de protéger ses propres positions, ils doivent tous avoir le droit de contre-interroger. C'est la nature de ces chères enquêtes, tout le monde y est.

Mme Nicholson: Monsieur le président, il semble impossible de concilier ces deux points de vue différents. Vous devriez peut-être mettre la question aux voix.

Le président: Fort bien. La question est: Le crédit 1^{er} devrait-il être réduit de la somme de 10,000\$?

La Motion est rejetée.

M. McCrossan: Monsieur le président, ne devrions-nous pas passer au vote de ce crédit? Si une motion est rejetée, prend-on pour acquis que le crédit est adopté. Il serait peut-être bon de voter et...

Le crédit 1^{er} est adopté à la majorité.

Le président: J'ai dit que nous reporterions le crédit 5, celui sur les accords de Bretton Woods, jusqu'à ce que Simon

[Text]

It seems to me our concern is that this has carried on in a very expensive fashion and carried on for far too long. It has held up the ministry in terms of coming to grips with essential financial legislation dealing with intermediaries which should have been before Parliament for some period of time.

Our criticism is not necessarily of the legal bills paid, but the very delay or slowness of the process. Whether we can criticize the Minister for that or are just going to make comments that this is a costly process in terms of the whole management of everything . . .

For example, we have spent a lot of time on the Imasco matter and perhaps we would not have been on that matter had legislation been introduced timely. I guess that is my feeling on it.

I think really what we ought to be doing is tailoring all of this in part of a S.O. 96(2) report that maybe has something to do with other riders that are going to be discussed later tonight, in connection with subpoenas and so on that we have issued, and the concerns we have about our report and what has been happening to the whole financial industry.

I would like some comments from other members.

Mr. Warner: Do you want to call for a vote?

The Chairman: Are there any other comment on this motion?

The motion is before us to reduce the estimate on vote No. 1 by \$10,000.

Miss Nicholson: I think, if we were going to use S.O. 96(2) for our report, I would be prepared to withdraw the motion. Perhaps we might just let the discussion go a little further.

The Chairman: All right. The mover of the motion has suggested she would withdraw the motion if we would consider dealing with this whole issue in our S.O. 96(2) report.

Mr. McCrossan: Let us just talk about that for a second.

I do not subscribe to the chairman's view. Obviously, you have some points you want to make and I think we could probably agree that we do see eye to eye on a lot of things.

What I think you would want to know, Aideen, is that if there were a commitment to produce this report, you would at least want the right to write a minority report as part of that S.O. 96(2) report. I am not trying to sell you down the river. It is just that having accepted the vote and withdrawn your motion, you might well find that your view is not held up in a majority forum when we write the comment as well.

I am not trying to lure you into trading off something for nothing, but I think that, obviously, in reports the committee makes there are a number of things we are going to agree with. What you are asking for, in effect, is the right to make a comment in the report, which may or may not pass a majority in the committee.

[Translation]

Il me semble que nous nous préoccupons de ce que cette commission s'éternise de façon fort coûteuse. Cette situation fait obstacle aux mesures législatives essentielles que le ministère doit prendre concernant les intermédiaires et qui auraient dû être présentées au Parlement depuis un bon moment.

Notre critique ne vise pas nécessairement les factures de frais juridiques encourus, mais le retard ou la lenteur du processus même. Quant à la question de savoir si nous pouvons critiquer le ministre à ce sujet ou si nous ferons seulement des commentaires à l'effet que ce processus est très coûteux au plan de l'ensemble de la gestion générale . . .

Par exemple, nous avons consacré beaucoup de temps à l'affaire Imasco, ce qui ne se serait peut-être pas produit si la loi avait été déposée au moment opportun. Je pense que c'est là ma position.

Nous devrions donc exposer tout cela dans une partie d'un rapport en vertu de l'article 96(2), qui traiterait aussi de questions connexes dont nous discuterons dans le cours de la soirée, concernant les citations et autres que nous avons émises, et nos préoccupations sur notre rapport et sur ce qui se produit dans l'ensemble de l'industrie financière.

J'aimerais que d'autres membres fassent des commentaires.

M. Warner: Voulez-vous que nous passions au vote?

Le président: Quelqu'un a-t-il d'autres commentaires à faire sur cette motion?

Nous sommes saisis d'une motion visant à réduire le budget du crédit 1^{er} de 10,000\$.

Mlle Nicholson: Je pense que je serais prête à retirer ma motion si nous avons recours à un rapport en vertu de l'article 99(2). Nous pourrions peut-être poursuivre cette discussion.

Le président: Fort bien. Le motionnaire propose de retirer sa motion si nous traitons l'ensemble de cette question au moyen d'un rapport en vertu de l'article 96(2).

M. McCrossan: Parlons-en pendant quelques minutes.

Je ne partage pas l'avis du président. De toute évidence, vous tenez à souligner certains points, et je pense que nous sommes d'accord pour dire que nos vues sont similaires sur bien des points.

Je crois que ce qui est important pour vous, Aideen, c'est que si nous prenons l'engagement de préparer un rapport, vous voudriez avoir le droit d'y inclure un rapport minoritaire à titre de partie d'un rapport en vertu de l'article 96(2). Je ne veux pas vous trahir. Seulement il se peut qu'une fois le crédit accepté et votre motion retirée, la majorité ne partage pas votre avis au moment d'écrire le rapport.

Je ne veux pas vous flouer, mais je pense qu'il est évident que nous ne serons pas d'accord sur un certain nombre de choses quand viendra le moment de préparer le rapport du Comité. En fait, vous demandez le droit de faire un commentaire dans le rapport, qui aura ou n'aura pas la majorité des votes du Comité.

[Texte]

I am trying to be fair to both sides, here, because I do not agree with the comment. If you are in the majority, then I will be in the minority report, but I think we can agree that the matter you have raised deserves comment.

• 2015

The Chairman: We can treat it exactly that way, Mr. McCrossan. What we can say in a S.O 96.(2) report is that the committee discussed in detail the question of reducing the estimate, number one, with respect to the cost of the Estey Commission. The committee is of the view that the Estey Commission has been unduly costly to the department and to the various agencies of the government, and while the committee appreciates that public officials are entitled to have legal assistance, the committee has grave doubt as to the propriety of the totality of the cost.

Mr. McCrossan: I cannot subscribe to that particular view, but if that is the view of the committee... Having been involved in analysing some failures in the United States and possible rescues in the United States, I think we are going to get our money's worth out of the Estey Commission, because I think we are going to learn a lot that is going to be useful.

Whether it could have been produced in a more timely fashion is difficult to say, given the nature of the inquiry, where, as I understand it, virtually every protagonist, if that is the right word, has the right to cross-examine everybody else. And so when you have the auditors worried that they are going to be sued, and the Inspector General worried that they are going to be sued, and the Minister is worried, and so on, everybody is cross-examining everybody else. That tends to bring out a lot of detail. It also tends to run on much longer than necessary to bring out that detail. But then that is how lawyers make their money and not actuaries.

Mr. Attewell: One of the sciences.

Mr. McCrossan: That is right.

Mr. Attewell: I will not tell you which one.

Mr. McCrossan: If they are all trying to protect their own positions, they all have to have the right to cross-examine. That is the nature of these blessed inquiries, everybody is in there.

Miss Nicholson: Mr. Chairman, it seems as though we do have different points of view which we are not going to reconcile. Maybe you should just put the question.

The Chairman: All right. The question is: Should vote 1 be reduced by the sum of \$10,000?

Motion negatived

Mr. McCrossan: Mr. Chairman, do we not have to vote for the vote? If you defeat an amendment, is the vote assumed to be carried? I think it might be a good thing to actually vote and—

Vote 1 agreed to on division

The Chairman: I said we would hold off vote 5 until Simon got back, which is the Bretton Woods thing, unless somebody

[Traduction]

J'essaie d'être juste pour les deux côtés, parce que je ne suis pas d'accord avec ce commentaire. Si vous faites partie du rapport majoritaire, je ferai partie du rapport minoritaire, mais je pense que nous pouvons convenir que la question que vous avez soulevée mérite un commentaire.

Le président: C'est exactement ce que nous ferons, monsieur McCrossan. Nous pouvons indiquer dans un rapport en vertu de l'article 96(2) que le Comité a longuement discuté de la question de réduire le crédit 1^{er} quant au coût de la commission Estey. Le Comité est d'avis que la commission a provoqué des frais indûs au ministère et à diverses agences du gouvernement et, bien que le Comité reconnaisse le droit des représentants officiels à une aide juridique, il a de sérieux doutes sur le bien-fondé de la totalité de ces frais.

M. McCrossan: Je ne peux souscrire à cette opinion, mais si c'est l'opinion du Comité... Comme j'ai été impliqué dans certaines faillites et dans certains sauvetages possibles aux États-Unis, je pense que la commission Estey nous en donnera pour notre argent parce que je pense que nous apprendrons beaucoup de choses utiles.

Il est difficile de dire si ces résultats auraient pu être produits plus rapidement étant donné la nature de l'enquête. Dans ces cas, il me semble que chaque protagoniste, si c'est bien là le mot, a le droit de contre-interroger tous les autres. Lorsque tous les vérificateurs craignent d'être poursuivis, que l'inspecteur général craint d'être poursuivi, que le ministre et tous les autres craignent d'être poursuivis, chacun contre-interroge tous les autres. Cela fait ressortir beaucoup de détails. Cela prolonge aussi la durée des audiences justement pour faire ressortir ces détails. C'est ainsi que les avocats gagnent leur vie, mais pas les actuaires.

M. Attewell: Une des sciences.

M. McCrossan: C'est exact.

M. Attewell: Je ne vous dirai pas laquelle.

M. McCrossan: Si chacun essaie de protéger ses propres positions, ils doivent tous avoir le droit de contre-interroger. C'est la nature de ces chères enquêtes, tout le monde y est.

Mme Nicholson: Monsieur le président, il semble impossible de concilier ces deux points de vue différents. Vous devriez peut-être mettre la question aux voix.

Le président: Fort bien. La question est: Le crédit 1^{er} devrait-il être réduit de la somme de 10,000\$?

La Motion est rejetée.

M. McCrossan: Monsieur le président, ne devrions-nous pas passer au vote de ce crédit? Si une motion est rejetée, prend-on pour acquis que le crédit est adopté. Il serait peut-être bon de voter et...

Le crédit 1^{er} est adopté à la majorité.

Le président: J'ai dit que nous reporterions le crédit 5, celui sur les accords de Bretton Woods, jusqu'à ce que Simon

[Text]

wants to discuss it right now. We had a good discussion on that.

Mr. McCrossan: If we have an agreement with Simon, we do not break it.

The Chairman: Vote 5 is a vote for \$9.1 million in payment to the IBRD, and then there is vote L6 which I do not know whether we vote on. Do we? Vote L6 is a \$1 vote anyway.

The nub and substance of the whole thing is that we issue a bunch of promissory notes for \$276 million that become further charges on the Government of Canada, and we put up \$9.1 million on vote 5. The essence of the whole question is Canada's participation in the IBDR and the way it has been going.

Mr. Warner: We were waiting for Simon to come back to discuss the Privy Council of Canada. I do not believe it was this.

• 2020

The Chairman: All right, are you then in favour of leaving that the way it was? We have had a discussion with them. We had a good run at them. Do you want to have any say about it? Is there any desire to have a S.O. 96.(2) report on the matter? Are the members generally happy with this expenditure?

Shall Vote L6 under Finance carry? I explained that that vote is part of the whole thing which is \$1 in cash and \$276,100,000 in demand notes. In other words we are guaranteeing this World Bank for \$276 million.

Vote L6 agreed to.

The Chairman: Vote 10 is for the Canadian Import Tribunal. It is primarily an anti-dumping tribunal and that tribunal is for \$2.186 million on whether they are subsidized imports.

Mr. McCrossan: They want to raise their budget during the year.

The Chairman: Well, we are not going to vote for more money.

Vote 10 agreed to.

The Chairman: Vote 15 concerns the Inspector General of Banks. Several issues were raised in Vote 15. There is a question of whether the banks were being inspected competently. Will the Inspector General of Banks establish a presence in Toronto and Montreal? There is also a question of the legal expense of the Estey Commission. The vote is for \$3.7 million.

Is there any desire to reduce the vote? Is there any desire to do anything on the vote, and is there any desire to make a report under S.O. 96.(2) of the rule?

Vote 15 agreed to.

[Translation]

revienne, à moins que quelqu'une veuille en discuter dès maintenant. Nous avons eu une bonne discussion sur ce sujet.

M. McCrossan: S'il y a eu entente avec Simon, il n'est pas question de la rompre.

Le président: Le crédit 5 est un crédit de 9,1 millions de dollars payable à la Banque internationale de redressement et de développement, et je ne sais pas si nous devons passer le crédit L6 aux voix. Oui? Le crédit L6 est un crédit de 1\$, de toute façon.

L'essentiel de cette affaire est que nous émettons un paquet de billets à ordre d'une valeur de 276 millions de dollars imputés au gouvernement du Canada, et nous accordons 9,1 millions de dollars au crédit 5. Il s'agit ici de la participation du Canada à la Banque internationale de redressement et de développement et à son fonctionnement.

M. Warner: Nous attendons le retour de Simon pour discuter du Conseil privé du Canada. Je ne crois pas qu'il s'agissait de cela.

Le président: Fort bien, laissons-nous les choses en l'état? Nous avons eu une discussion avec eux. Nous leur avons posé beaucoup de questions. Voulez-vous y ajouter quelque chose? Voulez-vous que nous fassions un rapport en vertu de l'article 96(2) sur la question? Les membres sont-ils généralement satisfaits de cette dépense?

Le crédit L6 des Finances est-il adopté? J'ai expliqué que ce crédit consiste en une partie de l'ensemble de 1\$ comptant et de 276,100,000 de dollars en billets à ordre. En d'autres termes nous garantissons 276 millions de dollars à cette banque mondiale.

Le crédit L6 est adopté.

Le président: Le crédit 10 est consacré au Programme du Tribunal canadien des importations. Il s'agit essentiellement d'un tribunal anti-dumping; 2,186 millions de dollars lui sont accordés afin de déterminer si les importations sont subventionnées ou non.

M. McCrossan: Ils veulent augmenter leur budget pendant l'année.

Le président: Eh bien, nous ne leur voterons aucun crédit.

Le crédit 10 est adopté.

Le président: Le crédit 15 concerne l'Inspecteur général des banques. Plusieurs questions ont été soulevées sur ce crédit. On a demandé si les banques étaient inspectées de façon compétente. L'inspecteur général ouvrira-t-il un bureau à Montréal et Toronto? Il y a aussi la question des frais juridiques de la commission Estey. Le crédit est de 3,7 millions de dollars.

Désire-t-on réduire le crédit? Est-ce que vous voulez faire quelque chose à ce crédit et voulez-vous qu'il fasse l'objet d'un rapport en vertu de l'article 96(2) du Règlement.

Le crédit 15 est adopté.

[Texte]

The Chairman: Vote 20 is a thing called the Foreign Claims Fund and it is for \$45,000.

Vote 20 agreed to.

The Chairman: Vote L25 regards Advances to the St. John Harbour Bridge Authority for \$631,000.

Vote L25 agreed to.

The Chairman: Vote 35 concerns the Department of Insurance and it is for \$26,384,000.

Vote 35 agreed to.

The Chairman: Revenue Canada Vote 1 is for \$386,541,000 for operating expenditures.

Mr. Warner: You have Vote 40 under Finance.

The Chairman: Oh, excuse me. I do not have Vote 40 under Finance on the list here. What is it? It concerns the Tariff Board. Vote 40 under Finance is for \$2,343,000 to adjudicate appeals on customs and excise rulings made by the Department of National Revenue. Are there any objections to the vote?

Vote 40 agreed to.

The Chairman: I am now going to the Department of National Revenue and Vote 1 is \$386,541,000 for operating expenditures.

Vote 1 agreed to.

The Chairman: Vote 5 is \$19,878,000 for capital expenditures. That is not very much capital, I think.

Vote 5 agreed to.

• 2025

The Chairman: Vote 10, operating expenditures for the Department of Taxation, \$655,523,000.

Vote 10 agreed to on division.

The Chairman: Vote 15, \$16,800,000 for capital expenditures for taxation.

Mr. de Jong: I see they have reduced their capital outlay.

The Chairman: They have reduced it from \$19,878,000 to \$16,800,000, which has reduced the interim supply accordingly. This is the way I like to see departments go.

An hon. member: It is a typing error.

The Chairman: It is? Never mind; it is a good typing error.

Vote 15 agreed to.

The Chairman: Privy Council, Vote 20, the Economic Council of Canada. The total is \$7,992,000. I have a motion by Nelson Riis that it be reduced by \$526,561. Mr. de Jong indicates he would be happy if the amount of the Economic Council's appropriation be reduced by \$1 only.

Mr. de Jong: \$7,991,999.

[Traduction]

Le président: Le crédit 20 est appelé Fonds des réclamations étrangères et est de l'ordre de 45,000\$.

Le crédit 20 est adopté.

Le président: Le crédit L25 concerne les avances de 631,000\$ faites à l'Administration du pont de St-John.

Le crédit L25 est adopté.

Le président: Le crédit 35 est un crédit de 26,384,000 de dollars pour le département des Assurances.

Le crédit 35 est adopté.

Le président: Le crédit 1^{er} de Revenu Canada accorde 386,541,000 de dollars de dépenses de fonctionnement.

M. Warner: Il y a aussi le crédit 40 des Finances.

Le président: Oh, je m'excuse. Je n'ai pas ce crédit 40 des Finances sur ma liste. Qu'est-ce que c'est? Cela concerne la Commission du tarif. Le crédit 40 des Finances est de l'ordre de 2,343,000 de dollars en vue de rendre un jugement sur les appels relatifs aux douanes et accises faits par le ministère du Revenu national. Avez-vous des objections à ce crédit?

Le crédit 40 est adopté.

Le président: Je passe maintenant au ministère du Revenu national, dont le crédit 1^{er} permet des dépenses de fonctionnement de l'ordre de 386,541,000 de dollars.

Le crédit 1^{er} est adopté.

Le président: Le crédit 5 est de l'ordre de 19,878,000 de dollars de dépenses en capital. Cela ne fait pas beaucoup de capital, à mon avis.

Le crédit 5 est adopté.

Le président: Crédit 10, dépenses de fonctionnement du ministère du Revenu, impôt, 655,523,000 de dollars.

Le crédit 10 est adopté à la majorité.

Le président: Le crédit 15, de l'ordre de 16,800,000 de dollars de dépenses en capital pour le ministère du Revenu, impôt.

M. de Jong: Je vois qu'ils ont réduit leur sortie de fonds en capital.

Le président: Ils l'ont réduite de 19,878,000 de dollars à 16,800,000 de dollars, ce qui réduit les crédits provisoires d'autant. J'aime voir les ministères fonctionner de la sorte.

Une voix: C'est une faute de frappe.

Le président: Vraiment? En tout cas, c'est une bonne faute de frappe.

Le crédit 15 est adopté.

Le président: Conseil privé, crédit 20, le Conseil économique du Canada. Le total est de 7,992,000 de dollars. M. Nelson Riis a présenté une motion visant à le réduire de 526,561\$. M. de Jong indique qu'il serait heureux si la somme demandée par le Conseil économique n'était réduite que d'un dollar.

M. de Jong: À 7,991,999 de dollars.

[Text]

The Chairman: I am looking for some discussion. Miss Nicholson.

Miss Nicholson: I find there is something a little unfair about criticizing the Economic Council of Canada at the point where a new director has been there less than six months. Granted, the Economic Council perhaps can usefully change the way it does some things, but we have a new director who has said she is committed to change and to—

The Chairman: We have some material from the Economic Council of Canada from Ms Maxwell, and I think before you carry on with the discussion, the material ought to be distributed.

An hon. member: Is it this report?

The Chairman: No. There is a whole bunch of material Ms Maxwell sent to me yesterday. I think it is being organized here and I want to have it distributed.

Miss Nicholson: If I may continue, what I was saying is that I think it is not reasonable to be critical when there is a new director there who has barely gotten her feet under the desk and who has said she is willing and able to make changes. Therefore, I would not support the motion.

Mr. McCrossan: I have just about the same comment. Based on Mr. Slater's presentation before this committee last year and others I have seen, Simon, I think I could have been talked into voting the reduction last year, but—

The Chairman: I could have been talked into voting the whole thing down.

Mr. McCrossan: Yes, but really—

The Chairman: You would have had to hold me back.

Mr. McCrossan:—it seemed to me Ms Maxwell is aware of the problems which lay with the Economic Council. She is addressing them and she has identified them just about as fast as we have identified them, so I cannot see that it is warranted at this time. A year from now we may see a difference between what she is attempting to do and what she has done, but certainly I sense a dramatic change.

Here is a witness . . . I mentioned how useful I used to feel they were back in the 1970s. I certainly think it was a pretty widely held view on the finance committee that the stuff we were getting was not terribly useful during the early 1980s—or at least the middle 1980s. I think Miss Maxwell has an excellent handle on the problem and I think that would be a cheap shot to take at her right now.

• 2030

Mr. Warner: Do you not feel that the reduction of \$1 is not really an attack or anything like that? It is going to be interpreted that way. I think it may just outline some of the concern the committee has had over the last year. We are not going to look at the much larger reduction that had been suggested earlier that we have reconsidered. A one dollar reduction is by no means condemning what she is doing, has done or what her approach is. It is just that we still have some

[Translation]

Le président: J'aimerais qu'on en discute. Mademoiselle Nicholson.

Mme Nicholson: Je crois qu'il est un peu injuste de critiquer le Conseil économique du Canada au moment où un nouveau directeur est en poste depuis moins de six mois. Je vous concède que le Conseil économique pourrait changer son fonctionnement, mais son nouveau directeur a justement déclaré qu'elle était décidée à faire ces changements et à . . .

Le président: M^{me} Maxwell, du Conseil économique du Canada, nous a en envoyé des documents, et je pense qu'il serait bon de les distribuer avant de poursuivre cette discussion.

Une voix: Est-ce ce rapport?

Le président: Non. M^{me} Maxwell m'a envoyé une série de documents hier. Je pense qu'on est en train de les préparer et je veux qu'ils soient distribués.

Mme Nicholson: Je disais donc qu'à mon avis il est déraisonnable de critiquer une agence dont le nouveau directeur vient tout juste d'entrer en fonction après avoir déclaré qu'elle était prête et capable de faire des changements. Par conséquent, je n'appuierai pas cette motion.

M. McCrossan: Je ferai un commentaire semblable. Selon les présentations de M. Slater et d'autres l'an dernier, Simon, je pense qu'on aurait pu me convaincre de voter pour cette motion l'an dernier, mais . . .

Le président: On aurait pu me convaincre de voter pour la fermeture de cette agence.

M. McCrossan: Oui, mais vraiment . . .

Le président: Vous auriez été forcés de me retenir.

M. McCrossan: . . . il me semble que M^{me} Maxwell est au fait des problèmes du Conseil économique. Elle les a identifiés presque aussi rapidement que nous et elle est prête à les corriger; je ne crois donc pas que cette motion soit justifiée en ce moment. Dans un an, nous jugerons de la différence entre ce qu'elle essaie de faire et ce qu'elle aura réalisé, mais je crois que le changement sera radical.

Voici un témoin . . . J'ai dit combien je trouvais le Conseil utile dans les années 70. Je pense que la plupart des membres du Comité des finances étaient d'avis que les résultats que nous obtenions n'étaient pas très utiles pendant le début des années 80, ou à tout le moins le milieu des années 80. Je pense que M^{me} Maxwell a le problème bien en main et qu'il serait déloyal de l'attaquer maintenant.

M. Warner: Ne pensez-vous pas qu'une réduction de 1\$ ne constitue pas une attaque? On l'interprétera ainsi. Je pense que cela soulignera les préoccupations que le Comité a eues pendant la dernière année. Ne nous considérons pas la réduction beaucoup plus importante, qui a été suggérée plus tôt. Une réduction de un dollar ne condamne en rien ce qu'elle a fait, ce qu'elle fait ou ce qui est son approche. C'est seulement que nos préoccupations demeurent. Ce soir-là, nos questions ont révélé ces préoccupations.

[Texte]

concern. That night our questions indicated that we had concerns.

We acknowledge that she is on track and doing a great job, but our concern is still there. We hope she finishes a job that she is only six months into and that in the next few years things are going to be done as well as things have been done in her initial six months.

Mr. McCrossan: I feel this is the ideal situation in which to use this Standing Order 96(2) report where the committee might unanimously express its frustration with the Economic Council of Canada and the work it was doing a year ago. It might indeed indicate that at this point in time, Miss Maxwell has indicated that she has the same concerns and is trying to get on top of things. As a commentary, if things had persisted, we would have been inclined to have a larger reduction. I think you cannot ask her to move faster than she has taking into account the short time she has been in her position.

Rather than handling it through the money vote, I would far rather we put out a commentary which I expect would be pretty well unanimous on that particular issue.

The Chairman: Mr. Attewell.

Mr. Attewell: Thank you, Mr. Chairman. I also agree. It just would not be proper to . . . even the nominal \$1 difference here. It is like hiring a new chief executive officer. What somebody like that needs more than anything else is confidence from her employers. I think we fill that role. I was also impressed at how quickly she seemed to have grasped the issues. I think she has a real determination to deliver short term. I think we can be as harsh as we want a year from now if we have not seen results, because I do not see her embarking on a plan that is only going to give results three or four years from now. I am very hopeful we will be able to see some relatively short-term benefits to the government. If we do not see that in a year, I would say, let us get as harsh as possible. Our questioning of her, as I think the *Minutes of Proceedings and Evidence* show, has been pretty direct and so on.

I really do not think we need to say a lot more than what is already on record. I would be against anything, even a symbolic show of lack of confidence in her. I think she needs the confidence at this stage.

The Chairman: I have only two issues I think ought to be brought to members' attention.

First of all, we raised the question of her annual report and the quality of it. She answers that in appendix 3, and not in a very satisfactory fashion. She says "The cost per copy of the annual report is \$3". I do not know who reads the annual report of the Economic Council of Canada, but surely it is not a public document that is widely read and useful for the increase of the value of the Economic Council of Canada shares in the public marketplace.

Mr. McCrossan: That is something we have been concerned about. We voted to reduce our own estimates, as a committee, in terms of keeping things . . . That is not a comment that I

[Traduction]

Nous reconnaissons qu'elle est sur la bonne voie, qu'elle fait du bon travail, mais nous sommes toujours préoccupés. Nous espérons qu'elle achèvera ce travail commencé il y a six mois et qu'elle continuera à faire aussi bien les choses dans les prochaines années.

M. McCrossan: À mon avis, il s'agit ici d'une situation idéale pour le recours à un rapport en vertu de l'article 96(2), par lequel le Comité exprimerait unanimement sa frustration face au Conseil économique du Canada et au travail effectué l'année dernière. On pourrait aussi y indiquer que M^{lle} Maxwell a exprimé les mêmes préoccupations et qu'elle tente de redresser la situation. Nous pourrions ajouter à titre de commentaire que nous aurions été enclins à décider une réduction plus importante si la situation ne s'était pas améliorée. Je pense qu'il est impossible de lui demander d'aller plus vite, étant donné qu'elle n'est en poste que depuis six mois.

Je préfère que nous fassions un commentaire, sans doute unanime, sur cette situation, plutôt que de passer par un vote de fonds.

Le président: Monsieur Attewell.

M. Attewell: Merci, monsieur le président. Je suis d'accord. Même la réduction nominale de \$1 ne conviendrait pas, ici. C'est comme embaucher un nouveau directeur exécutif. Cette personne a besoin plus que tout de la confiance de ses employeurs. Je pense que c'est nous qui jouons ce rôle. J'ai aussi été impressionné de voir qu'elle avait saisi les problèmes aussi rapidement. Je pense qu'elle est déterminée à produire des résultats à court terme. Nous pourrions être aussi sévères que nous le voudrions dans un an, si nous ne constatons pas de changements, parce qu'elle ne veut pas d'un plan qui ne donnerait des résultats que dans trois ou quatre ans. J'ai bon espoir que le gouvernement en tirera profit à court terme. Si ce n'est pas le cas dans un an, je dirais, soyons aussi sévères que possible. Les questions que nous lui avons posées, comme en témoignent le procès-verbal et les témoignages, étaient très directes.

Je ne pense pas qu'il soit très utile d'ajouter à ce que nous avons déjà dit. Je suis contre toute mesure, même symbolique, qui ferait preuve d'un manque de confiance à son égard. Je pense qu'elle a maintenant besoin de notre confiance.

Le président: Je veux attirer l'attention des membres sur deux points.

D'abord, nous avons soulevé la question de son rapport annuel et de sa qualité. Elle s'en explique dans l'Annexe 3, mais d'une façon qui n'est pas très satisfaisante. Elle dit: «Le coût du chaque copie du rapport annuel est de 3\$». J'ignore qui lit le rapport annuel du Conseil économique du Canada, mais ce n'est certainement pas un document public largement diffusé ou qui puisse aider à augmenter la valeur des actions du Conseil économique du Canada sur le marché.

M. McCrossan: C'est une des choses qui nous préoccupent. Nous avons décidé de réduire notre propre budget, celui du Comité, pour garder les dépenses . . . C'est là un commentaire

[Text]

would find could not be made in a report. I do not think that is a cause for reducing the estimate at this point in time.

The Chairman: No. I agree with you. I think that is the kind of thing we ought to say, is it not?

Secondly, on the *Au Courant*, which she again answers, the question really is: What is the real value of the thing? She says it costs her 80¢ a copy to produce it. Quite honestly, looking at *Au Courant*, I do not think I would pay 80¢ for it. I do not know how many members here would pay 80¢ to buy the damned thing. If it was on a bookshelf somewhere, I am sure that you would have a hell of a time selling out at 80¢ a copy.

• 2035

Mr. McCrossan: Mr. Chairman, I think that I actually pay \$1 from time to time for the *Saturday Star*.

The Chairman: That is only because you are looking for the obituaries.

Mr. de Jong: The arguments in favour of a the \$1 reduction are that, first of all, it is symbolic, it should in no way impede the functioning of the Economic Council of Canada. It is an expression of our concern for the job the council has done in the last little while. I do not think it is necessarily a vote against the present director. In fact, it might be useful to her as a tool to help shake up the Economic Council. It might give her the demonstrable ability to get some movement within her own bureaucracy. I do not think it is necessarily a vote of confidence against the director, I think it is just an expression of the frustration this committee has felt over the work of the Economic Council of Canada in the last number of years.

The Chairman: My personal feeling, Simon, is that we have a problem—we have two problems. One of the problems I did not appreciate on the dollar ite—the clerk tells me that *Beauchesne* paragraph 497.(3) says, “the reduction” of an estimate “must be of a substantial and not trifling amount”. Therefore, we have to do something substantial. I think \$10,000 is probably substantial but \$1 would not be substantial enough, so we would probably have to amend the motion to increase the amount.

Frankly, I rather like the suggestion that we go to S.O. 96.(2) and set out our total concerns with respect to the Economic Council; with respect to the costs of the annual report, *Au Courant* and the question of what advice they really had to go into another report on financial institutions, particularly after the numbers of reports which are now public in the marketplace.

It just seems to me that we ought to raise those issues in a report and file it with the House. At the same time, the report might go on to say how pleased we are with the quality of the new director and her ability to come to grips with things, but we want to draw those things to her attention and to the government's attention; that we had discussed a reduction of the estimates, but rather than show any dissatisfaction with

[Translation]

que nous devons faire dans un rapport. Mais je ne pense pas que ce soit une raison de réduire son budget pour le moment.

Le président: Non. Je suis d'accord avec vous. Mais je pense que c'est le genre de choses que nous devons dire, n'est-ce pas?

Deuxièmement, elle répond à la question de la publication «*Au courant*» qui est, au fond: Quelle est sa valeur réelle. Elle dit qu'il en coûte 80c. pour produire une copie. En toute honnêteté, à feuilleter «*Au courant*», je ne crois pas que je paierais 80c. pour l'obtenir. Je ne sais pas combien de membres paieraient 80c. pour acheter ce fichu document. Si elle était sur les rayons d'une librairie, je suis sûr que vous auriez beaucoup de difficultés à la vendre 80c. la copie.

M. McCrossan: Monsieur le président, je pense que je paie actuellement 1\$ de temps à autre pour le «*Star*» du samedi.

Le président: C'est seulement parce que vous lisez la chronique nécrologique.

M. de Jong: Les arguments qui militent en faveur de la réduction de 1\$ sont, premièrement, qu'elle est symbolique et qu'elle ne doit en aucune façon faire obstacle au fonctionnement du Conseil économique du Canada. Elle sert à exprimer nos préoccupations du travail que le Conseil a fait depuis un certain temps. Je ne crois pas qu'elle constitue nécessairement un vote contre le directeur actuel. En fait, cette réduction pourrait lui être utile pour secouer le Conseil économique. Cela pourrait lui donner la capacité de forcer sa propre bureaucratie au mouvement. Je ne pense pas que ce soit nécessairement un vote de méfiance à l'égard du directeur, je pense que c'est l'expression de la frustration du Comité à l'égard du travail réalisé pendant les dernières années par le Conseil économique du Canada.

Le président: À mon avis, Simon, nous avons un problème—deux problèmes. Le premier problème relatif à la réduction de 1\$—le greffier me dit que le paragraphe 497.(3) de «*Beauchesne*» précise que “la réduction” d'un budget “doit être substantielle et non dérisoire”. Nous devons donc réduire ce budget de façon substantielle. Je pense que 10,000\$ représenteraient sans doute une réduction substantielle, mais pas un dollar, et que nous devrions donc modifier la motion pour en augmenter le montant.

Vraiment, je préfère la suggestion du recours au rapport en vertu de l'article 96(2) en vue d'y exprimer toutes nos préoccupations relative au Conseil économique du Canada: les coûts du rapport annuel, la publication de «*Au courant*» et la question de savoir pourquoi ils ont produit un autre rapport sur les institutions financières, alors qu'il y en a tant d'autres sur le marché.

Il me semble que nous devrions soulever ces questions dans un rapport que nous déposerons à la Chambre. Le rapport pourrait aussi mentionner que nous sommes satisfaits de la qualité du nouveau directeur et de sa capacité à prendre la situation en main, mais que nous voulons attirer son attention et celle du gouvernement sur ces points, que nous avons discuté d'une réduction du budget, mais que nous préférons

[Texte]

the director or disapproval of what they were doing, we are prepared to leave the estimate as is.

I think this would express all of the concerns everybody has and I do not think that would be too hard a report for our staff to write up. What would your view to that be?

Then I am going to get the staff to write that kind of report—if you could—so that we could adopt it at the next meeting of the committee and preferably—

The Clerk of the Committee: That is tomorrow morning.

The Chairman: I do not think you could have it for tomorrow morning, but you sure could have it for Monday, could you not?

Mr. Attewell: Mr. Chairman, I think one of our main points there should be the recommendation that the work of the council relate in a timely way to—

The Chairman: To current anticipated political concerns.

Mr. Attewell:—so it is of relevance, it is of assistance to the government, not airy-fairy stuff. So I would really suggest we stress that point.

Mr. McCrossan: With respect to the annual report, I think we should express a general concern that agencies reporting to Parliament should not be gussying up their reports with all the glossy covers and full-colour productions and all the photographs and that. If you are reporting to Parliament as opposed to reporting to shareholders, it seems to me we are quite capable of getting a plain report done on recycled paper or whatever.

• 2040

With respect to *Au Courant*, I would like to suggest we recommend that the council look into the feasibility of some cost recovery on this. I am not sure that people would not be prepared to pay for it. I know she has explained that any income comes into Public Works rather than back into her department, but nevertheless I am sure we can keep track of those things. If it is a worthwhile publication, I cannot imagine any businessman turning down \$1 or \$2 an issue, if they are finding it of use. If they are not finding it of use—

The Chairman: If it is not of use, it should not be published.

Mr. McCrossan: This is right. I would just suggest to the staff that we would like them to look at some sort of cost-recovery mechanism. They may reject it, but—

The Chairman: I have an idea if we put this into an S.O. 96.(2) report and make this generally available to the department, we might have some decent answers by the next time we see the account in council concerning their budget.

It seems to me that if the object of *Au Courant* is to make the Economic Council of Canada a viable institution to the public, then the public ought to be prepared to buy their publications, particularly this kind of a magazine-type publication. Otherwise it should not be published.

[Traduction]

maintenant laisser ce budget en l'état plutôt que de blâmer le nouveau directeur ou critiquer ses activités.

Je pense que ce rapport exprimerait ainsi les préoccupations de chacun et que notre personnel pourrait facilement l'écrire. Qu'en pensez-vous?

Je demanderai donc au personnel d'écrire ce rapport—si vous le pouviez—de façon que nous puissions l'adopter à la prochaine séance du Comité, de préférence . . .

Le greffier du Comité: Elle a lieu demain matin.

Le président: je ne pense pas qu'il soit prêt demain matin, mais lundi, n'est-ce pas?

M. Attewell: Monsieur le président, je crois que le principal point serait de recommander que le travail du Conseil se rattache de façon opportune . . .

Le président: Aux préoccupations politiques prévues.

M. Attewell: . . . de sorte qu'il soit pertinent et utile au gouvernement et qu'il ne soit pas que du vent. Je suggère que ce point soit souligné.

M. McCrossan: Pour ce qui est des rapports annuels, il serait bon de dire que le Comité est d'avis que les agences qui présentent leur rapport au Parlement ne devraient pas les bichonner avec des couvertures sur papier glacé, des pages en couleur ou des reproductions photographiques. Le rapport déposé au Parlement, contrairement à celui présenté aux actionnaires, devrait être fait sobrement sur papier recyclé.

Pour ce qui est de «*Au courant*», je suppose que le Conseil considère la possibilité d'une certaine forme de récupération des coûts. Je ne suis pas certain que les gens refuseraient de la payer. Elle nous a expliqué que tout revenu provenant de cette publication serait encaissé par Travaux publics Canada plutôt que par son propre ministère, mais je pense néanmoins que nous pouvons retracer ces sommes. Si cette publication vaut quelque chose, je ne vois pas pourquoi les hommes d'affaires refuseraient de la payer 1\$ ou 2\$, s'ils la trouvent utile. S'ils ne la trouvent pas utile . . .

Le président: Si elle n'est pas utile, elle ne devrait pas être publiée.

M. McCrossan: C'est exact. Je suggère que le personnel étudie un mécanisme de récupération des coûts. Il peut refuser, mais . . .

Le président: Je pense que si nous incluons cela dans le rapport en vertu de l'article 96(2) et que nous distribuons ce dernier au ministère, nous aurons des réponses sérieuses la prochaine fois que nous les verrons pour le budget.

Il me semble que si le but de «*Au courant*» est de faire du Conseil économique du Canada une institution viable pour le public, ce public devrait être prêt à acheter leurs publications. Sinon, elle ne devrait pas être publiée.

[Text]

Is this the class of calibre? Has anybody else any thoughts they would like to see in a report like this?

Mr. McCrossan: Picking up on the piece that Don McGillivray wrote on us, I do not mind picking up his phrase about having to be a Harvard economist to read some of those reports. I think back to the report they did for the Finance committee on financial institutions. It seems to me they covered so many bases that—

The Chairman: You could not make head nor tail of it.

Mr. McCrossan: This is right. It had very little to offer to the committee because it was so abstruse.

The Chairman: Esoteric.

Mr. McCrossan: Obtuse. Whatever. It that was a classic example of a report where you are looking for something concrete and you got something that really was of little value to us in our deliberations. I think it is a good example to use of the sort of reason why there was a mood developing against the council. If they are going to produce more practical stuff, terrific.

The Chairman: Can you get something of this nature written? The committee has in the past been very disturbed about the quality of materials from the Economic Council of Canada. We are pleased now with the new director and the way she seems to be able to take control of matters. As a consequence, the committee has not decided to reduce the estimate this year. We will take this type of line, expressing concern with respect to the annual report and *Au Courant*, mentioning the cost recovery system and how it is important and that the reports of the council ought to be timely.

Perhaps you could follow some of the questioning that was followed in the particular examination. You might even take a look at some of the examinations we had here in early February. If you had real time, you might even go back to our meetings with Dr. Slater last fall, which was a priceless examination. You might get some priceless comments from yours truly out of that one.

An hon. member: Maybe there is a little red book somewhere.

An hon. member: You can put his picture beside it.

The Chairman: Pencil in horns.

Mr. Attewell: Thanks to that line of questioning, there is now no-fault insurance.

Vote 20 agreed to.

The Chairman: I was wondering if we might go back into in camera session. Mr. Attewell, before we do so.

Mr. Attewell: As I recall, Mr. Riis had some problem even with the name of *Au Courant*, which was not a best seller on the west coast.

An hon. member: I like the name.

[Translation]

Est-ce là ce que vous vouliez? Un membre a-t-il d'autres idées sur ce que nous devrions inclure dans ce rapport?

M. McCrossan: J'aimerais reprendre la phrase du document que Don McGillivray a écrit sur nous à l'effet qu'il faut être un économiste de Harvard pour lire certains de ces rapports. Je me souviens du rapport qu'ils ont présenté au Comité des finances sur les institutions financières. Il me semble qu'ils en ont tant mis que . . .

Le président: Qu'il était impossible de s'y retrouver.

M. McCrossan: C'est exact. Le Comité n'a pu en tirer quoi que ce soit parce qu'il était trop abstrus.

Le président: Esotérique.

M. McCrossan: Obscur. N'importe. C'était un exemple classique de rapport dans lequel vous cherchez quelque chose de concret et n'y trouvez bien peu qui soit utile à nos délibérations. Je pense que c'est une des raisons pour lesquelles le Conseil est de plus en plus critiqué. Mais tant mieux s'il peut produire des documents plus pratiques.

Le président: Est-il possible d'écrire quelque chose de cette veine? Par le passé, la qualité des documents publiés par le Conseil a gravement mécontenté le Comité. Nous sommes maintenant satisfaits de son directeur et de sa façon de prendre les problèmes en main. Par conséquent, le Comité a décidé de ne pas réduire son budget cette année. Nous adoptons cette position tout en exprimant notre préoccupation au sujet du rapport annuel et de «*Au courant*», et en mentionnant l'importance de trouver un mécanisme de récupération des coûts. Il faut aussi souligner que les rapports du Conseil se doivent d'être opportuns.

Vous pourriez peut-être reprendre les questions que nous avons posées lors de cet examen. Vous pourriez même jeter un coup d'oeil à certains examens que nous avons faits en février dernier. Si vous en aviez le temps, vous pourriez même vous référer à nos séances avec M. Slater, l'automne dernier, qui constituait un examen précieux. Je pourrais même vous faire certains commentaires précieux là-dessus.

Une voix: Il y a peut-être un petit livre rouge quelque part.

Une voix: Vous pouvez mettre sa photo à côté.

Le président: Le bonnet d'âne.

M. Attewell: Il y a maintenant une assurance sans faute grâce à cette série de questions.

Le crédit 20 est adopté.

Le président: Je me demande si nous pouvons retourner à la séance à huis clos. Mais avant, monsieur Attewell.

M. Attewell: Si je me souviens bien, M. Riis avait des réticences même pour le titre de «*Au courant*», qui n'est pas très populaire sur la côte ouest.

Une voix: J'aime ce titre.

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 23

Thursday, May 22, 1986

Chairman: Don Blenkarn

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule n° 23

Le jeudi 22 mai 1986

Président: Don Blenkarn

*Minutes of Proceedings and Evidence
of the Standing Committee on*

Finance and Economic Affairs

RESPECTING:

Pursuant to S.O. 96(2), study of the document of the Department of Finance—"Account of the Cost of Selective Tax Measures" (Tax Simplification)

WITNESS:

(See back cover)

*Procès-verbaux et témoignages du
Comité permanent des*

Finances et des Affaires économiques

CONCERNANT:

En vertu de l'article 96(2) du Règlement, étude du document du ministère des Finances—"Compte du coût des mesures fiscales sélectives" (Impôt simplifié)

TÉMOIN:

(Voir à l'endos)

First Session of the
Thirty-third Parliament, 1984-85-86

Première session de la
trente-troisième législature, 1984-1985-1986

STANDING COMMITTEE ON FINANCE AND
ECONOMIC AFFAIRS

Chairman: Don Blenkarn

Vice-Chairman: Geoff Wilson

COMITÉ PERMANENT DES FINANCES ET DES
AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Président: Don Blenkarn

Vice-président: Geoff Wilson

MEMBERS/MEMBRES

Bill Attewell
Simon de Jong
Murray Dorin
Raymond Garneau
Paul McCrossan

George Minaker
Aideen Nicholson
Nelson A. Riis
Norman Warner

(Quorum 6)

Le greffier du Comité

Marie Carrière

Clerk of the Committee

MINUTES OF PROCEEDINGS

THURSDAY, MAY 22, 1986
(25)

[Text]

The Standing Committee on Finance and Economic Affairs met at 9:41 o'clock a.m. this day, the Chairman, Don Blenkarn, presiding.

Members of the Committee present: Don Blenkarn, Raymond Garneau, George Minaker and Norman Warner.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Terrence J. Thomas, Research Officer.

Witness: From Fraser and Beatty: Stanley E. Edwards.

In accordance with its mandate under S.O. 96(2), the Committee resumed consideration of the Department of Finance 1985 document entitled "Account of the Cost of Selective Tax Measures" in relation to tax simplification. (See *Minutes of Proceedings and Evidence, Tuesday, April 8, 1986, Issue No. 2.*)

The witness made an opening statement and answered questions.

At 10:36 o'clock a.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

PROCÈS-VERBAL

LE JEUDI 22 MAI 1986
(25)

[Traduction]

Le Comité permanent des finances et des affaires économiques se réunit, aujourd'hui à 9 h 41, sous la présidence de Don Blenkarn, (président).

Membres du Comité présents: Don Blenkarn, Raymond Garneau, George Minaker, Norman Warner.

Aussi présent: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Terrence J. Thomas, attaché de recherche.

Témoin: De la firme Fraser and Beatty: Stanley E. Edwards.

Conformément aux pouvoirs que lui confère l'article 96(2) du Règlement, le Comité reprend l'étude du document publié en 1985 au ministère des Finances et intitulé *Compte du coût des mesures fiscales sélectives*, concernant la démystification de l'impôt. (Voir *Procès-verbaux et témoignages du mardi 8 avril 1986, fascicule n° 2.*)

Le témoin fait une déclaration préliminaire et répond aux questions.

À 10 h 36, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Marie Carrière

Clerk of the Committee

EVIDENCE

(Recorded by Electronic Apparatus)

[Texte]

Thursday, May 22, 1986

• 0939

The Chairman: We are continuing with our inquiry into the Income Tax Act. We have with us this morning one of Canada's most prominent solicitors dealing with this matter. I think Stan Edwards has made virtually a career out of it. Mr. Edwards is a senior partner with Messrs. Fraser & Beatty in Toronto.

Welcome to this committee.

Mr. Stanley E. Edwards (Fraser & Beatty, Solicitors): Thank you very much, Mr. Chairman. I am very grateful for the compliment, which I think is a little beyond what I maybe deserve.

The Chairman: I do not think so at all.

Mr. S. Edwards: Nevertheless, I have been working on it for quite a few years.

• 0940

I want to thank you for inviting me to appear. It was suggested that I might make a few remarks at the opening just to set the stage for questions. You were kind enough to send me reports of your earlier hearings on the topic of tax simplification, which I have had the opportunity to read. I think your committee is to be commended for focusing on this topic and drawing attention to it and, I hope, making a report which will contribute to the solution of this very difficult problem.

A lot has been said and written about tax simplification over the last few years and a few steps have been taken from time to time to improve the law, but overall it continues to get more complicated. I guess you might say that tax simplification is a very complex issue.

I have read the reports of the Department of National Revenue officials with respect to developing a better and simpler tax form, a better guide for tax filers. These are the documents that most taxpayers see. Very few people, or a very small percentage of people, ever read the Income Tax Act itself. I know that Revenue Canada has worked very hard on producing the best forms that they can over a period of years, but there are limitations on what can be done in that respect. The forms must be accurate and must reflect all of the provisions of the law that may affect the filer's tax liability. Thus, the real problems of complexity, in my opinion, are in the law itself. Even though, as I say, only a relatively small number of people read it, it is really the foundation and the basis for the whole tax system, including the forms, the guide, the interpretation bulletins, advance rulings and so on. Therefore, in my opinion, any serious effort at tax simplification must start with the design and drafting of the act itself.

I understand that you invited me here particularly because of the article which I wrote for the *Canadian Tax Journal* a

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

[Traduction]

Le jeudi 22 mai 1986

Le président: Nous continuons notre examen de la Loi de l'impôt sur le revenu. Nous avons parmi nous ce matin l'un des avocats les plus éminents du Canada dans ce domaine. Je pense que Stan Edwards y a pratiquement fait carrière. M. Edwards est associé principal chez Fraser et Beatty, de Toronto.

Je vous souhaite la bienvenue au Comité.

M. Stanley E. Edwards (Fraser & Beatty, Avocats): Je vous remercie beaucoup monsieur le président. Je vous suis très reconnaissant des compliments que vous venez de faire, mais je ne pense pas que tout ce mérite me revienne.

Le président: Je ne le pense pas du tout.

M. S. Edwards: Néanmoins, j'ai passé pas mal d'années à travailler dans le domaine.

Je tiens à vous remercier de votre invitation. On m'a proposé de dire quelques paroles à l'ouverture de la séance afin que vous puissiez poser des questions. Vous avez eu l'amabilité de m'envoyer les rapports de vos audiences antérieures sur la simplification de la fiscalité. Je les ai lus et je pense devoir féliciter votre comité de s'être intéressé à la question et d'avoir préparé un rapport qui nous aidera, je l'espère, à résoudre ce problème très complexe.

La simplification de la fiscalité a fait couler beaucoup d'encre ces dernières années, et quelques mesures ont été prises par-ci, par-là pour améliorer la loi, mais dans l'ensemble, elle se complique sans cesse davantage. On peut certainement dire que la simplification de la fiscalité pose un problème très complexe.

J'ai lu les rapports du ministère du Revenu national concernant l'élaboration d'une formule de déclaration plus claire et plus simple, qui sera accompagnée d'un meilleur guide. La plupart des contribuables voient ces documents. Rares sont ceux qui lisent la Loi de l'impôt comme telle. Je sais que Revenu Canada a fait de gros efforts pour produire de meilleurs formulaires, depuis quelques années, mais cela reste quand même limité. Les formulaires doivent être exacts et précis et refléter toutes les dispositions de la loi qui peuvent s'appliquer aux contribuables. Par conséquent, c'est la loi comme telle qui contribue à la complexité des déclarations d'impôt. Même si un nombre relativement restreint de personnes la lisent, elle forme, avec les formulaires, le guide, les bulletins d'interprétation, les décisions anticipées et le reste, l'assise de notre régime fiscal. Par conséquent, si nous cherchons sérieusement à simplifier la fiscalité, il faut commencer par modifier la conception et le libellé de la loi.

Si vous m'avez invité ici, c'est, je crois, à cause de l'article que j'ai écrit pour le *Canadian Tax Journal*, il y a deux ans

[Texte]

couple of years ago on the topic of drafting fiscal legislation. I understand members of the committee have copies of the article, which I hope they will all read carefully if they have not already done so.

Perhaps it may be useful if I were to give you a brief historical perspective, at least from my viewpoint, and then summarize a few of the main points in the article.

Prior to the tax reform in 1971, the Income Tax Act was a relatively simple document and relatively easy to understand. The 1971 tax reform bill seemed, when it was introduced, by comparison to be horrendously complex and difficult to those of us who had worked with the earlier statute. In my opinion this was caused by several factors: first, an attempt by the designers of the bill to be very sophisticated and cover every conceivable situation; second, the introduction of a number of very difficult concepts to try to accomplish this purpose; third, the adoption of a drafting style which was dedicated more to precision than it was to being readable or understandable.

Unfortunately, the attempt to devise a perfect statute and cover every situation and provide certainty, was doomed to failure. When it was found that taxpayers and their advisers were finding ways around the provisions, the answer was to respond with more legislation of the same kind. When one patch on the act sprang a leak, another patch was often put over it, rather than sitting back and considering whether the original design was sound.

Some significant improvements have been made in the statute from time to time, but other changes and innovations have been introduced regularly in the same legislative style.

• 0945

The result has been that we have had a scene of perpetual motion over the last few years. Annual amending bills have sometimes rivaled in length the act itself. Sometimes far-reaching changes in the law have been proposed before the previous bill has been passed by Parliament. Proposals often take effect on budget night, but the legislation may not be passed for months or sometimes more than a year later. Thus we started with a very complex and difficult law, but we have not been allowed to get used to it. The problems have been compounded by a process of continuous change in the rules.

With that brief background, perhaps I could just summarize a few of the points in my article. First, the income tax law, by its nature, can never really be very simple. Rather, in my opinion the objective should be to make it understandable and manageable.

Second, the objective we call "simplification" should be given a high priority when changes are proposed.

Third, the draftsmen, with this objective in mind, should be involved in the policy-making process, not to make policy but to ensure that some weight is given to the effect any changes will have on the tax structure.

[Traduction]

environ, au sujet de la rédaction des lois fiscales. Je pense que vous avez des copies de cet article et j'espère que vous les lirez attentivement si ce n'est pas déjà fait.

Peut-être serait-il utile que je vous fasse un bref historique et que je vous résume les principaux points de mon article.

Avant la réforme fiscale de 1971, la Loi de l'impôt sur le revenu était un document relativement simple et relativement facile à comprendre. Le projet de loi de 1971 sur la réforme fiscale semblait, par comparaison, terriblement complexe et difficile à comprendre à ceux d'entre nous qui avaient travaillé avec l'ancienne loi. À mon avis, nous devons cela à plusieurs facteurs: premièrement, les concepteurs du projet de loi ont cherché à couvrir toutes les situations possibles et imaginables; deuxièmement, on a fait intervenir, dans ce but, plusieurs concepts d'une grande complexité; troisièmement, la loi a été rédigée dans un style qui cherchait davantage à être précis qu'à être clair ou compréhensible.

Malheureusement, il n'était pas possible de faire une loi parfaite couvrant toutes les situations et apportant toutes les certitudes. Quand le gouvernement s'est aperçu que les contribuables et leurs conseillers fiscaux trouvaient des moyens de contourner les dispositions de la loi, il a réagi en adoptant de nouvelles lois. Lorsqu'en essayant de colmater une échappatoire, il en créait une nouvelle, il adoptait une autre mesure bouche-trou au lieu de se demander si l'idée de départ était bonne ou non.

Il y a eu, ici et là, quelques améliorations importantes, mais le reste du temps, les changements et les innovations apportées étaient dans le même style.

En fin de compte, nous nous sommes retrouvés enfermés dans un cercle vicieux. Les projets de loi modificatifs adoptés chaque année étaient parfois aussi longs que la loi. Il est également arrivé que l'on propose des amendements importants avant que le Parlement n'ait adopté le projet de loi précédent. Souvent, les mesures entrent en vigueur le soir du budget, mais la loi n'est adoptée que des mois ou même un an plus tard. Nous avons donc commencé avec une loi très complexe et très difficile, mais on ne nous a même pas laissé le temps de nous y habituer. On a aggravé le problème en modifiant continuellement les dispositions fiscales.

Après ce rapide tour d'horizon, je pourrais peut-être résumer les principaux points de mon article. D'abord, la fiscalité ne pourra jamais être bien simple en raison de sa nature même. Je pense qu'il faudrait plutôt chercher à la rendre plus facile à comprendre et à administrer.

Deuxièmement, chaque fois que l'on propose des changements, il faudrait viser à la simplification.

Troisièmement, compte tenu de cet objectif, les rédacteurs des projets de loi devraient participer à l'élaboration des politiques pour veiller à ce que l'on tienne compte des conséquences que tout changement risque d'avoir sur la structure fiscale.

[Text]

Fourth, there should be a limit on the changes undertaken at one time. The process of amendment should be carried out in an orderly fashion on a step-by-step basis.

Fifth, time should be taken to find the best legislative structure or technique to implement tax changes.

And sixth, a better style of drafting should be adopted, with more emphasis on making the provisions readable and understandable.

In my view, this approach would lead to better tax legislation and a better tax system. But I hasten to add that I have no real fear that the law will become so simple as to put tax practitioners out of work.

The Chairman: Thank you very much. I want to thank you for your suggestions.

Your indication is that the act before 1971 was relatively simple; the old Income Tax Act. Was that because we relied on discretion in court in the case of matters not being as clear as they might be and interpretations developed with a series of court hearings to determine the ambit of, for example, the definition of "income"?

Mr. S. Edwards: No, I do not think that is true, Mr. Chairman. There were widespread discretions throughout the act prior to 1948, but when the previous round of tax reform took place in 1948 most of the discretions were removed. From then on there were still some discretions, of course, but generally speaking the law was administered without specific discretion in the statute.

Life was a little simpler then. Maybe the economy was a little simpler. We did not tax capital gains.

The Chairman: It would be better if we did not tax them now.

Mr. S. Edwards: I make no comment on that, but—

The Chairman: Why not?

Mr. Minaker: We are open to ideas.

The Chairman: He will be asking you about that in a moment.

Mr. S. Edwards: Having come this far, I do not think we should go back to a system of not taxing capital gains. At the time there was considerable question about it.

The Chairman: You appreciate there is no revenue in it. You do not get any decent ride for your money on that. All you do is pretend you are taxing capital, which you really do not do anyway. It gives you all sorts of ambit to make deductions from income, because after all, if you are going to tax a gain on the capital, surely you ought to be able to deduct the cost of acquiring the capital. So really what you do is you make the rich richer.

Mr. S. Edwards: Well, of course you have some people who take the view you do that capital gains should not be taxed. One problem that raises, which we did have under the old act,

[Translation]

Quatrièmement, il ne faudrait pas apporter trop de changements en une fois. Les modifications devraient être graduelles.

Cinquièmement, il faudrait prendre la peine de chercher la structure législative ou les méthodes qui permettraient le mieux d'apporter des changements fiscaux.

Sixièmement, le style de rédaction adopté devrait chercher davantage à faciliter la compréhension.

J'estime que cette approche nous permettrait d'avoir une meilleure loi fiscale et une meilleure fiscalité. D'ailleurs, je n'ai vraiment pas peur que la loi devienne simple au point que les fiscalistes se retrouveront au chômage.

Le président: Merci beaucoup. Je tiens à vous remercier de vos suggestions.

Vous dites qu'avant 1971, la loi, l'ancienne Loi de l'impôt sur le revenu, était relativement simple. N'était-ce pas parce que nous comptions sur les tribunaux pour trancher les cas qui n'étaient pas clairs et interpréter la loi de façon à préciser la définition du «revenu», par exemple?

M. S. Edwards: Non, je ne le pense pas, monsieur le président. Avant 1948, la loi laissait différentes possibilités d'interprétation, mais la plupart d'entre elles ont été supprimées à l'occasion de la réforme fiscale de 1948. Il y a eu, ici et là, certaines questions qui ont été laissées à l'interprétation des tribunaux, mais en général, la loi ne leur accordait pas de pouvoirs discrétionnaires.

La vie était un peu plus simple à l'époque. L'économie l'était peut-être également. Nous n'imposons pas les gains en capital.

Le président: Il vaudrait mieux ne pas les imposer.

M. S. Edwards: Je m'abstiendrai de faire des commentaires à ce sujet, mais...

Le président: Pourquoi?

M. Minaker: Vos idées nous intéressent.

Le président: Il vous posera des questions à ce sujet tout à l'heure.

M. S. Edwards: Je pense que, là où nous en sommes, nous pourrions difficilement faire marche arrière en cessant d'imposer les gains en capital. À l'époque, cela avait soulevé de nombreuses contestations.

Le président: Vous devez reconnaître que cela ne vous rapporte rien. Vous n'en avez pas pour votre argent. Vous prétendez imposer le capital, mais en réalité vous ne le faites pas. Vous pouvez déduire toutes sortes de choses de votre revenu, car, si vos gains en capital sont imposés, il est normal de pouvoir déduire le coût d'acquisition du capital. En réalité, vous enrichissez les riches.

M. S. Edwards: Bien sûr, vous n'êtes pas le seul à penser qu'il ne faudrait pas imposer les gains en capital. L'un des problèmes qui se posent, et d'ailleurs il existait déjà avec

[Texte]

is the problem of dividend stripping and the requirement to put very complex provisions in the law to try to prevent people from converting various types of income into capital gains.

• 0950

The Chairman: By using tax dividends, we would be all set there, then.

Mr. S. Edwards: That is right. Of course, if we did not tax anything, we would probably be better off yet.

The Chairman: No, no, a higher corporate tax is all you would have. You do not tax dividends; you collect the money one way or another.

Mr. S. Edwards: Yes, that was all thoroughly reviewed in the Carter report. Of course, many people did not agree with the recommendations, but they came up with the proposal that capital gains should be taxed fully, and I note that the U.S. Senate bill proposes that capital gains be taxed in the same way as income. Even if you were to accept that premise, I think one flaw in that is that it makes no provision for the inflation element in capital gains.

The Chairman: That is why it will not last very long.

Mr. S. Edwards: Yes.

The Chairman: Mr. Garneau.

Mr. Garneau: I want to thank you very much for agreeing to come before us this morning.

Since the policy decisions made by politicians are complex, is there any way the lawyers who write those bills can simplify that? The point of view I have is that it is not possible to simplify the Income Tax Act if we keep the same type of policies we have, if we tax capital gains, if we give a \$5,000 lifetime exemption, if we have a special status for dividends, if we have exemptions for wives or children, if we can have another type of exemption because we give so many dollars to our church and political parties. Well, it has to be complex.

I see in your article you refer to the long sentences you find in the Income Tax Act. But I wonder if it is possible to simplify the act if we do not change the policies.

Mr. S. Edwards: Mr. Chairman, I think its simplification is a matter of degree. As I have mentioned before, I do not think it is possible to make a taxing act really simple, because as mentioned in my article, it has to be written not in a way a person reading it in good faith can understand it, but in a way a person reading it in bad faith cannot misunderstand that. So for that reason it has to be written very carefully, and it cannot be really what the average man on the street would regard as simple.

[Traduction]

l'ancienne loi, c'est celui du dépouillement des dividendes qui a obligé à inclure dans la loi des dispositions très complexes pour empêcher les gens de convertir différents types de revenu en gains de capital.

Le président: L'impôt sur les dividendes devrait donc régler le problème.

M. S. Edwards: C'est exact. Evidemment, s'il n'y avait aucun impôt, ce serait sans doute encore mieux.

Le président: Non, vous auriez seulement un impôt plus élevé sur les sociétés. Si vous n'imposez pas les dividendes, vous devez récupérer cet argent sous une forme ou une autre.

M. S. Edwards: Oui, la question a été examinée à fond dans le rapport Carter. Bien sûr, beaucoup de gens n'étaient pas d'accord avec ces recommandations, mais elles proposaient d'imposer pleinement les gains en capital, et je remarque d'ailleurs que le projet de loi du Sénat américain propose d'imposer les gains en capital au même titre que les revenus. Même si vous êtes d'accord sur le principe, cela présente l'inconvénient de ne pas tenir compte des gains en capital résultant de l'inflation.

Le président: C'est pourquoi cela ne durera pas très longtemps.

M. S. Edwards: En effet.

Le président: Monsieur Garneau.

M. Garneau: Je vous remercie beaucoup d'avoir bien voulu vous présenter devant nous ce matin.

Comme les décisions politiques des législateurs sont toujours complexes, les avocats qui rédigent ces projets de loi ne pourraient-ils pas simplifier les choses? Je ne crois pas possible de simplifier la Loi de l'impôt sur le revenu si nous conservons le même genre de politiques, si nous imposons les gains en capital, si nous accordons une exemption à vie de 5,000\$, si les dividendes font l'objet de dispositions spéciales, si les femmes ou les enfants ont droit à des exemptions, si nous pouvons également obtenir une exemption parce que nous avons donné de l'argent à notre église et aux partis politiques. Cela complique nécessairement les choses.

Dans votre article, vous mentionnez les longues phrases qui figurent dans la Loi sur l'impôt sur le revenu. Mais je me demande s'il est possible de simplifier la loi sans changer de politique.

M. S. Edwards: Monsieur le président, je pense qu'elle peut être simplifiée dans une certaine mesure. Je le répète, je ne crois pas possible de la rendre vraiment simple, car elle doit être formulée non pas de façon à ce que la personne qui la lit de bonne foi puisse la comprendre, mais de façon à ce que la personne qui la lit de mauvaise foi ne puisse pas l'interpréter de travers, comme je l'indique dans mon article. Elle doit donc être rédigée avec beaucoup de soin, et il n'est pas possible de le faire dans des termes que l'homme de la rue trouverait facile à comprendre.

[Text]

But there are degrees of complexity. I think, for a number of reasons that I have mentioned and that are outlined in the article, it has become so complex that it is becoming unmanageable and very difficult for even professionals to read and understand. I think it has gotten out of hand. That is why I think an effort has to be made, and I think it should be taken into account in the policy-making process, as I mentioned.

Certainly, the objective of simplification cannot govern tax policy, but it should be taken into account, I think. So I guess the answer is that I think quite a lot can be done to make the act more understandable and manageable.

Mr. Garneau: You may have had the possibility to compare our tax laws with those of other countries. Would you say our tax laws are written in a more complex way than those of other countries?

Mr. S. Edwards: I looked at only two. One was for the Province of Quebec, and I think that was mentioned previously—

Mr. Garneau: I am talking about countries.

Mr. S. Edwards: Yes, the United States is the other one. I did not mean to imply anything in that . . .

• 0955

The Chairman: Oh yes.

Mr. S. Edwards: No, I think the United States law, while it is extremely complex—and that is because of a lot of the political decisions that have gone into it—

The Chairman: It is a lot more readable.

Mr. S. Edwards: It is written in a much more readable style and it is drafted in a much better way with the general principles stated at the beginning and then the provisions that apply to particular situations each dealt with separately and the exceptions dealt with in separate subsections. It is all done in a fairly standard way and a fairly orderly way. The regulations are coded so the numbers correspond with the provisions of the code and most of the detail is reserved for the regulations.

So, while there is a lot of complaint by Americans about the complexity of the U.S. law, I think it is really drafted, generally speaking, in a better way than the Canadian one.

Mr. Garneau: But you have not had the opportunity to compare with the European tax bills?

Mr. S. Edwards: No, I have not. From time to time I have read the British tax statutes and they are pretty bad. I could not offhand make a comparison between ours and either the British or European.

Mr. Garneau: Thank you.

The Chairman: Mr. Warner.

Mr. Warner: Mr. Garneau had mentioned the idea that perhaps we should be implementing policy changes in order to simplify our system, and perhaps the timing is right if the Americans introduce some drastic changes to their income tax system. One of the provisions that has been suggested is having

[Translation]

Il y a néanmoins différents degrés de complexité. Pour plusieurs raisons que j'ai mentionnées dans cet article, la loi est devenue tellement complexe qu'il devient impossible de l'appliquer et que les experts eux-mêmes ont du mal à la comprendre. Les choses sont allées trop loin. C'est pourquoi il faut faire un effort et en tenir compte lorsqu'on élabore des politiques.

Cette simplification ne doit évidemment pas régir la politique fiscale, mais c'est un objectif dont il faut tenir compte. Je dirais donc que nous pouvons, dans une large mesure, rendre la loi plus facile à comprendre et à appliquer.

M. Garneau: Vous avez peut-être eu l'occasion de comparer nos lois fiscales avec celles d'autres pays. Diriez-vous que nos lois sont formulées de façon plus compliquée que celles des autres pays?

M. S. Edwards: J'en ai seulement examiné deux. La législation du Québec, et je pense qu'on en a déjà parlé . . .

M. Garneau: Je parle des autres pays.

M. S. Edwards: Oui, l'autre était celle des États-Unis. Je n'ai pas voulu laisser entendre que . . .

Le président: Bien sûr.

M. S. Edwards: Non, même si elle est extrêmement complexe, et cela en raison de toutes les décisions politiques qui s'y sont glissées, je pense que la législation américaine . . .

Le président: Elle est beaucoup plus compréhensible.

M. S. Edwards: Elle est rédigée de façon beaucoup plus claire, les principes généraux sont énoncés au début, après quoi les dispositions s'appliquant à chaque situation particulière sont présentées séparément, de même que les exceptions qui font l'objet de paragraphes distincts. La loi est présentée de façon normalisée et ordonnée. Les règlements sont codifiés de façon à ce que les numéros correspondent aux dispositions de la loi et la plupart des détails figurent dans les règlements.

Par conséquent, même si les Américains se plaignent beaucoup de la complexité de la loi, je pense qu'elle est généralement mieux formulée que la législation canadienne.

M. Garneau: Mais vous n'avez pas eu l'occasion de faire une comparaison avec les lois fiscales européennes?

M. S. Edwards: Non. J'ai consulté, de temps à autre, les lois britanniques qui sont plutôt mal faites. Je ne pourrais pas établir de comparaison entre notre loi et la législation britannique ou européenne sans avoir examiné la question.

M. Garneau: Merci.

Le président: Monsieur Warner.

M. Warner: M. Garneau a fait savoir que nous devrions peut-être modifier notre politique pour pouvoir simplifier notre fiscalité. Le moment est sans doute bien choisi pour le faire si les Américains apportent des changements radicaux à leur régime fiscal. Ils envisagent notamment de plafonner le taux

[Texte]

the highest rate of tax be 27% and the timing would be imperative for us to move ahead with changes to our system.

Do you think we could introduce drastic changes to our system in order to simplify our Income Tax Act?

Mr. S. Edwards: Of course, what we do to meet the competition or the challenge of what the Americans may do is perhaps a question that is related more to economics and to policy than it is to tax structure. But when changes are introduced I do not think things should be done on too vast a scale all at once. We had an unfortunate experience with that in the 1971 tax reform and then several times since.

One of the things I have been suggesting is that the process should be slowed down a little so people think through the provisions they are putting into effect and take time to think about them and design them well rather than rushing them through too quickly. I think if you try to reform the entire statute in one fell swoop then you are probably creating more complexity than you are likely to solve.

Mr. Warner: Is this because the transition period would be very difficult?

Mr. S. Edwards: Yes, I think that is one of the reasons. I think there would have to be very complicated transitional provisions. One of the lessons we hopefully have learned is that we should not bring in changes too suddenly, certainly not on a retroactive basis. One point is that—I think it has been recognized recently in some of the changes—provision should take effect after there has been an opportunity to debate the whole thing, and after there has been an opportunity for people to adjust their affairs to take account of the proposed changes, rather than bringing them in—bang!—budget night and then taking another year to work out the legislation.

• 1000

Mr. Warner: Are there any areas that you could go directly to and suggest that we should concentrate our efforts in changes or revisions to certain sections?

Mr. S. Edwards: No. I have not made any analysis along those lines. I think, whenever we do make changes in the law, someone would have to sit down and really spend a lot of time in studying it. I have not done that. But whenever we make changes, I would think they should be . . . the principles I have outlined should be applied to many changes that are introduced, as they are introduced, and perhaps some of the existing provisions can also be revised from time to time to make them simpler, more understandable.

Mr. Warner: The possibility of the Americans' having a 27% upper limit on income tax certainly poses quite a concern to our system, and there is no doubt that we would have to make changes to our system in order to be somewhat competitive. Otherwise, there would be quite a movement of high income earners to the States. The economics of such a change, I am sure, would present tremendous problems to the Finance Department, and would probably force some sort of system that would be verging on a flat tax. If we were to be faced with this situation fairly soon of having to deal with some form of

[Traduction]

d'imposition à 27 p. 100 et ce serait alors le moment de modifier notre propre régime.

Pensez-vous que nous pourrions apporter des changements radicaux à notre régime fiscal de façon à simplifier la Loi de l'impôt sur le revenu?

M. S. Edwards: Les mesures que nous prenons pour ne pas être en reste avec les Américains répondent sans doute davantage à des impératifs économiques ou politiques qu'à des impératifs fiscaux. Néanmoins, je ne pense pas que nous devrions apporter ces réformes d'un seul coup, sur une très vaste échelle. Nous avons eu une expérience malheureuse avec la réforme fiscale de 1971 et plusieurs fois depuis lors.

J'ai notamment suggéré de ralentir un peu le processus afin qu'on ait le temps de réfléchir aux dispositions que l'on veut instaurer et de bien les concevoir au lieu de précipiter les choses. Si vous voulez modifier toute la loi d'un seul coup, vous allez sans doute la compliquer davantage que vous ne la simplifierez.

M. Warner: Est-ce parce que la période de transition serait très difficile?

M. S. Edwards: Oui, c'est sans doute une des raisons. Les dispositions transitoires seraient probablement très complexes. Nous avons fini par comprendre, du moins je l'espère, qu'il ne fallait pas apporter des changements trop soudains et, en tout cas, pas de façon rétroactive. En fait, je pense qu'on en a tenu compte pour certains changements récents, les dispositions devront entrer en vigueur seulement lorsqu'on aura eu l'occasion d'en discuter à fond. Il faut laisser aux gens la possibilité de s'organiser en fonction des changements proposés au lieu de les leur assener le soir du budget et de mettre un an à rédiger la loi.

M. Warner: Y a-t-il des domaines dans lesquels vous pensez que nous devrions chercher à modifier ou à réviser certains articles de la loi?

M. S. Edwards: Non. Je n'ai fait aucune analyse en ce sens. Chaque fois que nous modifions la loi, quelqu'un doit examiner longuement la question. Je ne l'ai pas fait. Néanmoins, chaque fois que nous apportons des changements, il faudrait appliquer les principes que j'ai énoncés et peut-être aussi, réviser de temps à autre les dispositions actuellement en vigueur afin de les rendre plus simples et plus claires.

M. Warner: Le fait que les Américains envisagent de plafonner leur impôt sur le revenu à 27 p. 100 nous pose un problème et nous devrions certainement changer notre régime fiscal pour les concurrencer. Autrement, nous risquons de voir les gros salariés émigrer aux États-Unis. Un tel changement poserait sans doute d'énormes problèmes au ministère des Finances et l'obligerait probablement à instaurer une sorte d'impôt uniforme. Si nous devons nous retrouver bientôt avec un impôt uniforme, je pense que le moment est venu d'apporter des changements radicaux à notre régime actuel. Cela nous

[Text]

flat tax, then I would think the opportunity is, at that moment, to bring in quite a considerable change to our system. It would probably allow us to . . . looking at the elimination of a lot of the deductions and allowances and items that sort of muddle our system. Do you have some fears of being faced with something like this?

Mr. S. Edwards: I do not have any fears. I think we may be faced with the situation and have to respond to it, but I would think that would give us, if we wished to take it, a good opportunity to change our approach to the structure and drafting of the legislation.

Mr. Warner: This could involve fairly major changes to our act.

Mr. S. Edwards: That is right. I would assume, from what I know of the American bill, which is not a great deal—I have read stories about it in the financial press—that it would consist mainly of eliminating quite a few deductions and exemptions, and, at the same time, reducing rates. I would think that in itself might help to simplify the statute by removing a lot of the provisions that are giving us trouble.

Mr. Warner: Do you think it would be worthwhile for us, if they did introduce this bill, to follow their legislation fairly carefully, or is it not possible to combine the two systems?—perhaps what they are attempting to do with how our Income Tax Act presently works.

Mr. S. Edwards: I think we would have to start with the act that we now have and work from there. But certainly we could probably gain from looking at what they are doing.

Mr. Warner: Our chairman mentioned briefly—there are probably other areas as well—that the taxation of capital gains brings very little revenue in. There are probably other provisions in our tax act that really muddle the system more than . . . I guess the offsetting usefulness of the provisions are really not that great. Do you think we should spend more time looking at changing policy in, say, the capital gains? Should we look seriously at eliminating all taxes on capital gains? There may be other areas as well that we should be looking at. I do not know how many pages of the Tax Act are devoted to capital gains, but I would imagine that we have recently added quite a few pages this year.

[Translation]

permettrait sans doute . . . d'envisager l'élimination d'un grand nombre de déductions, de concessions et autres dispositions qui compliquent beaucoup les choses. Ne craignez-vous pas que nous nous retrouvions devant ce genre de situation?

M. S. Edwards: Cela ne me fait pas peur. Je pense que nous risquons effectivement de nous retrouver dans cette situation, mais cela nous fournira une bonne occasion de modifier notre approche et de réviser la loi.

M. Warner: Cela pourrait nécessiter des changements législatifs importants.

M. S. Edwards: En effet. D'après ce que je sais du projet de loi américain, c'est-à-dire pas grand-chose—j'ai lu des articles à ce sujet dans la presse financière—c'est qu'il viserait surtout à éliminer un certain nombre de déductions et d'exemptions et, en même temps, à réduire les taux d'imposition. Cela pourrait nous aider à simplifier la loi en supprimant un bon nombre des dispositions qui nous créent des difficultés.

M. Warner: Si les Américains présentent ce projet de loi, pensez-vous que nous devrions leur emboîter le pas ou n'est-il pas possible d'opter pour un moyen terme? Peut-être pourrions-nous nous inspirer de leur exemple et conserver notre mode d'imposition actuelle.

M. S. Edwards: Je pense que nous devons travailler à partir de la loi que nous avons actuellement. Mais nous aurions certainement avantage à examiner ce que font les Américains.

M. Warner: Notre président a mentionné brièvement, et c'est sans doute vrai pour d'autres formes d'impôt, que l'impôt sur les gains en capital ne rapporte pas beaucoup d'argent. Notre législation fiscale comporte sans doute d'autres dispositions qui compliquent davantage les choses que . . . Leur utilité ne compense probablement pas leurs inconvénients. Pensez-vous que nous devrions chercher davantage à modifier notre politique, en ce qui concerne les gains en capital, par exemple? Devrions-nous songer sérieusement à éliminer totalement l'impôt sur les gains en capital? Il y a peut-être d'autres secteurs que nous devrions examiner. J'ignore combien de pages de la Loi de l'impôt sont consacrées aux gains en capital, mais je suppose que nous en avons ajouté quelques-unes cette année.

• 1005

The Chairman: That is right.

Mr. S. Edwards: Yes. Well, of course one of the problems we had even under the old act when we did not have a capital gains tax was the necessity of rather complex and difficult provisions for preventing people from converting other types of income into capital gains. Certainly the recent changes in the capital gains exemption required quite a large number of changes in other provisions of the act to limit the possibilities of people converting other types of income into capital gains and taking advantage of the exemption.

Le président: En effet.

M. S. Edwards: Oui, Même du temps de l'ancienne loi qui n'imposait pas les gains en capital, nous avons dû prévoir des dispositions assez complexes pour empêcher les gens de convertir d'autres types de revenus en gains en capital. Les changements récemment apportés relativement à l'exemption sur les gains en capital nous ont obligés à modifier plusieurs autres dispositions de la loi afin d'empêcher les contribuables de convertir d'autres types de revenus en gains en capital pour profiter de l'exonération.

[Texte]

I am looking at it purely from the standpoint of the tax structure and the simplification issue. I do not know whether I ought to get involved in the policy issue since I am here to talk about the tax structure. When one type of income is treated more favourably than another—

The Chairman: That is where the problem is.

Mr. S. Edwards:—that is when you get problems.

The Chairman: Your problem is in the definition. You start off by assuming that a capital gain is income. Once you start off with that, you should tax the whole thing because it is not an extraordinary thing as a result of a long-term hold or a change in use or something of that nature—something that is an extraordinary happening.

Mr. S. Edwards: That is correct.

The Chairman: If you treat it as income, then it is presumably a profit in the nature of trade, and so it becomes income and ought to be taxed as such. The real question is: how do you define "capital gains"? If you define it very narrowly as really some of the cases prior to 1970 were starting to define them then you wind up with precious little that qualifies as a tax-free gain.

Mr. S. Edwards: That is right.

The Chairman: Would you not agree that since 1971, the department's view has been, rather than fight, to take half a loaf?

Mr. S. Edwards: Yes, I think that is quite right.

The Chairman: Even when you got to the ISIP concept, which has now been abolished, you could put in your ISIP account margin trades or future trades, warrants and options and that type of thing—put some calls—which were clearly actions of a professional trader, that under any concept have to be treated as income. Yet, this was going to be all right for capital gains tax relief.

Mr. S. Edwards: That is correct. I think you are quite right that there are, I think, probably thousands of decisions in our tax courts on the distinction between a capital gain income, and most of them are for the period prior to 1972. We still get some, but there has been a lot less pressure, as you say, Mr. Chairman to—

The Chairman: Well, before it was either pay full tax or no tax at all.

Mr. S. Edwards: That is right.

The Chairman: One of the faults we had in our old system is that we never did define rules with respect to what we would treat as a capital gain. I suppose there were some rules of thumb that Revenue used, but there was not anything that allowed a person to define it for sure.

Mr. S. Edwards: Yes. Of course one great scandal in the tax system for a time was the dividend stripping scheme which was the attempt to convert corporate distributions into capital gains and combine the inter-company dividend exemption with the tax-free capital gain and in effect get the distribution out

[Traduction]

J'examine le problème uniquement du point de vue de la structure de l'impôt et de la simplification de la loi. Je ne sais pas si je dois parler de l'aspect politique du problème étant donné que je suis ici pour discuter de la structure fiscale. Lorsqu'un type de revenu bénéficie d'un traitement de faveur par rapport aux autres . . .

Le président: Le problème est là.

M. S. Edwards: . . . cela pose des problèmes.

Le président: C'est une question de définition. On part du principe qu'un gain en capital est un revenu. Si vous partez de ce principe, vous devez l'imposer entièrement, car il ne s'agit pas d'un gain extraordinaire que l'on réalise après avoir détenu un bien pendant longtemps ou qui résulte d'un changement d'utilisation ou d'un événement extraordinaire quelconque.

M. S. Edwards: En effet.

Le président: Si vous le considérez comme un revenu, il s'agit, en principe, d'un bénéfice commercial et il doit être imposé comme tel. La question est de savoir comment vous définissez les gains en capital. Si vous en donnez une définition très étroite, comme c'était le cas avant 1970, les gains exemptés d'impôt se retrouvent résumés à leur plus simple expression.

M. S. Edwards: C'est exact.

Le président: N'êtes-vous pas d'accord pour dire que, depuis 1971, le Ministère préfère se contenter de demi-mesures que d'avoir à se battre?

M. S. Edwards: Oui, c'est assez vrai.

Le président: Même selon le principe de l'ISIP, qui est maintenant aboli, vous pouviez placer dans votre compte ISIP vos opérations sur marge ou à terme, vos bons de souscription, vos options et toutes sortes de transactions qui doivent passer par un courtier professionnel et qui produisent un revenu dans tous les sens du terme. Pourtant, toutes ces transactions donnaient droit à l'exemption sur les gains en capital.

M. S. Edwards: C'est exact. Vous avez raison de dire que nos tribunaux ont sans doute rendu des milliers de décisions établissant la distinction entre les gains en capital et les revenus et qu'elles sont presque toutes antérieures à 1972. Les tribunaux en rendent encore, mais les pressions sont beaucoup moins fortes, comme vous le dites, monsieur le président . . .

Le président: Avant, vous deviez payer l'impôt ou bien intégralement ou bien pas du tout.

M. S. Edwards: En effet.

Le président: L'un des défauts de l'ancien système, c'est que nous n'avons jamais établi de définition pour les gains en capital. Le ministère du Revenu suivait sans doute certaines lignes directrices, mais il n'existait aucune définition précise.

M. S. Edwards: C'est vrai. Une des choses qui ont fait scandale, à l'époque, c'est que les entreprises essayaient de convertir leurs bénéfices d'exploitation en gains en capital et de les répartir exempts d'impôt en profitant à la fois de l'exemption pour dividendes et de l'exonération des gains en

[Text]

tax free. That culminated in some very far-reaching provisions in the statute as well as a lot of litigation.

• 1010

The Chairman: Again, that was because there was not any integration of corporate tax with dividend personal tax.

Mr. S. Edwards: That is part of it.

The Chairman: In other words, if you treated your corporate tax as the pre-payment of personal income tax by the limited partners who are shareholders in a corporation, then in effect they would have all just been paying their tax rate in advance when the corporation paid its taxes. You distribute to them and their taxes are paid. And that would, of course, increase the corporate tax rate considerably.

Mr. S. Edwards: Yes, and—

The Chairman: Maybe not that considerably.

Mr. S. Edwards: —I guess is contrary to the direction that the latest budget proposes. But the Carter Commission, of course, did recommend complete integration—

The Chairman: Sure it did.

Mr. S. Edwards: —but after lengthy debates in various committees and Parliament they decided to—

The Chairman: They settled for half rates in capital gains and no integration.

Mr. S. Edwards: Well, half integration.

The Chairman: And half integration.

Mr. S. Edwards: But even before 1972 we had a dividend tax credit—

The Chairman: That is right.

Mr. S. Edwards: —which reduced the tax on dividends to some extent. The Americans have never had that.

Mr. Garneau: Just on another point, you say in the United States the dividends are taxed on the same basis as other types of revenue in the hands of the individual.

Mr. S. Edwards: That is right. There is no dividend credit in the United States. I think there was a very small one, but not the kind we have.

Mr. Minaker: Mr. Chairman, Mr. Edwards, I look at the simplification of the tax system in two general areas. One is the simplification for the taxpayer to fill out his form annually or her form annually and obey the law and pay the tax. I think the majority of taxpayers, including myself, really do not fully understand the taxes that we pay, but we do know one thing: how much we pay or how much we get back.

From a legal point of view, if we simplify that portion of the commitment, really simplify the tax form or maybe simply at some stage of the game fill in little squares with a pencil mark that says I have three children and their names are so and so and put down very simple dollar values for how many dollars earned, and then let a machine do the calculation for you,

[Translation]

capital. Cela a entraîné l'adoption de dispositions législatives très complexes et un grand nombre de litiges.

Le président: Encore une fois, c'est parce qu'il n'y avait pas de coordination entre l'impôt sur le revenu des sociétés et l'impôt sur les dividendes.

M. S. Edwards: C'est une des causes du problème.

Le président: Autrement dit, votre impôt sur le revenu des sociétés sert à payer d'avance l'impôt sur le revenu des particuliers pour les commanditaires qui sont actionnaires de la société. En fait, ces derniers se contentent de payer leur impôt d'avance, lorsque la société paie les siens. Vous répartissez les bénéfices entre eux et leur impôt est payé. Évidemment, ce genre de chose augmente énormément le taux d'imposition de la société.

M. S. Edwards: Oui, et . . .

Le président: Peut-être pas tellement.

M. S. Edwards: . . . cela va à l'opposé des dernières propositions budgétaires. Bien sûr, la Commission Carter a recommandé une intégration complète . . .

Le président: Absolument.

M. S. Edwards: . . . mais après de longs débats dans différents comités et au Parlement, il a été décidé . . .

Le président: On a décidé d'imposer la moitié des gains en capital et de ne faire aucune intégration.

M. S. Edwards: Une demi-intégration.

Le président: Et une demi-intégration.

M. S. Edwards: Mais, même avant 1972, nous avions un crédit d'impôt sur les dividendes.

Le président: C'est exact.

M. S. Edwards: . . . qui réduisait, dans une certaine mesure, l'impôt sur les dividendes. Les Américains n'ont jamais eu cela.

M. Garneau: Vous dites qu'aux États-Unis les dividendes sont imposés sur la même base que les autres types de revenus.

M. S. Edwards: C'est exact. Il n'y a pas de crédit pour dividende aux États-Unis. Je pense qu'il y en avait un très limité, mais pas dans le genre du nôtre.

M. Minaker: Monsieur le président, monsieur Edwards, je vois deux grands domaines dans lesquels il faudrait simplifier le régime fiscal. D'une part, le contribuable devrait pouvoir remplir plus facilement sa déclaration annuelle, comme la loi l'exige. La majorité des contribuables, et j'en fais partie, ne comprennent pas grand-chose aux impôts, mais ils savent néanmoins combien ils payent et combien ils récupèrent.

Du point de vue juridique, si nous apportons des simplifications à ce niveau-là, si nous simplifions vraiment le formulaire de déclaration d'impôt, si nous en arrivons à demander seulement au contribuable de cocher des cases avec un crayon pour indiquer qu'il a trois enfants portant tel ou tel nom, de cocher des chiffres correspondant au montant d'argent qu'il a

[Texte]

either by the tax department or by a professional accounting office, can you see any legal problems with that from the point of view either of the taxpayer or the government? Where somebody has to sign on the bottom line and the calculations are done primarily by machine, or they may not even be aware at the time they file it how many dollars they owe or how many dollars they would be getting back, would that be legal? These are kinds of possibilities.

Mr. S. Edwards: As I understand that proposal, the taxpayer would fill in certain information and then the computer would calculate his tax. I see nothing wrong with that from a legal standpoint. I think he would always, of course, have the option of calculating his tax and challenging it, either by a notice of objection or by an appeal if he did not agree with what the computer did, but certainly if that type of system were acceptable to the average taxpayer who files a return, I think it could be done.

Mr. Minaker: That would sort of help simplify the problems to some degree, because you could take the complication of the act itself and put it into the machine to do the calculating.

Mr. S. Edwards: Yes. I would think that many taxpayers would want to do the calculations just to see whether the machine was right. But that certainly could be done and I think you could certainly have a simplified form for some taxpayers who do not have certain types of income or certain deductions, as they already have in the T1 Special.

Mr. Minaker: Yes. Then if you had a unified type of form that was filled out by either the employer or banks, say, that could also be accepted by the machine, they would not even necessarily have to fill in a lot of the information.

• 1015

But again, we are becoming more dependent on the computer, and I just wondered if from a legal point of view there were any problems there that we could run into later on; if somebody would declare, well, I did not pay taxes because I did not know what I had to do, and so on.

Mr. S. Edwards: I see nothing wrong with it from a legal standpoint. As I say, you would have to preserve the right of each taxpayer to make his own calculation and to challenge the calculation if he does not agree with it.

Mr. Minaker: So you think we would still have to have our 33-page manual that goes out with every tax form so that opportunity was still there—the right of the taxpayer.

Mr. S. Edwards: I guess there is no legal requirement to send out a tax guide, but it is done for the purpose of assisting the taxpayer. I gather from some of the evidence in your previous hearings that they are trying to simplify the guide and make it easier.

Mr. Minaker: They added another nine lines, did they not?

The Chairman: Twenty-seven. It is great for simplification.

[Traduction]

gagné, et si le bureau de l'impôt ou son comptable fait ensuite le calcul pour lui sur ordinateur, pensez-vous que cela poserait des problèmes juridiques pour le contribuable ou pour le gouvernement? Serait-il légal de demander au contribuable de signer sa déclaration alors que les calculs sont faits par ordinateur et qu'au moment de signer, il ne saura peut-être même pas combien d'argent il doit ou quel sera le montant de son remboursement? Le problème risque de se poser.

M. S. Edwards: Si je comprends bien, le contribuable fournirait certains renseignements, après quoi l'ordinateur calculerait son impôt. D'après ce que je peux voir, cela ne posera aucun problème du point de vue juridique. Sans doute aura-t-il toujours la possibilité de calculer son impôt et de le contester en envoyant un avis de contestation ou en faisant appel s'il n'est pas d'accord avec les calculs de l'ordinateur. En tout cas, si le contribuable moyen juge ce système acceptable, je pense que la chose serait parfaitement possible.

M. Minaker: Cela pourrait contribuer à simplifier le problème, dans une certaine mesure, car vous pourriez programmer l'ordinateur pour faire les calculs, quelle que soit la complexité de la loi.

M. S. Edwards: Oui. De nombreux contribuables voudraient sans doute faire des calculs pour vérifier si l'ordinateur ne s'est pas trompé. Néanmoins, il serait certainement possible de procéder ainsi et on pourrait simplifier le formulaire de déclaration pour les contribuables qui n'ont pas certains types de revenu ni certaines déductions, comme c'est déjà le cas avec la T1 spéciale.

M. Minaker: Oui. Si vous aviez un formulaire uniformisé qui serait rempli par l'employeur ou la banque, par exemple, et qui serait également accepté par l'ordinateur, il ne serait même pas nécessaire d'y inscrire beaucoup de renseignements.

Néanmoins, nous devenons de plus en plus dépendants de l'ordinateur et je me demande si, du point de vue juridique, cela ne pourrait pas poser des problèmes, par exemple au cas où quelqu'un dirait qu'il n'a pas payé d'impôt parce qu'il ignorait ce qu'il devait faire.

M. S. Edwards: Je ne pense pas que cela poserait de problème du point de vue juridique. Je le répète, ce contribuable doit conserver le droit de faire ses propres calculs et de contester les chiffres s'il n'est pas d'accord.

M. Minaker: Vous pensez donc que chaque formulaire de déclaration d'impôt devra toujours être accompagné du guide de 33 pages afin que les contribuables conservent leurs droits.

M. S. Edwards: Je pense que le ministère du Revenu n'a nullement l'obligation d'envoyer un guide, mais il le fait pour aider le contribuable. D'après des témoignages présentés au cours de vos audiences antérieures, je crois qu'il essaie de simplifier le guide et de le rendre plus clair.

M. Minaker: Il y a ajouté neuf lignes de plus, n'est-ce-pas?

Le président: Vingt-sept. C'est certainement ainsi que l'on simplifie les choses.

[Text]

Mr. Minaker: Then we could approach the simplification of the act itself, or the professionals like yourself, or the accountants, as you recommended, logically and not with an overnight sweep.

Mr. S. Edwards: Yes. I think part of the problem is that the policy-makers have been too ambitious in trying to nail down every little nuance, every little glitch that somebody could take advantage of or somebody should get some special benefit—

The Chairman: If you left a lot to the discretion of the court on a thing of that nature, you could get rid of a number of the definitions and technical sections, could you not—if there were a broad sweep with words like “reasonable” and so on in it . . . and let a court decide it?

Mr. S. Edwards: Yes. I think you would have to look at each provision on its own merits. It is pretty hard to generalize. But I think there is room for that in quite a few areas.

The Chairman: I am thinking of the attribution rules we passed just last December, which nobody could read.

Mr. S. Edwards: That is right, yes.

The Chairman: Here we are, members of the House of Commons, passing legislation our advisers could not read, the Minister could not read, the committee could not read, and no one in the House of Commons could read. We could have passed it in Chinese, I suppose, and done better.

Mr. S. Edwards: That is right. That is an example where I think you should really give it further thought and see if there is not a better way of taxing families.

The Chairman: I might ask you a few questions. First of all, I want to go back to the capital gains situation just for a moment, to get your view, and then I want to go into some other items. On the capital gains matter, if we were to recommend to the Minister that there be no tax on capital gains but there be some presumptions in law that all gains were income gains if they were made within a five-year period, and it was up to the taxpayer to prove they were a capital gain—in other words, they were a fortuitous thing—and all gains over a five-year period were deemed to be a capital gain unless the department proved they were not a capital gain, or were income, would that go a long way towards simplifying things, and secondly collecting some of the revenue we are not collecting as people escape by pretending what they are earning is capital instead of income?

Mr. S. Edwards: I would hesitate to make any general statement without giving that a lot of thought. One problem I could see is that it might slow down the mobility of investment by inducing people to hold things for five years that they probably should get rid of. It would have that effect.

• 1020

It would make a pretty substantial difference between the case where a person holds something for over five years and disposes of it after four and a half years, as he might have to do, for example, in the event of death.

[Translation]

M. Minaker: Nous pourrions alors chercher à simplifier la loi ou à simplifier le travail des fiscalistes comme vous, ou des comptables, comme vous l'avez recommandé, de façon logique et non pas en apportant des réformes du jour au lendemain.

M. S. Edwards: Oui. Le problème est notamment attribuable au fait que les législateurs ont trop voulu chercher à combler la moindre petite faille dont quelqu'un aurait pu profiter pour obtenir un avantage spécial . . .

Le président: Si vous laissez aux tribunaux le soin de trancher dans ce genre de circonstance, vous pourriez supprimer plusieurs définitions et dispositions techniques. Ne pourriez-vous pas employer des mots ayant un sens très large comme le mot «raisonnable» et laisser aux tribunaux le soin de l'interpréter?

M. S. Edwards: Oui. Il faudrait examiner chaque disposition séparément. Il est difficile de généraliser. Je pense toutefois qu'il est possible de le faire dans une certaine mesure.

Le président: Je pense aux règles d'attribution que nous venons d'adopter en décembre dernier et que personne n'arrivait à comprendre.

M. S. Edwards: En effet.

Le président: Les députés adoptent donc des lois que leurs conseillers n'arrivent pas à comprendre, pas plus que le ministre, pas plus que le Comité, et auxquelles personne ne comprend rien non plus à la Chambre des communes. Nous aurions sans doute aussi bien pu les adopter en chinois.

M. S. Edwards: C'est vrai. Voilà un exemple de dispositions auxquelles vous auriez dû réfléchir davantage pour voir s'il n'existait pas un meilleur moyen d'imposer les familles.

Le président: Je voudrais vous poser quelques questions. D'abord, je voudrais connaître votre avis au sujet des gains en capital, après quoi nous passerons à d'autres sujets. Si nous recommandions au ministre de ne pas imposer les gains en capital, mais de partir du principe que tous les gains sont des revenus s'ils sont réalisés au cours d'une période de cinq ans, et si c'était au contribuable de prouver qu'il s'agit de gains en capital, autrement dit de gains forfaits, et si tous les gains réalisés au-delà d'une période de cinq ans étaient considérés comme des gains en capital, à moins que le ministère prouve qu'il s'agit d'un revenu, cela ne simplifierait-il pas énormément les choses? Deuxièmement, cela ne nous permettrait-il pas de récupérer l'argent que nous perdons lorsque les gens échappent à l'impôt en faisant passer certains revenus pour des gains en capital?

M. S. Edwards: J'hésiterais à répondre sans avoir longuement réfléchi à la question. Cela pourrait avoir l'inconvénient de réduire la mobilité des investissements en incitant les gens à conserver, pendant cinq ans, les avoirs dont ils auraient sans doute dû se débarrasser. C'est une conséquence à envisager.

Cela ferait une grosse différence pour la personne qui serait obligée de se débarrasser de ses avoirs au bout de quatre ans et demi, en cas de décès, par exemple.

[Texte]

The Chairman: Of course there would be the question that he could then go to court and say it is a capital gain: his father died; he no intention of selling it; they sold it because they had to wind up the estate and distribute the assets.

Mr. S. Edwards: Your proposal would be that even if—

The Chairman: In other words—

Mr. S. Edwards: —it was less than five years he would still have the opportunity—

The Chairman: Sure, to claim it as a capital gain, but he would have to convince the department of it, or convince the judge of it; and, the other way around, the department would have to convince the judge that it was not a capital gain.

Mr. S. Edwards: Yes, but then you would say that if he held it for over five years it would be deemed to be a capital gain—

The Chairman: Unless the department could assess it and get a court to say it was really a long-term income proposition.

Mr. S. Edwards: We have always had the problem of—

The Chairman: In other words, if someone is a professional subdivider selling lots over a period of time and at the end he still has five lots for sale then you cannot claim those five lots are capital sales.

Mr. S. Edwards: That is right. I know of cases where a company was set up to develop land and put a subdivision on some property and held it for 30 years.

The Chairman: Sure.

Mr. S. Edwards: It may still be an income gain when it is sold.

The Chairman: Sure.

Mr. S. Edwards: But we have always had the problem of distinguishing between capital gains and income and you will always have that problem where you treat one differently from the other. I think they should be treated differently, but I am not quite sure of the significance of the five-year rule.

The Chairman: Yes. I just wondered whether you thought a reverse burden concept would add to the simplification of the whole problem for the ordinary taxpayer and enable us to eliminate all sorts of glitches in the act and confusion—

Mr. S. Edwards: Yes. Of course the Americans have had a rule under which short-term capital gains, which I think were capital gains on property held less than six months, were treated as ordinary income and—

The Chairman: That is right.

Mr. S. Edwards: —those properties held over six months were long-term capital gains and taxed at a lower rate.

The Chairman: The Germans and the French do the same thing.

Mr. S. Edwards: Yes. They have now abolished that distinction, I understand, and of course that makes the people

[Traduction]

Le président: En pareil cas, elle pourrait évidemment aller devant les tribunaux pour dire qu'il s'agit d'un gain en capital. Son père est mort; il n'avait pas l'intention de vendre, mais il a fallu le faire pour régler la succession et partager l'héritage.

M. S. Edwards: Vous proposez de . . .

Le président: Autrement dit . . .

M. S. Edwards: De lui offrir cette possibilité, même si les avoirs ont été détenus moins de cinq ans . . .

Le président: Il pourrait certainement déclarer ce revenu comme gain en capital, mais il devra en convaincre le ministère ou le juge. D'un autre côté, le Ministère devra convaincre le juge qu'il ne s'agit pas d'un gain en capital.

M. S. Edwards: Oui, mais vous diriez alors que si les avoirs sont détenus pendant plus de cinq ans, il s'agit d'un gain en capital . . .

Le président: À moins que le Ministère ne prouve le contraire et qu'un tribunal déclare qu'il s'agissait en fait, d'un revenu à long terme.

M. S. Edwards: Nous avons toujours eu de la difficulté . . .

Le président: Autrement dit, si un lotisseur vend des terrains sur une certaine période et qu'à la fin, il lui reste encore cinq terrains à vendre, il ne pourra pas déclarer comme gain en capital le bénéfice fait sur la vente de ses terrains.

M. S. Edwards: C'est exact. Je connais le cas d'une société qui était constituée pour faire des lotissements et qui a conservé ses terrains pendant 30 ans.

Le président: Bien sûr.

M. S. Edwards: Cela reste un revenu au moment de la vente.

Le président: Bien sûr.

M. S. Edwards: Mais nous avons toujours eu de la difficulté à faire la distinction entre les gains en capital et les revenus et cela posera toujours un problème. Je pense qu'il faudrait traiter différemment ces deux formes de revenus, mais je ne suis pas certain des conséquences de la règle des cinq ans.

Le président: Oui. Je me demandais seulement si vous pensiez qu'en renversant le concept du fardeau de la preuve, il ne serait pas possible de simplifier les choses pour le contribuable moyen et d'éliminer toutes sortes de failles dans la loi et . . .

M. S. Edwards: Oui. La loi américaine contient évidemment une disposition selon laquelle les gains en capital à court terme c'est-à-dire, je crois, sur les biens détenus moins de six mois, sont considérés comme un revenu ordinaire et . . .

Le président: C'est exact.

M. S. Edwards: . . . les biens détenus plus de six mois sont considérés comme des gains en capital à long terme et imposés à un taux inférieur.

Le président: Les Anglais et les Français font la même chose.

M. S. Edwards: Oui. Je crois que, maintenant, cette distinction a été abolie, ce qui mécontente les contribuables qui

[Text]

who make long-term capital gains unhappy and those with short-term capital gains happy because they have a lower rate.

There is some virtue in having a time period which is more certain rather than having to argue each and every case on its merits.

The Chairman: On that basis then, could I take it that you believe that, while equity is awfully important, there is some real advantage in simplification even though the simplification might reduce the equity of the system, in that balance between equity and simplification that in many cases we would be better off to go for a simpler system rather than conceivably as equitable a system?

Mr. S. Edwards: Yes, I have heard the comment that there is no equity in the tax statute—

The Chairman: Anyway.

Mr. S. Edwards: Equity is in the eye of the beholder. One man's equity is another man's inequity. If each provision is considered carefully, thought-out carefully, you should be able to simplify the statute without sacrificing equity to any great extent.

The Chairman: One of your principal suggestions in your article, and again today, was that the very nature of the writing was such as to make it impossible or almost impossible for people to read the statute. I know that when I try to read it I have to sort of search through it to find where the subject and the verb are and then try to put the clauses in order. I almost have to do a mathematical puzzle on a long clause to figure out what it really says. I suspect you may have the same problem as I do.

• 1025

Mr. S. Edwards: I certainly do.

The Chairman: You suggested in your recommendation 5 that the statute set out the general rule in a provision and then in sequence of subsequent exceptions and qualifications. I think you also suggested somewhere else that it be in simple sentences with periods; that even if you had to have two or three sentences in a paragraph, there is nothing wrong with that.

Mr. S. Edwards: That is quite right.

The Chairman: Supposing we were to hire some people competent in English, or French for that matter, who would take the present statute, without changing the meaning of anything, and just proceed to re-write the thing by putting the definitions in a definitions section, and so on, in a logical way, from a common-sense point of view. Would that be of any advantage? Would that be possible? And what would happen if we did that?

Mr. S. Edwards: Yes, I think it could be done. It would certainly improve the statute. I know a few years ago we had a committee called the Simplification Committee on the Canadian Tax Foundation.

[Translation]

réalisent des gains en capital à long terme et qui réjouit ceux qui font des gains en capital à court terme étant donné qu'ils bénéficient d'un taux inférieur.

Il peut être plus avantageux de fixer un délai précis que d'avoir à examiner chaque cas.

Le président: Dois-je en conclure qu'à votre avis, même s'il est capital d'avoir un régime équitable, il serait avantageux de simplifier la fiscalité, même aux dépens de l'équité et que, si nous devons choisir entre l'équité et la simplification, il vaudrait mieux, dans bien des cas, opter pour un système plus simple plutôt qu'un système plus équitable?

M. S. Edwards: Oui, j'ai entendu dire que la législation fiscale n'avait rien d'équitable...

Le président: De toute façon.

M. S. Edwards: L'équité est une notion très relative. Ce qui est équitable pour l'un est inéquitable pour l'autre. Si vous étudiez soigneusement chaque disposition, vous devriez pouvoir simplifier la loi sans que ce soit vraiment aux dépens de l'équité.

Le président: L'une des principales suggestions que vous avez faites dans votre article et aujourd'hui encore, c'est qu'en raison de la façon dont la loi est rédigée, il est pratiquement impossible que les gens la comprennent. C'est ce que je constate quand j'essaie de la lire et que je dois commencer par chercher le sujet et le verbe et essayer ensuite de m'y retrouver dans les différentes dispositions. Quand l'article est long, je dois vraiment me creuser les méninges pour en comprendre le sens. Vous éprouvez peut-être les mêmes difficultés que moi.

M. S. Edwards: Certainement.

Le président: Dans votre cinquième recommandation, vous dites qu'il faudrait commencer par exposer les dispositions générales et indiquer ensuite, dans l'ordre, les exceptions et les conditions à remplir. Vous dites également que cela pourrait être formulé sous forme de phrases simples se terminant par un point. Même s'il y a deux ou trois phrases dans le même paragraphe, cela ne présente pas d'inconvénient.

M. S. Edwards: C'est exact.

Le président: Supposons que nous engagions des rédacteurs anglais ou français qui prendraient la loi et qui, sans en changer le sens, se contenteraient de la récrire en commençant par les définitions et en continuant de façon logique. Serait-ce une amélioration? Est-ce possible? Qu'arriverait-il si nous le faisons?

M. S. Edwards: Oui, je pense que ce serait possible. Cela améliorerait certainement la loi. Il y a quelques années, l'Association canadienne d'études fiscales a mis sur pied un comité de la simplification.

[Texte]

The Chairman: We had a meeting at the Royal York Hotel.

Mr. S. Edwards: Yes, that is right. But even before that we had a committee on the statute generally. That one was directed to the small business provisions at the request of the Minister of Finance at the time. On this committee we did a kind of pilot project by taking half a dozen sections and re-writing them. I think we sent the results to the Department of Finance, but we never heard back.

The Chairman: Do you have the material from that committee?

Mr. S. Edwards: I do not. I may have it, but of course I think it is far out of date now because the sections have all changed. I could look for it in my old files, but I am not sure how relevant it would be today.

I think you can make the same point, as was done by Mr. Stikeman in his paper, also in my paper, and in Gordon Riehl's remarks to you, by comparing it with the Quebec statute, which in my opinion is written in a much better style than the federal one. I think you can prove the point by simply taking sections from the corresponding sections in the Quebec statute and comparing them with the federal one.

The Chairman: So you would agree there is some merit if we were to recommend that the department engage new draftspeople to re-write the statute, and then introduce a new Income Tax Act, abolishing the present act and passing the new act as re-written, which would be identical to the old act, only you could read it.

Mr. S. Edwards: I do not want to make comments on who they ought to hire, but the—

The Chairman: You are suggesting they not retain the existing writers?

Mr. S. Edwards: I make no comment on that, but I think greater priority should be given to the drafting. I think they have brought in the draftsmen at too late a stage probably. I think they have probably been in too big a rush in getting things done to meet deadlines, trying to do too many amendments at a time without sufficient people available to do it the way it really should be done. I would not want to say that the people they have are not capable of doing it. They are very able people, but I think they need to give a greater priority to this issue.

The Chairman: I want to go to the question of the alternate minimum tax. We will shortly be faced with a statute that proposes to create an alternate minimum tax. What are your views on that and how would that aid in the simplification of the system?

• 1030

Mr. S. Edwards: The alternative minimum tax is, as I understand it—we have not seen the bill yet; at least I have not seen it—

The Chairman: No, neither have we. We will get it about June 25 and be expected to pass it by the 30th or something.

[Traduction]

Le président: Nous avons tenu une réunion à l'hôtel Royal York.

M. S. Edwards: Oui, c'est vrai. Mais, même avant cela, nous avons eu un comité sur la Loi de l'impôt. Il s'est penché sur les dispositions relatives à la petite entreprise, à la demande du ministre des Finances de l'époque. Nous avons fait une expérience en récrivant une demi-douzaine d'articles. Je pense que nous avons envoyé le résultat de notre travail au ministère des Finances, mais nous n'en avons plus entendu parler.

Le président: Avez-vous encore le travail réalisé par ce comité?

M. S. Edwards: Non. Je l'ai peut-être, mais il est certainement périmé étant donné que tous les articles de la loi ont été modifiés. Je pourrais vérifier dans mes vieux dossiers, mais je ne suis pas sûr que ce serait très utile.

Vous pourriez sans doute faire valoir la même chose, comme M. Stikeman, Gordon Riehl et moi-même, en comparant la loi avec celle du Québec qui est, selon moi, beaucoup mieux rédigée que la loi fédérale. Il vous suffit de prendre les articles correspondants de la loi du Québec et de les comparer avec ceux de la loi fédérale.

Le président: Vous pensez donc que nous devrions recommander au ministère d'engager de nouveaux rédacteurs pour rédiger une nouvelle Loi de l'impôt sur le revenu, d'abolir la loi actuelle, et d'adopter la nouvelle loi, qui serait identique à l'ancienne à cette différence près qu'elle serait compréhensible.

M. S. Edwards: Ce n'est pas à moi de dire qui le ministère devrait engager, mais...

Le président: Pensez-vous qu'il ne devrait pas garder les rédacteurs qu'il a actuellement?

M. S. Edwards: Je m'abstiendrai de tout commentaire à ce sujet, mais je pense qu'il faudrait attacher une plus grande importance à la rédaction. Le ministère a sans doute fait intervenir les rédacteurs lorsqu'il était déjà trop tard. Il a probablement voulu précipiter les choses pour respecter les délais et il a dû vouloir apporter trop de modifications en même temps sans avoir suffisamment de gens pour le faire comme il faut. Je ne veux pas dire que ses rédacteurs ne sont pas capables de le faire. Ce sont des gens très compétents, mais je pense qu'il faudrait attacher plus d'importance à cet aspect de la question.

Le président: Je voudrais en venir à l'impôt minimum. Nous allons bientôt nous trouver devant une loi instaurant un impôt minimum. Qu'en pensez-vous et dans quelle mesure cela contribuerait-il à simplifier la fiscalité?

M. S. Edwards: L'impôt minimum est, si j'ai bien compris, car nous n'avons pas encore vu le projet de loi, du moins je ne l'ai pas vu...

Le président: Nous non plus. Nous le recevrons vers le 25 juin et nous devrions l'adopter d'ici le 30.

[Text]

Mr. S. Edwards: In any event, it certainly will not contribute towards simplification. It may not unduly complicate the existing provisions if it is put into a separate section of the statute. It will just mean that people who are in a particular category will have to do an additional job of filling out the form for the alternative minimum tax, and I do not—

So certainly it will, to some extent, complicate the system, although if it is kept separate it should not add any complexity to the existing provisions and the calculation of the tax in the basic method.

You asked whether the policy generally is likely to generate very much revenue. That is a question on which you can get various opinions, such as Mr. Huggett's, on the one hand—

The Chairman: Can you think of any opinion that might be contrary to Mr. Huggett's?

Mr. S. Edwards: I would doubt that it will raise very much revenue. If there is an advantage, it is probably in perception on the part of people, a lot of rich people are not getting away with a lot of tax avoidance by using tax shelters.

The Chairman: And which we have just about got rid of.

Mr. S. Edwards: Which we are getting rid of anyway.

The Chairman: Yes. I think those are the questions I had for you.

Mr. Garneau?

Mr. Garneau: That is all for me.

The Chairman: Any more questions?

I want to thank you very much for an excellent presentation to us this morning, Mr. Edwards.

Mr. S. Edwards: Thank you very much.

The Chairman: It has been most helpful to our considerations.

The article by Mr. Edwards is *Drafting Fiscal Legislation* and it is in the *Canadian Tax Journal*, Volume 32, Issue No. 4, for July and August 1984. I could have the article reprinted in the minutes. My suggestion is that, since we are under some gun by the Liaison Committee to keep our costs down, I do not know whether it is really worth repeating the article. I think you have pretty well gone through most of it, in any event, in your testimony. So those who really want to read it can dig it up themselves. We can refer to it and maybe make it an appendix to our report. I think that is more important than anything else.

So are there any other questions?

Thank you very, very much for coming. It is most helpful.

Mr. S. Edwards: Thank you very much, Mr. Chairman. I have enjoyed it.

I might comment that I certainly have not attempted to duplicate today everything that is in the article. So I think, while it probably is not appropriate to put it in your proceed-

[Translation]

M. S. Edwards: En tout cas, il ne contribuera certainement pas à simplifier la fiscalité. Il ne compliquera peut-être pas énormément les dispositions actuelles s'il est séparé du reste de la loi. Il va seulement obliger une certaine catégorie de contribuables à remplir un formulaire supplémentaire et je ne...

Cela va donc compliquer les choses dans une certaine mesure, mais s'il s'agit d'une mesure distincte, cela ne devrait pas compliquer les dispositions actuelles ou le calcul de l'impôt selon la méthode courante.

Vous m'avez demandé si cette politique allait accroître de beaucoup les recettes fiscales. Les opinions diffèrent à ce sujet. Vous avez, par exemple, celle de M. Huggett, et d'autre part...

Le président: Pensez-vous qu'on puisse être d'un avis contraire à celui de M. Huggett?

M. S. Edwards: Je doute que cela augmente tellement les recettes fiscales. Le seul avantage, c'est sans doute que les gens n'auront plus l'impression que les riches échappent à l'impôt en profitant des abris fiscaux.

Le président: Dont nous venons de nous débarrasser.

M. S. Edwards: Dont nous nous débarrassons, de toute façon.

Le président: Oui. Voilà les questions que je voulais vous poser.

Monsieur Garneau?

M. Garneau: C'est tout pour moi.

Le président: D'autres questions?

Je tiens à vous remercier beaucoup pour l'excellent témoignage que vous nous avez présenté ce matin, monsieur Edwards.

M. S. Edwards: Merci beaucoup.

Le président: Cela nous a été très utile.

L'article de M. Edwards s'intitule *Drafting Fiscal Legislation* et il figure dans le numéro 4, de juillet et d'août 1984, volume 32, du *Canadian Tax Journal*. Je pourrais annexer cet article au procès-verbal. Comme le comité de liaison insiste beaucoup pour que nous limitions nos dépenses, je me demande s'il vaut la peine de le faire. De toute façon, vous en avez souligné les principaux points dans votre témoignage. Par conséquent, ceux qui veulent vraiment le lire pourront se le procurer eux-mêmes. Nous pouvons le mentionner et peut-être l'annexer à notre rapport. Cela me paraît plus important que le reste.

Avez-vous d'autres questions?

Je vous remercie vivement d'être venu. Vous nous avez beaucoup éclairés.

M. S. Edwards: Merci beaucoup, monsieur le président. C'était un plaisir pour moi.

J'ajouterais que je n'ai pas cherché à répéter tout ce qui figure dans mon article. Par conséquent, même si sa place n'est

[*Texte*]

ings, it may be useful for anybody who is interested in reading it in its entirety.

Thank you.

The Chairman: Okay. The meeting is adjourned.

[*Traduction*]

peut-être pas dans votre procès-verbal, il pourrait être utile, à tous ceux que cela intéresse, d'en lire le texte intégral.

Je vous remercie.

Le président: D'accord. La séance est levée.

[Text]

Mr. S. Edwards: In my opinion, it is probably not worth the trouble of drafting a separate section of the statute. It will just mean that people who are in one category will have to be treated differently from those in another category for the alternative minimum tax, and I do not —

— So, certainly it will, to some extent, complicate the system, although if it is kept separate it should not add any complexity to the existing provisions and the calculation of the tax is the basic method.

You asked whether the policy generally is likely to generate very much revenue. That is a question on which you can get various opinions, such as Mr. Huggett's, on the one hand —

The Chairman: Can you think of any opinion that might be contrary to Mr. Huggett's?

Mr. S. Edwards: I would doubt that it will raise very much revenue. If there is an advantage, it is probably in perception on the part of people, a lot of rich people are not getting away with a lot of tax avoidance by using tax shelters.

The Chairman: And which we have just about got rid of.

Mr. S. Edwards: Which we are getting rid of anyway.

The Chairman: Yes. I think that are the questions I had for you.

Mr. Garnett?

Mr. Garnett: That is all for me.

The Chairman: Any more questions?

I want to thank you very much for an excellent presentation of the morning, Mr. Edwards.

Mr. S. Edwards: Thank you very much.

The Chairman: It has been most helpful to our consideration.

The article by Mr. Edwards is *Drafting Fiscal Legislation* and it is in the *Canadian Tax Journal*, Volume 32, Issue No. 4, 4th quarter, August, 1984. I could have the article reprinted as you wish. My suggestion is that, since we are under some gun by the Finance Committee to keep it at costs down, I do not know whether it is really worth reprinting the article. I think you have pretty well gone through most of it, in any event, in your testimony. So those who really want to read it can dig it up themselves. We can refer to it and maybe make it an appendix to our report. I think that it is more important than anything else.

So are there any other questions?

Thank you very, very much for coming. It is most helpful.

Mr. S. Edwards: Thank you very much, Mr. Chairman. I have enjoyed it.

I might mention that I certainly have not attempted to discuss every provision that is in the article. So I think that it is possible to have a committee to put it in your report.

[Interjection]

[Translation]

Mr. S. Edwards: En fait, je ne pense pas que ça vaille la peine de rédiger une section distincte de la loi. Il va simplement obliger une certaine catégorie de contribuables à être traités différemment de ceux qui ne le sont pas à simplifier la fiscalité. Il ne compliquera pas énormément les dispositions actuelles s'il est séparé du reste de la loi. Il va seulement obliger une certaine catégorie de contribuables à être traités différemment de ceux qui ne le sont pas.

Cela va donc compliquer les choses dans une certaine mesure, mais s'il s'agit d'une mesure distincte, cela ne devrait pas compliquer les dispositions actuelles ou le calcul de l'impôt selon la méthode courante.

Vous m'avez demandé si cette politique allait accroître de beaucoup les recettes fiscales. Les opinions diffèrent à ce sujet. Vous avez, par exemple, celle de M. Huggert, et d'autre part...

Le président: Pensez-vous qu'on puisse être d'un avis contraire à celui de M. Huggert?

M. S. Edwards: Je doute que cela augmente tellement les recettes fiscales. Le seul avantage, c'est sans doute que les gens n'auront plus l'impression que les riches échappent à l'impôt en profitant des abris fiscaux.

Le président: Dont nous venons de nous débarrasser.

M. S. Edwards: Dont nous nous débarrassons, de toute façon.

Le président: Oui. Voilà les questions que je voulais vous poser.

Monsieur Garnett?

M. Garnett: C'est tout pour moi.

Le président: D'autres questions?

Je tiens à vous remercier beaucoup pour l'excellent témoignage que vous nous avez présenté ce matin, monsieur Edwards.

M. S. Edwards: Merci beaucoup.

Le président: Cela nous a été très utile.

L'article de M. Edwards s'intitule *Drafting Fiscal Legislation* et il figure dans le numéro 4, de juillet et d'août 1984, volume 32, du *Canadian Tax Journal*. Je pourrais annexer cet article au procès-verbal. Comme le comité de liaison insiste beaucoup pour que nous limitions nos dépenses, je me demande s'il vaut la peine de le faire. De toute façon, vous en avez souligné les principaux points dans votre témoignage. Par conséquent, ceux qui veulent vraiment le lire pourront se le procurer eux-mêmes. Nous pouvons le mentionner et peut-être l'annexer à notre rapport. Cela me paraît plus important que le reste...

Avez-vous d'autres questions?

Je vous remercie vivement d'être venu. Vous nous avez beaucoup éclairés.

M. S. Edwards: Merci beaucoup, monsieur le président. C'était un plaisir pour moi.

J'ajouterais que je n'ai pas cherché à répéter tout ce qui figure dans mon article. Par conséquent, même si la pièce n'est



If undelivered, return COVER ONLY to:
Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnement et Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

WITNESS/TÉMOIN

From Fraser and Beatty, Toronto:
Stanley E. Edwards.

De Fraser and Beatty, Toronto:
Stanley E. Edwards.



Issue No. 24

Fascicule n° 24

Monday, June 2, 1986

Le lundi 2 juin 1986

Chairman: Don Blenkarn

Président: Don Blenkarn

*Minutes of Proceedings and Evidence
of the Standing Committee on*

*Procès-verbaux et témoignages du
Comité permanent des*

Finance and Economic Affairs

Finances et des Affaires économiques

RESPECTING:

Order of Reference pursuant to S.O. 96(2) in relation to
the Department of Insurance

CONCERNANT:

L'ordre de renvoi en vertu de l'article 96(2) du
Règlement, au sujet du Département des assurances

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

First Session of the
Thirty-third Parliament, 1984-85-86

Première session de la
trente-troisième législature, 1984-1985-1986

STANDING COMMITTEE ON FINANCE AND
ECONOMIC AFFAIRS

Chairman: Don Blenkarn

Vice-Chairman: Geoff Wilson

COMITÉ PERMANENT DES FINANCES ET DES
AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Président: Don Blenkarn

Vice-président: Geoff Wilson

MEMBERS/MEMBRES

Bill Attewell
Simon de Jong
Murray Dorin
Raymond Garneau
Paul McCrossan

George Minaker
Aideen Nicholson
Nelson A. Riis
Norman Warner

(Quorum 6)

Le greffier du Comité

Marie Carrière

Clerk of the Committee

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and
Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnement et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

MONDAY, JUNE 2, 1986

(27)

[Text]

The Standing Committee on Finance and Economic Affairs met at 7:34 p.m. this day, the Chairman, Don Blenkarn, presiding.

Members of the Committee present: Bill Attewell, Don Blenkarn, Simon de Jong, Raymond Garneau, Paul McCrossan, Aideen Nicholson, Nelson Riis and Geoff Wilson.

In attendance: The Law Clerk and Parliamentary Counsel: Marcel Pelletier. *From the Research Branch of the Library of Parliament:* Laurent Desbois, Research Officer.

Witnesses: Formerly with the Bank of Montreal Leasing Corporation: Hamish M. Smith. *From the Bank of Montreal Leasing Corporation:* Dennis A. Lunney, President. *From Ogilvy, Renault:* Donald H. Bunker, Legal Counsel to Hamish M. Smith. *From Canada Trust:* Mervyn Lloyd Lahn, President and Chief Executive Officer; Harry Riva, Legal Counsel. *From Davies, Ward and Beck:* William O'Reilly, Legal Counsel for Genstar Corporation. *From Genstar Corporation:* Angus MacNaughton, Chairman and Chief Executive Officer; Hugh W. McAdams, Vice-President and Treasurer.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference pursuant to Standing Order 96(2) in relation to the Department of Insurance. (*See Minutes of Proceedings and Evidence of Monday, April 14, 1986, Issue No. 5 and of Monday, April 21, 1986, Issue No. 9.*)

It was agreed,—That the evidence to be given before this Committee, this day, be taken under oath.

Hamish M. Smith and Dennis A. Lunney were called, duly sworn and examined.

Donald H. Bunker, Legal Counsel to Hamish M. Smith answered questions.

Arthur Dubbeldam was called, duly sworn and examined.

Mervyn Lloyd Lahn and Harry Riva were called, duly sworn and examined.

At 9:07 o'clock p.m., the sitting was suspended.

At 9:11 o'clock p.m., the sitting resumed.

By unanimous consent, the Chairman authorized William O'Reilly, legal counsel to Genstar Corporation, to examine Mervyn Lloyd Lahn.

Angus MacNaughton and Hugh W. McAdams were called, duly sworn and examined.

By unanimous consent, it was agreed,—That the motion of the Committee adopted on Tuesday, May 27, 1986, which reads as follows:—That Reginald Stackhouse, M.P., be invited to appear before the committee on Monday, June 16, 1986, be rescinded; and that Reginald Stackhouse, M.P., be invited to appear before the Committee on Tuesday, June 17, 1986.

By unanimous consent, it was agreed,—That the motion of the Committee adopted on Tuesday, May 27, 1986, which

PROCÈS-VERBAL

LE LUNDI 2 JUIN 1986

(27)

[Traduction]

Le Comité permanent des finances et des affaires économiques se réunit, aujourd'hui à 19 h 34, sous la présidence de Don Blenkarn. (*président*).

Membres du Comité présents: Bill Attewell, Don Blenkarn, Simon de Jong, Raymond Garneau, Paul McCrossan, Aideen Nicholson, Nelson Riis, Geoff Wilson.

Aussi présents: Légiste et conseiller parlementaire: Marcel Pelletier. *Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement:* Laurent Desbois, attaché de recherche.

Témoins: Autrefois employé par La Corporation de crédit-bail—Banque de Montréal: Hamish M. Smith. *De la Corporation de crédit-bail—Banque de Montréal:* Dennis A. Lunney, président. *De la firme Ogilvy, Renault:* Donald H. Bunker, conseiller juridique de Hamish M. Smith. *De La Société Canada Trust:* Mervyn Lloyd Lahn, président et chef de la direction; Harry Riva, conseiller juridique. *De la firme Davies, Ward & Beck:* William O'Reilly, conseiller juridique de la Genstar Corporation. *De la Genstar Corporation:* Angus MacNaughton, président et trésorier.

Conformément aux pouvoirs que lui confère l'article 96(2) du Règlement, le Comité reprend l'étude de son ordre de renvoi en ce qui a trait au Département des assurances. (*Voir Procès-verbaux et témoignages du lundi 14 avril 1986, fascicule n° 5, et du lundi 21 avril 1986, fascicule n° 9.*)

Il est convenu,—Que les témoignages déposés devant le présent Comité le soient sous serment.

Hamish M. Smith et Dennis A. Lunney sont appelés, dûment assermentés et entendus.

Donald H. Bunker, conseiller juridique de Hamish W. Smith, répond aux questions.

Arthur Dubbeldam est appelé, dûment assermenté et entendu.

Mervyn Lloyd Lahn et Harry Riva sont appelés, dûment assermentés et entendus.

À 21 h 07, le Comité interrompt les travaux.

À 21 h 11, le Comité reprend les travaux.

Par consentement unanime, le président autorise William O'Reilly, conseiller juridique de la Genstar Corporation, à interroger Mervyn Lloyd Lahn.

Angus MacNaughton et Hugh W. McAdams sont appelés, dûment assermentés et entendus.

Par consentement unanime, il est convenu,—Que la motion adoptée par le Comité le mardi 27 mai 1986, à savoir, Que Reginald Stackhouse, député, soit invité à se présenter devant le Comité le lundi 16 juin 1986, soit rescindée; et que Reginald Stackhouse, député, soit invité à se présenter devant le Comité le mardi 17 juin 1986.

Par consentement unanime, il est convenu,—Que la motion adoptée par le Comité le mardi 27 mai 1986, à savoir, Que

reads as follows—That Trevor Eyton from Brascan Corporation and Bernard Ghert from Cadillac Fairview, be summoned to attend and give evidence before this Committee on Monday, June 9, 1986, in accordance with the Committee's mandate under Standing Order 96(2), be rescinded; and that Trevor Eyton from Brascan Corporation and Bernard Ghert from Cadillac Fairview, be summoned to attend and give evidence before the Committee on Wednesday, June 11, 1986, in accordance with the Committee's mandate under Standing Order 96(2).

At 10:41 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Trevor Eyton, employé par la *Brascan Corporation*, et Bernard Ghert, employé par la firme *Cadillac Fairview*, soient convoqués pour témoigner, le lundi 9 juin 1986, devant le Comité, en application des pouvoirs que lui confère l'article 96(2) du Règlement, soit rescindé; et que Trevor Eyton, de la *Brascan Corporation*, et Bernard Ghert, de la firme *Cadillac Fairview*, soient convoqués pour témoigner, le mercredi 11 juin 1986, devant le Comité, en application des pouvoirs que lui confère l'article 96(2) du Règlement.

À 22 h 41, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Marie Carrière

Clerk of the Committee

(The remainder of the page contains mirrored text from the reverse side of the document, which is not legible.)

EVIDENCE

(Recorded by Electronic Apparatus)

[Texte]

Monday, June 2, 1986

• 1933

The Chairman: Order, please. We are going to continue tonight with our investigation of our mandate under rule 96.(2) of the Standing Orders. What we are really doing is furthering our understanding of control of financial institutions with a view to preparing an addendum to our report of November 6. Our efforts are under the auspices of the committee's permanent order of reference, which covers all matters that come within the ambit of the Ministers of Finance and Revenue.

• 1935

We have a number of witnesses here tonight. I am going to ask that we start with the Bank of Montreal Leasing Corporation. Our witness with the Bank of Montreal Leasing Corporation is Mr. Dennis Lunney; we also have Mr. Hamish Smith, who is a former president of the Bank of Montreal Leasing. I was wondering if you both could take the stand and perhaps my clerk could swear you in, Mr. Lunney and Mr. Smith.

If there is counsel here, could the counsellors stay with the witnesses at the same stand? This is perfectly fine.

The Clerk of the Committee: Mr. Smith, do you swear that the evidence you shall give on this examination shall be the truth, the whole truth and nothing but the truth, so help you God?

Mr. Hamish M. Smith (Former President, Bank of Montreal Leasing Corporation): I do.

The Clerk: Do you swear that the evidence you shall give on this examination shall be the truth, the whole truth and nothing but the truth, so help you God?

Mr. Dennis Lunney (President, Bank of Montreal Leasing Corporation): I do.

The Chairman: Inasmuch as our colleague, Mr. McCrossan, has been organizing the arrangements for this evening's meeting and has briefed members on the matter, I think the way to handle this is to start off—and indeed all evening—with Mr. McCrossan leading. Then as members have supplementaries to ask, perhaps Mr. McCrossan would give way to them to let them ask a supplementary. But I am going to be the judge of how it works, so you can work it as well as you may. So, Mr. McCrossan, Mr. Smith and Mr. Lunney are sworn; please carry on.

Mr. McCrossan: What I propose to do is to ask Mr. Smith questions about the Bank of Montreal Leasing Corporation as it affects the term when he was president. Then I will ask Mr. Lunney questions regarding the transactions following the time he became president. I am quite happy to cede the floor to anyone at any time. I would just like to make it clear from the start.

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

[Traduction]

Le lundi 2 juin 1986

Le président: À l'ordre, s'il vous plaît. Nous allons poursuivre ce soir l'examen de notre mandat conformément à l'article 96(2) du Règlement. Nous cherchons en fait à mieux comprendre les mécanismes de contrôle des institutions financières afin de préparer un addendum pour notre rapport du 6 novembre. Nos travaux sont menés conformément à l'ordre de renvoi permanent du Comité, qui porte sur toutes les questions qui sont de la compétence des ministres des Finances et du Revenu.

Nous devons entendre un certain nombre de témoins ce soir. Je demanderais que l'on commence avec la *Bank of Montreal Leasing Corporation*. Notre témoin pour la *Bank of Montreal Leasing Corporation* est monsieur Dennis Lunney; nous avons également monsieur Hamish Smith, ancien président de la *Bank of Montreal Leasing Corporation*. Je me demandais si vous ne pourriez pas tous les deux venir à la barre, messieurs; le greffier pourrait vous assermenter.

Si nous avons des conseillers, est-ce qu'ils ne pourraient pas se tenir à la barre avec les témoins? Parfait.

Le greffier du Comité: Monsieur Smith, jurez-vous que le témoignage que vous allez faire à cette enquête sera la vérité, toute la vérité et rien que la vérité et ainsi que Dieu vous vienne en aide?

M. Hamish M. Smith (Ancien président, Bank of Montreal Leasing Corporation): Je le jure.

Le greffier: Jurez-vous que le témoignage que vous allez faire à cette enquête sera la vérité, toute la vérité et rien que la vérité, et ainsi Dieu vous vienne en aide?

M. Dennis Lunney (président, Bank of Montreal Leasing Corporation): Je le jure.

Le président: Étant donné que notre collègue, M. McCrossan, a pris des mesures pour la réunion de ce soir et qu'il a donné aux membres du Comité l'information sur la question, je crois que la meilleure façon de procéder pour commencer, en fait, pour la durée de la réunion, c'est de laisser M. McCrossan animer les travaux. Si les membres du Comité ont des questions supplémentaires à poser, M. McCrossan pourrait leur céder la parole. On se rappellera cependant que je demeure juge de la situation. Puisque M. McCrossan, M. Smith et M. Lunney sont assermentés, commençons.

M. McCrossan: je propose de poser à M. Smith des questions sur la *Bank of Montreal Leasing Corporation*, reliées à la période pendant laquelle il était président. Puis j'interrogerai M. Lunney sur les ententes conclues après sa nomination au poste de président. Je céderai volontiers la parole à quiconque n'importe quand. Je tiens à le préciser dès le début.

[Text]

Mr. Smith, when was this proposed transaction brought to Canada Dominion Leasing's attention, and by whom?

Mr. Smith: It was in December 1981 by Tom Derry, a leasing consultant, who called me from John Hartos' office—John Hartos is the vice-president of Canada Perm—and asked if we would be interested in doing this type of a transaction.

Mr. McCrossan: At that time or shortly thereafter, was the background of the previous transaction with Canada Permanent explained, as well as the fact that it had been proposed to do it directly between Genstar and Canada Permanent and that the superintendent had intervened to refuse it?

Mr. Smith: This is correct; it was.

Mr. McCrossan: During the negotiations that took place in December, January and February, did the negotiations involve pretty well at all time representatives of the Canada Permanent and Genstar?

Mr. Smith: A Canada Permanent representative, Mr. Hartos, was there from time to time. But most of the negotiation was done between Genstar and myself, with Genstar being represented by Hugh McAdams.

Mr. McCrossan: Can you confirm that the arrangement that was discussed at all times involved a back-to-back lease and deposit based on a spread and that originally it involved—as is documented in your own board minutes and also in material we received from Genstar—as it was first envisioned, a Canada Permanent buy-back of the equipment if the options were not exercised?

Mr. Smith: Yes, this is true. The buy-back, I think, on the first deal was a short-term one, as you have seen in the documents. I believe we had the Permanent in there for convenience, because the intention always was to replace this particular activity, the guarantee of the residual, with an outside insurance company to make it an operating lease.

• 1940

Mr. McCrossan: There is a guarantee in which Permanent was written out in the transaction at the first closing, and Genstar offered a guarantee and indemnity which was backed up by an insurance company guarantee and indemnity.

Mr. Smith: Yes, there was the Genstar guarantee, which we liked for credit reasons, and the insurance company guarantee, which was to guarantee our residual position in the event that the equipment was given back to us and to qualify our lease as an operating lease. So there were two forms of guarantees.

Mr. McCrossan: Could you confirm the back-to-back arrangement specifically provided that the loan and the outstanding balance in the lease would be matched on a day-to-day basis? Can you also confirm this was done on a net five-eighth spread, the deposit made by Canada Permanent was done at prime minus an eighth, and the lease to Genstar was

[Translation]

Monsieur Smith, à quel moment et par qui l'opération proposée a-t-elle été portée à l'attention de Canada Dominion Leasing?

M. Smith: C'était en décembre 1981, par Tom Derry, un consultant en crédit-bail, qui m'a appelé du bureau de John Hartos—John Hartos est vice-président du Permanent—pour me demander si j'étais intéressé par ce genre d'opération.

M. McCrossan: À ce moment, ou peu après, est-ce qu'on a expliqué les fondements de l'opération antérieure avec le Permanent, de même que le fait qu'il avait été proposé que l'opération soit conclue directement entre Genstar et Le Permanent mais que le surintendant était intervenu pour refuser l'opération?

M. Smith: C'est exact; tout cela a été expliqué.

M. McCrossan: Au cours des négociations qui ont eu lieu en décembre, janvier et février, est-ce qu'il y avait à peu près tout le temps des représentants du Permanent et de Genstar?

M. Smith: Un représentant du Permanent, M. Hartos, était là à l'occasion. Mais la plupart des négociations se sont faites entre Genstar et moi-même, Genstar étant représenté par Hugh McAdams.

M. McCrossan: Pouvez-vous confirmer que les discussions ont toujours porté sur un contrat de réciprocité basé sur une marge et qu'à l'origine, il comportait—tel que cela apparaît dans le procès-verbal de notre conseil d'administration et dans les documents soumis par Genstar—tel que c'était d'abord prévu, à savoir un rachat de l'équipement par Le Permanent si les options n'étaient pas exercées?

M. Smith: C'est exact. Le rachat, je crois, dans la première affaire était un rachat à court terme, comme vous l'avez constaté d'après les documents. Je crois que Le Permanent participait pour des raisons pratiques, parce que l'intention avait toujours été de remplacer cette activité, la garantie de la valeur résiduelle, par une compagnie d'assurance de l'extérieur, pour en faire un contrat de location-exploitation.

M. McCrossan: Il y a une garantie dans laquelle Le Permanent a été éliminé de l'opération lors de la signature de la première opération et Genstar a offert une garantie et une indemnité soutenues par une garantie et une indemnité d'une compagnie d'assurance.

M. Smith: Oui, il y a eu la garantie de Genstar, que nous aimions pour des raisons de crédit, et la garantie de la compagnie d'assurance, qui devait garantir notre position résiduelle au cas où l'équipement nous soit remis et pour qualifier notre contrat de *location-exploitation*. Il y avait donc deux formes de garanties.

M. McCrossan: Pouvez-vous confirmer que l'entente dos-à-dos prévoyait précisément que le prêt et le solde en souffrance dans le contrat allaient être révisés chaque jour? Pouvez-vous également confirmer que ceci a été fait avec une marge nette de cinq huitièmes, dans le dépôt du Permanent à été fait au taux de base de un huitième, et que le contrat avec Genstar a

[Texte]

done at a rate of prime plus a half? Is it true the Bank of Montreal guarantee was brought into make the deposit of Canada Permanent a legal for life investment?

Mr. Smith: Yes, I have checked that last point with the counsel who assisted with the deal, and we chose the Bank of Montreal guarantee note as the most convenient way of doing the transaction. That is the legal explanation.

It has to do with our trustee and is fairly technical, but we had to issue out the event guaranteed in writing. Perhaps Permanent or whoever speaks to that can talk about the legal for life aspect. Our concern was that we had to issue a Bank of Montreal guarantee note to conform with our trustee.

Mr. McCrossan: Although the arrangement was to have the deposit note always match on a day-to-day basis, the lease is not referred to in either the deposit agreement or the lease agreement. I just wanted to confirm the understanding at the inception that at all times, the deposit and the lease would be fully matched, and that has been the case during the time you were president, then Mr. Lunney, and continues to be the case today.

Mr. Smith: That is correct. It is normal for large deals to have a perfectly matched loan agreement.

Mr. McCrossan: With the deposit by the Bank of Montreal, the bank was securing funds at a fairly high interest rate, because the Bank of Montreal would normally borrow at a much lower interest rate than prime minus an eighth. They probably borrowed at something close to prime minus two or more. How was the rate of interest of prime minus an eighth arrived at?

Mr. Smith: My concern throughout the negotiations was to get a spread of five-eighths for a Bank of Montreal Leasing Corporation, which we felt was a good profit for this quality of a deal, so I was not too concerned as to whether the borrowing rate was one figure as long as the five-eighths spread was assured.

Mr. McCrossan: How did the prime minus an eighth come about then?

Mr. Smith: That was a rate suggested by Genstar, and I accepted it.

Mr. McCrossan: Basically, Genstar suggested the deposit rate, and then they agreed to the spread as well, which gave the rate which they borrowed at by deduction.

Mr. Garneau: When this rate of interest was being established—you said it had been suggested by Genstar—was there anyone from Canada Perm to discuss that?

Mr. Smith: I suppose I can be corrected, but it is my belief it was Genstar which suggested the rate, and presumably they had asked Canada Perm, because our negotiations as we went into this fairly complex deal were really with Genstar through-

[Traduction]

été signé au taux de base plus une demie? Est-il vrai que la Banque de Montréal s'est portée garante pour que le dépôt du Permanent devienne un investissement permanent?

M. Smith: Oui, j'ai vérifié le dernier point auprès du conseiller qui a participé à la négociation et nous avons choisi le billet de garantie de la Banque de Montréal comme étant la façon la plus pratique de mener l'opération. C'est l'explication juridique.

Tout ça est l'affaire de notre fiduciaire et est assez technique mais nous devons lancer l'affaire avec une garantie écrite. Peut-être que Le Permanent ou quiconque est lié à la question pourrait parler de l'aspect de l'investissement permanent. Nous nous sommes occupés du fait que nous devons émettre un billet de garantie de la Banque de Montréal comme nous le demandait notre fiduciaire.

M. McCrossman: Bien que l'entente prévoyait qu'il y ait équilibre pour le billet de dépôt, sur une base quotidienne, il n'est pas question du contrat ni dans l'entente de dépôt ni dans l'entente de crédit—bail. Je veux juste confirmer dès le départ qu'en tout temps, il devait y avoir équilibre entre le dépôt et le contrat, qu'il en a été ainsi pendant votre mandat de président et, monsieur Lunney, qu'il en est encore ainsi aujourd'hui.

M. Smith: C'est exact. Il est normal que pour des affaires importantes il y ait un parfait équilibre pour les ententes de prêt.

M. McCrossan: Avec le dépôt fait par la Banque de Montréal, la banque garantissait des fonds à un taux d'intérêt passablement élevé, parce que la Banque de Montréal emprunte normalement à un taux beaucoup plus bas que le taux de base moins un huitième. Ils ont probablement emprunté à un taux près du taux de base moins deux ou plus. Comment est-on arrivé au taux de base moins un huitième?

M. Smith: Tout au long des négociations, je me suis efforcé d'obtenir une marge de cinq huitièmes pour la *Bank of Montreal Leasing Corporation*, ce que nous estimions allait être un profit intéressant pour une affaire de cette qualité; je ne me préoccupais donc pas de savoir si le taux d'emprunt ne comportait qu'un chiffre en autant que l'on assurait la marge de cinq huitièmes.

M. McCrossan: Alors comment est-on arrivé au taux de base moins un huitième?

M. Smith: C'est un taux qui a été proposé par Genstar et je l'ai accepté.

M. McCrossan: En fait, Genstar a proposé le taux du dépôt, puis ils ont convenu de la marge, ce qui donnait par déduction le taux auquel ils ont emprunté.

M. Garneau: Lorsque ce taux d'intérêt a été établi—vous avez dit qu'il avait été proposé par Genstar—est-ce qu'il y avait quelqu'un du Permanent qui participait aux discussions?

M. Smith: J'imagine qu'on pourra me corriger, mais je crois que c'est Genstar qui a proposé le taux et qu'ils avaient probablement consulté Le Permanent, parce que nos négociations pour toute cette affaire passablement complexe se sont

[Text]

out. I would not have necessarily gone back to the Canada Permanent representative to check that out.

• 1945

The Chairman: May I also ask you one question? You said that your arrangements with the Bank of Montreal were that you needed a five-eighths spread. Was that spread of five-eighths totally the profit of your leasing company?

Mr. Smith: It was our gross profit prior to any expenses for operating the deal.

The Chairman: I see. Was the Bank of Montreal then paid anything for its rather substantial guarantee?

Mr. Smith: No, I do not believe it was. It was certainly not paid anything outside and I do not believe it was paid anything internally.

Incidentally, the Bank of Montreal notes we issue, the same notes that we issued for this particular transaction, were all guaranteed and the company was not charged for them internally.

The Chairman: The total spread was then bookkept into your leasing company, as opposed to being split between Bank of Montreal for purposes of guarantee and your leasing company for the purpose of profit.

Mr. Smith: Yes, the leasing company took the total spread, and to my knowledge there was no internal charge for the guarantee.

Mr. McCrossan: Can you confirm that there had been additional transactions taking place under this leasing deposit arrangement since the original transactions took place?

Mr. Smith: Yes, I do not have the exact numbers, but perhaps they are on file. I believe there were definitely two more tranches taken during the time I was there, in the neighbourhood of about \$20,000—

Mr. McCrossan: Do you not mean \$20 million?

Mr. Smith: Excuse me! —\$22 million, \$20 million.

Mr. McCrossan: Yes. Were these also backed by compensating deposits at that time?

Mr. Smith: Yes, it was exactly the same arrangement.

Mr. McCrossan: When the additional leases were made, was the spread widened at that time?

Mr. Smith: Yes, I asked for seven-eighths and Genstar agreed to pay seven-eighths. Since they were smaller pieces than those of the original transaction, we felt they justified a better spread.

Mr. McCrossan: Yes. You confirm that—

The Chairman: You say that they were smaller, but they were presumably all part of the same deal. Presumably it was only a question of reorienting the computer program. Presum-

[Translation]

déroulées tout au long avec Genstar. Je ne serais pas nécessairement allé le vérifier auprès du représentant du Permanent.

Le président: Puis-je aussi vous poser une question? Vous avez dit que vous aviez convenu avec la Banque de Montréal qu'il vous fallait une marge de cinq huitièmes. Cette marge de cinq huitièmes représente-t-elle complètement le profit de votre société de crédit-bail?

M. Smith: Il s'agissait de notre profit brut avant les dépenses relatives à la transaction.

Le président: Je vois. La Banque de Montréal a-t-elle été payée de quelque façon pour la garantie plutôt importante qu'elle vous accordait?

M. Smith: Non, je ne le pense pas. Elle n'a certainement rien reçu de l'extérieur et je ne pense pas qu'elle ait reçu quoi que ce soit de façon interne.

À propos, les billets de la Banque de Montréal que nous émettons, les mêmes billets que nous avons émis pour l'opération qui nous occupe, ont tous été garantis et aucuns frais n'ont été imputés à la société à leur sujet, de façon interne.

Le président: La marge totale a été ensuite comptabilisée auprès de votre société de crédit-bail à des fins de profit au lieu d'être divisée entre la Banque de Montréal et votre société de crédit-bail à des fins de garantie.

M. Smith: Oui, la société de crédit-bail a pris la marge totale et, à ma connaissance, il n'y a eu aucuns frais internes pour cette garantie.

M. McCrossan: Pouvez-vous confirmer que d'autres opérations ont été transigées en vertu de cette entente de dépôt de crédit-bail après la conclusion des premières opérations?

M. Smith: Oui, je n'en connais pas le nombre exact, mais elles ont peut être été consignées. Je pense qu'au moins deux autres tranches ont été prises pendant que j'étais là, aux alentours de 20,000\$.

M. McCrossan: Ne voulez-vous pas dire 20 millions de dollars.

M. Smith: Excusez-moi! - 22 millions, 20 millions de dollars.

M. McCrossan: Oui. Ces sommes étaient-elles également garanties par des dépôts compensateurs à ce moment-là?

M. Smith: Oui, l'entente était exactement la même.

M. McCrossan: Lorsque les autres contrats ont été passés, a-t-on alors élargi la marge?

M. Smith: Oui, j'ai demandé une marge de sept huitièmes et le Genstar a consenti à payer sept huitièmes. Étant donné qu'il s'agissait d'affaires plus petites que celles de l'opération originale, nous pensions qu'elles justifiaient une meilleure marge.

M. McCrossan: Oui, vous confirmez que . . .

Le président: Vous dites qu'elles étaient plus petites, mais elles faisaient probablement toute partie de la même affaire. Il ne s'agissait vraisemblablement que de réorienter le pro-

[Texte]

ably the payment dates were the same. Is not the fact that you wanted seven-eighths because the credit risk demanded seven-eighths?

Mr. Smith: It might have been part of the justification in that Genstar's profits moved in various years, but it is really the fact that it was a smaller volume. This was part of my rationale, and the other part was that I felt I could get it.

Some hon. members: Oh, oh!

Mr. Smith: I was fortunate enough to negotiate it with Genstar, but that could have had some bearing.

The Chairman: In other words, they could not have gotten the money any cheaper, so you were in the position of being able to get a little more for the work.

Mr. Smith: I got what I could, but Genstar's balance sheet or net profit moved considerably in those years, and this might have been part of the justification. I guess there were a number of reasons, but the end result was we wanted as much of a spread as Genstar was willing to allow us to have.

Mr. McCrossan: I am just confirming now that the chairman referred to regular computer programming. There is a computer program which has in fact been specifically commissioned for this. It looks after adding additional equipment and replacing equipment. There are 800 to 1,000 items of equipment on this program, all of which are kept track of on their own leasing schedules.

Mr. Smith: I think originally there were 3,000. It would probably vary exactly with the dollar amount left in balance, so it might be more than 1,000—it could be closer to 2,000.

Mr. McCrossan: Every month there is a statement to Genstar of the amount due under both the leasing payments and the options. Correspondingly, every month there is a mirror image report which now goes to Canada Trust—it went to Canada Permanent then—and in effect it is just run off. The spread is just driven in the computer program to determine the difference between the two payments.

• 1950

Mr. Smith: That is my understanding. I am not totally familiar with the intricacies of the program, but that should be the result.

Mr. McCrossan: And that continues to this day?

Mr. Lunney: Yes, it does.

Mr. McCrossan: One of the things that interests me is the difference—and it is a technicality, but it is referred to in the opinion from DNR sought with respect to this case—the difference between a financial lease and an operating lease. Maybe I can refer to the DNR opinion and get you to explain what the issue was, because it has to do with the other issue in front of the committee, which is whether there is a difference

[Traduction]

gramme informatique. Les dates de paiement étaient probablement les mêmes. Si vous vouliez sept huitièmes n'était-ce pas dû au fait que le risque de crédit demandait sept huitièmes?

M. Smith: Cela aurait pu être en partie la raison pour laquelle les profits de la Genstar oscillaient au cours des diverses années, mais c'est vraiment parce qu'il s'agissait d'un plus petit volume. C'était en partie ma façon de voir la chose. Je pensais d'autre part que je pouvais l'obtenir.

Des Voix: Oh, oh!

M. Smith: J'ai été assez chanceux de la négocier avec la Genstar, mais cela aurait pu avoir une certaine portée.

Le président: En d'autres mots, ils n'auraient pu obtenir l'argent à un moindre coût, aussi cette situation vous permettait d'obtenir un peu plus pour le travail.

M. Smith: J'ai obtenu ce que je pouvais, mais le bilan ou le profit net de la Genstar variait énormément ces années-là et cela aurait pu être en partie la raison. Il devait y avoir à mon avis un certain nombre de raisons, mais ce que nous voulions au bout du compte, c'est une marge aussi grande que la Genstar voulait bien nous permettre d'avoir.

M. McCrossan: Je veux seulement confirmer maintenant que le président faisant mention de la programmation normale d'ordinateur. Il existe un programme informatique qui a en fait été spécialement affecté à cette tâche. Il voit à ajouter du matériel supplémentaire et à remplacer le matériel. Ce programme compte entre 800 et 1,000 articles de matériel et on les suit tous d'après l'échéance de leur contrat de location—exploitation.

M. Smith: Je pense qu'il y en avait au départ 3,000. Ce nombre fluctue probablement avec la somme d'argent qui reste au solde et il pourrait être supérieur à 1,000—il s'approche plus de 2,000.

M. McCrossan: La Genstar reçoit tous le mois un état du montant qu'elle doit en vertu à la fois des contrats de location-exploitation et des options. En conséquence, tous les mois, un rapport représentatif est maintenant envoyé au Canada Trust—it était alors envoyé au Permanent—et en fait, il vient juste d'être imprimé. La marge est simplement donnée au programme informatique afin d'établir la différence entre les deux remboursements.

M. Smith: C'est ce que je comprends. Je ne connais pas toutes les complexités du programme, mais c'est le résultat auquel on devrait arriver.

M. McCrossan: Et c'est encore comme ça aujourd'hui?

M. Lunney: Oui.

M. McCrossan: L'un des choses qui m'intéressent c'est de connaître la différence—c'est un point technique, mais il en est question dans l'opinion demandée au ministère du Revenu relativement à ce cas—la différence entre un crédit-bail et un contrat de location-exploitation. Je peux peut-être me référer à l'opinion du ministère du Revenu et vous demander d'expliquer de quoi il était question, parce que cela a à voir avec l'autre

[Text]

between the transaction as documented and the actual transaction. Quoting from the *advancetax* ruling from Revenue Canada:

The major question is whether Revenue will view certain sale lease-back arrangements not to be such for tax purposes. The parties are "unable" to have the "sale lease-back" arrangements themselves reflect their intention as expressed to us, as by doing so they would be required to show the intention of the transactions in their financial statements.

Now, as I read that, what is being sought is an arrangement whereby the financial documentation would indicate a certain transaction was put together, but in fact the real transaction involved more than the written documentation. So the written documentation would indicate it was an operating lease, a straight sale and lease-back, but because of the guaranteed indemnity issued, in fact it would not be an operating lease, but would be a financial lease—in effect, a loan in which the equipment was collateral rather than sold.

Mr. Smith: I will just explain the way the deal was done. This letter was issued and it is a touch ambiguous. There was later, I believe—and Genstar can confirm this—a tax audit done and the lease was okay for tax purposes. I do not know the exact details.

Now, the way the deal was negotiated was that Genstar wished an operating lease for financial statement purposes, and in order to have an operating lease, CDL had to take a residual risk of so much. It depended on the term of individual schedules, but say it was 16% or 20% or whatever. That risk, because we did not want to take it as a company, was insured with the outside market by an insurance syndicate, so we had, in effect, full coverage all the way through. That was shown, I believe, to Genstar's auditors and accepted by them as an operating lease for financial statement purposes.

As a group, but I believe it was mostly Genstar's work and they can talk about it, we went to the Department of National Revenue and we said a client would like the benefit of taking the CCA on this, in spite of the fact that on the financial statements it is an operating lease. I do not know the exact negotiations. But the result was the DNR produced this letter and later did an audit allowing Genstar to keep the capital cost allowance, which made it a beneficial deal in both cases, an operating lease on the financial statements and the receipt of capital cost allowance.

However, the reason for it was that the accountants' rules and the tax department rules are truly a little different. The tax department made their own interpretation to say that Genstar could keep the CCA. The auditors made their own interpretation to say it would be an operating lease. That is as

[Translation]

question sur laquelle se penche le Comité, à savoir s'il y a une différence entre l'opération telle qu'elle apparaît dans les documents et l'opération qui a réellement eu lieu. D'après la décision anticipée en matière d'impôt sur le revenu de Revenu Canada:

La principale question est de savoir si le ministère du Revenu considérera que certaines ententes de cession-bail ne répondent pas aux critères à des fins d'impôt. Les parties sont «incapables» de s'arranger pour que les ententes de «cession-bail» reflètent leur intention telle qu'elle nous a été décrite, parce qu'alors il leur faudrait montrer l'intention des opérations dans leurs états financiers.

D'après ce que je comprends, ce qu'on recherche c'est une entente par laquelle les documents financiers indiqueraient qu'une certaine opération a été mise sur pied, mais en fait il y avait dans l'opération plus que ce dont il est question dans les documents écrits. Ainsi, les documents écrits indiqueraient qu'il s'agit d'un contrat de location-exploitation, une cession-bail directe, mais en raison de l'indemnité garantie émise, il ne s'agirait pas d'un contrat de location-exploitation mais plutôt d'un crédit-bail—d'un prêt dans lequel l'équipement est donné en garantie plutôt que d'être vendu.

M. Smith: Je vais juste vous expliquer de quelle manière l'affaire s'est déroulée. La lettre a été délivrée et elle est quelque peu ambiguë. Il y a eu par la suite, je crois—Genstar peut confirmer cela—une vérification fiscale et le contrat était correct aux fins de l'impôt. Je ne connais pas les détails exacts.

La façon dont l'affaire a été négociée, c'est que Genstar voulait un contrat de location-exploitation aux fins des états financiers et que pour avoir un contrat de location-exploitation, *Canada Dominion Leasing* devait prendre un risque résiduel d'autant. Cela dépendait des modalités de chacune des annexes, mais disons que c'était de 16 ou de 20 p. 100 ou quelque chose comme ça. Ce risque, parce que nous ne voulions pas le prendre à titre de société, a été assuré sur le marché par un groupe d'assureurs, de sorte que nous avions en fait une pleine couverture tout le temps. Ceci a été montré, je crois, aux vérificateurs de Genstar qui l'ont accepté comme contrat de location-exploitation pour les états financiers.

En tant que groupe, mais je pense que le travail a été principalement fait par Genstar et ils peuvent en parler, nous sommes allés au ministère du Revenu et nous avons dit qu'un client aimerait avoir l'avantage de prendre la déduction pour amortissement sur cela, malgré le fait que sur les états financiers, ce soit un contrat de location-exploitation. Je ne connais pas les termes exacts de la négociation. Mais il en est résulté que le ministère du Revenu a fait cette lettre et par la suite, a fait une vérification permettant à Genstar de garder la déduction pour amortissement, ce qui en faisait une affaire avantageuse dans les deux cas, un contrat de location-exploitation sur les états financiers et l'obtention de la déduction pour amortissement.

Cependant, la raison pour cela c'est que les règles des comptables et celles du service de l'impôt sont un peu différentes. Le service de l'impôt a fait sa propre interprétation pour dire que Genstar pouvait garder la déduction pour amortissement. Les vérificateurs ont fait leur propre interprétation pour

[Texte]

much as I know. In both cases, it is was really Genstar doing the negotiating, because it was their auditors and it was their tax book that was at stake. Does that help?

Mr. McCrossan: I think so. Nelson, I know you had raised the questions originally. I was not sure if you were going to be here and I—

• 1955

The Chairman: I will step in there, Mr. McCrossan. Do I gather then that from a tax point of view, you wanted to make sure there was no recapture, so you got a DNR opinion to say that this was a financial lease, but they persuaded their accountants that it was an operating lease, so it could show as an expense against the financial statement?

Mr. Smith: Yes. Excuse me. The last part is the way I understand it. The recapture—

The Chairman: There would have been recaptured capital cost allowance—

Mr. Smith: You are quite right. You are right in both—

The Chairman: If this had been a true sale, they would have had to recapture, because, you know, you presumably had to sell it for at least \$65 million.

Mr. Smith: You are correct. You are talking about Genstar not having a recapture. You are correct.

The Chairman: That is right. From their point of view, had it been a true sale to you, they would have had to make the recapture, a big tax problem, and they could not have made the deal fly then.

Mr. Smith: They will have to answer . . .

The Chairman: I see. Mr. McCrossan, carry on.

Mr. McCrossan: Yes. Just confirming again that the two sides, both the deposit and the lease and sale, were negotiated as one package, can you confirm there was a single day closing at one location and all parties were there?

Mr. Smith: May I ask my legal counsel? It is not my personal legal counsel. May I ask him just from here?

The Chairman: Sure.

Mr. Smith: Was the second closing all done in Toronto and all parties signed? I do not think we were around one table, but I think . . . Was it a single day closing? Yes. Okay, that is the answer.

Mr. McCrossan: Can I confirm again, and I think you—

[Traduction]

dire que ce serait un contrat de location-exploitation. Voilà l'histoire en autant que je sache. Dans les deux cas, c'est vraiment Genstar qui a négocié, parce que c'était ses vérificateurs et ses livres qui faisaient l'objet de la vérification. Est-ce que ça va?

M. McCrossan: Je crois. Nelson, je sais que c'est vous qui aviez soulevé les questions. Je n'étais pas certain que vous alliez être ici et je . . .

Le président: Je vais intervenir ici, monsieur McCrossan. Puis-je en conclure que, du point de vue fiscal, vous vouliez vous assurer qu'il n'y aurait aucune récupération et vous avez demandé le point de vue du ministère du Revenu national à l'effet qu'il s'agissait d'un bail financier, mais ils ont persuadé leurs comptables qu'il s'agissait d'un contrat de location-exploitation pour qu'il figure comme une dépense dans l'état financier?

M. Smith: Oui. Excusez-moi. La dernière partie que vous signalez, c'est de cette façon que je le comprends. La récupération . . .

Le président: La déduction pour amortissement aurait été récupérée . . .

M. Smith: Vous avez parfaitement raison. Vous avez raison dans les deux . . .

Le président: Si ça avait été une vente véritable, ils auraient eu à récupérer, parce que, vous savez, vous auriez probablement dû le vendre pour au moins 65 millions de dollars.

M. Smith: Vous avez raison. Vous dites que Genstar n'avait pas de récupération. Vous avez raison.

Le président: C'est vrai. De leur point de vue, si ça avait été une vente véritable que l'on vous avait faite, ils auraient eu à faire la récupération, un gros problème fiscal et ils n'auraient pu alors conclure l'affaire.

M. Smith: Ils vont devoir répondre . . .

Le président: Je vois. Monsieur McCrossan, poursuivez.

M. McCrossan: Oui. Pour confirmer, encore une fois, que les deux aspects, soit le dépôt et le contrat et la vente ont été négociés comme une seule affaire, pouvez-vous confirmer qu'il y a eu signature de l'affaire le même jour, à un endroit, et que toutes les parties étaient présentes?

M. Smith: Puis-je consulter mon avocat? Il ne s'agit pas de mon avocat personnel. Puis-je le consulter à partir de maintenant?

Le président: Bien sûr.

M. Smith: Est-ce que la deuxième signature s'est passée entièrement à Toronto et est-ce que toutes les parties ont signé? Je ne pense pas que nous étions à une table, mais je pense . . . Est-ce que la signature a eu lieu le même jour? La réponse est oui.

M. McCrossan: Puis-je confirmer encore et je pense que vous . . .

[Text]

The Chairman: For recording purposes, it was the same day, but there were two different closings.

Mr. Donald H. Bunker (Legal Counsel, Bank of Montreal Leasing Corp.): Two distinctly different closings.

The Chairman: At a different location?

Mr. Bunker: No, sir.

The Chairman: At the same location?

Mr. Bunker: Yes, sir.

The Chairman: One right after the other? One closing immediately after the other?

Mr. Bunker: There was a time difference, but it was not planned that way.

The Chairman: Yes, of course, but obviously you must have one in sequence to the other.

Mr. Bunker: Well, there were a lot of negotiations going on between the two meetings.

Mr. Riis: What interval was there between the closings?

Mr. Bunker: If I said an hour . . .

The Chairman: Were they in the same office?

Mr. Bunker: Yes, they were.

Mr. McCrossan: I just finally want to confirm three additional factors with respect to this transaction. First of all, it was booked as a financial lease both by Bank of Montreal and by Bank of Montreal Leasing or Canada Dominion Leasing, and in effect, because of the guarantee from Genstar, it was treated as a loan to Genstar with the equipment as collateral as far as the bank and Bank of Montreal Leasing were concerned.

Mr. Smith: Yes. They guarantee . . . The way I looked at it was for credit purposes, and the insurance company backing up of our residual was to allow it to be an operating lease, but we treated it on the statements the same way . . . I just need to refresh my memory here for a minute. It is accounting we are into. It is shown on the books of BMLC as a financial lease.

The Chairman: Okay. [Inaudible—Editor] . . . cost allowance, it was—

Mr. Smith: Sometimes, though, you differentiate for accounting as to tax, but that is the way it is.

Mr. McCrossan: Can you confirm that the purpose of the transaction was to reduce the net debt of Genstar and that was expressed to you during the negotiations?

Mr. Smith: I believe that is what it was. We did not seek any particular reason, other than the fact that Genstar had a very profitable year. We wanted to do the business at a good profit. But I believe one of the reasons they did the deal was to reduce debt.

[Translation]

Le président: Aux fins d'enregistrement, c'était le même jour, mais il y a deux signatures distinctes.

M. Donald H. Bunker (Avocat, Bank of Montreal Leasing Corp.): Deux signatures absolument distinctes.

Le président: À un endroit différent?

M. Bunker: Non, monsieur.

Le président: Au même endroit?

M. Bunker: Oui, monsieur.

Le président: Une toute de suite après l'autre? Une signature tout de suite après l'autre?

M. Bunker: L'heure était différente, mais il n'en n'avait pas été prévu ainsi.

Le président: Oui, bien sûr, mais de toute évidence, il doit y en avoir une qui précède l'autre.

M. Bunker: Il y a eu beaucoup de négociations entre les deux rencontres.

M. Riis: Combien de temps s'est-il écoulé entre les signatures?

M. Bunker: Je dirais une heure . . .

Le président: Ont-elles eu lieu dans le même bureau?

M. Bunker: Oui.

M. McCrossan: Je veux enfin simplement confirmer trois points supplémentaires en rapport avec cette opération. En premier lieu, elle était enregistrée comme un contrat financier par la Banque de Montréal et par la *Bank of Montreal Leasing* ou la *Canada Dominion Leasing* et, en fait, à cause de la garantie donnée par la Genstar, elle a été traitée comme un prêt à la Genstar avec le matériel comme garantie en ce qui concerne la Banque et la *Bank of Montreal Leasing*.

M. Smith: Oui, elles ont garanti . . . C'était, à mon point de vue à des fins de crédit et la compagnie d'assurance qui endossait notre valeur résiduelle lui permettait d'être un contrat de location-exploitation, mais nous l'avons traité de la même façon sur les états . . . Je dois prendre le temps de me rafraîchir la mémoire. C'est de comptabilité que nous parlons. Cela figure comme un contrat financier dans les registres de la *Bank of Montreal Leasing Corp.*

Le président: Très bien. (Inaudible—) . . . déduction pour amortissement, c'était . . .

M. Smith: Parfois, cependant, à des fins comptables, on fait une distinction par rapport à l'impôt, mais c'est comme ça que ça se passe.

M. McCrossan: Pouvez-vous confirmer que l'opération avait pour but de diminuer la dette nette de la Genstar et que cela a été mentionné pendant les négociations?

M. Smith: Je pense que c'est ce que c'était. Nous n'avons pas cherché d'autres raisons particulières autres que le fait que la Genstar avait une année très lucrative. Nous voulions tirer un bon profit de l'affaire. Mais je pense que l'une des raisons pour lesquelles ils ont conclu cette affaire était pour réduire la dette.

[Texte]

• 2000

Mr. McCrossan: It was shown on the bank's credit statement that the purpose of the lease was to reduce the debts incurred with the take-over of Canada Permanent in the first place. Finally, can you confirm a finder's fee was paid to Canada Permanent for this transaction?

Mr. Smith: Yes, there was a fee of \$100,000, payable at \$12,500 per annum over a period of eight years.

Mr. McCrossan: This fee was in fact for bringing this lease to the leasing company and was not in any way connected with the deposit. It had to do with the joint negotiations which took place all the way through.

Mr. Smith: It was a finder's fee and also a payment for allowing us to piggyback on some of the computer software which was in with the deal.

Mr. McCrossan: These are all the questions I have.

Mr. Garneau: Was the finder's fee paid to Canada Permanent or to Genstar?

Mr. Smith: The finder's fee was paid to Canada Permanent.

Mr. Garneau: To the corporation, not to the individual.

Mr. Smith: To the corporation.

Mr. Riis: Was the Superintendent of Insurance ever asked what he thought of the transaction which was being determined?

Mr. Smith: I believe he was. I think Genstar is in a better position to comment than I, but I believe he was. Our concern was to do the deal correctly, legally and within the terms of the Bank Act.

Mr. Riis: But since he rejected the original transaction and this was now an alternative transaction, you personally were not certain the superintendent had been contacted about this transaction as being determined.

Mr. Smith: No, not entirely certain, because I was not in the negotiations; but I was informed that Genstar was happy with whatever the superintendent had said.

The Chairman: Mr. Smith, it was a \$65 million lease. Is it a fact that your company never obtained its own appraisal of the equipment and you relied on an opinion given by Mr. Thompson of Genstar with respect to the value of this construction equipment which was offered as a security?

Mr. Smith: Yes.

The Chairman: So no one from your company ever looked at the equipment, ever examined the equipment, ever appraised the equipment; you just took their word as to its value.

Mr. Smith: We did not make a physical inspection of the equipment, that is correct. The reason I felt the summation we got on the file was adequate was because of the strong

[Traduction]

M. McCrossan: L'énoncé de crédit de la banque révèle que ce bail avait pour but de diminuer les dettes occasionnées par la prise en charge du Permanent en premier lieu. Enfin, pouvez-vous confirmer qu'une commission a été versée au Permanent pour cette opération?

M. Smith: Oui, les frais s'élevaient à 100,000\$ payables à raison de 12,500\$ par année sur une période de huit ans.

M. McCrossan: Ces frais s'appliquaient en fait au transfert du contrat à la société de crédit-bail et n'étaient reliées en rien au dépôt. Ils se rapportaient aux négociations conjointes qui se sont déroulées tout au long de l'affaire.

M. Smith: Il s'agissait d'une commission et aussi de frais pour nous permettre d'utiliser une partie logiciel qui faisait partie de la transaction.

M. McCrossan: Ce sont toutes les questions que j'avais à poser.

M. Garneau: Est-ce que la commission a été versée au Permanent ou à la Genstar?

M. Smith: La commission a été versée au Permanent.

M. Garneau: À la société et non à la personne.

M. Smith: À la société.

M. Riis: A-t-on jamais demandé au surintendant des assurances ce qu'il pensait de l'opération qui était en cours de résolution?

M. Smith: Je pense qu'on le lui a demandé. Je pense que la Genstar est mieux placée que moi pour y répondre, mais je pense qu'on le lui a demandé. Nous nous sommes appliqués à traiter cette affaire de façon correcte, légale et en conformité avec la Loi sur les banques.

M. Riis: Mais puisqu'il a rejeté la première opération et qu'il s'agissait alors d'une nouvelle opération, vous n'étiez pas personnellement sûr que l'on avait communiqué avec le surintendant au sujet de cette opération telle qu'on était en train de la résoudre.

M. Smith: Non, pas complètement sûr parce que je ne participais pas aux négociations; mais j'ai appris que la Genstar était heureuse de la réponse que lui avait donnée le surintendant, quelles qu'elle soit.

Le président: Monsieur Smith, c'était un contrat de 65 millions de dollars. Est-il vrai que votre société n'a jamais fait faire sa propre évaluation du matériel et que vous vous êtes fié à l'opinion de Thompson, de Genstar, pour la valeur du matériel de chantier offert en garantie?

M. Smith: Oui.

Le président: Donc personne de votre société n'a jamais vu ce matériel, jamais inspecté ce matériel, ni jamais évalué ce matériel; vous vous êtes fié à leur parole en ce qui a trait à sa valeur.

M. Smith: C'est vrai, nous n'avons pas fait d'inspection comme telle du matériel. La sommation que nous avons au dossier m'a paru convenable en raison de la solide position

[Text]

financial position of Genstar. But we did not make a physical inspection of the equipment.

The Chairman: The equipment was there as security to a loan, but it was not the reason you made the loan. You made the loan because of the security of Genstar, the fact that there was money coming in to fund it through Canada Permanent, and because you had some insurance coverage to boot to assist with the covenant.

Mr. Smith: We made the deal, as far as I was concerned, because of the credit quality of Genstar itself, and the matching loan was a convenience. We did not inspect the equipment because of the high credit quality of the customer and the knowledge that the equipment—mostly under licences in various provinces, and we were knowledgeable of the equipment—was the type of equipment which offers reasonably good security. Those were the three reasons.

The Chairman: Does anybody else have any further questions? Mr. Garneau.

Mr. Garneau: I understand you borrowed the money from Canada Permanent and the Bank of Montreal guaranteed the deposit to Canada Permanent.

Mr. Smith: We issued a Bank of Montreal Leasing note, which we issue for all of our debt, and it was the same note we issued to Canada Permanent, and the Bank of Montreal guaranteed it. But the Bank of Montreal guaranteed all of our notes at that particular time.

• 2005

Mr. Garneau: In that respect the money you borrowed . . . the note you gave to Canada Permanent was exactly the same type of note as you would deliver to any other depositor.

Mr. Smith: That is correct.

Mr. Garneau: There was no specific guarantee by the Bank of Montreal on that specific note.

Mr. Smith: It was a straight note, the same as we issue to everybody else. They were all guaranteed, as was this one, by the Bank of Montreal.

Mr. Bunker: That is correct.

Mr. Garneau: It was standard practice, then?

Mr. McCrossan: The only thing different about this was the scheduled interest and principal repayments, because the standard note you would have issued on the street would not have had all the—

Mr. Smith: That is correct.

Mr. McCrossan: —“bumps and grinds”, if I can call them that. The principal payments seemed to change every month or so, as some piece of equipment was coming in or out. So what made it unique was not the Bank of Montreal guarantee but the fact that it completely mirrored the lease payments.

Mr. Smith: Yes.

[Translation]

financière de la Genstar. Mais nous n'avons pas respecté le matériel.

Le président: Le matériel servait de garantie à un prêt, mais ce n'était pas la raison pour laquelle vous avez consenti le prêt. Vous avez consenti le prêt à cause de la garantie de la Genstar, du fait que des rentrées d'argent venaient le financer par l'entremise du Permanent et parce que vous aviez une protection en plus pour appuyer l'entente.

M. Smith: Quant à moi, nous avons conclu l'affaire à cause de la qualité du crédit de la Genstar elle-même, le prêt qui l'accompagnait était un service. Nous n'avons pas inspecté le matériel à cause de la grande solvabilité du client et parce que nous savions que ce matériel—immatriculé pour la plupart dans diverses provinces et nous connaissons le matériel—était d'un type qui offre une garantie raisonnablement bonne. C'était les trois raisons.

Le président: Quelqu'un a-t-il d'autres questions à poser? Monsieur Garneau.

M. Garneau: Vous avez emprunté l'argent du Permanent et la Banque de Montréal a garanti le dépôt au Permanent, c'est bien cela?

M. Smith: Nous avons émis un billet de crédit-bail de la Banque de Montréal, ce que nous faisons pour toutes nos dettes et c'est le même billet que nous avons émis au Permanent et la Banque de Montréal l'a garanti. Mais la Banque de Montréal garantissait tous nos billets à ce moment-là.

M. Garneau: À cet égard, l'argent que vous avez emprunté . . . le billet que vous avez donné au Permanent était exactement du même genre que celui que vous auriez émis à tout autre déposant.

M. Smith: C'est exact.

M. Garneau: Il n'y a aucune garantie particulière de la Banque de Montréal sur ce billet en particulier.

M. Smith: C'était un billet régulier, le même que nous émettons pour tout le monde. Ils étaient tous garantis, comme celui-ci, par la Banque de Montréal.

M. Bunker: C'est exact.

M. Garneau: C'était alors la pratique courante?

M. McCrossan: La seule différence dans ce cas-ci réside dans les remboursements prévus de l'intérêt et du capital parce que dans un billet ordinaire que vous émettez, il n'y a pas toutes ces . . .

M. Smith: C'est exact.

M. McCrossan: «fioritures», si je puis m'exprimer ainsi. Les remboursements de capital semblaient varier presque à chaque mois, au fur et à mesure que l'on ajoutait ou retirait certains articles de matériel. Donc, ce qui le rendait unique, ce n'est pas la garantie de la Banque de Montréal, mais le fait qu'il reflétait totalement les remboursements du contrat.

M. Smith: Oui.

[Texte]

Mr. Attewell: Were there any other business arrangements that were part of either the original deal or the two subsequent additions—I think you said \$20 million and \$22 million—business arrangements among any of the four parties? I am thinking of Genstar, CDL, the Bank of Montreal itself, or the Canada Permanent.

Mr. Smith: Other types of associated transactions or deals?

Mr. Attewell: Or services.

Mr. Smith: Not to my knowledge.

Mr. Attewell: So there is no other aspect to this deal that you are aware of as far as services rendered between the Bank of Montreal and—

Mr. Smith: I cannot speak entirely for the Bank of Montreal as an entity, but as far as Bank of Montreal Leasing was concerned, our deal was essentially the same all the way throughout. But I cannot speak for the Bank of Montreal. I was not an officer of the Bank of Montreal.

Mr. Attewell: Maybe we can come back to that question, Mr. Chairman.

The Chairman: Okay, I think we will come back with those questions. I think that is all we have for you right now. If you could stay around, we would appreciate it. We may want to recall you.

We are moving along. Our next witness we want to hear from is Arthur W. Dubbeldam, from the Bank of Montreal.

The Clerk: Do you swear the evidence you give will be the truth, the whole truth, and nothing but the truth, so help you God?

Mr. Arthur Dubbeldam (Vice-President, Credit Central Division, Bank of Montreal): I do.

The Chairman: Mr. Dubbeldam, you are a vice-president and credit officer with the Bank of Montreal and I think have knowledge of this transaction.

Mr. McCrossan: I understood Mr. Dubbeldam might have an opening statement, but if he does not have an opening statement, I am prepared just to launch into questions.

Can you indicate at what rate the Bank of Montreal would have been issuing notes, certificates of deposit, in relation to prime during this period? Would it be in the order of prime minus 1.5% or prime minus 2% or something along those lines?

Mr. Dubbeldam: That is really beyond the scope of my duties with the bank. I basically work in the credit area, where we assess risks with given loan or lease transactions. However, I am aware that at that point in time the 30-day money on the street was running at about 15.5%, which was considerably worse than prime minus 1/8%.

Mr. McCrossan: Right. So the prime was around 17.5% at that time.

Mr. Dubbeldam: It was 16.5%.

[Traduction]

M. Attewell: Y a-t-il eu d'autres ententes dans le cadre soit du contrat original ou des deux ajouts subséquents de—vous avez dit je crois de 20 et 22 millions de dollars—entre l'une ou l'autre des quatre parties? Je pense à la Genstar, à la CDL, à la Banque de Montréal elle-même ou au Permanent.

M. Smith: D'autres genres d'opérations ou de contrats connexes?

M. Attewell: Ou des services.

M. Smith: Pas à ma connaissance.

M. Attewell: Il n'y a donc aucun autre aspect de ce contrat dont vous êtes au courant en ce qui a trait à des services rendus entre la Banque de Montréal et . . .

M. Smith: Je ne peux parler au nom de la Banque de Montréal d'une façon globale, mais en ce qui concerne la *Bank of Montreal Leasing*, notre contrat a été essentiellement le même d'un bout à l'autre. Mais je ne peux parler au nom de la Banque de Montréal. Je n'étais pas un agent de la Banque de Montréal.

M. Attewell: Nous pourrions peut-être revenir sur cette question, monsieur le président.

Le président: D'accord, je pense que nous allons revenir sur ces questions. Je pense que ce sera tout pour l'instant. Si vous voulez bien rester, nous vous en serions très reconnaissants. Nous aimerions peut-être vous rappeler.

Nous poursuivons. Comme prochain témoin, nous aimerions entendre M. Arthur W. Dubbeldam, de la Banque de Montréal.

Le greffier: Jurez-vous de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité? Que Dieu vous soit en aide.

M. Arthur Dubbeldam (vice-président, Division centrale du crédit, Banque de Montréal): Je le jure.

Le président: Monsieur, vous êtes vice-président et agent de crédit à la Banque de Montréal et je pense que vous êtes au courant de la présente opération.

M. McCrossan: M. Dubbeldam a peut-être une déclaration préliminaire à faire, sinon, je suis prêt à poser des questions.

Pouvez-vous dire à quel taux la Banque de Montréal aurait émis des billets, des certificats de dépôt par rapport au taux de base pendant cette période? Serait-il de l'ordre de 1,5 p. 100 ou du taux de base moins 2 p. 100 ou quelque chose du genre?

M. Dubbeldam: Cela dépasse vraiment le champ de mes attributions à la banque. Je travaille surtout dans le secteur du crédit où nous évaluons les risques concernant certains prêts ou certaines opérations de crédit-bail. Je sais toutefois qu'à cette époque, le taux en vigueur était aux alentours de 15,5 p. 100, ce qui était bien pire que le taux de base moins 1/8 p. 100.

M. McCrossan: Bien. Le taux de base tournait donc autour de 17,5 p. 100 à ce moment-là.

M. Dubbeldam: Il était de 16,5 p. 100.

[Text]

Mr. McCrossan: So prime minus 1/8% is 16 3/8%, and the bank was borrowing at what interest rate?

Mr. Dubbeldam: At about 15.5%.

Mr. McCrossan: So the bank paid considerably more for this deposit than it would have normally paid for a deposit in the marketplace at that time, and the rationale once again for paying more was that it was a fully matched transaction. In other words, there was obvious dependence of the one on the other, because you would not have paid that amount of money.

• 2010

Mr. Dubbeldam: I guess what governed the amount paid was the spread, really, that the bank charged on that particular transaction.

Mr. McCrossan: Right. I understand that from the bank's point of view it was strictly a spread. Mr. Smith indicated that Genstar themselves suggested the interest rate; in fact that is immaterial to the bank, but it was somewhat higher than the bank would have normally borrowed money at.

Once again from the bank's point of view looking at the note, the principal and interest schedules of the note conformed exactly to the principal and interest schedules on the lease, and that was not the customary form of the bank borrowing money on the street at all, with certificates of deposit?

Mr. Dubbeldam: Not for the bank, no.

Mr. McCrossan: Or for the leasing company?

Mr. Dubbeldam: Here again we are getting outside of the scope of my jurisdiction as such, but the leasing company, I understand, generally ran a matched book. In other words, they had floating rate debts with floating rate deposits and fixed rate leases with fixed rate deposits.

Mr. McCrossan: From the position of a bank credit officer then, could you confirm what Mr. Smith said, that effectively the Genstar corporate guarantee together with the insurance on the options was the principal concern in terms of the financial guarantees and the possession of the equipment as collateral was secondary?

Mr. Dubbeldam: From a credit perspective, I was not that interested in the insurance coverage. It was the Genstar covenant to the whole of the lease transaction which was important and was the real deciding factor for doing the deal.

Mr. McCrossan: So without the covenant you would not have done the deal; I believe that is indicated in the file.

Mr. Dubbeldam: Correct—here again in that the bank did not wish to take a risk on the residual of the equipment as such because the equipment as such is largely incidental to the transaction. It is another way of financing companies, either by loan directly through a bank or by way of a lease through a leasing company.

[Translation]

M. McCrossan: Donc le taux de base moins 1/8 de p. 100 signifie 16 3/8 p. 100 et la banque empruntait à quel taux d'intérêt?

M. Dubbeldam: À environ 15,5 p. 100.

M. McCrossan: La banque payait donc beaucoup plus pour ce dépôt qu'elle l'aurait fait normalement pour un dépôt sur le marché à ce moment-là et le motif encore une fois pour payer plus cher était qu'il s'agissait d'une opération pleinement appareillée. En d'autres termes, il y avait une dépendance évidente entre l'une et l'autre parce que vous n'auriez pas versé cette somme d'argent.

M. Dubbeldam: Je pense que c'est vraiment la marge que la banque a demandée sur cette opération particulière qui a déterminé le montant payé.

M. McCrossan: C'est vrai. Du point de vue de la banque, il s'agissait strictement d'une marge. Monsieur Smith a dit que la Genstar elle-même avait proposé le taux d'intérêt; en fait, c'est sans importance pour la banque, mais il était un peu plus élevé que le taux auquel la banque aurait normalement emprunté.

Encore une fois, du point de vue de la banque les modalités de remboursement du capital et des intérêts du billet étaient exactement les mêmes que pour le contrat et, pour la banque, ce n'était pas du tout la façon habituelle d'emprunter sur le marché, avec des certificats de dépôt?

M. Dubbeldam: Pas pour la banque, non.

M. McCrossan: Ou pour la société de crédit-bail?

M. Dubbeldam: Encore une fois, nous sortons du champ de mes attributions, mais la société de crédit-bail tenait, je pense, un registre appareillé. En d'autres termes, elle avait des dettes à taux flottant avec des dépôts à taux flottant et des contrats à taux fixe avec des dépôts à taux fixes.

M. McCrossan: À titre d'agent de crédit, pouvez-vous nous confirmer les dires de M. Smith à l'effet que c'est vraiment la garantie de la société Genstar jointe à l'assurance sur les options qui était le principal objet de préoccupation pour ce qui est des garanties financières et que la possession du matériel comme garantie était secondaire?

M. Dubbeldam: Du point de vue du crédit, je n'étais pas intéressé par la couverture. C'était l'engagement de la Genstar à l'ensemble de l'opération de crédit-bail qui importait et qui a été le facteur décisif pour conclure l'affaire.

M. McCrossan: Donc sans cet engagement, vous n'auriez pas conclu l'affaire; je pense que c'est indiqué sur le dossier.

M. Dubbeldam: C'est exact—ici encore, parce que la banque ne voulait pas prendre un risque sur la valeur résiduelle du matériel comme telle parce que le matériel en lui-même est dans une large mesure accessoire à l'opération. Il s'agit d'une autre façon de financer des sociétés soit par un prêt direct par une banque ou soit par un contrat auprès d'une société de crédit-bail.

[Texte]

Mr. McCrossan: Have you been involved in the additional transactions since that time, or are you just involved in the original one?

Mr. Dubbeldam: No, my involvement ceased about February 1982.

Mr. McCrossan: Can you confirm that in the same rough time period as these transactions took place Canada Permanent transferred its banking business to the Bank of Montreal?

Mr. Dubbeldam: Yes. The bank obtained the banking business of Canada Perm, I believe, in November 1981. Canada Perm put its business—and I do not recall which bank it was dealing with at that point in time—up for tender, and I recall that four or five banks bid on it. The Bank of Montreal was successful in that it provided the finest pricing.

Mr. McCrossan: Finally, did you or any other officer of the bank have knowledge of the deal as originally constructed and the fact that the superintendent had turned down the originally proposed deal between Genstar and Canada Permanent directly?

Mr. Dubbeldam: No.

The Chairman: This loan would be a loan where the transaction would have to have full board approval, would it not—for \$65 million?

Mr. Dubbeldam: No, I do not believe so.

The Chairman: Do you mean that you as a credit officer with the Bank of Montreal could engage in the borrowing of \$65 million and the lending of \$65 million with a spread of 5/8% without approval of your board of directors of the Bank of Montreal?

Mr. Dubbeldam: At that particular time I did not have the discretion to deal with that transaction. The discretion was held by the then Senior Vice-President of Credit, who was able to deal with that size of a transaction unilaterally.

The Chairman: Without board approval?

Mr. Dubbeldam: Without board approval.

• 2015

The Chairman: Would you then know whether he had knowledge in connection with the approval or not by the Superintendent of Insurance?

Mr. Dubbeldam: I would doubt it.

The Chairman: What was the extent of your involvement in this transaction, Mr. Dubbeldam?

Mr. Dubbeldam: I was at that time the credit officer who reviewed the file, reviewed the proposal as put forth for the lease, looked at the bank's overall relationship with Genstar, and made a recommendation to the senior vice-president as to whether or not to authorize the transaction.

The Chairman: Well, you tell me you looked at the lease but you knew that CDL or Bank of Montreal Leasing did not bother looking at the equipment. As a credit officer, when you

[Traduction]

M. McCrossan: Avez-vous été mêlé à d'autres opérations depuis ce temps ou n'avez-vous été mêlé qu'à la première?

M. Dubbeldam: Non, ma participation a pris fin vers février 1982.

M. McCrossan: Pouvez-vous confirmer qu'à peu près à la même époque où se sont faites ces opérations, Le Permanent a transféré ses activités bancaires à la Banque de Montréal?

M. Dubbeldam: Oui. Je pense que la banque a pris en charge les activités bancaires du Permanent en novembre 1981. Le Permanent a fait un appel d'offres—je ne me rappelle plus avec quelle banque il traitait à ce moment-là—et je me rappelle que quatre ou cinq banques ont soumissionné. La Banque de Montréal a été choisie parce qu'elle avait la meilleure soumission.

M. McCrossan: Enfin, est-ce que vous ou un autre agent de la banque connaissait l'affaire telle qu'elle avait été conçue à l'origine et le fait que le surintendant avait rejeté l'affaire telle qu'elle avait été proposée au départ entre la Genstar et Le Permanent directement?

M. Dubbeldam: Non.

Le président: Il s'agirait d'un prêt qui nécessiterait l'approbation de tout le conseil, n'est-ce pas—pour 65 millions de dollars?

M. Dubbeldam: Non, je ne le pense pas.

Le président: Voulez-vous dire qu'en tant qu'agent de crédit à la Banque de Montréal, vous pourriez procéder à un emprunt de 65 millions de dollars et à un prêt de 65 millions de dollars avec une marge de 5/8 de p. 100 sans l'approbation du conseil d'administration de la Banque de Montréal?

M. Dubbeldam: À ce moment-là, je n'avais pas le pouvoir de transiger cette opération. C'est le vice-président exécutif du crédit qui avait alors ce pouvoir, qui pouvait transiger ce genre d'opération de façon unilatérale.

Le président: Sans l'approbation du conseil?

M. Dubbeldam: Sans l'approbation du conseil.

Le président: Sauriez-vous alors s'il était au courant de l'approbation ou du refus du surintendant des assurances?

M. Dubbeldam: J'en doute.

Le président: Dans quelle mesure étiez-vous mêlé à cette opération, monsieur Dubbeldam?

M. Dubbeldam: C'était moi, l'agent de crédit, qui ai étudié le dossier et la proposition présentée en vue du contrat, qui ai regardé la relation globale de la banque avec la Genstar et qui ai fait une recommandation au vice-président exécutif pour ce qui est d'autoriser ou non l'opération.

Le président: Vous me dites que vous avez jeté un coup d'oeil au contrat, mais vous saviez que ni la *Canada Dominion Leasing* ni la *Bank of Montreal Leasing* n'avaient pris la peine de vérifier le matériel. Comme agent de crédit, lorsque vous

[Text]

review these things do you normally look at the equipment? Does it matter?

Mr. Dubbeldam: As I mentioned a little while ago, there are several ways of providing financing to companies, one of which is through lease transaction.

The Chairman: In your view this was strictly a loan transaction of \$65 million backed up by a matching loan where you funded the loan from the Canada Permanent?

Mr. Dubbeldam: It was a type of financing, a lease financing provided by BMLC to Genstar in which we assess from a credit perspective the overall ability of Genstar to make the payments and meet the covenants which it undertakes under the lease agreement. When the bank makes a loan, it does not envisage having to realize upon security, or in this particular case to have to deal finally with the equipment. The deal as such was structured so that in the event of a default, all the equipment would be put back to Genstar in any event.

The Chairman: Who determined the spread on this transaction? In other words, we found out the spread is five-eighths of one percent. Did you determine the spread?

Mr. Dubbeldam: I did not determine the spread as such, excepting I recommended the approval of the spread because it seemed to be on market.

The Chairman: Both seem to be a fair spread in view of the fact that it did not cost you anything for funding. Is that not correct, that it is a fair spread for the guarantee?

Mr. Dubbeldam: No, I believe it was a fair spread given the other types of deals that the bank does for companies the size and stature of Genstar. It would seem to be on market from my perspective.

The Chairman: Would you have lent it at the same rate if you could not have funded the deal from Canada Permanent?

Mr. Dubbeldam: Yes, we would have.

Mr. Garneau: Did you know that the funding was provided by Canada Permanent at the time you recommended approval of the deal?

Mr. Dubbeldam: Yes, I did.

Mr. McCrossan: Two more things show up in both the correspondence to you and in the credit report. First of all, you understood that the application of the funds received by Genstar would be to reduce the financial imbalance that the firm had, resulting from the acquisition of Canada Permanent.

Mr. Dubbeldam: I would not call it financial imbalance—

Mr. McCrossan: Those are the exact words I am quoting out of the credit report.

Mr. Dubbeldam: Yes, I guess that is the officer writing the credit reply, a credit application as the fellow at the other end

[Translation]

étudiez ce genre de choses, vérifiez-vous normalement le matériel? Est-ce que c'est important?

M. Dubbeldam: Comme je l'ai mentionné il y a quelque temps, il existe plusieurs façons de financer les sociétés, l'une d'elles consiste à passer par une opération de crédit-bail.

Le président: À votre avis, il ne s'agissait à proprement parler que d'une opération de crédit de 65 millions de dollars garantie par un prêt équivalent où vous financiez le prêt auprès du Permanent?

M. Dubbeldam: C'était un genre de financement par crédit-bail offert par la *Bank of Montreal Leasing Corporation* à la Genstar et dans lequel nous évaluons du point de vue du crédit, la capacité globale de la Genstar à faire les remboursements et à respecter les ententes qu'elle a prises en vertu de l'entente de crédit-bail. Lorsque la banque accorde un prêt, elle n'envisage pas devoir réaliser les garanties offertes ou, dans ce cas précis, avoir affaire au matériel mis en garantie. L'affaire a été conçue de telle façon qu'en cas de manquement, tout le matériel serait remis à la Genstar peu importe ce qui arrivait.

Le président: Qui a fixé la marge sur cette opération? En d'autres mots, nous avons découvert que la marge était de cinq huitièmes de un pour cent. Avez-vous fixé la marge?

M. Dubbeldam: Je n'ai pas fixé la marge mais j'en ai recommandé l'approbation parce qu'elle semblait correspondre au marché.

Le président: Les deux semblaient être une belle marge compte tenu du fait que cela ne vous coûtait rien pour le financement. C'est, n'est-ce pas, une belle marge pour la garantie?

M. Dubbeldam: Non, je pense qu'il s'agissait d'une belle marge compte tenu des autres affaires que la banque traite avec des sociétés de l'envergure et de l'importance de la Genstar. Elle semble correspondre au marché à mon point de vue.

Le président: Auriez-vous prêté au même taux si vous n'aviez pu financer la transaction auprès du Permanent?

M. Dubbeldam: Oui, nous l'aurions fait.

M. Garneau: Saviez-vous que c'est le Permanent qui offrait le financement au moment où vous avez recommandé l'approbation de la transaction?

M. Dubbeldam: Oui, je le savais.

M. McCrossan: Deux autres choses apparaissent à la fois dans le courrier qui vous a été envoyé et dans le rapport de crédit. Premièrement, vous saviez que la Genstar utiliserait les fonds reçus pour diminuer le déséquilibre financier de la société provoqué par l'acquisition du Permanent.

M. Dubbeldam: Je n'appellerais pas cela un déséquilibre financier . . .

M. McCrossan: Je cite ces mots textuellement du rapport de crédit.

M. Dubbeldam: Oui, je pense que c'est l'agent qui a écrit la réponse à la demande de crédit, une demande de crédit du

[Texte]

of the desk has to approve it. I would not have called it an imbalance—

Mr. McCrossan: In any case, it was to reduce the debt.

Mr. Dubbeldam: Yes, it was to reduce that. That is correct.

Mr. McCrossan: My second question regards the tax considerations. Was it understood by you that a condition of the agreement was that Genstar would continue to be entitled to deduct the capital cost allowances, and that without such a structure the deal would not go ahead?

• 2020

Mr. Dubbeldam: It was for the benefit of Genstar largely that the tax ruling was required.

Mr. McCrossan: Right.

Mr. Dubbeldam: We would have done it tax ruling or no tax ruling. It is a risk that Genstar would . . . It does not matter to us.

Mr. McCrossan: Oh, I understand that. The question I was asking . . . What was referred to in the notes from the bank was basically the deal going ahead was conditional, on Genstar's part, on receiving and retaining those capital cost allowances.

Mr. Dubbeldam: I guess that was a condition of Genstar.

Mr. McCrossan: Right.

The Chairman: Mr. Attewell.

Mr. Attewell: Thank you, Mr. Chairman.

I would just like to get a few quick statistics if I may. What were the total assets at that time of the leasing company?

Mr. Dubbeldam: I do not know.

Mr. Attewell: Well, \$65 million, that was beyond your level of approval or recommendation you were saying.

Mr. Dubbeldam: Just slightly.

Mr. Attewell: What was your level at that time?

Mr. Dubbeldam: \$50 million.

Mr. Attewell: And the senior V-P, what was his?

Mr. Dubbeldam: He had no ceiling on his limit. There was no ceiling.

Mr. Attewell: That is most unusual. In other words, is it discretionary when it goes to the board or what?

Mr. Dubbeldam: There are limits over which credits do have to be boarded, yes.

Mr. Attewell: What is your normal basis? You do comment on the spread. What is your standard approach as far as source of funds is concerned and therefore being able to figure out a

[Traduction]

genre de celle que le collègue à l'autre bout de la table doit approuver. Je n'aurais pas appelé cela un déséquilibre . . .

M. McCrossan: De toute façon, c'était pour diminuer la dette.

M. Dubbeldam: Oui, c'était pour diminuer la dette. C'est exact.

M. McCrossan: Ma deuxième question porte sur des considérations fiscales. Est-ce que vous saviez qu'une condition de l'entente était que la Genstar continuerait à avoir droit à la déduction pour amortissement et que sans cette condition, l'affaire n'irait pas plus loin?

M. Dubbeldam: Ce n'était pas surtout pour le profit de la Genstar que la décision en matière d'impôt sur le revenu était nécessaire.

M. McCrossan: D'accord.

M. Dubbeldam: Nous l'aurions fait, avec ou sans décision en matière d'impôt. C'est un risque que la Genstar aurait . . . Cela nous importe peu.

M. McCrossan: Oh, je comprends cela. La question que je demandais . . . Ce à quoi la banque faisait référence dans ses remarques, c'était que, à la base, l'affaire suivrait son cours à la condition que la Genstar reçoive et conserve ses déductions pour amortissement.

M. Dubbeldam: Je pense que c'était une condition de la Genstar.

M. McCrossan: D'accord.

Le président: Monsieur Attewell.

M. Attewell: Merci monsieur le président.

J'aimerais seulement obtenir quelques données rapides si je le peux. À combien se chiffrait le total de l'actif de la société de crédit-bail à l'époque?

M. Dubbeldam: Je ne sais pas.

M. Attewell: Vous disiez que 65 millions de dollars dépassait votre niveau d'approbation ou de recommandation.

M. Dubbeldam: Dépassait légèrement.

M. Attewell: À quel niveau étiez-vous à ce moment-là?

M. Dubbeldam: À 50 millions de dollars.

M. Attewell: Et le vice-président exécutif, quel était le sien?

M. Dubbeldam: Il n'avait aucun plafond. Il n'était pas plafonné.

M. Attewell: C'est tout à fait inhabituel. En d'autres termes, la décision de savoir s'il faut ou non l'approbation du conseil est arbitraire?

M. Dubbeldam: Il y a des limites au dessus desquelles il faut que les décisions soient prises au conseil, oui.

M. Attewell: Sur quoi vous basez-vous d'habitude? Vous parlez de la marge. Quelle est votre approche normale en ce qui concerne la source de financement puis l'établissement

[Text]

spread? Like this one was beautiful; it was totally packaged, a source and so on. But what is your normal approach?

Mr. Dubbeldam: Well the normal approach in determining the spread would be to look at the risks the client presents to the bank, to determine the amount of the administrative workload that is involved with a transaction, to look at what the market is commanding at that point in time, because the one thing you want to always make sure is that when you do price any transaction it is indeed competitive; otherwise you run the risk that you lose the transaction or all or part of your other banking relationship if your pricing is too high.

Mr. Attewell: So if there is such a thing as say a normal deal that you are approving, let us say for \$40 million and it did not have a matched-up source of funds like this one had, where would you get the money?

Mr. Dubbeldam: From the leasing company? We would issue the guaranteed notes that Mr. Smith has referred to in the market through brokers. There would be investors that would purchase those notes and our spread would be taken off the cost of those funds in BMLC's hands.

Mr. Attewell: So you would go to market then and lock up the funds for a similar cashflow on it but just from the general market place, whereas in this instance it just came in ready-made.

I guess I am asking your concept on cost of capital. I do not know what your leasing company was leveraged by, but in identifying a cost of capital do you attribute anything to the equity part, or are you going strictly on borrowed funds?

Mr. Dubbeldam: Excuse me. I do not know.

Mr. Attewell: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Riis.

Mr. Riis: Recently the bank made this statement regarding this transaction:

Well the amounts paid for rent by Genstar to CDL matched the loan payments by CDL to Canada Permanent. From a legal standpoint each transaction stands on its own feet.

Would you not agree, Mr. Dubbeldam, that in a sense this was really a package deal or a tied-deal and that one transaction would not have occurred without the other?

Mr. Dubbeldam: I disagree. Genstar could have come to the bank just to do the lease deal aside from the funding. If we had not received the funding from Canada Perm, we would have gone to the market and raised it at 15.5% and charged Genstar 15.5% plus five-eighths.

• 2025

The Chairman: You would have.

Mr. Dubbeldam: Yes.

[Translation]

d'une marge? Comme celle-ci était merveilleuse, elle était complètement garantie, avec source de financement et ainsi de suite. Mais quelle est votre approche normale?

M. Dubbeldam: L'approche normale pour établir la marge consiste à considérer les risques que le client présente pour la banque, à établir la charge administrative que l'opération implique, à voir ce que le marché demande à ce moment-là, parce qu'il y a une chose dont vous voulez toujours être certain dans l'évaluation d'une opération, c'est qu'elle soit concurrentielle; vous risquez autrement de perdre cette opération ou de perdre en tout ou en partie vos autres relations bancaires si votre évaluation est trop élevée.

M. Attewell: Donc s'il existe une chose que l'on peut appeler une transaction normale, soumise à votre approbation, disons pour une valeur de 40 millions de dollars et qu'elle n'avait pas de financement apparié comme celle-ci, où vous procureriez-vous l'argent?

M. Dubbeldam: D'une société de crédit-bail? Nous émettrions les billets garantis auxquels M. Smith faisait allusion par l'entremise de courtiers. Des investisseurs achèteraient ces billets et notre marge serait prise à partir du coût de ces fonds aux mains de la *Bank of Montreal Leasing Corporation*.

M. Attewell: Vous iriez sur le marché alors et vous placeriez les fonds pour un flux monétaire analogue sur lui à partir du marché général alors que dans ce cas-ci, c'était du tout cuit.

Je vous demande votre opinion sur le coût du capital. Je ne sais pas quel levier financier avait votre société de crédit-bail, mais lorsque vous calculez le coût du capital, n'attribuez-vous rien à l'avoir ou vous limitez-vous aux fonds empruntés?

M. Dubbeldam: Excusez-moi, je ne sais pas.

M. Attewell: Merci, monsieur le président.

Le président: Monsieur Riis.

M. Riis: La banque a fait dernièrement cette déclaration au sujet de cette opération:

Les sommes payées pour le loyer par la Ganstar à la *Canada Dominion Leasing* appareaient les remboursements d'emprunt de la *Canada Dominion Leasing* au Permanent. D'un point de vue juridique, chaque opération est parfaitement distincte.

N'êtes-vous pas d'accord pour dire, monsieur Dubbeldam qu'il s'agissait, en un sens, d'un contrat global ou d'un contrat lié et qu'une opération n'aurait pas eu lieu sans l'autre?

M. Dubbeldam: Je ne suis pas d'accord. La Genstar aurait pu venir à la banque et demander seulement le contrat de location-exploitation sans le financement. Si nous n'avions pas reçu le financement du Permanent, nous serions allés sur le marché et l'aurions obtenu à 15,5 p. 100 et aurions demandé à la Genstar 15,5 p. 100 plus cinq huitièmes.

Le président: Vous l'auriez fait.

M. Dubbeldam: Oui.

[Texte]

The Chairman: You would have borrowed the money on the market and only shown a five-eighths?

Mr. Dubbeldam: Yes.

The Chairman: So you are saying by paying what you did to Canada Permanent, they in fact paid the difference.

Mr. Dubbeldam: I am saying—

The Chairman: They paid the additional interest.

Mr. McCrossan: So they did the deal on a less advantageous basis—

Mr. Dubbeldam: Than Genstar.

Mr. McCrossan:—than Genstar than if you had gone to the market. Similarly, while they are not legally linked, the numbers involved are obviously dependent on the existence of each other contract. The interest rates in particular we determine in relationship because of the transaction that was set up. It would have been done on a quite different interest-rate basis had it been just Canada Permanent bringing money in on its own and asking what you would pay for the money, or had Genstar come in on its own and asked at what rate you would loan the money.

Mr. Dubbeldam: Yes.

Mr. Garneau: What are you saying? For such a big loan, you would have borrowed at a fixed rate and lent it back on a floating rate?

Mr. Dubbeldam: No. We always match our funding, if you will. If you have a fixed-rate loan for a term, you endeavour to match it with a fixed-rate deposit for the same term. If you have a floating-rate loan, you fund it by floating-rate deposit. In this way, the bank eliminates the risk of the spreads, if you will, if the spreads move against you.

The Chairman: Is this a floating-rate loan?

Mr. Dubbeldam: Yes.

The Chairman: And was there a term? Could Canada Permanent withdraw their money at any time from the bank?

Mr. Dubbeldam: No, I think, as the lease payments were—

The Chairman: In other words, Canada Permanent's advance to the bank or the the leasing company was for the exact same term as the lease.

Mr. Dubbeldam: This is correct.

The Chairman: In other words, if Canada Permanent had demanded their money, then the lease would have had to have been paid off in full. Is this correct?

Mr. Dubbeldam: The documentation did not provide for this; it was not envisaged. It is not an eventful default under the lease or under the note agreement. The interest rate, I think, is floating and this is what one has to—

The Chairman: What would you have done if Canada Permanent had all of a sudden decided that they wanted their money back?

[Traduction]

Le président: Vous auriez emprunté l'argent sur le marché et calculé une marge de cinq huitièmes seulement?

M. Dubbeldam: Oui.

Le président: Donc, selon vous, en payant ainsi Canada Permanent, ce sont eux qui ont payé la différence.

M. Dubbeldam: Je dis . . .

Le président: Ils ont payé l'intérêt additionnel.

M. McCrossan: Ils ont donc conclu l'affaire sur une base moins avantageuse . . .

M. Dubbeldam: Que Genstar.

M. McCrossan: . . . que Genstar que si vous étiez allés sur le marché. De la même façon, même s'il n'y a pas de lien légal, les chiffres en cause dépendent manifestement de leur contrat à l'un et à l'autre. Les taux d'intérêt, en particulier, nous les déterminons de façon relative, à cause de l'opération qui a été montée. Cela se serait fait sur la base d'un taux d'intérêt tout à fait différent si Le Permanent avait apporté lui-même son propre argent et demandé ce que vous paieriez pour l'argent ou si Genstar était venu d'elle-même demander à quel taux vous prêteriez l'argent.

M. Dubbeldam: Oui.

M. Garneau: Qu'est-ce que vous dites? Pour un si gros emprunt, vous auriez emprunté à un taux fixe et prêté à un taux flottant?

M. Dubbeldam: Non, nous apparions toujours notre capitalisation, si vous voulez. Si vous avez un prêt à un taux fixe pour un terme, vous vous efforcez de l'apparier avec un dépôt à taux fixe pour le même terme. Si vous avez un prêt à taux flottant, vous le financez par un dépôt à taux flottant. Ainsi, la banque élimine le risque des marges, si vous voulez, si les marges se déplacent à votre désavantage.

Le président: Est-ce qu'il s'agit d'un prêt à taux flottant?

M. Dubbeldam: Oui.

Le président: Et il y avait un terme? Le Permanent pouvait-il retirer son argent n'importe quand de la banque?

M. Dubbeldam: Non, je crois, comme les paiements du contrat étaient . . .

Le président: Autrement dit, l'avance du Permanent à la banque ou à la société de crédit-bail était exactement pour la même durée que le contrat.

M. Dubbeldam: C'est exact.

Le président: Autrement dit, si Le Permanent avait exigé son argent, il aurait fallu le rembourser en totalité. Est-ce exact?

M. Dubbeldam: La documentation ne prévoyait pas cela; cela n'a pas été envisagé. Ce n'est pas un défaut lourd de conséquences en vertu du contrat ou en vertu de l'accord sur le billet. Le taux d'intérêt, je crois, flotte, et c'est ce qu'il faut . . .

Le président: Qu'auriez-vous fait si Le Permanent avait tout à coup décidé qu'il voulait avoir son argent?

[Text]

Mr. Dubbeldam: There is no problem, because it is their money. But they were not permitted to—

Mr. McCrossan: Mr. Lahn is smiling back there. I am sure he will tell you whether he does not want the money back when he gets up.

Mr. Riis: You knew the Superintendent of Insurance had concerns about the original arrangement.

Mr. Dubbeldam: No, I did not know.

Mr. Riis: You were unaware of it.

Mr. Dubbeldam: This is correct.

Mr. Riis: Presumably you were not interested in the view of the superintendent on this transaction then either.

Mr. Dubbeldam: I had no reason to be concerned of it.

Mr. Riis: When did you hear about the concern?

Mr. Dubbeldam: A few days ago.

Mr. McCrossan: Could I just ask a couple more questions? Just before we leave this, I have prepared a little chart of the transaction, which I will be referring to later. I just want to make sure it corresponds to the flow of money and to all of the factors of the transaction as it occurred.

In effect, Canada Permanent deposited \$63.3 million, as it turned out after the equipment was valued. The money was paid to Genstar for the equipment and the equipment was leased by Genstar. Genstar provided an overall guarantee of the exercise of the option dates in the lease, and the Bank of Montreal provided a guarantee of the deposit by Canada Permanent to the Canadian Dominion Leasing Corporation. Does that summarize all the financial aspects of the transaction?

• 2030

Mr. Dubbeldam: But there should be an opposite line between Canada Permanent and CDL.

Mr. McCrossan: What would that opposite line be?

Mr. Dubbeldam: The debt.

Mr. McCrossan: Oh, the note itself. I was looking at the cashflow in particular, I guess. The things that generated cashflow were the leasing payments, the purchase payment for the equipment, the Canada Permanent . . . And I guess the two guarantees should be on dotted lines—they are both non-cash.

Mr. Dubbeldam: You say deposit of 63.3. It is really not—

Mr. McCrossan: Okay, it is the purchase of a note.

Mr. Dubbeldam: It is the purchase of a note, which is standard procedure for a leasing company, guaranteed by the bank. That is the—

[Translation]

M. Dubbeldam: Il n'y a pas de problème, car c'est son argent. Mais il n'avait pas le droit de . . .

M. McCrossan: Je vois sourire M. Lahn. Je suis certain qu'il vous dira s'il ne veut pas ravoier l'argent quand il se lèvera.

M. Riis: Vous saviez que le Surintendant des assurances avait des réticences au sujet de l'arrangement original.

M. Dubbeldam: Non, je ne le savais pas.

M. Riis: Vous n'étiez pas au courant.

M. Dubbeldam: C'est exact.

M. Riis: Il semble que l'opinion du surintendant sur cette opération ne vous intéressait pas.

M. Dubbeldam: Je n'avais aucune raison de m'en préoccuper.

M. Riis: Quand avez-vous entendu parler des réticences?

M. Dubbeldam: Il y a quelques jours.

M. McCrossan: Puis-je poser encore deux ou trois questions? Avant que nous passions à une autre chose, j'ai préparé un petit tableau de l'opération. J'y reviendrai plus tard. Je veux seulement m'assurer qu'il correspond à la façon dont l'argent a circulé et à tous les éléments de l'opération, comme cela s'est passé.

En effet, Le Permanent a déposé 63,3 millions de dollars, à ce qu'il semble, après que l'équipement a été évalué. L'argent a été versé à Genstar pour l'équipement et l'équipement a été loué par Genstar. Genstar a fourni une garantie globale des dates de levée d'option dans le contrat et la Banque de Montréal a fourni une garantie du dépôt par Le Permanent à la *Canadian Dominion Leasing Corporation*. Cela résume-t-il tous les aspects financiers de l'opération?

M. Dubbeldam: Il devrait y avoir un point de vue opposé entre le Permanent et la CDL.

M. McCrossan: Et quel serait ce point de vue opposé?

M. Dubbeldam: La dette.

M. McCrossan: Ah, le billet lui-même. J'examinerai surtout le mouvement de trésorerie, je crois. Ce qui a généré les mouvements de trésorerie, ce sont les paiements du bail, les paiements pour les achats d'équipement, Le Permanent . . . Et je crois que les deux garanties devraient être inscrites en toutes lettres—ce ne sont pas des mouvements de trésorerie.

M. Dubbeldam: Vous dites le dépôt de 63,3. Ce n'est vraiment pas . . .

M. McCrossan: Très bien, c'est l'achat d'un billet.

M. Dubbeldam: C'est l'achat d'un billet, qui est une procédure normale pour une compagnie de crédit-bail, garanti par la banque. C'est . . .

[Texte]

Mr. McCrossan: I understand that. I will be referring to this later on, I think, so I just wanted to make sure that basically represents the flow of funds. Thank you very much.

The Chairman: Are there any other questions of these particular witnesses? Thank you very much, gentlemen.

The next witness we would like to call is Canada Trust, Mr. Lahn.

Mr. Mervyn L. Lahn (President and Chief Executive Officer, Canada Trust): [*Inaudible—Editor*] . . . I would like Mr. Harry Riva to be sworn in. Mr. Riva was vice-president general counsel and secretary of the predecessor Permanent, a position he holds with the amalgamated Canada Trustco. He has intimate knowledge from the Permanent side with respect to the transactions being discussed.

The Chairman: Good. Then we will swear Mr. Riva in, and yourself.

The Clerk: Do you swear that the evidence you shall give on this examination shall be the truth, the whole truth and nothing but the truth, so help you God?

Mr. Harry Riva (Legal Counsel, Canada Trust): Yes.

The Clerk: Do you swear that the evidence you shall give on this examination shall be the truth, the whole truth and nothing but the truth, so help you God?

Mr. Lahn: I do.

The Chairman: Thank you for coming. Mr. McCrossan.

Mr. McCrossan: Thank you, Mr. Chairman. With respect to this particular transaction, I would like to confirm from Canada Permanent's point of view that everything that was said basically represents the transaction as it was known, that the monthly statements are received from now the Bank of Montreal Leasing Corporation, that the additions and subtractions from the lease are reflected in those monthly statements, and that there have been additional matching deposits under the terms of the agreement subsequent to the original agreement being made.

Mr. Lahn: To the best of my knowledge, but Mr. Riva can better answer for the past.

Mr. Riva: That is true.

Mr. McCrossan: And do you confirm that prime minus an eighth is a very attractive rate of investment for a fully floating credit risk of the nature of a Bank of Montreal guaranteed note?

Mr. Lahn: I can confirm that quite readily. And I would say to the Bank of Montreal representatives present tonight that if they would like another half billion, subject to our board in that I do not have that limit, we would be delighted to deposit it with them.

The Chairman: You cannot lend \$65 million on your say so, then?

Mr. Lahn: I am just a poor country boy.

The Chairman: You have what is it, the third largest bank in Canada, and you cannot make those loans?

[Traduction]

M. McCrossan: Je comprends cela. J'y reviendrai plus tard. Je voulais seulement m'assurer que cela représente fondamentalement la façon dont l'argent a circulé. Merci beaucoup.

Le président: Quelqu'un a-t-il d'autres questions à poser à ces témoins? Merci beaucoup, messieurs.

Le prochain témoin que nous aimerions appeler est le Canada Trust, monsieur Lahn.

M. Mervyn Lahn (président et directeur général, Canada Trust): [*Inaudible—Éditeur*] . . . J'aimerais faire assermenter M. Harry Riva. M. Riva, vice-président conseiller général et secrétaire du Permanent précédent, poste qu'il conserve avec la Canada Trustco fusionnée. Il connaît très bien les opérations dont nous discutons, et il les connaît d'après la perspective du Permanent.

Le président: Très bien. Nous allons donc assermenter M. Riva, et vous-même.

Le greffier: Jurez-vous que les preuves que vous apporterez pour cet examen seront la vérité, toute la vérité et rien que la vérité, ainsi Dieu vous soit en aide?

M. Harry Riva (Conseiller juridique, Canada Trust): Oui.

Le greffier: Jurez-vous que les preuves que vous apporterez pour cet examen seront la vérité, toute la vérité et rien que la vérité, ainsi Dieu vous soit en aide?

M. Lahn: Je le jure.

Le président: Merci d'être venu. Monsieur McCrossan.

M. McCrossan: Merci, monsieur le Président. Pour ce qui est de cette opération en particulier, j'aimerais avoir la confirmation, que, du point de vue du Permanent, tout ce qui a été dit représente fondamentalement l'opération, comme on la connaît, que les relevés mensuels sont maintenant reçus de la *Bank of Montreal Leasing Corporation*, que ces relevés mensuels donnent les additions et les soustractions faites au contrat et qu'il y a eu des dépôts additionnels correspondants en vertu des modalités de l'entente subséquente à l'entente originale qui a été prise.

M. Lahn: Au meilleur de ma connaissance, mais M. Riva est mieux placé pour répondre en ce qui concerne le passé.

M. Riva: C'est vrai.

M. McCrossan: Et confirmez-vous que le taux de base moins un huitième est un taux d'investissement très intéressant pour un risque de crédit à taux entièrement flottant de la nature d'un billet garanti de la Banque de Montréal?

M. Lahn: Je le confirme très volontiers. Et je voudrais dire aux représentants de la Banque de Montréal présents ce soir que s'ils veulent un autre demi-million, moyennant l'approbation de notre conseil car je n'ai pas cette limite, nous serions ravis de le leur donner en dépôt.

Le président: Vous ne pouvez pas prendre l'initiative de prêter 65 millions de dollars, alors?

M. Lahn: Je suis seulement un pauvre gars de la campagne.

Le président: Vous avez, voyons, la troisième banque en importance au Canada et vous ne pouvez pas faire ces prêts.

[Text]

Mr. Lahn: That, sir, was your statement.

Mr. McCrossan: And can I also confirm that the terms of the loan are highly unusual for a floating rate loan in terms of the matching that takes place with the principal and principal repayments bouncing up and down, month by month?

Mr. Lahn: I do not think it would be highly unusual. That type of transaction, back to back with an appropriate spread, can be a good one for a financial institution. I do not think they are done with any degree of regularity, but I would not categorize it as being highly unusual.

Mr. McCrossan: Right.

Mr. Lahn: The rate spread was highly unusual, in my opinion.

Mr. McCrossan: Do you want to amplify on that?

Mr. Lahn: It is very rare, in my view, that the Bank of Montreal would work on a five-eighths spread. It is hardly enough to pay the light, heat and power, far less salaries, so I would say it was very unusual, a five-eighths spread. I think it would normally be twice that, probably in the area of one and a half. The overall spread of the bank in total runs at about 3.5 to 3.6, so that five-eighths figure is rather modest.

• 2035

Mr. McCrossan: I would like to turn some other transactions now—we have also had to deal with Canada Permanent—which were referred to in our previous examination. The first one has to do with the Lime Ridge Mall. The assertion was made in the testimony that the Lime Ridge Mall was sold for a \$5 million profit. I wonder if you can confirm that the mall was not sold for cash, but in fact was swapped for other properties.

Mr. Lahn: Mr. Chairman, members of the committee, I can only speak from my vantage point as the director of Cadillac-Fairview, which was the other party to Sutter Hill on the transaction. I really cannot speak on behalf of Canada Permanent or its subsidiary at that point in time.

Perhaps a little background is in order. As many of you may know, Cadillac-Fairview had adopted a strategic direction about that point in time to divest itself of some of the smaller real estate investments it had, including some shopping centres, which I might describe as neighbourhood, in order to concentrate on larger shopping centres, which might be again described as regional. The transaction fit the strategy of Cadillac-Fairview very well.

Yes, I can confirm that it was essentially a swap of properties, plus cash.

Mr. McCrossan: Plus cash . . . How would you compare the quality of the properties involved in the transaction, the Lime Ridge Mall and the other two shoppings centres that were involved?

[Translation]

M. Lahn: Cela, monsieur, c'est vous qui l'avez dit.

M. McCrossan: Et je peux aussi confirmer que les termes du prêt sont très inhabituels pour un prêt à taux flottant, pour ce qui est de l'appariement, puisque le capital et les remboursements de capital montent et descendent, de mois en mois?

M. Lahn: Je ne crois pas que ce serait extrêmement inhabituel. Ce type d'opération dos-à-dos avec une marge appropriée peut s'avérer bonne pour une institution financière. Je ne crois pas qu'elles soient faites du tout de façon régulière, mais je ne les qualifierais pas d'extrêmement inhabituelles.

M. McCrossan: Très bien.

M. Lahn: La marge entre les taux était extrêmement inhabituelle, selon moi.

M. McCrossan: Voulez-vous préciser votre pensée?

M. Lahn: Selon moi, il est très rare que la Banque de Montréal fonctionne selon une marge de cinq huitièmes. C'est à peine suffisant pour payer l'éclairage, le chauffage et l'électricité, certainement pas les salaires; je dirais donc qu'une marge de cinq huitièmes, c'est très inhabituel. Je crois que ce serait normalement le double, aux alentours de un et demi. La marge globale de la banque au total se situe à environ 3.5 ou 3.6; le chiffre de cinq huitième est donc assez modeste.

M. McCrossan: J'aimerais maintenant passer à d'autres opérations—nous avons également eu à traiter avec le Permanent—dont il a été question dans notre examen précédent. La première opération se rapporte au *Lime Ridge Mall*. Dans le témoignage, il a été affirmé que le *Lime Ridge Mall* a été vendu avec un bénéfice de 5 millions de dollars. Je me demande si vous pouvez confirmer que le centre commercial n'a pas été vendu pour de l'argent, mais qu'il a en fait été troqué contre d'autres propriétés.

M. Lahn: Monsieur le président, mesdames et messieurs, je ne peux parler que sous l'angle privilégié que me confère le poste de directeur de *Cadillac-Fairview*, qui est l'autre partie avec *Sutter Hill* dans l'opération. Je ne peux vraiment pas parler au nom du Permanent ou de ses filiales à ce moment.

Il y a peut-être lieu de faire un bref retour en arrière. Comme certains d'entre vous le savent peut-être, *Cadillac-Fairview* avait adopté une orientation stratégique à peu près à cette époque pour se départir de certains de ses petits investissements immobiliers, y compris certains centres commerciaux, que j'appellerais de quartier, afin de se concentrer sur les grandes centres commerciaux, que je pourrais appeler régionaux. L'opération s'intègre très bien dans la stratégie de *Cadillac-Fairview*.

Oui, je peux confirmer qu'il s'agissait essentiellement d'un échange de propriétés, plus une somme d'argent.

M. McCrossan: Plus une somme d'argent . . . Comment compareriez-vous la qualité des propriétés en cause dans l'opération, le *Lime Ridge Mall* et les deux autres centres commerciaux qui étaient impliqués.

[Texte]

Mr. Lahn: I suppose beauty is always in the eye of the beholder. Given the strategy Cadillac-Fairview was following and given the personal bias of the executive management of Cadillac-Fairview and its board, Lime Ridge Mall was a better quality property in the sense of that strategy than the two smaller malls.

As I say, someone else might argue the exact opposite, but from the vantage point of the Cadillac-Fairview directors, Lime Ridge was a better quality property than the smaller centres which were sold.

I might elaborate on that. With respect to a mall the size of Lime Ridge and the ability to attract shoppers, what have you, you are likely to get higher sales per square foot than you would in the smaller properties and consequently a higher degree of percentage rent. That is basically why I would say that Lime Ridge was higher quality than the two which were traded.

Mr. McCrossan: Obviously, if there is a property swap, the sale price has to be determined somehow. Can you confirm that the sale price was the result of discounting the rentals on the three pieces of property at 10%?

Mr. Lahn: As I recall, the figure was 10%. As you readily appreciate, and as Mr. Rosenberg did, there are many ways to value properties. Essentially, on this particular transaction, as I recall the facts given to the Cadillac-Fairview board, it was a matter of a cash-on-cash return. In other words, for the amount of cash investment, which was modest, the return was 10% on the consideration given for each of the properties, which would indicate from the vantage point of Cadillac-Fairview that it had a very advantageous opportunity for the transaction.

Mr. McCrossan: In the Cadillac-Fairview notes on the transaction, which I believe were circulated to the directors, did they indicate that their normal rate of discounting would have been 13% as opposed to 10% if they were doing the transaction on their own?

Mr. Lahn: Given the level of interest rates at that time—I cannot be precise, as I did not refer back to the minutes of the board meeting—that figure would seem approximately appropriate.

• 2040

Mr. McCrossan: Then the effect of the using a lower rate of discount, a 10% rather than a 13% rate of discount—

Mr. Lahn: It has the effect of escalating.

Mr. McCrossan: It escalates the nominal price at which the transaction takes place.

Mr. Lahn: That is correct.

Mr. McCrossan: So when it is asserted that the property was disposed of for a profit of \$5.4 million, this is strictly a book figure that results from the method in which the calculations were made at the time and not necessarily market reality.

[Traduction]

M. Lahn: Je suppose que la beauté est toujours affaire de goût personnel. Étant donné la stratégie adoptée par Cadillac-Fairview et étant donné le préjugé personnel de l'exécutif de Cadillac-Fairview et de son conseil, le Lime Ridge Mall était une propriété d'une meilleure qualité dans le sens de cette stratégie que les deux autres petits centres.

Comme je l'ai dit, on pourrait soutenir exactement le contraire, mais du point de vue des directeurs de Cadillac-Fairview, le Lime Ridge était une propriété d'une meilleure qualité que les autres petits centres qui ont été vendus.

Je peux m'expliquer. Dans le cas d'un centre de la taille de Lime Ridge et de la capacité d'attirer les acheteurs, vous êtes susceptibles d'obtenir des ventes plus élevées au pied carré dans un centre plus petit, donc, un taux de location supérieur. Fondamentalement, c'est pourquoi je dis que le Lime Ridge était de meilleure qualité que les deux dont nous sommes départis.

M. McCrossan: Évidemment, s'il y a un échange de propriétés, le prix de vente doit être déterminé d'une façon quelconque. Pouvez-vous confirmer que le prix de vente a été le résultat de l'actualisation de la location des trois propriétés à 10 p. 100.

M. Lahn: D'après mes souvenirs, le chiffre était de 10 p. 100. Comme vous le reconnaissez facilement, et comme l'a fait M. Rosenberg, il y a de nombreuses façons d'évaluer des propriétés. Essentiellement, dans le cas de cette opération précise, comme je me rappelle les faits présentés au conseil Cadillac-Fairview, il s'agissait de rendement d'argent sur argent. En d'autres termes, pour le montant d'argent investi, qui était modeste, le rendement était de 10 p. 100 sur le prix donné pour chacune des propriétés, ce qui indiquerait, selon l'angle privilégié de Cadillac-Fairview, qu'elle avait une possibilité très avantageuse pour l'opération.

M. McCrossan: Dans les notes de Cadillac-Fairview sur l'opération, qui ont circulé parmi les directeurs, je crois, y avait-il une indication que leur taux normal d'actualisation aurait été de 13 p. 100 comparativement à 10 p. 100 s'ils avaient fait l'opération eux-mêmes?

M. Lahn: Étant donné que les taux d'intérêt à ce moment, je ne peux pas être précis car je n'ai pas consulté le procès-verbal de l'assemblée du conseil d'administration, ce chiffre semblerait à peu près correct.

M. McCrossan: Donc, l'effet qu'a l'utilisation d'un taux d'escompte plus bas, c'est-à-dire 10 p. 100 au lieu de 13 p. 100...

M. Lahn: Il a un effet d'augmentation.

M. M. McCrossan: Il augmente le prix normal auquel est faite la transaction.

M. Lahn: C'est exact.

M. McCrossan: Ainsi, lorsqu'on affirme que la propriété a été vendue avec un profit de 5,4 millions de dollars, il s'agit strictement d'un chiffre comptable qui résulte de la méthode

[Text]

Mr. Lahn: I think that is a fair statement. If you are in the barter business, you could trade two things of equal value at \$1 or \$100 million, and the result of the transaction apart from tax considerations does not matter.

Mr. McCrossan: Following this up again from the notes of the Cadillac—

The Chairman: It does one other thing. It does improve the value or the percentage of declared profit, though, does it not?

Mr. Lahn: Yes, of course, if you do it with \$1—

The Chairman: At \$1 you lose money, but if you do it at—

Mr. Lahn: But you have infinity as a return.

The Chairman: That is right.

Mr. McCrossan: I would once again refer to the notes, that with respect to the value placed on the property, the normal discount rate would be 13% and the devalue may be in excess of what is actually realizable, and that again was presented to the board at the time the purchase was made.

Mr. Lahn: Yes, that is accurate, to the best of my recollection, and the board shared that view.

Mr. McCrossan: Would you describe this transaction as advantageous to Canada Permanent?

Mr. Lahn: Only to the extent that it would book a profit at that point in time in Sutter Hill that would flow through to the income statement of the Permanent, only to that extent.

Mr. McCrossan: So certainly you are saying, then, from a commercial point of view it would not be a profitable deal. The only rationale that strikes you immediately is realization of profit in the income that can be reported on the financial statements at Canada Permanent.

Mr. Lahn: In my opinion, but there will be other opinions.

Mr. McCrossan: I am sure there will be, immediately behind you.

I would like then to follow up on the Genstar Securities transaction. When Genstar Securities was sold to Canada Permanent, the price was \$43.3 million in cash and there was a take-back of \$18.6 million in commons shares. In the Lime Ridge Mall, the cost was \$47 million in cash and there was a take-up of \$25 million in common shares, a net take-up of \$43.6 million in common shares. I believe this was confirmed in Genstar's opening statement the last time out—I am quoting from the record of last meeting—where they said: "In response Genstar committed more than \$43 million of additional capital to the Permanent".

My question is: Given the nature of these transactions and the interest rate environment that was around in 1982, when interest rates hit their all-time high and, indeed, spreads

[Translation]

avec laquelle les calculs ont été faits à ce moment-là et pas nécessairement de la réalité du marché.

Mr. Lahn: Je pense que c'est un relevé juste. Si vous faites le commerce d'échange, vous pouvez offrir deux choses d'égale valeur à un dollar ou à 100 millions de dollars, et le résultat de la transaction, en dehors des questions de taxe, importe peu.

Mr. McCrossan: Pour poursuivre à nouveau à partir des notes de Cadillac...

Le président: Il a un autre effet, Il améliore cependant la valeur ou le pourcentage du profit déclaré, n'est-ce pas?

Mr. Lahn: Oui, bien sûr, si vous prenez la transaction à un dollar...

Le président: À un dollar, vous perdez de l'argent, mais si la transaction est de...

Mr. Lahn: Mais vous avez une infinité du point de vue des revenus.

Le président: C'est exact.

Mr. McCrossan: Je voudrais encore une fois revenir aux notes, c'est-à-dire qu'en ce qui concerne la valeur mise sur la propriété, le taux d'escompte normal serait de 13 p. 100 et la dévaluation serait supérieure à ce qui est réellement possible de faire, et à nouveau cela a été présenté au conseil au moment où l'achat a été fait.

Mr. Lahn: Oui, c'est exact, autant que je m'en souviens, et le conseil partageait ce point de vue.

Mr. McCrossan: Diriez-vous que cette transaction a été avantageuse pour le Permanent?

Mr. Lahn: Seulement dans la mesure où elle donnerait un profit à ce moment-là à Sutter Hill, qui se déplacerait vers l'état des revenus du Permanent, seulement dans cette mesure.

Mr. McCrossan: Donc, vous dites certainement que du point de vue commercial, ce ne serait alors pas une affaire rentable. La seule raison d'être qui vous importe immédiatement est la réalisation d'un profit dans les revenus qui peut être inscrit dans les états financiers du Permanent.

Mr. Lahn: C'est mon avis, mais il y aura d'autres avis.

Mr. McCrossan: Je suis sûr qu'il y en aura, tout de suite après vous.

J'aimerais alors poursuivre avec la transaction de la Genstar Securities. Lorsque la Genstar Securities a été vendue au Permanent, le prix de la transaction a été de 43,3 millions comptant et il y a eu un rachat de 18,6 millions en actions ordinaires. Dans le cas du Lime Ridge Mall, le coût a été de 47 millions de dollars comptant et il y a eu un rachat de 25 millions de dollars en actions ordinaires, soit un rachat net de 43,6 millions de dollars en actions ordinaires. Je crois que cela a été confirmé dans l'état d'ouverture de la Genstar la dernière fois—je cite le dossier de la dernière réunion—où il est dit: «En réponse Genstar a engagé plus de 43 millions de dollars de capital supplémentaire dans le Permanent».

Ma question est la suivante: Compte tenu de la nature de ces transactions et du niveau des taux d'intérêt vers 1982, lorsqu'ils ont atteint un record et, évidemment, qu'ils se sont

[Texte]

reached their widest levels recorded since the Great Depression, was the Permanent better off as a result of those transactions? Is it trading the cash they could have invested at rates in the 17% area for the transactions and taking back the common shares?

Mr. Lahn: If you strip all the transactions down to the simplest matter, really it was a contribution of assets earning a rate of return. I cannot tell you offhand what Genstar Securities earned at that time. I would say that, at that point in time, one could have earned a greater rate of return by investing in government securities.

Mr. McCrossan: So indeed, going to the Lime Ridge Mall, the assumed rate of return was 10% and the going rate of government securities in that period was in the—

Mr. Lahn: But on Lime Ridge Mall, it was a matter of divestiture as opposed to purchase.

Mr. McCrossan: I understand, right.

Mr. Lahn: So there, there was a divestiture at an assumed rate of 10%. To the extent that Sutter Hill, going through to the subsidiary, did receive some cash in the total transaction it was advantageous to a degree if they re-invested the moneys in government securities as a cash-back.

• 2045

Mr. McCrossan: What was the effect on the multiplier of Canada Permanent as a result of the funds borrowable by Canada Permanent in regard to the injection of the \$43 million of additional common shares?

Mr. Lahn: I cannot give you the precise figures, but with the injection of the additional capital, the multiple obviously came down. Perhaps Mr. Riva could help. Do you remember?

Mr. Riva: Yes, I believe it came down to \$22.2 from close to \$25.

The Chairman: Are you saying the effect of this transaction got you back onside as far as leverage is concerned?

Mr. Riva: I do not think the Permanent was offside, but it was pushing its limit.

Mr. McCrossan: Thank you. I would like to move on to transactions which took place in the period immediately preceding the run up to the purchase of Canada Trust itself, and I would like to talk about the dividend policy of Canada Permanent through this period. I believe I have properly extracted these from the company statements.

The net effect of this particular illustration is to trace the history of the common share dividends, the additional capital which was immediately repurchased, and indications of the net transactions as opposed to the net earnings of Canada Permanent.

[Traduction]

répartis entre les gouvernements, que les sociétés AAA et sociétés BAA ont atteint les niveaux les plus élevés enregistrés depuis la Grande dépression, le Permanent était-il mieux placé par suite de ces transactions? S'agit-il d'échanger le comptant qu'il a pu investir à des taux voisins de 17 p. 100 pour ces transactions et de racheter les actions ordinaires?

M. Lahn: Si vous ramenez toutes les transactions à leur plus simple expression, il est vrai que ce fut un apport d'actifs qui rapportait un taux de rendement. Je ne peux pas vous dire spontanément ce que la *Genstar Securities* a gagné à ce moment-là. Je dirais que, à ce moment-là, on aurait pu obtenir un taux de rendement plus élevé en investissant dans les obligations du gouvernement.

M. McCrossan: Alors vraiment, pour ce qui est du *Lime Ridge Mall*, le taux de rendement consenti a été de 10 p. 100 et le taux en vigueur des obligations du gouvernement à cette période était de . . .

M. Lahn: Mais pour ce qui est du *Lime Ridge Mall*, c'était une question de désinvestissement par opposition à l'achat.

M. McCrossan: Je comprends, c'est vrai.

M. Lahn: Alors, il y a eu un désinvestissement à un taux consenti de 10 p. 100. Dans la mesure où *Sutter Hill*, en passant par la filiale, a reçu un certain comptant dans la transaction totale, il était avantageux jusqu'à un certain point de réinvestir les sommes dans les obligations du gouvernement à titre de retour au comptant.

M. McCrossan: Quel a été l'effet sur le multiplicateur du Permanent par suite des fonds que pouvait prêter le Permanent si l'on tient compte de l'injection des 43 millions de dollars d'actions ordinaires supplémentaires?

M. Lahn: Je ne peux vous fournir les chiffres exacts, mais avec l'injection des fonds supplémentaires, le multiple est de toute évidence descendu. Peut-être que M. Riva pourrait m'aider. Vous en souvenez-vous?

M. Riva: Oui, je crois qu'il est descendu à 22,2 dollars après avoir été à près de 25\$.

Le président: Etes-vous en train de dire que l'effet de cette transaction vous a ramené en course pour ce qui est du facteur d'accroissement?

M. Riva: Je ne pense pas que le le Permanent était hors-jeu, mais il était à la limite.

M. McCrossan: Merci. J'aimerais maintenant parler des transactions qui ont eu lieu au cours de la période qui a précédé immédiatement la période préparatoire à l'achat du Canada Trust lui-même, et j'aimerais parler de la politique de dividende du Permanent durant cette période. Je crois que ce sont bien les données que j'ai extrait des états de la société.

Le résultat final de cette illustration est de connaître l'histoire des dividendes des actions ordinaires, du capital supplémentaire qui a immédiatement été racheté, et de connaître le résultat des transactions nettes par rapport aux gains nets du Permanent.

[Text]

One of the things which immediately strikes me is the common share dividends of the last three payments amounted to the entire earnings of the company. Approximately one-half of those earnings were then recontributed into the company, so the net effect of all of these transactions was that 50% of earnings were contributed out. Is that roughly what has happened?

Mr. Lahn: Yes, that is essentially it, from where I sit.

Mr. McCrossan: Another thing which struck me rather forcefully was there appears to have been a significant change in corporate procedure in 1985. A double payment and a very large payment was made after the acquisition of Canada Trust and after the merger had basically been agreed to, but paid out prior to the merger of Canada Permanent and Canada Trust. What effect did that have on the merger and on the value to the Canada Trust minority shareholders?

Mr. Lahn: The essential feature of the final dividend showing \$41.8 million as the capital injection was the Canada Trust minority shareholders did not receive quite as good value on the exchange ratio as had been contemplated.

The negotiations had been taking place between the financial advisers for Genstar and Canada Trust, and this dividend came out of the air in the middle of the negotiations. Consequently, Canada Trust hardened its posture somewhat and received an exchange ratio which is higher than it might have otherwise been, but in my view not as high as it should have been.

Mr. McCrossan: How would you describe the paying out of 50% of earnings after preferred dividends are serviced? Is that a normal ratio in the industry?

Mr. Lahn: I do not think I would say it is normal. Normal ratio in the financial services industry would be more like 40%, but I would not call it abnormal. There are certainly some companies, I believe Royal Trust included, which pay approximately 50%. I think in the banking fraternity, and Mr. MacIntosh could confirm this, it would be more like 40%.

Mr. McCrossan: That would normally be paid out as a dividend as opposed to paying out 100% of earnings as a dividend and then recontributing capital. Are there other examples you are aware of where you would pay out 100% of the earnings as dividend and then retribute in?

• 2050

Mr. Lahn: None to my knowledge. I do not profess to have looked at a huge number of companies, but I cannot recall any.

Mr. McCrossan: One of the things referred to in the testimony by Mr. MacNaughton was the substantial trusteeship fees which Genstar paid Canada Permanent over the period they owned it. I wonder if you could elaborate on the

[Translation]

Une chose qui me frappe immédiatement, ce sont les dividendes des actions ordinaires des trois derniers paiements imputés aux gains totaux de la société. Environ la moitié de ces gains ont alors été remis dans la société, donc le résultat final de toutes ces transactions a été que 50 p. 100 des gains sont sortis. Est-ce en gros ce qui s'est produit?

M. Lahn: Oui, c'est essentiellement cela, comme je le vois.

M. McCrossan: Une autre chose qui m'a beaucoup frappée, c'est qu'il semble y avoir eu un changement important dans la procédure de la société en 1985. Un double paiement, et un paiement très élevé, a été fait après l'acquisition du Canada Trust et après que la fusion ait essentiellement été acceptée, mais il a été versé avant la fusion du Permanent et du Canada Trust. Quel effet cela a-t-il sur la valeur pour les actionnaires minoritaires du Canada Trust?

M. Lahn: Le point essentiel du dividende final au montant de 41,8 millions de dollars au titre d'injection de capital a été que les actionnaires minoritaires du Canada Trust n'ont pas obtenu une aussi bonne valeur dans le ratio d'échange que celui envisagé.

Il y avait des négociations entre les conseillers financiers de Genstar et du Canada Trust, et ce dividende est arrivé au beau milieu des négociations. Par conséquent, le Canada Trust a durci ses positions quelque peu et a obtenu un ratio d'échange qui est supérieur à ce qu'il aurait pu être, mais à mon avis, pas aussi élevé qu'il aurait dû être.

M. McCrossan: Comment est-ce que vous définiriez le déboursé de 50 p. 100 des gains une fois que les dividendes d'actions privilégiées ont été versés? Est-ce un ratio normal dans le domaine?

M. Lahn: Je ne pense pas que je dirais que c'est normal. Le ratio normal dans le domaine des services financiers serait plutôt de 40 p. 100, mais je ne dirais pas que c'est anormal. Il y a certainement certaines sociétés, je crois que le Trust Royal en fait partie, qui versent approximativement 50 p. 100. Je pense que chez les banquiers, et M. MacIntosh pourrait le confirmer, ce serait plutôt de l'ordre de 40 p. 100.

M. McCrossan: Cela serait normalement prélevé à titre de dividende par opposition à un déboursé de 100 p. 100 des gains à titre de dividende et ensuite une remise de capital. Y a-t-il d'autres exemples dont vous êtes au courant, où l'on débourse 100 p. 100 des gains à titre de dividende et ensuite que l'on remet?

M. Lahn: Aucun à ma connaissance. Je ne prétends pas que j'ai examiné un grand nombre de sociétés, mais je ne me souviens d'aucune.

M. McCrossan: L'un des points auquel il a été fait allusion dans le témoignage de M. MacNaughton a été les droits importants de fiduciaires que la Genstar a versés au Permanent durant la période où il en était propriétaire. Je me demande si vous pourriez nous en dire plus sur les droits versés

[Texte]

fees paid with respect to the pension plan trusteeship and custodianship of assets.

Mr. Lahn: I will defer to Mr. Riva on this, except to say the figures as I recall them were hardly substantial.

Mr. Riva: Yes, and they were competitively priced as compared with the other clients Canada Permanent had in this regard.

Mr. McCrossan: I understand that in 1985—the period when the Canada Trust was being acquired—there were significant discussions between Genstar and Canada Permanent as trustee of its pension plans with respect to withdrawals of surplus from the pension plans.

Mr. Riva: I do not think they were significant discussions, but there were discussions in a legal sense about withdrawals of surplus from pension plans.

Mr. McCrossan: Were the contemplated transactions described? Did they involve wind-up of the pension plans and re-establishment of the pension plans?

Mr. Riva: No. Canada Permanent had gained some considerable experience in surplus reversions out of pension plans, having been involved in more litigation than any of the other trust companies and—

Mr. McCrossan: Can you describe the nature of that litigation?

Mr. Riva: Yes. There had been three cases these past two years in which the plan sponsors had become bankrupt but the receivers wanted the surplus out of the pension plans. The Permanent resisted this and caused these matters to be judicially determined. The courts have taken as we all know different points of view on surplus reversions, and the difficulty of interpretation of the documents was an issue the Permanent did gain a lot of experience on.

Mr. McCrossan: Following these discussions, which I guess you are describing as preliminary, it was obvious a request for refund of surplus from the employee pension funds would not be well received.

Mr. Riva: The Permanent was not all that accommodating about any surplus reversions for any party.

Mr. McCrossan: Do I gather as a result of that—because surplus reversions were referred to in the annual reports of Genstar—Canada Permanent was removed as trustee of the pension plans?

Mr. Riva: Canada Permanent was replaced by Genstar as the trustee of the pension plan.

Mr. McCrossan: I think those are all the questions I would like to ask you at this stage.

Mr. Attewell: I would like pursue the area of the dividend policy a little further. That chart is actually not quite right, or it does not wash exactly with the financials, but I have your 1985 report here where you show separate statements for

[Traduction]

au titre de fiduciaire du régime de pension et de dépositaire des avoirs.

M. Lahn: Je vais passer la parole à M. Riva à ce sujet, mais je voudrais dire que les chiffres, autant que je m'en souviens, n'étaient certainement pas élevés.

M. Riva: Oui, et ils étaient concurrentiels comparés aux autres clients que le *Permanent* avait à ce titre.

M. McCrossan: Je comprends qu'en 1985—la période à laquelle le *Canada Trust* devait être acquis—il y avait des discussions importantes entre la *Genstar* et le *Permanent* à titre de fiduciaire de ses régimes de pension en ce qui concerne les retraits d'excédents de ses régimes de pension.

M. Riva: Je ne pense pas qu'il y ait eu des discussions importantes, mais il y a eu des discussions dans le sens légal, au sujet des retraits d'excédents des régimes de pension.

M. McCrossan: Les transactions envisagées ont-elles été décrites? Est-ce qu'elles comprenaient la liquidation des régimes de pension et un nouvel établissement des régimes?

M. Riva: Non. Le *Permanent* a acquis pas mal d'expérience dans les contrepassations d'excédents extraites des régimes de pension, ayant été impliqué dans des litiges plus que toute autre société de fiducie et . . .

M. McCrossan: Pouvez-vous décrire la nature des ces litiges?

M. Riva: Oui. Il y a eu trois cas au cours des deux dernières années où les responsables des régimes ont fait faillite, mais les séquestres ont voulu que l'excédent soit retiré des régimes de pension. Le *Permanent* s'est opposé à cela et a demandé que ces questions soient débattues en justice. Les tribunaux, comme nous le savons tous, ont adopté des points de vue différents sur la question de la contrepassation des excédents, et la difficulté d'interpréter les documents a été une question sur laquelle le *Permanent* a acquis beaucoup d'expérience.

M. McCrossan: Suite à ces discussions, que je suppose vous décrivez comme préliminaires, il était évident qu'une demande de remboursement des excédents à partir des fonds de pension des employés ne serait pas bien reçue.

M. Riva: Le *Permanent* n'a pas été à ce point accommodant à l'endroit d'une partie ou d'une autre, relativement à la contrepassation d'excédents.

M. McCrossan: Dois-je en conclure par conséquent—parce que les contrepassations d'excédents ont été mentionnées dans les rapports annuels de la *Genstar*—que le *Permanent* s'est vu retirer le titre de fiduciaire des régimes de pension?

M. Riva: Le *Permanent* a été remplacé par la *Genstar* comme fiduciaire du régime de pension.

M. McCrossan: Je pense que ce sont là toutes les questions que je voulais vous poser à ce moment-ci.

M. Attewell: J'aimerais aller un peu plus loin sur la question de la politique de dividendes. Ce tableau n'est pas véritablement très juste, ou il ne prend pas vraiment avec les financiers, mais j'ai ici votre rapport de 1985 où vous présentez des états

[Text]

Canada Permanent. The 1984 net earnings before preferred dividends were \$51 million; that ties in there. And common-share dividends were \$21.4 million, close to the 40% ratio Mr. Lahn mentioned. That year there was an additional purchase of common stock of \$10 million.

But the following year, in 1985, the net income was \$44 million, common dividends were \$70 million—both of those numbers grouped, a pay-out of well over 100% in the year. As I say, there were earnings of \$44 million and \$70 million stripped out of the company. But it is a bit unusual on the flow-back of capital to the company; only \$13 million is actually in shares, the other \$20 million is a contribution from parent.

Could you shed some light on what you think might have been the reason for such a large pay-out? Secondly, we have heard your colleague mention the Permanent was not offside, but it was certainly under some pressure. So it seems like an extremely unusual move on behalf of whomever approved these transactions at the time.

• 2055

Mr. Lahn: Yes. I am not the best one to answer. The net effect of a capital contribution or the purchase of shares is essentially the same except at that particular point in time, if I recall the amalgamation agreement, there was no power to issue additional common shares on behalf of The Permanent. So I believe that would be the rationale for a capital contribution as opposed to the purchase of shares, which would have thwarted the amalgamation agreement. But I stand to be corrected.

On the second part of the question—is not pay-out of well in excess of 100% extraordinary—yes, it is, but what essentially happened presumably is that Genstar decided to get its hands on additional money by anticipating the dividend which would normally have been paid in 1986 and 1985. Again, the gentleman from Genstar I am sure can answer that question.

Mr. Attewell: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Miss Nicholson.

Miss Nicholson: Mr. Lahn, can you or Mr. Riva tell us more about the nature of the discussions on surplus reversions or the circumstances under which Canada Permanent ceased to be the custodian of the pension plan?

Mr. Lahn: I will defer to Mr. Riva in that I had no involvement.

Miss Nicholson: Would you like to me to ask a more specific question?

Mr. Riva: Yes, please.

[Translation]

séparés pour le *Permanent*. Les gains nets pour 1984, avant le versement de dividendes d'actions privilégiées, ont été de 51 millions de dollars; cela concorde. Et les dividendes des actions ordinaires ont été de 21,4 millions de dollars, non loin du ratio de 40 p. 100 mentionné par M. Lahn. Il y a eu cette année-là un achat supplémentaire de capital-actions ordinaire de 10 millions de dollars.

Mais l'année suivante, en 1985, le revenu net a été de 44 millions de dollars, les dividendes d'actions ordinaires ont été de 70 millions de dollars—ces deux chiffres mis ensemble donnent un dividende bien supérieur à 100 p. 100 au cours de l'année. Comme je l'ai dit, il y a eu des gains de 44 millions et de 70 millions de dollars enlevés à la société. C'est toutefois quelque peu inhabituel dans le retour de capital à la société; il y a seulement 13 millions de dollars réellement en actions, les autres 20 millions sont une contribution d'une société-mère.

Pourriez-vous jeter un peu de lumière sur ce qui à votre avis peut avoir été la raison d'un dividende si élevé? Deuxièmement, nous avons entendu votre collègue affirmer que le *Permanent* n'était pas hors jeu, mais qu'il était certainement sous une certaine pression. Il semble alors qu'il y ait eu une mesure très inhabituelle de la part de ceux qui ont approuvé ces transactions à ce moment-là.

M. Lahn: Oui. Je ne suis pas le mieux placé pour répondre. L'effet net d'un apport de capital ou de l'achat d'actions est essentiellement le même, excepté qu'à ce moment précis, si je me rappelle l'accord de fusion, il n'y avait aucun pouvoir d'émettre d'autres actions ordinaires au nom du *Permanent*. Alors je crois que ce serait la raison d'être d'un apport de capital par opposition à l'achat d'actions, qui aurait contrecarré l'accord de fusion. Mais je reconnais m'être trompé.

Quant à la deuxième partie de la question—est-ce que des dividendes bien supérieurs à 100 p. 100 sont extraordinaires—oui, ils le sont, mais ce qui s'est probablement produit essentiellement est que la *Genstar* a décidé de mettre la main sur des sommes supplémentaires en anticipant des dividendes qui auraient normalement été versés en 1986. Encore une fois, les messieurs de la *Genstar* peuvent j'en suis certain répondre à cette question.

M. Attewell: Merci, monsieur le président.

Le président: Madame Nicholson.

Mme Nicholson: Monsieur Lahn ou monsieur Riva, pouvez-vous nous en dire plus sur la nature des discussions sur les contrepassations d'excédents ou sur les circonstances au cours desquelles le *Permanent* a cessé d'être le dépositaire du régime de pension?

M. Lahn: Je vais laisser à M. Riva le soin de répondre sur un sujet qui m'est étranger.

Mme Nicholson: Voudriez-vous que je pose une question plus précise?

M. Riva: Oui, s'il vous plaît.

[Texte]

Miss Nicholson: Was it ever suggested that the plan should be wound down and then re-established?

Mr. Riva: Not in any discussions I had with any Genstar representatives.

Miss Nicholson: The effect of a wind-up obviously is to boost earnings and provide cash in the short term although it creates further obligations in the future. Was any request of this kind made to Canada Permanent?

Mr. Riva: There was no request to Canada Permanent on that basis. There was no request for any surplus reversion from Genstar on that basis. As I mentioned, we had discussions about surplus reversion.

Miss Nicholson: You had discussions on surplus reversion and then when your position became very clear, without any formal request being put to you, Genstar took their business elsewhere?

Mr. Riva: That is correct.

The Chairman: Mr. Riva, I think you were in charge of or involved with the Genstar operation and Canada Permanent during the period when Genstar purchased the shares in Canada Permanent, were you not?

Mr. Riva: I was general counsel of Canada Permanent.

The Chairman: Then you had reasonable knowledge of all that happened during that period of time.

Mr. Riva: Yes.

The Chairman: The fact is that Genstar wanted to take out \$65 million or so from Canada Permanent to assist it with its financing problems.

Mr. Riva: If you are referring to the transaction with the Bank of Montreal—

The Chairman: The original direct loan that was rejected by the Superintendent of Insurance.

Mr. Riva: That transaction historically was contemplated by Canada Permanent. In 1981 The Permanent had a tremendous mismatch. As the banking member had already indicated, that was the comment in the community. There was an \$800-million mismatch. Canada Permanent had also, in February 1981, created a commercial leasing division and that commercial leasing division was out trying to find assets in a time when there were not many transactions around. The Canada Permanent representative felt that he had an opportunity to do business on that basis with Genstar. He selected Genstar as a company which had a particular set of assets which were leasable assets.

The Chairman: Was this before or after Genstar had purchased control of Canada Permanent?

Mr. Riva: It was during the course of.

The Chairman: During the course of the transaction or after or before?

[Traduction]

Mme Nicholson: A-t-on jamais suggéré que le régime soit liquidé et ensuite établi à nouveau?

M. Riva: Pas dans les discussions que j'ai eues avec les représentants de la *Genstar*.

Mme Nicholson: L'effet d'une liquidation est évidemment d'accroître les gains et d'obtenir du comptant à court terme même si elle crée d'autres obligations dans l'avenir. Est-ce qu'une demande de cette nature a été faite au *Permanent*?

M. Riva: Il n'y a pas eu de demande au *Permanent* à ce sujet. Il n'y a pas eu de demande d'aucune contrepassation d'excédents de la part de la *Genstar* à ce sujet. Comme je l'ai mentionné, nous avons eu des discussions au sujet des contrepassations d'excédents.

Mme Nicholson: Vous avez eu des discussions sur la contrepassation d'excédents et ensuite lorsque votre position est devenue très claire, sans qu'aucune demande officielle ne vous soit présentée, la *Genstar* a déplacé ses affaires ailleurs?

M. Riva: C'est exact.

Le président: Monsieur Riva, je pense que vous étiez responsable des opérations de la *Genstar* et du *Permanent* ou que vous y participiez durant la période où la *Genstar* a acheté les actions du *Permanent*, n'est-ce pas?

M. Riva: J'étais conseiller général du *Permanent*.

Le président: Alors vous aviez une connaissance raisonnable de tout ce qui se passait au cours de cette période.

M. Riva: Oui.

Le président: Le fait est que la *Genstar* voulait retirer à peu près 65 millions de dollars du *Permanent* pour l'aider dans ses difficultés financières.

M. Riva: Si vous faites allusion à la transaction avec la Banque de Montréal...

Le président: Le prêt direct initial qui a été refusé par le Surintendant des assurances.

M. Riva: Cette transaction avait déjà été envisagée par le *Permanent*. En 1981, le *Permanent* avait une discordance énorme. Comme le représentant de la banque l'a déjà mentionné, c'était le sujet de discussion du public. Il y avait une discordance de 800 millions de dollars. Le *Permanent* avait aussi, en février 1981, créé une division de crédit-bail commercial et cette division de crédit-bail commercial s'efforçait de trouver des actifs à une période où il n'y avait pas beaucoup de transactions dans le domaine. Le représentant du *Permanent* estimait qu'il avait la possibilité de faire affaire avec la *Genstar* à ce titre. Il a choisi la *Genstar* parce que c'était une société qui avait un ensemble donné d'actifs qui étaient des actifs pouvant servir de crédit-bail.

Le président: Était-ce avant ou après que la *Genstar* a pris le contrôle du *Permanent*?

M. Riva: C'était à ce moment-là...

Le président: Au moment de l'opération ou après ou avant?

[Text]

Mr. Riva: During the course of the acquisition over the three-month period. As I mentioned, the commercial leasing started in February 1981. The acquisition of Canada Permanent started somewhere around June and it was not completed until towards the end of September. Mr. Hartos, the Vice-President of Commercial Leasing, who had been president of the CIBC leasing subsidiary, was interested in arranging such a transaction and did much of the groundwork in the process.

• 2100

The Chairman: When the Superintendent of Insurance refused the transaction, then obviously as an investment on a lease basis, Canada Permanent could no longer proceed with the transaction. Why did Canada Permanent then decide to thumb its nose at the Superintendent of Insurance and do indirectly what you were prohibited from doing directly?

Mr. Riva: It is my understanding, sir, Mr. Eric Brown, who was chairman and chief executive officer of The Permanent, attended at the superintendent's office. The superintendent said that although the transaction was legal, he did not like the transaction. The superintendent did not intervene in the transaction. There are a number of transactions that many institutions do where someone does not like it for emotional reasons.

The transaction was then restructured. The Permanent required an asset of that nature, a floating rate asset—it was \$65 million—and when it was restructured with a loan to the Dominion Leasing Corporation, we felt it would give the superintendent comfort if his difficulty was that the transaction exposed the depositor to some risk, if his mandate was to protect the depositor.

The Chairman: The promissory note that The Permanent received, co-signed by the Bank of Montreal, is a note that became due and payable on January 29, 1982.

Mr. Riva: That is correct.

The Chairman: In other words, the note was a cash note due and payable when the transaction closed.

Mr. Riva: The transaction initially closed on December 31, 1981 with the finalization of the documentation to be at the end of January of 1982, at which time the notes that The Permanent was to receive were notes under the trust deed that Mr. Smith spoke to, which did not contemplate a Bank of Montreal guarantee. As Mr. Smith indicated, by the time the second closing came around, the Bank of Montreal leasing sub had difficulty in giving that particular note under its trust deeds. Accordingly, the type of note which The Permanent received on the closing of the first transaction became the similar type of note for the second transaction.

The Chairman: Well, the fact is you received a note due and payable—

Mr. Riva: Yes, to—

[Translation]

M. Riva: Au moment de l'acquisition qui a duré trois mois. Comme je l'ai mentionné, les opérations de crédit-bail commercial ont débuté en février 1981. L'acquisition du *Permanent* a débuté aux alentours de juin et elle n'a été complétée que vers la fin de septembre. M. Hartos, le vice-président de *Commercial Leasing*, qui a été président de la filiale de crédit-bail CIBC, était intéressé à conclure une telle opération et il a fait la plus grande partie de la préparation.

Le président: Lorsque le Surintendant des assurances a refusé l'opération, alors évidemment à titre d'investissement sur la base de crédit-bail, le Permanent ne pouvait plus aller de l'avant avec la transaction. Pourquoi le Permanent a-t-il alors décidé de faire un pied de nez au Surintendant des assurances et de faire indirectement ce qu'on vous avait défendu de faire directement?

M. Riva: Ce que je comprends, monsieur, c'est que monsieur Eric Brown, qui était président et directeur général du Permanent, se trouvait dans le bureau du Surintendant. Ce dernier a dit que, quoique l'opération était légale, il n'aimait pas cette opération. Le Surintendant n'est pas intervenu dans l'opération. Il y a un bon nombre d'institutions qui font des opérations que certains n'aiment pas pour des raisons émotives.

L'opération fut alors restructurée. Le Permanent avait besoin d'actifs de cette nature, un actif à taux fluctuant—il était de 65 millions de dollars—et lorsqu'elle a été restructurée grâce à un prêt à la Dominion Leasing Corporation, nous avons estimé que cela rassurerait le Surintendant si son problème était que l'opération exposait le déposant à un certain risque, si son mandat était de protéger le déposant.

Le président: Le billet à ordre que le Permanent a reçu, portant également la signature de la Banque de Montréal, est venu dû et exigible le 29 janvier 1982.

M. Riva: C'est exact.

Le président: En d'autres mots, le billet était un billet au comptant dû et exigible lorsque l'opération prendrait fin.

M. Riva: L'opération a d'abord été conclue le 31 décembre 1981 et la dernière main aux documents devait avoir lieu à la fin de janvier 1982, au moment où les billets que le Permanent devait recevoir étaient des billets aux termes de l'acte de fiducie dont M. Smith a parlé, billets qui ne prévoyaient pas un cautionnement de la Banque de Montréal. Comme M. Smith l'a mentionné, au moment de la deuxième conclusion, la filiale de crédit-bail de la Banque de Montréal a eu de la difficulté à remettre le billet en question en vertu de son acte de fiducie. Par conséquent, le type de billet qu'a reçu le Permanent à la conclusion de la première opération est devenu le même type de billet pour la deuxième opération.

Le président: Enfin, la question est que vous avez reçu un billet dû et exigible . . .

M. Riva: Oui, pour . . .

[Texte]

The Chairman: —so that it could have been called at any time. You could have phoned up the Bank of Montreal and said give us the money, fellows.

Mr. Riva: On the first note, it was due and payable, as you say, the end of January.

The Chairman: The note I have here is January 29, 1982.

Mr. Riva: Yes, January 29.

The Chairman: Is there another note?

Mr. Riva: No. That was replaced by another note at that closing at the end of January or the beginning of February.

The Chairman: Does the note at the beginning of February have the same type of maturity? In other words, due on the date it was issued?

Mr. Riva: I cannot recall what maturity date it had on it.

The Chairman: The committee subpoenaed documents and the only note the committee was supplied—

Mr. McCrossan: There were other notes, Mr. Chairman. There were other notes. I have seen them. They may not be in your book there, but the material came in fragmentarily. I did not bring mine with me tonight, but I have seen the replacement note.

The Chairman: I had not seen it when I examined the thing. All right. But the situation was that The Permanent got back a note due on demand so it could treat that asset that it had in terms of an advance to the Bank of Montreal as a current asset, is that correct?

Mr. Riva: But the note was issued, or the second note on the second closing was issued in accordance with the loan agreement. It was a loan agreement and a pledge of that note. The pledge contained language that said that note was subject to the terms of the loan agreement. That second note was not a demand note. It could only be enforced if there was default under the loan agreement.

Mr. McCrossan: I have a copy of that note with me.

The Chairman: You are saying that The Permanent could not have collected the money.

Mr. Riva: Unless there was a default under the loan agreement.

The Chairman: Mr. Attewell, maybe he can tell us. But were you treating that note as a current asset of Canada Permanent as opposed to a deferred asset or a long-term asset?

Mr. Riva: I really do not know what the accounting treatment was, how it was handled from an accounting or regulatory point of view.

• 2105

The Chairman: If you had managed to demand the note to the . . . Genstar would have had to pay off the lease agreement. Is that correct?

[Traduction]

Le président: . . . donc qu'il aurait pu être remboursable sur demande à n'importe quel moment. Vous auriez pu téléphoner à la Banque de Montréal et leur dire: «Donnez-nous l'argent, les gars».

M. Riva: Le premier billet était dû et exigible, comme vous le dites, à la fin de janvier.

Le président: Le billet que j'ai ici est au 29 janvier 1982.

M. Riva: Oui, le 29 janvier.

Le président: Y a-t-il un autre billet?

M. Riva: Non. Celui-là a été remplacé par un autre billet qui venait à échéance à la fin de janvier ou au début de février.

Le président: Est-ce que le billet dû au début de février a le même type d'échéance? En d'autres termes, est-il dû à la date de son émission?

M. Riva: Je ne peux pas me rappeler quelle date d'échéance y était inscrite.

Le président: Le comité a présenté des documents et le seul billet qui a été présenté au comité . . .

M. McCrossan: Il y avait d'autres billets, monsieur le président. Il y avait d'autres billets. Je les ai vus. Il est possible qu'ils ne soient pas dans votre cahier, mais ils sont arrivés de façon fragmentaire. Je n'ai pas apporté le mien ce soir, mais j'ai vu le billet de remplacement.

Le président: Je ne l'ai pas vu quand j'ai examiné l'article. D'accord. Mais la situation était que le Permanent a retourné un billet exigible à demande et qu'ainsi il pouvait considérer cet actif qu'il avait à titre d'avance à la Banque de Montréal comme un actif à court terme, est-ce exact?

M. Riva: Mais le billet a été émis, ou le second billet à la deuxième conclusion, a été mis conformément à l'entente du prêt. C'était une entente de prêt et une garantie de ce billet. La garantie contenait un libellé qui disait que ce billet était assujéti aux modalités de l'entente de prêt. Ce second billet n'était pas un billet à vue. Il pouvait seulement être appliqué s'il y avait un manquement aux termes de l'entente de prêt.

M. McCrossan: J'ai une copie de ce billet.

Le président: Vous dites que le Permanent pourrait ne pas avoir encaissé l'argent.

M. Riva: À moins qu'il y ait eu manquement aux termes de l'entente de prêt.

Le président: Peut-être que monsieur Attewell peut nous le dire. Mais est-ce que vous considérez ce billet comme un actif à court terme du Permanent par opposition à un actif reporté ou à un actif à long terme?

M. Riva: Je ne sais vraiment pas quel était le traitement comptable, de quelle façon il était considéré du point de vue de la comptabilité ou des règlements.

Le président: Si vous étiez parvenu à exiger le billet . . . Genstar aurait eu à payer l'entente de crédit-bail, n'est-ce pas?

[Text]

Mr. Riva: I do not think that is true. If we had demanded the note, the Bank of Montreal Leasing subsidiary would have had to pay the Canada Permanent. Whether the leasing transaction would have failed is another question.

The Chairman: Does anybody else have any questions? Thank you very much for coming before us. We are moving right along here.

Mr. Riis: Would it be appropriate to take a three-minute break so we can stretch?

The Chairman: The meeting is adjourned for four or five minutes.

• 2106

• 2110

The Chairman: Can we get the committee gathered together again? I am going to call back to the witness stand Mr. Lahn. Mr. O'Reilly, as counsel for Genstar, would like to ask Mr. Lahn some questions. Will that be all right, Mr. Lahn?

Mr. Lahn: Yes.

The Chairman: Mr. O'Reilly, the solicitor or counsel for Genstar, is with with law firm of Davies, Ward & Beck.

Mr. William O'Reilly (Counsel for Genstar Corporation): Thank you, Mr. Chairman. I would like to say at the outset that I only have a few questions for Mr. Lahn. We have covered a lot of ground here tonight, some of it obviously new, because Genstar had no anticipation with respect to the matters under discussion. Unlike some of the witnesses, it did not have prior contact with any of the committee members with respect to these matters over the last few weeks.

However, there is one area I would like to review with Mr. Lahn with respect to the dividend schedule, which was on the board a few minutes ago.

The Chairman: Do you want to put it back up there?

Mr. O'Reilly: Mr. Lahn, in your testimony you referred to the dividend which was payable in October 1985, in terms which led me to believe you felt that some minority shareholders—and I am not sure whether they were shareholders of Canada Permanent or shareholders of Canada Trustco—were in some fashion damaged by the payment of this dividend by Genstar. I would appreciate it if you could tell us once again precisely who those people were and the manner in which they were damaged.

Mr. Lahn: The minority shareholders to whom I referred were minority shareholders of Canada Trustco, the eventual number of something in the order of 1% to a little greater than 1%. When negotiations were going on between Burns Fry with respect to Canada Trustco and D.S. Ames with respect to Genstar—because Genstar did the negotiations for Canada

[Translation]

M. Riva: Je ne pense pas que ce soit vrai. Si nous avions exigé le billet, la filiale de crédit-bail de la Banque de Montréal aurait eu à payer le Permanent. Que l'opération de crédit-bail ait pu échouer, voilà une autre question.

Le président: Quelqu'un d'autre a-t-il des questions? Merci beaucoup de votre présence. Nous avançons bien dans nos travaux.

M. Riis: Ne pourrait-on pas prendre une pause de trois minutes pour se détendre?

Le président: La réunion est suspendue pour quatre ou cinq minutes.

Le président: Est-ce que le comité peut se réunir à nouveau? Je voudrais rappeler à la barre des témoins monsieur Lahn. Monsieur O'Reilly, en tant que conseiller de Genstar, aimerait poser quelques questions à monsieur Lahn. Est-ce que ça va, monsieur Lahn?

M. Lahn: Oui.

Le président: Monsieur O'Reilly, avocat ou conseiller de Genstar, travaille pour le bureau d'avocats Davies, Ward et Beck.

M. William O'Reilly (conseiller de la Genstar Corporation): Merci, monsieur le président. Je voudrais dire pour commencer que je n'ai que quelques questions à poser à monsieur Lahn. Nous avons parcouru beaucoup de chemin ici ce soir, une partie étant évidemment nouvelle, étant donné que le Genstar ne s'attendait pas aux questions soulevées. Contrairement à certains des témoins, elle n'a pas eu de contacts préalables avec aucun des membres du comité relativement à ces questions au cours des dernières semaines.

Toutefois, il y a un sujet que j'aimerais revoir avec monsieur Lahn relativement à l'échéancier de dividende, qui se trouvait au tableau il y a quelques minutes.

Le président: Voulez-vous qu'on le présente à nouveau?

M. O'Reilly: Monsieur Lahn, dans votre témoignage vous avez parlé du dividende qui était exigible en octobre 1985, en termes qui m'ont laissé croire que vous estimiez que certains actionnaires minoritaires—et je ne suis pas certain s'ils étaient des actionnaires du Permanent ou des actionnaires de Canada Trustco—avaient de quelque manière subi un tort du fait du paiement de ce dividende par la Genstar. Je vous serais reconnaissant si vous pouviez nous dire encore une fois avec précision quelles étaient ces personnes et de quelle manière elles ont subi un tort.

M. Lahn: Les actionnaires minoritaires auxquels je fais référence étaient les actionnaires minoritaires de Canada Trustco, dont le nombre était à peu près de l'ordre de 1 p. cent jusqu'à un peu plus de 1 p. cent. Lorsque les négociations se déroulaient entre Burns Fry pour le compte de Canada Trustco et D.S. Ames pour le compte de la Genstar—parce que le

[Texte]

Permanent—this particular dividend had not been contemplated, certainly by Burns Fry, the financial adviser to Canada Trustco. The particular dividend came to light well along the line of the negotiations, at a particular position when Burns Fry had arrived at what would be fair value on an amalgamation or an exchange agreement with respect to shares. The dividend, as I say, came to light. The Canada Trustco board was appraised of the dividend and the Canada Trustco board went along with it.

As I said, there was a range of values at that time by the various financial advisers, and much negotiation. I further said that the Canada Trustco board stiffened its posture somewhat relative to the exchange ratio, but it did not stiffen it to the full amount of the \$41.8 million dividend.

Mr. O'Reilly: Can you tell me, did Burns Fry provide to the board of directors of Canada Trustco a range of values in respect of the fairness of an exchange ratio of common shares of Canada Trustco for common shares of Canada Permanent?

Mr. Lahn: Yes, they provided a range of values.

Mr. O'Reilly: Can you tell us what that range of values was?

Mr. Lahn: Without referring to the document, I could not.

Mr. O'Reilly: Could you tell us whether or not the exchange ratio, which was ultimately reflected in the amalgamation agreement, was at the high end of the range?

Mr. Lahn: Are you asking if it was at the high end of the range of Burns Fry? Prior to the payment of the common dividend, yes; but if you took the common dividend out, I would say it would be about in the middle.

Mr. O'Reilly: Can you tell me the date on which your board of directors determined the ratio?

Mr. Lahn: Are you referring to the final date? No, I cannot, without reference to my diary or calendar.

Mr. O'Reilly: Let me try to refresh you. There is an opinion reflected in the material which you forwarded to shareholders dated October 22, 1985, addressed by Burns Fry Limited to the directors of Canada Trustco Mortgage Company.

• 2115

Mr. Lahn: Do you want me to read it for you?

Mr. O'Reilly: The amalgamation agreement, you may recall, was dated October 22, 1985. Do you recollect whether or not the board of directors of Canada Trustco met on October 22, 1985?

Mr. Lahn: I do not recollect if it was that precise date, but presumably it did very shortly prior thereto.

Mr. O'Reilly: Do you recollect whether or not the amalgamation agreement contemplated the payment of this particular dividend?

[Traduction]

Genstar négociait au nom du Permanent—ce dividende particulier n'avait pas été envisagé, certainement pas par Burns Fry, le conseiller financier pour Canada Trustco. Le dividende particulier fit surface au cours des négociations, au moment précis où Burns Fry en était arrivé à ce qui serait une juste valeur pour une fusion ou une entente d'échange relative aux actions. Le dividende, comme je l'ai dit, fit surface. Le conseil de Canada Trustco a eu une estimation du dividende et le conseil de Canada Trustco était d'accord avec elle.

Comme je l'ai dit, il y avait à ce moment toute une fourchette de valeurs proposées par les divers conseillers financiers, et beaucoup de négociations. J'ai de plus dit que le conseil de Canada Trustco avait renforcé sa position quelque peu en rapport avec le ratio d'échange, mais qu'il ne l'avait pas ramené au montant complet du dividende de 41,8 millions de dollars.

M. O'Reilly: Pouvez-vous me dire si Burns Fry a fourni au conseil d'administration de Canada Trustco une fourchette de valeurs quant à l'équité d'un ratio d'échange d'actions ordinaires de Canada Trustco contre des actions ordinaires du Permanent?

M. Lahn: Oui, il a fourni une fourchette de valeurs.

M. O'Reilly: Pouvez-vous nous dire quelle était cette fourchette de valeurs?

M. Lahn: Je ne pourrais le dire sans consulter le document.

M. O'Reilly: Pourriez-vous nous dire si le ratio d'échange, qu'est en fin de compte apparu dans l'accord de fusion, était ou non à la limite supérieure de la fourchette?

M. Lahn: Est-ce que vous demandez s'il était à la limite supérieure de la fourchette de Burns Fry? Avant le paiement du dividende ordinaire, oui; mais si vous excluez le dividende ordinaire, je dirais qu'il se trouvait à peu près au milieu.

M. O'Reilly: Pouvez-vous me dire la date à laquelle votre conseil d'administration a établi le ratio?

M. Lahn: Faites-vous référence à la date finale? Non, je ne peux pas sans consulter mon agenda ou un calendrier.

M. O'Reilly: Je vais essayer de vous rafraîchir la mémoire. Il y a une opinion qui se dégage de documents que vous avez fait parvenir aux actionnaires en date du 22 octobre 1985, adressés par le *Burns Fry Limited* aux administrateurs de la *Canada Trustco Mortgage Company*.

M. Lahn: Voulez-vous que je vous le pose?

M. O'Reilly: Vous vous rappelez peut-être que l'accord de fusion était daté du 22 octobre 1985. Vous souvenez-vous si le conseil d'administration de Hyothèques Trusco Canada s'est réuni le 22 octobre 1985?

M. Lahn: Je ne me rappelle pas si ce fut à cette date précise, mais je présume qu'il s'est réuni très peu de temps avant cela.

M. O'Reilly: Vous rappelez-vous si oui ou non l'accord de fusion envisageait le paiement de ce dividende particulier?

[Text]

Mr. Lahn: The amalgamation agreement at that point in time would have, by the time it was going to print, yes.

Mr. O'Reilly: So the amalgamation agreement dated October 22, 1985 contemplated the payment of the dividend and on that date you received an opinion of fairness from Burns Fry Ltd.?

Mr. Lahn: We would have received an opinion of fairness well prior to that.

Mr. O'Reilly: Do you recollect—

Mr. Lahn: It might be dated, for all I know, that particular day, but the fairness opinion was discussed by the board long prior to the date of the amalgamation agreement.

Mr. O'Reilly: If I put this document in front of you, will you verify it as a true copy of the opinion which was given to the board of directors?

Mr. Lahn: Yes, and it was dated October 22, and in the opinion of Burns Fry the share exchange ratio was fair, which is completely in concert with what I said earlier. But there is a range of values; I said that had the dividend as shown on the slide not been paid it would have been much fairer.

Mr. O'Reilly: I am sorry. "Much fairer"—I am not sure I understand that.

Mr. Lahn: Well, obviously if \$41.8 million had not flown out of the coffers of The Permanent and had the exchange ratio been the same, that money would have been there and it would have been to the advantage of the minority shareholders.

Mr. O'Reilly: Were there—

The Chairman: I think you have made your point.

Mr. O'Reilly: Mr. Chairman, for the record let me leave with the secretary of the committee a copy of the fairness opinion dated October 22, 1985 by Burns Fry Ltd. to the board of directors.

The Chairman: I will wait till Mr. MacNaughton takes the stand and we will have him acknowledge that as our witness and accept that as evidence of that matter.

Mr. O'Reilly: I think Mr. Lahn has just proved it by acknowledging—

The Chairman: Okay, fine.

Mr. Lahn: We have a bushel basket of them, if you would like them.

The Chairman: Okay.

Mr. O'Reilly: Thank you, Mr. Chairman, for your indulgence. As I say, the fact that I have not covered any of the other evidence here tonight does not mean that Genstar agrees with the statements that have been made.

The Chairman: I have a problem, Mr. O'Reilly. I think we ought to permit counsel of people who have perhaps opposing interests to the witness to examine, but I am told by my clerk

[Translation]

M. Lahn: L'accord de fusion à ce moment-là devait en avoir fait état, au moment d'aller sous presse, oui.

M. O'Reilly: Ainsi, l'accord de fusion en date du 22 octobre 1985 envisageait le paiement du dividende et à cette date vous avez reçu un avis d'équité de *Burns Fry Ltée*?

M. Lahn: Nous avons reçu un avis d'équité bien avant cela.

M. O'Reilly: Vous souvenez-vous . . .

M. Lahn: Il peut être daté, à ce que je sache, de ce jour particulier, mais l'avis d'équité a été examiné par le conseil bien avant la date de l'accord de fusion.

M. Riley: Si je place ce document devant vous, allez-vous vérifier si c'est une copie authentique de l'avis qui a été donné au conseil d'administration?

M. Lahn: Oui, et il est daté du 22 octobre, et de l'avis de *Burns Fry* le rapport d'échange d'actions était équitable, ce qui s'accorde parfaitement avec mes déclarations antérieures. Mais il y a un éventail de valeurs; j'ai dit que si le dividende montré sur la projection n'avait pas été payé, cela aurait été plus juste.

M. O'Reilly: Je suis désolé. «Plus juste»—je ne suis pas sûr de comprendre cela.

M. Lahn: Bien, évidemment, si 41,8 millions de dollars n'étaient pas sortis des coffres du Permanent et si le rapport d'échange avait été le même, l'argent aurait été là et cela aurait été à l'avantage des actionnaires minoritaires.

M. O'Reilly: Y a -t-il eu . . .

Le président: Je pense que vous avez fait ressortir votre argument.

M. O'Reilly: Monsieur le président, pour mémoire permettez-moi de laisser au secrétaire du comité une copie de l'avis d'équité émis en date du 22 octobre 1985 par *Burns Fry Ltée* au conseil d'administration.

Le président: J'attendrai jusqu'à ce que monsieur MacNaughton se présente à la barre et nous lui demanderons de certifier cela en tant que notre témoin et d'accepter cela comme preuve de cette affaire.

M. O'Reilly: Je pense que monsieur Lahn vient tout juste de le prouver en certifiant . . .

Le président: D'accord, c'est bien.

M. Lahn: Nous en avons des tas, si vous aimez en avoir.

Le président: D'accord.

M. O'Reilly: Merci, monsieur le président, pour votre indulgence. Comme je le dis, le fait que je n'aie pas abordé aucun des autres témoignages présentés ici ce soir ne signifie pas que Genstar est d'accord avec les déclarations qui ont été faites.

Le président: J'ai un problème, monsieur O'Reilly. Je pense que nous devrions permettre à l'avocat de personnes ayant peut-être des intérêts opposés au témoin de l'interroger, mais

[Texte]

that I have already overstepped the legalities of the House of Commons by allowing you to ask questions in the first place.

Mr. O'Reilly: Well, I appreciate very much your indulgence, sir.

The Chairman: I guess I just do not know how you handle this. I will have to clear this all up with the Speaker so that it—

Mr. O'Reilly: I only suggest, sir, that in consideration of future amendments to the rules the process be given some consideration.

The Chairman: I very much agree with you. Thank you, Mr. Lahn. I am going to call Mr. Angus MacNaughton.

Mr. Angus MacNaughton (Chairman and Chief Executive Officer, Genstar Corporation): Mr. Chairman, could I also have Mr. Hugh McAdams?

The Chairman: Certainly. Mr. McAdams.

The Clerk: Do you swear that the evidence you shall give on this examination shall be the truth, the whole truth and nothing but the truth, so help you God?

Mr. MacNaughton: I do.

The Clerk: Do you swear that the evidence you shall give on this examination shall be the truth, the whole truth and nothing but the truth, so help you God?

Mr. Hugh McAdams (Vice-President and Treasurer, Genstar Financial Corporation): Yes.

The Chairman: Mr. McCrossan.

Mr. McCrossan: Moving back to the sale and lease-back transaction, the subject of the first . . . First of all, I should ask you if you have an opening statement, because if you do—

Mr. MacNaughton: If I could, Mr. Chairman, I really do have a fairly brief statement, and I hope it could be made in the light of trying to bring you up to date.

Mr. McCrossan: Do you have copies that you could distribute?

• 2120

Mr. MacNaughton: We will give them to you afterwards for the record, if that is all right. It will not take me long.

First of all, let me focus for a moment on the 1981 sale and lease-back transaction between Genstar and Canadian-Dominion Lease and Financing, financing for which was provided by Canada Permanent. When I was here before you, various members of the committee expressed their concern about that transaction, as if Genstar had met the letter of the law, but it somehow endangered its depositors with that

[Traduction]

mon greffier me dit que nous avons déjà passé outre au règlement de la Chambre des communes en vous permettant de poser des questions en premier lieu.

M. O'Reilly: Eh bien, j'apprécie beaucoup votre indulgence, monsieur.

Le président: Je suppose que je ne sais tout simplement comment régler cette question. Je vais devoir éclaircir cela avec l'Orateur de sorte que . . .

M. O'Reilly: Je propose seulement, monsieur, qu'en considération d'amendements futurs aux règles, le processus soit pris en considération.

Le président: Je suis bien d'accord avec vous. Merci, monsieur Lahn, je vais maintenant appeler monsieur Angus MacNaughton.

M. Angus MacNaughton (président et chef de la direction, Corporation Genstar): Monsieur le président, pourrais-je aussi parler à M. Hugh McAdams?

Le président: Certainement. Monsieur McAdams.

Le greffier: Jurez-vous que le témoignage que vous allez présenter au cours de cet interrogatoire constituera la vérité, toute la vérité et rien d'autre que la vérité, Dieu vous vienne en aide?

M. Macnaughton: Je le jure.

Le greffier: Jurez-vous que le témoignage que vous allez présenter au cours de cet interrogatoire constituera la vérité, toute la vérité et rien d'autre que la vérité, Dieu vous vienne en aide?

M. Hugh McAdams (vice-président et trésorier, Corporation financière Genstar): Oui.

Le président: Monsieur McCrossan.

M. McCrossan: Pour en revenir à l'opération de vente et de cession-bail, le sujet du premier . . . En premier lieu, je dois vous demander si vous avez une déclaration préliminaire, parce que si vous en avez . . .

M. MacNaughton: Si je le puis, monsieur le président, j'ai de fait une déclaration assez brève, et j'espère qu'elle pourra être présentée afin d'essayer de vous mettre à jour sur la question.

M. McCrossan: Avez-vous des copies que vous pourriez distribuer?

M. MacNaughton: Nous allons vous les donner après mémoire, si cela vous convient. Ça ne me prendra pas beaucoup de temps.

En premier lieu, laissez-moi me concentrer pour un instant sur l'opération de vente et de cession-bail entre *Canadian-Dominion Lease and Financing*, dont le financement a été assuré par Le Permanent. Quand je me suis présenté ici devant vous, divers membres du Comité ont exprimé leur inquiétude concernant cette opération, comme si Genstar avait respecté la lettre de la loi, mais avait de quelque façon mis en péril ses

[Text]

transaction, contrary to the policy considerations underlying the law.

Mr. Chairman, that is simply not the case. As we have previously disclosed, it was originally contemplated that the sale and lease-back would be directly between Canada Permanent and Genstar. While that appeared to be legal, it involved some risk to Canada Permanent in the event of a default by Genstar under the lease, to the extent that the remaining lease payments exceeded the then realizable value of the equipment.

Accordingly, an independent lease company was sought out, which might be prepared to enter into a sale and lease-back. In these circumstances, Canada Permanent had an opportunity to finance the transaction on the basis of a credit of a non-related party. There are two essential elements of the transaction in its final form, which are critical to your appreciation of it from a policy point of view.

Firstly, the sale and lease back between Genstar and Canadian-Dominion Leasing was a transaction on normal commercial terms between two arm's-length parties, which was not conditional on Canadian-Dominion Leasing obtaining financing from Canada Permanent. I believe the testimony you have heard tonight alludes to that.

Secondly, the loan from Canada Permanent to Canadian-Dominion Leasing, which was also on normal commercial terms and on a somewhat sweetheart basis, was with a substantial and responsible third party credit and afforded an attractive return to Canada Permanent, as Mr. Lahn has confirmed.

Canada Permanent was entitled to look to Canadian-Dominion Leasing and the guarantor, the Bank of Montreal, in the event of a default on the part of Canadian-Dominion Leasing and the payment of any amount owing in respect of the loan, regardless of the performance of the Genstar lease. We believe Canada Permanent wanted this loan transaction every much, and appreciated it as it would any other normal course loan of comparable size.

Mr. Chairman, on April 21 the committee asked me whether this transaction would be permitted by the recent undertaking given by Imasco to the government. Let me expand briefly on my earlier response. I believe the sale and lease back transaction discussed here does not violate such undertaking, because it was not a transaction with a related party. It was on customary, commercial terms and Canada Permanent's decision to make the loan was independently arrived at.

I have had the opportunity to review the minutes of the proceedings before this committee on April 21, 1986, and have a few serious and brief comments I would like to make at this time. Two of the committee members commented about the amount of cash which flowed to Genstar on three transactions discussed with the committee at that time. These were the acquisition of Genstar Securities Corporation, the acquisition

[Translation]

dépôts avec cette opération, à l'encontre des considérations de principe sous-jacentes à la loi.

Monsieur le président, ce n'est tout simplement pas le cas. Comme nous l'avons précédemment dévoilé, on avait envisagé à l'origine que la vente et cession-bail s'effectue directement entre Le Permanent et Genstar. Même si cela est apparu légal, il en découlait certains risques pour Le Permanent dans l'éventualité d'un manquement de la part de Genstar en vertu du contrat, dans la mesure où les paiements restants en vertu du contrat excédaient la valeur réalisable de l'équipement.

En conséquence, il y a eu recherche d'une société indépendante de crédit-bail qui serait prête à conclure une opération de vente et cession-bail. Dans ces circonstances, Le Permanent avait une occasion de financer l'opération grâce à un crédit provenant d'une partie indépendante. Il y a deux éléments de l'opération sous sa forme finale qui sont essentiels à votre appréciation de celle-ci sur le plan des principes.

En premier lieu, la vente et cession-bail conclue entre Genstar et *Canadian Dominion Leasing* était une opération à caractère commercial régulier entre deux parties sans lien de dépendance, qui n'était pas conditionnelle à l'obtention par *Canadian-Dominion Lease* de financement auprès du Permanent.

En second lieu, le prêt du Permanent à *Canadian-Dominion Leasing*, qui constituait lui aussi une opération commerciale régulière et sur une base quelque peu de compérage, était en rapport avec un crédit de tiers substantiel et responsable et offrait un rendement attrayant au Permanent, comme l'a confirmé M. Lahn.

Le Permanent avait le droit de se tourner du côté de *Canadian-Dominion Leasing* et de la caution, la Banque de Montréal, dans l'éventualité d'un manquement de la part de *Canada-Dominion Leasing* et de recevoir le paiement de toute somme due relativement au prêt, indépendamment de la performance du bail de Genstar. Nous croyons que Le Permanent tenait énormément à cette opération de prêt, et l'envisageait comme il aurait envisagé tout autre prêt d'importance comparable fait selon les règles habituelles.

Monsieur le président, le 21 avril le Comité m'a demandé si cette opération serait permise en vertu du récent engagement donné par le gouvernement à Imasco. Permettez-moi de développer rapidement ma réponse antérieure. Je crois que l'opération de vente et de cession-bail dont il est question ici ne viole pas cet engagement, étant donné qu'il ne s'agit pas d'une opération entre parties apparentées. L'opération s'est faite selon les règles commerciales habituelles et Le Permanent en est arrivé de façon indépendante à prendre une décision concernant le prêt.

J'ai eu l'occasion d'examiner le procès-verbal des délibérations devant ce Comité le 21 avril 1986 et j'aimerais maintenant apporter quelques commentaires sérieux et brefs à ce sujet. Deux des membres du Comité ont fait des commentaires sur les sommes d'argent reçues par Genstar lors de trois opérations examinées devant le comité à cette époque. Il s'agissait de l'acquisition de *Genstar Securities Corporation*,

[Texte]

of Lime Ridge Mall and the lease transaction I referred to a few minutes ago.

There was an effort on the part of members to correlate the cash flowing to Genstar under these transactions to the \$288 million borrowed by Genstar to finance the acquisition of Canada Permanent. The members incorrectly referred to cash amounts which flowed to Genstar in these transactions as some \$200 million. To demonstrate how these things can get out of hand, CBC Radio subsequently reported Genstar had made more than \$200 million from these transactions and had bought Canada Permanent with depositor's money held by the trust company itself.

Our evidence on April 21 indicated that approximately \$153 million, not \$200 million, in cash flowed to Genstar on these transactions. The remaining consideration flowing to Genstar on the transactions, valued at approximately \$43.5 million, was in the form of common shares of Canada Permanent. Of the \$153 million, \$63 million was the purchase price paid by Canadian-Dominion Leasing on the sale and lease-back transaction.

The bottom line is there were two transactions, Genstar Security and Lime Ridge Mall, which involved the transfer of properties valued at \$133.5 million from Genstar to Canada Permanent in exchange for cash of \$90 million and shares valued at \$43.3 million. Our evidence and the evidence of Mr. Lahn, the president of Canada Trustco, was in each case measures were taken to independently assess the fairness of these transactions to Canada Permanent. The effect of these transactions on Canada Permanent was to increase the shareholders' equity by \$43.5 million to approximately \$270 million at the end of 1982. That shareholders' equity number is important, because it essentially represents the amount which the shareholders have at risk before the depositors' funds are threatened.

• 2125

As a final commentary with respect to the pricing of these transactions, we believe that if Genstar had sold Genstar securities in Lime Ridge Mall to third parties, it would have been a crisis at least equal to those paid by Canada Permanent.

I have one other brief comment, Mr. Chairman. One member suggested that the purchase of Genstar Securities Corporation involved the expenditure by Canada Permanent of \$61 million in cash to acquire a corporation whose principal asset was a \$30 million debt from Genstar. In our testimony, we contested the use of the word "principal" to describe this asset on the basis that the total assets of Genstar Securities amounted to approximately \$360 million.

We however failed to correct what was clearly on the earlier evidence an error in the description of the terms of the transaction. The transaction was not for \$61 million cash, as the member suggested. It was for cash of \$42.5 million and

[Traduction]

de l'acquisition du Lime Ridge Mall et de l'opération de cession-bail dont j'ai parlé il y a quelques minutes.

Des députés se sont efforcés d'établir une corrélation entre les sommes d'argent reçues par Genstar en vertu de ces opérations et les 288 millions de dollars empruntés par Genstar pour financer l'acquisition du Permanent. Ils ont mentionné de façon inexacte que les sommes reçues par Genstar par suite de ces opérations s'élevaient à environ 200 millions de dollars. Pour démontrer comment il est difficile de garder le contrôle en ces matières, la radio de Radio-Canada a ensuite rapporté que Genstar avait fait plus de 200 millions de dollars par suite de ces opérations et avait acheté Le Permanent avec l'argent des déposants détenu par la société de fiducie elle-même.

Notre témoignage du 21 avril indiquait qu'environ 253 millions, et non 200 millions de dollars avaient été remis à Genstar lors de ces opérations. L'autre paiement effectué à Genstar dans le cadre des opérations, évalué à environ 43,5 millions de dollars, a pris la forme d'actions ordinaires du Permanent. Sur ces 153 millions de dollars, 63 millions de dollars représentaient le prix d'achat payé par Canadian-Dominion Leasing lors de l'opération de vente et cession-bail.

Le point essentiel est qu'il y a eu deux opérations, celles de Genstar Security et du Lime Ridge Mall, impliquant la cession par Genstar de biens évalués à 133,5 millions de dollars au profit du Permanent en échange d'une somme de 90 millions de dollars et d'actions cotées à 43,3 millions de dollars. Notre témoignage et celui de M. Lahn, le président d'hypothèques Trusco-Canada a été que dans chaque cas des mesures ont été prises pour évaluer de façon indépendante si ces opérations étaient équitables pour le Permanent. L'effet de ces opérations sur Le Permanent a consisté à accroître l'avoir des actionnaires de 43,5 millions de dollars de sorte qu'il atteigne 270 millions de dollars à la fin de 1982. Ce chiffre de l'avoir des actionnaires est important, parce qu'il représente essentiellement le montant que les actionnaires peuvent risquer avant que les fonds des déposants soient menacés.

A titre de commentaire final concernant le prix de ces opérations, nous croyons que si Genstar avait vendu Genstar Securities dans le Lime Ridge Mall à des tiers, il y aurait eu un crédit au moins égal à celui payé par Le Permanent.

J'ai un autre bref commentaire, monsieur le président. L'un des membres du comité a laissé entrevoir que l'achat de la Genstar Securities Corporation avait entraîné de la part du Permanent une dépense de 61 millions de dollars en espèces en vue de l'acquisition d'une société dont le principal actif était constitué par une dette de 30 millions de dollars contractée par Genstar. Dans notre témoignage, nous avons contesté l'emploi du mot «principal» pour décrire cet actif en nous fondant sur le fait que l'actif total de Genstar Securities s'élevait à environ 360 millions de dollars.

Nous avons toutefois omis de corriger ce qui était manifestement une erreur au cours du témoignage antérieur dans la description des modalités de l'opération. L'opération ne portait pas sur 61 millions en espèces, comme le député l'a laissé

[Text]

common shares of Canada Permanent at \$18.5 million. Thank you, Mr. Chairman. I appreciate your indulgence.

The Chairman: Thank you, Mr. MacNaughton. I want to note for the record that we did subpoena Mr. Turner. As chairman of the committee, I decided that it would be fair to excuse Mr. Turner because it is not fair to take all of the operating officers of a corporation before a committee at once, on the understanding that Mr. MacNaughton would answer all questions on behalf of Genstar with other help that he might bring with him. So that is why Mr. Turner is not here.

Mr. McCrossan: Thank you, Mr. Chairman. We spent considerable time tonight going through the original transaction as it was viewed by other parties, and I wish to compare that transaction with the transaction as it was described in the original hearing that we had.

You made two quotes, one on page 9:19 and the other on page 9:36. You said:

The transaction with the Bank of Montreal is a strict loan just between Canada Permanent and the Bank of Montreal.

And on 9:36 you said:

One loan is with the bank and another loan is with a different company. There is an absolute wall between these two situations.

I think we have heard testimony tonight which indicates that there is anything but an absolute wall between the two situations, except in the strict legal sense of security. The loans are adjusted. It was intended that the loans and the two amounts would move in tandem month by month. Ever since they were made, they have indeed moved in tandem as equipment was added, as equipment was replaced, as equipment became obsolete, and I think it is pretty obvious that the representation, and in the initial meeting of the independence of the transactions, was not really fully forthcoming as to the true interdependence between the transactions.

I do not know if I would describe it as an absolute wall. I would describe it more as an open window. Each side is looking in on the other side, looking at what is happening to the lease payments or looking at what is happening to the capital repayments and indeed adjusting these things monthly. Is that not a better description? Everything we have heard indicates tonight that these two transactions are linked.

Mr. MacNaughton: The transactions have some common characteristics, let us call them that. But clearly there is absolutely no risk for Canada Permanent or Canada Trustco, and I think that is what the issue is. The question is whether it is a related-party transaction. I do not believe it is.

Mr. McCrossan: I suppose so. Again, on page 9:35, you said:

[Translation]

entrevoir. Elle portait sur un montant de 42,5 millions en espèces et un autre de 18,5 millions en actions ordinaires du Permanent. Merci, monsieur le président. J'apprécie votre indulgence.

Le président: Merci, monsieur MacNaughton. Je tiens à noter pour mémoire que nous avons convoqué M. Turner. À titre de président du Comité, j'ai décidé qu'il serait équitable d'exempter M. Turner parce qu'il n'est pas juste de faire comparaître en même temps tous les agents d'exploitation d'une société, à condition que M. MacNaughton réponde à toutes les questions au nom de Genstar avec l'aide des autres personnes qu'il pourrait amener. C'est pourquoi M. Turner n'est pas ici.

M. McCrossan: Merci, monsieur le président. Nous avons passé beaucoup de temps ce soir à examiner l'opération originale de la façon dont elle a été vue par d'autres parties, et j'aimerais comparer cette opération en question à la description qui en a été faite au cours de la séance originale que nous avons tenue.

Vous avez fait deux affirmations, l'une à la page 9:19 et l'autre à la page 9:36. Vous avez dit:

La transaction avec la Banque de Montréal est strictement un prêt entre Le Permanent et la Banque de Montréal.

Et à la page 9:36, vous avez dit:

Un des prêts a été contracté avec la banque et l'autre avec une société différente. Il y a un mur infranchissable entre ces deux situations.

Je pense que nous avons entendu ce soir un témoignage indiquant qu'il est loin d'y avoir un mur infranchissable entre ces deux situations, sauf au strict point de vue légal de la garantie. Les prêts sont rajustés. Il était prévu que les prêts et les deux montants se déplaceraient en tandem d'un mois à l'autre. Depuis qu'ils ont été faits, il se sont toujours de fait déplacés en tandem à mesure que de l'équipement était ajouté, remplacé et devenait périmé, et je crois qu'il est assez évident que la représentation faite, lors de la réunion initiale, sur l'indépendance des opérations, n'a pas vraiment permis de dégager l'interdépendance véritable entre les opérations.

Je ne sais pas si je décrirais cela comme un mur infranchissable. Je parlerais plutôt d'une fenêtre ouverte. Chacun regarde de l'autre côté, examine ce qui se passe par rapport aux paiements du contrat ou ce qu'il advient du remboursement de capital et même rajustant ces choses à chaque mois. Ne s'agit-il pas d'une meilleure description? Tout ce que nous avons entendu jusqu'ici indique que ces deux transactions sont apparées.

M. MacNaughton: Les opérations ont des caractéristiques communes, appelons-les ainsi. Mais elles ne présentent manifestement aucun risque pour Le Permanent ou pour les Hypothèques Trusco Canada, et je pense que c'est là la question. La question est de savoir si c'est une opération entre entreprises apparentées. Je ne le crois pas.

M. McCrossan: Je suppose que vous ne le croyez pas de nouveau, à la page 9:35, vous avez dit:

[Texte]

I do not believe they necessarily have to match. The loans need not match each other.

That is not an accurate description in terms of what we have heard tonight.

Mr. MacNaughton: I thought I heard the gentleman from the Bank of Montreal say that if the loan was not forthcoming from Canada Trust or Canada Permanent, that he would have been delighted to continue the transaction, and that strikes me that they would have no money then from Canada Permanent and that they would still carry on.

• 2130

Mr. McCrossan: I understand that, and we could get into your opening statement tonight. The point I am getting at is on the representations you made at the prior committee hearings, which of course led us to summons the documents, because it was evident right from the start that the loans did have to match, and your assertions in the committee hearing that the loans need not match each other are not true.

Mr. MacNaughton: Well, if that is the case, I will have to turn it over to Mr. McAdams, because my understanding is that they do not have to match. But perhaps I am misinformed.

Mr. McCrossan: They have always matched. We have heard testimony tonight that there is no instance in the last five years when they have not matched.

Mr. MacNaughton: But I think the question is do they have to match. My understanding is that the loans could be repaid. You did not ask me the question, have they matched all the time; you asked me whether they had to match. I do not believe they have to.

Mr. McAdams: Mr. Chairman, I do not believe they have to match. The fact is the way the loans operate, they do match. I agree with Mr. MacNaughton, and I think the Bank of Montreal would confirm, that if they did not match for some reason, the Bank of Montreal would have plenty of resources to do the funding.

Mr. McCrossan: I understand that exactly.

Mr. McAdams: But there is no legal requirement for them to match.

Mr. McCrossan: Yes, I understand how the transactions were separated legally; and I suppose coming to this hearing the second time was because of the descriptions of the events in your prior testimony as completely independent events.

Mr. MacNaughton: I could comment, Mr. Chairman, that I believe they are completely independent events. They may have taken place at the same time and in the same location, but that does not make them two different transactions.

[Traduction]

Je ne pense pas qu'ils doivent nécessairement être appariés.

Les deux prêts n'ont pas besoin d'être appariés.

Ce n'est pas une description exacte du point de vue de ce que nous avons entendu ce soir.

M. MacNaughton: Je pensais avoir entendu le monsieur de la Banque de Montréal affirmer que si le prêt ne leur avait pas été consenti par *Canada Trust* ou par Le Permanent, il aurait été enchanté de poursuivre l'opération, et cela me frappe qu'ils aient été prêts à poursuivre sans recevoir d'argent du Permanent.

M. McCrossan: Je comprends cela, et nous pourrions aborder votre déclaration préliminaire ce soir. Le point auquel je veux en venir, c'est celui des représentations que vous avez faites aux séances précédentes du comité, ce qui nous a amené bien sûr à requérir les documents, parce qu'il était évident depuis le début que les prêts devaient être appariés, et vos affirmations pendant la séance du comité selon lesquelles les prêts n'avaient pas à être appariés ne sont pas conformes à la réalité.

M. MacNaughton: Eh bien, si c'est le cas, je vais devoir m'en remettre à M. McAdams, parce que d'après ce que je comprends, ils n'ont pas à être appariés. Mais peut-être suis-je mal informé.

M. McCrossan: Ils ont toujours été appariés. Nous avons entendu un témoignage ce soir selon lequel il n'y a eu aucun cas au cours des cinq dernières années où ils n'ont pas été appariés.

M. MacNaughton: Mais je pense que la question est doivent-ils être appariés? D'après ce que je comprends, les prêts pourraient être remboursés. Vous ne m'avez pas demandé s'ils ont toujours été appariés; vous m'avez demandé s'ils devaient être appariés. Je ne pense pas qu'ils doivent l'être.

M. McAdams: Monsieur le président, je ne pense pas qu'ils doivent être appariés. Le fait est que la façon dont les prêts évoluent, ils sont de fait appariés. Je suis d'accord avec monsieur MacNaughton, et je pense que la Banque de Montréal confirmerait que, s'ils n'étaient pas appariés pour quelque raison que ce soit, la Banque de Montréal disposerait de suffisamment de ressources pour assurer le financement.

M. McCrossan: Je comprends cela exactement.

M. McAdams: Mais il n'y a aucune exigence juridique portant sur leur appariement.

M. McCrossan: Oui, je comprends comment les opérations étaient distinctes sur le plan juridique; et je suppose que vous êtes venu à la séance la deuxième fois parce que vous avez décrit les événements dans votre témoignage antérieur comme étant complètement indépendants.

M. MacNaughton: Je pourrais faire la remarque, monsieur le président, que je crois que ce sont des événements purement indépendants. Il peuvent avoir eu lieu au même moment et au même endroit, mais cela n'en fait pas deux opérations différentes.

[Text]

Mr. McCrossan: It does make them two different transactions is what you meant to say.

Mr. MacNaughton: I am sorry. Yes, I should say it does make them two different transactions.

Mr. McCrossan: In your opening statement tonight, you stated that the loans were done on customary commercial terms. They were done on customary commercial terms in respect to the spread. They were not done on customary commercial terms as reflected in the interest rates. We had direct testimony as to that.

Mr. MacNaughton: Right. I believe the interest rates that Canada Permanent received were greater and better for Canada Permanent than normal commercial rates.

Mr. McCrossan: Right.

Mr. MacNaughton: In other words, they received an advantageous rate. From Genstar's point of view, I should point out that since Canada Permanent was virtually a wholly-owned subsidiary, whether Canada Permanent was slightly benefited from this by getting a good rate did not matter. The minority shareholders of Canada Permanent certainly were not hurt. They ended up with a better rate than they would normally have got. From Genstar's point of view the rate we paid was 5/8%. It did not matter whether Canada Permanent benefited partly and Genstar benefited partly.

Mr. McCrossan: I understand that. The only thing that matters in your consolidated books is the spread.

Mr. MacNaughton: That is correct.

Mr. McCrossan: You made a second statement—I am paraphrasing, I will have to go through your introductory remarks—that the security of the depositors varies with the amount of capital. I am paraphrasing roughly. Obviously it also varies with the quality of the assets.

Mr. MacNaughton: That is true.

Mr. McCrossan: So one has to look at the combination and not just at the amount of capital.

Mr. MacNaughton: That is quite correct. What I was trying to point out was that the newspapers had commented that Genstar had purchased Canada Permanent with Canada Permanent's money. I was trying to point out that there are funds other than depositors' money in Canada Permanent. There was shareholders' money; and in relation to the size of the transactions involved, the transactions were considerably smaller than the shareholders' investment in Canada Permanent.

What I was trying to get across is that the endangering of depositors' funds I do not believe was as severe as if the transactions had been substantially larger. I was trying to point out that in the case of these transactions I do not believe the facts would support that the transactions were endangering depositors' funds.

[Translation]

M. McCrossan: Cela n'en fait pas moins deux opérations différentes c'est ce que vous avez voulu dire.

M. MacNaughton: Je suis désolé. Oui, j'aurais dû dire cela n'en fait pas moins deux opérations différentes.

M. McCrossan: Dans votre déclaration préliminaire ce soir, vous avez affirmé que les prêts avaient été contractés selon les règles commerciales habituelles. Ils ont été faits selon les règles commerciales en ce qui concerne la marge, mais non pour ce qui est des taux d'intérêt. Nous avons eu un témoignage direct de cela.

M. MacNaughton: D'accord, je crois que le taux d'intérêt reçu par la Permanent était supérieur et plus avantageux que le taux commercial habituel.

M. McCrossan: D'accord.

M. MacNaughton: En d'autres termes, ils ont reçu un taux avantageux. Du point de vue de Genstar, je devrais faire ressortir que puisque Le Permanent était virtuellement une filiale possédée en propriété exclusive, le fait que Le Permanent soit légèrement avantage par l'obtention d'un meilleur taux dans le cadre de ce prêt n'avait pas d'importance. Les cautionnaires minoritaires du Permanent n'ont sûrement pas fait l'objet d'un préjudice. Ils se sont retrouvés avec un meilleur taux que celui qu'ils auraient normalement reçu. Du point de vue de Genstar, le taux que nous avons payé était de 5/8 p. 100. La question de savoir si Le Permanent en a partiellement profité et si Genstar en a partiellement profité n'avait pas d'importance.

M. McCrossan: Je comprends cela. La seule chose qui compte dans vos livres consolidés, c'est la marge.

M. MacNaughton: C'est bien cela.

M. McCrossan: Vous avez fait une seconde déclaration—je paraphrase, je vais devoir passer à travers vos remarques en introduction—que la sécurité des déposants varie selon le montant du capital. Je fais une paraphrase. Evidemment, elle varie aussi avec la qualité de l'actif.

M. MacNaughton: C'est vrai.

M. McCrossan: Il faut donc examiner la combinaison des deux et non seulement le montant du capital.

M. MacNaughton: C'est tout à fait exact. Ce que j'essayais de faire ressortir, c'est que la presse avait commenté que Genstar avait acheté Le Permanent avec l'argent du Permanent. J'essayais de faire ressortir qu'il y a des fonds autres que les fonds des déposants dans l'argent du Permanent. Il y a aussi l'argent des actionnaires; et par rapport à l'importance des opérations impliquées, celles-ci étaient beaucoup moins importantes que les investissements des actionnaires dans Le Permanent.

Mais ce que j'essayais de faire comprendre, c'est que les fonds des déposants n'avaient pas été mis en danger de façon aussi grave que si les opérations avaient eu beaucoup d'ampleur. J'essayais de faire ressortir que dans le cas de ces opérations, je ne crois pas que les faits tendent à démontrer que les opérations ont mis en danger les fonds des déposants.

[Texte]

The Chairman: You say that even though you were levered at the time at nearly 25:1 and then on another occasion at 22:1, so that for every dollar of shareholders' money in the company there was either \$25 of borrowed money or depositors' money or \$22 of depositors' money. Would that not mean that every transaction, for every \$25 or \$22 put in—most of that money, a very great part of that money, was in every case depositors' money? Was it in every case depositors' money?

• 2135

Mr. MacNaughton: Let me answer as an accountant, if I could, Mr. Chairman. The way I understand the accounting for a company such as this is that if there was a loss taken on the roughly \$90 million that we described in my comments, that went from Canada Permanent to Genstar, assuming there was a loss of that \$90 million, that entire \$90 million loss would be first borne by the shareholders before any depositors' money would be lost. That is what my comment is.

The Chairman: When that happens around here, usually it is borne by the Canada Deposit Insurance Corporation for the first \$60,000 of depositors' money, then sometimes by the Government of Canada bailing out uninsured depositors. Is that not what happens?

Mr. MacNaughton: Well, nothing happened in this case.

The Chairman: No, I appreciate that.

Mr. MacNaughton: I think you are speculating.

Mr. McCrossan: In the prospectus for the acquisition of Canada Permanent, it is indicated that you have loans from a Canadian chartered bank to provide a revolving term loan facility of up to U.S. \$350 million. Could you indicate who that Canadian chartered bank was? Mr. McAdams is going to answer?

Mr. McAdams: Yes. It was from a group of seven Canadian chartered banks. I can give you the names of most of them, but there is certainly the big five. The Royal Bank—

The Chairman: Who is the leader?

Mr. McAdams: The Royal Bank was the lead bank. The Bank of Montreal, the Bank of Nova Scotia, Toronto-Dominion, the Commerce, the National Bank, and I believe Barclays.

Mr. McCrossan: The proceeds from the transactions, the various transactions that were used, were used to reduce the revolving term credit you indicated.

Mr. MacNaughton: I think I indicated that we also had a lot of other loans, Mr. Chairman, and I think at the time Genstar's loans were certainly well over \$1 billion and whatever funds we received from whatever transactions were used to reduce loans in general. I do not think they were

[Traduction]

Le président: Vous dites cela même si votre coefficient multiplicateur à l'époque était près de 25/1 et ensuite à une autre occasion de 22/1, de sorte que pour chaque dollar investi par les actionnaires dans la société il y avait soit 25\$ d'argent emprunté ou d'argent des déposants ou 22\$ d'argent des déposants. Cela ne signifie-t-il pas que dans chaque opération, pour chaque 25\$ ou 22\$ versé—la plus grande partie de cet argent, une très grande partie de cet argent, était dans tous les cas l'argent des déposants. Était-ce dans tous les cas de l'argent des déposants?

M. MacNaughton: Je vais essayer de vous répondre comme si j'étais comptable, monsieur le président. Pour moi, la comptabilité d'une telle société se fait de la façon suivante: si une perte a eu lieu relativement aux quelque 90 millions de dollars décrits dans mes observations, c'est que des fonds sont passés du *Permanent* à Genstar. Si l'on suppose qu'il y a effectivement eu une perte de 90 millions, la perte au complet serait tout d'abord assumée par les actionnaires, les déposants n'étant touchés qu'en second lieu. Voilà le sens de mon intervention.

Le président: Lorsqu'une telle chose nous arrive, c'est généralement la Société d'Assurance-dépôts du Canada qui rembourse la première tranche de 60,000\$ des dépôts. Puis, il arrive parfois que le gouvernement du Canada intervienne dans le cas des dépôts non garantis. N'est-ce pas cela qui se produit?

M. MacNaughton: Bien, rien ne s'est produit dans le cas qui nous occupe.

Le président: Non, en effet.

M. MacNaughton: Je crois que vous spéculiez.

M. McCrossan: Dans le prospectus d'acquisition du Permanent du Canada, on indique que vous avez obtenu des prêts d'une banque à charte canadienne relativement à un emprunt à terme renouvelable pouvant aller jusqu'à 350 millions de dollars. Pourriez-vous nous préciser le nom de cette banque? Monsieur McAdams peut-il répondre?

M. McAdams: Oui. Un groupe de sept banques à charte canadiennes était à l'origine de cette opération. Je peux vous donner le nom de la plupart d'entre elles, mais les cinq grandes en font assurément partie. La Banque Royale . . .

Le président: Qui est à la tête du groupe?

M. McAdams: C'est la Banque Royale. La Banque de Montréal, la Banque de Nouvelle-Écosse, la Banque Toronto-Dominion, la Banque de Commerce, la Banque Nationale et Barclays, je crois.

M. McCrossan: Les modalités des opérations—les diverses opérations concernées—avaient pour but de réduire le crédit à terme renouvelable dont vous avez parlé.

M. MacNaughton: Je crois avoir précisé que nous avons aussi de nombreux autres prêts, monsieur le président, et je pense que ceux de Genstar étaient à l'époque bien supérieurs à un million de dollars. De plus, tous les fonds ont servi à réduire les prêts en général, peu importe les opérations ayant servi à

[Text]

specifically applied to any loan. Would you like to make a comment, Hugh?

Mr. McAdams: If I could, Mr. Chairman, the original \$350 million credit facility that you referred to there was not specifically arranged for the Canada Permanent acquisition. It was a credit facility arranged for general purposes. It coincided with the acquisition. Our cashflow is always used to repay our most costly debt, wherever it may be.

Mr. McCrossan: The debt indicated that it was borrowed at prime plus a quarter, and the effect of the transaction was to borrow it prime plus one-half and eventually prime plus three-quarters to repay a debt of prime plus one-quarter. Could you indicate the commercial rationale behind that?

Mr. McAdams: The lease transaction was an eight year credit facility for us. The \$350 million term credit facility was for a maximum of 18 months, so it really did not have the same term availability to us.

Mr. McCrossan: Right. So with the term facility of a maximum of 18 months, it was important to generate money to repay that within that period.

Mr. McAdams: Yes. It was general that those were very difficult times for all people in our industry. Our plan was to reduce debt, generally.

Mr. MacNaughton: Mr. Chairman, if I could add to that. I believe that you will notice that some of our terms loans were rolled over every 18 months. In other words, there was a renewal process so that although the term was 18 months, I think you will find that . . . Maybe, Hugh, you could comment on that, that there was subsequent additional loans or roll-over of loans that had 18-month terms.

Mr. McAdams: Yes. That credit facility is an 18-month facility that is renewed or examined by the group of banks every six months and if our credit is in good standing the banks may extend that for another six months. So it is what is referred to in the industry as an evergreen-type credit facility. It is still on our books today, so it really is long-term financing. It has attractive pricing and has been a very useful facility for us.

• 2140

Mr. McCrossan: I notice from the 10K, which you filed periodically with the SCC, that the Bank of Montreal was the second-largest shareholder in Genstar, owning some 8.6% of the shares.

Mr. MacNaughton: That is correct.

Mr. McCrossan: They are beneficially owned by the Bank of Montreal, but either the Société générale de Belgique or I

[Translation]

constituer ces fonds. Je ne croisi pas qu'il ait été question d'un prêt en particulier. Auriez-vous des commentaires à faire, Hugh?

M. McAdams: J'aimerais faire remarquer, monsieur le président, que le crédit de 350 millions de dollars auquel vous faites allusion ne concernait pas expressément le Permanent. Il s'agissait d'un crédit relatif à des fins générales. Ce crédit a coïncidé avec l'acquisition. Notre marge brute d'autofinancement sert toujours à rembourser nos dettes les plus coûteuses, quel que soit le créancier.

M. McCrossan: Les papiers d'emprunt indiquent que le prêt a été consenti au taux de base plus un quart. L'opération avait pour but d'emprunter le montant au taux de base plus une demie, et possiblement au taux de base plus trois quarts pour rembourser une dette contractée au taux de base plus un quart. Pourriez-vous nous indiquer quels sont les motifs commerciaux de cette façon de procéder?

M. McAdams: L'opération de bail représentait pour nous des facilités de paiement sur huit ans. Une période de 18 mois était prévue pour les 350 millions. Cela ne représentait vraiment pas du tout les mêmes conditions de crédit pour nous.

M. McCrossan: D'accord. Donc, pour une transaction à terme de 18 mois au plus, il importait de générer des fonds pour rembourser l'emprunt dans le délai imparti.

M. McAdams: Oui. Chacun sait que cette période était très difficile pour tous ceux de notre industrie. Dans l'ensemble, on cherchait à réduire notre dette.

M. MacNaughton: J'aimerais ajouter quelque chose à cela, monsieur le président. Je crois que vous allez constater que certains de nos emprunts à terme ont été refinancés tous les 18 mois. En d'autres mots, on a suivi une méthode de renouvellement. Aussi, même si l'échéance était de 18 mois, je crois que vous allez trouver que . . . Nous pourrions peut-être demander à Hugh de nous fournir des précisions sur ces prêts ultérieurs supplémentaires ou sur le refinancement des emprunts faits pour 18 mois.

M. McAdams: Oui. Cette facilité de crédit est une entente de 18 mois qui est renouvelée ou examinée par le groupe des banques tous les six mois. Si notre situation de crédit est saine, les banques peuvent renouveler l'emprunt pour une nouvelle période de six mois. Cette façon de faire pour conserver une bonne situation de crédit est bien connue de l'industrie. Cela figure encore dans nos livres aujourd'hui, donc il s'agit bien d'un financement à long terme. L'évaluation en est si intéressante et cela nous est très utile.

M. McCrossan: Si je me fie au document 10K que vous faisiez de temps à autre parvenir à la CSC, la Banque de Montréal était le deuxième actionnaire le plus important dans Genstar puisqu'elle possédait environ 8,6 p. 100 des actions.

M. MacNaughton: C'est exact.

M. McCrossan: Elles appartiennent bénéficiairement à la Banque de Montréal mais la Société générale de Belgique ou

[Texte]

believe another consortium involving yourself may be required to purchase those shares.

Mr. MacNaughton: That is correct.

Mr. McCrossan: Could I have an indication under what terms the Bank of Montreal purchased those shares and how the covenant came to be given?

Mr. MacNaughton: I am sorry, I do not understand what you mean by the covenant.

Mr. McCrossan: I mean the requirement to purchase. What was the nature of the terms of the requirement to purchase? When could that be exercised?

Mr. MacNaughton: It was a rather complicated loan, if I remember correctly, but as far as the part of it that I was associated with, we purchased shares that the Bank of Montreal became the owner of. In effect, we had a right to buy those shares, or an option, if you like. They also had a right to put those shares to us.

The conditions and circumstances of those were rather complicated. They depended upon the price of the shares and whether they went up or down. In other words, if the price of the shares went down by a substantial amount they had the right to put the shares to us. If they went up, I think we had the right to acquire them at any time we wished on a formula price.

Mr. McCrossan: There were also references in the 10K to loan covenants that Genstar had. Did any of those loan covenants have restrictions with respect to dividend coverage from subsidiaries?

Mr. McAdams: No, none of our loan documents in the parent company had any restrictive maintenance covenants. I will put it that way.

Mr. McCrossan: With respect to the initiation to sell the Lime Ridge Plaza to Canada Permanent, did that arise with Genstar or with Canada Permanent?

Mr. MacNaughton: I cannot answer the question because I am not sure. I think I mentioned in my last testimony that Canada Permanent was involved in the real estate business and was in the process of expanding its portfolio of income properties. Whether the transaction or the concept or the idea of the transaction started with us or them, I just do not know. Our real estate people who were involved might be able to clarify that.

Mr. McCrossan: Subsequently, a year and a half later they sold the Lime Ridge Plaza, or exchanged it for cash and property. Where did that transaction originate?

Mr. MacNaughton: That would have originated with the real estate people.

Mr. McCrossan: Sorry, in which company?

Mr. MacNaughton: In the subsidiary of Canada Permanent. The property was owned by Canfirm Realty, which was subsequently renamed Sutter Hill, and the officers of Sutter Hill negotiated that transaction. I do not have any specific knowledge about how it came about.

[Traduction]

un autre consortium auquel vous pourriez appartenir pourrait, selon moi, être tenu d'acheter ces actions.

M. MacNaughton: C'est exact.

M. McCrossan: Pourrait-on me dire à quelles conditions la Banque de Montréal a acheté ces actions et comment le contrat a été passé?

M. MacNaughton: Je m'excuse, mais je ne comprends pas ce que vous voulez dire par contrat.

M. McCrossan: Je veux dire la nécessité d'achat. Quelle était la nature des conditions relatives à la nécessité de procéder à l'achat? Quand cela devait-il pouvoir se faire?

M. MacNaughton: C'était un emprunt plutôt compliqué, si je me souviens bien, mais en ce qui me concerne, nous avons acheté les actions dont la Banque de Montréal est devenue propriétaire. En fait, nous avions le droit d'acheter ces actions ou, si vous préférez, nous avions une option d'achat. La Banque avait aussi le droit de nous les offrir.

Les conditions et les circonstances de ces opérations sont plutôt compliquées. L'opération dépendait du prix des actions et de l'augmentation ou de la diminution de leur valeur. Autrement dit, si le prix des actions diminuait de façon importante, la Banque avait le droit de nous les céder. Si leur prix augmentait, je crois que nous avions le droit de les acquérir n'importe quand à un prix défini.

M. McCrossan: Le document 10K faisait également allusion à des contrats d'emprunt de Genstar. Ces contrats contenaient-ils des restrictions relativement aux dividendes des filiales?

M. McAdams: Non, aucun de nos documents d'emprunt de la société mère ne contenait de clauses d'entretien restrictives. C'est mon point de vue.

M. McCrossan: En ce qui concerne la volonté de vendre le Lime Ridge Plaza au Permanent, cela s'est-il fait avec Genstar ou avec le Permanent?

M. MacNaughton: Je ne peux rien affirmer à ce sujet. Je crois avoir dit lors de mon dernier témoignage que Le Permanent était engagé dans l'immobilier et qu'il était sur le point d'accroître son portefeuille de propriétés à revenu. Mais je ne sais pas si c'est nous ou eux qui ont eu l'idée de l'opération. Nos spécialistes de l'immobilier pourraient nous le préciser.

M. McCrossan: Par la suite, un an et demi plus tard, ils ont vendu le Lime Ridge Plaza ou l'ont échangé contre des espèces et des propriétés. Où cette opération a-t-elle vu le jour?

M. MacNaughton: Chez les gens qui s'occupent de l'immobilier, sans doute.

M. McCrossan: Pardon, mais dans quelle société?

M. MacNaughton: La filiale du Permanent. La propriété appartenait à Canfirm Realty, qui devient plus tard Les Développements Sutter Hill Limitée, et les agents de Sutter Hill ont fait cette opération. Je ne sais pas exactement comment cela s'est passé.

[Text]

Mr. McCrossan: With respect to the dividend pattern, which we were discussing earlier, obviously, it was unusual in two respects. It was unusual in respect of the level of dividends and in respect of the nature of paying out the full earnings and recontributing half. Could you describe the business rationale behind that?

Mr. MacNaughton: Yes, I can. It is a relatively simple rationale. I would say that I am not sure that I agree with Mr. Lahn's comments about the proportion of dividends. There are a lot of companies that are paying out more than 50% dividends. We felt that a dividend of 50% was normal and prudent. Furthermore, it went along with our assurances to that board of directors of Canada Permanent that we would make sure that they were never short of capital. Whenever we paid dividends, we assured the board that if Canada Permanent at any time needed capital we were there to fund it. As you can see by the various transactions that were done, we were there on several occasions to fund it.

• 2145

But let me talk about the 100% dividend. The reason for that was that it is very common in holding company organizations where you own 100% or virtually 100% of an organization to pay up substantial dividends—in fact, it is quite frequent to pay them all up—simply because the parent company requires retained earnings in order to pay its dividends to its shareholders.

One way of obtaining retained earnings is through the flow of dividends from Canadian companies we had. You must recognize that, as an international company, Genstar had a lot of companies that were outside Canada, where the flow of dividends is more costly than the flow of dividends from companies within Canada. So it is not an unusual procedure for a holding company such as Genstar to flow up 100% of the earnings in order to increase its retained earnings to provide for its normal dividend flow. Consequently, in order to provide for what I would call a normal cashflow out of Canada Permanent, we agreed to reinvest half the dividend amounts we received in permanent equity, which we felt was a good way of doing it and a way of keeping Canada Permanent properly financed.

Mr. McCrossan: So the primary purpose of the dividend structure we saw had to do with maintaining your corporate dividends.

Mr. MacNaughton: That is right, to maintain the retained earnings in Genstar. When a company pays a dividend, it has to make sure it has retained earnings. It is very unusual to pay dividends if you do not have retained earnings, and consequently, in Genstar we had to have a dividend flow to increase our retained earnings.

[Translation]

M. McCrossan: En ce qui a trait aux dividendes dont nous parlions un peu plus tôt, la situation est manifestement inhabituelle à deux égards. On constate une anomalie en ce qui concerne le niveau des dividendes et pour ce qui est de la nature du remboursement de tous les bénéficiaires et d'une nouvelle contribution dans une proportion de 50 p. 100. Pourriez-vous nous expliquer la logique de tout cela?

M. MacNaughton: Oui, tout à fait. Le principe est relativement simple. Je dirais que je ne suis pas sûr d'abonder dans le même sens que monsieur Lahn en ce qui concerne la proportion des dividendes. De nombreuses sociétés déboursent plus de 50 p. 100 en dividendes. Nous estimions que des dividendes de 50 p. 100 étaient une chose normale et prudente. En outre, cela allait de pair avec les assurances que nous avons données au conseil d'administration du Permanent que nous allions nous assurer qu'ils n'allaient jamais manquer de capitaux. Chaque fois que nous avons payé des dividendes, nous avons assuré le conseil du Permanent qu'il pourrait compter sur nous à tout moment s'il avait besoin de capitaux. Comme vous pouvez le voir d'après les diverses opérations effectuées, nous avons fourni des fonds à plusieurs occasions.

Mais parlons des dividendes de 100 p. 100. Cela s'explique du fait que cette pratique est très courante dans les sociétés de portefeuille où vous avez toute l'organisation ou presque qui paie des dividendes substantiels—en fait, il est assez fréquent de voir un paiement total généralisé—simplement parce que la société mère exige des bénéficiaires non répartis pour payer des dividendes à ses actionnaires.

Une des façons que nous avons d'obtenir des bénéficiaires non répartis, c'était d'avoir recours à un flux de dividendes provenant des sociétés canadiennes qui nous appartenaient. Vous devez reconnaître que Genstar, en tant qu'entreprise internationale, avait de nombreuses compagnies à l'extérieur du pays et dans lesquelles le flux de dividendes est plus coûteux que le flux de dividendes au sein des sociétés installées au Canada. Il est donc tout à fait normal pour une société de portefeuille comme Genstar d'aller chercher jusqu'à 100 p. 100 des bénéficiaires afin d'accroître ses bénéficiaires non répartis en vue de l'écoulement normal des dividendes. Par conséquent, afin de rendre possible ce que j'appellerais une marge brute d'autofinancement normale sortant des coffres du Permanent, nous avons convenu d'investir la moitié des montants de dividende reçus à titre de capitaux propres permanents, ce qui, pensions-nous, était une façon efficace de procéder et d'assurer le financement continu du Permanent.

M. McCrossan: Donc cette structure des dividendes visait avant tout à maintenir les dividendes de votre société.

M. MacNaughton: C'est exact. On voulait maintenir les bénéficiaires non répartis de Genstar. Lorsqu'une compagnie paie un dividende, elle doit s'assurer qu'elle possède les bénéficiaires non répartis nécessaires. De façon générale, on ne paie pas de dividendes si l'on ne possède pas de bénéficiaires non répartis. Il fallait donc, dans le cas de Genstar, augmenter nos bénéficiaires non répartis par un flux de dividendes.

[Texte]

Mr. McCrossan: Now, you said the loan covenants did not contain any restrictions with respect to maintenance of dividends, but they did contain restrictive covenants with respect to retained earnings.

Mr. McAdams: There are limitations in the loan agreements on what Genstar can pay out by way of a dividend.

Mr. McCrossan: Yes. So the net effect of paying out the dividends that were illustrated and recontributing the capital was to give you room under the restrictive loan covenants.

Mr. MacNaughton: No, I would not say that is the way . . . It is what I would call the prudent businessman rule. In other words, a board of directors does not like to pay dividends by reducing . . . earnings over a period of time. They like to see that there are retained earnings in the top company.

[Technical difficulty—Editor]

. . . adequate retained earnings at the top company, we had to flow dividends up. I do not believe we ever got anywhere near the level of restrictions that might have applied in the trustee, but perhaps Mr. McAdams could comment.

Mr. McAdams: We never came anywhere close to the restrictions in our trust deed, and if I might, Mr. Chairman and Mr. MacNaughton, there is one other factor that influences the method of payment of dividends. Our trust deed has limitations on the amount of long-term debt Genstar can issue. That is based on an issue test, and the issue test depends on earnings and assets. Earnings of subsidiaries are available to us only if they paid up within 18 months of the time they are earned in the subsidiary.

Mr. McCrossan: They are available only for what purpose?

Mr. McAdams: They can be counted in our debt capacity and used as debt capacity at Genstar Corporation only if they are paid to the corporation within 18 months of the time they were earned. That 18 months is a little bit loose, but in other words—

Mr. McCrossan: So you have to follow a practice of—

Mr. McAdams:—we cannot reach back three years and pick up earnings and count them in our dividend or in our earnings calculation to determine our debt capacity.

Mr. McCrossan: So you had to follow the practice of paying up the earnings. I assume this is common with your other subsidiaries, then.

Mr. McAdams: That is common through the entire organization.

Mr. McCrossan: And then recontributing capital?

Mr. McAdams: Yes, that is right.

[Traduction]

M. McCrossan: Vous avez dit que les contrats d'emprunt ne contenaient aucune restriction quant au maintien des dividendes, mais il en allait autrement pour ce qui est des bénéfices non répartis.

M. McAdams: Les ententes relatives aux emprunts contiennent des restrictions limitant ce que Genstar peut déboursier sous forme de dividendes.

M. McCrossan: Oui. Ainsi, le fait de payer les dividendes en question et de contribuer à nouveau le capital allaient vous donner plus de latitude quant aux contrats d'emprunt restrictifs.

M. MacNaughton: Non. Je ne dirais pas que . . . Je dirais que c'est procéder de façon prudente, comme le ferait l'homme d'affaires. Autrement dit, un conseil d'administration n'aime pas payer des dividendes en réduisant . . . les bénéfices pendant un certain temps. Il préfère conserver des bénéfices non répartis au sein de la société principale.

[Difficulté technique—Imprimeur]

. . . bénéfices non répartis insuffisants dans la société principale, nous avons dû assurer un flux vers le sommet. Je ne crois pas que nous nous soyons retrouvés près du niveau des restrictions qui auraient pu s'appliquer au fiduciaire, mais M. McAdams pourrait peut-être faire des commentaires à ce sujet.

M. McAdams: Nous n'avons jamais effleuré les restrictions précisées dans notre acte de fiducie et, si vous me le permettez monsieur le président et M. MacNaughton, je dirai qu'il y a un autre facteur qui influence la méthode de versement des dividendes. Notre acte de fiducie limite la quantité des dettes à long terme que Genstar peut contracter. Cela dépend d'un test d'émission, qui est lui-même fonction des bénéfices et de l'actif. Les bénéfices des filiales ne nous sont disponibles que s'ils ont rapporté dans les 18 mois suivant le moment où ils ont été réalisés dans les filiales.

M. McCrossan: À quelle fin unique sont-ils disponibles?

M. McAdams: Ils peuvent être comptés dans la capacité de notre dette et ne servir dans la capacité de la dette de la Corporation Genstar que s'ils ont été versés à la Corporation dans les 18 mois est un peu vague, mais . . .

M. McCrossan: Vous devez donc suivre une méthode de . . .

M. McAdams: . . . nous ne pouvons pas remonter à trois ans en arrière, considérer les bénéfices et les faire entrer dans notre calcul des dividendes ou de nos bénéfices pour établir la capacité de notre dette.

M. McCrossan: Vous devriez donc suivre la pratique consistant à verser les bénéfices. Je suppose que c'est la façon de faire dans le cas de vos autres filiales, également.

M. McAdams: On procède ainsi dans l'ensemble de l'organisation.

M. McCrossan: Et puis le capital fait l'objet d'une nouvelle contribution?

M. McAdams: Oui, c'est exact.

[Text]

Mr. McCrossan: What is the effect on the reported earnings of the transaction? Is it netted or is it—

Mr. McAdams: There is no . . .

Mr. McCrossan: I am sorry. When you report the earnings of Genstar Financial on a consolidated basis, do you report the dividends received up less the capital contributions made as earnings or the dividends received up as earnings?

Mr. McAdams: No.

Mr. McCrossan: The dividends received up are immaterial.

Mr. McAdams: The dividends are eliminated on consolidation. All we count are the earnings. It is the earnings that count and not the dividends.

• 2150

Mr. McCrossan: With respect to the extra dividend that was paid in 1985, was the purpose of this extra dividend once again to reduce corporate debt at the time the Canada Trust was being acquired?

Mr. McAdams: No, it was not for that at all. We go back again to the trust indenture we issue our long-term bonds under. As I said before, it requires dividends paid up within the 18-month period. We knew Canada Permanent was going to be amalgamated on December 31. The earnings in 1985 would therefore not be available to us unless we paid them up prior to the amalgamation. We estimated the earnings of Canada Permanent at the time for 1985, paid up the dividend, and recontributed the capital before the amalgamation. It basically followed that pattern. Otherwise—

Mr. McCrossan: In other words, you are saying it was the same purpose you were describing in the other transactions.

Mr. McAdams: The same purpose. Otherwise, once the amalgamation takes place, there are no prior year's earnings in the amalgamated company, and we cannot reach back and count any earnings.

Miss Nicholson: I would like to ask one or two questions about the tax treatment. When Mr. MacNaughton was last before the committee, he is recorded on page 9:26 as having said in response to a question:

As far as taxes in Canada are concerned, I believe there was very little tax planning because each of these units was a self-sustained tax-paying organization. Canada Permanent paid its own taxes and Genstar paid its taxes. I do not recall any tax planning that was involved in connection with the sale of assets to Canada Permanent.

In view of the evidence we had earlier today, would you wish to comment further on this answer, Mr. MacNaughton?

Mr. MacNaughton: Perhaps Mr. McAdams could comment on it for me.

[Translation]

M. McCrossan: Quel effet cela a-t-il sur les bénéfices reportés de l'opération? Sont-ils ramenés à une valeur nette ou sont-ils . . .

M. McAdams: Il n'y a pas . . .

M. McCrossan: Je m'excuse. Lorsque vous faites état des bénéfices de *Genstar Financial* sur une base consolidée, faites-vous état des dividendes reçus moins les apports de capitaux réalisés sous forme de bénéfices ou des dividendes reçus en tant que bénéfices?

M. McAdams: Non.

M. McCrossan: Les dividendes reçus sont immatériels.

M. McAdams: Les dividendes sont éliminés au moment de la consolidation. Seuls les bénéfices sont pris en considération. Ce sont les bénéfices qui comptent et non les dividendes.

M. Crossan: En ce qui concerne les dividendes supplémentaires qui ont été payés en 1985, ces dividendes encore une fois, devaient-ils servir à réduire la dette de la société au moment de l'acquisition du Trust du Canada?

M. McAdams: Non, pas du tout. Nous en revenons à l'acte de fiducie régissant le lancement de nos obligations à long terme. Comme je l'ai déjà mentionné, il faut que les dividendes soient versés dans la période de 18 mois. Nous savions que le Permanent allait faire l'objet d'une fusion le 31 décembre. Par conséquent, nous n'allions pas pouvoir disposer des bénéfices réalisés en 1985, à moins de les verser entièrement avant la fusion. Nous avons alors fait une estimation des bénéfices du Permanent pour 1985, nous avons versé les dividendes et nous avons fourni un nouveau capital d'apport avant la fusion. C'est essentiellement de cette façon qu'on a procédé. Autrement . . .

M. McCrossan: Autrement dit, on visait le même but que celui que vous avez décrit dans les autres transactions.

M. McAdams: Exactement le même but. Autrement, une fois la fusion réalisée, il n'aurait pas été possible de considérer des bénéfices de l'année antérieure pour la société fusionnée et nous n'aurions pu retourner en arrière et tenir compte des bénéfices.

Mme Nicholson: J'aimerais poser une ou deux questions relativement à l'impôt. Lors de sa dernière comparution devant le comité, M. MacNaughton, comme l'indique la page 9.26, a répondu ceci à la question qui lui était posée:

Dans la mesure où il est question d'impôt canadien, j'estime que la planification fiscale n'en était qu'à une étape primitive parce que chacune de ces unités payait ses propres impôts. Le Permanent payait ses impôts de son côté et Genstar du sien. Je ne me souviens pas qu'il y ait eu de quelconque planification fiscale relativement à la vente de l'actif du Permanent.

Compte tenu des faits que nous avons relevés plus tôt au cours de la journée, désirez-vous préciser votre réponse, monsieur MacNaughton?

M. MacNaughton: Monsieur McAdams pourrait peut-être le faire à ma place.

[Texte]

Mr. McAdams: I am just looking back at the transaction, or at least the discussion before it. I understand it had to do with the sale of the assets, the investment properties, from Genstar to Canada Permanent.

Mr. MacNaughton: Perhaps I could comment. As I understood the question, you were asking me whether we had done any tax planning in relation to the assets which had been sold from Genstar into Canada Permanent. I do not recall that we had done any particular tax planning in relation to those assets. I think you may now be referring to the fact that there was some discussion concerning the tax aspects of the sale and lease-back transaction. Perhaps this is what you would like Mr. McAdams to refer to.

Miss Nicholson: The question about tax planning was in fact from Mr. Riis. But in listening to it, it seemed to me a very broad general question. I took Mr. MacNaughton's answer therefore to mean there had been no consideration of tax advantages through the whole transaction. This is why it was somewhat of a surprise to find you had requested an advanced tax ruling on February 5, 1982, and many other things had flowed from that.

Mr. MacNaughton: Maybe Mr. McAdams could explain the reason for this. But it did not involve any special tax advantage or any particular tax planning. We just wanted to make sure the capital cost allowance was going to be available to Genstar and we wanted assurance it would happen under this transaction. This was the capital cost allowance we were anticipating claiming under normal circumstances. But we just wanted to make sure that having done the sale of the lease-back transaction, we would still have the capital cost allowance available to us.

Mr. McAdams: The answer dealt really with the sale of assets to Canada Permanent. The transaction with the CDL was the sale of assets to the bank or Canadian Dominion Leasing. There was a considerable amount of tax planning for it, as Mr. MacNaughton has said.

• 2155

Miss Nicholson: Correct me if I am wrong. From the evidence we have had earlier today, it looks as though Genstar was getting the best of both worlds out of this lease-back arrangement. It was shown as a financial lease for taxation purposes, but in another way it showed as collateral. Can you explain it to me?

Mr. McAdams: Yes, it was a very unique transaction, and I was quite involved with the structuring of it. We were able to take advantage of the treatment for tax purposes to have the transaction considered by the tax department as a financial lease and to retain the capital cost allowance. As far as the department was concerned, Genstar still had all the equipment. But as far as the balance-sheet accounting-treatment reporting was concerned, it was an operating lease. This is a lease whereby we have to demonstrate that we will not ever again receive the equipment back on our books. Such is the

[Traduction]

M. McAdams: Je vais seulement reconsidérer l'opération ou du moins la discussion qui l'a précédée. Celle-ci concernait la vente de l'actif, les propriétés constituant l'investissement, de Genstar au Permanent.

M. MacNaughton: Je pourrais peut-être préciser cela. Si je comprends bien la question, vous me demandez si nous avons procédé à une planification fiscale relativement à l'actif qui a été vendu au Permanent par Genstar. Autant que je me souviens, nous n'avons pas procédé à une planification fiscale particulière en ce qui concerne ces biens. Je pense que vous songez peut-être maintenant au fait qu'il y eu une certaine discussion concernant les aspects fiscaux de la transaction de vente et de cession-bail. C'est peut-être sur ce point que vous aimeriez que monsieur McAdams revienne.

Mme Nicholson: La question concernant la planification fiscale venait en fait de M. Riis. Or, pendant que j'en écoutais l'énoncé, cela m'a semblé une question de nature très générale. Il a donc fallu la réponse de M. MacNaughton pour préciser qu'il n'avait jamais été question d'avantages fiscaux pendant toute l'opération. C'est pourquoi votre demande de règlement fiscal par anticipation le 5 février 1982 a causé toute une surprise et cela a eu de nombreux autres effets.

M. MacNaughton: M. McAdams pourrait peut-être nous fournir une explication à cet égard. Mais il n'était pas question, pour autant, d'un avantage fiscal spécial, ni d'une planification fiscale particulière. Nous voulions simplement nous assurer que Genstar allait pouvoir disposer de la déduction pour amortissement et que cela se produirait en vertu de cette transaction. Il s'agissait de la déduction pour amortissement que nous pensions demander dans des circonstances normales. Mais nous cherchions uniquement à nous assurer, qu'ayant réalisé la vente de l'opération de cession-bail, nous allions quand même pouvoir disposer de la déduction pour amortissement.

M. McAdams: La réponse concernait vraiment la vente de l'actif au Permanent. L'opération avec CDL concernait la vente de l'actif à la Banque ou *Canadian Dominion Leasing*. Bon nombre de travaux de planification fiscale ont été faits à cet égard, comme l'a dit M. MacNaughton.

Mme Nicholson: Vous me corrigerez si je fais erreur. Si l'on se fie aux preuves qui ont déjà été présentées aujourd'hui, il semble que ce contrat de cession-bail était avantageux sur tous les plans pour Genstar. Il figurait comme bail financier aux fins de l'impôt, mais il était également indiqué comme garantie. Pouvez-vous m'expliquer cela?

M. McAdams: Oui, il s'agissait d'une opération très exceptionnelle, et j'ai participé très activement au travail qu'elle a nécessité. Nous avons pu tirer profit de certaines dispositions selon lesquelles les services de l'impôt peuvent considérer ce type d'opération comme un contrat de location et nous pouvons conserver la déduction pour amortissement. Du point de vue du Ministère, Genstar avait encore tout l'équipement. Mais du point de vue du bilan comptable, il s'agissait d'un contrat de location-exploitation. Il s'agit d'un contrat selon lequel nous devons démontrer que l'équipement ne

[Text]

way the transaction was structured. These two things do not have to meet.

The Chairman: From a tax point of view you talk out of one side of your mouth, and from an accounting point of view out of the other side. Which side do the shareholders believe?

Mr. MacNaughton: Mr. Chairman, if I could say, I think any corporation obviously arranges its affairs under the terms of the tax laws that are in existence. I can assure you this is what we did. We did not take any unusual benefit of anything. We just availed ourselves of all the laws that were there to pay the least amount of taxes.

The Chairman: You are a chartered accountant, I believe, are you not?

Mr. MacNaughton: Yes, sir.

The Chairman: In your view, then, the accountants could certify your financial statement for Genstar on the basis this was a real up-front lease and at the same time treat it as a financial lease for tax purposes.

Mr. MacNaughton: Perhaps Mr. McAdams, who is also a chartered accountant, could comment on this, since he was closely associated with the transaction.

Mr. McAdams: Yes. The answer is yes, you can.

The Chairman: The reason I ask you these questions is that there is a real concern that perhaps the accounting profession has become tellers of fairy tales and has learned something from Hans Christian Andersen and so on, certainly with respect to financial companies. As you are both in the accounting profession, you would know that to some extent the public and the markets and so on are having a difficult time perhaps believing what is in the statements. Would you comment on this? It is not for this purpose, but for another purpose.

Mr. McAdams: It is a big subject, Mr. Chairman. There are many differences in many, many companies between the tax balance sheet and the accounting balance sheet. The most common one is the difference in the methods of calculating depreciation, which are quite normal. Tax depreciation for whatever purposes may be permitted to be much faster than depreciation on a usable-life basis. This is one of the main differences.

The Chairman: Would this type of transaction have to be noted in the notes of the balance sheet? Would you bother to?

Mr. McAdams: No.

The Chairman: You would not.

Mr. McAdams: The timing differences are accounted for.

The Chairman: As for the treatment, would you note in the balance sheet that the leasehold structure is a financial lease

[Translation]

figurera plus jamais dans nos livres. C'est de cette façon que l'opération était conçue. Ces deux aspects n'ont pas à coïncider.

Le président: Du point de vue de l'imposition, vous donnez un aspect de la question, et d'un point de vue comptable, vous présentez un autre aspect. Quelle version les actionnaires doivent-ils croire?

M. MacNaughton: Monsieur le président, si je puis me permettre, je pense que toute entreprise mène évidemment ses affaires en tenant compte des lois qui existent en matière d'imposition. Je peux vous assurer que c'est ce que ce nous avons fait. Nous n'avons pas tiré profit de quoi que ce soit d'une façon inhabituelle. Nous avons tout simplement profité de toutes les lois existantes de façon à payer le moins d'impôt possible.

Le président: Vous êtes comptable agréé, si je ne me trompe?

M. MacNaughton: En effet, monsieur.

Le président: À votre avis, alors, les comptables pouvaient certifier votre état financier concernant Genstar en tenant pour acquis qu'il s'agissait d'un bail réel en bonne et due forme et en même temps le traiter comme un contrat de location aux fins de l'impôt.

M. MacNaughton: Peut-être monsieur McAdams, qui est aussi comptable agréé, pourrait-il donner son avis là-dessus, puisqu'il a participé activement à l'opération.

M. McAdams: Oui. La réponse est oui, vous pouvez le faire.

Le président: La raison pour laquelle je vous pose ces questions c'est que certains se demandent vraiment si les comptables ne racontent pas des contes de fée et ne s'inspirent pas de Hans Christian Andersen et d'autres auteurs du même genre, certainement en ce qui concerne les compagnies financières. Comme vous êtes tous deux membres de la profession, vous savez sans doute que dans une certaine mesure le public, les marchés et ainsi de suite ont du mal peut-être à croire ce qui figure dans les bilans. Qu'en pensez-vous? Ce n'est pas dans ce but, mais à une autre fin.

M. McAdams: C'est là une grande question, monsieur le président. Il y a de nombreuses différences dans beaucoup de compagnies entre le bilan aux fins de l'impôt et le bilan comptable. La plus courante se situe au niveau des méthodes de calcul de l'amortissement, ce qui est tout à fait normal. L'amortissement aux fins de l'impôt, pour quelque raison que ce soit, peut-être beaucoup plus rapide que l'amortissement selon la durée de vie. C'est l'une des principales différences.

Le président: Ce genre de transactions serait-il indiqué dans les notes du bilan? Prendriez-vous la peine de le faire?

M. McAdams: Non.

Le président: Vous ne le feriez pas.

M. McAdams: On tient compte des différences quant à l'opportunité.

Le président: En ce qui concerne la façon de traiter la question, est-ce que vous noteriez sur le bilan qu'il s'agit d'un

[Texte]

for tax purposes but that the bookkeeping is done on the basis it is a real lease?

Mr. McAdams: No.

Mr. McCrossan: I was just following up on what you said, Mr. McAdams. You were describing what makes it qualify as an operating lease. You said—and I believe I copied the words down right—you had to demonstrate that you would not ever again receive the property, which is, of course, the way the lease is set up. But the guarantee in indemnity, which is a separate document from the lease, provides that you can receive the property again.

What governs the accountant's view? Is it strictly looking at the lease, where it is clear that it is sold and there is an option price? Do the accountants not look at the contingent liability created by giving the guarantee, where you say you will take the equipment back? I gather it is the guarantee in indemnity that converts it from an operating lease into a financial lease.

• 2200

Mr. McAdams: I would like to take that, if I could, on a couple of parts. One is the guarantee, and I am not exactly sure what you are talking about, but I remember making a note here when discussing this with the Bank of Montreal. The guarantee at Genstar Corporation that I am aware of was given to the bank because a great deal of the equipment that was included in the sale was sold by and leased back from the Bank of Montreal, sold to the Bank of Montreal, leased back by subsidiary companies of Genstar. These companies were relatively small companies with virtually no equity, but they were all subsidiaries, and the Bank of Montreal, from a credit standpoint, said we want a guarantee.

I do not know if there is another guarantee and indemnity that you are referring to there, but that was what I understand the guarantee and indemnity was for. So all of the lease payments, the options, and any part of the lease was guaranteed by the CDL, which was the parent company.

Mr. McCrossan: When you guarantee the options, is it the existence of the guarantee which turns it back into a financial lease?

Mr. McAdams: No, not necessarily. I mean, the guarantee of Genstar Corporation applies only to the subsidiaries that sold and leased equipment back. That has nothing to do with whether it is an operating lease or a financial lease. That is a credit . . .

[Technical Difficulties—Editor]

Mr. McCrossan: Mr. Nixon's secretary is involved in the recording apparatus, I gather.

The Chairman: Mr. Riis.

[Traduction]

contrat de location aux fins de l'impôt, mais que la comptabilité est faite comme s'il s'agissait d'un bail véritable?

M. McAdams: Non.

M. McCrossan: Pour enchaîner avec ce qui vous venez de dire, monsieur McAdams. Vous décriviez ce qui en fait un contrat de location-exploitation. Vous avez dit—et je pense que j'ai bien noté la formulation—vous deviez démontrer que vous ne recevriez plus jamais la propriété, ce qui, bien sûr, dépend de la façon dont le bail est conçu. Mais la garantie d'indemnité, qui est un document distinct du bail, prévoit que vous pouvez encore recevoir la propriété.

Qu'est-ce qui guide le comptable? Est-ce qu'on tient compte uniquement du contrat, selon lequel il est clair que la propriété est vendue et qu'il y a un prix d'exercice d'option? Les comptables ne tiennent-ils pas compte du passif éventuel dérivé de la garantie, où vous dites que vous reprendrez l'équipement? Je crois comprendre que c'est la garantie sous forme d'indemnité qui fait que le contrat de location-exploitation devient un contrat de location.

M. McAdams: J'aimerais aborder la question, si vous le permettez, de deux points de vue. L'un est la garantie, et je ne suis pas tout à fait certain de ce dont vous parlez, mais je me rappelle avoir pris une note ici lorsqu'il y a eu discussion avec la Banque de Montréal. La garantie de *Genstar Corporation* dont j'ai entendu parler a été donnée à la banque parce qu'une bonne partie de l'équipement incluse dans la vente a été vendue puis reprise à bail par la Banque de Montréal, vendue à cette dernière puis reprise de nouveau en vertu d'une cession-bail par des filiales de Genstar. Ces dernières étaient relativement petites et ne possédaient virtuellement pas de capitaux propres, mais elles étaient toutes des filiales, et la Banque de Montréal, du point de vue du crédit, a dit que nous voulions une garantie.

Je ne sais pas s'il y a une autre garantie et indemnité à laquelle vous faites allusion là, mais c'était, d'après ce que je crois comprendre, la raison d'être de la garantie et de l'indemnité. Ainsi, tous les paiements effectués en vertu du contrat, les options, et le contrat dans son intégralité, étaient garantis par CDL, qui était la société mère.

M. McCrossan: Lorsque vous garantissez les options, est-ce l'existence de la garantie qui fait qu'il y a une reconversion en contrat de location?

M. McAdams: Non, pas nécessairement. Je veux dire que la garantie de *Genstar Corporation* ne s'applique qu'aux filiales qui ont vendu de l'équipement et qui ont obtenu de nouveau l'équipement en vertu d'un contrat de cession-bail. Cela n'a rien à voir avec le fait qu'il s'agit d'un contrat de location-exploitation ou bien d'un contrat de location ou de crédit-bail. Il s'agit d'un crédit . . .

[Difficultés techniques—Editeur]

M. McCrossan: La secrétaire de M. Nixon s'occupe de l'appareil d'enregistrement, d'après ce que je peux voir.

Le président: Monsieur Riis.

[Text]

Mr. Riis: Mr. MacNaughton, earlier you were mentioning that when the discussions with Canada Permanent were going on it was really the discussions were going on with the Genstar representatives. Is that correct?

Mr. MacNaughton: I am sorry. You will have to rephrase the question.

Mr. Riis: Earlier the question was: When the transaction was being arranged with Canada Permanent, was it in fact Genstar that was carrying on the discussions?

Mr. MacNaughton: Which transaction?

Mr. Riis: With the leasing company.

Mr. MacNaughton: Mr. McAdams, maybe you could answer the question.

Mr. McAdams: The discussions were mainly carried on between Genstar and Canadian Dominion Leasing.

Mr. Riis: Would the Genstar officials have been there throughout those discussions?

Mr. McAdams: All the time.

Mr. Riis: Mr. MacNaughton, when we look at that diagram on the overhead, could you explain why you went through all of this? What was the purpose of these rather elaborate transactions that were signed on that same day, in that same office, with an hour intervening? What was the fundamental purpose of it all?

Mr. MacNaughton: It was a very simple fundamental purpose, and that was to make sure it was not a related party transaction; in other words, this was a normal operating lease between Genstar and Canada Dominion Leasing, and at the other side of the transaction was another arm's length transaction between Canada Permanent and Canadian Dominion Leasing, now Bank of Montreal Leasing. The purpose of it was very straightforward; it was to make it a non-related transaction.

Mr. Riis: Was the purpose that Genstar wanted to lease its equipment?

Mr. MacNaughton: Genstar wanted to lease its equipment, yes.

Mr. Riis: When it first of all attempted to transact with Canada Permanent, the superintendent stepped in and said this was not an appropriate transaction—correct?

Mr. MacNaughton: Let me go back to the beginning again, if I can. The easiest way to explain this whole situation is, as we said earlier, that Canada Permanent, at the time we acquired it, was getting into the leasing business. They wanted to do transactions such as the one we had done, or we were doing, with Canadian Dominion Leasing. So we talked to Canada Permanent about it. We said look, we want to lease equipment. They said yes, we want to make loans against equipment. That is what it boiled down to.

[Translation]

M. Riis: Monsieur MacNaughton, vous avez mentionné plus tôt qu'au moment où les discussions avec Le Permanent se déroulaient, il s'agissait en réalité de discussions avec les représentants de Genstar. Est-ce exact?

M. MacNaughton: Je suis désolé. Vous devrez reformuler la question.

M. Riis: La question était la suivante: Au moment où l'opération a été menée avec Le Permanent, est-ce que c'était Genstar qui participait en réalité aux discussions?

M. MacNaughton: Quelle opération?

M. Riis: Celle avec la société de crédit-bail.

M. MacNaughton: Monsieur McAdams, peut-être pourriez-vous répondre à la question.

M. McAdams: Les discussions ont surtout eu lieu entre Genstar et la *Canadian Dominion Leasing*.

M. Riis: Les représentants de Genstar auraient-ils été là pendant toute la durée des discussions?

M. McAdams: Tout le temps.

M. Riis: Monsieur MacNaughton, en ce qui concerne le diagramme reproduit sur écran par rétroprojecteur, pourriez-vous nous expliquer pourquoi vous vous êtes donné tout ce mal? Quel était le but de ces opérations plutôt compliquées qui ont été signées ce même jour, dans le même bureau, à une heure d'intervalle. Quel en était réellement le motif?

M. MacNaughton: La raison fondamentale en était très simple, il fallait s'assurer qu'il ne s'agissait pas d'une opération entre apparentés; autrement dit, il s'agissait d'un contrat de location-exploitation normal entre Genstar et *Canada Dominion Leasing*, et de l'autre côté, il y avait une autre opération sans lien de dépendance entre le Permanent et *Canadian Dominion Leasing*, maintenant *Bank of Montreal Leasing*. L'objectif était très clair; il s'agissait d'éviter de faire une opération entre apparentés.

M. Riis: Était-ce parce que Genstar voulait louer son équipement?

M. MacNaughton: Genstar voulait en effet louer son équipement.

M. Riis: Quand Genstar a d'abord tenté de conclure un contrat avec Le Permanent, le Surintendant est intervenu et a dit que cette opération ne respectait pas les règles—est-ce exact?

M. MacNaughton: Permettez-moi de revenir au début. La façon la plus simple d'expliquer toute la situation consiste à rappeler que Le Permanent, au moment où nous l'avons acquis, se lançait dans le domaine du crédit-bail. L'entreprise voulait faire des opérations semblables à celles que nous avons effectuées, ou que nous étions en train d'effectuer, avec *Canadian Dominion Leasing*. Nous en avons donc parlé au Permanent. Nous leur avons dit que nous voulions louer de l'équipement. Ils ont accepté de louer de l'équipement. Voilà à quoi se résume l'affaire.

[Texte]

[Traduction]

[Texte]

• 2205

We had discussions about it, and we determined that this would be a good piece of business for Genstar to do with Canada Permanent. However, as the testimony says, the Superintendent of Insurance did not view it that way. He viewed that as not being a good thing to have happen. So somebody at Canada Permanent, or somewhere, came along with the idea that if we put somebody else into the transaction where there was no risk for Canada Permanent, perhaps the transaction could carry on.

As I understand it, and Mr. McAdams can confirm this, several companies were sought out, of which Canadian Dominion Leasing was one that looked at this transaction, and ultimately they were selected as being the one we did business with. And so we did a lease transaction with them. The other side of the coin was that we asked them whether they could borrow their money from Canada Permanent, on very favourable terms to Canada Permanent, and they agreed to do so.

Mr. McCrossan: I wonder whether you have not jumped a step there in the explanation, because the documentation received both from your company and from the bank indicated that the initial transaction still involved the guarantee of the lease options by Canada Permanent, and that is reflected both in correspondence received from your company on your letterhead and in correspondence inside the bank itself. So when the deal was taken to the bank, while you have described what ultimately took place, it was not taken to the bank on the basis that Canada Permanent would have no rights whatsoever; Canada Permanent was very much written into the transaction as guaranteeing the lease options.

Mr. MacNaughton: That is what I explained initially it was, but maybe Mr. McAdams could explain all the steps. The final transaction that took place, though, did not have that in it, I do not believe.

Mr. McCrossan: Oh, no. I agree the final transaction did not have it in it.

Mr. McAdams: Mr. Chairman, I was part of all the discussions, but I would have to review what material has been discarded there, maybe from my files, whereby Canada Permanent was guaranteeing the lease options. I really do not recall that as being any viable transaction that Genstar was involved in. But if you have correspondence, I would have to look it over.

Mr. McCrossan: I have correspondence signed by Mr. Luckett from Genstar requesting the sales tax exemptions. I also have the board minutes of the Bank of Montreal leasing company, or Canadian Dominion Leasing Company, which also indicate the transaction on December 30, the day before the first closing. And at that time the Canada Permanent was still clearly written into the transaction as a guarantor of the options.

Mr. McAdams: Mr. Chairman, I do not think that is the way the transaction closed on December 30—

Nous avons eu des discussions à ce sujet, et nous avons établi que ce serait une bonne décision d'affaires pour la Genstar que de conclure un contrat avec Le Permanent. Toutefois, comme en fait foi le témoignage, le Surintendant des assurances ne l'a pas vu du même oeil. Il n'estimait pas qu'il s'agissait d'une bonne chose. C'est ainsi que quelqu'un au Permanent, ou ailleurs, a proposé que nous fassions intervenir quelqu'un d'autre dans l'opération pour éliminer les risques pour le Permanent, et qu'ainsi l'opération puisse s'effectuer.

De la façon dont je comprends les choses, et M. McAdams peut le confirmer, plusieurs compagnies ont été approchées, parmi lesquelles la *Canadian Dominion Leasing*, qui s'est intéressée à l'opération, et celle-ci a finalement été choisie pour faire affaire avec nous. Nous avons donc conclu un contrat avec elle. L'autre côté de la médaille est que nous avons demandé à ses représentants s'ils pouvaient contracter leur emprunt auprès du Permanent, dans les conditions très favorables pour cette société et ils ont accepté de le faire.

M. McCrossan: Je me demande si vous n'avez pas sauté une étape dans votre explication, parce que d'après la documentation que nous avons reçue tant de votre compagnie que de la banque, l'opération comportait encore à l'origine la garantie de location avec option d'achat par Le Permanent, ce qui correspond à la fois à la correspondance officielle reçue de votre entreprise et à la correspondance interne de la banque. Ainsi, lorsque le marché a été présenté à la banque, bien que vous ayez décrit l'étape finale, il ne s'agissait pas d'enlever tous les droits au Permanent; Le Permanent était très présente dans l'opération puisqu'elle garantissait les options d'achat.

M. MacNaughton: J'ai bien expliqué que telle était la situation au départ, mais peut-être M. McAdams pourrait-il préciser toutes les étapes. Cela dit, je ne crois pas que la dernière opération, comportait cela.

M. McCrossan: Oh, non. Je suis d'accord que l'opération finale ne comportait pas cela.

M. McAdams: Monsieur le président, j'ai pris part à toutes les discussions, mais il faudrait que je revoie quels documents ont été mis de côté, peut-être dans mes dossiers, selon lesquels Le Permanent garantissait les options d'achat. Je ne me rappelle pas vraiment que la transaction à laquelle la Genstar aurait participé était viable. Mais si vous avez la correspondance, il faudrait que j'y jette un coup d'oeil.

M. McCrossan: J'ai une lettre signée par M. Luckett de Genstar, où il demande des exemptions de la taxe de vente. J'ai aussi le procès-verbal du comité de la société de crédit-bail de la Banque de Montréal, ou de la *Canadian Dominion Leasing Company*, d'après lequel l'opération a eu lieu le 30 décembre, le jour avant la première fermeture. Et à ce moment-là, le nom du Permanent figurait encore clairement comme le garant des options dans le cadre de l'opération.

M. McAdams: Monsieur le président, je ne pense pas que c'est de cette façon que la transaction a été conclue le 30 décembre...

[Text]

Mr. McCrossan: Oh, no. On December 30?

Mr. McAdams: Yes. —that Canada Permanent was guaranteeing anything. The transaction did not change between December 29 and December 30 and January 29 or February 4 when we finally closed the transaction in substance. We did not really change the transaction at that point.

Mr. McCrossan: It was just an error that it was recorded this way, both by the bank and then your company?

Mr. McAdams: I do not know what is in the Bank of Montreal's documents. I know who Mr. Lucket is. He was mostly involved with sales tax. He may have been looking in some fashion at the original plan, and even in the original plan I do not ever recall Canada Permanent—well, Canada Permanent may have had to retain the—no, they never had to retain the equipment.

Mr. McCrossan: The direct quote out of the memo was:

In the event the option referred to in (1) is not exercised prior to the end of the useful life of the equipment, Canadian Dominion Leasing will have the right to require Canada Permanent to purchase the equipment at a price equal to the principal amount outstanding under the lease.

You are saying simply that Mr. Lucket was mistaken.

Mr. McAdams: That may have been the case, that is right, that he was mistaken, or it may have been the case in very early documents. I mean, we were not—but I do not think at December 30.

Mr. McCrossan: That letter is dated December 30.

Mr. McAdams: I know, but Mr. Lucket was working on the sales tax. We might have gone to Mr. Lucket December 1 and asked him to look at this in the context of sales tax. We then did not tell him what the new transaction was.

• 2210

Mr. MacNaughton: Mr. Chairman, maybe I could just comment that I suspect there were a number of ways that this was examined and there may have been a lot of correspondence about different methods of carrying out this transaction, but I think the facts are that the transaction was done the way we have described it.

Mr. McCrossan: No, I understand. It was your explanation of how it was taken. The Canadian-Dominion Leasing Corporation minutes, date-stamped 1.30 on December 30, also says:

The foregoing purchase options are a pre-estimate of the fair market value of the equipment at lease termination will not exceed 25%. The Permanent will warrantee that if the option is not exercised, then the full amount will be paid on the option date.

So both the internal Genstar memos dated December 30 and the Bank of Montreal Leasing or Canadian-Dominion Leasing

[Translation]

M. McCrossan: Oh, non. Le 30 décembre?

M. McAdams: Oui... que Le Permanent garantissait quoi que ce soit. L'opération n'a pas été modifiée entre le 29 décembre et le 30 décembre ni entre le 29 janvier ou le 4 février, moment où elle a été conclue. Nous n'avons pas vraiment modifié l'opération à ce moment-là.

M. McCrossan: C'est tout simplement par erreur que l'opération a été enregistrée de cette façon, à la fois par la banque et ensuite par votre entreprise?

M. McAdams: Je ne sais pas ce que contiennent les documents de la Banque de Montréal. Je sais qui est M. Lucket. Il s'occupait surtout de la question de la taxe de vente. Il a peut-être pris connaissance d'une certaine façon du projet initial, et même dans ce dernier, je ne me rappelle pas que Le Permanent ait jamais—eh bien, Le Permanent a peut-être dû—non, il n'a jamais eu à conserver le matériel.

M. McCrossan: La note ou le billet se lisait textuellement comme suit:

Dans l'éventualité où l'option mentionnée en (1) n'est pas exercée avant la fin de la durée utile du matériel, la *Canadian Dominion Leasing* aura le droit d'exiger que Le Permanent achète le dit matériel à un prix égal au montant principal restant à payer en vertu du contrat.

Cela revient à dire que, d'après vous, M. Lucket s'est trompé.

M. McAdams: C'est peut-être ce qui est arrivé, c'est vrai, il s'est peut-être trompé, ou cela a peut-être été le cas dans les tout premiers documents. Je veux dire, nous n'étions pas—mais je ne parle pas du 30 décembre.

M. McCrossan: La lettre est datée du 30 décembre.

M. McAdams: Je sais, mais M. Lucket travaillait sur la taxe de vente. Nous aurions pu aller voir M. Lucket le 1^{er} décembre pour lui demander de considérer l'affaire par rapport à la taxe de vente. Nous ne lui avons pas dit en quoi consistait la nouvelle opération.

M. MacNaughton: Monsieur le président, je pourrais ajouter qu'on a envisagé la question de diverses façons et qu'il y a eu beaucoup de correspondance sur les diverses méthodes de mener la transaction, mais je crois que, de toute façon, elle s'est effectuée comme nous l'avons décrite.

M. McCrossan: Non, si je comprends bien. C'est plutôt votre explication de la manière dont les choses se sont passées. Le procès-verbal de la *Canadian Dominion Leasing Corporation*, qui est marquée d'une estampille du 30 décembre, à 13h30, dit aussi ce qui suit:

Les options d'achat mentionnées ci-dessus donnent une évaluation préliminaire de la juste valeur marchande du matériel, aux termes du contrat, qui ne dépassera pas 25 p. 100. Le Permanent garantira que, si l'option n'est pas levée, le montant total sera payé à la date de levée de l'option.

Ainsi, les notes de service de la Genstar, du 30 décembre, et de la *Bank of Montreal Leasing*, ou *Canadien-Dominion*

[Texte]

dated December 30 are in accord. They are both mistaken, are they?

Mr. McAdams: Well, all I can say is that the transaction did not end up that way.

Mr. McCrossan: No, I appreciate they did not end up that way. The only reason I brought it up was following on Mr. MacNaughton's description of how they took it and how they decided, having been turned down by the superintendent, to create a transaction in which the Canada Permanent had no risk. Yet the documents you supplied to us and the documents the bank supplied to us indicate that was not the transaction that was taken; it was the way the transaction ended up. I am certainly—

Mr. MacNaughton: I am sorry. I did not intend to mislead the committee, Mr. Chairman. What I was saying was that the final transaction was as we described it. As I said earlier, I suspect that there were a lot of different transaction possibilities that were looked at, and that may have been one that I was unaware of, but I would hope we are interested in what took place, not in what everybody studied.

Mr. McCrossan: Right.

The Chairman: Mr. de Jong.

Mr. de Jong: Thank you, Mr. Chairman. Sort of in a larger perspective, why we are interested in what was happening is because this committee has been asked by Parliament to look into changing financial institutions with a view of allowing more integration, and our concern has been how to prevent arm's length deals from occurring. Obviously, while your first proposal was not illegal, the superintendent felt very uncomfortable with it, so you devised another method. You just introduced another party. It happened that you made the same deal almost at the same time, in the same room. I suppose you could have strung it out another day or so and gone across town and done it.

If you write all these rules, from the point of view of a superintendent and an enforcing agency, it is really impossible to enforce it, is it not? I mean, you would always be able to find a way to move something through another company, to do exactly what you wanted to do in the first place, but it would always be impossible to legally pin it down. It is like pinning down jelly. I mean, you would just move it around this way and that way.

Mr. MacNaughton: Mr. Chairman, let me respond to that question, if I may. I do not believe there was any intention to do what has just been described. What the Bank of Montreal clearly said was that if we had come to them and we had not asked them to fund this through use of funds from Canada Permanent, they would have made this loan to Genstar on Genstar's credit.

I think all we are discussing here is was it a good loan for Canada Permanent to the Bank of Montreal, and I think it was

[Traduction]

Leasing, du 30 décembre, sont toutes deux en accord. Elles sont toutes deux erronées, n'est-ce pas?

M. McAdams: Eh bien, tout ce que je puis dire, c'est que l'opération ne s'est pas faite de cette manière.

M. McCrossan: En effet, je me rends compte qu'elle ne s'est pas faite ainsi. La seule raison pour laquelle j'ai soulevé la question, c'est la description que M. MacNaughton a faite de leur réaction devant le refus du surintendant et de leur décision de préparer une opération où Le Permanent ne courait aucun risque. Certes, d'après les documents que vous nous avez fournis et ceux que la banque nous a aussi communiqués, ce n'était pas la transaction qui était en cause, mais plutôt la façon dont elle s'est effectuée. Je suis certainement . . .

M. MacNaughton: Je suis désolé. Je ne voulais pas induire le Comité en erreur, monsieur le président. Ce que je disais, c'est que l'opération finale fut telle que nous l'avons décrite. Comme je l'ai déjà dit, je crois bien que l'on a étudié bon nombre de manières de faire l'opération, et l'une d'elles a pu m'échapper, mais j'espère que nous nous intéresserons à ce qui s'est réellement passé, et non à ce que tout le monde a envisagé.

M. McCrossan: C'est juste.

Le président: M. de Jong.

M. de Jong: Merci, monsieur le président. Dans une perspective un peu plus grande, nous nous intéressons à ce qui se passait parce que le Comité, à la demande de la Chambre, doit examiner l'évolution des établissements financiers en vue de permettre plus d'intégration, et nos préoccupations portaient sur la manière d'empêcher les opérations sans lien de dépendance. Il est évident que, bien que votre première proposition n'ait pas été illégale, le surintendant ne se sentait pas à l'aise de l'accepter, et vous avez alors conçu un autre moyen. Vous n'avez fait qu'introduire une autre partie. Vous avez donc conclu le même marché dans la même salle, presque au même moment. Je suppose que vous auriez toujours pu le repousser à une autre journée, changer d'endroit et le faire quand même.

Si vous rédigez toutes ces règles, du point de vue du surintendant et d'un organisme de mise en oeuvre, il est impossible de les appliquer, n'est-ce pas? J'entends par là que vous pourriez toujours trouver un moyen de faire passer quelque chose par l'entremise d'une autre compagnie, faire ce que vous vouliez faire au départ, mais il serait toujours impossible d'y trouver quelque chose d'illégal. Ce serait comme essayer de prendre de la gelée avec des baguettes. Vous ne pourriez que la déplacer . . .

M. MacNaughton: Monsieur le président, je puis répondre à cette question si vous permettez. Je ne crois pas que quiconque ait voulu faire ce qui vient d'être décrit. Ce qu'elles gens de la Banque de Montréal ont clairement dit, c'est que, si nous étions venus les voir en ne leur demandant pas de financer tout ceci à même les fonds du Permanent, ils auraient accordé ce prêt à la Genstar en fonction du crédit de cette même Genstar.

Je crois, que ce que nous essayons de savoir, c'est si le prêt du Permanent à la Banque de Montréal était bon, et à mon

[Text]

a good loan for Canada Permanent to the Bank of Montreal. If Canada Permanent had not been there with their money we would have obtained the same loan, with the same terms, and the same transaction would have taken place without that side of the deal having taken place. In other words, what I am saying is that Canada Permanent received a very good piece of paper for the loan it made in connection with this transaction, but if it had not been there, the transaction would have been done.

So I do not believe . . . As you say, we would have gone around to try to find some way of doing the transaction. We would have done it without that loan.

Mr. de Jong: Whether it was a good deal or not, if the government deems that more integrated companies is in the best interest, that it wants to prevent non-arm's-length deals from going through—whether it is in the interest of both parties or not—that as a general rule it is not a good idea to do . . . Is not what has happened here an illustration of how it would be just impossible for any regulator to follow through all the dealings?

• 2215

Mr. MacNaughton: Well, I think you are asking me a question to which I am not sure I can give the answer, because if you look at this as two transactions, which I have described them as being, the one we entered into with Canadian Dominion Leasing is not a related-party transaction.

As far as I understood, this committee felt a ban on self-dealing would significantly impede the achievement of several other important objectives you had, which was a broader product mix and the synergy resulting from financial groupings. I thought this committee had come to the conclusion that a ban on self-dealing was not necessarily something you wished to see take place.

I am describing something that is not even a self-dealing transaction, and yet you seem to feel it is. I have a hard time understanding that.

Mr. de Jong: The committee is trying to grapple with whether it is possible, and where you draw the line, recognizing that in some instances it makes sense to integrate certain functions, and then on the other end of that continuum that it presents some real dangers. I think what we are trying to grapple with is where you draw the line and whether it is possible to draw that line.

Also, would you say, with your interest in the trust company, that at no time have you used your influence in the trust company to prevent the trust company from lending money or entering into any business deals with potential competition to Genstar?

Mr. MacNaughton: I can assure you we never have.

Mr. de Jong: All right. It is good we have that on record.

[Translation]

avis, il l'était. Si le Permanent n'avait pas été là avec ses fonds, nous aurions obtenu le même prêt aux mêmes conditions, et la même opération aurait eu lieu, sans cette partie-là du marché. Autrement dit, je maintiens que le Permanent a obtenu un bon contrat en échange du prêt qu'il a consenti dans le cadre de cette opération, mais, s'il n'avait pas été là, la transaction aurait quand même eu lieu.

Je ne crois donc pas . . . Comme vous le dites, nous aurions cherché un autre moyen de réaliser l'opération. Nous y serions parvenu sans ce prêt.

M. de Jong: Que cela ait ou non été une bonne affaire, si le gouvernement estime que la présence d'un plus grand nombre de compagnies intégrées sert mieux l'intérêt public, qu'il désire empêcher les opérations sans lien de dépendance, que ce soit ou non dans l'intérêt des deux parties, ce n'est pas, en règle générale, une bonne idée de faire . . . Ce qui s'est passé dans ce cas n'illustre-t-il pas l'impossibilité à peu près totale dans laquelle se trouveraient les organismes de réglementation lorsqu'il s'agirait de surveiller toutes les opérations d'achat et de vente de valeurs.

M. MacNaughton: Bien, vous me posez là une question à laquelle je ne suis pas sûr de pouvoir répondre car si vous y voyez deux opérations, comme j'en ai fait la description, celle que nous avons conclue avec le *Canadian Dominion Leasing* n'est pas une opération entre sociétés liées.

Si j'ai bien compris, le Comité croyait qu'une interdiction des autotransactions nuirait fortement à certains autres de vos objectifs importants dont la disponibilité d'une gamme plus vaste de produits et la synergie propre aux grands groupes financiers. Je croyais que le Comité en était venu à la conclusion qu'il n'était pas nécessairement souhaitable d'interdire les autotransactions.

Or je vous ai décrit quelque chose qui n'est même pas une autotransaction, et vous semblez avoir l'impression que c'en est une. J'ai bien du mal à comprendre cela.

M. de Jong: Le Comité essaie de déterminer s'il est possible d'établir une distinction, et où il faut la faire, tout en reconnaissant que, dans certains cas, il est compréhensible d'intégrer certaines fonctions bien que lorsque cela atteint l'extrême opposé, cela présente des dangers réels. Je crois que nous essayons de savoir où établir la distinction et s'il est possible de le faire . . .

Aussi, pourriez-vous dire qu'en aucun moment vous n'avez usé de votre influence dans la société de fiducie pour l'empêcher de prêter de l'argent ou de participer à toute opération commerciale qui aurait pu nuire à la Genstar?

M. MacNaughton: Je peux vous assurer que nous ne l'avons jamais fait.

M. de Jong: Très bien. Il est bon que cela figure au compte rendu.

[Texte]

The other panel of this committee is concerned with tax reform, and I would suggest these gentlemen appear before the tax reform committee, so the committee can begin to understand how deferred taxes work and why this government does have the deficit it has, because it is not collecting some of the taxes that perhaps it should be collecting.

The Chairman: We fought that problem out, I thought, in the 1972 election. However, the question of the adequacy of capital cost allowances, or whatever, is a matter before the committee when we get into the corporate tax matter of certification. I think it is Miss Nicholson who is next.

Miss Nicholson: Thank you. I would just like to ask one or two questions on the pension plan trusteeship. Would Mr. MacNaughton care to tell the committee why Canada Permanent was fired as trustee for the Genstar pension plan in 1985?

Mr. MacNaughton: I do not think that is the correct word I would use. They were replaced, let us say, but they were not fired, if that was the term you used. The reason was very simple. Yes, we thought there might be a conflict of interest, and since Canada Permanent and Canada Trust were subsidiaries of Genstar, we felt it was better for that conflict of interest not to exist. So we decided that we would be better to use another trust company.

We think that is an example of how you do things in a prudent way, and this is perhaps an answer to the previous gentleman's question about what you might do. I think if you have good businessmen running these financial subsidiary companies, if you have independent boards of directors, decisions like that will be made.

Mr. McCrossan: Could I ask a supplementary question to that?

The Chairman: Yes, go ahead.

Mr. McCrossan: You do not associate the change of the trusteeship with the issue of pension surplus withdrawals. As you know, in Canada there has recently been a fair amount of controversy with respect to using pension fund surpluses as sorts of corporate funds, particularly at a time of corporate acquisitions.

I notice from your year-end statement that indeed it notes in connection with your pension funds that the existing plan was discontinued and replaced by a new defined benefit plan providing increased benefits. In the notes of the U.S. meeting of federal officials concerning pension funds that took place last month, May 12, it describes the process. This is the U.S. officials describing the process of getting at pension-fund surpluses in the States under ERISA:

Thus, plan sponsors wanting a refund of surplus, but not particularly wanting to terminate their plans, are forced into a mock- or quasi-termination involving a termination and re-establishment of another, non-identical plan. More recently . . .

[Traduction]

L'autre sous-comité s'intéresse à la réforme fiscale et je propose que ces messieurs se présentent devant ce dernier, afin que ses membres commencent à comprendre le fonctionnement des reports d'impôt et pourquoi notre gouvernement a le déficit qu'il a, étant donné qu'il ne perçoit pas certains impôts qu'il devrait peut-être percevoir.

Le président: Nous avons débrouillé ce problème, je crois, au cours de l'élection de 1972. Cependant, la question de la pertinence des déductions pour amortissement, ou de quoi que ce soit, est une question dont le Comité sera saisi quand nous en arriverons aux impôts sur les sociétés. Je crois que M^{lle} Nicholson est la suivante.

Mme Nicholson: Merci. J'aimerais poser une ou deux questions sur l'administration fiduciaire du régime de pension. M. MacNaughton pourrait-il dire au Comité pourquoi le Permanent a été démis de ses fonctions de fiduciaire du régime de pension de la Genstar, en 1985?

M. MacNaughton: Je ne crois pas que c'est l'expression que j'utiliserais. En effet, il ne fut pas démis de ses fonctions, si c'est l'expression utilisée; disons qu'on l'a remplacé. Et la raison était bien simple. Oui, nous croyons qu'il pouvait y avoir conflit d'intérêt, et, comme le Canada Permanent et le Canada Trust étaient des filiales de la Genstar, nous avons cru bon qu'il n'y ait pas de conflit d'intérêts. Nous avons donc décidé qu'il serait bon de faire appel à une autre société de fiducie.

Nous croyons que c'est là un exemple de prudence, et c'est peut-être la réponse à la question précédente sur ce que vous pourriez faire. Je crois que si les filiales d'établissements financiers sont dirigées par des hommes d'affaires compétents, et que les conseils d'administration sont indépendants, on prendra des décisions comme celle-là.

M. McCrossan: Puis-je poser une question supplémentaire sur ce sujet?

Le président: Oui. Faites donc!

M. McCrossan: Vous ne faites pas de lien entre le changement d'administrateur fiduciaire et la question du retrait de l'excédent du fonds de pension. Comme vous le savez, il y a récemment eu au Canada pas mal de controverse au sujet de l'utilisation des excédents des fonds de pension comme s'ils étaient en quelque sorte des fonds de la société, cela, à un moment où les acquisitions de société sont particulièrement nombreuses.

Je remarque que d'après vos états financiers annuels au sujet de votre fonds de pension, le régime existant a été remplacé par un nouveau régime de retraite à prestations déterminées avec des prestations plus fortes. Dans le compte rendu d'une réunion tenue aux États-Unis le 12 mai dernier et à laquelle assistaient des fonctionnaires fédéraux, on décrit la manière de procéder. Voici comment des fonctionnaires américains décrivent la manière d'obtenir les excédents des fonds de pension aux États-Unis sous le régime de L'ERISA:

Donc, les répondants du régime qui désirent le remboursement d'un excédent mais qui ne désirent pas particulièrement résilier le régime, sont forcés de conclure un semblant de résiliation, ou une quasi-résiliation, du régime qui

[Text]

It goes on from that.

From reading your financial statements, I gather this transaction took place and as a result of discontinuing the plans assets were established at \$102 million with benefits of some \$48 million, whereas in previous years' financial statements the assets and liabilities had almost been in a match.

I imagine that as a result of re-establishing the plan you referred to with a new defined benefit plan providing increased benefits you established the new plan with an unfunded liability of roughly the same magnitude as the surplus taken out of the old plan.

I wonder whether you could describe the business purpose of the pension plan changes made and whether you are sure the impression the Canada Permanent people had that the pension plan change was made as a result of their unwillingness to consider taking out the surplus from the employee pension plan for their reason for the loss of the business was not correct. Can you confirm they are wrong, and can you confirm there was some \$50-odd million of surplus taken out of the plan and an equivalent actuarial liability set up in a new plan?

Mr. MacNaughton: Let me see if I can answer all the questions. First of all, you asked me whether there was any relationship between replacing Canada Permanent with someone else in the pension plan. Clearly there was. We were contemplating making a request, but I think Mr. Riva mentioned we had not made such a request to Canada Permanent.

Mr. McCrossan: That is right. You had only had discussions.

Mr. MacNaughton: In the process of the discussions, it became apparent to us that it could be a very significant problem if we were the major owner of Canada Trust. If we were asking them to do something where legal people might get involved, we felt that was a position we did not want to put them in.

Mr. McCrossan: So you saw the conflict of interest because you were going ahead with acquiring the surplus out of the pension fund and because Canada Permanent had taken a legal position against this. If you were to order them to do so, that would be a conflict.

Mr. MacNaughton: We were contemplating bringing back the surplus into the company. I think the word surplus should be understood. It means funds which are not required to properly fund the pension plan.

We have said we thought there could be a conflict, and it seemed to us the best way to eliminate that conflict of interest was to have someone else who was totally independent. So we

[Translation]

consiste à supprimer le régime pour lui en substituer un autre, mais différent. Plus récemment . . .

Et cela continue.

À en juger d'après vos états financiers annuels, je crois que cette transaction a eu lieu et, du fait de la résiliation des régimes, l'actif a été fixé à 102 millions de dollars, avec des bénéfices de quelques 48 millions de dollars, tandis que les états financiers de l'année précédente montraient un actif et un passif à peu près égaux.

J'imagine que, à la suite du rétablissement du nouveau régime de retraite dont vous dites qu'il est à prestations déterminées et accrues, vous avez établi un nouveau régime avec une dette non capitalisée dont l'ordre de grandeur est, à peu près, le même que celui de l'excédent tiré de l'ancien régime.

Pouvez-vous nous dire pourquoi du point de vue des affaires, il fallait apporter des changements au régime de pension et nous dire si vous êtes sûr que les gens du Permanent avaient tort de croire que les modifications avaient été apportées au régime de pension des employés pour des raisons de pertes de l'affaire et parce qu'ils n'avaient pas envisagé d'en retirer l'excédent pour cette raison même. Pourriez-vous confirmer qu'ils avaient tort et pouvez-vous confirmer qu'il y eu retrait de quelque 50 millions de dollars du régime et qu'il y a eu une dette actuarielle équivalente lors de l'établissement d'un nouveau régime?

M. MacNaughton: Voyons si je peux répondre à cette question. En premier lieu, vous m'avez demandé s'il y avait un lien quelconque entre le remplacement du Permanent par quelqu'un d'autre dans le régime de pension. Il est évident qu'il y en a un. Nous pensions faire une demande, mais monsieur Riva a dit que nous n'avions pas fait une telle demande au Permanent.

M. McCrossan: C'est vrai. Vous n'en aviez que discuté.

M. MacNaughton: Dans le cours des discussions, il est devenu évident que cela pourrait poser de sérieuses difficultés si nous étions propriétaire majoritaire du Canada Trust. Nous ne voulions pas les mettre dans une situation comme celle où par exemple, des avocats participeraient.

M. McCrossan: Ainsi, vous avez constaté le conflit d'intérêt parce que vous continuiez votre projet de retrait de l'excédent et parce que le Permanent s'était prononcé contre sur le plan juridique. Ils se seraient trouvés en conflit si vous leur aviez ordonné de le faire.

M. MacNaughton: Nous songeons à redonner l'excédent à la compagnie. Je précise qu'il faudrait bien comprendre ce que désigne ce terme d'excédent. Ce sont les fonds qui ne sont pas strictement nécessaires au financement du régime de pension.

Nous avons dit qu'il pouvait, selon nous, y avoir conflit d'intérêt, et il nous semblait que le meilleur moyen d'éliminer ce conflit d'intérêt était de recourir à d'avoir quelqu'un

[Texte]

appointed another trustee. I believe that after we appointed that trustee, we did make the request of the other trustee, and perhaps Mr. McAdams, who is more familiar with what took place from then on, could comment on what took place. I think he could answer the balance of your question.

Mr. McAdams: The change of the trustee was as you have described it, and in our discussions, with all the publicity about other pension reversions in 1985, whether or not Canada Permanent agreed with us or disagreed with us, it could always be looked at from the outside as the parent company forcing the subsidiary to comply with its wishes. We felt we did not want to put them in an awkward position and we wanted to have an outside independent trustee.

Subsequent to the transfer, we did remove some \$42 million of the Canadian surplus, the excess assets. The fund is still overfunded by more than 25% in Canada. We only took out surplus which was attributable to corporate contributions and earnings thereon.

Mr. McCrossan: The Canadian surplus you are talking about, the \$42 million which you withdrew, as I understand that, was a surplus in the plan showing up consistently in your annual reports.

With respect to the U.S. surplus, the surplus was only generated by virtue of the transactions you went through of terminating and re-establishing. The surplus did not show up in your annual reports prior to the transaction. It was only as a result of changing the formula from prospective to retrospective that made the surplus appear to be \$55 million. An additional \$55 million was generated in the U.S. plan. Is that not the case? When you re-establish the plan in the United States, does it not get re-established with a large unfunded liability?

• 2225

Mr. McAdams: Let us go back to when the U.S. surplus arose and how it arose. It arose from three main factors. One factor was the company was shrinking at the time because operations were being wound down. Therefore, there were layoffs and terminations which gave rise to pension plan surpluses. The actuarial methods in both plans were changed to reflect current conditions. That gave rise to a surplus. We also had extremely good investment performance in our investments. There was a surplus. The surplus was there, albeit modest. The new plan was initiated with greater benefits. I think it is not correct to assume that there is an unfunded liability there. There is no unfunded liability in the United States.

Mr. McCrossan: There is no unfunded liability. You illustrated the surpluses arising from shrinking actuarial method changes and investment performance as opposed to—

Mr. McAdams: Shrinking employment, because of the shrinking of our operations.

[Traduction]

d'autre de complètement indépendant. Nous avons donc nommé un autre fiduciaire, et monsieur McAdams pourrait raconter ce qui s'est alors passé puisqu'il est davantage au courant que moi. Je crois qu'il pourrait répondre au reste de votre question.

M. McAdams: Le changement de fiduciaire s'est fait comme vous l'avez décrit et, dans nos discussions, compte tenu de toute la publicité qui entourait les autres conversions de régime de pension en 1985, que le Canada Permanent ait été d'accord ou non avec nous, aux yeux d'un observateur de l'extérieur, une telle mesure aurait toujours pu passer pour l'obligation imposée par une société mère à une filiale de se plier à ses désirs. Nous avons donc cru bon de ne pas placer le Permanent dans une situation embarrassante et puis nous voulions avoir un fiduciaire indépendant, de l'extérieur.

Après le transfert, nous avons retiré quelque 42 millions de dollars de l'excédent canadien, l'excédent de l'actif. Au Canada le fonds jouit encore d'un surplus de 25 pour 100. Nous n'avons pris que ce qui correspondait à la contribution de l'entreprise et à ses gains.

M. McCrossan: L'excédent canadien dont vous parlez, c'est-à-dire les 42 millions de dollars que vous avez retirés, étaient un excédent qui figurait constamment dans vos états financiers annuels.

Pour ce qui est de l'excédent américain, il n'a été produit que par votre opération de résiliation du cet cet de l'établissement d'un autre. L'excédent ne figurait pas dans vos états financiers annuels avant la transaction. Ce n'est qu'à la suite du changement de la formule de prospective à rétrospective que l'excédent s'est révélé être de 55 millions de dollars. Le régime américain venait de produire 55 millions de dollars supplémentaires. N'est-ce pas le cas? Lorsque vous rétablissez le régime aux États-Unis, n'est-il pas rétabli avec une grosse dette non capitalisée?

M. McAdams: Revenons au moment où le l'excédent américain s'est produit et sur la manière dont cela s'est fait. Trois grands facteurs l'ont amené. Un de ces facteurs était la diminution des affaires que connaissait la société à ce moment, du fait de la baisse de l'activité. Il y avait donc des mises à pied et des départs qui ont donné naissance à des surplus du régime de pensions. Les méthodes actuarielles des deux régimes ont été modifiées pour tenir compte des nouvelles conditions. Il en est résulté un excédent. Nos investissements ont été extrêmement fructueux. Il y avait donc un surplus bien que modeste. Le nouveau régime fut mis en oeuvre avec des prestations accrues. Je crois qu'il n'est pas vrai de présumer qu'il y a une dette flottante. Il n'y a pas de dette flottante aux États-Unis.

M. McCrossan: Il n'y a pas de dette flottante Vous avez illustré l'excédent en parlant de la diminution des affaires, de la modification des méthodes actuarielles et du rendement des investissements, par opposition à . . .

M. McAdams: La diminution de l'emploi du fait de la baisse de notre activité.

[Text]

Mr. MacNaughton: We had fewer employees on the payroll so we had lesser amounts to provide for.

Mr. McCrossan: I do not have your 1983 statement with me, but I recall the surplus shown in 1983 as being fairly modest.

Mr. McAdams: I do not have that here with me.

Mr. McCrossan: The 1984 statement shows the surplus as quite immense. There were assets of \$102 million, liabilities of \$48 million. The transaction described in your annual report of discontinuing the existing plan and re-establishing a new defined benefit plan with increased benefits is exactly the same transaction described by the U.S. officials to our officials regarding how to go about pulling surplus out of U.S. funds. You cannot get surplus out of a U.S. pension fund without discontinuing it under ERISA.

Mr. McAdams: I believe that is right. I am not familiar with all those rules.

Mr. McCrossan: The transaction of discontinuing the pension fund in itself generates an artificial surplus.

Mr. McAdams: No.

Mr. McCrossan: It does.

Mr. McAdams: I think it does because when you terminate you do not have any more assumptions for future salary benefits. That is right.

Mr. McCrossan: That is right. Precisely.

Mr. McAdams: When we started up the new plan, we were fully funded. The prior service has been immunized, if you will, through the purchase of securities and annuities. We are starting with a zero liability. We started January 1, 1985, with zero liability.

Mr. McCrossan: You had higher required contributions.

Mr. McAdams: That is right. But we still have assets remaining in the plan over and above the annuities we had purchased for the service prior to January 1985.

Mr. McCrossan: To summarize what you have said, you pulled out \$42 million of Canadian surplus and \$54 million of U.S. surplus.

Mr. McAdams: I think that sounds high. It was \$32 million U.S.

Mr. McCrossan: Obviously, market assets can fluctuate between the time it is valued and the time it is pulled out.

Mr. MacNaughton: The \$32 million U.S. in our financial statements may have been translated back into Canadian dollars, which would have made it considerably larger.

Mr. McCrossan: It is possible that this is all in Canadian dollars, as opposed to U.S. dollars.

[Translation]

M. MacNaughton: Nous avons moins d'employés sur la liste de paye, nous devons donc déboursier moins d'argent aux salaires.

M. McCrossan: Je n'ai pas en main vos états financiers de 1983, mais je me souviens que l'excédent donné pour 1983 était assez modeste.

M. McAdams: Je ne les ai pas non plus avec moi.

M. McCrossan: Les états de 1984 montrent un surplus très grand. L'actif était de 102 millions de dollars, et le passif de 48 millions de dollars. L'opération décrite dans votre rapport annuel et consistant à résilier le régime existant et à en établir un nouveau à prestations partiellement déterminées et plus élevées est exactement la même opération que celle qui a été décrite à nos fonctionnaires par leurs homologues américains concernant la manière d'extraire des excédents de fonds américains. Vous ne pouvez pas extraire des excédents de fonds de pension américains sans résilier le régime en vertu de l'ERISA.

M. McAdams: Je crois que cela est vrai mais je ne connais pas trop bien ces règles.

M. McCrossan: L'opération qui consiste à résilier un régime de pension produit en elle-même un surplus artificiel.

M. McAdams: Non.

M. McCrossan: Oui elle le fait.

M. McAdams: Je crois qu'elle le fait parce que, quand vous le résiliez, vous n'avez plus à prévoir des prestations à venir. C'est vrai.

M. McCrossan: Exactement.

M. McAdams: Quand nous avons mis sur pied le nouveau régime, nous avons suffisamment de fonds. Le service précédent a été immunisé, si vous permettez le terme, par l'achat de titres et de rentes. Nous avons donc commencé avec un passif nul le 1^{er} juin 1985.

M. McCrossan: Vous aviez des cotisations obligatoires plus élevées.

M. McAdams: C'est juste. Cependant nous avons encore un actif qui reste des rentes acquises pour le service avant 1985.

M. McCrossan: Pour résumer ce que vous avez dit, vous avez retiré 42 millions de dollars de l'excédent canadien et 54 millions de dollars de l'excédent américain.

M. McAdams: Cela me semble élevé. Il s'agissait de 32 millions de dollars.

M. McCrossan: Évidemment, la valeur de l'actif peut fluctuer entre le moment de son évaluation et le moment de son retrait.

M. MacNaughton: Les 32 millions de dollars américains figurant dans nos états financiers peuvent avoir été convertis en dollars canadiens, ce qui donnerait un montant beaucoup plus important.

M. McCrossan: Il est possible que tout cela soit en dollars canadiens par rapport à des dollars américains.

[Texte]

Mr. McAdams: In the financial statements it is in Canadian dollars.

Mr. McCrossan: That is the difference. Thank you.

The Chairman: Mr. Riis.

Mr. Riis: I would like to come back to the point earlier when the superintendent was concerned about the Genstar-Canada Permanent transaction. Is it fair to assume, Mr. MacNaughton, that the superintendent has approved this transaction?

Mr. MacNaughton: I cannot answer the question. I do not know. Perhaps you would like to ask Mr. Lahn.

Mr. Riis: Have many transactions that Genstar has been involved with resulted in the superintendent stepping in and stopping them?

• 2230

Mr. MacNaughton: There may have been one or two transactions that were discussed with the superintendent, and whether there were any other ones that were stopped, I am not aware of any. There might have been one. Offhand, I do not recall any. Do you recall any?

Mr. McAdams: I do not recall any.

Mr. MacNaughton: I think in my previous comments I have made a dissertation on . . . There may have been one transaction which he did comment on. I think he did comment on the Lime Ridge Mall transaction. I am not sure that he approved that one, nor was he in favour of it, I think was my testimony, but we went ahead with it as a result of the board approving it, with suitable appraisals of the property.

Mr. Riis: The fact that he was concerned about the original transaction and that required you to do some other type of transaction unrelated, as you say, you did not feel it was appropriate that you should discuss this process with him at the time?

Mr. MacNaughton: I do now know whether it was discussed with him or not. I cannot answer the question.

Mr. Riis: But you did not think it was necessary or appropriate?

Mr. MacNaughton: I do not believe it is a related party transaction. So I do not see that it needs to be discussed with the superintendent, but perhaps it was.

Mr. McAdams: Yes. The final transaction was definitely discussed with the superintendent.

Mr. Riis: Did he approve it?

Mr. McAdams: I do not know what he said.

Mr. McCrossan: [Inaudible—Editor] . . . meetings that the second transaction was discussed and the superintendent indicated he still was not happy, but he did not have legal basis on which to stop it. He suggested that it not go ahead in the spirit of the act, but nevertheless it did go ahead.

The Chairman: It would be caught under C-103 right now, with the right to set aside appraisals and so on.

[Traduction]

M. McAdams: Ce montant figure en dollars canadiens dans nos états financiers.

M. McCrossan: Voilà la différence. Merci.

Le président: Monsieur Riis.

M. Riis: J'aimerais que l'on revienne au moment où le surintendant s'est intéressé à l'opération *Genstar-Canada Permanent*. Est-il juste de présumer, monsieur MacNaughton, que le surintendant a approuvé cette opération?

M. MacNaughton: Je ne puis pas répondre à cette question. Je n'en sais rien. Vous pourriez poser la question à monsieur Lahn.

M. Riis: Y a-t-il eu beaucoup d'opérations auxquelles la *Genstar* a participé qui ont amené le surintendant à intervenir pour les arrêter?

M. MacNaughton: Il peut y avoir eu une ou deux opérations qui aient fait l'objet de discussions avec le surintendant, et s'il y en a eu d'autres qui ont été arrêtées, je ne suis pas au courant. Il peut y avoir eu une. À brûle pourpoint cependant, je ne me rappelle aucune. Et vous?

M. McAdams: Je ne me rappelle aucune.

M. MacNaughton: Dans mes commentaires, je crois avoir parlé de . . . Il peut y avoir eu une opération sur laquelle il a fait des remarques. Je crois qu'il s'agissait de l'opération du Lime Ridge Mall. Je ne suis pas certain qu'il l'ait approuvée, ni qu'il ait été d'accord, à ce que j'ai dit, mais nous avons poursuivi le projet du fait que le conseil l'avait approuvé, avec une évaluation appropriée de la propriété.

M. Riis: Du fait qu'il ait été préoccupé par la transaction initiale et que vous ayez été obligé de faire un autre genre d'opération sans lien de dépendance, comme vous dites, n'avez-vous pas cru bon d'en discuter la méthode avec lui à ce moment?

M. MacNaughton: Je ne sais pas si la chose a été discutée ou non avec lui. Je ne peux pas répondre à cette question.

M. Riis: Mais ne croyez-vous pas que cela était nécessaire ou approprié?

M. MacNaughton: Je ne crois pas que c'est une opération entre sociétés liées. Je ne vois pas le besoin d'en discuter avec lui, mais ce l'était peut-être.

M. McAdams: L'opération finale fut certainement l'objet de discussions avec le surintendant.

M. Riis: L'a-t-il approuvée?

M. McAdams: Je ne sais pas ce qu'il en a dit.

M. McCrossan: (inaudible . . .) des réunions où la deuxième transaction a été discutée et le surintendant n'était toujours pas content, mais il n'avait pas de fondement juridique pour l'arrêter. Il proposa qu'elle ne s'effectue pas par respect de l'esprit de la loi, mais elle a quand même eu lieu.

Le président: À l'heure actuelle, elle serait coincée en vertu du projet de loi C-103, étant donné le droit donné de ne pas

[Text]

Mr. McNaughton: Which transaction are you referring to?

The Chairman: Well, transactions of this nature would be now caught under Bill C-103, being the right of the superintendent to order or direct new appraisals and value assets for the purpose of financial statements.

Mr. MacNaughton: Well, Mr. Chairman, if I could make a comment, I would like to know on what grounds he would comment on the leasing transaction, because it has no relationship. I do not think he could comment on that one. I am certain on the other ones he could, but I would be surprised he could—

The Chairman: I did not mean the leasing transaction; I meant the other ones.

Mr. MacNaughton: I see. But I thought Mr. Riis was referring to the leasing transaction.

Mr. Riis: I was referring to leasing transactions.

Mr. MacNaughton: Thank you.

Mr. Riis: I just thought that in the spirit of good business, knowing that he was concerned about what you had attempted to do at one time, that now that you had attempted another approach, you would have at least informed him or been interested in his views of your new business transactions.

Mr. MacNaughton: Well, first of all I was not sure, as I said, that he had not reviewed it. But if he had and he understood it, I am surprised that he would have been concerned about it, because it is absolutely risk-free for the trust company.

Mr. Riis: Well, just in closing, because of the process that we are all involved with here, Mr. Chairman, Mr. MacNaughton was indicating that at our last encounter around the table he felt some of us had been abusive in our comments. Will you elaborate on how you felt, or why you said that?

Mr. MacNaughton: Well, I think I could a little bit, Mr. Chairman. I think I alluded a little bit in my comments that there were a number of articles that appeared in the newspapers the following days. The way the newspaper articles presented some of the testimony that was made I do not believe was in accordance with the way the testimony was made.

The Chairman: You will get used to that.

Mr. MacNaughton: So obviously we were a little concerned about it. Maybe we are a little more concerned than we should be, but we thought it was appropriate to draw it to the committee's attention. We do not have any other malice in our comments, other than that we hope the reporting of these proceedings would be based on the facts that are presented and not on innuendo on the way things were said or the tone in which they were said. That was what our point was about.

Mr. Riis: So the point was not so much that the members of the committee in their questioning the issue raised were

[Translation]

tenir compte des évaluations déjà fournies et autres choses du même genre.

M. MacNaughton: De quelles opérations parlez-vous?

Le président: Eh bien, les transactions de ce genre seraient maintenant arrêtées en vertu du projet de loi C-103, étant donné le droit qu'a le surintendant d'ordonner ou d'exiger de nouvelles évaluations et de déterminer la valeur de l'actif pour les besoins des états financiers.

M. MacNaughton: Monsieur le Président, si je puis, j'aimerais ajouter quelques mots. J'aimerais savoir sur quoi il se fonderait pour critiquer l'opération de crédit-bail, car elle n'a pas de lien de dépendance. Je ne vois pas ce qu'il aurait à redire. Je suis certain que, pour les autres, il pourrait, mais je serais surpris s'il pouvait . . .

Le président: Je ne parlais pas de l'opération crédit-bail; je parlais des autres.

M. MacNaughton: Je vois, mais je croyais que monsieur Riis faisait allusion à l'opération de crédit-bail.

M. Riis: Je parlais justement des opérations de crédit-bail.

M. MacNaughton: Merci.

M. Riis: Je croyais seulement qu'au nom de la probité, en sachant qu'il s'était intéressé à ce que vous aviez déjà essayé, et étant donné que vous essayiez une autre manière de le faire, vous auriez au moins daigné l'en informer, ou vous intéresser à son point de vue sur vos nouvelles opérations commerciales.

M. MacNaughton: Bien, tout d'abord, je le répète je n'étais pas certain, qu'il ne l'avait pas étudiée. Toutefois, s'il l'avait étudiée et comprise, j'aurais été étonné qu'il s'en inquiète, étant donné qu'elle ne présentait aucun risque pour la société de fiducie.

M. Riis: Enfin pour terminer, monsieur le Président, étant donné le travail que nous effectuons ici, et que, selon monsieur MacNaughton, au cours de dernière réunion, certains d'entre nous avaient eu des propos abusifs, peut-ils expliquer, ou nous dire pourquoi il a dit cela?

M. MacNaughton: Je crois pouvoir en dire un petit peu plus, monsieur le Président. Mes propos visaient un certain nombre d'articles qui ont paru dans les journaux dans les jours qui ont suivi. La façon dont les articles présentaient les témoignages n'avait, je crois, rien à voir avec la façon dont les choses s'étaient passées.

Le président: Vous vous y habituerez.

M. MacNaughton: Il est évident que nous avons été un peu choqués. Peut-être un peu plus qu'il ne le fallait, mais nous avons cru bon de porter la chose à l'attention du Comité. Il n'y a pas de malice dans nos propos; tout ce que nous voudrions, c'est que le compte rendu soit fondé sur les faits présentés, et non sur des insinuations quant à la manière dont les choses ont été dites ou sur le ton adopté pour les dire.

M. Riis: Ainsi, ce contre quoi vous vous élevez n'était pas tellement les abus qu'auraient pu commettre les membres du

[Texte]

abusive, but the fact that you figure the way it was reported was an abusive way of comment.

Mr. MacNaughton: Let us put it this way. I would like you to know that I did not determine them to be abusive, but apparently the newspapers did, because that is the way they reported them.

The Chairman: Mr. MacNaughton, you will find that they sometimes report politicians that way. It is part of the way newspapers are sold.

Mr. MacNaughton: We seem to have a common problem.

The Chairman: Are there any other questions? I want to acquaint members of the committee with a presentation that Genstar made on March 17 to the Hon. Barbara McDougall, which sets out in many senses the view of Genstar with respect to domestic ownership limitations. I do not have enough copies of this to supply members of the committee. I was wondering whether Genstar or Davies, Ward & Beck would have more copies around.

• 2235

Mr. O'Reilly: Mr. Chairman, the committee members were all given copies on April 21, but we would be happy to provide more.

The Chairman: I was not here, as you know, on that date. I want to suggest the committee take a look at that position, because it is a fairly well documented position with respect to sole ownership and the advantages of it, and is essentially what we are discussing in terms of altering or amending our report of November 6.

Has anybody else any questions? I want to thank these witnesses for coming and dismiss them. I have two motions with respect to the business of the committee next week and I would like to put those motions to the committee in a hurry, if that would be possible, and then adjourn the meeting.

The first motion is to reschedule the appearance for Mr. Reginald Stackhouse from June 16 to June 17. As you know, the House gave us an order to investigate credit card interest rates. Mr. Stackhouse is the mover of that motion and I thought it appropriate that he make a presentation to the committee. So I am suggesting Mr. Stackhouse see the committee on June 17, 1986. Is that agreeable?

Mr. Garneau: What time?

The Chairman: At 8 p.m.

Some hon. members: Agreed.

The Chairman: The next motion concerns the appearance of Mr. Trevor Eyton of Brascan Corporation, and Mr. Bernard Ghert of Cadillac Fairview Corporation, and the suggestion that it would be more convenient for the witnesses to be available on June 11 instead of June 9. The clerk advises me they both can be here on that date. Is it the pleasure of the committee to change the date of that meeting until June 11?

Some hon. members: Agreed.

[Traduction]

Comité dans leurs questions sur l'affaire qui nous occupe, mais plutôt les propos, que vous jugiez abusifs, utilisés dans les reportages qu'on en faisait.

M. MacNaughton: Disons qu'à mon avis je ne les ai pas qualifiés d'abusifs, mais il semble que les journaux l'aient fait, puisque c'est ce qu'ils ont écrit.

Le président: Monsieur MacNaughton, vous découvrirez que les hommes politiques sont parfois traités ainsi. Cela fait partie de la façon de vendre les journaux.

M. MacNaughton: Il semble donc que nous ayons un problème commun.

Le président: Y a-t-il d'autres questions? Je voudrais mettre les membres du Comité au courant d'un mémoire présenté à l'Honorable Barbara McDougall par la Genstar, le 17 mars, et qui précise à plusieurs égards le point de vue de cette société sur la limitation de la propriété au pays. Je n'ai toutefois pas assez d'exemplaires pour en fournir à tous les membres du Comité. Je me demande si Genstar, ou Davies, Ward & Breck en auraient plus d'exemplaires à portée de la main.

M. O'Reilly: Monsieur le Président, les membres du Comité en ont tous reçu un exemplaire le 21 avril, mais nous serions heureux d'en fournir plus.

Le président: Comme vous le savez, je n'étais pas ici ce jour-là. Je propose donc que le Comité examine de près la position qui y est énoncée, puisqu'elle comporte un bon exposé sur la propriété entière et ses avantages et c'est essentiellement ce dont nous discutons pour modifier notre rapport du 6 novembre.

Quelqu'un a-t-il des questions? En ce cas, je veux remercier les témoins de leur présence et leur permettre de nous quitter. J'ai deux motions concernant le travail du Comité la semaine prochaine, et je voudrais les présenter rapidement, puis lever la séance.

La première motion vise à repousser le témoignage de monsieur Reginald Stackhouse du 16 juin au 17 juin. Vous n'ignorez pas que la Chambre nous a demandé d'enquêter sur le taux d'intérêt des cartes de crédit. Or, monsieur Stackhouse est l'auteur de la proposition et j'ai pensé qu'il serait à-propos qu'il fasse un exposé au Comité. Je propose donc que monsieur Stackhouse rencontre le Comité le 17 juin 1986.

M. Garneau: À quelle heure?

Le président: À 20 heures.

Des voix: Adopté.

Le président: L'autre motion vise le témoignage de monsieur Trevor Eyton de *Brascan Corporation*, et de monsieur Bernard Ghert de *Cadillac Fairview Corporation*, et le fait qu'il conviendrait mieux aux témoins d'être sur place le 11 juin plutôt que le 9 juin. Convient-il au Comité de changer la date pour le 11 juin?

Des voix: Accepté.



If undelivered, return COVER ONLY to:
Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnement et Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

WITNESSES/TÉMOINS

From the Bank of Montreal Leasing Corp.:

Dennis Lunney, President;
Hamish M. Smith, (Formerly with the Bank of Montreal
Leasing Corporation).

From Ogilvy, Renault:

Donald H. Bunker, Legal Counsel to Hamish M. Smith.

From Canada Trust:

Mervyn Lloyd Lahn, President and Chief Executive Officer;
Harry Riva, Legal Counsel.

From Davies, Ward and Beck:

William O'Reilly, Legal Counsel for Genstar Corporation.

From Genstar Corporation:

Angus MacNaughton, Chairman and Chief Executive
Officer;
Hugh W. McAdams, Vice-President and Treasurer.

De la Bank of Montreal Leasing Corp.:

Dennis Lunney, président;
Hamish M. Smith, (Autrefois avec la *Bank of Montreal*
Leasing Corporation).

De Ogilvy, Renault:

Donald H. Bunker, conseiller juridique de Hamish M.
Smith.

De Canada Trust:

Mervyn Lloyd Lahn, président et chef de la direction;
Harry Riva, conseiller juridique.

De Davies, Ward and Beck:

William O'Reilly, conseiller juridique de Genstar Corpora-
tion.

De Genstar Corporation:

Angus MacNaughton, président et chef de la direction;
Hugh W. McAdams, vice-président et trésorier.



Issue No. 25

Fascicule n° 25

Wednesday, June 11, 1986

Le mercredi 11 juin 1986

Chairman: Don Blenkarn

Président: Don Blenkarn

*Minutes of Proceedings and Evidence
of the Standing Committee on*

*Procès-verbaux et témoignages du
Comité permanent des*

Finance and Economic Affairs

Finances et des Affaires économiques

RESPECTING:

CONCERNANT:

Order of Reference pursuant to S.O. 96(2) in relation to
the Department of Insurance

L'ordre de renvoi en vertu de l'article 96(2) du
Règlement, au sujet du Département des assurances

WITNESSES:

TÉMOINS:

(See back cover)

(Voir à l'endos)

First Session of the
Thirty-third Parliament, 1984-85-86

Première session de la
trente-troisième législature, 1984-1985-1986

STANDING COMMITTEE ON FINANCE AND
ECONOMIC AFFAIRS

Chairman: Don Blenkarn
Vice-Chairman: Geoff Wilson

COMITÉ PERMANENT DES FINANCES ET DES
AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Président: Don Blenkarn
Vice-président: Geoff Wilson

MEMBERS/MEMBRES

Bill Attewell
Simon de Jong
Murray Dorin
Raymond Garneau
Paul McCrossan

George Minaker
Aideen Nicholson
Nelson A. Riis
Norman Warner

(Quorum 6)

Le greffier du Comité

Marie Carrière

Clerk of the Committee

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and
Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnement et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

WEDNESDAY, JUNE 11, 1986
(28)

[Text]

The Standing Committee on Finance and Economic Affairs met at 7:36 o'clock p.m. this day, the Chairman, Don Blenkarn, presiding.

Members of the Committee present: Bill Attewell, Don Blenkarn, Murray Dorin, Paul McCrossan, George Minaker, Aideen Nicholson, Nelson Riis and Norman Warner.

Acting Member: Jim Jepson for Geoff Wilson.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Terrence J. Thomas and Laurent Desbois, Research Officers.

Witnesses: From Cadillac Fairview Corporation: Bernard Ghert, President and Chief Executive Officer. *From Brascan Corporation:* J. Trevor Eyton, President and Chief Executive Officer; Jack Lynn Cockwell, Executive Vice President and Chief Operating Officer.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference pursuant to Standing Order 96(2) in relation to the Department of Insurance. (*See Minutes of Proceedings and Evidence of Monday, April 14, 1986, Issue No. 5 and of Monday, April 21, 1986, Issue No. 9.*)

On motion of Bill Attewell, it was agreed,—That the evidence to be given before this Committee on its Order of Reference under Standing Order 96(2), be taken under oath.

Bernard Ghert was called, duly sworn and examined.

J. Trevor Eyton and Jack Lynn Cockwell were called, duly sworn and examined.

The Chairman authorized that the letter dated June 9, 1986, signed by William R. O'Reilly, in regards to Genstar Corporation be appended to this day's *Minutes of Proceedings and Evidence*, (*See Appendix "FNCE-4"*).

The Chairman authorized that the following documents be filed as exhibits with the Clerk of the Committee:

- (a) Affidavit dated June 9 1986 and signed by Angus A. MacNaughton, Chairman and Chief Executive Officer of Genstar Corporation (*Exhibit "FNCE-1"*)
- (b) Document entitled "Amalgamation of Canada Trustco Mortgage Company and Canada Permanent Mortgage Corporation—Notice of Meeting and Information Circular—Special General Meeting of Shareholders—December 9, 1985" (*Exhibit "FNCE-2"*)
- (c) Document entitled "Canada Trustco Mortgage Company Amalgamation with Canada Permanent Mortgage Corporation to form Canada Trustco Mortgage Company—Determination of the Amalgamation ratio by Burns Fry Limited—October 22, 1985" (*Exhibit "FNCE-3"*)

PROCÈS-VERBAL

LE MERCREDI 11 JUIN 1986
(28)

[Traduction]

Le Comité permanent des finances et des affaires économiques se réunit, aujourd'hui à 19 h 36, sous la présidence de Don Blenkarn, (*président*).

Membres du Comité présents: Bill Attewell, Don Blenkarn, Murray Dorin, Paul McCrossan, George Minaker, Aideen Nicholson, Nelson Riis et Norman Warner.

Membre suppléant: Jim Jepson remplace Geoff Wilson.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Terrence J. Thomas et Laurent Desbois, attachés de recherche.

Témoins: De la Cadillac Fairview Corporation: Bernard Ghert, président et chef de la direction. *De la Brascan Corporation:* J. Trevor Eyton, président et chef de la direction; Jack Lynn Cockwell, vice-président exécutif et responsable de l'exploitation.

Le Comité reprend l'étude de son ordre de renvoi relatif au Département des assurances, conformément aux pouvoirs que lui confère l'article 96(2) du Règlement. (*Voir Procès-verbaux et témoignages du lundi 14 avril 1986, fascicule n° 5, et du lundi 21 avril 1986, fascicule n° 9.*)

Sur motion de Bill Attewell, il est convenu,—Que les témoignages rendus devant le présent Comité conformément aux pouvoirs que lui confère l'article 96(2) du Règlement, au sujet de son ordre de renvoi, le soient sous serment.

Bernard Ghert est appelé, dûment assermenté et entendu.

J. Trevor Eyton et Jack Lynn Cockwell sont appelés, dûment assermentés et entendus.

Le président permet que la lettre du 9 juin 1986, signée par William R. O'Reilly au sujet de la *Genstar Corporation*, figure en appendice aux Procès-verbaux et témoignages d'aujourd'hui (*Voir Appendice «FNCE-4»*).

Le président permet que les documents énumérés ci-après soient déposés chez le greffier du Comité à titre de pièces justificatives:

- a) Attestation du 9 juin 1986, signée par Angus A. MacNaughton, président et chef de la direction de la *Genstar Corporation* (*Pièce «FNCE-1»*)
- b) Document intitulé *Amalgamation of Canada Trustco Mortgage Company and Canada Permanent Mortgage Corporation—Notice of Meeting and Information Circular—Special General Meeting of Shareholders—December 9, 1985* (*Pièce «FNCE-2»*)
- c) Document intitulé *Canada Trustco Mortgage Company Amalgamation with Canada Permanent Mortgage Corporation to form Canada Trustco Mortgage Company—Determination of the Amalgamation ratio by Burns Fry Limited—October 22, 1985* (*Pièce «FNCE-3»*)

EVIDENCE

(Recorded by Electronic Apparatus)

[Texte]

Wednesday, June 11, 1986

• 1931

The Chairman: Order. Our reference is continuing discussion under Standing Order 96(2) of the Department of Insurance and our report on ownership and a possible amendment to that report of November 6.

I am in the hands of the committee, but if the committee wants to swear witnesses I suppose we could do that. Do I have a motion to that effect?

Mr. Attewell: Yes, Mr. Chairman. I move that the evidence to be given before this committee on its order of reference under Standing Order 96(2) be taken under oath.

Motion agreed to.

The Chairman: I first want to call on Mr. Bernard Ghert, president and chief executive officer of Cadillac Fairview Corporation Ltd.

The Clerk of the Committee: Mr. Ghert, do you swear to tell the truth, the whole truth, and nothing but the truth, so help you God?

Mr. Bernad Ghert (President and Chief Executive Officer, Cadillac Fairview Corporation Ltd.): I do.

The Chairman: Mr. Ghert, welcome back to the Standing Committee on Finance and Economic Affairs. You gave testimony to us last year when you were here in connection with the work we were doing on financial institutions. You will know from that report that some of your evidence and some of your recommendations were quoted in our report. So we welcome you back.

I do not know whether you have prepared anything particular for tonight. If you have, we would be delighted to hear it. If not, I am going to ask Mr. Attewell to commence questioning.

Mr. Ghert: Mr. Chairman, I am here to answer your questions.

Mr. Attewell: I might just state that of course our committee . . . What we are trying to do, with the benefit of comments from witnesses, is to reassess our opinion toward submitting some recommendations to the Minister, because we expect legislation in this area of financial institutions this fall.

Mr. Ghert, you have had extensive experience. You are on the board of Canada Trust. You are out in that world where a number of the very large transactions take place. I wonder if you might for the benefit of the record summarize your concerns in this area of financial institutions being owned by nonfinancial, and then we could start with some questions.

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

[Traduction]

Le mercredi 11 juin 1986

Le président: À l'ordre. Le Comité reprend l'étude de son ordre de renvoi, en vertu de l'article 96(2) du Règlement, au sujet du département des assurances et de son rapport du 6 novembre sur la propriété des sociétés ainsi que sur une modification éventuelle à apporter à ce rapport.

Je m'en remets au Comité. Si ce dernier tient à faire prêter serment aux témoins, nous pouvons le faire. Quelqu'un veut-il présenter une motion en ce sens?

M. Attewell: Oui, monsieur le président. Je propose que les témoignages qui vont être rendus devant le Comité relativement à son ordre de renvoi, en vertu de l'article 96(2) du Règlement, soient portés sous la foi du serment.

La motion est adoptée.

Le président: J'appelle d'abord M. Bernard Ghert, président et chef de la Direction de Cadillac-Fairview Corporation Ltd.

Le greffier du Comité: Monsieur Ghert, jurez-vous de dire la vérité, toute la vérité et rien que la vérité? Ainsi Dieu vous soit en aide.

M. Bernard Ghert (président et chef de la Direction Cadillac-Fairview Corporation Ltd.): Je le jure.

Le président: Monsieur Ghert, je vous souhaite de nouveau la bienvenue devant le Comité permanent des Finances et des Affaires économiques. Vous avez témoigné devant nous l'an dernier dans le cadre de nos travaux sur les institutions financières. Vous pouvez constater, en lisant notre rapport, que certains de vos collègues et certaines de vos recommandations y sont cités. Nous vous souhaitons donc de nouveau la bienvenue.

Je ne sais pas si vous avez un exposé à nous faire ce soir. Si tel est le cas, nous serons très heureux de l'entendre. Dans la négative, je demande à M. Attewell de commencer l'interrogatoire.

M. Ghert: Monsieur le président, je suis ici pour répondre à vos questions.

M. Attewell: J'aimerais dire que notre Comité . . . Ce que nous essayons de faire, grâce aux dépositions des témoins, c'est de réviser nos opinions en vue de présenter des recommandations au ministre, car nous prévoyons qu'une mesure législative sera déposée cet automne dans ce secteur des institutions financières.

Monsieur Ghert, vous avez une longue expérience. Vous faites partie du conseil d'administration de Canada Trust. Vous évoluez dans un milieu où se produisent de très grandes transactions. Pourriez-vous, aux fins de compte rendu, résumer vos préoccupations en ce qui concerne le cas des institutions financières appartenant à des sociétés non financières, après quoi nous pourrions passer aux questions.

[Text]

Mr. Ghert: I will try to do that as briefly as possible.

I would like to state first of all that I am not concerned about industrial concentration, particularly—in other words, concentration in particular markets or particular industries, such as the matter being dealt with under Bill C-91. I am not concerned about conglomerate concentration in any particular way. My concern arises where you have conglomerate concentration involving financial institutions because of the particular nature and importance of financial institutions in Canada, and in any economy.

• 1935

There has been a fair amount of discussion about the impact of potential related-party transactions and conflicts of interest on individual institutions in a way that could affect the viability of an individual institution, and I do not think that can be ignored. It is not quite as important, I believe, as the consideration of the stability of the financial system and confidence in the financial system, because if we do not have confidence in our financial system our economy will not perform to its potential because of the importance of money and near-money assets.

And there is a third level that is far more abstract and more difficult to deal with, and that is the impact of concentrations of power on the potential political and social structure of the country in the future.

Mr. Attewell: On the subject of the Chinese wall in trust companies, you are a director of Canada Trust, which is a very well-run company, from all evidence any of us have seen. What is your comment on how effective this so-called Chinese wall operates?

Mr. Ghert: I think it is reasonably effective within a single institution. At some point someone has to be either looking through or over the wall, because in any institution there is always at least one chief executive officer. At that point it either has to come together, or at some level below that. No matter what the proprieties are, there is always someone who has to be in a position of trust in that regard.

Mr. Attewell: And what is your opinion in terms of how to handle related-party transactions? Would you ban them completely? Would you have a review process?

Mr. Ghert: Dealing first with the question of defining the environment, I am not concerned about financial holding companies per se, and I will define them as an institution. I would say that related parties within the financial holding company group, or within the institution, are in many cases justified. I think there are a lot of efficiencies, a lot of marketing benefits. There is a lot of technical knowledge that can be shared. So as far as transactions within that holding group, I think they make a lot of sense, and within a set of rules can be controlled and make sense. It is the related-party transactions outside of the financial holding company or institution that give me concern.

[Translation]

M. Ghert: J'essaierai de le faire le plus brièvement possible.

J'aimerais dire d'abord que je ne me préoccupe pas de la concentration industrielle, et en particulier... autrement dit de la concentration qui se produit dans des marchés ou des secteurs industriels déterminés, ainsi qu'il en est question dans le Bill C-91. Je ne me préoccupe pas d'une façon particulière de la concentration dans des conglomérats. Ce qui me préoccupe, c'est la concentration dans des conglomérats comportant des institutions financières, à cause du caractère particulier et de l'importance des institutions financières au Canada ou dans n'importe quelle économie.

On a beaucoup parlé de l'impact que peuvent avoir les transactions entre apparentés et les conflits d'intérêts sur une institution donnée, d'une manière qui risque d'avoir un effet sur sa rentabilité, et je ne crois pas qu'on puisse éviter d'en tenir compte. Mais cela n'est pas aussi important, à mon avis, que l'opinion qu'on a vis-à-vis de la stabilité du système financier et la confiance que nous entretenons à son endroit, car si nous n'avons pas confiance en notre système financier, notre économie ne tournera pas à plein rendement, à cause de l'importance qu'ont les éléments d'actifs monétaires et quasi-monétaires.

Il existe aussi un troisième niveau, beaucoup plus abstrait et beaucoup plus difficile à traiter, celui de l'impact de la concentration du pouvoir sur la structure politique et sociale future du pays.

M. Attewell: En ce qui concerne le cloisonnement entourant les sociétés de fiducie, vous êtes vous-même membre du conseil d'administration de Canada Trust, qui est une société très bien administrée, d'après tous les témoignages que nous en avons. Selon vous, quelle est l'efficacité de ce supposé cloisonnement?

M. Ghert: Je crois qu'il est raisonnablement efficace dans une institution donnée. Mais il arrive un moment où quelqu'un va le percer ou regarder par-dessus la cloison, car dans toute institution, il y a toujours au moins un chef de direction. À ce stade, il faut ou bien qu'on s'y rallie, ou bien qu'on se rallie à un niveau inférieur. Quels que soient les éléments en cause, il y a toujours quelqu'un en qui on doit avoir confiance à cet égard.

M. Attewell: Et que pensez-vous de la façon dont on devrait traiter les transactions entre apparentés? Les interdirez-vous entièrement? Les soumettriez-vous à un processus d'examen?

M. Ghert: Définissons d'abord l'environnement. Les sociétés de portefeuille financières ne me préoccupent pas en soi et je les définis comme des institutions financières. Je dirais que les parties apparentées, dans une société de portefeuille financière ou une institution financière, ont bien souvent une existence justifiée. Je crois que ces éléments apportent beaucoup d'efficacité, beaucoup d'avantages au niveau du marketing. On peut, de cette manière, échanger beaucoup de connaissances techniques. Je crois donc que les transactions intervenant au sein d'un groupe de ce genre sont très logiques et qu'on peut les contrôler dans le cadre d'un ensemble de règles. Ce qui me préoccupe, ce sont les transactions entre apparentés qui se

[Texte]

Mr. Attewell: You have made a statement that those who own financial institutions that lend money should not own companies that borrow money. So I assume you would agree with the—

Mr. Ghert: That is a very simple general way of putting it. It would be better if financial institutions or financial holding companies were widely held. But I can see concentrated ownership of financial institutions as long as those who own and control the financial institutions do not have significant industrial or outside economic interests—they could still have interests in small family businesses or small companies that would have a very small impact on the operations of the financial institution—because in that sense the people who own and control the financial institution or a holding company, their main focus of operations would be that particular holding company or institution.

Mr. Attewell: But at the other end of the spectrum, then, an Imasco owning Canada Trust through Genstar—that is one—presumably you would agree with the type of ban that was put on that they agreed to?

• 1940

Mr. Ghert: Generally, or there could be some other form of control on it, such as making directors accountable for the party transactions which take place. The directors would of course be very concerned about any related party transactions. I think it is virtually impossible to control by regulation and oversight alone. There are just too many ways for transactions to take place to completely control them.

Mr. Attewell: Given the situation in Canada whereby every trust company of any size is literally now owned by a large group, in many cases with industrial interests, would you recommend some type of a roll-back provision? Let us say that legislation came in prohibiting this type of ownership in the future, financials by non-financials. Would you recommend a roll-back provision?

Mr. Ghert: As I indicated when I appeared before you last fall, in some ways that would nice. I cannot see the justice in it though, and I have been criticized by some for taking the position that if you do not think they should be controlled by industrial enterprises, then why should there not be a roll-back? Part of the explanation which has been given to me for the criticism was that the banks were required to sell down their position in trust companies.

[Traduction]

situent en dehors d'une société de portefeuille financière ou d'une institution financière.

M. Attewell: Vous avez dit que ceux qui possèdent des institutions financières prêteuses ne devraient pas posséder des sociétés qui empruntent de l'argent. Je suppose donc que vous seriez d'accord avec le . . .

M. Ghert: C'est une façon très simple et très générale d'énoncer la chose. Ce serait mieux si la propriété des institutions financières ou des sociétés de portefeuille financières était largement étalée. Mais je peux admettre une concentration de la propriété des institutions financières, tant et aussi longtemps que ceux qui possèdent et contrôlent ces institutions financières ne possèdent pas une participation importante dans le secteur industriel ou des participations importantes à l'extérieur de ces institutions. Ils peuvent avoir quand même des participations dans de petites entreprises familiales ou de petites sociétés ayant un effet très faible sur les activités des institutions financières en cause, car alors les gens qui possèdent et contrôlent ces institutions financières ou une société de portefeuille financière concentrent surtout leurs activités sur ces institutions ou sur cette société.

M. Attewell: Mais alors, à l'autre extrémité de la gamme, vous avez une société comme Imasco, qui possède Canada Trust par l'entremise de Genstar. Je suppose que vous êtes d'accord avec le genre d'interdictions qu'on lui a imposées et que cette société a acceptées?

M. Ghert: D'une manière générale, oui. Il pourrait y avoir une autre forme de contrôle, par exemple obliger les membres du conseil d'administrain à rendre compte des transactions entre apparentés. Alors, ces personnes se préoccuperaient beaucoup de ce genre de transactions. Je crois qu'il est pratiquement impossible de les contrôler uniquement par des règlements et une surveillance. Il y a tout simplement trop de façons de réaliser des transactions de ce genre pour qu'on puisse entièrement les contrôler.

M. Attewell: Etant donné la situation qui existe au Canada, où presque chaque société de fiducie d'une certaine ampleur appartient actuellement à un groupe de grande taille qui, en bien des cas, possède des participations dans le secteur industriel, recommanderiez-vous un genre quelconque d'interdiction rétroactive? Supposons qu'une loi vienne interdire ce genre de propriété à l'avenir, c'est-à-dire qu'elle vienne interdire à des institutions non financières de posséder des institutions financières. Recommanderiez-vous l'adoption d'une mesure rétroactive?

M. Ghert: Ainsi que je l'ai dit quand j'ai comparu devant vous, l'automne dernier, ce serait, d'une certaine manière, très bien. Mais je ne vois pas comment cela serait juste. Certains m'ont critiqué pour avoir soutenu qu'elles ne doivent pas être contrôlées par des entreprises industrielles sans pour autant préconiser une mesure rétroactive. On m'a expliqué en partie ces critiques en me disant qu'on avait obligé les banques à réduire leur participation dans les sociétés de fiducie.

[Text]

It does not seem just to me to force divestiture where people have made decisions on a set of policy rules which apply. They have not broken the law. You are going to have certain standards, codes of behaviour and expectations from the operations of financial institutions and I would basically set a status quo, unless you misbehave.

Mr. Attewell: Thank you, Mr. Chairman.

Mr. Riis: Mr. Ghert, when you appeared before the Standing Committee of Finance back on September 23, you said the following:

I know of an instance where, if the witnesses were required to testify under oath, they would have to tell you of a financial institutions which had instructions from senior executives of the parent non-financial company to refuse loans to one of its competitors.

Could you elaborate, if not give the names of individuals you have not already named in other articles, on the firms involved?

Mr. Ghert: I have not actually named them, the press got hold of their names somehow, but the names I can give you, people who have first-hand knowledge, are Richard M. Thomson of the Toronto-Dominion Bank, who early last summer told me he knew of a particular transaction, but refused to disclose the customer because of customer relationships. In subsequent discussion, he again has refused to tell me about the customer, but confirmed that is in fact the case. He was a little concerned that I would use his name because he would rather not testify. He is concerned about the impact on the bank's business if he does. He also indicates that in these kind of situations, it is often hard to get documented proof.

The other one is Austin Taylor of McLeod Young Weir Ltd., and I believe that is a separate situation. Again, he told me about that last summer and has recently confirmed it, and he is not quite so daunted about the prospect of appearing here.

Mr. Riis: Mr. Ghert, in the recent *Maclean's* magazine, you indicate that these individuals could provide us with examples of self-dealing. This is one of our major concerns, of course. Some people would like us to attempt to define what self-dealing is. Could you define self-dealing as you interpret it, and in the ways which these two individuals would identify the self-dealing cases?

Mr. Ghert: As I understood it, it was two separate situations where financings had been virtually completely arranged and approved right at the very top levels of the funding institutions. Just right out of the blue, the word came that they were not to participate in these financings.

Mr. Riis: Speaking of deals which had been pre-arranged, would you describe the arrangements which were made

[Translation]

Il ne me semble pas juste d'imposer une dessaisissement à des gens qui ont pris des décisions en fonction d'un ensemble de règles en vigueur. Ils n'ont pas enfreint la loi. L'exploitation d'une institution financière comporte certaines normes, des codes de comportement et des attentes et j'établirais essentiellement un statu quo, sauf en cas de mauvaise conduite.

M. Attewell: Merci, monsieur le président.

M. Riis: Monsieur Ghert, quand vous avez comparu devant le Comité permanent des finances, le 23 septembre, vous avez dit:

Je peux vous citer un exemple où, si les témoins étaient tenus de témoigner sous serment, ces derniers seraient forcés de vous parler d'une institution financière à laquelle les dirigeants de la compagnie-mère à caractère non financier avaient ordonné de refuser des prêts à l'un de ses concurrents.

Pourriez-vous nous en dire davantage sur les sociétés en cause, voire donner les noms de personnes que vous n'avez pas déjà nommées dans la presse?

M. Ghert: Je ne les ai pas moi-même nommées. La presse a obtenu leurs noms d'une façon quelconque. Mais les noms que je peux vous donner, ceux de personnes qui ont eu une connaissance de première main de ces cas, sont d'abord celui de Richard M. Thomson, de la banque Toronto-Dominion, qui m'a dit, au début de l'été dernier, connaître une transaction qui était dans ce cas, mais il a refusé de me dévoiler le nom du client, à cause des liens entre sa banque et ce client. Au cours d'une conversation ultérieure, il a de nouveau refusé de me dire de quel client il s'agissait, mais il m'a confirmé la chose. Il se préoccupait un peu que je me serve de mon nom, parce qu'il préférerait ne pas témoigner. S'il témoignait, il se préoccupe de l'effet que cela aurait sur les affaires de sa banque. Il m'a également dit que dans ce genre de situation, il est souvent difficile d'obtenir une preuve matérielle.

L'autre nom est celui d'Austin Taylor, de McLeod Young Weir Ltd., et je crois qu'il s'agit d'un cas distinct. Là encore, il m'en avait parlé l'été dernier et il me l'a confirmé récemment. Il n'est pas aussi intimidé par la perspective de comparaître ici.

M. Riis: Monsieur Ghert, dans le récent article de la revue *Maclean*, vous dites que ces personnes pourraient nous donner des exemples de transactions intéressées. C'est l'un de nos grands sujets de préoccupation. Certaines personnes voudraient que nous définissions ce qu'on entend par transaction intéressée. Pourriez-vous nous donner votre définition d'une transaction intéressée et nous dire comment ces deux personnes présenteraient ces cas de transactions intéressées?

M. Ghert: Si j'ai bien compris, il s'agissait de deux cas distincts où le financement avait été pratiquement complètement arrangé et approuvé aux échelons les plus élevés des institutions financières en cause. Puis, sans qu'on puisse crier gare, on apprit que ces institutions n'avaient pas participé à ce financement.

M. Riis: En parlant de transactions arrangées d'avance, diriez-vous que les arrangements conclus entre Trilon, Great

[Texte]

between Trilon, Great Lakes Group and Brascan in the sale of Trilon shares last March as self-dealing?

• 1945

Mr. Ghert: Can I answer that by referring to another situation of which I have more direct knowledge? There was this particular transaction a few years ago, in which our company was involved in doing a bond issue of I think some \$112 million, where it had been arranged that one of our major shareholders was going to buy a portion of that issue. Our main focus was to negotiate with the underwriters a reduction of the underwriting fee in lieu of the fact that one of our major shareholders was buying bonds. We therefore approached it in that way.

Mr. Riis: In your view of self-dealing in that transaction, if Trilon was selling shares using the Great Lakes Group and they had already prearranged the purchase of a portion of those shares with the Brascan companies, as well as O & Y, would this constitute self-dealing?

Mr. Ghert: I suppose to a degree, yes, it would. If the ultimate purchasers for which they arranged were the people who were going to actually buy the shares in the end, yes, I would think so. I mean, if none of those parties were taking any underwriting risks, yes, it would constitute self-dealing.

Mr. Riis: I appreciate that point. Not long ago in *The Toronto Star*, you were quoted as saying:

A number of highly respected people in the financial community have said that they are not concerned with the concentration of ownership, but with who it is that is allowed to own financial institutions.

Are these people basically saying that owning these institutions is good enough for some people only, or that selected people ought to be in control of these institutions?

Mr. Ghert: As I understood it, the government would set certain criteria by which people would judge as to whether or not they are fit to own—management experience, integrity or perceived integrity, financial capability, and things such as these. The criteria would be set and people would be judged on that basis as to whether or not they are fit to own, control or manage financial institutionw.

Mr. Riis: Mr. Ghert, I assume you have been watching the discussions of this committee over the last few weeks and would be obviously aware of the limited restrictions which the Minister of State imposed on Imasco in its take-over of Genstar. Do you feel that this addresses the problem you have outlined about the threat posed by the take-over of financial institutions by nonfinancial institutions, particularly in light of your recent comments tonight that there are too many ways for transactions to take place? In other words, simply by going outside and using a third party to accomplish the same deal, does this restriction that the Minister has put on this particular transaction really accomplish anything?

[Traduction]

Lakes et Brascan pour la vente d'actions de Trilon, en mars dernier, constituaient une transaction intéressée?

M. Ghert: Permettez-moi de répondre à cette question en vous citant un autre cas que je connais plus directement. Il s'agit d'une transaction qui date d'il y a quelques années. Notre société avait lancé une émission d'obligations de quelque 112 millions de dollars dont un de nos plus importants actionnaires devait acheter une partie par entente préalable. Nous nous étions appliqués à négocier avec les courtiers une réduction de leurs frais, en contrepartie du fait que l'un de nos grands actionnaires achetait une partie de cette émission. Nous avons donc approché la situation de cette façon.

M. Riis: Pour revenir à votre avis quant à savoir si cette transaction était une transaction intéressée, était-ce bien le cas si Trilon vendait ces actions en passant par Great Lakes et avait arrangé d'avance l'achat d'une partie de ces actions avec Brascan et O&Y?

M. Ghert: Je suppose que oui, c'eut été le cas, jusqu'à un certain point. Si les acheteurs avec lesquels elle avait conclu l'arrangement étaient les gens qui allaient effectivement acheter les actions, oui, je crois que c'eut été le cas. Je veux dire, si aucune des parties ne prenait un risque avec cette souscription, oui, il s'agirait là d'une transaction intéressée.

M. Riis: Je comprends. Il n'y a pas longtemps, le *Star* de Toronto vous citait de la manière suivante:

Plusieurs personnes hautement respectées dans les milieux financiers ont dit que ce n'est pas la concentration de la propriété qui les préoccupait, mais la question de savoir qui était autorisé à posséder des institutions financières.

Ces personnes disent-elles essentiellement que la propriété de ces institutions est une bonne chose pourvu que ce soient certaines personnes qui les possèdent, ou que des personnes choisies devraient avoir le contrôle de ces institutions?

M. Ghert: Si j'ai bien compris, le gouvernement établirait certains critères suivant lesquels on pourrait juger si des gens pourraient posséder une institution de ce genre—leur expérience en gestion, leur probité ou ce qu'ils croient telle, leur capacité financière et d'autres critères de ce genre. On établirait des critères et d'après ces critères, on jugerait si quelqu'un pourrait posséder, contrôler ou gérer une institution financière.

M. Riis: Monsieur Ghert, je suppose que vous avez suivi les débats de notre comité ces dernières semaines et que vous connaissez les restrictions que le ministre d'Etat a imposées à Imasco à l'occasion de son acquisition de Genstar. Croyez-vous que ces mesures répondent aux problèmes que vous avez mentionnés en parlant de la menace que pose l'acquisition d'institutions financières par des institutions non financières, compte tenu de votre remarque de ce soir quand vous avez dit qu'il y a trop de manières suivant lesquelles ces transactions peuvent se faire? Autrement dit, si les intéressés avaient simplement utilisé une tierce partie pour réaliser la même transaction, ces restrictions du ministre auraient-elles vraiment servi à quelque chose?

[Text]

Mr. Ghert: It certainly makes it far more difficult when you combine that—and this is from some inside knowledge of Canada Trust, based on the management structure of Canada Trust and the resolution of the directors of Canada Trust dealing with that. The resolution approves, as I understand, a letter of understanding with the Minister as to the conduct of business in so far as Canada Trust itself is concerned—never mind as between Imasco and the Minister. It goes a long way, but it does not make it impossible.

Mr. Riis: In this case, it did not make it impossible in a sense.

Mr. Ghert: What did it not make impossible? It did not make self-dealing impossible—

Mr. Riis: That is right.

Mr. Ghert:—but it would be very difficult. It would be far more difficult.

Mr. Riis: All right. This will perhaps be a last question, Mr. Chairman, to allow others . . .

Earlier you said that you were not particularly concerned about the degree of concentration occurring in the non-financial areas. I think this is what you are referring to. Do you have any concern about what is more than ever becoming an incredible web of the interlocking directorships in terms of the best interests of Canada? When you see not only the corporate concentration in this case, but the extension of the big-seven families into so many aspects of our economy, plus the directorship interlockings, does this not cause you any concern at all?

Mr. Ghert: It does not cause me too much concern. I have more concern about the people who have held high office in government becoming directors of corporations.

Mr. Riis: Such as Peter Lougheed.

• 1950

Mr. Ghert: Yes, particularly so soon after leaving power.

Mr. McCrossan: You indicated your principal concerns were two. They were stability of the financial system and viability and general confidence in the financial system, and the impact on our social, political, and social institutions. There were principal concerns about the non-financial and financial links of the very large groups. I wonder if you can elaborate on that, because it is in a sort of headline form rather than indicating what your real concerns are.

Mr. Ghert: The reason it is very difficult to deal with it is it is abstract and it requires some historical perspective. But generally in history when concentrations of economic and political power develop and then you enter into a period of some form of instability for some reason—it could be a major recession or some international catastrophies—you have an environment which then creates a potential for internal political instability, because the general public then, when it is

[Translation]

M. Ghert: Une mesure de ce genre rend la chose certainement beaucoup plus difficile et je parle d'après ce que je sais de ce qui se passe à l'intérieur de Canada Trust, de la structure de gestion de cette société et de la résolution adoptée par ses administrateurs en cette affaire. La résolution approuve, si j'ai bien compris, une lettre d'entente échangée avec le ministre au sujet de la transaction, pour autant qu'il s'agisse de Canada Trust lui-même, peu importe ce qui a pu se passer entre Imasco et le ministre. Son intervention va très loin, mais elle ne rend pas la chose impossible.

M. Riis: Dans ce cas-ci, son intervention ne rendait pas, en un sens, la chose impossible.

M. Ghert: Qu'est-ce qu'elle ne rendait pas impossible? Elle ne rendait pas impossible une transaction intéressés . . .

M. Riis: C'est exact.

M. Ghert: . . . mais la chose serait très difficile. Elle serait beaucoup plus difficile.

M. Riis: Très bien. Voici ma dernière question, monsieur le président, pour permettre aux autres . . .

Vous avez dit tantôt que vous ne vous préoccupez pas particulièrement du degré de concentration qui se produit dans le secteur non financier. Je crois que c'est de cela que vous vouliez parler. Vous préoccupez-vous, du point de vue des meilleurs intérêts du Canada, de ce qui est en train de devenir de plus en plus un incroyable tissu de conseils d'administrations entrecroisés? Quand on voit non seulement la concentration des entreprises, comme c'est le cas, mais la pénétration des sept grandes familles dans tant de secteurs de notre économie, plus l'entrecroisement des conseils d'administration, cela ne vous préoccupe-t-il pas?

M. Ghert: Cela ne me préoccupe pas tellement. Je me préoccupe davantage des gens qui ont occupé des postes élevés dans la fonction publique et qui deviennent administrateurs de société.

M. Riis: Comme Peter Lougheed.

M. Ghert: Oui, surtout si vite après avoir quitté le pouvoir.

M. McCrossan: Vous avez dit que vos principales préoccupations étaient au nombre de deux. D'abord la stabilité et la rentabilité du système financier ainsi que la confiance générale à son endroit et ensuite, l'impact exercé sur nos institutions sociales et politiques. Vous vous préoccupez grandement des liens entre les institutions financières et non financières des très grands groupes. Pourriez-vous nous en dire davantage, car vous donnez, en quelque sorte, le titre de vos préoccupations sans nous dire ce qu'elles sont exactement.

M. Ghert: La raison pour laquelle il est très difficile d'en parler, c'est que c'est un sujet abstrait, qui exige d'être abordé dans un contexte historique. Mais en général, historiquement parlant, quand il se produit des concentrations de pouvoir économique et politique et qu'on entre ensuite dans une période d'instabilité pour une quelconque raison—il peut s'agir d'une récession majeure ou d'une catastrophe internationale—on se trouve alors dans un environnement qui rend possible une

[Texte]

too late, become concerned about that and they look somewhere for someone to blame; and it is all too easy to narrow it down to these people, who, whether rightly or wrongly, they perceive have been the cause of their malaise or injury or discomfort.

Mr. McCrossan: So you are talking about the sort of thing that happened in 1930s Germany?

Mr. Ghert: That is possible. I do not want to compare Canada to Germany or to Latin America or to Russia. But most of those things that are political are accidents of history which we cannot foresee. And unless you can see the benefits are substantial, why take the risks?

To relate that to industrial concentration, Canada, I believe—and I have said this before and it was in a note in the earlier brief—does, I believe, need large industrial companies, large financial enterprises, to compete on a world scale. It is a tough, competitive world. And I would admit, yes, there are some risks. Bill C-91 tries to deal with those and control those. But I think—and this is purely a value judgment on my part—the benefits are worth taking the risks. I cannot see any major benefits in major cross-ownership conglomerates that would offset the risk.

Mr. McCrossan: I thought you were heading in a different direction, so maybe I will pose a question directly. If you have the cross-ownership and you run into the recession-depression, I thought you were leading to the likelihood that the non-financial owners might seek financial assistance from their financial subsidiaries.

Mr. Ghert: That is a possibility. You hate to think of what people will do when their backs are up against the wall. The people who are there today may be just fine, honest, of high integrity. But when you have the concentration of power, you do not know in whose hands that concentration is going to fall in the future.

Mr. McCrossan: About impact on the political and social institutions, you mention the concentration in the number and diversity of decision-makers in the economy in your original brief. I wondered about your views on the impact, for example, on stock brokerage firms. It would seem to me that almost no one could deny anyone anything that was asked when you get down to such a large control of financial, non-financial, and when there is an underwriting about to be happening, these groups are just too powerful to turn down.

Mr. Ghert: Would you just expand on that question? I am not sure I understand the question.

Mr. McCrossan: For example, can a large brokerage house, such as one even of the size of Wood Gundy or McLeod Young Weir, say no to terms on an underwriting if there are only 10 potential large clients who . . . ?

[Traduction]

situation d'instabilité politique interne. Car alors le grand public commence, mais trop tard, à se préoccuper de la situation et cherche quelqu'un à blâmer. Et il est très facile de limiter ce blâme à des gens qu'ils voient, à tort ou à raison, comme la cause du malaise, du tort ou de l'inconfort qu'ils subissent.

M. McCrossan: Vous parlez du genre de choses qui s'est passé en Allemagne en 1930?

M. Ghert: C'est possible. Je ne veux pas comparer le Canada ni à l'Allemagne, ni à l'Amérique latine ni à la Russie. Mais la plupart de ces situations politiques sont des accidents de l'histoire que nous ne pouvons pas prédire. Et à moins de pouvoir prévoir des avantages substantiels, pourquoi courir les risques?

Pour relier cela avec la concentration industrielle, je dirais que le Canada, à mon avis—et je l'ai dit déjà, de même qu'on pouvait le lire dans le mémoire présenté auparavant—a besoin de grandes sociétés industrielles, de grandes entreprises financières pour soutenir la concurrence à l'échelle mondiale. Nous sommes dans un monde où la concurrence est rude. Et j'admets, oui, qu'il y a des risques. Le Bill C-91 essaie de s'en occuper et de les contrôler. Mais je crois, et c'est un pur jugement de valeur de ma part, que les avantages valent la peine qu'on prenne les risques. Je ne vois aucun avantage majeur dans les grands conglomerats à chevauchements de propriété qui compensent les risques.

M. McCrossan: Je croyais que vous alliez dans une autre direction. Je devrais peut-être donc poser ma question directement. Supposons l'existence d'un groupe à chevauchement de propriété et que survienne une récession. Je croyais que vous alliez nous dire que les propriétaires des institutions non financières demanderaient alors de l'aide de leurs filiales financières.

M. Ghert: C'est une possibilité. Personne n'aime penser à ce que les gens feraient s'ils étaient acculés au mur. Les gens qui sont là aujourd'hui peuvent être des gens très bien, honnêtes et de haute probité. Mais quand il y a une concentration de pouvoir, on ne sait pas dans les mains de qui cette concentration tombera un jour.

M. McCrossan: Au sujet de l'impact exercé sur les institutions politiques et sociales, vous parlez, dans votre mémoire initial, de la concentration qu'on cherche chez un certain nombre de décideurs de l'économie. Que pensez-vous de l'impact qu'une concentration exerce, par exemple, sur les courtiers. Il me semble que presque personne ne pourrait refuser quoi que ce soit à un groupe exerçant un si grand contrôle sur des institutions financières et non financières et qui lancerait une émission. Ces groupes sont tout simplement trop puissants pour qu'on leur refuse une souscription.

M. Ghert: Pourriez-vous préciser la question? Je ne suis pas sûr de la comprendre.

M. McCrossan: Par exemple, est-ce qu'une grande maison de courtage, par exemple de la taille de Wood Gundy ou de McLeod Young Weir, peut dire non aux conditions d'une souscription s'il n'y a que 10 gros clients éventuels qui . . . ?

[Text]

Mr. Ghert: It makes it more difficult. That kind of competitive thing does tend to balance over time, I think. If you go back to a few years ago it was the investment dealers who dictated the terms according to their assessment of the market. It has come back to a situation where some of the issuers are more likely to have some power in dictating the terms. I think that will start to swing back a bit as some of our investment dealers get more capital.

• 1955

Mr. McCrossan: You mentioned that you did not think roll-back was a just solution because up to at least the publication of our paper last November, there had been no indications of ownership restrictions. If roll-backs are not just, how about freezing ownership so that all additional sources of capital have to be sought from outside the controlling group?

Mr. Ghert: That would probably make sense.

Mr. McCrossan: If we do not have roll-backs then we are going to have situations which could exceed our desired minutes. If we are not going to prohibit transactions between the owners in the financial institutions, how then can we control it? Is pre-notification enough? You suggested directors' responsibility.

Mr. Ghert: I suggested it would be better to prohibit it. If you did not do that then directors could have a direct financial responsibility to the creditors of the financial institution, as well as being accountable for the individual transaction, so that there could be some sort of damages to that. But as to the related-party transactions within a holding company structure, I think there are a lot of those that make sense.

Mr. McCrossan: Right. If for example you have a closely-held non-financial and financial group where two, three, four or five of a senior group of executives represent a promotion committee, or who are looking at who are the bright lights down there, then surely the staff will recognize where their future lies. The directors may not indeed be a party to the full knowledge of all the transactions because it is quite easy to receive a telephone call and recognize the impact on your career if you do receive such a telephone call.

I have been a director of a financial institution, a couple of them, and the information presented to me was always in a fairly summary form. It did not give the detailed background at all, or how the concept or the deal originated and so on.

Mr. Ghert: There is no reason you could not have asked for it, is there?

Mr. McCrossan: I did often, yes.

Mr. Ghert: Yes. So I think directors can have more responsibility. If they have a higher level of responsibility and accountability they are going to be darn sure they follow what is going on there. As I say, it would be better if there was not,

[Translation]

M. Ghert: Cela rend la chose plus difficile. Je crois que ce genre de situation concurrentielle a tendance à s'équilibrer avec le temps. Si vous retournez quelques années en arrière, c'était les courtiers qui dictaient les conditions suivant leur évaluation du marché. On est revenu à une situation où certains des émetteurs d'actions peuvent dicter les conditions. Je crois que le pendule reviendra un peu en arrière à mesure que nos courtiers auront accumulé plus de capital.

M. McCrossan: Vous avez dit que, selon vous, une mesure rétroactive n'est pas une solution juste car, du moins jusqu'à la publication de notre Livre en novembre dernier, il n'étais pas question d'imposer des restrictions à la propriété. Si les mesures rétroactives ne sont pas justes, que diriez-vous d'un gel de la propriété, de telle manière qu'un groupe devrait chercher toute nouvelle source de capital à l'extérieur du groupe?

M. Ghert: Cela aurait probablement du sens.

M. McCrossan: Sans mesures de rétroactivité, nous aurons des situations qui risquent de dépasser nos suggestions. Si nous n'interdisons pas les transactions entre propriétaires au sein des institutions financières, comment allons-nous les contrôler? Est-ce qu'un préavis serait suffisant? Vous avez parlé de la responsabilité des administrateurs.

M. Ghert: J'ai dit qu'il vaudrait mieux les interdire. Autrement, les administrateurs pourraient avoir une responsabilité financière directe envers les créanciers de l'institution financière, tout en devant répondre de la transaction elle-même, d'où un risque de torts. Mais en ce qui concerne les transactions entre apparentés au sein d'une structure dirigée par une société de portefeuille financière, je crois que bon nombre d'entre elles sont valables.

M. McCrossan: Très bien. Par exemple, supposons un groupe d'institutions financières et non financières étroitement apparentées où deux, trois, quatre ou cinq membres de la haute direction forment un comité de promotion ou cherchent à repérer les éléments les plus compétents. Sûrement que les membres du personnel sauront bien travailler pour leur avenir. Les administrateurs peuvent ne pas avoir toutes les données sur toutes les transactions, car il est très facile de recevoir un appel téléphonique et de reconnaître l'effet qu'il peut avoir sur votre carrière en l'occurrence.

J'ai été administrateur d'une ou deux institutions financières et les données qui m'étaient présentées étaient toujours sous une forme assez sommaire. Elles ne me donnaient pas de détails sur les antécédents de la transaction, sur la façon dont on l'avait conçue, etc.

M. Ghert: Mais rien ne vous empêchait de les demander, n'est-ce pas?

M. McCrossan: Je le faisais souvent, oui.

M. Ghert: Je pense donc que les administrateurs peuvent avoir plus de responsabilités. S'ils ont un plus haut niveau de responsabilité et sont davantage tenus de rendre compte, ils vont certainement voir à suivre de près ce qui se passe. Je le

[Texte]

but I think it might turn out to be somewhat impractical to make it entirely banned. I am not sure. I would have to spend more time looking at the way you could control it.

Mr. McCrossan: One final question with respect to Cadillac-Fairview itself. You are one of the largest real estate developers in the country. Do you have a principal source of funding which is available to you, or do you hit pretty well all of the financial institutions? You do not have a direct ownership in any of the financial institutions, I gather, nor do your parents.

Mr. Ghert: We deal with many sources of funding in Canada: major banks, Schedule B banks, smaller banks and most of the insurance companies of any size and pension funds.

Mr. McCrossan: There would be no concentration of more than 50% of any one lending institution?

Mr. Ghert: No, as a matter of fact individual lending institutions have limits as to how much they can invest by way of loans or investments with any one particular borrower. That in a way—when you consider the size of our company and the size of the financial institutions in Canada, it certainly puts a limit on.

Mr. McCrossan: Yes. Fine.

The Chairman: Miss Nicholson.

• 2000

Miss Nicholson: Thank you, Mr. Chairman. Mr. Ghert, in your appearance before the committee some time ago, you expressed six major concerns about concentration, particularly concentration of financial businesses, which you thought more harmful than concentration of non-financial businesses. You really painted quite a strong picture, but now today you say you are not in favour of divestiture.

Are you saying the perils you saw are in the future? In other words, are we at the point where enough is enough and if limits are set to concentration now, we can still have stability and viability in our financial institutions, but things have not come to the point where divestiture is an option?

Mr. Ghert: Divestiture is an option. It is not the option I would choose. It is not because I do not think we have gone beyond where we should be. We are not at an absolutely critical point, I think we have time. I just find it difficult to force people to divest when they did not break the law. To put it simply, it is like convicting someone for breaking a law although the law was not on the books when the act was performed but was passed after. It does not sit well with me.

Miss Nicholson: If divestiture were to be seriously considered as an option, what would you consider a reasonable

[Traduction]

répète, il vaudrait mieux qu'il n'y ait pas de transactions de ce genre, mais je pense qu'une interdiction totale se révélerait assez difficile à mettre en pratique. Je ne sais pas. Il faudrait que j'examine plus à fond comment on pourrait exercer ce contrôle.

M. McCrossan: J'ai une dernière question qui concerne la société Cadillac-Fairview elle-même. Vous êtes l'une des plus grandes sociétés de développement immobilier du pays. Avez-vous une source principale de financement à votre disposition ou vous adressez-vous à peu près à toutes les institutions financières? Vous n'avez pas de liens de participation directe dans une institution financière, si j'ai bien compris, ni vos sociétés-mères.

M. Ghert: Nous traitons avec un grand nombre de sources de financement au Canada: les grandes banques, les banques de l'annexe B, les petites banques, la plupart des sociétés d'assurance de toutes tailles, et les caisses de retraite.

M. McCrossan: Il n'y a pas une concentration supérieure à 50 p. 100 chez aucune institution prêteuse?

M. Ghert: Non. En fait, il existe des limites quant aux sommes qu'une institution prêteuse peut investir, sous forme de prêts ou de placements, chez un emprunteur donné. Cela, en un sens, si vous considérez la taille de notre société et celles des institutions financières au Canada, impose certainement une limite.

M. McCrossan: Oui. Très bien.

Le président: Madame Nicholson.

Mme Nicholson: Merci, monsieur le président. Monsieur Ghert, lors de votre comparution devant le comité, il y a quelque temps, vous avez exposé six grands sujets de préoccupation relativement à la concentration, et en particulier la concentration des institutions financières, que vous jugiez plus nocives que la concentration des institutions non financières. Vous aviez alors brossé un tableau très net, mais aujourd'hui, vous dites que vous n'êtes pas pour le dessaisissement.

Est-ce que les dangers que vous envisagiez sont des dangers futurs? Autrement dit, sommes-nous arrivés au point où assez, c'est assez et que si des limites sont imposées à la concentration dès maintenant, nos institutions financières pourront encore conserver leur stabilité et leur rentabilité, mais que la situation n'est pas encore arrivée au point où le dessaisissement soit une option?

M. Ghert: Le dessaisissement est une option. Ce n'est pas l'option que je choisirais, car je ne crois pas que nous soyons allés plus loin qu'il ne faut. Nous ne sommes pas à un stade absolument critique. Je crois qu'il nous reste du temps. Je trouve simplement difficile de forcer des gens à opérer un dessaisissement alors qu'ils n'ont pas enfreint la loi. En termes simples, c'est comme si on reconnaissait quelqu'un coupable d'avoir enfreint la loi alors que cette loi n'avait pas encore été adoptée quand l'acte a été accompli. Cela me gêne un peu.

Mme Nicholson: Si l'on devait envisager sérieusement le dessaisissement comme une option, quel délai considéreriez-

[Text]

timeframe in which to allow or require divestiture? Would you consider 10 years to be a time in which it could be done without undesirable results in the market?

Mr. Ghert: I would think so.

Miss Nicholson: How about five years?

Mr. Ghert: You are stretching it a bit I think. You will get a lot of varied opinion on it I am sure, but I think certainly 10 years is not too short a period nor is it too long for us to wait.

Miss Nicholson: I have just one final question. You have talked a lot before on the issue of closely held ownership. What reasons if any would you see for requiring broadly held ownership of banks but allowing different rules for trust companies?

Mr. Ghert: No reason except this is where we are today.

Miss Nicholson: Thank you.

The Chairman: Before I go on to Mr. Attewell on another round, let me ask a question. When you were here before us last, you really stressed the non-financial ownership of financial institutions as being in your view something we should resist strongly. You are a director of a company which advertises itself as equal or bigger than most of the banks. It is owned by a non-financial conglomerate which is in tobaccos, which is in drug stores, which is in construction now, tugboats; you name it.

First of all, why do you remain a director of such a corporation if you are really opposed to this type of thing? Secondly, why would you not carry further with your position and speak strongly and demand some type of a divestiture?

Mr. Ghert: I will deal with the second part of your question first. As I understand it, the agreement between Imasco and the Minister does provide for this, if the government should decide its policy is not to have cross-ownership.

The first part of the question has partly to do with the quality of management of the trust company and the fact that I feel I have a responsibility to some degree, although the law does not specify directors of trust companies have responsibilities to the depositors and the customers.

The Chairman: I know you think a great deal of Mr. Lahn, because he is one of your directors and it might raise other questions about interlocking directorships. But there is an undertaking by the new owners of Genstar that they will obey the provisions of Bill C-103 which is now before the House, if it is should pass and if the Minister should give a directive. Do you believe the Minister should restrict the ownership of Canada Trust under the provisions of that bill to something below 50%?

[Translation]

vous comme raisonnable pour permettre ou exiger de dessaisissement? Croyez-vous qu'une période de dix ans serait un délai raisonnable qui ne produirait pas d'effets indésirables sur le marché?

M. Ghert: Je le crois.

Mme Nicholson: Que diriez-vous de cinq ans?

M. Ghert: Vous forcez un peu la note, je crois. Vous trouverez bien des opinions divergentes sur la question, j'en suis sûr, mais je crois que 10 ans, ce n'est pas trop court ni trop long comme délai d'attente.

Mme Nicholson: J'ai une dernière question. Vous avez beaucoup parlé de la question de la propriété à capital fermé. Pour quelles raisons, selon vous, si tant est qu'il y en ait, devrait-on exiger que les banques soient à capital largement étalé, alors qu'on permettrait aux sociétés de fiducie d'avoir droit à des règles différentes?

M. Ghert: Il n'y aurait aucune raison de le faire, sauf que c'est la réalité actuellement.

Mme Nicholson: Merci.

Le président: Avant de passer à M. Attewell pour une autre série de questions, j'ai moi-même une question à poser. Quand vous avez comparu devant nous la dernière fois, vous avez dit avec insistance qu'à votre avis, nous devrions nous opposer fermement à ce que des sociétés non financières possèdent des institutions financières. Vous êtes administrateur d'une société qui s'annonce elle-même comme égale à la plupart des banques, sinon plus grosse qu'elles. Elle appartient à un conglomerat non financier dont l'activité s'étend au secteur du tabac, de la pharmacie et maintenant de la construction, des bateaux-remorques, n'importe quoi.

Premièrement, pourquoi restez-vous administrateur d'une telle société si vous vous opposez vraiment à ce genre de chose? Deuxièmement, pourquoi ne profitez-vous pas davantage de votre position pour examiner avec fermeté une forme quelconque de dessaisissement?

M. Ghert: Je vais répondre à la deuxième question en premier. Si j'ai bien compris, l'entente intervenue entre Imasco et le ministre prévoit cela, au cas où le gouvernement déciderait, en tant que politique, d'interdire les chevauchements de propriété.

La première question concerne en partie la qualité de la gestion de la société de fiducie et le fait qu'à mon avis, j'ai une responsabilité, jusqu'à un certain point, bien que la loi ne dise pas que les administrateurs de sociétés de fiducie ont des responsabilités à l'égard des déposants et des clients.

Le président: Je sais que vous avez en grande estime M. Lahn, parce qu'il est l'un de vos administrateurs et que cela pourrait soulever d'autres questions au sujet des conseils d'administration entrecroisés. Mais les nouveaux propriétaires de Genstar se sont engagés à respecter les dispositions du bill C-103 dont la Chambre est actuellement saisie, s'il est adopté et que le ministre émet une directive. Croyez-vous que le ministre devrait limiter à moins de 50 p. 100 la propriété de Canada Trust, aux termes des dispositions de ce bill?

[Texte]

• 2005

Mr. Ghert: Yes.

The Chairman: And is that because the owner is a non-financial controlling company?

Mr. Ghert: Yes, and because at the time they purchased they were aware that—

The Chairman: These restrictions were there.

Mr. Ghert: —these restrictions were there or might very soon be there.

The Chairman: Mr. Attewell.

Mr. Attewell: There is just one further area I would like to come back to. The trust companies in particular have a tremendous power, if I could put it that way, in terms of accumulating shares of a specific company, whether it is directly from the intermediary assets or the fiduciary. I am not just talking about Chinese walls, but deals that can be made. Have you seen abuses or heard directly of abuses in that area in terms of warehousing or parking some stock for a while towards an impending take-over?

Mr. Ghert: As a director of Canada Trust, no.

Mr. Attewell: As a citizen at large in the financial community?

Mr. Ghert: Nothing other than a sort of street knowledge of how it is done and people talking about this was done or that was done. But no direct firsthand knowledge; I have never been involved in it.

Mr. Attewell: What is your intuition? Are the regulations lacking in that regard?

Mr. Ghert: I think the regulations are somewhat tighter than they have been. I think the OSC has tightened up a bit and there is a bit more vigilance, making it more difficult now.

Mr. Attewell: So it is not as serious a concern—

Mr. Ghert: It is not as serious as it would have been. I think they are watching it a bit more closely. I think a lot more can be done. I think it is still possible to do it.

Mr. Attewell: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Riis.

Mr. Riis: Mr. Ghert, a few weeks ago you were quoted, again in *The Toronto Star*, as saying that power always carries with it the possibility of abuse or corruption. I think I heard you say earlier that the economic world as we know it is likely going to get more competitive than ever, that it will be a tougher world in which to operate. I suspect that you are giving us some very sage advice tonight. You see on the

[Traduction]

M. Ghert: Oui.

Le président: Est-ce que vous le dites parce que le propriétaire de cette société est une société non financière qui la contrôle?

M. Ghert: Oui, et parce qu'au moment de l'achat, on savait que...

Le président: Ces restrictions existaient.

M. Ghert: ... ces restrictions existaient ou seraient bientôt imposées.

Le président: Monsieur Attewell.

M. Attewell: Je voudrais m'étendre davantage sur un autre point déjà abordé. Les sociétés de fiducie, en particulier, ont un pouvoir extraordinaire, si je peux employer ce terme, en ce qui concerne l'accumulation des actions d'une société donnée, que ce soit directement, par leurs éléments d'actif intermédiaires, ou par les capitaux qu'elles détiennent en fiducie. Je ne parle pas seulement de cloisonnement, mais des transactions qu'elles peuvent faire. Avez-vous eu connaissance ou entendu parler directement d'abus dans ce domaine, en ce qui concerne le stockage ou l'immobilisation d'actions en attendant une acquisition imminente?

M. Ghert: En tant qu'administrateur de Canada Trust, non.

M. Attewell: Et en tant que citoyen et membre de la communauté financière?

M. Ghert: Rien d'autre que ce que connaît le citoyen ordinaire sur la façon dont les choses se passent et ce qu'on entend dire à propos de telle ou telle transaction. Mais jamais une connaissance de première main. Je n'ai jamais participé à ce genre de choses.

M. Attewell: Qu'en pensez-vous, intuitivement? Les règlements sont-ils déficients en ce domaine?

M. Ghert: Je pense que les règlements sont en quelque sorte plus rigoureux qu'auparavant. Je crois que la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario a serré un peu la vis et qu'on exerce un peu plus de vigilance, ce qui rend maintenant la chose plus difficile.

M. Attewell: Donc, ce n'est pas un sujet sérieux de préoccupations...

M. Ghert: Ce n'est pas aussi grave qu'auparavant. Je crois qu'on surveille les choses un peu plus attentivement. Mais on pourrait faire beaucoup plus. À mon avis, il est encore possible de faire ce genre de choses.

M. Attewell: Merci, monsieur le président.

Le président: Monsieur Riis.

M. Riis: Monsieur Ghert, il y a quelques semaines, encore une fois dans le *Star* de Toronto, vous disiez, d'après l'article, que le pouvoir entraîne toujours une possibilité d'abus ou de corruption. Je crois vous avoir entendu dire tantôt que le monde économique que nous connaissons deviendra plus concurrentiel que jamais, que ce sera un monde beaucoup plus rude pour les entreprises. J'ai l'impression que vous nous

[Text]

horizon the possibility of increased concentration of power—economic, financial and political—and if we were to proceed with allowing financial and non-financial firms to come together that could lead us to a situation that could be very problematic. Is that a fair summary of . . . ?

Mr. Ghert: I think that is a good summary.

Mr. Riis: On short notice I asked you if you would not provide some information for the committee tonight from your firm. Did you get that message yet?

Mr. Ghert: No.

Mr. Riis: Well, perhaps I will get it to you later. Thank you.

The Chairman: Are there any other questions by any other members? Thank you very much, Mr. Ghert, for coming here tonight.

Mr. Ghert: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Our next witness is Mr. Trevor Eyton. Mr. Eyton has Mr. Cockwell with him. Mr. Cockwell, do you want to come up as well, and perhaps you might be able to answer questions that Mr. Eyton could not?

The Clerk: Do you swear that the evidence you shall give in this examination will be the truth, the whole truth and nothing but the truth, so help you God?

Mr. J. Trevor Eyton (President and Chief Executive Officer, Brascan Corporation): I do.

The Clerk: Do you swear that the evidence you shall give in this examination will be the truth, the whole truth and nothing but the truth, so help you God?

Mr. Jack Lynn Cockwell (Executive Vice-President and Chief Operating Officer, Brascan Limited): I do.

The Clerk: Thank you.

The Chairman: Thank you very much for coming.

• 2010

You will appreciate that we are looking at whether we should amend our report with respect to controls which the Minister should place by a policy matter on and with respect to non-financial owners of financial companies. Of course, one of the major non-financial players is the Brascan group, Mr. Eyton, and you are the president and chief executive officer of Brascan. I am going to start the questioning with Mr. Attewell.

Mr. Attewell: Thank you Mr. Chairman. Mr. Eyton, I would like to get some idea on the background of some of your senior officers. I know of some who have long-established records in the financial community; I am thinking of Mr. Lambert, ex-TD Bank, Barbara McDougall, ex-Bank of Montreal, and Earl Orser of Eaton's. Maybe we could start with Mr. Cockwell, who is with you. Are you a chartered accountant, Mr. Cockwell?

[Translation]

donnez un conseil très sage ce soir. Vous voyez à l'horizon la possibilité d'une concentration accrue du pouvoir—économique, financier et politique—et que si nous devons continuer à permettre aux entreprises financières et non financières de s'unir, cela pourrait nous conduire à une situation très problématique. Est-ce que cela résume bien . . . ?

M. Ghert: C'est un bon résumé.

M. Riis: Je vous ai demandé, sur court préavis, si vous ne pourriez pas fournir au Comité, ce soir, quelques renseignements sur votre société. Avez-vous reçu le message?

M. Ghert: Non.

M. Riis: Eh bien, peut-être que je vous l'enverrai plus tard. Merci.

Le président: Y a-t-il d'autres questions? Merci beaucoup, monsieur Ghert, d'être venu ici ce soir.

M. Ghert: Merci, monsieur le président.

Le président: Le témoin suivant est M. Trevor Eyton. M. Eyton est accompagné de M. Cockwell. Monsieur Cockwell, pourriez-vous venir à l'avant vous aussi. Peut-être pourriez-vous répondre aux questions auxquelles M. Eyton ne pourra pas répondre?

Le greffier: Jurez-vous que le témoignage que vous rendrez dans cette audition sera la vérité, toute la vérité et rien que la vérité? Ainsi Dieu vous soit en aide.

M. J. Trevor Eyton (président et chef de la direction, Brascan Corporation): Je le jure.

Le greffier: Jurez-vous que le témoignage que vous rendrez dans cette audition sera la vérité, toute la vérité et rien que la vérité? Ainsi Dieu vous soit en aide.

M. Jack Lynn Cockwell (vice-président exécutif et directeur général de l'exploitation, Brascan Limited): Je le jure.

Le greffier: Merci.

Le président: Merci beaucoup d'être venus.

Nous sommes à étudier s'il y a lieu de modifier notre rapport en ce qui concerne les mesures de contrôle que le ministre devrait appliquer, à titre de politique, aux propriétaires non financiers d'institutions financières. Bien entendu, l'une des principales sociétés non financières visées est le groupe Brascan dont vous êtes, monsieur Eyton, le président et chef de la direction. Je demande à M. Attewell de commencer l'interrogatoire.

M. Attewell: Merci, monsieur le président. Monsieur Eyton, j'aimerais obtenir quelques renseignements sur les antécédents de certains de vos cadres supérieurs. Je sais que plusieurs ont une présence de vieille date dans la communauté financière. Je pense à M. Lambert, autrefois de la Banque Toronto-Dominion, à Barbara McDougall, autrefois de la Banque de Montréal, et à Earl Orser, de la maison Eaton. Peut-être

[Texte]

Mr. Cockwell: Yes, I am a chartered accountant. I was with Touche Ross for about seven or nine years. I joined the Edper group in 1968 and I have been with them in one form or other since then.

Mr. Attewell: Do I detect an accent there?

Mr. Cockwell: Yes, I am a South African by birth and a Canadian since 1979.

Mr. Attewell: Thank you. Is Mr. Ken Clarke, who is with Great Lakes Group, a CA?

Mr. Cockwell: Mr. Clarke is a chartered accountant. He was with Touche Ross. Then he joined the Investment Dealers Association and Merrill Lynch. He joined Great Lakes about two years ago. He is originally from the United Kingdom, but he is also Canadian.

Mr. Attewell: What about Mr. Chris Manning?

Mr. Cockwell: I do not know the name.

Mr. Attewell: What about Mr. Bill . . . ?

Mr. Cockwell: Bill Héroux is a Canadian. He is the lawyer who worked with the firm of Tories for probably six to nine years and joined Hees International two years ago.

Mr. Attewell: Is Mr. Tim Price president of Hees International?

Mr. Cockwell: Mr. Tim Price joined Edgar in 1969, and became president of Hees International around 1979. He is also a CA, and was with Touche Ross.

Mr. Attewell: What is his country of origin?

Mr. Cockwell: It is Canada.

Mr. Attewell: What about Manford Walt?

Mr. Cockwell: Manford Walt is a chartered accountant. He trained with a small firm in Johannesburg, joined Touche Ross about six years ago, and then joined Hees International four years ago.

Mr. Attewell: What about Mr. Cornelissen?

Mr. Cockwell: Mr. Cornelissen is a chartered accountant who worked for a medium-sized firm in Durbin, joined Touche Ross in 1965, and was with Hees International for two or three years. He joined Trizec Corporation in 1976 and Royal Trustco in 1982 or 1983.

Mr. Attewell: Were his original roots in South Africa?

Mr. Cockwell: As I mentioned, he started in Durbin, but I think his roots are Dutch, from Holland.

Mr. Attewell: Could you tell me about Kevin Benson?

Mr. Cockwell: Mr. Benson worked with Mr. Cornelissen in a major international firm, prior to joining Trizec Corporation

[Traduction]

pourrions-nous commencer par M. Cockwell, qui vous accompagne. Êtes-vous comptable agréé monsieur Cockwell?

M. Cockwell: Oui, je suis comptable agréé. J'ai travaillé chez Touche Ross pendant sept ou neuf ans. Je suis entré au groupe Edper en 1968 et je suis avec lui, à divers titres, depuis ce temps.

M. Attewell: Je crois déceler un accent.

M. Cockwell: Oui, je suis Sud-Africain de naissance et Canadien depuis 1979.

M. Attewell: Merci. Est-ce que M. Ken Clarke, qui travaille pour Great Lakes, est comptable agréé?

M. Cockwell: M. Clark est comptable agréé. Il travaillait auparavant chez Touche Ross. Ensuite, il est entré dans l'Association des courtiers en valeurs mobilières chez Merrill Lynch. Il est entré au service de Great Lakes il y a environ deux ans. M. Clark est originaire du Royaume-Uni, mais il est Canadien.

M. Attewell: Et M. Chris Manning?

M. Cockwell: Je ne connais pas ce nom.

M. Attewell: Et M. Bill . . . ?

M. Cockwell: Bill Héroux est Canadien. C'est un avocat qui a travaillé pour une maison d'avocats conservateurs pendant six ou neuf ans. Il est entré au service de *Hees International*, il y a deux ans.

M. Attewell: M. Tim Price est-il président de *Hees International*?

M. Cockwell: M. Tim Price est entré chez Edgar en 1969 et il est devenu président de Hees International vers 1979. C'est aussi un comptable agréé et il a déjà travaillé pour Touche Ross.

M. Attewell: Quel est son pays d'origine?

M. Cockwell: Le Canada.

M. Attewell: Et Manford Walt?

M. Cockwell: Manford Walt est comptable agréé. Il a fait son stage dans une petite entreprise de Johannesburg, puis il a travaillé pendant environ six ans chez Touche Ross et est entré chez Hees International, il y a quatre ans.

M. Attewell: Et M. Cornelissen?

M. Cockwell: M. Cornelissen est comptable agréé. Il a travaillé pour une maison de moyenne importance à Durbin, puis il est entré chez Touche Ross en 1965. Il a travaillé pour Hees International pendant deux ou trois ans, après quoi il est entré chez Trizec, en 1976, puis chez Royal Trustco, en 1982 ou 1983.

M. Attewell: Est-il originaire de l'Afrique du sud?

M. Cockwell: Comme je l'ai dit, il a commencé à Durbin, mais je crois que ses origines sont hollandaises, qu'il vient des Pays-Bas.

M. Attewell: Pourriez-vous me parler de Kevin Benson?

M. Cockwell: M. Benson travaillait avec M. Cornelissen dans une grande entreprise internationale avant d'entrer chez

[Text]

in 1977, as the chief financial officer. He is presently executive vice-president and responsible for the administration of Trizec Corporation. I do not know his accounting firm.

Mr. Attewell: Mr. Hawkrigg?

• 2015

Mr. Cockwell: Mr. Hawkrigg from Clarkson Gordon became the president of Fuller Brush and spent probably five or more years with Canada Trust, became vice-chairman of Canada Trust, was hired by Trilon Corporation in 1982 or 1983 as a senior vice-president and became president and chief executive a year or so later.

Mr. Attewell: So you are not all from Touche Ross then?

Mr. Cockwell: No, there are a lot of others from Clarkson Gordon and many of the other firms I mentioned.

Mr. Attewell: Thank you. I think what several of us would like to do is deal with a few specific transactions, not in a great amount of detail but hopefully it will start to shed some light on your philosophy of how you operate. It is not easy... Let me reverse that: It is not hard at all to get confused on some of the transactions put together by your company.

A while ago Norcen was bought by Hees. That is Norcen of the Conrad Black group. I understand Hees gave Brascan an option to buy Norcen within two years and I guess presumably because Brascan did not have the capital available at that time, or I do not know what it was, but I guess by basic question is what consideration did Brascan give Hees?

Mr. Eyton: We want to answer all of the questions very fully. I wonder if I could back-track a little bit and then come forward; would that be agreeable to the committee?

Mr. Attewell: Sure.

Mr. Eyton: I think I might like to put things in some context and then we can go off from there into specific transactions. May I have that permission?

Mr. Attewell: Sure.

The Chairman: Please go ahead.

Mr. Eyton: I was not going to give an opening statement but I heard Mr. Ghert and it occurred to me it would be useful.

Our group and the success that we have had would attribute really to three components. One is the first quality investments that we have. We believe strongly that we should have only the best kind of investments in the best kinds of companies. Second is the quality of our people; we spoke at some length about some of the people, and obviously in our group there are many others, senior and capable people. We consider that the people we have, our management resources within the group, are equal to—or privately I suppose and publicly here, we think perhaps better than other similar groups in the country.

[Translation]

Trizec, en 1977, comme directeur des finances. Il est actuellement vice-président exécutif et responsable de l'administration de la société Trizec. Je ne connais pas le nom de son entreprise comptable.

M. Attewell: Et M. Hawkrigg?

M. Cockwell: M. Hawkrigg, de la maison Clarkson Gordon, est devenu président de Fuller Brush et a passé probablement cinq années ou plus au service de Canada Trust. Il est devenu président de cette société, puis il a été engagé par la société Trilon en 1982 ou 1983 comme premier vice-président. Il est devenu président et chef de direction environ une année après.

M. Attewell: Donc, vous venez tous de chez Touche Ross?

M. Cockwell: Non. Il y en a beaucoup d'autres qui viennent de chez Clarkson Gordon et des nombreuses autres entreprises que j'ai mentionnées.

M. Attewell: Merci. Je crois que plusieurs d'entre nous aimeraient qu'on parle de quelques transactions particulières, non pas tellement dans le détail, mais pour obtenir, espérons-le, quelques lumières sur les grands principes que vous appliquez à votre activité. Il n'est pas facile... Je veux dire l'inverse: il n'est pas du tout difficile de s'embrouiller quand on examine certaines des transactions réalisées par votre société.

Il y a quelque temps, Norcen a été achetée par Hees. Il s'agit de la société Norcen du groupe Conrad Black. Je crois savoir que la société Hees a donné à Brascan l'option d'acheter Norcen dans un délai de deux ans et je suppose que parce que Brascan ne disposait pas du capital à cette époque, ou je ne sais pas ce qui s'est passé... , mais j'aimerais savoir essentiellement quelle compensation Brascan a accordée à la société Hees.

M. Eyton: Nous voudrions répondre à toutes les questions d'une façon complète. Est-ce que je pourrais revenir un peu en arrière, avec la permission du Comité?

M. Attewell: Certainement.

M. Eyton: J'aimerais placer les choses dans leur contexte, après quoi nous pourrions parler de transactions particulières. M'y autorisez-vous?

M. Attewell: Certainement.

Le président: Allez-y, s'il vous plaît.

M. Eyton: Je ne voulais pas faire un exposé d'introduction, mais après avoir entendu M. Ghert, il m'a semblé que ce serait utile.

J'attribue à trois composantes le succès de notre groupe. D'abord, les investissements de première qualité que nous avons. Nous croyons fermement que nous devons faire les meilleurs investissements possibles, dans les meilleures sociétés. Deuxièmement, la qualité de nos gens. Nous avons déjà parlé de certains d'entre eux et il y en a beaucoup d'autres, des gens d'expérience et de grande compétence. Nous considérons que les gens qui composent les ressources gestionnelles de notre groupe ne le cèdent en rien... c'est ce que nous disons en privé, je suppose, et publiquement ici... voire qu'ils

[Texte]

Third, our business principles are ones that are repeated in our group company annual reports and on every other occasion.

I thought I would do a quick précis here, because that may be a starting point for some of the concerns the committee has. The first is, as a business principle, that we voluntarily limit our share holdings in our principal operating companies to approximately the 50% level. We do that for three fundamental reasons. First, we want public participation and ownership in the company. We think that where the public has the opportunity, they will feel a part of it and benefits the company directly. Second, it subjects its managements to pressures. Suddenly they have the higher profile of a public company; they are rendered much more accountable because of their need to report on a regular basis and to measure their results both against their plans and against the performance of their peer companies. Third, it allows us to reward our managements by requiring that our most senior people actually purchase shares in the companies they manage. That means they have exactly the same interests as all of the shareholders. If the company does well, they do well; if the company does badly they in fact lose. We discourage options in our senior people.

Our second fundamental value is to obtain shareholder representation on all of our boards. We support, where it is available, the principle of cumulative voting. So where that is available, let us say at 10% of the shares, working together can always elect 10% of the board; that is the mathematics of it. But even when that is not available, we are at great pains to make sure that significant shareholders and minority shareholders are represented. To us, an ideal board is made of the major shareholder or shareholders, directors in effect representing the management and independent directors. As I say, we seek them out and charge them with a very clear and tough responsibility: independent directors representing the minority shareholders.

Third, we put a strong emphasis on reporting systems and procedures and on accountability of management. At one level that comes with being a public company; nonetheless, it has been our experience with some of the public companies we were involved with initially that the reporting standards and the information provided to directors and elsewhere simply was not good enough. We will make a concerted effort to make sure reporting is there so you can have true accountability.

[Traduction]

sonst peut-être meilleurs que dans les autres groupes similaires du pays. Le troisième élément, ce sont nos principes d'exploitation, que nous répétons d'une année à l'autre dans les rapports annuels de nos sociétés et en toutes occasions.

J'aimerais en faire un résumé rapide ici, parce que cela pourrait servir de point de départ à l'examen des préoccupations du Comité. Premièrement, nous avons comme principe d'exploitation de limiter volontairement notre participation dans nos principales sociétés d'exploitation à un niveau d'environ 50 p. 100 des actions. Nous le faisons pour trois raisons fondamentales. D'abord, nous voulons que le public ait une part dans la propriété de ces sociétés. Nous estimons qu'alors, le public se sent partie intégrante de l'entreprise et cela apporte à celle-ci des avantages directs. Deuxièmement, cette participation du public soumet les gestionnaires à des pressions. Du coup, ils se retrouvent dans la situation plus transparente d'une société publique. Ils sont ainsi beaucoup plus comptables de leur gestion, parce qu'ils doivent en faire rapport sur une base régulière et mesurer leurs résultats tant en fonction de leurs plans que des résultats de sociétés similaires. Troisièmement, nous pouvons ainsi, pour récompenser nos gestionnaires supérieurs, les obliger à acheter des actions des entreprises qu'ils gèrent. Cela signifie qu'ils y ont exactement les mêmes intérêts que tous les actionnaires. Si la société va bien, ils vont bien. Si la société va mal, ils perdent. Nous décourageons les formules d'achats optionnels d'actions pour nos gestionnaires supérieurs.

Notre deuxième principe fondamental est que les actionnaires doivent être représentés dans tous nos conseils d'administration. Nous appuyons le principe du vote proportionnel. Donc, lorsqu'un actionnaire détient, disons, 10 p. 100 des actions, nous lui laissons toujours la possibilité de collaborer avec nous en élisant 10 p. 100 du conseil d'administratoir. C'est mathématique. Mais même dans les autres cas, nous prenons grand peine de nous assurer que le conseil d'administration comprenne tant les actionnaires minoritaires que les grands actionnaires. Pour nous, le conseil d'administration idéal se compose de représentants de l'actionnaire principal ou des actionnaires principaux, donc d'administrateurs représentant les gestionnaires, et d'administrateurs indépendants. Je le répète, nous recherchons des administrateurs indépendants et leur confions une tâche très claire et difficile, celle de représenter les actionnaires minoritaires.

Troisièmement, nous attachons une grande importance aux systèmes et procédures de production de rapports et à l'obligation qu'ont les gestionnaires de rendre compte de leur gestion. À un certain niveau, cela va de soi, puisqu'il s'agit de sociétés publiques. Néanmoins, nous avons constaté, au début, dans certaines des sociétés publiques dont nous participons à la gestion, que les normes de production de rapports et les renseignements fournis aux administrateurs et ailleurs n'étaient tout simplement pas suffisants. Nous faisons un effort concentré pour nous assurer de la production des rapports voulus, de manière à ce que les gestionnaires rendent vraiment compte de leur gestion.

• 2020

[Text]

Our next value is the role of directors—and when I say the role of directors, I mean our role, because we express ourselves through the boards—and the role of the other directors, representing both the minority shareholders and management. We feel directors should participate in all major strategic initiatives. They should be involved in succession planning. They should be involved in assessment of management performance and the rewards that go to them. They should be obliged to safeguard shareholder equity interests, and we may come back to that later on when we deal with the financings in which the group has participated.

Our next value is that we emphasize total return to shareholders, and we count that as both the earnings we report and the increase in the underlying values to the company. Over the longer term, we find that is a better way to go. In other words, we are not terribly discouraged if earnings are off a bit one year as long as we can see that the company is sounder, the assets are growing and the future still is promising.

Last—and I do not say it simply to be political or persuasive here—we believe strongly in corporate responsibilities. We do contribute, and we expect our senior people to contribute, to the quality of life in the different communities, or for that matter, on a national scale, where they can.

That is the starting point for the group. Those general principles would apply and have been accepted by all the group companies. Clearly, depending on the business you are in, you will go on from there. But all the companies share those particular values, and we find it useful as a reference point as soon as we get involved in discussion about such questions as related-party transactions.

That is my general comment at the onset. I want to say as well—and it is by way of a half apology—that Mr. Riis did send me a telex asking for quite a lot of information. I have no reluctance whatever in providing the information; indeed, I think most of it is public. Certainly, most of the better analysts in town can provide that information. I will have it for you in written form, and I expect you will get it at the beginning of next week. It related to a number of questions about facts, such as the price of an acquisition, the number of employees, productivity improvements, performance, a variety of things of that sort. I think it would be best answered in the form of a written reply.

So that is our beginning shot. You were speaking about some of our people. It was a random selection. Obviously, there are many more senior people within the group.

Mr. Cockwell: Could I add one comment to the principles? They are not principles that are hidden away; they are published for the whole world to see. They represent a

[Translation]

Un autre élément qui fait notre valeur, c'est le rôle que jouent les administrateurs qui représentent les actionnaires majoritaires—je veux dire notre rôle, parce que nous nous exprimons par l'entremise des conseils d'administration—et ceux qui représentent les actionnaires minoritaires. Nous estimons que les administrateurs doivent participer à l'élaboration de toutes les grandes initiatives stratégiques. Il faut qu'ils participent à la planification de la relève. Il faut qu'ils participent à l'évaluation des rendements des gestionnaires et à l'octroi des récompenses qui l'accompagnent. Il faut qu'ils soient tenus de protéger la participation des actionnaires dans l'avoir-propre, et nous pourrions peut-être revenir sur ce point plus tard, quand nous parlerons des financements auxquels le groupe a participé.

Une autre de nos valeurs est que nous accordons beaucoup d'importance, auprès de nos actionnaires, au rendement global, que nous considérons comme composé tant des gains déclarés que de l'accroissement des valeurs de base de la société. Nous croyons qu'à long terme, c'est une meilleure façon de procéder. Autrement dit, nous ne nous sentons pas tellement découragés si les gains sont un peu moins élevés une année, pourvu que nous jugions que la société est dans une meilleure position financière, que les éléments d'actifs sont en croissance et que l'avenir est encore prometteur.

Enfin, et je ne le dis pas simplement pour faire de la politique ou de la persuasion, nous croyons fermement qu'une société a des responsabilités. Nous contribuons, et nous demandons à nos cadres supérieurs de le faire aussi, à la qualité de la vie dans les différentes communautés où nous sommes situés et, quant à cela, à l'échelle de tout le pays, dans la mesure du possible.

Telles sont les bases premières sur lesquelles repose le groupe. Ces principes généraux s'appliquent à toutes nos entreprises et toutes les ont admis. Il est évident qu'à partir de là, chacune de nos sociétés agit en fonction de ses activités propres. Mais toutes ont ces valeurs particulières et nous les trouvons utiles, comme points de référence, dès que nous devons examiner certaines questions, comme les transactions apparentées.

Voilà les remarques générales que je voulais faire en commençant. Je tiens à dire aussi, un peu en guise d'excuse, que M. Riis m'a envoyé un telex qui me demandait beaucoup de renseignements. Je n'ai aucune hésitation à les produire. En fait, je crois que la plupart d'entre eux sont publics. Je suis certain que la plupart des bons analystes de la ville pourraient les fournir. Je vous les enverrai sous forme écrite et je prévois qu'ils vous parviendront au début de la semaine prochaine. Ces renseignements portent sur plusieurs points, comme le prix d'une acquisition, les effectifs, les améliorations apportées à la productivité, le rendement et diverses choses de ce genre. Je crois qu'il vaut mieux répondre à ces demandes par écrit.

Voilà donc notre coup d'envoi. Vous avez mentionné certains de nos gestionnaires. Il s'agissait de noms donnés au hasard. Il y a évidemment bien d'autres cadres supérieurs dans le groupe.

M. Cockwell: Permettez-moi d'ajouter une remarque au sujet de ces principes. Ce ne sont pas des principes cachés. Ils sont publiés, afin que tout le monde les connaisse. Ils consti-

[Texte]

commitment to our shareholders, to the public at large and to our affiliates. They represent something that governs our relationship with our affiliates. For the complete text, you can see them in the annual report of Brascan, for example. I think we are proud of them. We are confident that we can match them against any practised elsewhere that we are aware of, and we are comfortable having our behaviour measured against those principles.

As an example—and again, I am picking up on Mr. Eyton's comment about Mr. Ghert—I just cannot help but make the comparison where we look to our senior officers to purchase shares in the company. That makes the officers very conscious of the performance of their company, and that is where they draw their rewards. We maintain the cash awards at levels which would be substantially less than levels which they could earn in other companies or any other position they wish to take.

• 2025

I contrast that with the practice of other companies such as Mr. Ghert's, where they promote phantom stock, cherry-picking of assets to participate in, and things like that. You will not find that within our group, and Mr. Ghert would not be employable, given the standards that we apply in hiring people.

Mr. Attewell: Are you talking of share options or purchases?

Mr. Cockwell: We do not have option plans in Brascan itself at all or at the senior level in its major companies. The employees purchase the stock and they take it at full risk. For example, most of the Brascan senior management would have been substantially underwater for a four- or five-year period. Their interests would be to restore the health of the company, and that is where their rewards would come from.

Mr. Attewell: Do you help subsidize the financing of these purchases, directly or indirectly?

Mr. Cockwell: There is no subsidy paid. The employees pay interest equal to the dividends paid. Any difference between the dividends and the going rate of interest, whether it is 10% or 20%, is measured as part of the remuneration program.

Mr. Attewell: Okay. Getting back to this question I had of the Norcen deal, Mr. Eyton, I wonder if you might just outline what consideration, if any, Brascan got for Hees holding on to that stock.

Mr. Eyton: Jack, could you speak to that?

Mr. Cockwell: Sure. The Norcen transaction was brought to the Brascan board I think some time in February to approve. The Brascan board, particularly the independent directors, were uncomfortable with Brascan taking on a further resource exposure at that particular point in time. To enable Brascan to

[Traduction]

tuent un engagement envers nos actionnaires, envers le grand public et envers nos sociétés affiliées. Ils forment un ensemble qui régit nos rapports avec nos sociétés affiliées. Quant à leur formulation complète, vous pouvez l'y trouver, par exemple, dans le rapport annuel de Brascan. Nous en sommes fiers. Nous sommes persuadés que nous pouvons les mesurer à n'importe quels autres principes appliqués ailleurs, pour autant que nous les connaissons, et nous sommes à l'aise quand nous mesurons notre conduite en fonction de ces principes.

Par exemple—et là encore, je reprends la remarque de M. Eyton au sujet de M. Ghert—je ne peux m'empêcher de faire une comparaison en ce qui concerne l'obligation faite à nos gestionnaires supérieurs d'acheter des actions de leur société. Cela les rend très attentifs au rendement de leur société et c'est ainsi qu'ils obtiennent leurs récompenses. Nous maintenons les gratifications en espèces à des niveaux substantiellement inférieurs à ce qu'ils pourraient toucher dans d'autres sociétés ou dans une autre fonction ailleurs.

Je mets cela en rapport avec les pratiques d'autres sociétés comme celle de M. Ghert, où l'on encourage l'acquisition d'actions fantomatiques, la cueillette de certains éléments d'actifs ça et là, et d'autres choses semblables. Vous ne trouverez pas cela dans notre groupe et M. Ghert n'y serait pas employable, étant donné les normes que nous appliquons quand nous engageons quelqu'un.

M. Attewell: Parlez-vous des achats d'actions ou des options d'achat?

M. Cockwell: Nous n'avons pas de système d'options d'achat d'actions à la société Brascan proprement dite, ni au niveau des cadres supérieurs de ses sociétés principales. Les employés achètent des actions et le font en assumant tous les risques. Par exemple, la plupart des gestionnaires supérieurs de Brascan ont été substantiellement en position de perte pendant une période de quatre ou cinq ans. Ils avaient tout intérêt à rétablir la santé de la société et c'est ainsi qu'ils pouvaient obtenir leur récompense.

M. Attewell: Subventionnez-vous ces achats, directement ou indirectement?

M. Cockwell: Nous ne versons aucune subvention. Les employés paient des intérêts égaux aux dividendes versés. La différence entre les dividendes et les intérêts calculés aux taux courants, qu'elle soit de 10 p. 100 ou de 20 p. 100, est considérée comme un élément du programme de rémunération.

M. Attewell: Très bien. Pour revenir à ma question sur la transaction de Norcen, pourriez-vous nous expliquer brièvement, monsieur Eyton, quelle compensation, le cas échéant, Brascan a fournie pour que Hees retienne ces actions.

M. Eyton: Jack, pourriez-vous répondre à cette question?

M. Cockwell: Certainement. La transaction de Norcen a été présentée au conseil d'administration de Brascan en février, je crois. Les administrateurs de Brascan, en particulier les administrateurs indépendants, n'aimaient guère l'idée que Brascan expose de nouvelles ressources à ce moment-là. Pour

[Text]

get the benefits over the long term, Hees stepped in and financed it and protected its downside through various mechanisms, including Hollinger investing in a junior equity in the company. Brascan, in return, got a call on the investment if things went well. If the investment did not go well, Brascan's net costs would be a \$50 million investment in a junior preferred position in the company. Hees, in return for providing the merchant banking services in that respect, received a call on half of Brascan's interests in Great Lakes.

Mr. Attewell: For half the interests?

Mr. Cockwell: Half of Brascan's interests in Great Lakes.

Mr. Attewell: Thank you. Could you highlight your involvement in any of your subs in the Union Gas-Union Enterprises battle? I am thinking in terms of London Life or Continental Bank, Wellington Insurance. Which of your subs were involved in that corporate battle, and to what extent?

Mr. Eyton: That series of transactions has been reviewed in considerable detail and in fact is a matter of public record. The allegations, particularly as they were directed toward our group of companies, went well beyond the facts. After investigation by both a special commission and the Ontario Securities Commission, there was no support to prove the allegations against our group in terms of acting in concert. All that supported was our contention right from the onset that various of the group companies had participated one way or another in either the purchase or the sale of shares of Union Enterprises or Unicorp Preferred that were outstanding. But they were all decisions that had been taken independently in the normal course, and there was no orchestration or no conspiracy at all between the companies.

• 2030

The Chairman: Did nobody look over the top of the Chinese wall and direct this?

Mr. Eyton: To tell you the truth, I was not aware of the different involvements by the company—I think this is shared by Mr. Cockwell—until we got into the examination and heard some of the allegations being made. We simply were not aware of the trades.

The Chairman: The matter was in the public press for three weeks, and there were all sorts of manoeuvres. The allegations are that some of these deposit-taking institutions, or premium-taking institutions were involved in buying and selling stock.

Mr. Eyton: They were certainly buying and selling, but they were acting in a different way. They were selling or buying on different terms. It was quite clear there was no co-ordinated

[Translation]

permettre à Brascan d'obtenir à long terme le bénéfice de la transaction, Hees est intervenue pour la financer et elle s'est protégée par divers mécanismes, y compris un placement de Hollinger dans les actions d'une entreprise secondaire de la société. En retour, Brascan obtenait un droit de priorité sur l'investissement dans Norcen, à condition que tout se passe bien. Dans le cas contraire, les coûts nets de Brascan étaient un investissement de 50 millions en actions privilégiées dans une entreprise secondaire de la société. En retour pour avoir servi de banque d'affaires dans cette transaction, Hees obtenait un droit de priorité sur la moitié de la participation de Brascan dans Great Lakes.

M. Attewell: Sur la moitié de sa participation?

M. Cockwell: Sur la moitié de la participation de Brascan dans Great Lakes.

M. Attewell: Merci. Pourriez-vous nous donner les grandes lignes de votre intervention faite par l'une quelconque de vos filiales, dans la bataille entre la *Union Gas* et la *Union Enterprises*? Je veux dire en ce qui concerne une intervention de la *London Life*, de la Banque continentale ou de la *Wellington Insurance*. Laquelle de vos filiales a participé à cette bataille entre sociétés et dans quelle mesure?

M. Eyton: Cette série de transactions a fait l'objet d'un examen très détaillé et, en fait, elle est du domaine public. Les allégations qu'on a faites à son sujet, en particulier celles qui concernaient notre groupe de sociétés, dépassaient grandement la réalité. Après une enquête menée par une commission spéciale et par la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, on n'a rien trouvé qui puisse prouver les allégations portées contre notre groupe suivant lesquelles il y aurait eu concertation. Tout ce qu'on a trouvé appuyait ce que nous avions dit dès le début, c'est-à-dire que diverses sociétés du groupe avaient participé, d'une façon ou d'une autre, à l'achat ou à la vente d'actions privilégiées d'*Union Enterprises* ou d'*Unicorp* en circulation. Mais il s'agissait là de décisions qui avaient toutes été prises indépendamment, dans le cours normal des choses, et il n'y avait eu ni orchestration ni conspiration entre les sociétés.

Le président: N'y a-t-il eu personne qui ait regardé par-dessus la cloison et qui ait dirigé tout cela?

M. Eyton: Pour vous dire la vérité, je n'ai pas appris les différentes interventions de la société—et je pense que M. Cockwell est dans le même cas—avant que nous ayons commencé à examiner les transactions et que nous ayons appris certaines des allégations. Nous n'étions tout simplement pas au courant des marchés conclus.

Le président: La presse en a parlé pendant trois semaines et il y avait toutes sortes de manoeuvres. D'après les allégations, certaines de ces institutions autorisées à accepter des dépôts ou à percevoir des primes participaient à l'achat et à la vente d'actions.

M. Eyton: Elles faisaient certainement des achats et des ventes d'actions, mais elles agissaient suivant des modalités différentes. Elles vendaient et achetaient à des conditions

[Texte]

effort, and they were not acting in concert. This was the allegation, that they were not acting in concert.

Mr. Cockwell: I think the other issue was that the shareholders and investors generally were intimidated by the actions taken by the management of Union Gas and a number of the investment dealers who were defending management's position in Union Gas.

The investments made by any group companies—as we eventually established—were based on not accepting the analysis of the paper they invested in, namely, that it was junk bond paper; we saw it as having greater value than this. The major driving force for investing in it was we were in a period where as a group we viewed interest rates as being in a downturn, and we were getting a high-coupon, fixed-rate instrument on which all group companies have profited materially from buying the paper.

Mr. Attewell: Which investment committees in your group of companies would you be on, Mr. Cockwell? Or are you an ex-officio member of all of them?

Mr. Cockwell: I am a member of the investment committee of London Life. I do not believe I am involved in any respect with Lonvest Corporation. I attend investment committee meetings of Royal Trust, if they feel I can make a contribution. I am not an official member of that company's committee. I cannot think of any others.

Mr. Attewell: Would you say you were pretty well plugged in to investment philosophy and so on, given your senior position in the company?

Mr. Cockwell: I think any role I have played has been true to the board level of any of the companies—and I am not a member of the Royal Trust board—trying to develop investment standards; and this does not mean the picking of investments but investment standards. In this respect, I would have an impact on the decision-making of any of the investment companies. But I would not be a party to selection or approval of any investments made in those companies other than London Life, when I come to think about it.

I am not involved in the selection of the investments but would participate as a full member of an investment committee, where there are independent directors including specific directors representing the policy-holder interests. There would also be a business conduct review committee, where any transaction involving a potential conflict with a shareholder, policy-holder, or member of management would be referred automatically to the investment conduct review committee.

Mr. Attewell: You are not on the investment committee of the Continental Bank then or Wellington Insurance.

[Traduction]

différentes. Il était tout à fait clair qu'il n'y avait pas d'efforts coordonnés et qu'elles n'agissaient pas de concert. Telle était notre allégation, c'est-à-dire qu'elles n'agissaient pas de concert.

M. Cockwell: Je crois qu'il y avait aussi le fait que les actionnaires et les investisseurs en général étaient intimidés par les mesures prises par les gestionnaires de *Union Gas* et d'un certain nombre de courtiers qui défendaient la position de ces gestionnaires.

Les investissements faits par l'une ou l'autre des sociétés de notre groupe, comme nous l'avons éventuellement établi, ont été basés sur leur refus d'accepter l'analyse des valeurs mobilières dans lesquelles elles investissaient, à savoir qu'il s'agissait d'obligations de peu de valeur. Nous les avons jugées comme valant davantage. Ce qui nous poussait principalement à investir dans ces obligations, c'est que nous estimions, en tant que groupe, que nous traversions une période où les taux d'intérêt étaient à la baisse et que nous obtenions ainsi un instrument portant un coupon de valeur élevée et à taux fixe, dont toutes les sociétés du groupe ont beaucoup profité en achetant ces obligations.

M. Attewell: À quels comités d'investissement appartenez-vous, monsieur Cockwell, dans votre groupe de sociétés? Êtes-vous membre d'office de tous?

M. Cockwell: Je suis membre du comité d'investissement de la *London Life*. Je ne crois pas faire partie, en aucune façon, de celui de la *Lonvest*. J'assiste aux réunions du comité d'investissement de *Royal Trust* quand il estime que je peux lui être utile. Je ne suis pas membre officiel du comité de cette société. Je n'en vois pas d'autres.

M. Attewell: Diriez-vous que vous leur inculquez les grands principes d'investissement de votre société, etc., étant donné la position supérieure que vous y occupez?

M. Cockwell: Je crois que le rôle que je peux jouer au niveau des conseils d'administration de l'une ou l'autre des sociétés, et je ne suis pas membre du conseil de *Royal Trust*, est d'élaborer des normes d'investissement. Cela ne veut pas dire choisir des investissements, mais élaborer des normes d'investissement. À cet égard, j'ai une influence sur le processus décisionnel de toutes les sociétés d'investissement. Mais réflexion faite, je ne participe à la sélection ou à l'approbation d'aucun investissement fait dans ces sociétés, sauf en ce qui concerne la *London Life*.

Je ne participe pas au choix des investissements, mais je participe comme membre à part entière aux travaux d'un comité d'investissement où il y a des administrateurs indépendants, y compris des administrateurs représentant les intérêts des détenteurs de polices. Il y a aussi un comité d'examen d'éthique commerciale *Business Conduct Review Committee* à qui est déferée automatiquement toute transaction comportant un risque de conflit d'intérêt avec un actionnaire, un détenteur de police ou un membre de la direction.

M. Attewell: Donc, vous ne faites pas partie du comité d'investissement de la Banque continentale ni de celui de la *Wellington Insurance*.

[Text]

Mr. Cockwell: No, I am not.

Mr. Attewell: Maybe we could move to the discussion of some of the—

The Chairman: Mr. Eyton wanted to answer.

Mr. Eyton: I did not there to be an impression Mr. Cockwell was involved in even many of the decisions made by the investment committee at Royal Trust. It would be a very rare occurrence indeed when he would be involved in this decision making. Jack would be asked to attend the meetings from time to time, if there was a particular area or particular kind of initiative under consideration, but it would be very rare indeed.

Mr. Attewell: This is interesting, Mr. Eyton. For the record, I might just say what you hear on the street—which often is not true—but the gentleman on your left is, next to you, the most powerful individual in the group. He likely will not admit that, with all his modesty, but I gather he has tremendous knowledge. The skills he has are a great credit to him.

• 2035

Mr. Eyton: I was not trying to minimize his skills; it is just that he can only be in one place at one time. As I say, he is not as a rule at investigative committee meetings.

Mr. Cockwell: I would like to go back to Royal Trust, for example. I think it is a company we can be very proud of our involvement in—I stress through the board level—because today it would be the most considerably capitalized financial institution. We have the highest return on equity, and I think its management team can measure against anybody in the financial services industry in Canada.

It has gone through a number of difficult changes, and amongst those would be the tightening up of investment criteria. In the past, it would have been very easy for investment dealers to walk in and sell things to persuade them to acquire investments at relatively junior levels in the company.

This has been tightened up. The decision making in that respect is tighter at the most senior levels of management and requires approval by an investment committee, chaired by Mr. Lambert, who has brought all the quality and standards he would have practised during his period with the Toronto-Dominion Bank, when the Toronto-Dominion Bank was the most successful financial institution in Canada. I think Royal Trust has replaced them, and I think it is due to a large extent to the standards that Mr. Lambert has brought to that investment committee.

Mr. Attewell: If I recall, I believe you put out about 200 million in preferred last year at Royal Trustco. I do not think any of these funds were invested down to Royal Trust, but you also have a Royal Mortgage Company. What subsidiaries does Royal Trust have? I am wondering how you invested that \$200

[Translation]

M. Cockwell: Non.

M. Attewell: Peut-être pourrions-nous passer à l'examen de certains des . . .

Le président: M. Eyton voudrait répondre.

M. Eyton: Je ne voudrais pas que subsiste l'impression que M. Cockwell participe à un grand nombre des décisions prises par le comité d'investissement de *Royal Trust*. En fait, il est très rare qu'il participe à ce processus décisionnel. On demande à Jack, de temps à autre, d'assister aux réunions à l'occasion de l'étude d'une question particulière ou d'une initiative donnée, mais c'est en fait très rare.

M. Attewell: Voilà qui est intéressant, monsieur Eyton. Pour les fins du compte rendu, je pourrais peut-être dire ce que l'on entend dans la rue—mais ce qu'on y entend est souvent faux—que le gentleman assis à votre gauche est la personne la plus puissante dans votre groupe. Il est probable qu'il ne l'admettra pas, étant donné sa grande modestie, mais je crois savoir qu'il a des connaissances extraordinaires. Les qualifications qu'il possède sont toutes à son avantage.

M. Eyton: Je n'essayais pas de minimiser ses qualifications. C'est simplement qu'il ne peut être qu'à un endroit à la fois. Je le répète, il n'assiste pas, en règle générale, aux réunions des comités d'examen des investissements.

M. Cockwell: Je voudrais revenir au Royal Trust, à titre d'exemple. Je crois que nous pouvons être très fiers de notre participation dans cette société—au niveau du conseil d'administration, j'insiste là-dessus—parce qu'actuellement, c'est l'institution financière la plus considérable, du point de vue de la valeur capitalisée. C'est elle qui offre le rendement le plus élevé sur le capital souscrit et je crois que son équipe de direction peut se mesurer à n'importe quelle autre dans le secteur des services financiers au Canada.

Elle a subi un certain nombre de changements difficiles, parmi lesquels il y eu le resserrement de ses critères d'investissement. Par le passé, il eut été très facile, pour un courtier, de persuader Royal Trust de faire des placements dans des entreprises relativement secondaires de la société.

Mais les critères ont été resserrés. Le processus décisionnel à cet égard est plus rigoureux aux niveaux supérieurs de gestion et exige l'approbation d'un comité d'investissement présidé par M. Lambert, qui y apporte toute la qualité et les normes qu'il aurait appliquées à la banque Toronto-Dominion, quand cette banque était l'institution financière qui connaissait le plus de succès au Canada. Je crois que Royal Trust l'a remplacée et je pense que cela tient, dans une large mesure, aux normes que M. Lambert a établies au sein de ce comité d'investissement.

M. Attewell: Si je me souviens bien, je crois que vous avez investi environ 200 millions dans Royal Trustco, l'an dernier, sous forme d'actions privilégiées. Je ne crois pas qu'une seule partie de ces fonds ait été investie directement dans Royal Trust, mais vous avez aussi une société de prêts hypothécaires qui s'appelle *Royal Mortgage Company*. Quelles sont les

[Texte]

million last year. I do not think any of it found its way into an increased investment in Royal Trust.

Mr. Cockwell: All the subsidiaries are wholly owned, except Royal-Lepage, and I believe Royal Trustco provides its subsidiaries with whatever capital they require. I would have no knowledge as to where the money raised would have gone, but it would have been a very small amount of the funds raised by them during the year—probably \$2 billion or \$3 billion in total.

Mr. Attewell: Did much go to the mortgage company, or do you recall?

Mr. Cockwell: I have no knowledge of where it would be going.

Mr. Eyton: I just want to emphasize Mr. Cockwell's point. Royal Trustco is the parent company; the other companies, with the exception of the real estate brokerage company, are wholly owned. It is managed as one enterprise and the funds are used as required. The nice things that Mr. Cockwell was saying about Royal Trustco—its financial standing, its balance sheet, its operations—are all measured on a consolidated basis, so the money would be used within the overall business, including the subsidiaries.

I think the Royal Trust Corporation is technically the trust company that carries on business in Quebec. Royal Trustco would carry on the trust business outside of Quebec, because somewhat different laws apply in the jurisdictions. I think it would be impossible to look at any amount of money and say it was used in that particular business.

Mr. Attewell: On a consolidated basis of Royal Trustco of the capital stock, I think something like 60% now—or perhaps it is a bit higher—is preferred. Do you have any new issue test? Is it really just the marketplace by which the Canada Corporations Act governs Royal Trustco?

Mr. Cockwell: I think the 60% has to be measured in a number of ways. First, I think 60% sounds high; and second, the bulk of it is permanent capital—a very small portion would be retractable capital, but this would be unusual. I think the common shares would have a substantially greater value in the marketplace than the base on which you are measuring the 60%.

Mr. Attewell: Mr. Chairman, perhaps I could I move to the . . .

The Chairman: At this point, do you want to let some other members carry on with what you have raised? We can then come back to you, Mr. Attewell.

Mr. Attewell: You are the chairman.

[Traduction]

filiales de Royal Trust? J'aimerais savoir comment vous avez placé ces 200 millions de dollars l'an dernier. Je ne crois pas qu'un seul d'entre eux ait contribué à augmenter votre investissement dans Royal Trust.

M. Cockwell: Toutes les filiales nous appartiennent à 100 p. 100, sauf Royal-Lepage et je crois que Royal Trustco fournit à ses filiales les capitaux dont elles ont besoin. J'ignore où a été affectée la somme ainsi obtenue, mais elle représente une très petite partie de la somme des fonds que cette société a réunis durant l'année, et qui doit s'élever à deux ou trois milliards de dollars en tout.

M. Attewell: Est-ce qu'une bonne partie est allée à cette société de prêts hypothécaires? Vous rappelez-vous?

M. Cockwell: J'ignore où ces fonds sont allés?

M. Eyton: Je tiens à insister sur le point de M. Cockwell. Royal Trustco est la société-mère. Les autres sociétés, à l'exception de la société de courtage immobilier, sont des filiales à 100 p. 100. Elle est gérée comme une seule entreprise et les fonds sont utilisés suivant les besoins. Les belles choses que M. Cockwell a dites au sujet de Royal Trustco, sur sa position financière, son bilan, ses activités, sont toutes établies sur une base consolidée, de sorte que les fonds dont nous parlons ont été affectés à l'ensemble de la société, y compris les filiales.

Je crois que la société Royal Trust est, strictement parlant, la société de fiducie qui fait des affaires dans la province de Québec. Royal Trustco fait ses affaires en dehors du Québec, parce qu'une législation quelque peu différente s'applique dans les deux secteurs de compétence. Je crois qu'il est impossible de prendre une somme d'argent quelconque et de dire qu'elle a été affectée à un secteur particulier.

M. Attewell: Sur une base consolidée, le capital de Royal Trustco, je crois, se compose actuellement de 60 p. 100 d'actions privilégiées, ou peut-être un peu plus. Subissez-vous un test à chaque nouvelle émission? Ces nouvelles émissions dépendent-elles seulement du marché, en fonction duquel la loi sur les sociétés commerciales canadiennes régit Royal Trustco?

M. Cockwell: Je crois que ces 60 p. 100 doivent être évalués de diverses manières. Premièrement, le chiffre me paraît élevé et deuxièmement, il s'agit en majeure partie de capitaux permanents. Une très petite partie de ces capitaux pourrait être retirée, mais cela serait inhabituel. Je crois que les actions ordinaires, d'après leur valeur marchande, donneraient un chiffre substantiellement plus élevé que la base d'après laquelle vous mesurez ces 60 p. 100.

M. Attewell: Monsieur le président, peut-être que je pourrais passer à la . . .

Le président: Aimeriez-vous maintenant laisser un autre membre du comité poursuivre sur la question que vous avez soulevée? Nous pourrions ensuite revenir à vous, monsieur Attewell.

M. Attewell: Vous êtes le président.

[Text]

The Chairman: I think I will do that. Mr. Riis.

Mr. Riis: Would you like to me continue on the same topic?

The Chairman: He has other issues he wants to bring up, so I . . .

Mr. Riis: What if we have other issues as well?

The Chairman: Mr. Attewell has.

• 2040

Mr. Riis: If we have other issues—

The Chairman: You can bring up issues.

Mr. Riis: We have many issues, I suppose.

The Chairman: Yes. Okay, carry on.

Mr. Riis: Okay. Perhaps I will start another round.

Mr. Eyton: You can go only 10 rounds.

Mr. Riis: That is right.

The Chairman: Do not be so sure.

Mr. Riis: At the Brascan annual meeting, the matter of self-dealing was raised, apparently, by some of your shareholders. I want to ask some questions regarding the role of the Great Lakes Group, referred to earlier in some questions to Mr. Ghert.

Perhaps you could start off by explaining to the committee the rationale for paying the Great Lakes Group, a Brascan subsidiary, a \$2 million commission for selling a stock issue of Trilon, which is a Brascan subsidiary, to Brascan? Is that not a reasonable example of self-dealing? Can you explain the rationale of why you would be paying in March a \$2 million commission and then, a month later, another \$5 million commission for a similar transaction? Some of us fail to identify the risk involved that would warrant a \$2 million and \$5 million commission.

Mr. Eyton: To quote a popular publication outstanding now, it is a risky business. But first of all, commenting on the press report, I read the transcripts of some of the hearings here and I am sure all of you appreciate that you should not believe what you read in the newspapers.

There was a report on our annual meeting in *The Globe and Mail*. There was one question directed by a shareholder. I answered the question, I thought, very fully. The shareholder came up after the meeting to tell me he was satisfied with the response; nonetheless, that made the news. It was only a very small part of quite a long and, I think, generally up-beat and informative meeting.

In terms of the financing, I will make a few remarks and then ask Jack Cockwell to add what he would like. I want to talk about Brascan itself because I think the same principles apply.

[Translation]

Le président: Je pense que c'est ce que je vais faire. Monsieur Riis.

M. Riis: Voulez-vous que je poursuive sur le même sujet?

Le président: Il a d'autres questions à soulever, donc j'ai . . .

M. Riis: Et si nous avons d'autres questions, nous aussi?

Le président: M. Attewell en a.

M. Riis: Si nous avons d'autres points . . .

Le président: Vous pouvez soulever d'autres points.

M. Riis: Nous avons beaucoup de points à soulever, je crois.

Le président: Oui, très bien. Poursuivez.

M. Riis: Très bien. Je peux peut-être commencer une autre ronde de questions.

M. Eyton: Vous n'avez droit qu'à dix rondes.

M. Riis: C'est exact.

Le président: N'en soyez pas si sûr.

M. Riis: Au cours de l'assemblée annuelle de Brascan, il semble que certains de vos actionnaires ont soulevé la question des transactions intéressées. Je voudrais soulever, au sujet du rôle de Great Lakes, quelques points dont on a parlé précédemment au cours de l'interrogatoire de M. Ghert.

Peut-être pourriez-vous commencer par expliquer au Comité ce qui vous justifie d'avoir payé à Great Lakes, une filiale de Brascan, une commission de deux millions de dollars pour avoir vendu à Brascan une émission de Trilon, qui est une filiale de Brascan? N'est-ce pas là un exemple valable de transaction intéressée? Pouvez-vous expliquer ce qui justifie d'avoir payé, en mars, une commission de deux millions de dollars et ensuite, deux mois plus tard, une autre commission de cinq millions pour une transaction similaire? Certains parmi nous n'arrivent pas à voir dans ces transactions un risque qui puisse justifier des commissions de deux et de cinq millions de dollars.

M. Eyton: Pour citer une publication populaire bien connue actuellement, c'est un secteur plein de risques. Mais premièrement, au sujet des articles des journaux, je lis le compte rendu de certaines de vos réunions et vous admettez tous, j'en suis sûr, qu'il ne faut pas croire ce qu'on lit dans les journaux.

The Globe and Mail a publié un article sur notre assemblée annuelle. Un actionnaire y a posé une question. J'y ai répondu, je crois, d'une manière très complète. Après l'assemblée, cet actionnaire est venu me dire qu'il était satisfait de la réponse. Pourtant, l'affaire a fait la manchette des journaux. Ce n'était qu'une très petite partie d'une assemblée qui avait été fort longue et, je crois, généralement vivante et informative.

Au sujet du financement, je ferai quelques remarques et je demanderai ensuite à Jack Cockwell d'ajouter ce qu'il voudra. Je voudrais parler de Brascan elle-même, parce que je pense que les mêmes principes s'y appliquent.

[Texte]

We have been aware for some years that, given its position in the group of companies and the responsibilities it felt it had as a major shareholder to support in good times and in bad—and I can get back to that later—its affiliate companies, Brascan required additional equity financing. In fact, we were pressed to do so by a number of the investment dealers in Canada, and we would not do it. We would not do it because, again, in our business bible, in our business principles, we have a couple of rules.

One is that we will issue shares at less than what we consider fair value only if it we cannot avoid it, if it is essential for some reason. If we do it in those circumstances, we are going to do it on a rights offering basis. In those circumstances we will not do anything except give all the shareholders the opportunity of buying pro rata. As I say, that is in our annual report, and you will see it repeated in other group companies.

The other side of that—I guess by implication—is this. If we can issue shares at full value and the financing is required to carry on with our activities, to service our responsibilities, we will do it.

So we waited, and the Brascan stock was in the twenties. As I say, that is when we were being urged to do a significant public financing, and we said then that it was very substantially undervalued. We were confident that the real value of Brascan was something in the forties and we really had in mind the high forties and said so. Then we told our directors that.

So we waited. There was a strain on Brascan for that period. The market began to appreciate us, as we thought they should, and our stock went through the twenties and through the thirties and into the forties. In the high forties, we decided that preliminary to doing a stock issue we would do a stock split, so we split the stock on a two-for-one basis and the stock, of course, went down to the \$23 to \$24 level. So we saw, in effect, a doubling of the stock.

We then made the determination that the market depreciates us and the market conditions are right. We had been continuously speaking to the people at Great Lakes Group, and because of our responsibilities, we needed to do financing in size. The kind of issue we needed was something substantially over \$200 million.

• 2045

We talked to the investment bankers. And the Canadian market, for all of the talk, is still a limited market. It does not have enormous capacity to absorb large public offerings. The underwriters, by themselves, were prepared to take on four

[Traduction]

Nous savions depuis quelques années que, vu sa position dans le groupe des sociétés et les responsabilités qu'elle estimait avoir, en tant qu'actionnaire important, d'appuyer ses sociétés affiliées dans les bons comme dans les mauvais jours—et j'y reviendrai plus tard—la société Brascan avait besoin d'augmenter son capital-actions. En fait, un certain nombre de courtiers canadiens nous pressaient de le faire et nous ne le faisons pas. Nous ne le faisons pas parce que, là encore, il y a certaines règles dans notre bible des affaires, dans nos principes d'affaires.

L'une d'elle dit que nous émettons des actions à un prix inférieur à ce que nous considérons comme leur juste valeur uniquement si nous ne pouvons pas l'éviter, si la chose est essentielle pour une raison ou pour une autre. Et alors, si nous le faisons, notre offre est présentée sur la base des droits d'acquisition de nos actionnaires. Nous ne ferons rien d'autre, dans ces circonstances, que donner à tous les actionnaires l'occasion d'acheter des actions proportionnellement à leur participation. Je le répète, ces principes sont dans notre rapport annuel et vous les verrez répétés dans ceux des autres sociétés du groupe.

Cette manière d'agir implique, je dirais, la contrepartie suivante. Si nous pouvons émettre des actions à leur pleine valeur et qu'un financement est nécessaire pour nous permettre de poursuivre nos activités et de faire face à nos responsabilités, nous le faisons.

Nous avons donc attendu. Les actions de Brascan se transigeaient aux alentours de 20\$. Je le répète, c'est à cette époque qu'on nous priait instamment de solliciter un nouveau financement important au sein du public et nous avons répondu que les actions étaient substantiellement sous-évaluées. Nous étions persuadés que la valeur réelle de nos actions se situait dans les 40\$. Nous avions en tête la quarantaine avancée et le leur avons dit. Puis, nous l'avons dit à nos administrateurs.

Donc, nous attendions. Une pression s'est exercée sur les actions de Brascan pendant cette période. Le marché commença à nous apprécier, comme nous pensions qu'il le devait, et nos actions passèrent la barre des 30\$, puis des 40\$. Quand elles se sont trouvées dans la quarantaine avancée, nous avons décidé, avant de procéder à une émission, de fractionner nos actions. Nous avons donc fractionné nos actions sur la base de deux pour une et ces actions, bien entendu, baissèrent au niveau de 23\$ à 24\$. Nous avions donc assisté, en fait, à un doublement du prix des actions.

Nous avons ensuite décidé que le marché nous appréciait et que les conditions étaient bonnes. Nous en parlions constamment aux gens de Great Lakes et à cause de nos responsabilités, il nous fallait faire un financement de taille. L'émission qu'il nous fallait devait se situer substantiellement au-dessus de 200 millions de dollars.

Nous nous sommes adressés aux banques d'affaires. Le marché canadien, malgré tout ce qu'on dit, est encore un marché limité. Il n'a pas une capacité énorme d'absorber des offres d'actions publiques considérables. Les courtiers étaient

[Text]

million shares and they were buying, in effect, shares for sale at \$25 and they were buying them at \$24. They were prepared to buy four million shares but that was it. So in effect they were making something like a \$100-million commitment; and as I say, our objective was something like a \$250-million commitment.

It was then that Great Lakes, with our counselling, said we think that . . . They of course were familiar with our needs. They had a capital base and they agreed then, as part of the financing, that they would take down five million themselves firm. They would in effect provide a green shoe to the investment dealers of one million shares; that is, the investment dealers had an option to buy those shares and sell them if the conditions were right. But if the conditions were wrong, the Great Lakes Group would in fact be obliged to buy those same shares. Of course, the only circumstance when they would be obliged would be if the market was not there and the conditions were not right.

Further, Great Lakes Group made a commitment that they were not going to go into the market and hurt in any way the distribution by the investment dealers until there was full distribution—in other words, until their inventory was out of the marketplace.

If you look at that transaction, you will see that the investment dealers got the first shares, the first block of shares, and of course as in anything, that is the easiest stuff to sell. And the Great Lakes Group did two things: they facilitated the size of transaction that we needed, and in effect they took most of the risk of the deal away from the investment dealers. All of that meant that we could price our shares very aggressively, and we did, and the transaction was done really in a couple of days. The Great Lakes Group took on substantially all of the risk.

That is an example. I think it is typical of the kind of benefit that Great Lakes Group can give to any company in a financing. I want to emphasize that Great Lakes Group . . . As we heard, there is a 49% voting interest in Great Lakes Group, previously owned by Brascan. Half of that is now held by Hees and the balance is held by Merrill Lynch, CIBC, and a number of other investors.

We are not at all jealous about the share ownership of Great Lakes Group. We do not really control it. And I do not want you to lift your eyebrows. We do not control it because in fact all of the decision-making at Great Lakes Group is done on a consensus basis and carries with it the blessing of Merrill Lynch and CIBC, who are two major partners of Great Lakes at this time.

Third, we have a commitment that Great Lakes Group will become more widely held. What I am saying is that the ownership is not as important to us as the function that Great Lakes provides and it is the function that is of vital concern to us and it was the function that allowed us to do our financing.

[Translation]

disposés à prendre eux-mêmes quatre millions d'actions et ils achetaient en fait ces actions à 24\$ pour les revendre à 25\$. Ils étaient prêts à acheter quatre millions d'actions, mais rien de plus. Donc, en fait, ils s'engageaient pour une somme de 100 millions alors que, je le répète, notre objectif se situait aux alentours de 250 millions.

C'est alors que Great Lakes, avec nos conseils, dit qu'à son avis . . . Cette société, bien entendu, connaissait nos besoins. Elle a une base de capital et elle convint, pour ce financement, de se charger de cinq millions d'actions fermes. Elle convenait en fait de fournir un bloc d'actions en prime d'un million d'actions aux courtiers, c'est-à-dire que ces derniers avaient l'option d'acheter ces actions pour les revendre, si les conditions du marché étaient bonnes. Mais en cas de mévente, Great Lakes était en fait tenue d'acheter ces mêmes actions. Naturellement, elle n'aurait eu à la faire que si le marché n'avait pas bien répondu et que les actions s'étaient mal vendues.

En outre, Great Lakes s'engagea à ne pas entrer sur le marché et à ne gêner en aucune façon la vente des actions par les courtiers tant qu'ils n'auraient pas fini de vendre leurs actions, autrement dit jusqu'à ce que leurs stocks ne soient plus sur le marché.

Si vous regardez cette transaction, vous constaterez que les courtiers ont eu les premières actions, les premiers blocs d'actions, et naturellement, comme en toute chose, c'étaient les plus faciles à vendre. Great Lakes a fait deux choses: il a facilité une transaction de la taille dont nous avions besoin et elle a, en fait, enlevé aux courtiers la majeure partie des risques. Tout cela signifie que nous pouvions offrir nos actions à un prix très ferme et c'est ce qui nous avons fait, et la transaction s'est faite en quelques jours. Great Lakes a assumé pratiquement tous les risques.

C'est là un exemple. Je crois qu'il est typique du genre d'avantages que Great Lakes peut apporter à n'importe quelle société au cours d'un financement. Je tiens à souligner que Great Lakes . . . Ainsi qu'on l'a dit, nous avons une participation de 49 p. 100 en actions donnant droit de vote dans Great Lakes, qui appartenait autrefois à Brascan. La moitié des autres actions sont maintenant détenues par Hees et le reste par Merrill Lynch, CIBC et un certain nombre d'autres investisseurs.

Nous ne sommes pas du tout jaloux de la façon dont est répartie la propriété de Great Lakes. Nous ne contrôlons pas vraiment cette société. Et ne fronchez pas les sourcils. Nous ne la contrôlons pas, parce qu'en fait toutes les décisions y sont prises par consensus et avec la bénédiction de Merrill Lynch et de CIBC, qui sont deux grands actionnaires de Great Lakes actuellement.

Troisièmement, nous nous sommes engagés à étaler davantage la propriété de Great Lakes. Ce que je veux dire, c'est que la propriété de Great Lakes n'est pas aussi importante pour nous que la fonction qu'elle remplit. C'est cette fonction qui est d'un intérêt vital pour nous et c'est elle qui nous a permis de faire notre financement.

[Texte]

Mr. Attewell: Mr. Chairman, could I have a supplementary?

The Chairman: Yes, Mr. Attewell.

Mr. Attewell: I was just wondering if Mr. Eyton might answer a question in terms of those two minority shareholders. Have they ever vetoed a deal? You say you seek their consensus, but have they ever said—

Mr. Eyton: They sure have.

Mr. Attewell: And you have backed off it.

Mr. Eyton: We sure have. In none of the companies have we ever imposed a majority decision, if you like, a formal vote and a majority decision on other parties. We do it for the very practical reason that if you have partners and if you have senior managers in that company, and they do not want you to do it and you force it on them, the one thing you can be sure of is that it is not going to work.

Mr. Attewell: Yes. Managers will not do well any initiatives that are forced on them. It has to be something they see and appreciate and support and are prepared to take on.

• 2050

Mr. Cockwell: Furthermore, operating in a public company, we have made it very clear that we are in a glass house, and if at any stage one of the senior companies tried to impose a transaction on a junior company, the management of that company, or the independent directors, have a ready audience to blow the whistle in that respect. It would be directly contrary to the principles we have enunciated.

Mr. Attewell: Except there are some pretty fat commissions flowing in there for just really sitting there, like 10% of the \$2 million, or 8%, whatever it is—\$160,000.

Mr. Cockwell: I would like to put those figures into perspective. Mr. Eyton mentioned the encouragement, or the pressures, or the advice we had received earlier to do financings in Brascan. It was really following Great Lakes' advice—and I will come back to another contribution that Great Lakes made during this period. I am going to take it over a one-year period, starting perhaps June or July of last year, when we would have had substantial pressures from dealers, banks, rating agencies for Brascan to do the financing, which would have been at approximately the \$12 level, but based on a pre-split basis.

It was Great Lakes' advice that, given time and correcting a few things, we could get a substantially higher price. In addition, Great Lakes—and this is its role in the group, or for other client companies—stood by, assuring Brascan of substantial equity financial support if required, and this enabled Brascan to select the timing for its issue. Having the benefit of that advice and the benefit of that financial support, Brascan netted on the issue of those shares \$100 million more

[Traduction]

M. Attewell: Monsieur le président, puis-je poser une question supplémentaire?

Le président: Oui, monsieur Attewell.

M. Attewell: M. Eyton pourrait-il répondre à une question relativement à ces deux actionnaires minoritaires. Ont-ils jamais opposé un veto à une transaction? Vous dites que vous recherchez leur consensus, mais ont-ils jamais dit . . .

M. Eyton: Bien sûr qu'ils l'on fait.

M. Attewell: Et vous avez renoncé à la transaction.

M. Eyton: Bien sûr que si. Nous n'avons jamais imposé, à aucune de nos sociétés, une décision majoritaire, une décision prise, si vous voulez, à la majorité des voix par un vote en bonne et due forme. Nous agissons ainsi pour une raison très pratique. Quand des partenaires et des gestionnaires supérieurs d'une société ne veulent pas faire ce que vous voulez et que vous les forcez à le faire, vous pouvez être sûr d'une chose, cela ne marchera pas.

M. Attewell: Oui. Les gestionnaires n'exécutent pas bien une initiative qu'on leur impose. Il faut que ce soit une tâche qu'ils voient, qu'ils comprennent, qu'ils appuient et qu'ils soient prêts à exécuter.

M. Cockwell: En outre, comme nous sommes une société publique, nous avons dit très clairement que nous sommes dans une maison de verre et que si, à un moment quelconque, une de nos sociétés principales tentait d'imposer une transaction à une société secondaire, les gestionnaire de cette société ou leurs administrateurs indépendants auraient tout de suite un auditoire tout prêts à crier hors-jeu. Ce serait directement contraire aux principes que nous avons énoncés.

M. Attewell: Sauf qu'il y avait des commissions fort généreuses à prendre en l'occurrence pour le seul fait d'être là, comme 10 p. 100 des 2 millions ou 8 p. 100, peu importe . . . 160,000 dollars.

M. Cockwell: J'aimerais mettre ces chiffres dans leur perspective. M. Eyton a mentionné l'encouragement, les pressions ou les conseils que nous avions reçus pour que Brascan fasse une opération de financement. La société suivait réellement les conseils de Great Lakes et je vais revenir à une autre contribution que cette société nous a apportée au cours de cette période. Je remonte à une année en arrière, vers juin ou juillet de l'an dernier, alors que nous subissions des pressions substantielles de la part des courtiers, des banques, et des agences de cotation qui disaient à Brascan de procéder à cette opération de financement, laquelle se serait située aux environs de 12\$, sur la base d'un fractionnement préalable.

Great Lakes était d'avis qu'en laissant passer du temps et moyennant quelques légères corrections, nous pourrions obtenir un prix substantiellement plus élevé. De plus, Great Lakes—et c'est son rôle dans le groupe ou pour toute autre société cliente—maintenait son offre, nous assurant d'un appui financier substantiel pour l'émission de ces actions, s'il le fallait, ce qui permettait à Brascan de choisir le moment de son émission. Grâce à ces conseils et à cet appui financier, Brascan

[Text]

than they would otherwise have received if they had followed the advice or the pressures of their bank, dealers, or the rating agencies.

Mr. McCrossan: Mr. Riis, if I could be permitted a couple of short supplements, then I will turn it back to you.

On the two transactions in question with the Great Lakes Group, the first one was Trilon shares. I believe the Great Lakes Group ultimately sold the bulk, or all, of the shares they took down to both Brascan and O&Y. Is that correct?

Mr. Cockwell: Yes. Approximately a month later the boards of those companies approved those transactions.

The Chairman: You have those people on your board already.

Mr. Cockwell: Well, it did not work in the case of the Brascan transaction. In the case of the Brascan transaction, Mr. Eyton mentioned that Great Lakes underwrote I guess 6 million shares, of which the dealers eventually got the benefit of 25 million. The market went well, and they took them down. Great Lakes was able to place only 4 million of the balance, and they were left with a million shares, which they still hold to this day, and are bound to hold for an extended period.

Mr. McCrossan: So taking the two transactions separately, on the first transaction, the Trilon issue, which was the one that was involved in our original hearings, all of those shares were placed with O&Y and Brascan?

Mr. Cockwell: That is correct.

Mr. McCrossan: And the reason was that Brascan had not . . . formally had a board meeting to approve it, although they had indicated that they would approve it.

Mr. Cockwell: No, no. That is not correct. Again, I am going to try to put it into perspective. The equity markets in Canada have changed substantially over the last couple of years, particularly in the last six months. That is reflected, for example, in the ability of a company to come to market overnight, as compared to before when it was maybe a six-week or two-month process. All of our major companies, and this is with the help of Great Lakes through the advisory services, have filed what are called annual information forms which enable them to issue a short form prospectus and come to market overnight.

Mr. McCrossan: This is with a bought deal.

Mr. Cockwell: To take advantage of bought deals.

[Translation]

a retiré de l'émission 100 millions de dollars de plus qu'elle n'en aurait obtenus si elle avait cédé aux conseils ou aux pressions de sa banque, des courtiers ou des agences de cotation.

M. McCrossan: Monsieur Riis, si vous me permettez quelques courtes questions supplémentaires, je vous rendrai ensuite la parole.

Des deux transactions avec le groupe Great Lakes dont il s'agit, la première portait sur des actions de Trillon. Je crois que Great Lakes a fini par vendre la grande majorité des actions dont elle s'était chargée, sinon toutes, à Brascan et à O&Y. Est-ce exact?

M. Cockwell: Oui. Environ un mois plus tard, le conseil d'administration de chacune de ces sociétés a approuvé ces transactions.

Le président: Ces gens font déjà partie de votre conseil d'administration.

M. Cockwell: Eh bien, cela n'a pas fonctionné dans le cas de la transaction de Brascan. Pour cette transaction, M. Eyton a mentionné que Great Lakes s'était chargée, je crois, de six millions d'actions, pour lesquelles les courtiers ont éventuellement touché un profit de 25 millions. Le marché a été formidable et ils les ont vendues. Great Lakes n'a pu placer que quatre millions des actions restantes et il lui est resté sur les bras un million d'actions, qu'elle continue de détenir jusqu'à ce jour et qu'elle devra garder pendant une longue période.

M. McCrossan: Donc, prenons les deux transactions séparément. Dans le cas de la première, l'émission des actions de Trilon, sur laquelle portaient nos audiences initiales, toutes ces actions ont été vendues à O&Y et à Brascan?

M. Cockwell: C'est exact.

M. McCrossan: Et la raison en est que Brascan n'avait pas . . . Brascan a tenu une séance officielle de son conseil d'administration pour approuver la transaction, bien que Brascan et O&Y avaient manifesté qu'elles approuveraient cette transaction.

M. Cockwell: Non, non, Ce n'est pas exact. Encore une fois, je vais essayer de mettre les choses dans leur perspective. Les marchés canadiens d'actions ont substantiellement changé depuis quelques années, en particulier ces derniers six mois. Par exemple, une société peut entrer sur le marché du jour au lendemain, alors qu'auparavant, il lui fallait attendre peut-être six semaines ou deux mois. Toutes nos principales sociétés, et cela avec l'aide des services consultatifs de Great Lakes, remplissent ce qu'on appelle des formulaires annuels de renseignements qui leur permettent d'émettre un prospectus sous forme abrégée et d'entrer sur le marché du jour au lendemain.

M. McCrossan: Cela, dans le cas d'une émission entièrement souscrite à l'avance.

M. Cockwell: Pour profiter d'une émission entièrement souscrite à l'avance.

[Texte]

Mr. McCrossan: Yes. Are you saying that the other members of the consortium, knowing O&Y and Brascan's intention, were unwilling to hold that stock for the month?

• 2055

Mr. Cockwell: We were not in a position to call a Brascan meeting to get those approvals, given the short period—I think it was really a matter of hours, it may have come to a head at eight o'clock in the morning and the board meeting at Trilon was at ten o'clock. The markets could take stock on that day, but the next day they may not be able to take the stock.

Mr. McCrossan: I understand that, but there was a clear indication right from the start that O&Y and Brascan would be taking the stock.

Mr. Cockwell: No, there was not. They were supportive of Trilon issuing the stock. There had been previous issues of stock of Trilon where they did not participate.

Mr. McCrossan: You are saying there were no indications given to the Great Lakes Group by either Brascan or O&Y that they would take up that stock on that fateful morning?

Mr. Cockwell: The management of Brascan had indicated they would be supportive of the issue by Trilon but they had no assurance that the board of Brascan would approve the amount that would be taken down by them.

Mr. McCrossan: I understand. No assurance means no 100% assurance. I work in probabilities as an actuary. What you are describing is 90% or 99%, or 99.9% or what?

Mr. Cockwell: I am not sure what portion of the issue you are talking about. We conveniently overlooked that Great Lakes was also obliged to take down additional shares if the issue went bad and under its fair share arrangements with the dealers would have also taken down inventory held by the dealers on the portion that they took down.

Mr. McCrossan: On the Trilon?

Mr. Cockwell: On the Trilon issue. Clearly, there was no indication or any hope that the major shareholders would participate in those shares. I believe they were prohibited from participating. So, those were at full risk to Great Lakes.

Mr. McCrossan: That is the guarantee they gave the other part of the underwriting, not the part they retained for themselves?

Mr. Cockwell: Well, I think you have to look at it as a package.

Mr. McCrossan: Yes. You are saying that was a condition imposed by the underwriting group, that Great Lakes Group stand behind any unsold shares they took down?

Mr. Cockwell: Again, I am going to try to answer that generally, because we are talking about a specific transaction.

[Traduction]

M. McCrossan: Oui. Voulez-vous dire que les autres membres du consortium, connaissant les intentions de O&Y et de Brascan, n'étaient pas disposés à garder ces actions pendant un mois?

M. Cockwell: Nous n'étions pas en mesure de convoquer une réunion de conseil d'administration de Brascan pour obtenir ces approbations, étant donné le court délai—je crois que c'était une question d'heures. L'affaire a pu être réglée peut-être à 8 heures et la réunion du conseil d'administration de Trilon était à 10 heures. Les marchés pouvaient absorber les actions ce jour-là, mais peut-être pas le lendemain.

M. McCrossan: Je comprends cela, mais il était clair, dès le début, que O&Y et Brascan achèteraient les actions.

M. Cockwell: Non, ce n'était pas le cas. Elles appuyaient l'émission d'actions de Trilon. Trilon avait, par le passé, lancé des émissions d'actions dont elles n'avaient pas été preneuses.

M. McCrossan: Vous dites que ni Brascan ni O&Y n'avaient manifesté à Great Lakes qu'elles achèteraient ces actions en ce matin fatidique?

M. Cockwell: La direction de Brascan avait indiqué qu'elle donnerait son appui à l'émission de Trilon, mais cette même direction de Brascan n'avait aucune assurance que le conseil d'administration de Brascan approuverait la quantité qu'elle entendait absorber.

M. McCrossan: Je comprends. N'avoir aucune assurance, cela veut dire aucune assurance du tout. À titre d'actuaire, je travaille dans les probabilités. Vous voulez dire 90 p. 100 d'assurance, ou 99 p. 100 ou s'agit-il de 99,9 p. 100?

M. Cockwell: Je ne sais pas très bien de quelle portion des actions vous parlez. Nous avons commodément passé sous silence le fait que Great Lakes était également obligée d'absorber des actions additionnelles au cas où l'émission se serait mal vendue, et en outre, suivant les ententes conclues avec les courtiers, Great Lakes aurait eu à absorber les stocks qui leur seraient restés sur les bras.

M. McCrossan: Les stocks de l'émission de Trilon?

M. Cockwell: Oui. Il est clair que rien n'indiquait ou ne permettait d'espérer que les principaux actionnaires achèteraient ces actions. Je crois qu'il leur était interdit d'en acheter. Donc, l'opération était entièrement aux risques de Great Lakes.

M. McCrossan: Cette garantie de Great Lakes portait sur l'autre partie de la souscription, non sur la partie qu'elle avait gardée pour elle-même, n'est-ce pas?

M. Cockwell: Eh bien, je crois qu'il faut regarder l'opération comme un tout.

M. McCrossan: Oui. Vous dites que c'était là une condition imposée par le groupe des courtiers, que Great Lakes absorbe toutes les actions invendues qu'ils avaient acceptées?

M. Cockwell: Là encore, je vais essayer de répondre d'une manière générale, parce que nous parlons d'une transaction

[Text]

We have done many transactions like this and there are two or three happening right this week.

What we have tried to take out of the cost structure in issuing equity is the risk factor. We reduced the risk factor. The underwriters need a discount to cover the distribution cost to keep the distribution organizations going. They need a profit to keep generally the business going to reward them.

There is also a high-risk factor in there. We feel that we come to market in a professional manner and we should not be paying the risk factor for other companies who may not be as professional and where they have substantial losses, as particularly during the early part of this year when a number of the major dealers lost a lot of money on their underwritings.

Those would have been transactions such as Dennison and companies like that. I think the total loss by the street was something like \$30 million which caused the dealers to be uncomfortable in taking on the size deals on the pre-committed basis that we wished to accomplish. To reduce that risk we have stood behind them. I think that is the portion the committee should focus on, the risk taken on through the green shoes facility that we extend to the dealers; they can take it on an option basis.

If things go well, they take the upside. If things go badly, Great Lakes is stuck with that stock. Not only is it stuck with that stock, to protect its position it has clean up the market. That means taking the inventory off the dealer shelves because if inventory is left on the shelves, it is going to depress the stock even further. That is the role Great Lakes contributes.

Mr. McCrossan: So coming back to the Trilon deal, what you are saying is that half of the deal went to the consortium and there was a guarantee given by Great Lakes and the other half went to the Great Lakes Group directly. It was understood that it would likely be taken up by O&Y and Brascan. You are saying we have to look at the whole deal. Do I gather then that giving the half to the Great Lakes Group that was going to be issued directly, what consideration—

• 2100

Mr. Cockwell: Do not think of it as half. I do not have the figures in front of me, but think of it as Great Lakes having full risk on the total deal—and I will try to explain that. They took half the deal, hoping to sell that to the major shareholder. They legally committed to take an additional portion of the deal if the deal went badly. Beyond that, good business would require them to pick up the balance of the shares if they hoped to deal with the dealers in the future, or if only to protect themselves on the middle portion they had taken down.

[Translation]

déterminée. Nous avons fait beaucoup de transactions comme celle-là et il y en a deux ou trois qui se produisent cette semaine même.

Nous avons, en émettant ces actions, essayé d'enlever de la structure des coûts le facteur de risque. Nous avons réduit ce facteur. Les courtiers ont besoin d'un rabais pour compenser les coûts de distribution afin de maintenir en opération leur système de distribution. Ils ont besoin d'un profit pour que leur entreprise continue à rapporter.

Il y a là un facteur de risque élevé. Nous estimons que nous venons sur le marché d'une manière professionnelle et que nous n'avons pas à payer le facteur de risque pour d'autres sociétés qui n'ont peut-être pas autant de valeur professionnelle et qui peuvent faire subir des pertes substantielles aux courtiers, comme ce fut le cas en particulier durant les premiers mois de cette année, alors qu'un certain nombre de grands courtiers ont perdu beaucoup d'argent avec leurs souscriptions.

Ce fut le cas de transactions exécutées par Dennison et d'autres sociétés de ce genre. Je pense que la somme totale des pertes subies à Bay Street a été de l'ordre de 30 millions de dollars, ce qui rendrait les courtiers peu disposés à accepter une émission de la taille de la nôtre en s'engageant au préalable à l'écouler. Pour réduire le risque, nous leur avons donné une garantie. Je crois que c'est sur cela que le Comité devrait se concentrer, c'est-à-dire sur les risques assumés grâce aux blocs d'actions que nous avons offert en prime aux courtiers. Ils pouvaient les prendre à titre optionnel.

Si les choses allaient bien, ils gagnaient. Si les choses allaient mal, Great Lakes restait prise avec ces actions. Non seulement restait-elle prise avec ces actions, mais pour protéger sa position, elle devait nettoyer le marché, c'est-à-dire retirer les stocks invendus des mains des courtiers, car si des actions étaient restées invendues entre leurs mains, le coût de l'action aurait baissé encore plus. Tel fut le rôle joué par Great Lakes.

M. McCrossan: Pour revenir à la transaction de Trilon, vous dites que la moitié de l'émission est allée au consortium, à qui Great Lakes avait donné une garantie, et que l'autre moitié est allée directement à Great Lakes. Il était entendu que ces actions seraient probablement achetées par O&Y et Brascan. Vous dites qu'il faut regarder l'opération comme un tout. Donc, en accordant à Great Lakes cette moitié des actions qui allaient être émises directement, quelle compensation...

M. Cockwell: Ne la voyez pas comme une moitié. Je n'ai pas les chiffres devant moi, mais considérez que Great Lakes a pris un risque entier sur l'ensemble de l'émission, et je vais essayer de vous l'expliquer. Great Lakes a pris la moitié de l'émission, en espérant la vendre aux principaux actionnaires. Elle s'est engagée légalement à absorber une autre partie de l'émission si les choses tournaient mal. Mais en plus, les bonnes pratiques commerciales exigeaient qu'elle absorbe le reste des actions, si elle voulait traiter encore avec ses courtiers ou ne serait-ce que pour protéger pour elle-même la portion intermédiaire des actions qu'elle avait prise.

[Texte]

I think you have to look at it as a total package. I am going to take you further into the financing system that Great Lakes offers to its affiliates. I do not know if the committee would like me to go into that, but this additional added value that Great Lakes brings to a company like Trilon, particularly the commitment to stand behind the financial companies in the group... Trilon does not enjoy the same rights of recourse as a bank or an investment dealer has to the Bank of Canada. We feel it is important that the financial companies do have that right.

We put it into our financing systems at the highest risk level, and that is at the equity level. Our major financial companies have the right to look to Great Lakes to insure the success of the equity issues under any market conditions. That is a stand-by arrangement Trilon can call upon at any time. I doubt if there is any other institution that would be prepared for the size of fees—and I cannot recall the fees, \$1 million or \$2 million—to provide an equity stand-by commitment of that magnitude.

Mr. McCrossan: In any of these cases, finally when stock has come back to the Great Lakes Group, have they subsequently placed that stock with London Life or Wellington, or any of the financial subsidiaries of... or Continental—the four financial subsidiaries—in any case where there has been an underwriting and they had this green shoe arrangement where they have taken it back and they have subsequently placed the stock with any of the financial...?

Mr. Cockwell: That has never happened, to my knowledge.

Mr. Riis: Mr. Eyton, the risk the Great Lakes Group had—would you explain that again, how you see the risk itself?

Mr. Eyton: I will take a shot at it. I tried before, Mr. Cockwell tried, and I will try one more time. Really there are two benefits. One is size; and I think we understand that, with the Great Lakes Group participating in a transaction and materially increasing the size.

The Chairman: How many billions of dollars has this Great Lakes Group in its till? If it is size we are talking about that is going to be able to guarantee all these financial institutions and that is why it is entitled to a commission, what is the size of Great Lakes?

Mr. Cockwell: Great Lakes would have an equity base of in excess of \$400 million. We are committed to increase it to over \$1 billion within a year. That will be done partly through a major issue of its stock to the public. Then the Brascan and Hees position will in all likelihood be diluted down to well below 20%, if not less than 15%. At this stage it would have probably \$400 million of cash resources on its balance sheet, and substantial lines of credit.

It has been set up to be an equity-buyer equivalent. You could make the comparison with the Bank of Canada as to the major Canadian banks. We just think the right place for the

[Traduction]

Je crois qu'il faut voir l'opération comme un tout. Je vais vous expliquer davantage le système financier qu'offre Great Lakes à ses sociétés affiliées. Je ne sais pas si le Comité veut que j'entre dans ce sujet, mais cette valeur additionnelle que Great Lakes apporte à une société comme Trilon, en particulier l'engagement de garantir aux sociétés financières du groupe... Trilon ne jouit pas des mêmes droits de recours dont dispose une banque ou un courtier auprès de la Banque du Canada. Nous croyons qu'il est important que les sociétés financières aient ce droit.

Nous l'inscrivons dans nos systèmes de financement au niveau de risque le plus élevé, c'est-à-dire au niveau des actions. Nos grandes sociétés financières ont le droit de recourir aux services de Great Lakes pour assurer le succès d'une émission d'actions, quelles que soient les conditions du marché. C'est là une entente permanente que Trilon peut invoquer n'importe quand. Je doute qu'il existe une autre institution prête à fournir, pour la commission dont il s'agit, et je ne me souviens pas très bien s'il s'agissait de 1 million ou de 2 millions, une entente permanente de cet ordre en matière d'émission d'actions.

M. McCrossan: Dans chacun de ces cas, quand les actions reviennent éventuellement chez Great Lakes, cette société les place-t-elle chez London Life ou Wellington ou dans l'une quelconque des filiales financières de... ou à la Banque Continentale, la quatrième filiale financière, chaque fois qu'il y a une souscription d'actions comportant des blocs d'actions offertes en prime. Je parle des cas où Great Lakes a dû en reprendre. En a-t-elle placées dans l'une ou l'autre des filiales financières...?

M. Cockwell: Cela n'est jamais arrivé, à ma connaissance.

M. Riis: Monsieur Eyton, pourriez-vous expliquer encore une fois le risque que le groupe Great Lakes a assumé? Comment voyez-vous le risque lui-même?

M. Eyton: Je vais m'y essayer. J'ai essayé déjà, M. Cockwell a essayé et je vais essayer encore une fois. Cette manière de procéder apporte vraiment deux avantages. Le premier concerne la taille de l'émission et je crois que nous le comprenons. En participant à une transaction, Great Lakes en augmente considérablement la taille.

Le président: Combien de milliards Great Lakes a-t-elle dans ses caisses? Si c'est de taille que nous parlons, parlons de ce qui permet à Great Lakes d'offrir ces garanties à toutes ces institutions, justifiant ainsi son droit à une commission. Quelle est donc la taille de Great Lakes?

M. Cockwell: Great Lakes a une base de capital qui dépasse 400 millions. Nous nous sommes engagés à la porter à plus d'un milliard de dollars d'ici un an. Nous le ferons en partie par une grande émission de ses actions dans le public qui fera probablement baisser la participation de Brascan et de Hees bien en-dessous de 20 p. 100, voire de 15 p. 100. À ce stade, le groupe disposera probablement de 400 millions en ressources liquides dans les livres et de marges de crédit substantielles.

Le groupe a été établi pour être l'équivalent d'un acheteur d'actions. Vous pouvez le comparer à la Banque du Canada par rapport aux grandes banques canadiennes. Nous croyons

[Text]

Bank of Canada, if they are going to support a Canadian bank, should be at the equity level. Instead of in the more senior position, which chases away the other deposits, we have chosen to do it where we think is the right place, and that is at the equity level.

That facility . . . I think I have to put it into perspective. Great Lakes provides four major corporate finance products. The first one is an advisory facility; and I think Mr. Dunford explained that. We will help a company come to market and really deal more professionally with the investment dealers. That really results in an ease of dealing, and normally the loan results in a better price for the stock.

• 2105

The second service is what we call the GLG dealer support system, and that is where Great Lakes stands behind the dealer and its arrangements with the dealer, and it may or may not involve the corporation. That is done on a deal-by-deal basis.

The third system is what we call the Great Lakes financing system, and that is really the overall package, and that is where Great Lakes commits that under any market conditions Great Lakes will ensure the success of an equity financing of the affiliate.

The financial group companies are more likely to find that latter system attractive because if they can demonstrate to the rating agencies and regulatory bodies that there is additional equity beyond what is on their books at this stage that they can tap into then that should entitle them to a higher rating and comfort level for the depositors, etc.

The industrial companies, as they choose, will generally go with what we call the GLG dealer support system, and that is where we stand behind the dealers either by holding their hands or contractually.

Mr. Riis: Did you say you approached other firms as well to see if they would be interested in providing that same function?

Mr. Cockwell: In providing that same function that Great Lake companies . . . ?

Mr. Riis: Yes.

Mr. Cockwell: No. It exists in other countries—

Mr. Riis: No, companies. I am sorry. But did you approach other firms to provide this same service?

Mr. Cockwell: We would provide the service to them?

Mr. Riis: No. Trilon went to Great Lakes to provide this intermediary service.

Mr. Cockwell: Yes. I was going to try to explain that by trying to compare it with other countries. In the United Kingdom, for example, that service is provided by the merchant bankers' contracting with the life companies, the

[Translation]

que la place qui convient à la Banque du Canada, quand elle veut appuyer une banque canadienne, doit se situer au niveau du capital-actions, au lieu d'agir à un niveau plus élevé, qui chasserait les autres dépôts. Nous avons choisi d'agir là où nous croyons qu'il convient, c'est-à-dire au niveau du capital-actions.

Ce service . . . Je crois que je dois mettre la chose dans sa juste perspective. Great Lakes fournit quatre grands produits financiers aux sociétés. Premièrement, c'est un service consultatif et je crois que M. Danford l'a expliqué. Nous aidons une société à entrer sur le marché et à traiter d'une façon plus professionnelle avec les courtiers. Cela facilite la transaction et normalement l'action se vend à un meilleur prix.

Le deuxième service offert par Great Lakes, nous l'appelons le système de soutien aux courtiers, c'est-à-dire que Great Lakes apporte une garantie aux courtiers par des arrangements particuliers qui peuvent la faire interner ou pas, suivant des modalités propres à chaque vente d'actions.

Le troisième service est ce que nous appelons le système de financement de Great Lakes. Il s'agit réellement d'un service global suivant lequel Great Lakes s'engage, quelles que soient les conditions du marché, à garantir le succès du financement d'une émission d'actions ordinaires d'une société affiliée.

Les sociétés financières du groupe sont sans doute les premières à trouver ce système intéressant, parce que si elles peuvent démontrer aux agences de cotation et aux organismes de réglementation qu'il existe des capitaux additionnels pouvant les appuyer, en plus de leurs avoirs indiqués dans leurs livres, qu'elles peuvent y puiser, cela peut leur donner droit à une meilleure cote et donner plus d'assurance aux déposants, etc.

Les sociétés industrielles, quand elles le veulent, se servent généralement de ce que nous appelons le système de soutien de Great Lakes aux courtiers suivant lequel nous offrons une garantie aux courtiers en les tenant par la main, ou par contrat.

M. Riis: Avez-vous dit que vous avez approché d'autres firmes pour voir si elles seraient intéressées à fournir le même service?

M. Cockwell: À fournir le même service que les sociétés de Great Lakes . . . ?

M. Riis: Oui.

M. Cockwell: Non. Il existe, dans d'autres pays . . .

M. Riis: Non, les sociétés. Je m'excuse. Avez-vous approché d'autres firmes pour qu'elles offrent le même service?

M. Cockwell: Que nous leur fournissions ce service?

M. Riis: Non. Trilon s'est adressée à Great Lakes pour obtenir ce service d'intermédiaire.

M. Cockwell: Oui. J'allais essayer de vous expliquer la chose en faisant une comparaison avec d'autres pays. Au Royaume-Uni, par exemple, ce service est fourni par les banques d'affaires, qui passent un contrat avec les sociétés d'assurance-

[Texte]

building societies, the banks and the trusts, where they would receive a fee for being a stand-by buyer of last resort.

That service does not exist in Canada. In the last two or three years we have encouraged that. We have been very supportive of the dealers in encouraging them to build their equity base. We are delighted with what has happened with Dominion Securities in putting their equity base over \$100 million. We are delighted to see Gordon and Wood Gundy come together and increase it to \$250 million. The capital markets, I personally believe, are exposed in Canada until we have four or five major dealers having equity bases of over \$500 million, and we have offered to help and do whatever we can in that respect. It is important for us that happens, because it gives us the ability to access the markets at the opportune time.

The Chairman: I imagine that Great Lakes is going to be your next pillar?

Mr. Cockwell: No, Great Lakes is the—

The Chairman: In other words, it is going to be your investment dealer for the Brascan group?

Mr. Cockwell: No, definitely not. We have made, again, a public commitment that Great Lakes has no interest in being an investment dealer or in acquiring an interest in an investment dealer. But it is there filling a void that exists in the Canadian markets, which does not exist in the U.S. or—

The Chairman: Or fill a void in your conglomerate because right now you have a trust company and a general public P and C company and a life company and this will be your security dealer company. Is that essentially what you have in mind?

Mr. Cockwell: No.

Mr. Eyton: I come back to some words I said earlier, Chairman, and that is that it is the function that we value in Great Lakes Group and not our ownership. It fills a gap that we can access and make use of, but also we think it is a gap that others can make use of, and we expect that will happen.

Great Lakes Group is new. It is a company that in substantial terms is less than three years old, and it is evolving. There is no question that the majority of its transactions have involved group companies up to now, but that is changing, and it is changing not so much because we are out marketing—it is still a thinly staffed company—but because others have heard of the services that it provides and have come to Great Lakes Group to try to do business with them.

Mr. Riis: The gap that Great Lakes is filling is not able to be filled by any other firm presently?

Mr. Eyton: Well, whether it is able or not, it is not being filled by others at present.

[Traduction]

vie, les sociétés de construction, les banques et les sociétés de fiducie au terme duquel elles touchent une commission pour le fait d'agir comme acheteur garanti en dernier ressort.

Ce service n'existe pas au Canada. Nous l'encourageons depuis deux ou trois ans. Nous encourageons beaucoup les courtiers à se doter de bases de capital. Nous sommes très heureux de voir que Dominion Securities a porté sa base de capital à plus de 100 millions de dollars. Nous sommes également heureux de voir que Gordon et Wood Gundy, en se fusionnant, ont porté la leur à 250 millions. Je crois personnellement que les marchés de capitaux seront dans une situation exposée, au Canada, tant que nous n'aurons pas quatre ou cinq gros courtiers disposant de base de capital de plus de 500 millions et nous avons offert notre aide et notre contribution la plus totale en ce sens. Il est important pour nous que la chose se fasse, car elle nous donnera la possibilité de recourir aux marchés au bon moment.

Le président: Je suppose que Great Lakes sera votre prochain pilier?

M. Cockwell: Non, Great Lakes est le . . .

Le président: Autrement dit, il sera votre courtier en valeurs mobilières pour le groupe Brascan?

M. Cockwell: Non, absolument pas. Nous avons, je le répète, déclaré publiquement que Great Lakes n'avait pas intérêt à devenir un courtier en valeurs mobilières ni à acquérir une participation dans une maison de courtage. Mais le groupe comble un vide sur les marchés canadiens, vide qui n'existe pas aux États-Unis ou . . .

Le président: Ou bien il comble un vide dans votre conglomerat parce qu'actuellement, vous avez une société de fiducie, une société publique générale de P. et C. et une société d'assurance-vie, et celle-ci sera votre société de courtage en valeurs mobilières. Est-ce essentiellement ce que vous avez en tête?

M. Cockwell: Non.

M. Eyton: Je reviens à certaines choses que j'ai dites tantôt, monsieur le président. C'est le service fourni que nous apprécions dans Great Lakes, non notre qualité de propriétaire. Cette société comble un vide en fournissant un service auquel nous pouvons avoir accès et que nous pouvons utiliser, mais nous pensons également que d'autres pourraient en profiter et nous prévoyons que cela arrivera.

Great Lakes est une société récente. Pour l'essentiel, elle a moins de trois ans et elle continue d'évoluer. Il est indéniable que la majorité de ses transactions ont jusqu'ici concerné des sociétés du groupe, mais cela est en train de changer, non pas tant parce que nous faisons du marketing—c'est encore une société comptant peu d'employés—mais parce que d'autres ont entendu parler des services qu'elle fournit et sont venus la voir pour faire des affaires avec elle.

M. Riis: Le vide qui est comblé par Great Lakes, d'autres firmes ne peuvent pas le combler actuellement?

M. Eyton: Qu'elles le puissent ou pas, je ne saurais le dire, mais il n'est pas comblé par d'autres actuellement.

[Text]

Mr. Cockwell: The Canadian capital markets... The central function of market making in underwriting did not exist in Canada two years ago. The dealers had insufficient capital and could not take on those functions. It was not a problem for them because everything was done on a pre-sold basis. They happened to take underwriting risk fees out of that. But once the short-form prospectuses and information forms came about, they took on risks they could not possibly assume themselves. We have come in to provide a transition to help as they build the capital basis, and I think the argument has been accepted. I think we have played a positive role in this respect.

[Translation]

M. Cockwell: Les marchés canadiens de capitaux... La fonction centrale d'appariement des marchés dans le secteur de la souscription d'émissions d'actions n'existait pas au Canada il y a deux ans. Les courtiers n'avaient pas suffisamment de capital pour se charger de ces fonctions. Ce n'était pas un problème pour eux parce que tout se faisait sur la base d'émissions souscrites à l'avance. C'est de cette manière qu'ils prenaient leurs commissions de risque de souscription. Mais quand apparurent les prospectus abrégés et les formulaires de renseignements, ils se trouvèrent devant des risques qu'ils ne pouvaient assumer eux-mêmes. Nous sommes intervenus comme élément de transition pour aider la situation pendant qu'ils se monteraient une base de capital et je crois que cette thèse a été admise. Nous avons joué un rôle positif à cet égard.

• 2110

It was only two years ago the Investment Dealers Association argued very strongly that they had sufficient capital. Today they accept that they have to go to the public markets to increase their capital. When they have their capital, they can use it as effectively as it is used in the United States or in England, where they tap into external capital by having some underwriting arrangements which we do not have in this country.

The function Mr. Eyton talks about will be of less importance. But we know of no other organization today or groups of companies or syndicates we could put together who would stand to give the assurance we require that financial companies can finance in the equity markets common and preferred shares, under any market conditions.

The \$2 million should also be put into the perspective of the success of the equity financings in the last two years. I think Mr. Humphrey mentioned his group alone raised over a billion dollars in equity, and the commissions or discounts paid would be substantially less than any other major group in Canada.

Mr. Riis: Mr. Eyton, what was the state of health of Canadian Hunter at the time of the purchase of the wells by Lonlife Resources in November? What I want to know is whether Canadian Hunter was losing money at the time.

Mr. Eyton: Canadian Hunter has always made cash, since we have been involved with Noranda. I have to admit I was not familiar with the transaction raised in this committee in earlier testimony. I have had an opportunity of looking at this transaction very briefly since then. It is quite clear from the review, first that the transaction represented I think \$11 million investment of a total of something in the area of about \$450 million of the same kind of investment which had been made in Canadian Hunter properties in that period.

Moreover, it is clear the transaction came to London Life from an outside or independent agent and the values were supported by an independent consultant who reported to London Life. And finally, the terms provided to London Life

Il y a à peine deux ans, l'Association de courtiers en valeurs mobilières soutenait très fermement que ses membres avaient le capital voulu. Aujourd'hui, elle admet qu'ils doivent aller sur les marchés publics pour augmenter leur capital. Quand ils auront le capital voulu, ils pourront l'utiliser aussi efficacement qu'on le fait aux États-Unis ou en Angleterre, où les courtiers puisent à des capitaux extérieurs grâce à des ententes de souscription qui n'existent pas dans notre pays.

La fonction dont M. Eyton parle aura moins d'importance. Mais nous ne connaissons aucune organisation ni groupe de sociétés ni syndicat de financement qui pourrait actuellement donner cette assurance dont nous avons besoin que les sociétés financières peuvent financer des actions ordinaires et privilégiées sur les marchés de capitaux, quelles que soient les conditions du marché.

Il faut également voir les deux millions dont nous parlons dans la perspective du succès des financements d'actions au cours des deux dernières années. M. Humphrey a dit que son groupe, à lui seul, a réuni plus d'un milliard de dollars en capital-actions et que les commissions ou les rabais versés ont été substantiellement inférieurs à ceux de tout autre grand groupe au Canada.

M. Riis: M. Eyton, quel était l'état de santé de Canadian Hunter au moment de l'achat de ses puits par Lonlife Resources, en novembre ? J'aimerais savoir si Canadian Hunter perdait de l'argent à cette époque.

M. Eyton: Canadian Hunter a toujours fait de l'argent depuis que nous avons une participation dans la société Noranda. Je dois admettre que je ne suis pas très au courant de la transaction dont on a parlé devant le Comité, lors des comparutions antérieures. Je n'ai pu que très brièvement étudier cette transaction depuis lors. Il ressort clairement de l'examen qu'on en fait que la transaction représentait, je crois, un investissement de 11 millions de dollars, sur un total se situant aux environs de 450 millions pour les investissements de ce genre réalisés dans les propriétés de Canadian Hunter au cours de cette période.

De plus, il ressort clairement que la transaction a été conclue avec London Life par l'intermédiaire d'un agent extérieur ou indépendant et que l'acquisition de ces titres avait reçu l'appui d'un consultant indépendant qui faisait rapport à

[Texte]

were market, but with the advantage of their was also a price-adjustment formula built into the purchase.

Mr. Riis: Who did the evaluation?

Mr. Eyton: An independent consultant. I have forgotten his name.

Mr. Riis: It was not a Brascan company.

Mr. Eyton: No.

Mr. Cockwell: It was one of the leading evaluators in—

Mr. Riis: You do not remember what leading evaluator, do you?

Mr. Cockwell: To answer the question, at one point you asked if they were under financial pressure. Canadian Hunter has a book equity of something like \$300 or \$400 million, with no debt. It has an underlying value in excess of \$1 billion.

Mr. Eyton: To come back to the question on the consultant, it was Sproule Associates Ltd., working out of Calgary.

The Chairman: I want to read into the record part of a letter I have on this particular issue from the Superintendent of Insurance, whom I contacted. I will be circulating the full letter to the committee. The superintendent says:

As you know, our usual practice in regard to real estate appraisals is to forward appraisals for review and comment by appraisers and the Department of Public Works before we request a new appraisal. We decided to follow a similar approach in this case. The evaluation by the Calgary consulting engineer has been sent to the Department of Energy, Mines and Resources for review and comment. We have not yet received any comments. Our plan is to ask for an independent appraisal if the review of the Department of Energy, Mines and Resources indicates any significant concerns about the value or the valuation techniques.

• 2115

He points out further in the letter that the price is altered by any change in the price of petroleum products between September 1, 1985 and September 1, 1986. He says:

Given the circumstances, there should be a downward readjustment in the price paid by *Lonlife Resources*.

Now, wearing your hat, Mr. Cockwell, how much is it going to be down or changed?

Mr. Cockwell: It is based on the price of gas, I think September to the end of this year.

Mr. Eyton: The downward provision is an unusual provision. I should say that the value supported by Sproule Associates

[Traduction]

London Life. Enfin, les conditions faites à London Life ont été celles du marché, mais avec l'avantage d'une formule d'ajustement des prix intégrée aux conditions d'achat.

M. Riis: Qui a fait l'évaluation?

M. Eyton: Un consultant indépendant. J'ai oublié son nom.

M. Riis: Ce n'était pas une société de Brascan.

M. Eyton: Non.

M. Cockwell: C'était l'un des principaux évaluateurs dans...

M. Riis: Vous ne vous rappelez pas de quel évaluateur important il s'agissait, n'est-ce pas?

M. Cockwell: En réponse à la question que vous avez posée tantôt, à savoir si l'entreprise subissait une pression financière, Canadian Hunter a des fonds propres aux livres de l'ordre de 300 ou 400 millions, sans dettes. Elle a une valeur de base de plus d'un milliard de dollars.

M. Eyton: Pour revenir à la question sur le consultant, il s'agissait de Sproule Associates Ltd., dont le siège est à Calgary.

Le président: J'aimerais lire pour le compte rendu un extrait d'une lettre que m'a envoyée sur cette question le surintendant des assurances, avec qui j'ai communiqué. Je remettrai la lettre entière au Comité. Le surintendant des assurances écrit ceci:

Comme vous le savez, en ce qui concerne les évaluations de biens immobiliers, notre pratique habituelle est de transmettre ces évaluations à des évaluateurs et au ministère de Travaux publics, pour qu'ils les examinent et y fassent leurs observations avant que nous demandions une nouvelle évaluation. Nous avons décidé de suivre cette approche en l'occurrence. L'évaluation des ingénieurs-conseils de Calgary a été envoyée au ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources pour qu'il l'examine et y apporte ses observations. Nous n'avons pas encore reçu ses observations. Nous entendons demander une évaluation indépendante si l'examen du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources montre qu'il y a lieu de se préoccuper sérieusement de la valeur attribuée et des techniques d'évaluation.

Il signale aussi, plus loin dans sa lettre, que les changements intervenant dans les prix des produits pétroliers entre le 1^{er} septembre 1985 et le 1^{er} septembre 1986 modifient le prix indiqué. Il dit ceci:

Dans les circonstances, le prix payé par *Lonlife Resources* ferait l'objet d'un ajustement à la baisse.

Maintenant, compte tenu de votre fonction, monsieur Cockwell, dans quelle mesure baissera-t-il ou sera-t-il modifié?

M. Cockwell: Le prix est basé sur le prix du gaz de septembre, je crois, jusqu'à la fin de l'année.

M. Eyton: Cette disposition qui entraîne une diminution de prix est inhabituelle. Je dois dire que la valeur avalisée par

[Text]

was \$13.5 million against the investment of \$11 million at that time. So clearly there should be some adjustment; what it is, only time will tell.

Mr. Riis: Is this a usual way to arrange a deal like this, Mr. Eyton?

Mr. Cockwell: We have an investment principle that we expect those with the operating knowledge to provide whatever protections, beyond normal corporate standards, to the investing companies.

Mr. Riis: But this is not a normal type of way to write a transaction.

Mr. Cockwell: Downward provision?

Mr. Riis: Yes.

Mr. Cockwell: I think it should be counted as a bonus.

Mr. Eyton: This would be I think an example of a related party transaction that in fact was beneficial to London Life, certainly at the time it entered into the transaction.

Mr. Riis: Any supplementaries, Mr. Chairman?

The Chairman: Do you have any on that, Mr. McCrossan?

Mr. McCrossan: Thank you. You indicated that you were a member of the investment committee of London Life, Mr. Cockwell, and I note in Mr. Hawkrigg's letter that the full London Life committee approved this particular thing. So you were there at that meeting and were party to this transaction. Is that correct?

Mr. Cockwell: As I understand it, it was brought before the investment committee. I did not attend that meeting. It came back in a different form. I do not think it went to a meeting. I think the adjustments requested by the committee were then approved by them polling the directors.

Mr. McCrossan: We described that just a second ago. One of you—I have forgotten which one—said that this was an example of a related party transaction which benefited London Life.

Mr. Cockwell: Was structured to benefit London Life given the protective principles that we build into any transactions along those lines.

Mr. McCrossan: Right.

Mr. Cockwell: Both Mr. Eyton and myself had no knowledge that this transaction was being generated by an independent consultant. We do not sit on the board of Canadian Hunter or get involved in any of their farm-outs. And as Mr. Eyton mentioned, it is \$11 million out of a total farm-out of a joint program which was something like \$450 million that they were involved with last year.

[Translation]

Sproule Associates était de 13,5 millions de dollars, par opposition à un investissement de 11 millions au moment de la transaction. Donc, il est clair qu'il y aura un ajustement. De quel ordre? Seul le temps le dira.

M. Riis: Est-ce une façon ordinaire d'arranger une vente comme celle-ci, monsieur Eyton?

M. Cockwell: Nous avons comme principe d'investissement de demander à ceux qui ont les connaissances voulues en exploitation de fournir aux sociétés d'investissement toutes les protections nécessaires, qui s'ajoutent à celles fournies par les normes ordinaires qu'elles appliquent.

M. Riis: Mais ce n'est pas une façon normale d'établir une transaction.

M. Cockwell: La disposition prévoyant un ajustement à la baisse?

M. Riis: Oui.

M. Cockwell: Je crois qu'on doit la considérer comme une gratification.

M. Eyton: C'est là, je crois, un exemple de transaction entre apparentés qui, en fait, a certainement été avantageuse pour London Life, au moment où elle a conclu le marché.

M. Riis: Y-a-t-il des questions supplémentaires, monsieur le président?

Le président: En avez-vous sur ce sujet, monsieur McCrossan?

M. McCrossan: Merci. Vous avez dit, monsieur Cockwell, que vous étiez membre du comité d'investissement de London Life et je note, dans la lettre de M. Hawkrigg, que le comité de London Life a approuvé unanimement cette transaction. Vous étiez à la réunion. Donc, vous avez participé à la transaction. Est-ce exact?

M. Cockwell: Sauf erreur, la transaction a été présentée au comité d'investissement. Je n'ai pas assisté à cette réunion. Le comité lui a apporté des modifications. Je ne crois pas qu'elle ait été présentée à une autre réunion. Je crois que les modifications demandées par le comité ont ensuite été approuvées par sondage auprès des administrateurs.

M. McCrossan: Vous avez décrit cela il y a un instant. L'un de vous, j'ai oublié lequel, a dit que c'était un exemple de transaction entre apparentés qui avait été avantageuse pour London Life.

M. Cockwell: Une transaction structurée de façon à être avantageuse pour London Life, compte tenu des principes de protection que nous appliquons à toute transaction de ce genre.

M. McCrossan: Très bien.

M. Cockwell: M. Eyton et moi-même ignorions que cette transaction était basée sur les services d'un consultant indépendant. Nous ne faisons pas partie du conseil d'administration de Canadian Hunter et ne participons à aucune de ses opérations de prospection. Et comme M. Eyton l'a mentionné, il s'agit de 11 millions de dollars sur un programme commun de forage par sous-traitance de l'ordre de 450 millions réalisés par cette société l'an dernier.

[Texte]

Mr. McCrossan: I heard all that. I guess my question was, that my understanding was that related party transactions were subject to pre-notification to the Superintendent of Insurance. And while you did not have direct knowledge of this, obviously it occurred inside your organization and I believe we did ascertain that the Superintendent of Insurance did not have any pre-notification. Does that suggest that there should be some rules set up inside your organization to ensure that the reporting requirements were followed through? Because in this case, in effect, there was a related party transaction and while neither you nor Mr. Eyton appear to have knowledge of it, nevertheless it did occur inside the group and there was no notification to the Superintendent of Insurance.

I am sure we would not want to see a series of transactions occurring where—I mean you have a very vast group—no one person had knowledge that party A inside the group was dealing with financial institution B.

Mr. Cockwell: There is a system which was instituted following the annual meeting of the insurance group this year where a similar committee to the one formed in Royal Trust, the Business Conduct Review Committee, was formed; it includes members of London Life's policy-holders and Lonvest outside directors. That system is in place now, and the auditors of the group were charged with ensuring or policing that any related-body transactions flowing through the investment committee are flagged by the investment committee and receive final approval only if the business conduct review committee endorses them. The same thing applies with the audit committee.

• 2120

Mr. Eyton: It seems to me that the procedure the company followed in the investment itself cannot be criticized. They did everything they could have done. The point is that it was not recorded as it should have been; of course that is a failing and should not have happened.

Mr. Cockwell: It should have been according to whose rules?

Mr. McCrossan: Is that a rule of the Superintendent of Insurance?

An hon. member: Yes, it is.

Mr. Eyton: Assuming that is a rule, it should have been reported and it will not happen again.

Mr. McCrossan: Okay. If you recall the green paper for a second, which the committee studied, it said there should be an absolute prohibition on related-party transactions. We did not come down with that stand; we came down as saying there is no reason to prohibit as long as there is adequate disclosure. The question is: Is a system in place now to ensure that there is adequate disclosure?

[Traduction]

M. McCrossan: J'ai tout entendu cela. Ce que je voulais dire, c'est que pour autant que je sache, tout transaction entre apparentés doit faire l'objet d'un préavis au Surintendant des assurances. Et même si vous n'avez pas eu une connaissance directe de cette transaction, il est évident qu'elle s'est produite à l'intérieur de votre organisation et je crois que nous avons vérifié que le Surintendant des assurances n'en avait reçu aucun préavis. Faut-il croire que votre organisation devrait se fixer des règles pour garantir qu'elle respectera les exigences en matière de rapports à produire? Car en l'occurrence, il y a eu effectivement une transaction entre apparentés, et même si ni M. Eyton, ni vous ne semblez en avoir eu connaissance, elle s'est quand même produite à l'intérieur du groupe et le Surintendant des assurances n'en n'a pas été avisé.

Je suis sûr que nous n'aimerions pas voir une série de transactions se produire—je sais que votre groupe est très vaste—sans que personne n'ait connaissance du fait qu'une société A de votre groupe traite avec l'institution financière B.

M. Cockwell: Un système a été établi à la suite de l'assemblée annuelle du groupe des assurances, cette année: il s'agit d'un comité semblable au Comité d'examen d'éthique commerciale (*Business Conduct Review Committee*) de Royal Trust. Ce comité comprend des représentants des titulaires de polices de London Life et des administrateurs de l'extérieur appartenant au conseil de Lonvest. Ce système est maintenant en place et les vérificateurs du groupe ont été chargés de veiller à ce que le comité d'investissement repère toutes les transactions entre apparentés et qu'il ne leur donne son approbation finale que si le Comité d'examen d'éthique commerciale les a approuvées. La même chose vaut pour le comité de vérification.

M. Eyton: Il me semble qu'on ne peut pas critiquer la procédure suivie par la société en ce qui concerne l'investissement lui-même. Elle a fait tout ce qu'elle pouvait faire. Mais le fait est que la transaction n'a pas été enregistrée comme elle aurait dû l'être. C'est certes là une faute qui n'aurait pas dû se produire.

M. Cockwell: Elle n'aurait pas dû se produire en vertu de quel règlement?

M. McCrossan: S'agit-il d'une règle du Surintendant des assurances?

Un député: Oui, c'est le cas.

M. Eyton: En supposant que ce soit une règle, la transaction aurait dû être signalée. La chose n'arrivera plus.

M. McCrossan: Très bien. Si vous vous reportez un instant au Livre vert, que le Comité a étudié, ce document dit qu'il faudrait interdire absolument les transactions entre apparentés. Nous n'avons pas adopté cette position. Nous avons dit qu'il n'y avait aucune raison de les interdire, pourvu qu'elles soient adéquatement divulguées. La question est donc celle-ci: Y a-t-il actuellement un système en place qui garantisse une divulgation adéquate?

[Text]

Mr. Cockwell: The system is in place, and it would be much stricter than any rules the Superintendent of Insurance requires. I would be surprised if the superintendent required those rules if it were measured going up the chain and down the chain. It is a company that is pretty remote from any operations by London Life. But under our own rules, as in place today, it would be a transaction that would go to the business conduct review committee.

Mr. McCrossan: Right. If it is not required today, then would you consider voluntarily disclosing all related-party transactions in London Life or Royal Trust or Wellington on these various business party transactions to the Superintendent of Insurance?

Mr. Cockwell: To the Superintendent of Insurance? It would not be a problem for us. I should not speak for London Life, but it would not be a problem for us.

Mr. Eyton: We would not be embarrassed by any of it. London Life and Royal Trustco themselves may consider they have confidentiality obligations—that is, in dealing on a confidential basis with their different clients—but on a confidential basis I am sure it could be disclosed.

Mr. McCrossan: When we are talking about access to funds, which I guess is the issue underlying the questions about Canadian Hunter—again, were the funds of the financial institution used properly inside the group?—once again there is no indication that at this particular transaction they were done at other than market terms. I understand a very strong relationship has developed between Trizec and its subsidiary, Costain, in terms of getting mortgage—

Mr. Cockwell: There is no such thing. They operate complete independently, and I do not believe they have ever done any joint venture transaction dealing.

Mr. McCrossan: No, not between those two, but in terms of getting mortgage financing through London Life.

Mr. Cockwell: I do not believe Trizec has ever financed a mortgage through London Life, Royal Trust or anybody—

Mr. McCrossan: And Costain?

Mr. Cockwell: Costain may have a long-standing wait prior to Carena-Bancorp acquiring its interest in it. They may be one of many lenders who would acquire mortgages on homes sold to individuals, but not on any properties owned by Costain.

Mr. McCrossan: Right, I understand that. When Mr. Ghert was here, he indicated that Cadillac Fairview are seeking mortgages on their commercial buildings—

Mr. Cockwell: Cadillac Fairview is a major borrower from our financial companies.

Mr. McCrossan: Right. In terms of Costain's borrowings, what proportion would be from inside your group, from either Royal or from London?

[Translation]

M. Cockwell: Un système est en place et il est bien plus rigoureux que n'importe quelle règle du surintendant des assurances. Je doute que le surintendant exigerait l'application de ces règles à tous les maillons de la chaîne de haut en bas. Il s'agit d'une société fort éloignée des opérations de London Life. Mais d'après nos propres règles, c'est là une transaction qui serait soumise au Comité d'examen d'éthique commerciale.

M. McCrossan: Très bien. Même si vous n'y êtes pas tenus actuellement, envisageriez-vous de divulguer volontairement au Surintendant des assurances toutes les transactions entre apparentés faites au sein de la London Life, de Royal Trust ou de la société Wellington?

M. Cockwell: Au Surintendant des assurances? Ce ne serait pas un problème pour nous. Je ne peux parler pour la London Life, mais ce ne serait pas un problème pour nous.

M. Eyton: Aucune de ces divulgations ne nous mettrait dans l'embarras. Il se peut que London Life ou Royal Trustco estiment qu'elles ont des obligations en matière de confidentialité, c'est-à-dire l'obligation de traiter sur une base confidentielle avec leurs différents clients, mais je suis sûr que ces données pourraient être divulguées sur une base confidentielle.

M. McCrossan: Pour ce qui est de l'accès aux fonds, ce qui, je crois, est la question de base en ce qui concerne Canadian Hunter—c'est-à-dire est-ce que les fonds de l'institution financière ont été employés de la manière appropriée à l'intérieur du groupe—rien n'indique que dans cette transaction particulière, les fonds aient été utilisés à des conditions autres que celles du marché. Je crois comprendre qu'un rapport très étroit s'est établi entre Trizec et sa filiale, Costain, en ce qui concerne l'obtention d'hypothèques . . .

M. Cockwell: Ce n'est pas le cas. Les deux sociétés fonctionnent tout à fait indépendamment et je ne crois pas qu'elles aient jamais fait des affaires sous le régime de la co-entreprise.

M. McCrossan: Non, pas entre elles, mais par l'obtention de fonds hypothécaires par l'entremise de London Life.

M. Cockwell: Je ne crois pas que Trizec ait jamais financé une hypothèque par l'entremise de London Life, de Royal Trust ou de quiconque . . .

M. McCrossan: Et Costain?

M. Cockwell: Costain avait peut-être une longue liste d'attente avant que Carena-Bancorp acquière une participation dans cette société. Carena-Bancorp est peut-être l'un des nombreux prêteurs qui assument des hypothèques sur les maisons vendues à des particuliers, mais elle n'en a assumé aucunes sur les propriétés appartenant à Costain.

M. McCrossan: Très bien, je comprends. Quand M. Ghert a comparu devant nous, il a dit que Cadillac-Fairview demandait des hypothèques sur ses immeubles commerciaux . . .

M. Cockwell: Cadillac-Fairview est un gros emprunteur auprès de nos sociétés financières.

M. McCrossan: Exact. En ce qui concerne les emprunts de Costain, quelle proportion vient de l'intérieur de votre groupe, soit du Royal Trust, soit de London Life?

[Texte]

Mr. Cockwell: I think we have to distinguish between Costain's own borrowing—

Mr. McCrossan: Yes, mortgages that they place . . .

Mr. Cockwell: In Costain's own borrowings they probably have about \$300 million of debt. None of that is borrowed from the life companies or trust companies, whether it is within the group or elsewhere.

Mr. McCrossan: I understand that. I am talking about mortgages they place on developments.

Mr. Cockwell: If they sell a property—it is no different from Royal LePage—and the buyer wishes to take down a London Life mortgage, they have the option to do that.

Mr. McCrossan: That leads me directly to the area I was heading into in terms of Royal LePage and Costain and their access to funds. You say if the buyer wishes it. What proportion of the sales done by Royal LePage are financed by the four financial arms, if we count Wellington and Continental? What proportion of the Costain mortgages on their developments are financed inside the group?

• 2125

Mr. Cockwell: I have to distinguish between Costain's own developments. There is nothing financed by the group, by the life companies or the trust companies generally. If they are building a building and an individual wishes to take a London Life mortgage, they will take it down.

Mr. McCrossan: I understand the distinction completely, but we are talking about access to funds.

An important part of looking at non-financial and financial links is obviously the ability of the financial side to facilitate the operations of the non-financial side. While they may not have a direct investment themselves, transactions which are undertaken by Royal LePage or Costain can be facilitated knowing financing is there. For example, a life company will have a budget to acquire a certain percentage of its investments in any given year from residential mortgages.

To what extent do other companies in your group have first call on those investments as opposed to the general marketplace? That is really where I am heading. What proportion would the demonstration of that be? Business conducted by Costain ends up being financed inside the group.

Mr. Eyton: You are talking about two relationships. One is Royal LePage and its relationship with Royal Trustco, which is an important generator of mortgage loans for Royal Trustco. It is not on the covenant of Royal LePage, but it is a third party which has the benefit. That is important, because it probably runs close to 30% or perhaps even better now.

[Traduction]

M. Cockwell: Je crois que nous devons distinguer entre les emprunts de Costain proprement dits . . .

M. McCrossan: Oui, les hypothèques qu'elle place . . .

M. Cockwell: En ce qui concerne les emprunts de Costain proprement dits, cette société a probablement une dette de 300 millions de dollars. Rien de cette somme n'a été emprunté à des sociétés d'assurance-vie ou à des sociétés de fiducie, que ce soit à l'intérieur du groupe ou ailleurs.

M. McCrossan: Je comprends. Je parle des hypothèques qu'elle place dans le développement immobilier.

M. Cockwell: Si la société vend une propriété—ce n'est pas différent de Royal-LePage—et que l'acheteur veut prendre un hypothèque chez London Life, il peut le faire.

M. McCrossan: Cela m'amène directement au sujet où je me dirigeais, celui de Royal-LePage et de Costain et de l'accès à des fonds. Vous dites, si l'acheteur le veut. Quelle proportion des ventes faites par Royal-LePage sont financées par les quatre branches financières, en comptant la société Wellington et la banque Continentale? Quelle est la proportion des hypothèques de Costain portant sur ses développements immobiliers qui est financée à l'intérieur du groupe?

M. Cockwell: Je dois faire une distinction en ce qui concerne les développements de Costain proprement dits. Rien n'est financé par le groupe, par ses sociétés d'assurance ou par ses sociétés de fiducie en général. Si la société construit un édifice et qu'un particulier veut prendre un hypothèque chez London Life, il peut le faire.

M. McCrossan: Je comprends entièrement la distinction, mais nous parlons d'accès aux fonds.

Quand on examine les liens entre les institutions financières et les sociétés non financières, il faut notamment envisager comme élément important le fait que les institutions financières peuvent faciliter les opérations des sociétés non financières. Même si elles n'investissent pas elles-mêmes dans l'opération, elles peuvent faciliter les transactions opérées par Royal-LePage ou Costain, si l'on sait que le financement est disponible. Par exemple, une société d'assurance-vie a un budget lui permettant, au cours d'une année donnée, d'affecter un certain pourcentage de ses investissements à l'acquisition d'hypothèques domiciliaires.

Dans quelle mesure les autres sociétés de votre groupe ont-elles la priorité sur ces investissements, par opposition au marché en général? C'est là où je veux en venir. Quelle proportion un examen nous révélerait-il? Les affaires menées par Costain finissent par être financées à l'intérieur du groupe.

M. Eyton: Vous parlez de deux type de relations. Le premier type est celui de Royal Trustco avec Royal LePage, qui est un important générateur de prêts hypothécaires pour Royal Trustco. Ce n'est pas dans le contrat de Royal LePage, mais c'est une tierce partie qui en profite. C'est important parce que cette proportion s'établit à près de 30 p. 100 ou peut-être même plus actuellement.

[Text]

Mr. McCrossan: Are you speaking of 30% of Royal Trustco's money?

Mr. Eyton: No, 30% of the sales which may result. I think it is in that range. It is an important source for generating mortgage business for Royal Trustco.

Mr. McCrossan: What percentage of Royal Trustco's mortgage business does this entail?

Mr. Eyton: I would imagine it is very tiny, but I cannot respond to that. Costain would have a similar relationship with London Life and we think it is also a fairly important one. It preceded our involvement in London Life and has gone on for a long time. I do not know the percentages, but it is an important one.

The base point, and the one we should all remember, is that everyone has access to mortgage funds. There is a great deal of money chasing for mortgage investment and it is a highly competitive market. The rates are there for everyone to see. I am sure we have all seen the different rates and the terms which are laid out in the daily newspapers, so I think it is pretty well known.

There is no shortage of mortgage funds and that arrangement would be a convenience to consumers, the people getting the mortgage. Of course, it is also a competitive way in which Royal Trust and London Life can put their money out.

Mr. Cockwell: Neither of us had any knowledge of the lending relationship between London Life and Costain. We had no knowledge they ever worked together until today, when it happened to come up in passing at another meeting.

The Chairman: Mrs. Nicholson.

Miss Nicholson: Thank you, Mr. Chairman. I would like to invite Mr. Eyton to try to put himself in the place of a member of this committee for a few minutes. We received a considerable amount of evidence, which came from a press of people who had to be taken seriously, about the dangers of related-party transactions. Then we received conflicting advice on the best way to deal with that. There were those who thought it should be a matter for legislation and regulation. There are those who emphasize that it is a matter for standards and principles and ethics of the financial institutions themselves.

• 2130

Now, the brief that we had from Mr. Hawkrigg on April 21 made one or two nods to the need for regulation, but I think essentially was stressing that the responsibility for standards in the financial industry must remain with the industry. I would just like to quote one or two things from that brief of Mr. Hawkrigg. He said:

We believe it is the responsibility of a corporation to install its own effective rules rather than deferring this responsibility to government.

Somewhere else:

[Translation]

M. McCrossan: Parlez-vous de 30 p. 100 des avoirs de Royal Trustco?

M. Eyton: Non, 30 p. 100 des ventes qui résultent des activités de Royal Lepage. Je pense que c'est dans cet ordre de grandeur. C'est une importante source d'hypothèque pour Royal Trustco.

M. McCrossan: De quel pourcentage s'agit-il dans l'ensemble des prêts hypothécaires de Royal Trustco?

M. Eyton: Je suppose que c'est un pourcentage très mince, mais je ne peux pas répondre à cette question. Costain a une relation semblable avec London Life et nous croyons que c'est une relation très importante. Elle existait avant que nous ayons une participation dans London Life et elle se poursuit depuis longtemps, mais c'est une proportion importante.

Le point fondamental que nous devrions tous nous rappeler, c'est que n'importe qui a accès aux fonds hypothécaires. Il y a beaucoup de liquidités qui sont à la recherche d'investissements hypothécaires et c'est un marché hautement compétitif. Les taux sont présentés à la vue de tout le monde. Je suis sûr que nous avons tous vu les divers taux et conditions dans les journaux quotidiens. Je pense donc qu'ils sont bien connus.

Il n'y a pas de pénurie de fonds hypothécaires et cet arrangement est commode pour les consommateurs, les gens qui obtiennent les hypothèques. Bien entendu, c'est aussi un moyen concurrentiel par lequel Royal Trust/la London Life peuvent utiliser leur argent.

M. Cockwell: Aucun d'entre nous ne connaissait les relations de prêteur et emprunteur existant entre London Life et Costain. Nous ne savions pas que ces sociétés travaillaient ensemble jusqu'à aujourd'hui, alors qu'on l'a mentionné en passant au cours d'une autre réunion.

Le président: Madame Nicholson:

Mme Nicholson: Merci, monsieur le président. J'invite M. Eyton à essayer de se mettre à la place d'un membre du Comité pendant quelques minutes. Nous avons reçu un nombre considérable de témoignages, d'une foule de gens qui méritent d'être pris au sérieux, sur les dangers des transactions entre apparentés. Nous avons ensuite reçu des avis contradictoires sur la meilleure façon d'intervenir. Il y en a qui pensent que c'est une question qui exige une mesure législative et une réglementation. D'autres font valoir que c'est une question de normes, de principes et d'éthique qui regarde les institutions financières elles-mêmes.

Or, le mémoire que nous a présenté M. Hawkrigg, le 21 avril, s'il donnait un ou deux coups de chapeau en faveur de la réglementation, insistait essentiellement sur le fait que la responsabilité d'établir des normes dans l'industrie financière doit continuer d'incomber à ce secteur même. J'aimerais citer un ou deux passages du mémoire de M. Hawkrigg. Il disait:

Nous croyons qu'il incombe à une société de mettre en place elle-même des règlements efficaces, au lieu d'en laisser la responsabilité au gouvernement.

Ailleurs, il dit:

[Texte]

We believe a total ban on related-party transactions is not in the public interest, as it will stifle carrying out many normal and useful operations.

Then somewhere else:

We must not let Canada's place in the world financial markets be eroded by a preoccupation with preventive regulation.

So thus far the message is to leave it to the industry to manage. However, there were one or two nods; for instance, there is one sentence:

We welcome any reasonable revisions to the rules governing the conduct and operation of the financial industry.

So could I ask, Mr. Eyton, what he would consider as reasonable revisions?

Mr. Eyton: I think in his submission and in submissions that have been made by others of the Trilon group of companies, we have talked about standards for participation—that is the who—in the industry itself. We think there should be a standard for admission, if you will. If you want to run a trust company, you have to demonstrate that you have substance and that you have a track record and that you have the experience needed to be able to run that business.

Going past that, there are of course legal requirements and regulations now that apply. The need of course is to update those requirements and regulations so that the trust companies, and the life insurance companies for that matter, can participate in the revolution that is going on in the financial services industry.

Part of that, we believe, is a very strong emphasis on self-regulation. We take some pride in the initiatives that we have led in that way. A number of people have referred to the Business Conduct Review Committee, which, we are proud to say, we invented—both the function of that committee, which we have enshrined in the charter of our companies, and even its name. That has been specifically endorsed and acknowledged by the Senate Banking Committee and the same principles in effect were endorsed by this committee in your earlier report.

Mr. Riis: Could I ask a supplementary to that question, Miss Nicholson, Mr. Eyton?

Miss Nicholson: Yes.

Mr. Riis: Based on what you say about the importance of the senior players in the industry, just to put the present situation in context, since we understand the point you are making, are there individuals out there now, without attempting to identify them, that you would say would not be there if such a screening process was in place, or is the system perfectly clean now?

Mr. Eyton: Well, first of all, there are always people there. The marketplace can be a little tough; it can take people down, no matter how big, no matter how confident. If you make a

[Traduction]

Nous croyons qu'une interdiction totale des transactions entre apparentés ne sert pas l'intérêt public, car elle empêchera l'exécution d'un grand nombre d'opérations normales et utiles.

Ailleurs, il dit:

Nous ne devons pas permettre qu'un souci de réglementation préventive vienne éroder la place du Canada sur le marché financiers mondiaux.

Le message est donc, jusqu'ici, de laisser à l'industrie le soin de s'occuper de la question. Toutefois, il donne un ou deux coups de chapeau dans l'autre sens. Par exemple, il dit ceci:

Nous accueillerions volontiers toute révision raisonnable des règles régissant la conduite et le fonctionnement du secteur financier.

Puis-je donc vous demander, monsieur Eyton, ce qu'il considérerait comme des révisions raisonnables?

M. Eyton: Je crois que dans son mémoire et dans les mémoires qui ont été présentés par d'autres membres du groupe des sociétés de Trilon, nous avons parlé de normes d'admission dans l'industrie elle-même, c'est-à-dire des normes pour les personnes qui y entrent. Nous croyons qu'il devrait y avoir une norme d'admission. Si vous voulez diriger une société de fiducie, vous devez démontrer que vous êtes compétent, que vous avez un bon dossier et que vous avez l'expérience nécessaire pour pouvoir le faire.

À part cela, il y a, bien entendu, des exigences juridiques et des règlements qui s'appliquent actuellement. Il faudrait mettre à jour ces exigences et ces règlements de façon à ce que les sociétés de fiducie, et également les sociétés d'assurance, puissent participer à la révolution qui se produit dans l'industrie des services financiers.

Nous croyons qu'il faut notamment insister très fortement sur l'autoréglementation. Nous sommes fiers des initiatives que nous avons prises en ce domaine. Un certain nombre de personnes ont mentionné le Comité d'examen d'éthique commerciale dont, nous sommes fiers de le dire, nous avons inventé les fonctions, inscrites dans la charte de nos sociétés, et même le nom. Ces initiatives ont à même été expressément reconnues et endossées par le Comité du Sénat sur les banques et votre Comité a, en fait, endossé les mêmes principes dans son rapport précédent.

M. Riis: Pourrais-je poser à M. Eyton une question supplémentaire, madame Nicholson?

Mme Nicholson: Oui.

M. Riis: Compte tenu de ce que vous avez dit sur l'importance des personnes situées au plus haut niveau de l'industrie, et cela pour mettre la situation actuelle dans son contexte, car nous comprenons le point que vous nous expliquez, y a-t-il des personnes dans l'industrie, sans nommer de noms, qui, selon vous, n'y seraient pas s'il existait un tel processus de présélection ou est-ce que le système est parfaitement propre actuellement?

M. Eyton: Eh bien, premièrement, il y a toujours des gens dans le système... Le marché peut être très rude. Il peut abaisser des gens, peu importe leur taille, peu importe leur

[Text]

mistake it will take you down, but it can also lift people up, as in fact it has done with our group. I am sure there are people out there that we feel would have the stature and the background, and available to them the human resources and the experience, that they could be in the business, sure.

Mr. Riis: Perhaps I misstated my question. What I can gather is that you believe the senior players in the financial institutions are critical in terms of monitoring the system internally. My question is, considering the players who are now in place, would you say there are some who would not make it through this process and be allowed to hold those positions under such a screening process?

• 2135

Mr. Eyton: I can speak for our group. I do not think I want to comment on the qualifications of other people.

Mr. Riis: I am not asking you to be specific; I would not do that. In other words, the value of the suggestion you are making, are we to assume that everything is . . . ?

Mr. Eyton: There are some institutions that would not meet standards which I think are right. I think the answer to that must be yes, there are.

Mr. Riis: Fine.

Miss Nicholson: When Mr. Eyton talks about standards for admission or standards to be met before someone is allowed to set up a trust company, would you include there some standards for admission to the deposit insurance?

Mr. Eyton: I suppose that is part of it and an important part of it. The standards that we suggested in the group were standards both for starting the business and also standards for exceeding certain levels of ownership. I think Royal Trustco at least suggested a 25% hurdle and a 50% hurdle as part of a standard. So it was an ongoing kind of thing.

Miss Nicholson: My last question, then, was about ownership. I think again there have been conflicting messages in some of the briefs we have had, but you are not advocating totally open ownership. You are advocating some ownership restrictions.

Mr. Eyton: Well, we do not have a problem with that, given our number-one business principle. That is that we believe in widely held public companies and we think it is healthy for us as a major shareholder and for all the other constituencies that such shareholding does not exceed the 50% level.

Miss Nicholson: One final question. Mr. Ghert has laid out for us, as have many others, the risks involved in concentration. Your presentation would seem to emphasize the other side of it, the need for large companies if Canada is to develop into new markets. Could you develop that a little? Are you saying there is a positive social value in concentration?

[Translation]

confiance. Si vous faites une erreur, il vous abat, mais il peut aussi élever des gens, comme ce fut le cas en fait dans notre groupe. Je suis sûr qu'il y a des gens ailleurs qui, selon nous, auraient la stature et les antécédents voulus et s'ils avaient à leur disposition les ressources humaines et l'expérience, ils pourraient être dans notre industrie, c'est certain.

M. Riis: Peut-être que j'ai mal formulé ma question. Si je comprends bien, vous croyez que les gens qui sont dans la haute direction des institutions financières ont une importance capitale en ce qui concerne le contrôle interne du système. Ma question est celle-ci: en considérant les gens qui sont actuellement en place, diriez-vous qu'il y en a qui ne passeraient pas le test et qui ne seraient pas autorisés à détenir ces postes, s'il existait un tel processus de pré-sélection?

M. Eyton: Je ne peux parler que pour notre groupe. Je ne veux pas faire de commentaires sur les qualifications d'autres personnes.

M. Riis: Je ne vous demande pas d'être précis. Je ne le ferais pas. Autrement dit, s'il faut en croire ce que vous nous dites, devons-nous conclure que tout est . . . ?

M. Eyton: Il y a des institutions qui ne répondraient pas à des normes que je considère comme justes. Je crois que la réponse à votre question doit être oui, il y en a.

M. Riis: Très bien.

Mme Nicholson: Monsieur Eyton, quand vous parlez de normes d'admission ou de normes auxquelles quelqu'un devrait répondre avant de pouvoir établir une société de fiducie, parlez-vous également de normes pour l'admission dans le secteur de l'Assurance et des dépôts?

M. Eyton: Je suppose que oui, que c'est une partie importante de l'industrie. Les normes que nous avons proposées au groupe sont des normes qui s'appliquent au lancement d'une entreprise, mais également lorsque le degré de participation dépasse un certain niveau. Je crois que Royal Trustco, pour sa part, a suggéré une barrière de 25 p. 100 et une autre de 50 p. 100. Ce sont des normes qui s'appliqueraient en permanence.

Mme Nicholson: Ma dernière question portera donc sur la propriété. Je pense qu'il y a eu des messages contradictoires dans certains des mémoires que nous avons reçus, mais vous ne préconisez pas une propriété entièrement étalée. Vous préconisez certaines restrictions à la propriété.

M. Eyton: Eh bien, cela n'est pas un problème pour nous, étant donné notre principe d'affaire numéro un selon lequel nous croyons en l'existence de sociétés à participation publique étendue et nous croyons qu'il est sain pour nous, en tant que principal actionnaire, et pour tous les autres partenaires, que la participation aux actions ne dépasse pas le niveau de 50 p. 100.

Mme Nicholson: Une dernière question. M. Ghert nous a exposé, de même que bien d'autres, les risques que comporte la concentration. Votre exposé semble insister sur l'aspect opposé, sur la nécessité qu'il y ait de grandes sociétés, si le Canada veut pénétrer dans de nouveaux marchés. Pourriez-vous nous

[Texte]

Mr. Eyton: Yes. Yes, I am. I am suggesting that and again I would rather speak for our group and our record than to necessarily apply it to one and all.

The first thing you must consider in that debate is the relative size of our group and others like us, to international groups which are carrying on business here in a very free way and which may be apt to carry on business in a freer way in the years to come. Our group and all of the Canadian groups are very minor players, measured on an international scale. I would doubt that there would be a Canadian group in the first 50 of the international corporate groupings.

Second, in considering the question you should look at the areas where the groups carry on business. I think the question you have to ask yourself is whether or not those areas are competitive. As it happens in our case, the areas where we carry on business are the real estate business—I am going to an affiliated company now, and we all know how competitive that is—natural resources, and that of course is very much an international business with world prices and is terrifically competitive, if anything too competitive; consumer products, represented in our case by John Labbatt and some dairy companies and both those businesses are highly competitive; and financial services, where we spent quite a lot of time today. I say again, those are highly competitive and very sophisticated.

I do not think our size has meant in any way that we have reduced the competition in those areas. But it has allowed the units within those areas to function better and in effect to represent themselves as better competitors.

• 2140

Lastly—and you may regard this as special pleading—I think you should look at the record of the major corporate players in Canada. We are proud of our record. As I say, we think it comes out of our business principles. But I am pleased to say I am not aware of any company in which we are involved where our investment, subject to our business principles, has not been helpful to the company and to all of its constituents. I am talking here about its shareholders, its senior management, its employees, its customers, its suppliers. We have been a positive factor in all the companies where we have been involved.

I talked about the marketplace before. If you are not effective, the marketplace will measure you. We—and I use that in the sense of the group—operate based on our record and our reputation, and that, unlike many activities, is measured on a constant basis. If we can demonstrate performance and demonstrate success, then we can obtain the financing we need to carry on; and if we cannot do that, we are going to dry up.

[Traduction]

en dire davantage? Est-ce que vous dites que la concentration présente une valeur sociale positive?

M. Eyton: Oui, je le dis. Je le dis et, je le répète, je parle plutôt en fonction de notre groupe et de nos réalisations, sans dire nécessairement que cela vaut pour tout le monde.

La première chose à considérer dans ce débat, c'est la taille relative de notre groupe et des autres groupes semblables, par rapport aux groupes internationaux qui font des affaires sur le marché d'une façon très libre et qui pourront peut-être le faire d'une façon encore plus libre dans les années à venir. Notre groupe et tous les groupes canadiens sont des joueurs très mineurs, mesurés à l'échelle internationale. Je doute qu'il existe un seul groupe canadien dans les 50 premiers groupes internationaux de sociétés.

Deuxièmement, quand on examine la question, on doit regarder les secteurs où les groupes font affaires. Je crois que la question qu'on doit se poser, c'est de savoir si ces secteurs sont compétitifs ou non. En ce qui nous concerne, les secteurs où nous faisons des affaires sont le secteur immobilier—je parle actuellement d'une société affiliée, et nous savons tous combien ce secteur est compétitif—les ressources naturelles, et il s'agit là d'un secteur en très grande partie international, avec des prix mondiaux, un secteur où la concurrence est terrible, voire excessive, les produits de consommations, représentés dans notre cas par John Labbatt et certaines sociétés laitières, deux secteurs qui sont hautement compétitifs, et les services financiers, sur lesquels nous passons beaucoup de temps aujourd'hui. Je le répète, ce sont des secteurs hautement compétitifs et très complexes.

Je ne crois pas que notre taille ait, en aucune manière, réduit la concurrence dans ces secteurs. Mais elle a permis à nos sociétés engagées dans ces secteurs de mieux fonctionner et en fait de se présenter comme de meilleurs concurrents.

Enfin—et vous pouvez considérer ce que je vais dire comme un plaidoyer spécial—je crois que vous devez considérer le bilan des réalisations des grandes sociétés canadiennes. Nous sommes fiers de notre bilan. Je le répète, je crois qu'il tient à nos principes d'affaires. Mais je suis heureux de dire que je ne connais aucune société dans laquelle nous avons une participation, où notre investissement, soumis à nos principes d'affaires, ne soit pas utile à la société elle-même et à tous ses éléments constitutifs. Je veux parler ici de ses actionnaires, de ses cadres supérieurs, de ses employés, de ses clients et de ses fournisseurs. Nous sommes un facteur positif dans toutes les sociétés où nous avons une participation.

J'ai parlé déjà du marché. Si une société n'est pas efficace, le marché lui sert de mesure. Nous autres, et j'utilise le terme au sens de notre groupe, nous fonctionnons en fonction de notre bilan de réalisations et celles-ci, contrairement à un grand nombre d'activités, sont mesurées selon une base constante. Si nous pouvons démontrer du rendement et du succès, nous pouvons alors obtenir le financement qu'il nous faut pour poursuivre. Si nous ne le pouvons pas, la source va se tarir.

[Text]

There have been lots of people before us that were great companies or great groupings in Canada and they did not meet that market test, and they are not here today. Argus was a household name in Canada and a major corporate force; and fundamentally it really is not there in a large sense any more. It is because it did not meet the market needs and it did not attract the kind of support you have to have in order to carry on.

At the same time, when we talk about the corporate groupings and I hear the easy phrase "the seven families", I am not even sure who those seven families are. I know, or I suspect I know, of a few of the ones you are mentioning. I think they are proof that the system is working, because in many cases they are new to this country. The Belzbergs came out of a Calgary furniture store, I think it was, and have carved great success using their wits and their cleverness and taking risk. The Bronfmans are really second-generation people to this country. The Reichmanns are first-generation people to this country, and they have been successful.

The underlying point I make is that the system we have in Canada does work. With the right effort and the right smarts and by taking some risk you will be successful. But if you do not measure up, then you are going to fail. The concern about concentration makes it look as if whatever the number is is there in perpetuity; and the one thing you know for certain is that they are not.

Mr. Riis: May I go back to the seven families you referred to?

Mr. Eyton: I did not. Somebody else did.

Mr. Riis: I think I mentioned it, and then you mentioned it, and I would just like to come back to that for a second.

The Canadian Bankers' Association had a study recently, and it pointed out that 50% of the value of the TSE 300 is now controlled by these nine families—very successful—and part of that success reflected incredible economic power, by definition a great deal of social power. I think we could have an interesting discussion, probably in another forum, about the political influence these families could wield if they wished. Do you think this trend in fact is good? There is nothing here we should be concerned about as a Finance committee, when seven families essentially wield that kind of power in Canada?

Mr. Eyton: I would start, I think, by questioning the statistic. I think it is simply wrong and very, very much overstated. We have looked at it. The highest number we can come up with is something less than 10% for a limited number of Canadian families, whether it is seven or nine, in trying to look for them. So I say the number is grossly overstated and represents a view by the bank put forward to make a particular point. The point I think they are trying to make, at least by implication, is that we represent real competition. We will

[Translation]

Nous avons vu beaucoup de gens qui dirigeaient de grandes sociétés ou de grands groupes de sociétés au Canada et qui n'ont pas réussi ce test du marché. Ces sociétés n'existent plus. Argus était un nom familier au Canada et une grande force en tant que société. Or, pour l'essentiel, elle n'existe plus en tant que grande entreprise. Cela tient au fait qu'elle n'a pas répondu aux besoins du marché et qu'elle n'a pas attiré le soutien nécessaire à une entreprise pour qu'elle puisse poursuivre ses activités.

En même temps, on parle des groupements de sociétés et j'entends l'expression facile «les sept familles». Je ne suis même pas sûr de quelles familles il s'agit. Je connais, ou je pense connaître, quelques-unes des familles dont vous parlez. Je pense qu'elles sont la preuve que le système fonctionne, parce que dans bien des cas, elles sont nouvelles dans le pays. Les Belzberg viennent d'un magasin de meubles de Calgary, je crois que c'était le cas, et ils se sont taillé un grand succès grâce à leur intelligence, à leur habileté et en prenant des risques. Les Bronfman sont en fait des gens de la deuxième génération dans notre pays. Les Reichmann sont des gens de la première génération et ils ont réussi.

Le point principal que je veux démontrer, c'est que le système en place au Canada fonctionne. Avec les efforts et les compétences voulus et à condition de prendre certains risques, on peut réussir. Mais si vous ne passez pas le test du marché, vous allez échouer. Les préoccupations qu'on a au sujet de la concentration font voir celle-ci comme si, quel que soit le nombre des sociétés en cause, elles étaient là à perpétuité. S'il y a une chose qu'on sait avec certitude, c'est que ce n'est pas le cas.

M. Riis: Puis-je revenir aux sept familles dont vous avez parlé?

M. Eyton: Je ne l'ai pas fait. Quelqu'un d'autre l'a fait.

M. Riis: Je crois que c'est moi, puis vous en avez parlé aussi et j'aimerais revenir sur le sujet un instant.

L'Association canadienne des banquiers a publié récemment une étude montrant que 50 p. 100 de la valeur des titres TSE 300 de la Bourse de Toronto est actuellement contrôlée par ces neuf familles, qui connaissent beaucoup de succès, et ce succès représente un pouvoir économique incroyable ainsi que, par définition, un très grand pouvoir social. Je crois que nous pourrions avoir une discussion intéressante, probablement à une autre tribune, sur l'influence politique que ces familles pourraient exercer si elles le voulaient. Croyez-vous que cette tendance soit effectivement bonne? N'y a-t-il rien qui doive nous préoccuper ici, en tant que Comité des finances, lorsque sept familles détiennent essentiellement ce pouvoir au Canada?

M. Eyton: Je commencerai par contester cette donnée statistique. Je crois qu'elle est tout simplement erronée et très, très exagérée. Nous avons étudié la question. Le chiffre le plus élevé que nous ayons pu obtenir est de moins de 10 p. 100 pour un nombre restreint de familles canadiennes, sept ou neuf. C'est ce qu'a donné notre examen. Je pense donc que le chiffre est grandement exagéré et reflète une opinion avancée par les banques pour prouver un point particulier. Le point qu'elles essaient, je crois, de prouver, du moins implicitement, c'est que

[Texte]

make presentations, and we will try, in one way or another, to inhibit the continuing growth of groups like our own. I do not accept that statistic at all. I am saying we cannot come up with more than 10% within the limited number.

• 2145

Mr. Riis: If it was 50%, would it be of concern? Say it is wrong. Let us say it grew to 50%.

Mr. Cockwell: I think the figure in the first instance is misleading. The Canadian Bankers' Association chose to exclude half their assets in making the measurement. They tagged on to any of the assets of the families, assets where they had no control; they did not have discretion over those funds. Next, the banks draw most of their funding from depositors. The families have to draw their funds from, for example, the stock exchanges. I think they chose to measure the companies that happen to be listed on the stock exchange, and I think in even doing that measurement they counted the public's ownership in those companies. It was a figure designed, as Mr. Eyton said, we suspect, to try to demonstrate that there were other competitive forces growing in their marketplace, the financial services area.

Mr. Eyton: Can I get to the question of power? You were asking a theoretical question, and I would like to give, I guess, a theoretical answer. I may have given it earlier when I said that we have never ever imposed a majority decision, or our decision, on independent directors or the managements that we value as autonomous, as independent, because it does not work. Any power we have is really, if we used it or would think of it, the power of persuasion, but it is persuasion that has to be based in logic, and we see that as compelling power. That is particularly so in a public company where your actions are exposed, where you are accountable, where you have to maintain your running record.

We have been successful not because we beat up on people but because of the combination I talked about: the first-class investments, the first-class people, and business principles that we think work.

Mr. Cockwell: When we talk of power, if anything it is a power to support, and I think our record demonstrates in that respect. The banks or other companies would have taken a lot of funds out of this country and invested it in other countries, including loans to lesser developed countries.

We had the power to support—and I will give just three examples—Royal Trust in the major refinancing task that had to take place there if they were to become a competitive force, and today they maintain the best financial institution in the country, measured in a number of ways which were mentioned

[Traduction]

nous représentons une concurrence réelle pour elles. Nous ferons des exposés et nous essaierons, d'une façon ou d'une autre, de restreindre la croissance continue de groupes comme le nôtre. Je n'accepte pas ce chiffre du tout. Je dis que nous n'avons pas pu arriver à un chiffre supérieur à 10 p. 100 pour ce groupe restreint.

M. Riis: S'il s'agissait de 50 p. 100, y aurait-il lieu de se préoccuper? Mettons que le chiffre soit erroné. Disons qu'il est monté jusqu'à 50 p. 100.

M. Cockwell: Je pense premièrement que le chiffre est trompeur. L'Association des banquiers canadiens a choisi d'exclure la moitié des actifs des banques en faisant cette mesure. Elle a tenu compte de tous les éléments d'actif des familles, y compris des éléments sur lesquels ces familles n'ont aucun contrôle, des fonds sur lesquels elles n'ont aucun pouvoir discrétionnaire. De plus, les banques obtiennent la plupart de leur fonds de leurs déposants. Les familles doivent obtenir leurs fonds à la Bourse, par exemple. Je crois que l'association a choisi de mesurer des sociétés qui sont cotées à la Bourse et je pense qu'en faisant cette mesure, elle a compté sur la participation du public dans ces sociétés. C'est un chiffre conçu, comme M. Eyton l'a dit, que nous soupçonnons avoir été conçu pour montrer qu'il y a d'autres forces compétitives qui grandissent sur le marché, le secteur des services financiers.

M. Eyton: Puis-je répondre à la question concernant le pouvoir? Vous posiez une question théorique et je voudrais lui donner une réponse théorique. J'ai peut-être répondu déjà quand j'ai dit que nous n'avons jamais imposé une décision majoritaire, ou une de nos décisions, à des administrateurs indépendants ou à des gestionnaires que nous considérons comme précieux en tant que personnes indépendantes, autonomes, parce que cela ne marche pas. Le seul pouvoir que nous ayons réellement, si nous devons l'utiliser ou pensions l'utiliser, est le pouvoir de la persuasion, mais c'est une persuasion qui doit être basée sur la logique et nous voyons ce genre de persuasion comme un pouvoir contraignant. C'est particulièrement le cas dans une société publique dont les actions sont exposées à la vue de tous, où l'on doit rendre des comptes, où l'on doit maintenir une fiche de réalisations soutenue.

Nous avons réussi non pas parce que nous battons nos gens, mais à cause de l'ensemble dont j'ai parlé: des investissements de première qualité, un personnel de première qualité et des principes d'affaires qui, à notre avis, donnent des résultats.

M. Cockwell: Quand nous parlons de pouvoir, s'il en est un, c'est le pouvoir de soutenir et je pense que nos réalisations sont probantes à cet égard. Les banques et d'autres sociétés ont sorti un grand nombre de fonds du pays et les ont investis dans d'autres pays, y compris dans les pays en développement.

Nous avons eu le pouvoir de soutenir, et je vais vous en donner seulement trois exemples: le premier, c'est Royal Trust, lors des trois grandes tâches de refinancement que cette entreprise a dû réaliser pour devenir une force compétitive. Aujourd'hui, elle est la meilleure institution financière du

[Text]

earlier. We had the power to support a Trizec in 1976, where it could not pay the next week's payroll when we got involved in 1976, and today it has eclipsed all of the real estate companies, including Cadillac Fairview. We had the power to support a Noranda by cashing out \$750 million of equity we had invested in the resource industry in the United States and bringing it back to ensure that Noranda could complete the programs they had, whether it was the completing of newsprint machines to create employment in this country, or the major mine, the Hemlo complex, properties such as that.

Mr. Riis: Well, that is interesting.

Mr. Cockwell: It has the power to support the company and its management and its business objectives. We cannot impose those on the managements.

Mr. Riis: It is interesting. As a student of history, a similar case, using a different language and different examples, was used by the nobles and princes to explain the role they played in society as well. So perhaps Mr. Eyton is a Canadian prince or something.

This is my last question, and it is kind of a routine question, Mr. Eyton. Many of the take-over transactions that we have seen, of course the interest of money borrowed is a write-off expense. Therefore in a sense in many cases the taxpayers of Canada are supporting indirectly take-overs, because the corporations making the take-overs of course are not paying the same levels of taxes they would have if that take-over had not taken place. Do you have any views on this? Is this fair, do you think, that in a sense Canadian taxpayers are indirectly supporting the build-up of the Brascan empire?

• 2150

Mr. Eyton: First, for the most part we fund our investments through offsetting or corresponding equity. We do that for the obvious reason that dividends coming through the system will go up to service our company and ultimately our shareholders. So I am not sure that the general point applies to us.

In a theoretical sense, you would have to judge that particular, if you want, tax advantage against the general level of taxation in Canada and that is a very long debate. I can make the general observation that the tax levels in Canada are high, and relative to our friends south of us they are getting higher.

Mr. Riis: Trilon had a very good year last year, as their statements indicate. Do you know what their effective tax rate was last year, Mr. Eyton?

Mr. Eyton: It would be very low for the reasons that I stated.

[Translation]

pays, mesurée d'après plusieurs critères déjà mentionnés. Nous avons eu le pouvoir de soutenir une société comme Trizec, en 1976, alors qu'elle ne pouvait pas payer les salaires de la semaine qui venait, quand nous sommes intervenus cette année-là. Aujourd'hui, elle éclipsé toutes les sociétés immobilières, y compris Cadillac-Fairview. Nous avons eu le pouvoir de soutenir une société comme Noranda, en vendant 750 millions de dollars en actions investies dans l'industrie des ressources naturelles aux États-Unis et en rapatriant ces capitaux pour assurer que Noranda puisse mener à bonne fin ses programmes, par exemple achever la construction de machines à papier-journal pour créer de l'emploi dans le pays, ou encore mener à bien les activités d'une grande mine comme le complexe Hemlo ou des activités de ce genre.

M. Riis: Eh bien, voilà qui est intéressant.

M. Cockwell: Notre groupe avait le pouvoir de soutenir la société, ses gestionnaires et ses objectifs commerciaux. Nous ne pouvions pas imposer des objectifs aux gestionnaires.

M. Riis: Voilà qui est intéressant. Comme étudiant en histoire, j'ai connu un cas semblable, celui des nobles et des princes qui, avec un langage et des exemples différents, expliquaient le rôle qu'ils jouaient, aux aussi, dans la société de leur temps. Peut-être donc que M. Eyton est un prince canadien ou quelque chose du genre.

Voici ma dernière question, et c'est une sorte de question routine, monsieur Eyton. Dans plusieurs des transactions d'acquisition que nous avons vues, l'intérêt sur l'argent emprunté est naturellement une dépense défalquée. En un sens donc, dans bien des cas, les contribuables canadiens aident indirectement ces acquisitions, parce que les sociétés qui les réalisent ne paient d'impôts dans les mêmes tranches que si l'acquisition n'avait pas eu lieu. Avez-vous des opinions sur ce sujet? Est-il juste, selon vous, qu'en un sens les contribuables canadiens soutiennent indirectement la formation de l'empire Brascan?

M. Eyton: Premièrement, nous finançons la majeure partie de nos investissements par voie de compensation ou par des émissions d'actions correspondantes. Nous agissons ainsi pour la raison évidente que les dividendes versés dans le système remontent finalement jusqu'à notre société et, en fin de compte, jusqu'à nos actionnaires. Je ne suis donc pas certain que cette situation générale s'applique à nous.

D'une façon théorique, il faudrait juger cet avantage fiscal particulier, si vous voulez, en fonction du niveau général d'imposition au Canada et c'est un très long débat. Je peux faire l'observation générale suivante que les niveaux d'imposition sont élevés au Canada et que, par rapport à nos amis d'outre-frontière, ils sont de plus en plus élevés.

M. Riis: Trilon a eu une très bonne année, l'an dernier, comme l'indiquent ses états financiers. Savez-vous quel a été son taux effectif d'imposition l'année dernière, monsieur Eyton?

M. Eyton: Il a dû être très bas, pour la raison que j'ai donnée...

[Texte]

Mr. Riis: One-half of 1%.

Mr. Eyton: That is, it depends for its income for the most part on its dividend flows.

Mr. Cockwell: Trilon is essentially a holding company in that respect. It borrowed money in the form of equity; it chose to invest in equity of other companies.

In the case of Brascan we have a rule, and we have stated it to the rating agencies and I believe in our annual report, that we will finance any equity investments that take over a company with equity. We will borrow to finance financial assets, but that is just short-term mortgages, bonds and things like that.

But to preclude the Canadian system from deducting interest, and as I say it does not apply to our group but to others, you would make them totally uncompetitive with other countries in the world. I believe that is why that provision was introduced in 1971 where Canadians could deduct interest, because you had the Americans and the British borrow the money in their own countries, then deduct the interest on the borrowings. It really put the Canadians at a severe disadvantage.

Furthermore, there is no distinction between buying a company to acquire interest in the assets or acquiring the assets directly. I do not think there is any system anywhere in the world where it could be functional if you could not deduct the interest on the borrowings to acquire an asset, whether it is to build a plant or a building. We would stifle the Canadian economy.

Mr. Attewell: I have just two or three questions, Mr. Chairman. We have heard from a few people that when groups get as large as yours and with so many subs that these subs, before they were taken over or acquired, had a donations policy so that various charities benefited. I cannot trace the numbers, but a number of charities are concerned about this issue—that as they knock on a sub's door they are told it does not give any more, the parent company gives. In total, your charitable donations—I do not know how you would measure it, percentage of assets or percentage of income—have they shrunk or stayed the same or grown, at whatever ratio you might use?

Mr. Eyton: I will come back to our business principles. As I have said, that was not there just as a bit of flim-flam. It is something that we believe in, the involvement and the support of the community in its different activities. The level of giving, both at the Brascan level and with the affiliate companies, has always increased after our involvement and increased substantially.

In addition to that, we ask our senior managers to commit their efforts, their time and attention to different community endeavours. An example would be Machiel Cornelissen at Royal Trustco, who typically works 16 hours a day and last

[Traduction]

M. Riis: La moitié de 1 p. 100.

M. Eyton: C'est-à-dire que le revenu de cette société dépend en majeure partie des dividendes qui lui parviennent.

M. Cockwell: À cet égard, Trilon est essentiellement une société de portefeuille. Elle emprunte de l'argent sous forme d'actions et choisit de l'investir dans le capital-actions d'autres sociétés.

Dans le cas de Brascan, nous avons une règle que nous avons déclarée aux organismes de cotation, et, je crois que nous l'avons énoncée dans notre rapport annuel: nous finançons par le marché tout investissement en capital qui permet d'acquérir une société ayant un avoir propre. Nous empruntons pour financer des éléments d'actif financiers, mais il s'agit seulement d'hypothèque à court terme, d'obligations et de choses de ce genre.

Mais empêcher le système canadien de déduire les intérêts, ce qui, je le répète, ne s'applique pas à notre groupe mais à d'autres sociétés, ce serait rendre ces sociétés totalement non compétitives par rapport aux autres pays du monde. Je crois que c'est la raison pour laquelle on a introduit en 1971 cette disposition qui permet aux Canadiens de déduire les intérêts, parce que les Américains et les Britanniques pouvaient emprunter de l'argent dans leur propre pays, puis déduire les intérêts des emprunts. Cela plaçait les Canadiens dans un sérieux désavantage.

En outre, il n'y a pas de distinction entre le fait d'acheter une société pour acquérir une participation dans ses éléments d'actif et le fait d'acquérir les éléments d'actif directement. Je ne pense pas qu'il existe un seul système au monde où il serait possible, sans déduire les intérêts des emprunts, d'acquérir un élément d'actif, que ce soit pour construire une usine ou un bâtiment. Cela étoufferait l'économie canadienne.

M. Attewell: Je n'ai que deux ou trois questions, monsieur le président. Quelques personnes nous ont dit, en parlant des groupes qui deviennent aussi grands que le vôtre, avec tant de filiales, que ces filiales, avant d'être acquises, avaient une politique de dons qui profitait à diverses oeuvres de bienfaisance. Je ne peux pas retrouver les chiffres dont il s'agit, mais plusieurs oeuvres de bienfaisance sont en cause ici. Quand elle frappent à la porte d'une filiale, on leur dit qu'elle ne donne plus d'argent, que c'est la société-mère qui le fait. Dans l'ensemble, est-ce que vos dons de charité ont diminué, sont-ils restés les mêmes ou ont-ils augmenté, quel que soit le ratio utilisé? Je ne sais pas comment on peut mesurer cela, en pourcentage de l'actif, en pourcentage du revenu...?

M. Eyton: Je reviens à nos principes d'affaires. Je le répète, ils ne sont pas là seulement pour la frime. Nous avons parlé de participation et de soutien aux diverses activités de la collectivité et c'est quelque chose en quoi nous croyons. Le niveau des dons, tant chez Brascan que dans les sociétés affiliées, a toujours augmenté après notre entrée dans ces sociétés et il a augmenté substantiellement.

De plus, nous demandons à nos gestionnaires supérieurs de consacrer leurs efforts, une partie de leur temps et de leur attention à diverses entreprises communautaires. Prenons l'exemple de Machiel Cornelissen, de Royal Trustco, qui

[Text]

year ran the United Way in Metropolitan Toronto. I am involved in a number of charitable efforts, probably more than I care to think about. As I say, that would be very typical. Harold Milavsky at Trizec is this year's president of the Canadian Chamber of Commerce. Again, that is some evidence of the commitment of our senior people to community organizations and efforts in the country.

• 2155

Mr. Attewell: Just on the subject of size and growth, total assets of Edper Investments, what would they be roughly, for the figure of \$50 billion? Or is that another group?

Mr. Eyton: I am not sure we know how to measure that. In fact, it is very difficult to simply add up numbers, when you are lumping together an insurance company with a trust company with an industrial company, like John Labatt Limited. Royal Trust of itself is very large. Of its own assets, it has something in the order of \$18 billion with its most recent investment included. And it would administer several times that. It would probably get close to assets, its own and under administration, something close to \$60 billion. But we do not consider those ours. They belong to the depositors and to the beneficiaries and other customers of Royal Trustco.

Mr. Attewell: I will put it another way. Consolidated assets, owned and administered, what sort of number are we talking about?

Mr. Cockwell: Brascan's consolidated assets are approximately \$4 billion to \$5 billion. Hees' consolidated assets are about \$1.5 billion.

Mr. Attewell: And Brascan Holdings?

Mr. Cockwell: Brascan Holdings could only duplicate what is in Brascan. You cannot count it twice.

Mr. Eyton: By half. And if I do, I would have half the size.

Mr. Attewell: I cannot follow your number, Mr. Cockwell.

Mr. Cockwell: We have three holding companies in the line. We cannot add this up—

Mr. Attewell: Oh, I followed that comment; we cannot count twice. But did you say \$3 billion or \$4 billion was the consolidated assets of Brascan?

Mr. Eyton: It is more than that.

Mr. Cockwell: The Brascan assets at the end of last year were \$3.7 billion on the consolidated balance sheet.

Mr. Attewell: And Brascan Holdings owns 49% of Brascan, but then it goes down owning Labatt's, Great Lakes, Trilon, Financial—

[Translation]

travaille ordinairement 16 heures par jour et qui, l'an dernier, a dirigé la campagne United Way dans l'agglomération de Toronto. Je participe à plusieurs activités de bienfaisance, probablement plus que je veux bien me l'avouer. Je le répète, cela est très typique chez nous. Harold Milavsky, de Trizec, est cette année le président de la Chambre de commerce du Canada. Là encore, cela montre la participation de nos gestionnaires supérieurs au travail des organisations communautaires du pays.

M. Attewell: En ce qui concerne la question de la taille et de la croissance, quel est approximativement l'actif de la société Edper Investments. Est-ce bien 50 milliards de dollars? Ou ce chiffre concerne-t-il un autre groupe?

M. Eyton: Je ne suis pas certain que nous sachions comment le mesurer. En fait, il est très difficile d'additionner simplement les chiffres, parce qu'on met ensemble une société d'assurance avec une société de fiducie et une société industrielle, comme la société John Labatt Limitée. Royal Trust est lui-même une très grande société. Son actif est de l'ordre de 18 milliards de dollars, si l'on compte ses investissements les plus récents. Et elle administre plusieurs fois cette somme. Si l'on additionne son actif et les biens qu'elle administre, la somme se situerait à tout près de 60 milliards de dollars. Mais nous ne considérons pas cet argent comme nous appartenant. Il appartient aux déposants, aux ayant-droits et aux autres clients de Royal Trustco.

M. Attewell: Je vais poser ma question d'une autre manière. Si l'on prend un chiffre consolidé, l'actif et les biens administrés, de quel montant s'agirait-il?

M. Cockwell: L'actif consolidé de Brascan est d'environ quatre à cinq milliards de dollars. L'actif consolidé de la société Hees est d'environ 1,5 milliard de dollars.

M. Attewell: Et celui de Brascan Holdings?

M. Cockwell: L'actif de Brascan Holdings ne peut que doubler l'actif de Brascan. On ne peut pas compter ce dernier deux fois.

M. Eyton: On doit diviser par deux. Et si je le fais, j'obtiens la moitié de sa taille.

M. Attewell: Je ne peux pas suivre votre chiffre, monsieur Cockwell.

M. Cockwell: Nous avons trois sociétés de portefeuille dans la ligne verticale. Nous ne pouvons pas additionner . . .

M. Attewell: Oh, j'ai bien suivi votre remarque. On ne peut pas compter deux fois. Mais avez-vous dit que ces trois ou quatre milliards de dollars étaient l'actif consolidé de Brascan?

M. Eyton: Il est supérieur à ce chiffre.

M. Cockwell: L'actif de Brascan, à la fin de l'année dernière, était de 3,7 milliards de dollars dans son bilan consolidé.

M. Attewell: Et Brascan Holdings possède 49 p. 100 de Brascan, mais elle possède encore Labatt, Great Lakes, Trilon, Financial . . .

[Texte]

Mr. Cockwell: Brascan Holdings does hold 49% of Brascan, and it does not consolidate. But if it had 51% and it consolidated, its assets could not exceed the \$3.7 billion. It does not have any other assets other than the 49% interest in Brascan.

Mr. Attewell: I guess I am having trouble trying to explain the question. I am trying to get a handle on the total level of assets that you influence. The Royal Trust has something like \$13 billion, I think, in intermediary assets. And \$20 billion to \$30 billion in—

Mr. Eyton: We can give you a number on that. We do not know and, as I say, we always regard this as not particularly relevant, given the different kinds of companies and the different kinds of businesses. But we can give you that number; I will add it to the package that we are going to provide to Mr. Riis next week.

Mr. Attewell: And without disclosing any corporate secrets, I assume you do some long-range planning, three, five, ten years. What sort of growth rates are you looking at and what sort of return on equity? Your performance, as you have mentioned, in the last three years certainly has been most impressive.

Mr. Cockwell: What we have been very careful not to do is to base or measure the growth of our assets. I think that is where you see a resistance on our part in that respect. I think the Canadian banks got into a lot of trouble by stampeding over each other to have the highest growth rate in assets or to have the highest assets. And that is what led to a number of the corporate loans they have had problems with, or the lending in the international markets. So that is not a factor in any of the business plans of the companies.

Mr. Attewell: Growth is not a factor?

Mr. Cockwell: Of assets? Not at all. I would rather have far fewer assets and earn a bit of spread on them. I would rather have fewer mines, and have good mines, where they would be low-cost producers and we can assure the people of having their jobs over the long term.

Mr. Attewell: But after you get your spread up to where you would like to see it, for instance, like Royal Trust, and that was because of the market turnaround to a large extent, surely when you get the spread up to what is possible, you have to look to a combination of growth—

Mr. Cockwell: Royal Trust's returns—we would measure their performance on a return on equity—but it has very little with the market turning around. It had a lot to do with the restructuring, a totally new management team in the company, new business investment policies. It was never driven by trying to build its assets. We were quite happy to see Mr. Lahn and Canada Trust building assets.

[Traduction]

M. Cockwell: Brascan Holdings détient 49 p. 10 de Brascan et l'actif de cette dernière ne fait pas partie de son bilan consolidé. Mais si elle en détenait 51 p. 100 et que ses éléments d'actifs dans Brascan étaient consolidés, son actif ne dépasserait pas 3,7 milliards de dollars. Brascan Holdings n'a pas d'autres éléments d'actif dans Brascan, à part cette participation de 49 p. 100.

M. Attewell: Je crois que j'ai de la difficulté à expliquer ma question. J'essaie de saisir le niveau total des éléments d'actif que vous influencez. Royal Trust a quelque chose comme 13 milliards de dollars, je pense, en éléments d'actif intermédiaires. Et 20 à 30 milliards de dollars dans . . .

M. Eyton: Nous pouvons vous donner un chiffre à ce sujet. Nous le ne savons pas et, je le répète, nous considérons toujours cela comme n'étant pas particulièrement pertinent, étant donné nos différents types de sociétés et leurs différents secteurs d'entreprise. Mais nous pouvons vous donner ce chiffre. Je vais l'ajouter à l'ensemble des données que nous allons fournir à M. Riis la semaine prochaine.

M. Attewell: Et sans divulguer aucun secret d'entreprise, je suppose que vous pouvez nous dire si vous faites une planification à long terme, de trois, cinq ou dix ans. Quelle sorte de taux de croissance envisagez-vous et quelle sorte de rendement sur le capital-actions? Votre rendement des trois dernières années, comme vous l'avez dit, a certainement été des plus impressionnants.

M. Cockwell: Nous prenons grand soin de ne pas nous baser sur la croissance de nos éléments d'actif ou de ne pas nous mesurer d'après elle. Je crois que c'est là que vous voyez une résistance de notre part. Je pense que les banques canadiennes se sont mises dans de grandes difficultés en se ruant les unes sur les autres pour avoir le taux de croissance le plus élevé ou l'actif le plus élevé. Et c'est ce qui a conduit à un certain nombre de prêts à des sociétés ou à des prêts sur les marchés internationaux qui leur causent des problèmes. Ce n'est donc pas là un facteur dans les plans d'exploitation de nos sociétés.

M. Attewell: La croissance n'est pas un facteur?

M. Cockwell: De l'actif? Pas du tout. Je préfère avoir un actif moins élevé, mais plus étalé. Je préfère avoir moins de mines, mais de bonnes mines produisant à faibles coûts et pouvoir assurer aux gens qu'ils vont garder leur emploi à longue échéance.

M. Attewell: Mais après avoir obtenu cet étalement dans la mesure souhaitée, par exemple dans le cas de Royal Trust, et cela s'est produit, dans une grande mesure, à cause de la volte-face du marché, vous devez certainement envisager, une fois ces éléments d'actif étalés le plus possible, une combinaison de croissance . . .

M. Cockwell: En ce qui concerne le rendement de Royal Trust, nous mesurons sa performance d'après le rendement sur le capital-actions, mais elle a très peu à voir avec une volte-face du marché. Elle a beaucoup à voir avec la restructuration, l'entrée d'une équipe de gestion entièrement nouvelle dans la société et ses nouvelles politiques d'investissement. Sa performance n'a jamais tenu à un effort pour augmenter son actif.

[Text]

[Translation]

Nous avons été très heureux de voir M. Lahn et Canada Trust augmenter le leur.

• 2200

We have always been exactly the opposite. We would rather be selective and earn larger returns by adding a greater service value and ease of dealing and building long-term relationships with the people we lend the money to.

Nous nous sommes toujours situés exactement à l'opposé. Nous préférons être sélectifs et obtenir un rendement plus élevé en accroissant la valeur de notre service, en offrant une plus grande facilité de transiger et en élaboration des relations à long terme avec les gens à qui nous prêtons de l'argent.

Mr. Attewell: You do not credit any of the improvement in the spread to Royal Trust to a lowering of rates and a more stable market since 1981-82.

M. Attewell: Vous n'attribuez rien dans l'amélioration de l'écart des taux bancaires, dont Royal Trust a bénéficié, à un abaissement des taux et à un marché plus stable depuis 1981-1982.

Mr. Eyton: I am sure it benefited. But the point is, relative to its peers, it is the best-performing finance institution in the country. They all of course had the benefit of the same increased spread. Royal Trust went from being fundamentally a not particularly competitive financial institution to one which is at the leading edge today.

M. Eyton: Je suis sûr que la société en a bénéficié. Mais le fait est que par rapport aux sociétés du même genre, c'est l'institution financière la plus performante du pays. Toutes ont, bien entendu, profité de la même augmentation de l'écart. Royal Trust est passé d'une institution financière qui n'était pas particulièrement compétitive à une institution qui est en tête aujourd'hui.

Mr. Attewell: Do you have a figure on the Brascan Holdings and Brascan, the total common equity at stake there and the preferred?

M. Attewell: Avez-vous le chiffre des actions ordinaires et des actions privilégiées de Brascan Holdings et de Brascan?

Mr. Cockwell: Do you mean Brascan's Holdings' interests in Brascan's preferreds?

M. Cockwell: Voulez-vous dire la participation de Brascan Holdings dans les actions privilégiées de brascan?

Mr. Attewell: No. Those two groups. Maybe you could supply that, but it is—

M. Attewell: Non. Les chiffres pour ces deux groupes. Peut-être pourriez-vous nous les fournir, mais c'est..

Mr. Cockwell: I did not understand the question.

M. Cockwell: Je n'ai pas compris la question.

Mr. Attewell: I am trying to get at the total amount of shareholders' equity involved. I am trying to ask how much preferred and common there is altogether.

M. Attewell: J'essaie d'obtenir la répartition de l'avoir des actionnaires dans chacune des entreprises. Je voudrais savoir combien il y a en tout d'actions privilégiées et d'actions ordinaires.

Mr. Cockwell: As an investment or issued to the public?

M. Cockwell: Comme investissement ou comme actions émises dans le public?

Mr. Attewell: As an investment.

M. Attewell: Comme investissement.

Mr. Eyton: Are we talking about through the system or at any particular spot in the system?

M. Eyton: Parlons-nous de tout le système ou d'un secteur particulier dans le système?

Mr. Attewell: Just in total. I am looking at everything Brascan Holdings and Brascan own. How many hundreds of millions would this be?

M. Attewell: Seulement du total. Je cherche à savoir ce que Brascan Holdings et Brascan possèdent en tout. De combien de centaines de millions de dollars s'agit-il?

Mr. Eyton: I think we would like to give this to you as part of our supplemental material.

M. Eyton: Je crois que nous aimerions vous fournir ces chiffres avec les documents supplémentaires que nous devons vous envoyer.

Mr. Attewell: Okay. This is my last question. You say—or you seem to be saying—growth is not part of the criteria. But I would like to suggest you are getting reasonably levered in terms of the preferred you have been taking on. In your scenarios, are you saying you are indifferent to growth? Could you stand a 10% decline in assets and still meet the commitments on dividends to those preferreds and so on? Or are you not committed to a certain level of growth to service what you have there?

M. Attewell: Très bien. Voici ma dernière question. Vous dites—ou vous semblez dire—que la croissance ne fait pas partie de vos critères. Mais j'aimerais vous faire remarquer que vous obtenez un rendement raisonnablement élevé sur les actions privilégiées que vous détenez. Dans vos scénarios, dites-vous que la croissance vous est indifférente? Pourriez-vous supporter une diminution de 10 p. 100 de votre actif et continuer à tenir vos engagements en ce qui concerne les dividendes à verser sur ces actions privilégiées, etc.? Ne

[Texte]

Mr. Cockwell: Any preferreds we issue—and they have been issued in the public markets, they have been rated preferreds—have to meet market tests. I believe, for example, Hees International's preferreds are a P1, and they have to meet a coverage test of something like five times. This means you have to earn five times the dividend requirements on those preferreds.

Mr. Attewell: Is this a new-issue test?

Mr. Cockwell: They trade in the market, and if Hees had its rating cut, it would be noticed and its preferred shares would reduce in value.

The same thing is applied in Royal Trust and Trizec. In every case there has been an improvement in its rating in the market, through the group's involvement. But there are limits. You cannot just keep on issuing preferred shares because you would affect the coverages and it is going to cost you more than it should to issue your preferreds. And I believe our preferreds trade at as good a rates as anybody else's.

Mr. Attewell: Exactly. Can I address one last area, Mr. Chairman, briefly? Coming back to the Business Conduct Committee, I have read the statement about it, and I would like to ask about this so-called independent group of directors, how independent are they really? Does the system have automatic triggers so even if some gang said we do not think this should go to the committee, it is triggered, bar what anybody says? I say anybody. Are there enough automatic triggers, or is there a judgmental thing?

Mr. Eyton: There are enough. Fundamentally, there are three or perhaps four. I will use the Royal Trust example. The first is that the general counsel of Royal Trustco is also the secretary of the Business Conduct Review Committee. In the ordinary way, he would see transactions coming through the system. He would be one of the flaggers, if you will, one of the ones to identify and refer.

Mr. Attewell: Excuse me. About these flaggers, this would presumably capture any intercompany transaction.

Mr. Eyton: This is right, yes. The second referral point would be the Investment committee at Royal Trustco. By a charter, they comprise the majority of independent directors. They review all of the investment transactions by Royal Trustco for our own funds and otherwise, and where they identified any related party transaction they would be obliged to send it on to the Business Conduct Review Committee.

[Traduction]

cherchez-vous pas à obtenir un certain niveau de croissance pour servir les actionnaires.

M. Cockwell: Les actions privilégiées que nous émettons—celles qui sont émises sur les marchés publics, elles sont cotées comme actions privilégiées—doivent passer les tests du marché. Par exemple, je crois que les actions de Hees International sont cotées P1 et elles doivent répondre à un test de couverture équivalent à quelque chose comme cinq fois leur valeur. Cela signifie que vous devez gagner cinq fois les dividendes à verser sur ces actions privilégiées.

M. Attewell: S'agit-il d'un test de nouvelle émission?

M. Cockwell: Elles sont transigées sur le marché et si la cote de Hees subit une baisse, on le remarquera et ces actions privilégiées perdront une partie de leur valeur.

La même chose s'applique à Royal Trust et à Trizec. Dans chaque cas, la cote de ces sociétés s'est améliorée sur le marché grâce à la participation du groupe. Mais il y a des limites. On ne peut pas continuer indéfiniment à émettre des actions privilégiées parce que cela aurait un effet sur les couvertures et il en coûterait plus cher d'émettre ces actions. Et je crois que nos actions privilégiées se transigent à des taux aussi bons que ceux de n'importe qui d'autre.

M. Attewell: Exactement. Puis-je aborder brièvement ce dernier point, monsieur le président? Pour revenir au Comité d'examen d'éthique commerciale, j'ai lu la déclaration qui le concerne et je voudrais vous poser une question sur ce supposé groupe de directeurs indépendants. Quel est leur indépendance réelle? Existe-t-il, dans le système, des déclencheurs automatiques qui font que même si un groupe d'individus décidait de ne pas soumettre une transaction au Comité, elle lui serait déferée quand même, indépendamment de ce que n'importe qui pourrait dire? Je dis bien: n'importe qui. Y a-t-il suffisamment de mécanismes automatiques de déclenchement ou s'agit-il d'une question de jugement?

M. Eyton: Il y en a suffisamment. Il y en a essentiellement trois ou peut-être quatre. Je vais prendre l'exemple de Royal Trust. Le premier, c'est que le conseiller juridique général de Royal Trustco est également secrétaire du comité d'examen d'éthique commerciale. Dans le cours ordinaire des choses, il voit les transactions qui viennent dans le système. Il est un des dépisteurs, si vous voulez, l'un de ceux qui repèrent une transaction de ce genre et la soumettent au comité.

M. Attewell: Excusez-moi. Au sujet de ces dépisteurs, je suppose qu'ils détecteraient toute transaction entre sociétés.

M. Eyton: C'est exact, oui. Le second organisme de renvoi serait le comité d'investissement de Royal Trustco. D'après la charte de la société, il doit comprendre des représentants de la majorité des administrateurs indépendants. Les membres du comité examinent toutes les transactions d'investissement de Royal Trustco concernant nos propres fonds et les autres et lorsqu'ils déterminent qu'il s'agit d'une transaction entre apparentés, ils sont tenus de la référer au comité d'examen d'éthique commerciale.

[Text]

• 2205

The third referring body would be the auditor of the company, who is charged with reviewing the transactions of Royal Trustco, owned funds and otherwise, and auditing and referring, where necessary, to the Business Conduct Review Committee.

The last, of course, is their own knowledge, the intelligence of the independent directors. First, they are independent and we know that from personal experience; second, we have charged them to be independent. We recognize that there are big stakes in play here and unless they can perform in a credible way it just is not worth while; we are wasting our time. So we are prepared to support and urge the kind of self-governance that we have in play, but with it we accept the responsibility that it has to be made to work.

Mr. Attewell: How often would they meet?

Mr. Eyton: They are so independent I do not know. I have never been to one of their meetings. It would be frequent.

Mr. Attewell: I am just trying to relate to . . . Presumably your investment or executive committee are meeting every week or two on deals going through.

Mr. Eyton: Yes.

Mr. Attewell: How do you—

Mr. Eyton: There are very few related transactions in the first place; the bulk would not be. Secondly, they would meet both physically and by telephone with the receipt of appropriate material. The response that I have from one of the advisers is at least monthly and more when that is required.

Mr. Cockwell: Can I just give a very clear example of how independent our directors are? Mr. Ghert, who obviously has different philosophical business values to ourselves, sits on one of the major Trilon company boards. We have in no way discouraged him from having full participation and enjoy his discussions with other members of the Trilon group.

Senior members of the T-D Bank sit on the board of London Life and Trilon and would be privy to our innermost thinking, including any thoughts we would have in bringing presentations before committees such as this, including our long-range planning and how we would hope to network and things like that. They are on those boards and they are there to speak freely and make their points.

Mr. Attewell: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. McCrossan.

[Translation]

Le troisième mécanisme de renvoi est le vérificateur de la compagnie, qui est chargé d'examiner les transactions de Royal Trustco, qu'il s'agisse de ses fonds propres ou d'autres, d'en faire une vérification comptable et de les soumettre, s'il y a lieu, au comité d'examen d'éthique commerciale.

Le dernier mécanisme, bien entendu, c'est la connaissance qu'ont de ces transactions les administrateurs indépendants. Premièrement, ils sont indépendants et nous le savons par expérience personnelle. Deuxièmement, nous les avons chargés d'être indépendants. Nous reconnaissons qu'il y a de gros enjeux ici et à moins qu'ils ne puissent agir avec crédibilité, ce n'est pas la peine qu'ils existent. Nous perdriions notre temps. Nous sommes donc prêts à appuyer ce genre d'auto-contrôle que nous avons en place et à insister sur son application, mais en même temps, nous acceptons de faire en sorte que cela fonctionne.

M. Attewell: Se réunissent-ils fréquemment?

M. Eyton: Ils sont tellement indépendants que je l'ignore. Je n'ai jamais assisté à l'une de leurs réunions. Ils doivent se réunir souvent.

M. Attewell: Je cherche simplement à faire le lien avec . . . Je suppose que votre comité d'investissement ou votre comité exécutif se réunit chaque semaine ou à toutes les deux semaines pour étudier les transactions courantes.

M. Eyton: OUI.

M. Attewell: Comment . . .

M. Eyton: Premièrement, il y a très peu de transactions entre apparentés. La majorité des transactions ne sont pas des transactions de ce genre. Deuxièmement, ses membres se réunissent tant en personne que par téléphone, sur réception des documents appropriés. D'après ce que m'a dit l'un des conseillers juridiques, ils se réunissent au moins une fois par mois ou davantage, s'il y a lieu.

M. Cockwell: Puis-je vous donner un exemple très clair du degré d'indépendance de nos administrateurs? M. Ghert, qui a de toute évidence des valeurs différentes des nôtres en ce qui concerne les principes à appliquer en affaires, fait partie du conseil d'administration de l'une des principales sociétés de Trilon. Nous ne l'avons nullement découragé d'agir comme il l'entend et de discuter tout à son aise avec les autres administrateurs du groupe Trilon.

Des cadres supérieurs de la banque Toronto-Dominion font partie du conseil d'administration de la London Life et de Trilon et sont au courant de nos pensées les plus intimes, y compris les réflexions que nous entendons exposer devant des comités comme le vôtre ou nos idées en matières de planification à long terme, comment nous entendons établir nos réseaux et d'autres choses de ce genre. Ils font partie de ces conseils d'administration et sont là pour parler librement et exposer leurs vues.

M. Attewell: Merci, monsieur le président.

Le président: Monsieur McCrossan.

[Texte]

Mr. McCrossan: I have one request for information and then I want to come to the area of conflict of interest again.

The request for information has to do with the Costain-London Life relationship. I would basically like to know the percentage of net new London mortgages which are going to Costain and the percentage of net new Costain mortgages which are going to London as a trend over, say, the last few years.

Mr. Cockwell: The percentage of Costain's mortgages—

Mr. McCrossan: Yes.

Mr. Cockwell: —generated and a percentage of London Life's mortgages? No?

Mr. McCrossan: The percentage of Costain's mortgages that are going to London and the percentage of London's total mortgages issues which are taken up by Costain. I think that is fairly straightforward and should be readily obtainable.

With respect to confidentiality, you mentioned you are in four businesses which are highly competitive: real estate, natural resources, consumer products and financial institutions. You also mentioned earlier, Mr. Cockwell, that you are on one investment committee and an ex officio member or able to drop in on other investment committees.

If these are highly competitive markets, I am not only concerned with related party dealings but dealings with competitors. To what extent do you have access, for example, to confidential information of competitors of companies that are in your overall group? I cannot pick one because I do not know. Let us say Noranda is a principal company in your group and there is a main competitor of Noranda or you have a lumber company or you have all kinds of things in your group and these competitors then come to either Royal Trust or London Life to borrow money.

• 2210

Do you and other people in the group have full access to the information they supply to the financial institutions? In other words, are you able to look inside the window created by owning the financial institution to look inside your competitors' operations?

Mr. Cockwell: First, I do not have the right to drop in on any investment committees.

Mr. McCrossan: Sorry, I thought you were an ex-officio member of the . . .

Mr. Cockwell: I am a member of the London Life investment committee, and at the invitation of the Royal Trust investment committee I will attend meetings. That will happen because they feel I can make a contribution in a particular

[Traduction]

M. McCrossan: J'ai un renseignement à demander et ensuite je reviendrai au domaine des conflits d'intérêts.

Ma demande concerne la relation entre Costain et London Life. Je voudrais connaître le pourcentage des nouvelles hypothèques nettes de London Life qui vont à Costain et le pourcentage des nouvelles hypothèques nettes de Costain qui sont assumées par London Life suivant la tendance, mettons, de ces dernières années.

M. Cockwell: Le pourcentage des hypothèques . . .

M. McCrossan: Oui.

M. Cockwell: . . . générées par Costain et le pourcentage des hypothèques de London Life, n'est-ce pas?

M. McCrossan: Le pourcentage des hypothèques de Costain qui sont assumées par London Life et le pourcentage du nombre total des hypothèques émises par London Life qui vont à Costain. Je pense que ce sont des renseignements assez directs et faciles à obtenir.

En ce qui concerne la confidentialité, vous avez mentionné que vous êtes dans quatre secteurs hautement compétitifs: l'immobilier, les ressources naturelles, les produits de consommation et les institutions financières. Vous avez également dit auparavant, monsieur Cockwell, que vous faites partie d'un comité d'investissement et que vous êtes membre d'office des autres comités d'investissement ou que vous pouvez vous y présenter.

S'il s'agit en l'occurrence de marchés hautement compétitifs, je me préoccupe non seulement des transactions entre apparentés, mais encore des transactions avec les concurrents. Dans quelle mesure avez-vous accès, par exemple, à des renseignements confidentiels des concurrents des sociétés qui font partie de votre groupe? Je ne peux pas en nommer une, parce que je ne sais pas. Prenons par exemple Noranda, qui est une des principales sociétés de votre groupe, ou une société de bois de construction de votre groupe ou n'importe quelle autre, vous en avez de toutes sortes, et supposons qu'un de leurs concurrents vienne voir Royal Trust ou London Life pour emprunter de l'argent.

Est-ce que vous-même ou d'autres personnes de votre groupe ont un accès complet aux renseignements que ces concurrents fournissent à vos institutions financières? Autrement dit, pouvez-vous regarder par la fenêtre que vous donne la propriété d'une institution financière et examiner les opérations de vos concurrents?

M. Cockwell: Premièrement, je n'ai pas le droit de me présenter à n'importe quelle réunion des comités d'investissement.

M. McCrossan: Excusez-moi, je pensais que vous étiez membre d'office de . . .

M. Cockwell: Je suis membre du comité d'investissement de la London Life et je peux assister aux réunions du comité d'investissement de Royal Trust, si le comité m'y invite. Cela peut arriver quand le comité croit que je peux lui apporter une contribution dans un domaine particulier. Il s'agit surtout de

[Text]

area. That has more to do with policy than particular investments.

The information provided to those investment committees would be in a highly summarized form, which would be available if I read the annual reports of those companies. I do not have any ability to get into the files or the studies or anything like that conducted by the investment officers of Royal Trust or London life.

Mr. McCrossan: So you would not get into the details of a particular venture that they were seeking financing for and that might indeed be competitive with a venture which your group was also interested in, or something along those lines.

Mr. Cockwell: I cannot recall any situation where we would be bidding on a similar transaction in any other area of the group that would have come to an investment committee that I was invited to. I think the management would be very conscious of that, and I think the client, if they had concerns in that respect . . . the managements of the financial companies would make a point of making sure that situation did not exist. There would be many situations where we would leave the room if there were any discussion on a related-party transaction or if the management felt it necessary for that to take place.

Mr. McCrossan: I understand. So you are saying if it is a related-party transaction, you will be asked to leave the room, as a matter of practice.

Mr. Cockwell: Yes, absolutely. We are not even asked. We recognize it is the right thing to do and we get up and leave.

Mr. McCrossan: If it involves a competitor, would you have the same situation occur—a competitor of a direct subsidiary of yours?

Mr. Cockwell: The information that comes to an investment committee is . . . An investment committee sets policy limits for different areas of investment, and the gut information would be in a highly summarized form. The next test would be just the business ethics. The management would make sure that situation did not happen. And as I say, the final test would be that the borrowers would not come to our financial institutions if they felt their positions were going to be jeopardized in that respect. I do not think our involvement in the companies is hidden in any way.

Mr. McCrossan: No, I understand that.

Mr. Cockwell: The proof is in the pudding. The lending to major competitors . . . The only ones I can think of, because you are talking of financial institutions, in lending in the real estate area . . . We have made substantial loans to the Campeaus, the Cadillac Fairviews, and companies like that. I cannot even think of loans, and I think I can confirm this . . . There has never been a mortgage loan, that I know of, to a Trizec or Costain.

[Translation]

questions de politique, plutôt que d'un investissement en particulier.

Les renseignements fournis aux comités d'investissement sont présentés sous une forme très sommaire. On peut les trouver dans les rapports annuels de ces sociétés. Je n'ai pas la possibilité de consulter les dossiers, études ou documents de ce genre établis par les agents d'investissement de Royal Trust ou de London Life.

M. McCrossan: Vous n'examinez donc pas les détails d'une activité particulière pour laquelle ces sociétés demandent un financement et qui pourrait en fait concurrencer une activité à laquelle s'intéresserait également votre groupe, ou quelque chose de cet ordre.

M. Cockwell: Je ne peux me rappeler aucune situation où un secteur de notre groupe aurait fait une offre sur une transaction semblable, lors d'une réunion d'un comité d'investissement à laquelle j'aurais été invité à participer. Je crois que les gestionnaires seraient bien conscients d'une telle situation et que le client, s'ils ont des préoccupations à cet égard . . . Les gestionnaires des sociétés financières se feraient un devoir de veiller à ce qu'une telle situation n'existe pas. Il est arrivé souvent que nous ayons eu à quitter la pièce lorsqu'on discutait une transaction entre apparentés ou si les gestionnaires jugeaient nécessaire que nous le faisons.

M. McCrossan: Je comprends. Vous dites donc que quand il s'agit d'une transaction entre apparentés, la pratique suivie est de vous demander de quitter la pièce.

M. Cockwell: Oui, absolument. On ne nous le demande même pas. Nous reconnaissons que c'est ce qu'il y faut faire et nous nous levons et partons.

M. McCrossan: En va-t-il de même s'il s'agit d'un concurrent? Je parle d'un concurrent d'un de vos filiales directes?

M. Cockwell: Les renseignements qui sont présentés à un comité d'investissement sont . . . Un comité d'investissement établit des limites générales pour différents secteurs d'investissement et la majeure partie des renseignements qui lui sont fournis lui parviennent sous une forme très résumée. Ensuite, l'opération est confrontée aux pratiques d'éthique commerciale. La direction veillerait à ce que la situation ne se produise pas. Et je le répète, le test suprême, c'est que les emprunteurs ne s'adresseraient pas à nos institutions financières s'ils estimaient que cela pourrait compromettre leur position en ce sens. Je ne crois pas que notre participation dans les sociétés soit cachée d'une façon quelconque.

M. McCrossan: Non, je comprends.

M. Cockwell: La preuve est dans la pâte. Les prêts à des grands concurrents . . . Le seul domaine qui me vienne à l'esprit, parce que vous parlez d'institutions financières, c'est le domaine de l'immobilier . . . Nous avons fait des prêts substantiels à des sociétés comme Campeau, Cadillac-Fairview et d'autres entreprises de ce genre. Je ne peux même pas me rappeler s'il y a eu des prêts, et je crois que je pourrais le confirmer . . . Il n'y a jamais eu de prêts hypothécaires, à ma

[Texte]

The Chairman: May I ask about three more questions? First of all, I would like to know exactly what percentage interest Brascan has of Trilon—Brascan or Brascan Holdings.

Mr. Eyton: It is 40%.

The Chairman: And Trilon has what control over Lonvest?

Mr. Cockwell: I am going to have to guess at the figure, but I think it is approximately 65%, which will get diluted to approximately 50% when the outstanding warrants held by the public are exercised in the next couple of years.

The Chairman: Trilon then is about 60% of Lonvest.

Mr. Cockwell: Working down through contractual arrangements to the 50% level.

The Chairman: If the decision of the government on changing the statutes and controlling non-financial companies' investments in financial companies were, for example, to demand that you only have a portfolio investment in a financial company rather than a control type of investment, as a 40% or 50% or what have you in effect is when the balance of the stock is widely held, what time limit would it take you to divest?

• 2215

Mr. Cockwell: We have indicated that we like to hold our equity interests in the companies between 40% and 50%. Despite the fact that we are at 40% in Trilon now, we would not like to see that being set as a threshold.

The Chairman: I appreciate that, because 40% or 49% approximately, when the rest of the stock is widely held, gives you control. As a matter of fact, our committee, in our report of November 6, took the position that 30% was effective control in these situations.

We also took the position that we would allow financial companies to hold portfolio investments if the portfolio investment was less than 20%, but there is some discussion on that particular figure. What would happen if it was the view of the government that we attempt, over a period of time, to reduce non-financial control over financial institutions substantially to the 20% level?

Mr. Eyton: I would pick up on Mr. Ghert's comment to say that represents retroactive legislation and we think it is wrong. It does not matter to me personally whether it is an immediate order to divest down to another level wherever you are, or whether it is done over a 5 or 10-year period. The principle is still there and I have to say that in this scenario, where you are holding a certain position in which the market knows you are going to have to sell off, you are not going to get full value, and we think it is unfair.

[Traduction]

connaissance, qui aient été consentis à une société comme Trizec ou Costain.

Le président: Puis-je vous poser trois autres questions? Premièrement, j'aimerais connaître le pourcentage exact de la participation de Brascan dans la société Trillon, celle de Brascan ou de Brascan Holdings.

M. Eyton: Elle est de 40 p. 100.

Le président: Et quel est le degré de contrôle de Trillon sur Lonvest?

M. Cockwell: Je devrai vous donner un chiffre approximatif, mais je crois qu'elle est d'environ 65 p. 100, ce qui ramènera à environ 50 p. 100 quand les droits d'achat d'actions encore en circulation dans le public auront été exercés, d'ici quelques années.

Le président: Donc, Trillon possède environ 60 p. 100 de Lonvest.

M. Cockwell: Ce qui se ramènera à 50 p. 100, compte tenu des contrats en vigueur.

Le président: Si le gouvernement décidait de modifier la loi et de contrôler les investissements que les sociétés non financières font dans les institutions financières, par exemple en exigeant que vous ne déteniez que des investissements de portefeuille dans une société financière, au lieu d'un investissement de contrôle, de 40 ou 50 p. 100 dans une société dont le reste des actions est largement étalé, quel délai vous faudrait-il pour opérer un dessaisissement?

M. Cockwell: Nous avons dit que nous préférons maintenir entre 40 et 50 p. 100 notre participation dans le capital-actions des sociétés. Bien que notre participation dans Trillon se situe actuellement à 40 p. 100, nous ne voudrions pas que cela soit établi comme un seuil.

Le président: Je comprends cela, car 40 p. 100 ou 49 p. 100 environ, cela vous donne le contrôle, si le reste des actions est largement étalé. En fait, dans notre rapport du 6 novembre, nous avons adopté comme position que 30 p. 100 des actions permettent un contrôle efficace dans ce genre de situation.

Nous avons également adopté comme position que nous permettrions aux sociétés financières de détenir des investissements de portefeuille, à condition que ces investissements soient inférieurs à 20 p. 100, mais ce chiffre même prête à discussion. Qu'arriverait-il si le gouvernement décidait qu'on doive réduire, sur une période de temps donné, le contrôle des sociétés non financières sur les institutions financières à un niveau d'à peu près 20 p. 100?

M. Eyton: Je reprendrai l'observation de M. Ghert en disant que cela représenterait une législation rétroactive et nous croyons que cela est mauvais. Il m'importe peu, personnellement, qu'on nous oblige à faire immédiatement un dessaisissement pour abaisser notre participation à un autre niveau ou qu'on nous permette de le faire sur une période de cinq ou dix ans. Le principe demeure le même et je dois dire qu'avec ce scénario, si vous vous retrouvez dans une position où le marché

[Text]

We think a better way is to recognize the ownership in the financial institutions today and to endorse the kind of shared control which comes out of the business principles we have tried to outline. Any kind of divestiture requirement against existing positions is wrong for us and others who are in the industry now. I think it would also represent a big disincentive to other parties who may be considering coming into the business.

The Chairman: The whole point of it would be to stop the mixes taking place. Some people, as you know, have suggested that the ownership by a non-financial company of a financial company affirms the right to own a bank and to the use of the money.

Mr. Cockwell: Could I just add a couple of point to that? We feel that a tremendous responsibility goes with the ownership of a financial institution. I think we have demonstrated that by not making the commitment Great Lakes has made by being on stand-by to share the success of any financings with the financial companies. We would not make such a commitment and could not, because we would be reckless in in doing so if we were watered down to a 20% or 30% interest.

If we are not in a position to ensure we can support the equity of any of the financial companies we have been involved with from the beginning, we would no longer want to be involved. The responsibilities of owning a financial company go a lot further than any other group of companies. I think we would have think very seriously about getting out of the business if we were enforced to reduce our position, confined to the 40% or pushed down to 30% or 20%. As Mr. Eyton said, the pressures in the market would be tremendous and we would not get out through stock sales. It would probably mean a sale of assets to other financial institutions, winding up what we built as very important group of companies and providing a better balance to the financial system in Canada.

The Chairman: Mr. Riis.

Mr. Riis: Our problem, Mr. Eyton, is that we are not only dealing with the Brascan family in this respect. We could share a list of financial companies and so on where the dealings have been highly questionable and had all sorts of problems attached to them.

• 2220

As Mr. Eyton identified earlier, I think there are some operators out there who are less than honourable, who have been carrying on highly questionable practices, and it is this group as well that we have to be concerned about. So while the present leadership of the Brascan family may in fact be squeaky clean, that will change some day as well, and of

[Translation]

sait que vous devrez vendre des actions, vous n'en obtiendrez pas la pleine valeur et je crois que c'est injuste.

Nous croyons qu'il vaudrait mieux reconnaître la situation actuelle des institutions financières, en ce qui concerne leur propriété, et endosser le type de partage de leur contrôle qui résulte des principes d'affaires que nous avons essayé de vous expliquer. Toute obligation d'opérer un dessaisissement par rapport à des positions existantes serait mauvaise pour nous et pour les autres sociétés qui font actuellement partie de ce secteur. De plus, je crois que cela détournerait fortement d'autres intéressés qui pourraient autrement songer à entrer dans ce secteur.

Le président: Le but essentiel serait de mettre fin aux mélanges actuels. Certaines personnes, comme vous le savez, soutiennent que la propriété d'une société financière par une société non financière confirme le droit de posséder une banque et d'en utiliser les fonds.

M. Cockwell: Permettez-moi d'ajouter quelques observations à ce sujet. Nous estimons que la propriété d'une institution financière s'accompagne d'une énorme responsabilité. Nous croyons l'avoir démontré en n'ayant pas pris l'engagement que Great Lakes a pris de se tenir prête à intervenir, pour partager le succès de notre financement avec les sociétés financières. Nous n'aurions pas pris un tel engagement et nous ne le pourrions pas, parce que, en le faisant, nous agirions imprudemment dans le cas où notre participation se diluerait à 20 ou 30 p. 100.

Et si nous n'étions pas en mesure de garantir que nous pouvons soutenir le capital-actions de n'importe laquelle des sociétés financières dans lesquelles nous avons une participation depuis le début, nous voudrions plus de cette participation. Les responsabilités qu'entraînent la propriété d'une société financière sont beaucoup plus étendues pour tout autre groupe de sociétés. Je crois que nous songerions très sérieusement à nous retirer de ce secteur si l'on nous obligeait à réduire notre participation à 40 p. 100, ou à la situer à 30 ou à 20 p. 100. Comme l'a dit M. Eyton, les pressions du marché seraient énormes et ne nous en tirerions pas en vendant nos actions. Cela signifierait probablement la vente de nos éléments d'actif à d'autres institutions financières, et mettrait ainsi fin au très important groupe de sociétés que nous avons monté et qui apporte un meilleur équilibre au système financier au Canada.

Le président: Monsieur Riis.

M. Riis: Notre problème, monsieur Eyton, c'est que nous n'avons pas seulement affaire à la famille de Brascan à cet égard. Nous pourrions produire une liste de sociétés financières dont certaines transactions ont été fort contestables et qui posaient toutes sortes de problèmes.

Ainsi que M. Eyton l'a mentionné déjà, je crois qu'il y a sur le marché des exploitants qui sont moins qu'honorables, qui appliquent des pratiques très contestables et c'est de ce groupe aussi que nous devons nous préoccuper. Donc, si la direction actuelle de la famille de Brascan a peut-être les mains absolument nettes, elle changera un jour, elle aussi, et nous

[Texte]

course we also have to be concerned with potential changes of that nature. So part of the challenge we have as a committee is to provide that overview as well.

The Chairman: May I ask you what the effect of Bill C-103 will be to you, which in effect means that if it is passed you will not be able to increase your percentage of ownership or increase the number of shares you hold, presumably, without the permission of the Minister?

Mr. Eyton: I would like to go back to Mr. Riis' question and then get to your own. You must not put too much faith on simple solutions. The banks have proposed—for obvious competitive reasons, I think—that there should be a 10% ownership limitation and that will answer all the problems. That just is not the case.

The point we did not stress with the business conduct review committee is that its mandate is very wide. It is not just to police transactions of this related party or within the group; it has to do with every kind of relationship that can be seen as carrying with it a potential for self-dealing.

Unhappily, it means . . . I think we all want the system to change and we all want it to be one that works and that allows competition and enough strength to adapt to the changing situation in the financial services industry. In our view, that requires new and better government regulation along the lines I mentioned earlier, and it requires a higher standard of corporate self-governance. We suggest that is along the lines we have outlined.

Mr. Cockwell: We feel there has to be fuller accounting, whether it is accounting to the public . . . We have indicated that we think it is right that the public own a major stake in any financial deposit-taking institution where they have to meet public reporting requirements, a full accountability of the rating agencies keeping a close watch on the companies, a full accounting of the analysts that are informed. I believe all those things are coming along in Canada.

Mr. Eyton did mention the business conduct review committee. We have said it does not apply only to the worst forms of self-dealing or management dealing for their own account; he mentioned the cherry-picking. If the president of Royal Trust could say he was going to take 10% of the profits of the main branch, everybody would be horrified. There are tests to stop that from happening. In other industries those sorts of things happen. We have committees and people to ensure that this sort of thing does not happen, and where there is any possibility of a conflict, whether it is a director or a manager, it finds its way through the system.

The Chairman: Are there any other questions?

Mr. Riis: Before we adjourn, Mr. Chairman, having completed this—

[Traduction]

devons, bien entendu, nous préoccuper de la possibilité d'un changement dans cette direction. Le Comité a donc en partie pour tâche d'envisager aussi un contrôle.

Le président: Puis-je vous demander quel sera pour vous l'effet du bill C-103 qui, s'il est adopté, vous empêchera d'augmenter votre pourcentage de propriété ou d'augmenter, je suppose, le nombre des actions que vous détenez, sans l'autorisation du ministre?

M. Eyton: J'aimerais revenir à la question de M. Riis, puis je répondrai à la vôtre. Il ne faut pas accorder trop de confiance aux solutions simples. Les banques ont proposé, pour des raisons de concurrence, je crois, que la propriété soit limitée à 10 p. 100, disant que tout cela résoudra tous les problèmes. Ce n'est tout simplement pas le cas.

Nous n'avons pas insisté, en parlant du comité d'examen d'éthique commerciale, sur le fait que son mandat est très large. Il n'est pas uniquement chargé de surveiller les transactions entre apparentés ou les transactions au sein du groupe. Il concerne tous les types de relations paraissent constituer une éventuelle transaction intéressée.

Malheureusement, cela signifie . . . Je crois que nous voulons tous que le système soit modifié et que ces changements fonctionnent bien, qu'ils permettent la concurrence et qu'ils soient suffisamment solides pour pouvoir s'adapter à l'évolution du secteur des services financiers. À notre avis, cela exige une réglementation gouvernementale nouvelle et améliorée, dans le sens que j'ai mentionné déjà, et des normes plus élevées d'auto-contrôle de la part des sociétés. Nous croyons que cela est conforme à ce que nous avons exposé.

M. Cockwell: Nous croyons qu'il faudrait une obligation plus complète de rendre compte, qu'il s'agisse de rendre compte au public . . . Nous avons dit qu'à notre avis, il est juste que le public ait une grande participation dans les institutions financières habilitées à recevoir des dépôts, que ces institutions doivent respecter des exigences en matière de compte à rendre au public, que les agences de cotation, qui surveillent étroitement les sociétés, doivent être entièrement tenues de rendre compte de leur activité, de même que les analystes. Je crois que ces choses sont en train de se produire au Canada.

M. Eyton a parlé du comité d'examen d'éthique commerciale. Nous avons dit que son mandat ne porte pas seulement sur les pires formes de transactions intéressées ou de transactions faites par les gestionnaires pour leur propre compte. Il a mentionné la «cueillette» des actions. Si le président du Royal Trust disait qu'il va perdre 10 p. 100 des profits de la succursale principale, tout le monde serait horrifié. Il y a des moyens de contrôle qui empêchent ce genre de choses d'arriver. Dans d'autres industries, ces choses arrivent. Nous avons des comités et des personnes en place pour assurer que cela n'arrive pas chez nous et quand il y a possibilité de conflit d'intérêt, que cela concerne un administrateur ou un gestionnaire, elle apparaît au grand jour dans le système.

Le président: Y a-t-il d'autres questions?

M. Riis: Avant que nous ajournions la séance, monsieur le président, ceci étant terminé . . .

[Text]

The Chairman: I have notice of a motion you have given me here. We are having a meeting tomorrow that is a general meeting of the committee.

Mr. Riis: Perhaps we will offer it as a notice of motion until we have a chance to—

The Chairman: We will have a quorum tomorrow, and I would be prepared to accept discussion on that motion tomorrow.

Mr. Riis: Will you read the motion, Mr. Chairman?

The Chairman: The motion is that Mr. Richard Thomson and Mr. Austin Taylor appear before the committee.

I got into trouble once before with Mr. Garneau on this. This is a panel of the Finance committee rather than a full meeting, and without notice of a full meeting—we have notice of a full meeting tomorrow—it would not be fair to accept and present a motion even if we did in fact have a quorum. So under the circumstances, I want to defer consideration of that motion until tomorrow morning.

I want to thank you very, very much for coming. The empire has struck back. I think you have been most helpful.

• 2225

The meeting is adjourned to the call of the Chair.

[Translation]

Le président: J'ai un avis de motion que vous m'avez remis. Nous avons une réunion demain. C'est une réunion générale du Comité.

M. Riis: Peut-être pourrions-nous la laisser comme avis de motion, jusqu'à ce que nous ayons l'occasion de . . .

Le président: Nous aurons un quorum demain et je serais prêt, alors, à accepter un débat sur cette motion.

M. Riis: Pourriez-vous lire la motion, monsieur le président?

Le président: La motion porte que M. Richard Thomson et M. Austin Taylor comparaissent devant le Comité.

J'ai eu des problèmes déjà avec M. Garneau à ce sujet. Nous sommes maintenant réunis en tant que groupe de discussion du Comité des finances, et non en séance plénière, et comme nous avons un avis prévoyant la tenue d'une séance plénière pour demain, il ne serait pas juste d'accepter ou de présenter une motion même si nous avons le quorum. Donc, dans les circonstances, je préfère reporter l'examen de cette motion à demain matin.

Je tiens à vous remercier beaucoup d'être venus. L'empire a répondu à l'attaque. Je crois que vous nous avez été très utiles.

La séance est ajournée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

APPENDIX "FNCE-4"

DAVIES, WARD & BECK

BARRISTERS & SOLICITORS

DAVID A. WARD, Q.C.
 THOMAS I. A. ALLEN, Q.C.
 DAVID A. BROWN, Q.C.
 MAURICE C. CULLITY, Q.C.
 MARTIN J. ROCHWERG
 JAY A. SWARTZ
 J.-P. BISNAIRE
 WILLIAM N. GULA
 JOHN M. ULMER
 WILLIAM M. AINLEY
 BRIAN K. GRASMUCK
 EDWARD C. HANNAH
 MARK Q. CONNELLY
 BRUCE V. WALTER
 GREGORY P. VITALI
 CHRISTINA H. MEDLAND

HOWARD L. BECK, Q.C.
 DEREK J. WATCHORN
 DAVID W. SMITH, Q.C.
 NICHOLAS J. LEBLOVIC
 BRIAN R. CARR
 ROBERT T. BAUER
 I. BERL NADLER
 GRAY E. TAYLOR
 MICHAEL DISNEY
 COLIN CAMPBELL
 ANDREW A. L. BLAIR
 JEFFREY O. PALMER
 NEAL H. ARMSTRONG
 GEOFFREY P. CORNISH
 ROBERT M. AZIZ
 CELIA K. RHEA

CHARLES K. OVERLAND, Q.C.
 GARFIELD EMERSON, Q.C.
 COURTNEY H. FOSTER
 DONALD C. STANBURY
 WILLIAM M. O'REILLY
 ARTHUR S. SHIFF
 JOHN A. ZINN
 G. WESLEY VOORHEIS
 STEPHEN I. ERLICEMAN
 A. GEROLD GOLDLIST
 JEFFREY D. GLATT
 CATHERINE G. ROSS
 D. SHAWN McREYNOLDS
 THOMAS V. MILROY
 JOEL T. KISSACK

P. O. Box 147
 47TH FLOOR
 COMMERCE COURT WEST
 TORONTO, ONTARIO, CANADA
 M5L 1G8

TELEPHONE (416) 863-0900
 TELECOPIERS (416) 863-6313
 (416) 863-0871

TELEX 06219700
 CABLE ADDRESS KINGLAW

COUNSEL
 JOHN I. LASKIN

OUR FILE No. 16230

June 9, 1986

DELIVERED BY HAND

Mr. Don Blenkarn
 Chairman
 Standing Committee on Finance
 and Economic Affairs
 Room 538, Wellington Building
 180 Wellington Street
 OTTAWA, Ontario
 K1A 0A6

Dear Mr. Blenkarn:

Genstar Corporation

We are writing further to the proceedings before the House of Commons Standing Committee on Finance and Economic Affairs on Monday, June 2, 1986. You will recall that at that time Mr. M. L. Lahn, the President of Canada Trustco Mortgage Company, gave evidence to the Committee respecting, among other things, certain dividend payments made by Canada Permanent Mortgage Corporation, including a dividend which was paid shortly prior to the effective time of the amalgamation of Canada Permanent Mortgage Corporation and Canada Trustco Mortgage Company on December 31, 1985.

You will also recall that you afforded me an opportunity to question Mr. Lahn with respect to certain statements which he had made to the Committee. It is my recollection that on cross-examination Mr. Lahn confirmed his earlier remarks and amplified on them.

Genstar regards very seriously the allegations made by Mr. Lahn with respect to the dividend. His

DAVIES WARD & BECK

testimony was in terms that might lead an uninformed person to believe that Genstar or Canada Permanent had somehow acted improperly in respect of the dividend, and that, of course, might well have serious implications for the directors and officers of each of those companies.

Mr. Lahn's testimony is contrary to the facts as Genstar recollects them and as reflected in the relevant documents, including, in particular what we believe to be the report of Burns Fry Limited to the board of directors of Canada Trustco with respect to the exchange ratio on the amalgamation.

Mr. Angus MacNaughton, the Chairman of the Board and Chief Executive Officer of Genstar, who also testified before the Committee on June 2, 1986 and was present and heard Mr. Lahn's remarks, has sworn a statutory declaration setting forth the relevant facts and documents with respect to this matter as they are known to him. The declaration has the same force and effect as if it had been given pursuant to the Canada Evidence Act.

Attached as an exhibit to the declaration are excerpts from what appears to be a report dated October 22, 1985 from Burns Fry Limited to the Canada Trustco directors, which clearly deals with the matter raised by Mr. Lahn before the Committee.

A sworn copy of the declaration, together with a copy of this letter, is being contemporaneously filed with each of the members of the Committee and with the Clerk of the Committee.

On behalf of Genstar we hereby request that the enclosed statutory declaration be filed as evidence before the Committee at its next meeting and that it be entered as

DAVIES WARD & BECK

a part of the permanent record of the proceedings and evidence of the Committee.

Yours very truly,
ORIGINAL SIGNED
BY
W. M. O'REILLY
William M. O'Reilly

WMO:ss
Enc.

Objet: Société Genstar

La présente fait suite aux délibérations du lundi 2 juin 1986 du Comité permanent des finances et des affaires économiques de la Chambre de Commerce. Vous vous souvenez que M. L. Lahn, président de la Chambre de Commerce, avait entre autres choses, déclaré devant le Comité permanent des finances et des affaires économiques que certains dividendes de la Société Genstar n'avaient pas été payés au Canada. Le Comité permanent des finances et des affaires économiques a décidé de faire enquête sur ces dividendes. Vous vous souvenez également que vous m'avez écrit à l'occasion d'interroger M. Lahn au sujet de certaines déclarations qu'il avait faites au Comité et je me souviens qu'il avait alors confirmé et développé ses observations antérieures. La Société Genstar estime que les allégations de M. Lahn au sujet de dividendes non payés sont très graves. Son comportement pourrait conduire une personne à croire que Genstar, ou Canada Permanent, n'a pas payé correctement ce qui a trait au dividende, ce qui, bien sûr, pourrait avoir des conséquences fâcheuses pour les directeurs et les cadres de chacune de ces compagnies.

DAVIES WARD & BECK

APPENDICE «FNCE-4»

DAVIES WARD & BECK

(TRADUCTION)

Le 9 juin 1986

LIVRÉ PAR PORTEUR

Monsieur Don Blenkarn
Président
Comité permanent des finances
et des affaires économiques
Pièce 538, Édifice Wellington
180, rue Wellington
Ottawa (Ontario)
K1A 0A6

Monsieur,

Objet: Société Genstar

La présente fait suite aux délibérations du lundi 2 juin 1986 du Comité permanent des finances et des affaires économiques de la Chambre des communes. Vous vous souviendrez que M. M. L. Lahn, président de Canada Trustco Mortgage Company, avait entre autres choses, déclaré devant le Comité, que Canada Permanent Mortgage Corporation avait versé certains dividendes, y compris un dividende qui avait été payé peu de temps avant la date effective de fusionnement entre Canada Permanent Mortgage Corporation et Canada Trustco Mortgage Company, le 31 décembre 1985.

Vous vous rappelez sans doute également que vous m'aviez donné l'occasion d'interroger M. Lahn au sujet de certaines déclarations qu'il avait faites au Comité et je me souviens qu'il avait alors confirmé et même développé ses observations antérieures.

La Société Genstar estime que les allégations de M. Lahn au sujet du dividende sont très graves. Son témoignage pourrait conduire une personne insuffisamment informée à croire que Genstar, ou Canada Permanent, n'a pas agi correctement en ce qui a trait au dividende, ce qui, bien sûr, pourrait avoir des conséquences fâcheuses pour les directeurs et les cadres de chacune de ces compagnies.

Le témoignage de M. Lahn contredit les faits dont se souviennent les responsables de la société Genstar et comme en font état les documents pertinents, y compris, notamment, ce que nous croyons être le rapport présenté par Burns Fry Limited au conseil d'administration de Canada Trustco au sujet du coefficient d'échange appliqué à la transaction.

M. Angus MacNaughton, président directeur général de la société Genstar, qui a également témoigné devant le comité le 2 juin 1986 et qui a entendu l'exposé de M. Lahn, a fait une déclaration sous serment détaillant les faits et les documents relatifs à cette affaire. Tels qu'il les connaît. Cette déclaration est admissible au preuve au même titre qu'une déclaration faite en vertu de la loi sur la preuve au Canada.

Les documents joints à cette déclaration comprennent des extraits de ce qui semble être un rapport daté du 22 octobre 1985 présenté par Burns Fry Limited aux directeurs de Canada Trustco, lequel traite précisément de la question soulevée par M. Lahn devant le Comité.

Un exemplaire certifié de la déclaration accompagné d'une copie de la présente lettre, sont remis en même temps à chacun des membres du Comité et au greffier du Comité.

Au nom de la société Genstar, nous demandons par la présente que la déclaration légale ci-jointe soit déposée à titre de témoignage devant le Comité à l'occasion de sa prochaine séance et qu'elle fasse partie des comptes rendus permanents de ses délibérations et témoignages.

Veillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

(Original signé par)

William M. O'Reilly

WMO:ss
pièces jointes



If undelivered, return COVER ONLY to:
Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnement et Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

WITNESSES/TÉMOINS

From Cadillac Fairview Corporation:

Bernard Ghert, President and Chief Executive Officer.

From Brascan Corporation:

J. Trevor Eyton, President and Chief Executive Officer;
Jack Lynn Cockwell, Executive Vice President and Chief
Operating Officer.

De Cadillac Fairview Corporation:

Bernard Ghert, président et chef de la direction.

De Brascan Corporation:

J. Trevor Eyton, président et chef de la direction;
Jack Lynn Cockwell, vice-président exécutif et responsable
de l'exploitation.

Issue No. 26

Fascicule n° 26

Tuesday, June 17, 1986

Le mardi 17 juin 1986

Chairman: Don Blenkarn

Président: Don Blenkarn

*Minutes of Proceedings and Evidence
of the Standing Committee on*

*Procès-verbaux et témoignages du
Comité permanent des*

Finance and Economic Affairs

Finances et des Affaires économiques

RESPECTING:

Pursuant to S.O. 103 & 104, review of Order-in Council appointment to the Board of Directors of the Bank of Canada

Order of Reference relating to the present interest rates charged by the issuers of credit and charge cards

INCLUDING:

The Third Report to the House

CONCERNANT:

Conformément aux articles 103 et 104 du Règlement, étude d'une nomination au Conseil d'administration de la Banque du Canada

Ordre de renvoi ayant trait au niveau actuel des taux d'intérêt exigés par les émetteurs de cartes de crédit

Y COMPRIS:

Le Troisième Rapport à la Chambre

WITNESSES:

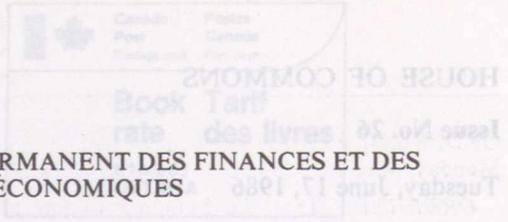
(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

First Session of the
Thirty-third Parliament, 1984-85-86

Première session de la
trente-troisième législature, 1984-1985-1986



STANDING COMMITTEE ON FINANCE AND ECONOMIC AFFAIRS

COMITÉ PERMANENT DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Chairman: Don Blenkarn

Président: Don Blenkarn

Vice-Chairman: Geoff Wilson

Vice-président: Geoff Wilson

MEMBERS/MEMBRES

Bill Attewell
Simon de Jong
Murray Dorin
Raymond Garneau
Paul McCrossan

George Minaker
Aideen Nicholson
Nelson A. Riis
Norman Warner

(Quorum 6)

Le greffier du Comité

Marie Carrière

Clerk of the Committee

From Bill of Lays Corporation:
Bernard Gert, President and Chief Executive Officer
From British Corporation:
J. Trevor Eyon, President and Chief Executive Officer
Jack Lynn Corwell, Vice President and Chief Operating Officer

De Bill of Lays Corporation:
Bernard Gert, président et chef de la direction
De British Corporation:
J. Trevor Eyon, président et chef de la direction
Jack Lynn Corwell, vice-président et directeur de l'exploitation

ORDERS OF REFERENCE

Monday, May 26, 1986

ORDERED,—That the Standing Committee on Finance and Economic Affairs be empowered to study the present interest rates charged by the issuers of credit cards and charge cards.

ATTEST

pour Le Greffier de la Chambre des communes

MICHAEL B. KIRBY

for The Clerk of the House of Commons

Pursuant to Standing Order 67(5), the following Order in Council was referred to the Committee:

Tuesday, May 27, 1986

—P.C. 1986-1238, dated May 22, 1986, approving the appointment of Harold Lane as a Director of the Bank of Canada.—Sessional Paper 331-8/4L.

ORDRES DE RENVOI

Le lundi 26 mai 1986

IL EST ORDONNÉ,—Que le Comité permanent des finances et des affaires économiques soit autorisé à étudier le niveau actuel des taux d'intérêt exigés par les émetteurs de cartes de crédit.

ATTESTÉ

Conformément aux dispositions de l'article 67(5) du Règlement, la nomination par décret suivante a été renvoyée au Comité:

Le mardi 27 mai 1986

—C.P. 1986-1238, en date du 22 mai 1986, approuvant la nomination de Harold Lane comme administrateur de la Banque du Canada.—Document parlementaire n° 331-8/4L.

REPORT TO THE HOUSE

Tuesday, June 17, 1986

The Standing Committee on Finance and Economic Affairs has the honour to present its

THIRD REPORT

In accordance with its mandate under Standing Order 96(2), your Committee has agreed to report the following:

The Finance Committee did not reduce the vote under the Main Estimates with respect to the Economic Council of Canada (Vote 20 of the Privy Council), although it had contemplated introducing a motion to do so when the Council appeared before the Committee May 12, 1986. The members of the Committee felt that a reduction in the vote would have been interpreted as a motion of no confidence in the new chairman of the Economic Council, Judith Maxwell, who was appointed in 1985 with the mandate to change the Council.

Nevertheless, the Committee wants to record its dissatisfaction with the work of the Economic Council in the recent past and state that it, on behalf of Canadian taxpayers, will not approve and will no longer support the Council if its work lacks timeliness, relevance and effectiveness. The Committee does not question the professionalism of the Council's work but rather the impact of this work on public policy in Canada.

TIMELINESS

As one commentator noted the reports put out by the Council can be old and cold and so convoluted that they can be understood only by Harvard economists. The recent lack of timeliness was probably the greatest criticism of the work of the Council. During her appearance before the Committee Judith Maxwell pointed out that the Council would release a study on financial institutions in a few months' time. A member of the Committee responded:

... we are now deeply involved in evaluating the situation regarding financial institutions. I mean, now is the time when the decision-making is going on, not many months from now. We are bringing in legislation now and drafting legislation and it seems to me that the Economic Council is a little off the mark in terms of timing.

Other members were also concerned about the timing of Council work on financial institutions, as well as its work on competition policy, unemployment insurance and freer trade. One member summed up the general feeling: '... to be months after the fact, we have to ask, well, again, why bother?'

RELEVANCE

Closely related to the problem of timeliness is that of relevance. In one respect Council projects have been like huge ocean tankers: once set on a certain course, neither can change direction easily or quickly. The Council has in the past undertaken large projects that can take several years to complete (and two or three months for the final draft to be approved by the Council members). The Council had set projects on course only to discover that the published report

RAPPORT À LA CHAMBRE

Le mardi 17 juin 1986

Le Comité permanent des finances et des affaires économiques a l'honneur de présenter son

TROISIÈME RAPPORT

Conformément au mandat qui lui a été confié en vertu du paragraphe 96(2) du Règlement, votre Comité a convenu de présenter le rapport suivant:

Le Comité des finances n'a pas réduit les crédits alloués dans le Budget des dépenses principal au Conseil économique du Canada (crédit 20 du Conseil privé), bien qu'il ait envisagé de présenter une motion à cet effet quand le Conseil a comparu devant le Comité le 12 mai 1986. Les membres du Comité estimaient qu'une réduction des crédits aurait été interprétée comme une motion de défiance à l'égard de la nouvelle présidente du Conseil économique, M Judith Maxwell, nommée en 1985 avec le mandat de procéder à une réforme du Conseil.

Néanmoins, le Comité tient à exprimer son mécontentement à l'égard du travail récent du Conseil économique et à aviser ce dernier que, au nom des contribuables canadiens, il n'approuvera et n'appuiera plus le Conseil si son travail manque d'à-propos, d'utilité et d'efficacité. Le Comité ne met pas en doute le professionnalisme du Conseil, mais plutôt son influence sur la politique du gouvernement du Canada.

À-PROPOS

Comme l'a fait remarquer un observateur, les rapports du Conseil peuvent traiter de questions qui ne sont plus d'actualité et être tellement compliqués que seuls des économistes de Harvard sont en mesure de les comprendre. Le manque récent d'à-propos du travail du Conseil constitue sans doute la critique la plus sévère qui lui a été adressée. Lorsqu'elle a comparu devant le Comité, M Judith Maxwell a signalé que le Conseil publierait dans quelques mois une étude sur les institutions financières. Un membre du Comité a alors dit:

[...] nous procédons à l'heure actuelle à une étude approfondie des institutions financières. C'est maintenant qu'il faut prendre une décision, et non pas dans quelques mois. Nous sommes en train de rédiger des projets de loi, de sorte qu'il me semble que le Conseil économique est quelque peu en retard dans ses démarches.

D'autres membres doutaient également de l'opportunité du moment choisi par le Conseil pour publier des rapports sur les institutions financières, la politique de la concurrence, l'assurance-chômage et le libre-échange. Pour reprendre les propos d'un membre qui résume le sentiment général: «... à quoi bon, si c'est des mois plus tard?»

UTILITÉ

Le problème de l'utilité est étroitement lié à celui de l'à-propos. Les projets du Conseil ressemblent un peu aux grands pétroliers: une fois qu'ils ont mis le cap sur un point, ils ne peuvent en changer facilement ni rapidement. Le Conseil a entrepris dans le passé des projets importants dont la réalisation peut demander plusieurs années (plus deux ou trois mois pour que le rapport final soit approuvé par les membres du Conseil). Le Conseil a lancé des projets pour ensuite découvrir

addressed an issue for which legislation was planned, drafted and passed months before the report was published.

Obviously, the Council does not have to become involved in the day-to-day firefights faced by various government departments. But it may have erred in the opposite direction, becoming too academic to focus on some of the practical issues being studied by Parliamentary committees. These committees often have short deadlines, but the deadlines are not so short that the Council could not reasonably be expected to provide some useful research. The Finance Committee, when examining the green paper on financial institutions, did not find the Council's brief of much help.

EFFECTIVENESS

The Committee was concerned about three types of effectiveness. The first dealt with the effectiveness of the Council in influencing policy. At least one commentator felt that Ms. Maxwell had been harassed by the Committee, as she was pushed to provide an example of the Council's effectiveness. Asking about the effectiveness of the Council with respect to the influence on policy, however, is just another way of addressing concerns about the timeliness and relevance of the Council's work. Timely, relevant work with the Council's usual level of professionalism is bound to influence policy. And that type of work is exactly what the Committee expects from the Economic Council.

The second type of effectiveness that concerned the Committee was the cost effectiveness of Council publications. Of special concern were the Annual Report and the quarterly *Au Courant*, which are distributed free of charge. The Committee is not convinced that the Annual Report needs its current glossy (and costly) format. The Committee notes that its own reports, which have a wide circulation, are printed as inexpensively as possible, in black and white, and without photographs or fancy graphics. The Economic Council and all groups supported by the government should follow the lead of the Finance Committee and try to minimize the printing costs of their reports.

With respect to *Au Courant* the Committee wondered if this publication is needed. It does have a circulation of over 40,000 but no one pays for it. Other think tanks in Canada must charge for all their publications to raise needed revenue. The Council might experiment with partial cost recovery pricing of *Au Courant* to try to gauge the value that subscribers place on it. This experiment could show, by the willingness of subscribers to cover the publishing costs, that the benefits of the publication exceed its cost, or it could lead to the production of a less costly publication or even its elimination. (Any revenue from the sale of *Au Courant* would not flow back to the Economic Council—money raised goes to general government revenue—but this does not affect the usefulness of the experiment.)

The final concern with effectiveness was related to the two above and dealt with the evaluation by the Council of its

que le rapport publié traite d'une question faisant l'objet d'un projet de loi qui a été rédigé et adopté des mois avant la publication du rapport.

Il est évident qu'il n'appartient pas au Conseil de s'occuper des problèmes quotidiens auxquels doivent faire face divers ministères. Toutefois, il s'est peut-être engagé dans la voie opposée, devenant trop intellectuel pour se concentrer sur certaines des questions pratiques étudiées par les comités parlementaires. Le temps dont disposent ces comités est souvent très limité, mais pas au point qu'on ne puisse raisonnablement s'attendre à ce que le Conseil produise des recherches utiles. Le Comité des finances, lorsqu'il a examiné le livre vert sur les institutions financières, n'a pas trouvé le mémoire du Conseil très utile.

EFFICACITÉ

Le Comité s'est intéressé à trois types d'efficacité. Le premier concernait la façon dont le Conseil réussit à influencer sur la politique. Au moins un commentateur a estimé que M Maxwell avait été harcelée par le Comité, celui-ci ayant insisté pour qu'elle donne un exemple de l'efficacité du Conseil. Quoi qu'il en soit, le fait de poser des questions sur la façon dont le Conseil réussit à influencer sur la politique n'est qu'un moyen de se renseigner sur l'à-propos et l'utilité de ses travaux. Ces qualités, alliées au niveau habituel de professionnalisme du Conseil, doivent nécessairement lui permettre d'influer sur la politique, et c'est exactement ce que le Comité attend de lui.

Le deuxième type d'efficacité qui intéressait le Comité était le rapport coût-efficacité des publications du Conseil, notamment son Rapport annuel et la publication trimestrielle intitulée *Au Courant*, qui sont distribués gratuitement. Le Comité n'est pas convaincu qu'il faille, comme on le fait maintenant, publier le rapport annuel sur papier glacé (et coûteux). Il fait remarquer que ses propres rapports, qui sont largement diffusés, sont imprimés le plus économiquement possible, en noir sur blanc, sans photographies ni graphisme spécial. Le Conseil économique du Canada et tous les groupes qui bénéficient de l'appui du gouvernement devraient suivre le ton donné par le Comité des finances et essayer de réduire le plus possible les coûts d'impression de leurs rapports.

En ce qui concerne la publication *Au Courant*, le Comité s'est interrogé sur sa nécessité. Son tirage est de 40 000 exemplaires, et personne ne paie pour se les procurer. D'autres centres d'études et de recherches au Canada doivent vendre toutes leurs publications pour recueillir les fonds dont ils ont besoin. Pour tenter de recouvrer une partie de ses frais, le Conseil pourrait vendre sa publication *Au Courant* pour voir quelle importance ses abonnés y attachent. Cette expérience pourrait montrer, selon la disposition des lecteurs à couvrir les frais de publication, que l'intérêt de la publication l'emporte sur son coût. Elle pourrait, par ailleurs, contribuer à réduire le coût de la publication ou même la faire disparaître tout simplement. (Les recettes de la vente d'*Au Courant* ne reviendraient pas au Conseil économique; elles feraient partie des recettes générales du gouvernement, mais l'expérience n'en serait pas moins utile pour autant.)

Le dernier type d'efficacité examiné avait trait aux deux premiers et portait sur l'évaluation, par le Conseil, de sa propre

general effectiveness. The Committee believes that the Council had not paid enough attention to self-assessment, that the questions of timeliness, relevance and effectiveness raised by the Committee should be constant concerns.

The chairman of the Economic Council appears to agree with the concerns expressed by the Finance Committee. In a letter written to the chairman of the Committee a week after her appearance before the Committee, Judith Maxwell wrote:

The Committee's message to the Council of May 12, 1986 is very clear. It wants to see a more timely, relevant and efficient Economic Council. I agree with those objectives and I am determined to meet them. I also believe that if the Council is to be effective in the future it must develop a productive working relationship with the Committees of Parliament.

The Finance Committee was delighted by the appointment of Judith Maxwell to her present position with the Economic Council of Canada. In a previous appearance before the Finance Committee on February 6, 1986 she was complimented by the chairman of the Committee who remarked:

I want to say, Mrs. Maxwell, in the number of years I have been in Parliament, this is the best presentation the Economic Council of Canada has ever made to a Standing Committee on Finance, Trade and Economic Affairs.

The Committee is confident that under the direction of Mrs. Maxwell, the Council will be able to focus its work so that it will be useful to Parliament, committees and the Government of Canada.

A copy of the relevant Minutes of Proceedings and Evidence (*Issues Nos. 17 and 26, which includes the report*) is tabled.

Respectfully submitted,

Le président

DON BLENKARN

Chairman

efficacité générale. Le Comité estime que le Conseil n'a pas accordé suffisamment d'attention à son auto-évaluation et qu'il ne devrait jamais perdre de vue les questions d'à-propos, d'utilité et d'efficacité soulevées par le Comité.

La présidente du Conseil économique semble d'accord sur les préoccupations exprimées par le Comité permanent des finances. Dans une lettre qu'elle avait adressée au président du Comité une semaine avant de comparaître, M Judith Maxwell a déclaré:

Le message que le Comité a adressé au Conseil le 12 mai 1986 est on ne peut plus clair. Le Comité veut un Conseil économique dont les travaux sont plus à-propos, plus utiles et plus efficaces. J'approuve ces objectifs et je suis déterminée à les réaliser. J'estime en outre que, pour être efficace, le Conseil doit entretenir de bonnes relations de travail avec les comités du Parlement.

Le Comité des finances s'était réjoui de la nomination de M Judith Maxwell au poste qu'elle occupe actuellement au Conseil économique du Canada. Au cours de sa comparution devant le Comité des finances le 6 février 1986, le président du Comité l'a félicitée en ces termes:

Je dois dire, madame Maxwell, que, depuis que je suis député, c'est le meilleur exposé qu'un Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques ait entendu du Conseil économique du Canada.

Le Comité est convaincu que, sous la direction de M Maxwell, le Conseil saura orienter son travail de manière qu'il soit utile au Parlement, aux comités et au gouvernement du Canada.

Un exemplaire des Procès-verbaux et témoignages s'y rapportant (*fascicules nos 17 et 26 qui comprend le rapport*) est déposé.

Respectueusement soumis,

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, JUNE 17, 1986

(31)

[Text]

The Standing Committee on Finance and Economic Affairs met at 8:02 o'clock p.m. this day, the Chairman, Don Blenkarn, presiding.

Members of the Committee present: Bill Attewell, Don Blenkarn, Murray Dorin, George Minaker, Aideen Nicholson, Nelson Riis, Norman Warner and Geoff Wilson.

Acting Member: Jim Jepson for Paul W. McCrossan.

Other Members present: David Orlikow, Allan McKinnon.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Terrence J. Thomas and Laurent Desbois, Research Officers.

Witnesses: From Stromberg, Young, Prosser and Scharfstein (Saskatoon): Harold William Lane. Reginald Stackhouse, M.P. (Scarborough West).

The Committee proceeded to the consideration of the Order-in-Council appointment to the Board of Directors of the Bank of Canada of Harold William Lane, Sessional Paper No. 331-8/4L (*Referred on Tuesday, May 27, 1986*).

Harold Lane answered questions.

The Order of Reference dated Monday, May 26, 1986, being read as follows:

ORDERED,—That the Standing Committee on Finance and Economic Affairs be empowered to study the present interest rates charged by the issuers of credit cards and charge cards.

Reginald Stackhouse, M.P. made a statement and answered questions.

The Chairman authorized that the brief submitted by Reginald Stackhouse, M.P., be appended to this day's *Minutes of Proceedings and Evidence* (*See Appendix "FNCE-5"*).

By unanimous consent, it was agreed,—That the Committee resolve itself into an *in camera* meeting, with interpretation and recording.

At 9:40 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

PROCÈS-VERBAL

LE MARDI 17 JUIN 1986

(31)

[Traduction]

Le Comité permanent des finances et des affaires économiques se réunit, aujourd'hui à 20 h 02, sous la présidence de Don Blenkarn, (*président*).

Membres du Comité présents: Bill Attewell, Don Blenkarn, Murray Dorin, George Minaker, Aideen Nicholson, Nelson Riis, Norman Warner et Geoff Wilson.

Membre suppléant: Jim Jepson remplace Paul W. McCrossan.

Autres députés présents: David Orlikow et Allan McKinnon.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Terrence J. Thomas et Laurent Desbois, attachés de recherche.

Témoins: De la firme Stromberg, Young, Prosser and Scharfstein (Saskatoon): Harold William Lane. Reginald Stackhouse, député (Scarborough-Ouest).

Le Comité procède à l'examen de la nomination, par décret du conseil, de Harold William Lane, au Conseil d'administration de la Banque du Canada. Document parlementaire n° 331-8/4L (*Déféré le mardi 27 mai 1986*).

Harold Lane répond aux questions.

Lecture de l'ordre de renvoi du lundi 26 mai 1986 est donnée en ces termes:

IL EST ORDONNÉ,—Que le Comité permanent des finances et des affaires économiques soit autorisé à étudier le niveau actuel des taux d'intérêt exigés par les émetteurs de cartes de crédit.

Reginald Stackhouse, député, fait une déclaration et répond aux questions.

Le président permet que le mémoire présenté par Reginald Stackhouse, député, figure en appendice aux *Procès-verbaux et témoignages d'aujourd'hui* (*Voir Appendice «FNCE-5»*).

Par consentement unanime, il est convenu,—Que le Comité poursuive ses travaux à huis clos, avec services d'interprétation et d'enregistrement.

À 21 h 40, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Marie Carrière

Clerk of the Committee

EVIDENCE

(Recorded by Electronic Apparatus)

[Texte]

Thursday, June 17, 1986

• 2000

The Chairman: I call the meeting to order. Our first order of business is an interview with Harold William Lane, a lawyer from Saskatchewan, who has been appointed to the Board of the Bank of Canada. Mr. Lane, would you to take the witness stand.

I think members will probably have a copy of Mr. Lane's resumé. Mr. Lane is 40 years old. He was born on August 16, 1945. He will soon be 41. He is a teacher with Walter Murray Collegiate Institute, in the English Department, and a Barrister and Solicitor and practices law in Saskatoon. He is a member of the Canadian Bar Association and has a number of other credentials. Are there any members who have questions? Mr. Riis.

Mr. Riis: Thank you, Mr. Chairman. Mr. Lane, welcome to the Finance committee. We are pleased that you are here. I have actually a few questions I would like to ask. We have a lot of respect for the Bank of Canada and the role it plays, and of course the role of its directors.

This is a bit of a new process for us. You have not done this before, I suspect. We have not really done it much before either. Could I start out by asking how you are selected? Do you apply for this directorship? Do people come and knock on your door to see if you are interested? Who are these people? How are you approached to become a director of the Bank of Canada?

Mr. Harold William Lane (Barrister and Solicitor): I was told that my name was being considered for directorship in the bank.

Mr. Riis: Who told you that? Was it on the streets of Saskatoon . . . ?

Mr. Lane: No, no. I believe it was someone in the Finance department, and I cannot recall the name. It took place some time ago. I am sorry.

Mr. Riis: You were just alerted that you were one of the people being considered?

Mr. Lane: I was asked a number of questions as to any potential conflicts or things of that nature, and then I was asked if I would consider letting my name stand. That was the way it was brought to my attention.

Mr. Riis: You were asked by this representative of the Finance department if you would let your name stand?

Mr. Lane: That is correct.

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

[Traduction]

Le mardi 17 juin 1986

Le président: Je déclare la séance ouverte. Nous allons d'abord entendre Me William Lane, avocat et résidant de la Saskatchewan, qui vient d'être nommé au conseil d'administration de la Banque du Canada. Maître Lane, je vous invite à prendre place à la table des témoins.

Les membres du Comité ont certainement un exemplaire du curriculum vitae de Me Lane. Maître Lane est âgé de 40 ans, il est né le 16 août 1945; il aura donc bientôt 41 ans. Il enseigne au département d'anglais du *Walter Murray Collegiate Institute*, et il exerce la profession d'avocat à Saskatoon. Au titre de ses nombreuses affiliations, mentionnons qu'il est membre de l'Association du Barreau canadien. Y a-t-il des questions? Monsieur Riis.

M. Riis: Je vous remercie, monsieur le président. Maître Lane, bienvenue parmi nous au comité des finances. Nous sommes heureux de vous y accueillir. J'aimerais vous poser quelques questions. Vous savez que nous avons beaucoup de respect pour la Banque du Canada et pour le rôle qu'elle joue et bien sûr, pour ses administrateurs.

Cette façon de procéder est quelque peu inhabituelle pour nous et je me doute qu'elle l'est tout autant pour vous. Je suppose que vous n'avez jamais fait cela non plus. Puis-je commencer par vous demander comment vous avez été choisi? Pose-t-on sa candidature à ce poste d'administrateur? Vient-on frapper à votre porte pour vous demander si vous êtes intéressé? Et si oui, qui est ce «on»? De quelle façon vous a-t-on contacté pour vous proposer de devenir administrateur de la Banque du Canada?

Maître Harold William Lane (avocat): On m'a dit qu'on envisageait de m'offrir la charge d'administrateur de la Banque.

M. Riis: Qui vous a dit cela? Était-ce la rumeur publique courant dans les rues de Saskatoon . . . ?

Me Lane: Non, non! Je crois que c'était quelqu'un du ministère des Finances, mais je ne me rappelle plus son nom, excusez-moi. Il y a déjà un certain temps de cela.

M. Riis: Vous a-t-on simplement signalé que vous étiez un candidat possible?

Me Lane: On m'a d'abord posé un certain nombre de questions sur les risques de conflit d'intérêt, puis on m'a demandé si j'étais intéressé. C'est ainsi que j'en ai été informé.

M. Riis: Ce représentant du ministère des Finances vous a donc demandé si vous étiez intéressé à ce que votre nom soit retenu?

Me Lane: C'est exact.

[Texte]

Mr. Riis: Then you agreed, and then you were informed that you were going to be a director.

Mr. Lane: That is correct.

Mr. Riis: I see. You were a politician at one time, as well.

Mr. Lane: Yes, I was.

Mr. Riis: A member of the Saskatchewan Legislature?

Mr. Lane: That is correct.

Mr. Riis: Did you run in the 1978 election?

Mr. Lane: Yes, I did.

Mr. Riis: You were defeated then, were you?

Mr. Lane: That is correct.

Mr. Riis: I see. When were you appointed to the board of the Potash Corporation and the Crown Investments Corporation?

Mr. Lane: I am not exactly sure of the date. I believe I was appointed to the Potash Corporation Board in 1983, and I believe later in 1983 or 1984 was moved from the... I resigned from the Potash Corporation and was asked to sit on the Crown Management Board, CIC, in Saskatchewan.

Mr. Riis: I see. You are a director of the Bank of Canada, Mr. Lane. What responsibilities, just very briefly, are involved in being a director of the bank?

Mr. Lane: The Directors of the Bank of Canada, I believe their prime mandate is to ensure the integrity and the competence of the management of the bank. I assume that you are talking about people like myself, the outside directors, not any internal directors.

• 2005

Mr. Riis: The outside directors.

Mr. Lane: It is my understanding at this time... and you have to understand that I have not yet attended a meeting of the bank. However, primarily the obligations are to ensure the competence and integrity of the management of the bank. It gets more detailed. Of course the board is ultimately responsible for the selection of the governor and deputy governor.

I assume you wanted me to answer that in a general way, Mr. Riis.

Mr. Riis: Yes. Mr. Lane, looking at the bank and its activities recently, and the last little while, and its present-day activities, our infamous chairman of this committee talked about the behavior of the Bank of Canada some time back, how it was burning speculators. It went into the market and bought up an awful lot of American dollars and raised interest rates. I think his words were that the purpose of it was to burn speculators; it should give them a good lesson that they would

[Traduction]

M. Riis: Vous lui avez donné votre accord et vous avez appris par la suite qu'on avait décidé de vous confier la charge d'administrateur.

Me Lane: C'est exact!

M. Riis: Je vois! Je crois savoir également que vous avez déjà fait de la politique.

Me Lane: En effet!

M. Riis: Vous avez été député de l'Assemblée législative de Saskatchewan.

Me Lane: C'est exact!

M. Riis: Vous êtes-vous présenté aux élections de 1978?

Me Lane: Oui!

M. Riis: Et c'est alors que vous avez été battu.

Me Lane: C'est exact.

M. Riis: Je vois! Vous avez alors été nommé au conseil de la *Potash Corporation* et à celui de la *Crown Investments Corporation*?

Me Lane: Je ne suis pas certain de la date exacte. Je crois que ma nomination au conseil de la *Potash Corporation* date de 1983 et c'est vers la fin de 1983 ou au début de 1984 que l'on m'a déplacé du... J'ai démissionné du conseil de la *Potash Corporation* et l'on m'a demandé de siéger au conseil d'administration de la CIC, en Saskatchewan.

M. Riis: Bien! Maître Lane, vous êtes maintenant administrateur de la Banque du Canada. Pouvez-vous nous résumer, très brièvement, quelles responsabilités comporte votre charge?

Me Lane: Les administrateurs de la Banque du Canada ont, comme tâche première, du moins je le crois, de veiller à l'intégrité et à la compétence des membres de la direction de la Banque. Je suppose que vous faites allusion aux gens comme moi, aux administrateurs, et non aux directeurs.

M. Riis: Oui, je parle des administrateurs.

Me Lane: De ce que je crois savoir... et vous devez vous-même comprendre que je n'ai pas encore assisté à une seule réunion du conseil de la Banque. Quoi qu'il en soit, les administrateurs ont pour principale obligation, de veiller à la compétence et à l'intégrité des membres de la direction de la Banque. Les fonctions sont plus détaillées, bien sûr, mais en fin de compte, le Conseil a la charge d'engager le gouverneur et le sous-gouverneur de la Banque.

Je suppose que vous attendiez de moi que je vous fasse une réponse générale, monsieur Riis.

M. Riis: Oui! Maître Lane, à propos de la Banque et de ses activités récentes et actuelles, notre «odieux» président a parlé, il y a quelque temps déjà, de l'attitude de la Banque du Canada, qui a voulu «échauder» les spéculateurs. Elle a acheté des dollars américains en grande quantité; elle a relevé le niveau des taux d'intérêt. À l'époque, le président a déclaré que l'objectif de cette intervention était effectivement d'«échauder» les spéculateurs; on voulait leur donner une leçon

[Text]

not forget. Do you have a view on that particular action by the central bank?

Mr. Lane: I over the years obviously have been watching, like other Canadians, the bank, and I have a variety of opinions on almost everything the bank has done. But I really believe with actions that have taken place until now my opinions are not worth that much, because they are not informed opinions. I do not know the basis on which decisions were taken. It would be very, very difficult for me to speculate on why they took the various decisions they have to date. I have certainly seen the reaction of those decisions on the general economy of Canada and so forth.

Mr. Riis: Okay, let us talk about some of those. You have been observing, obviously, the bank back—

Mr. Lane: The Americans had a run at our dollar; some American trading houses. Is that the incident you were—

Mr. Riis: Yes. Back in 1975 the governor of the bank decided to use M1 as a target in terms of monetary policy and restrict the supply of money, as you know. That caused problems in the economy for a lot of Canadians. Then a little while ago in Toronto Governor Bouey admitted that this had actually been a failure; that the bank was abandoning monetary targeting as a policy tool. Could you give us your views on whether or not the abandoning of the use of M1 was an appropriate thing; after the bank had rigorously adhered to that policy for so many years, at such a cost to the Canadian economy and to Canadians, then to say, well, gee, you guys, I am sorry, we made a mistake; now we are going to abandon M1 as a target?

Mr. Lane: I am not trying to duck your question, but I think it is a very, very difficult question to answer until I have seen the reasoning behind why certain decisions were taken in the bank. It is just really tough to answer.

Mr. Riis: Okay.

Mr. Lane: Again, I have my own views, but I do not think my views are properly informed views at this time. I would have to hear the information from the bureaucrats inside the bank and hear the reasoning behind the decision.

Mr. Riis: I appreciate the point you are making, Mr. Lane. You are hesitant to comment on M1. Could you comment, if asked, on other targets, using M1A, M2, M2+, M3? Could you identify whether those would be more appropriate targets or more appropriate measurements? Or are you able to do that?

Mr. Lane: I do not really feel comfortable doing it. Again, I have my own opinions. I am not sure they are properly informed opinions. I would need to know more about it.

My own personal belief is that monetary policy is one tool from the halls of power here in Ottawa that is going to affect

[Translation]

dont ils devaient se souvenir. Que pensez-vous de cette intervention de la Banque centrale?

Me Lane: Eh bien, comme tous les Canadiens, je suis depuis plusieurs années les activités de la Banque et j'en suis venu à me faire ma propre opinion de cette institution. Cependant, ce que je pense de tout ce qui s'est passé jusqu'à présent a finalement peu de valeur car mon avis n'est pas informé. Je ne connais pas les raisons qui ont pu motiver telle ou telle décision. Il me serait très difficile de spéculer sur ces motivations. Certes, j'ai pu constater l'effet que ces décisions avaient pu avoir sur l'économie du Canada.

M. Riis: Eh bien, parlez-nous de ces effets. De toute évidence, vous avez pu remarquer ce que la Banque...

Me Lane: Les Américains se sont jetés sur notre dollar, ce fut le cas, par exemple, de certaines maisons de change. Est-ce l'incident dont vous...

M. Riis: Oui! Comme vous le savez, le gouverneur de la Banque a décidé en 1975 d'adopter une politique monétaire fondée sur une limitation de l'offre de monnaie, M1 en l'occurrence. Cette décision a occasionné des problèmes d'ordre économique à de nombreux Canadiens. Puis, il y a quelque temps, à Toronto, le gouverneur M. Bouey a admis que cette politique n'avait pas donné les résultats escomptés. La Banque a renoncé à sa politique de contrôle de la masse monétaire. Pouvez-vous nous dire si, selon vous, il est judicieux d'avoir renoncé à cet objectif de croissance M1, surtout lorsque l'on sait que la Banque s'est obstinée pendant tant d'années à respecter très strictement cette politique, *a priori* très coûteuse pour l'économie nationale et pour les Canadiens, avant de reconnaître finalement son erreur? Et maintenant, on nous dit qu'on va abandonner l'objectif de croissance M1.

Me Lane: Je ne vais pas essayer d'é luder votre question, mais sachez qu'il me sera très difficile d'y répondre tant que je ne saurai pas quelles ont été les motivations de la Banque. Votre question est très délicate.

M. Riis: Fort bien!

Me Lane: Là encore, je me suis fait ma propre idée de la chose, mais mon avis n'est pas informé. Il faudrait d'abord que je recueille suffisamment de renseignements auprès des responsables de la Banque, afin qu'ils m'expliquent les raisons de leur décision.

M. Riis: Je comprends votre point de vue, Maître Lane. Vous hésitez à nous dire ce que vous pensez de M1. Cependant, si on vous le demandait, pourriez-vous nous parler des autres objectifs, de M1A, de M2, de M2+ et de M3? Pourriez-vous nous dire si ces objectifs sont plus appropriés que le premier et s'ils constituent des outils plus adéquats? Que pouvez-vous nous dire à ce sujet?

Me Lane: Je ne me sens pas très à l'aise pour vous répondre. Là encore, j'ai mes propres idées sur la question. Je ne suis pas certain d'avoir tous les éléments. Il faudrait que j'en sache plus.

Personnellement, je crois que la politique monétaire est un outil du pouvoir, pour ceux qui sont à Ottawa, un outil qui

[Texte]

and shape the economy; but it is only one thing. What happens here in these buildings and other things all have an impact on how the economy is going to perform. I just do not feel competent. I am not an economist by background, as you can tell from the résumé, so it is difficult for me to answer that question in an appropriate way.

Mr. Riis: Why do you think you will make a good director? You say you are not an economist, you are a lawyer. This is not to suggest that you are not . . . What would make a good outside director for the Bank of Canada? What do you bring that you think would be useful?

• 2010

Mr. Lane: I suppose I bring the interest to the table of a certain region of Canada, namely, western Canada, and in particular an area of Saskatchewan.

Mr. Riis: Do you think it has been under-represented in the past, in terms of the central bank?

Mr. Lane: The central bank was represented by someone from Saskatchewan for the last number of years, a prominent—

The Chairman: Governor Bouey, for example.

Mr. Riis: Maybe we are getting overloaded now with westerners.

Not to detract from the question, Mr. Lane, because I do not want to be frivolous about it, but as an outside director what expertise or value do you bring?

Mr. Lane: I have a minimal amount of business experience. If there is such a thing as that mythical, ordinary Canadian, I am probably as close to it as anyone. I am a married man. I have two kids. I do my business in western Canada—

Mr. Riis: I like that term "ordinary Canadian".

Mr. Lane: I am archetypal, in fact. But if anything, I hope the powers that be, who made the selection, assume that I will bring some good common sense to the table and not embarrass the government in any way or take decisions that would be harmful to the economy. I hope that I am seen as a person who would add to the attempt to create a stable economic climate in Canada.

Mr. Riis: I have other questions, but I will hold them, Mr. Chairman.

The Chairman: Are you saying, Mr. Lane, that if you came to a situation where your decision might embarrass the government you would refuse to make that decision?

Mr. Lane: Oh, no. That was not what I was suggesting. I was using the word government in a broader sense than the governing party. I was using the government in terms of the—

[Traduction]

permet de modifier et de transformer l'économie, mais c'est tout ce que je sais. Les décisions qui sont prises ici, dans ces bâtiments, ont systématiquement une incidence sur la conjoncture économique. Je ne me sens pas suffisamment compétent pour vous répondre. Je ne suis pas économiste de formation, comme vous avez pu le constater d'après mon curriculum vitae, de sorte qu'il m'est très difficile de répondre correctement à votre question.

M. Riis: Qu'est-ce qui vous fait penser que vous pouvez être un bon administrateur? Vous n'êtes pas, comme vous nous l'avez dit, économiste, vous êtes avocat. Je ne veux pas dire par là . . . Quelles doivent être les qualités d'un bon administrateur de la Banque du Canada? Quelle est la nature de votre contribution?

Me Lane: Eh bien, je crois que je représente les intérêts d'une certaine partie du pays, de l'Ouest pour être plus précis, et de la Saskatchewan.

M. Riis: Cette région a-t-elle été, selon vous, sous-représentée dans le passé à la Banque centrale?

Me Lane: La Banque centrale est représentée depuis un certain nombre d'années par quelqu'un de la Saskatchewan, une personnalité éminente . . .

Le président: Le gouverneur, M. Bouey par exemple.

M. Riis: Il est possible qu'il y ait trop de gens de l'Ouest à présent.

Maître Lane, je ne voudrais pas que nous nous écartions du sujet. Il ne s'agit pas de le traiter à la légère. Pouvez-vous nous dire quelles compétences vous apportez à votre fonction d'administrateur?

Me Lane: Eh bien, j'ai une petite expérience de l'entreprise privée. Et si on peut parler de «Canadien moyen», alors j'en suis un au même titre que tous les autres. Je suis marié, j'ai deux enfants, j'exerce ma profession dans l'Ouest du pays . . .

M. Riis: J'aime bien l'expression «Canadien ordinaire».

Me Lane: J'en suis en fait l'exemple parfait. Ce que j'espère, c'est que ceux qui m'ont choisi l'ont fait en pensant que je pourrais faire bénéficier le conseil de mon bon sens et qu'ils n'ont pas envisagé que je puisse gêner le gouvernement d'une façon ou d'une autre, en prenant par exemple des décisions préjudiciables sur le plan économique. J'espère qu'on voit en moi une personne qui veut prendre part aux efforts de stabilisation du climat économique au Canada.

M. Riis: Monsieur le président, j'aurais une autre question à poser, mais je préfère la garder pour plus tard.

Le président: Voulez-vous dire, Maître Lane, que vous refuseriez de prendre une décision qui risquerait de mettre le gouvernement dans l'embarras?

Me Lane: Oh que non! Ce n'est pas ce que je voulais dire. J'ai employé le terme gouvernement dans son sens le plus large, celui de corps dirigeant. Par gouvernement, je voulais en fait parler de . . .

[Text]

The Chairman: Any government.

Mr. Lane: —Loyal Opposition and—

The Chairman: Surely to goodness, as a director of a bank your obligation is to make independent judgment with respect to the activities of the bank and not worry about whether you are going to embarrass or not embarrass the government.

Mr. Lane: Mr. Chairman, I believe you misunderstood me. I did not mean this in a hard, political sense. Let me make this very clear. If a decision needs to be taken, which the government of the day is not in agreement with but I feel is fundamental to what happens, I will stick with my own convictions.

The Chairman: Go ahead, Mr. Riis.

Mr. Riis: And do what, in terms of your own convictions?

Mr. Lane: Vote my convictions appropriately.

Mr. Riis: Is it fair then to assume that if the bank were to proceed with policy that was against the way you saw the world—in other words, inappropriate policy—you would resign?

Mr. Lane: If it was so fundamental I felt that it was going to do long-term damage to the Canadian economy, absolutely.

That does not mean that my point of view is going to win every decision. I have been on the losing end of decisions on a number of times. But sometimes it is not so fundamental you feel that your own resignation is in order.

Mr. Riis: So as long as you are an outside director, Mr. Lane, we can assume that you do not disagree in any fundamental way with how the bank is operating.

Mr. Lane: Yes.

Mr. Riis: Is it a three-year term?

Mr. Lane: That is correct.

Mr. Riis: As long as you are there, we can then assume that you are agreeing with major policy of the bank and that you do not disagree with any major—

Mr. Lane: I would not be in disagreement in any fundamental way.

Mr. Riis: And you are not a representative of the government on the—

Mr. Lane: No. I think by statute and by tradition, the bank has a certain amount of . . . From what I have been able to ascertain and from what I have seen, custom and statute dictate that the bank have a fair amount of independence from the government of the day.

I think originally that probably started out with the notion that the politicians should not get control of the central bank because they may abuse the powers of the bank for political purposes. I do not think that has ever happened in Canada, or

[Translation]

Le président: Toute forme de gouvernement.

Me Lane: . . . de l'opposition loyale et . . .

Le président: Dieu merci, en votre qualité d'administrateur de la Banque, vous vous devez de juger de façon indépendante les activités de la Banque sans vous préoccuper de savoir si votre décision va ou non gêner le gouvernement.

Me Lane: Monsieur le président, je crois que vous m'avez mal compris. Ce n'est pas ce que je voulais dire, dans le sens politique du terme. Soyons clairs. S'il me faut prendre une certaine décision, je crois que je m'en tiendrais à mes propres convictions, que le gouvernement en place soit ou non d'accord.

Le président: Poursuivez, monsieur Riis.

M. Riis: Comment agiriez-vous par rapport à vos convictions personnelles?

Me Lane: Eh bien, je voterais en fonction de mes convictions.

M. Riis: Iriez-vous jusqu'à démissionner si la Banque adoptait une politique qui soit contraire à votre perception du monde—en d'autres mots, une politique que vous jugez mal choisie?

Me Lane: Si j'estimais que cette politique risque de provoquer des dégâts durables pour l'économie canadienne, je n'hésiterais pas une seconde.

Je ne veux pas dire par là que mon point de vue l'emportera toujours. Il est arrivé souvent que l'on prenne des décisions qui allaient à l'encontre de mes positions. Mais, la plupart du temps, l'enjeu n'est pas important au point qu'on doive aller jusqu'à la démission.

M. Riis: Donc, tant que vous serez administrateur de la Banque, Maître Lane, nous pourrions en déduire que vous ne serez pas en désaccord profond avec la façon dont la Banque est exploitée.

Me Lane: Exact!

M. Riis: Votre mandat est-il de trois ans?

Me Lane: Oui!

M. Riis: Donc, tant que vous restez en poste, nous pouvons supposer que vous êtes d'accord avec les orientations générales de la Banque et que vous n'êtes pas en conflit avec les principaux . . .

Me Lane: Je ne serais pas en désaccord avec les conceptions fondamentales.

M. Riis: Et que vous n'êtes pas un représentant du gouvernement au . . .

Me Lane: Non! Que ce soit à cause de son statut ou de la tradition, je crois que la Banque a une certaine . . . D'après ce que j'ai cru comprendre et ce que j'ai vu, la Banque se doit, par tradition et à cause de son statut, de faire preuve d'une certaine indépendance vis-à-vis du gouvernement en place.

À l'origine, je crois qu'on a voulu éviter que les hommes politiques ne fassent main basse sur la Banque centrale à cause des risques d'abus de pouvoir à des fins politiques. Je crois que cela ne s'est jamais produit au Canada, ni que jamais personne

[Texte]

there has ever been an attempt to do that in Canada, but I think it is probably a wise move to keep that distance and keep the independence of the central bank intact.

The Chairman: Mr. Lane, are you still a director of the Potash Corporation of Canada?

• 2015

Mr. Lane: No, I am not. I resigned.

The Chairman: Have you resigned your position with the Crown Management Board?

Mr. Lane: No, I have not. I am currently a director of the Crown Management Board.

The Chairman: Are you entitled to remain as a director of the Crown Management Board as well as being a director of the Bank of Canada in view of the fact that there may be a conflict of interest between the Government of Saskatchewan and its management activities in the Bank of Canada?

Mr. Lane: In the briefing sessions I have been to, I was given a list of guidelines to put myself through in terms of what conflicts of interest there might be and what things I could and could not do. I am told that being a director of the Crown Management Board—

The Chairman: What does the Crown Management Board do?

Mr. Lane: The Crown Management Board, CIC Legal in Saskatchewan, is a holding corporation for all the Crown corporations in Saskatchewan, or the vast majority of them.

The Chairman: Do any of those corporations borrow from a bank?

Mr. Lane: They borrow from banks, from the chartered banks and from lending institutions.

The Chairman: Do any of the chartered banks get any of their money at any time, anywhere, from the Bank of Canada?

Mr. Lane: I would assume so, absolutely.

The Chairman: Would you not assume, then, that this would be a conflict of interest?

Mr. Lane: Not according to what I am told, and I do not see it. If there is a conflict of interest, obviously I would have to deal with it. But I do not see a conflict of interest per se. Mr. Chairman, perhaps you could give me example of what you mean.

The Chairman: If you are in a Bank of Canada meeting and it is decided that somewhere along the line we should tighten up the credit in the country, that leads to an increase in interest rates. It leads to an increase in interest rates that the Crown corporations in Saskatchewan will have to pay. Surely to goodness you are in a conflict of interest, are you not?

Mr. Lane: To that extent, I cannot imagine a person sitting on the Bank of Canada who would not be in a conflict of interest at all times.

[Traduction]

ne s'y soit essayé. Par contre, il est certainement très souhaitable que la Banque centrale garde un certain recul et une certaine indépendance vis-à-vis du gouvernement.

Le président: Maître Lane, êtes-vous toujours administrateur de la *Potash Corporation of Canada*?

Me Lane: Non, je ne le suis plus, j'ai démissionné.

Le président: Avez-vous également démissionné du *Crown Management Board*?

Me Lane: Non, je siège encore à ce conseil.

Le président: Avez-vous le droit de cumuler les fonctions d'administrateur de ce conseil, et celle d'administrateur de la Banque du Canada, compte tenu des risques de conflit d'intérêt qui peuvent exister entre le gouvernement de la Saskatchewan et l'intervention de ses représentants dans la gestion de la Banque du Canada?

Me Lane: Au cours des séances d'information auxquelles j'ai assisté, on m'a remis une liste de lignes directrices établissant ce que pourraient être pour moi des conflits d'intérêt, de même que les interventions qui me seraient permises et celles qui me seraient interdites. On m'a dit que le fait d'être administrateur du *Crown Management Board* . . .

Le président: Que fait le *Crown Management Board*?

Me Lane: Le *Crown Management Board*, le CIC en Saskatchewan, est un holding de toutes les sociétés d'Etat de la Saskatchewan, ou du moins de la plupart d'entre elles.

Le président: Est-ce que ces sociétés empruntent auprès de la Banque?

Me Lane: Elles empruntent auprès des banques, des banques à charte et des établissements de crédit.

Le président: Est-ce que les banques à charte empruntent auprès de la Banque du Canada?

Me Lane: Bien sûr, je suppose.

Le président: Donc, ne pensez-vous pas qu'il y a risque de conflit d'intérêt?

Me Lane: Pas d'après ce qu'on m'a dit, et je ne vois pas pourquoi. Il est évident que je devrais régler toute situation de conflit d'intérêt, mais je n'en vois pas dans ce cas. Peut-être pourriez-vous, monsieur le président, illustrer votre pensée.

Le président: À l'occasion d'une réunion du conseil de la Banque du Canada, vous décidez de resserrer le crédit au pays, ce qui va provoquer une augmentation des taux d'intérêt. Donc, les sociétés d'Etat de la Saskatchewan seront assujetties à des taux d'intérêt plus élevés. Eh bien, dans ce cas, il me semble que vous vous trouvez en situation de conflit d'intérêt.

Me Lane: Avec un tel raisonnement, je ne vois personne qui, siégeant au conseil d'administration de la Banque ne serait pas constamment en conflit d'intérêt.

[Text]

The Chairman: Indeed, with the board of any corporation.

Mr. Lane: That is correct.

The Chairman: Other than perhaps their own personal business, which obviously they would have.

Mr. Lane: We are back to the question, I suppose, of the ordinary—

The Chairman: Are you still a director of the Pacific and Western Trust Company?

Mr. Lane: Yes, I am.

The Chairman: Will you be remaining as a director of that company?

Mr. Lane: Unless I am advised in some way or unless I understand that in some way that presents a conflict of interest. The difference there is that the Pacific and Western Trust Company does not have the same kinds of dealings with the central bank as the chartered banks do. Pacific and Western Trust Company is quite a small western financial institution. It takes in deposit moneys and loans out mortgages, and it has its asset base—

The Chairman: It operates on a leverage basis, dependent to a large extent on the interest rates in the country, determined to a large extent by the activities of the Bank of Canada. Is that not correct?

Mr. Lane: Absolutely, as with every other financial institution.

The Chairman: Would a financial corporation like the Pacific and Western Trust Company, then, not depend to a great extent in its profitability on your actions as a director of the Bank of Canada?

Mr. Lane: Not really. The actions of the Bank of Canada certainly will affect the Pacific and Western Trust Company operations, as they will affect every other—

The Chairman: So do you not think your vote on the board of the Bank of Canada would affect the profitability of the Pacific and Western Trust Company?

Mr. Lane: Let me put it this way. I submit to the guidance and direction of yourself, Mr. Chairman, and the rest of the members of this committee. My handling of this in the past has been that if a potential conflict of interest were to arise I would take appropriate action.

The Chairman: What would be the appropriate action, resigning from the Bank of Canada or resigning from the Pacific and Western Trust Company?

Mr. Riis: Normally he would go out and drink a cup of coffee while it was being discussed.

Mr. Lane: That has been the usual... Again, I cannot foresee the situation, Mr. Chairman. However, the ordinary method of handling these matters, as Mr. Riis has mentioned, is that you excuse yourself and leave the room if you have

[Translation]

Le président: Et qui siégerait donc au conseil de n'importe quelle société.

Me Lane: C'est cela.

Le président: Il serait en conflit sauf pour ses affaires personnelles.

Me Lane: Nous en revenons donc à la question du «Canadien moyen»...

Le président: Etes-vous toujours administrateur de la *Pacific and Western Trust Company*?

Me Lane: Oui.

Le président: Allez-vous continuer de siéger au conseil de cette société?

Me Lane: Sauf si l'on me dit ou si je constate que cela constitue une quelconque forme de conflit d'intérêt. Il est à noter ici que la *Pacific and Western Trust Company* n'a pas les mêmes rapports avec la Banque centrale que les banques à charte. Il s'agit d'un petit établissement financier de l'Ouest, qui prend de l'argent en dépôt et consent des hypothèques; quant à son capital...

Le président: Cette banque fonctionne sur le principe de l'effet de levier, car elle dépend étroitement du taux d'intérêt en vigueur au pays, lequel est lui-même lié aux activités de la Banque du Canada. Vous êtes d'accord?

Me Lane: Oui, c'est la même chose pour n'importe quel autre établissement financier.

Le président: Donc, la rentabilité de sociétés comme la *Pacific and Western Trust Company* ne dépend-elle pas, dans une large mesure, des décisions du conseil d'administration de la Banque du Canada dont vous faites partie?

Me Lane: Pas vraiment. Certes, toute mesure prise par la Banque du Canada aura des répercussions sur le fonctionnement de la *Pacific and Western Trust Company*, comme sur celui de tout autre...

Le président: Donc vous ne pensez pas que la position que vous adopterez au conseil d'administration de la Banque du Canada puisse avoir un effet sur la rentabilité de la *Pacific and Western Company*?

Me Lane: Voici comment je vois la chose. Je me conforme aux lignes directrices établies par vous-même, monsieur le président, et par les autres membres du Comité. Quand, dans le passé, je me suis trouvé dans une situation où il y avait risque de conflit d'intérêt, eh bien j'ai agi en conséquence.

Le président: Que feriez-vous alors? Démissionneriez-vous du conseil de la Banque du Canada ou de celui de la *Pacific and Western Trust Company*?

M. Riis: En temps normal, il sortirait de la pièce pour aller prendre un café pendant qu'on discute du problème.

Me Lane: C'est comme cela que, d'habitude... Quitte à me répéter, monsieur le président, je ne vois pas de risque de conflit. Cependant, comme l'a dit M. Riis, il est de coutume, quand on ne doit pas être mis au courant de renseignements

[Texte]

information that you should not be crossing between corporations or—

The Chairman: It is not really a question of information. Is it not a question of direction of policy? In other words, if the Bank of Canada were to decide that it wanted to take actions that would implicitly raise the cost of money, those actions could conceivably bankrupt the Pacific and Western Trust Company because Pacific and Western, like all trust companies, is probably borrowing a bit short and lending a bit long.

• 2020

Mr. Lane: Let me put it this way. I have disclosed the information. Till now the rules—and I do not know how long these rules have been in existence or whatever, but I was given a copy of the . . . Pardon me for one second, Mr. Chairman. I will find it in a few minutes.

The Chairman: I will ask you another question while you are looking. Did you realize that the Senate of this Parliament has made a recommendation that the Bank of Canada and its directors be the key department of government in charge of managing the regulation of banks and trust companies? If that was the case, how could you conceivably be a director of the Bank of Canada and at the same time be on the board of the regulator?

Mr. Lane: Could I answer the first question first, Mr. Chairman? I think the answer is contained in subsection 10.(1) of the act creating the Bank of Canada, which says in part:

The directors shall be selected from diversified occupations; but no person is eligible for appointment who is a director, partner, officer or employee of any of the following financial institutions, namely: (a) a chartered bank; (b) a bank to which the Quebec Savings Bank Act applies; (c) a member of the Canadian Payments Association

Which Pacific and Western is not, and there are obvious reasons why that would present a conflict of interest:

(2) in paragraph (a) or (b) that maintains a deposit with a bank or an investment dealer that acts as a primary distributor of new Government of Canada securities.

The Chairman: Does the Pacific and Western not distribute Canada Savings Bonds?

Mr. Lane: No.

The Chairman: Does not sell them at any time?

Mr. Lane: Not as a primary distributor. You will have to appreciate that I have had to go back to the CEO of Pacific and Western Trust, and I laid this before him and asked if I fell afoul of these rules in any way, shape or form. He said no, and I believe the answer he gave me to that part, the distribution of Canada Savings Bonds . . . I would feel more comfortable verifying this, but I believe his answer was this, that they

[Traduction]

concernant deux sociétés, de se faire excuser et de quitter la pièce . . .

Le président: Il n'est pas ici tant question de confidentialité des renseignements que d'orientation de la politique financière. Autrement dit, si la Banque du Canada devait décider de prendre des mesures devant inévitablement entraîner une augmentation du loyer de l'argent, on peut imaginer que celles-ci risqueraient de provoquer la faillite de la *Pacific and Western Trust Company*, qui doit certainement, comme toute autre société de fiducie, emprunter à un certain taux et prêter à un taux plus élevé.

Me Lane: Voici comment je vois la chose. J'ai révélé l'information. Jusqu'à présent, les règles . . . et je ne sais pas si elles sont encore en vigueur ou si elles ont été remplacées . . . On m'a donné un exemplaire de . . . Excusez-moi un instant, monsieur le président, je vais essayer de mettre la main dessus.

Le président: Pendant que vous cherchez, je vais vous poser une autre question. Vous rendez-vous compte que le Sénat a recommandé que la Banque du Canada devienne, pour le gouvernement, le secteur-clé responsable de la réglementation des banques et des sociétés de fiducie? Si tel était le cas, comment pourriez-vous imaginer siéger en même temps au conseil d'administration de la Banque du Canada, l'organisme de réglementation, et à celui d'un établissement réglementé?

Me Lane: Je voudrais d'abord répondre à la première question, monsieur le président. Je crois que la réponse se trouve en fait au paragraphe 10.(1) de la Loi sur la Banque du Canada et dont je vous lis un extrait:

Les administrateurs doivent être choisis parmi des professions diverses; mais nul n'est habile à être ainsi nommé s'il est administrateur, associé, fonctionnaire ou employé de l'une des institutions financières suivantes, savoir a) une banque à charte; b) une banque à laquelle s'applique la Loi sur les banques d'épargne de Québec; ou c) les membres d'une association de crédit canadienne.

Ce qui n'est pas le cas de la *Pacific and Western*. En lisant le paragraphe 2, alinéa a) ou b), on comprend dans quelles mesures de telles situations constituent un conflit d'intérêt:

. . . et qui ont des sommes déposées dans une banque, ou auprès d'un courtier en valeurs mobilières qui agit à titre de distributeur initial de nouvelles valeurs du gouvernement du Canada.

Le président: Mais la *Pacific and Western* ne vend-elle pas des obligations d'épargne du Canada?

Me Lane: Non!

Le président: Elle n'en vend jamais?

Me Lane: Elle ne fait pas de placement initial. Sachez que je me suis renseigné auprès du PDG de la *Pacific and Western Trust* pour savoir si j'enfreignais ces règles. Il m'a répondu par le négative et je crois qu'au sujet de cette question de la distribution des obligations d'épargne du Canada, il m'a dit que . . . Mais je voudrais d'abord pouvoir vérifier ses dires, je

[Text]

are a distributor to some extent of Canada Savings Bonds but only as an agent—

The Chairman: For whom?

Mr. Lane: For Pemberton Houston Willoughby Inc. But they are not a primary distributor. In other words, they do not get a certain allotment from the Bank of Canada to make the primary distribution. If they have people who request them, they refer them to Pemberton Houston Willoughby and I believe take a fee or a commission on it. I think that is the way it works.

Does that answer your question?

The Chairman: They are a very small trust company in that case.

Mr. Lane: They are a very small company.

The Chairman: They are not a member of the Canadian Payments Association at all?

Mr. Lane: No.

Mr. Attewell: On a point of order. Are you on a supplementary?

The Chairman: No, I am on a primary, but you can be supplementary. I give the floor to Mr. Attewell.

Mr. Attewell: Mr. Lane, did you come with any preconceived ideas about our overall banking system in Canada? Let me just throw out a couple of aspects of it. One is perhaps comparing it with the United States, where their system, as you know, is quite different, but they have over 13,000 banks down there. We have about six large chartered banks. There is quite a domination out of the Toronto area of Canada.

• 2025

Secondly, there have been some sincere attempts to establish more regional banks in this country. Of course, they fell on some very tough times, being concentrated in the west, and their portfolios being concentrated in some vulnerable areas. Do you bring to the table, so to speak, some ideas on what changes you would like to see in our banking system?

Mr. Lane: I do not really. In answer to one part of that question, in terms of our system vis-à-vis the American system, I like the fact that we have fewer and stronger banks, because I think it leads to more stability.

I have been unhappy over the years, as a westerner, that we have not seemed to be able to get western financial institutions off the ground and really get our western financial institutions into good solid base where they reckon in the economy. I think the Americans have come more to grips with that. They have financial institutions and financial centres across the United States. I do not think we have really come to grips with that. Power in the banks, as with many other things, rests very firmly in central Canada. I am not sure I am terribly happy about that, as a westerner. But I like the fact that we have very strong banks. I think it leads to stability in ways that . . . Many of the smaller American banks are a little scary.

[Translation]

crois qu'il m'a répondu que son établissement distribuait bien des obligations d'épargne, mais seulement à titre d'agent . . .

Le président: Pour le compte de qui?

Me Lane: Pour le compte de *Pemberton Houston Willoughby Inc.* Mais le trust ne fait pas de placement initial. En d'autres mots, il ne reçoit rien de la Banque du Canada à ce titre. Le trust réfère les personnes intéressées à *Pemberton Houston Willoughby* et prélève un droit ou une commission sur l'opération. Je crois que c'est de cette façon que les choses fonctionnent.

Ai-je répondu à votre question?

Le président: Il s'agit d'une toute petite société de fiducie dans ce cas.

Me Lane: Oui, vous avez raison.

Le président: Elle n'est pas membre de l'Association canadienne des paiements?

Me Lane: Non.

M. Attewell: Je voudrais faire un rappel au Règlement. Est-ce une question supplémentaire?

Le président: Non, mais si vous le voulez, vous pouvez poser une question supplémentaire. Je donne la parole à M. Attewell.

M. Attewell: Monsieur Lane, aviez-vous des idées préconçues sur le système bancaire canadien? Laissez-moi vous donner quelques exemples. Premièrement, on pourrait peut-être faire la comparaison avec les États-Unis qui, comme vous le savez, ont un système bancaire très différent du nôtre, avec plus de 13,000 banques. Au Canada, nous n'avons que six grandes banques à charte, dont la majorité ont leur siège social à Toronto.

Deuxièmement, on a vraiment essayé de créer des banques régionales au Canada. Bien sûr, celles qui avaient concentré leurs activités dans l'Ouest et dont les portefeuilles étaient très sectorisés ont éprouvé quelques difficultés. Avez-vous des suggestions à faire pour améliorer notre système bancaire?

Me Lane: Pas vraiment. Pour répondre à la première partie de votre propos, celle concernant la comparaison de notre système avec celui des États-Unis, je préfère que nous ayons moins de banques, mais des banques plus fortes, car je crois que cela favorise la stabilité.

Je n'ai pas été particulièrement satisfait, ces dernières années, de constater, en tant que résident de l'Ouest, que nos établissements financiers de ce coin du pays ne sont pas parvenus à «décholler» et à s'implanter suffisamment pour jouer un rôle dans notre économie. Je crois que les Américains ont beaucoup mieux réussi que nous dans ce domaine. Leurs établissements et leurs centres financiers sont répartis un peu partout dans le pays. Je ne crois pas qu'il en soit ainsi au Canada. Ici, le pouvoir bancaire, comme les autres formes de pouvoir d'ailleurs, est particulièrement concentré dans le centre du pays. Je dois avouer qu'en tant que résident de l'Ouest, je regrette cette situation. Mais je suis satisfait de

[Texte]

Mr. Attewell: You have not given up on the notion of somehow establishing some regional banks.

Mr. Lane: It is the dream of many westerners and something we would like to pursue. We hope we are successful.

Mr. Attewell: In the interest of the committee sharing some questions, Mr. Chairman, I will let that go for round one.

The Chairman: Does anyone else have any questions? Mr. Riis.

Mr. Riis: Thank you, Mr. Chairman.

The Central Bank presently has an awful lot of money on deposit. Do you know where some of the major deposits are?

Mr. Lane: No, I cannot say that I do. I only met Governor Bouey two hours ago for the first time. I do not have any of the fine details. I assume that within the next several months, as we start to get more detail, I will be able to answer questions such as that.

Mr. Riis: I want to ask a question about the stability of the international financial system, which of course includes one of our big banks you are referring to. It has to do with the Baker initiative. Sometimes around this table we discuss the point of the Baker initiative and whether it is to save some of the developing countries, to relieve them of their debt load ultimately, or whether it is to keep our banking system internationally in place, including our own banks.

Do you have views on the Baker initiative? Do you support it? Do you think it is a good initiative?

Mr. Lane: I am not familiar with that particular initiative, Mr. Riis. I get the intent of your question, though. I think you have given enough information that... I think the first priority is to ensure the stability of your own currency and the stability of your own economy. I am not sure about the bank as an instrument of international relief or... is that what you are getting at?

Mr. Riis: No. Basically, if I could summarize the Baker initiative... We have a lot of trouble with a lot of sovereign loans that are about. Banks are concerned whether or not they are going to get repaid. The Baker initiative—part of it at least—is to encourage our banks in Canada to continue making loans to those same nations. In other words, it is so they will make their payment to the nation and be able to then continue to be repaid for their loans, as well as help that nation to presumably reduce its debt. Perhaps we will have another opportunity to develop that.

A lot of people felt recently that interest rate policy in Canada is being dictated or manipulated to ensure that the

[Traduction]

constater que nos banques sont bien établies. Je crois que cette solidité facilite la stabilité... Vous savez, beaucoup de petites banques américaines sont sur la corde raide.

M. Attewell: Vous ne rejetez pas pour autant l'idée des banques régionales.

Me Lane: C'est le rêve de bien des habitants de l'Ouest et c'est quelque chose que j'aimerais encourager. Nous espérons réussir dans cette entreprise.

M. Attewell: Afin de laisser aux autres membres du Comité l'occasion de poser des questions, je vais m'arrêter là, monsieur le président.

Le président: Y a-t-il d'autres questions? Monsieur Riis.

M. Riis: Merci, monsieur le président.

A l'heure actuelle, la Banque centrale a des dépôts très importants. Avez-vous une idée des secteurs dans lesquels l'argent a été déposé?

Me Lane: Non, je suis incapable de vous répondre. J'ai rencontré le gouverneur Bouey pour la première fois il y a 2 heures seulement. Je n'ai pas suffisamment de détails. Mais je suppose que, dans les prochains mois, quand nous aurons plus d'informations, je serai en mesure de répondre à ce genre de question.

M. Riis: Je voudrais vous poser une question au sujet de la stabilité du système financier international, dont fait partie l'une des grandes banques canadiennes dont vous nous avez parlé. J'aimerais aborder le sujet de l'initiative Baker. Il y a quelque temps, autour de cette même table, nous avons discuté de cette initiative et nous avons cherché à déterminer s'il était question de sauver les pays en voie de développement, d'alléger leur fardeau financier ou s'il s'agissait plutôt de permettre à notre système bancaire, donc à nos banques, de pouvoir rester sur les marchés internationaux.

Que pensez-vous de l'initiative Baker? Y êtes-vous favorable? Pensez-vous qu'il s'agisse d'un projet intéressant?

Me Lane: Je ne connais pas vraiment cette initiative, monsieur Riis. Cependant, je vois où vous voulez en venir. Vous m'en avez dit suffisamment pour que... Je crois que notre priorité essentielle doit être de garantir la stabilité de notre devise et celle de notre économie. Je ne suis pas certain que la Banque se doive de soulager les misères financières d'autres pays, ou... Est-ce de cela que vous vouliez parler?

M. Riis: Non. Laissez-moi vous résumer rapidement l'initiative Baker... Nous avons de la difficulté à nous faire rembourser au moment de leur échéance les prêts contractés par des États souverains. Les banques s'inquiètent de savoir si elles vont être remboursées. L'initiative Baker consiste notamment à encourager nos banques à continuer de prêter à ces États. Ce faisant, elles peuvent espérer se faire rembourser et elles aident ces pays à réduire leur dette. Mais peut-être aurons-nous l'occasion de revenir sur cette question.

D'aucuns pensent que l'objectif réel de la récente politique canadienne en matière de taux d'intérêt était en fait de

[Text]

value of the Canadian dollar matches a certain value of the United States dollar, holding around 72¢ or something of that nature. We will go out and we will actually work the money markets to ensure those interest rates go up or down to maintain that particular 72¢ relationship, because when it gets down to 69¢, everybody panics, or 68¢, and so we have to do something to jack it up again.

• 2030

Do you think that is a reasonable interest rate policy? Does it make sense to you that the Central Bank might be involved in something like that? You say you are bringing lots of expertise as a common-sense westerner, and I suppose your personal views are the most important views.

Mr. Lane: Without the benefit of advice from economists and so on, it is my personal opinion that if you allow our currency to hang around at a low level for an extended period of time, I personally feel that you are going to get used to it and your businesses in this country, and so on, are going to start to depend on a weak Canadian dollar.

Mr. Riis: Is there a chance that is actually the value of the dollar?

Mr. Lane: I have no doubt that the value of the Canadian dollar is in actual fact less than the American dollar. I believe that our deficit per capita, for example, is probably larger. There are numerous other reasons why our dollar just simply is not . . . We are of course different from Americans; we believe in certain things here in Canada that the American systems would not accept and there is a certain amount of cost to this which reflects itself in the value of our dollar.

What I am saying is, if a country succumbs to the temptation to get the benefit of a prolonged devalued dollar, I think it is going to do some fundamental structural damage to your economy after a while. But that is a very off-the-top-of-the-hat comment, and I hope you take it for what it is. I have not had the advice of proper instruction in this regard.

Mr. Riis: Will you be basing a lot of your opinions on advice from economists? Because if you do, we will begin to worry around this table.

Mr. Lane: . With 100 economists, there would be 100 different—I know the expression. No, but certainly, I think in terms of the bank and my position as a director on it, they are going to bring forward expert opinion and then you sort it out and you look at it, and you decide which parts make good sense and which parts do not. But I think you have to hear those opinions and hear the reasoning behind them before you can make a good decision.

Mr. Riis: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Are there any other questions? Mr. Wilson.

Mr. Wilson (Swift Current—Maple Creek): Mr. Chairman, I apologize for arriving so late on the scene, and I presume that some mention has been made about Mr. Lane's origins, and I assume he will be the lone Saskatchewan director on the board.

[Translation]

maintenir le taux de change du dollar canadien par rapport à la valeur du dollar américain aux environ de 72\$. En d'autres termes, la Banque intervient sur les marchés financiers et fait varier les taux d'intérêt à la hausse ou à la baisse pour préserver à tout prix cette parité de 72c. pour un dollar américain; si le taux baisse à 69c., c'est la panique et à 68c., il faut absolument agir pour faire remonter la devise.

Pensez-vous qu'il s'agisse là d'une politique sensée? Pensez-vous que la Banque centrale doive intervenir à cet égard? Vous dites qu'en votre qualité de résident de l'Ouest, vous arrivez surtout avec un bagage de bon sens et je suppose que votre point de vue est ce qui compte le plus.

Me Lane: *A priori*, et ne pouvant fonder mon opinion sur les conseils d'économistes, je dirais que si nous laissons notre monnaie à un niveau trop bas pendant un certain temps, nous risquons d'en prendre l'habitude et que notre économie, notamment les entreprises, va commencer à dépendre d'un dollar faible.

M. Riis: Ne pensez-vous pas que ce niveau puisse correspondre à la valeur réelle de notre dollar?

Me Lane: Je ne doute pas que la valeur du dollar canadien soit en fait inférieure à celle du dollar américain. Je crois que notre déficit *per capita*, par exemple, est plus important. Et puis, il y a bien d'autres raisons qui font que notre dollar n'est pas . . . nous sommes différents des Américains, nous croyons en certaines valeurs que le système américain ne pourrait pas accepter, et ces valeurs constituent pour nous un certain coût qui se répercute sur la valeur de notre dollar.

Ce que je veux dire par là, c'est que si notre pays succombe à la tentation de tirer avantage d'une dépréciation durable, je crains que notre structure économique n'en souffre après un certain temps. Mais cela est un commentaire tout à fait spontané et j'espère que vous le prendrez comme tel. Je ne dispose pas de tous les éléments nécessaires.

M. Riis: Auriez-vous tendance à baser la majorité de vos décisions sur les conseils d'économistes? Si tel était le cas, nous pourrions commencer à nous inquiéter.

Me Lane: Ah oui, je sais ce qu'on dit: 100 économistes, 100 avis différents. Non, mais je pense à la Banque et à mon rôle d'administrateur. Dans ce genre de situation, on reçoit les avis des experts, on les analyse et on prend ensuite sa décision en fonction de ce qu'on croit logique ou non. Mais, dans tous les cas, afin de prendre la bonne décision, je crois qu'il faut prendre le temps d'écouter ces avis et de savoir ce sur quoi ils reposent.

M. Riis: Je vous remercie, monsieur le président.

Le président: Y a-t-il d'autres questions? Monsieur Wilson.

M. Wilson (Swift Current—Maple Creek): Monsieur le président, je vous prie d'excuser mon retard, et je suppose que vous avez déjà évoqué les antécédents de Me Lane; je pense également qu'il est le seul administrateur de la Saskatchewan siégeant au conseil.

[Texte]

The Chairman: With the tremendous influence Saskatchewan has in terms of the price of bread in this country, I do not think he will be alone.

Mr. Wilson (Swift Current—Maple Creek): Mr. Chairman, I do not want to digress too far into that, other than to thank you people in Metro for consuming as much of it as you possibly can.

The Chairman: We are going to be using American wheat after your report.

Mr. Wilson (Swift Current—Maple Creek): I do want to welcome you, Mr. Lane. I am sure everything has been said that needs to be said. I think your credentials speak for themselves.

Perhaps, if I was given 30 seconds, I would could relate a story which might link up Mr. Riis' remarks and Mr. Lane's background.

The question "What is two plus two?" is asked to a mathematician, an economist, and a politician. The answer of the mathematician is "four", the answer the economist gives is, "Somewhere between three and five", and the answer the politician gives, of course, is, "What would you like it to be?" Welcome, Mr. Lane.

Mr. Lane: We foretell that.

The Chairman: With that, Mr. Lane, thank you for appearing before us. That was really an enlightening effort by the Province of Saskatchewan.

Mr. Wilson (Swift Current—Maple Creek): Think about it.

The Chairman: Congratulations on your appointment.

Mr. Lane: Thank you very much.

• 2035

The Chairman: Our next matter, as to matter of reference, is the committee order of reference from the House from May 26, 1986:

That the Standing Committee on Finance and Economic Affairs be empowered to study question of the present interest rates charged by the issuers of credit cards and charge cards.

Our witness on the matter is the Hon. Reginald Stackhouse, Member of Parliament for Scarborough West. Reg, would you take the stand.

Mr. Reginald Stackhouse, (MP, Scarborough West): Thank you very much, Mr. Chairman. With your concurrence, I would like to invite my legislative assistant to sit with me.

The Chairman: I do not think it is necessary to swear him, is it?

Mr. Stackhouse: He may swear at us. May I introduce Mr. John Belsher, also of Scarborough West.

The Chairman: Mr. Stackhouse, I think you have a brief that you have circulated. I do not know whether it is necessary

[Traduction]

Le président: Compte tenu de l'influence déterminante qu'a la Saskatchewan sur les prix du pain dans ce pays, je ne crois pas qu'il sera seul.

M. Wilson (Swift Current—Maple Creek): Monsieur le président, loin de moi l'idée de perdre trop de temps sur cette question, mais permettez-moi d'encourager les résidents de la métropole à manger le plus de pain possible.

Le président: Et quand nous aurons pris connaissance de votre rapport, nous allons être amenés à utiliser le blé américain.

M. Wilson (Swift Current—Maple Creek): Je tiens à vous souhaiter la bienvenue, maître Lane. Je suis sûr qu'on a dit tout ce qu'il fallait dire. Quant à moi, je crois que vos qualifications parlent d'elles-mêmes.

Accordez-moi cependant 30 secondes pour vous raconter l'anecdote suivante qui établit le lien entre les remarques de M. Riis et l'expérience de M^{me} Lane.

On pose la question suivante à un mathématicien, un économiste et un politicien: «Combien font deux plus deux?» Le mathématicien répond «quatre», l'économiste, «entre trois et cinq» et le politicien répond «c'est comme vous voulez». Bienvenue parmi nous, maître Lane.

Me Lane: On aurait pu s'y attendre!

Le président: Sur ce, maître Lane, je vous remercie d'être venu témoigner devant ce Comité. Merci de nous avoir apporté les lumières de la province de la Saskatchewan.

M. Wilson (Swift Current—Maple Creek): Pensez-y!

Le président: Toutes nos félicitations pour votre nomination!

Me Lane: Je vous remercie beaucoup.

Le président: Le sujet suivant à l'ordre du jour est la prise en considération de l'ordre de renvoi de la Chambre du 26 mai 1986, qui se lit comme suit:

Que le comité permanent des Finances et des Affaires économiques soit autorisé à étudier le niveau actuel des taux d'intérêt exigés par les émetteurs de cartes de crédit.

Le témoin que nous accueillons à ce propos est l'honorable Reginald Stackhouse, député de Scarborough ouest. Reg, voulez-vous prendre la parole?

M. Reginald Stackhouse, (député, Scarborough ouest): Je vous remercie beaucoup, monsieur le président. Avec votre permission, j'aimerais inviter mon adjoint législatif à se joindre à moi.

Le président: Je ne pense pas qu'il soit nécessaire de lui faire prêter serment, n'est-ce pas?

M. Stackhouse: Il peut nous prêter serment. J'aimerais vous présenter M. John Belsher, également de Scarborough ouest.

Le président: Monsieur Stackhouse, j'ai cru comprendre que vous nous avez remis un mémoire. Je ne sais pas s'il est

[Text]

for you to read the whole brief into the record. I suggest that we append the brief you have prepared to the *Minutes of Proceedings and Evidence* of this meeting, and that you quickly outline your brief to us so we could have members ask questions?

Mr. Stackhouse: I will do as you wish, Mr. Chairman. The first part of the brief mentions credit card influence and participation in the economy. I will add this statement from last week's issue of *Time* magazine: Perhaps the most significant contribution that the United States has made to the world of finance is the credit card. The two bank card companies, Visa and MasterCard together, now have 247 million customers around the world, who at any one time owe about \$130 billion on purchases they have charged.

When we consider, as the brief indicates, the Canadian portion of that world market, we see the enormity of the role of credit cards in our economy. We therefore and not surprisingly see the extent to which interest charges are an important item, not only in the economy but for the persons concerned. So it is a matter that merits the attention of a House of Commons standing committee.

The second question I raise is whether the current interest rates on credit and charge cards are justified. I review, in that portion of the brief, the way in which these interest rates have not varied appreciably during the period under our consideration. This is also a period in which there has been extraordinary volatility of interest rates, and extraordinary volatility of the cost of money itself.

In part three of the brief, we turn to the question of the arguments to justify this impressive spread between the cost of money and the cost of credit. We indicate in the brief that, as plausible as these arguments are, they are not convincing unless there is evidence to support them. I think it is fair to say that the public has not yet received sufficient supporting evidence for any of us to be sanguine about the axiomatic validity of the interest charges being levied on consumers.

I do not rule out the possibility that the companies concerned can make a good case for their charges, but I think they should make that case. As Members of Parliament, we should want them to make that case to us, as the representatives of the people of Canada.

The final question in the brief is whether it is acceptable for Parliament to interfere with the charges a company imposes in a free enterprise economy. I have cited quotations from certain Members of Parliament who participated in the debate on my motion, indicating the all-party support for parliamentary activity and inquiry.

• 2040

I have been impressed by the substantial number of persons who have contacted me. I have been impressed by the interest of the media in this issue since the debate, indicating a very

[Translation]

nécessaire que vous en fassiez la lecture pour consignation. Je suggère que nous le joignons aux *Procès-verbaux et témoignages* et que vous nous en donniez les grandes lignes avant que les membres du Comité ne commencent à vous poser leurs questions.

M. Stackhouse: Je ferai comme vous le désirez, monsieur le président. Dans la première partie du mémoire, j'ai envisagé la question du rôle et de l'influence de la carte de crédit dans notre économie. Permettez-moi de vous citer l'extrait d'un article paru dans le *Time* de la semaine dernière, dans lequel on peut lire que la contribution la plus importante des États-Unis au monde de la finance a été l'adoption de la carte de crédit. Toujours d'après cet article, les deux grandes sociétés émettrices, Visa et MasterCard, comptent maintenant 247 millions de clients dans le monde entier, des clients dont la dette totale moyenne tourne toujours autour de 130 milliards de dollars.

Et lorsque l'on considère, comme je l'ai fait dans le mémoire, la part du Canada sur ce marché, on se rend compte du rôle énorme que jouent les cartes de crédit dans notre économie. On comprend alors l'importance de la question des taux d'intérêt, non seulement pour notre économie, mais également pour les clients. Je crois, par conséquent, que ce problème mérite l'attention d'un comité permanent de la Chambre des communes.

Je me suis ensuite posé la question de savoir si les taux d'intérêt actuels des cartes de crédit et des cartes d'achat étaient justifiés. J'ai pu constater, à l'analyse, que ces taux d'intérêt n'ont pas énormément varié pendant la période considérée. Précisons que cette période a été marquée par une volatilité extraordinaire des taux d'intérêt et même du loyer de l'argent.

Dans la troisième partie du mémoire, j'ai envisagé la question des arguments pouvant justifier l'écart impressionnant entre le loyer de l'argent et le coût du crédit. Il me semble que ces arguments, tout plausibles soient-ils, ne sont pas convaincants en l'absence de toute preuve. Je ne crois pas m'avancer beaucoup en disant qu'on n'a pas fourni encore suffisamment de preuves au public pour nous laisser aller à croire que les taux d'intérêt exigés sont justifiés.

Je ne doute pas que les sociétés concernées puissent défendre les taux qu'elles exigent, mais si tel est le cas, qu'elles le fassent. En tant que députés et représentants du peuple canadien, nous devrions exiger de ces sociétés qu'elles défendent leur cause.

Je me suis finalement demandé dans quelle mesure le Parlement, dans une économie de marché, avait le droit de faire modifier ces taux d'intérêt. À ce propos, j'ai cité des remarques de certains députés qui ont participé aux débats sur ma motion, pour prouver que celle-ci a recueilli l'appui de tous les partis.

J'ai été très impressionné par le nombre de personnes qui m'ont contacté. J'ai été agréablement surpris de l'importance que les médias semblent attacher à cette affaire, depuis notre

[Texte]

positive reaction by the public to the possibility that the parliamentary committee would make this inquiry on behalf of the people.

My concluding section deals with the options that are open to Parliament and to the government after such an inquiry has been held. I see those options along these lines.

Firstly, there is a raising of consciousness through such an inquiry, a raising of consciousness that puts consumers more on the alert, and at least as important or more important, inspires the trust companies to review their charge policies, and if they are not justified, to move in the direction of one company, Canada Trust, which just yesterday produced this full-page advertisement saying they have slashed their credit charges by two full points, which may or may not have anything to do with our meeting tonight. In any case, if it is a coincidence, it is a very happy one.

However, I would hope that there would result from this inquiry steps taken by the industry itself to bring credit charges more in line with the cost of money. Failing that, if this committee wanted to recommend, if Parliament wanted to take an action, I have set forth certain statements to support the right for the Parliament of Canada to legislate in this connection.

I made that point because it has been assumed in certain quarters that this was exclusively a provincial matter. There can be no question that it involves a provincial jurisdiction, but we should not assume that there is no federal dimension whatsoever.

I would hope, Mr. Chairman, as a result of the submission I have outlined here, that the committee would be prepared to respond to what I believe is the clear desire and will of the House of Commons that this committee carry out an inquiry which would involve bringing witnesses from the industry concerned, from consumer associations, and other interested parties, and in particular, that such witnesses might provide information and answers to questions such as the ones I will put forward here.

The issues include: the historical pattern of the interest charges for the various institutions involved; a comparison between these charges in such rates as the prime rate, consumer loan rate, and bank certificate of deposit rate; and the development of transaction charges and other charges over the past several years.

The questions include: Are different rates imposed on larger accounts than on small ones? Here, I am referring to the merchant charges that are imposed by the company. Are different charges levied on some retailers and products than on others? Are different rates imposed on larger consumer accounts than on others? Is there a diversity there? What have been the profits from credit card revenue over each of the past five years of the major companies involved? If high rates are maintained partly because it is required in some provinces that there be six months notice given before an increase of rates can be levied, what practice would result if this requirement of notice were abandoned?

[Traduction]

débat, indiquant une réaction favorable du public face à la possibilité qu'un comité du Parlement puisse faire enquête au nom du peuple canadien.

En conclusion, j'analyse les solutions que le Parlement et le gouvernement pourrait adopter au terme d'une telle enquête. Voici comment j'envisage ces options.

Tout d'abord, on constate, à l'occasion d'une telle enquête, une prise de conscience croissante au point que les consommateurs deviennent de plus en plus méfiants et, que les sociétés de fiducie envisagent même de revoir leur stratégie en matière de taux d'intérêt et, si leurs taux ne sont pas justifiés, d'emboîter le pas à la *Canada Trust* qui, pas plus tard qu'hier, faisait paraître une page de publicité pour annoncer une diminution de son taux de crédit de 2 points, une décision qui est peut-être liée à la tenue de notre réunion de ce soir. Et s'il s'agit d'une coïncidence, alors, elle est très heureuse.

Quoi qu'il en soit, j'espère que cette enquête incitera les sociétés à revoir les taux d'intérêt qu'elles exigent pour les cartes de crédit et à les aligner sur le loyer de l'argent. Sinon, au cas où ce comité veuille faire des recommandations et que le Parlement veuille agir, j'ai formulé certaines déclarations s'inscrivant dans le sens des droits dont est investi le Parlement du Canada, droit de légiférer en la matière.

J'ai tenu à faire cette précision car d'aucun ont pu croire que cette question relevait uniquement de la compétence des provinces. Certes, les provinces sont concernées, mais il ne faut pas aller jusqu'à croire que le gouvernement fédéral n'a rien à dire.

J'espère donc, monsieur le président, après le mémoire que je viens de vous présenter, que le Comité acceptera de tenir une enquête pour répondre à ce que je crois être un désir clair et une volonté déterminée de la Chambre des communes. Au cours de cette enquête, nous devrions entendre des témoins représentant l'industrie concernée, les associations de consommateurs et les autres parties intéressées, ces témoins pouvant apporter des renseignements et des réponses aux questions que je vais maintenant soulever.

Voici quels sont les points à étudier: l'évolution des taux d'intérêt pratiqués par les différents établissements; la comparaison entre ces taux d'intérêt et le taux préférentiel, celui des prêts à la consommation et celui accordé par les banques pour les certificats de dépôt; et enfin, l'évolution, constatée depuis quelques années, des frais exigés, notamment les frais de transaction.

Voici quelles sont les questions auxquelles il faut répondre: les taux pratiqués sont-ils les mêmes pour les clients importants et pour les petits clients? Je fais allusion aux taux que les sociétés exigent des commerçants. Ces taux varient-ils d'un détaillant ou d'un produit à l'autre? De plus, varient-ils d'un gros client à un autre? Note-t-on une certaine diversité? Quels bénéfices les grandes sociétés concernées ont-elles réalisés, au cours des cinq dernières années, grâce aux cartes de crédit? Si l'on maintient des taux élevés en partie parce que certaines provinces exigent un préavis de six mois à l'annonce de toute augmentation, à quoi aboutirait-on si cet avis n'était plus exigé?

[Text]

Those are some of the questions that might well be asked of interested, active parties, Mr. Chairman. I believe if information along those lines was brought before this committee, we would have a much clearer picture of the situation, and as I have indicated in the brief, if companies involved could show this committee that they were entirely justified, then I believe the public would accept that in much better spirit than they can accept it without that knowledge being available to them. If on the other hand, a convincing case is not made, then I would hope action would be taken voluntarily in the interests of the consumer.

• 2045

The Chairman: Mr. Warner.

Mr. Warner: Thank you, Mr. Chairman. Reg, I would like to congratulate you on your motion. I believe this motion has probably created a lot of controversy and I hope the public will consider just what the role of credit cards is in their own personal finances and what it should be. I look at the credit card basically as a convenience instrument. I look at it as something with which I can make \$50 purchases fairly conveniently, and if I do not have the cash I do not have to get loan for it. I would hope that the public would look at credit cards in that light; that it is a convenience vehicle, not a vehicle for arranging long-term financing.

If people look at the current interest rates, which are 18.6 or 16.5 with Canada Trust, if they are allowing a long-term balance to remain outstanding, they would look at consumer loans or look at some alternative to finance that.

The people who do use it just as a convenience vehicle really are not suffering from the high interest rates or service charges that are applied, and I would think that the people who use it in that way are probably quite pleased they are able to get an interest-free loan. Indications are that probably the average transaction would be in the order of \$50 and that this is probably the easiest way for someone to get a loan.

The lending institutions in this case are not receiving collateral for their loans and perhaps they would argue that this would justify a higher rate of interest if the people are not going to pay off the loan fairly rapidly. I do not think too many of those who are using credit cards this way are going to be unhappy with the interest-free loan provision.

I hope the main purpose of this matter, as you bring it up, will be that people will take a look at the use of credit cards and that perhaps the financial institutions that are promoting their use may become part of the educational process by indicating that it is a convenient service and that the public should not be encouraged to finance long-term debt with credit cards.

Mr. Stackhouse: Well, thank you very much, Mr. Warner. There is no question that credit cards have come into themselves as a convenience. I think we have to be very conscious

[Translation]

Voilà certaines des questions que l'on pourrait poser aux parties directement concernées, monsieur le président. Je crois que si nous pouvions entendre ces personnes pour leur demander certains renseignements, nous pourrions nous faire une idée beaucoup plus claire de la situation et, comme je l'ai souligné dans mon mémoire, si les sociétés en question pouvaient démontrer à ce comité que les taux qu'elles exigent sont parfaitement justifiés, je crois que le public serait alors beaucoup plus disposé à accepter la situation qu'il ne l'est pas à l'heure actuelle, alors qu'il ne dispose d'aucun renseignement. D'un autre côté, si ces sociétés n'arrivent pas à nous convaincre, j'espère qu'elles prendront volontairement des mesures pour modifier leurs taux d'intérêt.

Le président: Monsieur Warner.

M. Warner: Je vous remercie, Monsieur le président. Reg, j'aimerais vous féliciter pour la motion que vous avez déposée. J'imagine qu'elle va donner lieu à beaucoup de controverses et j'espère que le public s'arrêtera pour réfléchir à la place qu'occupent les cartes de crédit dans leurs finances personnelles et à celle qu'elles devraient tenir. En ce qui concerne, je considère qu'une carte de crédit a une fonction essentiellement utilitaire. C'est un instrument qui me facilite la vie pour les achats de 50\$ et qui me permet de ne pas avoir à emprunter pour payer. J'espère que le grand public partage cette conception; il s'agit d'un outil de dépannage et non d'un moyen de financement à long terme.

Quand des sociétés exigent des taux de 18,6 p. 100 ou de 16,5 p. 100, comme le fait la *Canada Trust*, les débiteurs dont les soldes restent élevés pendant longtemps auraient tout avantage à obtenir des prêts à la consommation ou à envisager d'autres méthodes de financement.

Par contre, ceux qui n'utilisent les cartes de crédit que pour se dépanner, n'ont pas vraiment à souffrir des taux ni des frais de gestion élevés qu'on exige et je suppose que ceux-là sont probablement ravis de pouvoir ainsi emprunter sans payer d'intérêt. Les chiffres indiquent que la moyenne des transactions s'élève à une cinquantaine de dollars et que les cartes de crédit représentent la forme de prêt personnel la plus simple.

Dans ce cas, les établissements de crédit ne reçoivent pas de garantie pour les prêts qu'elles consentent, motif qu'elles pourraient invoquer pour justifier les taux d'intérêts plus élevés demandés, quand le client ne rembourse pas rapidement. Je ne crois pas que beaucoup d'utilisateurs de cartes de crédit se plaignent de pouvoir emprunter sans intérêt.

Je crois que le résultat final de cet exercice sera de faire réfléchir les utilisateurs de carte de crédit et d'amener, éventuellement, les établissements de crédit à prendre part au processus d'éducation, en indiquant à leur client qu'ils offrent en fait un service de dépannage et qu'il ne faut pas les confondre avec des établissements accordant des prêts à long terme.

M. Stackhouse: Parfait, je vous remercie, Monsieur Warner. Il ne fait aucun doute que les cartes de crédit sont en fait des instruments utilitaires. Mais il nous faut reconnaître que cet

[Texte]

that this convenience has accumulated an enormous consumer resource without which the consumer industries of this country would be negatively affected.

So we are dealing with something here that is not only a favour to the consumer, it is also very important to business. I think we have to look at it very much in business terms. Therefore I think we have to be concerned about the fairness involved in the rates people are charged and whether those rates can be justified.

People do accumulate more than \$50 at a time, on trips for example, maybe business trips. And it is estimated, for example, that 68% of the Visa cardholders in Canada incur interest charges. I think we are not dealing just with exceptions; we are not dealing with people who do not know how to manage their money. Certainly a large number of debt charges includes people who may need some credit counselling, but the number would include many who do manage their money and for one reason or another may extend their indebtedness over a period of time. But the important thing, whether a person pays up within 22 days or 40 days or 60 days, is whether he is being treated fairly. I think that should be our primary concern.

• 2050

Mr. Warner: But do you not feel, though, that as long as he has the option to pay the account in full that he is being treated fairly, and that it is a choice again of convenience for him perhaps to allow the balance or partial balance to remain outstanding for two or three months? Perhaps even with a \$1,000 balance, he knows he can go to the bank and refinance perhaps at 4% or 5% interest points less, but it is only really costing him in absolute dollars, say, \$5 a month to allow this balance to continue. Again, I think you would have to look at that as being fair and convenient. The person has the option of paying it off. He chooses not to. In Metropolitan Toronto it is hard to go down and get a parking spot and get back to your place of business for \$5. As long as those choices are there, it is pretty hard to argue that it is being unfair.

Mr. Stackhouse: Not at all. You always have that choice. Anybody who owes money has a choice, if he has the ability to pay off what he owes. We would rule out relevance of fairness to any interest that was levied if we are going to say, well, he has the choice of paying it off. He has the choice of not incurring it in the first place, too. But if we say, no, there is a certain element of fairness here that the charge that is levied should be in some way related to the cost of administration, the risk taken by the lender, etc., etc., plus a reasonable profit, and if after you have done that there is still more being charged, then I think the question of fairness is relevant.

Let me cite one example that is from the brief I submitted, page 6, the bottom of it. There is an actual experience brought to our attention by a Montreal man who pointed out how his

[Traduction]

instrument constitue un important outil de consommation dont la disparition aurait, pour les habitants de ce pays, des conséquences incalculables.

Nous avons donc affaire à un instrument qui ne sert pas uniquement le consommateur, mais qui est tout aussi important pour le milieu des affaires. Nous devons donc aborder la question d'un point de vue plus commercial. Nous devons nous interroger et déterminer s'il est juste et équitable que les taux d'intérêt demandés soient aussi élevés.

Il peut nous arriver d'avoir à dépenser plus de 50\$ à la fois, lors d'un voyage par exemple, notamment d'un voyage d'affaires. On estime qu'au Canada, 68 p. 100 des détenteurs de la carte Visa payent des intérêts sur leur solde. Et il ne s'agit pas de cas isolés, ni de gens qui ne savent pas comment gérer leurs finances. Certes, dans bien des cas, les clients auraient besoin de conseils en matière de crédit mais on ne se rendrait compte, sur le nombre, qu'il y en a beaucoup qui savent gérer leur argent et qui ont tout simplement décidé, pour une raison ou une autre, de s'endetter un peu plus pendant un certain temps. Mais le plus important est de déterminer si tous les utilisateurs de la carte de crédit sont traités de la même façon, qu'ils remboursent dans les 22 jours, dans les 40 jours ou dans les 60 jours suivant leur achat. Voilà la vraie question qu'il importe de se poser.

M. Warner: Mais ne pensez-vous pas que, tant qu'il a la possibilité de solder son compte, le client est traité de façon équitable et qu'il lui appartient dès lors de décider s'il va ou non tolérer un certain solde pendant deux ou trois mois? Même dans le cas de sommes de 1,000\$ seulement, pour lesquelles il pourrait s'adresser à la banque et négocier un emprunt à un taux inférieur de 4 p. 100 ou de 5 p. 100, il ne lui en coûte, en valeur absolue que, disons, 5\$ par mois pour laisser courir un tel solde. Là encore, je crois qu'il faut retenir l'aspect pratique et utilitaire de la chose. Tout le monde a la possibilité de rembourser l'intégralité des sommes dues, mais certains ne s'en prévalent pas. A titre de comparaison, sachez qu'il est difficile de trouver une place de stationnement dans le centre de Toronto et de revenir sur son lieu de travail pour 5\$ seulement. Tant qu'on a le choix, on ne peut pas dire d'une situation qu'elle est injuste.

M. Stackhouse: Pas du tout. On a toujours le choix. Tous ceux qui doivent de l'argent ont le choix de rembourser s'ils en ont les moyens. Or, si l'on s'en tenait à cette simple liberté de rembourser ou non, alors nous ne pourrions jamais nous demander si tel ou tel taux d'intérêt est juste ou trop élevé. On pourrait aller jusqu'à dire que le client est libre de ne pas s'endetter. Par contre, si l'on aborde la question sous l'angle de la justification des taux exigés, lesquels doivent être, dans une certaine mesure rattachés aux frais administratifs, aux risques du prêteur, etc., etc., plus une marge bénéficiaire raisonnable, on est en droit de s'interroger sérieusement sur le cas des sociétés qui exigent plus qu'il n'est nécessaire.

Permettez-moi de reprendre l'exemple de la page 6 de mon mémoire. Il s'agit du cas vécu d'un Montréalais. Dans un relevé de compte daté du 23 avril, la date de remboursement

[Text]

statement for April 23 indicated a due date of May 14. His bill was for \$900.64. He paid \$897.64. He deducted \$3 as he felt this amount was incorrectly charged. His next statement of May 26 showed he had paid \$897.64 on May 14, and thanked him for the payment. Everything had been paid but the \$3. To his astonishment, in the box entitled interest item there appeared the total of \$18.65. Now, that was cancelled after he protested, but—

The Chairman: It would have to be, though, would it not, otherwise a prosecution would have been laid by a charge under the Criminal Code.

Mr. Stackhouse: It could have been because it would be over and above the 60%. Now, the point I would make with reference to that Criminal Code item is that implicit in the clause in the Criminal Code is the principle of fairness. Now, why do we say that a person will be prevented by law from charging 60% or more except that we are saying there should be some fairness. Now, we may quarrel that 60% is an unfair figure. That is not the point I am dealing with. I am dealing with the point that the law is accepting the claim that interest rates should be fair and that there is a limit beyond which they would not be fair and therefore the person levying that charge could be subject to criminal prosecution.

• 2055

The Chairman: I do not know whether you have had an opportunity to look at our research documents, Mr. Stackhouse, but our research document indicates that taking credit card rates at 18%, as they were roughly in 1973 right through to 1979, and slightly more than that, 18.6% from 1983 right through until now, they did not go up during the hiatus period. But during the hiatus period there was a period in 1981 where the prime rate was in excess of the credit card rate. The consumer loan rate was in excess of the credit card rate. What is your view with respect to the differential that should normally exist between the consumer loan rate and the credit card rate?

Mr. Stackhouse: One of the things that impressed me when I became interested in this subject at first was the way in which the credit card rate had not come down from 1983, even though the bank rate had fallen, the prime rate had fallen and the consumer loan rate had fallen.

The Chairman: It fell from 1981 to 1983.

Mr. Stackhouse: Yes, in May 1983. That is the point I am making.

The Chairman: It went back to roughly where it was in the 1973-1979 period.

Mr. Stackhouse: That is right. But since 1983, the credit card rate has remained pretty static.

The Chairman: Static, absolutely static.

Mr. Stackhouse: Yes, with exceptions for this company or that company, but largely static. But the bank rate and the prime rate have not. They have been up and down.

The Chairman: I do not know if you have a copy of the chart produced, but it would indicate that going to the end of 1985

[Translation]

était fixée au 14 mai. Sa facture s'élevait à 900.64\$. Il a payé 897.64 après avoir déduit les 3\$ qu'il estimait ne pas devoir. Le relevé suivant, celui du 26 mai, indiquait un montant remboursé de 897.64, par paiement effectué le 14 mai et pour lequel on le remerciait. La facture avait donc été intégralement remboursée, à 3\$ près. Or, à son grand étonnement, ce monsieur allait apprendre par la suite qu'il devait 18.65\$ d'intérêts. Certes, l'erreur a été corrigée par la suite mais . . .

Le président: Heureusement d'ailleurs, parce que ce monsieur aurait pu engager des poursuites au criminel.

Mr. Stackhouse: Oui, car le taux était supérieur à 60 p. 100. Pour ce qui est de cette clause du code criminel, il y est implicitement question d'équité. Ainsi donc, nous pourrions n'invoquer que le principe de l'équité pour dire qu'il est illégal d'exiger des taux d'intérêt de 60 p. 100 ou plus. Bien sûr, on peut ne pas estimer qu'un taux de 60 p. 100 est inéquitable. Ce n'est pas cela qui m'intéresse, c'est plutôt le fait qu'il est dit, dans la loi, que les taux d'intérêt doivent être équitables, qu'il existe une limite à ne pas dépasser, sous peine d'encourir des poursuites au criminel.

Le président: Je ne sais pas si vous avez eu l'occasion d'examiner nos documents de recherche, monsieur Stackhouse, mais sachez qu'entre 1973 et 1979, le taux d'intérêt des cartes de crédit a oscillé aux alentours de 18 p. 100, avant de dépasser légèrement la barre des 18,6 p. 100 en 1983, le taux actuel. Ces taux n'ont pas augmenté entre 1979 et 1983. Or, pendant cette période, en 1981 plus précisément, le taux préférentiel est passé au-dessus de celui des cartes de crédit. Il en a été de même pour le taux des prêts à la consommation. D'après vous, quel devrait être l'écart normal entre le taux des prêts à la consommation et celui des cartes de crédit?

Mr. Stackhouse: Ce qui m'a étonné, entre autres choses, lorsque je me suis intéressé à ce dossier, c'est que les taux d'intérêt des cartes de crédit n'ont pas diminué depuis 1983, même si les taux consentis par les banques, le taux préférentiel et le taux des prêts à la consommation ont chuté.

Le président: Il a baissé entre 1981 et 1983.

Mr. Stackhouse: Oui, en mai 1983. C'est ce que je veux dire.

Le président: Puis, il a repris à peu près son niveau de la période 1973-1979.

Mr. Stackhouse: C'est exact! Mais depuis 1983, le taux des cartes de crédit est demeuré sensiblement le même.

Le président: Absolument le même!

Mr. Stackhouse: Oui, exception faite de quelques variations, propres à telle ou telle société. Par contre, les taux bancaires et le taux préférentiel ont varié à la hausse et à la baisse.

Le président: Si vous avez en main un exemplaire du graphique dressé par le service de recherche de la bibliothèque,

[Texte]

the differential is somewhere between 14% to 18%, or 4%, generally speaking on an average, and still remains that.

Mr. Stackhouse: Mr. Chairman, I do not have the document you are quoting from.

The Chairman: Can the witness be given a copy of the document?

You might go on to one of the charts which indicates the differentials. Credit card loan rate minus consumer loan rate, which is the last chart. It indicates roughly a 5% differential, a 4.5% differential for the years prior to the madness of 1979-83, and coming back to roughly the same equilibrium of the present time. I was wondering if you felt that was wrong, or whether the equilibrium before was a fair equilibrium, or what should be a fair differential, bearing in mind that credit card loans are impulse-type things rather than arranged, organized loans for fixed amounts on a round-figure basis.

Mr. Stackhouse: I am not quite following your question, I am sorry to say. I am looking at the chart, credit card loan rate minus consumer loan rate. The question you are putting to me is . . . ?

The Chairman: What would be a fair differential between a consumer loan rate and a credit card rate, bearing in mind that when you say borrow a couple of thousand dollars on a consumer loan, you in fact go to an institution and borrow the whole \$2,000, whereas when you borrow on a credit card, you go to a store and make a purchase and you owe whatever you owe and that is all you owe? One is a demand type thing and the other is an arranged loan.

Mr. Stackhouse: I do not think I would want to suggest that myself.

The Chairman: Is a 4% variance fair, or is a 5% variance fair? What would be, in your view, a fair variance?

• 2100

Mr. Stackhouse: Before I could answer the question, I would want to examine all that is involved in setting the rates. I need to know more about the cost involved for administering the loan, the risk taken by the lender, and that kind of relevant information. It is part of the purpose of the inquiry.

The Chairman: Mr. Riis.

Mr. Riis: On a supplementary on the same line of questioning, Mr. Stackhouse, I do appreciate the initiative you have taken to enable us to look at this today. You mentioned in your presentation that both the House of Representatives and the U.S. Senate have bills now to limit charges to no more than 5% above the federal discount rate. Have you looked at those bills and seen the background to them? Do you have this information?

[Traduction]

vous constaterez que, jusqu'à la fin de 1985, l'écart est de 4 p. 100, ce qui correspond à la différence entre 18 p. 100 et 14 p. 100 et que, en règle générale il est toujours resté le même, à quelques variations près.

M. Stackhouse: Monsieur le président, je n'ai pas le document dont vous parlez.

Le président: Peut-on remettre un exemplaire de ce document au témoin s'il vous plaît?

Prenez le graphique qui établit l'écart entre le taux des cartes de crédit et celui des prêts à la consommation; c'est le dernier. On y voit que, pour les années qui précèdent la période folle de 1979 à 1983, la différence était environ 4,5 p. 100, 5 p. 100 avant qu'il se retrouve à peu près au même niveau, celui qu'il a toujours. J'aurais voulu savoir si, selon vous, cet écart était justifié et, dans la négative, ce que vous considérez comme étant un écart équitable, sans perdre de vue que les prêts consentis par carte de crédit sont spontanés, autrement dit qu'il ne s'agit pas d'emprunts négociés pour des montants fixes et des périodes fixées d'avance.

M. Stackhouse: Excusez-moi de vous le dire, mais je ne suis pas sûr de bien vous comprendre. J'ai le graphique sous les yeux, celui de l'écart entre les taux d'intérêt des cartes de crédit et les taux des prêts à la consommation. Alors quelle est la question que vous me posez?

Le président: Quel serait, selon vous, l'écart justifié entre les taux d'intérêt des prêts à la consommation et ceux des cartes de crédit, étant entendu que dans le cas d'un prêt à la consommation de 2,000\$, par exemple, il faut négocier avec un établissement et emprunter la totalité de la somme, alors que, dans le cas d'une carte de crédit, on se rend au magasin, on achète ce dont on a besoin et l'on doit le montant emprunté, sans autre forme de procès? Dans un cas, il s'agit d'un prêt à la demande et, dans l'autre, d'un prêt négocié.

M. Stackhouse: Je ne crois pas que je me risquerais à formuler moi-même une quelconque suggestion.

Le président: Pensez-vous qu'un écart de 4 p. 100 ou de 5 p. 100 soit raisonnable? Selon vous, quel devrait être l'écart raisonnable?

M. Stackhouse: Avant de vous répondre, j'aimerais examiner tous les aspects de la question. Je veux en savoir plus notamment sur les frais d'administration des prêts et sur le risque que prend le prêteur. C'est en partie à cela que doit servir l'enquête.

Le président: Monsieur Riis.

M. Riis: J'aurais une question supplémentaire à poser dans la même veine. Monsieur Stackhouse, je comprends parfaitement l'initiative que vous avez prise pour nous permettre d'examiner ce sujet aujourd'hui. Dans votre mémoire, vous précisez que la Chambre des représentants et le Sénat américain sont le train d'étudier des projets de loi visant à plafonner les taux d'intérêt à 5 p. 100 au-dessus du taux d'escompte fédéral. Avez-vous examiné ces projets de loi et

[Text]

Mr. Stackhouse: I have looked at the bills. I have written to the U.S. Congress asking for background information. It has not yet arrived.

Mr. Riis: Is it something they are looking at?

Mr. Stackhouse: They are looking at it and so are several state legislatures.

Mr. Riis: I want to ask Norm a question indirectly, through our guest.

The Chairman: I get my supplementaries in. I think you ought to ask Norm a question. Shall we swear him in?

Mr. Riis: If Norm was shown that some of the effective annual rates for credit cards are in the 19,332% range, would he consider it to be excessive?

Mr. Warner: Well, I would suggest it would be an aberration and not the norm.

Mr. Riis: If I may, just for the record particularly, I am taking advantage of Judy Nymark's work with the *Toronto Star*. She presented us some time back with a detailed analysis. In a sense, Mr. Stackhouse, this is the point you are making in your brief in the Montreal example. I will just take a second to go through this because the interest works out to be 19,000%.

Let us say you bought a video cassette recorder for \$1,000 on your MasterCard... in December, and it was posted to your statement January 3. Assume it was the only item on your January 10 statement, due January 31. If you make a partial payment, even \$999 by the due date, you will be charged interest on the full \$1,000 from January 3 until January 31 and on the \$1 from January 31 until you pay off that \$1. Keeping that \$1 until the next payment deadline of March 3 costs you \$16.11, which is an effective annual rate of 19,332%.

Now, in a sense, this is what you were saying in your example. When I was going through some thought before our presentation, I came up with a question that I asked myself: if I bought a new microwave for \$800 on my Visa, and paid \$799 on the bill by the due date, then I would pay interest on the full \$800 from the date on which it appeared on my bill until the actual due date.

When they say that when you pay, you do not pay interest on that money, it is a bit misleading, is it not?

Mr. Stackhouse: Yes.

Mr. Riis: This is the point I think you were making.

[Translation]

déterminé sur quoi ils s'appuyaient? Avez-vous ces renseignements?

M. Stackhouse: Oui, j'ai examiné les projets de loi. J'ai écrit au Congrès américain pour demander la documentation de référence. Je ne l'ai pas encore reçue.

M. Riis: S'agit-il d'un projet qu'ils envisagent?

M. Stackhouse: Oui, et ils sont imités par plusieurs Etats.

M. Riis: Je voudrais poser une question indirecte à Norm par l'intermédiaire de notre invité.

Le président: On en arrive aux questions supplémentaires. J'estime que vous devez de poser une question à Norm. Doit-on lui faire prêter serment?

M. Riis: Norm estime-t-il que des taux d'intérêt réels, pour les cartes de crédit, de 19,332 p. 100 sont excessifs?

M. Warner: Eh bien, je dirais que c'est une aberration et non la norme.

M. Riis: J'aimerais citer, ne serait-ce que pour mémoire, l'article de Judy Nymark publié dans le *Toronto Star*. Cette journaliste s'est livrée, il y a quelque temps, à une analyse détaillée de la situation. Dans un certain sens, monsieur Stackhouse, elle s'attaque au même problème que celui que vous avez évoqué dans votre mémoire, dans le cas de ce Montréalais. Cela vaut la peine de s'arrêter sur cet article, surtout qu'on y apprend que le taux d'intérêt est en fait de 19,000 p. 100.

Supposons que vous avez acheté un magnétoscope d'une valeur de 1,000\$ en vous servant de votre Master Card, au mois de décembre, et que votre relevé vous soit posté le 3 janvier. Supposons toujours que votre relevé du 10 janvier ne fasse état que de cette somme que vous devez régler avant le 31 du même mois. Si vous effectuez un paiement partiel, même de 999\$ avant la date d'échéance, vous devrez payer l'intérêt sur la totalité de la somme, soit 1,000\$, entre le 3 janvier et le 31 janvier et sur 1\$ entre le 31 janvier et la date de règlement du solde. Si vous faites courir cette somme de 1\$ jusqu'à la date de paiement suivante, le 3 mars, vous devrez payer 16,11\$ d'intérêt, ce qui correspond à un taux annuel effectif de 19,332 p. 100.

Donc, dans un certain sens, c'est ce que vous démontrez dans votre exemple du Montréalais. En réfléchissant à toute cette question avant cet exposé, j'en suis venu à la conclusion que, si j'achetais un nouveau four micro-onde d'une valeur de 800\$ grâce à ma carte Visa, et que je paye 799\$ à échéance, j'aurais alors à payer des intérêts sur la totalité de la somme, 800\$, entre la date de facturation et la date d'échéance.

Il est par conséquent trompeur de prétendre qu'on ne paye pas d'intérêt sur les sommes avancées par les cartes de crédit quand le client solde son compte, n'est-ce pas?

M. Stackhouse: En effet.

M. Riis: C'est je pense, ce que vous vouliez démontrer.

[Texte]

Mr. Stackhouse: If you do not pay before the end of the grace period, yes.

Mr. Riis: But if you do not pay the full amount, then you pay essentially on the entire amount, even if you paid 99.9% of it the day before.

Mr. Stackhouse: This is right.

Mr. Riis: Also, Mr. Chairman, I do not know how others feel. I would like to hear views. I remember we all agreed at one time, particularly going back a few years, that the banks almost pushed money onto people during the heyday of the boom years. It was so easy to get money. You just walked in and people at the bank shovelled it out. The assumption was you pay interest and everything would be fine.

I wonder if obtaining credit cards is not too easy these days as well. As parliamentarians, we get letters, envelopes in the mail all the time with credit cards there.

The Chairman: They should realize it would be difficult.

• 2105

Mr. Riis: I simply want to make two points, Mr. Chairman. I think we need to look into the ease at which people obtain credit cards of all sorts. I think a lot of people perhaps are obtaining or receiving credit cards with very little evaluation of their credit worthiness, or their ability to pay, and so on.

I think that is important. I think the point that you make in terms of the question about this possibility of excessive rates . . . When you look at examples that you provided, Mr. Stackhouse, which I have appreciated, and the one that Judy Neiman provided, where, the effective interest rate is in excess of 19,000%, I think it would be legitimate for us to ask why these practices are being conducted.

So I appreciate the point, Mr. Chairman. Those are really the only two points I want to make.

The Chairman: Miss Nicholson.

Miss Nicholson: Thank you, Mr. Chairman. I would also like to thank Mr. Stackhouse for raising this question which is an interesting one.

I would like to ask Mr. Stackhouse if he has done any surveys, or if he is aware of any, that would indicate why people take credit cards, or what essentially, they are looking for.

It seems to me if what you are looking for is the convenience of being able to make purchases without having the cash on you, then there is a lot to be said for the American Express kind of arrangement, where you pay a fee for that convenience but have to clear your account every 30 days. There is no possibility of carrying it on.

The Visa and Mastercard type of arrangement, I think perhaps they are not as explicit in what—well, they do not sell

[Traduction]

M. Stackhouse: Si l'on ne paye pas avant expiration de la période de grâce, c'est effectivement ce qui se produit.

M. Riis: Mais si vous ne payez pas la totalité de la somme, alors vous payez des intérêts sur toute la dette, même si vous en remboursez 99,9 p. 100 avant la date d'échéance.

M. Stackhouse: C'est exact.

M. Riis: Voilà, monsieur le président. Et j'aimerais savoir ce que les autres en pensent. J'aimerais que d'autres viennent me présenter leur point de vue. Si je ne me trompe pas, nous avons constaté que les banques, il y a quelques années surtout, pendant la période de vaches grasses, incitaient quasiment les gens à emprunter. Il était trop facile d'obtenir un prêt. En effet, il suffisait de faire une demande pour que le personnel de la banque vous couvre de billets. À l'époque, on se disait qu'il suffirait de payer les intérêts.

Je me demande si, de nos jours, l'obtention d'une carte de crédit n'est pas trop facile. Les parlementaires reçoivent sans arrêt des publicités de ces sociétés.

Le président: Ils devraient se rendre compte que les choses ne sont pas aussi simples.

M. Riis: Je voudrais préciser deux choses, monsieur le président. Il faut nous demander s'il n'est pas devenu beaucoup trop facile d'obtenir des cartes de crédit de tout genre. D'après moi, rares sont ceux qui, au moment d'obtenir une carte de crédit, connaissent vraiment leur limite ou leur capacité de rembourser.

Cet aspect est important. Ce que vous voulez nous démontrer, en fait de taux d'intérêt qui risquent d'être excessifs . . . Quand on songe aux exemples que vous nous avez cités, monsieur Stackhouse, exemples que j'ai bien compris, et à celui que nous a livré Judy Neiman, qui nous démontre que le taux d'intérêt effectif dépasse 19,000 p. 100, je crois que nous sommes parfaitement en droit de nous demander ce qui explique de telles pratiques.

Quant à moi, monsieur le président, je vois bien ce dont il est question. C'est tout ce que je voulais dire pour l'instant.

Le président: Madame Nicholson.

Mme Nicholson: Merci, monsieur le président. Je tiens à remercier M. Stackhouse d'avoir soulevé cette question fort intéressante.

J'aimerais demander à M. Stackhouse si lui-même ou d'autres ont effectué un sondage afin de déterminer les raisons qui incitent les gens à demander des cartes de crédit ou les véritables objectifs qu'ils poursuivent ce faisant.

Si en fait on recherche une carte «d'achat», alors il me semble qu'il y aurait beaucoup à dire au sujet de *American Express*, qui exige le paiement d'un droit d'utilisation et le règlement des soldes dans les 30 jours. Il n'est pas possible d'avoir un solde débiteur.

Par contre, dans le cas de cartes comme Visa et Master Card, l'arrangement n'est pas aussi clair, parce que . . . Ces

[Text]

a service for which people pay as people do for their American Express.

I am sure some people may use them for the sake of the convenience and pay off the amount every 30 days, or whatever is required, in which case the bank is providing them with this service without cost, but then, for those who use it as a way of getting an unsecured credit loan, they pay a high rate and perhaps they are also paying for those who have the service, if you see what I mean. Have you looked into this, or do you know of other studies?

Mr. Stackhouse: I have a couple of points I would like to make. Those who use these credit cards and pay up on time do not do so without some cost, because there is a levy imposed on each article or service purchased.

The Chairman: I think it depends on the card.

Mr. Stackhouse: Yes, it does. It is not a levy directed at the user but a levy placed on the article. The merchant has to pay. The merchant must put that into the cost of his general business. That is expressed in his pricing. So we are all paying something, whether we pay a user fee or whether we pay an interest charge. We all pay something for the use of the credit card. There is no free lunch.

Now, as to motivations, there is the obvious one of convenience, to which reference has been made. There is one of security. You may not want to travel with a lot of cash. The credit card gives you an advantage there.

There is a third advantage—you can establish your own credit worthiness in a hotel, for example. There is related to those other motivations the ability to obtain cash or service from a bank in a strange city.

So there are many advantages, as well as the several extra services that some of the banks will offer. For instance, extra services are offered to those who hold the Royal Trust Gold MasterCard.

I think there are a number of motives that explain why we use credit cards. The result, however, is clear, namely, the very large number of people who adopted the practice. It has become normative almost in our consumer society today.

Miss Nicholson: I wonder if every consumer who takes on a credit card has made a fully informed choice. At least with the American Express card, you know what you are doing. The Visa and MasterCard and so on are really pushed on people. They are offered and they are promoted an awful lot.

• 2110

In addition to any possible reduction of interest rates, would you also suggest some requirement of additional information in some way?

[Translation]

sociétés ne vendent pas un service payé par les utilisateurs, comme c'est le cas pour American Express.

Je suis certaine que certaines personnes se servent de Visa et de Master Card comme de cartes d'achat et soldent les montants dûs tous les 30 jours, ou à la demande, auquel cas, le service ne leur coûte rien. Par contre, ceux pour qui la carte est un moyen d'obtenir des prêts sans garantie doivent payer des taux élevés et peut-être même les frais qu'occasionne la prestation du service à la première catégorie de consommateurs, si vous voyez ce que je veux dire. Avez-vous déjà réfléchi personnellement à cette question ou êtes-vous au courant d'études qui auraient été conduites en ce sens?

M. Stackhouse: Je voudrais formuler quelques remarques. Ceux qui soldent systématiquement leur compte payent tout de même des droits d'usager car les compagnies exigent des droits sur l'achat de chaque article ou service.

Le président: Je crois que cela dépend des cartes.

M. Stackhouse: En effet. Il ne s'agit pas d'un droit que doit payer l'usager, mais plutôt d'un montant exigé sur chaque article. C'est le commerçant qui doit s'en acquitter. Et bien sûr, il répercute ce prix sur celui de ses produits. Donc, nous payons tous quelque chose, que ce soit un droit d'usager ou des intérêts. Nous payons tous pour nous servir d'une carte de crédit, il n'y a pas de cadeau.

Quant à la question de la motivation des utilisateurs, il est évident que le côté pratique, dont nous avons parlé, prime. Il y a aussi l'aspect sécurité. On peut ne pas vouloir voyager avec beaucoup d'argent sur soi. Dans ce cas, la carte de crédit présente certainement un avantage.

Et puis, il est un troisième avantage: on peut établir son propre crédit dans un hôtel, par exemple. À tout cela vient s'ajouter la possibilité, pour celui qui se trouve dans une autre ville, d'obtenir de l'argent liquide ou des services bancaires.

Les avantages ne manquent pas, sans compter les services additionnels qu'offrent certaines banques. Par exemple, les détenteurs de la Master Card dorée de *Royal Trust* bénéficient de services supplémentaires.

Je crois que les raisons pour lesquelles nous possédons des cartes de crédit ne manquent pas. On retiendra simplement que, en fin de compte, de très nombreux consommateurs ont opté pour cette formule. Elle est presque devenue la norme dans la société de consommation actuelle.

Mme Nicholson: Je me demande si tous les consommateurs qui prennent une carte de crédit font un choix parfaitement éclairé. Dans le cas de *American Express*, du moins, il s'agit d'un choix délibéré. Par contre, dans le cas de Visa et de Master Card, on pousse à la consommation. On insiste beaucoup pour offrir ces cartes au public.

Outre qu'il faudra peut-être envisager une éventuelle réduction des taux d'intérêt, pensez-vous qu'il faille exiger la diffusion d'informations supplémentaires?

[Texte]

Mr. Stackhouse: I am not sure I could recommend a particular action along that line tonight. I do think, however, the inquiry would have among its benefits the alerting of more and more people to the hazards they face by running up too large a credit, the necessity to gain more information, as you indicate, and generally to manage the situation more effectively. I believe we can have a very positive effect that way.

Yesterday I visited the computer centre of one of the major banks so they could show me how they administer their credit cards. I was impressed by two things. One, they made a strong point to me that they do not send out cards except on application. I take their word there. I think they also should be aware that it is very easy to obtain one. Very easy. You can get one for the asking, almost. You can get your limit raised over the telephone without further credit examination.

I do believe—as I think you do—that we need a much more searching examination of this whole practice.

Miss Nicholson: Just one final question. Would you have suggestions of witnesses that should be called by this committee?

Mr. Stackhouse: I would suggest that representatives of the major banks and trust companies be invited to come. In the instance of the banks, they might wish to have one group, a collective spokesperson, but I think they should have the opportunity of coming. I think they have that right. I have raised this question, other members have spoken in Parliament and a great deal of public attention has been given to this debate, and I think the industry has the right to have its say.

I would like to hear from the Consumers' Association, and I think it would be useful if, without calling them as witnesses, there was some indication by this committee to the public that the committee would welcome citizens sending in written submissions on experiences they have had.

Miss Nicholson: Thank you.

The Chairman: Mr. Attewell.

Mr. Attewell: I would like to compliment our Member for Scarborough West on an interesting topic.

I have a bit of experience in this area, and it is a complex subject to price out. Certain trends have been happening over a number of years. At one time I think most of us had quite a few credit cards. Maybe you would have an oil credit card and there would be a nominal balance on that, and you would have an Eatons card and a nominal balance on that, and whatever . . . I do not think I am the exception, other than Mr. Jepson—he has quite a few on him—but I just have one credit card today, Visa. I think that is a type of trend developing, not that one instance makes a trend.

[Traduction]

M. Stackhouse: Je ne pense pas que j'oserais formuler dès à présent une quelconque recommandation en ce sens. Toutefois, je crois que cette enquête va nous permettre, entre autres choses, de mettre un plus grand nombre de personnes en garde contre les dangers des soldes élevés que la carte permet de maintenir et d'obtenir plus d'informations, comme vous le précisez, et, en règle générale, d'être plus au fait de la situation. En ce sens, notre enquête peut avoir des effets très positifs.

Hier, j'ai visité le centre informatique d'une grande banque et j'ai vu comment étaient administrées les cartes de crédit. J'ai retenu de cette journée deux choses. La première, c'est qu'on m'a assuré que les cartes n'étaient envoyées qu'à la demande des clients. Je me contenterais de croire la banque à ce sujet. Je pense que la banque est parfaitement consciente qu'il est facile d'obtenir une carte. Je dirais même très facile. Il suffit quasiment de faire une demande. De plus, il suffit d'un coup de fil pour faire augmenter sa limite de crédit, sans qu'il y ait vérification de crédit.

Personnellement, je pense comme vous que nous devons nous interroger sur cette situation.

Mme Nicholson: Une dernière question. Selon vous, quels témoins devrait-on convoquer?

M. Stackhouse: Je suggérerais d'inviter des représentants des grandes banques et des compagnies de fiducie. Il est possible que les banques, pouvant constituer un seul et même groupe, n'aient qu'un seul représentant, mais il faudrait cependant leur donner la possibilité de venir témoigner. Elles en ont le droit. J'ai moi-même déjà soulevé cette question, d'autres députés en ont parlé en Chambre et le débat semble avoir attiré l'attention du public; je crois que l'industrie a son mot à dire.

J'aimerais que nous entendions l'Association des consommateurs et, de plus, j'estime qu'il conviendrait d'annoncer publiquement que notre comité serait très heureux d'accueillir des particuliers qui, sans pour autant être considérés comme témoins, seraient disposés à nous faire part de leur expérience par écrit.

Mme Nicholson: Je vous remercie.

Le président: Monsieur Attewell.

M. Attewell: J'aimerais complimenter le député de Scarborough West d'avoir soulevé cette intéressante question.

J'ai une certaine expérience de ces problèmes qui sont d'ailleurs difficiles à cerner. On a constaté l'apparition de certaines tendances au fil des ans. Il fut un temps où la plupart d'entre nous détenaient plusieurs cartes de crédit. On pouvait avoir une carte de crédit pour l'essence, avec un solde nominal, une carte Eaton, également avec un solde nominal, et ainsi de suite . . . Aujourd'hui, comme tout le monde je crois, je n'ai plus qu'une seule carte, la Visa. Je ne parle pas bien sûr de M. Jepson qui en a encore plusieurs. Je crois que nous assistons à l'apparition d'une véritable tendance, car mon cas n'est pas unique.

[Text]

Eatons were one of the largest department stores finally to relent and take a general credit card, but for marketing reasons... I think your brief asks a question about oil companies and so on. Part of it is brand loyalty and those kinds of things, that if you have your card out there you hope people will use it.

But with these multi-purpose cards, like Visa and Master-Card, I think it could be proven there is a trend to larger balances on that one card, and likely a growing case of it not being paid off necessarily right within that first 20 or 30 days. The committee may very well want to get further into some of the examples and costs, but I think you would find averaging methods are used on some of these.

• 2115

For instance, if you set aside interest costs, and I am not trying to defend anything here, I am trying to shed a bit of light on the costing process and so on... But if, when you started to use averages, you ignored interest costs and just used the average cost you had assigned to an account, if it was based on the number of accounts... If you had 10 transactions with a \$200 balance account and 10 with a \$2,000 balance account, and if those transactions cost \$4 in total, well, on a \$200 balance that works out to 24% a year. If you take \$4 times 12, that is \$48. That same \$48, if you try to convert that into an interest factor, is 2.4%—considerably different.

One of the things that might be worth some consideration, not necessarily just by the committee, is a graduated set of rates. If a company had what I would call a small average balance, whether that is \$500 average or whatever, I would submit that no institution in this country could make a profit on balances that small.

So what companies try to do is, if you want to make a profit on that portfolio, and I would submit quite a few do not, that you... It is one of those things you cannot afford... If you are in the financial services, you literally cannot afford not to have that service. You have a personal loan service, you have a chequing service, GICs, but if you are going to have a full marketing range of products, then a credit card is one of the things you are expected to sell as well, or to have as a service. Otherwise, somebody might go to another financial institution to get the card, and then these other services could be lost.

It is quite misleading to try and arrive at what an average... We are dealing with average rates here, but on one end of the spectrum, based upon certain sized accounts, that is losing money. On larger balances, it could indeed appear to be large, but as was mentioned by Mr. Warner, people have that option, and it happens often, to roll that balance. Let us say you had a balance at \$4,000 or whatever, and found you were not going to be able to pay that off quickly enough. At literally

[Translation]

Eaton est l'une des grandes chaînes de magasins qui, finalement, a décidé d'accepter les principales cartes de crédit, mais plutôt pour des motifs commerciaux... Votre mémoire pose les mêmes questions au sujet des cartes de crédit des sociétés pétrolières, et des autres. L'une des raisons qui justifient l'existence de toutes ces cartes de distributeur est la fidélité à la marque. On peut espérer que le client s'en servira.

Malheureusement, dans le cas des cartes à usages multiples, comme Visa et Master Card, je pense qu'on peut dire que les clients ont tendance à augmenter le solde sur cette seule carte, parce qu'ils n'ont pas forcément à payer dans les 20 ou 30 jours suivant la facturation. Le Comité souhaitera peut-être examiner plus à fond certains cas étudiés ainsi que les frais exigés, mais je suis sûr qu'on constatera qu'il est possible d'utiliser des méthodes d'établissement de moyennes.

Par exemple, si l'on ne demande pas de versement d'intérêt, et je n'essaie pas ici de défendre un point de vue particulier, je voudrais simplement jeter un peu de lumière sur toute cette question des frais... donc, si l'on se sert de moyennes, et qu'on ne demande pas d'intérêt pour s'en tenir au coût moyen imputé à chaque client, si le calcul se fait sur un certain nombre de clients... si, pour 10 transactions, le solde est de 200\$, alors que pour 10 autres, le solde est de 2,000\$, et si les frais de transaction sont de 4\$, eh bien, on constate qu'un solde de 200\$ représente un taux d'intérêt annuel de 24 p. 100. En multipliant 4\$ par 12 mois, on arrive à 48\$. Or, la conversation de ce dernier montant en taux d'intérêt donne 2,4 p. 100... ce n'est plus du tout la même chose.

L'adoption d'une échelle de taux est l'un des aspects qui méritent une certaine attention, et pas uniquement celle du Comité. Dans le cas de ce que j'appellerai un petit solde débiteur, disons 500\$ en moyenne, je crois qu'aucun établissement financier au pays ne pourrait réaliser de bénéfices sur un tel montant.

Par conséquent, ce que les établissements financiers s'efforcent de faire dans ce cas, pour réaliser des bénéfices... et je dirais qu'il y en a certains qui ne... dans ce milieu, on ne peut pas se permettre de ne pas faire de bénéfices. Si l'on offre un service financier, il faut également offrir ce genre de service. Si l'on consent des prêts personnels, on offre également un service de chèques, des CIG, mais si l'on offre toute une gamme de produits, alors on ne peut se permettre de ne pas proposer de cartes de crédit ou du moins, de ne pas les offrir en tant que service. En effet, l'établissement financier risquerait de perdre un client, celui-ci étant obligé de s'adresser à un concurrent pour obtenir une carte.

Il peut être trompeur d'essayer de dériver une moyenne... il est ici question de taux moyens, mais au-delà d'un certain montant, et selon l'importance du compte, on constate qu'il y a une perte d'argent. Sur les soldes débiteurs importants, cela peut paraître très gros mais, comme vous l'avez précisé, monsieur Warner, les gens ont toujours la possibilité, comme cela se produit souvent, de faire courir le solde. supposons que vous ayez un solde d'environ 4,000\$ sur votre carte et que vous ne soyez pas capable de le rembourser dans de brefs délais.

[Texte]

all financial institutions that would be rolled into a personal loan.

So I guess I approach the subject with a bit of caution. I think it needs further dialogue, as we are getting tonight, but I do not subscribe immediately as if there is a huge problem here and that Canadians are being ripped off. I think you would find the . . . as maybe it was hinted at in something I read here, maybe it was the committee's brief . . . But if it was highly outrageous, the rates being charged, then I think you would find certain companies prepared to knock their rates, not just by 2%, but by 6% or 8%, if that would give them a competitive edge and they could still make money at that, so . . .

I just think it would need quite a bit of detailed cost analysis in capturing some of the marketing and other trends that have really happened around this, because it certainly has grabbed, well, more than just people's imagination. There are indeed, as you were mentioning, just millions of card users in this country. But I think we would need a lot more evidence than we have seen to say there are real abuses on the topic right now.

Mr. Stackhouse: I would agree with that, and I have made that point many times. My point has been that we have a large spread, which has raised questions in the minds of many members of the public and of the House of Commons. And the question, therefore is, can we justify that? Can the companies justify that? Because while it may be said, and with reason, that they are charging barely enough to break even, the fact is they are telling their shareholders that they are doing very well.

On page 13 of my brief, I quote MasterCard International Inc.'s 1985 Annual Report, in which the president says:

On the plus side, bank-card programs reached new heights of profitability.

Now, I am not saying that they reached unjustified heights of profitability, but—

• 2120

Mr. Wilson (Swift Current—Maple Creek): It is the just the good times we are experiencing with this government.

Mr. Stackhouse: Notwithstanding, they were good times, and the good times were not necessarily passed on to the consumer.

The Chairman: We brought prosperity to the country.

Mr. Stackhouse: And that is the point I think we have to address, should address.

Mr. Attewell: May I suggest that we do not lose sight of a what a shareholders' report is and to whom they are talking directly?

[Traduction]

Presque tous les établissements financiers transformeraient ce solde en prêt personnel.

Je dois donc me montrer prudent dans ma façon d'aborder le sujet. Il faut je crois en parler, comme nous allons le faire ce soir, mais je ne veux pas m'engager tout de suite puisqu'il s'agit d'un problème particulièrement important et que des Canadiens se font voler comme dans un bois. Vous trouverez, je pense . . . Il en était je crois question dans un document que j'ai lu, je pense qu'il s'agissait d'un mémoire déposé au Comité . . . Bref, si l'on constatait que les taux d'intérêt exigés sont exagérément élevés, je suis sûr que certaines compagnies seraient prêtes à diminuer leur taux, pas seulement de 2 p. 100 mais de 6 p. 100 ou de 8 p. 100, puisque cela leur conférerait un certain avantage sur la concurrence, tout en leur permettant de continuer à faire des bénéfices, donc . . .

Je crois qu'il faudra nous livrer à un exercice d'analyse des coûts afin de comprendre les lois du marché et les tendances financières qui régissent toute cette question. Tout cela ne procède quand même pas de l'imaginaire. Comme vous l'avez souligné tout à l'heure, on compte des millions de Canadiens qui ont une carte de crédit. Cependant, avant de conclure qu'il y a effectivement abus, il nous faut beaucoup de preuves.

M. Stackhouse: Je suis d'accord avec ce que vous venez de dire, et je l'ai mentionné à maintes reprises. Quant à moi, le coeur du problème réside dans cet écart important entre les taux, écart qui a conduit de très nombreux particuliers et des députés à s'interroger. La question demeure donc de savoir si ces écarts sont justifiés. Les sociétés de crédit peuvent-elles justifier ces écarts? En effet, d'un côté elles déclarent, avec raison, qu'elles exigent à peine assez pour atteindre le seuil de rentabilité et, de l'autre, elles annoncent à leurs actionnaires que les résultats enregistrés sont satisfaisants.

En page 13 de mon mémoire, je cite un extrait du rapport annuel de 1985 de la *Master Card International Inc.*, dans lequel on peut lire:

sous la plume du président que, au chapitre des bonnes nouvelles, les programmes de cartes bancaires ont permis à la société de réaliser un niveau de bénéfices jamais atteint auparavant.

Je ne prétends cependant pas que les bénéfices réalisés soient démesurés, mais . . .

M. Wilson (Swift Current—Maple Creek): C'est que nous vivons à une bonne époque, grâce à ce gouvernement.

M. Stackhouse: Peu importe, il y en eu d'autres, de bonnes époques et elles n'ont pas forcément profité au consommateur.

Le président: Nous avons amené la prospérité au pays.

M. Stackhouse: Et c'est justement ce à quoi nous devons ou nous devrions nous attaquer.

M. Attewell: Puis-je suggérer qu'on n'oublie pas le rôle du rapport aux actionnaires ni quels sont ses destinataires.

[Text]

Mr. Stackhouse: I am not calling into question the sincerity and veracity of the company head, either. If he says they reached new heights of profitability, I am not going to challenge him unless I have evidence to the contrary.

I would simply say that the companies involved claiming to make a profit out of this and going on year after year as though they are making profits—so much so that they are urging people to take their credit cards and use them—justifies members of the public asking the questions they do, and I would hope the companies would be forthcoming with a good answer.

The Chairman: Mr. Stackhouse, before you get carried away with shareholders' reports, may I refer you to the first-quarter report of the Canadian Commercial Bank before it needed a bail-out, about the increased profitability of that bank and so on.

Mr. Stackhouse: Yes.

The Chairman: And while you are at it, you might take a look at the Northland Bank's report of July 1985 as to its profitability.

Mr. Stackhouse: Okay, okay.

The Chairman: Mr. Minaker.

Mr. Stackhouse: How about the profitability of any company you have invested in?

Mr. Minaker: Mr. Chairman, I would like also to congratulate Mr. Stackhouse on his brief and also on the topic he has raised for discussion here at our committee, and I, too, would like to add to comments which have already been made.

There are a number of questions to which I would like the answer from banks and other providers of credit cards, because it has been indicated that it is a fairly complex thing we are looking at, because it is not just a matter of unsecured credit or instant credit, it also involves insurance because the merchants are guaranteed to be paid if they follow certain things; they dial through on the phone or if it indicates the card is fine, they are guaranteed a payment for that item.

If I lose my credit card and report it right away, if somebody else finds it and uses it, then the credit card company honours those sales or purchases that are made, so we have a cost of insurance involved and also the cost of convenience. While no interest is paid by the user if they pay on time, the merchant pays a portion for this feature.

So there are a lot of things involved in the cost that we pay for the credit card, and I would like to see some of these people here before the committee so we can ask them in a straightforward manner how much it costs them for this insurance feature of the credit card or how much it costs them for the convenience; a lot of them are not paying interest, but the retailer is.

[Translation]

M. Stackhouse: Je ne remets pas en question la probité de la direction de la société, ni la véracité des données avancées. Si le président déclare que ces bénéficiaires n'ont jamais été aussi élevés, je ne remettrai pas sa parole en doute, sauf preuve contraire.

Je dis simplement que ces sociétés déclarent avoir réalisé des bénéfices importants, année après année, au point qu'elles en sont à presser leurs clients d'utiliser leur carte. Cela justifie les questions que nous pose le grand public, auxquelles je l'espère, les sociétés concernées trouveront de bonnes réponses.

Le président: Monsieur Stackhouse, avant que vous ne poursuiviez avec cette question des rapports aux actionnaires, puis-je vous rappeler le rapport d'activité du premier trimestre de la Banque Commerciale, avant la nécessaire opération de sauvetage, faisant état de l'augmentation des bénéficiaires.

M. Stackhouse: Oui!

Le président: Et tant que vous y êtes, vous pourriez aussi consulter le rapport de la Northland pour voir quelle était la situation des bénéficiaires en juillet 1985.

M. Stackhouse: Parfait, parfait!

Le président: Monsieur Minaker.

M. Stackhouse: Connaissez-vous la situation des sociétés dans lesquelles vous avez investi, sur le plan des bénéficiaires?

M. Minaker: Monsieur le président, j'aimerais également féliciter M. Stackhouse pour son mémoire et pour le choix du sujet présenté pour débat à notre comité. J'aimerais rajouter quelques commentaires à ceux qu'il a déjà formulés.

Il y a plusieurs questions auxquelles j'aimerais que les banques et autres fournisseurs de carte de crédit apportent des réponses, car tout semble indiquer que le dossier est assez complexe. Il n'est pas simplement question de crédit sans garantie ou de crédit instantané, il faut envisager la chose sous l'angle des assurances, les commerçants recevant une garantie de paiement en retour, s'ils se conforment à certaines règles: ils doivent d'abord vérifier par téléphone la validité du crédit.

Si je perds ma carte de crédit et que je signale l'incident immédiatement, mais si entre temps, elle a été trouvée et utilisée, la société de crédit paiera tout de même les dépenses ou les achats effectués, de sorte qu'il faut rajouter des frais d'assurances et des frais d'administration. Ainsi, même si l'utilisateur qui rembourse ses dettes dans les délais ne paye pas d'intérêt, le commerçant, lui, assume une partie des frais, compte tenu du service offert.

Il y a donc beaucoup de choses qui entrent dans le calcul des coûts d'une carte de crédit, et j'aimerais que les spécialistes du milieu viennent témoigner devant ce comité de façon que nous puissions leur demander, sans détour, à combien s'élèvent les frais d'assurance ou combien ils doivent eux-mêmes payer pour assurer ce service de carte d'achat; une grande partie de ces coûts ne sont pas couverts par les intérêts, mais plutôt par les détaillants eux-mêmes.

[Texte]

It may well be that the cost of credit card interest is in line, and it may well be that they are not, in our opinion. I think a dandy time would be the early part of September to start this kind of a review, Mr. Chairman.

The Chairman: I thought you were going to ask that.

Mr. Minaker: After all, we had to go through last summer.

The Chairman: I advocate an extensive series of July meetings.

Mr. Minaker: We did that last summer.

The Chairman: Yes.

Mr. Minaker: I would like to just add my voice, and I think we should have witnesses from the various suppliers of credit cards. It may well be, as suggested, that citizens could write in with different experiences and we can voice opinions of 19,000% interest, while the person could have paid everything but 50¢ and it would have been 38,000%.

So I think it is the fact that the computer was programmed to take interest on the last maximum balance and it was a program they had in the computer. I am sure that if people raised these issues with the bank, they would be brought back and probably corrected, I would think. But because it is so computerized, it is programmed to automatically do that and the last maximum balance was the first purchase you made of \$1,000.

The Chairman: Mr. Wilson.

Mr. Wilson (Swift Current—Maple Creek): Thank you, Mr. Chairman. I think it has been a useful exercise to bring this forward because certainly, all Canadians have cards and many of them have a goodly number. My colleague Mr. Jepson has demonstrated to me this evening that he has almost a full deck.

• 2125

Some hon. members: Oh, oh!

Mr. Jepson: Mr. Chairman, if I may, a point of order.

An hon. member: He could have said you were two short of a six-pack.

Mr. Jepson: Let the record show they were gas credit cards from western Canada.

Mr. Wilson (Swift Current—Maple Creek): Mr. Dorin noted with approval that Mr. Jepson was a missing a Petro-Canada card, and in that sense he was one short.

I think it is important in the perspective that obviously all of us have the cards and use them from time to time. I personally have not thought of the rates as being excessive. When I look at the information that has been gathered by the researchers, it is perhaps something in the order of five over prime. I am not sure that is excessive relative to what we have heard.

[Traduction]

Il est possible que les taux d'intérêt des cartes soient trop élevés, mais il se peut également que tel ne soit pas le cas, comme nous le pensons. Je crois, qu'il serait préférable d'entamer ce débat au début du mois de septembre, monsieur le président.

Le président: Je me disais bien que vous alliez soulever cette question.

M. Minaker: Après tout, nous avons siégé tout l'été dernier.

Le président: Je propose que nous tenions plusieurs séances au cours du mois de juillet.

M. Minaker: C'est ce que nous avons fait l'été dernier.

Le président: Eh oui!

M. Minaker: À cela, j'aimerais rajouter que nous devrions entendre les témoignages de clients des différents fournisseurs de cartes de crédit. Les particuliers, comme on l'a suggéré, pourraient par exemple nous faire part de leurs expériences et nous dire ce qu'ils pensent de taux d'intérêt fixés à 19,000 p. 100, dans le cas bien sûr où l'on paye plus de la moitié de la facture, sinon le taux peut atteindre 38,000 p. 100.

Pour en revenir au cas de ce Montréalais, je crois que l'ordinateur était en fait programmé pour que l'intérêt soit prélevé sur le dernier solde maximum, ce qui est une action délibérée. Dans de tels cas, je suis certain que si les gens se plaignaient auprès de leur banque, ils pourraient être remboursés, du moins je le pense. Cependant, l'ordinateur programmé à l'avance a établi que le dernier solde débiteur correspondait en fait au premier achat de 1,000\$.

Le président: Monsieur Wilson.

M. Wilson (Swift Current—Maple Creek): Merci, monsieur le président. J'estime qu'il est très utile de soulever cette question puisque presque tous les Canadiens ont une carte de crédit, voire plusieurs. Mon collègue, M. Jepson, m'a montré ce soir qu'il en avait toute une collection.

Des voix: Ah! Ah!

M. Jepson: Monsieur le président, j'aimerais invoquer le règlement.

Une voix: Il aurait pu vous dire qu'il vous en manquait un jeu de six.

M. Jepson: Je dois dire qu'il y avait des cartes de crédit pour acheter de l'essence dans l'Ouest du Canada.

M. Wilson (Swift Current—Maple Creek): M. Dorin a remarqué que M. Jepson n'avait pas de carte de Pétro-Canada, il lui en manquait donc une.

Pour remettre les choses en perspective, il est important d'admettre que nous avons tous des cartes de crédit et que nous les utilisons à l'occasion. Personnellement, je n'ai jamais estimé que les taux étaient excessifs. D'après les renseignements recueillis par le service de recherche de la bibliothèque, on parle d'environ 5 points de plus que le taux préférentiel. Par

[Text]

I have noted also—and clearly it is a matter of choice—the effects of competition, which I think would be felt in our system, which I think involves private enterprise; not free enterprise, but private enterprise. But one thing that has rather piqued my interest in this is the suggestion that has been implied, I think in your presentation, Mr. Stackhouse, and also mentioned by Mr. Riis, that somewhere in the fine print there is the ability to charge interest on the entire amount, even though large portions of it may have been paid. If that is so—I do not know whether it is or not—then I would be very disturbed, because I think there is an element of unfairness in that. In fact, some might allege that it is downright sneaky.

What I would like to see before there is a suggestion of any inquiry or calling witnesses in is whether we could ask that the various card companies provide us with copies of their contracts—the fine print that we hear about—so that our research people might examine the contracts to see exactly what they do say about the calculation of interest. I think that is maybe essential to this thing. And if indeed in the fine print there is the ability to charge interest in the way the article quoted by Mr. Riis suggests, then I think perhaps that should be pursued further.

The Chairman: I agree with you. Over the summer perhaps our research staff could do some work on getting the details of interest charges of a representative selection; select a group of credit card issuers, clearly including Master Charge and Visa, and including, of course, some of the leading department stores and gasoline companies, and perhaps get some idea of how interest is in fact applicable on these charges.

I think at the same time it might be interesting to find out what the merchants in fact pay, because it is not just presumably the consumers, Mr. Stackhouse, you are concerned about; it is the merchants. A 3% or 4% or 5% charge against an account represents a pretty extensive charge for the use of the cash for possibly a very few days.

Mr. Stackhouse: It is interesting to know if it is the same charge on all merchants.

The Chairman: It is not, I can assure you.

Mr. Stackhouse: I can assure you too, but I would just like have it brought out in the forum of this committee.

Miss Nicholson: They are higher than most cards, are they not—the rates charged by department stores?

Mr. Riis: Sears is 28.8%.

Mr. Stackhouse: All of the major department stores, not just the one.

[Translation]

rapport à ce qu'on a pu entendre, je n'estime pas que cela soit excessif.

À remarquer également, et cela est effectivement une question de choix, les effets de la concurrence qui devraient, selon moi, se ressentir dans notre système dont fait partie l'entreprise privée, non pas la libre-entreprise, mais bien l'entreprise privée. Par contre, ce que vous avez dit dans votre exposé, monsieur Stackhouse, et qui a été repris par M. Riis, a aiguisé ma curiosité. Vous avez laissé entendre qu'il était écrit, quelque part en petites lettres, que les compagnies pouvaient exiger des taux d'intérêt sur la totalité du montant, même après remboursement d'une partie importante du solde. Si ce fait se vérifiait, et je ne prétends pas qu'il puisse l'être, je serais très déçu, parce qu'il me semble qu'une telle pratique serait relativement injuste. D'aucun pourrait d'ailleurs prétendre que c'est carrément mesquin.

Avant même de parler d'enquête, ou de convocation de témoins, j'aimerais qu'on demande aux différentes compagnies de cartes de crédit de nous faire parvenir des exemplaires de leurs contrats—de ces fameuses lignes imprimées en petits caractères—pour permettre aux chargés de recherche de la bibliothèque de déterminer comment se fait exactement le calcul des intérêts. Je crois que cela est essentiel. Et si l'on constate, à la lecture de ces contrats, qu'il y a là un moyen pour les compagnies d'exiger des intérêts, alors je crois que nous devons aller plus loin.

Le président: Je suis d'accord avec vous. Pendant l'été, nous pourrions peut-être demander au personnel de recherche d'obtenir les détails concernant les taux d'intérêt exigé par différents fournisseurs de cartes de crédit. Il pourrait, par exemple, sélectionner un éventail de sociétés proposant des cartes de crédit dont Master Charge et Visa et, bien évidemment, certaines chaînes de magasins et sociétés pétrolières. Peut-être parviendrait-il à se faire une idée plus précise de la méthode utilisée pour calculer les intérêts.

Par la même occasion, il serait intéressant de savoir combien versent les commerçants parce que, je suis certain que vous ne vous préoccupez pas seulement du sort des consommateurs, monsieur Stackhouse, vous n'oubliez pas les commerçants. Il faut savoir qu'un taux de 3 p. 100, 4 p. 100 ou 5 p. 100 représente une charge assez élevée pour avoir le droit de payer en liquide, peut-être pour très peu de temps.

M. Stackhouse: Il serait également intéressant de déterminer si tous les commerçants payent la même chose.

Le président: Je peux vous assurer qu'ils ne payent pas tous la même chose.

M. Stackhouse: Je pourrais également vous le garantir, mais j'aimerais que la chose soit soulevée dans le cadre de ce débat, en comité.

Mlle Nicholson: Les chaînes de magasins exigent des taux d'intérêt plus élevés que la plupart des sociétés de cartes de crédit, n'est-ce pas?

M. Riis: Sears est à 28,8 p. 100.

M. Stackhouse: C'est le cas de toutes les chaînes de magasins, et pas seulement d'une d'entre elles.

[Texte]

Mr. Riis: Also, to supplement with an observation going back to the point being made by my friend when he says the spread is 5% or 6%, when you look at Sears charging 28.8%, that spread is a heck of a lot more 5% or 6%.

The Chairman: Mr. Riis, in fairness, I think we are dealing with a different subject. When we talk about Sears, their card is useful to Sears only. You are talking about a floating card run by the banking system, as MasterCard or Visa is. When you are talking 5% or 6%, you are really saying that you can go anywhere you want to use this particular credit delight. It is a different concept and I do not suppose it makes much . . .

• 2130

Mr. Riis: Are you suggesting that we should just ignore the . . . ?

The Chairman: No, I am not. I think we ought to appreciate that the department stores are offering their own credit, as opposed to relying on the financing system of intermediaries or the financial industries, to supply the credit.

It may be that when you take into account the advanced payment that a merchant pays to belong to Visa, it is probably 5% of the sales and then the interest rate on top of that. You may well be in excess of 28% all in all, because Sears would obviously not be charging itself a transaction fee.

Mr. Riis: I am not certain of that, but—

The Chairman: I believe the next person I have on my list is Mr. Riis again.

Mr. Riis: I have a couple of quick ones, Mr. Chairman. Mr. Stackhouse, you were indicating to me earlier that some credit unions have offered MasterCard at 12.5%. Are you aware of that?

Mr. Stackhouse: I was not been aware of it. I am advised that one credit union, Desjardins Caisses Populaires, charges 18%. That is one. There may be others that charge the 12% you refer to, but I am not aware of that.

Mr. Riis: Mr. Chairman, it seems to me that there is some consensus being developed in our discussion tonight, and I take us back to a role that this committee played a while back, when there was discussion and concern about the possible excessive nature of bank profits. The committee spent a considerable amount of time examining that whole question. Some of us were convinced that they were excessively high; others were convinced that they were not. However, in the end it was a very useful exercise. I think everyone would agree with that in terms of understanding.

The Chairman: Mr. Riis, you recall that committee. The consensus of the majority of the committee was that we should take pity on the banks who were making that profit in 1982.

Mr. Riis: I do not know what the return on equity averaged out to, about 16% or so, which is not that bad. However, setting those discussions aside, I think we felt the exercise cleared the air, for everything was out on the table. We found

[Traduction]

M. Riis: Dans le même ordre d'idée que la remarque formulée par mon ami, qui parlait d'un écart de 5 p. 100 ou de 6 p. 100, avec un taux d'intérêt de 28,8 p. 100, Sears dépasse de loin cet écart.

Le président: Monsieur Riis, soyons honnêtes, je crois que nous parlons de deux choses différentes. La carte de Sears ne sert qu'à Sears. Ce n'est pas la même chose qu'une carte universelle proposée par le système bancaire, comme MasterCard ou Visa. Dans ce cas, l'écart est de 5 p. 100 ou de 6 p. 100, mais vous pouvez les utiliser partout. Le concept est différent et je ne crois pas qu'il soit . . .

M. Riis: Êtes-vous en train de dire que nous devrions ignorer . . . ?

Le président: Non! Nous devons par contre comprendre que les chaînes de magasins proposent leur propre crédit, plutôt que de dépendre d'un système de financement offert par des intermédiaires ou par les établissements financiers.

Si vous prenez en compte le versement effectué d'avance par un commerçant membre du réseau Visa, vous vous rendez compte qu'il représente certainement 5 p. 100 du chiffre de vente, pourcentage auquel on doit rajouter le taux d'intérêt. Donc, avec tout cela, on dépasse le taux de 28 p. 100, étant donné que la Société Sears ne va certainement pas s'imputer des frais d'opération.

M. Riis: Je ne suis pas certain de cela, mais . . .

Le président: D'après ma liste, la prochaine personne à prendre la parole est M. Riis, de nouveau.

M. Riis: Quelques brèves questions, monsieur le président. Monsieur Stackhouse, ne me disiez-vous pas à l'instant, que des coopératives de crédit proposaient maintenant MasterCard à 12,5 p. 100?

M. Stackhouse: Non, je n'ai jamais dit ça. Je sais que la Caisse Populaire Desjardins demande 18 p. 100. C'est un cas particulier, il y en a peut-être qui demandent 12 p. 100, mais je ne suis pas au courant.

M. Riis: Monsieur le président, il me semble que ce soir, nous soyons tombés d'accord sur certains points et j'en reviens à l'enquête menée il y a quelque temps par ce comité sur les bénéfices peut-être excessifs réalisés par les banques. Le comité a consacré beaucoup de temps à toute cette question. Certains d'entre nous étaient convaincus que ces bénéfices étaient effectivement beaucoup trop élevés, d'autres étaient convaincus du contraire. Il n'en demeure pas moins qu'à la fin du compte, ce fut un exercice très bénéfique. Je suis sûr que nous serons tous d'accord sur ce point.

Le président: Monsieur Riis, vous vous rappelez les séances de ce comité? Nous en sommes venus, majoritairement, à conclure que nous devons plaindre les banques qui n'avaient pas réalisé plus de bénéfices en 1982.

M. Riis: Je ne me rappelle plus exactement quel était le rendement des capitaux propres, environ 16 p. 100, mais il n'était pas mauvais. Quoi qu'il en soit, si l'on oublie un instant les débats, l'exercice nous a permis de cerner la nature du

[Text]

what the profits were; how they were derived, and I think there was a comfortable feeling as a result.

The Chairman: I suspect you are suggesting that we should have our Library of Parliament research staff do an in-depth study, from the material available, into the costs to the various companies. They should perhaps review that material and then determine what further witnesses we might call.

Mr. Riis: Yes, I think that is what I am hearing others say, as well. I want to feel that we do in fact carry out an investigation, and provide an opportunity, as others have indicated, for some public input, and again get everything out on the table for all to see.

It might be useful for the consumer to find out the varying rates and what is involved. We might be doing the consumers a real favour to point out that some card rates are in fact significantly more excessive than others. If we do nothing else, I think that would be a very worthwhile service.

The Chairman: Mr. Jepson is next on my list, and then I will go to Mr. Attewell.

Mr. Jepson: Thank you, Mr. Chairman. I notice Mr. Wilson said I had three cards, and he had one which I think would indicate—

The Chairman: He said you had nearly a full deck.

Mr. Jepson: However, I happen to feel they are very handy for keeping track of various accounts. I did not want to sound too frivolous, but in our discussion tonight we are talking about credit cards. I want to ask you about the Royal Bank client card, which is used through machines, another new concept.

I think that this is a very insidious way of getting significantly increased borrowing by this bank. But I have not taken the time, like you have, to maybe check this aspect out. Have you followed through on the overall applications with all of these banking cards?

• 2135

Mr. Stackhouse: No, I have not. That is another dimension altogether.

The Chairman: Mr. Attewell.

Mr. Attewell: Mr. Chairman, I think I mentioned at an earlier meeting that, when we have our staff do some further research, it is important not only to get the basic interest rates but to get the transaction fees and annual fees that are involved. I am looking at a summary here where, for instance, the company with the lowest rate, Royal Trust, has a Gold Master Charge rate of 14.75%, but there is a \$36 annual fee. In other companies like Royal Bank, it is 18.6%, but there is a \$12 annual fee or 15¢ per transaction.

[Translation]

problème. Nous avons pu déterminer l'ampleur des bénéfices et leur provenance, et je crois que nous nous sommes tous mieux sentis après coup.

Le président: Je vous vois venir, vous allez suggérer que les employés de recherche de la bibliothèque du Parlement se chargent de mener une étude approfondie, à partir de la documentation disponible, des frais des différentes sociétés de crédit. Peut-être pourrions-nous leur demander d'effectuer ce travail et de nous conseiller, par la suite, sur les témoins à convoquer.

M. Riis: Oui, et je ne crois pas être le seul à penser de cette façon. Je suis en faveur de cette enquête et j'estime, comme d'autres, que nous devrions donner au public la possibilité d'y participer et, une fois de plus, nous devrions faire en sorte que tout soit transparent.

Il peut être utile de donner la possibilité aux consommateurs de constater, par eux-mêmes, ce que sont les différents taux exigés et ce à quoi ils correspondent. Peut-être pourrions-nous rendre service aux consommateurs en leur montrant que certaines sociétés de crédit exigent des taux nettement supérieurs à ceux de leurs concurrentes. Même si nous en restions là, je crois que nous aurions déjà rendu aux consommateurs un fier service.

Le président: Le prochain sur ma liste est M. Jepson, qui sera suivi de M. Attewell.

M. Jepson: Merci, monsieur le président. M. Wilson a dit que j'avais trois cartes et qu'il en avait une qui, selon moi, devrait indiquer...

Le président: Ah non, il a dit que vous en aviez toute une série.

M. Jepson: Quoi qu'il en soit, je les trouve très utiles pour ma comptabilité. Je ne voudrais pas vous paraître trop frivole, mais il se trouve que nous parlons ce soir de cartes de crédit. Alors j'aimerais vous parler de la carte-client de la Banque Royale, celle qu'on utilise dans des machines, c'est une autre nouvelle idée.

Eh bien, selon moi, c'est une façon très insidieuse de pouvoir augmenter les sommes empruntées à cette banque. Malheureusement, je n'ai pas pris le temps, contrairement à vous, de vérifier cet aspect de la question. Vous êtes-vous renseigné sur les procédures de demande pour toutes ces cartes bancaires?

M. Stackhouse: Non! C'est une toute autre dimension.

Le président: Monsieur Attewell.

M. Attewell: Monsieur le président, comme je l'ai déjà dit, je crois, qu'au début de la réunion, nous ne devrions pas oublier de demander au personnel chargé de la recherche de se renseigner non seulement sur les taux d'intérêt de base, mais également sur les frais d'opération et sur les droits annuels exigés des clients. Si j'en crois le résumé que j'ai sous les yeux, par exemple, la compagnie qui offre le taux le plus bas, Royal Trust, propose la Master Charge dorée à 14,75 p. 100, mais moyennant un droit annuel de 36\$. Par contre la Banque

[Texte]

What they are trying to build into some of them, I think, is this idea of offsetting specific types of charges so that rate can be lowered. Those that do not charge any transaction fee tend, then, to have to charge the higher rate to compensate for the lack of other income. The research should bring this out, though.

The Chairman: The research might also bring out the cost to merchants.

Mr. Attewell: Yes.

The Chairman: I think that is a rather valid concern, surely, if that cost is reflected in the purchase prices of goods.

Are there any other people who have any questions for Mr. Stackhouse? Mr. Riis.

Mr. Riis: I have a suggestion to add to the point Mr. Stackhouse makes in his presentation. There is some concern about the fact that cards in some cases seem to be pushed onto people. I think you mentioned that in your brief. How cards are obtained, to what extent they are available, to what extent credit checks are done and so on, I think, would be useful information.

The Chairman: Mr. Dorin.

Mr. Dorin: Mr. Chairman, I have not asked my colleague, Mr. Stackhouse, any questions. I did not want to make him mad at me since we share accommodation.

The Chairman: He is your landlord, is he?

Mr. Dorin: Yes, he is my landlord; that is right. He charges me excessive rent.

As an addendum to this, however—and I think this came up as a question in the House some time in the past month, this whole aspect of credit cards—I was interested in the fact that one company—I believe it was a major utility—had stopped accepting cash. There might be something to be said, if we are going to impose a system on people where they do not have the option of cash, about whether or not they are then forced to bear the costs associated with using the credit card.

The Chairman: I assume you are talking about the Bell Telephone Company that refused to accept cash except at their head office. I wrote to Mr. De Grandpré on that matter and pointed out that the act involved legal tender and that he had to obey the laws of the country. He wrote back and said that under the circumstances they would accept cash, but they would not give receipts and they would not make change.

I thought that was very nice of him. I wrote him back and said he probably is complying with the letter of the law, and I did not really think very much of his particular ethics and attitudes.

[Traduction]

Royale pratique un taux de 18,6 p. 100 mais les frais ne sont que de 12\$ par an ou pour 15 opérations.

Je crois que certains établissements financiers essaient de couvrir certains types de frais particuliers pour diminuer les taux d'intérêt. D'un autre côté, ceux qui n'exigent pas de frais de transaction doivent exiger des taux d'intérêt supérieurs afin de compenser. Nos recherches devraient illustrer cette réalité.

Le président: Elles devraient également nous permettre d'établir quels sont les frais encourus par les commerçants.

M. Attewell: Oui!

Le président: Cela vaut la peine de se poser la question dans la mesure où ces frais sont répercutés sur les prix des biens à la consommation.

Y a-t-il d'autres questions à poser à M. Stackhouse? Monsieur Riis.

M. Riis: Pour reprendre ce qu'a dit M. Stackhouse dans son exposé, il est un autre aspect que nous devrions aborder. D'aucuns s'inquiètent qu'on force les gens à la consommation dans le domaine des cartes de crédit. C'est ce que vous avez dit je crois dans votre mémoire. Ainsi, j'estime qu'il serait utile de savoir comment on peut se procurer ces cartes, dans quelle mesure elles sont disponibles, quelles vérifications de crédit sont effectuées, et ainsi de suite.

Le président: Monsieur Dorin.

M. Dorin: Monsieur le président, je n'ai posé aucune question à mon collègue, M. Stackhouse, parce que je ne voulais pas l'incommoder, étant donné que nous partageons le même toit.

Le président: C'est votre propriétaire, n'est-ce pas?

M. Dorin: C'est exact, et il exige un loyer trop élevé.

Quoi qu'il en soit, et pour poursuivre dans le même sens, j'aimerais citer l'exemple d'une société, je crois qu'il s'agissait d'une grande entreprise de services, qui a décidé de ne plus accepter de paiement en liquide. Il en a d'ailleurs été question à la Chambre il y a quelques mois. Donc, nous avons certainement notre mot à dire si nous devons subir un système qui nous permette même plus de payer en liquide et qui oblige donc le consommateur à payer les frais associés à l'utilisation d'une carte de crédit.

Le président: Je suppose que vous parlez de la société Bell Téléphone qui refuse les paiements en liquide, sauf à son Siège social. J'ai écrit à M. De Grandpré à ce sujet et je lui ai signalé que certaines procédures étaient prévues au terme de la loi et qu'il se devait de s'y conformer. Il m'a répondu en déclarant que, dans ces circonstances, la Société serait prête à accepter du liquide mais qu'elle ne délivrerait aucun reçu en contrepartie et qu'elle ne ferait pas non plus l'appoint.

À l'époque, j'ai approuvé sa réaction et je lui ai répondu pour lui dire qu'à mon avis il respectait l'intention de la loi et qu'il ne m'appartenait de juger ni de son comportement ni ses choix déontologiques.

[Text]

Mr. Riis: Did you ask a question in the House?

The Chairman: I just wanted to tell you I have been on top of the issue.

Mr. Dorin: I raised the issue because I think we are talking now about the use of credit cards which, as has been pointed out, is becoming an expanding role at some cost to the consumer, whether it is fees, merchant's fees or whatever, in many cases displacing the use of cash. I think that adds an extra dimension of relevance to our committee.

The Chairman: All right. Does anyone else have any suggestions for our researchers, who are now looking at the summer in fond anticipation of writing a very massive report?

Mr. Riis: Mr. Chairman, could we get our researchers to look at one of the down sides of credit cards? Mr. Jepson indicated that it enabled him to keep an accounting of his activities. We should invite some British Columbia Cabinet Ministers to point out . . .

Some hon. members: Oh, oh!

Mr. Riis: Unless you do not want a record.

The Chairman: Are there any other issues on this matter? Thank you very much for coming, Mr. Stackhouse.

• 2140

I would like the committee to stick around for a second or two. We have a couple of matters of further business. I have a report that I would like to circulate tonight, a suggested report with respect to our order of reference concerning our report on financial institutions.

My clerk suggested that this part of the meeting should be in camera. Can we make this part of the meeting in camera?

Some hon. members: Agreed.

The Chairman: I would ask that our visitors and guests leave, please.

[Translation]

M. Riis: Avez-vous posé une question en Chambre?

Le président: Je voulais tout simplement vous montrer que j'étais au fait de la question.

M. Dorin: J'ai soulevé cette question parce que, selon moi, on parle de cartes de crédit qui, comme on l'a dit, occupent une place de plus en plus importante, moyennant un certain coût pour le consommateur, qu'il s'agisse de frais d'utilisation, de versements effectués par les commerçants et d'autres formes de paiement; dans bien des cas, il s'agit de supplanter les paiements en liquide. Cet aspect ne fait que justifier davantage le rôle de notre comité.

Le président: Parfait! Y a-t-il des suggestions à faire à nos chargés de recherche qui attendent l'été avec impatience pour nous rédiger un rapport impressionnant?

M. Riis: Monsieur le président, pourrait-on demander aux chargés de recherche d'analyser l'autre aspect des cartes de crédit? M. Jepson nous a déclaré qu'elles lui permettaient de faire sa comptabilité personnelle. Nous devrions inviter des ministres de la Colombie-Britannique pour . . .

Des voix: Ah! Ah!

M. Riis: À moins que vous ne vouliez pas de reçu.

Le président: Y a-t-il autre chose à dire sur le ce sujet? Je vous remercie de votre visite, monsieur Stackhouse.

J'aimerais que les membres du Comité restent dans la pièce un instant. Nous devons débattre de quelques autres questions. Je voudrais faire distribuer un projet de rapport qui fait suite à l'ordre de renvoi concernant les établissements financiers.

Le greffier propose que cette partie de la réunion se tienne à huis clos. Pouvons-nous déclarer le huis clos?

Des voix: Entendu!

Le président: J'invite donc nos visiteurs et invités à quitter la pièce.

APPENDIX "FNCE-5"

Statement on

Credit Card and Charge Card Interest Rates

By Reg Stackhouse, M.P.

to the House of Commons Standing Committee

on Finance and Economic Affairs

Tuesday, June 17th, 1986

EMBARGOED UNTIL JUNE 17TH

at 7:30 p.m.

Amended copy: Please note

pages; PP. 10 - para. 6

PP. 13 - para. 3

PP. 17 - para. 2

To the Chairman and Members of the Committee:

Please accept my thanks for this opportunity to make a statement to you in connection with the House of Commons resolution:

That the Standing Committee on Finance and Economic Affairs be empowered to study the question of present interest rates charged by the issuers of credit cards and charge cards.

The first part of this statement outlines reasons why the inquiry, authorized by the House, is necessary.

From the outset, let us recognize it is a matter of sufficient importance to warrant your attention. The wide publicity given this subject indicates public concern is extensive, expecting this committee to find answers to questions so many citizens have been asking.

Differing reports about the number of card users and interest payers have been received, but all reports make clear that what can be called "plastic consumers" have become major participants in the economy.

Card plans in Canada, to use words from Mastercard's 1984 Annual Report, have "continued their aggressive growth, both in size and profitability". Brief historical review can show us some impressive results of that "aggressive growth".

As is true of so many features of our economy, the history of the bank credit card in Canada is traceable to developments in the United States.

The use of credit cards originated in the U.S. during the 1920's when individual firms, such as, oil companies and hotel chains, began issuing them to customers for purchases made at company outlets. The first universal credit card, usable at a variety of establishments, was introduced by Diners' Club, Inc. in 1950. American Express and Hilton Credit Corporation entered the field in 1959. In addition to these "T & E" (travel and entertainment) cards, another innovation appeared at that time. This was the bank credit card.

Originally introduced by a relatively small but aggressive Long Island (N.Y.) bank in 1951, the bank credit card became increasingly prevalent in the 1960's as major banks aggressively promoted its use.

The first national U.S. plan, however, was BankAmericard. It was begun on a statewide basis by the Bank of America in California in 1959 and was licensed in other states beginning in 1966.

In that same year, a group of bankers met in Buffalo and that meeting was the birth of the Interbank Card Association. By late 1967 its members decided to issue the Mastercharge card.

In 1967, four Canadian Banks, the Royal Bank, C.I.B.C., the T.D. Bank and Banque Canadienne Nationale acquired the rights to BankAmericard, and marketed it under the name of Chargex. These four banks introduced the Chargex plan into Ontario and Quebec during the summer of 1968; B.C. in the fall of 1969; the Prairies in the spring of 1971; the Maritimes in the summer of 1971. The Bank of Nova Scotia joined the four founding banks in the plan in 1973. It paid \$9.5 million to join the consortium. The Bank

of Nova Scotia, it is reported was able to break even in its operations with the CHARGEX card in two years of joining the system.

In 1976, the five banks decided to change the Chargex name to Visa.

In 1973, the Bank of Montreal and the Provincial Bank of Canada negotiated an agreement with the Interbank Card Association. These two Canadian banks negotiated an exclusive right with Mastercharge until 1978. The membership for each of Visa and Mastercard has expanded dramatically since then, and today credit cards are a major factor in the consumer economy of Canada. That they are not only a service to consumers who value their convenience, but a business feature important to the issuers, is indicated by corporate efforts to expand the number of cards in use.

Canada Trust, an issuer of Mastercard, listed as one of its 10 objectives for 1986 an increase in merchant sales and cardholder purchases by 47% to \$1.2 billion.

The Bank of Montreal in its 1985 Annual Report stated: "A major program was launched in 1985 to expand the number of Mastercard cardholder accounts. This campaign has been very successful and will continue in 1986." The Bank of Montreal went further to state, "Merchant coverage was significantly enhanced in 1985 by the addition of the Eaton and Woodward Department Store chains and Southland Canada (operating approximately 400 "7-Eleven" convenience stores) to the already extensive network of merchant outlets accepting the card."

As a result of this aggressive growth credit and charge cards have become a dominant phenomenon on the retail landscape. The following features of its profile are clear:

- (1) A majority of Canadians carry credit cards
- (2) Millions pay interest on unpaid balances and
- (3) These rates have not changed for several years and are now well above the bank rate.

Visa Inc. International, tells us from its headquarters in San Mateo, that there are 10,600,000 VISA cards in circulation in Canada.

Mastercard International Inc., tells us from its headquarters in New York, that there are 4,355,000 Mastercards in circulation in Canada.

There are thus 14,955,000 Mastercards and Visa cards circulated in Canada. The number of other credit cards and charge cards added to this means their usage has become the norm rather than the exception among Canadian consumers. Recent Financial Post Cards indicate that over two million Canadians hold charge cards issued by three major department stores. It is obvious that the majority of adult Canadians are participating in today's "plastic economy".

"How many of them pay interest charges?" is an important question because of the "free float" or grace period when no interest is charged.

In 1976, a paper prepared for the Economic Council of Canada estimated that 35% of bank cardholders pay their bills in full monthly while the remainder make monthly payments.

In 1982, the Public Affairs director of the Canadian Bankers' Association told a Canadian Payments Systems Conference that almost 60% of all credit cardholders pay off their bills on time.

In June, 1986, Mastercard International Inc. declined to tell our office what percentage or what number of Mastercard holders in Canada incur interest charges. To quote the Public Affairs officer, it was stated, "At this time that information is confidential."

In June 1986, Visa Inc. International tells us that 68% of its cardholders in Canada incur interest charges. If the same is true for Mastercard, a possible nearly ten million Canadians pay interest on unpaid credit card balances.

The dollar significance of this is just as impressive. The latest issue of the Bank of Canada Review, for example, indicates there are \$4.9 billion outstanding on chartered bank credit cards. A figure is not given for the dollars outstanding for other credit card issuers, but obviously its inclusion would add to what is already a massive amount. Let me try to personalize the problem of credit cards and interest payments. Here is the experience of one ordinary Canadian.

This Canadian, a consumer from Montreal, called me after reading that the Finance Committee would be looking at credit card rates. He presented an interesting problem. His visa statement for April 23rd indicated a due date of May 14th. The bill was for \$900.64. He paid \$897.64. He deducted \$3 as he felt this amount was incorrectly charged. His next statement of May 26th showed that he had paid \$897.64 on May 14th and thanked him for the payment. Everything had been paid but \$3. To his astonishment in a box entitled Interest Item there appeared the total of \$18.65.

In short, he was paying \$18.65 interest because \$3 was not paid. I wonder what interest rate that would work out to be?

This consumer called Visa and was told, "Well, sir you didn't read your contract ... and well, sir we'll cancel it this time but don't let it happen again."

This is one man's story but by putting a human face on the statistics, it further illustrates why this inquiry into interest rates merits the committee's attention.

It is thus clear that you are being asked to study a problem of large proportions that merits the attention of this committee.

II

Let us now turn to the second question that can occupy the committee: "Are current interest rates on credit and charge card justified?"

While in recent years the Bank Rate and related interest rates have gone up and down, interest charges on credit and charge cards have remained largely static. As a result, there is an unexplained spread between the fluctuating Bank Rate and the so rigid credit card rate.

Let us look at some examples.

On August 26, 1981, the Bank Rate was 21.03. Almost five years later on May 28, 1986, the Bank Rate was 8.43. This was essentially a 60% drop.

During this time period Canadians saw the Consumer Loan Rate drop by 9 full percentage points (from 22.75 to 13.75), approximately a 40% drop.

During the same period Canadians saw the typical five year mortgage rate drop by 11½ percentage points (from 21.75 to 10.50), approximately a 52% drop.

Also during the same time Canadians saw the typical chartered banks Prime Rate on Business Loans drop by 12½ percentage points (from 22.75 to 10.25), approximately a 55% drop.

What Canadians did not see was a drop in the rates charged on unpaid balances by issuers of credit and charge cards. For example, on August 28, 1981, department stores such as Sears were charging 28.8% and oil companies such as Texaco were charging 24%. These same rates were in effect on May 28, 1986:

Today, most Visa card users are charged 18.6% per annum on unpaid balances. (The rates charged vary from a low of 15.9% to a high of 21.0%)

Most Mastercard users are charged 21% per annum on unpaid balances. (The rates charged vary from a low of 14.75% to a high of 21.0%)

Are these rates charged by card issuers excessively high? An answer has already been implied by a competitor of Mastercard, namely Visa. It has asked, in huge ads of April 23rd: "Fed up with paying those high interest rates on your Mastercard account?" The industry itself has implied the question which underlay the motion the House approved, but there is no indication industry members are likely to reduce rates.

Royal Trust has actually raised its rate three quarters of a percentage point and the Royal Bank has raised its rate by 1.2 percentage points.

Surely consumers have a right to know why these interest charges are not going down. Surely Parliament has a duty to ask why present rates are being charged.

I do not presuppose that card issuers cannot justify their interest rate practices, but I do claim they have a responsibility to do that. A House of Commons committee offers them an opportunity to make their case, and given the amount of parliamentary and media discussion the issue has had, they surely have a right to make that case in this forum.

III

Let us consider, therefore, some public statements that business spokespersons have made in attempts to justify the "spread" many Canadians believe is open to question.

If we look at the annual statements of companies we do not find a clear answer, but we do find some suggestive information. It has been claimed, for example, that card issuers make little profit from their cards and provide them chiefly as a service, made necessary to be competitive.

In most cases revenues generated through credit cards are included under the title of "Other Income" and a clear picture is difficult to obtain. But the following quotes drawn from some Annual Reports help somewhat. Canada Trust states under the title of "card services":

"Pre-tax earnings of \$3.3 million were generated, an increase of 384% over 1984 ... Merchant sales of \$560 million generated discount revenue of \$10.4 million

compared with \$339 million and \$6.2 million respectively in 1984 ... Mastercard account holders increased by 14% to 165,000."

Mastercard service fees are listed as \$2,241,000 for 1983; \$5,209,000 for 1984 and \$7,787,000 for 1985.

Scotiabank, an issuer of Visa, states in its 1985 Annual Report:

"Meanwhile, the Bank's traditional Visa service continued to show growth as both outstandings and transaction volumes increased ... An 11.4% increase in Visa-related revenues reflected the strength of the consumer-led recovery ..."

The Bank of Montreal, an issuer of Mastercard states:

"In 1985, the Banks' card services recorded significant growth in assets, number of cardholders, transaction volume and merchant coverage." Under the title of "other operating income" the Bank of Montreal states, "Charge card income increased by 67%. The Parent Bank increase was 12% with the remainder relating to Harris, now included for the full year."

The following was presented in chart form:

	1981	1982	1983	1984	1985
(in millions)					
CHARGE CARDS	\$58	\$65	\$66	\$78	\$130

the C.I.B.C. in similar fashion presented the following under the title of "Other Income":

	1981	1982	1983	1984	1985
(in millions)					
VISA	\$52	\$64	\$72	\$81	\$90

The Royal Bank of Canada, an issuer of VISA in its 1985 Annual Report:

"Personal loans, mortgages and credit cards operations all grew strongly, again contributing solidly to overall earnings ... Visa fee income which includes both merchant discount and card-user fees, increased 11% by \$109 million during 1985 ..."

The National Bank of Canada, states the following in its Annual Report:

"Le nombre de titulaires de la carte Mastercard a continué sa progression et comparativement a 1984, le volume des transactions traitées a augmenté de 35 pour cent ..."

One thus sees from a perusal of these typical statements by credit card issuers that the key word is "growth". Does this not suggest card issuers may be making a profit from the cards, and a profit large enough to encourage them to promote their use?

What else have Canadian consumers been hearing from the card issuers? Lately one has heard a variety of explanations for high rates. The Toronto Star, for example, quoted a Bank of Montreal spokesman who evidently stated, "Two years ago when the Bank Rate was twice what it is now, we were losing money. Now we're making that back." A glance at the Bank of Montreal's Annual Report for 1985 indicates 1983 revenue of \$66 million for Charge Cards under the heading of "other operating income". The Bank of Montreal reports that the bulk of its charge card income is derived from merchant fees. Perhaps there are facets of Montreal's card operation that are not making money but this is not evident upon examination of the 1985 Annual Report. Increasing totals are presented from 1981 to 1985. The "losing" argument requires substantiation.

An Imperial Oil spokesman has been quoted as claiming that its card operations are "losing propositions" and that Imperial offers the service as a convenience to its customers.

If card operations are really losing, or marginally operations, why do many oil companies actively recruit card holders? Shell Canada, for example, in its 1985 Annual Report talked proudly of its summer newspaper and broadcast promotion called "Project Engulf" which "resulted in thousands of new Shell credit cards being issued and a large number of former Gulf commercial and industrial accounts being supplied by Shell."

Texaco Canada, another case in point, proclaimed in its 1985 Annual Report the following:

"The company reached agreement with American Express during 1985 to accept the American Express card at Texaco Canada retail locations. The agreement is helping Texaco retailers attract a new segment to their locations."

Are department stores campaigning to lose money when they seek more and more charge accounts? Eatons, for example, in its advertising brochure for the Eaton Account Card states, "You can shop by phone, other credit cards are for in-store shopping only."

As well, the Bay states the following:

"You'll receive advance notice of many of these sales ..." The Bay continues: "Short of Cash? Use your Bay Card to take advantage of the terrific sales ..."

Consumers hear company representatives mentioning unsecured loans as reasons for high rates. Perhaps this is a good explanation for higher rates, but let us learn how great their "bad debt" loss has been. Credit card companies should give reasons - solid, hard, factually based reasons -

to show that their policies are justified. Let them not treat consumers as though they were mushrooms, fit only to be left in the dark.

Fraud has been pointed out as a problem for the issuers. For example, Mastercard says fraud losses increased exponentially from \$172,000 U.S. in 1979 to almost \$20 million in 1983. In 1984, however, Mastercard saw not only a cessation of that trend but a perceptible reversal. That figure of \$20 million, moreover, does not approximate the revenue received from the interest charges. What was it?

I am aware that companies claim that the cost of administration and various other related costs require them to charge the rates they do. Maybe they do, but let them show cause by clarifying how much their bonafide administration costs are. Let them put forth evidence that will support the high interest they charge credit card users.

Let issuers show whether they are making a legitimate charge their costs can justify, or whether they are "plastic pickpockets".

Especially is that essential when we find Mastercard International Inc.'s 1985 annual report including this claim in the President's Letter:

"On the plus side, bank card programs reached new heights of profitability..."

The president also wrote of "unprecedented pressures, both legislative and competitive", but he pointed with pride to "a year of record growth and accomplishment-". The annual report call 1985 "a banner year ... in the United States and Canada."

IV

We now turn to the question: "In a private enterprise economy, is it acceptable for parliament to interfere with charges a company imposes in a free market?"

To answer that question, we first must ask what parliament's valid role is in our society.

Parliament is not only a place for passing legislation. It is also a forum in which the concerns of the public can be debated, studied and brought under the light of public scrutiny. That members of all parties in the House believe a study of credit and charge card interest rates would demonstrate this role was clear when they debated my motion on May 26, 1986.

No speaker suggested that this issue was not a legitimate concern, all spoke in favour.

Mr. Alfonso Gagliana, Liberal member for Saint-Leonard-Anjou stated:

"We support the Hon. Member's motion and I hope the Committee on Finance and Economic Affairs will be able to conduct an inquiry and summon before the committee representatives of the banks and credit card companies and ask them to explain why they still have to charge rates as much as 18.6%, 21%, 24% or even 28%."

Mr. David Orlikow, NDP member for Winnipeg North stated:

"We certainly will agree to let this matter go to committee."

Mr. John Gormley, P.C. member for The Battlefords-Meadowlake stated:

"I think there is certainly a feeling among all three Parties that the matter of credit card interest rates must be dealt with ... What better way to examine this issue that affects millions of Canadians than to have the Finance Committee examine it?"

Mr Don Boudria, Liberal member for Glengarry-Prescott-Russell stated:

"It is therefore my hope that the parliamentary inquiry will have all the scope needed."

And finally, Mr. Pierre Blais, Parliamentary Secretary to the Minister of Agriculture, stated:

"I would be pleased to support the amended version of the motion of my colleague from Scarborough West."

The fact that the House voted all but unanimously for the motion indicates that the Standing Committee on Finance and Economic Affairs is expected to take a searching look at this question, "Are credit cards and charge card interest rates too high?"

The fact that the public concerned, as witnessed by widespread media coverage, across the country, indicates that it behooves the committee to make this study.

V

Finally let us assess the possible results of this study. The value of committee hearings as a consciousness-raising effort should not be deprecated. Public discussion itself can have a productive effect in contrast to public silence encouraging more exploitation than ever. As well we should acknowledge that, should the card issuers justify their

current rates, the public will accept them with a better spirit. There is therefore much more to gain from public inquiry and dialogue than from public apathy and suspicion.

But a committee investigation may lead members to prefer legislative action on behalf of consumers. What options would be open to parliament should legislation be recommended?

Some claim federal initiatives are out of the question because this matter is exclusively a provincial jurisdiction. That does not seem, however, to be the case. There is more reason to say it has both federal and provincial dimensions.

A Department of Justice study, "Changing Times: Banking in the Electronic Age", focussing on the legal framework for bank credit cards has stated:

"... both levels of government may enact ... provisions because Parliament has jurisdiction over interest and the provincial legislatures have jurisdiction over the credit aspects in a sales transaction."

Stanley Goldstein, the author of the study, went on to assert:

"Most provincial legislatures, it should be noted, have enacted statutory provisions that apply to the use of credit cards. However, those provisions do not set out a comprehensive legal framework for the use of credit cards."

As an example of federal and provincial authorities relating to this subject, Goldstein has indicated that both Parliament and provincial legislatures require lenders to disclose the full cost of borrowing.

The solution to the credit card problem may involve provincial

action but there is reason to believe the Parliament of Canada is constitutionally able to deal with at least parts of the problem, and by cooperative action with the provinces and territories, can deal with all parts.

These are consumers everywhere and there is no region unaffected by this issue. The federal government has shown its interest in dealing with interest rates as witnessed by Bill C-83, (An Act to amend the Tax Rebate Discounting Act) a Bill that increased the level of consumer protection by regulating interest charges.

A provision of the Criminal Code affirms the principle that protecting the public against usurious interest rates is a valid part of the federal responsibility. Although many of us may be dissatisfied with Section 305:1's definition of usury as interest of 60% or more, the principle it implies is important. The federal authority is relevant.

It is also useful to note how other legislatures are considering suitable ways of protecting consumers. In both the House of Representatives and the U.S. Senate there are bills to limit such charges to no more than 5% above the federal discount rate. That may or may not be the solution but it illustrates how both houses of Congress believe a legislated solution should be seriously considered.

In this statement I am not recommending a legislative solution because that would be entirely previous to an investigation showing it was necessary. But let this brief discussion remove possible assumptions that the Parliament of Canada can do absolutely nothing.

CONCLUSION

The above statement submits the following:

1. Apparently excessive interest rates on credit and charge cards are a major problem.
2. The House supports a committee study, which can satisfy the public's right to know and the issuers' right to defend themselves.
3. If the conclusion is that present rates are excessive and a legislated solution is deemed necessary, the parliament of Canada has options open to it.

I therefore recommend that the committee call witnesses from businesses and consumer groups concerned, as well as constitutional experts, for further study, debate and conclusions.

APPENDICE "FNCE-5"

**Exposé sur
les taux d'intérêt exigés par les
émetteurs de cartes de crédit**

présenté par

Reg Stackhouse, député

au

Comité permanent des finances et des affaires économiques

Mardi, 17 juin, 1986

Au Président et aux membres du Comité:

Je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de vous présenter un exposé ayant trait à la décision que voici de la Chambre des communes:

Que le Comité permanent des finances et des affaires économiques soit habilité à examiner la question des taux d'intérêt exigés par les émetteurs de cartes de crédit.

La première partie du présent exposé décrit, dans leurs grandes lignes, les raisons pour lesquelles l'enquête autorisée par la Chambre est nécessaire.

D'entrée de jeu, admettons que c'est une affaire suffisamment importante pour mériter votre attention. La grande publicité dont elle a fait l'objet indique que l'opinion publique y est fortement sensibilisée et qu'on s'attend à ce que ce comité trouve des réponses aux questions que tant de citoyens ne cessent de poser.

Les rapports qu'on a reçus sur le nombre d'utilisateurs de cartes de crédit et le nombre de payeurs d'intérêt varient considérablement, mais ils sont tous d'accord pour démontrer à l'évidence que ceux qu'on peut appeler "les consommateurs aux cartes en plastique" jouent un rôle prédominant dans l'économie.

Les régimes des cartes de crédit au Canada, pour utiliser les termes du rapport annuel de 1984 de Mastercard, ont "poursuivi leur croissance agressive, tant sur le plan dimensionnel que sur le plan de la

profitabilité". Il suffirait d'une brève étude rétrospective pour constater certains résultats impressionnants de cette "croissance agressive".

À l'instar de ce qui s'observe dans de nombreux autres secteurs de notre économie, l'évolution de la carte de crédit bancaire au Canada a son origine aux États-Unis.

L'usage des cadres de crédit a pris naissance aux États-Unis durant les années 1920, lorsque certaines entreprises, notamment les compagnies pétrolières et les chaînes d'établissements hôteliers, ont commencé à donner à leur clientèle des cartes permettant de faire des achats à leurs propres points de vente. La première carte de crédit universelle, utilisable dans différents établissements, a été lancée en 1950 par Diners' Club Inc. American Express et Hilton Credit Corporation ont lancé leurs cartes en 1959. Parallèlement à ces cartes "V et D" (voyage et divertissement), une autre innovation a fait son apparition à cette époque: la carte de crédit bancaire.

Lancée initialement en 1951 par une banque relativement petite mais particulièrement dynamique de Long Island (N.Y.), la carte de crédit bancaire, sous l'impulsion des grandes banques qui en préconisaient l'usage, a connu durant les années 1960 une prédominance de plus en plus marquée.

Toutefois, c'est BankAmericard qui a été la première à prendre des dimensions nationales aux États-Unis. Lancée en 1959, à l'échelle de

l'État par la Bank of America en Californie, elle eut droit de cité, à partir de 1966, dans d'autres États.

Durant cette même année-là, un groupe de banquiers s'est réuni à Buffalo pour annoncer la naissance de l'Interbank Card Association. Vers la fin de 1967, les membres de cette association ont décidé de lancer la carte Mastercharge.

En 1967, quatre banques canadiennes - la Banque royale, la Banque canadienne impériale de commerce, la Banque Toronto-Dominion et la Banque canadienne nationale - ont acquis les droits d'exploitation de la BankAmericard et l'ont commercialisé sous le nom de Chargex. Ces quatre banques ont introduit le régime Chargex dans l'Ontario et le Québec durant l'été de 1969, en Colombie-Britannique durant l'automne de 1969, dans les Prairies durant le printemps de 1971, et dans les Maritimes durant l'été de 1971. La Banque de Nouvelle-Écosse s'est jointe en 1973 aux quatre banques fondatrices du régime. Son adhésion au consortium lui a coûté 9,5 millions de dollars et l'on dit qu'après une période de deux ans elle a été en mesure de rentrer dans ses frais par rapport à ses transactions avec la carte CHARGEEX.

En 1976, les cinq banques ont décidé de remplacer la dénomination Chargex par le terme Visa.

En 1973, la Banque de Montréal et la Banque provinciale du Canada négocient un accord avec Interbank Card Association, ainsi qu'un droit exclusif avec Mastercharge jusqu'en 1978. Depuis lors, la cotisation aux

régimes Visa et Mastercard a pris des dimensions impressionnantes, et à l'heure actuelle, les cartes de crédit comptent parmi les principaux facteurs de l'économie de consommation du Canada. Que ces cartes constituent non seulement un instrument dont les consommateurs apprécient la commodité mais encore un élément d'exploitation important pour les émetteurs, c'est un fait dont témoignent les efforts qu'on déploie pour augmenter le nombre de leurs usagers.

Canada Trust, un émetteur de Mastercard, a considéré comme l'un de ses 10 objectifs pour 1986 l'augmentation jusqu'à 1,2 milliards de dollars (une proportion de 47 %) les ventes et les achats effectués respectivement par les commerçants qui acceptent cette carte et les consommateurs qui l'utilisent.

Dans son rapport annuel de 1985, la Banque de Montréal déclarait: "Un programme important a été mis sur pied en 1985 pour augmenter le nombre des usagers de Mastercard. Cette campagne a connu un grand succès et se poursuivra en 1986." Et la Banque de Montréal d'ajouter: "La participation des commerçants a pris beaucoup d'ampleur en 1985 par suite de l'entrée des magasins à succursales multiples de Eaton et Woodward, ainsi que de la compagnie Southland Canada (qui exploite environ 400 épiceries ouvertes de 7 h à 23 h) dans le vaste réseau des détaillants qui acceptent la carte."

Comme résultat de cette croissance agressive, les cartes de crédit sont devenues un phénomène prédominant dans le commerce de détail. Les constatations que voici sont éloquentes:

- 1) Les Canadiens, dans leur majorité, utilisent les cartes de crédit;
- 2) Des millions payent des intérêts sur les soldes impayés;
- 3) Les taux de ces intérêts n'ont pas changé depuis plusieurs années et dépassent de loin les taux bancaires.

Le siège social de Visa Inc. International à San Mateo nous dit que 10 600 000 cartes Visa sont en circulation au Canada.

Le siège social de Mastercard International Inc. à New York nous dit que 4 355 000 Mastercard sont en circulation au Canada.

Il s'ensuit que le nombre de cartes Visa et Mastercard en circulation au Canada s'élève à 14 955 000. Si l'on ajoute à ce chiffre les autres cartes de crédit, on peut déduire sans risque d'erreur que dans les milieux de la consommation l'usage des cartes de crédit est devenu la norme plutôt que l'exception. Les récents sondages du Financial Post indiquent que plus de deux millions de Canadiens utilisent des cartes de crédit émises par trois principaux grands magasins. Il est évident que la majorité des adultes canadiens participent à l'économie actuelle fondée sur les cartes en plastique.

"Combien d'entre ces consommateurs payent des intérêts?" C'est une question importante eu égard à la "période de gratuité" ou au délai de paiement dispensé d'intérêt.

En 1976, une étude effectuée pour le compte du Conseil économique du Canada a estimé que 35 pour cent des détenteurs des cartes de crédit

bancaires réglaient intégralement leurs factures mensuelles et que les autres faisaient des versements mensuels.

Le Directeur des affaires publiques de l'Association des banquiers canadiens a déclaré en 1982, à l'occasion d'une Conférence sur les systèmes de paiement canadiens, que 60 pour cent environ des usagers des cartes de crédit payaient intégralement leurs factures dans les délais prévus.

En juin 1986, Mastercard International Inc. a refusé de nous communiquer la proportion ou le nombre d'usagers de la Mastercard au Canada qui payent des intérêts. Pour citer une déclaration de l'agent des affaires publiques, "à l'heure actuelle ces informations sont confidentielles".

En juin 1986, Visa Inc. International nous dit que 68 pour cent des usagers de sa carte au Canada payent des intérêts. À appliquer cette proportion sur Mastercard, on peut dire que dix millions de Canadiens environ payent des intérêts sur les soldes impayés de leurs cartes de crédit.

L'importance de ces données sur le plan monétaire n'est pas moins impressionnante. Par exemple, la dernière revue de l'activité de la Banque du Canada indique que les arriérés imputés sur les cartes de crédit des banques à charte s'élèvent à 4,9 milliards de dollars. On n'a pas le montant des arriérés par rapport aux autres émetteurs de cartes de crédit, mais il est évident que leur inclusion grossirait un montant qui est déjà

énorme. Permettez-moi de personnifier en quelque sorte le problème des cartes de crédit et du paiement des intérêts. Voici une expérience vécue par un Canadien ordinaire.

Ce Canadien, un consommateur de Montréal, m'a appelé après avoir lu dans la presse que le Comité des affaires financières examinerait les taux d'intérêt exigés par les émetteurs de cartes de crédit. Il m'a fait part d'un problème intéressant. Son état de compte Visa au 23 avril fixait la date d'échéance au 14 mai. Le montant exigible s'élevait à 900,64 \$. Il a payé 897,64 \$, déduisant 3 \$ qui lui semblaient incorrectement exigés. Son état de compte subséquent, daté du 26 mai, indiquait qu'il avait payé 897,64 \$ en date du 14 mai et le remerciait du paiement. Tout le compte avait été réglé, à l'exception des trois dollars. À sa grande surprise, dans une colonne intitulée "Intérêt" figurait le total de 18,65 \$.

En résumé, il devait payer 18,65 \$ en intérêt parce que les trois dollars n'étaient pas payés. Je me demande selon quel taux cet intérêt était calculé.

Ce consommateur est entré en contact avec les bureaux de Visa. Son interlocuteur lui a dit: "Eh bien, monsieur, vous n'avez pas lu votre contrat... en tout cas, monsieur, nous annulerons ce montant cette fois, mais que ça ne se répète plus."

C'est l'histoire d'un homme parmi des milliers d'autres; elle démontre qu'en examinant les statistiques sous une perspective humaine, on constate pourquoi cette enquête sur les taux d'intérêt mérite l'attention du comité.

Il est donc évident qu'on vous demande d'étudier un problème de grande envergure qui mérite votre attention.

II

Passons maintenant à la deuxième question susceptible de préoccuper le comité: "Les taux d'intérêt exigés actuellement sur les cartes de crédit sont-ils justifiés?"

Ces dernières années, les taux d'escompte et les taux d'intérêt connexes ont connu des hauts et des bas, mais les taux d'intérêt exigés par les émetteurs de cartes de crédit sont restés pour la plupart constants. Par conséquent, il existe un écart mystérieux entre le taux d'escompte fluctuant et le taux d'intérêt, plutôt rigide, imposé sur les cartes de crédit.

Examinons quelques exemples.

Le 26 août 1981, le taux d'escompte était de 21,03 pour cent. Cinq ans environ plus tard, le 28 mai 1986, le taux d'escompte était de 8,43 pour cent, ce qui représentait fondamentalement une baisse de 60 pour cent.

Durant cette période, les Canadiens ont vu baisser de neuf points (de 22,75 % à 13,75 %) - soit une réduction d'environ 40 pour cent - le taux d'intérêt sur les prêts à la consommation.

Durant cette même période, les Canadiens ont vu baisser de 11,25 points (de 21,75 % à 10,50 %) - soit une réduction d'environ 52 pour cent - le taux d'intérêt typique imposé sur les hypothèques de cinq ans.

Durant cette même période aussi, les Canadiens ont vu baisser de 12,5 points (de 22,75 % à 10,25 %) - soit une réduction d'environ 55 pour cent - le taux d'intérêt préférentiel imposé sur les prêts aux entreprises.

Ce que les Canadiens n'ont pas vu, c'est une réduction des taux d'intérêt sur le solde impayé, qui sont exigés par les émetteurs de cartes de crédit. Par exemple, le 28 août 1981, les grands magasins, dont Sears, exigeaient un taux d'intérêt de 28,8 pour cent, et les compagnies pétrolières, dont Texaco, exigeaient un taux d'intérêt de 24 pour cent. Ces mêmes taux étaient encore en vigueur le 28 mai 1986.

À l'heure actuelle, la plupart des usagers de la carte Visa payent un taux d'intérêt annuel de 18,6 pour cent sur les soldes impayés (les taux varient d'un minimum de 15,9 % à un maximum de 21 %).

La plupart des usagers de la Mastercard payent un taux d'intérêt annuel de 21 pour cent sur les soldes impayés (les taux varient d'un minimum de 14,75 % à un maximum de 21 %).

Ces taux exigés par les émetteurs de cartes de crédit sont-ils excessivement élevés? La réponse à cette question a déjà été donnée implicitement par une concurrente de la Mastercard, la Visa. Dans des annonces énormes publiées le 23 avril, Visa a demandé au consommateur: "En

avez-vous assez des taux d'intérêt élevés de votre compte Mastercard?" L'industrie elle-même aurait posé la question qui justifie la décision de la Chambre, mais rien n'indique que les membres de l'industrie sont disposés à réduire les taux d'intérêt.

En fait, Royal Trust a majoré de trois quarts de point son taux d'intérêt, et la Banque Royale, de 1,2 point.

Les consommateurs ont certainement le droit de savoir pourquoi ces taux d'intérêt ne tendent pas à la baisse, et le Parlement a certainement le droit de demander pourquoi les présents taux d'intérêt sont exigés.

Je ne prétends pas que les émetteurs de cartes de crédit ne peuvent pas justifier leurs décisions dans ce domaine, mais je prétends quand même qu'il leur incombe de s'expliquer. Un comité parlementaire leur donne l'occasion d'exposer leur point de vue, et étant donné les nombreux débats dont cette question a fait l'objet à l'échelle du Parlement et des médias, ils ont certainement le droit d'utiliser à cette fin cette même tribune.

III

Examinons maintenant certaines déclarations publiques qu'ont faites des représentants des milieux d'affaires pour tenter de justifier "l'écart" que de nombreux Canadiens jugent injustifié.

Les bilans annuels des compagnies, bien qu'étant obscurs sur ce point précis, renferment par contre des données qui peuvent nous éclairer. On a

prétendu, par exemple, que les émetteurs des cartes de crédit en retirent des profits minimes et ne le font que pour assurer un service sur un marché concurrentiel.

Dans la plupart des cas, les recettes provenant des cartes de crédit figurent sous la rubrique "Autres revenus", ce qui empêche d'avoir une idée exacte de la situation. Les citations suivantes tirées de certains rapports annuels peuvent nous éclairer quelque peu. Voici un extrait de celui de la Canada Trust sous la rubrique "services des cartes":

"Des gains avant impôt de 3,3 millions de dollars ont été réalisés, soit une hausse de 384 pour cent par rapport à ceux de 1984... Les ventes des marchands au montant de 560 millions de dollars ont donné des recettes d'escompte de 10,4 millions par rapport respectivement à 339 millions et 6,2 millions en 1984... Le nombre de titulaires de la Mastercard a augmenté de 14 pour cent pour s'élever à 165 000."

Les frais de service de la Mastercard sont évalués à 2 241 000 \$ pour 1983, à 5 209 000 \$ pour 1984 et à 7 787 000 \$ pour 1985.

Dans son rapport annuel de 1985, la Banque de Nouvelle-Écosse émetteur de Visa, affirme ce qui suit:

"Entretemps, le service traditionnel Visa offert par la banque a continué d'assurer une croissance alors qu'augmentait le volume des impayés et des transactions... Une hausse de 11,4 pour cent des recettes reliées à la carte Visa est un indice de l'importance de la relance dans le secteur de la consommation..."

La Banque de Montréal, qui émet la Mastercard, déclare:

"En 1985, les services de la carte connaissent une croissance importante des actifs, du nombre de titulaires de cartes, du volume de transactions et des marchands participants." Sous la rubrique "autres revenus de fonctionnement", la Banque de Montréal affirme ce qui suit: "Les revenus provenant des cartes de crédit ont augmenté de 67 pour cent. La hausse pour la banque mère s'est chiffrée à 12 pour cent, le reste de l'augmentation, qui se rapporte à la Harris, étant maintenant comptabilisée pour l'année entière."

Les données suivantes figuraient sous forme de tableau:

	1981	1982	1983	1984	1985
(en millions)					
CARTES DE CRÉDIT	58 \$	65 \$	66 \$	78 \$	130 \$

De même, la B.C.I.C. a présenté les chiffres suivants sous la rubrique "Autres revenus":

	1981	1982	1983	1984	1985
(en millions)					
VISA	52 \$	64 \$	72 \$	81 \$	90 \$

Voici ce qu'affirme dans son rapport annuel de 1985 la Banque royale du Canada, émetteur de VISA:

"Les prêts personnels, les hypothèques et les opérations de cartes de crédit ont connu une forte hausse, ce qui a encore contribué à la croissance générale des gains... Les revenus provenant des droits de la carte VISA, qui comprennent l'escompte du commerçant et le droit de l'utilisateur, ont augmenté de 11 pour cent, soit de 109 millions, au cours de 1985..."

Dans son rapport annuel, la Banque nationale du Canada affirme ce qui suit:

"Le nombre de titulaires de la Mastercard a continué sa progression et comparativement à 1984, le volume des transactions traitées a augmenté de 35 pour cent..."

Le mot important qu'on retrouve dans ces énoncés typiques d'émetteurs de cartes de crédit est celui de "croissance". Ne doit-on pas en conclure que ces émetteurs pourraient bien en tirer un profit suffisamment important qui les pousserait à en promouvoir l'usage?

Qu'ont encore déclaré aux consommateurs canadiens les émetteurs de cartes? Ils ont dernièrement tenté d'expliquer de diverses façons les raisons des taux élevés. Par exemple, le Toronto Star citait un représentant de la Banque de Montréal qui s'exprimait ainsi: "Il y a deux ans, alors que le taux bancaire était le double du taux actuel, nous perdions de l'argent. Aujourd'hui, nous rattrapons nos pertes." Selon le rapport annuel de cette banque pour 1985, les recettes provenant des cartes de crédit en 1983 s'élevaient à 66 millions sous la rubrique "autres

revenus de fonctionnement". À cet égard, la plus grande partie de ces recettes proviennent des droits exigibles des marchands. Il se peut que certains volets du service de carte de la Banque de Montréal ne soient pas rentables, bien qu'on ne puisse le conclure d'après les données du rapport annuel de 1985, dans lequel figurent des chiffres toujours croissants de 1981 à 1985. L'argument des "pertes" pour expliquer les taux élevés exige d'être fondé.

D'après un représentant d'Imperial Oil, les opérations des cartes de crédit de cette compagnie se font "à perte" et celle-ci offre le service uniquement pour accommoder ses clients.

S'il est vrai que ces opérations sont marginales, comment se fait-il que plusieurs compagnies pétrolières poussent le recrutement de nouveaux titulaires de cartes? Par exemple, dans son rapport annuel de 1985, la Shell Canada se félicitait de sa campagne estivale de publicité dans la presse écrite et électronique, appelée "Projet Engulf", à la suite de laquelle "des milliers de nouvelles cartes de crédit Shell ont été émises et un grand nombre d'anciens clients industriels et commerciaux de Gulf ont été approvisionnés par Shell".

Comme autre exemple, citons le cas de Texaco Canada, qui affirmait ce qui suit dans son rapport annuel de 1985:

"Au cours de 1985, la compagnie a conclu avec American Express une entente selon laquelle la carte American Express est acceptée par les détaillants de Texaco Canada, ce qui permet à ces derniers d'attirer une nouvelle clientèle."

Les grands magasins ont-ils l'intention de perdre de l'argent lorsqu'ils tentent d'augmenter le nombre de leurs comptes? Par exemple, la compagnie Eaton, dans sa brochure annonçant la carte de crédit Eaton, affirme ceci: "Vous pouvez magasiner au téléphone, alors que les autres cartes de crédit vous autorisent seulement à magasiner sur place."

De même, la publicité de la compagnie La Baie énonce ce qui suit:

"Vous recevrez un préavis de plusieurs de ces ventes..." Et elle poursuit: "Vous manquez de comptant? Servez-vous de votre carte La Baie pour profiter des formidables aubaines..."

Les représentants des compagnies invoquent auprès des consommateurs la raison des prêts non garantis pour justifier les taux d'intérêt élevés. Il se peut que cette explication soit valable, mais il nous faudrait connaître l'importance de leurs pertes au chapitre des "mauvaises créances". Les sociétés de cartes de crédit devraient nous donner de bonnes raisons, basées sur les faits, qui motivent leurs politiques. Elles n'ont pas à traiter les consommateurs comme des champignons qui doivent être laissés dans le noir.

Les émetteurs de cartes de crédit ont signalé qu'ils doivent faire face au problème de la fraude. Par exemple, d'après Mastercard, les pertes attribuables aux fraudes ont augmenté de façon exponentielle de 172 000 \$ US en 1979 à près de 20 millions en 1983. Toutefois, Mastercard a constaté en 1984 non seulement un arrêt de cette tendance mais un renversement perceptible. De plus, ce chiffre de 20 millions ne détaille pas les recettes provenant des frais d'intérêt. Quelles étaient-elles?

Je sais que les compagnies prétendent qu'elles doivent exiger de tels taux d'intérêt en raison des frais d'administration et autres frais connexes. Elles ont peut-être raison, mais qu'elles les justifient en dévoilant leurs véritables frais d'administration. Qu'elles présentent des preuves qui justifient les intérêts élevés que doivent payer les titulaires de cartes.

Les frais qu'imposent les émetteurs de cartes s'avèrent-ils justifiants, ou ces derniers sont-ils de simples pickpockets?

Il le faut d'autant plus que le rapport annuel pour 1985 de la Mastercard International Inc. contenait la prétention suivante dans la lettre du président:

"Du côté de l'actif, les programmes de cartes bancaires ont atteint de nouveaux sommets de rentabilité..."

Le président a également parlé de "pressions sans précédent, tant législatives que concurrentielles", tout en signalant avec fierté "une année de croissance et de réalisations exceptionnelles". D'après le rapport annuel, "l'année 1985 a fait les manchettes... aux États-Unis et au Canada".

IV

Passons maintenant à la question suivante: "Dans une économie qui favorise l'entreprise privée, sied-t-il que le Parlement réglemente les intérêts imputés par une compagnie dans le contexte d'un marché libre?"

Pour y répondre, demandons-nous d'abord quel rôle doit jouer le Parlement dans notre société.

Le rôle du Parlement n'est pas seulement d'adopter des lois, mais de voir à ce que les préoccupations du public puissent être débattues, étudiées et passées à la loupe par les divers intervenants. Le fait que les membres de tous les partis en Chambre sont d'avis qu'une étude des taux d'intérêt applicables aux cartes de crédit illustrerait ce rôle ressort clairement du débat sur ma motion le 26 mai 1986.

Aucun orateur n'a laissé entendre qu'il ne fallait pas se préoccuper de cette question; au contraire, tous ont parlé en faveur de la motion.

M. Alfonso Gagliana, député libéral de Saint-Léonard-Anjou, a déclaré ce qui suit:

"Nous appuyons la motion de l'honorable député et j'espère que le Comité permanent des finances et des affaires économiques sera en mesure de tenir une enquête et de convoquer devant le comité des représentants des banques et des sociétés de cartes de crédit et leur demander d'expliquer pourquoi elles doivent encore exiger des taux d'intérêt aussi élevés que 18,6 pour cent, 21 pour cent, 24 pour cent, ou même 28 pour cent."

M. David Orlikow, député néo-démocrate de Winnipeg-Nord, a déclaré ce qui suit:

"Nous serons certainement d'accord de renvoyer cette question devant le Comité."

M. John Gormley, député conservateur de The Battlefords-Meadowlake, a déclaré ce qui suit:

"J'ai l'impression que les membres des trois partis ont le sentiment qu'il faut examiner la question des taux d'intérêt applicables aux cartes de crédit... Quelle meilleure façon d'examiner cette question qui touche des millions de Canadiens que de confier cette tâche au Comité des finances?"

M. Don Boudria, député libéral de Glengarry-Prescott-Russell, a déclaré ce qui suit:

"J'espère donc que l'enquête parlementaire aura toute la portée voulue."

Enfin, M. Pierre Blais, secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture, a déclaré ce qui suit:

"J'appuie de tout coeur la version modifiée de la motion de mon collègue de Scarborough Ouest."

Le fait que la Chambre ait voté presque à l'unanimité en faveur de la motion est une indication que le Comité permanent des finances et des affaires économiques est censé examiner de façon approfondie la question

s suivante: "Les taux d'intérêt applicables aux cartes de crédit sont-ils trop élevés?"

Le fait que le public d'un bout à l'autre du pays s'en préoccupe, comme en témoignent les reportages des médias, est une indication qu'il appartient au comité d'effectuer cette étude.

V

En dernier lieu, évaluons quels pourraient être les résultats de cette étude. Il ne faudrait pas déprécier la valeur des audiences de comités comme effort de conscientisation. Le débat public en soi peut être productif contrairement au public silencieux qui se fait complice d'une exploitation plus poussée. Il faut reconnaître aussi que si les émetteurs de cartes justifient les taux en vigueur, le public sera plus porté à les accepter. Il y a donc beaucoup plus à gagner d'une enquête publique favorable au dialogue que de l'apathie publique source de soupçons.

Par contre, il se pourrait que les membres du comité, à la suite de l'étude, choisissent de recommander l'adoption d'une loi favorable aux consommateurs. Que pourrait faire le parlement en l'occurrence?

Certains prétendent que les initiatives fédérales sont hors de question, étant donné qu'il s'agit d'une question de compétence exclusivement provinciale. Toutefois, il ne semble pas que ce soit le cas, mais plutôt qu'elle touche aux dimensions fédérale et provinciale.

Dans une étude du ministère de la Justice, intitulée "Changing Times: Banking in the Electronic Age", qui se penche sur le cadre juridique des cartes de crédit bancaires, on dit ce qui suit:

"...les deux ordres de gouvernement peuvent édicter... des dispositions, car le Parlement a compétence en matière d'intérêt, alors que les législatures provinciales ont compétence sur le volet crédit d'une transaction de vente."

L'auteur de l'étude, Stanley Goldstein, continue en ces termes:

"Point à signaler, la plupart des législatures provinciales ont édicté des dispositions statutaires visant l'usage des cartes de crédit. Toutefois, celles-ci n'établissent pas de cadre juridique global visant l'usage des cartes de crédit."

Pour citer en exemple les compétences fédérale et provinciales en la matière, Goldstein a signalé que le Parlement et les législatures provinciales prescrivent aux prêteurs de divulguer la totalité des frais rattachés aux emprunts.

Le règlement du problème de la carte de crédit pourrait nécessiter l'intervention des gouvernements provinciaux, mais il a raison de croire que le Parlement du Canada, en vertu de la Constitution, est habilité à régler au moins certains aspects du problème, et même tous les aspects en collaboration avec les provinces et les territoires.

Il y a des consommateurs dans toutes les parties du pays, et toutes les régions sont aux prises avec ce problème. Le gouvernement a démontré son intérêt à examiner la question des taux d'intérêt comme en fait foi le bill C-83 (Loi modifiant la Loi sur la cession du droit au remboursement en matière d'impôt) en vertu duquel la protection des consommateurs s'est accrue par la réglementation des taux d'intérêt.

Une disposition du code criminel affirme le principe qu'il relève de la compétence fédérale de protéger le public contre les taux d'intérêt usuraires. Bien que plusieurs parmi nous pourraient ne pas être d'accord avec la définition de l'usure que donne l'article 305:1, à savoir un taux d'intérêt de 60 pour cent au plus, le principe sous-jacent est important, à savoir que la compétence fédérale s'applique en l'occurrence.

Il importe aussi de signaler comment d'autres assemblées législatives étudient diverses mesures susceptibles de protéger les consommateurs. Devant la Chambre des représentants et le Sénat des États-Unis sont déposés des projets de loi tendant à limiter ces intérêts à un niveau qui ne dépasse pas de 5 pour cent celui du taux d'escompte fédéral. Que ce soit là ou non la solution, on constate que les membres des deux Chambres du Congrès conviennent d'étudier attentivement la possibilité de régler le problème par voie de législation.

Je ne recommande pas ici ce genre de solution, étant donné que je ne puis anticiper les résultats d'une enquête favorable à cet égard. J'ai voulu, dans ce bref exposé, réfuter les hypothèses voulant que le Parlement du Canada ne puisse aucunement intervenir.

CONCLUSION

Voici les points qui ressortent de l'exposé qui précède:

1. Il semble que les taux d'intérêt excessifs applicables aux cartes de crédit constituent un problème important.
2. La Chambre appuie l'étude de ce problème par un comité, qui permettra au public de connaître les faits et aux émetteurs des cartes de crédit de justifier leur position.
3. Si l'étude conclut que les taux actuels sont excessifs et qu'il faut procéder par voie de législation, le Parlement du Canada a le choix de diverses mesures.

Je recommande donc au comité de convoquer comme témoins des représentants des groupes de gens d'affaires et de consommateurs intéressés, ainsi que des spécialistes des questions constitutionnelles, pour étudier la question, la débattre et tirer les conclusions qui s'imposent.

INCLUDING:

The Fourth Report to the House



If undelivered, return COVER ONLY to: Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison, retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnement et Services Canada, Ottawa, Canada, K1A 0S9

WITNESSES/TÉMOINS

From Stromberg, Young, Prosser and Scharfstein De Stromberg, Young, Prosser and Scharfstein (Saskatoon): (Saskatoon):

Harold William Lane, Barrister and Solicitor. Reginald Stackhouse, M.P.

Harold William Lane, avocat. Reginald Stackhouse, député.

HOUSE OF COMMONS

CHAMBRE DES COMMUNES

Issue No. 27

Fascicule n° 27

Thursday, June 12, 1986

Le jeudi 12 juin 1986

Monday, June 16, 1986

Le lundi 16 juin 1986

Chairman: Don Blenkarn

Président: Don Blenkarn

*Minutes of Proceedings and Evidence of the
Standing Committee on*

*Procès-verbaux et témoignages du
Comité permanent des*

Finance and Economic Affairs

Finances et des affaires économiques

RESPECTING:

Order of Reference pursuant to Standing Order
96(2) in relation to Income Tax Simplification.

CONCERNANT:

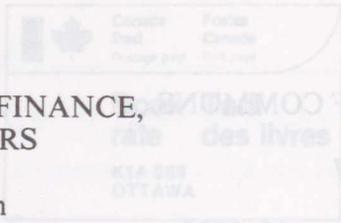
Ordre de renvoi en vertu de l'article 96(2) du
Règlement, ayant trait à l'impôt sur le revenu
simplifié.

INCLUDING:

The Fourth Report to the House.

Y COMPRIS:

Le Quatrième Rapport à la Chambre.



STANDING COMMITTEE ON FINANCE,
AND ECONOMIC AFFAIRS

Chairman: Don Blenkarn

Vice-Chairman: Geoff Wilson

MEMBERS

- Bill Attewell
- Simon de Jong
- Murray Dorin
- Raymond Garneau
- Paul McCrossan
- George Minaker
- Aideen Nicholson
- Nelson A. Riis
- Norman Warner

(Quorum 6)

Clerk of the Committee

Marie Carrière

Le greffier du Comité

The Standing Committee on Finance and Economic Affairs has the honour to present to the House its

FOURTH REPORT

In accordance with its mandate under Standing Order 96(2), the Committee considered the Department of Finance 1985 document entitled *Account of the Cost of Selective Tax Measures* and related issues of tax simplification and agreed to present a First Report examining the simplification of personal income taxation.

INTRODUCTION

Between the beginning of April and the end of May the Committee held ten meetings under Standing Order 96(2) to study the Department of Finance 1985 document *Account of the Cost of Selective Tax Measures*. The early meetings and the fifth meeting held April 22 with the Minister of Finance concentrated on the selective tax measures dealing with personal income tax. Discussion of these measures led to an examination of the complexity of the Canadian Income Tax Act and the tax forms used by the average taxpayer. In addition to the ten meetings devoted to tax, the Committee also heard on April 23 from the Minister of National Revenue on the Main Estimates for his department; many of the questions put to the Minister dealt with tax simplification.

This report presents some general observations on the tax system — **the goals of an ideal tax system, the characteristics of any tax system** and the need to realign analysis of the tax system to focus on simplifying the Income Tax Act and tax forms. Readers of this report will find two recent articles of special interest: (1) Stanley E. Edwards, "Drafting Fiscal Legislation," *Canadian Tax Journal*, Vol. 32, No. 4, July-August 1984 and (2) Dennis Thacker, "Down on the Form," *The Financial Post Magazine*, March 1, 1986.

GENERAL OBSERVATIONS

In addition to raising revenue efficiently, the ideal tax system is equitable and simple, and it assists the promotion of economic growth. Unfortunately, the goals of the ideal tax system often conflict. Changes made to make the system more equitable or to increase economic growth may make the system less simple. In fact since the early 1970's the tradeoffs between equity and simplicity and between growth and simplicity have been quite one-sided: if one of the goals had to give, it was always simplicity. The result, of course, is a Tax Act that even experts find confusing and a tax form for the average taxpayer that is daunting in length and complexity.

Any tax system is defined by six characteristics:

1. who pays the tax,
2. the base to be taxed,
3. the rates to be applied to the base,
4. general exemptions,
5. general deductions, and
6. other selective measures.

The nature of the six characteristics determines how much revenue is produced by the tax system, as well as the equity of the system and its ability to promote growth. It is the exemptions, deductions and other selective tax measures that make modern tax systems so complicated. There are in Canada, for example, over one hundred selective tax measures dealing with personal income tax. There are even more measures dealing with corporate tax.

The Income Tax Act includes the tax measures, and the tax forms must allow for them. Too often the tax system is changed – the changes rationalized in terms of improved equity or economic growth – with no attention to the possible increased complexity of the Tax Act and tax forms. The Act and forms are treated as matters that can take care of themselves – an attitude that provides no check on the ever-increasing complexity of the Tax Act and tax forms. The Committee believes that the analysis of the tax system must be realigned with attention devoted to simplifying both the Act and the forms.

Therefore, the Committee recommends:

- 1. That the Government make no changes to the income tax system without first examining the possible complexity these changes would introduce to the Income Tax Act and the tax forms.**

Such simplification is much more than a matter of cleaning up the Act and forms for the convenience of users, although this is in itself a worthy goal. Simplification lowers the costs of compliance with respect to the Income Tax Act. Too many Canadians now need professional help in filling out their tax returns. It is not, moreover, only those with unusual mixes of income and deductions who need help. Seventeen percent of those using the T1 Special form (a four page form for those with relatively straightforward reporting requirements) and 46 per cent of those using the T1 General form rely on the services of tax preparers. Those who do not use professional assistance must struggle through a frustrating form and, because the form is so complicated, worry that they have overpaid their taxes or that they have not taken advantage of some tax measures or that they have underpaid and face a costly reassessment with interest and penalties.

Even accountants, tax lawyers and others who must work with the Income Tax Act find it unduly complex. The work of these people is less efficient because of the uncertainty that arises from a poorly drafted Act. There is a real cost in terms of misused resources in having these people spend their time trying to translate the Tax Act into understandable English or French. There can be financial costs, too, if Revenue Canada interprets the Act differently.

The complexity in the structure of the tax system is, in large part, the fault of the piecemeal nature of tax change. No new tax measure by itself may be complicated, but when straightforward measures are piled upon each other the net effect is a system that is far from straightforward. (Furthermore, not all new measures are straightforward). The accumulation of new tax measures adds to the drafting complexity of the Act and keeps the forms from being greatly simplified.

In a brief to the Minister of Finance the Canadian Institute of Chartered Accountants commented on the problem of complexity in the tax system:

At present, even the “man-in-the-street” taxpayer is directed by the Guide to refer to pamphlets and Interpretation Bulletins on a number of points. The

dramatic growth of commercial tax preparation services bears testimony to the fact that more and more taxpayers are finding individual tax returns too complex to complete themselves. As for the professionals, some of our members who devote their entire careers to taxation confess that certain sections of the tax law are unclear to them.

When questioned about the horrendous burden faced by the ordinary citizen in filing a tax return, the Minister of National Revenue replied: "We cannot really hold out any hopes for dramatic improvement until we get some legislative changes."

This Committee is not in a position to recommend sweeping changes to the entire tax system that would simplify it at a stroke. Nevertheless, the Committee believes that the current tax system can be made less complicated.

Therefore, the Committee recommends:

- 2. That the Government now begin examining measures that can be introduced to reverse the trend in the tax system that seems to make it more complicated with each Budget.**
- 3. That the tax system should be used to promote equity or growth only if no other method is simpler or less costly.**

This recommendation does not mean that the Committee is unconcerned with equity and growth. What the Committee wishes to emphasize is that the goal of simplifying the tax system should no longer be ignored.

SIMPLIFYING THE INCOME TAX ACT

At a session devoted to tax simplification at the 1975 conference of the Canadian Tax Foundation, an expert in tax law stated: "It is quite apparent to me that in its present form the Income Tax Act is becoming unworkable". Almost a decade after this conference the president of the Institute of Chartered Accountants of Ontario summed up the Canadian Income Tax Act as "an unmitigated mess". The witnesses who appeared before the Committee and referred to the Tax Act were unanimous in finding the Act all but unreadable – and these witnesses were acknowledged experts in tax accounting and tax law. Some witnesses pointed out that the Act is becoming more complicated with each Budget.

The Committee had as one of its witnesses Mr. Stanley E. Edwards, an expert in tax law and author of the article "Drafting Fiscal Legislation" (*Canadian Tax Journal*, Vol. 32, No. 4, July-August 1984). His article and his testimony that was based in part on it added to the testimony of the accountants who appeared before the Committee and emphasized the need to redraft the Income Tax Act.

In part, of course, the growing complexity of the Income Tax Act merely reflects the growing complexity of the tax structure. Exemptions, deductions and other selective tax measures have been added to the Act with each new Budget. There are interrelationships among the tax measures, so a new measure (or even a slight change in an existing measure) can lead to the redrafting of many sections of the Act. The interrelationships and corresponding cross references in the Act obviously make the Act more complicated. As Mr. Edwards emphasized, no tax act will be simple. But this does not mean that Canadians should tolerate a garbled Tax Act.

Many people have been bemused by just how garbled the Tax Act has become. Discussing legislation of December 1985, the chairman of the Committee remarked:

... here we are, members of the House of Commons passing legislation that our advisors could not read, the Minister could not read, the committee could not read, and no one in the House of Commons could read.

Mr. J. Lyman MacInnis, an expert on taxation, amused an audience by imagining someone going to the Tax Act to find the definition of capital gains. After some effort the imaginary researcher discovers he must go to section 39 of the Act:

When you find section 39, you will also find that the fun is just beginning. Section 39 begins with a sentence that has 819 words, 32 commas and two semi-colons. Lincoln's entire Gettysburg address had only 267 words in it!

Section 39 has 10 sub-sections. It refers you to 10 other sections of the Act, which in turn refer you to another 50 sections. Section 39 also refers to three completely different laws called "The Bank Act", "The Quebec Savings Bank Act" and "The Cultural Property Export and Import Act". And, I'll bet you all have copies of *those* on your coffee table!

This speech ("A Tough Act to Follow", Toronto, May 1986) was obviously meant to be amusing. Someone actually struggling through the Act to pin down the definition of capital gains might not be amused.

Ironically, many problems in the current Tax Act began with attempts at major tax reform in the early 1970's. As Stanley E. Edwards explained:

Prior to the tax reform in 1971, the Income Act was a relatively simple document and relatively easy to understand. The 1971 tax reform bill seemed, when it was introduced, by comparison to be horrendously complex and difficult to those of us who had worked with the earlier statutes. In my opinion this was caused by several factors: first, an attempt by the designers to be very sophisticated and cover every conceivable situation; second, the introduction of a number of very difficult concepts to try to accomplish this purpose; and third, the adoption of a drafting style which was dedicated more to precision than it was to being readable or understandable.

This witness went on to remark that when taxpayers and their advisors found ways around some of the provisions, patchwork legislation was passed. When the intent of this legislation was circumvented, additional patchwork legislation was introduced. All the time this aspect of tax legislation was taking place, there were amendments to the Act for reasons of equity and growth.

The result is a mess, even if a mess based on the best intentions. Moreover, the Tax Act, although referred to by relatively few Canadians, is at the centre of the Canadian tax system. Any attempts to simplify the tax system must begin by redrafting the Act.

Although tax legislation has been criticized for centuries for being verbose and difficult to understand, there is nothing inherent in such legislation to keep it from being clearly drafted. An example of successful drafting of tax legislation is provided by the Province of Quebec. Several witnesses before the Committee pointed out that the Quebec Tax Act parallels the federal act on many points, but that the Quebec version is much easier to understand than the federal one. According to Gordon Riehl, a past president of the Canadian Tax Foundation, who appeared before the Committee, the

clarity of the Quebec version has led experts to go to it when having trouble interpreting the federal law.

The article "Drafting Fiscal Legislation" by Stanley E. Edwards contains examples of corresponding paragraphs from the Quebec and federal acts:

Compare, for example, paragraph 3(a) of the federal Act with the corresponding paragraph 28(a) of the Quebec Act. Paragraph 3(a) of the federal Act reads as follows:

- (a) determine the aggregate of amounts each of which is the taxpayer's income for the year (other than a capital gain from the disposition of a property) from a source inside or outside Canada, including, without restricting the generality of the foregoing, his income for the year from each office, employment, business and property...

Paragraph 28(a) is as follows:

- (a) add all this income for the year from each source, in Canada and any other place, except this taxable capital gains from disposition of property...

A similar comparison may be made between subsection 6(2) of the federal Act and section 41 of the Quebec Act, both of which related to the standby charge for automobiles. The same kind of comparison was drawn by Stikeman in his paper at the 1975 annual conference of the Canadian Tax Foundation between subsection 6(3) of the federal Act and sections 28 and 29 of the Quebec Act relating to certain payments by an employer to an employee.

Mr. Edwards points out that provisions in the Quebec Taxation Act do not suffer any serious loss of effectiveness because they are clearly written. If anything there should be a social gain from having an act that is written to be understood: clearly the experts who use the Quebec Act to interpret the federal Act gain from the effort the Quebec government spent in drafting its Act.

Obviously, there is a need to redraft the current Federal Income Tax Act and there exist examples of tax legislation that provide models for this redrafting.

Therefore, the Committee recommends:

4. That Revenue Canada employ a team to redraft the current Income Tax Act to make it readable and understandable.

5. That the redrafting team follow the example of Quebec and make the federal Act at least as understandable as the Quebec Income Taxation Act.

6. That the redrafting team consider the following arrangement for each topic covered in the Act:

- a) set out the general rule in one provision;
- b) set out in subsequent provisions the sequence of the exceptions, qualifications, special rules, administrative provision and definitions;

- c) **put the provisions with the broadest application before those dealing with special cases;**
- d) **put more important provisions before less important ones;**
- e) **follow with technical housekeeping and administrative provisions; and**
- f) **put detailed rules and explanations in the regulations, using examples when appropriate. (See the Edwards article cited in the Introduction to this report and the references in that article.)**

- 7. **That if the redrafting team discovers major drafting problems that seem to be caused by relatively minor tax measures, these tax measures should be brought to the attention of this Committee and the Minister of Finance who should consider the advisability of eliminating these measures or modifying them to simplify the drafting of the Act.**

These recommendations are not a call for a drastic revision of the Income Tax Act. The redrafted Act will be almost identical in intent with the current Act. Drafting considerations should continue to be an important part of tax policy.

Therefore, the Committee recommends:

- 8. **That future proposals to change the Tax Act should consider the implications on drafting.**
- 9. **That although drafters should not determine economic and social policy, they should have an early voice in any discussion of proposed tax legislation and should always be involved in the process leading to a change in the Act.**

SIMPLIFYING TAX RETURNS

To most Canadians the tax system is not represented by the Income Tax Act. Instead, the tax system means the tax forms – the guide and tax return – that the average citizen grapples with each year. Like the Act, the tax forms are a source of confusion, and the confusion is getting worse each year. Gordon Riehl compared the T1 short form of thirty years ago with the current T1 general form for Ontario residents; thirty years ago the form was four pages, now it is 84. As that witness remarked: “The challenge to you is that in another 30 years you are going to have 1,344 pages”.

Extrapolation may not be the best way to forecast the growth of the tax forms, but there is little doubt that the form is becoming more complicated each year. According to the Deputy Minister (Taxation) from the Department of National Revenue, the 1986 Budget will add 27 lines to the general form.

The increasing complexity of the tax forms imposes real costs on Canadians. Fifteen million Canadians file tax returns (five million use the T1 Special form and ten million use the T1 General form), and over one third of these filers use the services of tax preparers. It is important to keep in mind that the Canadian system is based on self-assessment – taxpayers list their total income, subtract the allowable deductions and exemptions and pay tax on the remaining (or taxable) income. Last year more than five million taxpayers used outside assistance to help them comply with an honour system.

As tax forms become more complicated more filers will need assistance with their tax returns. In other words, the costs of compliance with the Tax Act will increase; taxpayers will either bear the extra cost or find ways to avoid compliance. The latter has not been a significant problem in Canada, but this state of affairs could change. Ultimately, citizens must understand the laws they are to obey.

Immigrants in Canada provide a good example of residents who suffer from our complicated tax system. Many come from countries where income tax is not based on self-assessment, so they are unfamiliar with the Canadian process of filing tax returns. Furthermore, many immigrants are not yet comfortable with either official language. The result is that many of these immigrants seek help filing returns from someone who speaks their native language and English or French. The people helping to prepare the tax returns may be fluent in two or more languages, but they may have no expertise, or even competence, in tax accounting or tax law. Immigrants sometimes end up paying for what might be incompetent assistance; they are unlikely to appreciate the irony that someone fluent in English or French is as bewildered as they are by Canadian tax forms.

It is not only taxpayers who bear the cost of complicated tax forms. Administration costs also rise with increased complexity, because it becomes more difficult and costly to review the tax returns. Computers may help to lower processing costs, of course, but it is still true that the complexity of tax forms adds to Revenue Canada's expenses.

Revenue Canada thus has an incentive to keep the tax forms as simple as possible. They have in general done a good job. The Committee was impressed by the work of Revenue Canada in pursuing ways of simplifying existing tax forms – both the T1 Special and the T1 General – and in searching for new ways to simplify that part of the tax system under its management.

As was the case with the Tax Act, much of the complexity in the tax forms results from the tax legislation that is passed, legislation that has generally ignored its effects on the drafting of the Tax Act or the designing of tax forms. A recent article by Dennis Thacker, an accountant, ("Down on the Form", *The Financial Post Magazine*, March 1, 1986) provides a useful summary of changes that have affected tax forms since the early 1970's. Once again, significant changes and the start of the trend to greater complexity came with the 1971 tax reform. The capital gains tax was part of the reform, as were the following items:

- UIC overpayment refunds
- Employment expenses deductible
- Childcare allowance
- Education allowance
- Disability allowance
- UIC benefits taxable

In subsequent years, the following items complicated the tax forms:

- | | |
|------|--|
| 1974 | Family allowance taxable |
| | Registered home-ownership plans (RHOSPs) |
| | Interest income (\$1,000 limit) deductible |
| | Gifts to Canada or a province |
| 1975 | Political contribution tax credit |
| | Pension income (\$1,000 limit) deductible |

	Eligible deductions transferable from spouse
	Investment tax credit
1976	Federal surtax (temporary)
1977	Federal and general tax reduction (temporary)
	Additional child tax reduction (temporary)
1978	Employment tax credit
1979	UIC benefits repayment
	Mortgage interest credit (a Crosbie introduction that made the form, but not legislation)
	Child tax credit
1982	Forward averaging replaces general averaging
	Spouse's federal tax reduction transferable
1983	ISIPs
	Share purchase tax credit
1984	Elimination of Standard \$100 medical/charitable donation deduction
	Stock options deductible
	Scientific research tax credit
1985	Capital-gains exemption
	Federal surtax (temporary)
	RHOSPs cancelled

Only in two years (1980 and 1981) were the forms almost identical. Change in the forms, even if the forms stay the same number of pages, makes filling out a tax form confusing: struggling with the form one year does not mean that the task will be easier the following year.

There appears to be a constant struggle between the goals of equity and tax simplification. The Committee is by no means suggesting that the notion of equity currently implicit in the tax system be abandoned. In fact, the Committee has been careful to ensure that no recommendation in this report upsets the balance of costs and benefits that result from Canada's current social and economic policy. By itself, simplification of the tax system might change the balance of costs and benefits, but there are other instruments of social and economic policy that can counter any changes. The net effect will be that the costs of a complicated tax system will have been reduced.

Therefore, the Committee recommends:

- 10. That the Government review the current package of exemptions, deductions and special tax measures to see whether the benefits from these can be provided in a simpler manner, by some method outside of the tax system, or by adjusting tax rates or general exemptions.**

Most of these comments about simplifying the income tax form deal with the T1 General form, which is used by two-thirds of Canadian taxpayers. The T1 Special form, which is four pages, is an attempt by Revenue Canada to simplify the tax system for some Canadians. The Committee would also like to see this form simplified, although with the tax system now in place, shortening the T1 Special form would mean that fewer taxpayers could use it.

The PAYE (Pay As You Earn) tax system in the United Kingdom has enormously simplified paying taxes for 17 million of its 25 million taxpayers – these 17 million never have to bother filing a tax return. Instead, their employers must file for each employee a complicated form with the tax administrators, a form coded to allow for every variation in the taxpayer's situation. There are about 400 codes used, and these allow the calculation of tax that is to be withheld by the employer. Although PAYE is simple for the taxpayer, it produces immense paper burden for employers and tax administrators. It has the additional disadvantage that employees do not see themselves as part of a self-assessment tax system.

Discussion of PAYE during the Committee hearings did lead to the discussion of one possible simplification to the Canadian tax system, namely the use of a questionnaire tax form. With this form the taxpayer responds to a list of questions (What was your income? How many children do you have? How much interest income did you have?...) and Revenue Canada, with the aid of its computers, calculates taxable income and taxes owed. Such a questionnaire form could replace the T1 Special form and, depending on the list of questions, cover many taxpayers who now use the T1 General form. Revenue Canada is to be complimented for the work they have already undertaken in this area, work that includes a possible pilot project in the near future, and they should be urged to give this work a high priority.

Therefore, the Committee recommends:

11. That Revenue Canada examine the possibility of introducing a questionnaire tax form for the 1986 tax year.

Along with simplifying the tax paying process by developing a questionnaire tax form there are several other approaches that should be taken. Several exemptions could be incorporated in the tax tables instead of adding lines to the tax returns and tax guides. An example is the employment expenses deduction. This deduction, which shows up on line 108 of both the T1 General and T1 Special forms, allows a deduction of \$500 for filers with total employment income above \$2500 or a deduction of 20 per cent of income for levels below \$2500. The explanation for this deduction in the T1 General guide takes over ten lines. Removing these lines may seem like a small step towards tax simplification, but it is an important first step, and one that shows that simplification does not necessarily lead to the elimination of benefits.

Therefore, the Committee recommends:

12. That wherever possible Revenue Canada eliminate lines from the tax return and tax guide by incorporating the implicit calculation for exemptions or deductions in the tax table.

A second approach involves the use of joint returns. The Canadian Institute of Chartered Accountants has referred to the current treatment of "family unit income" as schizophrenic – some tax rules inhibit the transfer of income from one spouse to another while other rules promote such transfers. Certainly, the current system complicates tax planning and adds confusion to tax forms. The treatment of families in general is a source of incredible complication for tax forms. The calculation of child care expenses has befuddled many who can claim these expenses; those who cannot claim these (or similar) expenses must still skim through a complicated tax form to determine what provisions are applicable to them.

The Committee recognizes that changing social policy is beyond its mandate, but wants to emphasize that too many tax filers bear the costs of coping with tax forms that

are complicated by provisions that are not relevant to them. Other countries use joint returns to avoid some of these problems. The Canadian tax system could be simplified by offering family units the choice of filing individual or joint returns.

Therefore the Committee recommends:

13. That the Minister of Finance consider the advisability of amending the Income Tax Act to allow spouses the opportunity of filing joint income tax returns.

Taxation statistics produced by Revenue Canada and based on tax return data are often misleading and, accordingly, often misused. Many amendments and proposed amendments to the Income Tax Act are sincere attempts to make the tax system fairer. Because the statistics that led to the amendments are biased, however, the amendments do not necessarily make the system fairer, but certainly make it more confusing. The tax system has become a vicious circle: the initial confusion leads to misleading statistics; the statistics are innocently misused to show an inequity in the system; patchwork legislation is drafted to correct the supposed inequity; and the amended Tax Act is even more confusing than before.

The biases in the statistics show up in the income statistics, especially in the total income series. The tax treatment of dividend income involves the grossing up of Canadian dividends, and it is the grossed up amount that is included in the series for total income. Grossing up involves reporting more than the amount of dividends actually received. Before 1986 filers reported 150 per cent of their dividends; starting in 1986 filers will report 133 1/3 per cent of dividends. A dividend tax credit counters the increase in reported dividend income, but the calculation of this credit does not affect reported total income.

Another bias is that income from investments is shown as its gross amount and not net of any interest paid to finance the investments. Thus the total income series does not show total income received, which is what most people would expect to find in such a series, but rather an artificial series based on the complicated tax return. Anyone who matches the total income series with taxes paid by income class might see apparent inequities. Some or all of these could be artificial resulting from the way Revenue Canada presents its statistics.

This report does not suggest that there are no inequities remaining in the current tax system. (What constitutes an inequity will be different, of course, for different observers, so it is always difficult to make any categorical statements.) The emphasis in this report has, however, been on simplification. Misleading statistics lead to more confusion and complications in the tax system – and possibly to less equity.

Therefore, the Committee recommends:

14. That Revenue Canada, with counsel from the Department of Finance and Statistics Canada, review its tax statistics and attempt to correct any bias that may exist in the recording of total, net and taxable income.

This report has focused on simplification of the Income Tax Act and tax forms. During the Committee hearings several witnesses discussed specific tax measures that add considerable confusion to the current tax system. The measures most often discussed were the proposed Alternative Minimum Tax, capital gains tax and the recent lifetime exemption for individuals of \$500,000 in capital gains. The Committee would hope to deal in subsequent reports with some of these measures and provide specific

recommendations. For now, the Committee notes that too many tax measures have been proposed or introduced with no consideration given to the confusion these measures add to the tax system.

This First Report deals exclusively with tax simplification and not tax policy. The recommendations in this report do not amount to a call for a drastic revision in the tax system, at least as the term "drastic revision" is most often used. As the Committee proceeds with its work, it will deal with specific tax measures and issue subsequent reports.

In one important respect, however, the recommendations above do call for drastic change – the trend, which has taken place for a generation, whereby the tax system becomes more and more complicated with each Budget must be reversed. People must be able to read and understand the Income Tax Act. Citizens must be able to read and understand the tax forms they are required to submit. The Committee believes that the Government must begin now to simplify the tax system.

A copy of the relevant Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on Finance and Economic Affairs (*Issues No. 2, 3, 4, 8, 10, 16, 18, 20, 21, 23 and 27 which includes this report*) is tabled.

COOPERS AND LYBRAND
Donald R. Huggitt, F.C.A.

Respectfully submitted,

3

DELOITTE, HASSARD AND SELLS
Gordon Reid
Tax Director

8

DEPARTMENT OF FINANCE
David Weyman, Assistant Deputy Minister
Tax Policy and Legislation Branch

DON BLENKARN, M.P.

24

Chairman

S.N. Poddar, Director
Tax Analysis and Commodity Division

DEPARTMENT OF NATIONAL REVENUE
Harry G. Rogers
Deputy Minister (Taxation)

16, 20

FRASER AND FRATTY
Stanley E. Edwards

23

LIFE UNDERWRITERS ASSOCIATION OF CANADA
Robert B. Templeton
Chairman and Chief Executive Officers

21

John T. Humphries
Past President

Karl Keilback
Director of Taxation

THE HONOURABLE MICHAEL WILSON
Minister of Finance

10

LIST OF WITNESSES

(TEXT)

The Standing Committee on Finance and Economic Affairs met, in camera at 9:39 o'clock a.m. this day, the Chairman, Don Blenkarn, presiding.

	ISSUE NO.
CANADIAN INSTITUTE OF CHARTERED ACCOUNTANTS David Devine, C.A. Larry Murray, C.A.	18
COOPERS AND LYBRAND Donald R. Huggett, F.C.A.	3
DELOITTE, HASKINS AND SELLS Gordon Reilh Tax Director	8
DEPARTMENT OF FINANCE David Weyman, Assistant Deputy Minister Tax Policy and Legislation Branch S.N. Poddar, Director Tax Analysis and Commodity Division	2,4
DEPARTMENT OF NATIONAL REVENUE Harry G. Rogers Deputy Minister (Taxation)	16, 20
FRASER AND FEATTY Stanley E. Edwards	23
LIFE UNDERWRITERS ASSOCIATION OF CANADA Robert B. Templeton Chairman and Chief Executive Officers John T. Humphries Past President Karl Keilhack Director of Taxation	21
THE HONOURABLE MICHAEL WILSON Minister of Finance	10

MINUTES OF PROCEEDINGS

THURSDAY, June 12, 1986.

(29)

(TEXT)

The Standing Committee on Finance and Economic Affairs met, *in camera* at 9:39 o'clock a.m. this day, the Chairman, Don Blenkarn, presiding.

Members of the Committee present: Bill Attewell, Don Blenkarn, Murray Dorin, Paul McCrossan, George Minaker, Aideen Nicholson, Nelson Riis Norman Warner and Geoff Wilson.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Terrence J. Thomas and Laurent Desbois, Research Officers.

In accordance with its mandate under Standing Order 96(2), the Committee resumed consideration of its study in relation to income tax simplification. (See *Minutes of Proceedings and Evidence, Tuesday, April 8 1986, Issue No. 2*)

The Committee proceeded to the consideration of a Draft Report to the House.

At 11:39 o'clock a.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Marie Carrière
Clerk of the Committee

MONDAY, June 16, 1986,
(30)

The Standing Committee on Finance and Economic Affairs met *in camera* at 7:37 o'clock p.m. this day, the Chairman, Don Blenkarn, presiding.

Members of the Committee present: Bill Attewell, Don Blenkarn, Paul McCrossan, George Minaker, Aideen Nicholson, Nelson Riis and Norman Warner.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Terrence J. Thomas and Laurent Desbois, Research Officers.

In accordance with its mandate under Standing Order 96(2), the Committee resumed consideration of its study in relation to tax simplification. (See *Minutes of Proceedings and Evidence of Tuesday, April 8, 1986, Issue No. 2*).

The Committee resumed consideration of a Draft Report to the House.

At 7:58 o'clock p.m., the sitting was suspended.

At 8:33 o'clock p.m., the sitting resumed.

The Committee resumed consideration of a Draft Report to the House.

By unanimous consent, it was agreed,—That the Draft Report, as amended, be concurred in.

ORDERED—That the Chairman present to the House the Draft Report, as amended, as the Committee's Fourth Report to the House, on Wednesday, June 18 or Thursday, June 19, 1986.

At 9:46 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Marie Carrière
Clerk of the Committee

CHAMBRE DES COMMUNES

HOUSE OF COMMONS

Fascicule n° 27

Issue No. 27

Le jeudi 12 juin 1986

Thursday, June 12, 1986

Le lundi 16 juin 1986

Monday, June 16, 1986

Président: Don Blenkarn

Chairman: Don Blenkarn

*Procès-verbaux et témoignages du
Comité permanent des*

*Minutes of Proceedings and Evidence of the
Standing Committee on*

Finances et des affaires économiques

Finance and Economic Affairs

CONCERNANT:

RESPECTING:

Ordre de renvoi en vertu de l'article 96(2) du
Règlement, ayant trait à l'impôt sur le revenu
simplifié.

Order of Reference pursuant to Standing Order
96(2) in relation to Income Tax Simplification.

Y COMPRIS:

INCLUDING:

Le Quatrième Rapport à la Chambre.

The Fourth Report to the House.

COMITÉ PERMANENT DES FINANCES
ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Président: Don Blenkarn

Vice-président: Geoff Wilson

MEMBRES

Bill Attewell
Simon de Jong
Murray Dorin
Raymond Garneau
Paul McCrossan
George Minaker
Aideen Nicholson
Nelson A. Riis
Norman Warner

(Quorum 6)

Le greffier du Comité

Marie Carrière

Clerk of the Committee

Le Comité permanent des finances et des affaires économiques a l'honneur de présenter à la Chambre son

QUATRIÈME RAPPORT TABLE DES MATIÈRES

Conformément aux pouvoirs qui lui confère le paragraphe 96(2) du Règlement, le Comité a étudié le document publié au ministère des Finances, en 1985, et intitulé *Compte du coût des mesures fiscales sélectives* ainsi que d'autres questions connexes relatives au régime fiscal.

	Page
INTRODUCTION.....	1
OBSERVATIONS GÉNÉRALES	1
SIMPLIFICATION DE LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU	3
SIMPLIFICATION DES DÉCLARATIONS D'IMPÔT.....	6
ANNEXE.....	13

Le présent rapport concerne les observations générales au sujet du régime fiscal. Il s'intéresse notamment aux principes du régime fiscal, aux caractéristiques de tout régime fiscal et à la nécessité de la simplification de la Loi de l'impôt sur le revenu et les formulaires d'impôt. Les lecteurs du rapport s'intéresseront particulièrement intéressants les deux articles publiés par le *Canadian Tax Review* en 1984 et (2) Dennis Thacker, «Down on the Form.» *The Blue Book*, septembre 1986.

Le présent rapport contient des observations générales au sujet du régime fiscal. Il s'intéresse notamment aux principes du régime fiscal, aux caractéristiques de tout régime fiscal et à la nécessité de la simplification de la Loi de l'impôt sur le revenu et les formulaires d'impôt. Les lecteurs du rapport s'intéresseront particulièrement intéressants les deux articles publiés par le *Canadian Tax Review* en 1984 et (2) Dennis Thacker, «Down on the Form.» *The Blue Book*, septembre 1986.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES

Outre qu'il sert à réunir efficacement les ressources nécessaires à favoriser la croissance économique, le régime fiscal idéal des sociétés et des individus. Malheureusement, des objectifs sont parfois inconciliables. Les mesures fiscales adoptées pour le rendre plus équitable ou pour simplifier le régime fiscal peuvent parfois pour résultat de la rendre plus complexe. En fait, simplifier le régime fiscal et le croissant ont plus souvent qu'autrement le résultat de la rendre plus complexe. Les spécialistes eux-mêmes ont du mal à se reconnaître dans le régime fiscal et que le contribuable type doit résoudre une multitude de problèmes complexes décourageants.

Tout régime fiscal se définit d'abord

1. celui qui paie l'impôt;
2. l'assiette de l'impôt;
3. les taux d'imposition.

Le Comité permanent des finances et des affaires économiques a l'honneur de présenter à la Chambre son

QUATRIÈME RAPPORT

Conformément aux pouvoirs qui lui confère le paragraphe 96(2) du Règlement, le Comité a étudié le document publié au ministère des Finances, en 1985, et intitulé *Compte du coût des mesures fiscales sélectives* ainsi que d'autres questions connexes relatives à la simplification du régime fiscal.

INTRODUCTION

Entre le début d'avril et la fin de mai, le Comité a tenu dix séances aux termes du paragraphe 96(2) du Règlement pour étudier le document paru au ministère des Finances, en 1985, et intitulé *Compte du coût des mesures fiscales sélectives*. Les premières réunions ainsi que la cinquième, tenue le 22 avril, à laquelle a participé le ministre des Finances, ont porté sur les mesures fiscales sélectives touchant l'impôt sur le revenu personnel. Le Comité s'est aussi penché sur la *Loi de l'impôt sur le revenu* pour en établir la complexité ainsi que sur les formulaires d'impôt destinés au contribuable type. Le Comité a consacré dix réunions à l'étude des questions fiscales et a discuté avec le ministre du Revenu national du budget de son ministère lors de sa séance du 23 avril. Une bonne partie des questions posées au ministre portaient sur la simplification du régime fiscal.

Le présent rapport contient certaines observations générales au sujet du régime fiscal. Il s'intéresse notamment aux objectifs d'un régime idéal, aux caractéristiques de tout régime fiscal et à la nécessité de simplifier la *Loi de l'impôt sur le revenu* et les formulaires d'impôt. Les lecteurs du rapport trouveront sans doute particulièrement intéressants les deux articles suivants: (1) Stanley E. Edwards, «Drafting Fiscal Legislation,» *Canadian Tax Journal*, vol. 32, n° 4, juillet-août 1984 et (2) Dennis Thacker, «Down on the Form,» *The Financial Post Magazine*, 1^{er} mars 1986.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES

Outre qu'il sert à réunir efficacement des revenus et à favoriser la croissance économique, le régime fiscal idéal est équitable et simple. Malheureusement, ces objectifs sont parfois inconciliables. Les modifications apportées au régime pour le rendre plus équitable ou pour stimuler la croissance économique ont parfois pour résultat de la rendre plus complexe. En fait, depuis le début des années 70, l'équité et la croissance ont plus souvent qu'autrement primé sur la simplicité. Il en résulte que les spécialistes eux-mêmes ont du mal à se retrouver dans la *Loi de l'impôt sur le revenu* et que le contribuable type doit remplir une formule d'une longueur et d'une complexité décourageantes.

Tout régime fiscal se définit d'après:

1. celui qui paie l'impôt,
2. l'assiette de l'impôt,
3. les taux d'imposition,

4. les exemptions générales,
5. les déductions générales, et
6. d'autres mesures sélectives.

Les revenus produits, l'équité du régime ainsi que son aptitude à stimuler la croissance dépendent de la nature même du régime fiscal. Ce sont les exemptions, les déductions et les autres mesures fiscales sélectives qui rendent les régimes fiscaux modernes si compliqués. Il existe au Canada, par exemple, plus de cent mesures fiscales sélectives s'appliquant à l'impôt sur le revenu personnel. Les mesures portant sur l'impôt des sociétés sont encore plus nombreuses.

Comme la *Loi de l'impôt sur le revenu* comprend les mesures fiscales, les formules d'impôt doivent être conçues en conséquence. On modifie trop souvent le régime fiscal dans le but d'en accroître l'équité ou de favoriser la croissance économique sans se préoccuper du fait que la *Loi de l'impôt sur le revenu* et les formules d'impôt deviennent nécessairement plus complexes avec chaque modification. On modifie la loi et les formules d'impôt sans égard à leur incidence, ce qui ne peut en aucune façon favoriser leur simplification. Le Comité estime que l'analyse du régime fiscal doit désormais viser à simplifier la loi et les formules d'impôt.

Par conséquent, le Comité recommande:

1. Que le gouvernement cesse d'apporter des modifications au régime fiscal sans d'abord étudier dans quelle mesure celles-ci compliqueront la *Loi de l'impôt sur le revenu* et les formules d'impôt.

Il ne s'agit pas simplement d'élaguer la loi et les formules pour plaire aux utilisateurs bien que cela constitue en soi un objectif valable. La simplification permet de réduire les coûts liés au respect de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Trop de Canadiens, et pas seulement ceux dont les revenus et les déductions sont inhabituels, ont maintenant besoin d'aide professionnelle lorsque vient le temps de remplir leur déclaration d'impôt. 17 p. 100 des personnes utilisant la formule spéciale T1 (une formule de quatre pages réservée aux personnes dont le cas est relativement simple) et 46 p. 100 de ceux qui remplissent la formule générale T1 ont recours aux services de spécialistes de l'impôt. Ceux qui ne le font pas doivent se débattre avec une formule tellement complexe qu'ils craignent toujours d'avoir trop payé d'impôt, de ne pas avoir profité de quelque mesure fiscale ou, au contraire, de ne pas avoir suffisamment payé d'impôt, ce qui peut se traduire par une réévaluation coûteuse et l'imposition d'intérêt et de pénalités.

Même les comptables et les avocats spécialisés en droit fiscal se plaignent de la complexité de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Le fait que la loi soit mal rédigée complique leur travail. Il y a un véritable gaspillage de ressources parce que ces personnes doivent consacrer beaucoup de temps à essayer de traduire la *Loi de l'impôt sur le revenu* en langage compréhensible. Cette complexité inutile entraîne aussi des coûts financiers lorsque leur interprétation de la loi diffère de celle de Revenu Canada.

Si le régime fiscal est tellement complexe, c'est parce que les modifications fiscales sont présentées les unes après les autres. Ces mesures ne sont pas nécessairement complexes en soi, mais leur juxtaposition a pour conséquence de compliquer les choses. (En outre, certaines nouvelles mesures sont loin d'être simples). L'accumulation de nouvelles mesures fiscales complique la rédaction de la loi et empêche la simplification des formules.

Dans un mémoire présenté au ministre des Finances, l'Institut canadien des comptables agréés déplorait la complexité du régime fiscal:

À l'heure actuelle, le guide renvoie même le contribuable type à des brochures et des bulletins d'interprétation pour différentes questions. La croissance impressionnante des services commerciaux de préparation des formules d'impôt témoigne du fait que de plus en plus de contribuables ont du mal à remplir eux-mêmes leur déclaration d'impôt. Même les spécialistes comme certains de nos membres qui ont une longue expérience des questions d'impôt admettent qu'ils comprennent mal certains articles de la loi.

À une question portant sur la difficulté que présente pour le citoyen type le simple fait de remplir sa déclaration d'impôt, le ministre du Revenu national a répondu: «Nous ne pouvons espérer une amélioration de la situation avant l'adoption de certaines modifications législatives.»

Le Comité n'est pas en mesure de recommander des changements fondamentaux au régime fiscal qui permettraient de le simplifier sur-le-champ. Néanmoins, le Comité est convaincu qu'il est possible de rendre le régime fiscal actuel plus clair.

Par conséquent, le Comité recommande:

- 2. Que le gouvernement étudie dès maintenant comment renverser la tendance voulant que le régime fiscal devienne de plus en plus complexe avec chaque budget.**
- 3. Que le régime fiscal ne serve à favoriser l'équité ou la croissance que s'il n'y a pas d'autre méthode plus simple ou moins coûteuse de le faire.**

Cette recommandation est loin de signifier que le Comité ne se préoccupe pas de l'équité et de la croissance. Le Comité veut seulement souligner que la simplification du régime fiscal est un objectif auquel il convient d'attacher l'importance qu'il mérite.

SIMPLIFICATION DE LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

À une séance consacrée à la simplification de l'impôt lors de la conférence de 1975 de l'Association canadienne d'études fiscales, un spécialiste en droit fiscal a affirmé: «À mon avis, la *Loi de l'impôt sur le revenu* est devenue inutilisable sous sa forme actuelle». Près de dix ans plus tard, le président de l'Institut des comptables agréés de l'Ontario a qualifié la *Loi fédérale de l'impôt sur le revenu* de «fouillis indescriptible». Les spécialistes en comptabilité fiscale et en droit fiscal ayant comparu devant le Comité se sont tous plaints du caractère indigeste de la loi. Certains témoins ont souligné qu'elle se complique avec chaque budget.

L'un des témoins que le Comité a entendu est M. Stanley E. Edwards, spécialiste en droit fiscal et auteur de l'article «Drafting Fiscal Legislation» (*Canadian Tax Journal*, vol. 32, n° 4, juillet-août 1984). Cet article, sur lequel il s'est basé en partie dans son témoignage, confirme l'opinion d'autres comptables qui ont comparu devant le Comité au sujet de la nécessité de rédiger une nouvelle loi de l'impôt sur le revenu.

Il faut bien admettre que si la *Loi de l'impôt sur le revenu* est tellement complexe, c'est en partie en raison du fait que la structure fiscale est de plus en plus complexe. Des exemptions, des déductions et d'autres mesures fiscales sélectives se sont ajoutées à la loi à chaque nouveau budget. Les mesures fiscales sont reliées de sorte que l'adoption d'une nouvelle mesure (ou même d'une légère modification à une mesure existante) peut exiger de réécrire de nombreux articles de la loi. Ces recoupements rendent la loi naturellement plus complexe. Comme M. Edwards l'a fait remarquer, une loi de l'impôt

sur le revenu ne peut pas être simple. Cela ne signifie pas que les Canadiens doivent tolérer une loi de l'impôt incompréhensible.

Bon nombre de personnes sont étonnées de constater à quel point la *Loi de l'impôt sur le revenu* est devenue compliquée. Le président du Comité faisait remarquer au sujet de mesures législatives adoptées en décembre 1985:

... voici que nous avons adopté, nous des députés de la Chambre des communes, une loi à laquelle nos conseillers, le ministre, le comité et tous les députés de la Chambre ne comprennent rien.

M. J. Lyman MacInnis, spécialiste de l'impôt, a fait rire un auditoire en leur demandant d'imaginer une personne souhaitant trouver dans la *Loi de l'impôt sur le revenu* la définition de gains en capitaux. Après un certain temps, cette personne découvre qu'elle doit se reporter à l'article 39 de la loi:

Une fois qu'on a découvert l'article 39, on n'est pas au bout de ses peines. Il débute avec une phrase qui compte 819 mots, 32 virgules et 2 points virgules. L'adresse de Gettysburg prononcée par Lincoln n'avait au total que 267 mots!

L'article 39 a dix paragraphes. Il nous renvoie à dix autres articles de la loi qui, à leur tour, nous renvoient à 50 autres articles. L'article 39 fait aussi allusion à trois lois tout à fait différentes, c'est-à-dire à la *Loi sur les banques*, la *Loi sur les banques d'épargne de Québec* et la *Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels*. Un exemplaire de ces lois traîne sans doute sur votre table à café!

Ce discours («A Tough Act to Follow», Toronto, mai 1986) se voulait naturellement amusant. Celui qui voudrait vraiment trouver la définition de gains en capitaux dans la loi trouverait sans doute la chose moins drôle.

Comble de l'ironie, bon nombre des problèmes dont est actuellement affligée la *Loi de l'impôt sur le revenu* sont imputables aux efforts faits au début des années 1970 pour réviser la loi en profondeur. Voici ce que pense à ce sujet Stanley E. Edwards:

Avant la réforme fiscale de 1971, la *Loi de l'impôt sur le revenu* était un document relativement simple, assez facile à comprendre. Ceux d'entre nous qui ont dû travailler avec les lois précédentes ont trouvé le projet de loi sur la réforme fiscale de 1971 terriblement complexe et difficile. Cette situation est attribuable, à mon avis, à plusieurs facteurs: premièrement, les rédacteurs ont essayé d'être exhaustifs et de couvrir toutes les situations possibles; deuxièmement, ils ont proposé un certain nombre de concepts très difficiles afin d'atteindre leur objectif; et troisièmement, ils ont adopté un style plus précis que compréhensible.

Le témoin a fait remarquer ensuite que lorsque les contribuables et leurs conseillers trouvent moyen de contourner certains articles de la loi, une loi palliative est adoptée. Lorsque l'intention de cette loi est à son tour contournée, une autre loi palliative suit. Chaque fois que cela se produit, la loi est modifiée pour des raisons d'équité et de croissance.

Il en résulte un véritable fouillis, même s'il procède des meilleures intentions. En outre, bien que peu de Canadiens s'y réfèrent, la *Loi de l'impôt* est au centre du régime fiscal canadien. Toute tentative pour simplifier celui-ci doit d'abord commencer par une refonte du texte de la loi.

On a toujours reproché aux lois de l'impôt d'être confuses et difficiles à comprendre, mais il n'y a, en fait, pas de raison pour qu'elles ne soient pas rédigées clairement. La *Loi de l'impôt du Québec* peut servir de modèle à cet égard. Plusieurs témoins qui ont comparu devant le Comité ont souligné que le texte de cette loi est semblable à la loi fédérale en de nombreux points tout en étant beaucoup plus facile à comprendre. Selon M. Gordon Riehl, ancien président de l'Association canadienne d'études fiscales qui a comparu devant le Comité, les spécialistes se reportent au texte de loi québécois lorsqu'ils ont de la difficulté à comprendre la loi fédérale.

L'article de M. Stanley E. Edwards intitulé «*Drafting Fiscal Legislation*» contient des exemples de paragraphes équivalents des lois québécoise et fédérale:

Comparez par exemple l'alinéa 3a) de la loi fédérale à son équivalent, l'alinéa 28a) de la loi québécoise. L'alinéa 3a) stipule:

- a) en calculant le total des sommes qui constituent chacune le revenu du contribuable pour l'année (autre qu'un gain en capital résultant de la disposition d'un bien), dont la source se situe à l'intérieur ou à l'extérieur du Canada, y compris, sans restreindre la portée générale de ce qui précède, le revenu tiré de chaque charge, emploi, entreprise et biens...

L'alinéa 28a) stipule:

- a) en additionnant tous les revenus de chaque source pour l'année, à l'intérieur ou à l'extérieur du Canada, sauf les gains en capital imposables résultant de la disposition d'un bien...

La même comparaison est possible entre le paragraphe 6(2) de la loi fédérale et l'article 41 de la loi québécoise qui concernent tous deux les frais pour droit d'usage d'une automobile. Dans son mémoire à la Conférence annuelle de 1975 de l'Association canadienne d'études fiscales, M. Stikeman a fait le même genre de comparaison entre le paragraphe 6(3) de la loi fédérale et les articles 28 et 29 de la loi québécoise qui concernent certaines sommes versées par un employeur à un employé.

M. Edwards fait remarquer que la *Loi québécoise de l'impôt* n'est pas moins efficace parce qu'elle est clairement rédigée. En fait, il serait bon du point de vue social que la loi soit rédigée de façon intelligible. Les spécialistes qui se réfèrent à la loi québécoise pour interpréter la loi fédérale bénéficient des efforts qu'a déployés le gouvernement québécois pour en rédiger le texte.

De toute évidence, une nouvelle rédaction de la *Loi fédérale de l'impôt sur le revenu* s'impose et il existe des modèles dont on pourrait s'inspirer.

Par conséquent le comité recommande:

- 4. Que Revenu Canada charge une équipe de la refonte de la *Loi de l'impôt sur le revenu* actuelle de manière à la rendre lisible et intelligible.**
- 5. Que l'équipe de rédaction s'inspire de l'exemple du Québec et rende la loi fédérale au moins aussi intelligible que la *Loi québécoise de l'impôt sur le revenu*.**

6. Que l'équipe suive les règles de rédaction suivantes:

- a) indiquer la règle générale dans un premier article;
 - b) indiquer dans les articles suivants les exceptions, les réserves, les règles spéciales, les dispositions administratives et les définitions;
 - c) formuler les dispositions d'application générale avant celles qui traitent des cas spéciaux;
 - d) formuler les dispositions importantes avant les dispositions secondaires;
 - e) faire suivre des dispositions administratives et techniques;
 - f) enfin, formuler les règles et explications détaillées dans le règlement en utilisant au besoin des exemples. (Voir l'article de M. Edwards cité dans l'introduction et les renvois à cet article.)
- 7. Que si l'équipe de rédaction rencontre des problèmes de formulation majeurs apparemment causés par des mesures fiscales relativement mineures, que celles-ci soient signalées au présent Comité et au ministre des Finances et que ce dernier voie s'il y a lieu de les supprimer ou de les modifier afin de simplifier le texte de loi.**

Ces recommandations n'appellent pas à une révision radicale de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. La version modifiée serait à peu près identique à la loi actuelle quant à l'intention. La rédaction doit demeurer un aspect important de la politique fiscale.

Par conséquent, le Comité recommande:

- 8. Que les propositions de modification de la *Loi de l'impôt* tiennent compte dorénavant des conséquences de la rédaction.**
- 9. Que les rédacteurs, même s'ils n'ont pas à définir la politique économique et sociale, interviennent dès le début dans toute étude de projet de loi fiscal et soient toujours consultés quand on modifie la *Loi de l'impôt sur le revenu*.**

SIMPLIFICATION DES DÉCLARATIONS D'IMPÔT

Pour la plupart des Canadiens, le régime fiscal n'est pas représenté par la *Loi de l'impôt sur le revenu* mais par les formules d'impôt, c'est-à-dire les guides et déclarations avec lesquels le citoyen moyen se trouve aux prises chaque année. Comme la loi, les formules d'impôt sont une source de confusion qui s'accroît d'année en année. M. Gordon Riehl a comparé la Formule T1 abrégée d'il y a 30 ans à la Formule T1 générale actuelle qu'utilisent les résidents de l'Ontario; il y a 30 ans, elle comptait 4 pages, elle en a maintenant 84. Comme le faisait remarquer le témoin: «Dans 30 ans le contribuable devra faire face à une formule de 1 344 pages».

L'extrapolation n'est peut-être pas la meilleure façon de prévoir l'évolution des formules d'impôt, mais il ne fait guère de doute qu'elles sont un peu plus complexes chaque année. Selon le sous-ministre (Impôt) du ministère du Revenu national, le budget de 1986 ajoute 27 lignes à la formule générale.

La complexité croissante des formules d'impôt entraîne des coûts réels pour les Canadiens. Quinze millions de contribuables remplissent des déclarations d'impôt (5 millions utilisent la Formule T1 spéciale et 10 millions la Formule T1 générale), et plus du tiers d'entre eux ont recours aux services de spécialistes. Il faut se rappeler que le système canadien est basé sur une auto-évaluation: les contribuables évaluent leur revenu brut, soustraient les déductions et paient l'impôt sur leur revenu net (ou imposable). L'an dernier, plus de 5 millions de contribuables ont dû se faire aider pour parvenir à respecter un système fondé sur l'honneur.

Plus les formules seront complexes, plus les contribuables auront besoin d'aide pour faire leur déclaration d'impôt. Autrement dit, il leur en coûtera plus cher pour se conformer à la *Loi de l'impôt* et c'est eux qui en feront les frais ou alors il leur faudra trouver un moyen de contourner la loi. Cette dernière solution ne pose pas vraiment de problème au Canada, mais il n'en sera peut-être pas toujours ainsi. En fin de compte, les citoyens doivent pouvoir comprendre les lois qui les régissent.

Les immigrants sont un bon exemple de résidents qui souffrent de la complexité de notre système fiscal. Comme bon nombre d'entre eux viennent de pays où le contribuable ne calcule pas lui-même l'impôt sur le revenu, ils ne savent pas comment remplir leur déclaration. En outre, beaucoup ne maîtrisent pas encore l'une ou l'autre langue officielle, si bien qu'ils doivent demander l'aide de personnes qui parlent à la fois leur langue d'origine et l'anglais ou le français. Celles-ci peuvent maîtriser deux langues ou plus, mais elles n'ont pas nécessairement une connaissance spécialisée ni même suffisante de la comptabilité fiscale ou de la *Loi de l'impôt*. Il s'ensuit que les immigrants font parfois les frais de l'aide d'incompétents à laquelle ils recourent; ils ne se rendent pas compte qu'une personne qui parle bien l'anglais ou le français est tout aussi déroutée qu'eux par les formules d'impôt canadiennes.

Les contribuables ne sont pas les seuls à supporter les coûts de formules d'impôt compliquées. Les frais administratifs augmentent à mesure que celles-ci se compliquent parce que leur traitement devient de plus en plus difficile et coûteux. Les ordinateurs peuvent évidemment aider à réduire les frais de traitement, mais il n'en demeure pas moins que la complexité des formules d'impôt alourdit les dépenses de Revenu Canada.

Le ministère a donc tout intérêt à avoir des formules d'impôt aussi simples que possible. En général, il fait du bon travail. Le Comité a été impressionné par les efforts qu'il déploie pour trouver des moyens de simplifier les formules d'impôt actuelles, la T1 spéciale et la T1 générale, et pour chercher à simplifier également la partie du système fiscal qui relève de sa compétence.

Comme pour la *Loi de l'impôt*, la complexité des formules d'impôt est en grande partie due au texte législatif qui est adopté et qui ne tient généralement pas compte de ses répercussions sur la rédaction de la *Loi de l'impôt* ou de la conception des formules. Un récent article d'un comptable, M. Dennis Thacker («*Down on the Form*», le *Financial Post Magazine*, 1^{er} mars 1986) contient un résumé utile des changements qui ont été apportés aux formules d'impôt depuis le début des années 70. Encore une fois, les modifications importantes et la tendance à compliquer de plus en plus datent de la réforme de 1971. Outre les gains en capital, la réforme visait les mesures suivantes:

- Remboursement de paiements en trop d'assurance-chômage
- Déduction pour dépenses relatives à un emploi
- Allocation pour garde d'enfant
- Allocation pour études
- Allocation pour invalidité
- Prestations d'assurance-chômage imposables

Au cours des années ultérieures, les mesures suivantes se sont ajoutées aux formules d'impôt:

1974	Allocations familiales imposables Régime enregistré d'épargne-logement (REER) Déduction pour intérêts (limite de 1 000 \$) Dons au Canada ou à une province
1975	Crédit d'impôt pour contribution à un parti politique Déduction relative au revenu de pension (limite de 1 000 \$) Déductions admissibles transférées d'un conjoint à l'autre Crédit d'impôt à l'investissement
1976	Surtaxe fédérale (temporaire)
1977	Réduction de l'impôt fédéral et général (temporaire) Réduction additionnelle de l'impôt pour enfants à charge (temporaire)
1978	Crédit d'impôt à l'emploi
1979	Restitution de prestations d'assurance-chômage Crédit d'intérêt hypothécaire (introduite par M. Crosbie, cette mesure a figuré sur les formules d'impôt mais jamais dans la loi) Crédit d'impôt pour enfants
1982	L'étalement du revenu sur les années suivantes remplace l'étalement général Réduction transférable de l'impôt fédéral du conjoint
1983	Régime de placements en titres indexés Crédit d'impôt à l'achat d'actions
1984	Suppression de la déduction générale de 100 \$ pour frais médicaux et dons de charité Options d'achat d'actions déductibles Crédit d'impôt à la recherche scientifique
1985	Exemption de gain en capital Surtaxe fédérale (temporaire) Suppression du Régime enregistré d'épargne-logement

Les formules d'impôt n'ont été identiques que pendant deux ans (1980 et 1981). Bien qu'elles conservent le même nombre de pages, il est difficile de s'y retrouver à cause des modifications, et si l'on en vient à bout une année, cela ne veut pas dire que la tâche sera plus facile l'année suivante.

Les objectifs que constituent l'équité et la simplification de l'impôt semblent s'opposer constamment. Le Comité est loin de préconiser l'abandon du principe de l'équité que sous-entend actuellement le régime fiscal. En fait, il a bien veillé à ce qu'aucune des recommandations du présent rapport ne menace l'équilibre des coûts et des avantages qui découle de la politique sociale et économique actuelle du Canada. En elle-même, la simplification du régime fiscal pourrait modifier l'équilibre des coûts et des avantages, mais il est d'autres instruments de la politique sociale et économique qui

permettraient de faire en sorte que tel ne sera pas le cas. Résultat, les coûts d'un régime fiscal complexe auront été réduits.

Par conséquent, le Comité recommande:

10. Que le gouvernement passe en revue les exemptions, déductions et mesures fiscales spéciales en existence actuellement pour voir si les avantages qui en découlent pourraient être offerts plus simplement grâce à une méthode quelconque n'ayant rien à voir avec le régime fiscal ou au rajustement des taux d'impôt ou des exemptions générales.

La plupart des observations formulées à l'égard de la simplification de la formule d'impôt concernent la Formule T1 générale qu'utilisent les deux tiers des contribuables canadiens. La Formule T1 spéciale qui ne comporte que quatre pages est le résultat des efforts de Revenu Canada en vue de simplifier le régime fiscal pour certains Canadiens. Le Comité souhaiterait lui aussi que cette formule soit simplifiée bien que si la Formule T1 spéciale était raccourcie, moins de contribuables pourraient l'utiliser étant donné le régime fiscal actuellement en place.

Le régime fiscal PAYE (Pay As You Earn) en vigueur au Royaume-Uni a simplifié énormément la situation de dix-sept millions de Britanniques sur vingt-cinq qui n'ont désormais plus à produire de déclaration d'impôt sur le revenu. C'est aux employeurs qu'il revient de remplir pour chaque employé un formulaire compliqué de concert avec les administrateurs de l'impôt, formulaire codé de façon à permettre qu'il soit tenu compte de la situation particulière de chaque contribuable. Environ 400 codes sont utilisés, lesquels servent à calculer le montant de l'impôt que doit retenir l'employeur. Bien que le régime PAYE soit simple pour le contribuable, il est source de paperasserie pour les employeurs et les administrateurs de l'impôt. L'inconvénient additionnel est que les employés ne se sentent pas partie intégrante du régime d'autocotisation.

Il est ressorti des discussions sur le régime PAYE au cours des audiences du Comité qu'il serait peut-être possible de simplifier le régime fiscal canadien en utilisant une formule d'impôt sous la forme d'un questionnaire. Le contribuable serait ainsi appelé à répondre à une série de questions (Quel est votre revenu? Combien d'enfants avez-vous? Quel a été le montant de vos intérêts?...) et le ministère du Revenu, à l'aide de ses ordinateurs, calculerait le revenu imposable et l'impôt dû. Ce questionnaire pourrait remplacer la Formule T1 spéciale et, selon les questions posées, être utilisé pour de nombreux contribuables qui remplissent maintenant la Formule T1 générale. Nous complimentons Revenu Canada pour le travail qu'il a déjà accompli à cet égard, lequel comporte la mise en oeuvre éventuelle d'un projet pilote dans un avenir rapproché, et nous l'incitons à y accorder la priorité.

Par conséquent, le comité recommande:

11. Que Revenu Canada examine la possibilité d'introduire une formule d'impôt sous la forme d'un questionnaire pour l'année fiscale 1986.

Outre la formule d'impôt sous forme de questionnaire destinées à simplifier le processus de l'imposition, plusieurs autres mesures s'imposent. Diverses exemptions pourraient être incorporées **aux tables d'impôt pour remplacer les lignes additionnelles dans les** déclarations et les guides d'impôt. Un exemple en est la déduction pour emploi. Cette déduction, qui figure à la ligne 108 des formules T1 générale et T1 spéciale, équivaut à la somme de 500 \$ pour les contribuables dont le total des gains d'un emploi est supérieur à 2 500 \$, ou à 20 p. 100 du revenu de ceux qui ne gagnent pas 2 500 \$.

L'explication relative à cette déduction dans le guide d'impôt général s'étend sur plus de dix lignes. L'élimination de ces lignes peut sembler dérisoire, mais il s'agirait d'une première étape importante dans le sens de la simplification qui n'entraînerait pas nécessairement la perte d'avantages.

Par conséquent, le Comité recommande:

12. Que dans la mesure du possible, Revenu Canada élimine des lignes de la déclaration et du guide d'impôt en incorporant le calcul des exemptions ou des déductions dans la table d'impôt.

Une deuxième mesure a trait à l'utilisation de déclarations conjointes. L'Institut canadien des comptables agréés a qualifié de schizophrène le mode actuel de traitement du revenu familial, certaines règles de fiscalité interdisant les transferts de revenu d'un conjoint à l'autre et d'autres encore les favorisant. Il ne fait aucun doute que le régime actuel complique le planification fiscale et ne fait qu'ajouter à la complexité des formules d'impôt. Le traitement des familles en général est source de complications incroyables en ce qui concerne les formules. Le calcul des frais de garde d'enfants pose des difficultés pour bon nombre de contribuables qui y ont droit; ceux qui ne peuvent réclamer pareils frais (ou des frais analogues) n'en doivent pas moins dépouiller un formulaire compliqué pour déterminer quelles dispositions s'appliquent à eux.

Le Comité reconnaît que la politique sociale déborde le cadre de son mandat, mais tient à insister sur le fait que de trop nombreux contribuables sont aux prises avec des formules d'impôt que viennent compliquer des dispositions qui ne leur sont pas applicables. D'autres pays utilisent des déclarations conjointes pour éviter certains de ces problèmes. Il serait possible de simplifier le régime fiscal canadien en offrant aux familles la possibilité de remplir des déclarations individuelles ou conjointes.

Par conséquent, le Comité recommande:

13. Que le ministre des Finances envisage la possibilité de modifier la Loi de l'impôt sur le revenu pour offrir aux conjoints la possibilité de remplir des déclarations conjointes d'impôt sur le revenu.

Les statistiques sur l'impôt produites par Revenu Canada à partir des déclarations d'impôt sont souvent trompeuses et, par le fait même, souvent mal utilisées. Bon nombre des modifications apportées ou proposées à la Loi de l'impôt sur le revenu visent à rendre le régime fiscal plus juste, mais étant donné que les statistiques sur lesquelles elles reposent sont tendancieuses, elles n'atteignent pas toujours l'objectif visé et ne font qu'ajouter à la confusion. Le régime fiscal nous a entraînés dans un cercle vicieux: la confusion initiale fausse les statistiques qui sont en retour invoquées pour démontrer l'inéquité du régime; en conséquence, des modifications sont apportées par à-coups à la Loi de l'impôt sur le revenu qui ne s'en trouve que plus confuse.

Les statistiques sur le revenu, notamment celles se rapportant au revenu total, sont des plus trompeuses. La loi prévoit par exemple la majoration des dividendes et c'est ce montant majoré qui est inclus dans le revenu total. La majoration consiste à déclarer un montant supérieur à celui des dividendes effectivement reçus de sociétés canadiennes. Avant 1986, les contribuables déclaraient 150 p. 100 de leurs dividendes; à compter de cette année, ils en déclareront 133 et 1/3 p. 100. Un crédit d'impôt pour dividendes compense l'augmentation du revenu déclaré au titre des dividendes, mais le calcul de ce crédit n'influe pas sur le revenu total déclaré.

Une autre difficulté tient à ce que les contribuables doivent déclarer le montant brut du revenu provenant de leurs investissements, déduction non faite des intérêts payés pour les financer. En conséquence, le revenu total ne correspond pas à celui gagné, ce à quoi s'attendraient la plupart des gens, mais plutôt à des données artificielles fondées sur une déclaration d'impôt compliquée. Quiconque comparerait les données sur le revenu total aux impôts payés selon la catégorie d'imposition pourrait croire qu'il existe des inéquités. Une partie où la totalité de ces dernières pourrait être artificielle et découler simplement de la façon dont Revenu Canada présente ses statistiques.

Les auteurs du présent rapport ne croient pas pour autant que le régime fiscal actuel ne comporte aucune inéquité. (Bien entendu, la définition de ce que constitue une inéquité varie d'un observateur à l'autre de sorte qu'il est toujours difficile de faire des énoncés catégoriques.) L'accent a cependant été mis dans le présent rapport sur la simplification. Des statistiques trompeuses ajoutent à la confusion de même qu'à la complexité du régime fiscal et favorisent peut-être même l'inéquité.

Par conséquent, le Comité recommande:

- 14. Que Revenu Canada, de concert avec le ministère des Finances et Statistique Canada, revoie ses statistiques sur l'impôt et essaie de corriger toute anomalie dans la déclaration du revenu total, net et imposable.**

Le présent rapport porte sur la simplification de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et des formules d'impôt. Au cours des audiences du Comité, plusieurs témoins ont traité de mesures fiscales précises qui ajoutent énormément à la confusion qui entoure déjà le régime fiscal actuel. Les mesures le plus souvent mentionnées ont été l'impôt minimal de remplacement proposé, l'impôt sur les gains en capital et l'exemption à vie de 500 000 \$ récemment accordée aux particuliers en ce qui concerne les gains en capital. Le Comité espère pouvoir aborder certaines de ces mesures dans des rapports subséquents et formuler des recommandations précises. Pour l'instant, il se borne à faire remarquer que de trop nombreuses mesures fiscales ont été proposées ou adoptées sans égard à la confusion qu'elles risquent d'entraîner.

Le premier rapport porte exclusivement sur la simplification de l'impôt et n'a rien à voir avec la politique fiscale. Les recommandations qui y sont formulées ne visent pas une révision en profondeur du régime fiscal, du moins selon le sens qu'on donne le plus souvent à l'expression «révision en profondeur». À mesure qu'il avancera dans ses travaux, le Comité traitera de mesures fiscales précises et publiera d'autres rapports.

À un égard cependant, les recommandations qui figurent ci-dessus ont pour objet une révision en profondeur, à savoir que la tendance qui veut depuis une génération que le régime fiscal se complique avec chaque budget, soit renversée. Les contribuables doivent pouvoir lire et comprendre la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Les citoyens doivent être capables de lire et de comprendre les formules d'impôt qu'ils sont tenus de produire. Le Comité est d'avis que le gouvernement doit dès maintenant entreprendre de simplifier le régime fiscal.

Un exemplaire des Procès-verbaux et témoignages pertinents du Comité permanent des finances et des affaires économiques (*fascicules nos 2, 3, 4, 8, 10, 16, 18, 20, 21, 23 et 27 qui comprend le présent rapport*) est déposé.

Respectueusement soumis,

Le président,

DON BLENKARN, député

(Traduction)

LISTE DES TÉMOINS

Le Comité permanent des finances et des affaires économiques se réunit à huis clos, aujourd'hui à 9 h 39, sous la présidence de Don Blackburn, (président).

McCrossan, George Meakins, Aileen Nicholson, Nelson Riis, Norman Warner et Geoff Wilson.

FASCICULE N°

ASSOCIATION DES ASSUREURS-VIE DU CANADA	21
Robert B. Templeton président et chef de direction; John T. Humphries président sortant; Karl Keilhack directeur de l'impôt	
COOPERS & LYBRAND	3
Donald R. Huggett, f.c.a.	
DELOITTE, HASKINS & SELLS	8
Gordon Reilh Directeur de l'impôt	
FRASER & BEATTY	23
Stanley E. Edwards	
INSTITUT CANADIEN DES COMPTABLES AGRÉÉS	18
David Devine, c.a. Larry Murray, c.a.	
MINISTÈRE DES FINANCES	2, 4
David C. Weyman, sous-ministre adjoint direction de la politique et de la législation de l'impôt	
S.N. Poddar, directeur direction de l'analyse fiscale et des taxes à la consommation	
MINISTÈRE DU REVENU NATIONAL	16, 20
Harry G. Rogers sous-ministre (impôt)	
L'HONORABLE MICHAEL WILSON	10
Ministère des finances	

PROCÈS-VERBAL

LE JEUDI 12 JUIN 1986—(29)

(Traduction)

Le Comité permanent des finances et des affaires économiques se réunit à huis clos, aujourd'hui à 9 h 39, sous la présidence de Don Blenkarn, (*président*).

Membres du Comité présents : Bill Attewell, Don Blenkarn, Murray Dorin, Paul McCrossan, George Minaker, Aideen Nicholson, Nelson Riis, Norman Warner et Geoff Wilson.

Aussi présents : Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement : Terrence J. Thomas et Laurent Desbois, attachés de recherche.

Conformément aux pouvoirs que lui confère l'article 96(2) du Règlement, le Comité reprend l'étude de ses travaux ayant trait à l'impôt sur le revenu simplifié. (*Voir Procès-verbaux et témoignages du mardi 8 avril 1986, fascicule n° 2*).

Le Comité procède à l'étude d'un projet de rapport à la Chambre.

A 11 h 39, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

LE LUNDI 16 JUIN 1986—(30)

Le Comité permanent des finances et des affaires économiques se réunit à huis clos, aujourd'hui à 19 h 37, sous la présidence de Don Blenkarn, (*président*).

Membres du Comité présent : Bill Attewell, Don Blenkarn, Paul McCrossan, George Minaker, Aideen Nicholson, Nelson Riis et Norman Warner.

Aussi présents : Du Service de recherche de la bibliothèque du Parlement : Terrence J. Thomas et Laurent Desbois, attachés de recherche.

Conformément aux pouvoirs que lui confère l'article 96(2) du Règlement, le Comité reprend l'étude de ses travaux ayant trait à l'impôt sur le revenu simplifié. (*Voir Procès-verbaux et témoignages du mardi 8 avril 1986, fascicule n° 2*).

Le Comité reprend l'étude d'un projet de rapport à la Chambre.

A 19 h 58, le Comité interrompt les travaux.

A 20 h 33, le Comité reprend les travaux.

Le Comité reprend l'étude d'un projet de rapport à la Chambre.

Par consentement unanime, il est convenu,—Que le projet de rapport, sous sa forme modifiée, soit adopté.

IL EST ORDONNÉ,—Que le président présente à la Chambre, sous sa forme modifiée, le projet de rapport à titre de Quatrième rapport du Comité à la Chambre, le mercredi 18 juin ou le jeudi 19 juin 1986.

A 21 h 46, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité
Marie Carrière

(Traduction)

Issue No. 28

Fascicule n° 28

Tuesday, June 17, 1986
Wednesday, June 18, 1986

Le mardi 17 juin 1986
Le mercredi 18 juin 1986

Chairman: Don Blenkarn

Président: Don Blenkarn

*Minutes of Proceedings and Evidence
of the Standing Committee on*

*Procès-verbaux et témoignages du
Comité permanent des*

Finance and Economic Affairs

Finances et des Affaires économiques

RESPECTING:

CONCERNANT:

Order of Reference pursuant to S.O. 96(2) (Department
of Insurance)

Ordre de renvoi en vertu de l'article 96(2) du Règlement
(Département des assurances)

INCLUDING:

Y COMPRIS:

The Fifth Report to the House

Le Cinquième Rapport à la Chambre

First Session of the
Thirty-third Parliament, 1984-85-86

Première session de la
trente-troisième législature, 1984-1985-1986

STANDING COMMITTEE ON FINANCE AND
ECONOMIC AFFAIRS

Chairman: Don Blenkarn

Vice-Chairman: Geoff Wilson

COMITÉ PERMANENT DES FINANCES ET DES
AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Président: Don Blenkarn

Vice-président: Geoff Wilson

MEMBERS/MEMBRES

Bill Attewell
Simon de Jong
Murray Dorin
Raymond Garneau
Paul McCrossan

George Minaker
Aideen Nicholson
Nelson A. Riis
Norman Warner

(Quorum 6)

Le greffier du Comité

Marie Carrière

Clerk of the Committee

REPORT TO THE HOUSE

Thursday, June 26, 1986

The Standing Committee on Finance and Economic Affairs has the honour to present its

FIFTH REPORT

In accordance with its mandate under Standing Order 96(2), your Committee has agreed to report the following:

On November 6, 1985, following extensive public and in camera hearings, the Committee issued a report *Canadian Financial Institutions*, which discussed several government documents, including the Green Paper "The Regulation of Canadian Financial Institutions: Proposals for Discussion".

Since the publication of that report, the Committee has held three public hearings, on April 21, June 2, and June 11, 1986, at which dates several executive officers from financial and non-financial institutions appeared, as well as several in camera meetings. The Committee was investigating the questions of related party transactions and of ownership of financial institutions by non-financial institutions, including whether the solvency of financial institutions could be impaired by related party transactions arising in situations of concentrated ownership.

Related Party Transactions

Related party transactions were closely examined by the Committee. In one case it was established that after having been refused a related party transaction by the Superintendent of Insurance, a company completed transactions with similar financial effects, transactions which did not require the approval of the Superintendent. In this specific example involving Genstar and Canada Permanent, it appears that the depositors were in fact fully protected under the new arrangement. However, in its in camera evidence, the Committee learned of examples of transactions involving a third party in which the interests of depositors did not appear to have been so well protected.

The Committee also examined related party transactions involving the sale of property and other assets to financial subsidiaries.

In light of these types of transactions, the Committee wishes to broaden the definition of related party transactions in order to include transactions with related companies involving a third party. In addition, it would be highly desirable that the regulator be aware of any such large related party transactions, whether direct or indirect, before they take place. Therefore, recommendation 14 of the November 6, 1985 report, should now be expanded to read as follows:

Recommendation 14:

That all financial institutions be required to give a 30 day pre-notification to N.F.A.A. or to the appropriate regulator of any direct or indirect related party transaction greater,

RAPPORT À LA CHAMBRE

Le jeudi 26 juin 1986

Le Comité permanent des finances et des affaires économiques a l'honneur de présenter son

CINQUIÈME RAPPORT

Conformément à son mandat en vertu du paragraphe 96(2) du Règlement, votre Comité a convenu de faire le rapport suivant:

Le 6 novembre 1985, suite à de nombreuses séances publiques et à huis clos, le Comité a publié un rapport intitulé *Institutions financières du Canada* dans lequel il traitait de plusieurs documents du gouvernement, notamment du Livre vert «La réglementation des institutions financières du Canada: propositions à considérer.»

Depuis la publication de ce rapport, le Comité a tenu trois audiences publiques (21 avril, 2 juin et 11 juin 1986), au cours desquelles ont comparu des directeurs d'institutions financières et non financières, et a également tenu plusieurs séances à huis clos. Le Comité a étudié la question des opérations avec lien de dépendance et de l'acquisition d'institutions financières par des institutions non financières et a cherché plus précisément à savoir si les opérations avec lien de dépendance attribuables à la concentration de la propriété pouvaient nuire à la solvabilité des institutions financières.

Opérations avec lien de dépendance

Le Comité a examiné de près la question des opérations avec lien de dépendance. Il a été établi dans un cas qu'une société avait, après s'être vu refuser l'autorisation du surintendant des assurances de procéder à une opération avec lien de dépendance, conclu des opérations ayant des conséquences analogues sur le plan financier mais ne nécessitant pas l'autorisation du surintendant. Dans ce cas précis mettant en cause la Genstar et le Permanent du Canada, il semblerait que les déposants étaient en fait entièrement protégés en vertu du nouvel accord. Cependant, au cours de séances à huis clos, le Comité a entendu parler d'opérations avec lien de dépendance aux termes desquelles les intérêts des déposants ne sembleraient pas avoir été aussi bien protégés.

Le Comité a également examiné la question des opérations avec lien de dépendance comportant la vente de biens et d'autres éléments d'actif à des institutions financières affiliées.

Compte tenu de l'existence de ces opérations, le Comité souhaite élargir la définition donnée des opérations avec lien de dépendance de façon à y inclure celles mettant en cause une tierce partie. En outre, il serait extrêmement souhaitable que l'organisme de réglementation soit mis au courant de toute opération d'envergure avec lien de dépendance, directe ou indirecte, avant qu'elle ne soit conclue. Par conséquent, la recommandation 14 du rapport du 6 novembre 1985 devrait être reformulée en ces termes:

Recommandation 14:

Que toutes les institutions financières soient tenues de donner à l'ANAF ou à l'organisme de réglementation compétent un préavis de 30 jours de toute opération directe ou indirecte avec lien de dépendance dont le montant total

in the aggregate, than \$1 million and report all transactions, including those subject to pre-notification, quarterly.

Inter-affiliated Dividends and Share Issues

In its in camera and public hearings, the Committee learned of examples where related party transactions were facilitated by non-public inter-affiliated share issues or payments of extraordinary dividends. The Committee is concerned about possible abuses with these transactions and thinks that there should also be pre-notification to the regulator of any inter-affiliated transactions involving the issuance of common and preferred shares or subordinated debt. The Committee notes that such transactions need not meet the requirement to file a prospectus with the appropriate securities commission and could otherwise avoid public scrutiny. Therefore, the Committee recommends:

Recommendation 17:

That a 30 day pre-notification to N.F.A.A. or to the appropriate regulator, as the case may be, be required

a) of any Company declaring a special or extraordinary dividend in addition to regular quarterly or annual dividends, and other dividends where amounts substantially exceed those paid out in preceding years.

b) of any inter-affiliated transaction involving the issuance or acceptance of common or preferred shares or subordinated debt.

Financial and Non-Financial Activities

Finally, the Committee wishes to reaffirm the need for domestic ownership limits on non-bank financial institutions and its disagreement with the Green Paper's proposal permitting unrestricted, closely-held, cross-ownership of non-bank financial institutions through financial holding companies. The Committee considers that the costs of closely-held financial institutions in terms of concentration of economic and political power and in terms of consequences of possible self-dealing on the solvency of these institutions are high. While there can be significant benefits in terms of financial support and of the capacity to raise capital, we do not view these as offsetting the potential costs.

The desire to balance the costs and benefits of closely-held financial institutions led the Committee to recommend on November 6, 1985, that a schedule of ownership limits be implemented according to domestic asset size, applicable to all Canadian incorporated financial institutions and holding company groups that control affiliated financial institutions.

In this report, following additional hearings, the Committee wishes to go further in dealing with the specific question of domestic ownership of financial institutions by non-financial institutions. The Committee, while favouring the notion of

serait supérieur à un million de dollars et de déclarer trimestriellement toutes les opérations y compris celles qui sont assujetties au préavis.

Dividendes entre affiliés et émission d'actions

Au cours de ses audiences à huis clos et publiques, le Comité a entendu parler de cas où des opérations entre sociétés apparentées avaient été facilitées par l'émission entre affiliés d'actions non offertes au public ou des versements de dividendes extraordinaires. Le Comité craint que pareilles opérations n'entraînent des abus et croit que préavis devrait également être donné à l'organisme de réglementation de toute opération entre affiliés comportant l'émission d'actions communes et privilégiées ou une dette subordonnée. Le Comité note que de telles opérations ne seraient pas assujetties aux exigences concernant le dépôt d'un prospectus auprès de la commission des valeurs compétente et pourraient ainsi échapper au contrôle public. Par conséquent, le Comité recommande:

Recommandation 17:

Qu'un préavis de 30 jours soit donné à l'ANAF ou à l'organisme de réglementation compétent, selon le cas,

a) de tout dividende spécial ou extraordinaire déclaré par une société en sus des dividendes trimestriels ou annuels réguliers, de même que de tout autre dividende dont le montant dépasse sensiblement ceux ayant été versés au cours des années précédentes

b) de toute opération avec lien de dépendance comportant l'émission ou l'acceptation d'actions ordinaires ou privilégiées ou une dette subordonnée.

Activités financières et non financières

Enfin, le Comité souhaite réaffirmer la nécessité de restrictions à la participation canadienne dans les institutions financières non bancaires et son opposition à la proposition faite dans le Livre vert de permettre à toutes les institutions financières d'avoir un capital-actions fermé et de faire l'objet d'une participation croisée par le truchement d'une société de portefeuille financière. Le Comité estime que le fait de permettre aux institutions financières de posséder un capital-actions fermé peut très certainement favoriser la concentration du pouvoir économique et politique et favoriser des transactions intéressées qui risquent d'influer sur la solvabilité de ces institutions. Bien que la formule peut avoir l'avantage important de procurer un soutien financier aux institutions financières et leur permettre de mobiliser plus facilement des capitaux, nous craignons qu'elle ne présente des désavantages majeurs.

Souhaitant s'assurer que les avantages et les désavantages de la formule s'équilibrent, le Comité a recommandé, le 6 novembre 1985, que des restrictions à la propriété selon l'importance de l'actif national s'appliquent à toutes les institutions financières constituées en sociétés et à tous les groupes de sociétés de portefeuille qui contrôlent des institutions financières affiliées.

Après avoir entendu d'autres témoins, le Comité a conclu qu'il fallait aller plus loin en ce qui touche le contrôle d'institutions financières par des institutions non financières canadiennes. Bien que le Comité soit favorable à des investissements de

portfolio investment in financial institutions and while assessing its economic justification considers that this type of investment should not be such as to allow non-financial institutions to gain substantive control over a financial institution.

Therefore, the Committee adds recommendation 53a to its November 6, 1985 report:

Recommendation 53a:

That non-financial institutions be prohibited from owning directly, indirectly or beneficially more than 30% of a financial affiliate.

There was unanimous agreement with the intent of recommending a tightening of non-financial ownership requirements. The majority agreed with the 30 per cent limit. The New Democratic Party Members, however, reiterated their position that there should be a 10 per cent maximum ownership limitation for all financial institutions, as argued in their Dissenting Opinion to the November 6, 1985 report.

A copy of the relevant Minutes of Proceedings and Evidence (*Issues Nos. 1, 5, 9, 24, 25 and 28 which includes this report*) is tabled.

Respectfully submitted,

Le président

DON BLENKARN

Chairman

portefeuille dans les institutions financières et qu'il reconnaisse à cette formule les avantages économiques, il estime qu'il convient de limiter ces transactions de sorte qu'elles ne puissent permettre à une institution non financière de contrôler une institution financière.

Par conséquent, le Comité ajoute la recommandation 53a à son rapport du 6 novembre 1985:

Recommandation 53a:

Qu'on interdise aux institutions non financières de posséder directement ou indirectement plus de 30 p. 100 de l'actif d'une institution financière affiliée.

Tous les membres du Comité ont approuvé, en principe, le resserrement des règles touchant la participation aux institutions non financières. La majorité d'entre eux étaient favorables au plafond de 30 p. 100. Les députés du N.D.P. ont cependant maintenu que ce plafond devrait être fixé à 10 p. 100 pour toutes les institutions financières comme ils l'ont fait dans leur opinion divergente au rapport du 6 novembre 1985.

Un exemplaire des Procès-verbaux et témoignages pertinents (*fascicules nos 1, 5, 9, 24, 25 et 28 qui comprend le présent rapport*) est déposé.

Respectueusement soumis,

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, JUNE 17, 1986

(31)

[Text]

The Standing Committee on Finance and Economic Affairs met at 8:02 o'clock p.m. this day, the Chairman, Don Blenkarn, presiding.

Members of the Committee present: Bill Attewell, Don Blenkarn, Murray Dorin, George Minaker, Aideen Nicholson, Nelson Riis, Norman Warner and Geoff Wilson.

Acting Member: Jim Jepson for Paul W. McCrossan.

Other Members present: David Orlikow and Allan McKinnon.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Terrence J. Thomas and Laurent Desbois, Research Officers.

By unanimous consent, it was agreed,—That the Committee resolve itself into an *in camera* meeting, with interpretation and recording.

By unanimous consent, the Committee resumed consideration of its Order of Reference pursuant to Standing Order 96(2) in relation to the Department of Insurance. (*See Minutes of Proceedings and Evidence of Monday, April 14, 1986, Issue No. 5 and of Monday, April 21, 1986, Issue No. 9.*)

The Committee resumed consideration of a Draft Report to the House.

At 9:40 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

WEDNESDAY, JUNE 18, 1986

(32)

The Standing Committee on Finance and Economic Affairs met *in camera* at 1:24 o'clock p.m. this day, the Chairman, Don Blenkarn, presiding.

Members of the Committee present: Bill Attewell, Don Blenkarn, Paul McCrossan, Aideen Nicholson, Nelson Riis and Geoff Wilson.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Terrence J. Thomas and Laurent Desbois, Research Officers.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference pursuant to Standing Order 96(2) in relation to the Department of Insurance. (*See Minutes of Proceedings and Evidence of Monday, April 14, 1986, Issue No. 5 and of Monday, April 21, 1986, Issue No. 9.*)

The Committee resumed consideration of a Draft Report of the House.

It was agreed,—That the Draft Report, as amended, be concurred in.

ORDERED,—That the Chairman present to the House the Draft Report, as amended, as the Committee's Fifth Report to the House on Thursday, June 26, 1986.

PROCÈS-VERBAUX

LE MARDI 17 JUIN 1986

(31)

[Traduction]

Le Comité permanent des finances et des affaires économiques se réunit aujourd'hui à 20 h 02, sous la présidence de Don Blenkarn, (*président*).

Membres du Comité présents: Bill Attewell, Don Blenkarn, Murray Dorin, George Minaker, Aideen Nicholson, Nelson Riis, Norman Warner et Geoff Wilson.

Membre suppléant: Jim Jepson remplace Paul W. McCrossan.

Autres députés présents: David Orlikow et Allan McKinnon.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Terrence J. Thomas et Laurent Desbois, attachés de recherche.

Par consentement unanime, il est convenu,—Que le Comité poursuive ses travaux à huis clos, avec services d'interprétation et d'enregistrement.

Par consentement unanime, le Comité reprend l'étude de son ordre de renvoi relatif au Département des assurances, conformément aux pouvoirs que lui confère l'article 96(2) du Règlement. (*Voir Procès-verbaux et témoignages du lundi 14 avril 1986, fascicule n° 5 et du lundi 21 avril 1986, fascicule n° 9.*)

Le Comité reprend l'étude de son projet de rapport à la Chambre.

A 21 h 40, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

LE MERCREDI 18 JUIN 1986

(32)

Le Comité permanent des finances et des affaires économiques se réunit aujourd'hui, à huis clos, à 13 h 24, sous la présidence de Don Blenkarn, (*président*).

Membres du Comité présents: Bill Attewell, Don Blenkarn, Paul McCrossan, Aideen Nicholson, Nelson Riis et Geoff Wilson.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Terrence J. Thomas et Laurent Desbois, attachés de recherche.

Le Comité reprend l'étude de son ordre de renvoi relatif au Département des assurances, conformément aux pouvoirs que lui confère l'article 96(2) du Règlement. (*Voir Procès-verbaux et témoignages du lundi 14 avril 1986, fascicule n° 5 et du lundi 21 avril 1986, fascicule n° 9.*)

Le Comité reprend l'étude de son projet de rapport à la Chambre.

Il est convenu,—Que le projet de rapport soit approuvé, avec les modifications proposées.

IL EST ORDONNÉ,—Que le président soumette à la Chambre le rapport du Comité dûment modifié, à titre de

On motion of Nelson Riis, it was agreed,—That the text of the Fifth Report, to be tabled in the House, be delivered to the Committee Members offices before 5:30 o'clock p.m., this day, and that Members contact the Clerk of the Committee before noon, Wednesday, June 19, 1986, to make editorial changes, if need be.

At 2:06 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Cinquième rapport du Comité, présenté à la Chambre des communes le 26 juin 1986.

Sur motion de Nelson Riis, il est convenu,—Que le texte du Cinquième Rapport à soumettre à la Chambre des communes soit livré aux membres du Comité avant 17 h 30 ce jour et que ceux-ci contactent le greffier du Comité avant midi le mercredi 19 juin 1986, pour tout changement qu'ils jugeraient nécessaires dans la rédaction du texte.

A 14 h 06, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Marie Carrière

Clerk of the Committee



Book Tariff rate des livres

**K1A 0S9
OTTAWA**

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnement et Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS
Cinqième rapport du Comité présidentiel de l'Assemblée
commencé le 16 juin 1986

TUESDAY, JUNE 17, 1986

Sur motion de Nelson Riis, il est convenu — Que le texte du Cinquième Rapport à soumettre à la Chambre des communes soit livré aux membres du Comité avant 17 h 30 ce jour et que ceux-ci soient invités à le lire et à discuter de son contenu.

M. le Président — Le Comité a tenu sa séance de travail le mardi 17 juin 1986, sous la présidence de M. le Président, M. le Vice-président, Murray Doran, George Minaker, Aldous Nicholson, Nelson Riis, Norman Warner et Geoff Wilson.

Acting Member Jim Jopson for Paul W. McCowan.

Other Members present: David DeLoach and Allan McKinnon.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Terrence J. Thomas and Laurent Desbois, Research Officers.

By unanimous consent, it was agreed — That the Committee resolve itself into an in camera meeting, with interpretation and recording.

By unanimous consent, the Committee resumed consideration of its Order of Business pursuant to Standing Order 96(2) in relation to the Department of Insurance (See Minutes of Proceedings and Evidence of Monday, April 14, 1986, Issue No. 3 and of Monday, April 21, 1986, Issue No. 9).

The Committee resumed consideration of a Draft Report to the House.

At 5:00 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

WEDNESDAY, JUNE 18, 1986

(3)

The Standing Committee on Finance and Economic Affairs met in camera at 1:00 o'clock p.m. this day, the Chairman, Don Blenkarn, presiding.

Members of the Committee present: Bill Attewell, Don Blenkarn, Paul McCowan, Aldous Nicholson, Nelson Riis and Geoff Wilson.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Terrence J. Thomas and Laurent Desbois, Research Officers.

The Committee resumed consideration of its Order of Business pursuant to Standing Order 96(2) in relation to the Department of Insurance. (See Minutes of Proceedings and Evidence of Monday, April 14, 1986, Issue No. 3 and of Monday, April 21, 1986, Issue No. 9).

The Committee resumed consideration of a Draft Report of the House.

It was agreed — That the Draft Report, as amended, be presented.

At 5:00 p.m. — That the Chairman present to the House the Draft Report, as amended, as the Committee's Fifth Report to the House on Thursday, June 20, 1986.

PROCES-VERBAUX

LE MARDI 17 JUIN 1986

Sur motion de Nelson Riis, il est convenu — Que le texte du Cinquième Rapport à soumettre à la Chambre des communes soit livré aux membres du Comité avant 17 h 30 ce jour et que ceux-ci soient invités à le lire et à discuter de son contenu.

M. le Président — Le Comité a tenu sa séance de travail le mardi 17 juin 1986, sous la présidence de M. le Président, M. le Vice-président, Murray Doran, George Minaker, Aldous Nicholson, Nelson Riis, Norman Warner et Geoff Wilson.

Acting Member Jim Jopson (remplace Paul W. McCowan).

Autres députés présents: David DeLoach et Allan McKinnon.

Assistants: Du Service de recherche de la Bibliothèque de Parliament: Terrence J. Thomas et Laurent Desbois, attachés de recherche.

Par unanimité, il est convenu — Que le Comité se réunisse en séance privée, avec services d'interprétation et d'enregistrement.

Par unanimité, le Comité reprend l'étude de son ordre de travail relatif au Département des assurances, conformément aux pouvoirs que lui confère l'article 96(2) du Règlement. (Voir Procès-verbaux et témoignages du lundi 14 avril 1986, fascicule n° 3 et du lundi 21 avril 1986, fascicule n° 9).

Le Comité reprend l'étude de son projet de rapport à la Chambre.

À 17 h 00, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

LE MERCREDI 18 JUIN 1986

(3)

Le Comité permanent des finances et des affaires économiques se réunit en séance privée à 1 h 00, sous la présidence de Don Blenkarn, président.

Membres du Comité présents: Bill Attewell, Don Blenkarn, Paul McCowan, Aldous Nicholson, Nelson Riis et Geoff Wilson.

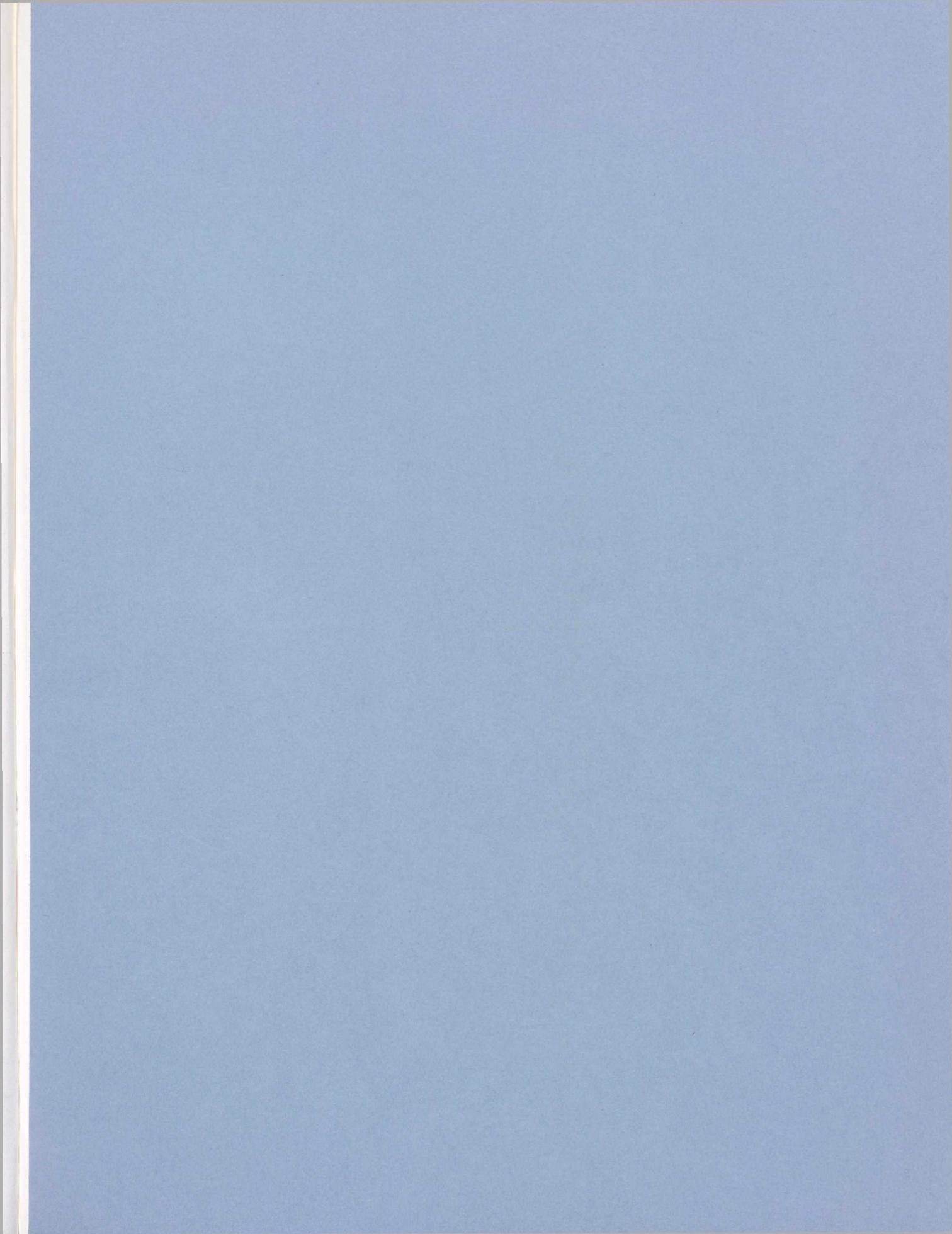
Assistants: Du Service de recherche de la Bibliothèque de Parliament: Terrence J. Thomas et Laurent Desbois, attachés de recherche.

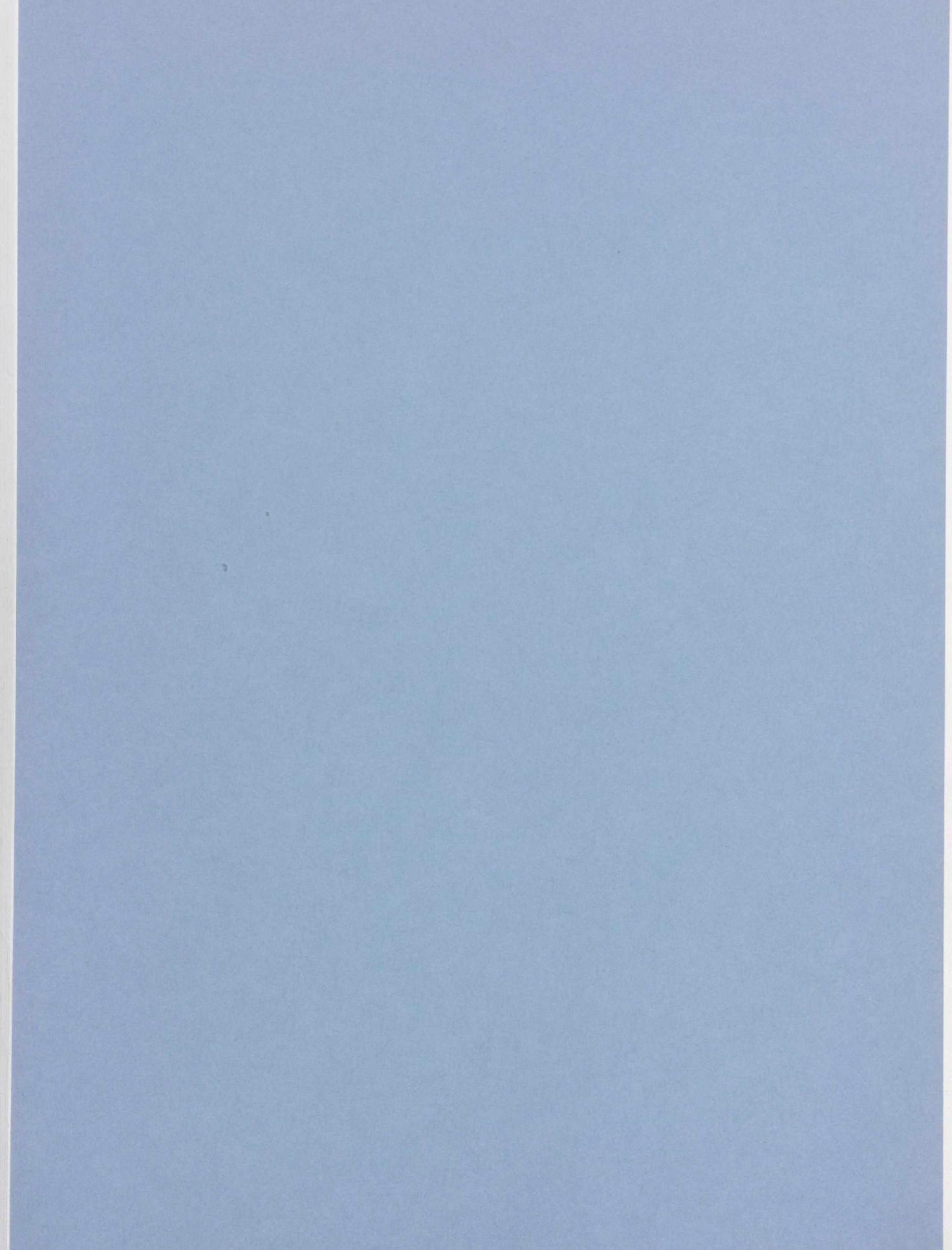
Le Comité reprend l'étude de son ordre de travail relatif au Département des assurances, conformément aux pouvoirs que lui confère l'article 96(2) du Règlement. (Voir Procès-verbaux et témoignages du lundi 14 avril 1986, fascicule n° 3 et du lundi 21 avril 1986, fascicule n° 9).

Le Comité reprend l'étude de son projet de rapport à la Chambre.

Il est convenu — Que le projet de rapport soit approuvé, avec les modifications proposées.

À 17 h 00 — Que le président soumette à la Chambre le rapport du Comité émis et modifié, à l'issue de







CANADA

INDEX

STANDING COMMITTEE ON

Finance and Economic Affairs

HOUSE OF COMMONS

Issues 1-28

1986

1st Session

33rd Parliament

Chairman: Mr. Don Blenkarn



CANADA

INDEX

STANDING COMMITTEE ON

Finance and Economic Affairs

HOUSE OF COMMONS

The Index is available in both official languages.

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

L'index est disponible dans les deux langues officielles.

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

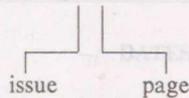
En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnement et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

GUIDE TO THE USERS

This Index is a subject-based and cross-referenced index which provides subject analysis as well as corresponding entries under the names of individual Members of Parliament.

Each participating Member and witness has a global entry, based on the order of reference that covers all pages where he/she spoke.

Knowles, Hon. Stanley (NDP—Winnipeg North Centre)
Regional Economic Expansion Department estimates,
1984-1985, main, **15:9**, 11-2, 19



Testimony and debate are analysed for subject content and the entries are arranged alphabetically.

Member subject entry **Knowles**
Steel industry, **15:9**

Main subject sub-heading **Steel industry**
Exports, **15:9**

Included in the index are several headings that may be particularly useful; a list under Witnesses shows all appearances by organizations before the Committee; the heading Orders of Reference lists all matters studied by the committee; the section Procedure records all items of a procedural nature including those listed in the Minutes.

The index is extensively cross-referenced to account for organization of subject detail and varying terminology. Cross-references to a first sub-heading are denoted by a long dash “—”.

Women *see* Canadian Forces—Training

A list of dates of meetings of the committee with the corresponding issue numbers may be found under the heading “Dates and Issues” on the following page.

- Abstract of Statements of Property and Casualty Insurance Companies (1984)** *see* Property and casualty insurance companies—Superintendent of Insurance
- Account of the Cost of Selective Tax Measures (1985)** *see* Income tax—Tax expenditures
- Accountability** *see* Brascan Limited
- Accounting** *see* Income tax
- Actuaries** *see* Insurance Department—Staff; Property and casualty insurance companies
- Advertising** *see* Committee
- Agenda and procedure subcommittee** *see* Procedure
- Agri-bonds, 7:9-10**
- Agriculture**
Debt review boards, 7:9
Economic Council of Canada research, 17:34-5
See also Research and development—Dreamstreet Holsteins
- Airports, customs inspections, 14:14-6**
St. John's, Nfld., 14:24
- Alcoholic beverages**
National Revenue Department, Customs and Excise, on-site supervision, 14:8
- Alimony**
Income tax deduction, 6:28-9; 20:33
- Amway of Canada Ltd.**
United States imports, evasion of customs duties, 11:32
- Anglin, Mr. Perry (National Revenue Department)**
National Revenue Department estimates, 1986-1987, main, 11:3, 17-9, 31, 34, 39-44, 46
- Angus, Mr. Iain (NDP—Thunder Bay—Atikokan)**
Property and casualty insurance companies, Superintendent of Insurance report, Committee study, 3:6-8, 21-3
- Annuities** *see* Life insurance companies
- Appendices**
Canadian Institute of Chartered Accountants, 18A:1-10
Genstar Corporation, 9A:1-33
O'Reilly, William, 25A:1-3
Stackhouse, R., 26A:1-18
Trilon Financial Corporation, 9A:34-43
- Appointments** *see* Order in Council appointments
- Appraisals** *see* Inspector General of Banks Office—Inspection system; Real estate
- Attewell, Mr. Bill (PC—Don Valley East)**
Bank of Canada, board of directors, Order in Council appointments, Committee study, 7:7-8, 15-6, 20
Credit cards, interest rates, Committee study, 26:29-31, 36-7
Economic Council of Canada estimates, 1986-1987, main, 17:19, 29-33, 37-9; 22:18-9, 21-2
Finance Department estimates, 1986-1987, main, 13:22-7; 22:9, 15
Income tax, tax expenditures, *Account of the Cost of Selective Tax Measures*, Committee study, 16:32
Inspector General of Banks Office estimates, 1986-1987, main, 5:26-9
Insurance Department
Estimates, 1986-1987, main, 1:57
- Attewell, Mr. Bill—Cont.**
Insurance Department—*Cont.*
Superintendent of Insurance powers, Committee study, 9:5, 12, 27-9, 38-40, 50-1, 54-5, 59, 63-4, 68; 24:15, 19-20, 29-30; 25:5-7, 15-8, 21-6, 29, 49-54
International financial institutions, Canadian contributions under Bretton Woods Agreement, estimates, 1986-1987, main, 19:28-31
Procedure
Budget, M., 7:28
Business meeting, 7:28
Order in Council appointments, M., 7:20
Organization meeting, 1:12, 17, 19, 21, 23-5
Quorum, M. (Warner), 1:12
Recommendation to House M., 1:57
Subcommittees, establishing, 1:19, 23-5
Witnesses, testimony, Ms., 9:5; 25:5
Property and casualty insurance companies, Superintendent of Insurance report, Committee study, 3:10-1, 13-4, 24-5
References *see* Canada Trustco—Committee recommendation
- Auditors** *see* Banks and banking
- Australia** *see* Interest rates
- Automation** *see* Customs and excise duties—Client profile system—Customs commercial system
- Automotive leasing** *see* CVL Incorporated
- Back-to-back sales**
Corporate income tax, avoidance, 11:39-40
See also Canada Permanent Trust—Self-dealing; Canada Trustco—Self-dealing
- Baker, Mr. George (L—Gander—Twillingate)**
National Revenue Department, Customs and Excise estimates, 1986-1987, main, 14:12-6, 22-4, 26
References *see* National Revenue Department—Customs and Excise, Operations
- Baker proposal** *see* Developing countries—Debt
- Bank of British Columbia**
Bank of Canada advances/deposit base, 5:26-7, 30
- Bank of Canada**
Board of directors
Appointment, renewal, 12:18
"Confidence", 7:11-3, 16
Conflict of interest, 26:13-6
Heidecker, qualifications, 7:6-8, 10-2, 20
Honorarium/fees, 7:15, 19
Hyndman, qualifications, 7:13, 15-6, 19-20
Lane, qualifications, 26:9, 11-2, 16-7
Little, qualifications, 12:11-4
Meetings, 7:19
Order in Council appointments, Committee study, 7:5-21; 12:9-20; 26:8-19
Press release, discrepancies, 7:17-8
Role, 12:9; 26:9
Selection process, 26:8-9
See also Orders of Reference
Decision-making authority, 7:18-9
Deposits, 26:17
Independence, 26:12-3
Performance, evaluation, 7:18-9
Heidecker remarks, 7:5-6
Hyndman remarks, 7:14
Policies, 7:7; 26:9-11

Bank of Canada—Cont.

Role, 7:8

See also Bank of Canada—Board of directors

Staff, economists, 13:26; 26:18

See also Bank of British Columbia; Banks and banking; Continental Bank of Canada; Dollar, exchange rate; Interest rates; Monetary policy; Regional development; Witnesses

Bank of Montreal

Atlantic Advisory Panel, Hyndman resignation, 7:19

See also Canadian-Dominion Leasing Corporation; Genstar Corporation; Witnesses

Bank of Montreal Leasing Corporation see Canadian-Dominion

Leasing Corporation; Witnesses

Bankers, retired see Inspector General of Banks Office—Staff**Banks and banking**

Assets

Domestic, 5:6-7

Foreign, 5:7-8; 31-2

See also Continental Bank of Canada

Auditors, external

Dual audit system, 5:16, 23-5

Inspector General of Banks Office position, 5:12-3, 15-6

Review committee, 5:25-6

Standards, 5:21-4

Bank of Canada advances, 1:15; 5:21; 7:6, 14-5, 17

Members of Parliament role, 7:15

See also Bank of British Columbia; Continental Bank of Canada

Failures

Liquidation, economic conditions, effect, 15:26

See also Canadian Commercial Bank

Inspection

Foreign operations, 5:8-11

Basel concordat, 5:9-10

Commission of Banking Supervision for the Latin American and Caribbean Countries, 5:10

United States, comparison, 5:13-4

Smaller banks, 5:20-1

Inspector General of Banks Office, relationship, 5:19

See also Banks and banking—Auditors

Loans

Consumer loans see Credit cards—Interest rates

Contingency account, 5:19-20

Energy loans, 13:36-7

Foreign loans, 13:16-7

See also Developing countries—Loans, Commercial banks

Ownership see Trust companies

Profits, Parliamentary inquiry, effect, 26:35-6

Quebec, 12:15

Regional banks, establishing, 26:16-7

Regulation, responsibility, 12:17-8

See also Canada Permanent Trust—Financing; Canada Trustco; Developing countries—Debt and individual banks by name

Basel concordat see Banks and banking—Inspection, Foreign operations**Beaufort Sea**

Exploration, income tax deduction, effect, 2:28-9

Bell Canada see Credit cards**Belsher, Mr. Ross** (PC—Fraser Valley East)

Bank of Canada, board of directors, Order in Council appointments, Committee study, 7:15

Blenkarn, Mr. Don (PC—Mississauga South; Chairman)

Bank of Canada, board of directors, Order in Council appointments, Committee study, 7:8, 10, 12-3, 15, 17-20; 12:18-20; 26:8, 11-6, 19

Committee

Advertising, 7:26-7

Agenda, 12:8-9; 15:7-8, 25-7

Budget, 1:10-1

Consultants, 7:26

Printing, 7:21-3, 25-6

Refreshments, 7:25

Travel, 7:26

Credit cards, interest rates, Committee study, 26:19-20, 24-7, 31-8

Economic Council of Canada

Estimates, 1986-1987, main, 17:4, 7-9, 13-5, 17-22, 24, 27-8, 33-4, 37-41; 22:19-22

Membership, C. Passaris, Order in Council appointment, Committee examination, 20:11-5

Election as Chairman, 1:8

Finance Department

Associate Deputy Minister, B. Drabble, Order in Council appointment, Committee examination, 20:5-7

Estimates, 1986-1987, main, 13:11, 14, 19, 21-2, 24-7, 35-6, 41; 15:6-11, 16-28; 22:6-17

Income tax, tax expenditures, *Account of the Cost of Selective Tax Measures*, Committee study, 2:10-1, 16-21, 23-5, 27, 29, 31-42; 4:19-20, 23-30; 6:7-14, 16-20, 22-39, 42-4; 8:5, 7-11, 14-5, 19-20, 22-7; 16:4, 6-11, 13-5, 17-24, 26-32, 34-6, 38; 18:5-23, 25-34, 36-40; 20:15-39; 21:7-13, 16-20, 23, 25-7; 23:6-7, 10-8

Inspector General of Banks Office estimates, 1986-1987, main, 5:6-12, 14, 21, 23-8, 31-5

Insurance Department

Estimates, 1986-1987, main, 1:27-8, 31-5, 38-40, 42-4, 46-7, 49-58

Superintendent of Insurance powers, Committee study, 24:5, 8-9, 11-5, 17-8, 21, 23, 26, 31-3, 36-7, 40, 43, 50-1, 57, 61-4; 25:5, 14-6, 22, 30, 35, 37, 57-60

International financial institutions, Canadian contributions under Bretton Woods Agreement, estimates, 1986-1987, main, 19:4-5, 9-19, 23-33, 35, 37-8

Machinery and Equipment Advisory Board, Chairman, Frederick E. Light appointment, Committee study, 12:8

National Revenue Department estimates, 1986-1987, main, 11:4, 8-11, 14-7, 20-3, 28-9, 32-3, 37-8, 41, 43-8

Procedure

Agenda, 11:45-6

Business meeting, 7:21-8

Members, substitutes, list of five individuals, 1:8-9

Membership, changes, 1:9-10

Orders of Reference, authority to initiate, 1:14

Organization meeting, 1:8-26

Printing, minutes and evidence, 1,000 copies, M. (Warner), 1:11

Questioning of witnesses

Legal counsel of witness, 24:36-7

Non-Member, 1:10

Time limit, M. (Warner), 1:13-4

Quorum, meeting and receiving/printing evidence without, M. (Warner), 1:11-3

Subcommittees, establishing, 1:15-25

Witnesses

Legal counsel assistance, 5:4-5

Summoning, M. (McCrossan), 5:5-6

Blind persons

Income tax, guide dogs, food, sales tax exemption, 6:36-7

Border crossings

Customs officers, absence, news stories, 14:23-4
User fees, 14:24-5

Brascan Limited

Accountability, 25:19-20
Assets, 25:50-3, 57
London Life Insurance Company purchase, 9:54
Board of directors, policy, 25:19-20, 29, 54
Confidentiality, 25:55-6
Corporate policy, 25:18-21
Hees International Corporation, relationship, 9:64; 25:18, 21-2, 53
Investment policy, 25:18, 20, 23, 29, 55-6
See also Royal Trust Company
Riis request for information, 25:20
Senior management, background, 25:15-7
Shares
Employee purchase, 25:21
Limits, 25:19
See also Financial institutions—Ownership, Takeovers; Great Lakes Group; Trilon Financial Corporation—Shares, Common share issue; Union Gas; Witnesses

Bretton Woods Agreement see International financial institutions—Canadian contributions

Bridges see Peace Bridge

Brightwell, Mr. A.H. Harry (PC—Perth)

National Revenue Department estimates, 1986-1987, main, 11:29-32

Britain see Income tax—Complexity—Returns, Forms; National Revenue Department—Staff; Small business—Income tax

Brooks, Mr. Don (National Revenue Department)

Income tax, tax expenditures, *Account of the Cost of Selective Tax Measures*, Committee study, 16:3, 10-3, 26-30, 37; 20:4, 16-9, 21-2, 25-6, 28, 32-9

Budget

Bullock position, 1:14
Process, Life Underwriters Association of Canada position, 21:5
See also Life insurance—Annuities

Bullock, John see Budget

Bunker, Mr. Donald H. (Bank of Montreal Leasing Corporation)

Insurance Department, Superintendent of Insurance powers, Committee study, 24: 3, 12, 14

Burns Fry Limited see Canada Permanent Trust—Dividends

Business transfer tax, 10:29-30; 13:7, 37-8

White paper, Committee study proposal, 1:14, 18-9; 10:17

Cabinet ministers see Finance Department—Ministerial responsibilities; Financial institutions—Leverage—Ownership, Takeovers

Cadillac Fairview Corporation

Funding, 25:13
See also Witnesses

Cairo, Egypt see Embassies and consulates

Canada Assistance Plan, review, 13:31

Canada Deposit Insurance Corporation

Legislation, Insurance Department role, 1:46
See also Canadian Commercial Bank—Judicial inquiry

Canada Permanent Mortgage Corporation

Subsidiary see Sutter Hill Developments Ltd.
See also Genstar Securities Corporation

Canada Permanent Trust, Genstar Corporation purchase

Assets, 9:14; 24:49
Banking business see Canadian-Dominion Leasing Corporation
Cost, 9:14
Dividends, Canada Trustco minority shareholders, 24:27-30, 46-8
Burns Fry Limited opinion, 24:34-6
Financing, syndicate of banks, interest rates, tax deduction, 9:14, 26-8, 37; 24:31-2, 43-4, 48
Genstar Corporation rationale for purchase, 9:30-1
Liabilities, U.S., 9:23
Loans, losses, 9:25-6, 29-30
Self-dealing, Lahn allegations, 5:4-6; 9:5-6, 8-9, 14-8; 25A:1-3
Back-to-back sales, 9:6-7, 32
Commissions, etc., 9:7
Genstar Corporation reaction, 9:35-8
Mortgages, third-party, 9:17-8, 32-5
See also Canadian-Dominion Leasing Corporation; Sutter Hill Developments Ltd.
Superintendent of Insurance position, 24:32
Trusteeship
Fees, 24:28-9
See also Genstar Corporation—Pension plans
See also Canadian-Dominion Leasing Corporation; CanPerm Realty; Genstar Securities Corporation; Sutter Hill Developments Ltd.

Canada Savings Bonds

Interest rates, effect, 15:14
Sale, Pacific and Western Trust Company involvement, 26:15-6
See also Life insurance—Annuities, Abuses

Canada Trust Company see Witnesses

Canada Trustco, Imasco Ltd. takeover of Genstar Corporation

Assets
Combined, 9:12
Financial/non-financial, Imasco Ltd. position, 9:40
Bank status, Lahn remarks, 9:9
Committee recommendation, 13:19
Attewell motion, 1:57
Conflict of interest, Chinese walls, 9:12-3
Government position, 13:18-9
Hammond position, 1:54, 56-7
Insurance Department, Imasco Ltd. contact, 1:51
Leverage, 1:54-5
Ownership
Foreign ownership, 9:11
Individual shareholders, 10% rule, 9:11
Restrictions, 25:9-10, 14-5
Profitability, 1:50-1
Tax relief, 9:39
Review, Imasco Ltd. position, 1:52
Self-dealing, 9:9-11
Back-to-back sales, 9:11-2; 11:40
See also Canada Permanent Trust—Dividends; Reports to House—First

Canadian Bankers' Association see Financial institutions—Ownership, Individual shareholders

- Canadian Commercial Bank, failure**
 Depositors, reimbursement, disclosure of lists, 13:34-5
 Judicial inquiry, Estey commission, 13:19-20, 35
 Legal fees, 5:29-30; 15:21-2; 22:8-15
 Canada Deposit Insurance Corporation, 15:20-1
 Inspector General of Banks Office, 15:19-20; 19:4-5
 Official Opposition, legal counsel, 15:23
 Transcripts, 15:23-4
See also Financial institutions—Ownership, Legislation
 Westlands Bank subsidiary, U.S. authorities inspection, information to Inspector General of Banks Office, 5:14-5
- Canadian-Dominion Leasing Corporation (Bank of Montreal Leasing Corporation)**
 Canada Permanent Trust loan, equipment leased to Genstar Corporation, 9:17-8, 35-7; 24:37-8
 Additional transactions, 24:8, 15
 Bank of Montreal guarantors, 9:19-20; 24:6, 14, 52-6
 Canada Permanent Trust banking business, transfer to Bank of Montreal, relationship, 24:17
 Canada Permanent Trust, buy-back provision, 24:6, 49-51, 53-5
 Computer program, 24:8-9
 Derry, T., role, 24:6
 Dubbledam, role, 24:17
 Equipment, appraisal, 24:13-4, 17-8
 Finder's fee, 24:13
 Flow of funds, 24:22-3, 38-9
 Genstar Corporation, relationship, 24:12-3, 16, 18-9, 45
 Interest rates, 9:19, 21-2; 24:6-9, 15-7, 20-4, 42
 Lease, financial/operating, 24:9-11
 Loan, 24:10-2, 17, 19, 38, 40-2
 National Revenue Department, advance tax ruling, 24:10-1, 19
 Newspaper reports, 24:42-3, 62-3
 Package deal, 24:20-1
 Promissory note, 24:32-4
 Superintendent of Insurance position, 9:20; 24:13, 22, 32-3, 55-6, 61-2
 Timetable, two closings, 9:18-20; 24:11-2
- Canadian Hunter**
 Lonlife Resources purchase of properties, Sproule Associates Ltd. appraisal, 25:36-8
- Canadian Import Tribunal**
 Expenditures, 15:5
- Canadian Institute of Chartered Accountants** *see* Appendices; Income tax—Capital gains, Exemption—Reform, Simplification; Registered Home Ownership Savings Plans; Witnesses
- Canadian Red Cross Society** *see* Property and casualty insurance companies—Capacity
- CanPerm Realty** *see* Sutter Hill Developments Ltd.
- Capital cost allowances** *see* Corporations, income tax
- CCA** *see* Capital cost allowances
- CCB** *see* Canadian Commercial Bank
- Chairman, decisions and statements** *see* Procedure
- Charitable donations**
 Financial institutions, takeovers, effect, 25:49-50
 Income tax, tax expenditure, 6:35
- Cheques, government**
 Cashing, 13:33-4
- Child care**
 Child tax credit, 6:9-10, 35-6; 8:23-4; 10:6; 16:38; 18:17, 35; 20:34-5, 37-8
- Cockwell, Mr. Jack Lynn (Brascan Limited)**
 Insurance Department, Superintendent of Insurance powers, Committee study, 25:3, 16-8, 20-5, 29-42, 47-59
 References *see* Royal Trust Company—Investment Committee
- Commission of Banking Supervision for the Latin American and Caribbean Countries** *see* Banks and banking—Inspection, Foreign operations
- Committee**
 Administration, dividing into two panels, 1:15-26
 Advertising, 7:26-7
 Agenda, 12:18-9; 15:7-8, 25-7
 Budget, 1:10-1
 See also Committee—Printing—Refreshments
 Consultants, 7:26
 Membership *see* Orders of Reference
 Organization meeting *see* Procedure
 Printing
 Costs, 7:21-6
 Requests, 7:24
 Questioning of witnesses, 7:25
 Refreshments, coffee, cost, 7:25
 Travel, 7:26-7
See also Business transfer tax; Canada Trustco; Credit cards—Interest rates; Economic Council of Canada—Membership, Passaris; Estimates; Financial institutions—Reform; Income tax—Reform, Simplification—Tax expenditures; Income Tax Act—Amendments; Insurance Department—Superintendent of Insurance; Order in Council appointments; Property and casualty insurance companies—Liability coverage—Superintendent of Insurance report
- Commodity taxes, 13:7**
- Competition**
 Economic Council of Canada research, 17:31-4
- Computers** *see* Canadian-Dominion Leasing Corporation; Income tax—Returns—Taxpayer services, Information
- Conflict of interest** *see* Bank of Canada—Board of directors; Canada Trustco; Financial institutions
- Consultants** *see* Committee
- Continental Bank of Canada**
 Assets, review by National Bank of Canada, 5:28-9
 Bank of Canada advances/deposit base, 5:27-8
- Continental Trust Company**
 Leverage, 1:55
- Coopers and Lybrand** *see* Witnesses
- Corporations**
 Ownership, concentration, 13:25
 "Paper entrepreneurship", 13:9-10
- Corporations, income tax**
 Acquisitions, cost of interest, tax expenditure, 2:10-1; 13:27-8
 See also Canada Permanent Trust—Financing; Canada Trustco—Profitability; Gulf Canada Ltd.
 Advance rulings, National Revenue Department, 11:6, 40-3
 See also Canadian-Dominion Leasing Corporation

Corporations, income tax—Cont.**Avoidance**

Ministerial powers, 11:43-4

See also Back-to-back sales; Financial institutions—Ownership, Takeovers

Capital cost allowances, tax expenditure, 2:14-9; 6:24-5; 18:33-4

Earned depletion allowances, 6:42

Elimination, Income Tax Act complication reduced, 6:37

Exploration development expenses, 6:42

See also Beaufort Sea

Fast write offs, 6:42; 17:35; 18:32-3

Grant system proposal, 10:15-6

Largest companies benefitting, 2:18-9

Taxpayer behaviour, affecting, 2:17

Capital losses, 6:33-4

Data, publication, 11:33-5

Depreciation, accelerated, 6:38-40

Economic Council of Canada report, 17:10-1, 35

Flow-through shares see Oil and gas exploration

Inventory allowance, tax expenditure, 2:10; 6:32, 41-2

Patronage allowances, 6:42

Policy, National Revenue Department role, 11:37-8, 41-3

Rates, 10:6; 11:36-7, 45

Reform, 13:7

United States, tax reforms, effect, 10:16-7

See also Corporations, income tax—Capital cost allowances, Elimination

Revenues, decline, 13:13

See also Business transfer tax; Canada Trustco—Profitability;

Financial institutions—Ownership, Takeovers; Income Tax Act—Splitting; Small business; Trilon Financial Corporation—Taxation

Costain Development

Mortgage financing, Trizec Corporation Ltd., relationship, 25:40-2, 55

Credit cards

Bell Canada, "credit card only" policy, 26:37-8

Convenience, 26:22-3, 27-8

Credit unions, 26:35

Insurance features, 26:32-3

Interest rates, 26:20

Committee study, 26:19-38

Consumer loans, comparison, 26:21, 24-5

Department stores, comparison, 26:34-5

Fairness, 26:23-4

Increases, 26:21

On unpaid balances, 26:26-7, 33-4

Parliamentary inquiry proposal, 26:20-2, 29, 35-6

Stackhouse position, 26:20-2; 26A:1-18

United States legislation, 26:25-6

See also Orders of Reference

Merchant fees, 26:21, 34, 37

Multi-purpose cards, 26:30

Number of cards/holder, 26:29-30

Obtaining, "too easy", 26:27-9, 37

Payments by users, balances, etc., 26:23, 28, 30-1

Profits, 26:31-2

Royal Bank, client card, comparison, 26:36

Transaction charges, 26:21

Transactions, average value, 26:22-3, 36-7

Uses, 26:27-8

See also Customs and excise duties—Payments

Credit unions see Credit cards**Crown Investments Corporation**

Crown Management Board, Sask., board of directors, Lane membership, 26:9, 13-4

Cunningham, Mr. Gordon R. (Trilon Financial Corporation)

Insurance Department, Superintendent of Insurance powers, Committee study, 9:3, 41, 51-9, 64

Customs and excise duties

Client profile system, automation, 14:7-8

Customs commercial system, automation, costs, 14:7

Inspection system, National Revenue Department, Customs and Excise, 13:21-2; 14:4-5

Follow-up procedures, 14:18

See also Airports; Alcoholic beverages; Border crossings; Drugs; High technology; Peace Bridge; Pornography

Payments, use of credit cards, 14:6

Standards, international, cost of harmonization, 14:7, 21-2

Tariff Board, budget, 22:17

Taxation levels, U.S., comparison, 13:21-2

See also Amway of Canada Ltd.; Forest industry; Imports; Machinery; Postal service

Customs Commercial Conference

National Revenue Department, Customs and Excise, sponsorship, 14:8

CVL Incorporated

Automotive leasing, Trilon Financial Corporation affiliates, rates, 9:48-9

Davis, Mr. Richard (Finance Department)

International financial institutions, Canadian contributions under Bretton Woods Agreement, estimates, 1986-1987, main, 19:3, 12-7, 22, 35-6

de Jong, Mr. Simon (NDP—Regina East)

Canadian-Dominion Leasing Corporation, 24:55-6

Corporations, income tax, capital cost allowances, 18:33

Developing countries, 20:8, 10

Economic Council of Canada

Estimates, 1986-1987, main, 22:7

Membership, C. Passaris, Order in Council appointment, Committee examination, 20:13; 22:17, 20

Finance Department

Associate Deputy Minister, B. Drabble, Order in Council appointment, Committee examination, 20:11-2

Estimates, 1986-1987, main, 22:7, 17

Life Underwriters Association of Canada, 21:21-3

Income tax

Capital gains, 18:38

Reform, 20:15-6

Returns, 18:10; 20:18-9, 21

Social policy, 18:17-8

Tax expenditures, *Account of the Cost of Selective Tax*

Measures, Committee study, 6:11, 23, 25-7, 29, 36-7, 40; 8:9,

15-6; 10:13-8, 29-33; 16:11-3, 15-6, 24-6, 28-30; 18:10, 15,

17-8, 32-3, 38-40; 20:15-6, 18-9, 21, 23, 26; 21:21-4; 24:55-7

Insurance Department, Superintendent of Insurance powers,

Committee study, 9:57-8, 65-7

Life insurance, 21:24

Procedure

Organization meeting, 1:8, 10-4, 16-8, 21-4

Questioning of witnesses, 1:10, 13

Quorum, M. (Warner), 1:12

Subcommittees, 1:16-7, 21-4

Death benefits see Royal Canadian Mounted Police

Debt, international

Oil prices, effect, 13:15-6

Debt, public

Interest charges, 13:12-3, 22-3

Debt review boards *see* Agriculture**Deficit**

Reduction, 13:5-7; 15:4-6

Deloitte, Haskins and Sells *see* Witnesses**Department stores** *see* Credit cards—Interest rates**Deposit insurance**

Standards, 25:44

See also Canada Deposit Insurance Corporation

Derry, Tom *see* Canadian-Dominion Leasing Corporation**Developing countries****Debt burden**

Baker proposal, 19:9-11, 13-4; 20:7; 26:17

Banks, commercial, involvement, 19:10-1, 14, 33, 35-6

McCracken remarks, 19:17-9

Wilson position, 19:10, 24

Interest rates, effect, 20:10

Investment, private sector, International Finance Corporation role, 19:8

Loans

Commercial banks, 5:19-20; 19:23-4, 30-1, 33, 35-6; 20:6

International Bank for Reconstruction and Development, comparison, 19:19-23, 36-7

Credit-worthiness, establishing, 19:33-5

Korea, comparison, 20:6-8

Peru, comparison, 20:10-1

Rescheduling, 19:23

Trade, relationship, 19:21-2, 24-5, 31-2; 20:7-9

Written-off, 19:25-6

Devine, Mr. David (Canadian Institute of Chartered Accountants)

Income tax, tax expenditures, *Account of the Cost of Selective Tax Measures*, Committee study, 18:3-6, 9-10, 14, 19, 21, 27-8, 33-4, 39-40

Diguer, Mr. Hervé (National Revenue Department)

Income tax, tax expenditures, *Account of the Cost of Selective Tax Measures*, Committee study, 16:13-4, 30-1; 20:4, 20-2, 27, 33-5

National Revenue Department estimates, 1986-1987, main, 11:3, 13-4, 20, 23

Diplomatic Service

Foreign postings, income tax exemptions, 4:6-7

Disability benefits *see* Royal Canadian Mounted Police**Disabled and handicapped**

Benefits, taxation/grants, advantages, 10:19, 24, 29

See also Blind persons; Income tax—Taxpayer services

Divorce, maintenance orders *see* Alimony**Dogs** *see* Blind persons**Dollar, exchange rate**

Bank of Canada role, 12:10-1, 13

Economic Council of Canada position, 17:28-9

Interest rates, relationship, 7:8-9; 12:12-3; 26:17-8

Target zones, effect on free trade, 13:10-1

Dorin, Mr. Murray (PC—Edmonton West)

Bank of Canada, board of directors, Order in Council appointments, Committee study, 7:6, 8

Committee

Budget, 7:26-7

Printing, 7:22-3

Credit cards, interest rates, Committee study, 26:37-8

Economic Council of Canada, membership, C. Passaris, Order in Council appointment, Committee examination, 20:11-2

Finance Department estimates, 1986-1987, main, 13:35-7

Income tax, tax expenditures, *Account of the Cost of Selective Tax Measures*, Committee study, 2:13, 17, 19, 30-1, 33-4, 36, 40-1; 4:4, 7, 9, 11-2, 17, 21, 25-6, 29-30; 6:14-7, 19, 21, 24, 27, 30-4, 39, 43; 8:9, 14-9, 23-6; 10:33-4; 18:11, 13-4, 16, 19-20, 23-9, 31-3, 36-8; 20:21, 24-9; 21:27

Insurance Department, Superintendent of Insurance powers, Committee study, 9:21-2, 37-8

Procedure

Business meeting, 7:22-3, 26-7

Members, 1:9

Organization meeting, 1:9, 12-3, 16-7, 19-23, 25-6

Quorum, M. (Warner), 1:12-3

Subcommittees, 1:16-7, 19-23

Property and casualty insurance companies, Superintendent of Insurance report, Committee study, 3:23-4, 26

Drabble, Mr. Bernard J. (Finance Department)

Finance Department, Associate Deputy Minister, B. Drabble, Order in Council appointment, Committee examination, 20:4-11

References *see* Finance Department—Associate Deputy Minister

Dreamstreet Holsteins *see* Research and development**Drugs**

Non-medical use, narcotics, etc., importation, customs interception, 14:6-7, 10-1

Dubledam, Mr. Arthur (Bank of Montreal)

Insurance Department, Superintendent of Insurance powers, Committee study, 24:15-22

References *see* Canadian-Dominion Leasing Corporation

Dumping *see* Imports**Dunford, Mr. R.A.** (Great Lakes Group)

Insurance Department, Superintendent of Insurance powers, Committee study, 9:3, 60-7

Ear Lake, Ont. *see* Unemployment**Economic conditions**, 15:4

Finance Department forecasting, 15:15

Oil prices, effect, 15:28

Wilson remarks, 13:4-5

See also Banks and banking—Failures; Income tax—Capital gains, Exemption

Economic Council of Canada

Chairman, J. Maxwell, qualifications, 17:34

Clients, 17:30

Communications, 17:29-30

Consultations, Wilson, 17:31

Down-sizing, 17:4-5

Effectiveness, evaluation, 17:9, 13-4, 36-7, 39-40

Estimates, 1986-1987, main, 17:4-41; 22:17-22

Reduction

M. (Riis), 17:37-9; 22:7

M. (de Jong), 22:17-22

See also Reports to House—Third

Expenditures, 17:4-5, 27-8, 40-1

See also Economic Council of Canada—Publications

Economic Council of Canada—Cont.

- Independence, 17:30-1
- Mandate, 17:29
- Membership
 - Financial remuneration, 17:6
 - Multicultural representation, 20:12
 - Part-time, 20:12-3
 - Passaris, C., Order in Council appointment, Committee examination, 20:11-5
 - See also Orders of Reference
- Overlap, reduction, 17:5, 23-4
- Publications
 - Annual report, cost, 17:7, 9, 39
 - Au Courant* magazine, cost/circulation, 17:7-9, 24-7; 22:20-2
 - Both official languages, 17:5, 22-3
- Research, 17:26
 - Deadlines, 17:5-6, 16-21, 27
 - Interim reports, 17:6
 - McGillivray criticism, 22:22
 - Remuneration, 17:26
 - See also Agriculture; Competition; Corporations, income tax; Economic Research Groups; Energy; Federal-provincial fiscal arrangements; Free trade; Layoffs; Privatization; Small business—Equity; Social policy; Unemployment insurance
- Staff, 17:40-1
 - Economists, 17:37-8
- See also Dollar, exchange rate; Economic policy; Witnesses

Economic policy

- Economic Council of Canada role, 13:26-7; 17:9-15, 32
- See also Regional development—Bank of Canada role

Economic Research Groups

- Administration, Economic Council of Canada, 17:5

Economics

- "Translating" for general public, 20:13-4

Economists see Bank of Canada—Staff; Economic Council of Canada—Staff; Finance Department—Staff**Education**

- Tuition fees, income tax deduction, 6:34; 10:23-4

Edwards, Mr. Stanley E. (Individual Presentation)

- Income tax, tax expenditures, *Account of the Cost of Selective Tax Measures*, Committee study, 23:3-19
- References see Income tax—Reform, Simplification

Embassies and consulates

- Cairo, Egypt, no Arabic-speaking staff, 20:14

Employment

- Self-employment see Income tax—Income
- See also Income tax—Overseas employment; National Revenue Department—Customs and Excise, Staff

Employment expenses see Income tax—Deductions**Energy**

- Economic Council of Canada report, 17:10, 32
- See also Banks and banking—Loans

ERG see Economic Research Groups**Estey, Hon. Justice Willard Z. see Canadian Commercial Bank—Judicial inquiry****Estimates**

- Committee study
 - "Deemed to be reported", 1:20

Estimates—Cont.

- Committee study—Cont.
 - Obligations, 1:15
- See also Economic Council of Canada; Finance Department; Inspector General of Banks Office; Insurance Department; International financial institutions—Canadian contributions; National Revenue Department; Privy Council Office

Exports see High technology**Eyton, Mr. J. Trevor (Brascan Limited)**

- Insurance Department, Superintendent of Insurance powers, Committee study, 25:3, 16, 18-29, 33, 35-54, 57-9

Family allowance see Income tax—Deductions**Farmers**

- Income tax, accounting, cash/accrual methods, 4:14-9

Farms, income tax

- Capital gains, 2:27
- See also Investment tax credits—Regional component

Federal-provincial fiscal arrangements

- Economic Council of Canada research, 17:33

Federal-provincial relations see Financial institutions—Ownership, Takeovers**Films**

- Income tax deduction, elimination, 8:14-5, 19

Finance and Economic Affairs Standing Committee see Committee**Finance Department**

- Associate Deputy Minister, B. Drabble, Order in Council appointment, Committee examination, 20:5-11
- See also Orders of Reference
- Estimates, 1986-1987, main, 13:4-41; 15:4-28; 22:6-17
- Reduction, M. (Nicholson), 22:8-15
- See also Inspector General of Banks Office—Estimates; Insurance Department—Estimates; International financial institutions—Canadian contributions; Orders of Reference; Reports to House—Second
- Expenditures, 13:23-4
- Life Underwriters Association of Canada, relations, 21:18, 21-4
- Ministerial responsibilities, McDougall/Wilson, 15:6-7
- Organization, restructuring, 15:15-6
- Services, clipping service, availability to Opposition Parties, 15:24-5
- Staff, economists, 13:26
- See also Economic conditions; Witnesses

Financial institutions

- Board of directors
 - Interlocking directorships, 25:10
 - See also Financial institutions—Self-dealing
- Conflict of interest
 - Chinese walls see Canada Trustco; Trust companies
 - See also Trilon Financial Corporation
- Failures see Banks and banking; Insurance companies
- Leverage
 - Ministerial powers, 1:55-6
 - See also Canada Trustco; Continental Trust Company
- Networking see Trilon Financial Corporation
- Ownership
 - Concentration, 25:15-6, 44-8
 - See also Financial institutions—Ownership, Takeovers; Investment—Brokerage firms
- Foreign see Canada Trustco
- Individual shareholders, 10% rule, 9:8
- Canadian Bankers' Association position, 13:18

Financial institutions—Cont.**Ownership—Cont.****Individual shareholders—Cont.**

Genstar Corporation position, 9:36

Government position, 13:17-20

New Democratic Party position, 13:17-8

See also Canada Trustco

Legislation, delayed until Estey commission report, 15:9-10, 22

Takeovers by non-financial institutions

Abuses, 25:8, 10-1

Criteria, 25:9

Divestiture option, 25:13-4, 57-8

Freeze proposal, 25:12

Ghert position, 25:5-7, 10-1

"Grandfather clause", 15:12-3

Hammond position, 1:49-50

Legislation, Bill C-103, 13:28

Ministerial discretion, 1:51-2

Regulation, federal-provincial harmonization, 15:11-2

Roll-back proposal, 25:7-8, 57-8

Self-dealing, relationship, 13:20

Senate report, 15:11, 18

Taxation, Brascan Limited position, 25:48

United States, comparison, 15:13-4

Wilson remarks, 13:8-9

See also Canada Trustco; Charitable donations

Trilon Financial Corporation position, 9:49-50

See also Reports to House—Fifth

Reform, Government response to Committee recommendations, 1:19-20

Regulation

Insurance Department role, 1:45-6

Self-regulation, 25:42-4, 58-9

Trilon Financial Corporation position, 9:41-2

See also Financial institutions—Ownership, Takeovers**Self-dealing (related-party transactions)**

Boards of directors, responsibility, 25:12-3

Criminal sanctions, 9:9

Definition, 25:8

Disclosure, pre-notification to Superintendent of Insurance, 25:39-40

Ghert position, 25:6

Government position, 13:9

Lahn remarks, 9:7-8

Insurance Department supervision, 1:52-4

See also Canada Trustco; Financial institutions—Ownership, Takeovers; Reports to House—Fifth; Trilon Financial CorporationTied-selling *see* Trilon Financial Corporation**Firefighters**

Allowances, income tax exemption, 2:41; 4:4-5

Fishing *see* Investment tax credit—Regional component**Foreign Claims Fund, 22:17****Forest industry**

Softwood lumber, U.S. countervailing duties, 17:35-6

Fraleigh, Mr. Sid (PC—Lambton—Middlesex)Income tax, tax expenditures, *Account of the Cost of Selective Tax Measures*, Committee study, 16:16-7**Free trade**

Economic Council of Canada analysis, 17:11-2, 21, 31-3

Quebec position, 12:14-5

Studies, 13:20-1

See also Dollar, exchange rate—Target zones**Gallup, Mr. Milt A. (National Revenue Department)**

National Revenue Department, Customs and Excise estimates, 1986-1987, main, 14:3, 11, 15-6, 18, 24

Gambling *see* Pari-mutuel betting**Garneau, Mr. Raymond (L—Laval-des-Rapides)**

Bank of Canada, board of directors, Order in Council appointments, Committee study, 12:9-12, 17-9

Banks and banking

Loans, foreign, 13:16

Regulation, 12:17

Canada Trustco, 13:18

Canadian Commercial Bank, judicial inquiry, 22:10, 13

Corporations, income tax, 2:10-1; 11:40-3

Customs and excise duties, 13:21

Debt, international, 13:15

Dollar, exchange rate, 12:10-1

Farmers, income tax, 4:16-9

Finance Department estimates, 1986-1987, main, 13:15-21, 33; 22:8-10

Financial institutions, ownership, 13:17-20

Free trade, 13:20

Governor General, 2:36-8

Income tax

Capital gains, 2:27

Collections, 11:24-6

Complexity of system, 23:8

Deductions, 16:9-10, 37-8

Minimum tax, 10:26-7; 11:46-7

Reform, 11:11; 16:34-5; 23:7-8

Returns, 11:12; 16:5-8, 30-1, 33-4

Tax expenditures*Account of the Cost of Selective Tax Measures*, Committee study, 2:9-11, 25-7, 32-7; 4:4, 7, 10, 12, 14, 16-9, 21-2, 26, 28-30; 10:7-12, 26-31; 16:5-10, 30-1, 33-5, 37-8; 23:7-8, 12

Bench-marks, 2:9

Data, 2:32

Evaluation, 2:25-7; 4:14, 21-2, 26, 28-9; 10:7-10

"Loopholes", 10:8

Objectives/studies, 10:10-2

Taxpayer services, 11:19-21, 24

Underground economy, 10:27-8

Insurance Department, Superintendent of Insurance powers, Committee study, 24:13-4, 18

Interest rates, 12:12

Investment, income tax, 10:27

Machinery and Equipment Advisory Board, Frederick E. Light appointment, Committee study, 12:8

Monetary policy, 12:9-10

National Revenue Department estimates, 1986-1987, main, 11:11-4, 19-22, 24-6, 34, 40-3, 45-7

Order in Council appointments, 1:25-6

Procedure

Organization meeting, 1:9-10, 12-3, 15, 17-20, 22-6

Subcommittees, 1:16-20, 22-5

Regional development, 12:12

Royal Canadian Mounted Police, 2:38

Sales tax, value added tax, 10:28-9

Treasury bills, 13:33

War Savings Certificates, 4:12

Genstar Corporation

Bank of Montreal shares, 24:44-5

Executives, compensation, 9:38-9

Head office, location, 9:37-8

Genstar Corporation—Cont.

Pension plans, Canada Permanent Trust trusteeship, 24:28-31, 57-61

See also Appendices; Canada Permanent Trust; Canada Trustco; Canadian-Domion Leasing Corporation—Canada Permanent Trust; Financial institutions—Ownership, Individual shareholders; Sutter Hill Developments Ltd.; Witnesses

Genstar Securities Corporation

Canada Permanent Mortgage Corporation purchase, 9:6, 15-6; 24:26-7, 39-40

Ghert, Mr. Bernard (Cadillac Fairview Corporation)

Insurance Department, Superintendent of Insurance powers, Committee study, 25:3, 5-16

References see Financial institutions—Ownership, Takeovers—Self-dealing

Giroux, Mr. Robert J. (National Revenue Department)

National Revenue Department, Customs and Excise estimates, 1986-1987, main, 14:3, 10-1, 13-4, 17-25

Glorieux, Mr. Guy (Finance Department)

International financial institutions, Canadian contributions under Bretton Woods Agreement, estimates, 1986-1987, main, 19:3, 9-11, 15-35, 38

Good Samaritan laws see Property and casualty insurance companies—Claims**Government appointments** see Order in Council appointments**Government departments, boards, agencies, commissions**

Efficiency see National Revenue Department—Customs and Excise, Operations

Reports, cost, 22:21

Government expenditures

Cash management program, 13:31-2

Tax expenditures counted as revenue loss, 2:12

See also Government departments, boards, agencies, commissions—Reports

Governor General

Income tax exemption, 2:35-8

Grant, Mr. Neville (Inspector General of Banks Office)

Finance Department estimates, 1986-1987, main, 15:3, 17

Great Lakes Group, 9:61-2, 65-6

Brascan Limited, relationship, 25:33-6

See also Trilon Financial Corporation—Shares; Witnesses

Greig, Mr. Tom C. (National Revenue Department)

National Revenue Department, Customs and Excise estimates, 1986-1987, main, 14:3, 21-2, 25-6

Guaranteed annual income, 10:29-30**Gulf Canada Ltd.**

Olympia and York Development Ltd. acquisition, preferred share financing, income tax, non-payment, 11:38

Hamilton, Ont. see Sutter Hill Developments Ltd.**Hammond, Mr. R.M.** (Insurance Department)

Insurance Department estimates, 1986-1987, main, 1:6, 26-58

Property and casualty insurance companies, Superintendent of Insurance report, Committee study, 3:3-25

References see Canada Trustco; Financial institutions—Ownership, Takeovers

Hawkrigg, Mr. Melvin Michael (Trilon Financial Corporation)

Insurance Department, Superintendent of Insurance powers, Committee study, 9:3, 40-52, 54-9

Health care

Health insurance, income tax, exemption, 6:8, 14-5

Medical expenses, income tax deduction, 6:34; 8:23-4

Hees International Corporation see Brascan Limited**Heidecker, Mr. Brian R.** (Bank of Canada)

Bank of Canada, board of directors, Order in Council appointments, Committee study, 7:4-12, 17

References see Bank of Canada—Board of directors—Performance; National Farmers Union

High technology

Exports, illegal, control, customs inspection, 14:6

Holtmann, Mr. Felix (PC—Selkirk—Interlake)

Income tax, tax expenditures, *Account of the Cost of Selective Tax Measures*, Committee study, 16:10-2, 14, 31-3

Huggett, Mr. Donald R. (Coopers and Lybrand)

Income tax, tax expenditures, *Account of the Cost of Selective Tax Measures*, Committee study, 6:3-44

References see Income tax—Tax expenditures, Evaluation

Humphries, Mr. John T. (Life Underwriters Association of Canada)

Income tax, tax expenditures, *Account of the Cost of Selective Tax Measures*, Committee study, 21:3, 8-13, 15-6, 18-9, 21-2, 24-7

Hunter, Mr. Brian (Finance Department)

International financial institutions, Canadian contributions under Bretton Woods Agreement, estimates, 1986-1987, main, 19:3, 22-3, 29-30, 37

Hyndman, Mr. Frederick E. (Bank of Canada)

Bank of Canada, board of directors, Order in Council appointments, Committee study, 7:4, 13-9, 21

References see Bank of Canada—Board of directors—Performance; Bank of Montreal

IBRD see International Bank for Reconstruction and Development**IDA** see International Development Association**IFC** see International Finance Corporation**Imasco Ltd.** see Canada Trustco**IMF** see International Monetary Fund**Immigrants** see Trade**Imports**

Dumping, customs officers, role, 14:17, 25-6

See also Canadian Import Tribunal

In camera meetings see Procedure**Income tax**

Abuses, 2:24-5

See also Income tax—Capital gains,

Exemption—Collections—Minimum tax; Life

insurance—Annuities; Scientific Research Tax Credit

Accounting, cash/accrual methods, 4:19-21; 18:22-5

See also Farmers; Income tax—Minimum tax—Tax

expenditures; Life insurance—Annuities

Capital gains

Definition, 23:11

Exemption, lifetime, \$500,000, 2:20

Abuses, 6:23-4

Canadian Institute of Chartered Accountants position, 18:35-8

Income tax—Cont.

- Capital gains—*Cont.*
 - Exemption, lifetime, \$500,000—*Cont.*
 - Complexity, elimination, **10:35**
 - Evaluation/effect on economic growth, **2:27; 6:12-3; 8:15**
 - Life Underwriters Association of Canada position, **21:21**
 - Number of taxpayers filing, **2:20-1; 6:11-2**
 - Tax expenditures, value, **2:20; 18:36**
 - See also* Investment
 - Five-year rule proposal, **23:14-5**
 - Non-taxation, effect, dividend stripping, etc., **23:6-7, 10-2**
 - United States, comparison, **23:15-6**
 - See also* Farms; Property and casualty insurance companies—Profits; Small business
- Capital losses, **6:33**
- See also* Corporations, income tax
- Collections
 - Abuses, **11:25-7**
 - Compliance *see* Income tax—Statistics
 - Cost, **11:24-5**
 - Staff, person-years, **11:25**
- Complexity of system
 - Britain, comparison, **23:8**
 - Disrespect, creating, **18:5**
 - United States, comparison, **23:8**
 - See also* Income tax—Capital gains, Exemption—Minimum tax—Returns; Investment tax credit
- Corporate *see* Corporations, income tax
- Deductions, **8:22**
 - Consolidation, **8:26**
 - Elimination, **18:15-20**
 - Employment expenses, **6:5-8; 16:8-10; 18:13-5; 20:26**
 - Family allowance, **8:22**
 - Gifts, **16:37-8**
 - Moving expenses, **20:32**
 - Quebec, comparison, **8:8-9**
 - “Other deductions”, **20:32-3**
 - Rate, relationship, **18:13-4**
 - See also* Alimony; Beaufort Sea; Canada Permanent Trust—Financing; Child care; Education; Films; Health care; Income tax—Exemptions, Personal exemption; Investment—Income tax, Interest; Multiple Unit Residential Buildings; Oil and gas exploration; Pensions; Political parties; Registered Home Ownership Savings Plans
- Exemptions
 - Interest exemption, seniors, affecting, **13:30-1**
 - Personal exemption, increasing if deductions removed, **8:24-6**
 - Relatives, **6:35**
 - See also* Blind persons; Diplomatic Service; Firefighters; Health care; Royal Canadian Mounted Police; Veterans; War Savings Certificates; Workers’ compensation
- Flat tax proposal *see* Income tax—Rate
- Income
 - Commission, **20:19-20, 25-6**
 - Deferred
 - Life Underwriters Association of Canada position, **21:16-8**
 - See also* Life insurance—Annuities
 - Definition, **8:19-20; 20:27-8**
 - Dividends, gross-up calculations, **20:26-7**
 - From other sources, **20:21-2**
 - Offshore, **18:22-3**
 - Quebec, comparison, **8:8**
 - Self-employment, **20:19-20**
 - See also* Income tax—Payments, Installments
- Minimum tax, **6:4-5, 13-4; 8:4, 13-5, 18-9; 20:36**
 - Abuses, alleged, **21:27**
 - Accounting firms, letters to clients, **11:32-3; 13:40**

Income tax—Cont.

- Minimum tax—*Cont.*
 - Complexity, **18:28-9; 23:17-8**
 - Implementation, person-years, **11:46-8**
 - Legislation, **13:40-1**
 - Number of taxpayers affected, **18:28-31**
 - Revenue projections, **10:26-7; 11:46; 13:40-1; 18:29; 23:18**
 - See also* Income tax—Payment; Investment—Income tax, Dividends
 - National Revenue Department
 - Consultations, **20:35-6**
 - Expertise, **8:12**
 - See also* Income tax—Taxpayer services
 - Non-residents
 - Criteria, **4:9**
 - United States, comparison, **4:9**
 - “World citizen” status, **4:7-9**
 - Overseas employment tax credit, **4:10-1**
 - Payment
 - Forward averaging, **18:34**
 - Installments
 - Deemed income, **11:19**
 - Minimum tax, relationship, **10:33-4**
 - Non-payment
 - Public perception, **20:28-9**
 - Statistics, **6:4**
 - See also* Income tax—Minimum tax, Abuses; Life insurance—Annuities, Abuses
 - Personal
 - Base, broadening, job creation, effect, **13:13**
 - Tax expenditure exemptions, **2:7-9; 6:35**
 - Policy
 - Tax Advisory Council, **11:45**
 - See also* Income tax—Reform, Simplification
 - Public perception, **18:13-4**
 - See also* Income tax—Complexity—Payments, Non-payment
 - Rate
 - Flat tax proposal, **6:20-2; 8:21-2**
 - Maximum, United States, 27% proposal, comparison, **23:8-10**
 - Productivity, affecting, Parkinson remarks, etc., **6:21-3; 18:4-5**
 - See also* Income tax—Deductions
 - Reform
 - “Evolution”, Wilson remarks, **10:30**
 - Focus groups, **8:15-6**
 - Legislation, 1971 tax reform bill, effect, **23:5**
 - Simplification, **4:24-5, 29; 6:4, 7; 8:4, 6; 23:14**
 - Canadian Institute of Chartered Accountants position, **18:4-7, 39; 18A:1-10**
 - Committee study, **27:15-6**
 - Drafting style, **6:42-4; 23:5-6, 17**
 - See also* Income tax—Returns, Forms; Income Tax Act—Language
 - Edwards remarks, **23:5-6**
 - Fairness, relationship, **8:17, 20, 22, 24; 23:16**
 - Life Underwriters Association of Canada position, **21:4-5**
 - List, providing, **16:34-7**
 - Policy, relationship, **23:7-8**
 - Wilson remarks, **13:7-8**
 - See also* Income tax—Returns, Forms—Tax expenditures
 - Step-by-step basis, **23:6, 9**
 - Timetable, **20:30-1**
 - United States, comparison, **4:24; 8:15-6; 11:11-2**
 - Committee, briefing, **20:15-6**
 - See also* Corporations, income tax; Income tax—Tax expenditures, Repeal
- Returns
 - Adjustments, requested, **16:27-8**

Income tax—Cont.**Returns—Cont.**

- Complexity, volume, increase, 11:9-10
- Computerization, machine readable, etc., 2:6; 8:5, 9-10; 11:14-5, 18-9; 16:21, 25-30; 20:30; 23:12-3
- Electronic filing, 16:26-7
- Software, 16:30-1
- United States, comparison, 8:10-1; 11:8-9

See also Income tax—Returns, Forms

Filing

- Assistance, need for, 11:10; 20:17-8
- Changes of address, frequency, 16:22
- Compliance, relationship, 6:36
- Employer filing, 11:15-8; 16:22-4, 28-9

See also Income tax—Returns, Forms

Forms

- Distribution, 11:14
- Language, simplification, 16:24-5
- No-calculation forms, Britain, computer questionnaire, employer filing, 11:7, 13; 15:8; 16:17-24, 28-9, 33-4; 18:9-15
- Ontario, comparison, 8:5
- Postcards, 11:12-3; 18:8-9
- Quebec, comparison, 8:5-6; 11:11, 13; 16:18-9; 18:7
- Simplification, 10:22-5; 11:10-1; 16:5-9; 20:31-2
- Size, number of lines, etc., 20:20-1
- T-1 short form (1956), 8:5, 18-21, 24; 10:23; 11:10; 18:7, 10
- T1 General, 20:16-7
- T1 Special, 16:4-8; 20:33-4
- TD2, Life Underwriters Association of Canada position, 21:16-7
- United States, comparison, 8:5; 11:11-3; 16:4-5

Guide, 20:17-8, 20; 23:13

- Importance to average citizen, 8:4-5
- Pre-tested, 20:18-9
- Readability, 11:5-7, 13

Joint returns, 8:22; 18:20-1**Reassessment, 20:32-3**

See also Income tax—Tax expenditures, Data

- Social policy, relationship, 6:10, 40; 8:16; 10:6, 19-20, 22-4, 29-30; 11:5-6; 13:7, 30; 16:20-1; 18:17-9

See also Blind persons; Child tax credit; Disabled and handicapped

- Spouse, federal tax reduction transfer, 6:36; 18:20, 22

Statistics, 6:4; 20:28-30

Compliance, relationship, 20:19-20

Marital status, Statistics Canada request to add "never married", 20:22-5

See also Income tax—Payments, Non-payment

Tax expenditures, 8:22-3

- Account of the Cost of Selective Tax Measures*, Committee study, 2:4-42; 4:4-30; 6:4-45; 8:4-27; 10:4-36; 16:4-38; 18:4-40; 20:15-39; 21:4-27; 23:4-19

See also Reports to House—Fourth

Accelerated write-offs, comparison, 18:31-3

Accounts, 2:12-3

Bench-marks, 2:4-5, 9-11; 6:5; 10:20-2

Data, income tax returns, etc., 2:5-6, 32; 10:7

Definition, 2:4-5, 10; 10:19

Evaluation, 2:5-7, 25-7; 4:14, 21-9; 18:31

Huggett remarks, 6:4-6, 41-2

Prior to introduction, 2:7, 13-4

Publication, annual, 10:7-10, 13-5, 18-9

Value for money, 2:27-9; 4:12, 22-3, 28

Wilson remarks, 10:4-7

See also Investment tax credit

Income tax—Cont.**Tax expenditures—Cont.**

Government Services, 6:41

See also Firefighters; Governor General; Political parties; Royal Canadian Mounted Police; Veterans; Workers' compensation

Gross income calculations, affecting, 2:40-1

Historical background, 2:11-2

Home owner grants, 6:17

"Loopholes", 10:4, 8-9, 13-5

Number of people affected, 2:41

Objectives/studies, publishing, 10:10-4

Other countries, comparison, 2:9, 12-3

Politically popular, 2:12

Repeat, effect, 2:37, 40-1; 6:41; 8:24; 10:5-6

Tables, "not available", 10:18

Taxpayer behaviour, affecting, 2:8, 21-3

See also Corporations, income tax—Capital cost allowances

United States measures, effect, 10:20

See also Charitable donations; Corporations, income tax;

Government expenditures; Governor General; Income

tax—Capital gains, Exemption—Personal; Lotteries;

Members of Parliament; Pari-mutuel betting;

Pensions—Income tax; Registered Retirement Savings Plans;

Research and development; Sales tax; Scientific Research Tax

Credit

Tax shelters

Elimination, 18:25-8

See also Investment—Income tax

Taxpayer services

Disabled and handicapped, 11:6

Enquiries, response, 11:5, 19-23

Expenditures, 11:20-2, 24

Forms and letters, simplifying, 11:6

Information bank, automated, 11:5

Locations, increasing, 11:6

Multilingual service, 11:6

Problem Resolution Program, 11:7

Staff relations, 11:24

Taxpayers, sophistication, 2:14

Underground economy, effect, 10:27-8

See also Disabled and handicapped; Investment tax credits; Loan companies; Pensions; Real estate; Regional development; Small business; Stocks; Trust companies; Unemployment; Unemployment insurance

Income Tax Act

Amendments, Committee referral, 7:27-8

Consolidation, 21:5

Definitions, 8:7

Explanations of intent, including, 8:7

Interpretations, 8:18

National Revenue Department, 8:11-3

Language, simplification, 8:6, 8-9, 13, 17-8, 24-5; 21:5; 23:4-5, 8, 16-7

Neutrality, 21:26

Numbering of regulations and interpretations by National Revenue Department, 8:6, 11, 20

Organization, 8:7, 12-3

Political pressures, 8:19

Quebec Taxation Act, comparison, 8:7-8, 26-7; 23:17

Splitting, individual/corporate tax, 8:6, 12

Inspector General of Banks Office

Estimates, 1986-1987, main, 5:4-35

Expenditures, 15:5

Inspection system

Appraisals, 5:18-9, 32-3

Inspector General of Banks Office—Cont.

- Inspection system—*Cont.*
- On-site examination, 5:12-3, 15, 33-5
- Reorganization, 5:12-3
- Offices, location, 15:17
- Insurance Department, co-ordination proposal, 15:17-8
- Staff
 - Bankers, retired, 5:13, 15-8, 33
 - Number, adequacy, 5:11-2
 - Secondment, Interchange Canada Program, 5:13, 33
- See also* Banks and banking; Canadian Commercial Bank—Judicial inquiry, Legal fees—Westlands Bank; Witnesses

Insurance *see* Credit cards**Insurance companies**

- Failures, liquidation/winding up, Insurance Department, administrative costs, 1:28-30
- See also* Northumberland General Insurance Company; United Canada Insurance Company
- Financial difficulties, increased reporting to Insurance Department, 1:37-8
- Specialty insurance companies, Insurance Department inspections, 1:49
- See also* Life insurance companies; Property and casualty insurance companies

Insurance Department

- Estimates, 1986-1987, main, 1:26-58
- Expenditures, 1:27-8; 15:5
 - Cost recovery, 1:29-30
- See also* Insurance companies—Failures; Insurance Department—Staff, Salaries; Northumberland General Insurance Company; United Canada Insurance Company
- Inspections
 - Effectiveness, 1:46-7
 - Operations Branch, 1:39, 41
- See also* Financial institutions—Self-dealing; Insurance companies; Real estate—Appraisal
- Regional offices, 1:38-44, 46-7, 49; 15:16-7
- See also* Inspector General of Banks Office—Offices
- Staff
 - Actuaries, 1:43, 48-9
 - Person-years, 1:27, 35-7
 - Salaries, 1:29
 - Travel, 1:47
- Superintendent of Insurance
 - Powers, Committee study, 9:5-68; 23:5-64; 25:5-60; 28:6-7
 - See also* Canada Trustco; Financial institutions—Regulation—Self-dealing; Property and casualty insurance companies
 - See also* Canada Permanent Trust; Canadian-Dominion Leasing Corporation; Sutter Hill Developments Ltd.
 - See also* Canada Deposit Insurance Corporation; Witnesses

Interchange Canada Program *see* Inspector General of Banks Office—Staff, Secondment**Interest rates**

- Australia, comparison, 12:16
- Bank of Canada role, 12:16-7
- High rates, 12:16; 15:15
- Rate spread, 13:14-5
- Reduction, effect, 15:4-5, 14-5, 18
- Regional, 12:12
- Small business, affecting, 12:16-7
- United States, comparison, 12:15-6
- See also* Canada Permanent Trust—Financing; Canada Savings Bonds; Canadian-Dominion Leasing Corporation; Credit cards;

Interest rates—Cont.

- See also—Cont.*
- Debt, public; Developing countries—Debt; Dollar, exchange rate; Life insurance—Annuities

International Bank for Reconstruction and Development (World Bank)

- Board of directors, Canadian representation, 19:12
- Funding, 19:6-7
 - Canadian contribution, 19:29-30
- International Monetary Fund, relationship, 19:6
- Mandate, 19:5-6
- See also* Developing countries—Loans, Commercial banks; International Development Association

International Development Association

- Role/funding, 19:7-8

International Finance Corporation

- Funding, 19:8
- See also* Developing countries—Investment

International financial institutions

- Canadian contributions under Bretton Woods Agreement, 15:6; 19:8-9, 28-9; 22:15-6
- Estimates, 1986-1987, main, 19:4-38
- Review proposal, 19:32-3
- See also* International Bank for Reconstruction and Development—Funding
- Loans, 15:27-8
- See also* International Bank for Reconstruction and Development; International Development Association; International Finance Corporation; International Monetary Fund

International Monetary Fund

- Economic studies, 19:38
- Funding, 19:6
- Jamaica position, 19:11-3
- Mandate, 19:5
- See also* International Bank for Reconstruction and Development; Japan; Mexico; Nicaragua; Turkey

Investment

- Brokerage firms, ownership concentration, effect, 25:11-2
- Encouraging, 13:7
- Foreign, Life Underwriters Association of Canada position, 21:7
- Income tax, 20:21-2
 - Capital gains exemption, effect, 6:25-6, 41; 10:30-2
 - Dividends, 10:6
 - Minimum tax, relationship, 10:27
 - Interest deductibility, 18:38-9
 - Tax shelters, negative effect, 18:6
- See also* Brascan Limited—Investment—Shares; Developing countries; Life insurance—Annuities; Property and casualty insurance companies—Profits; Stocks

Investment tax credit

- Background, 2:23
- Complexity, 2:37
- Evaluation, 2:24-5; 6:42
- Regional component, 2:23-5, 30-2; 4:28; 13:12
- Farming and fishing, 6:30
- See also* Scientific Research Tax Credit

Jamaica *see* International Monetary Fund**Japan**

- International Monetary Fund loans, 19:16-7

- Jepson, Mr. Jim** (PC—London East)
Credit cards, interest rates, Committee study, 26:33, 36
Income tax, tax expenditures, *Account of the Cost of Selective Tax Measures*, Committee study, 8:21; 16:10
National Revenue Department, Customs and Excise estimates, 1986-1987, main, 11:19; 14:16
- Job creation, 13:9**
Other countries, comparison, 13:14
See also Income tax—Personal
- Keilhack, Mr. Karl** (Life Underwriters Association of Canada)
Income tax, tax expenditures, *Account of the Cost of Selective Tax Measures*, Committee study, 21:3, 11-2, 17-8, 21-3, 25-7
- King, Mr. G.W.** (Finance Department)
Finance Department estimates, 1986-1987, main, 13:3, 31-6; 15:3, 6, 14, 24
- Klassen, Ms Susan** (Inspector General of Banks Office)
Inspector General of Banks Office estimates, 1986-1987, main, 5:3-4
- Korea** see Developing countries—Loans
- Lahn, Mr. Mervyn Lloyd** (Canada Trust Company)
Insurance Department, Superintendent of Insurance powers, Committee study, 9:3, 5-13; 24:3, 23-30, 34-6
References see Canada Permanent Trust—Self-dealing; Canada Trustco—Bank status; Financial institutions—Self-dealing, Government position
- Lane, Mr. Harold William** (Bank of Canada)
Bank of Canada, board of directors, Order in Council appointments, Committee study, 26:7-19
References see Bank of Canada—Board of directors; Crown Investments Corporation; Pacific and Western Trust Company; Potash Corporation of Canada
- Lanthier, Mr. Claude** (PC—LaSalle; Parliamentary Secretary to Minister of Science and Technology)
Bank of Canada, board of directors, Order in Council appointments, Committee study, 12:13-5, 18
Income tax, tax expenditures, *Account of the Cost of Selective Tax Measures*, Committee study, 10:18-20, 34
Inspector General of Banks Office estimates, 1986-1987, main, 5:6, 13-7, 24, 30, 34-5
- Layoffs**
Labour market adjustment, Economic Council of Canada research, 17:18-9
See also National Revenue Department—Customs and Excise, Staff
- LDC** see Lesser developed countries
- Lesser developed countries** see Developing countries
- Leung, Mr. Kenneth** (Olympia & York Developments Limited)
Insurance Department, Superintendent of Insurance powers, Committee study, 9:3, 60
- Life insurance**
Annuities and policies, deemed income, accrual taxation, Nov. 12/81 budget measure, 6:17-8; 18:22
Abuses, 21:18-20, 24-6
Canada Savings Bonds, comparison, 21:25
Dual interest rate annuities, 21:14
Investment, affecting, 21:9-10, 20
Joint and multi-life annuities, 21:13-4
Joint and survivor annuities, 21:14-5
- Life insurance—Cont.**
Annuities and policies, deemed income, accrual...—Cont.
Life Underwriters Association of Canada position, 21:5-7, 9-12, 15-6, 26-7
Wilson, alleged failure to consult, 21:7-9, 22
Number of contracts affected, 21:12-3
Revenue generated, 21:11, 23
- Life insurance companies**
Annuities, increase, 1:31
Capital, increase, 1:31-2
Foreign business, 1:31
Premiums, increase, 1:31
- Life Underwriters Association of Canada** see Budget; Finance Department; Income tax—Capital gains, Exemption—Income, Deferred—Reform, Simplification—Returns, TD2; Investment—Foreign; Life insurance—Annuities; Pensions—Government position—Significant shareholders; Registered Retirement Savings Plans; Witnesses
- Light, Mr. Frederick E.** (National Revenue Department)
Machinery and Equipment Advisory Board, Chairman, Frederick E. Light appointment, Committee study, 12:4-8
References see Machinery and Equipment Advisory Board
- Lime Ridge Mall** see Sutter Hill Developments Ltd.
- Little, Mr. Leslie M.** (Bank of Canada)
Bank of Canada, board of directors, Order in Council appointments, Committee study, 12:4, 9-18
References see Bank of Canada—Board of directors; Monetary policy
- Loan companies**
Profits/income tax, 1:33-5
- Logan Lake, B.C.** see Unemployment
- London Life Insurance Company** see Brascan Limited
- Lonlife Resources** see Canadian Hunter
- Lotteries**
Income tax, tax expenditures, 6:16-20, 41
- Lunney, Mr. Dennis A.** (Bank of Montreal Leasing Corporation)
Insurance Department, Superintendent of Insurance powers, Committee study, 24:3, 5, 9
- Lusby, Mr. R.E.** (Finance Department)
Finance Department estimates, 1986-1987, main, 13:3, 23-4
- Mabee, Mr. R.** (Insurance Department)
Property and casualty insurance companies, Superintendent of Insurance report, Committee study, 3:3, 15, 25
- Machinery**
Custom-engineered, remission of duties, 12:7-8
- Machinery and Equipment Advisory Board**
Chairman, Frederick E. Light appointment
Committee study, 12:5-8
Qualifications, 12:5-7
See also Orders of Reference
- MacKay, Hon. Elmer M.** (PC—Central Nova; Minister of National Revenue)
Amway of Canada Ltd., 11:32
Corporations, income tax, 11:6, 33-7, 45
Income tax
Collections, 11:26-7
Deductions, 11:35-6

- MacKay, Hon. Elmer M.—Cont.**
 Income tax—*Cont.*
 Minimum tax, 11:32-3, 46-7
 Payment, 11:19
 Policy, 11:45
 Reform, 11:12
 Returns, 11:5-7, 9-11, 19
 Taxpayer services, 11:5-7, 20-2, 24
 National Revenue Department
 District office, 11:6
 Estimates, 1986-1987, main, 11:4-12, 14-22, 24, 26-8, 30-7, 44-8
 Expenditures, 11:4-5
 Staff, 11:4-5, 8
 References *see* National Revenue Department—Customs and Excise, Estimates
 Research and development, 11:30-2
- MacLellan, Mr. Russell** (L—Cape Breton—The Sydneys)
 Income tax, tax expenditures, *Account of the Cost of Selective Tax Measures*, Committee study, 8:11-5
- MacNaughton, Mr. Angus** (Genstar Corporation)
 Insurance Department, Superintendent of Insurance powers, Committee study, 9:3, 13-7, 19-22, 25-39; 24:3, 37-50, 52-63
- Macpherson, Mr. D.M.** (Inspector General of Banks Office)
 Inspector General of Banks Office estimates, 1986-1987, main, 5:4, 6-35
- Manitoba** *see* Scientific Research Tax Credit
- Marital status** *see* Income tax—Statistics
- Maxwell, Ms Judith W.** (Economic Council of Canada)
 Economic Council of Canada estimates, 1986-1987, main, 17:3-14, 16-41
 References *see* Economic Council of Canada—Chairman
- McAdams, Mr. Hugh W.** (Genstar Corporation)
 Insurance Department, Superintendent of Insurance powers, Committee study, 24: 3, 37, 41, 43-5, 47-55, 59-61
- McCracken, Michael** *see* Developing countries—Debt
- McCrossan, Mr. W. Paul** (PC—York—Scarborough)
 Bank of Canada, board of directors, Order in Council appointments, Committee study, 7:21-8; 12:19
 Committee
 Advertising, 7:27
 Consultants, 7:26
 Printing, 7:21-5
 Travel, 7:26-7
 Economic Council of Canada estimates, 1986-1987, main, 17:15-6, 18-9, 21, 38-9; 22:18-22
 Finance Department estimates, 1986-1987, main, 13:26-31; 22:10-6
 Inspector General of Banks Office estimates, 1986-1987, main, 5:4-5, 17, 20-3, 25-6
 Insurance Department
 Estimates, 1986-1987, main, 1:32, 34-7, 47-9, 51, 54
 Superintendent of Insurance powers, Committee study, 9:10-1, 14-5, 17-20, 22-4, 31-2, 38, 52-3, 55-7; 24:5-19, 21-9, 33, 37, 40-8, 51, 53-5, 57-61; 25:10-3, 30-2, 38-42, 55-6
 National Revenue Department estimates, 1986-1987, main, 11:36-40, 47
 Procedure
In camera meetings, 3:26
 Witnesses, M., 5:4-5
- McCrossan, Mr. W. Paul—Cont.**
 Property and casualty insurance companies, Superintendent of Insurance report, Committee study, 3:5, 12-7, 20, 26
- McDonald, Mr. Jean-Claude** (National Revenue Department)
 Income tax, tax expenditures, *Account of the Cost of Selective Tax Measures*, Committee study, 16:32
- McDougall, Hon. Barbara** (PC—St. Paul's; Minister of State (Finance))
 Banks and banking, 15:26
 Canada Savings Bonds, 15:14
 Canadian Commercial Bank, judicial inquiry, 15:19-24
 Canadian Import Tribunal, 15:5
 Committee, agenda, 15:8
 Deficit, 15:4-6
 Economic conditions, 15:4, 15
 Finance Department
 Estimates, 1986-1987, main, 15:4-28
 Ministerial responsibilities, 15:7
 Organization, 15:15-6
 Services, 15:24-5
 Financial institutions, ownership, 15:9-13, 18, 22
 Inspector General of Banks Office, 15:5, 17-8
 Insurance Department, 15:5, 16-7
 Interest rates, 15:4-5, 14, 18
 International financial institutions, 15:6, 27-8
 References *see* Finance Department—Ministerial responsibilities
- McGillivray, Don** *see* Economic Council of Canada—Research
- Media** *see* Press/media
- Medical expenses** *see* Health care
- Members of Parliament**
 Tax-free expense allowance/tax expenditure, 6:6-7
See also Banks and banking—Bank of Canada advances
- Metropolitan Life Insurance Company** *see* Property and casualty insurance companies
- Mexico**
 International Monetary Fund loans, 19:14-6, 26-8
- Minaker, Mr. George** (PC—Winnipeg—St. James)
 Bank of Canada, board of directors, Order in Council appointments, Committee study, 7:10-2
 Committee, 7:24
 Credit cards, interest rates, Committee study, 26:32-3
 Economic Council of Canada, membership, C. Passaris, Order in Council appointment, Committee examination, 20:13
 Income tax, tax expenditures, *Account of the Cost of Selective Tax Measures*, Committee study, 4:7-8, 10, 13-4, 18, 25; 6:16, 18-23, 35, 40; 8:10; 10:20-2; 18:7-9, 12-3, 16, 24-5; 20:26, 30, 34-5, 37-8; 21:13, 15-6, 26-7; 23:12-3
 Insurance Department
 Estimates, 1986-1987, main, 1:41-2
 Superintendent of Insurance powers, Committee study, 9:32-4, 48-9
 Procedure, business meeting, 7:22
- Monetary policy**
 Bank of Canada position, 26:9-11
 Little remarks, 12:9-10
- Mortgages** *see* Canada Permanent Trust—Self-dealing; Costain Development; Royal Trust Company
- Multiculturalism** *see* Economic Council of Canada—Membership; Income tax—Taxpayer services

Multiple Unit Residential Buildings

Income tax deduction, elimination, 6:28; 8:14, 19

MURBs *see* Multiple Unit Residential Buildings

Murray, Mr. Larry (Canadian Institute of Chartered Accountants)

Income tax, tax expenditures, *Account of the Cost of Selective Tax Measures*, Committee study, 18:3, 6-9, 11-39

National Bank of Canada *see* Continental Bank of Canada

National Farmers Union

Heidecker remarks, 7:6

National Health and Welfare Department *see* Pensions

National Revenue Department

Customs and Excise

Advisory committees, 14:8-9

Estimates, 1986-1987, main, 14:4-26

Committee study, MacKay absence, 14:17

Expenditures *see* Customs and excise duties—Customs commercial system—Standards; National Revenue Department—Customs and Excise, Staff

Legislation, amendment, 14:5-6

Operations

Efficiency, Baker remarks, 14:12

Modernization, 14:5-9

Privatization, 14:13

See also Customs and excise duties—Inspection system

Role, 14:4, 8

See also Imports

Staff

Expenditures, 14:20-1

Person-years, reductions/layoffs, 14:5, 9, 13-4, 19-20, 22-3

Students, summer employment, budget, 14:18-9, 22-3

See also Customs and excise duties—Inspection system; Customs Commercial Conference

District office, Scarborough, Ont., 11:6

Estimates, 1986-1987, main, 11:4-48; 14:4-26

See also National Revenue Department—Customs and Excise; Orders of Reference; Reports to House—Second

Expenditures

Increase, 11:4-5

See also National Revenue Department—Customs and Excise

Staff, person-years

Britain, comparison, 11:18

Increase, 11:4-5, 8-9

See also Income tax—Taxpayer services

See also Corporations, income tax—Advance rulings—Policy;

Canadian-Dominion Leasing Corporation; Income tax; Income Tax Act—Interpretations—Numbering; Machinery and Equipment Advisory Board; Research and development; Witnesses

New Democratic Party *see* Financial institutions—Ownership, Individual shareholders

Nicaragua

International Monetary Fund loans, 19:13

Nicholson, Miss Aideen (L—Trinity)

Bank of Canada, board of directors, Order in Council appointments, Committee study, 7:16-9

Banks and banking, 5:12; 7:17

Canada Deposit Insurance Corporation, 1:46

Canada Permanent Trust, 5:5; 9:5-7, 29-30; 24:48

Canada Trustco, 1:52

Canadian Commercial Bank, judicial inquiry, 5:29-30; 13:34-5; 15:23-4; 22:8, 11-5

Canadian-Dominion Leasing Corporation, 24:49

Nicholson, Miss Aideen—Cont.

Cheques, 13:33-4

Committee

Agenda, 15:7-8, 25

Printing, 7:24

Credit cards, interest rates, Committee study, 26:27-9, 34

Customs and excise duties, 14:18

Deposit insurance, 25:44

Developing countries, 19:19-23, 36-7

Economic Council of Canada

Estimates, 1986-1987, main, 17:21-3, 37; 22:18

Overlap, 17:23

Publications, 17:22-3

Finance Department

Estimates, 1986-1987, main, 13:31-5; 15:6-8, 18-9, 21, 23-5; 22:7-8, 11-5

Services, 15:24

Financial institutions

Ownership, 25:13-4, 44

Regulation, 1:45; 25:42-4

Genstar Corporation, 24:30-1, 57

Government expenditures, 13:31-2

Immigration, 14:17

Income tax

Capital gains, 6:11-3

Minimum tax, 6:13

Returns, 20:31

Statistics, 20:24

Tax expenditures, *Account of the Cost of Selective Tax Measures*, Committee study, 6:10-3; 20:24, 31; 21:16

Inspector General of Banks Office

Estimates, 1986-1987, main, 5:5, 11-2, 29-30

Inspection system, 5:12

Staff, 5:11

Insurance companies, auditors, 1:45

Insurance Department

Estimates, 1986-1987, main, 1:44-7, 52

Inspections, 1:46

Staff, 1:46

Superintendent of Insurance powers, Committee study, 9:5-7, 29-30, 60; 24:30-1, 48-9, 57; 25:13-4, 42-4

International financial institutions, 15:6

Canadian contributions under Bretton Woods Agreement, estimates, 1986-1987, main, 19:19-23, 36-7

National Revenue Department, Customs and Excise

Estimates, 1986-1987, main, 14:17-9

Staff, 14:18-9

Petroleum and Gas Revenue Tax, 13:35

Procedure

Business meeting, 7:24, 26

Witnesses, M. (McCrossan), 5:5

Property and casualty insurance companies, Superintendent of Insurance report, Committee study, 3:17, 26

Real estate, appraisal, 1:44-5; 5:12

Treasury bills, 13:32

Trilon Financial Corporation, 9:60

Trust companies, 25:14

Unemployment insurance, 17:21-2

Nielsen task force *see* Task Force on Program Review

Northumberland General Insurance Company

Failure, winding up, Insurance Department administration costs, 1:29

Official languages policy *see* Economic Council of Canada—Publications

Oil and gas exploration

Drilling fund flow-throughs, income tax deduction, 6:30-1; 18:25
 See also Beaufort Sea; Canadian Hunter; Petroleum and Gas Revenue Tax

Oil and oil products

Prices see Debt, international; Economic conditions

Olympia & York Developments Limited see Gulf Canada Ltd.; Trilon Financial Corporation—Shares, Common share issue; Witnesses

Ontario see Income tax—Returns, Forms

Opposition Parties see Canadian Commercial Bank—Judicial inquiry; Finance Department—Services

Order in Council appointments, Committee examination, 1:25-6; 7:5
 See also Bank of Canada—Board of directors; Economic Council of Canada—Membership; Finance Department—Associate Deputy Minister

Orders of Reference

Bank of Canada, board of directors, Order in Council appointments, Committee study, 7:3; 26:3
 Committee, membership, 1:3
 Credit cards, interest rates, Committee study, 26:3
 Economic Council of Canada, membership, C. Passaris, Order in Council appointment, Committee examination, 20:3
 Finance Department
 Associate Deputy Minister, B. Drabble, Order in Council appointment, Committee examination, 20:3
 Estimates, 1986-1987, main, 1:3
 Machinery and Equipment Advisory Board, Chairman, Frederick E. Light appointment, Committee study, 12:3
 National Revenue Department estimates, 1986-1987, main, 1:3
 Privy Council Office estimates, 1986-1987, main, 1:3

O'Reilly, Mr. William (Genstar Corporation)
 Insurance Department, Superintendent of Insurance powers, Committee study, 24:3, 34-7
 References see Appendices

Pacific and Western Trust Company

Board of directors, Lane membership, 26:14-5
 See also Canada Savings Bonds

Pari-mutuel betting

Income tax, tax expenditure, 6:16, 18-20, 41

Parkinson, C.N. see Income tax—Rate

Parliament see Banks and banking—Profits; Credit cards—Interest rates

Parry, Mr. John (NDP—Kenora—Rainy River)
 Finance Department estimates, 1986-1987, main, 13:38-40

Passaris, Mr. Constantine (Economic Council of Canada)
 Economic Council of Canada, membership, C. Passaris, Order in Council appointment, Committee examination, 20:4, 12-5
 References see Economic Council of Canada—Membership

Patterson, Mr. Richard (Genstar Corporation)
 Insurance Department, Superintendent of Insurance powers, Committee study, 9:3, 22-3, 25, 29

Peace Bridge, Fort Erie, Ont.
 Customs inspection, 14:11, 16

Pensions

Government position, Life Underwriters Association of Canada reaction, 21:10
 Income tax, 6:28; 18:24-5

Pensions—Cont.

Income tax—Cont.
 Investment deduction, 6:31-2, 41; 18:16-9
 Tax expenditures, cost, 13:29-30
 See also Life insurance—Annuities
 Legislation, 13:28-9
 National Health and Welfare Department plans, 21:20
 Significant shareholders, restrictions, Life Underwriters Association of Canada position, 21:17
 See also Genstar Corporation; Royal Canadian Mounted Police; Veterans

Peru see Developing countries—Loans

Petroleum and Gas Revenue Tax, 13:35-6

PGRT see Petroleum and Gas Revenue Tax

Poddar, Mr. S.N. (Finance Department)

Income tax, tax expenditures, *Account of the Cost of Selective Tax Measures*, Committee study, 2:3, 10-3, 15-7, 20-1, 23-7, 31-2, 35-6, 38-41; 4:3, 5-7, 10-9, 25

Political parties

Financing, contributions, income tax deduction, 2:32-5; 16:31-3; 18:31

Pornography

Importation, control, customs inspection, 14:11-2

Porter, Mr. Bob (PC—Medicine Hat)

Property and casualty insurance companies, Superintendent of Insurance report, Committee study, 3:18-20

Postal service

Customs and excise duties, postal improvement project, 14:6, 12-3, 22-3

Potash Corporation of Canada

Board of directors, Lane membership, 26:9, 13

Press/media see Border crossings; Canadian-Dominion Leasing Corporation—Newspaper reports

Press releases see Bank of Canada—Board of directors

Privacy see Corporations, income tax—Data; Income tax—Taxpayer services, Enquiries

Private sector see Developing countries—Investment

Privatization

Economic Council of Canada analysis, 17:31
 See also National Revenue Department—Customs and Excise, Operations

Privy Council Office

Estimates, 1986-1987, main see Economic Council of Canada—Estimates; Orders of Reference; Reports to House—Second

Procedure

Agenda and procedure subcommittee, establishing, M. (Warner), 1:11, agreed to, 5
 Agenda, authority to decide, 11:45-6
 Briefs, appending to minutes and evidence, 26:20, agreed to
 Budget, M. (Attewell), 7:28, agreed to, 4
 Business meeting, 7:21-8
 Documents, appending to minutes and evidence, 9:40-1, agreed to; 18:6, agreed to, 3; 25:3, agreed to
 Election of Chairman and Vice-Chairman, Ms. (Warner), 1:8, agreed to, 5

Procedure—Cont.

- In camera* meetings, 3:26, agreed to, 3; 22:22, agreed to, 5; 26:38, agreed to, 7; 27:15-6; 28:6-7
- Meetings
 Cancelling, 1:14, agreed to, 6
 Notice, requirement, 24 hours, M. (Warner), 1:13, agreed to, 5-6
- Members
 Appearing as witnesses, assistant accompanying, 26:19
 Substitution, list of five individuals, 1:8-9
 Substitution, 24 hours notice, 1:9
- Membership, changes, 1:9-10
- Order in Council appointments, M. (Attewell), 7:20, withdrawn, 4
- Orders of Reference, authority to initiate, 1:14
- Organization meeting, 1:8-26
- Printing, minutes and evidence
 Reprint, erratum, 6:2
 1,000 copies, M. (Warner), 1:11, agreed to, 5
- Questioning of witnesses
 Legal counsel of witness, permissibility, 24:34-7
 Non-Member, 1:10
 Time limit, M. (Warner), 1:13-4, withdrawn
- Quorum, 2:4
 Meeting and receiving/printing evidence without, M. (Warner), 1:11-3, as amended, agreed to, 5
 Amdt. (de Jong), 1:12-3, agreed to, 5
- Recommendation to House, M. (Attewell), 1:57, agreed to, 7
- Reports to House
 Chairman presenting, 1:57, agreed to, 7; 27:16, agreed to; 28:6, agreed to
 Draft, adopting, as amended, 27:16, agreed to; 28:6, agreed to
 Editing, M. (Riis), 28:7, agreed to
- Subcommittees, establishing, 1:15-25
- Witnesses
 Expenses, Committee paying, M. (Warner), 1:13, agreed to, 5
 Legal counsel assistance, 5:4-5
 Oath of evidence, 9:13, 40-1; 25:5, 16
 Member's assistant, 26:19
 Ms. (Attewell), 9:5, agreed to, 3; 25:5, agreed to, 3
 Rescheduling, 24:63, agreed to, 3-4
 Summoning, M. (McCrossan), 5:4-6, agreed to, 3

Productivity see Income tax—Rate**Property and casualty insurance companies**

- Actuaries, role, 3:17-8
- Agents, commissions, 3:25
- Capacity, lack, Canadian Red Cross Society, etc., 3:15
- Claims
 Court settlements, effect, 3:9-10, 16, 21-3
 Expenses, 3:6, 9
 Good Samaritan laws, relationship, 3:23
 Insurance industry position, 3:13
 Reserves, 3:18-9
- Foreign companies, 3:10-1, 19
- Insurance Department role, 3:13-4
- Liability coverage, Committee study, 1:19
- Losses, 3:4-5
- Management, quality, 3:14
- Metropolitan Life Insurance Company involvement, 3:14
- "Occurrence policies", 3:9
- Policy-holder compensation fund, establishment, 1:47-8
- Premiums
 Competition, effect, 3:9, 12, 14
 Cross-subsidization, 3:21
 Increase, 3:5, 10-1, 22-3
 Insurance industry position, 3:13
 Ratio to surplus and capital, 3:16
 "Too low", 3:14

Property and casualty insurance companies—Cont.

- Profits
 Capital gains, 3:5
 Cycles, 3:8, 23-5
 Investment income, 3:5-9
 Reinsurance costs/availability, effect, 3:9-10
 Return on equity, 3:4-5, 18-9
- Provincial companies, 3:8
- Reinsurance
 Less reliance recommended, 3:17
 Registered, 3:12-3
 Unregistered market, access by Canadian companies, 3:11-2
 See also Property and casualty insurance companies—Profits
- Superintendent of Insurance report, *Abstract of Statements of Property and Casualty Insurance Companies* (1984), Committee study, 3:4-26
 See also Trucking industry

Public opinion see Income tax**Quebec see Banks and banking; Free trade; Income tax—Deductions, Moving expenses—Income—Returns, Forms****Quebec Taxation Act see Income Tax Act****Racetracks see Pari-mutuel betting****Real estate**

- Appraisal
 Insurance Department supervision, 1:44-5
 Over-valuation, 5:12
 See also Canadian Hunter
- Income tax, 18:25-6

Red Cross see Canadian Red Cross Society**Regional development**

- Bank of Canada role, 12:12-4
 Income tax, relationship, 6:40-1
 See also Banks and banking

Registered Home Ownership Savings Plans

- Canadian Institute of Chartered Accountants position, 18:4, 15-6
 Income tax deduction, termination, 4:12; 6:28

Registered Retirement Savings Plans

- Income tax, deductions/tax expenditures, 2:8, 13-4; 6:6, 26-7; 8:26
 Life Underwriters Association of Canada position, 21:5-6

Regulation see Banks and banking; Income Tax Act—Numbering**Reinsurance see Property and casualty insurance companies****Related party transactions see Financial institutions—Self-dealing; Reports to House—Fifth****Reports to House**

- First, Canada Trustco, Bill C-103 provisions *re* Imasco Ltd. takeover of Genstar Corporation, 1:4
- Second
 Finance Department estimates, 1986-1987, main, 22:3
 National Revenue Department estimates, 1986-1987, main, 22:3
 Privy Council Office estimates, 1986-1987, main, 22:3
 Third, Economic Council of Canada estimates, 1986-1987, main, 26:4-6
 Fourth, income tax, tax expenditures, *Account of the Cost of Selective Tax Measures*, 27:1-13
 Fifth, financial institutions, related party transactions and ownership, 28:3-5

Research and development, tax incentives, 10:34-5; 20:38-9 Assessment, 11:30-2

Research and development, tax incentives—Cont.

- Dreamstreet Holsteins project, "tax dodge" allegations, **11:29-30; 16:16-7**
- National Revenue Department, administration staff, **11:27**
- See also Scientific Research Tax Credit

Retirement see Bankers**Revenue Canada see National Revenue Department****RHOSPs see Registered Home Ownership Savings Plans****Riehl, Mr. Gordon (Deloitte, Haskins and Sells)**

- Income tax, tax expenditures, *Account of the Cost of Selective Tax Measures*, Committee study, **8:3-24, 26-7**

Riis, Mr. Nelson A. (NDP—Kamloops—Shuswap)

- Agri-bonds, **7:9-10**
- Agriculture, **7:9; 17:34**
- Bank of Canada
 - Board of directors, Order in Council appointments, Committee study, **7:5-7, 9-10, 13-5, 19-20; 26:8-12, 14, 17-8**
 - Deposits, **26:17**
 - Performance, **7:5, 14**
 - Policies, **7:7; 26:9-10**
 - Staff, **26:18**
- Banks and banking
 - Bank of Canada advances, **7:6, 14-5**
 - Profits, **26:35-6**
- Business transfer tax, **13:7**
- Canada Permanent Trust, **9:8-9, 25-7, 36-7**
- Canada Trustco, **1:51, 54, 56; 25:9-10**
- Canadian Commercial Bank, judicial inquiry, **13:34; 19:4-5**
- Canadian-Dominion Leasing Corporation, **9:20-1, 35-6; 24:13, 20-1, 52, 61-2**
- Canadian Hunter, **25:36-8**
- Committee, questioning of witnesses, **7:25**
- Corporations, **13:9-10**
- Corporations, income tax, **2:14-9**
 - Data, **11:33-5**
 - Economic Council of Canada, **17:35**
 - Rate, **11:45**
- Credit cards, interest rates, Committee study, **26:25-7, 34-6, 38**
- Developing countries, **19:9-11, 17-9, 33-5; 26:17**
- Dollar, exchange rate, **13:10; 26:17-8**
- Economic Council of Canada
 - Chairman, **17:34**
 - Effectiveness, **17:9, 13-4, 36-7, 39-40**
 - Estimates, 1986-1987, main, **17:9-14, 17, 20, 24, 34-40**
 - Publications, **17:24**
 - Research, **17:17**
- Economic policy, Economic Council of Canada role, **17:9-12**
- Finance Department estimates, 1986-1987, main, **13:7-12, 18-20, 27, 34, 40**
- Financial institutions
 - Boards of directors, **25:10**
 - Leverage, **1:56**
 - Ownership, **1:49, 51; 9:8, 49; 13:8, 18-20; 25:8, 15-6, 46-8**
 - Regulation, **25:43-4, 58-9**
 - Self-dealing, **1:52-4; 9:7-9; 25:8**
- Forest industry, **17:35-6**
- Genstar Corporation, self-dealing, **9:8-9**
- Genstar Securities Corporation, **9:25**
- Government expenditures, **2:12**
- Great Lakes Group, **25:33-5**
- Income tax
 - Capital gains, **2:20-1**
 - Deductions, **11:35-6; 16:37**
 - Minimum tax, **11:32-3; 13:40**

Riis, Mr. Nelson A.—Cont.

- Income tax—Cont.
 - Policy, **11:45**
 - Reform, **13:7; 16:35-7**
 - Returns, **11:16-8; 16:8, 17-9, 33**
 - Tax expenditures
 - Account of the Cost of Selective Tax Measures*, Committee study, **2:11-22, 27-9; 4:22; 16:7-8, 11-2, 16-9, 32-3, 35-7**
 - Accounts, **2:12-3**
 - Evaluation, **2:11; 4:22**
 - Historical background, **2:11**
 - Politically popular, **2:12**
 - Taxpayers behaviour, **2:21-2**
 - Insurance companies, failures, **1:30**
 - Insurance Department
 - Estimates, 1986-1987, main, **1:28, 30, 34-5, 41, 43, 49, 51-4, 56-8**
 - Expenditures, **1:28**
 - Regional offices, **1:49**
 - Superintendent of Insurance powers, Committee study, **9:7-10, 13-4, 20-1, 25-7, 35-7, 45-9, 56-7, 59, 65; 24:12-3, 20, 22, 52, 61-3; 25:8-10, 15-6, 26, 33-8, 43-4, 46-9, 58-60**
 - International financial institutions, Canadian contributions under Bretton Woods Agreement, estimates, 1986-1987, main, **19:4-5, 9-11, 13, 16-9, 26-7, 33-5, 37-8**
 - Investment tax credit, **13:12**
 - Mexico, **19:26-7**
 - National Farmers Union, **7:6**
 - National Revenue Department estimates, 1986-1987, main, **11:16-8, 27, 32-6, 45, 48**
 - Nicaragua, **19:13**
 - Political parties, **16:32-3**
 - Procedure
 - Agenda, **11:45**
 - Business meeting, **7:25**
 - References see Brascan Limited
 - Royal Trust Company, **9:45-7**
 - Sales tax, **13:8**
 - Scientific Research Tax Credit, **2:13; 11:27; 16:12, 16**
 - Small business, **2:19-20**
 - Trilon Financial Corporation, **9:45-8, 65; 25:8-9, 26, 48-9**
 - Trust companies, **1:35**
 - Unemployment, severance pay, **13:10**
 - Wellington Insurance Company, **9:45**

Riva, Mr. Harry (Canada Trust Company)

- Insurance Department, Superintendent of Insurance powers, Committee study, **24: 3, 23, 27, 29-34**

Rogers, Mr. Harry G. (National Revenue Department)

- Income tax, tax expenditures, *Account of the Cost of Selective Tax Measures*, Committee study, **16:3-38; 20:4, 15-25, 28-39**
- National Revenue Department estimates, 1986-1987, main, **11:3, 9-16, 18, 21-5, 27-9, 31, 34-6, 38-9, 43-4, 47**

Royal Bank see Credit cards**Royal Canadian Mounted Police**

- Pensions and disability or death benefits, income tax exemption, **2:38-9; 4:5**

Royal LePage Limited see Royal Trust Company—Mortgages**Royal Trust Company**

- Assets/growth, **25:51-2**
- Investment committee, Cockwell role, **25:23-4, 53-4**
- Mortgages, Royal LePage Limited, **9:45-7; 25:25, 41-2**
- Subsidiaries, **25:24-5**

Royal Trustco

- Capital stock, **25:25**

- RRSPs** *see* Registered Retirement Savings Plans
- St. John Harbour Bridge Authority**
Budget, 22:17
- St. John's, Nfld.** *see* Airports
- Sales tax**
Base, increase, 13:8
Low-income sales tax credit, 10:29; 20:36-7
Tax expenditures, elimination, 10:5, 17
Value added tax, 10:28-9
See also Business transfer tax
- Saskatchewan** *see* Crown Investments Corporation
- Scarborough, Ont.** *see* National Revenue Department—District office
- Scientific Research Tax Credit**, tax expenditure, 2:13; 6:29; 10:32-3
Abuses, legal action, 11:27-9; 16:11-4, 16
Cost, 11:27; 16:12-6
Manitoba, 16:10-1
- Self-dealing** *see* Financial institutions
- Senate** *see* Financial institutions—Ownership, Takeovers
- Senior citizens** *see* Income tax—Exemptions, Interest
- Small business**
Equity, Economic Council of Canada project, 17:12
Income tax
Capital gains, exemption, 6:12-3
Britain, comparison, 2:20
Corporations, comparison, 2:19-20
See also Interest rates
- Small business development bonds**
"Bail-out bonds", 6:37-8
- Smith, Mr. Hamish** (Bank of Montreal Leasing Corporation)
Insurance Department, Superintendent of Insurance powers,
Committee study, 24: 3, 5-15
- Social policy**
Economic Council of Canada analysis, 17:15-6
See also Canada Assistance Plan; Income tax
- Sproule Associates Ltd.** *see* Canadian Hunter
- SRTC** *see* Scientific Research Tax Credit
- Stackhouse, Mr. Reg** (PC—Scarborough West)
Credit cards, interest rates, Committee study, 26:19-29, 31-2, 34-6
National Revenue Department, Customs and Excise estimates,
1986-1987, main, 14:10-2
References *see* Appendices; Credit cards—Interest rates
- Standing Orders**
96(2) *see* Income tax—Tax expenditures, *Account of the Cost of
Selective Tax Measures*; Insurance
Department—Superintendent of Insurance powers
103 *see* Bank of Canada—Board of directors
- Statistics Canada** *see* Income tax—Statistics
- Stocks**
Losses, income tax, 6:16-7
Trust companies, "warehousing"/"parking", 25:15
See also Brascan Limited—Shares; Income tax—Income,
Dividends; Investment—Dividends
- Students**
Summer employment *see* National Revenue Department—Customs
and Excise, Staff
- Superintendent of Insurance** *see* Insurance Department; Property and
casualty insurance companies
- Sutter Hill Developments Ltd.**
Lime Ridge Mall, Hamilton, Ont., Genstar Corporation, back-to-
back sale, 9:6, 15-7, 22-5, 28; 24:45
Canada Permanent Trust position, 24:26
Goodwill, 9:28-9
Quality of properties, 24:24-5
Sale price, 10% discounting, 24:25-7, 39
Superintendent of Insurance position, 24:61
Swap of properties, 24:24
- Tariff Board** *see* Customs and excise duties
- Task Force on Program Review** (Nielsen)
Wilson remarks, 10:6
- Tax Advisory Council** *see* Income tax—Policy
- Taxation**
Value added tax *see* Business transfer tax
See also Commodity taxes; Customs and excise duties
- Taxation Department**
Operating expenditures, 22:17
- Templeton, Mr. Robert B.** (Life Underwriters Association of Canada)
Income tax, tax expenditures, *Account of the Cost of Selective Tax
Measures*, Committee study, 21:3-8, 10-24, 26-7
- Terrorism**
Research, University of New Brunswick, Centre of Conflict Studies,
20:13
- Thacker, Mr. Blaine A.** (PC—Lethbridge—Foothills)
Bank of Canada, board of directors, Order in Council appointments,
Committee study, 7:10
- Thomas, Mr. Terence J.** (Library of Parliament)
Inspector General of Banks Office estimates, 1986-1987, main, 5:3,
31-2
- Tory, Mr. John H.** (Brascan Limited)
Insurance Department, Superintendent of Insurance powers,
Committee study, 9:3, 60, 64
- Trade**
Immigrants, role, 20:13-4
Protectionism, 20:8
See also Developing countries—Loans; Free trade
- Transportation** *see* Trucking industry
- Treasury bills**
"Float", difficulties, 13:32-3
- Trilon Financial Corporation**
Capitalization, 9:41, 44-5
Conflict of interest, business conduct review committee,, 9:42-3,
55-6; 9A:37-40
See also Brascan Limited—Investment policy
Networking, 9:43, 46
Share With the Leaders Program, 9:46-7, 58
Self-dealing, 9:43, 47-8, 56-7; 9A:1-33
See also Trilon Financial Corporation—Shares, Common share
issue
Shares
Class B, 9:54

Trilon Financial Corporation—Cont.

Shares—Cont.

Class 2, series 2, 9:54-5

Common share issue, "bought-deal basis", Great Lakes Group sales commission, Brascan Limited and Olympia and York Developments Limited involvement, 5:4-6; 9:43-4, 50-3, 60, 62-7; 9A:40-3; 25:8-9, 26-33

Minority shareholders, 9:59

Preferred shares, 9:57

See also Trilon Financial Corporation—Networking

Taxation, 25:48-9

Tied-selling, 9:5-6, 47, 57-8

See also Appendices; CVL Incorporated; Financial institutions—Ownership—Regulation; Wellington Insurance Company; Witnesses

Trizec Corporation Ltd. see Costain Development**Trucking industry**

Property and casualty insurance difficulties, 3:19-20

Trust companies

Conflict of interest, Chinese walls, 25:6

Ownership, banks, comparison, 25:14

Profits/income tax, 1:32-5; 3:20-1

See also Continental Trust Company; Pacific and Western Trust Company; Stocks

Turkey

International Monetary Fund loans, 19:16

Turner, Mr. Ross J. (Genstar Corporation)

Insurance Department, Superintendent of Insurance powers, Committee study, 9:3, 13-4, 17-8, 20, 23-6, 33-5, 38, 40

Unemployment

Severance pay, remission of income tax, Ear Falls, Ont. and Logan Lake, B.C., 13:10, 38-40

Unemployment insurance

Economic Council of Canada research, 17:20-2

Premiums, income tax, 6:27-8

Review, 13:31

Union Gas

Union Enterprise corporate battle, Brascan Limited involvement, 25:22-3

United Canada Insurance Company

Failure, winding up, Insurance Department administrative costs, 1:30

United States see Amway of Canada Ltd.; Banks and banking—Inspection, Foreign operations; Canada Permanent Trust—Liabilities; Canadian Commercial Bank—Westlands Bank; Corporations, income tax—Reform; Credit cards—Interest rates; Customs and excise duties—Taxation levels; Financial institutions—Ownership, Takeovers; Forest industry; Income tax—Capital gains—Complexity—Non-residents—Rate—Reform—Returns—Tax expenditures; Interest rates

University of New Brunswick see Terrorism**Valcourt, Mr. Bernard (PC—Madawaska—Victoria; Parliamentary Secretary to Minister of National Revenue)**

National Revenue Department, Customs and Excise estimates, 1986-1987, main, 14:4-10, 12, 17-8, 21

User fees see Border crossings**Value added tax see Sales tax****Veterans allowances**

Income tax exemption, 2:39; 4:13-4; 6:15-6

Vincent, Mr. Pierre H. (PC—Trois-Rivières; Parliamentary Secretary to Minister of Finance)

International financial institutions, Canadian contributions under Bretton Woods Agreement, estimates, 1986-1987, main, 19:4-9

War Savings Certificates

Income tax exemption, 4:11-3

Warner, Mr. Norman (PC—Stormont—Dundas)

Credit cards, interest rates, Committee study, 26:22-3, 26

Economic Council of Canada estimates, 1986-1987, main, 17:25-8; 22:18-9

Finance Department estimates, 1986-1987, main, 13:12-5; 15:14-6; 22:16-7

Income tax, tax expenditures, *Account of the Cost of Selective Tax Measures*, Committee study, 2:34; 4:6-7, 27; 6:19-20; 8:20-1; 10:23-6, 34; 16:21-3; 23:8-10

Inspector General of Banks Office estimates, 1986-1987, main, 5:18-20

International financial institutions, Canadian contributions under Bretton Woods Agreement, estimates, 1986-1987, main, 19:23-6, 35

National Revenue Department estimates, 1986-1987, main, 11:13-4, 16-7, 27

Procedure

Agenda and procedure subcommittee, M., 1:11

Election of Chairman and Vice-Chairman, Ms., 1:8

Meetings, M., 1:13

Organization meeting, 1:8, 11, 13-8

Printing, M., 1:11

Questioning of witnesses, M., 1:14

Quorum, M., 1:11

Subcommittees, 1:15-7

Property and casualty insurance companies, Superintendent of Insurance report, Committee study, 3:8-10

Wellington Insurance Company

Insurance broker acquisitions, 9:45

Westlands Bank see Canadian Commercial Bank**Weyman, Mr. C. David (Finance Department)**Income tax, tax expenditures, *Account of the Cost of Selective Tax Measures*, Committee study, 2:3-9, 11-5, 18-33, 35, 37-42; 4:3-13, 15-20, 22, 24, 26-9; 10:3, 26, 28, 34**White papers see Business transfer tax****Wilson, Mr. Geoff (PC—Swift Current—Maple Creek; Vice-Chairman)**

Bank of Canada, board of directors, Order in Council appointments, Committee study, 26:18-9

Credit cards, interest rates, Committee study, 26:31, 33-4

Election as Vice-Chairman, 1:8

Income tax, tax expenditures, *Account of the Cost of Selective Tax Measures*, Committee study, 2:19, 23-5, 28, 30-2, 34, 38, 40; 4:5, 9-10, 12, 14, 20-1, 24, 28; 6:40-2; 10:7; 21:18, 20-1

Insurance Department, Superintendent of Insurance powers, Committee study, 9:5, 13, 25, 40, 60, 67-8

National Revenue Department, Customs and Excise estimates, 1986-1987, main, 14:20-2, 24-5

Procedure

Meetings, 1:14

Organization meeting, 1:8, 16, 22-5

Subcommittees, 1:16-7, 22, 24

Wilson, Hon. Michael (PC—Etobicoke Centre; Minister of Finance)

- Bank of Canada, 13:26
- Banks and banking, loans, 13:16-7, 36-7
- Business transfer tax, 10:17; 13:7, 37-8
- Canada Assistance Plan, 13:31
- Canada Trustco, 13:18
- Canadian Commercial Bank, 13:34-5
- Capital cost allowances, 10:15-6
- Cheques, 13:34
- Child care, 10:6
- Commodity taxes, 13:7
- Corporations, income tax
 - Acquisitions, 13:28
 - Rates, 10:6
 - Reform, 10:16-7; 13:7
 - Revenues, 13:13
- Corporations, ownership, 13:9-10, 25
- Customs and excise, 13:21-2
- Debt, international, 13:15-6
- Debt, public, 13:13, 22-3
- Deficit, reduction, 13:5-7
- Disabled and handicapped, 10:19, 24
- Dollar, exchange rate, 13:10-1
- Economic conditions, 13:4-5
- Economic policy, 13:26-7
- Finance Department
 - Estimates, 1986-1987, main, 13:4-32, 34, 36-41
 - Staff, 13:26
- Financial institutions, ownership, 13:8-9, 17-20
- Free trade, 13:20-1
- Guaranteed annual income, 10:29-30
- Gulf Canada Ltd., 13:26-7
- Income tax
 - Capital gains, 10:35
 - Exemptions, 13:30-1
 - Minimum tax, 10:26-7; 13:40-1
 - Payment, 10:33-4
 - Personal, 13:13
 - Reform, 10:30; 13:7-8
 - Returns, 10:22-5
 - Social policy, 10:22; 13:7, 30
 - Tax expenditures
 - Account of the Cost of Selective Tax Measures*, Committee study, 10:4-36
 - Bench-marks, 10:21-2
 - Definition, 10:19
 - Evaluation, 10:4-8, 10, 14, 18-9
 - "Loopholes", 10:4, 9, 14
 - Objectives/studies, 10:11-3
 - Tables, 10:18
 - United States measures, 10:20
 - Underground economy, 10:28
- Interest rates, 13:14-5

Wilson, Hon. Michael—Cont.

- Investment, 10:6, 27, 31-2; 13:7
- Investment tax credit, 13:12
- Job creation, 13:9, 14
- Pensions, 13:29-30
- References *see* Developing countries—Debt; Economic conditions; Economic Council of Canada—Consultations; Finance Department—Ministerial responsibilities; Financial institutions—Ownership, Takeovers; Income tax—Reform, Simplification—Tax expenditures, Evaluation; Life insurance—Annuities; Task Force on Program Review
- Sales tax, 10:29; 13:8
 - Value added tax, 10:28-9
- Scientific Research Tax Credit, 10:32-3, 35
- Task Force on Program Review, 10:6
- Treasury bills, 13:32
- Unemployment insurance, 13:31
- Unemployment, severance pay, 13:10, 38-40

Witnesses (organizations)

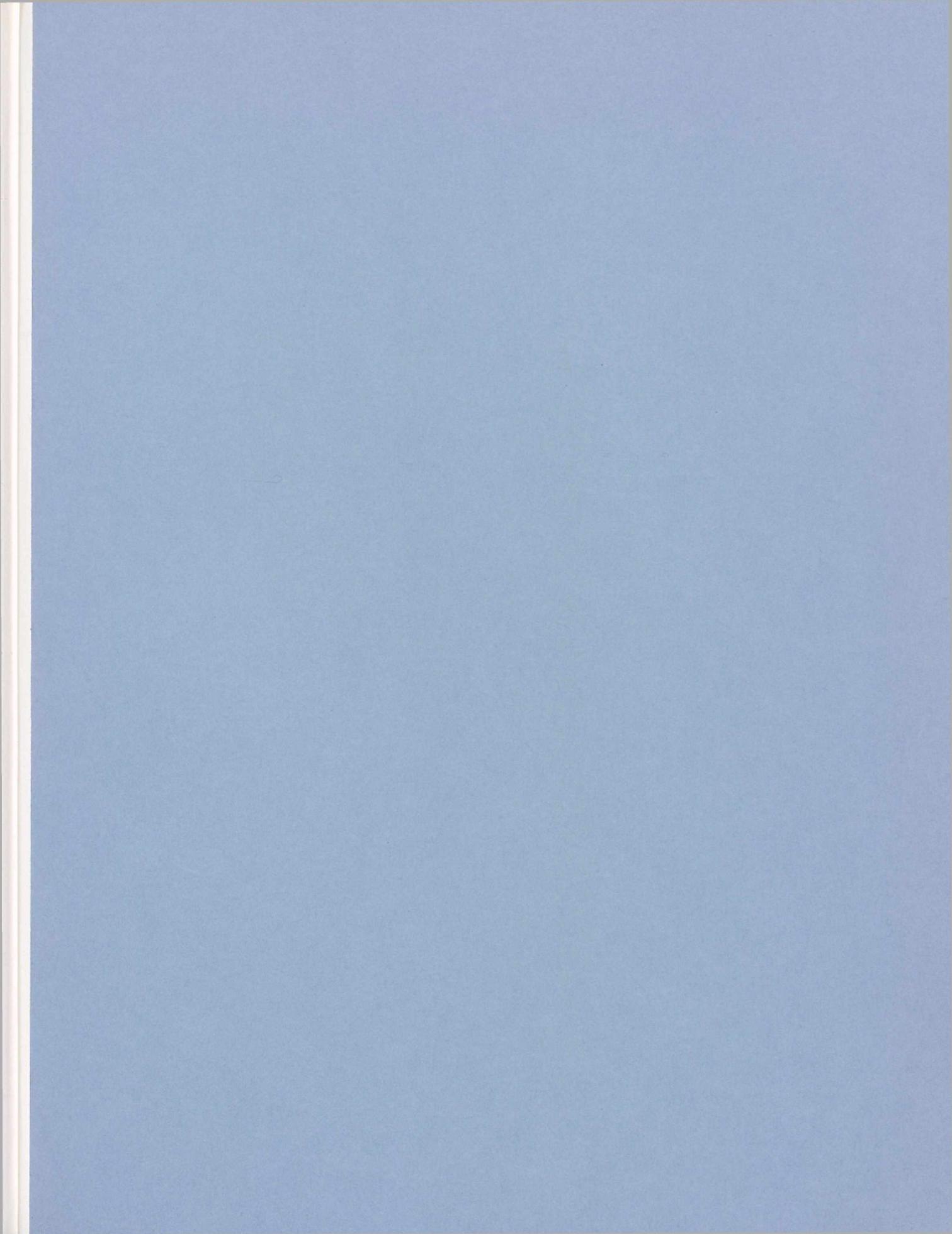
- Bank of Canada, 7:5-21; 12:9-18; 26:8-19
- Bank of Montreal, 24:15-22
- Bank of Montreal Leasing Corporation, 24:5-15
- Brascan Limited, 9:60, 64; 25:16-59
- Cadillac Fairview Corporation, 25:5-16
- Canada Trust Company, 9:5-13; 24:23-36
- Canadian Institute of Chartered Accountants, 18:4-40
- Coopers and Lybrand, 6:4-44
- Deloitte, Haskins and Sells, 8:4-24, 26-7
- Economic Council of Canada, 17:4-14, 16-38, 40-1; 20:12-5
- Finance Department, 2:4-33, 35-42; 10:25-6, 28, 34; 15:6, 14, 24; 19:9-38; 20:5-11
- Genstar Corporation, 9:13-40; 24:37-63
- Great Lakes Group, 9:60-7
- Inspector General of Banks Office, 5:4, 6-35; 15:17
- Insurance Department, 1:26-58; 3:4-25; 4:4-20, 22, 24-9
- Life Underwriters Association of Canada, 21:4-27
- National Revenue Department, 11:9-25, 27-31, 34-6, 38-44, 46-7; 12:4-8; 14:10-26; 16:4-38; 20:15-39
- Olympia & York Developments Limited, 9:60
- Trilon Financial Corporation, 9:40-59, 64
- See also* Appendices and individual witnesses by surname

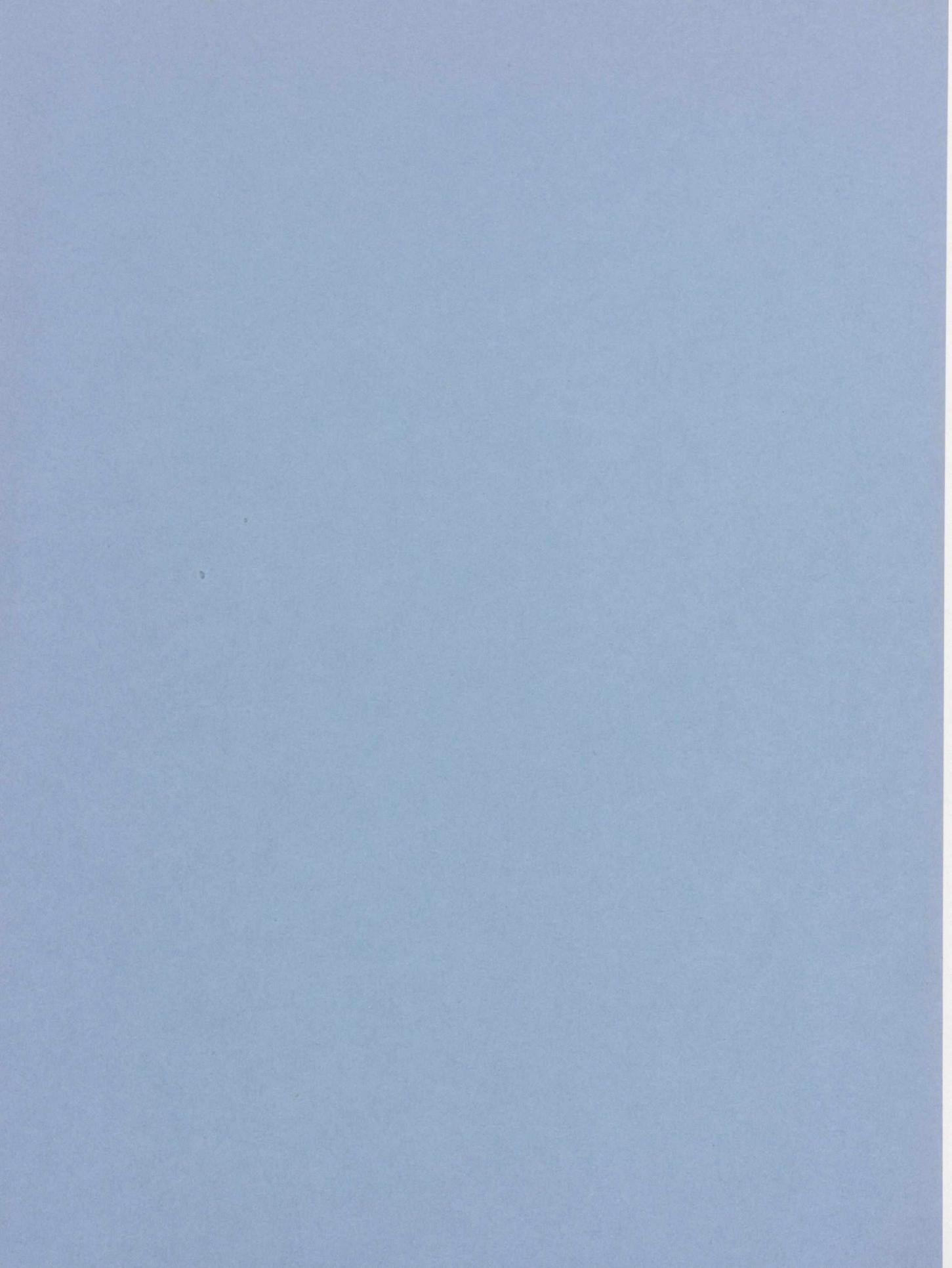
Workers' compensation

- Income tax exemption, 2:40; 6:8-9, 15

World Bank *see* International Bank for Reconstruction and Development**Wurts, Mr. Brian** (Finance Department)

- Income tax, tax expenditures, *Account of the Cost of Selective Tax Measures*, Committee study, 10:25







CANADA

INDEX

DU

COMITÉ PERMANENT DES

Finances et des affaires économiques

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicules n^{os} 1-28

1986

1^{re} Session

33^e Législature

Président: M. Don Blenkarn



INDEX

DU

COMITÉ PARLEMENTAIRE DES

Finances et des affaires économiques

CHAMBRE DES COMMUNES

L'index est disponible dans les deux langues officielles.

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnement et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

The Index is available in both official languages.

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

GUIDE DE L'USAGER

COMITÉ PERMANENT DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

Cet index couvre les sujets ayant fait l'objet de discussions lors des séances de ce comité. Les dates et les numéros des fascicules contenant les procès-verbaux et témoignages des séances du comité sont répertoriés dans les pages préliminaires sous le titre «DATES ET FASCICULES».

Les sujets, ainsi que les noms des intervenants, sont inscrits par ordre alphabétique et en caractères gras de même que les numéros des fascicules. Chaque référence peut apparaître sous les deux rubriques afin de faciliter l'accès à l'information.

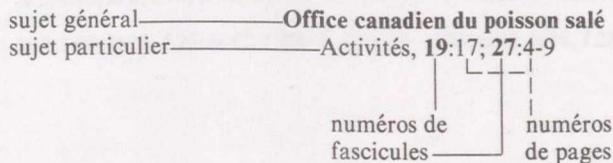
Pêches

Pacifique, **11:31**

Oberle, M. F. (PC—Prince George—Peace river)

Pêches, **11:31**

L'exemple suivant illustre la méthode d'indexation employée.



Certains sujets d'importance commandent des descripteurs spéciaux tels que: Appendices; Ordre de renvoi; Procédure et Règlement; Témoins; Votes en Comité, etc.

L'index est dit croisé parce qu'il comporte des renvois. Les renvois à un sous-titre sont indiqués par un long trait.

Nigeria. Voir Poisson—Exportations

sujet abordé ——— **Géothermie**
 sous cette ——— Allusions, **1:34; 11:4-18**
 autre rubrique ——— Voir aussi Chauffage collectif, système

titre-sujet ——— **Énergie atomique.** Voir plutôt Énergie nucléaire
 préféré à un autre ———



INDEX

COMPTES RENDUS

Finances et des affaires économiques

CHAMBRE DES COMMUNES

L'index est disponible dans les deux langues officielles.

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnement et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

The Index is available in both official languages.

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

GUIDE DE L'USAGER

COMITÉ PERMANENT DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

Cet index couvre les sujets ayant fait l'objet de discussions lors des séances de ce comité. Les dates et les numéros des fascicules contenant les procès-verbaux et témoignages des séances du comité sont répertoriés dans les pages préliminaires sous le titre «DATES ET FASCICULES».

Les sujets, ainsi que les noms des intervenants, sont inscrits par ordre alphabétique et en caractères gras de même que les numéros des fascicules. Chaque référence peut apparaître sous les deux rubriques afin de faciliter l'accès à l'information.

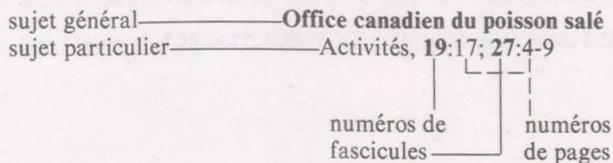
Pêches

Pacifique, 11:31

Oberle, M. F. (PC—Prince George—Peace river)

Pêches, 11:31

L'exemple suivant illustre la méthode d'indexation employée.



Certains sujets d'importance commandent des descripteurs spéciaux tels que: Appendices; Ordre de renvoi; Procédure et Règlement; Témoins; Votes en Comité, etc.

L'index est dit croisé parce qu'il comporte des renvois. Les renvois à un sous-titre sont indiqués par un long trait.

Nigeria. Voir Poisson—Exportations

sujet abordé ——— **Géothermie**
 sous cette Allusions, 1:34; 11:4-18
 autre rubrique Voir aussi Chauffage collectif, système

titre-sujet ——— **Énergie atomique.** Voir plutôt Énergie nucléaire
 préféré à un autre ———

INDEX

COMITÉ PERMANENT DE LA CHAMBRE DES COMMUNES COMPTE RENDU OFFICIEL

PREMIÈRE SESSION, TRENTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Abréviations et symboles: A=appendice. Am.=amendement. Art.=article. M.=motion.

DATES ET FASCICULES

—1986—

- Mars: le 19, f.1.
- Avril: le 7, f.1; le 8, f.2; le 9, f.3; le 10, f.4; le 14, f.5; le 15, f.6; le 16, f.7; le 17, f.8; le 21, f.9; le 22, f.10; le 23, f.11; le 24, f.12; le 28, f.13; le 30, f.14.
- Mai: le 5, f.15; le 6, f.16; le 12, f.17; le 13, f.18; le 14, f.19; le 15, f.20; le 20, f.21; le 21, f.22; le 22, f.23.
- Juin: le 2, f.24; le 11, f.25; le 17, f.26; les 12 et 16, f.27; les 17 et 18, f.28.

- Actuaire d'évaluation.** Voir Assurances, compagnies
- Affaire Stubar,** allusions, 11:39-40
- Agriculteurs,** dette, remboursement, moratoires, conséquences, 7:9
- Agriculture.** Voir Impôt sur le revenu, mesures fiscales ou dépenses fiscales
- AID.** Voir Association internationale de développement
- Amérique latine et Antilles,** Commission de surveillance des banques, rôle, etc., 5:10
- Amway, société,** dossier à l'étude par le ministère du Revenu national, 11:32
- Anciens combattants.** Voir Impôt sur le revenu, mesures fiscales ou dépenses fiscales—Exonérations—Allocations
- Anglin, M. Perry** (ministère du Revenu national)
Revenu national, ministère, impôt, Division, budget principal 1986-1987, 11:17, 31, 34, 39-44, 46
- Angus, M. Iain** (NPD—Thunder Bay—Atikokan)
Surintendant des assurances, rapport—*Précis des états financiers des compagnies d'assurance de biens et de risques divers pour 1984*, 3:6-8, 21-3
- Appendices**
Genstar Corporation, lettre de M. William R. O'Reilley en date du 9 juin 1986, 25A:4-5
Genstar Corporation, mémoire, 9A:44-79
Institut canadien des comptables agréés, mémoire, 18A:11-23
Stackhouse, M. Reginald, mémoire, 26A:19-41
Trilon Financial Corporation, mémoire, 9A:80-5
- Association des assureurs-vie du Canada**
Représentants, témoignages. Voir Témoins
Représentativité, 21:4
Voir aussi Finances, ministère—Et; Impôt sur le revenu—Formule—Exemplaires et Régime—Simplification; Impôt sur le revenu, mesure législative—Complexité—Conséquences
- Association internationale de développement (AID)**
Canada, contributions, 19:7-8, 29
Création, financement, etc., 19:7
Prêts, montant pour 1985, 19:7
Rôle, 19:7
- Assurance-chômage.** Voir Impôt sur le revenu, mesures fiscales ou dépenses fiscales—Déductions
- Assurance de biens et de risques divers, compagnies**
Activités, résultats, analyse, 3:4-6, 14, 18-9, 24
Activités, résultats, document préparé par le Département des assurances, 1:32
Assurance-responsabilité, problèmes, 3:21-3
Réunion fédérale-provinciale, 3:16-7
Compagnies étrangères
Avoir total, proportion, etc., 3:19
Voir aussi Primes souscrites nettes, augmentation sous le titre susmentionné
Concurrence, situation, 3:14
Cycles, tendances ou facteurs, etc., 3:8-10, 23-4
Fonds d'indemnisation pour les détenteurs de polices, établissement, recommandation, 1:47-8
Immobilier, placements, pourcentage, 3:7-8
Placements
- Assurance de biens et de risques divers, compagnies—Suite**
Placements—Suite
Produits, importance, 3:6-7
Voir aussi Immobilier sous le titre susmentionné
Primes souscrites nettes, augmentation de 20% pour les compagnies étrangères, 3:10-1
Primes souscrites nettes, niveau recommandé, 3:16
Projet de loi, présentation imminente, 15:19
Protection, difficultés d'obtention, cas, 3:15
Réassurance
Contrats avec des compagnies enregistrées, 3:12-3
Problèmes et solutions envisagées, 3:11-2, 17
Statistiques, explications, 3:11
Réclamations, pourcentage, norme, 3:24-5
Réclamations et frais d'expertise, chiffres, ventilation demandée, 3:6
Voir aussi Département des assurances; Surintendant des assurances, rapport—*Précis des états financiers*
- Assurance-santé, régimes privés.** Voir plutôt Régimes privés d'assurance-santé
- Assurance-vie, compagnies**
Activités, résultats, document préparé par le département des Assurances, 1:30-2
Agents, commissions, divulgation au moment de la vente, proposition, document de travail, 3:25
Fonds d'indemnisation pour les détenteurs de polices, établissement, recommandation, 1:47-8
- Assurance-vie, polices.** Voir Impôt sur le revenu, mesures fiscales ou dépenses fiscales—Exonérations
- Assurance-vie collective temporaire, régimes.** Voir plutôt Régimes d'assurance-vie collective temporaire
- Assurances, compagnies**
Actuaire d'évaluation, désignation et rôle, 3:17-8
Voir aussi Département des assurances
- Assurances, secteur,** admission, normes, 25:44
- Attewell, M. Bill** (PC—Don Valley-Est)
Banque du Canada, conseil d'administration, nominations par décret, 7:7-8, 15-6, 20; 26:16
Bureau de l'inspecteur général des banques, budget principal 1986-1987, 5:26-9; 15:8-14, 26; 22:9-10, 15, 19, 21-2
Cartes de crédit, intérêt, taux, niveau actuel, 26:29-31, 36-7
Comité, 1:56
MM., 7:28; 9:5
Séance d'organisation, 1:12, 19, 21, 23-5
Commission du tarif, budget principal 1986-1987, 22:9-10, 15, 19, 21-2
Conseil économique du Canada, budget principal 1986-1987, 17:21, 29-33, 37-9; 22:9-10, 15, 19, 21-2
Département des assurances, budget principal 1986-1987, 15:8-14, 26; 22:9-10, 15, 19, 21-2
Finances, ministère, budget principal 1986-1987, 13:22-7; 15:8-14, 26; 19:28-31; 22:9-10, 15, 19, 21-2
Revenu national, ministère, douanes et accise, Division, budget principal 1986-1987, 22:9-10, 15, 19, 21-2
Revenu national, ministère, impôt, Division, budget principal 1986-1987, 22:9-10, 15, 19, 21-2
Surintendant des assurances, rapport—*Précis des états financiers des compagnies d'assurance de biens et de risques divers pour 1984*, 3:10-1, 13-4, 24-5; 9:12, 27-9, 38-9, 50-1, 54-5, 59, 63-5; 24:15, 19-20, 29-30; 25:5-8, 15-8, 21-5, 29, 49-54

- Attewell, M. Bill—Suite**
Tribunal canadien des importations, budget principal 1986-1987, 22:9-10, 15, 19, 21-2
- Baker, M. George (L—Gander—Twillingate)**
Revenu national, ministère, douanes et accise, Division, budget principal 1986-1987, 14:12-6, 22-4, 26
- Baker, plan.** Voir Pays en voie de développement—Dette—Remboursement
- Bâle.** Voir Banque des règlements internationaux; Concordat
- Banque Commerciale du Canada**
Bénéficiaires de paiements *ex gratia*, noms, divulgation, refus, 13:34
Et Norbanque, liquidation, stratégie, 15:26
Et Norbanque, sauvetage, plan, bien-fondé, 7:6
- Banque Continentale du Canada**
Capital-actions, niveau, 5:28
Dépôts, total, 5:27
Portefeuille, qualité, Bureau de l'Inspecteur général des banques, position, 5:29
Portefeuille, qualité, examen, participation de la Banque Nationale du Canada, 5:28-9
Prêts accordés par la Banque du Canada, 5:28
- Banque de la Colombie-Britannique**
Actifs, montant, 5:26
Capital, suffisance, 5:27
Dépôts, couverture, montants accordés par la Banque du Canada, 5:26-7
Dépôts, répartition, 5:26
Situation financière, 5:27
Bureau de l'Inspecteur général des banques, position, 5:29-30
Succursales à l'est de la Colombie-Britannique, fermeture, 5:26
- Banque de Montréal**
Activités étrangères, importance, 5:8
Corporation de crédit-bail (Canada-Dominion Leasing Corporation)
Coût du capital, calcul, 24:20
Marge de crédit, établissement, approche normale, 24:19-20
Représentant, témoignage. Voir Témoins
Voir aussi Genstar Corporation—Actions; Permanent (Le), transactions—Activités
- Banque de Nouvelle-Écosse,** activités étrangères, importance, 5:8
- Banque des règlements internationaux,** Bâle, Suisse, Comité des inspecteurs de banques des pays du groupe G-10
Activités, objectifs, etc., 5:9-10
Autres pays, groupes semblables, 5:10
- Banque du Canada**
Activités, objectifs, etc., opinion demandée, 26:9-11
Avances, augmentation, 5:21
Dépôts, secteurs choisis, 26:17
Économistes, nombre, 13:26
Fonctionnement, position, 26:14
Mandat, respect, mesures, 7:5-6, 13-4
Prêts de 5 milliards \$, octroi et utilisation, 7:14-5
Provinces ou régions, représentation, 26:11
Voir aussi Banque Continentale du Canada—Prêts; Banque de la Colombie-Britannique—Dépôts—Couverture; Développement régional; Intérêt, taux—Haut
- Banque du Canada, conseil d'administration**
Nominations par décret, étude, 7:4-21; 12:5-20; 26:8-19
Heidecker, M. Brian R.
- Banque du Canada, conseil d'administration—Suite**
Nominations par décret, étude—Suite
Heidecker, M. Brian R.—Suite
Affiliation politique, 7:10
Expérience, 7:12-3
Raisons, tendances, etc., 7:6-7
Rôle anticipé, attitude, etc., 7:7-8, 11-2
Hyndman, M. Frederick E.
Démission en cas de désaccord avec les politiques, hypothèse, 7:13, 16
Expérience, 7:19-20
Honoraires, 7:15
Objectifs particuliers, rôle, etc., 7:15-6
Lane, Me Harold William
Antécédents politiques et administratifs, 26:9, 13-4
Choix, processus, 26:8-9
Compétences, 26:11
Conflits d'intérêts, possibilités, 26:13-6
Mandat, durée, 26:12
Prise de décision, intégrité, facteurs, etc., 26:12, 18
Renseignements personnels, 26:8
Responsabilités, 26:9
Little, M. Leslie Murray
Expérience, 12:11-2
Mandat, durée et renouvellement, 12:18
Rôle anticipé, approche philosophique, etc., 12:9-11, 14
Nominations par décret, nombre, communiqué de presse, 7:17-8
Régions, représentation, nécessité, 12:17
Représentants, témoignages. Voir Témoins
Réunions, fréquence et montant des jetons de présence, 7:19
Rôle, 7:17-9; 12:17
- Banque mondiale (BIRD)**
Création, mandat, etc., 19:5-6, 19-20
Financement, 19:6
Canada, participation, modalités, 19:30
Canada, participation depuis son adhésion, 19:7, 29
Voir aussi Pays en voie de développement
- Banque Nationale du Canada.** Voir Banque Continentale du Canada—Portefeuille, qualité, examen
- Banques**
Actifs, évaluation, 5:32
Actifs étrangers
Bureau de l'Inspecteur général des banques, surveillance, élargissement, nécessité, 5:10-1
Bureau de l'Inspecteur général des banques, surveillance, procédures, 5:8-9
Montant, 5:8, 31-2
Actifs nationaux, montant, 5:6-7, 9
Inspection, système, comparaison avec celui des États-Unis, 5:14
Inspection, système, renforcement, nécessité, 5:13-5
Inspections spéciales, nombre, critères, etc., 5:20-1
Prêt immobilier, dévaluation, Bureau de l'Inspecteur général des banques, attitude, 5:18-9
Propriété, règles, 5:28
Réserves, niveau, consolidation, 13:36-7
Réserves, niveau, établissement, Bureau de l'Inspecteur général des banques, intervention, 5:19-20; 13:16-7; 15:28; 20:6
Siège social à Ottawa, Ont., nombre, 5:11, 34
Système, amélioration, Me Harold William Lane, suggestions, 26:16-7
Vérificateurs externes, restrictions, 5:15-6
Vérification, normes

Banques—SuiteVérification, normes—*Suite*

Normes spéciales, établissement, 5:21

Renforcement, réexamen, etc., nécessité, 5:22-3

Respect, ICCA, contrôle, 5:25

Vérification double, système, établissement, recommandation, 5:16, 23-5

Voir aussi Canada Trustco; Commission de surveillance;

Compagnies de prêts, Compagnies de fiducie; Pays en voie de développement

Banques d'épargne du Québec. *Voir* Compagnies de prêts, Compagnies de fiducie**Banques étrangères, actifs canadiens, 5:7****Belsher, M. Ross** (PC—Fraser Valley-Est)

Banque du Canada, conseil d'administration, nominations par décret, 7:15

Berg, rapport. *Voir* Dette internationale; Pays en voie de développement—Banques—Prêts—Montant;**Biens immobiliers, évaluation.** *Voir* Département des assurances**BIRD.** *Voir* Banque mondiale**Blenkarn, M. Don** (PC—Mississauga-Sud; président)

Banque du Canada, conseil d'administration, nominations par décret, 7:10, 12-3, 15, 19-20; 26:11-4

Bureau de l'Inspecteur général des banques, budget principal 1986-1987, 5:6-12, 14, 21, 23-8, 31-5; 15:6-10, 16-24, 27-8; 22:16

Cartes de crédit, intérêt, taux, niveau actuel, 26:24-5, 34-6

Commission du tarif, budget principal 1986-1987, 22:17

Conseil économique du Canada, budget principal 1986-1987, 17:6-9, 14-21, 27, 33-4, 37-41; 22:17-22

Conseil économique du Canada, nomination par décret, 20:11-5

Département des assurances, budget principal 1986-1987, 1:27-8, 31-5, 38-40, 42-4, 46-7, 50-6; 15:6-10, 16-24, 27-8; 22:17

Élection à titre de président, 1:8

Finances, ministère, budget principal 1986-1987, 13:11, 14, 18,

21-2, 24, 36; 15:6-10, 16-24, 27-8; 19:9-19, 23-33; 22:9-10, 13-6

Finances, ministère, nomination par décret, 20:5-7

Impôt sur le revenu, *mesures fiscales sélectives, coût, compte*, document d'étude, 2:10-1, 16-7, 19, 21, 23-5, 27, 29, 31-42; 4:19-20, 23-30; 6:7-10, 12-4, 16-39, 41-4; 8:5, 7-10, 14, 18-27; 16:6, 8-11, 13, 15, 17-24, 26, 28-9, 31-2, 35-6; 18:7-39; 20:15-39; 21:7-12, 16-21, 23, 23:6-7, 11-8

Revenu national, ministère

Conseil consultatif sur la machinerie et l'équipement, président, nomination par décret, 12:8

Douanes et accise, Division, budget principal 1986-1987, 22:16

Impôt, Division, budget principal 1986-1987, 11:8-10, 13-20, 22-3, 28-9, 33-4, 38, 41, 43-4, 48; 22:16

Surintendant des assurances, rapport—*Précis des états financiers des compagnies d'assurance de biens et de risques divers pour 1984*, 24:8-9, 11-5, 17-8, 21, 23, 26-7, 31-4, 36, 43, 50, 54; 25:14, 22, 30, 33, 36-7, 57-9

Tribunal canadien des importations, budget principal 1986-1987, 22:16

Brascan Ltd.

Actif consolidé, 25:50-2

Actions, achat, système, 25:21

Actions privilégiées, rendement, 25:52-3

Cadres supérieurs, antécédents, 25:16-8

Brascan Ltd.—Suite

Comité d'examen d'éthique commerciale, importance, 25:53-4, 59

Dons de charité, ratio, 25:49-50

Imposition, taux pour l'année 1985, 25:48-9

Investissements, financement, 25:48-9

Norcen, société, achat, détails, 25:18, 21-2

Planification financière, 25:51-2

Pouvoir, exemples, 25:47

Renseignements demandés, 25:20

Représentant, témoignage. *Voir* Témoins

Succès, raisons, 25:18-21

Vice-président et responsable de l'exploitation, participation dans divers conseils d'administration, rôle, etc., 25:23-4

Voir aussi Royal Trust; Trilon Financial Corporation—Actions ordinaires, émission, circonstances, rôle de Great Lakes Group, etc.; Union Gas**Bretton Woods, accords**

Paiements, conditions, etc., précisions demandées, 15:6

Situation, 19:21

Brightwell, M. A.H. Harry (PC—Perth)

Revenu national, ministère, impôt, Division, budget principal 1986-1987, 11:29-32

Brooks, M. Don (ministère du Revenu national)Impôt sur le revenu, *mesures fiscales sélectives, coût, compte*, document d'étude, 16:10, 21-3, 26-30; 20:16-9, 21-2, 25-6, 28, 32-9**Budget, processus, progrès réalisés, 21:5****Bunker, M. Donald H.** (Ogilvy, Renault)Surintendant des assurances, rapport—*Précis des états financiers des compagnies d'assurance de biens et de risques divers pour 1984*, 24:12, 14**Bureau de l'Inspecteur général des banques**

Années-personnes, augmentation, 5:11; 15:5, 17

Attitude, changement, 5:12-3

Banquiers, embauche, 5:13, 16-8

Banquiers retraités, confiance, 5:15-6

Budget des dépenses, augmentation, 15:5

Budget principal 1986-1987, 5:4-35; 15:4-28; 22:6-22

Adoption, 22:16

Bureaux régionaux, 5:11-2, 33-4; 15:5, 17-8

Et Département des assurances, intégration, possibilité, 15:18

Inspecteur général, nomination imminente, 15:15-6

Personnel professionnel, 5:11, 16, 33

Rapport à la Chambre, 22:3

Représentants, témoignages. *Voir* Témoins*Voir aussi* Banque Continentale du Canada—Portefeuille, qualité; Banque de la Colombie-Britannique—Situation financière; Banques; Commission d'enquête sur certaines opérations bancaires; Institut canadien des comptables agréés—Comité de révision**Cadillac Fairview Corporation**

Financement, sources, 25:13

Renseignements demandés, 25:16

Canada-Dominion Leasing CorporationReprésentant, témoignage. *Voir* Témoins*Voir aussi* Banque de Montréal—Corporation; Permanent (Le), transactions—Prêt**Canada Trust**

Action à 54 \$, achat, profit estimé, 1:50-1

Canada Trust—Suite

- Administration, politiques et procédures, maintien, 9:12
- Allusion, 1:33
- Fonds, total, 9:12
- Levier opérationnel, modification, possibilité, 1:54-6
- Propriété, moins de 50%, limite, 25:14-5
- Propriété, règlements, 9:11
- Représentants, témoignages. *Voir* Témoins
- Transactions intéressées, interdiction, 9:35
- Voir aussi* Genstar Corporation—Et; Permanent (Le), transactions

Canada Trustco

- Banque, transformation, impossibilité, 9:9
- Conflits d'intérêts, absence, 9:13
- Droit de vote, restrictions, 9:8
- Imasco et ses associés, transactions intéressées, déclaration du ministre, 9:36-7
- Transactions intéressées
 - Conseil d'administration, position, 9:36
 - Pratique, 9:11-2
 - Voir aussi* Imasco sous le titre susmentionné

Canadian Hunter, situation financière au moment de l'achat de ses puits par Lonlife Resources, 25:36-7**Cartes de crédit**

- Avantages, 26:28
- Compagnies, bénéfiques élevés, 26:31-2
- Compagnies, contrats, exemplaires demandés, 26:34
- Coûts, facteurs, 26:32
- Demande, formalités, 26:36
- Informations supplémentaires, diffusion, 26:28-9
- Intérêt, taux, niveau actuel
 - Commerçants, 26:34
 - Enquête, tenue éventuelle, but, etc., 26:22-3, 29
 - Enquête, tenue éventuelle, témoins, points à étudier, etc., 26:21-2, 29-31, 33, 36-8
 - Équité, principe, 26:24
 - Et prêts à la consommation, écarts, 26:25, 31
 - Étude, 26:19-38
 - Juridiction, 26:21
 - Justification, difficultés, 26:20, 23
 - Justification, motifs, 26:22
 - Magasins, chaînes, 26:34-5
 - Niveau trop élevé, 26:26-7, 33-4
 - Variations, 26:20, 24-5
- Remboursement, intérêts, calcul, 26:26-7, 34
- Rôle, fonction utilitaire, etc., 26:20, 22-3
- Transactions, moyenne, 26:22
- Utilisateurs
 - Droits, paiements, 26:28
 - Payant des intérêts sur leur solde, pourcentage, 26:23
 - Traitement, 26:23
- Voir aussi* Douanes et accise—Droits et taxes—Acquittement; États-Unis

C.D. Howe, document. *Voir* Impôt sur le revenu, mesures fiscales ou dépenses fiscales**CIRS**. *Voir* Crédit d'impôt à la recherche scientifique**Cockwell**, M. Jack Lynn (Brascan Ltd.)

- Surintendant des assurances, rapport—*Précis des états financiers des compagnies d'assurance de biens et de risques divers pour 1984*, 25:16-8, 20-5, 29-42, 47-59

Comité

- Budget, 1:10-1
 - M. (M. Attewell) adoptée, 7:28
 - Ventilation, 7:21-7
 - Comité directeur. *Voir plutôt* Sous-comité du programme et de la procédure sous le titre susmentionné
 - Documents, annexion au compte rendu, 9:13, 40; 18:6; 26:20
 - Documents, dépôt auprès du greffier, 3:20; 25:3
 - Membres
 - Nombre, 1:13
 - Substitution, règles, 1:8-10
 - Temps de parole, 1:13-4
 - Non membres, droit de parole, 1:10; 5:6
 - Pouvoirs, responsabilités, etc., 1:14-5, 25
 - Président et vice-président, élection, 1:8
 - Quorum, absence, 12:19
 - Voir aussi* Séances—Tenue et impression des témoignages
 - Séance d'organisation, 1:8-26
 - Séances
 - À huis clos, tenue, 1:14; 3:23, 26; 11:45; 12:20; 27:15-6; 28:6-7
 - Calendrier, 1:21-5
 - Tenue, préavis de 24h, 1:13
 - Tenue et impression des témoignages en l'absence de quorum, 1:11-2, 16
 - Sous-comité du programme et de la procédure, composition, 1:11
 - Sous-comité du programme et de la procédure, création, nécessité, 1:13
 - Sous-comités, création, fonctionnement, etc., 1:15-8
 - Sous-comité de la fiscalité, composition et travaux, organisation, 1:18-9; 18:39-40
 - Sous-comité de la fiscalité et ministère du Revenu national, collaboration, 11:11, 18-9
 - Sous-comité des questions économiques générales, composition et travaux, organisation, 1:18; 18:39-40
 - Témoins
 - Assermentation, 9:40-1, 60; 24:5, 23, 37; 25:5, 16
 - MM. (M. Attewell) adoptées, 9:5; 25:5
 - Comparution, convocation, etc., 9:60; 12:18; 16:38
 - Liste, préparation, 1:25
 - M. (M. McCrossan), 5:4-5, adoptée, 6
 - Frais de déplacement et de séjour, remboursement, 1:13
 - Travaux
 - Aperçu, 1:14-5; 12:18-9
 - Ordre du jour, erreurs, 15:8
 - Organisation, 11:45-6; 15:25-7
 - Voir aussi* Commission d'enquête sur certaines opérations bancaires; États-Unis—Impôt sur le revenu, régime, réforme, projet de loi; Institutions financières—*Livre vert* et Propriété; Ordres de renvoi
- Comité consultatif des vérificateurs de banque de l'Inspecteur général des banques**, 5:25
- Comité des Inspecteurs de banques des pays du groupe G-10**. *Voir* Banque des règlements internationaux
- Commission d'enquête sur certaines opérations bancaires (Estey)**
- Bureau de l'Inspecteur général des banques, avocats, embauche, frais, etc., précisions, 5:29-30
 - Comité, position, 13:19
 - Frais juridiques et autres, précisions, critiques, etc., 15:19-22; 19:4-5; 22:8-15
 - Mandat, 15:9-10, 22
 - Suggestions, 13:19-20
 - Rapport, publication, date, 13:35

- Commission d'enquête sur certaines opérations...—Suite**
 Transcriptions, Opposition, accès, 15:23-4
Voir aussi Institutions financières—Réglementation—Réforme, projet de loi, présentation
- Commission de surveillance des banques.** *Voir* Amérique latine et Antilles
- Commission des accidents de travail**
 Indemnités, versement, établissement, 6:8-9
Voir aussi Impôt sur le revenu, mesures fiscales ou dépenses fiscales—Exonérations
- Commission du tarif**
 Années-personnes, réduction, 15:5
 Budget des dépenses, réduction, 15:5
 Budget principal 1986-1987, 22:6-22
 Adoption, 22:17
 Rapport à la Chambre, 22:3
- Compagnies de fiducie**
 Actions, immobilisation, pouvoir, 25:15
 Cloisonnement, efficacité, 25:6
 Et compagnies de prêts, distinction, 1:32-3
- Compagnies de fiducie fédérales, activités, résultats, documents**
 Département des assurances, préparation, 1:32-5
 Dépôt auprès du greffier, 3:20-1
- Compagnies de prêts.** *Voir* Compagnies de fiducie—Et
- Compagnies de prêts, Compagnies de fiducie, Banques et Banques d'épargne du Québec, Lois (modification)—C-103. Ministre d'État (Finances), dispositions, utilisation**
 Rapport à la Chambre, 1:4, 57
- Compagnies de prêts, Compagnies de fiducie, Banques et Banques d'épargne du Québec, mesure législative**
 Dispositions, application rétroactive, 13:28
 Pouvoirs conférés à l'Inspecteur général des banques, 5:18
 Pouvoirs conférés au ministre, 1:51-2
 Renforcement souhaitable, 1:57
- Compte du coût des mesures fiscales sélectives, document d'étude.**
Voir plutôt Impôt sur le revenu, mesures fiscales sélectives, coût, compte, document d'étude
- Concordat de Bâle, principes, 5:9-10**
- Concurrence.** *Voir* Assurance de biens et de risques divers, compagnies
- Conference Board.** *Voir* Pays en voie de développement
- Conférence commerciale des Douanes.** *Voir* Douanes et accise
- Conflits d'intérêts.** *Voir* Banque du Canada, conseil d'administration—Nominations par décret—Lane, Me Harold William; Canada Trustco; Institutions financières
- Conseil consultatif pour l'administration fiscale, création, rôle, etc., 11:45**
- Conseil économique du Canada**
 Années-personnes, nombre, 17:12
 Années-personnes, réduction, 17:5
 Budget des dépenses
 Approbation, opposition, 17:14
 Dépenses discrétionnaires, gel, 17:4
 Réduction, 17:5, 27-8, 36-40; 22:17-21
 Budget principal 1986-1987, 17:4-41; 22:6-22
 Adoption, 22:22
- Conseil économique du Canada—Suite**
 Clients, liste, établissement, 17:30
 Comités consultatifs, activités, rémunération des membres, etc., 17:6
 Conseil d'administration, composition, 20:12
 Création, 17:22
 Économistes, nombre, 17:37
 Efficacité, amélioration, mesures, 17:28, 41
 Efficacité, évaluation, 17:9, 16-7
 Employés, embauche permanente ou à contrat, 17:41
 Mandat, 17:32
 Changements prévus, 17:29-31
 Maxwell, M^{me} Judith, orientation économique, 13:27
 Nomination par décret
 Étude, 20:11-5
 Passaris, M. Constantine, 20:12-4
 Programme sur l'adaptation de l'économie canadienne aux changements, mise sur pied, 17:5-6
 Publications, 17:5, 22
Au courant, utilité, coûts, diffusion, etc., 17:7-8, 23-7
Les relais de la reprise, 17:35
Looking outward, 17:11-2
 Québec, demande, 17:23
 Rapport annuel, production, coûts, réduction, 17:7-9
 Rapports à la Chambre, 22:3; 26:4-6
 Rentabilité, 17:13-4
 Représentants, témoignages. *Voir* Témoins
 Travaux
 Analyses, thèmes de recherches choisis, retard, 17:16-21, 27
 Aperçu général, 17:6, 8-10, 21, 31-2, 34
 Financement, 17:26
 Gouvernement, consultation, 17:31
 Influence sur la politique gouvernementale, 13:26-7; 17:9-16, 19
 Planification, consultations, 17:38
Voir aussi Groupes de recherches économiques; Institutions financières; Libre-échange
- Continental Trust Company, levier opérationnel, réduction, 1:55**
- Contrebande, revenus perdus, estimation, 13:21-2**
- Coopers and Lybrand, représentant, témoignage.** *Voir* Témoins
- Corée, dette, service, 20:6-7**
- Costain, société**
 Emprunts, provenance, proportion, etc., 25:40-2
 Et London Life, liens, 25:55
- Crédit-bail.** *Voir* Impôt sur le revenu; Permanent (Le), transactions—Prêt de 65 millions \$ à Canada-Dominion Leasing Corporation pour l'achat de matériel lourd loué à Genstar
- Crédit d'impôt à la recherche scientifique (CIRS).** *Voir* Impôt sur le revenu, mesures fiscales ou dépenses fiscales
- Crédits.** *Voir* Ordres de renvoi
- Cultivateurs et créanciers, arrangements, mesure législative, conséquences, 7:9**
- Cunningham, M. Gordon R. (Trilon Financial Corporation)**
 Surintendant des assurances, rapport—*Précis des états financiers des compagnies d'assurance de biens et de risques divers pour 1984*, 9:41, 52-9, 64
- Davies, Ward & Beck, représentant, témoignage.** *Voir* Témoins
- Davis, M. Richard (ministère des Finances)**
 Finances, ministère, budget principal 1986-1987, 19:12-7, 22, 35

de Jong, M. Simon (NPD—Regina-Est)

- Bureau de l'Inspecteur général des banques, budget principal 1986-1987, **22:6-7, 17, 20**
- Comité, séance d'organisation, **1:8, 10-4, 16-8, 21-4**
- Commission du tarif, budget principal 1986-1987, **22:6-7, 17, 20**
- Conseil économique du Canada, budget principal 1986-1987, **22:6-7, 17, 20**
- Conseil économique du Canada, nomination par décret, **20:13**
- Département des assurances, budget principal 1986-1987, **22:6-7, 17, 20**
- États-Unis, impôt sur le revenu, **10:16; 20:15-6**
- Finances, ministère, budget principal 1986-1987, **22:6-7, 17, 20**
- Finances, ministère, nomination par décret, **20:8, 10**
- Impôt sur le revenu
- Formule, **8:15-6; 18:10, 15; 20:18-9, 21, 23**
 - Impôts accumulés, règle, **21:21, 24**
 - Taxe de vente, régime, restructuration, **10:17**
- Impôt sur le revenu, mesure législative, complexité, **8:16**
- Impôt sur le revenu, mesure législative et Québec, impôt sur le revenu, mesure législative, comparaison, **8:9**
- Impôt sur le revenu, mesures fiscales ou dépenses fiscales
- Crédits d'impôt, **10:32; 16:12, 15; 18:17**
 - Déductions, **6:27, 29; 18:18**
 - Échappatoires, montant, **10:15**
 - Établissement, critères, objectifs, etc., **18:17**
 - Évaluation et examen, processus, **10:13-5**
 - Exonérations, **6:36; 10:30-1**
 - Particuliers, **6:23, 25-6; 18:38**
 - Revenu négatif, **10:29-30**
 - Rôle, **6:40**
 - Système, efficacité, **6:40**
- Impôt sur le revenu, *mesures fiscales sélectives, coût, compte, document d'étude*, **6:11, 23, 25-7, 29, 36-7, 40; 8:9, 15-6; 10:13-8, 29-33; 16:11-3, 15-6, 24-5, 29-30; 18:10, 17-8, 38-40; 20:15-6, 18, 21, 23, 26; 21:21-4**
- Postes non quantifiés, **10:18**
- Publication annuelle, possibilité, **10:13-4**
- Revenu national, ministère
- Douanes et accise, Division, budget principal 1986-1987, **22:6-7, 17, 20**
 - Impôt, Division
 - Budget principal 1986-1987, **22:6-7, 17, 20**
 - Contribuables, **16:29-30**
 - Perception, changements technologiques, **16:25-6**
- Surintendant des assurances, rapport—*Précis des états financiers des compagnies d'assurance de biens et de risques divers pour 1984*, **9:57-8, 65-7; 24:55-6**
- Tribunal canadien des importations, budget principal 1986-1987, **22:6-7, 17, 20**

Deloitte, Haskins and Sells, représentant, témoignage. *Voir* Témoins

Département des assurances

- Activités, aperçu général, **1:45-6**
- Années-personnes, nombre inchangé, raisons, **1:27, 35-6**
- Années-personnes, prévisions, **1:36-7; 15:5**
- Assurance de biens et de risques divers, compagnies, renseignements exigés, **3:7**
- Assurances, compagnies spécialisées, inspecteurs, types, **1:49**
- Biens immobiliers, évaluation, procédures, **1:44-5**
- Budget des dépenses
- Augmentation, **15:5**
 - Ventilation, **1:28-9**
 - Présentation, méthode, **1:27**
- Budget principal 1986-1987, **1:26-58; 22:6-22**

Département des assurances—Suite

- Budget principal 1986-1987—*Suite*
- Adoption, **22:17**
 - Effectifs, nombre de bureaux, etc., précisions, **1:38-44, 49**
 - Effectifs à l'extérieur d'Ottawa, Ont., augmentation, recommandation, **15:16-7**
 - Institutions financières
 - Rapports, fréquence exigée, **1:37-8**
 - Surveillance, efficacité, **1:46-7**
 - Vérificateurs externes, relations, **1:45**
 - Rapport à la Chambre, **22:3**
 - Représentant, témoignage. *Voir* Témoins
 - Rôle, **3:13-4, 22**
 - Surintendant des assurances, rapport. *Voir* Surintendant des assurances
 - Voir aussi* Assurance de biens et de risques divers, compagnies—
 - Activités, résultats, document; Assurance-vie, compagnies—
 - Activités; Bureau de l'Inspecteur général des banques—Et;
 - Compagnies de fiducie fédérales; Imasco—Prise de contrôle, projet; Institut canadien des actuaires—Rapport;
- Dépenses fiscales.** *Voir* Impôt sur le revenu, mesures fiscales ou dépenses fiscales
- Députés**, pension, régime, modification, projet de loi, présentation imminente, **13:29**
- Dette internationale**
- Berg, rapport, opinion demandée, **19:31-2**
 - Situation, position des pays de l'OCDE, **13:15-6**
- Dette publique, coût**
- Augmentation, prévisions, **13:6, 12-3, 22-3**
 - Augmentation rapide, raisons, **13:5, 13**
 - Diminution, prévisions, **15:5**
- Développement régional**, Banque du Canada, rôle, **12:12**
- Devine, M. David** (Institut canadien des comptables agréés)
- Impôt sur le revenu, *mesures fiscales sélectives, coût, compte, document d'étude*, **18:4-6, 9-10, 14, 19, 21, 27-8, 33-4, 39-40**
- Devises**
- Réalignement, **13:10-1**
 - Taux de change approprié, identification, difficultés, **13:11**
- Diger, M. Hervé** (ministère du Revenu national)
- Impôt sur le revenu, *mesures fiscales sélectives, coût, compte, document d'étude*, **16:13-4, 31; 20:20-2, 27, 33-5**
 - Revenu national, ministère, impôt, Division, budget principal 1986-1987, **11:13-4, 20, 23**
- Dollar**
- Soutien, mécanismes, **7:8-9; 12:12-3**
 - Valeur actuelle, estimation, **17:28-9**
- Dorin, M. Murray** (PC—Edmonton-Ouest)
- Banque du Canada, conseil d'administration, nominations par décret, **7:6-8**
 - Cartes de crédit, intérêt, taux, niveau actuel, **26:37-8**
 - Comité, séance d'organisation, **1:9, 12-3, 16-26; 3:26**
 - Conseil économique du Canada, nomination par décret, **20:11-2**
 - Finances, ministère, budget principal 1986-1987, **13:35-8**
 - Impôt sur le revenu, *mesures fiscales sélectives, coût, compte, document d'étude*, **2:13, 17, 19, 30-1, 33-4, 36, 38, 40-1; 4:5, 7, 9, 11-2, 21, 25-6, 29-30; 6:14-7, 19, 21, 24, 27, 30-4, 39, 42-3; 8:9, 14-9, 23-6; 10:29, 23-4; 18:11, 13-4, 16, 19-20, 23-33, 36-8; 20:24-9; 21:27**

Dorin, M. Murray—Suite

Surintendant des assurances, rapport—*Précis des états financiers des compagnies d'assurance de biens et de risques divers pour 1984*, 3:23-4; 9:21-2, 37-8

Douanes et accise

Agents, fonctions, formation nécessaire, etc., 14:7
Conférence commerciale, organisation, participants, etc., 14:8
Droits et taxes
 Acquittement, cartes de crédit, utilisation, projet pilote, 14:6
 Perception, responsabilité, 13:21
 Remboursement, demandes, modifications, 14:6
Exportations, contrôle, système amélioré, mise au point, 14:6
Frontière américano-canadienne, surveillance, lacunes, 14:23-4
Marchandises frauduleuses, enquêtes, responsabilité de la GRC, 14:18
Mesure législative, adoption, répercussions, 13:5
Opérations postales, projet d'amélioration, 14:6, 12
Pornographie, publications, importation, application de mesures de surveillance plus sévères, 14:12
Stupéfiants, importation, lutte, mesures, 14:6-7
Stupéfiants, saisies, augmentation, 14:7, 10-1
Système commercial des douanes, 14:7
Système du profil de la clientèle, 14:7-8
Système harmonisé international, 14:7, 21-2
Voir aussi États-Unis; Hamilton, Ont.; Revenu national, ministère; Transports aériens

Drabble, M. Bernard (ministère des Finances)

Finances, ministère, nomination par décret, 20:5-11

Dubbledam, M. Arthur (Corporation de crédit-bail de la Banque de Montréal)

Surintendant des assurances, rapport—*Précis des états financiers des compagnies d'assurance de biens et de risques divers pour 1984*, 24:15-22

Dunford, M. R.A. (Great Lakes Group)

Surintendant des assurances, rapport—*Précis des états financiers des compagnies d'assurance de biens et de risques divers pour 1984*, 9:60-7

Économie

Reprise plus forte que prévue, hypothèse, conséquences, 15:14
Tendances, 13:4-5; 15:4, 9

Edper Investments, actifs, 25:50**Edwards, M. S. (Fraser and Beatty)**

Impôt sur le revenu, *mesures fiscales sélectives, coût, compte*, document d'étude, 23:4-18

Emplois

Création sur papier, tendance, 13:9
Nombre, augmentation, 13:13-4

Estey, commission. Voir plutôt Commission d'enquête sur certaines opérations bancaires**États-Unis**

Cartes de crédit, intérêt, taux, plafonnement, projets de loi, 26:25-6
Douanes et accise, droits d'utilisation visant les personnes et les véhicules, 14:24-5
Impôt sur le revenu
 Formulaires
 1040, guide, taux d'utilisation, etc., 16:4-5
 1040-EZ, lecture automatique, 8:5, 10; 11:8-9

États-Unis—Suite**Impôt sur le revenu—Suite****Formulaires—Suite**

Simplification, techniques de relations publiques, utilisation, 16:24

W2, modifications apportées, 16:23

Régime, réforme, Canada, répercussions, 10:16, 20; 23:9-10

Régime, réforme, projet de loi, explications, visite d'un expert au Comité, suggestion, 20:15-6

Intérêt, taux

Plus bas qu'au Canada, raisons, 12:15-6; 13:14-5

Voir aussi Cartes de crédit *sous le titre susmentionné*

Voir aussi Banques—Inspection, système, comparaison; Impôt sur le revenu—Régime—Complexité, comparaison; Westlands Bank—Préoccupations

Exportations

Baisse, causes, Institut Nord-Sud, position, 19:21-2

Voir aussi Douanes et accise

Eyton, M. J. Trevor (Brascan Ltd.)

Surintendant des assurances, rapport—*Précis des états financiers des compagnies d'assurance de biens et de risques divers pour 1984*, 25:16, 18, 21-4, 25-9, 33, 35-54, 57-9

Faillites. Voir Tribunal international**Finances, ministère**

Budget des dépenses, augmentation, 13:22

Budget des dépenses, poste non budgétaire, prévisions, 13:23-4

Budget principal 1986-1987, 13:4-41; 15:4-28; 19:4-38; 22:6-22

Adoption, 22:15-7

Réduction, m. (M^{lle} Nicholson), 22:9-14, rejetée, 15

Coupures de presse, service, Opposition, accès, 15:24-5

Économistes, nombre, 13:26

Et Association des assureurs-vie du Canada

Rapports, coopération, etc., 21:22-4

Voir aussi Ministre *sous le titre susmentionné*

Ministre d'État, responsabilités, 15:6-8

Ministre et Association des assureurs-vie du Canada, rencontres, entrevues, etc., impossibilité, 21:7-9, 22

Nomination par décret, étude, 20:5-11

Rapport à la Chambre, 22:3

Représentants, témoignages. *Voir* Témoins

Voir aussi Revenu national, ministère—Rôle

FMI. Voir Fonds monétaire international**Fonction publique, pensions, régime**

Manque à gagner, établissement, 13:29-30

Projet de loi, présentation imminente, 13:29

Fonds monétaire international (FMI)

Activités, financement, 19:6

Canada, contributions, utilité, 19:13-4

Mandat, 19:5-6

Modification, 20:6

Succès, exemples, 19:14

Japon, 19:16-7

Mexique, 19:15-6

Turquie, 19:16

Voir aussi Jamaïque; Nicaragua; Pays en voie de développement—Politiques

Fraleigh, M. Sid (PC—Lambton—Middlesex)

Impôt sur le revenu, *mesures fiscales sélectives, coût, compte*, document d'étude, 16:16-7

- Fraser & Beatty**, représentant, témoignage. *Voir* Témoins
- Gallup, M. Milt A.** (ministère du Revenu national)
Revenu national, ministère, douanes et accise, Division, budget principal 1986-1987, 14:11, 15-6, 18, 24
- Garneau, M. Raymond (L—Laval-des-Rapides)**
Banque du Canada, conseil d'administration, nominations par décret, 12:8-12, 17-9
Bureau de l'Inspecteur général des banques, budget principal 1986-1987, 22:8-10, 13
Comité, 12:8-9
Séance d'organisation, 1:9-10, 12-3, 15-20, 22-6
Commission du tarif, budget principal 1986-1987, 22:8-10, 13
Conseil économique du Canada, budget principal 1986-1987, 22:8-10, 13
Département des assurances, budget principal 1986-1987, 22:8-10, 13
Finances, ministère, budget principal 1986-1987, 13:15-22, 33; 22:8-10, 13
Impôt sur le revenu, *mesures fiscales sélectives, coût, compte*, document d'étude, 2:9-11, 25-7, 32-8; 4:7, 10, 12, 14, 16-7, 18-9, 21-2, 26, 28-30; 10:7-12, 26-9; 16:5-10, 30-1, 33-5, 37-8; 23:7-8, 12, 18; 24:7, 13-4, 18, 21
Permanent (Le), transactions, prêt de 65 millions \$ à Canada-Dominion Leasing Corporation pour l'achat de matériel lourd loué à Genstar, 24:14, 18, 21
Revenu national, ministère
Conseil consultatif sur la machinerie et l'équipement, président, nomination par décret, 12:8-12, 17-8
Douanes et accise, Division, budget principal 1986-1987, 22:8-10, 13
Impôt, Division, budget principal 1986-1987, 11:11-4, 19-22, 24-6, 34, 40-3, 45-8; 22:8-10, 13
Tribunal canadien des importations, budget principal 1986-1987, 22:8-10, 13
- Gendarmerie royale du Canada (GRC).** *Voir* Douanes et accise—Marchandises; Impôt sur le revenu, mesures fiscales ou dépenses fiscales—Crédit d'impôt—Recherche scientifique—Enquêtes et Exonérations—Pensions
- Genstar Corporation**
Actions, acquisition par la Banque de Montréal, document 10K, 24:44-5
Cadres, salaires, primes au rendement, etc., 9:38-40
Et Canada Trust, transactions depuis l'acquisition, 9:10-1
Immobilier, personnel, activités, etc., 9:33
Mémoire. *Voir* Appendices
Représentants, témoignages. *Voir* Témoins
Siège social, déménagement, possibilité, 9:37-8
Voir aussi Permanent (Le); Permanent (Le), transactions
- Genstar Financial Corporation.** *Voir* Permanent (Le), transactions—Sutter Hill Developments Ltd—Vente
- Genstar Mortgage Corporation.** *Voir* Permanent (Le), transactions—Billet
- Genstar Securities Corporation.** *Voir* Permanent (Le), transactions—Actions
- Ghert, M. Bernard** (Cadillac Fairview Corporation)
Surintendant des assurances, rapport—*Précis des états financiers des compagnies d'assurance de biens et de risques divers pour 1984*, 25:5-16
- Giroux, M. Robert J.** (ministère du Revenu national)
Revenu national, ministère, douanes et accise, Division, budget principal 1986-1987, 14:10-4, 17-25
- GLG.** *Voir* Great Lakes Group
- Glorieux, M. Guy** (ministère des Finances)
Finances, ministère, budget principal 1986-1987, 19:9-11, 13, 15-35, 38
- Gouvernement, dépenses**
Augmentation moyenne entre 1975-1985, 13:6
Réduction, mesures, 13:6-7
Réduction, prévisions, 15:5
- Gouvernement, trésorerie, gestion, changements**
Chèques, encaissement, 13:33-4
Résultats, économies réalisées, etc., 13:31-3
- Gouverneur général.** *Voir* Impôt sur le revenu, mesures fiscales ou dépenses fiscales—Exonérations
- Grant, M. Neville** (Bureau de l'Inspecteur général des banques)
Bureau de l'Inspecteur général des banques, budget principal 1986-1987, 15:17
Département des assurances, budget principal 1986-1987, 15:17
Finances, ministère, budget principal 1986-1987, 15:17
- GRC.** *Voir* Gendarmerie royale du Canada
- Great Lakes Group (GLG)**
Capital, importance, 25:33-4
Création, activités, rôle, etc., 9:61-2, 65-6
Représentant, témoignage. *Voir* Témoins
Services offerts, 25:34-6
Voir aussi Trilon Financial Corporation—Actions ordinaires
- Greig, M. Tom C.** (ministère du Revenu national)
Revenu national, ministère, douanes et accise, Division, budget principal 1986-1987, 14:21-2, 25-6
- Greymac Mortgage Corporation**, levier opérationnel, réduction, 1:55
- Groupe de travail Nielsen**
Mandat, etc., 10:6
Voir aussi Impôt sur le revenu, mesures fiscales ou dépenses fiscales—Évaluation et examen, processus
- Groupe de recherches économiques**, administration, Conseil économique du Canada, responsabilité, 17:5
- Hamilton, Ont.,** Peace Bridge, formalités de douanes, retards, 14:11, 16
- Hammond, M. R.M.** (Département des assurances)
Département des assurances, budget principal 1986-1987, 1:26-57
Surintendant des assurances, rapport—*Précis des états financiers des compagnies d'assurance de biens et de risques divers pour 1984*, 3:4-25
- Hawkrigg, M. Melvin Michael** (Trilon Financial Corporation)
Surintendant des assurances, rapport—*Précis des états financiers des compagnies d'assurance de biens et de risques divers pour 1984*, 9:40-59
- Heidecker, M. Brian R.** (Conseil d'administration de la Banque du Canada)
Banque du Canada, conseil d'administration, nominations par décret, 7:5-13, 17

- Holtmann, M. Felix** (PC—Selkirk—Interlake)
Impôt sur le revenu, *mesures fiscales sélectives, coût, compte*, document d'étude, **16:10-2, 14, 31-3**
- Huggett, M. Donald R.** (Coopers and Lybrand)
Impôt sur le revenu, *mesures fiscales sélectives, coût, compte*, document d'étude, **6:4-35**
- Humphries, M. John T.** (Association des assureurs-vie du Canada)
Impôt sur le revenu, *mesures fiscales sélectives, coût, compte*, document d'étude, **21:8-13, 15-6, 18-9, 21-2, 24-7**
- Hunter, M. Brian** (ministère des Finances)
Finances, ministère, budget principal 1986-1987, **19:22-3, 29-30, 37**
- Hyndman, M. Frederick E.** (Conseil d'administration de la Banque du Canada)
Banque du Canada, conseil d'administration, nominations par décret, **7:13-9**
- ICA.** Voir Institut canadien des actuaires
- ICCA.** Voir Institut canadien des comptables agréés
- Ideal Mutual Insurance Company**, liquidation, coût, **1:28, 30**
- Île-du-Prince-Édouard.** Voir Impôt sur le revenu, mesures fiscales ou dépenses fiscales—Exonérations—Isolation
- Imasco**
Prise de contrôle, projet
Bien-fondé, **1:54**
Département des assurances, consultation, **1:51-2**
Examen, processus public, possibilité, **1:56**
Gouvernement, lettre d'engagement, **15:12-3; 25:9-10**
Gouvernement, position, **13:18**
Voir aussi Canada Trustco
- Importation.** Voir Douanes et accise—Pornographie et Stupéfiants
- Impôt sur le revenu**
Contribuables, impôts impayés, situation, **6:4-5; 8:14**
Crédit-bail, décision anticipée, **24:10**
Formule
Complexité, raisons, **10:23-4; 11:10, 12**
Exemplaires préparés par l'Association des assureurs-vie du Canada, **21:17**
Informatisée, adoption, suggestion, **8:9**
Lisible à la machine, **11:14-5; 16:21**
Remaniement, rédaction plus simple, etc., **8:12-3, 15-6, 19-21, 24-5; 10:22-3**
Carte postale, format, suggestion, **11:12-3**
Fiche informatisée, **18:8-9; 20:30**
Mesures entreprises, **11:10-3; 20:30-2**
Questionnaire, **18:9-15**
Renseignements personnels, divulgation, responsabilité du contribuable, **11:15-6**
Modifications possibles, **11:16-7; 16:22-4**
Sans calcul, projet pilote, **16:17-8, 21-2, 33-4**
Simplification, suggestions, **23:12-3**
Voir aussi Impôt minimum sous le titre susmentionné
Formule TD1, responsabilité de l'employeur, **16:22**
Formule T1 abrégée (1956)
Application limitée, **8:21**
Description, **11:10**
Étude, suggestion, **8:5-6**
Reproduction, possibilité, **8:20-1; 10:23-4; 18:7**
Usage, abandon, **8:18**
Formule T1 générale
- Impôt sur le revenu—Suite**
Formule T1 générale—Suite
Dividende majoré, calcul, **20:26-7**
Données, utilisation, **20:23-5**
État civil, section, remplacement de «célibataire» par «jamais marié(e)», **20:22-5**
Guide, **20:17**
Modifications, **20:18-9, 32-4**
Revenu d'autres provenances, nombre de lignes, réduction, **20:21-2**
Revenu d'autres provenances, revenus de placements, **20:27-8**
Revenu d'un travail indépendant, nombre de lignes, réduction, **20:19-21**
Revenu d'un travail indépendant et revenu d'emploi, commissions, différence, **20:25-6**
Revenu net et revenu total, distinction, raisons, **20:28**
Simplification, conditions, **16:6**
Simplification, difficultés, **20:22, 31-2**
Formule T1 spéciale (abrégée)
Destinataires, types, **10:24-5; 11:13-4; 18:10; 20:34**
Simplification, possibilité, **16:6; 18:7, 10, 15**
Simplification, prévisions pour 1986, **16:7-8, 33-4; 20:36**
Utilisation, **16:4-6, 8**
Gains en capital, suppression, conséquences, **10:35; 23:6-7**
Gains en capital, utilité, modifications possibles, etc., **23:10-2, 14-6**
Guide du contribuable, amélioration, mesures, **11:13; 23:13**
Guide du contribuable, inutilité, longueurs, etc., **8:11**
Imposition, taux
Productivité, incidence, **6:21-2**
Voir aussi Brascan Ltd.—Imposition; Sociétés sous le titre susmentionné
Impôt minimum
Acomptes provisionnels, traitement, **10:33-4**
Contribuables touchés, **18:29-31**
Formule, préparation, **20:36**
Paiement, exemption, moyens divulgués par les firmes comptables à leurs clients, **11:32-3; 13:40**
Projet de loi, dépôt, **10:26; 11:48; 13:40-1**
Raisons, conséquences, etc., **6:4-5, 13-4; 10:14, 27-8; 18:28; 20:27; 21:27; 23:17-8**
Recettes estimées, **6:13; 8:14; 10:26-7; 11:4-8; 13:40**
Impôt proportionnel, système, possibilité, **6:20-2; 10:21-2**
Impôt uniforme, **8:22-3**
Impôts accumulés, règle, **18:22-5**
Abus potentiels, **21:25-6**
Élimination, mesures, **21:24**
Complexité, injustices, etc., complications créées, **21:6-16, 18-22, 26**
Contribuables touchés, **21:13**
Recettes estimées, **21:11, 23**
Investissements, rendement, versements trimestriels obligatoires, **11:19**
Loteries et paris sur les courses, **6:16, 18-20**
Petites entreprises, répartition des dividendes, élimination de l'impôt de 12,5%, **10:23, 27**
Programme d'isolation thermique (PITRC), **6:17**
Rapport à la Chambre, **27:1-13**
Régime
Autoévaluation, principe, **16:29; 18:6, 12-4**
Complexité, comparaison avec celui des États-Unis, **11:11-2**
Complexité, conséquences, **18:5-6**
Semblable à celui du Royaume-Uni (PAYE), adoption, possibilité, **11:18; 16:17, 19-21; 18:14**
Simplification

Impôt sur le revenu—SuiteRégime—*Suite*Simplification—*Suite*

Association des assureurs-vie du Canada, recommandations, 21:5-6, 17-8, 21

Mesures entreprises, 13:7-8

Nécessité, 11:18-9

Ou équité, choix, 23:16

Remise d'impôts. *Voir* Logan Lake, C.-B.

Résidence, base d'imposition, 4:7-9

Revenu

Calcul, comptabilité de caisse ou comptabilité d'exercice, 4:19-20

Différé, transferts, 21:5-6, 16-7

Étalement, système, 18:34

Sociétés

Analyses statistiques, publication souhaitée, 11:34-5

Données, traitement, responsabilité de Statistique Canada, 11:33-4

Étude faite par le ministère du Revenu national, rapport, copie demandée, 11:35, 48

Étude faite par le ministère du Revenu national, résultats imminents, 13:7

Imposition, taux, abaissement, 10:6; 18:32-3

Imposition, taux, Trilon Financial Corporation, 9:56-7; 11:45; 13:24

Taxe de vente, régime, restructuration

Document d'étude, préparation, 10:17; 13:37-8

Présentation, date, 13:7

Propositions, 10:5

Raisons, 13:8

Taxe sur la valeur ajoutée (TVA), établissement, 10:28-9

Voir aussi États-Unis; Québec

Impôt sur le revenu, mesure législative

Art. 247, application, cas, 11:43-4

Avant 1971, 23:6

Complexité, 8:11

Autres pays, comparaison, 23:8

Conséquences, étude de l'Association des assureurs-vie du Canada, 21:4

Raisons, 8:16, 18; 23:5, 14

Et Québec, impôt sur le revenu, mesure législative, comparaison, 8:7-9

Modifications mineures, incidence immédiate, 16:9

Modifications mineures, suggestions demandées, 16:35-6

Objectif, 21:26

Pressions politiques, influence, 8:19

Révision, suggestions, 8:6-7, 13, 21

Simplification

Et équité, compatibilité ou non, 8:17, 20, 22, 24-5; 23:16

Processus, aspects, 21:4-5; 23:5-9, 12, 16

Urgence, 8:12-3; 23:4

Voir aussi États-Unis

Impôt sur le revenu, mesures fiscales ou dépenses fiscales

Abris fiscaux, définition, 18:26

Abris fiscaux, élimination, recommandation, 18:25-8

Agriculture et pêche

Comptabilité de caisse

Analyse, révision, etc., nécessité, 4:15, 17

But, avantages, etc., 4:15-6, 18

Et comptabilité d'exercice, différence, 4:19

Voir aussi Crédits d'impôt sous le titre susmentionné

Application, abus, connaissance, délais, etc., 2:24-5

Impôt sur le revenu, mesures fiscales ou dépenses...—Suite

C.D. Howe, document intitulé *Policy Review and Outlook*, 1979, 2:12

Classification, 2:9

Compte consolidé, exigences législatives, autres pays, situation, 2:12-3

Conjoint

Déclaration commune, possibilité, 18:20-1

Déductions, transferts, 6:36; 18:20, 22

Dégrèvement d'impôt, transfert, 6:36

Voir aussi Exemptions—Pour sous le titre susmentionné

Conséquences positives, études, 2:26-7

Conséquences positives, exemples, 2:28-9

Crédits d'impôt

Agriculture et pêche, investissement, 6:30

Application, compréhension, difficultés, 18:31

Contributions politiques, 2:33-5; 18:31

Dividendes, réduction, raisons, 10:27

Emploi outre-mer, 4:8-11

Enfant, 6:35-6; 8:23; 18:17, 35

Paievements anticipés, 20:37-8

Investissement, 18:8-9

Différence de taux, explications, 2:23-4, 30-2

Effets, études, 2:25

Suppression imminente, 6:42; 10:5; 13:12; 18:33

Recherche et développement, établissement, critères, etc., 10:35; 11:27, 29-30, 32

Recherche scientifique (CIRS)

Enquêtes, GRC, rôle, 16:13-4

Réclamations, examen, etc., précisions, 16:11-2, 15-6; 20:38-9

Suppression, absence de mécanisme de contrôle, conséquences, etc., 10:32-4; 11:27-31; 16:12-6

Remplacement par un amortissement fiscal accéléré, cas, suggestion, 18:31-2

Taxe de vente provinciale, 6:36

Déductions

Assurance-chômage, cotisations, 6:6, 27-8

Autres déductions, poste, ventilation, 11:35

Dons au Canada ou à une province, importance, 16:37

Dons de charité, 2:41; 6:34

Fonds de forage, actions accréditatives et autres déductions relatives aux ressources, 6:30-1

Frais de garde d'enfants, incidence, 6:9-10

Frais d'emploi, 6:5-8; 8:25; 18:15; 20:26

Frais de scolarité, 6:34

Frais médicaux, 2:41; 6:34; 8:24

Intérêt, frais, 18:38-9

Intérêt de 1 000 \$, raisons, personnes visées, etc., 13:30-1

Intérêt de 1 000 \$, traitement, 2:11; 6:31-2

Partis politiques, publicité trompeuse, allégations, 16:31-3

Pensions, revenu, 6:31-2; 8:26; 18:15-8

Pensions alimentaires, 6:28-9; 20:33

Pertes d'amortissement fiscal, 18:25-6

Pertes en capital, 6:17, 33-4

Régime de pensions du Canada (RPC) et régime des rentes du Québec (RRQ), cotisations, 6:6

Régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER), manque à gagner de 4,9 milliards \$, commentaires, 6:6, 26-7

Voir aussi Conjoints et Sociétés sous le titre susmentionné

Définition et types, 2:4-5

Dépenses fiscales, expression péjorative, 10:19

Document plus spécifique, publication, 10:8-9

Données, rapport à jour, temps requis, 2:32

Données, source, déclarations d'impôt, 2:6-7

Impôt sur le revenu, mesures fiscales ou dépenses...—Suite

- Echappatoires, montant, 10:9, 14-5
- Établissement, critères, objectifs, etc., 4:26-8; 10:20; 18:17, 19-20
- Études, dépôt demandé, 10:11-3
- Évaluation et examen, processus
 - Début, 2:11-2
 - Difficultés, 2:13-4, 26; 10:5-6
 - Étapes, 2:5-7
 - Groupe de travail Nielsen, réaction, 2:26
 - Rapidité nécessaire, 10:14-5
 - Vérificateur général, méthode, adoption suggérée, 10:13
- Exemptions
 - Personnelle de base, 6:35
 - Pour conjoint, 6:35
 - Modification, 10:5
 - Pour enfants entièrement à charge, 6:35; 20:34-5
 - Taxe de vente sur certains produits, élimination, 10:5
 - Voir aussi* Particuliers—Gains sous le titre susmentionné
- Exonérations
 - Accidents de travail, indemnités, 6:8-9, 15-6
 - Allocations d'anciens combattants, pensions de guerre aux civils et autres pensions de service militaire, 2:39; 4:13-4; 6:15-6
 - Assurance-vie, polices, revenu de placement, 6:17
 - Certificats d'épargne de guerre, revenu, 4:14
 - Commission des accidents de travail, versements, 2:40
 - Diplomates et autres employés de l'État à l'étranger, 4:6-7
 - Gouverneur général, charge, 2:35-6; 4:5
 - Renseignements supplémentaires demandés, 2:37-8
 - Isolation thermique des résidences en Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard, subventions, 6:17
 - Pensions de la GRC ou indemnités d'accident, d'invalidité ou de décès, 2:38-9
 - Raisons, 4:5
 - Pensions militaires versées par un autre pays, 4:11-3
 - Personnes aveugles et handicapées, 6:36-7
 - Pompiers bénévoles, 2:42; 4:4-5
 - Régimes privés d'assurance-santé et régimes d'assurance-vie collective temporaire, primes d'employeurs à concurrence de 25 000 \$, 6:8, 14-5
- Gains en capital. *Voir* Particuliers et Sociétés sous le titre susmentionné
- Intelligibilité, comparaison avec d'autres pays, 6:43
- Légitimité, 10:28
- Multiplication, 2:11-2
- Particuliers
 - Catégories et incidence, 2:7-8
 - Gains en capital, exemption de 500 000 \$
 - Abus possibles, 6:23-5
 - Champs d'application, 6:25; 10:31-2; 18:35-8
 - Contribuables visés, 6:11-3
 - Effets, prévisions, 2:20-2, 27; 8:15; 10:30-1; 18:35
- Petite entreprise, expansion, obligations, 6:37-8
- Revenu négatif, 10:29-30
- Rôle, 2:9; 6:40; 8:16; 10:6
- Simplification, possibilités, 6:42-4; 8:25-6
- Sociétés
 - Actions accréditatives, 18:25
 - Déductions
 - Amortissement accéléré, coût, objectif, etc., 2:14-9; 6:38-40; 17:35; 18:33-4
 - Ristournes, 6:42
 - Stocks, élimination, 10:5
 - Dividendes, traitement, 10:6
 - Document d'étude, publication imminente, 10:6, 16-7

Impôt sur le revenu, mesures fiscales ou dépenses...—Suite

- Sociétés—Suite
 - Gains en capital, 6:37
 - Structure de référence, établissement, 2:5, 9-10; 6:5
 - Suppression, suggestions, 6:41
 - Système, efficacité, 6:40
- Impôt sur le revenu, mesures fiscales sélectives, coût, compte,**
 - document d'étude, 2:4-42; 4:4-30; 6:4-35; 8:4-27; 10:4-36; 16:4-38; 18:4-40; 20:15-39; 21:4-27; 23:4-19
 - Examen, méthode, façon de procéder, etc., 4:12, 14-5, 20-6, 28-9; 8:23; 10:6, 11
 - Examen, objectifs, 4:11-2, 21-2; 6:4; 8:23; 10:4-5, 7, 10-1, 19, 21
 - Postes non quantifiés, 10:18
 - Publication annuelle, possibilité, 10:7-8, 10, 13-4, 18
- Information Services Institute,** activités, siège social, etc., 17:27
- Inspecteur général des banques.** *Voir* Bureau de l'Inspecteur général des banques; Comité consultatif des vérificateurs de banques; Compagnies de prêts, Compagnies de fiducie, Banques et Banques d'épargne du Québec, mesure législative—Pouvoirs
- Institut canadien des actuaires (ICA)**
 - Comité de révision, rôle, etc., 5:25
 - Rapport, Département des assurances, position, 1:48-9
- Institut canadien des comptables agréés (ICCA)**
 - Comité de révision, utilité, Bureau de l'Inspecteur général des banques, position, 5:24
 - Comité des affaires publiques, création, composition, etc., 18:4-5
 - Mémoire. *Voir* Appendices
 - Représentants, témoignages. *Voir* Témoins
 - Voir aussi* Banques—Vérification, normes—Respect
- Institut Nord-Sud.** *Voir* Exportations—Baisse
- Institutions financières**
 - Cadres supérieurs, présélection, système, conséquences, hypothèse, 25:43-4
 - Code déontologique, établissement, nécessité, 9:42
 - Comités d'investissement, membres, confidentialité, etc., 25:55-6
 - Conflits d'intérêts
 - Réglementation appropriée, établissement, 9:43
 - Solvabilité, incidence, 9:42
 - Surveillance, nécessité, 9:42
 - Conseil économique du Canada
 - Étude, 17:23-4, 34
 - Voir aussi* Livre vert, Comité sous le titre susmentionné
- Et institutions non financières, intégration, 1:49-50, 57; 9:49; 15:11-2
 - Droits acquis, règle, application, 15:13
 - Interdiction, loi rétroactive, 25:7, 12
 - Pourcentage, limite, conséquences, 25:57-8
 - Préoccupations, 25:10-2, 14, 16
 - Sénat, rapport, position, 15:18
- Livre vert*, Comité, rapport, position du Conseil économique du Canada, 17:33-4
- Livre vert*, objectif, 15:11
- Propriété
 - Capital fermé, 25:14
 - Comité, recommandation, 13:17-8
 - Concentration, préoccupations, 25:6, 13-4
 - Concentration, valeur sociale positive, 25:44-7
 - Critères, établissement, 25:9
 - 10%, taux limite, 9:8, 36; 25:59
 - Législation éventuelle, 13:18-9; 25:5

- Institutions financières—Suite**
 Propriété—*Suite*
 Postulat, 9:49-50
 Restrictions préconisées, 25:44
 Rapport à la Chambre, 27:3-5
 Réglementation
 Négociations avec les provinces, 15:12
 Réforme, projet de loi, présentation, 13:8-9
 Commission d'enquête sur certaines opérations bancaires, rapport, nécessité, 15:9-10
 Révision raisonnable, explications demandées, 25:43
Voir aussi Conflits d'intérêts sous le titre susmentionné
 Transactions intéressées
 Empêchement, conséquences, 9:48
 Empêchement, surveillance, etc., mesures, 1:52-4; 9:9; 25:12-3
 Imputabilité, 25:42-3
 Problèmes, préoccupations émises, 13:9
 Recours abusif, contrôle, 9:43, 57-8
Voir aussi Département des assurances
- Institutions financières, déposants, indemnité**, mesure législative, montant prévu, recouvrement possible, etc., 13:23
- Institutions non financières.** *Voir* Institutions financières—Et
- Intérêt, taux**
 Baisse, effets, 15:4-5, 18
 Haut niveau, politique des années 80, responsabilité de la Banque du Canada, 12:16-7
Voir aussi Cartes de crédit; États-Unis; Permanent (Le), transactions—Prêt de 65 millions \$ à Canada-Dominion Leasing Corporation pour l'achat de matériel lourd loué à Genstar
- Jamaïque**, assistance du FMI, refus, raisons, 19:11-3
- Japon.** *Voir* Fonds monétaire international—Succès, exemples
- Jepson, M. Jim** (PC—London-Est)
 Cartes de crédit, intérêt, taux, niveau actuel, 26:33, 36
 Impôt sur le revenu, *mesures fiscales sélectives, coût, compte*, document d'étude, 8:21
 Revenu national, ministère, impôt, Division, budget principal 1986-1987, 11:19
- Keilhack, M. Karl** (Association des assureurs-vie du Canada)
 Impôt sur le revenu, *mesures fiscales sélectives, coût, compte*, document d'étude, 21:11-2, 17-8, 21-2, 25-7
- King, M. Gordon W.** (ministère des Finances)
 Bureau de l'Inspecteur général des banques, budget principal 1986-1987, 15:6, 14, 24
 Département des assurances, budget principal 1986-1987, 15:6, 14, 24
 Finances, ministère, budget principal 1986-1987, 13:31-6; 15:6, 14, 24
- Klassan, M^{me} Susan** (Bureau de l'Inspecteur général des banques)
 Bureau de l'Inspecteur général des banques, budget principal 1986-1987, 5:4
- Lahn, M. Lloyd** (Canada Trust)
 Surintendant des assurances, rapport—*Précis des états financiers des compagnies d'assurance de biens et de risques divers pour 1984*, 9:5-13; 24:23-30, 34-6
- Lane, Me Harold William** (Conseil d'administration de la Banque du Canada)
 Banque du Canada, conseil d'administration, nominations par décret, 26:8-19
Voir aussi Banque du Canada, conseil d'administration—Nominations par décret; Banques—Système; Pays en voie de développement—Dettes—Remboursement, plan Baker
- Lanthier, M. Claude** (PC—LaSalle; secrétaire parlementaire du ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie)
 Banque du Canada, conseil d'administration, nominations par décret, 12:13-5, 18
 Bureau de l'Inspecteur général des banques, budget principal 1986-1987, 5:13-7, 24-5, 30, 34-5
 Comité, 5:6
 Impôt sur le revenu, *mesures fiscales sélectives, coût, compte*, document d'étude, 10:18-20, 34
 Revenu national, ministère, Conseil consultatif sur la machinerie et l'équipement, président, nomination par décret, 12:13-5, 18
- Leung, M. Kenneth** (Olympia & York)
 Surintendant des assurances, rapport—*Précis des états financiers des compagnies d'assurance de biens et de risques divers pour 1984*, 9:60
- Libre-échange**
 Conseil économique du Canada, position, 17:32-3, 35-6
 Études commerciales, préparation, partage des responsabilités, 13:20-1
- Light, M. Frederick E.** (ministère du Revenu national)
 Revenu national, ministère, Conseil consultatif sur la machinerie et l'équipement, président, nomination par décret, 12:5-9
- Liquidations.** *Voir* Ideal Mutual Insurance Company; Northumberland General Insurance Company; United Canada Insurance Company
- Little, M. Leslie M., c.r.** (Conseil d'administration de la Banque du Canada)
 Banque du Canada, conseil d'administration, nominations par décret, 12:9-18
- Logan Lake, C.-B.,** résidents, demandes de remise d'impôts, 13:10
- London Life.** *Voir* Costain, société—Et
- Lonlife Resources.** *Voir* Canadian Hunter
- Lonvest, société**, Trilon financial Corporation, contrôle, degré, 25:57
- Loteries.** *Voir* Impôt sur le revenu
- Lunney, M. Dennis A.** (Corporation de crédit-bail de la Banque de Montréal)
 Surintendant des assurances, rapport—*Précis des états financiers des compagnies d'assurance de biens et de risques divers pour 1984*, 24:5, 9
- Lusby, M. D.C.** (ministère des Finances)
 Finances, ministère, budget principal 1986-1987, 13:23-4
- Mabee, M. Richard H.** (Département des assurances)
 Surintendant des assurances, rapport—*Précis des états financiers des compagnies d'assurance de biens et de risques divers pour 1984*, 3:15-6, 25
- MacKay, l'hon. Elmer M.** (PC—Central Nova; ministre du Revenu national)
 Conseil consultatif pour l'administration fiscale, 11:45

- MacKay, l'hon. Elmer M.—Suite**
 Impôt sur le revenu
 Formule, 11:7-10, 17
 Impôt minimum, 11:32-3, 46
 Investissements, rendement, versements trimestriels obligatoires, 11:19
 Régime, 11:11, 18
 Sociétés, 11:33-5, 45, 48
 Impôt sur le revenu, mesures fiscales ou dépenses fiscales, crédits d'impôt, 11:30, 32
 Impôt sur le revenu, mesures fiscales ou dépenses fiscales, déductions, 11:35
 Québec, impôt sur le revenu, formulaire, 11:14
 Revenu national, ministère, impôt, Division
 Années-personnes, 11:4-5, 8
 Budget des dépenses, 11:4-6
 Budget principal 1986-1987, 11:4-12, 14-22, 24, 26-8
 Contribuables, 11:5-7, 21-2, 24
 Perception, employés, formation, directives, etc., 11:26-7
 Revenu national, ministère, rôle auprès du ministère des Finances, 11:36-7
- MacLellan, M. Russell** (PC—Cape Breton—The Sydneys)
 Impôt sur le revenu, *mesures fiscales sélectives, coût, compte*, document d'étude, 8:11-5
- MacNaughton, M. Angus** (Genstar Corporation)
 Surintendant des assurances, rapport—*Précis des états financiers des compagnies d'assurance de biens et de risques divers pour 1984*, 9:13-7, 19-22, 25-40; 25:37-50, 52-63
- Macpherson, M. D.M.** (Bureau de l'Inspecteur général des banques)
 Bureau de l'Inspecteur général des banques, budget principal 1986-1987, 5:4, 6-35
- Maxwell, M^{me} Judith** (Conseil économique du Canada)
 Allusions. Voir Conseil économique du Canada
 Conseil économique du Canada, budget principal 1986-1987, 17:4-14, 16-38, 40-1
- McAdams, M. Hugh** (Genstar Corporation)
 Surintendant des assurances, rapport—*Précis des états financiers des compagnies d'assurance de biens et de risques divers pour 1984*, 24:37, 41, 43-5, 47-54, 59-61
- McCracken, M. Mike.** Voir Pays en voie de développement—Conférence
- McCrossan, M. W. Paul** (PC—York-Scarborough)
 Bureau de l'Inspecteur général des banques, budget principal 1986-1987, 5:17, 20-3, 25-6; 22:9-16, 18-22
 Comité, 7:21-8
 M., 5:4
 Commission du tarif, budget principal 1986-1987, 22:9-16, 18-22
 Conseil économique du Canada, budget principal 1986-1987, 17:15-6, 18-9, 21, 38-9; 22:9-16, 18-22
 Département des assurances, budget principal 1986-1987, 1:32, 34-7, 47-9, 54; 22:9-16, 18-22
 Finances, ministère, budget principal 1986-1987, 13:26-31; 22:9-16, 18-22
 Revenu national, ministère, douanes et accise, Division, budget principal 1986-1987, 22:9-16, 18-22
 Revenu national, ministère, impôt, Division, budget principal 1986-1987, 11:36-40, 43, 47; 22:9-16, 18-22
 Surintendant des assurances, rapport—*Précis des états financiers des compagnies d'assurance de biens et de risques divers pour 1984*, 3:5, 12-3, 15-6; 9:10-1, 14-5, 17-24, 31-2, 38, 52-3, 55-7;
- McCrossan, M. W. Paul—Suite**
 Surintendant des assurances, rapport—*Précis des...—Suite* 24:5-19, 21-30, 33, 37-48, 51, 53-5, 57-61; 25:10-3, 30-3, 38-42, 55-6
 Tribunal canadien des importations, budget principal 1986-1987, 22:9-16, 18-22
- McDonald, M. Jean-Claude** (ministère du Revenu national)
 Impôt sur le revenu, *mesures fiscales sélectives, coût, compte*, document d'étude, 16:32
- McDougall, l'hon. Barbara** (PC—St. Paul's; ministre d'État (Finances))
 Assurance de biens et de risques divers, compagnies, projet de loi, présentation imminente, 15:19
 Banque Commerciale du Canada et Norbanque, liquidation, stratégie, 15:26
 Banques, réserves, niveau, établissement, Bureau de l'Inspecteur général des banques, intervention, 15:28
 Bretton Woods, accords, paiements, conditions, etc., précisions demandées, 15:6
 Bureau de l'Inspecteur général des banques
 Années-personnes, augmentation, 15:5, 17
 Budget des dépenses, augmentation, 15:5
 Budget principal 1986-1987, 15:4-28
 Bureaux régionaux, aménagement, difficultés, 15:17-8
 Et Département des assurances, intégration, possibilité, 15:18
 Inspecteur général, nomination imminente, 15:15-6
 Commission d'enquête sur certaines opérations bancaires
 Frais juridiques et autres, précisions, critiques, etc., 15:19-22
 Mandat, 15:9-10, 22
 Rapport, publication, date, 15:9
 Transcriptions, Opposition, accès, 15:23-4
 Commission du tarif, 15:5
 Département des assurances
 Années-personnes, prévisions, 15:5
 Budget des dépenses, 15:5
 Budget principal 1986-1987, 15:4-28
 Effectifs à l'extérieur d'Ottawa, augmentation, recommandation, 15:16-7
 Dette publique, coût, diminution, prévisions, 15:5
 Économie, reprise plus forte que prévue, hypothèse, conséquences, 15:14
 Économie, tendances, 15:4
 Finances, ministère
 Budget principal 1986-1987, 15:4-28
 Coupures de presse, service, Opposition, accès, 15:24-5
 Ministre d'État, 15:6-8
 Gouvernement, dépenses, réduction, prévisions, 15:5
 Imasco, prise de contrôle, projet, 15:12-3
 Institutions financières
 Et institutions non financières, intégration, 15:11-2, 18
 Réglementation, 15:9-10, 12
 Intérêt, taux, baisse, effets, 15:4-5, 18
 Pétrole et gaz, prix, baisse, répercussions, 15:26
 Tribunal canadien des importations, 15:5
- Mesures fiscales sélectives, coût, compte*, document d'étude. Voir plutôt Impôt sur le revenu, *mesures fiscales sélectives, coût, compte*, document d'étude
- Mexique**
 Dette, refus de remboursement, hypothèse, conséquences, 19:26-7
 Difficultés financières, 19:15, 28

Mexique—Suite

Prêts internationaux, montant, **19:15**

Voir aussi Fonds monétaire international—Succès, exemples

Minaker, M. George (PC—Winnipeg—St. James)

Banque du Canada, conseil d'administration, nominations par décret, **7:6, 10-2**

Cartes de crédit, intérêt, taux, niveau actuel, **26:32-3**

Conseil économique du Canada, nomination par décret, **20:13**

Département des assurances, budget principal 1986-1987, **1:41-3**

Impôt sur le revenu, *mesures fiscales sélectives, coût, compte, document d'étude*, **4:7-8, 10, 13-4, 18, 25; 6:16, 18-23, 35, 40; 8:10; 18:8-9, 12-3, 16, 24-5; 20:26, 30-1, 34-5, 37-8; 21:13, 15-6, 23, 26-7; 23:6, 12-4**

Surintendant des assurances, rapport—*Précis des états financiers des compagnies d'assurance de biens et de risques divers pour 1984*, **9:32-4, 48-9**

Murray, M. Larry (Institut canadien des comptables agréés)

Impôt sur le revenu, *mesures fiscales sélectives, coût, compte, document d'étude*, **18:6-40**

Nicaragua, FMI, assistance, conditions, 19:13**Nicholson, M^{lle} Aideen** (L—Trinity)

Assurance de biens et de risques divers, compagnies, projet de loi, présentation imminente, **15:19**

Assurance de biens et de risques divers, compagnies, réassurance, **3:17**

Assurances, compagnies, actuaire d'évaluation, désignation et rôle, **3:17**

Assurances, secteur, admission, normes, **25:44**

Banque Commerciale du Canada, bénéficiaires de paiements *ex gratia*, noms, divulgation, refus, **13:34**

Banque du Canada, conseil d'administration

Nominations par décret, **7:16-9**

Réunions, fréquence, **7:19**

Rôle, **7:17-8**

Banque mondiale, création, mandat, etc., **19:9-20**

Bretton Woods, accords, paiements, conditions, etc., précisions demandées, **15:6**

Bretton Woods, accords, situation, **19:21**

Bureau de l'Inspecteur général des banques, attitude, changement, **5:12**

Bureau de l'Inspecteur général des banques, budget principal 1986-1987, **5:11-3, 29-30; 15:6-8, 18-9, 21, 24-5; 22:7-8, 11-5, 18**

Cartes de crédit

Informations supplémentaires, diffusion, **26:28**

Intérêt, taux, niveau actuel, **26:27-9, 34**

Utilisateurs, droits, paiement, **26:28**

Comité, **3:23; 5:5; 15:25**

Commission d'enquête sur certaines opérations bancaires

Bureau de l'Inspecteur général des banques, avocats, embauche, frais, etc., précisions, **5:29-30**

Frais juridiques et autres, précisions, critiques, etc., **15:19; 22:8, 11-5**

Rapport, publication, date, **13:35**

Transcriptions, Opposition, accès, **15:23-4**

Commission du tarif, budget principal 1986-1987, **22:7-8, 11-5, 18**

Conseil économique du Canada

Budget des dépenses, réduction, **22:18**

Budget principal 1986-1987, **17:21-4; 22:7-8, 11-5, 18**

Création, **17:22**

Publications, **17:22-3**

Département des assurances

Nicholson, M^{lle} Aideen—Suite

Département des assurances—*Suite*

Activités, aperçu général, **1:45-6**

Biens immobiliers, évaluation, procédures, **1:44-5**

Budget principal 1986-1987, **1:44-7, 52; 15:6-8, 18-9, 21, 24-5; 22:7-8, 11-5, 18**

Institutions financières, **1:45-6**

Exportations, baisse, causes, Institut Nord-Sud, position, **19:21-2**

Finances, ministère, budget principal 1986-1987, **13:31-5; 15:6-8, 18-9, 21, 24-5; 19:19-23, 36-7; 22:7-8, 11-5, 18**

Réduction, m., **22:11-4, rejetée, 15**

Finances, ministère, coupures de presse, service, Opposition, accès, **15:24-5**

Gouvernement, trésorerie, gestion, changements, **13:31-4**

Imasco, prise de contrôle, projet, Département des assurances, consultation, **1:52**

Impôt sur le revenu, *mesures fiscales sélectives, coût, compte, document d'étude*, **6:10-4; 20:24-5, 31; 21:16-7**

Institutions financières

Conseil économique du Canada, étude, **17:23**

Propriété, **25:13-4, 44-5**

Réglementation, **25:43**

Transactions intéressées, **25:42-3**

Pays en voie de développement, banques, **19:22**

Permanent (Le), acquisition par Genstar Corporation, déduction fiscale, **24:48-9**

Permanent (Le), transactions, Canada Trust, **24:30-1, 57-8**

Permanent (Le), transactions, prêt de 65 millions \$ à Canada-Dominion Leasing Corporation pour l'achat de matériel lourd loué à Genstar, **9:5-7, 29-30**

Revenu national, ministère, douanes et accise, Division, budget principal 1986-1987, **14:17-9; 22:7-8, 11-5, 18**

Revenu national, ministère, impôt, Division, budget principal 1986-1987, **22:7-8, 11-5, 18**

Surintendant des assurances, rapport—*Précis des états financiers des compagnies d'assurance de biens et de risques divers pour 1984*, **3:17; 9:5-7, 30-1, 60; 24:30-1, 48-9, 57; 25:13-4, 42-5**

Tribunal canadien des importations, budget principal 1986-1987, **22:7-8, 11-5, 18**

Trilon Financial Corporation, actions ordinaires, émission, circonstances, rôle de Great Lakes Group, etc., **9:60**

Nielsen, groupe de travail. Voir plutôt Groupe de travail Nielsen**Nominations par décret**

Liste, disponibilité, **1:26**

Voir aussi Banque du Canada, conseil d'administration; Conseil économique du Canada; Finances, ministère; Revenu national, ministère—Conseil consultatif sur la machinerie et l'équipement—Président

Norbanque. Voir Banque Commerciale du Canada—Et**Norcen, société. Voir** Brascan Ltd.**Northumberland General Insurance Company, liquidation, coût, 1:28-30****Nouvelle-Écosse. Voir** Impôt sur le revenu, mesures fiscales ou dépenses fiscales—Exonérations—Isolation**Obligations agricoles, programme, suggestions, 7:10****OCDE. Voir** Organisation pour la coopération et le développement économiques**Ogilvy, Renault, représentant, témoignage. Voir** Témoins

Olympia & York, représentant, témoignage. *Voir* Témoins

Ordres de renvoi

- Cartes de crédit, intérêt, taux, niveau actuel, **26:3**
- Comité, composition, **1:3**
- Comité, députés, substitution, **1:3**
- Crédits 1986-1987
 - Bureau de l'Inspecteur général des banques, budget principal, **1:3**
 - Commission du tarif, budget principal, **1:3**
 - Conseil économique du Canada, budget principal, **1:3**
 - Département des Assurances, budget principal, **1:3**
 - Finances, budget principal **1:3**
 - Revenu national, budget principal, **1:3**
 - Tribunal canadien des importations, budget principal, **1:3**
- Nominations par décret
 - Banque du Canada, conseil d'administration, **7:3; 26:3**
 - Conseil économique du Canada, **20:3**
 - Finances, ministère, **20:3**
 - Revenu national, ministère, Conseil consultatif sur la machinerie et l'équipement, président, **12:3**

O'Reilley, M. William (Davies, Ward & Beck)

Surintendant des assurances, rapport—*Précis des états financiers des compagnies d'assurance de biens et de risques divers pour 1984*, **24:34-7, 63**

Voir aussi Appendices—Genstar Corporation, lettre

Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE). *Voir* Dette internationale—Situation

Paris sur les courses. *Voir* Impôt sur le revenu—Loteries

Parry, M. John (NPD—Kenora—Rainy River)

Finances, ministère, budget principal 1986-1987, **13:38-40**

Partis politiques. *Voir* Impôt sur le revenu, mesures fiscales ou dépenses fiscales—Déductions

Passaris, M. Constantine (Conseil économique du Canada)

Conseil économique du Canada, nomination par décret, **20:12-5**

Paterson, M. Richard (Genstar Corporation)

Surintendant des assurances, rapport—*Précis des états financiers des compagnies d'assurance de biens et de risques divers pour 1984*, **9:22-3, 25, 29**

PAYE. *Voir* Impôt sur le revenu—Régime—Semblable

Pays en voie de développement

Banque mondiale

Prêts, pourcentage, **19:26**

Voir aussi Banques—Prêts—Cofinancement sous le titre susmentionné

Banques

Prêts

Cofinancement avec la Banque mondiale, **19:22-3**

Contrôle, **19:20-1**

Montant, rapport de M. Peter Berg, **19:30-1**

Voir aussi Dette—Remboursement, plan Baker sous le titre susmentionné

Canada

Assistance, révision nécessaire, **19:32-3**

Voir aussi Dette—Remboursement, plan Baker sous le titre susmentionné

Conference Board, réunion de février 1986, document de M. Mike McCracken intitulé *Looking Back from the Year 2000*, **19:17-8**

Dette

Rééchelonnement, prévisions, **19:23**

Pays en voie de développement—Suite

Dette—Suite

Remboursement, plan Baker

Banques, position, **19:11**

But, précisions, etc., **19:13-4, 17-9, 21; 20:7-9**

Canada, position, **19:9-10, 24-5**

Lane, Me Harold William, position, **26:17-8**

Remboursement, problème, **19:24-6; 20:6-7**

Politiques économiques, examen par le FMI, **19:34**

Taux de croissance entre 1960 et 1970, **19:17**

Pêche. *Voir* Impôt sur le revenu, mesures fiscales ou dépenses fiscales—Agriculture

Pensions. *Voir* Impôt sur le revenu, mesures fiscales ou dépenses fiscales—Déductions

Pensions, régimes

Remaniement, projet de loi, présentation imminente, **13:28-9**

Voir aussi Députés; Fonction publique; Permanent (Le), transactions—Canada Trust, acquisition

Permanent (Le), acquisition par Genstar Corporation

Année, montant, etc., **9:14, 24-5; 24:32**

Déduction fiscale, **9:26-7; 24:48-9**

Financement, sources, **24:39, 42-4**

Palements, modalités, **9:27-9, 37**

Stratégie, **9:28**

Surintendant des assurances, position, **24:61**

Permanent (Le), transactions

Actions de Genstar Securities Corporation, achat, **9:6, 15, 22-3, 25, 29-32; 24:26-7, 38-9**

Activités bancaires, transfert à la Banque de Montréal, **24:17**

Activités immobilières, **9:33-5**

Billet à terme de 10% de Genstar Mortgage Corporation, achat, **9:15**

Canada Trust, acquisition

Pensions, régimes, excédents, contre-passation, **24:28-31, 57-61**

Voir aussi Dividendes sous le titre susmentionné

Commissions

Honoraires, frais de gestion, etc., **9:7**

Voir aussi Prêt de 65 millions \$ à Canada-Dominion Leasing Corporation pour l'achat de matériel lourd loué à Genstar sous le titre susmentionné

Créances hypothécaires, acquisition, **9:7, 17-8, 29-30**

Dividendes, politique pendant la période préparatoire à l'acquisition de Canada Trust, **24:27-30, 34-6, 46-8**

Emprunt de 146 millions \$ auprès des filiales de Genstar, **9:30**

Frais de services, versement par Genstar, **9:17**

Liste demandée, **9:5-6**

Prêt de 65 millions \$ à Canadian-Dominion Leasing Corporation pour l'achat de matériel lourd loué à Genstar, **9:17-21, 35-6**

Approbation nécessaire, **24:17, 19**

Billet, émission, échéance, etc., **24:15, 32-4**

But, **24:12-3, 18, 31, 52**

Commission versée, **24:13**

Conclusion, raisons, circonstances, etc., **24:14, 16, 38, 53-6**

Conditions, **24:19**

Crédit-bail, contrat ou contrat de location, **24:51**

Déduction pour amortissement, **24:49-50**

Revenu national, ministère, lettre, **24:10-1**

Garanties, frais, etc., **24:6-8**

Intérêt, taux, fixation, **24:7-9, 16, 18, 21, 24, 42**

Matériel, inspection, absence, **24:13-4, 17-8**

Négociations, représentants en cause, teneur, etc., **24:6, 10, 52**

Permanent (Le), transactions—Suite

- Prêt de 65 millions \$ à Canadian-Dominion...—*Suite*
 Résumé, 24:22, 52-3
 Signature, moment, etc., précisions, 24:11-2
 Surintendant des assurances, position, 24:13, 22, 31-2, 52-3, 55
 Transaction intéressée, allégation, 24:20, 40-1
 Opposition, 24:38, 56
 Raisons, 9:30-1, 38
 Sutter Hill Developments Ltd., filiale
 Achat de plusieurs propriétés d'aménagement de Genstar, 9:16
 Achat du centre commercial Lime Ridge, Hamilton, Ont., 9:6,
 15-6, 23-4; 24:24-7, 39, 45
 Vente de ses actions ordinaires à Genstar Financial Corporation,
 9:6, 16-7, 23-4, 28
 Transactions entre parties apparentées plutôt que transactions
 intéressées, 9:35

Pérou, dette, remboursement, conditions, 20:10-1

Petite entreprise, expansion, obligations. Voir Impôt sur le revenu, mesures fiscales ou dépenses fiscales

Petites entreprises. Voir Impôt sur le revenu

Pétrole et gaz, prix, baisse

- Répercussions, 15:26
 Taxe sur les recettes pétrolières (TRPG), incidence, 13:35-6

PITRC. Voir Programme d'isolation thermique

Plan Baker. Voir Pays en voie de développement—Dette—Remboursement

Poddar, M. S.W. (ministère des Finances)

- Impôt sur le revenu, *mesures fiscales sélectives, coût, compte,*
 document d'étude, 2:10-3, 15-7, 20-1, 23-7, 31-3, 35-6, 38-41;
 4:5, 10-9, 25

Pompiers bénévoles. Voir Impôt sur le revenu, mesures fiscales ou dépenses fiscales—Exonérations

Pornographie. Voir Douanes et accise

Porter, M. Bob (PC—Medicine Hat)

- Surintendant des assurances, rapport—*Précis des états financiers des compagnies d'assurance de biens et de risques divers pour 1984,* 3:18-20

Prise de contrôle

- Empêchement, mesures, 1:54
 Voir aussi Imasco

Procédure et Règlement

- Comité, questions relatives à l'organisation et au fonctionnement.
 Voir plutôt Comité

Procès-verbaux et témoignages

- Erratum, 9:2
 Impression, 1:11

Productivité. Voir Impôt sur le revenu—Imposition

Programme d'isolation thermique (PITRC). Voir Impôt sur le revenu

Programmes sociaux, remaniement

- Document, publication, 13:30
 Précisions, 13:31

Québec, impôt sur le revenu

- Formulaire, 8:5-6

Québec—Suite**Formulaire—Suite**

Simplifié, 11:11, 14

Voir aussi Conseil économique du Canada—Publications; Impôt sur le revenu, mesure législative—Et

Rapports à la Chambre

- Premier (C-103, Loi modifiant la Loi sur les compagnies de prêts, la Loi sur les compagnies de fiducie, la Loi sur les banques et la Loi sur les banques d'épargne du Québec, dispositions à l'égard de certaines questions réglementaires), 1:4
 Deuxième (budget principal 1985-1986: Finances, les crédits 1, 5, L6, 10, 15, 20, L25, 35 et 40, Revenu national, les crédits 1, 5, 10 et 15 et Conseil privé, crédit 20), 22:3
 Troisième (Conseil économique du Canada), 26:4-6
 Quatrième (impôt simplifié), 27:1-13
 Cinquième (institutions financières), 28:3-5

REER. Voir Régimes enregistrés d'épargne-retraite

Régime de pensions du Canada (RPC)

- Projet de loi, présentation imminente, 13:29
 Voir Impôt sur le revenu, mesures fiscales ou dépenses fiscales—Déductions

Régime des rentes du Québec (RRQ). Voir Impôt sur le revenu, mesures fiscales ou dépenses fiscales—Déductions—Régime

Régimes d'assurance-vie collective temporaire. Voir Impôt sur le revenu, mesures fiscales ou dépenses fiscales—Exonérations—Régimes privés

Régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER). Voir Impôt sur le revenu, mesures fiscales ou dépenses fiscales—Déductions

Régimes privés d'assurance-santé. Voir Impôt sur le revenu, mesures fiscales ou dépenses fiscales—Exonérations

Reilh, M. Gordon (Deloitte, Haskins and Sells)

- Impôt sur le revenu, *mesures fiscales sélectives, coût, compte,*
 document d'étude, 8:4-24, 26-7

Ressources. Voir Impôt sur le revenu, mesures fiscales ou dépenses fiscales—Déductions—Fonds

Revenu national, ministère

- Conseil consultatif sur la machinerie et l'équipement
 Fonctionnement, composition, etc., 12:7-8
 Président, nomination par décret, étude, 12:5-20
 Light, M. Frederick, antécédents professionnels, titres de compétence, rémunération, etc., 12:5-8
 Représentant, témoignage. Voir Témoins
 Douanes et accise, Division
 Années-personnes, nombre, 14:4
 Réduction, 14:5, 9, 13-4, 19-20, 22-3
 Budget des dépenses, augmentation, 14:9
 Budget des dépenses, présentation, ministre, absence, 14:17
 Budget principal 1986-1987, 14:4-26; 22:6-22
 Adoption, 22:17
 Comités consultatifs, formation, rôle, etc., 14:8-9
 Et Tribunal canadien des importations, liens, 14:25-6
 Étudiants, programme d'été, 14:18-9
 Opérations, modifications apportées, réalisations, etc., 14:5-9
 Principes opérationnels, énoncé, publication, 14:8
 Rapport à la Chambre, 22:3
 Rôle, 14:4-5, 7, 9
 Impôt, Division
 Années-personnes

- Revenu national, ministère—Suite**
- Impôt, Division—*Suite*
 - Années-personnes—*Suite*
 - Augmentation, 11:4-5, 8-10, 24-5
 - Répartition, 11:8-9
 - Budget des dépenses, 11:17
 - Augmentation, causes, 11:4-6, 24
 - Budget principal 1986-1987, 11:4-48; 22:6-22
 - Adoption, 22:17
 - Comptes à recevoir élevés, raisons, 11:24
 - Contribuables
 - Liste, possibilité, 6:36
 - Services, amélioration, mesures, 11:5-6, 21-4; 16:28-31
 - Services, qualité, sondage du *Toronto Star*, 11:9-21
 - Solution des problèmes, programme, 11:7
 - Décisions anticipées, service, 11:40-3
 - Augmentation, causes, 11:4-6, 24
 - Perception, changements technologiques, 16:25-8; 20:32-3
 - Perception, employés, formation, directives, etc., 11:25-7
 - Pouvoirs, 11:39-40
 - Rapport à la Chambre, 22:3
 - Représentants, témoignages. *Voir* Témoins
 - Rôle auprès du ministère des Finances, 11:36-9; 20:35-6
 - Système informatique, puissance, 18:9
 - Voir aussi* Amway, société; Comité—Sous-comités, création, fonctionnement, etc.—Sous-comité de la fiscalité; Impôt sur le revenu—Sociétés—Étude; Permanent (Le), transactions—Prêt de 65 millions \$ à Canada-Dominion Leasing Corporation pour l'achat de matériel lourd loué à Genstar
- Riis, M. Nelson A. (NPD—Kamloops—Shuswap)**
- Agriculteurs, dette, remboursement, moratoires, conséquences, 7:9
 - Amway, société, dossier à l'étude par le ministère du Revenu national, 11:32
 - Banque Commerciale du Canada, bénéficiaires de paiements *ex gratia*, noms, divulgation, refus, 13:34
 - Banque Commerciale du Canada et Norbanque, sauvetage, plan, bien-fondé, 7:6
 - Banque du Canada
 - Mandat, respect, mesures, 7:5, 13-4
 - Prêts de 5 milliards \$, octroi, 7:14
 - Prêts de 5 milliards \$, utilisation, 7:15
 - Banque du Canada, conseil d'administration, nominations par décret, 7:5-7, 9-10, 13-5, 17, 19-20; 26:8-12, 14, 17-8
 - Banque du Canada, conseil d'administration, réunions, fréquence et montant des jetons de présence, 7:15, 19
 - Brascan Ltd., imposition, taux pour l'année 1985, 25:48-9
 - Brascan Ltd., investissements, financement, 25:48
 - Cadillac Fairview Corporation, renseignements demandés, 25:16
 - Canada Trust, transactions intéressées, interdiction, 9:35
 - Canada Trustco, banque, transformation, impossibilité, 9:9
 - Canada Trustco, Imasco et ses associés, transactions intéressées, interdiction, déclaration du ministre, 9:36-7
 - Canadian Hunter, situation financière au moment de l'achat de ses puits par Lonlife Resources, 25:36-7
 - Cartes de crédit, intérêt, taux, niveau actuel, 26:25-7, 34-8
 - Comité, 1:56; 11:45
 - Commission d'enquête sur certaines opérations bancaires, frais juridiques et autres, précisions, critiques, etc., 19:4-5
 - Commission d'enquête sur certaines opérations bancaires, mandat, 13:19-20
 - Compagnies de fiducie fédérales, activités, résultats, documents, Département des assurances, préparation, 1:34-5
 - Riis, M. Nelson A.—*Suite*
 - Compagnies de prêts, Compagnies de fiducie, Banques et Banques d'épargne du Québec, mesure législative, pouvoirs conférés au ministre, 1:51-2
 - Conseil consultatif pour l'administration fiscale, création, rôle, etc., 11:45
 - Conseil économique du Canada
 - Années-personnes, nombre, 17:12
 - Budget des dépenses, 17:14, 36-7, 39-40
 - Budget principal 1986-1987, 17:9-14, 17, 20, 24-5, 34-7, 39-40
 - Efficacité, évaluation, 17:9
 - Publications, 17:24-5, 35
 - Rentabilité, 17:13-4
 - Travaux, 17:9-12, 17, 34
 - Département des assurances, budget principal 1986-1987, 1:28, 30, 34-5, 41, 43, 49, 51-4, 56, 58
 - Département des assurances, effectifs, nombre de bureaux, etc., précisions, 1:41, 43, 49
 - Devises, réalignement, 13:10
 - Emplois, création sur papier, tendance, 13:9
 - États-Unis, cartes de crédit, intérêt, taux, plafonnement, projets de loi, 26:25-6
 - Finances, ministère, budget principal 1986-1987, 13:7-12, 18-20, 26-7, 34, 40; 19:4-5, 9-11, 13, 16-9, 26-7, 33-5, 37
 - Fonds monétaire international, succès, exemples, 19:16-7
 - Great Lakes Group, services offerts, 25:34-5
 - Ideal Mutual Insurance Company, liquidation, coût, 1:28, 30
 - Imasco, prise de contrôle, projet, 1:51, 54, 56; 25:9
 - Impôt sur le revenu
 - Formule, 8:21; 11:16; 16:7-8, 18
 - Impôt minimum, 11:32; 13:40
 - Régime, 11:18; 13:7; 16:17, 30
 - Sociétés, 9:56-7; 11:33-5, 45, 48
 - Taxe de vente, régime, restructuration, 13:7-8
 - Impôt sur le revenu, mesure législative, modifications mineures, suggestions demandées, 16:35-6
 - Impôt sur le revenu, mesures fiscales ou dépenses fiscales
 - Conséquences positives, exemples, 2:28
 - Crédits d'impôt, 11:27; 13:12; 16:11-2, 16
 - Déductions, 11:35-6; 16:37
 - Particuliers, 2:20-2
 - Sociétés, 2:14-9; 17:35
 - Impôt sur le revenu, *mesures fiscales sélectives, coût, compte*, document d'étude, 2:11-22, 27-9; 4:22; 16:7-8, 11-2, 16-20, 32-3, 35-7
 - Examen, méthode, façon de procéder, etc., 4:22
 - Institutions financières
 - Cadres supérieurs, présélection, système, conséquences, hypothèse, 25:43-4
 - Et institutions non financières, intégration, 1:49; 9:49; 13:8; 25:10, 16
 - Propriété, 9:8, 36; 13:18; 25:9-10, 47-8
 - Réglementation, 13:8
 - Transactions intéressées, 1:52-3; 9:9; 13:9
 - Libre-échange, Conseil économique du Canada, position, 17:35-6
 - Logan Lake, C.-B., résidents, demandes de remise d'impôts, 13:10
 - Mexique, dette, refus de remboursement, hypothèse, conséquences, 19:26-7
 - Nicaragua, FMI, assistance, conditions, 19:13
 - Northumberland General Insurance Company, liquidation, coût, 1:28, 30
 - Obligations agricoles, programme, suggestions, 7:10
 - Pays en voie de développement, dette, 19:9-11, 19

Riis, M. Nelson A.—Suite

- Pays en voie de développement, politiques économiques, examen par le FMI, 19:34
- Permanent (Le), acquisition par Genstar Corporation, déduction fiscale, 9:26
- Permanent (Le), acquisition par Genstar Corporation, Surintendant des assurances, position, 4:61
- Permanent (Le), transactions, prêt de 65 millions \$ à Canada-Dominion Leasing Corporation pour l'achat de matériel lourd loué à Genstar, 9:25; 24:13, 20, 22, 52
- Permanent (Le), transactions entre parties apparentées plutôt que transactions intéressées, 9:35
- Prise de contrôle, empêchement, mesures, 1:54
- Revenu national, ministère, impôt, Division, budget principal 1986-1987, 11:16-8, 27, 32-6, 45, 48
- Royal Trust, activités, diversification, répercussions sur les transactions intéressées, 9:45-6
- Sociétés, concentration de la propriété, augmentation, problème, 13:9
- Surintendant des assurances, rapport—*Précis des états financiers des compagnies d'assurance de biens et de risques divers pour 1984*, 9:7-10, 14, 20-1, 25-7, 35-7, 45-9, 56-7, 59, 65; 24:12-3, 20, 22, 52, 61-2; 25:8-10, 15-6, 26, 33-8, 43-4, 46-9, 58-60
- Transactions intéressées, définition, 9:47; 25:8
- Trilon Financial Corporation
- Actions ordinaires, émission, circonstances, rôle de Great Lakes Group, etc., 9:65; 25:8-9, 26
- Programme intitulé *Share with the Leaders*, 9:46-7
- Sociétés affiliées, encouragement à transiger entre elles, 9:49
- Transactions intéressées, existence, 9:48
- Wellington Group, capital-actions, investissement de Trilon Financial Corporation, 9:45
- Riva, M. Harry (Canada Trust)**
- Surintendant des assurances, rapport—*Précis des états financiers des compagnies d'assurance de biens et de risques divers pour 1984*, 24:23, 27, 29-33
- Rogers, M. Harry G. (ministère du Revenu national)**
- Impôt sur le revenu, *mesures fiscales sélectives, coût, compte*, document d'étude, 16:4-38; 20:15-25, 28-39
- Revenu national, ministère, impôt, Division, budget principal 1986-1987, 11:9-10, 12-6, 18, 21-5, 27-9, 31, 34-6, 38-9, 43-4, 47

Royal Trust

- Activités, diversification, répercussions sur les transactions intéressées, 9:45-6
- Brascan Ltd., participation, 25:24-5
- Capital, composition, 25:25
- Filiales, 25:25

Royaume-Uni. Voir Impôt sur le revenu—Régime—Semblable

RPC. Voir Régime de pensions du Canada

RRQ. Voir Régime des rentes du Québec

Sénat. Voir Institutions financières—Et institutions non financières, intégration

Services financiers, industrie

- Concurrence, stimulation, nécessité, 9:41
- Restructuration, urgence, raisons, 9:42
- Stabilité et crédibilité, rétablissement, mesures, 9:42

SFI. Voir Société financière internationale

Smith, M. Hamish M. (témoin à titre personnel)

Surintendant des assurances, rapport—*Précis des états financiers des compagnies d'assurance de biens et de risques divers pour 1984*, 24:5-15

Témoignage. Voir Témoins

Société financière internationale (SFI), Canada, participation, mandat, etc., 19:8, 29

Sociétés

- Concentration de la propriété, augmentation, problème, 13:9-10, 24-5
- Financement par actions privilégiées à taux variables, 13:25, 27
- Voir aussi Impôt sur le revenu; Impôt sur le revenu, mesures fiscales ou dépenses fiscales; Trilon Financial Corporation

Stackhouse, M. Reginald (PC—Scarborough-Ouest)

- Cartes de crédit, intérêt, taux, niveau actuel, 26:19-29, 31-2, 34-6
- Mémoire. Voir Appendices
- Revenu national, ministère, douanes et accise, Division, budget principal 1986-1987, 14:10-2

Statistique Canada. Voir Impôt sur le revenu—Sociétés—Données

Stupéfiants. Voir Douanes et accise

Surintendant des assurances

- Rapport—*Précis des états financiers des compagnies d'assurance de biens et de risques divers pour 1984*, étude, 3:4-26; 9:5-68; 24:5-64; 25:5-60
- Voir aussi Permanent (Le); Permanent (Le), transactions—Prêt de 65 millions \$ à Canada-Dominion Leasing Corporation pour l'achat de matériel lourd loué à Genstar

Sutter Hill Developments Ltd. Voir Permanent (Le), transactions

Taxe sur la valeur ajoutée (TVA). Voir Impôt sur le revenu

Taxe sur les recettes pétrolières et gazières (TRPG). Voir Pétrole et gaz

Témoins

- Association des assureurs-vie du Canada, 21:4-27
- Banque de Montréal, Corporation de crédit-bail, 24:5, 9
- Banque du Canada, conseil d'administration, 7:5-19, 12:9-18; 26:8-19
- Brascan Ltd., 9:60, 64; 25:16-8, 20-59
- Bureau de l'Inspecteur général des banques, 5:4, 6-35; 15:17
- Cadillac Fairview Corporation, 25:5-16
- Canada Trust, 9:5-13; 24:23-36
- Conseil économique du Canada, 17:4-14, 16-38, 40-1
- Coopers and Lybrand, 6:4-5
- Davies, Ward & Beck, 24:34-7, 63
- Deloitte, Haskins and Sells, 8:4-24, 26-7
- Département des assurances, 1:26-57
- Finances, ministère, 2:4, 11-33, 35-42; 4:4-20, 22, 24-9; 10:26, 28, 34; 13:23-4, 31-6; 15:6, 14, 24; 19:9-35, 37-8
- Ministre, 10:4-36; 13:4-32, 34-41
- Ministre d'État, 15:4-28
- Frasier & Beatty, 23:4-18
- Genstar Corporation, 9:13-40; 24:37-63
- Great Lakes Group, 9:60-7
- Institut canadien des comptables agréés, 18:4-40
- Ogilvy, Renault, 24:12, 14
- Olympia & York, 9:60
- Revenu national, ministère, 11:9-18, 20-5, 27-9, 31, 34-6, 38-44, 46-7; 14:10-26; 16:4-38; 20:15-39
- Conseil consultatif sur la machinerie et l'équipement, 12:5-9

Témoins—Suite

Revenu national, ministère—*Suite*

Ministre, 11:4-12, 14-22, 24, 26-8, 30-7, 44-8

Smith, M. Hamish M., 24:5-15

Trilon Financial Corporation, 9:40-59

Templeton, M. Robert B. (Association des assureurs-vie du Canada)

Impôt sur le revenu, *mesures fiscales sélectives, coût, compte*, document d'étude, 21:4-8, 10-24, 26-7

Thomas, M. Terrence (recherche auprès du Comité)

Bureau de l'Inspecteur général des banques, budget principal 1986-1987, 5:31-2

Toronto Star (The). Voir Revenu national, ministère—Impôt,

Division—Contribuables—Services, qualité

Tory, M. John H. (Brascan Ltd.)

Surintendant des assurances, rapport—*Précis des états financiers des compagnies d'assurance de biens et de risques divers pour 1984*, 9:60, 64

Transactions intéressées

Cas, 25:8-9

Définition, 9:47; 25:8

Divulgate adéquate, système, 25:39-40

Interdiction ou processus d'examen, soumission, 25:6-7

Voir aussi Canada Trust; Canada Trustco; Institutions financières; Permanent (Le), transactions—Prêt de 65 millions à Canada-Dominion Leasing Corporation pour l'achat de matériel lourd loué à Genstar et Transactions entre; Royal Trust; Trilon Financial Corporation

Transports aériens, passagers internationaux, douanes et accise, pouvoirs, 14:14-6**Tribunal antidumping**. Voir plutôt Tribunal canadien des importations**Tribunal canadien des importations**

Années-personnes, réduction, 15:5

Budget des dépenses, réduction, 15:5

Budget principal 1986-1987, 22:6-22

Adoption, 22:16

Rapport à la Chambre, 22:3

Voir aussi Revenu national, ministère—Douanes et accise, Division—Et

Tribunal international des faillites, création, suggestion, 15:27**Trilon Financial Corporation**

Actionnaires minoritaires, protection, 9:59

Actions, catégorie B, précisions, 9:54-5

Actions ordinaires, émission, circonstances, rôle de Great Lakes Group, etc., 9:43-4, 50-3, 60, 62-7

Brascan Ltd., participation, 25:26-33, 57

Transaction intéressée, allégation, 25:8-9

Actions privilégiées, avantages, 9:57

Actions privilégiées, catégorie 2, 9:55

Comité d'étude de la déontologie des affaires, mise sur pied, mandat, etc., 9:42-3, 55-6

Création, but, activités, etc., 9:41, 56

Mémoire. Voir Appendices

Programme intitulé *Share with the Leaders*, 9:46-7, 58

Représentants, témoignages. Voir Témoins

Situation financière, 9:44-5, 55; 13:24

Sociétés affiliées, encouragement à transiger entre elles, 9:48-9, 58

Transactions intéressées

Existence, 9:48

Trilon Financial Corporation—Suite

Transactions intéressées—*Suite*

Règlement interne, 9:58

Voir aussi Actions ordinaires, émission, circonstances, rôle de Great Lakes Group, etc. sous le titre susmentionné

Voir aussi Impôt sur le revenu—Sociétés—Imposition, taux; Lonvest, société; Wellington Group

TRPG. Voir Taxe sur les recettes pétrolières et gazières**Turner, M. Ross J.** (Genstar Corporation)

Surintendant des assurances, rapport—*Précis des états financiers des compagnies d'assurance de biens et de risques divers pour 1984*, 9:13-4, 17-8, 20, 23-6, 33-5, 38, 40

Turquie. Voir Fonds monétaire international—Succès, exemples**TVA**. Voir Taxe sur la valeur ajoutée**Union Gas**, et Union Enterprises, bataille, participation de Brascan Ltd., 25:22-3**United Canada Insurance Company**, liquidation, 1:30**Valcourt, M. Bernard** (PC—Madawaska—Victoria; secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national)

Douanes et accise

Droits et taxes, 14:6

Exportations, contrôle, système amélioré, mise au point, 14:6

Opérations postales, projet d'amélioration, 14:6, 12

Pornographie, publications, importation, application de mesures de surveillance plus sévères, 14:12

Stupéfiants, saisies, augmentation, 14:7, 10-1

Système commercial des douanes, 14:7

Système du profil de la clientèle, 14:7-8

Système harmonisé international, 14:7, 21-2

Revenu national, ministère, douanes et accise, Division, budget principal 1986-1987, 14:4-14, 17-23

Vérificateur général. Voir Impôt sur le revenu, mesures fiscales ou dépenses fiscales—Évaluation et examen, processus**Vincent, M. Pierre H.** (PC—Trois-Rivières; secrétaire parlementaire du ministre des Finances)

Association internationale de développement

Canada, contributions, 19:7-8

Création, financement, etc., 19:7

Prêts, montant pour 1985, 19:7

Rôle, 19:7

Banque mondiale, création, mandat, etc., 19:5-6

Banque mondiale, financement, 19:6-7

Finances, ministère, budget principal 1986-1987, 19:4-9

Fonds monétaire international, activités, financement, 19:6

Fonds monétaire international, mandat, 19:5-6

Société financière internationale, 19:8

Warner, M. Norman (PC—Stormont—Dundas)

Banque du Canada, conseil d'administration, nominations par décret, 12:8, 15-7

Bureau de l'Inspecteur général de banques, budget principal 1986-1987, 5:18-20; 15:14-6; 22:16-9

Cartes de crédit, intérêt, taux, niveau actuel, 26:22-3, 26

Comité, séance d'organisation, 1:8, 11, 13-8

Commission du tarif, budget principal 1986-1987, 22:16-9

Conseil économique du Canada, budget principal 1986-1987, 17:25-9; 22:16-9

Département des assurances, budget principal 1986-1987, 15:14-6; 22:16-9

Warner, M. Norman—Suite

Finances, ministère, budget principal 1986-1987, 13:12-5; 15:14-6; 19:23-6, 35; 22:16-9

Impôt sur le revenu, *mesures fiscales sélectives, coût, compte*, document d'étude, 2:34; 4:6-7, 27; 6:19-20; 8:20-2; 10:23, 35; 16:21-33; 23:8-10

Procès-verbaux et témoignages, 1:11

Revenu national, ministère

Conseil consultatif sur la machinerie et l'équipement, président, nomination par décret, 12:8, 15-7

Douanes et accise, Division, budget principal 1986-1987, 22:16-9

Impôt, Division, budget principal 1986-1987, 11:13-4, 16-7, 27-8; 22:16-9

Surintendant des assurances, rapport—*Précis des états financiers des compagnies d'assurance de biens et de risques divers pour 1984*, 3:8-9

Tribunal canadien des importations, budget principal 1986-1987, 22:16-9

Wellington Group, capital-actions, investissement de Trilon Financial Corporation, 9:45

Westlands Bank

Ordonnance d'interdiction, décret, 5:14

Préoccupations des États-Unis, divulgation, délai, 5:14-5

Weyman, M. C. David (ministère des Finances)

Impôt sur le revenu, *mesures fiscales sélectives, coût, compte*, document d'étude, 2:4, 11-5, 18-33, 35, 37-42; 4:4-7, 8-13, 15-20, 22, 24, 26-9; 10:26, 28, 34

Wilson, M. Geoff (PC—Swift Current—Maple Creek; vice-président)

Banque du Canada, conseil d'administration, nominations par décret, 12:8, 12-3; 26:18-9

Cartes de crédit, intérêt, taux, niveau actuel, 26:31, 33-4

Comité, 12:19-20

Séance d'organisation, 1:14, 16-8, 22-5

Élection à titre de vice-président, 1:8

Finances, ministère, nomination par décret, 20:5

Impôt sur le revenu, *mesures fiscales sélectives, coût, compte*, document d'étude, 2:19, 23-5, 28, 30-4, 38, 40; 4:5, 7; 6:40-2; 21:18, 20-1

Revenu national, ministère, Conseil consultatif sur la machinerie et l'équipement, président, nomination par décret, 12:8, 12-3

Revenu national, ministère, Douanes et Accise, budget principal 1986-1987, 14:20

Wilson, l'hon. Michael (PC—Etobicoke-Centre; ministre des Finances)

Banque Commerciale du Canada, bénéficiaires de paiements *ex gratia*, noms, divulgation, refus, 13:34

Banque du Canada, économistes, nombre, 13:26

Banques, réserves, niveau, établissement, Bureau de l'Inspecteur général des banques, intervention, 13:16-7

Commission d'enquête sur certaines opérations bancaires, mandat, 13:20

Commission d'enquête sur certaines opérations bancaires, rapport, publication, date, 13:35

Compagnies de prêts, Compagnies de fiducie, Banques et Banques d'épargne du Québec, mesure législative, dispositions, application rétroactive, 13:28

Conseil économique du Canada, Maxwell, M^{me} Judith, orientation économique, 13:27

Conseil économique du Canada, travaux, 13:26-7

Contrebande, revenus perdus, estimation, 13:22

Wilson, l'hon. Michael—Suite

Députés, pension, régime, modifications, projet de loi, présentation imminente, 13:29

Dettes internationale, situation, position des pays de l'OCDE, 13:15-6

Dettes publique, coût, augmentation, prévisions, 13:6, 13, 22-3

Dettes publique, coût, augmentation rapide, raisons, 13:5

Devises, réalignement, 13:10-1

Devises, taux de change approprié, identification, difficultés, 13:11

Douanes et accise, droits et taxes, 13:21

Économie, tendances, 13:4-5

Emplois

Création sur papier, tendance, 13:9

Nombre, augmentation, incidence sur l'impôt sur le revenu des particuliers, 13:13

Nombre, augmentation, pays de l'OCDE, réaction, 13:14

États-Unis, impôt sur le revenu, 10:16, 20

États-Unis, intérêt, taux plus bas qu'au Canada, raisons, 13:14-5

Finances, ministère, budget principal 1986-1987, 13:4-32, 34-41

Finances, ministère, économistes, nombre, 13:26

Fonction publique, pension, régimes, manque à gagner, établissement, 13:30

Fonction publique, pension, régimes, projet de loi, présentation imminente, 13:29

Gouvernement, dépenses, augmentation moyenne entre 1975 et 1985, 13:6

Gouvernement, dépenses, réduction, mesures, 13:6-7

Gouvernement, trésorerie, gestion, changements, chèques, encaissement, 13:34

Gouvernement, trésorerie, gestion, changements, résultats, économies réalisées, etc., 13:32

Groupe de travail Nielsen, mandat, etc., 10:6

Imasco, prise de contrôle, projet, 13:18

Impôt sur le revenu

Formule, 10:22-4

Formule T1 abrégée, 10:23

Impôt minimum, 10:26-8, 33-4; 13:40-1

Impôt proportionnel, système, possibilité, 10:21-2

Gains en capital, suppression, conséquences, 10:35

Petites entreprises, répartition des dividendes, élimination de l'impôt de 12,5%, 10:23, 27

Régime, 13:7-8

Sociétés, 10:6; 13:7

Taxe de vente, régime, restructuration, 10:5, 17; 13:7-8, 37-8

Taxe sur la valeur ajoutée (TVA), établissement, 10:28-9

Impôt sur le revenu, mesures fiscales ou dépenses fiscales

Crédits d'impôt, 10:5, 27, 32-3, 35; 13:12

Déductions, 13:30-1

Dépenses fiscales, expression péjorative, 10:19

Document plus spécifique, publication, 10:8-9

Échappatoires, montant, 10:9, 14

Établissement, critères, objectifs, etc., 10:11-3

Exemptions, 10:5

Légitimité, 10:28

Particuliers, 10:31-2

Revenu négatif, 10:29-30

Sociétés, 10:5-6

Structure de référence, établissement, 10:21

Impôt sur le revenu, *mesures fiscales sélectives, coût, compte*, document d'étude, 10:4-36

Examen, méthode, façon de procéder, etc., 10:11

Examen, objectifs, 10:4-5, 19, 21

Postes non quantifiés, 10:18

Publication annuelle, possibilité, 10:7-8, 10, 14, 18

Wilson, l'hon. Michael—Suite

Institutions financières

Et institutions non financières, intégration, 13:8-9

Propriété, 13:17-9

Réglementation, 13:8-9

Transactions intéressées, 13:9

Institutions financières, déposants, indemnité, mesure législative, montant prévu, recouvrement possible, etc., 13:23

Libre-échange, études commerciales, partage des responsabilités, 13:20-1

Logan Lake, C.-B., résidents, demandes de remise d'impôts, 13:10

Wilson, l'hon. Michael—Suite

Pensions, régimes, remaniement, projet de loi, présentation imminente, 13:29

Programmes sociaux, remaniement, document, publication, 13:30

Programmes sociaux, remaniement, précisions, 13:31

Régime de pensions du Canada, projet de loi, présentation imminente, 13:29

Sociétés, concentration de la propriété, augmentation, problème, 13:25

Sociétés, financement par actions privilégiées à taux variables, 13:25, 28

